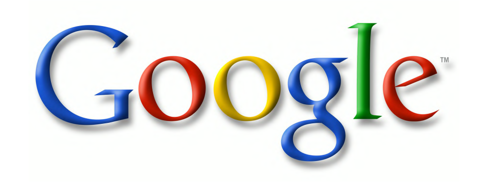
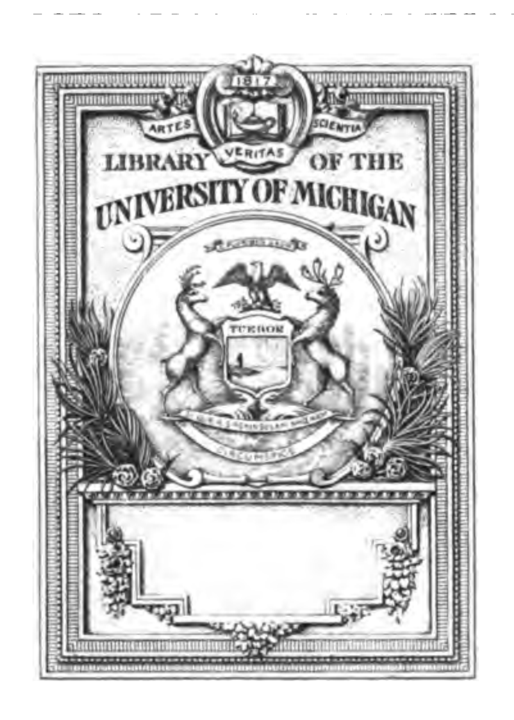



1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

COLLECTION

DES

INVENTAIRES-SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790,

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790,

RÉDIGÉ PAR M. LOUIS DE RICHEMOND, ARCHIVISTE,
Officier de l'Instruction publique.

CHARENTE-INFÉRIEURE.

ARCHIVES CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES. — SÉRIES C, D, E, G et H.

TOME DEUXIÈME.



PARIS,
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES
DE PAUL DUPONT.

1877

Département de la Charente-Inférieure.

INTRODUCTION

A L'INVENTAIRE

DES

ARCHIVES CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

CE VOLUME CONTIENT LES SÉRIES C, D, E, G ET H.

Série C.

Avant 1789, la conservation des archives de l'Intendance était dans les attributions du subdélégué général. Les 18 septembre et 19 octobre 1790, M. Bruna, premier secrétaire du marquis de Reverseaux remit aux administrateurs du département « les papiers et renseignements qui pouvaient dépendre de l'administration des com- « munautés qui, suivant l'ancienne division du Royaume, faisaient partie de la Généralité de La Rochelle, et qui « se trouvent aujourd'hui comprises dans le département de la Charente-Inférieure. » La garde des archives fut confiée en 1790, à MM. Leuzon et Bourdelot, le premier, avec le titre d'archiviste général et le second, avec celui de sous-chef de bureau. Ils eurent pour successeurs M. Dupont, qui prêta serment le 13 septembre 1806, et M. Gasthumeau. Dispersées, bouleversées, les archives revinrent de Saintes à La Rochelle, lorsque le décret du 19 mai 1810 eut fixé dans cette ville le siége de la préfecture, pendant que les papiers du bureau des finances de l'ancienne Généralité « renfermés dans des boucauts et barriques » étaient vendus à Saintes, comme « papiers de rebut (rapport de 1825). » Il n'y avait point d'archiviste; « chaque fois qu'on avait besoin de faire quelques « recherches, on augmentait la confusion, au point que « tout se trouva pêle-mêle. Le désordre le plus grand « régnait dans les papiers de la ci-devant Intendance » (rapport de 1817). Après une mission temporaire de M. Charles Brisson en 1823, de M. Gardolles et de M. A. Gautier, l'ordre y fut rétabli par M. Carayon, archiviste, de 1839-1849, et par M. Fauvelle.

Avant l'institution des préfectures, le représentant du pouvoir central dans chaque Généralité était l'intendant de justice, police et finances. Ce haut administrateur avait à côté de lui un gouverneur militaire, il n'exerçait le pouvoir de chef de l'administration de la marine qu'en vertu d'une commission particulière, sa compétence judiciaire elle-même était limitée par le mandat dont il était investi, et nettement définie par les attributions permanente des parlements, des présidiaux, des bailliages des amirautés, des officialités et autres juridictions. La création des intendances en France est le point de départ de la séparation définitive de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire jusqu'alors réunis dans les mêmes mains. Au XVIe siècle, les rois de France avaient l'habitude d'envoyer dans les provinces des commissaires pris en général parmi les maîtres des requêtes, soit pour des missions spéciales, soit pour y veiller à l'administration de la justice et des finances. Le nom d'intendant commença à leur être donné dès 1628, mais les charges d'intendant ne furent créées que par l'édit de Louis XIII, en date de mai 1635. Richelieu, en établissant dans chaque Généralité un agent direct et révocable de la royauté et muni

de pouvoirs fort étendus, voulait fortifier le pouvoir central et tenir en échec l'autorité presque sans bornes des gouverneurs de province. A la création de la charge des intendants se rattache une réforme administrative qui n'est pas moins importante, la suppression de l'administration spéciale chargée de l'entretien des biens domaniaux et de la perception des revenus de ces biens, qui eut pour conséquence la réunion dans les mêmes mains des charges de trésorier de France et de général des finances (janvier 1551), qui furent confiées en juillet 1577 à une compagnie de trésoriers de France, généraux des finances. C'est l'origine du bureau des finances. Le pouvoir royal redoutant l'esprit d'indépendance des magistrats de cette nouvelle institution, indépendance accrue par la vénalité des charges, chercha à réduire au contentieux administratif les attributions des bureaux des finances et plaça à la tête de la Généralité un fonctionnaire nouveau, unique et dépendant, l'Intendant, commissaire départi pour l'exécution des ordres du Roi dans cette circonscription.

L'Aunis formait une élection de la Généralité du Poitou, et la Saintonge était partagée entre les Généralités de Limoges et de Bordeaux, lorsque, par un édit du mois d'avril 1694, une Généralité distincte fut créée à La Rochelle. Son étendue était de vingt-six lieues dans sa plus grande longueur, depuis Marans au nord, jusqu'à Coutras au midi ; et de vingt-trois lieues dans sa plus grande largeur, depuis Mansle jusqu'à Royan.

Ses bornes étaient : à l'occident, l'Océan ; au nord, le Poitou ; et au midi, l'embouchure de la Garonne et une partie de la Généralité de Bordeaux ; à l'orient, le Périgord, l'Angoumois et une autre partie du Poitou ; elle renferme dans cette étendue les provinces d'Aunis et de Saintonge, avec une partie de l'Angoumois. Toutes ces côtes sont pleines de ports, dont les plus importants sont ceux de Rochefort, de La Rochelle, de Brouage, de Saint-Martin-de-Ré, de la Tremblade et de Tonnay-Charente.

Le mémoire sur la généralité de La Rochelle, commencé en 1698 par l'intendant Michel Begon, existe aux archives de la Charente-Inférieure, à la Bibliothèque de l'arsenal, n° 336 et 6,010 ; à la Bibliothèque nationale, fonds français, n°^{s} 4,287 ; 8,148 ; 11,400 ; 14,312 ; 16,762 ; 22,197 et 22.213, aux archives nationales, H. 4781 et dans plusieurs collections particulières. Le manuscrit du fonds français n° 8,148, est accompagné de plusieurs plans : Carte de la Généralité, plan de La Rochelle (1697), Rochefort (A. Coquart d. et s.) ville et fort de l'ile d'Aix ; château de Fouras ; fort de la Charente ; ville et citadelle de Saint-Martin-de-Ré ; redoute de Sablanceau ; fort de Laprée ; Saintes (A. Coquart, f.) Brouage ; fort du Chapus ; Vergeroux ; Royan ; la tour de Cordouan ; Oleron ; Château de Cognac ; figure d'un marais salant.

Analysé dans *l'état de la France*, par le comte de Boulainvillers (Londres, in-12, 1737, tome IV, pages 268-307,) le mémoire de Begon a, été publié intégralement par M. Georges Musset, dans le 2e volume des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis (Saintes, Mortreuil, Paris, Champion, Tours, Paul Bouserez, imp., in-8°, 1875, pages 1 à 174) et est compris dans la publication officielle des mémoires des Intendants, par M. de Boislisle.

CIRCONSCRIPTIONS.		ÉLECTION de LA ROCHELLE.	ÉLECTION de MARENNES.	ÉLECTION de SAINT-JEAN-D'ANGÉLY.	ÉLECTION de COGNAC.	ÉLECTION de SAINTES. — Barbezieux fut détaché de l'Élection de Saintes et devint le siége d'une Élection en 1719.
Admistrative. Généralité de La Rochelle.. . . .	Villes.	4	3	5	4	9
	Bourgs.	44	16	11	48	77
	Villages.	45	15	150	60	216
	Paroisses.	87	30	164	139	300
	Feux.	16.115	10.079	16.975	16.794	43.098
	Longueur	9 lieues.	7 lieues.	11 lieues.	12 lieues.	17 lieues.
	Largeur.	4 lieues.	7 lieues.	9 lieues.	9 lieues.	9 lieues.
	Tour.	30 lieues.	30 lieues.	37 lieues.	38 lieues.	55 lieues.

CIRCONSCRIPTIONS.		ÉLECTION de LA ROCHELLE.	ÉLECTION de MARENNES.	ÉLECTION de SAINT-JEAN-D'ANGÉLY.	ÉLECTION de COGNAC.	ÉLECTION de SAINTES. — Barbezieux fut détaché de l'Élection de Saintes et devint le siége d'une Élection en 1719.
Administrative. Généralité de La Rochelle.. . . .	Grands chemins.	La Rochelle à Niort et à Surgères, Rochefort à Saintes et Niort.		St-Jean à Niort, à Lusignan, à Saintes.	Cognac à Poitiers.	Saintes à Rochefort, à Royan, à Pons, à Aulnay, à St-Jean-d'Angély, à Tonnay-Boutonne.
	Mairie.	La Rochelle et Rochefort.	Marennes.	St-Jean-d'Angély.	Cognac.	Saintes.
	Chambre de commerce.	La Rochelle.				
Ecclésiastique. . .	Diocèse.	Évêché suffragant de Bordeaux, établi en 1649; 60,000 liv. de revenu à La Rochelle. Évêché de Poitiers, pour une paroisse de l'Élection.	Saintes.	Saintes et Angoulême pour quelques paroisses de l'Élection.	Saintes et Angoulême pour quelques paroisses de l'Élection.	Évêché fondé l'an 95, 15,000 liv. de revenu à Saintes. Évêché de Périgueux pour la paroisse de St-Pardoux.
	Abbayes.	Grâce-Dieu, Notre-Dame de Charron; Mauléon (St-Augustin), St-Léonard (Citeaux), Moureilles (id.), Ste-Marie-de-l'Ile-de-Ré, Sablonceaux (St-Augustin). Tonnay-Charente.		Fondouce (St-Benoist), St-Pardoux (St Dominique), St-Jean-d'Angély.	Bassac, Chastres, Gros-Bois, Saint-Amand de Boisse, La Fresnade.	St-Étienne-de-Baignes (Cluny), St-Palais-lès-Saintes (St-Benoît), Saint-Étienne-de-Vaux (St-Benoît).
Militaire..	Gouvernement.	Aunis à La Rochelle. Gouverneur général. Gouverneur de place avec état-major.	Aunis et Brouage.	Saintonge et Angoumois.	Saintonge et Angoumois. Cognac.	Saintonge et Angoumois.
Judiciaire.	Présidiaux.	Présidial de La Rochelle (Parlement de Paris.)				Présidial de Saintes (Parlement de Bordeaux).
	Siéges royaux.	Siége royal à Rochefort. Justice du fief St-Louis. Bureau des finances, sénéchaussée, bailliage, amirauté, monnaies, traites, cour des salins, maréchaussée, officialité, chambre ecclésiastique, tribunal consulaire.	Siége royal à Brouage. Amirauté de Marennes.	Siége royal à St-Jean-d'Angély. Maréchaussée.	Siége royal de Cognac et Châteauneuf.	Sénéchaussée, justice de l'évêché du chapitre et de l'abbaye Notre-Dame, officialité et chambre ecclésiastique, justice seigneuriale à Pons.

Les églises réformées étaient au nombre de quarante-trois, divisées par le synode national de 1603, en six colloques, savoir : 1° Aunis, neuf églises; 2° les Iles et Marennes, dix; 3° Saint-Jean-d'Angély, six; 4° Angoumois, six; 5° Jonzac, quatre; 6° Saintes, huit.

Les intendants de justice, police et finances en la Généralité de La Rochelle et de la marine à Rochefort, commissionnaient des subdélégués révocables par eux pour instruire par mémoires les affaires de leur subdélégation, pour que les intendants n'eussent plus qu'à prononcer. Pendant une période de dix ans (1705-1715), les subdélégués furent propriétaires de leurs charges.

Il y avait dans l'Élection de La Rochelle : un subdélégué général et cinq subdélégués à la Rochelle, á Mauzé, à Rochefort et Charente, à l'Ile-de-Ré et à Marans; deux dans l'Élection de Saintes, à Saintes et Barbezieux, trois dans l'Élection de Cognac, Cognac, Saint-Cibardeaux et Jarnac; un dans l'Élection de Saint-Jean-d'Angély et deux dans l'Élection de Marennes, Marennes et Oleron.

Voici la liste des intendants qui, avec des attributions plus ou moins étendues, exercèrent leur magistrature dans la circonscription déterminée en 1694, Généralité de La Rochelle.

N. Amelot, cité par Arcère (*Histoire de La Rochelle*, Liv. X, p. 577, d'après Mss. de Brienne, vol. 212) comme intendant de justice en Poitou et Aunis, n'exerça point réellement cette charge à La Rochelle, ce qui eut été entièrement contraire aux priviléges de cette commune. Ce ne fut que par l'article 24 de la capitulation de 1628, qu'un intendant fut établi dans le gouvernement du pays d'Aunis.

Le nom d'Isaac Arnault, ne peut donc être inscrit qu'avec hésitation sur nos matricules et nous arrivons au premier intendant de la ville et de la province, nommé aussitôt après la réduction de La Rochelle.

Jean Boucherat, maître ordinaire de La Chambre des comptes et intendant de justice. Il fut remplacé dans sa charge, par :

Gaspard Coignet de la Thuillerie-les-Dampmartin, qualifié sur les jetons commémoratifs de son administration « intendant de justice, police, finances et marine aux provinces de Poitou, Saintonge, Aunis, ville et gouvernement de La Rochelle et iles adjacentes. » En 1632, il fut nommé à l'ambassade de Venise et eut pour successeur

François d'Autier de Villemontée, chevalier, seigneur de Montaiguillon et de Villenauxe, conseiller d'État, maitre des requêtes, intendant de justice, police, finances, marine ès provinces de Poitou, Angoumois, Saintonge, Aunis, ville et gouvernement de La Rochelle, Brouage et iles entre les rivières de Loire, Gironde et Garonne. Plusieurs jetons à ses armes, perpétuèrent le souvenir de sa magistrature en 1632, 1633 et 1637. La prospérité matérielle doit dédommager La Rochelle, de la perte de sa liberté politique. C'est la pensée qui a inspiré le graveur.

Nicolas de Corberon, seigneur de Torvillers, choisi d'après Moreri, en 1644, pour remplir la place d'intendant de justice, police et finances dans les provinces de Limousin, Saintongé, Marche, Angoumois et pays d'Aunis, ne demeura pas dans cette charge, puisque le 1er avril 1644 des lettres de provisions furent accordées à :

René de Voyer, chevalier, seigneur d'Argenson, conseiller du Roi en ses conseils, intendant de la justice, police et finances ès-provinces de Poitou, Saintonge, Angoumois, pays d'Aunis et iles adjacentes, intendant général des provinces et iles entre Loire et Garonne, en 1645.

Charles Colbert du Terron, conseiller d'État, intendant général dans la province d'Aunis, iles adjacentes et mers de Ponant, lui succéda en 1662 et jeta les fondements de la ville et de l'arsenal de Rochefort, en 1666.

Honoré Lucas de Demuyn le remplaça le 22 septembre 1674 avec le titre d'intendant de la marine de Ponant et commissaire départi pour l'exécution des ordonnances de Sa Majesté, au pays d'Aunis, gouvernement de La Rochelle, Brouage et iles adjacentes. Il a laissé de tristes souvenirs par suite de ses rigueurs à l'égard des religionnaires (Voir Tessereau, *Histoire des Réformés de La Rochelle de* 1660 *à* 1685, in-12, 1688, Leyde).

Pierre Arnoul, chevalier, seigneur de Vaucresson et de la Tour, conseiller du Roi en ses conseils, fut nommé, le 17 février 1683, intendant de justice, police, finances et de la marine au pays d'Aunis, ville et gouvernement de La Rochelle, Brouage, Iles-de-Ré et d'Oleron et côtes adjacentes, il exerça cette charge jusqu'en 1688, puis

devint intendant des galères à Marseille. Ce fut pendant son administration que la révocation de l'Édit de Nantes frappa l'Aunis et la Saintonge (1685).

Michel Begon, chevalier, seigneur de Murbelin, du Tertre, de la Picardière et autres lieux, conseiller du Roi en tous ses conseils, conseiller d'honneur au Parlement de Provence, lui succéda le 15 septembre 1688, comme intendant de la marine de Ponant à Rochefort, puis devint intendant de la Généralité de La Rochelle, créée en 1694. M. le baron de la Morinerie a publié (*Paris*, in-8°, juin 1855). Michel Begon, intendant de La Rochelle, 1638-1710. M. Georges Duplessis a donné, (*Paris* in-8°, 1874). Un curieux du xvii[e] siècle. Michel Begon, intendant de La Rochelle. L'exemplaire du *Mémoire de Begon, sur la Généralité de La Rochelle*, acheté par les archives de la Charente-Inférieure, le 15 février 1872, porte l'ex-libris armorié de l'érudit bibliophile Dionys. Franc. Secousse, Eques. in Paris, Curia Patro et e Reg. Human. Litter. Acad. 17, et le timbre aux armes de la bibliothèque d'Adr. Maillart, conseiller (au Parlement), portant la date de 1741. Begon fut enseveli dans l'église de Rochefort en 1710 et remplacé par :

François de Beauharnais, chevalier, baron de Beauville, seigneur de la Chausserie et de Beaumont, conseiller du Roi en ses conseils, intendant de justice, police et finances en la Généralité de La Rochelle et de la marine à Rochefort.

Jean-François de Creil, chevalier, marquis de Creil, Bournezeau, baron de Brillac et autres lieux, lui succéda en mai 1716.

Jean-Jacques-Amelot de Chaillou fut nommé en 1720. Sept ans après, il devait entrer à l'Académie française et devenir successivement intendant des finances, ministre des affaires étrangères (1737-1744), et membre honoraire de l'Académie des sciences.

Jérome-Bignon de Blanzy, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils, fut nommé en 1726.

Charles-Amable-Honoré Barentin, chevalier, seigneur d'Hardivilliers, les Belles-Rueries et autres lieux, le remplaça en 1737.

Gabriel-Jean de Pleurre, chevalier, seigneur de Romilly et de la Ferté-Vineuil, nommé en 1747, mourut à La Rochelle, le 25 juin 1749, et fut inhumé dans l'église Saint-Barthélemy.

Louis-Guillaume de Blair, chevalier, seigneur de Boisemont, Courtemanche et autres lieux, lui succéda en 1749.

Jean Baillon, chevalier, seigneur de Servon, Courtys, Boiton et autres lieux, fut nommé en 1755.

Gaspard-Louis Rouillé d'Orfeuil, chevalier, fut nommé en 1762.

Louis le Peletier de Morfontaine, chevalier, fut investi de cette charge en 1764.

Guillaume-Joseph Dupleix de Bacquencourt, chevalier, seigneur de Bucy, Bacquencourt et autres lieux, remplit ces fonctions en 1765.

Gabriel Senac de Meilhan, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, fut revêtu de cette magistrature en 1766.

Antoine-Jean-Baptiste-Robert Auget de Montyon, baron de Montyon, chevalier, nommé en septembre 1773, se fit bénir de tous ses administrés, par cette philanthropie qui devait le porter plus tard à fonderl es prix de vertu qui ont immortalisé son nom.

Marie-Pierre-Charles Meulan d'Ablois, chevalier, lui succéda en 1775, et fut remplacé en 1781, par :

Jacques-Philippe-Isaac Gueau de Gravelle de Reverseaux, marquis de Reverseaux, comte de Miermaigne, seigneur, châtelain de Theuville, Allonne, Beaumont, Argenvilliers et autres lieux, qui fut guillotiné à Paris en février 1794 « pour avoir manœuvré en faveur de la royauté » dit un journal contemporain.

Subdélégués généraux a La Rochelle. — 1751, Bigotteau. — 1757, Gilbert. — 1776, de La Coste. — 1781-1789, Dumarest de la Valette.

Bureau des Finances et Chambre du Domaine a La Rochelle. — L'intendant Begon fit avec une grande pompe, le 2 mai 1695, l'ouverture du bureau des finances créé par l'édit d'avril 1694. Le nombre des trésoriers fut fixé

à dix en 1716, date de la suppression des receveurs-payeurs des gages et épices, des conservateurs des gages intermédiaires et des substituts des gens du Roi.

La charge de maire qui devait être exercée tour à tour par chaque trésorier de France, devint élective par la déclaration royale du 5 février 1718.

MATRICULE DES TRÉSORIERS DE FRANCE DU BUREAU DES FINANCES DE LA ROCHELLE.

1695. Gabriel Froment.
Jean de Méric, sieur de Fraissinet.
François Huet, sieur de la Gastinière.
Jean Gerbier, sieur de Mornai.
Antoine Jouslain.
1696. Massiot.
1697. Trémolière.
Jacques Soufflot.
Guillaume Viallet.
1698. Honoré d'Eyssautier, sieur du Petit-Cheusses.
1711. Jean Trahan.
1714. Pierre de Méric, sieur de Beauséjour.
1719. Isaac Husson de la Platerie.
1720. Valentin Mariocheau de Bonnemort.
Jean-Charles Jarry, sieur de Loiré.
1721. Émery Cailler des Barbelières.
1723. Paul-François de Pont-des-Granges.
Louis Richard des Herbiers.
Antoine Pascaud, marquis de Pauléon, aîné, de la Fargue, chevalier de Saint-Louis.
1727. Joseph-Marie Pascaud de Pauléon, jeune.
1727. De Saint-Estève.
1730. Louis-Alexandre-Pierre Mousnier de Beaulieu.
1733. Pierre-Mathieu Martin, sieur de Chassiron.
1735. Théodore Pagez.
1738. Pierre de Navarre.
1742. Jacques-Joubert-Lambert La Siray.
1744. Charles-Jean-Baptiste Mercier du Paty.
Paul-Charles de Pont-des-Granges.
1747. Jean-Baptiste Veyssière, l'aîné.
1748. Jean Meaume.
Pierre Veyssière.
1750. Denis Goguet, sieur de la Sauzaye.
Henry Philippe.
1754. Andrieu.
François-Charles Carré, sieur de Candé.
1756. Jean-François Cadoret de Beaupreau.
1763. Jacques-Gabriel Massias.
1765. Charles-Marguerite-Jean-Baptiste Mercier du Paty, auteur des lettres sur l'Italie.
1769. Louis Navarre.
Michel Rodrigues.
1770. Pierre Rodrigues.
1772. Arnaud Gilbert.
1773. Henri Gilbert de Jouy.
1777. Pierre-Charles Martin de Chassiron.
1781. Lessène.
Claude-Joseph Lefebvre Dufresne.
Jean-Baptiste Cadoret de Beaupreau.
Léon Rodrigue.
1784. Jean-Amable Lessènes.
Jean-Gilbert de Gourville.
Jean-Baptiste-Gabriel Dufaur de Chastelars.

Les principales cartes de la Généralité, sont :

1° La Généralité de La Rochelle, comprenant le pays d'Aulnis et la Xaintonge, divisée en cinq Élections, sçavoir : La Rochelle, Saint-Jean-d'Angély, Marennes, Cognac et Xaintes, dressée sur les mémoires qui ont esté communiqués, et dédiée à M. Begon, intendant, etc., par J.-B. Nolin, géographe ordinaire du Roi. S. D.;

2° Carte de la Généralité de La Rochelle, en cinq Élections, etc., par Jaillot, 1722;

3° Carte de la Généralité de La Rochelle, divisée en six Élections, sçavoir : La Rochelle, Saint-Jean-d'Angély, Marennes, Cognac, Saintes et Barbezieux, dédiée à l'intendant messire Marie-Pierre-Charles Meulan d'Ablois, par Capitaine, ingénieur-géographe du Roi. Paris, 1781.

On trouve aussi des cartes de la Généralité par Elections dans la géographie ou description générale du royaume de France, divisé en ses Généralités... par M. Dumoulin, officier réformé. Paris, chez Lecler et Merlin, in-8°, 1757.

Voici l'ordre dans lequel les divers documents de la série C ont été rangés et inventoriés :

Ponts et chaussées. — Travaux publics. — Ports de commerce. — Desséchement des marais. — Bacs et bateaux. — Phares et fanaux, etc. (52 art., 1616-1789).

Tailles et impositions accessoires, vingtièmes, etc. (80 art., 1698-1789).

Religionnaires, etc. (18 articles, formant des volumes reliés, in-folio, 1666-1789).
Marine militaire (13 art., 1686-1789).
Fortifications (1 art., 1686-1785).
Péage, diligences et messageries (2 art., 1726-1789).
Sels et gabelles (3 art., 1637-1789).
Domaine (1 art., 1692-1788).
Correspondance de l'intendant avec les subdélégués, etc. (2 art., 1661-1789).
Police, frais de justice, etc., (4 art., 1691-1789).
Statistique (2 art., 1763-1786).
Traites, fermes et aides, etc. (1 art., 1694-1789).
Commerce maritime. — Corporations. — Agriculture (16 art., 1636-1789).
Haras (5 art., 1690-1789).
Monnaies (2 art., 1697-1786).
Fabriques et manufactures (2 art., 1736-1789).
Hospices et enfants trouvés (4 art., 1547-1789).
Dépôts de mendicité, etc., (15 art. 1750-1789).
Corvées et ateliers de charité (14 art., 1737-1789).
Finances (2 art. 1743-1789).
Droits d'usage (3 art., 1775-1783).
Service militaire. — Logement des gens de guerre. — Maréchaussée et troupes provinciales (6 art., 1704-1789).
Archives (1 art. 1708-1769).
Assemblées provinciales et nomination des députés aux États généraux, rédaction des cahiers de doléances (9 art., 1635-1789).
Francs-fiefs, contrôle des actes, centième denier (5 art. 1715-1788).

Il ne nous reste plus qu'à indiquer très-sommairement quelques-unes des pièces les plus intéressantes du dépôt, au point de vue historique.

Citons deux lettres (1) autographes des 31 janvier et 25 mai 1738, de madame Louise-Élisabeth de Bourbon, à l'intendant de La Rochelle, M. de Barentin, au sujet du dessèchement des marais d'Arvert, les pièces relatives à la construction de l'Arsenal, des hôtels de l'Intendance, du Gouvernement et du Présidial à La Rochelle.

Mentionnons des lettres autographes des ministres secrétaires d'État, Trudaine, Necker, et la correspondance administrative (C. 13 à 18, 39, 50 à 52, 121 à 123, etc.), deux lettres du maréchal, duc de Richelieu, à M. de Lortie Petitfief, subdélégué de l'intendant à Marennes, 31 août et 6 décembre 1764 (C, 26, 17 et 18).

« Je crains, mon pauvre Lortie, que la tête ne vous ait tourné et à votre intendant de vous croire l'un ou l'autre « en droit de faire marcher tous nos vasseaux et tenanciers sur le premier ordre qu'il vous plaira de donner et « vous établir comme nos tuteurs pour diriger ce que nous avons à faire pour notre intérêt particulier, où « nous pouvons parfaitement bien agir tout seuls pour pouvoir aviser à nos intérêts sans votre agrément ni « celui de M. l'intendant, et il faut que les idées que vous avez de l'administration soient bien confuses dans « votre tête pour les confondre toutes indifféramment d'une telle sorte, mais puisque vous les ignorez aussi par- « faitement, je veux bien vous les apprendre, etc. » Les rôles de capitation fournissent des indications sur le rang des familles et sur les revenus des biens-fonds.

L'histoire de la liberté religieuse en France est écrite dans le fonds des articles 134 à 152, elle présente un douloureux intérêt pour la période comprise entre 1685 et 1788, entre la révocation de l'Édit de Nantes et l'édit de tolérance qui rendait l'état civil aux non-catholiques. Pendant la tourmente révolutionnaire, les pasteurs du

(1) D'après l'inventaire du 31 mars 1842 par M. Carayon, il y avait une troisième lettre dont la signature seule était autographe aux armes, en date du 16 juillet 1738, mais l'inventaire dressé par M. Fauvelle le 13 septembre 1854 constatait la disparition de cette dernière missive.

désert recueillirent dans leurs retraites les prêtres catholiques proscrits, tandis que les descendants des réfugiés pour cause de religion recevaient à l'étranger les ecclésiastiques émigrés, profondément émus de cette hospitalité inattendue.

Les liasses qui concernent la marine militaire (C. 153 à 166); les sels et gabelles (C. 170-172); les monnaies (C. 185-208) et les États-généraux de 1789 (C. 259-266) offrent des documents précieux et variés.

Série D.

La série D (instruction publique, sciences et arts) est peu nombreuse : 12 articles, 4 registres formant ensemble 355 feuillets, 3 pièces sur parchemin et 493 pièces, papier. Elle se compose des fonds suivants :

1° *Collége de Saintes* (D. 1 à 6), établi par Henri IV en octobre 1607, il fut régi jusqu'en 1762 par des religieux de la Compagnie de Jésus. On y trouve une liste des bienfaiteurs de la Compagnie, ainsi que la mention de la sépulture dans la cathédrale de Saintes du P. Pierre du Jarric, auteur d'une histoire des Indes.

Quelques pièces sont relatives au collége des jésuites de Marennes réuni à celui de Saintes, au moment de la suppression de l'ordre. Les inventaires des archives et des bibliothèques de ces deux établissements ont été dressés à cette époque par les officiers du présidial de Saintes.

Le sceau du collége de Saintes portait au centre d'un soleil rayonnant, les initiales entrelacées d'Ave Maria, timbrées d'une couronne royale et accompagnées d'un cœur avec cette inscription : SOD. MIN. B. M. V. PVR. COLL. SANT. SOC. I.

2° *Sociétés académiques. — Sciences et arts.* — (D. 7 à 12.) — L'Académie royale des belles-lettres, sciences et arts de La Rochelle, établie par lettres-patentes du mois de février 1732 et la Société royale d'agriculture de la Généralité de La Rochelle, instituée par arrêt du Conseil d'État du 15 février 1762, figurent dans ce fonds ainsi que les pièces relatives au projet de fondation en 1763 et 1786 d'une école publique de chirurgie, dirigée par M. Charreau, puis par M. Gabaude, aux cours d'accouchement de madame Angélique-Marguerite Le Boursier du Coudray, à l'école royale vétérinaire de Lyon et à la société royale de correspondance de médecine de Paris, laquelle s'associa, en 1777, le collége royal de médecine de La Rochelle, fondé en 1681.

On ne trouve aucune trace, dans les archives départementales, des autres établissements d'instruction publique fondés avant 1790, tels que :

Le collége de La Rochelle établi en 1565, dirigé par les protestants, qui y fondèrent trois chaires d'enseignement supérieur, aux frais de la reine de Navarre, du prince de Condé et de l'amiral de Coligny, puis (14 février 1630) par les pères jésuites, par les prêtres seculiers (10 mars 1762) et enfin par des professeurs laïques (1790); — l'École de botanique et d'anatomie; — le Museum d'histoire naturelle, légué par Clément de la Faille à la ville de La Rochelle en 1770; — l'Académie de drame et de musique de La Rochelle, dont on trouve des traces à partir de 1730; — le théâtre rochelais qui date du XV° siècle; — la bibliothèque publique de La Rochelle, fondée par les protestants dans une salle du temple Saint-Yon, le 19 janvier 1606, confisquée par le Roi après le siége de 1628, réformée le 13 avril 1750, par un legs de Richard des Herbiers, et dont le conservateur, M. L. Delayant, publie actuellement le catalogue méthodique; — les écoles fondées par l'évêque de La Rochelle, Étienne de Champflour, en 1703; — le collége de Saint-Jean-d'Angély, dirigé par les religieux de l'ordre de Saint-Benoist; — les écoles de maistrance et d'hydrographie de La Rochelle et de Rochefort; — les écoles primaires.

Série E.

La série E présente les documents les plus anciens du dépôt de la Charente-Inférieure, mais ils sont peu nombreux, car les titres féodaux ont été brûlés publiquement, ainsi que l'attestent la lettre de la Société républicaine de

Rochefort à la Convention nationale, du 1er frimaire an II, le registre des délibérations de la municipalité de Benon du 15 novembre 1793, les procès-verbaux des délibérations du directoire du district de Rochefort du 10 août 1793, de la même assemblée à Saintes, à la même date, etc.

Citons, parmi les épaves de cette destruction systématique, le terrier général de la commanderie de Bourgneuf, celui de la châtellenie de Thairé, son annexe, celui des hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem de La Rochelle, et l'atlas du terrier de la châtellenie d'Aigrefeuille.

Les titres de famille comprennent les noms suivants :

Allemant. — D'Artiganoüe. — Aubin, baron de Surgères. — Auboyneau. — Bady. — Barbot. — Basset. — De Binet de Marcogniet. — De Beaupoil de Saint-Aulaire. — Beausieur de Vieux-Fief. — De Bejon de Villeminseuil. — Berthoulmé. — De Bertin, comte de Benon. — Boisseau de la Pichonnière. — De Bonnegens. — De Bonnevin. — Boutiron. — De Bréard. — Bretauld. — Du Breuil de Fonreau. — Du Breuil de Théon. — Brisson. — Brizard. — Bruslé. — Cacqueray de Valmenier. — De la Chaize. — De la Chambre. — De Chastignier. — De Chaumont. — De Chérigny des Varennes. — Chesnier. — Compaignon. — De Conan. — Cordier. — Corlieu. — De Crussol d'Uzès. — Cotheraeu. — De Culant, seigneur de Ciré. — Delpy de la Roche. — Dubois. — Dunezat de Saint-Michel. — Eschasseriaux. — Fauchereau. — Abraham de la Framboizière. — De Gaalon. — Gaschet. — Gascoing de Demeure. — Gaulthier. — Girard. — Gomard. — Gombauld. — De Goullard. — Goy. — Guiton. — Hobert. — Herbert. — Jamyn. — Jaudon. — De Laage. — Lagord de Villegouin. — De Laville. — Le Mastin, baron de Nuaillé. — Le Moyne. — Le Page. — Du Lion. — De Lorraine, prince de Lambesc. — De Maillé. — Mallat de Barbeaud. — Marsault. — Martin. — Massias. — Méré d'Anqueville. — Meschin. — Meschinet. — Meurguier. — Michel de Lisardois. — De Montbron. — Du Mousson. — Mornet — Nicolas de Voultron. — Pajaud. — Patrus. — Pentecoste. — De Peyré, dame de Ciré. — De Polignac. — De Pons, marquis de Thors. — De Pont des Granges. — De Rabayne. — Ravard. — Razin de la Croix. — Regnauld. — Reparon. — Georges Reveau (historien, 1640). — Samuel Robert (annaliste, 1650). — Vicomte de Rochechouart. — Rousseau. — Roux. — Rullier. — De Ruthaud, seigneur de Rullon. — Sagot. — De Saint-Légier de la Saulzaie. — Prévost Sansac de Traversay. — Seignette. — Comte de Senecterre. — Thubin. — Du Temple. — Teptud, — Tecinier. — Valet. — De Verteuil. — Viault. — Virmontois.

Cette liste est bien incomplète, il suffit, pour s'en convaincre, de la comparer avec celle des gentilshommes de la Généralité de La Rochelle, maintenus dans leur noblesse par l'intendant Michel Begon (1698-1700) ; et avec l'armorial de la Généralité, dressé par d'Hozier, manuscrits déposés au cabinet des titres de la Bibliothèque nationale, rue Richelieu, à Paris.

Le fonds des notaires et tabellions renferme les minutes des études de Ballet (de Saintes) (1647-1658) et Dusault (1675-1694); Mongrand (1622-1695); Moreau (1634-1660) et Salenault (1655-1675) (de Taillebourg); Rivière (1666) de La Rochelle, et Tuffé (1613-1630) (de Saintes).

Les noms des familles Mac-Mahon, La Rochefoucauld, La Trémoille, de Pons marquis de Thors, Gargoulleau, Reveau, etc., figurent fréquemment dans ces minutes.

On trouve dans la même série le registre des délibérations de la communauté des notaires de La Rochelle (1784-1789).

La section des communes et municipalités contient le censif de La Rochelle en 1632, des documents sur l'octroi et la police intérieure de cette ville et quelques pièces intéressant l'administration municipale des villes de Rochefort, Saintes, Saint-Jean-d'Angély, Marennes, Marans et Cognac, enfin des projets de statuts pour les communautés des boulangers, des épiciers, des perruquiers, des menuisiers, ébénistes et tourneurs de La Rochelle, des artificiers, libraires, orfèvres, marchands drapiers, etc.

M. Paul Normand a enrichi cette série, en offrant au département le chartrier de Matha, avec l'inventaire dressé en 1757, par le sieur Barbazan, et qui forme deux volumes in-folio, l'un de 585 pages, l'autre de 774 pages, contenant l'analyse de dix mille pièces, remontant à 1213. Ce chartrier passa en 1778 de la maison de Bourdeilles aux mains de l'acquéreur du comté, M. de Begeon de Sainte-Mesme, qui confia pendant l'émigration la tutelle de

ses enfants mineurs, à M. Normand d'Authon, avocat du Roi. Devenu majeur et seul héritier de son père, M. Melchior de Sainte-Mesme, vendit ses domaines, pour venir habiter l'île d'Oleron, où il transféra les titres du comt de Matha. Célibataire, il maria sa nièce, mademoiselle Malafosse de Couffour, au fils de M. Normand d'Authon, ancien magistrat, ancien conseiller général qui a fait hommage du précieux chartrier, aux archives départementales.

A cette collection se rattache une lettre autographe de madame de Maintenon, en date du 31 janvier 1712, à son élève, mademoiselle Marie-Suzanne Prévost de Sansac, dame de Saveilles et de Touchimbert, à l'occasion de son mariage avec M. Henri, marquis de Bourdeille, chevalier, sous-lieutenant aux gardes françaises, comte de Matha.

Supplément à la série E.

Les registres de baptêmes, de mariages, de communions et de sépultures de l'église réformée de La Rochelle, depuis 1561 jusqu'à 1791, composent ce fonds. Le rôle joué dans l'histoire du protestantisme français, par la ville de La Rochelle, donne une importance particulière à ces registres où se pressent les plus grands noms du XVIe et du XVIIe siècle, capitaines, théologiens, savants, poètes, magistrats, marins, etc. Jean de la Haizé, avocat, poète, érudit; Jean Pierres, jurisconsulte; François de la Noüe, grand capitaine et moraliste; Jacques Esprinchard, savant voyageur; Lefèvre, humaniste illustre; les pasteurs Jean de l'Espine, Odet de Nord, Rotan ,Maigneau, Boysseul, Loumeau, Chanet, Colomiez, Merlin, Philippe-Vincent, de l'Ortie, de Tandebaratz, Drelincourt, de Laizement, etc.; l'historien Amos Barbot; l'avocat David Defos; les annalistes Mervault, Raphaël Collin, Georges Reveau, Boucher de Beauval, Abraham Texereau; le général Ratuit, comte de Souches; le savant des Aguliers; la famille Tallemant; le maire Jean Guiton; les imprimeurs Haultin, typographes, fondeurs de caractères et érudits; le médecin Bouhereau, érudit; les savants Baulot, Seignette; les familles Vivier, Fleuriau, etc., le poëte et historien Agrippa d'Aubigné.

II

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES

Séries G et H.

Les documents ecclésiastiques composent les séries G et H.

La première de ces séries comprend 102 articles, dont 25 registres, comptant ensemble 22,000 feuillets, 10 plans et 77 actes, produisant un total de 4,293 pièces, dont 277 sur parchemin, et 4,156 sur papier.

L'évêché de Saintes et celui de Maillezais, transféré à La Rochelle en 1648, ont fourni la majeure partie des documents. Viennent ensuite les chapitres épiscopaux, les officialités et autres juridictions relevant des évêchés, les séminaires, les églises collégiales, les églises paroissiales et leurs fabriques (1737-1790), les bénéfices, chapelles, aumôneries, etc.

La cathédrale de La Rochelle, construite sur les plans de M. Gabriel, forme un important article. Les décisions des conciles sont consignées dans un registre in-folio. Les comptes des receveurs de décimes ecclésiastiques fournissent des liasses volumineuses, réintégrées par la mairie de La Rochelle aux archives départementales. Les fulminations des brefs de dispenses de parenté pour mariages, donnent des indications sur la situation d'un certain nombre de familles au XVIIIe siècle.

Malheureusement l'incendie qui éclata en 1772 dans la bibliothèque du séminaire de La Rochelle, a détruit la majeure partie des archives de l'évêché de ce diocèse. (Donations faites par Guillaume, comte de Poitou, aux

abbés de Maillezais. — Érection de l'abbaye de Maillezais en évêché et translation de cet évêché à La Rochelle. — Actes d'inféodations, aveux et dénombrements, baillettes, déclarations, transactions, partages, papiers censaires, etc.).

Les ordres religieux qui ont laissé des traces aux archives départementales, sont les suivants :

ORDRES RELIGIEUX D'HOMMES.

Augustins de Saint-Yon de La Rochelle et de Montmorillon, en Poitou (1631-1789).

Bénédictins. — Abbaye de Charron, ordre de Citeaux (1188-1789). — Prieuré de Saint-Hilaire-du-Bois-lès-Charron (1634-1781). — Abbaye de Saint-Étienne de Baigne (1745). — Abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély (1609-1734). — Abbaye royale de Saint-Léonard des Chaumes (1553-1787). — Abbaye de Saint-Michel en l'Herm (1600-1790). — Abbaye de Notre-Dame de Masdion (1457-1786). — Prieuré de Saint-Nicolas des Essarts (1634-1785). — Prieuré de Saint-Laurent du Lignon (1709-1748). — Prieuré de Saint-Sulpice de Marignac (1785). — Abbaye de Mont-Saint-Martin Nollon (1722-1723). — Abbaye de Notre-Dame de Moureilles (1663). — Abbaye de Nuaillé (1298-1464). (Vidimus d'une charte en langue vulgaire). — Prieuré de Notre-Dame de Romaziere (1728). — Prieuré de Saint-Pierre de Torsay et de Saint-Genis (1677). — Prieuré de Saint-Georges de Cubillac (1521-1667). — Prieuré de Saint-Sauveur de l'Ile-de-Ré (1517).

Carmes de La Rochelle (1592-1773).

Dominicains de La Rochelle (1656-1703). — de Saintes (1539-1759).

Ordre de *Grandmont*. — Prieuré de Notre-Dame-de-la-Garde (1750-1790).

Compagnie de Jésus (1683-1754).

Minimes de Surgères et de La Rochelle (1533-1789).

Oratoriens de La Rochelle (1644-1648).

ORDRES RELIGIEUX DE FEMMES.

Abbaye royale de *Notre-Dame*, hors les murs de Saintes (1393-1789).

Filles de la *Charité*, à Tonnay-Charente et à Soubise (1726-1789).

Ordre de *Sainte-Claire* de Saintes (1737-1789).

Dames-Blanches de La Rochelle (1716-1792).

La statistique des ordres religieux, dressée en 1723 par Amelot de Chaillou, intendant de la Généralité, permet de compléter cette énumération et fait connaître la date de fondation de chacune des communautés religieuses qui existaient avant 1790, ainsi que le montant de leurs revenus.

Les détails qui précèdent suffisent pour caractériser cette collection et montrer ce qui constitue son originalité et sa valeur. C'est à l'aide de pareils documents que, suivant l'expression de M. Guizot, « on peut vraiment pénétrer dans les régions inconnues de l'histoire. »

DE RICHEMOND,

Archiviste de la Charente-Inférieure, officier de l'instruction publique,
correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques.

Département de la Charente-Inférieure.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SERIE C.

(Administrations provinciales. — Intendances, Subdélégations, Élections et autres divisions administratives ou financières, Bureaux des finances, États provinciaux, Principautés, Régences, etc.)

INTENDANCE DE LA ROCHELLE.

C. 1. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1716-1777. — Ponts et chaussées. — Devis et adjudications des travaux à exécuter pour l'entretien des chaussées sur le grand chemin de La Rochelle à Paris; — les chaussées pavées de La Rochelle à Rochefort; — les réparations sur les routes de La Rochelle à Marans; — de Paris à Bordeaux; — les ponts et ponceaux (ponts de Mansle, — de Charente — de Montville et des Écures), — et l'entretien des couvertures du palais du Présidial et de la tour du pont de Saintes; — procès-verbaux de réceptions, etc.

C. 2. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1787-1789. — Comparaison des prix d'adjudication des travaux de voirie de 1722 à 1726. — État des ponts et ponceaux de la Généralité de La Rochelle. — Devis pour le rétablissement de la chaussée de Châteauneuf et des six ponts qui la traversent. — Ordonnance de l'intendant de Reverseaux déboutant le sieur Devigne, conducteur des ponts et chaussées, de ses prétentions pour le remboursement de 16,603 livres 15 sols. — État général des routes de la Généralité faites, commencées, projetées ou à projeter. — État des ouvrages faits par corvées en 1786, etc.

C. 3. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1722-1786. — Rapport sur la situation des ponts et chaussées de l'Élection de Rochefort. — Mémoire sur la route de Paris à Bordeaux dans la partie qui traverse la Généralité de La Rochelle. — Instructions sur l'ouverture de nouvelles routes et les mesures à prendre pour empêcher les contestations. — État arrêté des dimensions des routes de la Généralité de La Rochelle, divisées en trois classes. — Estimation des travaux d'entretien et de confection à faire aux routes.

C. 4. (Liasse.) — 135 pièces, papier; 1 plan.

1718-1785. — Ordonnances des intendants de La Rochelle sur les travaux de voirie dans la Généralité. — Jugements des trésoriers de France ordonnant la démolition de constructions élevées par des particuliers en contravention aux règlements. — Arrêt du Conseil d'État obligeant les héritiers du sieur Guérinet, trésorier des ponts et chaussées, à rembourser les sommes dont il était reliquataire. — État des recettes et dépenses du service des ponts et chaussées pour la Généralité. — Rapports sur les récla-

mations du marquis de L'Ange et de madame la maréchale d'Armantière contre la direction du chemin de Cozes à Royan. — Plan des routes traversant la forêt de Benon. — États de distribution que les communautés doivent fournir en 1787 et 1788 pour la confection des routes de la Généralité.

C. 5. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1756-1784. — Indemnités de terrain accordées à cinquante-six propriétaires pour le redressement des routes traversant leurs domaines. — Suppliques et réclamations au sujet de la direction des chemins appuyées par des plans et des rapports des ingénieurs des ponts et chaussées, etc.

C. 6. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1784-1785. — Réclamation des fermiers du marais desséché de Voutron, demandant une indemnité pour la perte de leur récolte de foin par les inondations. — Supplique du sieur Louis-Giraudeau Dupeux, officier de la maison du Roi, qui réclame une indemnité de 8,000 livres pour la démolition d'un magasin qu'il possédait sur le pont d'Alligres (Marans) et qui gênait le cours de la Sèvre, etc.

C. 7. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1785-1787. — Supplique de M. de La Revêtison Chabot demandant une indemnité pour le dommage causé à ses propriétés par la nouvelle route de Niort à Bordeaux dont le plan est joint à sa requête. — Réclamation de madame veuve de Beaucorps de La Bastière, qui se plaint de la direction projetée de la route de Surgères à Saint-Jean-d'Angély et appuie sa demande d'un plan des lieux. — Rapport négatif, etc.

C. 8. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1787-1789. — Réclamation du sieur Bataré, dont la maison s'est écroulée par suite des travaux de nivellement exécutés sur la place de Matha ; il lui est alloué 816 livres. — Demande d'indemnités de terrains par les sieurs de Latierce, Velat de Chamdoré, Rétif et madame Chabonelais à l'occasion des routes de La Rochelle à Limoges ; — à La Roche-Chalais ; — à Saintes, etc.

C. 9. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1719-1777. — Projets de répartition des fonds alloués pour les ponts, chaussées et ports maritimes du commerce. — Appointements et gratifications des ingénieurs et des divers employés des ponts et chaussées, etc.

C. 10. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1778-1788. — Projets de l'état (budget) du Roi pour les ouvrages et réparations faits ou à faire aux routes et ports de la Généralité de La Rochelle. — Devis pour l'entretien annuel des routes de la Généralité, etc.

C. 11. (Liasse.) — 84 pièces, papier ; 18 pièces, parchemin.

1720-1789. — Curage et agrandissement du port de La Rochelle. — Arrêts du Conseil d'État, ordonnances des intendants Amelot de Chaillou, Bignon et Barentin, et arrêtés de la Chambre de commerce concernant l'imposition nécessaire au payement des travaux du havre et sa répartition sur les vingt Généralités des pays d'élection. — Mémoire du duc d'Aiguillon et rapport de l'intendant de La Rochelle sur le curage du port de Riberou, qui se ferait par corvées.

C. 12. (Liasse.) — 101 pièces, papier ; 9 pièces, parchemin.

1698-1786. — Délibération du corps de ville de La Rochelle et arrêts du Conseil d'État autorisant les réparations à faire à l'hôtel de l'intendance, au palais de justice et aux prisons de La Rochelle. — Instructions générales sur les réparations des bâtiments servant à l'administration de la justice dans les diverses provinces du royaume.

C. 13. (Liasse.) — 63 pièces, papier ; 1 plan.

1748-1787. — Arrêt du Conseil d'État et ordonnance de l'intendant de La Rochelle autorisant l'établissement et la construction immédiate d'un arsenal à La Rochelle. — Réclamations du R. P. provincial de l'Ordre des Récollets contre le voisinage des travaux commencés. — Plan du terrain sur lequel doivent être élevés les bâtiments de l'arsenal, et procès-verbal de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées constatant que les travaux de l'arsenal ne peuvent pas nuire à la solidité de l'église Saint-Sauveur, etc.

C. 14. (Liasse.) — 139 pièces, papier ; 10 pièces, parchemin.

1703-1785. — Arrêts du Conseil d'État et ordonnances royales approuvant les réparations à faire aux bureaux des fermes et des traites de la Généralité de La Rochelle ; — aux cachots des prisons, aux chambres d'au-

dience et du Conseil d'élection et au palais du Présidial de Saintes. — Délibérations du corps de ville de Saintes suppliant Sa Majesté d'ordonner la perception de 20 sols par chaque enregistrement de causes, tant au Sénéchal qu'au Présidial, pour le payement desdites réparations, etc.

C. 15. (Liasse.) — 119 pièces, papier; 7 pièces, parchemin.

1728-1787. — Arrêts du Conseil d'État autorisant la construction du palais de justice de Saint-Jean-d'Angély et de l'hôtel de ville de la Sénéchaussée sur la place des Jacobins, et homologuant la vente faite pour cet effet par M. César-Jean Joly d'Aussy ; — approuvant les réparations à faire à l'auditoire, aux prisons royales et autres bâtiments du siége du tribunal de Saint-Martin-de-Ré ; — la reconstruction du palais de justice de Rochefort, etc.

C. 16. (Liasse.) — 130 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1750-1786. — Arrêts du Conseil d'État concernant les travaux pour la salubrité de Rochefort, ponceaux pour l'écoulement des eaux; — établissement de fontaines et de promenades plantées d'arbres, etc.; — réfectionnement des pavés de la ville et de ses faubourgs.

C. 17. (Liasse.) — 140 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1749-1787. — Arrêts du Conseil d'État relatifs au pavage de Saintes, La Rochelle, Saujon, Saint-Jean-d'Angély et Tonnay-Charente, etc.

C. 18. (Liasse.) — 122 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1762-1789. — Arrêts du Conseil d'État autorisant la perception d'un impôt pour la réfection des pavés de Pons, du château d'Oléron et de Saint-Martin-de-Ré. — Dénonciation d'abus de pouvoirs du juge de Pons, qui avait passé des adjudications onéreuses pour cette ville. — Supplique adressée au Roi par les aubergistes de Pons qui se plaignent de la sévérité du syndic, à l'occasion d'une assemblée clandestine,

C. 19. (Liasse.) — 108 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1657-1789. — Desséchement des marais dans les Élections de La Rochelle et Saint-Jean-d'Angély. — États d'imposition et de répartition des sommes imposées et des propriétaires des marais desséchés et à dessécher. — Requêtes, procès-verbal d'expertise et transactions à l'occasion des marais de Maillezay, Vix, Benet, etc., pour terminer un procès engagé au Présidial de La Rochelle entre le sieur de La Riboissière et les intéressés. — Plan sur parchemin desdits marais dressé par M. de La Maisonneuve.

C. 20. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1712-1775. — Lettres ministérielles à l'intendant de La Rochelle, de Beauharnois, relatives aux gages des trésoriers des ponts et chaussées; — du cardinal Dubois, recommandant à l'intendant Bignon le travail des communautés pour l'exécution des chaussées, ajoutant qu'il ne faut imposer au peuple que des corvées médiocres et prendre des mesures pour que leur nourriture et celle de leurs chevaux ne leur coûtent rien. — Suppliques d'Élisabeth de Beaupré, veuve du sieur Methé de Fontremis, conseiller au Présidial de Saintes, à l'occasion de la route de Saintes à Pons.

C. 21. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1775-1780. — Suppliques à l'intendant de La Rochelle par messire Martin de Bonsonge, capitaine général de la capitainerie garde-côte de Marennes, qui demande une allocation de 300 livres pour achever le terrain qui conduit aux marais Gâts; — par J. Raymond Richier, syndic général des marais salants de Marennes, qui demande que le montant de la contribution de ses co-intéressés soit employée en entier aux réparations des chemins conduisant au port ; — par les curés de Saint-Germain-de-Marancennes et de Macqueville, qui se plaignent que l'administration des sacrements devient impossible dans leurs annexes, parce que les routes sont impraticables pendant l'hiver. — Lettre du ministre Necker à l'intendant Meulan d'Ablois, pour exempter de la corvée les populations maritimes de Ré et d'Oléron, etc.

C. 22. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1780-1784. — Supplique de Jean Fâvre, maître en chirurgie à Saint-Jean-d'Angély, qui réclame contre une ordonnance de l'intendant de La Rochelle, condamnant sa maison à être démolie pour cause de vétusté. — Lettres du ministre Necker à l'intendant de La Rochelle, concernant les gratifications aux ingénieurs des ponts et chaussées ; — l'adjudication des ponts et ponceaux de la Généralité, etc. ; — du ministre d'Ormesson à l'intendant, pour la création de commis chargés de l'exécution du règlement sur le roulage, etc,

C. 23. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1784-1789. — Lettres de M. de Calonne à l'intendant de La Rochelle, concernant la destruction des atterrissements et plantations au-dessus et au-dessous des ponts qui s'opposent au libre cours des eaux; — la manière dont sont indemnisés les propriétaires lésés par l'ouverture de nouvelles routes; — de M. de La Mellière à l'intendant, pour lui recommander la réclamation du sieur Héard Du Taillis, venu à Paris pour la fédération, qui se plaint de n'avoir pas été indemnisé d'un terrain pris par la route de Saintes.

C. 24. (Liasse.) — 136 pièces, papier; 6 pièces, parchemin.

1616-1787. — Arrêts du Conseil d'État autorisant les propriétaires intéressés à dessécher les marais du Roi et autres aux environs de Rochefort; — le pavage des rues et la construction des chaussées de Rochefort; — l'assainissement des marais de la Petite-Flandre; — un impôt bientôt supprimé de 20,000 livres sur le sel des côtes de Saintonge, pour couvrir les frais de desséchement des marais de la Généralité de La Rochelle. — Suppliques du R. P. Henri Favols, de la Société de Jésus, directeur de l'ancien desséchement des marais de Ciré et d'Ardillières, demandant à être exempté de payer sa part dans le desséchement desdits marais; — de M. Fleuriau l'aîné, officier commensal de la maison du Roi, seigneur de Touchelonge, revendiquant la possession de neuf journaux de marais qui lui était contestée par le seigneur de Fouras.

C. 25. (Liasse.) — 94 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1722-1789. — Procès entre le marquis Jean-François-Louis de Lostanges, baron de Paillé, ancien capitaine de cuirassiers, d'une part; et la dame Magdeleine de Parabert, abbesse de l'abbaye royale Notre-Dame-hors-les-Murs de Saintes, dame de la terre et seigneurie de Saint-Denis-d'Oléron, et le chapitre de l'église de Tours, d'autre part. — Arrêts du Conseil d'État déboutant M. le marquis de Lostanges de ses prétentions et rejetant son pourvoi en cassation.

C. 26. (Liasse.) — 90 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1684-1788. — Nomination de syndics pour les marais de Royan, Saint-Augustin et Arvert et consentement de l'impôt nécessaire pour leur desséchement. — Statuts et règlements conclus entre les associés pour le desséchement des marais et rivières de Royan et de Mornac. — Ordonnance de l'intendant homologuant les délibérations des intéressés au desséchement du marais d'Andilly. — Convention entre M. le comte et madame la comtesse de Chastenay-Lanty, M. le comte d'Houdelot et le sieur Boncerf, pour le desséchement des marais de Talmont. — Marais de Salles, Châtelaillon, Saint-Louis, La Petite-Flandre et Rochefort. — Marais de Nuaillé, Voutron, etc., concédés par Louis XIII, en 1638, au duc de Saint-Simon. — Arrêts du Conseil d'État réduisant l'imposition sur les marais desséchés, de 6 sols par journal, à 4 sols; — ordonnant, à la requête des maires et échevins de Saintes, le recurement des prairies qui bordent la Charente. — Correspondance du duc de Richelieu avec le contrôleur général, au sujet du mémoire de madame la princesse de Conti pour le desséchement du marais du Brouage, etc.

C. 27. (Liasse.) — 90 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1722-1779. — Deux lettres autographes des 31 janvier et 25 mai 1738 de madame Louise-Elisabeth de Bourbon qui s'intéressait au desséchement des marais d'Arvert. — Arrêt du Conseil d'État homologuant l'adjudication du canal de la Maire pour parvenir audit desséchement. — Ordonnances de l'intendant concernant le desséchement des marais de Charras et de La Prée-Cléreau. — Arrêts du Conseil d'État concernant le desséchement des marais de Mornac et de Royan.

C. 28. (Liasse.) — 94 pièces, papier; 10 pièces, parchemin.

1725-1788. — Bacs et bateaux. — Ordonnances de l'intendant de La Rochelle concernant le passage de Martrou. — États des péages de la Généralité de La Rochelle confirmés, supprimés, et à vérifier sur titres représentés. — États des péages de la subdélégation de Barbezieux, sur lequel figure un droit « pour un mariage sortant de la « terre, 5 sols, ou un baiser de la mariée. » — Arrêts du Conseil d'État réglant la perception des droits de bacs de la Généralité de La Rochelle; — permettant à différents seigneurs de tenir des bacs taxés sur divers cours d'eau; — annulant les prétentions du président d'Alligres de percevoir un droit sur les voitures, bêtes de somme, etc., passant la Sèvre à gué, et celles des Missionnaires de Saintes sur chaque gabare de sel montant la Charente et passant sous les ponts de Cognac; — ordonnant l'exécution de tous les édits sur la police des bacs, suivant leur forme et teneur.

C. 29. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1727-1749. — Correspondance ministérielle relative

au service des bacs et bateaux et aux droits de péage. — — Envoi par le ministère à l'intendant de La Rochelle de onze arrêts du Conseil d'État supprimant les droits de péage indûment prétendus par la dame de Rambure, le sieur Salomon, les abbés de Bouvoust et de Notre-Dame de La Frenade, le sieur de Brac, le baron de Surgères, la comtesse de Lusignan, et exigeant la justification préalable de ceux de Mgr l'évêque de Saintes et de madame la marquise de Courcillon.

C. 30. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1758-1782. — Correspondance ministérielle relative au service des bacs et bateaux. — Suppression par M. de La Rochefoucauld du bac sur la Charente dans la paroisse d'Emberac et son rétablissement par le sieur Péron. — Lettres de M. de Silhouette à l'intendant de La Rochelle pour amener l'établissement d'un tarif uniforme des droits de péage ; — du duc de Choiseul autorisant l'adjudication par l'intendant d'Orfeuil du passage des troupes de Fouras à l'île d'Aix et de l'île d'Aix à La Rochelle ; — de l'abbé Terray sur la négligence des propriétaires de bacs à les entretenir et la nécessité d'afficher le tarif des droits de bacs fixé par les titres de concession.

C. 31. (Liasse.) — 114 pièces, papier, 5 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1718-1789. — Arrêts du Conseil d'État ordonnant l'imposition de la somme de 70,000 livres sur tous les marais salants de Saint-Georges et de Saint-Pierre d'Oléron pour le rétablissement du chenal de La Perrotine ; — les travaux du chenal de L'Épine ou de Mérignac pour prévenir les inondations, à la demande des propriétaires de l'île d'Oléron.

C. 32. (Liasse.) — 58 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1730-1787.—Arrêts du Conseil d'État et ordonnances de l'intendant de La Rochelle approuvant le devis des travaux à exécuter aux cheneaux de La Perrotine et de L'Épine ; — observations des propriétaires riverains sur lesdits travaux. — Mémoire à présenter aux princes et seigneurs qui ont des droits sur les sels chargés à l'île d'Oléron.

C. 33. (Liasse.) — 122 pièces, papier ; 13 pièces, parchemin ; 1 plan.

1776-1789.—Arrêts du Conseil d'État et ordonnances des intendants de La Rochelle concernant les réparations à faire aux digues de l'île de Ré. — Requête des habitants de l'île d'Oléron, qui demandent l'autorisation de s'assembler pour délibérer sur les moyens de dessécher leurs marais. — Plan, coupe et élévation de l'aqueduc à construire pour l'écoulement des eaux des marais d'Oléron.

C. 34. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1758-1787. — Ordonnances de l'intendant de La Rochelle concernant les travaux des marais des Prises, des Mattes, le chenal de Saint-Bonnet et les réparations au port de Saint-Denis d'Oléron. — Mémoires et observations présentés par le sieur Compère Laubier à la chambre de commerce de Bordeaux, concernant les travaux à exécuter au littoral de l'île d'Oléron, etc.

C. 35. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1772-1789. — Arrêts du Conseil d'État prescrivant une imposition sur les propriétés de l'île d'Oléron pour couvrir les frais des travaux de Saint-Denis.—Approbation par l'intendant de La Rochelle du devis des travaux à exécuter au canal de délestage de Chatressacq (rive gauche de la Seudre) ; — état général des dépenses pour ce canal, approuvées par le juge sénéchal de l'île et baronnie d'Arvert et les habitants de La Tremblade, etc.

C. 36. (Liasse.) — 134 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin ; 1 plan.

1768-1789. — Arrêts du Conseil d'État homologuant la délibération prise par les habitants de Saint-Georges (Oléron) pour la construction du canal du Douhet ; — approuvant l'adjudication des ouvrages nécessaires pour l'ouverture d'un canal navigable de Saint-Georges à la mer ; — ordonnances de l'intendant de La Rochelle confirmant le rapport de l'ingénieur en chef sur lesdits travaux. — Plans de l'écluse du canal de Saint-Georges, des portes d'ébe et de flot à construire à son embouchure et de l'île d'Oléron, indiquant le tracé général dudit canal, etc.

C. 37. (Liassc.) — 128 pièces, papier, 7 pièces, parchemin ; 4 plans.

1737-1758. — Arrêts du Conseil d'État ordonnant l'adjudication des réparations des bords de la rivière la Boutonne ; — les réparations des écluses de Bernouet et de Tonnay-Boutonne. — Plans de l'écluse de Bernouet et de ses dépendances, etc.

C. 38. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1630-1780. — Ordonnances des intendants de La Rochelle prescrivant la démolition des moulins au-dessus et au-dessous de Tonnay-Boutonne. — Procès-verbal

dressé par l'ingénieur des ponts et chaussées constatant les travaux faits aux déversoirs au-dessus et au-dessous de Tonnay-Boutonne.

C. 39. (Liasse.) — 137 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1418-1780.—Arrêts du Conseil d'État et ordonnances de l'intendant de la Rochelle : concernant la réfaction du chenal de La Brande (île d'Oléron); — approuvant les travaux à exécuter pour rendre la Sèvre navigable et redresser cette rivière entre Marans et la mer; — ordonnant les ouvrages nécessaires pour prévenir les débordements de la Charente; — concernant l'exécution du plan des atterrissements le long de la Seudre et de la Charente; — réglementant la dimension des gabares et le halage en rivière de Charente. — États généraux des moulins, pertuis, vannes, écluses et bouchots construits sur les rivières et canaux de la Généralité de La Rochelle; — des pêcheries exclusives des côtes des amirautés de Marennes et de La Rochelle par M. Le Masson Du Parc. — Supplique au Roi par les habitants de l'île d'Oléron demandant la confirmation des priviléges concédés par lettres patentes de Charles V en 1372 et continués par ses successeurs, pour l'établissement de pêcheries exclusives sur les côtes d'Aunis et de Saintonge.

C. 40. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1752-1769. — Arrêts du Conseil d'État ordonnant l'exécution des travaux nécessaires pour rendre la Seugne navigable. — Ordonnance de l'intendant de La Rochelle rendue sur la requête du syndic honoraire de Pons, le sieur de Lisleferme, pour la démolition des pêcheries sur le cours de la Seugne. — Délibérations des commissaires et syndics de la communauté de Pons, au nom des intéressés au desséchement des marais de la Seugne.

C. 41. (Liasse.) — 118 pièces, papier; 3 plans.

1787-1791. — Rapport de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, devis, plans et mémoires à l'intendant de La Rochelle, pour l'établissement d'un pont en charpente sur le canal de Brouage.

C. 42. (Liasse.) — 82 pièces, papier; 6 pièces, parchemin.

1741-1772. — Arrêts du Conseil d'État approuvant les réparations aux fontaines, au clocher et à l'horloge de Brouage et subrogeant Morency et à défaut Pierre Guitton à la confection desdits travaux. — État des sels chargés dans le bureau de Marennes et des impôts sur cette denrée, pour l'entretien et les réparations des fontaines.

C. 43. (Liasse.) — 115 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1725-1789.— Phares et fanaux. — Arrêts du Conseil d'État fixant les droits à percevoir pour l'entretien des feux établis le long des côtes de la Généralité de La Rochelle (phares des Baleines et de Chassiron), sur les bâtiments qui entrent dans les rades de La Rochelle, de l'île de Ré et de l'île d'Oléron.

C. 44. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1727-1789. — Arrêts du Conseil d'État supprimant les droits de feux sur les bâtiments qui mouillent dans les rades de La Rochelle; — approuvant l'établissement d'un phare dans l'île d'Oléron. — Réparations et entretien des tours du Cordouan, des Baleines et de Chassiron, etc.

C. 45. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1722-1764. — Ordonnance de l'intendant de Blair de Boisemont concernant les réparations au fourneau de la tour des Baleines. — Rapport sur le fanal en reverbères de la tour des Baleines, dû à M. Sangrain, sous l'intendance de M. Meulan d'Ablois.

C. 46. (Liasse.) — 105 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1722-1791. — Arrêts du Conseil d'État concernant la perception d'un droit sur les bâtiments qui mouillent dans les rades de La Rochelle pour couvrir les frais de la nouvelle lanterne de la tour des Baleines; — réduisant le droit ci-dessus d'un sol par tonneau à 6 deniers. — Ordonnances des intendants Barentin, de Blair et de Beauharnais, commissionnant les préposés au service des phares.

C. 47. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1728-1788. — Comptes des recettes et dépenses pour l'entretien et les réparations des phares et fanaux du littoral de la Généralité de La Rochelle.—Ordonnances des intendants pour les gages des gardiens des phares, etc.

C. 48. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1724-1779. — Mémoires des travaux à faire pour l'établissement d'un magasin de charbons auprès de la tour des Baleines; — des dépenses de bois et de charbon pour l'entretien des feux de ladite tour. — Dépenses faites par le sieur Sangrain pour l'établissement des deux fanaux des îles de Ré et d'Oléron, etc.

C. 49. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1768-1788. —États des fournitures et dépenses pour l'entretien des feux de la tour de Chassiron; — des réparations urgentes à faire à ladite tour et à son magasin de charbon.

C. 50. (Liasse.) — 118 pièces, papier; 13 pièces, parchemin; 1 plan.

1713-1788. — Arrêts du Conseil d'État annulant une sentence de la Sénéchaussée de La Rochelle relative à Ravet, conducteur des ponts et chaussées; — autorisant les réparations du four banal d'Angoulins; — un nouveau tracé du chemin d'Angoulême à Bordeaux; — les réparations du cimetière et du presbytère de Tonnay-Charente; — la confection et l'entretien des routes de la Généralité de La Rochelle; —la construction de trois ponceaux sur la route de Moëze à Brouage. — Devis des réparations à faire au pont et aux écuries royales de Saintes. — Ordonnances de l'intendant de La Rochelle prononçant des peines contre toute personne qui endommagerait les balises des coureaux d'Oléron;—concernant la police du roulage;—ordonnant la construction de trois ponceaux sur le ruisseau de Sazennes. — Requête du sieur Jean de Fouchy au Conseil d'État, revendiquant la concession de 12,000 arpents de terrains vagues en Aunis, qui lui était contestée par le marquis de Seuil, seigneur de Charon; — le Conseil d'État ordonne qu'il soit fait justice au sieur de Fouchy par l'intendant. — Plan figuratif des différentes routes conduisant à Jonzac, etc.

C. 51. (Liasse.) — 40 pièces, papier; 58 pièces, parchemin.

1716-1787. — Arrêts du Conseil d'État concernant: — l'établissement d'une chambre de commerce à La Rochelle; — les pêcheries et moulins de la Généralité; — les fontaines de La Rochelle; — l'établissement à La Rochelle d'un bureau pour la marque et le plombage des marchandises; — la fabrication des futailles; — les inspecteurs des manufactures; — les droits sur les poids et mesures et l'amidon; — supprimant le droit de pêche dans les fossés de La Rochelle; — les corvées pour la réparation des chemins; — les droits de halle et minage dans diverses villes de la Généralité; — autorisant la fondation d'une société d'agriculture dans la Généralité; — assimilant le port de Rochefort aux ports désignés pour l'embarquement et le débarquement des matières propres à la fabrication du papier; — portant attribution à l'intendant des contestations au sujet des droits de balisage et de coutumes dus par les bateaux passant à Oléron; — ordonnant des impositions extraordinaires pour l'approvisionnement de la province par suite des disettes de 1752 et 1753; — déclaration du Roi servant de règlement pour l'Hôtel-de-Ville de La Rochelle.

C. 52 (Liasse.) — 32 pièces, papier; 40 pièces, parchemin.

1669-1788. — Arrêts du Conseil d'État concernant: l'établissement d'une maison de refuge pour les vagabonds dans la Généralité de La Rochelle; — les enfants trouvés; — les réparations de diverses églises de la Généralité; — les ports de la Généralité où le commerce des grains sera libre; — les bacs et bateaux; — l'octroi de La Rochelle; — le logement des troupes; — le commerce direct de Rochefort avec les colonies françaises d'Amérique; — l'établissement d'une nitrière dans la Généralité; — la falsification des eaux-de-vie; — différentes enclaves des Généralités de La Rochelle et de Limoges; — la délimitation des diverses paroisses de la Généralité, etc.

C. 53. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1698-1759. — Correspondance des ministres Pontchartrain, Chamillard, Desmarets, du duc de Noailles, de Philippe d'Orléans, etc., avec les intendants de La Rochelle, relative : — à l'imposition des gardes, gendarmes et chevau-légers du Roi qui jouissent des privilèges de commensaux, bien que sortis des compagnies; — à la suppression des offices de commisaires particuliers aux revues et logements des gens de guerre; — à la taxation des bestiaux sur les rôles des tailles; — à la nomination des collecteurs d'office et syndics pour la répartition des tailles; — aux exemptions de taille indûment accordées aux officiers et archers de l'ancienne compagnie de la connétablie et maréchaussée de France; — à la défense aux officiers de l'Élection de faire exploiter par leurs domestiques plus d'une ferme ou domaine composé de deux charrues et dans une paroisse seulement, pour jouir de l'exemption de la taille. — Supplique des héritiers de la veuve de messire Pierre de Pons, seigneur de La Coudre, demandant l'exemption de la taille pour leur terre de Taugon-La-Ronde. — Arrêt du Conseil d'État ordonnant aux particuliers compris dans la capitation de 1754 de payer « outre la portée de leurs « taxes, les 4 sols par livre d'icelle, » etc.

C. 54. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1759-1777. — Lettres ministérielles, signées d'Ormesson, de Silhouette, de Fourteille, Bertin, Terray, Turgot, etc., adressées aux intendants Baillon, d'Orfeuil, Le Pelletier de Morfontaine, d Meilhan, de Monthion et

d'Ablois, et minutes des lettres des intendants concernant : l'imposition de 15,000,000 de livres sur tous les habitants exempts et non exempts, au marc la livre de leur capitation, pour les frais de l'assemblée des milices gardes-côtes; — le dénombrement des biens-fonds du royaume et la prorogation provisoire d'une partie des impositions avec la cessation des trois vingtièmes et le dédoublement de la capitation ; — le mémoire de S. A. S. M. le duc de Penthièvre, amiral de France, qui demande la décharge des vingtièmes sur les droits d'ancrage, de délestage et de balisage sur la Seudre et de lestage dans les coureaux d'Oléron, comme droits royaux; — la répression des abus introduits dans l'exercice des priviléges de regrattiers, revendeurs de sel à la petite mesure, marqueurs de cuirs, contrôleurs de poudre, etc. ; — la décision du Conseil d'État sur l'exemption des vingtièmes pour les maisons canoniales affermées jusqu'à neuf ans ; — la compétence des intendants en matière de vingtièmes; — la suppression des vingtièmes d'industrie dans les bourgs et villages. — Règlement du Roi pour les contraintes en matière d'impositions. — Lettre autographe du ministre Necker priant l'intendant de faire afficher un arrêt du Conseil d'État sans retard.

C. 55. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1778-1789. — Lettres des ministres Necker, Joly de Fleury, de Calonne, d'Ormesson, etc., du contrôleur général et des subdélégués, aux intendants d'Ablois et de Reversaux, concernant: la répartition des vingtièmes; — le tarif des différents grains dans la Généralité, d'après les marchés de 1758 à 1777; — la nomination dans les diverses villes franches et abonnées d'un receveur commis par arrêt du Conseil et cautionné; — la surtaxe des taillables des paroisses voisines de La Rochelle, par suite du privilége abusif des Rochelais possédant des biens-fonds dans la paroisse; — une enquête relative à la gestion de Louis Mayran, maître en chirurgie, syndic électif de Jonzac; — un mémoire présenté à l'intendant par le sieur Faure, au nom de la noblesse de Saintes et Barbezieux, contre le projet de réunion sur les mêmes rôles des vingtièmes des nobles à ceux des taillables, etc.

C. 56. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

1706-1778. — Lettres signées Chamillard, de Bercy, d'Ormesson, Trudaine et Necker aux intendants Begon, de Beauharnois, de Barentin, Baillon, d'Ablois, etc., relatives : à des demandes en décharge et modérations et aux ordonnances des intendants à ce sujet ; — aux plaintes portées contre le commis aux tailles de Saintes qui avait fait emprisonner le sieur Loizeau, collecteur de la paroisse de Roye ; — aux plaintes des habitants de Beauvais-sur-Matha contre la pression exercée sur les collecteurs par les sieurs Pasquier et Merveilleux, marchands en gros, forts de la protection du subdélégué pour n'être imposés qu'à des sommes insignifiantes, etc. ; — minutes des lettres des intendants y relatives.

C. 57. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1779-1789. — Lettres ministérielles signées Necker, de Fleury, d'Ormesson, de Vergennes, de Calonne, etc., aux intendants d'Ablois et de Reverseaux, et minutes des réponses des intendants concernant : la demande des habitants de Sainte-Marie (île de Ré) d'avoir dans leur paroisse un préposé aux vingtièmes ; — le mémoire du comte de Jarnac, au nom des habitants de Jarnac, qui demandent et obtiennent l'exemption des vingtièmes d'industrie (la même faveur est étendue à Jonzac, Chateauneuf et Soubise, mais refusée à Pons); — les demandes en décharge et modérations d'impôts par M. Brethoux de La Barde ; — le maréchal de Richelieu; — le marquis de Vaudreuil, gouverneur général de Saint-Domingue ; — le comte de Polignac ; — Ancelin, seigneur de Saint-Quentin de Ransanne; — le comte de Chatilaillon, etc.

C. 58. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1712-1789. — Lettres signées de Bercy, d'Ormesson, Orry, Necker, de Vergennes, adressées aux intendants de Barentin, de Pleurre, de Boisemont, Baillon, de Senac, de Monthion, d'Ablois et de Reverseaux, et minutes des réponses des intendants, relatives : à une indemnité aux peuples de la Généralité qui se sont portés en armes sur les côtes pour s'opposer à la descente des Anglais ; — aux réductions annuelles et motivées sur la taille dans la Généralité, avec l'approbation de la répartition de ces diminutions par les intendants, etc.

C. 59. (Liasse.) — 146 pièces, papier, dont 10 imprimées.

1714-1789. — Lettres des ministres d'Ormesson, Necker, etc., aux intendants de Reverseaux, de Beauharnois, d'Ablois, et minutes des réponses des intendants, concernant les frais de poursuites et de recouvrement en matière d'imposition ; — ordonnances des intendants Baillon et Barentin sur la taxation des huissiers et sergents employés au recouvrement des impositions; — sur la répression des abus commis par les collecteurs et leurs agents ; — nommant des collecteurs pour les diverses

paroisses de la Généralité. — Arrêt du Conseil d'État et ordonnance de l'intendant de la Guyenne, Dupré de Saint-Maur, autorisant la vente des fruits et effets saisis, faute de payement des impositions, dans les Élections du ressort de la Cour des Aides de Bordeaux, par les chefs de garnison commissionnés et assermentés, mais avec le même salaire que pour leurs journées ordinaires.

C. 60. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1715-1789. — Lettres ministérielles signées Des Maretz, d'Ormesson, de Fleury, Necker, Turgot, adressées aux intendants d'Ablois, de Reverseaux, etc., et minutes des réponses des intendants, relatives à la recherche des usurpateurs des titres de noblesse; — à la suppression de la vénalité des charges de magistrature; — au rétablissement des offices du Parlement de Bordeaux avec attribution de gages aux nouveaux officiers; — au traitement des directeurs et contrôleurs des vingtièmes.

C. 61. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1751-1788. — Procès-verbaux constatant que les registres des recettes et dépenses du Bureau des fermes ont été cotés et paraphés par les juges des traites en la juridiction de La Rochelle. — Correspondance des ministres d'Ormesson, de Fleury, de Vergennes, Necker, etc., avec les intendants d'Ablois et de Reverseaux, relative aux nominations des directeurs, contrôleurs et divers employés des finances dans la Généralité, etc.

C. 62. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1705-1790. — Arrêt du Conseil d'État accordant une diminution de 80,000 livres sur la taille de la Généralité de La Rochelle en 1739, et répartition de cette diminution entre les Élections de La Rochelle, Saintes et Barbezieux. — Ordonnance du roi Louis XVI sur les impositions aux tailles. — Correspondance relative aux secours demandés aux intendants pour pertes de récolte. — État des sommes reçues et dépensées sur le droit de confirmation et vente des maîtrises dans la Généralité. — Circulaire de l'intendant à tous ceux qui jouissent des priviléges de noblesse, depuis 1643, pour les inviter à payer le droit de confirmation ou à représenter leurs titres. — Droits réservés dans les subdélégations de Surgères, Rochefort et La Rochelle, etc.

C. 63. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1752-1785. — Comptes présentés aux intendants par les receveurs des finances, des pertes sur les grains; — des recouvrements des 4 sols par livre du premier vingtième, etc., pour les Élections de La Rochelle, Marennes et Saintes. — Décharges et modérations accordées aux nobles et privilégiés de l'Élection de Saintes, pour les offices et droits, les biens-fonds, etc. — Exempts : MM. Pierre Dumorisson, Broussard, comte de Saint-Simon, de La Garde, Gaston de Court, etc.

C. 64. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1761-1787. — États et comptes des frais de recouvrement, de poursuite et de contrainte, en matière de contributions, tant contre les collecteurs que contre les contribuables, rendus aux intendants par les conseillers du Roi receveurs des tailles dans les Élections de La Rochelle, Saintes et Barbezieux, etc.

C. 65. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1730-1782. — Comptes présentés aux intendants par les receveurs des tailles pour les pertes sur les grains et le recouvrement des vingtièmes dans l'Élection de Cognac. — États, par paroisses, des frais de poursuite pour le recouvrement de la taille, des vingtièmes, etc, dans les Élections de Cognac, Saint-Jean-d'Angély, Marennes, etc.

C. 66. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1752-1785. — Comptes présentés aux intendants par les conseillers du Roi, receveurs des tailles pour décharges à cause des pertes sur les grains, et pour le recouvrement des vingtièmes dans l'Élection de Saint-Jean-d'Angély. — État des ordonnances de décharges, modérations et non-valeurs accordées par l'intendant pour les Élections de Saint-Jean-d'Angély et Barbezieux. — Rôles des nobles et privilégiés, etc.

C. 67. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 81 pièces, papier.

1712-1789. — Gratifications, gages et taxations des syndics et greffiers des rôles pour les 5 Élections de la Généralité de La Rochelle. — Quittances des greffiers pour les diverses paroisses de l'Élection de La Rochelle. — États des gratifications accordées aux employés des vingtièmes dans la Généralité de La Rochelle, etc.

C. 68. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1704-1764. — Trente-quatre extraits des brevets généraux arrêtés au Conseil d'État pour la levée des impositions dans la Généralité de La Rochelle. — Capitation de

la Noblesse, des officiers de la maréchaussée, etc. — Cartes et projets de répartition par Élections. — Ordonnances des intendants pour la répartition des tailles dans la Généralité. — Cartes des impositions approuvées par le ministère, etc.

C. 69. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1721-1789. — Répartition de la taille et des impositions de toute nature sur les villes et paroisses de la Généralité. — Capitation de la Noblesse des Élections de La Rochelle, de Saintes, de Marennes, de Barbezieux et de Saint-Jean-d'Angély. — Capitation des employés des cinq grosses fermes et du domaine, des officiers de finance, etc. — Noms des paroisses pour lesquelles des remises ont été proposées et accordées pour pertes de grains, etc.

C. 70. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1715-1781. — Rôles de répartition de la taille dans la Généralité. — État des secrétaires du Roi et des gardes-scels près les chancelleries des cours supérieures et siéges présidiaux supprimés par édit de juin 1715, avec la finance des nouveaux offices créés par le même édit. — Arrêts du Conseil d'État confirmant la répartition de la somme de 30,000 livres de diminution sur la taille des Élections de la Généralité par l'intendant ; — l'imposition au marc la livre de 6,004 livres 19 sols sur tous les habitants de la Généralité pour le logement des troupes. — Supplique à l'intendant par les habitants de l'île d'Oléron demandant une décharge dans la taille. — Ordonnances de l'intendant sur la répartition de la taille dans l'Élection de Saintes ; — déboutant les bourgeois de La Rochelle de leurs prétentions à ne point payer la taille pour leurs domaines hors la ville. — Mémoires sur les abus introduits dans le recouvrement de la taille, avec les réponses du subdélégué de l'intendant, etc.

C. 71. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1704-1728. — Rôles et états de répartition de la taille, capitation, impositions extraordinaires dans l'Élection de La Rochelle, signés par les intendants Begon, de Beauharnais, de Creil, Bignon et Amelot. — Gages des greffiers des rôles. — Suppression des offices d'inspecteurs aux boucheries. — Rôles des officiers du Présidial et de la Sénéchaussée. — Pépinières. — Chambre de commerce. — Digues, hôpitaux et logement des officiers d'état-major dans l'île de Ré. — Employés des fermes. — Officiers et privilégiés. — Fortifications. — Incendies de Sainte-Menehould et de Châteaudun. — Noblesse : MM. de Châtelaillon, Goguet, Boutiron, Green de Saint-Marsault, de La Noue, etc.

C. 72. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1728-1742. — Rôles et états de répartition dans l'Élection de La Rochelle, signés par les intendants Bignon et de Barentin, pour la taille, la Chambre de commerce, les digues de l'île de Ré, — les ustensiles, fourrages et usages, les dixièmes, etc. — Capitation de la Noblesse, des officiers et privilégiés, des employés aux traites et aux aides. — Logement des officiers d'état-major et des ingénieurs de l'île de Ré. — Hôpitaux. — Logement du commissaire des guerres. — Offices municipaux. — Gardes d'artillerie de Fouras, etc.

C. 73. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1743-1750. — Rôles des états de répartition dans l'Élection de La Rochelle, signés par les intendants de Barentin, de Pleurre et de Blair de Boisemont, pour la taille, les ustensiles, les fourrages, le logement du commissaire des guerres, la Chambre de commerce, la capitation de la Noblesse, des employés aux aides, aux cinq grosses fermes, au domaine et au tabac ; des privilégiés et l'équipement de la milice, etc.

C. 74. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1751-1757. — Rôles et états de répartition dans l'Élection de La Rochelle, signés par les intendants de Blair de Boisemont et Baillon. — Suppliques à l'intendant par les collecteurs des tailles de Rochefort demandant la réimposition au département suivant les sommes qu'ils ont avancées au receveur sans les avoir recouvrées. — Taille. — Capitation de la Noblesse, des privilégiés, etc. — Ustensiles, fourrages, impositions extraordinaires, Chambre de commerce, hôpitaux, pépinières, digues, logement des officiers d'état-major et des ingénieurs. — Impositions pour les pertes sur les grains. — Vingtièmes sur les biens-fonds, les marchands, les courtiers, etc.

C. 75. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1758-1762. — Rôles et états de répartition pour l'Élection de La Rochelle, signés par les intendants Baillon et Rouillé d'Orfeuil et le trésorier Andrieu. — Noblesse. — Officiers du Présidial. — Employés aux aides, aux traites et au tabac. — Logement du commissaire des guerres et d'un ingénieur en chef à Fouras. — Ustensiles de l'infanterie et de la cavalerie. — Chambre de commerce. — Milice.

— Officiers municipaux de l'île de Ré. — Vingtièmes des biens-fonds et industrie, etc.

C. 76. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

1764-1775. — Rôles et états de répartition dans l'Élection de La Rochelle, signés par les intendants d'Orfeuil, Le Pelletier, de Bacquencourt, de Meilhan, de Montyon, de Barentin, et les trésoriers Goguet, Rodrigue et Andrieu. — Chambre de commerce. — Impositions extraordinaires. — Capitation des officiers privilégiés; — des employés aux aides, aux traites, au tabac et au domaine. — Vingtièmes des biens-fonds et d'industrie. — Milice.

C. 77. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1776-1785. — Rôles et états de répartition dans l'Élection de La Rochelle, par les intendants de Montyon, d'Ablois et de Reverseaux, et les trésoriers Gilbert, de Châtelars, Dufrêne et de Beaupreau. — Taille. — Impositions accessoires. — Capitation des nobles, des officiers de justice, police et finances, et des employés des fermes. — Vingtièmes d'industrie. — Plumitifs de la taille de 1782 à 1785.

C. 78. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1786-1790. — Rôles des impositions pour l'Élection de La Rochelle, signés par l'intendant de Reverseaux et les trésoriers de Chassiron et de Gourville. — Capitation des officiers de justice, où l'on remarque les noms des sieurs Seignette, Moyne Du Vivier, Alquier, Garreau Du Colombier, etc. — Projet du rôle de la capitation des employés aux fermes. — Remise du Roi sur la taille de 1787. — Vingtièmes d'industrie et de biens-fonds. — Plumitif du département indiquant le nom des paroisses et des seigneurs et les variations de la taille. — Évaluation des biens-fonds ecclésiastiques, etc.

C. 79. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1704-1717. — Rôles et états de répartition dans l'Élection de Saintes, par les intendants de Begon, de Beauharnais et de Creil. — Distribution des impositions entre la ville de Saintes et les châtellenies environnantes. — Capitation du Présidial et de la Sénéchaussée de Saintes. On y voit figurer MM. de Gascq, Pichon, Dussault, de La Porte, Guenon, de L'Isleferme, etc. — Corps de ville et échevinage. — Suppression des offices de contrôleurs et inspecteurs des voitures. — Ustensiles de la cavalerie. — Capitation de la Noblesse, des officiers de l'autel, etc. — Fourrages d'été et d'hiver de la cavalerie d'Orléans et de Dutroncq. — Vice-Sénéchaussée et maréchaussée de Saintes, etc.

C. 80. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1724-1727. — Rôles et états de répartition pour l'Élection de Saintes, par les intendants de Chaillou et Bignon. — Assiette et département de la taille et autres impositions dans les villes et seigneuries de l'Élection. — Fourrages. — Gages des syndics et greffiers des rôles. — Construction des maisons incendiées de Châteaudun. — Chambre de commerce. — Capitation des nobles et privilégiés et des employés aux aides, etc.

C. 81. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1728-1736. — Rôles et états de répartition pour l'Élection de Saintes, par l'intendant Bignon. — Entretien des pépinières. — Fourrage et milice. — Incendiés de Châteaudun. — Cinquantième. — Trois deniers pour livre de la taille. — Usages. — Chambre de commerce. — Capitation. — Nobles et privilégiés. — Employés aux aides. — Hôpitaux. — Curage du port de La Rochelle. — Digues de l'île de Ré. — Dixièmes, etc. — Montant de la taille en 1728 : 576,965 livres. — En 1736 : 582,273 livres.

C. 82. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1737-1742. — Rôles et états de répartition dans l'Élection de Saintes, par les intendants Bignon et Barentin. — Privilégiés. — Usages. — Chambre de commerce. — Fourrages. — Montant de la taille en 1737 : 581,109 livres ; en 1742 : 560,712 livres 18 sous 10 deniers. — Hôpitaux. — Frais de recouvrement. — Quartier d'hiver — Logement des troupes. — Entretien et habillement de la milice. — Employés aux aides. — Capitation des gentilshommes. — En 1737 : 2,872 livres 2 sols; en 1742 : 2,761 livres. — Taxes d'office. — Montant du rôle du Présidial : en 1737 : 1,784 livres 4 sols; en 1742 : 1,854 livres 12 sols.

C. 83. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1743-1747. — Rôles et états de répartition dans l'Élection de Saintes, par l'intendant de Barentin. — Département de la taille et autres impositions avec l'affectation spéciale des diverses contributions. — Répartition de la taxe par paroisses avec l'indication des divers seigneurs, parmi lesquels on remarque le prince de Soubise, le duc de Richelieu, l'abbesse et l'évêque de Saintes. — Quartiers d'hiver. — Logement des troupes. — Habillement de la milice. — Ustensile. — Chambre de commerce. — Capitation de la Noblesse, des officiers du Présidial, de la ma-

réchaussée, des employés aux aides, etc. — Montant de la taille en 1743 : 577,873 livres 18 sols 10 deniers ; en 1747 : 602,982 livres 19 sols 10 deniers, etc.

C. 84. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1750-1753. — Rôles et états de répartition dans l'Élection de Saintes, par l'intendant de Blair de Boisemont et le trésorier Clément Navarre. — Impositions extraordinaires. — Capitation. — Chambre de commerce.— Nobles et privilégiés. — Employés aux cinq grosses fermes et aux aides.— Ustensiles.— Fourrages.— Officiers du Présidial: président, Le Berton de Bonnemie ; — lieutenant criminel, Le Mercier ; — avocats, Guenon de Brives et Compagnon, etc. ; — conseillers, Dohet de Saint-Georges, d'Angibeaud, etc.

C. 85. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1754-1758. — Rôles et états de répartition dans l'Élection de Saintes, par les intendants de Blair et Baillon et le trésorier Carré, sieur de Candé. — Taille. — Rôle de la capitation des nobles et privilégiés, où figurent entre autres les sieurs de Beaucorps, Pichon, de Franquefort, de Saint-Seurin d'Argenteuil, Guenon de L'Étang, Guenon de La Soubretière, etc. — Officiers du Présidial et de la maréchaussée. — Employés aux cinq grosses fermes et aux aides. — Chambre de commerce. — Impositions extraordinaires. — Frais de milice. — Vingtièmes, etc.

C. 86. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1759-1762. — Rôles et états de répartition dans l'Élection de Saintes, par l'intendant Baillon de Servon et le trésorier de Beaupreau. — Taille en 1759 : 575,818 livres 8 sols 10 deniers, réduite en 1762 à 371,477 livres 12 sols 6 deniers. — Impositions extraordinaires en 1759 : 110,863 livres, réduites en 1762 à 70,520 livres.—Ustensiles de l'infanterie et de la cavalerie en 1759 : 106,733 livres 11 sols, réduits en 1762 à 81,554 livres. — Dépenses pour le service des milices gardes-côtes en 1759 : 20,534 livres, réduites en 1762 à 12,430 livres. — Frais de levée des miliciens de remplacement en 1759 : 7,497 livres 18 sols 4 deniers, réduits en 1762 à 3,740 livres. — Chambre de commerce en 1759 : 3,300 livres, réduite en 1762 à 2,200 livres.—Capitation en 1759 : 259,035 livres, réduite en 1762 à 172,960 livres. — Employés aux aides en 1759 : 2,136 livres ; aux cinq grosses fermes, 264 livres, en 1762: 568 livres 10 sols; 588 livres. — Privilégiés, en 1759 : 2,047 livres 4 sols; en 1762 : 4,503 livres 12 sols.—Noblesse, en 1759 : 170 livres; en 1762 : 2,804 livres 8 sols. — Vingtièmes des biens-fonds, en 1759 : 354,226 livres 19 sols; en 1762 : 383,619 livres 15 sols 6 deniers. — Vingtièmes d'industrie, en 1759 : 2,687 livres 17 sols; en 1762 : 3,127 livres 17 sols.

C. 87. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1763-1770. — Rôles et états de répartition dans l'Élection de Saintes, par les intendants Rouillé d'Orfeuil, Senac de Meilhan, etc., et les trésoriers Andrieu, Massias et Goguet. — Le rôle de la taille se monte, en 1763, à 372,144 livres 15 sols; en 1770, à 355,285 livres 14 sols. —Montant des frais de levée des miliciens de remplacement en 1763 : 3,740 livres. — Milices gardes-côtes, en 1763 : 12,426 livres 7 sols. — Chambre de commerce, en 1763 comme en 1766 : 2,310 livres.—Frais de casernement des troupes en 1763 : 3,353 livres; en 1766 : 5,179 livres. — Impositions extraordinaires, en 1763 : 76,386 livres; en 1765 : 70,836 livres. — Ustensiles, en 1763 : 78,530 livres. — Capitation, en 1763 : 177,597 livres; en 1770 : 196,920 livres. —Noblesse, en 1763 : 2,578 livres 16 sols; en 1770 : 1,173 livres 8 sols. — Privilégiés, en 1763 : 4,503 livres 12 sols; en 1770 : 3,956 livres. — Employés aux cinq grosses fermes, en 1763 : 588 livres; en 1770 : 545 livres 13 sols 6 deniers. — Vingtièmes des biens-fonds, en 1763 : 342,664 livres 11 sols 6 deniers. — Vingtièmes d'industrie, en 1763 : 3,014 livres; en 1770 : 2,978 livres 5 sols.

C. 88. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1769. — Rôles des impositions dans l'Élection de Saintes, par l'intendant de Meilhan. — Montant des vingtièmes des biens-fonds : 226,980 livres, 12 sols ; — vingtièmes d'industrie, 3,000 livres 16 sols ; — procès-verbaux extrajudiciaires de l'état de 16 paroisses de l'Élection par Jean Nouveau, commissaire de l'intendant. — La pochée de froment, pesant 165 livres, valait 15 livres dans les paroisses de Tams, Thérac, Chérac, et la quartière de froment, pesant 160 livres, valait 14 livres dans les paroisses de Saint-Seurin-de-Palames, Rouffiac, Saint-Sever, Montils, etc. — La mesure dans ces diverses paroisses est de 18 pieds au carreau et 100 carreaux au journal. — Les principaux seigneurs sont le prince de Pons, le chapitre de Saintes et M. Compagnon, secrétaire du Roi, etc.

C. 89. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1771-1783. — Rôles et états de répartition dans l'Élection de Saintes, par les intendants d'Ablois et de Re-

verseaux.—Le rôle de la taille, qui se montait, en 1771, à 355,285 livres 14 sols, est réduit en 1783 à 212,167 livres 18 sols 10 deniers. — Officiers de justice, police et finances, en 1771 : 3,528 livres ; en 1776 : 3,742 livres. — Impositions accessoires, en 1771 : 161,974 livres 17 sols 6 deniers ; — en 1780 : 207,710 livres 2 sols 2 deniers. — Capitation, en 1771 : 186,920 livres; en 1783 : montant à 203,739 livres. — Le rôle des exempts et privilégiés comprend deux conseillers vétérans au Présidial, un secrétaire du Roi, un assesseur de la maréchaussée, deux contrôleurs des actes, un entreposeur du tabac et le directeur de la poste ; — leur capitation s'élève en 1771 à 104 livres.

C. 90. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1784-1786. — Rôles de répartition des impôts dans l'Élection de Saintes, par l'intendant de Reverseaux et le trésorier de Chassiron. — Capitation des nobles comprenant 114 cotes dont les plus fortes sont celles de M. de La Rigaudière, 100 livres, sur un revenu de 2,400 livres, et celle du marquis de Blenac, 82 livres sur un revenu de 12,000 livres, et où l'on remarque 89 cotes de 10 livres et au-dessous. — Le rôle des exempts et privilégiés contient 10 cotes, savoir : les veuves de deux conseillers vétérans et de deux avocats du Roi, la directrice des postes, le président de l'Élection, le contrôleur des guerres, un assesseur vétéran du Présidial, le conseiller rapporteur du point d'honneur et un sieur Lamarcq.—Montant des vingtièmes : 502,087 livres 4 sols ; — vingtièmes d'industrie, 1,494 livres 7 sols ; — taille, 361,251 livres ; — impositions accessoires, 272,167 livres 18 sols 10 deniers ; — capitation, 203,739 livres.

C. 91. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1787-1790. — Rôles de l'Élection de Saintes dressés par l'intendant de Reverseaux et le trésorier Gilbert de Gourville, s'élevant pour les vingtièmes d'industrie, en 1787, à 1,480 livres 1 sol ; en 1789, à 1,519 livres 2 sols. — Taille, en 1787 : 360,251 livres ; impositions accessoires, en 1787 : 202,028 livres 1 sol 7 deniers ; en 1789 : 208,220 livres 16 sols. — Vingtièmes, en 1787 : 342,774 livres 6 sols ; en 1788 : 342,447 livres 12 sols. — Capitation en 1788 : 203,028 livres 1 sol 7 deniers ; en 1789 : 199,425 livres 19 sols.

C. 92. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1704-1787. — Rôles et états de répartition entre les différentes communautés de l'Élection de Saint-Jean-d'Angély, dressés par les intendants Begon, de Beauharnais, de Creil, Bignon, etc. — Ustensiles de l'infanterie et de la cavalerie. — Offices et greffiers des rôles. — Taille. — Augmentation de 2 sols par livre sur le dixième de la taille. — Capitation. — Noblesse. — Fourrages d'été et d'hiver. — Impositions extraordinaires. — Maréchaussée. — Sénéchaussée. — Corps de ville, où l'on remarque MM. Benezet, maire ; Ozanneau, lieutenant ; Mestadier, assesseur ; Fradin et Peluchon, échevins ; Caffin, procureur du Roi, et Pépin, commissaire aux revues, etc. — Contribution pour secourir les incendiés de Sainte-Menehould et de Châteaudun. — Chambre de commerce. — Employés aux aides.— Pépinières. — Hôpitaux. — Droits de confirmation. — Mainmorte. — Usages. — Pendant un demi-siècle, le chiffre de la taille reste à peu près stationnaire ; la moyenne en est de 182,361 livres.

C. 93. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1728-1738. — Rôles et états de répartition des impôts entre les différentes villes et châtellenies de l'Élection de Saint-Jean-d'Angély, par les intendants Bignon et Barentin. — Montant de la taille de 1628 : 187,912 livres ; en 1737 : 196,342 livres. — Droits d'usage de 18 communautés laïques, en 1728 : 1,376 livres 3 sols 4 deniers ; en 1738: 131 livres 6 deniers, répartis seulement entre 10 communautés. — Frais de la Chambre de commerce et de son député formant une somme fixe de 1,200 livres. — Les dépenses du fourrage et de la milice s'élèvent en 1728 à 28,319 livres, et en 1738 à 30,000 livres. — L'entretien des pépinières en 1728 se monte à 650 livres. — L'imposition pour le rétablissement de la ville incendiée de Châteaudun est de 500 livres. — Le secours aux hôpitaux, en 1728, est de 2,466 livres 7 sols ; en 1734, 2,665 livres 4 sols 9 deniers. — L'entretien des digues de l'Ile de Ré est de 2,280 livres. — Capitation : 1728 : 73,174 livres ; 1735 : 74,770 livres ; 1737 : 74,900 livres. — Ustensiles de l'infanterie et de la cavalerie, 46,585 livres. — La capitation de la Noblesse comprend, en 1728, 107 cotes pour 1881 livres ; en 1737, 1,509 livres 4 sols répartis entre 113 cotes. On y remarque le sieur de l'Épinay, 20 livres ; dame Guenon de La Tour, 10 livres ; de Mornay, 15 livres ; veuve du sieur de Saint-Martin, 60 livres ; Meschinet, 10 livres ; de Bussac, 50 livres ; de Villedon, 30 livres ; la demoiselle Meschinet, 3 livres, etc. — Le rôle des officiers de judicature en 1728 est de 815 livres 2 sols ; en 1737, 798 livres 12 sols. — Celui des employés aux aides en 1728 est de 130 livres 15 sols, et, en 1737, de 148 livres 18 sols, etc.

C 94. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1739-1747. — Rôles et états de répartition pour l'Élection de Saint-Jean-d'Angély, par l'intendant de Ba-

rentin. — Chambre de commerce. — Fourrages. — Capitation. — Officiers privilégiés. — Ustensiles de l'infanterie et de la cavalerie. — Usages. — Noblesse. — Chapeaux des miliciens. — Employés aux aides et aux fermes, etc.

C. 95. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1748-1754. — Rôles et états de répartition pour l'Élection de Saint-Jean-d'Angély. — Taille. — Ustensiles. Milices gardes-côtes. — Chambre de commerce. — Fourrages. — Capitation. — Noblesse. — Privilégiés. — Employés aux cinq grosses fermes, aux traites et aux aides. — Département entre les diverses paroisses de la taille, des fourrages, etc. — Impositions extraordinaires. — Lettres de M. Normend à M. Masson, sur la répartition de la capitation et la taxe des états de travail des chefs de garnison, discutée par M. de Bonnegens. — Réparations aux écuries des casernes. — État, apostillé par l'intendant de Boisemont, des réparations à l'écurie du Temple, pour être remis aux maire et échevins de Saint-Jean-d'Angély et imposé conjointement avec la capitation de la ville. — - Officiers du siége royal : de Bonnegens, lieutenant général; Augat, lieutenant général de police; Marchand, lieutenant criminel; de La Rade, lieutenant particulier, vingtièmes d'industrie etc.

C. 96. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1755-1760. — Rôles et états de répartition pour l'Élection de Saint-Jean-d'Angély, par les intendants de Blair et Baillon et les trésoriers Veyssière, Carré, sieur de Candé, et de Beaupreau. — Lettres du maire Lemaistre à l'intendant, concernant la réparation de l'horloge et l'imposition annuelle des habitants. — Convention entre Antoine Clément et les officiers de l'Hôtel-de-Ville pour la réparation de l'horloge. — Taille. — Impositions extraordinaires. — Chambre de commerce. — Capitation. — Nobles et privilégiés. — Employés aux cinq grosses fermes, aux traites et aux aides. — Vingtièmes d'industrie. — Taxes d'office. — Ustensiles. — Milices gardes-côtes, et de remplacement au bataillon de Saint-Jean-d'Angély. — Triplement de la capitation, etc.

C. 97. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1761-1765. — Répartition des impositions dans l'Élection de Saint-Jean-d'Angély, par les intendants Baillon, d'Orfeuil, Le Pelletier et de Meilhan, et les trésoriers J.-B. Du Paty, de Pont-des-Granges, Andrieu, Massias et Goguet. — Impositions pour les fourrages, — les ustensiles, — la Chambre de commerce, — les milices gardes-côtes, — l'habillement de la milice, — le logement des curés, — le maître d'école, — le commissaire des guerres, — la capitation, y compris les 4 sols par livre, — les rôles d'office — et les rejets. — Le rôle des privilégiés comprend entre autres le lieutenant général de Bonnegens, le lieutenant de police Marchand et le conseiller Chotard. — Celui de la Noblesse est de 143 cotes, parmi lesquelles figurent le comte de Saint-Georges, 30 livres; de Crées, 40 livres; le comte de Bourdeilles, 60 livres, etc. — Frais de levée des miliciens de remplacement au bataillon de Saint-Jean-d'Angély. — Casernement des troupes. — Impositions extraordinaires. — Vingtièmes d'industrie. — Deux vingtièmes et 2 sols pour livre du dixième sur les biens-fonds. — Le montant de la taille, en 1761, est de 183,296 livres 9 sols, et, en 1765, 187,400 livres 3 sols.

C. 98. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1766-1772. — Répartition des impositions entre les diverses villes de l'Élection de Saint-Jean-d'Angély, par les intendants d'Orfeuil, de Meilhan, de Bacquencourt et le trésorier Andrieu. — La taille se monte, en 1767, à 185,762 livres 17 sols, et, en 1772, à 192,775 livres. — Le rôle des exempts et privilégiés comprend 13 cotes, entre autres : un ancien lieutenant général de police, un ancien procureur du Roi, le commis au contrôle et à la distribution des lettres, le commissaire des poudres, etc. — Capitation de la Noblesse, des employés aux aides, etc. — Plumitif, etc.

C. 99. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1773-1778. — Rôles et états de répartition pour l'Élection de Saint-Jean-d'Angély, par les intendants de Meilhan, de Montyon et d'Ablois, et les trésoriers Andrieu et de Châtelars. — Sommes à payer par les officiers de justice, police et finances pour les gages des officiers du Parlement de Bordeaux. — Nobles et privilégiés. — Vingtièmes d'industrie. — Taille. — Impositions accessoires. — Liquidation des offices supprimés du Parlement de Bordeaux. — Impositions pour achever le canal de Picardie et commencer celui de Bourgogne. — Fourrages. — Ustensiles. — Chambre de Commerce. — Capitation. — Gratification des maîtres de poste, etc.

C. 100. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1779-1786. — Rôles et états de répartition dans l'Élection de Saint-Jean-d'Angély, par les intendants d'Ablois et de Reverseaux, et les trésoriers Lefebvre, Du-

frêne, Gilbert de Jouy, Lessène, Arnauld Gilbert et de Beaupreau. — Petit équipement des miliciens. — Impositions accessoires. — Vingtièmes d'industrie. — Offices et droits. — Capitation. — Nobles et privilégiés. — Officiers de justice. — Impositions ordinaires de toute nature, etc.

C. 101. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1787-1788. — Rôles et états de répartition des impositions dans l'Élection de Saint-Jean-d'Angély, par l'intendant de Reverseaux et le trésorier Rodrigue. — Vingtièmes d'industrie. — Moins imposés. — Taille, en 1787 : 198,774 livres ; en 1788 : 199,264 livres. — Impositions accessoires, en 1787 : 117,599 livres, 19 sols ; en 1788 : 117,104 livres, 19 sols. — Capitation, en 1787 : 112,910 livres ; en 1788 : 112,910 livres également. — Bordereaux indiquant par paroisses le montant des deux vingtièmes et 4 sols pour livre du premier et le détail de l'augmentation sur les biens laïques ; — le domaine ; — les forêts du Roi ; — les biens du prince du sang et ceux de l'ordre de Malte, des hôpitaux et du Clergé. — Evaluation du revenu du commandeur Des Epaux pour sa commanderie de Couyant, non imposée en 1787. — Revenu des biens ecclésiastiques de Saint-Jean-d'Angély : 45,334 livres ; hôpitaux, 3,685 livres ; biens des autres contribuables, 5,095 livres. — Biens ecclésiastiques des paroisses de l'Élection, évalués à un revenu total de 173,388 livres, etc.

C. 102. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1788-1789. — Répartition des impositions pour l'Élection de Saint-Jean d'Angély, par l'intendant de Reverseaux et le trésorier de Gourville. — Évaluation des revenus effectifs de tous les biens-fonds pour servir de base à la fixation définitive des deux vingtièmes et 4 sols pour livre que doivent supporter lesdits biens. — Plumitif du département. — Vingtièmes des biens-fonds, en 1789 : 178,288 livres 11 sols. — Industrie : 561 livres, 11 sols. — Rôles de la taille : 199,764 livres. — Impositions accessoires : 115,473 livres 6 sols. — Capitation : 111,336 livres, 9 sols, etc.

C. 103. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1704-1789. — Rôles et états de répartition dans l'Élection de Marennes, par les intendants Begon, de Beauharnais, de Creil, de Chaillou, Barentin et Bignon, et les trésoriers de Chastelars et Pascaud. — Taille. — Capitation de la Noblesse. — Logement du commissaire des guerres. — Officiers du Présidial. — Supplément payé par les particuliers qui ont racheté leur capitation en conséquence des derniers édits. — Carte de la taille, indiquant les noms des paroisses, des seigneurs, la situation de la récolte, les impositions de 1714 à 1717 et les variations pour cette dernière année. — Capitation des officiers supprimés de l'Élection, en exécution de l'arrêté du Roi. — Amirauté. — Maréchaussée. — Chambre de commerce. — Abonnement des droits de courtiers-jaugeurs, inspecteurs aux boucheries, et boissons de l'île d'Oléron. — Envoi d'un député à Paris pour ledit abonnement. — Hôpitaux. — Rôle des privilégiés, parmi lesquels on remarque : les R. P. Jésuites ; de Varangue, archiprêtre ; le chanoine de Sainte-Gemme ; un ancien secrétaire du Roi ; le garde-scel du Présidial de Saintes ; le commandant du fort du Chapus ; un capitaine de flûte ; l'hydrographe ; les officiers et équipage de la patache, etc. — Pépinières. — Usages. — Officiers municipaux. — Droits de confirmation, etc.

C. 104. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1740-1749. — Répartition des impositions dans l'Élection de Marennes, par les intendants de Barentin, de Romilly et le trésorier de Chassiron. — Capitation. — Gentilshommes. — Privilégiés : 35 cotes formant un total de 469 livres, 14 sols. — Employés des cinq grosses fermes. — Chambre de commerce. — Gages des officiers municipaux. — Hôpitaux. — Logement des ingénieurs et commissaires d'artillerie. — Abonnement des droits de courtiers-jaugeurs, inspecteurs aux boissons et aux boucheries. — Impositions pour l'île d'Oléron et pour les réparations de la maison des Filles de la Sagesse de Soubise, etc. — La taille s'élève, en 1741, à 71,211 livres 16 sols 4 deniers, et, en 1749, à 64,066 livres 5 sols 10 deniers.

C. 105. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1750-1762. — Rôles et états de répartition pour l'Élection de Marennes, par les intendants de Blair, Baillon et les trésoriers Navarre, Lambert Lasiray, de Beaupreau et Meaume. — Taille. — Fourrages. — Ustensiles. — Chambre de commerce : 800 livres. — Milices gardes-côtes : 3,166 livres 15 sols. — Logement des ingénieurs et commissaires d'artillerie, en 1750 : 480 livres ; en 1762 : 590 livres. — Capitation, en 1750 : 55,047 livres 5 sols 5 deniers ; en 1762 : 44,068 livres. — Capitation de la noblesse : 475 livres 4 sols en 1750 ; en 1762 : 1,148 livres 8 sols. — Privilégiés : 9 cotes, 262 livres, 16 sols, en 1750 ; 14 cotes, 841 livres 4 sols en 1762. — Officiers municipaux : 1,050 livres, en 1750. — Remboursement des dépenses et pertes occasionnées par les grains

tirés de l'étranger pour la subsistance des peuples de la Généralité. — Les variations de la taille sont insignifiantes pendant ces douze années; — en 1750 : 64,064 livres 5 sols 10 deniers; en 1762 : 67,106 livres 19 sols.

C. 106. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1763-1777. — Rôles et états de répartition des divers impôts dans l'Élection de Marennes, par les intendants d'Orfeuil, Le Pelletier, de Meilhan, de Montyon, d'Ablois, et les trésoriers Andrieu, Goguet, Massias, Rodrigue et Gilbert.— La taille s'élève, en 1763, à 65,645 livres 11 sols 4 deniers, et, en 1777, à 37,400 livres. — Montant de la capitation en 1763 : 44,228 livres; en 1777 : 46,777 livres. — Frais de la Chambre de commerce : 800 livres. — Entretien des milices gardes-côtes en 1763: 3,166 livres 15 sols. — Les frais de casernement des troupes montent en 1763 à 698 livres 6 sols 8 deniers. — La capitation des nobles comprend 68 cotes formant 1,153 livres 4 sols. — Employés aux cinq grosses fermes : 1,617 livres 12 sols. — Vingtièmes d'industrie, en 1763 : 3,725 livres 14 sols; en 1777 : 628 livres, 2 sols. — Officiers du corps de ville, de justice, police et finances. — Impositions accessoires. — Liquidation des offices supprimés du Parlement de Bordeaux. — Achèvement du canal de Picardie et commencement de celui de Bourgogne, etc.

C. 107. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1778-1789. — Rôles et états de répartition des impositions dans l'Élection de Marennes, par les intendants d'Ablois, de Reverseaux, et les trésoriers de Châtelars, Dufrêne, Gilbert, de Beaupreau et Lessène. — Capitation. — Taille. — Impositions accessoires. — Tableau de la distribution de l'exploitation des revenus, de la division du territoire, de l'estimation des biens, du nombre des feux, de la population et des noms des seigneurs de chaque paroisse. — Capitation de la Noblesse, des officiers de justice, des exempts et privilégiés. — Plumitif du département. — Évaluation des revenus des biens-fonds pour la fixation des vingtièmes, etc. — Montant de la taille en 1779 : 37,400 livres; en 1786 : 54,502 livres, 16 sols. — Vingtièmes des biens-fonds, en 1763 : 139,303 livres 14 sols 6 deniers; — en 1766 : 91,619 livres, etc.

C. 108. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1714-1728 et **1762-1770.** — États de répartition de la capitation, de la taille et des accessoires entre les diverses villes et châtellenies de l'élection de Barbezieux, dressés par les intendants Bignon, Baillon, d'Orfeuil, le Peletier, de Meilhan, Dupleix, et, pour la taille, par les intendants et les trésoriers de Pont, Andrieu, Massas et Rodrigue. — Le rôle des gentilshommes en 1714 comprend 155 cotes et s'élève à 13,293 livres; en 1728, 63 cotes et 861 livres 6 sols. — La taille s'élève, en 1762, à 204,520 livres, et, en 1770, à 200,216 livres 10 sols. — Casernement des troupes. — Milices gardes-côtes. — Miliciens de remplacement au bataillon de Saint-Jean-d'Angély. — Petit équipement des miliciens levés en exécution de l'ordonnance du Roi, du 27 novembre 1765. — État des employés au recouvrement des impositions. — Le rôle des privilégiés s'élève en 1728 à 1,712 livres 6 sols. — On y remarque MM. Le Brelhon, président du Présidial; de Gascq, lieutenant général; Le Mercier, lieutenant criminel; Sarry, lieutenant particulier; de La Gontrie, président de l'Élection, etc. — Officiers de justice, police et finances.

C. 109. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1771-1780. — États de répartition et rôles de la taille dans l'Élection de Barbezieux, dressés par les intendants de Meilhan, de Montyon, d'Ablois et les trésoriers Andrieu, Gilbert, Dufrêne et de Châtelars. — La taille s'élève, en 1771, à 200,206 livres 10 sols; en 1780, à 203,585 livres, 16 sols. — Petit équipement des miliciens: en 1771 : 2,202 livres 6 sols 8 deniers; en 1779 : même chiffre. — Capitation : 104,60 livres. — Impositions accessoires, en 1771 : 90,309 livres; en 1780 : 116,237 livres 4 deniers. — Officiers de justice : 378 livres, en 1772. — Exempts et privilégiés : — MM. Drilhon, avocat et directeur de la poste; Loquet; Dussaud; de Niau, maître de poste; Richard; veuve du sieur de Mallay; total : 58 livres 10 sols. — Département des diverses impositions entre les paroisses de l'Élection. — Employés des aides et des fermes : 99 livres, 15 sols, 6 deniers. — Noblesse : 865 livres 16 sols. — Vingtièmes d'industrie, en 1772 : 537 livres 18 sols; en 1779 : 297 livres 11 sols. — Liquidation des offices supprimés du Parlement de Bordeaux. — Achèvement du canal de Picardie et ouverture de celui de Bourgogne. — Capitation des Élections de Saintes et Barbezieux réunies sur les mêmes rôles. — Décharges et modérations accordées à 34 taillables, 4 nobles et 27 privilégiés de l'Élection de Saintes, et à 92 taillables et 6 privilégiés de celle de Barbezieux. — Gratifications des maîtres de poste. — Tableaux statistiques de l'exploitation des fonds, des revenus, de la taille et des noms des seigneurs de chaque paroisse, etc.

C. 110. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1781-1787. — Rôles et états de répartition des im-

positions dans l'Élection de Barbezieux par les intendants d'Ablois et de Reverseaux et les trésoriers Lessène, Gilbert et de Beaupreau. — Vingtièmes d'industrie. — Offices et droits. — Taille. — Impositions accessoires. — Capitation. — Remise au Roi sur la taille de 1781 pour toutes les Élections de la Généralité. — Nobles et privilégiés. — Officiers de justice, etc.

C. 111. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1788-1789. — Rôles et états de répartition pour l'Élection de Barbezieux, par l'intendant de Reverseaux et les trésoriers Rodrigue et de Gourville. — Plumitif du département. — Bordereaux du résultat des opérations ordonnées par le Roi pour l'imposition des vingtièmes. — Résultats des renseignements recueillis sur l'évaluation des revenus effectifs de tous les biens-fonds, pour la fixation des 2 vingtièmes et 4 sous pour livre du premier. — Vingtièmes d'industrie. — Impositions accessoires, 116,173 livres 17 sous en 1788 ; en 1789, 113,977 livres 10 sous. — Capitation, 110,078 livres 15 sous. — Montant de la taille en 1788, 199,171 livres 16 sous ; en 1789, 198,671 livres 16 sous.

C. 112. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1730-1734. — Rôles et états de répartition des impositions entre les diverses villes et châtellenies de l'Élection de Saintes, par l'intendant Bignon et les trésoriers Jarry de Loiré et Cailler Des Barbalières. — Projet de répartition pour 1730. — Taille en 1730, 566,389 livres ; en 1734, 602,000 livres. — Trois deniers pour livre de la taille, en 1730, 7,433 livres 17 sous 1 denier ; en 1734, 790 livres 15 sous. — Fourrages en 1730, 86,850 livres ; en 1734, 91,500 livres. — Impositions pour le curage du hâvre de La Rochelle et l'enlèvement de la barre de Bayonne, 7,332 livres. — Pépinières, 1,200 livres. — Chambre de commerce, 3,000 livres, en 1730 comme en 1734. — Capitation, en 1730, 225,375 livres ; en 1734, 220,800 livres. — Nobles, en 1730, 3,597 livres ; en 1734, 2,952 livres 8 sous. — Privilégiés, en 1730, 1,872 livres 4 sous ; en 1734, 1,954 livres 14 sous. — Ustensile de la cavalerie, 123,950 livres, etc.

C. 113. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1704-1730. — Rôles et états de répartition des impositions pour l'Élection de Cognac, par les intendants Bégon, de Beauharnois, de Creil, de Chaillou et Bignon. — Gages des greffiers des rôles. — Taille. — Châtellenie de Cognac. — Ustensile. — Capitation de la noblesse. — Impositions extraordinaires. — Corps de ville. — Officiers du siége royal. — Offices supprimés de l'Élection. — Maréchaussée. — Pépinières, 350 livres. — Chambre de commerce, 1,200 livres. — Fortifications. — Fourrages, 30,000 livres 2 sous 3 deniers. — Secours aux incendiés de Sainte-Menehould et Châteaudun. — Hôpitaux, 2,560 livres 2 sous 10 deniers. — Droits de confirmation. — Employés aux aides. — Milice. — Gens de mainmorte. — Usages. — Curage du havre de La Rochelle, 2,500 livres. — Enlèvement de la barre de Bayonne, etc. — Montant de la taille en 1704, 174,485 livres ; en 1730, 195,058 livres.

C. 114. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1731-1740. — Rôles et états de répartition des impositions pour l'Élection de Cognac, par les intendants Bignon, Barentin et les trésoriers Mounier et Cailler Des Barbalières. — Digues de l'Ile de Ré, 3,000 livres 16 sous 8 deniers. — Curage du havre de La Rochelle, 2,500 livres. — Pépinières, 350 livres. — Fortifications, 336 livres 14 sous 8 deniers. — Usages, 82 livres 8 sous. — Capitation, 79,000 livres en 1731 ; 77,314 livres en 1740 ; Fourrages, en 1731, 30,000 livres 2 sous 3 deniers ; en 1740, 31,130 livres 10 sous 11 deniers. — Chambre de commerce, 1,200 livres. — Ustensile. — Employés aux aides. — Noblesse. — Hôpitaux, etc. — Montant de la taille en 1731, 198,894 livres 14 sous 8 deniers ; en 1740, 184,199 livres 14 sous 3 deniers.

C. 115. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1741-1750. — Rôles et états de répartition des impositions dans l'Élection de Cognac, par les intendants de Barentin et de Blair. — Taille. — Fourrages. — Chambre de commerce. — Capitation des nobles et privilégiés. — — Taxes d'offices. — Ustensile. — Commis aux aides. — Équipement de la milice, etc.

C. 116. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1753-1757. — Rôles et états de répartition dans l'Élection de Cognac, par les intendants de Blair, de Chaillou, Baillon et les trésoriers Joubert, Lasiray, Meaume, Veyssière. — Taille. — Chambre de commerce. — Taxes d'offices. — Impositions extraordinaires. — Capitation. — Nobles, privilégiés, employés aux aides. — Remboursement des pertes sur les grains. — Syndics et greffiers des rôles. — Fourrages. — Frais de milice. — Vingtièmes d'industrie, etc. — La taille de 1753 était de 200,456 livres 1 sou 6 deniers ; en 1755, 205,693 livres.

C. 117. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1758-1761. — Rôles et états de répartition des impôts pour l'Élection de Cognac, par l'intendant Baillon et les trésoriers Carré, sieur de Candé, de Beaupréau et J.-B. Mercier Dupaty, père de l'auteur des *Lettres sur l'Italie.* — La capitation s'élève en 1758 à 84,847 livres, et en 1761 à 89,106 livres. — Le rôle des officiers privilégiés, en 1758, à 970 livres 16 sous; en 1761, à 1,936 livres 16 sous.—Les employés aux aides payent en 1758, 177 livres 15 sous; en 1761, 402 livres 18 sous.— Les gentilshommes en 1758 payent 520 livres 16 sous; en 1761, 1,125 livres 12 sous. — La taille s'élève en 1758 à 203,431 livres 1 sou 6 deniers, et est réduite en 1761 à 194,630 livres 1 sou 6 deniers. — Le rôle de la Chambre de commerce reste fixé à 1,250 livres. — L'ustensile de l'infanterie et de la cavalerie s'élève à 27,427 livres 15 sous en 1758, et en 1761 à 39,449 livres. — Les impositions extraordinaires de 1758 s'élèvent à 36,925 livres 5 sous 1 denier. — Les frais de levée des miliciens de remplacement au bataillon de Saint-Jean-d'Angély atteignent 1,214 livres en 1758 et 2,628 livres en 1761. — Le service des milices gardes-côtes émploie 1,438 livres en 1758, et 6,540 en 1761. — L'état des taxes d'offices en 1758 est de 1,238 livres 6 sous, répartis entre 38 particuliers. — Les vingtièmes d'industrie en 1758 s'élèvent à 950 livres 8 sous, et en 1761 à 1,378 livres 6 sous.

C. 118. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1762-1766. — Rôles et états de répartition des impositions dans l'Élection de Cognac, par les intendants Baillon, d'Orfeuil, Le Péletier, de Meilhan et les trésoriers de Pont, Andrieu, Goguet et Massias. — Montant de la taille en 1762 : 189,543 livres 4 sous 1 denier.—Chambre de commerce, 1,312 livres 10 sous.— Ustensile de l'infanterie et de la cavalerie, 44,531 livres. — Frais de levée des miliciens, 3,000 livres. — Milices gardes-côtes, 6,500 livres. — Casernement des troupes, 3,495 livres. —Impositions extraordinaires, 36,227 livres 5 sous 1 denier. — Capitation, 90,435 livres. — Employés aux aides, 428 livres 14 sous. — Vingtièmes d'industrie, 1,268 livres 6 sous.— Sur le rôle des privilégiés on remarque : MM. de Fé, lieutenant général au siége royal ; Rambaud de Mareuil, lieutenant particulier ; Allenet, lieutenant criminel ; Pelluchon Destouches, assesseur ; Busquet, lieutenant de police, etc.; Enable, président de l'Élection ; Nadault de Bellejoye, garde-marteau des eaux et forêts.—Capitation de la noblesse, où l'on remarque: MM. le comte d'Ars, 30 livres ; de Maulévrier, 10 livres ; de Romefort, 10 livres; Bonniot de Salignac, 40 livres ; de Renouard, 20 livres ; Babinet de Rancogne, 10 livres, etc., formant un total de 1,160 livres 8 sous.

C. 119. (Liasse.)— 57 pièces, papier.

1767-1774. — Rôles et états de répartition des impositions dans l'Élection de Cognac, par l'intendant de Meilhan et les trésoriers Rodrigue et Andrieu. — La taille s'élève en 1767 à 193,756 livres 4 sous 4 deniers, et en 1774 à 195,495 livres 6 sous.— Casernement des troupes en 1767 : 2,820 livres. — Chambre de commerce, 1,312 livres 10 sous.— Petit équipement de la milice, 2,803 livres en 1767, comme en 1774.— Fourrages, 38,629 livres en 1767. — Capitation, 95,146 livres en 1767 ; en 1774, 101,974 livres. — Vingtièmes d'industrie : en 1767, 1,101 livres 2 sous; en 1773, 1,092 livres 6 sous.— Impositions destinées au payement des travaux pour achever le canal de Picardie et commencer celui de Bourgogne, 1,100 livres 8 sous, etc.

C. 120. (Liasse.) —80 pièces, papier.

1775-1789. — Rôles et états de répartition des impositions dans l'Élection de Cognac, par les intendants de Montyon, d'Ablois et de Reverseaux et les trésoriers Andrieu, Gilbert et Dufrêne. — Le rôle de la taille s'élève en 1775 à 195,495 livres 6 sous et en 1787 à 201,031 livres 7 sous 1 denier. — Montant de la capitation en 1775 : 102,703 livres ; en 1780, 113,844 livres 16 sous.—Les taillables sont compris dans les impositions pour l'achèvement du canal de Picardie et commencement de celui de Bourgogne, en 1775, pour une somme de 1,598 livres 2 sous. — Vingtièmes d'industrie en 1775, 750 livres 4 sous ; en 1787 , 357 livres 10 sous. — Capitation des gentilshommes comprenant 67 cotes, en 1784, dont 22 à 5 livres et au-dessous, comme pauvres et chargés d'enfants, dont plusieurs au service. —Lettre du subdélégué Du Brunais à M. de La Valette, concernant l'envoi d'un supplément à l'état des privilégiés qui doivent être imposés en 1785, mais qu' « icy on n'impose point impunément. » — Officiers de justice, 20 cotés, dont les principaux sont : MM. Fé de Sécheville, lieutenant général au siége royal ; Busquet, lieutenant général de police ; de Mareuil, lieutenant particulier, et de Juillac, lieutenant criminel, etc.

C. 121. (Liasse.) — 135 pièces, papier; 6 pièces, parchemin.

1701-1789. — Édits, déclarations, proclamations et ordonnances des rois Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, concernant : les conditions d'exemption du logement de

l'infanterie; — le prix des fourrages fournis aux dragons; — la création d'un office d'élu en l'Élection de Barbezieux; — la levée des scellés apposés sur les papiers des greffes des bailliages et tribunaux d'exception; — la prompte répartition des impositions de l'ancienne Généralité de La Rochelle; — l'union de l'office de second président du Bureau des finances de La Rochelle aux officiers du même Bureau. — Arrêts du Conseil d'État concernant une diminution de 40,000 livres sur les contributions de 1731, à cause des souffrances causées par « les accidents des saisons; » — les gages des officiers au Parlement de Bordeaux. — Ordonnances des intendants de Creil, de Blair, Baillon, de Barentin et de Reverseaux, concernant: la répartition des impositions dans les Élections de Cognac et Saint-Jean-d'Angély; — le bail de Le Blanc, sous-fermier des droits d'usage; — la nomination de commis à la recette des tailles dans l'Élection de Barbezieux et la ville de Saintes; — la levée de la taille dans l'Élection de Cognac; — le règlement de la dîme royale et de la taxe d'industrie; — la fourniture des lits militaires par le sous-traitant Harand; — celle des fourrages aux régiments de Santerre, Richelieu, Noailles, Chartres, etc.; — la demande formée par Pierre Ballangé de n'être plus préposé aux vingtièmes; — les pertes sur les récoltes dans les Élections de La Rochelle et Barbezieux; — les gages des officiers municipaux de Rochefort, etc. — Minutes de lettres et correspondance de l'intendant de Reverseaux avec MM. d'Ormesson, Joly de Fleury, de Vergennes, de Forges, Necker, Perthuis de La Salle, Arnaud, de Beauregard, etc., le contrôleur général et les subdélégués, concernant: les réparations à la maison des Filles de la Charité de La Tremblade, sur les fonds libres de la capitation; — l'engagement des droits de la marque de La Rochelle aux sieurs Massiot et Leroi; — la répartition entre les différentes recettes des finances du montant du brevet général arrêtée en Conseil d'État; — une contestation entre les sieurs Audureau et Arnaud, au sujet du syndicat d'Aunay, etc.

C. 122. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1710-1788. — Correspondance des intendants de Creil, Amelot, Bignon, de Barentin, de Pleurre, Baillon, d'Orfeuil, etc., avec les ministres Orry, d'Ormesson, Terray, Necker, etc., MM. Gilbert de Voisins, Poujaud, Normand, de Puiramond, Du Portal, de L'Aage, Gilles, Faure, de L'Estang, le garde des sceaux, les contrôleurs, receveurs des tailles, les officiers des Élections, etc., concernant: la répartition des impositions dans la Généralité; — la situation des diverses paroisses, par suite des fléaux, de la grêle et des inondations. — En 1754, dans l'Élection de Cognac, « on estime que le produit de la récolte des « vins, en général, ne peut aller qu'à la moitié d'une « année commune. » — Dans celle de La Rochelle, « depuis plusieurs années, les paroisses se dépeuplent et « beaucoup de terres demeurent sans culture, faute de la« boureurs. » — Dans l'Élection de Saintes, « il n'est « presque pas possible d'exprimer à quel point de misère « elle est et jusqu'où est la désolation de la campagne. » — Lettre de M. Faure, annotée de la main de l'intendant, qui recommande de « la garder soigneusement, » concernant la position des préposés à la taille, placés entre les receveurs et leurs seigneurs. M. Faure rappelle « les « plaintes portées à M. Orry par le feu prince de Chalais, « contre son père, le plus doux et le plus respectueux des « hommes, et cela sur une simple lettre d'avis, où il lui « représentoit, avec tous les égards dus à son rang, l'obli« gation d'acquitter ses vingtièmes, etc. »

C. 123. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1689-1788. — Lettres patentes des rois Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, arrêts du Conseil d'État suivis d'ordonnances des intendants de Blair, d'Ablois et de Reverseaux: confirmant les anciens priviléges des habitants de l'île d'Oléron; — rejetant les demandes en diminution d'impôts présentées par le Corps de ville de Rochefort et les habitants de La Tremblade; — condamnant les habitants et collecteurs de Mauzé à rembourser au sieur Bernard les tailles indûment perçues sur lui; — déboutant le sieur François Loyer, horloger à Saintes, de sa demande en décharge du rôle de l'industrie; — condamnant le sieur de Lincé à payer aux Ursulines de La Rochelle les arrérages échus d'une rente de 225 livres, au principal de 4,500 livres, jusqu'à entier remboursement; — approuvant la répartition des sommes en moins imposées entre les diverses Élections; — concernant: une réclamation de M. le marquis de Saint-George, capitaine au régiment de Royal-Champagne-cavalerie, qui se plaint d'avoir été trop imposé pour sa contribution aux réparations de l'église de Saint-Vivien-du-Vergeroux; — la saisie des fruits faite sur le sieur Compère Laubier par les collecteurs des tailles; — l'abonnement des paroisses de Saintonge et de l'île d'Oléron; — les contestations entre les prieur et religieux Carmes de Pont-Audemer et les héritiers Gannel, débiteurs d'une rente envers lesdits religieux. — Lettres de MM. Faure, de L'Estang, de L'Aage, Normand, etc., receveurs des tailles, aux intendants, concernant les frais contre les imposés des Élections de Marennes et Saintes, etc. — Instructions approuvées par le Roi pour les directeurs des vingtièmes.

C. 124. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1788. — « Évaluation des revenus des biens-fonds « dans les paroisses de l'Élection de Cognac (A à M), pour « servir de base à la fixation des 2 vingtièmes et 4 « sous pour livre du premier que doivent supporter lesdits « biens, sans aucune exception, ni distinction, aux termes « de l'édit de 1787. » — Le revenu des curés desdites paroisses varie entre 60 et 3,600 livres. — Dans la ville de Cognac, les biens ecclésiastiques sont évalués à 10,290 livres de revenu effectif, qui se décomposent comme suit : les deux curés, 2,370 livres; les Cordeliers, 1,200 livres; les Bénédictins, 4,940 livres; les agrières du séminaire de Saintes, 60 livres; le péage du pont appartenant aux Bénédictins de Saint-Jean-d'Angély, 120 livres; l'hôpital Saint-Jacques, 120 livres; — la terre de Mgr le comte d'Artois, 31,000 livres, etc.

C. 125. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1771-1788. — Évaluation des revenus des biens-fonds dans les paroisses de l'Élection de Cognac (N à X). — Rôles des dixièmes et des vingtièmes dans l'Élection de Barbezieux. Les bordereaux des dixièmes s'élèvent, en 1771, à 11,091 livres 2 sous 10 deniers; en 1774, à 11,676 livres 2 sous 11 deniers; — ceux des vingtièmes, en 1772, à 57,728 livres 15 sous 2 deniers; en 1778, à 58,155 livres 13 sous 4 deniers. — Revenu des biens des gens de mainmorte.

C. 126. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1742-1788. — Comptes rendus par les receveurs des tailles aux intendants de La Rochelle des recettes et dépenses des dixièmes et des vingtièmes dans l'Élection de Saint-Jean-d'Angély. — Le produit net des dixièmes, en 1742, s'élève à 116,515 livres 7 sous 9 deniers; en 1748, à 120,084 livres 9 sous 1 denier. — Le produit net des vingtièmes, en 1750, est de 62,112 livres 3 sous 4 deniers; en 1756, 17,699 livres 10 sous 9 deniers. — Revenu des biens-fonds de 6 paroisses de l'Élection de Saint-Jean-d'Angély. — État des maisons de campagne non imposées, au nombre de 80, d'un revenu variant entre 60 et 600 livres. — Déclaration des biens défrichés. — État des maisons claustrales de l'Élection de Cognac, évaluées à un revenu de 9,400 livres.

C. 127. (Registre.) — In-folio, 174 feuillets, papier.

1718-1720. — Enregistrement des enchères et adjudications du dixième des fermes et taxes de l'industrie et des bestiaux dans l'Élection de Saint-Jean-d'Angély, coté et paraphé par Renau, lieutenant général des armées du Roi, et par l'intendant de Creil. — Un certain nombre d'adjudicataires ne savent pas signer. Parmi les signatures notables on remarque : les sieurs Allenet, de Saint-Blancard, Bollon, Jousseaume, Guillonnet, de Chièvres, de La Sauzay, Dexmier, Le Berton et Raboteau.

C. 128. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1751-1776. — Rôles des dixièmes et des vingtièmes dans l'Élection de La Rochelle. — En 1751, le produit net des vingtièmes s'élève à 130,761 livres 9 sous 4 deniers; en 1776, à 154,599 livres 6 sous 9 deniers. — Les comptes sont présentés aux intendants par les sieurs de Lafosse, de Lattre, Poujaud de Montjourdain et Duperré, receveurs des tailles de l'Élection.

C. 129. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1788. — Évaluation du revenu des biens-fonds dans les paroisses (A à M) de l'Élection de Saintes. — Dans la paroisse de Saint-André-de-Lidon, les biens ecclésiastiques sont évalués à 2,600 livres de revenu annuel et les biens laïques réunis entre les mains de M. de Luchet, à 280 livres. — Le revenu des curés varie entre 600 et 4,200 livres. — Les maisons religieuses qui ont les revenus les plus considérables dans l'Élection sont : les abbayes de Saintes, Saint-Étienne-de-Vaulx-sur-Mer, La Tenaille, Madion, Fondouce, Embreuil, Fontevraud, Moutier-Neuf; les prieurés de Saint-Eutrope, Saint-Marcoul, Saint-Gemme, Saint-Georges-des-Agouts, Saint-Léger, Husseau; les chapellenies de Saint-Thomas, Saint-Sauveur et Floirac; le chapitre et l'évêque de Saintes; les Bénédictins de Saint-Jean-d'Angély, Bordeaux, Saint-Maixent et Bassac; les religieux de La Charité, les Jacobins, les Cordeliers de Saintes, les Chanoines de Luçon, les religieuses Sainte-Claire, les Carmes de Jonzac et l'Hôpital de Pons.

C. 130. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1788. — Évaluation des revenus des biens-fonds dans les paroisses (N à T) de l'Élection de Saintes. — Le revenu des curés varie entre 500 et 5,000 livres. — Les terres incultes qui ont été défrichées appartiennent en grande partie aux sieurs de Nossay, Banchereau, Grenier de La Sausay, Naudin, Maurin, Hory de Laugery, Roudier, Bonfils, vitrier; de Guitard et de Saint-Marsault. — La Commanderie des Épaux a un revenu de 6,000 livres dans la seule paroisse de Meursac; le curé et le prieur, 3,400 livres, sur un revenu total de 9,560 livres. — Dans la paroisse

de Ténac et les Arènes, le revenu des biens ecclésiastiques s'élève à 11,000 livres, et les biens laïques à 240 livres, partagés entre les sieurs Eschassériaux, Roudier, Prouteau, Sellot et Geoffroy.

C. 131. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1764-1788. — Élection de Saintes. — Évaluation des revenus des biens-fonds dans les paroisses (V). — Impositions faites sur les officiers du Présidial pour le remboursement des offices supprimés et les gages des officiers du Parlement de Bordeaux. — Capitation des officiers de l'Élection. — Comptes et bordereaux des dixièmes et des vingtièmes.—Le produit des vingtièmes s'élève, en 1764, à 101,323 livres 15 sous 1 denier, et, en 1778, à 146,381 livres 7 sous 4 deniers ;— celui des dixièmes, en 1764, à 20,264 livres 15 sous, et, en 1777, à 142,302 livres 15 sous 8 deniers.— Les comptes sont présentés aux intendants par les sieurs de L'Aage et Faure, receveurs des tailles. — Le montant des décharges et modérations sur les vingtièmes s'élève, en 1778, à 2,761 livres 11 sous.

C. 132. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1710-1777. —Procès-verbaux imprimés des assemblées générales du clergé à Paris, sous la présidence de NN. SS. le cardinal de Noailles et les archevêques de Bourges, de Narbonne, de Tours et de Paris, concernant le don gratuit, emprunt accordé au Roi, au lieu et place de la capitation. — « Extraits des procès-verbaux du « clergé qui prouvent évidemment que les dons offerts « aux Rois par le clergé ont toujours été demandés, ac- « cordés et reçus comme dons gratuits, libres et volon- « taires. » — Arrêts : du Parlement de Bordeaux concernant la perception du don gratuit ; — du Conseil d'État, ordonnances des intendants Baillon et d'Orfeuil, et minutes de lettres à M. le duc de Choiseul, au contrôleur général et aux maire et échevins de Rochefort, concernant le don gratuit d'une frégate par ladite ville. — Rôle des dons gratuits dans les différentes paroisses de l'île de Ré.

C. 133. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1778-1781. — Rôles des dons gratuits pour les paroisses de l'île de Ré, signés par l'intendant Meulan d'Ablois.— Ars donne 943 livres; Le Bois, 522 livres 2 sous; La Couharde, 384 livres 2 sous ; La Flotte, 989 livres; Loix, 289 livres 16 sous; Sainte-Marie, 414 livres; Saint-Martin, 966 livres; Les Portes, 92 livres; soit pour toute l'île, en total, 4,509 livres 20 sous.— Les plus fortes cotes de Saint-Martin sont celles des sieurs Hope Luther, 9 livres; Baudin, 12 livres ; Foucault, 16 livres; Pagès de La Cailletière, 12 livres. — Il y a 119 cotes à 10 sous.

C. 134. (Registre.)— In-folio, 126 feuillets, papier; couverture, musique, lettre peinte, in-12.

XVIe siècle. — Religionnaires. — « La discipline « ecclésiastique des Églises Réformées de France, c'est-à- « dire l'ordre par lequel elles sont conduictes et gouuer- « nées, » arrêtée aux synodes nationaux de Paris (1559), Poictiers (1560), Orléans (1562), Lyon (1563), Paris (1565), Verteuil en Angoulmois (1567), La Rochelle (1571), Nîmes (1572), Sainte-Foy (1578), Figeac (1579), La Rochelle (1581), et Vitré (1583), paraphée par un postulant juge au Présidial de Saintes le 10 avril 1725 et précédée de tables analytiques et alphabétiques des matières.

C. 135. (Liasse.)— 42 pièces, papier.

1685-1776. — Édits et déclarations des rois Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, portant : révocation de l'édit de Nantes; — défenses à leurs sujets d'aller s'établir dans la principauté d'Orange et d'y faire l'exercice de la R. P. R. ; d'y envoyer leurs enfants pour y être baptisés par les ministres, etc.; — défenses à tous capitaines de navires français ou étrangers de recevoir sur leurs bords aucun des sujets de la R. P. R. ou nouveau-convertis pour passer dans les pays étrangers ; — condamnation à la confiscation des biens ou à l'amende des nouveau-convertis qui, étant malades, refuseront les sacrements; — défense aux nouveau-catholiques et à ceux qui ont été de la R. P. R. de vendre ou engager leurs biens sans permission du Roi; — injonction aux officiers des juridictions royales et seigneuriales, nouveau-convertis, de rapporter des certificats de catholicité de leurs curés, sous peine d'interdiction ; — condamnation, comme relaps, de tous ceux qui, nés de parents de la R. P. R., déclarent vouloir mourir dans ladite religion; — défenses de tout exercice de la R. P. R., à peine contre les hommes des galères perpétuelles, et contre les femmes d'être rasées et enfermées pour toujours, avec confiscation de leurs biens ; peine de mort contre ceux qui se sont assemblés en armes; peine de mort contre les ministres ou prédicants, *sans qu'à l'avenir elle puisse être réputée comminatoire*; amendes contre ceux de la R. P. R. qui n'ont pas fait baptiser leurs enfants dans les 24 heures et font élever leurs enfants hors du royaume, et les peines les plus sévères contre ceux qui ne seront pas mariés par

les curés; galères perpétuelles contre les Religionnaires qui assisteraient leurs frères malades, etc.; — concernant les réfugiés français revenant de l'étranger, etc. — Arrêts de la Cour de Parlement de Bordeaux ordonnant aux nouveau-convertis d'envoyer leurs enfants aux écoles et catéchismes catholiques; — défendant aux nouveau-convertis et tous autres de faire aucun exercice de la R. P. R., ni d'avoir aucun commerce avec des ministres prédicants, etc.; — condamnant à des amendes honorables, aux galères perpétuelles, au fouet, au carcan, des nouveau-convertis de Clairac, pour assemblées de prières et de culte de la R. P. R., etc,; — ordonnant aux greffiers des divers siéges d'envoyer des extraits signés de tous les arrêts rendus contre des personnes de la R. P. R.; — la constatation du décès de ceux de la R. P. R., etc. — Arrêts du Conseil d'État réglant les procédures à faire par ceux qui ont des créances sur les biens en régie des Religionnaires fugitifs, etc.

C. 136. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1666-1755. — Correspondance de MM. de Maurepas, Pinel, de Mauclerc, Mesnard, Duchemin, de Lavogadre, Warengue; des subdélégués, de Chastellars, Lortie du Maine; du lieutenant général, de Gascq; du sénéchal de Jarnac, de La Chaume; des curés d'Andilly et de Montendre; du vicaire général de Lacoré; de l'avocat du Roi, Compagnon, etc., avec les intendants Arnoul de Vaucresson, de Creil, de Chaillou, Bignon, Barentin, de Pleurre et de Blair; annotations en marge de ces lettres de la main des intendants et minutes de leurs réponses, concernant: — les mariages des Religionnaires nouveau-convertis qui refusent les sacrements et la position faite à leurs enfants; — la remise aux greffes des registres des notaires de la R. P. R.; — les assemblées des Religionnaires d'Arvert dans des maisons particulières; — l'arrestation et l'emprisonnement à Brouage d'un chirurgien de la Religion, prévenu d'avoir dit que « le Roy estoit injuste « de persécuter ses sujets; » — la surveillance des côtes de Marennes et d'Oléron par les dragons pour empêcher la fuite des Religionnaires; — l'insuccès des démarches du subdélégué de l'intendant auprès des protestants d'Arvert et de La Tremblade; — le devoir des médecins d'avertir le curé dès qu'un Religionnaire malade sera en danger; — la *mission* de la maréchaussée dans l'île d'Arvert suivie de la *conversion* de 200 personnes; — les prédications de MM. les abbés de Fénelon et de Cordemoy à La Tremblade et à Arvert et la distribution d'aumônes aux nouveau-convertis par M. de Fénelon; — la défense faite aux missionnaires de brûler avec pompe les livres des Réformés; — le danger de confier les enfants à un instituteur nouvellement converti, bien qu'autorisé par M. l'évêque de Saintes; — la conférence de M. l'abbé Bertier avec le ministre Mariocheau; — l'établissement des Sœurs-Grises à Marennes; le refus des nouveau-convertis de La Rochelle d'assister à la procession et à la messe; — la fuite d'une douzaine de nouveau-convertis de Jarnac; — la saisie des coupes de communion de Marennes, d'Arvert (ou Allevert) et de Saint-Jean-d'Angl e; — les assemblées tenues à Royan et à Mornac par le prédicant Guillot et les mariages qu'il a faits; — la fuite en Angleterre de Paul Turquaud, marchand à Châtellerault, avec sa femme et cinq enfants; — le refus des habitants de Marennes, d'aller à tour de rôle avec leurs chevaux conduire les Jésuites de cette ville dans les paroisses voisines. — Mémoire concernant les assemblées des Religionnaires à Boutteville et à Segonzac. — Ordonnance de l'intendant de Blair contre les complices et auteurs des assemblées des Religionnaires. — Jugement condamnant le sieur Jean Trouiller à faire amende honorable, aux galères à perpétuité, et à la confiscation de tous ses biens, pour avoir présidé des assemblées, en l'absence de ministres. — Procès-verbaux de la maréchaussée, constatant l'inutilité de ses efforts pour capturer le prédicant signalé dans les environs de Pons, etc. — Note des principaux baptêmes et mariages faits par le ministre Gibert.

C. 137. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1685-1754. — Ordonnances de l'intendant de La Rochelle, Pierre Arnoul de Vaucresson, condamnant à la prison le Religionnaire Basset, de Marennes; — prescrivant des informations sur les assemblées de ceux de la R. P. R. de Mornac. — Procès-verbaux de visite et d'adjudication de la démolition du temple de ceux de la R. P. R. de Saint-Just (près Marennes) par le subdélégué de Chastellars. — Saisie de 116 livres religieux par la maréchaussée dans une maison de Belle-Croix (près La Rochelle). — Informations secrètes faites par le subdélégué de Chastellars contre la fille Fremeau, de Saint-Pierre-d'Oléron, qui a abandonné le royaume et contre ceux qui ont facilité sa fuite, etc. — Procès-verbaux d'interrogatoires par les subdélégués de Chastellars, Lortie du Maine; le conseiller au Présidial de Beaupreau; le prévôt général François Dieulafait, etc., du capitaine d'une galiote hollandaise naufragée sur la côte d'Arvert, au sujet d'une valise de livres de la R. P. R. trouvée sur le rivage et provenant du navire; — d'Élie Chevallier, sieur des Palles, marchand à La Tremblade, détenu à Brouage, au sujet d'une lettre du ministre Moizy; — de Pierre Baudry, Pasquet et Salvetat, sur une assemblée à Mauzac, présidée

par un ministre, Dubessé (ou Debessé), qui a fait plusieurs mariages.— Lettres du subdélégué Lortie Du Maine à l'intendant au sujet des arrestations faites à cette occasion par les cavaliers de la maréchaussée et rappelant l'exécution à La Rochelle du ministre Vivien, pendu en 1746.—Interrogatoires de 16 protestants prévenus d'avoir assisté à des prêches à Jarnac-Charente, où il s'était fait des baptêmes et des mariages (8 certificats signés par les pasteurs du désert Gibert et Pellissier sont joints au dossier); — de 10 Religionnaires de Jonzac et leurs femmes, qualifiées « *adouées* » qui, en présence du prieur de Jonzac et du religieux Carme Matthias, refusent de se séparer; et Jean-Bossion-Blanchies et Jeanne Millon répondent « qu'il n'y « auroit que Dieu qui les sépareroit et que d'ailleurs ils se « soumettroient à toute la volonté de Dieu, pour ce qui « pourroit leur arriver. » — État de la tournée faite à Saujon, Vaux, Royan, Breuillet, Mornac, Chaillevotte, La Tremblade, Avallon, Arvert, Marennes, etc., par M. le prévôt général de la maréchaussée et M. Lortie Du Maine, subdélégué, pour admonester les Religionnaires prévenus d'avoir tenu des assemblées, donné asile aux prédicants, proposants, lecteurs, maîtres d'école et de musique; notamment à La Tremblade, deux médecins protestants accusés de donner des secours spirituels aux malades de la R. P. R., etc.—Correspondance entre le subdélégué Bompar, M. de Princé, le vicaire de La Flotte et l'intendant, concernant l'arrestation de plusieurs femmes et enfants des Religionnaires de l'île de Ré qui allaient partir pour la Hollande, etc.

C. 138. (Liasse.) — 36 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1722-1750. — Mémoire sur la conduite des nouveau-convertis du gouvernement de Brouage (Élection de Marennes) : quant aux baptêmes, ils se conforment aux cérémonies catholiques; quant aux mariages, les petites gens, comme artisans, laboureurs, sauniers, matelots, se contentent d'un mariage devant notaire, prêts à quitter le royaume en cas de poursuites; les marchands et négociants trouvent des curés qui les marient et leur donnent un certificat « moyennant un présent; » quant aux sépultures, elles se font secrètement dans des caves ou des jardins; ce qui entraîne un grand désordre pour les successions. Les remèdes proposés sont de contraindre les nouveau-convertis qui veulent se marier à signer l'engagement de vivre dans la religion catholique et d'y élever leurs enfants; les curés pourraient alors régulariser la naissance des enfants nés de mariages irréguliers; pour les sépultures, ils tiendraient un registre spécial pour les nouveau-convertis. — Copies de mémoires sur les progrès de la R. P. R. dans le diocèse de Saintes, proposant diverses mesures répressives; — le remède aux désordres qui naissent des mariages contractés par des gens qui ont fait profession de la R. P. R.; — les moyens de réunir à l'Église ceux qui ont ci-devant fait profession de la R. P. R. et les enfants nés de leurs mariages;— mémoire adressé à monseigneur Rouillé, ministre secrétaire d'État, par le sieur de Montfayon, inspecteur des fermes du Roi à La Tremblade, au sujet des fréquentes et nombreuses assemblées de Religionnaires qu'il a dissipées; — procès-verbaux de visite de deux flûtes hollandaises venant de La Tremblade et soupçonnées de porter des Religionnaires fugitifs, par les capitaines et employés des fermes de La Rochelle et Saint-Martin-de-Ré. — Ordonnance de l'intendant Bignon autorisant le sieur Garesché, calviniste de Marennes, à passer en Hollande pour y apprendre la langue et le commerce, à la charge de revenir dans trois ans. — États des enfants des Religionnaires nouveau-convertis instruits dans la foi catholique par les maîtres d'école : Lignières, 20; La Tremblade, 14, et Thairé, 7.— Lettres des instituteurs à l'intendant, contenant la liste des enfants des Religionraires qui ne vont ni à l'école, ni à l'église : Arvert, 32; La Tremblade, 38; Thairé, 34, et de ceux qui viennent à l'école sans aller à l'église : Arvert, 41. — Commissions signées « Louis, » et arrêts du Conseil d'État attribuant aux intendants de Blair, de Boisemont et de Pleurre toute cour, juridiction et connaissance de toutes les contraventions faites par les Religionnaires aux déclarations et ordonnances qui leur défendent de tenir des assemblées, etc.

C. 139. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1749-1755. — Procès-verbaux des démarches infructueuses de la maréchaussée pour arrêter le prédicant Trouiller, de Cognac, et plusieurs protestants mariés aux assemblées; — et pour surprendre à Segonzac une assemblée qui s'est dissipée à son approche. — Interrogatoire du sieur Vaquier, lecteur dans les assemblées, et porteur de plusieurs livres de la R. P. R. — États des Religionnaires dont les enfants ont été conduits au baptême par la maréchaussée de Royan.—Lettres du sieur de Montfayon au subdélégué, concernant plusieurs assemblées à Coulonges, près Mornac, et procès-verbal d'une de ces réunions présidée par le ministre Dubessé, qui a béni plusieurs mariages en présence de plus de 4,000 personnes. — Ordonnances des intendants de Boisemont et Baillon, prescrivant : à plusieurs Religionnaires de présenter leurs enfants au baptême, sous la surveillance de la maréchaussée; —d'arrêter les sieurs Matignon,

de Saint-Savinien, et Brun, de Saint-Preuil ;— à Chardavoine, de cesser ses fonctions d'accoucheuse ; — et à Charles Garnier de se séparer de Marguerite Glemet, sous peine de prison.— États des Religionnaires de La Tremblade convaincus d'avoir été aux prêches ; — des huguenots arrêtés par la maréchaussée dans sa tournée à Vaux ;— des Religionnaires détenus qui doivent être transférés dans les prisons de Bordeaux ; — des particuliers écroués à La Rochelle pour le fait des assemblées, avec le résumé de leurs interrogatoires. — Le nombre des détenus pour la Religion est de 27.

C. 140. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1738-1777. — Lettres ministérielles signées d'Aguesseau, comte de Saint-Florentin, de Maurepas, Rouillé, d'Argenson, de Lamoignon, le duc de La Vrillière, aux intendants de La Rochelle, Bignon, Barentin, de Pleurre, de Blair, Baillon, d'Ablois et de Meilhan, concernant : — les condamnations à l'amende que les intendants devront prononcer contre les Religionnaires qui refusent d'envoyer leurs enfants aux catéchismes et aux écoles catholiques ; — l'arrestation des députés qui ont assisté à la grande assemblée de Nîmes, que les nouveau-convertis appellent « Synode national ; » — le rétablissement de la croix située près de la paroisse de Bernissard (diocèse de Saintes), aux frais des Religionnaires détenus en prison, qui « ne paroissent pas estre asses cou« pables pour mériter qu'on leur fasse le procès dans les « formes ordinaires; » — la lettre du prieur de Royan qui dénonce des assemblées composées, pour le plus grand nombre, de femmes ; — les mesures à prendre contre les femmes qui faisaient les fonctions de ministres, qu'on ferait enfermer comme insensées à l'hôpital de La Rochelle; — la mise en liberté de mademoiselle de La Cour, protestante, et le transfert dans le couvent de Sainte-Claire de Saintes de mademoiselle Tourtellot l'aînée, dite Saint-Amant ; — l'enlèvement des enfants des protestants qui sont d'âge à être mis dans des communautés ou chez des catholiques pour y être instruits et faire payer la pension aux parents ; — l'instruction au Parlement de Bordeaux du procès contre les Religionnaires qui avaient assisté aux prêches de Jonzac, afin qu'il en résulte un jugement qui fasse éclat ; — les sieurs de Renouart et de Luchet l'aîné, gentilshommes de Mesle, qui seront emprisonnés au château de Niort pour avoir, malgré les avertissements qui leur ont été donnés, assisté aux assemblées et soutenu leurs coreligionnaires ; — le procès à faire devant le Parlement aux Religionnaires mariés par des ministres et détenus aux prisons de La Rochelle ; — les peines infructueuses des agents de l'intendant pour épier les prédicants et les saisir ; — les exemples de sévérité que l'intendant devra faire « sur les testes les plus échauffées et « qui entraînent les autres, » afin de faire « cesser les « idées de tolérance que les prédicants pourroient avoir « fait naître ; » — l'envoi d'argent pris sur le trésor du Roi pour espionner le prédicant Dubessé et gagner quelqu'un de son parti qui indiquerait sa retraite ; — l'emprisonnement des demoiselles Jeanne Amian, Esther Moreau, Esther Borinaud et du nommé Pierre Girard, arrêtés et surpris la nuit par la maréchaussée, qui avait investi leurs maisons à Mornac ; — la fréquence des assemblées des Religionnaires, « qui continuent avec plus de fureur que jamais, » sans qu'on puisse réussir à capturer les prédicants Dubessé et Pradon ; — le jugement rendu par l'intendant de Blair contre Jean Trouiller, accusé d'avoir fait les fonctions de prédicant et condamné à faire amende honorable et à ramer à perpétuité sur les galères du Roi (voir C. 136) ; — le mémoire de plusieurs protestants aisés détenus depuis longtemps dans les prisons de La Rochelle, et qui attendent encore l'instruction de leur procès ; — les assemblées nocturnes du côté de La Tremblade dénoncées par M. Du Viguier, et l'impossibilité de capturer le prédicant, à cause « du secret exact qui s'observe parmi les pro« testants, de l'intelligence des catholiques à cet égard avec « ceux de cette religion auxquels ils tiennent tous, » et de l'impossibilité de gagner quelqu'un par l'appât d'un gain ; — l'état des Religionnaires détenus dans les prisons de La Rochelle ; — la suite à donner à une lettre calomnieuse du sieur Guarry, chanoine de Sablonçeaux, qui se plaint de l'irrévérence des protestants, « quoique, » ajoute M. le duc de La Vrillière, signataire de la lettre, « il ne faut pas « ajouter une foy entière à ce que les curés écrivent sur ce « sujet ; » — la démolition immédiate, « à moins qu'elle ne « fasse une sensation dangereuse, » du temple que les protestants font bâtir à Saint-Fort-de-Cônac ; — une lettre autographe de M. de Malesherbes à l'intendant de La Rochelle, attestant que les principes nouveaux de tolérance prescrits par le ministère ont été « établis en présence du Roy et « approuvés expressément par Sa Majesté. » — Il s'agit, à l'occasion de la construction d'un temple à Mauzé, dénoncée au ministère par l'évêque, de persuader *avec prudence* les protestants que l'exercice public de leur Religion ne leur est point encore permis, « le Roy aimant « mieux n'avoir point de ces fautes à punir ; mais de leur rappeler que les curés qui, en vertu de l'article 4 de la déclaration du 14 mai 1724, doivent baptiser les enfants des protestants, ne sont pas en droit de les enregistrer en qualité *d'enfants naturels*, et « n'ont point à discuter « *leur légitimité*. » — Réponse de l'intendant, qui explique

que les réunions ont lieu à Mauzé, dans une maison particulière, et ajoute que, «dans toute la Généralité, les pro« testants s'assemblent pour faire leurs prières en commun ; « à La Rochelle, ces petites assemblées se font avec la « permission du commandant... Ils se conduisent avec pru« dence...; les plus riches protestants de La Rochelle ne « craignent plus de placer leurs fonds dans des acquisi« tions de domaines, et quelques-uns se livrent entière« ment à la culture de ces domaines. » Ils attendent « la « stabilité de leur état » d'une forme de « mariage que nos « lois civiles et canoniques puissent reconnaître. Les « protestants de Marennes se sont maintenus dans l'usage « de s'assembler publiquement, » et les populations de la Saintonge sont les plus zélées pour la Réforme.— Temple de Royan fréquenté par les deux tiers de la population, sans qu'il ait été porté aucune plainte contre les protestants ni contre leurs ministres. — Procès-verbaux de tournée de visite dans les divers temples de la subdélégation de Saintes par le subdélégué Gaudriaud, qui constate qu'il existe, en 1776, douze temples fréquentés par 11,700 personnes environ, etc.

C. 141. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, papier.

XVIIe siècle. — Religionnaires fugitifs. — On remarque parmi les fugitifs : Henri Delaizement, André Lortie, Pierre Souchet, Benion, Jacques de Tandebaratz, ministres ; — Chastaigner, seigneur de Cramahé; Desmier, sieur d'Olbreuse ; de Mazières, sieur de Voutron; Baudouin, sieur de La Brochardière ; de Robillard, seigneur de Champagné; Bernon, et un grand nombre de bourgeois et de marchands ; — et parmi leurs créanciers : Abraham Duquesne, capitaine entretenu dans les armées navales du Roi ; le commandeur de la Commanderie du Temple à La Rochelle; Béraudin, lieutenant général ; de Montallembert ; plusieurs officiers de justice, quelques Religionnaires nouveau-convertis, et presque toutes les maisons religieuses de la Généralité. — Les Religionnaires dont la date de départ est mentionnée dans ce registre sont sortis du royaume entre 1685 et 1689. — Quelques femmes de protestants fugitifs ont été arrêtées lors de leur retraite, ont abjuré la R. P. R. et obtenu à ce prix la disposition de leurs meubles et effets ; mais depuis elles ont abandonné le royaume et rejoint leurs maris.

C. 142. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1688-1728.—Religionnaires fugitifs. — Ordonnance de l'intendant Michel Bégon, concernant la réunion au domaine royal et la régie des biens immeubles qui ont appartenu aux consistoires, aux ministres de la R. P. R. et aux Religionnaires qui sont sortis du royaume. — Les biens et rentes du consistoire de La Rochelle sont évalués à 13,820 livres ; consistoire de Marans, 880 livres ; consistoire de Mauzé, 2,700 livres ; consistoire de Ciré, 1,000 livres ; consistoire de Saint-Martin-de-Ré, 556 livres 14 sous. — Copies des circulaires royales adressées aux intendants, donnant des instructions pour la régie des biens des Religionnaires, dont le revenu devra être employé pour les maisons de nouveaux et de nouvelles catholiques, l'établissement des nouveau-convertis, les gratifications qui pourront leur être accordées et l'agrandissement des églises paroissiales. — Déclaration du roi Louis XV concernant les conditions auxquelles les enfants de Religionnaires fugitifs, une fois convertis au catholicisme, pourront jouir des successions à eux échues depuis leur retour en France. — Jugement rendu par le subdélégué, à la requête de l'intendant, ordonnant la saisie des biens de Jean Malvezin et sa femme, Élisabeth Savary, protestante convertie, mais n'ayant point fait acte de catholicité depuis son abjuration. — Mémoire au Roi par Louis Papin, nouveau-converti, qui demande à rentrer en jouissance des biens de ses pères, quoiqu'il ait quitté la France, ayant depuis fait abjuration ; il est débouté de sa demande. — Correspondance de l'intendant avec les subdélégués et M. de Maurepas, concernant les réclamations des fermiers des biens des Religionnaires. — État des produits, année commune, des biens des Religionnaires dans la Généralité, donnant un revenu net de 6,050 livres. — Lettres de M. le comte de Saint-Florentin à l'intendant Bignon, concernant l'exécution d'un arrêt du Parlement de Bordeaux, portant restitution au nommé Babin et à sa femme, qui avaient disparu après avoir été convaincus d'avoir assisté à un prêche à Saintes. — Correspondance du subdélégué Lortie du Maine et de M. Gaja avec l'intendant, concernant le mémoire sur les droits de coutumes, de sels et de dîmes dus à Mme l'abbesse de Saintes et à M. le duc de Richelieu, en la seigneurie d'Hiers, sur les marais salants appartenant aux sieurs Rabotteau, fugitifs, etc.

C. 143. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1728-1788. — Religionnaires fugitifs. — Lettres de M. le comte de Saint-Florentin, des subdélégués et de M. Gaja à l'intendant, concernant la saisie des marais ayant appartenu au sieur Des Moulins ; — la restitution à la femme Perruchon, catholique, du domaine aliéné par son mari, qui, après avoir abjuré la religion protestante, y est revenu et a quitté le royaume ; — arrêt du Conseil d'État concernant ce qui doit être observé par les créanciers et prétendants droit sur les biens saisis et confisqués pour

cause de religion. — Suppliques pour obtenir mainlevée d'une partie des biens en régie, présentées aux intendants par Pierre Chasseloup, lieutenant du premier chirurgien du Roi; Angélique Rolland; Henriette Guenon, veuve de Dangibeaud, conseiller au Présidial, etc.; — décisions des intendants sur ces diverses requêtes. — Mémoire pour demander la distinction entre la régie des économats et celle des biens des Religionnaires. — Ordonnances de l'intendant de Reverseaux concernant l'adjudication des biens de divers fugitifs, etc.

C. 144. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1728-1778. — Religionnaires fugitifs. — Réclamations de la dame de L'Aigle, sujette du roi d'Angleterre, contre des ordonnances de M. Beaupréau, procureur du Roi, et de l'intendant de La Rochelle, qui avaient pour but de la frustrer de la succession des biens de son oncle, Vincent Bellet, protestant, situés à Montendre, en Saintonge. — Procès-verbaux d'estimation, affiches et baux à rente de divers biens des fugitifs. — Ordonnance de l'intendant de Blair, prescrivant mainlevée de la saisie faite à sa requête de la somme de 12,166 livres appartenant à Samuel Gabiou, mineur, unique héritier de Jérémie Bourigaud. — Lettres ministérielles adressées aux intendants de La Rochelle par le comte de Saint-Florentin, le duc de La Vrillière, de Maupeou, etc., concernant les adjudications des baux des biens des fugitifs, les demandes en main levée de saisies, les réparations à la charge du fermier général, etc.

C. 145. (Liasse.) — 139 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1778-1789. — Religionnaires fugitifs. — Affiches et adjudications des baux à rente annuelle et perpétuelle des maisons et domaines ayant appartenu à divers fugitifs dans les Élections de La Rochelle, Saintes et Barbezieux. — Déclarations fournies par les baillistes des biens des Religionnaires, qu'ils ont affermés dans l'Élection de Saintes. — Adjudications des baux de Joseph Bouillant, employé à la ferme générale, à divers sous-baillistes, par le sieur Gaudriaud, subdélégué de l'intendant, procureur du Roi en la maréchaussée, maire perpétuel et colonel de Saintes et du Maretz de La Valette, subdélégué à la Rochelle, etc. — Supplique de Thomas Richard, garde-chasse, à l'effet de faire réparer les bâtiments incendiés du fugitif Paul Trouvé, dont il est le bailliste, etc.

C. 146. (Registre.) — In-folio, 56 feuillets, papier.

1754-1766. — Enregistrement des requêtes présentées au sujet de la régie des biens des Religionnaires fugitifs. — Parmi les parties figurent : J.-B. Constantin, officier marinier; Meschinet de Richemond et Demissy, négociants protestants; la supérieure des Filles de la Charité, à Brouage; Authefœu de La Berjaudière, trésorier des Invalides de la marine; Rasteau, Samuel Bouguereau, maître orfévre, protestants; Chasseloup, etc. — En regard sont résumées les décisions des intendants sur chacune des demandes, qui sont au nombre de 436.

C. 147. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1734-1778. — Biens des Religionnaires fugitifs. — Lettres de M. le comte de Saint-Florentin, du cardinal de Noailles, des subdélégués et fermiers généraux aux intendants de La Rochelle, concernant l'exécution d'un arrêt du Parlement de Bordeaux en faveur de Babin, dont les biens avaient été saisis et vendus à tort par le régisseur Plessart; — la distribution du produit des biens des Religionnaires fugitifs; — une réclamation de M. de Froger, pour empêcher Mme de Lussaudière, Religionnaire, de vendre son bien de Chesson, dont ledit Froger se prétend héritier; — supplique de Marie-Anne de Molenier, qui, en qualité de plus proche parente catholique de Marie Lambert, fugitive, demande à être mise en jouissance des biens de ladite Lambert, occupés par Bouriau et sa femme, mère de la fugitive, et tous deux de la R. P. R.; Marie appuie sa requête du certificat de catholicité, extrait baptistaire, contrat de mariage et généalogie. — Mémoire sur les prétentions do Cornereau à la jouissance des biens de Jacques Henry, fugitif, comme son plus proche parent catholique. — Arrêts du Conseil d'État ordonnant que l'adjudicataire des travaux du port de La Rochelle paye au fermier de la régie 400 livres, capital de la rente qui lui est due sur l'emplacement de la maison du fugitif Martin. — Commission donnée par le Roi, sur arrêt du Conseil d'État, à l'intendant Barentin, pour juger en dernier ressort les complices de l'évasion du sieur Chaumont, commis du régisseur, banqueroutier, et le procès entre le sieur Plessart et les créanciers de Chaumont. — États des sommes dues au régisseur par les fermiers et rentiers des biens en régie dans les Élections de Saint-Jean-d'Angély, La Rochelle, Saintes et Marennes.

C. 148. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1727-1747. — Religionnaires fugitifs. — Suppliques aux intendants pour obtenir l'autorisation de vendre ou d'acquérir des biens appartenant à des nouveau-convertis ou à des personnes nées de parents de la R. P. R., présentées soit par des catholiques, soit par des Religionnaires dits nouveau-convertis. — Rapports et avis des

subdélégués sur quelques-unes de ces requêtes et projets d'ordonnances des intendants.— Requête de Suzanne Nézereau, nouvelle-convertie, à l'effet d'être autorisée à vendre une rente au principal de 2,000 livres; cette permission lui est accordée sur l'avis du vicaire général, M. de Hillerin, qui certifie que le produit de la vente sera employé « à acquitter certaines obligations de conscience « auxquelles la suppliante a reconnu être tenue. » — Supplique de Marguerite Rocaute, nouvelle-convertie, à l'effet d'être autorisée à faire une donation à sa parente A. de Balanzac, pour aider à son établissement; cette autorisation est refusée, malgré l'avis favorable du subdélégué, etc.

C. 149. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1774-1781. — Religionnaires fugitifs. — Demandes d'autorisation de vendre ou d'acquérir, présentées soit par des catholiques, soit par des Religionnaires dits nouveaux-convertis.— Supplique des frères Dumoustier de Vrilly, de la R. P. R., appuyée par les syndics de la Chambre de commerce du pays d'Aulnis : Goguet fils, Pelletan, Chamois. — Lettres des subdélégués aux intendants, pour les éclairer sur les droits et la valeur des divers requérants et la suite à donner aux autorisations qu'ils sollicitent. Cette correspondance a pour but principal d'établir que les protestants qui demandent l'autorisation de vendre quelque portion de leurs biens sont cependant dans l'intention de ne point abandonner le royaume. — Les lettres des subdélégués rendent en général un bon témoignage aux protestants, et, sur leur avis favorable, la grande majorité des autorisations sollicitées est accordée par les intendants, etc.

C. 150. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1762-1773. — Religionnaires fugitifs. — Lettres ministérielles signées par le comte de Saint-Florentin et le duc de La Vrillière, et adressées aux intendants de La Rochelle, concernant les placets adressés par Aubin, fermier du maréchal de Richelieu; Admyrauld, négociant; Charles et Benjamin Meschinet de Richemond; Bargignac, dame de L'Isleferme, etc., qui sollicitent, comme issus de parents de la R. P. R., l'autorisation de vendre des portions de propriétés pour en employer l'argent dans leur commerce ou pour payer leurs dettes et en justifiant de cet emploi ; — le curé de Champagnolle, qui demande la confirmation de la vente à lui faite par Forestier, de la R. P. R. ; — Gabiou sollicite l'autorisation de poursuivre le remboursement d'une rente que lui doit le sieur Quineau, etc.

C. 131. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1773-1777. — Religionnaires fugitifs. — Correspondance entre les ministres duc de La Vrillière, Turgot, de Malesherbes et les intendants de La Rochelle, de Meilhan, de Montyon, et d'Ablois, concernant l'envoi des brevets portant autorisation de vendre des biens à plusieurs particuliers protestants ou nés de parents protestants, au nombre desquels figurent : la veuve Charruyer, Garreau, Bouscasse, Deschaizeaux, à La Rochelle; Giraudeau fils, à l'Ile de Ré; veuve Gabiou, à Arvert; Tolluire, à Marennes ; Mariocheau de Bonnemort, ancien lieutenant au régiment de Beausse, etc.

C. 132. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1777-1789. — Religionnaires fugitifs. — Correspondance ministérielle signée Amelot avec l'intendant de La Rochelle, Meulan d'Ablois, concernant les demandes de permission de vendre et d'acquérir et les brevets d'autorisation accordés aux protestants de la Généralité, notamment aux sieurs Garreau, de Saint-Marsault, baron de Parcoul, de Baussay, Giraudeau, Fleuriau, etc. — En marge de ces lettres, des notes de la main de l'intendant résument la suite à donner à chacune de ces affaires. — Lettres de Lortie-Petit-Fief, Froger de l'Éguille, de Larade, Drilhon, Texier, Gaudriaud, maire de Saintes; Garreau l'aîné; Delaprade, contrôleur des guerres; Bertrand de Puyraimond, de La Coste, subdélégué à La Rochelle et Perraudeau, aux intendants, pour les éclairer sur la position des requérants. — Ordonnances de l'intendant de Reverseaux, sur le partage des bâtiments du domaine de Chez-les-Baudet, paroisse de Floirac, entre Jacques Bessière, bailliste des biens d'Élisabeth Viger, fugitive, et Nicolas et Jeanne Laurand, ci-devant propriétaires. — État des adjudications par vente ou arrentements des biens des fugitifs, depuis le 10 janvier 1769 jusqu'au 4 juin 1789. — Lettre ministérielle signée Lambert à l'intendant de Reverseaux, concernant l'établissement de cimetières convenables pour les non-catholiques, à la charge des villes et communautés. — État des paroisses et communautés des subdélégations de Marennes, Saint-Jean-d'Angély et Cognac, où il paraît nécessaire d'établir des cimetières pour les non-catholiques. Le nombre des protestants de l'Élection de Marennes est de 5,728 (Arvert, 1,360, — La Tremblade, 1,267, — Marennes, 740, — Chaillevette, 737, — Boursefranc, 240, — Saint-Just, 560, — Saint-Sornin, 130, — Le Gua, 130, — Saint-Froul et environs, 215, — Notre-Dame de l'Isle, 241, — Les Mattes, 108); Rochefort, 300 ; — Charente, 15 ; — Thairé, 50 ; — Mor-

tagne, Saint-Laurent et Ciré, 12; — les environs de La Rochelle, 375; — l'île de Ré, 499; « plus tost plus que moins. » — État des villes et communautés de la Généralité de La Rochelle qui seront dans le cas d'établir des cimetières protestants.

C. 153. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1686-1722. — Marine militaire. — Officiers choisis par le Roi pour commander les compagnies d'infanterie de la marine à Brest, Port-Louis, Rochefort, le Havre de Grâce, Dunkerque et Toulon. — Liste des officiers de marine du département de Rochefort, comprenant 3 chefs d'escadres, 1 capitaine de port, 17 capitaines de vaisseaux, 3 aides-majors, 7 capitaines de frégates légères, 2 lieutenants de port, 31 lieutenants de vaisseaux, 3 capitaines de brûlots, 3 enseignes de port, 38 enseignes de vaisseaux, 2 lieutenants de frégates légères, 2 capitaines de flûtes, 10 maîtres, 12 pilotes et 12 canonniers. — Vaisseaux et officiers de l'escadre de M. le marquis de Nesmond, armés à Rochefort. — Listes signées par Louis XIV et le ministre Colbert des officiers de marine qui doivent servir sur les vaisseaux armés à Rochefort. — Liste générale des officiers de marine, en 1691, suivant leur rang et ancienneté, où l'on remarque M. le comte de Toulouse, amiral, le maréchal d'Estrées, vice-amiral en Ponant, M. le comte de Tourville, vice-amiral du Levant, et M. Forant, chef d'escadre de Poitou et Saintonge. — Gardes de la marine promus au grade d'enseigne à Rochefort. — Liste signée par Louis XIV et le ministre Phelypeaux des officiers de marine choisis pour le département de Rochefort, où l'on remarque le marquis de La Gallissonnière, chef d'escadre, Duquesne et Colbert-Saint-Marc, parmi les capitaines de vaisseaux. — Revue des gardes de la marine de la compagnie de Rochefort en 1722. — Listes signées par Louis XIV, Louis XV et Louis XVI et les ministres Colbert, Phelypeaux et maréchal de Castries des officiers choisis pour commander les frégates armées à Rochefort; — les soldats gardiens; — les compagnies franches d'infanterie; — les vaisseaux neufs armés au Port-Louis; — les vaisseaux armés pour aller aux îles d'Amérique; — les équipages de Provence, qui doivent servir sur les vaisseaux armés à Rochefort; — accordant des congés à divers officiers de marine, après le désarmement de leurs navires; — révoquant un capitaine de frégate légère de ses fonctions et qualités; — nommant le sieur La Porte sous-lieutenant de la 2me compagnie de grenadiers de la marine à Rochefort; — le sieur Esmein commissaire-surnuméraire des ports et arsenaux, etc

C. 154. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1686-1694. — Marine militaire. — Lettres des ministres de Seignelay, de Pontchartrain et de Phelypeaux fils, à Bégon, intendant de la marine à Rochefort, et à M. de Mauclerc, commissaire général de la marine, concernant: les fournitures pour les galères, les forçats et les hôpitaux; — les avances faites par le Roi aux marchands et entrepreneurs de la marine; — les lettres de conseiller honoraire au Parlement de Provence accordées à l'intendant Bégon; — la liberté que Sa Majesté accordera aux Turcs d'Alger, esclaves sur les galères de France, si leur conversion au catholicisme est véritable; — la délivrance du nommé Ougier, qui sera détaché de la chaîne, parce que M. le cardinal Le Camus a assuré qu'il a fait abjuration de la R. P. R. et que sa conversion paraissait sincère; — la construction de 15 galères en Ponant; — l'envoi de la déclaration de guerre contre le prince d'Orange et les préparatifs qui devront être faits à cette occasion; — la fabrication de canons de gros calibre, boulets, grenades et munitions de guerre; — les fournitures de mâts, bordages, fusils boucaniers, mousquets et ancres nécessaires aux armements; — le logement et la nourriture des soldats envoyés aux îles de Ré et d'Oleron; — l'emprisonnement dans les tours de La Rochelle d'un particulier de La Tremblade, accusé d'avoir vendu les armes et les bestiaux de l'île Bourbon, appartenant à la compagnie Royale; — l'envoi à Rochefort de 100 Turcs, sur la demande de M. de Villiers, commandant des galères, qui en tirera plus de profit que des journaliers; — l'armement rapide de tous les vaisseaux du port de Rochefort; — « le combat que M. de Tourville a « donné contre les flottes d'Angleterre et d'Hollande, où « il a remporté tout l'auantage qui pouuoit se prendre sur « des ennemis qui estoient au vent, et qui ne combattoient « qu'autant qu'ils y estoient forcez, » et le prompt envoi à Brest de toutes les munitions de poudre, boulets, parchemins, cordages et ancres du port de Rochefort; — la vente à M. de Maintenon des 2 bâtiments pris par M. Montségur, commandant la *Favorite;* — le passage aux îles des Jacobins; — les nouvelles constructions nécessaires pour réparer la perte que la France vient de souffrir sur mer (1692); — les plaintes du sieur Blanchard, maltraité par les chevaliers de Surgères et de La Laurencie; — les prises faites par les corsaires biscayens aux environs de La Rochelle et jusque sous les canons de l'île de Ré; — l'examen par M. le maréchal d'Estrées des travaux pour la sûreté de la rivière de Rochefort; — l'armement du *Léger*, du *Faucon*, et de l'*Embuscade*, pour assurer le passage des convois menacés par 30 corsaires des ports d'Angleterre et de Hollande, entre Bayonne et Brest, et dénoncés

par M. de La Boulaye ; — le secret découvert par un particulier « d'un canon avec lequel une mesme quantité de « poudre porte le boulet une fois aussy loin que la portée « ordinaire ; » — les efforts du curé de Tonnay-Charente pour y « déraciner l'hérésie, » plus dangereuse selon lui, à cause du voisinage de Rochefort; — les informations à prendre sur la salubrité comparée des différents ports de la Martinique ; — la distribution de 22 deniers par bulletin aux novices du département de Rochefort, etc.

C. 155. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1688-1763. — Marine militaire. — Ordonnance du roi Louis XIV, au sujet des marins estropiés au service. — États de ce qui a été accordé par le Roi aux officiers généraux, capitaines de vaisseaux et autres officiers de marine, pour avoir nourri plusieurs officiers français et irlandais, montant à 24,778 livres 10 sous ; — aux officiers et gardes de la marine, en considération des blessures qu'ils ont reçues au combat naval du 10 juillet 1690;—aux officiers et mariniers de Rochefort pour traitement mensuel; — aux officiers entretenus pour le service de l'arsenal de Rochefort, pour appointements de 6 mois, montant à 74,192 livres 9 sous. — Appointements et gages des officiers entretenus pour le service du Roi à Rochefort, par trimestres. — Rôles des gages des gardiens du port ; — des canonniers des batteries des côtes d'Aunis, de Saintonge et du Bas-Poitou ;— des appointements des officiers d'épée ; — des munitions fournies par les magasins de Rochefort ; — des frais de constructions et radoubs effectués à l'arsenal, etc.

C. 156. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1695-1785. — Marine militaire. — Correspondance entre MM. de Villiers, Lombard, Bégon, frère de l'intendant, Ricard, Le Large, Boyer, Desgodinières, etc., le ministre de Pontchartrain, le Conseil de marine et l'intendant Bégon, et minutes de ses réponses, concernant : les injustices faites par les armateurs aux matelots du département; —les frais de transport par mer de l'artillerie;—la levée de 50 matelots pour les carènes; — le compte avec le trésorier de la marine; — la construction d'une frégate de 40 canons ; — l'entretien, par les négociants de Bordeaux, d'une frégate de Sa Majesté pour donner la chasse aux corsaires de Jersey et de Guernesey, qui font des prises à l'entrée de la Gironde ; — l'édit du Roi sur les invalides de la marine ; — la distribution des fonds de la marine; — le décès de M. Argenton, garde-magasin à Rochefort, et les prétentions élevées par le sénéchal à cette occasion; — les fournitures de bois pour l'arsenal.

C. 157. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

1701-1788. — Marine militaire. — Correspondance entre M. Bégon, frère de l'intendant, le duc du Maine (L. A. de Bourbon), le maréchal d'Estrées, les ministres de Pontchartrain, d'Armenonville, de Morville, de Maurepas, d'Ormesson, de Sartine, de La Luzerne, etc., et les intendants Bégon, de Beauharnois, d'Ablois et de Reverseaux, concernant : la distribution des fonds pour le traitement des divers officiers de marine ; — le règlement de la capitation des officiers pourvus de nouvelles charges dans la marine; — les travaux urgents d'entretien et de réparation de l'arsenal; — l'ordonnance royale dispensant les bombardiers entretenus du payement de la capitation ; — la demande des fermiers généraux d'employer des bâtiments étrangers pour le transport des sels de Brouage et Honfleur; — les indemnités accordées pour perte des hardes et effets aux officiers de la flûte l'*Éléphant ;* — l'obligation qui sera faite aux bâtiments libres de charger du sel pour Honfleur et Saint-Valery, au compte des entrepreneurs de la voiture des sels par mer, sauf à régler le fret au cours de la place ;— les fonds nécessaires pour le transport des bois de l'Abscie et l'exploitation de ceux achetés par M. le duc de Mazarin ; — le désarmement de la flûte le *Portefaix ;* — le procès-verbal dressé par M. Garnier, commissaire des guerres, sur l'état où les Anglais ont laissé l'île d'Aix en 1757; outre la destruction des fortifications, « le soldat a pillé l'habitant, a cassé tous ses meubles, « éventré tous les lits,.. brisé toutes les portes des mai- « sons, ainsi que toutes les vitres, tout le vin et l'eau-de- « vie a été bu en partie, le reste défoncé par les officiers « et répandu par terre pour que le soldat ne soit pas tou- « jours ivre ;.. ils ont brûlé une maison appelée Beausé- « jour ;.. il n'y reste que les murs ;.. ils sont entrés dans « les casemates où étoient les chirurgiens et malades,.. « ont pris la caisse des instruments, brisé le coffre de « chirurgie, renversé les remèdes, et emporté tout ce « qu'ils ont trouvé. Ils ont aussi emporté la cloche de l'é- « glise et celle du donjon, abattu le clocher, haché à coups « de sabre le tableau de l'autel, brisé le tabernacle, la « chaire, etc.; » — l'envoi que M. de Surgères a fait à l'île d'Aix d'un détachement de 50 hommes qui sera relevé tous les mois pour protéger les habitants contre les entreprises des corsaires anglais ; — le transport des bois de construction par les fournisseurs dans des voitures d'ordonnance ; — la révocation de la délibération des habitants de l'île d'Oleron qui nomment pour syndic Georges, commis du trésorier des invalides de Marennes, etc.

C. 158. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1683-1785. — Marine militaire. — Marchés passés par-devant notaires entre Arnoul de Vaucresson et Michel Bégon, intendants de la marine, et les architectes entrepreneurs des bâtiments du Roi, pour les fournitures de bordages, de préceintes; — du bois de chêne nécessaire à la construction de deux vaisseaux de guerre; — de 344 pièces de canon de fer; — de 2,000 chemises de soldats. — Arrêt du Conseil d'État, accordant une avance de fonds de 30,000 livres au fournisseur des mâts des Pyrénées; — adjudication devant l'intendant Michel Bégon des diverses marchandises nécessaires pour les constructions maritimes. — Articles et conditions accordés par le Roi au sieur André de Monroy, pour la fourniture des marchandises et munitions du Nord aux arsenaux de la marine du Ponant et à diverses compagnies pour les armements dont elles se sont chargées. — Fournitures de cordages, de planches de Coperwich, de Prusse, etc. — Devis pour la construction et entretien des couvertures des magasins et bâtiments dépendant de l'arsenal. — Articles et conditions auxquels le Roi aura agréable de freter ses vaisseaux à la compagnie de l'Assiente pour faire son commerce, lorsqu'ils ne seront pas employés au service. (Le fret sur le pied de 7 livres par tonneau et par mois.) — États des munitions et marchandises des magasins de l'arsenal. — État de ce qui a été volé dans le magasin de la batterie du Port-des-Barques par les habitants de Soubise, montant à 119 livres 5 sous 9 deniers. — Copie de l'arrêt du Conseil d'État portant règlement pour la réserve des bois servant aux bâtiments de mer. — Instructions pour les écrivains généraux placés sous les ordres des commissaires de la marine. — Marché passé entre messire Hiérosme Phelypeaux, comte de Pontchartrain, secrétaire d'État ayant le département de la marine, et Jean Dumont, pour les fournitures pendant neuf ans de toutes les marchandises de fer neuf ouvré dans les ports de Bayonne, Rochefort, Port-Louis, Brest, Le Havre et Dunkerque. — Liste des charpentiers de Guyenne commandés pour aller servir dans l'arsenal de Rochefort. — Procès-verbal de visite de 535 barils de farine, venus de la côte d'Angleterre, où ils avaient échoué, et envoyés ensuite à Rochefort sur le *Cygne*, de Dunkerque.

C. 159. (Registre.) — In-folio, 47 feuillets, papier.

1708. — Marine militaire. — Enregistrement des billets expédiés pour les journées d'ouvriers, — les fournitures de marchandises, — les appointements d'écrivains, — le fret de rade, — les dépenses extraordinaires, — l'entretien des batteries, — les Récollets de Marennes, — les vicaires de Saujon, Boursefranc, Saint-Sornin, et le château d'Oleron. — Les dépenses extraordinaires comprennent : la nourriture de trois enfants, dont le père, accusé de vol, est en fuite et la mère en prison ; les frais de route accordés à divers officiers, et différents remboursements d'avances pour le service de l'arsenal, etc.

C. 160. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

1709. — Marine militaire. — Cahier des ordonnances expédiées sur M. le trésorier général de la marine Jacques de Vanolles, pour les dépenses de la marine de la présente année. — Marchandises. — Serrurerie. — Ateliers. — Hôpitaux. — Mâtures. — Radoubs. — Fusils et mousquetons. — Cordages. — Vacations d'officiers et archers de la prévôté. — Frets de marchandises. — Conduite et nourriture de prisonniers de guerre. — Sculpture. — Lestage et délestage. — Brai. — Loyers. — Appointements des Sœurs de La Charité. — Subsistances, habillement et levée de soldats pour les îles et le Canada. — Taillanderie. — Monture de fusils demi-boucaniers et ordinaires. — Vacations d'officiers de marine. — Garnitures de gargoussiers. — Subsistance des curés, vicaires, prêtres et aumôniers de la congrégation de Rochefort. — Épuisement des eaux du bassin de la Vieille-Forme. — Tampons et étoupes. — Voiles. — Entretien et radoub d'armes. — Appointements des Sœurs de La Charité établies à la campagne, etc.

C. 161. (Registre.) — In-folio, 15 feuillets, papier.

1711-1712. — Marine militaire. — Enregistrement des billets expédiés. — Marchandises fournies dans les magasins de l'arsenal de Rochefort. — 120 livres au sieur Guesdon, assesseur criminel et civil au siége royal de cette ville, père temporel du couvent des Capucins, pour les prédications données par un religieux de cet ordre pendant l'Avent, dans l'église Saint-Louis. — Conduite et nourriture de prisonniers de guerre. — Vacations aux officiers de port et aux archers de la prévôté. — Serrurerie. — — Bois. — Cordages. — 1,000 livres à la supérieure de l'hôpital de La Charité, pour le payement de la dépense faite pour le service des pauvres femmes malades pendant les derniers six mois. — Pansements et médicaments. — Subsistances des curés, vicaires, prêtres et aumôniers de la congrégation de la Mission. — Appointements des Sœurs de La Charité pour l'instruction des enfants et le soulagement des pauvres. — Frais d'engagement, subsistances, habillement et levée de soldats pour les îles d'Amérique et le Canada. — 300 livres au R. P. Gardien, religieux du Tiers-Ordre de Saint-François, du couvent de Fougeray, près Poitiers, pour entretien pendant un an d'un ci-devant

enseigne de vaisseau tombé en démence et enfermé dans ledit couvent par ordre de Sa Majesté, etc.

C. 162. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

1714-1715. — Marine militaire. — Enregistrement des billets expédiés. — Journées d'ouvriers; fournitures diverses; appointements des écrivains entretenus. — Fret de rade. — Batteries et vicaires. — Sous la rubrique « dépenses extraordinaires » figurent : les chaises fournies pour les bureaux de M. l'intendant; — le percement des pierres destinées à tenir les bouées qui marquent les dangers de l'entrée de la rivière; — les vacations de voyage à divers archers et bombardiers de la marine; — le prix des bans battus par les tambours; — les gratifications à divers marins venus à Rochefort pour y déposer à l'occasion de l'incendie de la frégate l'*Amphitrite;* — le payement de la chemise, des fagots, du flambeau et de l'échafaud fournis pour l'exécution du sieur Mouton, ci-devant maître sur l'*Amphitrite* et auteur de l'incendie, etc.

C. 163. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets, papier.

1722-1724. — Marine militaire. — Enregistrement des billets expédiés. —Journées d'ouvriers pour sculpture, mâture, maçonnerie, façon d'un canon de bois pour l'école des apprentis canonniers. — Marchandises achetées par le commissaire de marine de La Rochelle pour faire présent aux chefs des Indiens de Cayenne. — Dépenses extraordinaires. — Fret de rade. — Munitions de guerre. — Toiles à voile.— Taillanderie, etc.

C. 164. (Liasse.) — In-folio, 150 pièces, papier.

1690-1720. — Marine militaire.— États de dépenses autorisées par le Roi pour la solde et entretènement de 16 détachements de soldats à la Nouvelle-France; — les bâtiments de l'hôpital; magasin aux vivres; magasin général; maisons du Roi, etc.;—le radoub, la carène et armement de la flûte la *Gloutonne*, — du vaisseau l'*Eveillé;* — les fournitures faites par le munitionnaire général des armées navales; — les droits d'ancrage, passeports, lestage et délestage, etc., au département de Saintonge, appartenant à monseigneur le comte de Toulouse, duc d'Amville et de Penthièvre, pair et amiral de France. — Liste des passagers embarqués sur le vaisseau l'*Indien* et qui mangent à la table du commandant, M. de Voutron; on y voit figurer : M. le comte de Choiseul, gouverneur de Saint-Domingue, et sa maison; M. Bignon, etc. — Fournitures de vivres pour les vaisseaux armés à Rochefort. — Listes des vaisseaux armés au port de Rochefort, auxquels on a fourni des vivres des autres départements. — Fonds nécessaires pour toutes les dépenses de la marine à Rochefort. — Foins envoyés à Saint-Jean-de-Luz. — Extrait des observations faites au bureau de l'intendant sur l'état des diverses dépenses faites audit port. — Dépenses faites en Angleterre par le vaisseau l'*Enflammé*, avec le texte et la traduction des pièces justificatives. — Munitions et ustensiles employés pour la construction des vaisseaux le *Saint-Philippe*, le *Saint-Louis*, l'*Ardent*, etc.

C. 165. (Liasse.) — In-folio, 46 pièces, papier.

1720-1725.— Marine militaire.— État des fonds nécessaires pour le payement des journées et achats de marchandises pour les constructions et radoubs faits chaque mois au port de Rochefort;— les munitions, marchandises et ustensiles fournis dans les magasins de l'arsenal pour les armements, etc.; — les rôles des ouvriers qui ont travaillé dans les petits ateliers, forges, corderies, fonderies, tonnelleries, salles d'armes, etc.; — le fret de 698 planches de Prusse chargées à Dantzick pour les magasins de Rochefort; — les appointements des sœurs, chirurgiens, apothicaires, aides, infirmiers et sacristains de l'hôpital; — les ouvrages de sculpture et de menuiserie à prix fait; — la fourniture et le transport des bois de l'Abbaye de l'Abscie-en-Gastine; — bordereaux des dépenses les plus indispensables pour le service du Roi, etc.

C. 166. (Registre.) — In-folio, 28 feuillets, papier.

1745. — Marine militaire. — Inventaire général des magasins de Rochefort, signé Dières : 2 vaisseaux de second rang;— 5 de quatrième rang; — 1 frégate légère; —3 corvettes;— 5 flûtes, y compris le *Profond*, servant d'amiral. — Catalogue alphabétique des munitions de guerre, ustensiles et marchandises avec leur poids.

C 167. (Liasse.) — 53 pièces, papier; 1 plan.

1695-1785. — Fortifications. —Lettres des ministres de Seignelay, maréchal d'Asfeld, de Machault, Pallu, de Moras, R. de Paulmy, le duc de Choiseul, Esmangart, aux intendants Bégon, Barentin, Baillon, de Reverseaux, concernant : le projet de M. de Vauban pour le fort Louis et celui de Tasdon, et les moyens proposés par le maréchal de Lorges pour arrêter l'inondation du marais au delà de la forêt de Rochefort entre Ciré et la mer; — l'achèvement de la batterie de l'Éguille et de la Tour-de-Fouras; — les hangars nécessaires pour mettre à couvert les affûts dans l'île d'Oleron et les tirer des souterrains où ils pourrissent; — l'envoi à La Rochelle du sieur Le Vasseur en qualité de sous-ingénieur; — les placets du sieur Descoyeux au sujet des pertes qu'il prétend avoir faites

dans l'établissement des fortifications de Fouras, et de madame la duchesse d'Aiguillon, pour le payement des bois de la forêt d'Arvert employés aux travaux d'Oleron; — le fourneau supplémentaire qui doit servir à la fonderie des canons de Rochefort; — l'état des ingénieurs, sous-ingénieurs et inspecteurs des fortifications de Saint-Martin-de-Ré, avec leur capacité et application ;— l'adjudication des moulins de Maubec et Saint-Nicolas; — le rétablissement du fort de l'Ile-d'Aix; — la construction, à Rochefort, d'un hangar pour le service de l'artillerie; — l'adjudication des travaux de deux forts pour protéger la rade de Cherbourg, etc. —Ordonnance du roi Louis XIV concernant l'entretien des fortifications des places, devis. — États de dépenses pour l'entretien des forts maritimes destinés à la défense des côtes d'Aunis. — Travaux pour fournir de l'eau aux casernes de La Rochelle, avec un plan à l'appui.

C. 168. — (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1726-1781. — État général des péages de la Généralité de La Rochelle, indiquant les arrêts intervenus au sujet des droits perçus par les différents propriétaires. — État des droits de péage et autres dus à messire François de Mégrigny, chevalier, comte de Marans et de Bueïl. — Mémoires et observations sur les droits perçus par M. d'Aligre, premier président du Parlement de Paris, seigneur de Marans; — les droits de coutumes de la ville de Cognac aliénés par le Roi et qui ne sont pas suffisamment définis. — États, tarifs et pancartes des droits de péage des Élections de Saintes, Cognac, La Rochelle, Barbezieux, Marennes, etc., confirmés; et de ceux qui ont été supprimés par arrêts du Conseil d'État. — Titres représentés par Charles-Annibal de Rohan-Chabot, comte de Jarnac, à l'appui des droits de péage qu'il prétend percevoir dans ledit comté. — Arrêt du Conseil d'État conservant le sieur de Ségur dans ses droits sur la chaussée et le bac des marais de Voutron, et prescrivant à la dame de Pons, aux membres du chapitre de la cathédrale de Saintes, etc., de représenter leurs pancartes et titres. — Lettre de l'intendant au ministre Orry concernant les droits perçus dans l'île de Ré au profit du collége Mazarin, des seigneurs de Taillebourg, pour exemption de garde au château, etc. — 20 ordonnances de l'intendant Barentin pour séquestrer entre les mains des fermiers les droits de péage, jusqu'à ce qu'il en ait été ordonné par le Conseil d'État. — Tarif des droits de barrage appartenant à la ville de La Rochelle, remis au Domaine lors de la reddition de la ville, en 1628, aliénés dans la suite par le roi Louis XIV, au profit de plusieurs propriétaires dont les maisons et terrains avaient été pris pour les fortifications. — Arrêt confirmatif des droits de rivière dus au comté de Taillebourg en faveur de madame la princesse de Talmont. — Droit de péage prétendu sur la Boutonne par le sieur de Narcillac, et inventaire des titres produits à l'appui de cette requête, au nombre de 57.— Lettre de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, à l'intendant d'Ablois, au sujet d'une dépêche du ministre Joly de Fleury, concernant un mémoire des habitants de Mornac et du Breuillet, etc.

C. 169. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1775-1789. — Lettres des ministres Turgot, Tabureau, de Calonne, Joly de Fleury, Necker, de La Millière, du baron d'Ogny, de Vilevault, aux intendants de Montyon, Meulan d'Ablois et de Reverseaux, concernant: un nouveau plan d'administration pour les diligences et messageries royales; — la réunion au domaine royal des priviléges des coches et diligences d'eau établis sur la Seine, la Marne, l'Oise, l'Aisne, l'Yonne, l'Aube, la Loire, la Saône, le Rhône et le Canal de Briare; — l'exploitation des messageries pour le compte du Roi. — Actions judiciaires formées devant l'intendant: par Le Mercier, directeur des carrosses et messageries de Rochefort à Bordeaux, contre Charles-Louis Duperré, écuyer, trésorier de l'extraordinaire des guerres du génie et de l'artillerie et commis à la recette générale des finances, terminées par l'intendant au profit de ce dernier; — par le directeur des diligences et messageries royales de La Rochelle, contre celui de Rochefort, ci-devant son commis; — par Cousin, chaisier à Saintes, contre le régisseur général des messageries. — Extraits des arrêts, tarifs et règlements des diverses perceptions des messageries royales, envoyés à l'intendant par les fermiers généraux d'Hauteville et Du Mesnil. — Ordonnance de l'intendant de Reverseaux, condamnant le sous-fermier des carrosses et messageries à payer 150 livres au sieur Carré de Candé, pour la perte d'un colis qu'il avait envoyé à son fils. — Instructions ministérielles sur le droit de permission que les loueurs de chevaux peuvent exiger du fermier des messageries, lorsque ce dernier n'a ni voitures ni chevaux pour faire le service public sur une partie de l'exploitation. — Ordonnance de l'intendant de Reverseaux, condamnant le fermier de la messagerie à La Rochelle à payer une indemnité au sieur Désaugiers, officier du régiment de Vexin, en garnison à Saintes, pour avaries causées à sa malle, etc.

C. 170. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1637-1789. — Sels et gabelles. — Arrêt du Conseil d'État: cassant une ordonnance de l'intendant de Villemontée et prescrivant le payement du droit de 18 livres par muid de sel au fur et à mesure de son enlèvement; — permettant aux habitants de la banlieue de La Rochelle de

transporter jusqu'à 2 boisseaux de sel par an, pour l'usage de chaque feu et ménage, moyennant des billets délivrés gratuitement, par le commis du fermier de l'imposition de 18 livres susdite. — Édits du roi Louis XIV, portant création d'une Cour souveraine des salins de Ponant et d'une chancellerie à La Rochelle, ainsi que des siéges particuliers de juges conservateurs des salins, de mesureurs de sel au gouvernement de Brouage et pays d'Aunis et autres officiers; — d'un siége royal à Rochefort, avec attribution de la juridiction des salines d'Aunis et de Saintonge. — Extraits par M. Le Berton de Bonnemie, des « privilèges « accordés aux habitants d'Oléron, principalement en ce « qui concerne la liberté et franchise des salines » par Othon, duc de Guyenne, Henri II d'Angleterre, Éléonore d'Angleterre, Guy de Luzignan, Henri III d'Angleterre, Éléonore, Jean Ier d'Angleterre, Hugues, comte de La Marche, et les rois de France, depuis Louis VIII jusqu'à Louis XIV. — Déclaration du roi Louis XV, portant règlement pour la perception des droits de Brouage et de la traite de Charente, sur les sels qui s'enlèvent des marais salants de la Saintonge, du pays d'Aunis et du Poitou. — Ordonnances de l'intendant de Beauharnois, sur le mesurage des sels à bord des barques; — la fourniture des gabelles de France; — condamnant le sieur Ratier de Saint-Martin aux frais de saisie de la barque la *Jeanne*, chargée de sel pour sa maison. — Ordonnances du subdélégué Lortie Du Maine pour faire exécuter à Marennes les ordres de l'intendant et faciliter le transport des sels nécessaires aux gabelles.— Arrêts du Conseil d'État, prescrivant l'imposition d'un sou par muid de sel; — concernant le payement des frais de voyage dus aux députés des syndics des marais salants des côtes et îles de Saintonge; — ordonnances des intendants Bignon et Senac de Meilhan, concernant ledit arrêt; — prescrivant à tous *trassonneurs* et autres chargés de faire la levée des sels, de fournir chaque mois au receveur particulier un état du nombre de muids de sel levés par paroisses, etc.;—décidant que dans les assemblées des intéressés aux marais salants, il ne pourra être admis que des propriétaires ayant au moins 10 livres de marais; — concernant la répression des abus commis dans la distribution du sel accordé en exemption de droits, etc. — Mémoire sur les droits imposés sur les sels, en Bas-Poitou, Aunis et Saintonge, à partir de François Ier. — Projets d'ordonnances par l'intendant Meulan d'Ablois, concernant les sels destinés à la consommation des habitants de La Rochelle et de sa banlieue, privilégiés par arrêts du Conseil de 1637 et 1638, arrêts « inconnus jusqu'à ce moment « à la ferme générale et aux précédents intendants de La « Rochelle. » — États: des sels chargés pour la pêche dans les différents ports de la Généralité; — des salaires dus aux employés qui ont visité les sels des marais salants de la Seudre, Havre de Brouage et île d'Oléron. — Demandes et difficultés formées par les syndics de l'assemblée de Marennes en 1714, et décisions de l'intendant en réponse à ces demandes. — Observations générales sur l'île d'Oléron, par le sieur Boutillier, envoyé extraordinaire du ministre Des Maretz, contrôleur général des finances. — Correspondance entre les intendants, le ministre Necker, les gardes des sceaux, les subdélégués, le maréchal de Richelieu, MM. Seignette, membre de la Société d'agriculture, de Saint-Cristaux, le vicomte de Cours, etc., concernant les délibérations des propriétaires de marais salants et la position qui leur est faite.

C. 171. (Registre.) — 140 feuillets, papier.

1713-1714. — Procès-verbaux de l'état et quantité des marais salants des îles d'Oléron, de Ré, de Marennes, Hiers et Brouage par le sieur Boutillier, envoyé extraordinairement par le contrôleur général des finances Des Maretz, indiquant le nom des prises, celui des propriétaires, le nombre des livres de marais, de muids, de sacs et de *pilots* de sel. — L'île d'Oléron: 4,206 livres 6 aires de marais formant ensemble 5,818 muids 3 boisseaux, mesure rase de Brouage. — L'île de Ré: 3,895 livres 17 aires formant ensemble 30,000 muids environ. — Marennes: 1,568 livres 12 aires et 1,071 muids de sel. — Hiers et Brouage: 1,417 livres 17 aires et 136 muids 1/2 et 6 boisseaux.—Dépendances du bureau de Brouage: 25,365 muids. — Dans une lettre à M. de Beauharnois, M. Boutillier appelle l'attention de l'intendant, sur le nom donné au marais royal, près l'église d'Hiers. « Ce marais, dit-il, est « appelé *royal*, depuis que le Roy en passant pour s'aller « marier, y mit pied à terre, pour avoir le plaisir d'en ti- « rer du sel luy mesme avec le *rouable*, et l'endroit sur « la levée où le talon de son soulier s'imprima, a esté « conservé par le soin du saunier Ozé Gerzeau, pendant « 5 ans qui couvroit cet endroit tous les hyvers. Les an- « ciens du pays m'ont assuré que Sa Majesté avoit promis « d'annoblir le dict marais, qui appartenoit pour lors au « père du sieur Richier... homme fort distingué en ce pays « par son mérite, *bien converty*, qui a servy le Roy de- « puis 1682 jusqu'en 1705 » comme lieutenant-colonel de cavalerie au régiment de Talmont.

C. 172. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1721-1783. — Sels et gabelles. — Mémoires présentés à l'intendant par messire Marc-Antoine Le Berton, seigneur-baron de Bonnemie, Le Fouilloux et La Grossettire

et ses co-intéressés des marais de Saintonge, contre les propriétaires des marais du Bas-Poitou; — les entrepreneurs des gabelles et les fermiers généraux, et réponses des seigneurs et propriétaires des marais de Saintonge. — De l'utilité de la ville et du havre de Brouage. — Acte d'assemblée des intéressés des marais des côtes de Saintonge, homologuée par arrêt du juge royal de Brouage. Parmi les signataires figurent Chasseloup de Laubat, les porteurs des procurations du maréchal de Richelieu et du prince de Soubise, soixante et autres députés. — Requête présentée à M. le contrôleur général des finances, par les habitants d'Oléron, représentés par leur syndic Guillotin de La Martière. — Sels chargés pour les vivres de la marine. — Enregistrement de la recette et dépense du droit d'un sou par muid de sel, mesure rase de Brouage, par le procureur, muni des pouvoirs par les directeurs et syndics des propriétaires des marais de Saintonge. — Compte rendu à l'intendant, par le receveur des fermes de l'île d'Oléron, de la recette des octrois perçus sur les chargements de sel, de vin et d'eaux-de-vie, montant net à 1,636 livres 10 sous 6 deniers, etc.

C. 173. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin.

1691-1770. — Commissions données par les rois Louis XIV et Louis XV, sur arrêts du Conseil d'État, aux intendants de La Rochelle, concernant: la défense de jouer aux jeux le *hoca* et la *bassette*, déguisés sous les noms de *pharaon barbacole* et de *pour et contre*; — l'entretien du canal de La Verdière; — les réparations à faire au palais de La Rochelle; — déboutant les maires et échevins de La Rochelle de leur demande d'être exemptés de la taille pour les maisons, prés, terres, vignes et borderies situés dans les différentes paroisses de l'élection et qu'ils exploitent eux-mêmes; — concernant la levée de l'interdiction prononcée contre les procureurs Pierre Martin, J.-L. Martin et Gauvrit, postulant en la Sénéchaussée et siége présidial de La Rochelle; — la réduction d'une somme de 10,000 livres sur la taille de la Généralité; — l'imposition d'une somme de 149,351 livres 8 sous 9 deniers pour la dépense des troupes; — la réimposition de diverses sommes sur les rôles de 1712. — Transfèrement du bureau des fermes de Talmont à Sainte-Radégonde. — (Don de M. Bergault-Cumin, libraire-relieur à La Rochelle).

C. 174. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1692-1788. — Lettres des ministres Pontchartrain, d'Argenson, Le Péletier Des Forts, Law, de Saint-Florentin, d'Ormesson, de Machault, le duc de Choiseul, Terray, Turgot, Necker, de Vergennes, de L'Averdy, le duc de La Vrillière, de Beaumont, Puységur, Lambert, de La Luzerne, de Sombreuil, gouverneur des Invalides, etc., avec les intendants de La Rochelle, concernant: le départ du missionnaire de Cordemoy pour La Tremblade; — les engagistes du domaine royal aliéné dans la Généralité; — les dettes des communautés religieuses; — le contrôle des caisses de tous les receveurs des deniers royaux; — les plaintes portées contre les entrepreneurs des gabelles par le prieur de Soubise; — la réforme de quelques régiments d'infanterie; — les priviléges des salpêtriers et la régie des poudres et salpêtres; — la situation de la Généralité de La Rochelle à l'arrivée de l'intendant Le Pelletier (tailles perçues arbitrairement, irrégularités dans la répartition des diminutions accordées par le Roi à quelques paroisses, abus dans les taxes d'office, multiplication vexatoire dans les frais de poursuites, etc.); — l'envoi du signalement de divers particuliers, dont on a fait la recherche dans l'intérêt de leurs familles; — le jugement rendu par les officiers de justice de la marquise d'Alême, dame châtelaine de Saint-Pierre (d'Oléron) pour faire enlever les armes du Roi de la tribune de cette église; — le payement des retraites et autres grâces pécuniaires sur le trésor royal; — la légion étrangère levée par le baron de Waldner et l'autorisation qui lui est accordée d'enrôler les étrangers qui existent dans les dépôts de mendicité; — l'établissement d'un corps de garde d'employés des fermes à Sainte-Marie de Ré; — le payement du droit de confirmation par les anoblis depuis 1715; — l'obligation imposée aux curés, vicaires ou desservants, de communiquer aux agents des domaines les registres de l'état civil; — l'imprudence commise par un voiturier qui a fait mettre un cercle de fer «tout en feu» à une charrette chargée de poudre, au milieu du bourg de Matha, malgré le curé et le syndic; — la réclamation du soldat invalide Jacques Lambert, de la paroisse de Tugeras; — le sel empoisonné expédié de La Rochelle à Orléans, et saisi au port de Pile; — la levée des scellés apposés sur les greffes des tribunaux d'exception. — Arrêt du Conseil d'État concernant: la réunion à la paroisse de Dœuil d'une enclave dépendant ci-devant de l'Élection de Niort; — la réunion d'une enclave de Cognac à la paroisse de Macqueville; — les archives et papiers du greffe de l'Élection de La Rochelle; — la délivrance de poudre de guerre nécessaire à l'armement de navires pour la traite d'Afrique par M. Daniel Garesché; — les quêtes et loteries faites par des prêtres, religieux et bijoutiers italiens munis de faux passe-ports.

C. 175. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1724-1789. — Correspondance des intendants de La Rochelle avec les subdélégués, et lettres de MM. Vergnon, Compagnon, etc., aux intendants concernant : une décharge de collecte d'impositions par suite d'un changement de résidence du receveur; — un remboursement d'avances au subdélégué de Lortie ; — les opérations de la maréchaussée aux environs de Pons. — Ordonnances de l'intendant de Reverseaux pour préposer le subdélégué Dumarest de La Valette à la conservation des archives des greffes des tribunaux d'exception supprimés. — Procès-verbaux signés par le subdélegué, l'intendant et le receveur des taxes, constatant une diminution de 5 livres 19 sous 4 deniers sur les louis d'or de 35 livres 3 sous, de 4 livres sur les louis de 24 livres, de 23 sous sur les écus de 6 livres 3 sous, et d'un quart sur les espèces de cuivre et de billon, en vertu d'arrêts du Conseil d'État. — Lettres du marquis de Saint-Georges à l'intendant de Barentin, au sujet des marais de Voutron. — Correspondance des ministres Bertin, d'Ormesson, de La Boullaye, Turgot, de Vergennes, Trudaine, de Lamoignon, de Sartine, Orry, de Beaumont, Necker, de Bonnaire de Forges, Amelot, Joly de Fleury, le baron de Breteuil, Blondel, etc., avec les intendants concernant : les mines et minières de la Généralité; — la création de l'École des mines ; — la formation d'un musée des minéraux contenus dans chaque Généralité ; — un règlement pour l'exploitation des mines de charbon de terre ; — la découverte d'une carrière de marbre aux environs de Saint-Jean-d'Angély, par le sieur Pelluchon du Breuil ; — l'amélioration du journal *la Gazette de France ;* — les formalités exigées des voyageurs au passage des frontières de terre et de mer ; — la prévarication du commissaire de police de Rochefort, frappé d'interdiction ; — les plaintes portées contre un conseiller au Présidial de La Rochelle ; — le service des courriers dans la Généralité ; — l'établissement d'un bureau privilégié public de correspondance générale à Paris avec des correspondants dans les provinces ; — les réparations de la maison des filles de la Charité à Soubise pour l'instruction des nouvelles converties; — les réparations à l'horloge, au clocher, et à la fontaine publique de Brouage ; — l'entretien des églises et presbytères de la Généralité et la refonte d'une cloche de la paroisse de La Jarrie ; — les réparations des écuries des presbytères à la charge des contribuables ;—états des loyers des maisons tenant lieu de presbytères dans les diverses Élections de la Généralité ; — ordonnances de l'intendant de Reverseaux concernant l'imposition des paroisses pour le payement desdits loyers, etc.

C. 176. (Liasse.) — 81 pièces, papier; 7 sur parchemin.

1669-1790. — Domaine royal. — Arrêts du Conseil d'Etat autorisant les habitants de Saint-Sornin à jouir de la prairie de Saint-Jame, moyennant une redevance annuelle de 200 livres payée à Sa Majesté ; — concernant les enregistrements ou ensaisinements des titres de propriété des biens situés dans la baronnie d'Oléron et les seigneuries qui en ont été démembrées comme étant du domaine de Sa Majesté ; — renvoyant au tribunal de l'intendant de La Rochelle l'instance des sieurs Caillaud et Levesque contre les possesseurs des domaines de Saint-Sorlin de Seschaud, qui ont refusé de payer les droits dus pour le bétail conduit dans la prairie de Saint-Jame : — concernant l'opposition des seigneurs de l'île d'Oléron à payer les droits dus au domaine de Sa Majesté pour diverses acquisitions à chaque mutation de biens mouvants des directes du Roi ; — les réparations à la maison des filles de la Charité de Soubise, appartenant au Roi ; — ordonnant l'imposition de 2 sous par livre de principal du droit de nouvel acquêt au profit de l'ordre militaire de Saint-Louis ; — états des terres, fiefs, seigneuries, domaines et droits relevant des châteaux de Rochefort, Chasteauneuf, Saintes, Dompierre, Cognac et La Rochelle. — Liquidation des domaines et droits domaniaux aliénés sur le pied des revenus déclarés. — Déclaration des domaines dépendant de la seigneurie de Rochefort, faisant partie du domaine engagé de Sa Majesté. — Mémoires et suppliques à l'intendant sur l'origine des priviléges de noblesse et autres concessions accordés aux anciens maires et échevins de Saint-Jean-d'Angély et sur les prétentions des prieurs et religieux bénédictins de l'abbaye royale de la même ville, et réplique pour établir les droits du Roi et les usurpations qui en ont été faites. — Ordonnance de l'intendant de Barentin commettant le sieur Le Roy pour réclamer tous les papiers concernant la régie de la seigneurie de Marans. — Fermes des droits de halle du temple de La Rochelle aliénés par Sa Majesté, au profit des R. P. Carmes, des religieuses hospitalières de la Charité etc., à François Brotin et à sa femme. — Adjudications du four banal d'Angoulins, des domaines et droits domaniaux engagés par Sa Majesté dans les Élections de La Rochelle, Cognac, Saintes, Saint-Jean-d'Angély et Marennes. — Procès-verbal des atterrissements situés le long de la Seudre depuis son embouchure jusqu'à Riberou. — Vente au domaine royal d'une maison sise à Saint-Jean-d'Angély, par Jolly d'Aussy, commissaire des guerres. — Exploitation de la régie des poudres et salpêtres au profit de Sa Majesté. — Inventaires de la poudrière de La Rochelle, par M. Louis-Élie

Vivier, commissaire des poudres et salpêtres. — État des revenus des domaines du Roi, des apanages des princes et des gens de mainmorte de l'Élection de Barbezieux. — Arrêt du Conseil d'État autorisant la régie et recette des droits des inspecteurs aux boucheries, sur l'amidon et la poudre à poudrer, les papiers et cartons, des sous pour livre, greffes et juridictions pour le compte de Sa Majesté.

C. 177. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1641-1787.—Ordonnances : de la Chambre de police de Saintes, faisant expresse défense à ceux de la R. P. R. « de chanter dans leurs maisons leurs pseaumes à si haute voix qu'ils soient ouïs dans les rues de ladite ville et fauxbourgs; »—du juge sénéchal de Pons, concernant la voirie; — du baron de Montmorency, commandant en chef des provinces de Poitou, Saintonge, pays d'Aunis, etc., défendant aux particuliers qui n'ont aucun droit de porter des armes de se rendre aux foires et marchés avec des épées, couteaux de chasse et armes à feu, à peine de confiscation; — concernant la police de la chasse; — les chiens enragés. — Lettre de l'intendant à M. de Vergennes, concernant la mort d'un enfant de quatorze ans, par suite de blessures faites par un léopard, d'une ménagerie de Rochefort. — États des crimes dignes de mort ou de peines afflictives commis dans la Généralité de La Rochelle de 1741 à 1780 et adressés à M. d'Aguesseau, de Maurepas et de Saint-Florentin par les intendants. On y remarque les condamnations d'un frère de la Charité pour rapt et séduction ; — de plusieurs officiers en garnison à La Rochelle, pour contumace de duel; — de l'assassin du courrier de La Rochelle à Bordeaux; — d'un particulier prévenu de violences et voies de fait sur le curé d'Asnières pendant qu'il célébrait la messe; — d'un vagabond qui mendiait avec insolence et excès; — d'un pilote accusé de la perte du navire *l'Illustre* de Bordeaux ; — d'un usurier; — d'un vagabond valide contrefaisant le mort; — de la mémoire d'un perruquier qui s'est pendu à Rochefort ; — d'un sergent royal prévaricateur ; — d'un polygame, etc.

C. 178. (Liasse.) — 97 pièces, papier; 4 sur parchemin.

1690-XVIIIe siècle. — Ordonnances des rois Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, contre-signées Colbert, Phélypeaux, baron de Breteuil, Laurent de Villedeuil, concernant l'emprisonnement au château de Niort des sieurs de Luchet l'aîné et de Renouart, gentilshommes protestants, pour fait de religion; et de divers particuliers conduits au dépôt de La Rochelle aux frais de leurs familles; — l'élargissement du sieur Guillotin, capitaine de frégate légère, détenu dans la tour de Saint-Nicolas, etc. — Commission de brigadier de la maréchaussée de La Rochelle, donnée par le Roi au sieur Jean Petit. — Lettres des ministres d'Invau, de L'Averdy, du duc de Choiseul, Terray, de Maupeou, Miroménil, Joly de Fleury, de Calonne et d'Ormesson, aux intendants de La Rochelle, concernant: des transfèrements de détenus; — des signalements de vagabonds et de mendiants échappés des dépôts; — des Corses arrêtés les armes à la main et prévenus de propos séditieux; — l'envoi de lettres de rémission et de pardon accordées à des paysans saintongeois prévenus d'homicides par légitime défense ; — le sieur de Bournanville, qui a tué un de ses créanciers qui l'avait frappé de plusieurs coups de bâton à la tête; — un employé des fermes qui, étant ivre, a tué la nuit son officier d'un coup de pistolet; — la demande du sieur Daneaud de Bertrand, chirurgien protestant, injustement détenu dans les prisons de Saintes ; — le payement des amendes, etc.

C. 179. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1723-1776. — Lettres des ministres Orry, Trudaine, de Machault, de Courteille, Terray, de Miroménil, de Boullongne, de Beaumont, aux intendants de La Rochelle concernant: la diminution des frais de justice qui sont à la charge du Roi; — la nourriture des enfants trouvés abusivement attribuée au Roi, dans les localités où il n'existe point de siége royal; — le visa des exécutoires; l'attribution aux juges seigneuriaux de l'instruction des assassinats prémédités, bien qu'ils soient des cas prévôtaux; — le montant des exécutoires de translation qui s'élève à 30 sous, en y comprenant le parchemin et le papier de la minute; — l'approbation des états des frais de justice ; — le droit de décerner des exécutoires sur les seigneurs hauts justiciers quoique situés hors du ressort du lieutenant criminel de La Rochelle ; — l'opposition formée aux rôles de recouvrement des frais de justice par le seigneur haut justicier d'Angliers, les prêtres de l'Oratoire de La Rochelle, les Bénédictins de Saint-Jean-d'Angély, etc.; — le remboursement des frais de justice indûment avancés par le domaine du Roi dans la Généralité de La Rochelle; — la dépense excessive pour les salaires des témoins, taxe que les greffiers des juridictions se font payer à eux-mêmes; — l'état des maisons de Saintes composant la haute justice de l'évêché; — l'état des Présidiaux de la Généralité, l'étendue de leurs territoires, les différentes juridictions qui y ressortissent, la distance de chaque paroisse au chef-lieu, etc.

C. 180. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1746-1789. — État des frais et salaires dûs aux huissiers de La Rochelle pour avoir instrumenté en vertu d'ordonnances de l'intendant. — Supplique de la communauté des procureurs de Boutteville (Sénéchaussée d'Angoulême) qui réclame contre les droits excessifs de greffe perçus par les engagistes. — Ordonnances de l'intendant Baillon concernant le payement des mémoires des huissiers, cavaliers de la maréchaussée et greffiers pour les frais qu'ils ont faits dans la poursuite et la détention des Religionnaires saintongeois et la démolition des temples. — Observations sur les consignations d'amendes de fol appel; — droits de petits greffes; — amendes auxquelles on voudrait assujettir les procureurs de Saintes. — État des sentences et exécutoires de M. l'intendant décernés sur le domaine. — Lettres des ministres Trudaine, de Courteille, de L'Averdy, d'Invau, Terray, Joly de Fleury, Necker, Taboureau, de Calonne, de La Millière, etc., aux intendants de La Rochelle, concernant: les dépenses des prisons; — l'entretien et la nourriture des détenus; — les gages des concierges et geôliers. — Renseignements sur les diverses juridictions de la Généralité de La Rochelle, fournis par les intendants au contrôleur général; auditoire, état des bâtiments, domaine, autres auditoires, prisons, fournitures pour les détenus; geôliers et guichetiers, observations. — 1° Juridiction royale de Saint-Martin, 2° juridiction royale de Brouage, Amirauté et Élection de Marennes, 3° Sénéchaussée et siége royal de Cognac, 4° Sénéchaussée, Présidial, Élection et maréchaussée de Saintes; 5° bailliage et siége royal de Rochefort, 6° Sénéchaussée de Saint-Jean-d'Angély, 7° Présidial et Sénéchaussée de La Rochelle. — Lettres des ministres de Monteynard, de Montbarrey, Amelot, de La Millière, aux intendants de La Rochelle, concernant: le transfèrement des détenus de Rochefort à Paris; — de Rochefort à l'île de Ré; — de l'île de Ré à Montpellier; — la translation des mendiants d'un dépôt à l'autre; — l'examen d'un procès-verbal de la maréchaussée contre le syndic d'une communauté, etc.

C. 181. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Correspondance des ministres de Bonnaire de Forges, Necker, de Beaumont, de Vergennes, d'Ormesson, de Calonne, de Villedeuil, avec les intendants de La Rochelle, concernant la modicité des vacations allouées aux avocats à l'île de Ré; — les frais de grosse des procès-verbaux de visite de cimetières et hôpital général de la Rochelle; — les frais de procédure criminelle contre plusieurs particuliers qui s'étaient rebellés contre la maréchaussée; — les frais d'impression d'une ordonnance des officiers de police de Saint-Jean-d'Angély; — le traitement de l'exécuteur de la haute justice de La Rochelle, qui lui a été accordé pour l'indemniser de la suppression du droit de havage; — les courses extraordinaires de la maréchaussée de Saintes; — la fourniture d'une lumière à la sentinelle de nuit des prisons de Saint-Jean-d'Angély, pour prévenir l'évasion des prisonniers; — l'examen et le visa des exécutoires et des mémoires payables sur le domaine soumis à l'intendant par les divers officiers de justice et police, etc.

C. 182. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1763-1786. — Lettres et instructions des ministres, l'abbé Terray, Taboureau, de Sartine, de Calonne, de la Michaudière, suppléant M. de Fourqueux, etc., aux intendants de La Rochelle, concernant: la formation d'un relevé annuel de la population de la Généralité à l'aide d'états fournis par les greffiers des juridictions royales, des naissances, mariages et morts dans chaque paroisse, chapitre, communauté séculière ou régulière, hôpital ou église; — les renseignements sur l'état civil des Religionnaires, qu'on devra obtenir « par voie d'insinuation ou de confiance, en « s'adressant aux principaux des protestants »; car « leurs « ministres tiennent exactement deux registres des actes « de naissances, mariages et décès, dont ils gardent l'un « et remettent l'autre à un des anciens du Consistoire; » — les états des malades morts dans les hôpitaux de la marine, à Rochefort, des personnes décédées sur les vaisseaux du Roi ou aux colonies ou émigrées par mer; — la régularité des envois des tableaux de la population, afin qu'on puisse travailler à la carte générale; — les observations sur les états de population de la Généralité de La Rochelle; — la nomenclature alphabétique de toutes les paroisses, couvents, maisons religieuses, hameaux et annexes. Totaux pour la subdélégation de Saintes (1783), y compris ses enclaves et la population protestante: naissances, 4,054; — mariages, 1,099; — morts, 3,360. — Élection de La Rochelle: naissances, 3,940; — mariages, 1,220; — morts, 6,347. — Élection de Marennes, y compris les assemblées de protestants: naissances, 1,553; — mariages, 430; — morts, 1,687. — Élection de Saint-Jean-d'Angély (y compris les protestants): naissances, 2,869; — mariages, 818; — morts, 3,023. — Élection de Cognac: naissances, 2,724; — mariages, 748; — morts, 2,753. — Élection de Barbezieux: naissances, 2,314; — mariages, 581; — morts, 1,455. Récapitulation générale: — la Généralité de La Rochelle comprenait, en 1777, 14 villes, ayant 21 paroisses et 15 hôpitaux; 713 paroisses de campagne,

et 5 hôpitaux ; 73 communautés religieuses. — 18,034 naissances, 4,113 mariages et 13,130 décès.

C. 183. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1774. — Renseignements statistiques recueillis, sur la demande de M. le contrôleur général, indiquant les jours de marché, les mesures, les récoltes et les bestiaux dans 122 paroisses de la Généralité de La Rochelle (Élections de Saintes, Cognac, Marennes et Saint-Jean-d'Angély), par les syndics électifs de chaque paroisse, assistés des plus notables habitants, qui ont le plus souvent tous signé au bas des rôles.

C. 184. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1763-1764. — Projet d'arrangement pour l'itinéraire des familles destinées à passer aux colonies ; — état des sommes payées aux étrangers munis de passe-ports qui ont passé de Strasbourg à Rochefort ; — états de ceux qui ont passé par Rohan-Rohan et Saint-Jean-d'Angély, Saint-Michel-en-L'Herm et La Rochelle ; lettres du duc de Choiseul, de l'intendant de Strasbourg M. de Lucé, et du subdélégué Jousselin à l'intendant de La Rochelle, contenant des instructions sur l'itinéraire et les frais de subsistances des étrangers allant de Strasbourg à Rochefort ;—rôles des étrangers qui ont traversé la Généralité pour aller aux colonies et ont reçu des indemnités et secours de route, etc.

C. 185. (Liasse.) 133 pièces, papier; 2 sur parchemin; 1 sceau en plomb.

1694-1789. — Bureau des traites de La Rochelle. — Enregistrement des édits, ordonnances du Roi, etc., en matière de fermes, gabelles, douanes, etc. ; — des informations contre des malversateurs et falsificateurs;—prestation de serment des gardes-pataches, gardes-matelots, capitaines et lieutenants de pataches, receveurs et contrôleurs des fermes, capitaines ambulants des quais et de brigades, gardes des portes et quais, commis, capitaines à cheval, inspecteurs et commis aux chargements des sels, gardes des fermes et gardes généraux, où l'on remarque les signatures des sieurs Thévenin et de La Vouste. — Finances des offices de gouverneur et major de la ville de Rochefort acquittés par Le Moyne de Sérigny et de Maureville.—Lettre ministérielle signée d'Armenonville, concernant l'exercice des offices de judicature, police et finances, avec provision du Roi. — Saisies, confiscations et amendes, prononcées par les adjudicataires des fermes du Roi contre divers particuliers et mariniers, etc. ; — informations, procès-verbaux et sentences rendues contre les délinquants en matière de traites ; — état et capitation des anciens employés des fermes qui, par leurs longs services ou leurs infirmités, ont été admis à la pension de retraite (leurs pensions annuelles varient entre 150 et 1,000 fr.) ; — ordonnance de l'intendant Arnoul de Vaucresson concernant l'exemption des droits d'aide pour les vins dans le pays abonné de Marennes ; — régie des cartes ; — droits perçus sur les huiles ; — dépôt à la subdélégation de La Rochelle des coins et marques pour le service du bureau de La Rochelle, par le préposé Cavaza (« une fleur de lys » et à l'entour « bureau de La Rochelle; »— au verso «fabrication libre ») ; — arrêts de la Cour des Aides limitant le nombre des privilégiés dans les paroisses sujettes aux tailles ; — concernant le recouvrement des tailles et autres impositions ; — condamnant aux galères un journalier convaincu de récidive de faux saunage à porte-col. — Procès-verbal du rétablissement, en 1774, de la Cour des Aides de Paris, supprimée en 1771, par édit royal ; — arrêts de la Cour des Aides, concernant la tenue des registres des fermes ; — les prétentions du régisseur général des droits d'aides à faire visiter les diligences à toutes réquisitions par ses commis. — Suppliques aux intendants par les adjudicataires généraux des fermes, informations sur ces requêtes et décisions des intendants. Enregistrement des jugements du siége des traites foraines et domaniales de La Rochelle ; — des édits et déclarations du Roi, concernant les contrebandiers ;—la perception des droits sur les denrées entrant à Paris ; — les provisions des lieutenant et procureur du Roi;—le dénombrement des biens-fonds du royaume ;—le logement des officiers des diverses juridictions ; — la nomination d'un huissier des traites à La Rochelle ; — le cadastre général ; — les plombs des toiles de coton, de lin, de chanvre, peintes ou imprimées, venant de l'étranger ; — le droit de fret sur les vaisseaux étrangers ;—l'instruction des contumaces, etc. ; — des arrêts du Conseil d'État et des ordonnances concernant les fermes, les traites et les aides. — Ordonnances de l'intendant de La Rochelle condamnant à la prison des particuliers qui s'étaient rebellés contre les receveurs des aides.

C. 186. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1728-1789. — Commerce. — Procès entre les négociants d'eau-de-vie, les commissionnaires et les courtiers, prévenus de contraventions aux règlements sur cette industrie ; — mémoires présentés à la Chambre de commerce par les deux parties ; — lettres du ministre Trudaine et ordonnances de l'intendant concernant les tarifs pour former les états du prix des denrées ; — mémoires présentés par la Chambre de commerce de l'Aunis par les commer-

çants en grains du comté de Marans pour défendre leurs prérogatives; — renseignements que les subdélégués doivent fournir sur les mesures et poids usités dans le principal marché de leur subdélégation; — extraits des livres de caisse du négociant Jean Perry, de La Rochelle, fournis sur la demande de l'intendant; — note des droits perçus dans le port de Dantzick sur les marchandises étrangères, transmises à la Chambre de commerce de La Rochelle; — mémoires des négociants de l'île de Ré sur les entraves qu'ils éprouvent dans leur commerce; — mémoire imprimé sur le commerce de la France et de ses colonies, 1789; — projet de règlement pour les futailles, avec les observations des subdélégués, maires, échevins et négociants des diverses Élections; — lettre de l'intendant Bignon à MM. les juges de police à La Rochelle, à l'occasion des fraudes commises sur les futailles à eau-de-vie et les moyens de les prévenir; — supplique des tonneliers de Saint-Jean-d'Angély; — mémoire sur le commerce des eaux-de-vie dans le pays d'Aunis, etc.

C. 187. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1747-1787. — Commerce. — Compte des recettes et dépenses faites sur le produit des droits de demi pour cent, perçus au bureau des fermes de La Rochelle sur les marchandises venues des îles et colonies françaises d'Amérique, présenté aux intendants de Pleurre, de Blair, Baillon, d'Orfeuil, Le Peletier, Dupleix, Senac de Meilhan, de Montyon, d'Ablois et de Reverseaux, par les receveurs. La dépense se monte, en 1747, à 18,964 liv., 2 d., et la recette à 18,966 liv. 2 d., et en 1787, la dépense à 2,374 liv. 11s. 3 d., et la recette à 20,781 liv. 13 s. 6d.; — correspondance des ministres de Maupeou, Terray, Trudaine, de Fourqueux, etc., avec les intendants, concernant : les plaintes des charretiers et crocheteurs au sujet d'une augmentation de taxe; — les élections des directeurs et syndics de la Chambre de commerce; — les gratifications au député du commerce de La Rochelle; — le remplacement du secrétaire de la Chambre de commerce; nomination à ces fonctions du sieur Delaire, « négociant, qui a sacrifié toute sa fortune à l'arrangement de ses affaires » et que recommandent les premiers négociants du pays, MM. Vivier, Rasteau, Schaaff, Garreau, Admyrauld et de Richemond; — requête à l'intendant en faveur d'un matelot du commerce, aveugle et infirme, qui réclame la part qui lui est contestée dans la succession du sieur Testeau, de Saint-Agnant, etc.

C. 188. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1686-1788. — Commerce. — Lettres des ministres Seignelay, Orry, de Machault, de Séchelles, duc de Richelieu, duc de Choiseul, Joly de Fleury, duc de Praslin, Turgot, Necker, de Sartine, de Calonne, etc., des négociants Meschinet de Richemond fils, Jean Perry, Legrix, directeur de la Chambre de commerce et des subdélégués aux intendants concernant : la Compagnie de la Méditerranée; — l'emprisonnement d'un capitaine de patache, prévenu d'avoir vendu des passe-ports; — la permission accordée au sieur Rasteau de faire venir directement d'Angleterre cent pièces de laine dite *perpétuanne* pour l'assortiment d'une cargaison à destination des côtes de Guinée; — les plaintes des drapiers et merciers de La Rochelle contre les officiers de police qui réclament des droits exorbitants pour la prestation de serment de leurs gardes; — la nécessité imposée aux inspecteurs des manufactures d'être autorisés par le gouverneur pour faire des visites domiciliaires; — la vérification des plombs des marchandises indûment saisies par les employés des fermes, etc.; — la suppression de l'inspection des manufactures dans la Généralité de La Rochelle à cause du petit nombre de ces établissements; — la continuation des abonnements pour les droits de courtiers-jaugeurs, inspecteurs aux boucheries et des boissons; — le prix des grains et autres denrées dans les diverses provinces; — les inconvénients de l'admission des marchands de sel aux assemblées des propriétaires des marais salants; — lettres de MM. Vivier, Admyrauld, Bernon et Ranjard, directeur et syndics de la Chambre de commerce à l'intendant, sur le mémoire concernant : le commerce des eaux-de-vie en Aunis; — des inspecteur de police et procureur du Roi contre la réforme de la velte proposée par le maire et les échevins, sans le concours de la police; — la liquidation des lettres de change et titres de créance du Canada de propriété anglaise; — la non-homologation de l'association du commerce maritime; — les droits de *chargeage* des marchandises à La Rochelle; — l'exemption des morues sèches de pêche française des droits de ferme; — la désinfection des cuirs; — la nécessité d'établir à La Rochelle le dépotage des eaux-de-vie; — la répression des fraudes commises dans ce commerce; — la sortie d'entrepôt du tafia qui entre dans la composition d'un remède contre la goutte; — les moyens d'exciter l'émulation parmi les artistes, les manufacturiers et les commerçants; — le manque de numéraire sur la place de La Rochelle, en 1778; — l'établissement à La Rochelle d'un port franc pour les Etats-Unis, demandé par la Chambre de commerce; — la défense d'exporter les métiers à l'étranger; — la compétence et la fixation de la juridiction de l'intendant au sujet des droits de balisage appartenant ci-devant à M. le baron de Saint-Dizant et réunis au domaine royal; — le préjudice que la perception du droit de *tonnelage* sur les navires étrangers porte au commerce de La Rochelle; l'approvi-

sionnement des chanvres pour la consommation de l'île de Ré, etc.

C. 189. (Liasse.) — 60 pièces, papier; 1 sur parchemin.

1737-1782. — Commerce. — Correspondance entre les ministres Orry, de Maurepas, d'Ormesson, de Machault, de Courteille, abbé Terray, de Sartine, Necker, Joly de Fleury et les intendants de La Rochelle, concernant : une expédition de 1,500 tonneaux de grains pour le Portugal ou l'Italie, par un négociant de La Rochelle ; — la suspension de la sortie des grains pour l'étranger, par la Bretagne et le Poitou ; — la vente au prix courant des grains venus d'Angleterre et leur transport dans les lieux qui en auront le plus pressant besoin ; — le secours de riz envoyé par le Roi pour faire cesser l'augmentation considérable survenue sur le blé dans la Généralité ; — l'enlèvement de grains et légumes dans l'île d'Oléron ; — la sortie de 50 tonneaux de fèves, pour l'armement d'un vaisseau destiné à la côte d'Afrique ; — la faculté accordée à la Compagnie des Indes, de s'approvisionner en farines et légumes, à Marans ; la défense de faire sortir par les rivières des grains de la Généralité ;—l'exportation des grains à l'étranger empêchée par les croisières anglaises sur les côtes de France ;—accordant des gratifications à ceux qui feront entrer des grains étrangers dans le royaume, pendant la cherté des grains ; — l'assimilation des bâtiments espagnols aux français, pour l'exportation des grains, etc.; — lettre du ministre Turgot et arrêt du Conseil d'Etat cassant deux ordonnances rendues par la Sénéchaussée de La Rochelle, qui prétendait visiter dans les magasins les seigles étrangers adressés à M. Meschinet de Richemond fils, armateur en cette ville, et en retarder la vente, ce qui est un abus de pouvoir, etc.

C. 190. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1739-1775. — Commerce. — Correspondance entre les ministres Orry, de Breteuil, de Maurepas, Machault, d'Argenson, de Moras, Boullongne, Turgot, etc., et les intendants de La Rochelle, concernant : la défense de percevoir aucun droit sur les blés transportés dans les Généralités qui se trouvent en avoir besoin ; — l'autorisation de tirer des grains de Bretagne où ils sont à meilleur marché que dans la Picardie, l'Artois et les Flandres ; — les indemnités accordées par le Roi aux personnes que des achats de blés, pendant la disette, auraient entraînées dans quelque perte ; — les mesures prises contre les particuliers qui serrent des blés pour les faire porter successivement au marché, pour faire diminuer les prix à Marans et à La Rochelle, et engager les marchands à en tirer d'Angleterre ; — la connaissance attribuée aux maréchaussées de tous attroupements et émeutes occasionnés par la rareté des blés ; — le marché passé par le commissaire des guerres pour le pain de munition de la garnison de Brouage ; — les prêts faits par le Roi aux villes, pour leur faciliter les moyens de faire venir les grains de l'étranger ; — les achats faits dans la Généralité de La Rochelle pour l'approvisionnement de Paris, par les ordres du Roi ; — le remboursement au maire de Saintes, Gaudriaud, de ses avances pour les grains qu'il avait fait venir pour la subsistance de cette ville et des environs ; — la délivrance des acquits-à-caution pour les chargements des grains expédiés par mer ; — la libre circulation des grains à l'intérieur du royaume ; — l'approvisionnement des provinces méridionales, avec les grains tirés de Pologne, de Suède, du Nord de l'Allemagne et même de l'Amérique anglaise, etc.

C. 191. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1774-1782. — Commerce. — Correspondance entre les ministres Turgot, Necker, Joly de Fleury, MM. Pelluchon du Breuil, d'Aligre, etc., et les intendants de La Rochelle, et minutes des réponses des intendants, concernant: les opérations faites par M. Jean Perry, négociant de La Rochelle, pour le compte du gouvernement ; — la vente des grains sur les marchés de Saint-Jean-d'Angély ; — la suppression des offices des marchands privilégiés et porteurs de grains à Rouen, et l'abolition du droit de banalité de cette ville ; — l'animosité qui règne entre tous les négociants et les officiers de police de Marans ;— une saisie de grains faite par les employés des fermes; — l'exemption du droit de fret dû en cas de cabotage, par les navires étrangers, employés au transport des grains des différents ports de France; —l'entrée dans le royaume des sels étrangers dits gemme, d'Epson, de Glaubert, au droit de 30 fr. par quintal, pour le commerce de la droguerie; — l'exportation des fèves et autres légumes, etc.

C. 192. (Liasse.) — 9 rôles, papier.

1737-1774. — Commerce. — Correspondance et minutes de lettres des intendants de La Rochelle avec le garde des sceaux, MM. de Lortic-Petitfief, Pichon, Cadoret, Hue, Compagnon, etc., concernant l'importation, l'exportation et la circulation des grains étrangers et nationaux; — Mémoires et comptes de grains fournis à l'intendant, M. de Boisemont, par la maison Noordingh et Domus. — États des soumissions faites en Bretagne pour l'exportation des grains et des légumes en d'autres provinces du royaume. — Grains embarqués à Niort pour Ma-

rans, avec les noms des chargeurs. — Grains embarqués dans les différents ports de la Généralité de Poitiers. — Fournitures des vivres pour les hôpitaux de Flandre et grains tirés de l'Aunis dans ce but. — Requêtes à l'intendant pour obtenir la confiscation avec amende de grains saisis à Royan au moment où on les embarquait nuitamment, et condamnations contre des négociants qui avaient rapporté des acquits-à-caution qui n'étaient pas valablement déchargés, etc.

C. 193. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1752-1784. — Commerce. — Correspondance de l'intendant de La Rochelle, M. de Boisemont, avec celui d'Auch, M. d'Étigny et les sieurs Rasteau, Noordingh, Lallemand, Grignon, négociants, concernant les farines et grains tirés de l'étranger ou des provinces circonvoisines, pour la subsistance des habitants de la Généralité, suivant autorisation du garde des sceaux. — Matricules des maîtres boulangers et veuves des pannetiers et fariniers qui cuisent du pain en 1754, avec les observations du sieur Gabriel Rasteau. — Comptes des recettes et dépenses de l'imposition à cause des pertes sur les grains tirés de l'étranger montant, en 1755, à 9,393 livres 8 deniers. — États : des grains non vendus, des emprunts faits pour payements de grains étrangers, du produit net des cargaisons vendues à Marans, etc.; — des grains arrivés d'Angleterre, de Zélande, de Bretagne à La Rochelle ou à Marans ;—des grains transportés sur acquits-à-caution de la Généralité de La Rochelle dans celles de Bordeaux et de Provence, dans l'île d'Oléron, etc. — Ordonnance de l'intendant, M. d'Ablois, condamnant un marchand de blé saintongeais à payer à la ferme générale les frais et les dépens de la saisie faite sur lui d'un bateau avec 45 pochées de froment, etc.

C. 194. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1751-1777. — État de situation des grains que l'intendant a fait venir de l'étranger et des provinces voisines. — Correspondance de l'intendant avec le contrôleur général, les présidents trésoriers généraux de France en la Généralité de La Rochelle, les négociants Rasteau et Basset, concernant les pertes sur les grains ; — état des pertes sur les grains tirés des pays étrangers ou provinces voisines, pour suppléer à la disette des marchés de Marans, s'élevant à 64,136 livres 18 sous 11 deniers. — Arrêt du Conseil d'État ordonnant une imposition extraordinaire pour le payement des grains étrangers que l'intendant a fait venir pendant la disette pour la subsistance des peuples de la Généralité de La Rochelle. — État des grains sortis pour l'étranger par la direction de La Rochelle. — Comptes d'achats et de ventes de grains pour l'exportation, par les divers commerçants de La Rochelle.

C. 195. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1722-1789. — Correspondance entre les ministres Orry, de Moras, maréchal de Belle-Isle, Bertin, de L'Averdy, le marquis de Mérigny, Terray, d'Ormesson, Necker, Joly de Fleury, de Vergenne, de Calonne, Lambert, le contrôleur général et les intendants de La Rochelle, concernant : les pépinières royales de la Généralité ; — le développement de la culture des mûriers et des manufactures de soie ; — les plants de mûrier que M. de Maurepas a fait venir de la Louisiane ; — la suppression de la pépinière de l'île d'Oléron, qui réussissait mal ; — la découverte par le sieur Robineau, commissaire des guerres, d'une composition procurant aux terres une fertilité beaucoup plus considérable que par les moyens ordinaires ; — la fixation du prix des fourrages de la cavalerie dans la Généralité ; — la réunion d'assemblées propres à éclairer l'intendant sur les moyens de perfectionner l'agriculture ; — le dessèchement des terres incultes ; — l'établissement d'une Société d'agriculture dans la Généralité de La Rochelle ; — la suspension de la perception des dîmes ecclésiastiques, inféodées, navales, champarts et terrages, en faveur des défrichements ; — la destruction des loups et des courtillières ; — l'éducation des bêtes à laine ; — le payement des mémoires présentés à M. d'Orfeuil, intendant, par M. Arcère, prêtre de l'Oratoire, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, pour lui demander une somme de 50 écus pour l'impression des Mémoires de la Compagnie, et par M. de La Faille, directeur, montant à 70 livres 2 sous ; — le dépôt à la bibliothèque du Roi de toutes les publications des Académies et Sociétés d'agriculture, etc.

C. 196. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1733-1787. — Correspondance entre les ministres Orry, de Machault, de Courteille, de Moras, Bertin, de L'Averdy, de Monteynard, Terray, Lambert, les subdélégués et les intendants de La Rochelle, concernant : l'état des diverses récoltes dans les différentes paroisses de la Généralité ; — les observations des subdélégués sur les apparences de la récolte pour chaque espèce de production ; — l'envoi en double expédition à MM. d'Ormesson et de Courteille des états généraux faits par les intendants ; — « les moyens de parer aux maux que la disette des

grains occasionne, en venant en temps opportun au secours des sujets du Roi; » — les éclaircissements nécessaires pour établir le produit des récoltes en tout genre dans le département de l'intendant de La Rochelle ; — l'état des semailles dans la Généralité, celui de la dernière récolte d'orge et les moyens de remplacer la récolte des froments d'automne par ceux de mars, la paumelle ou baillarge, etc.

C. 197. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1739-1787. — Correspondance entre les ministres Orry, de Machault, de Séchelles, Bertin, le maréchal duc de Belle-Isle, le duc de Choiseul, de L'Averdy, Trudaine de Montigny, d'Invault, Terray, de Monteynard, le duc d'Aiguillon, Turgot, Joly de Fleury, de Villedeuil, de Fargès, des officiers de la Sénéchaussée, Présidial et police : Viette de La Rivagerie, Carré de Candé, Grissot de Passy, de Varaise, Seignette, Boulet, Macauld et Alquier aux intendants de La Rochelle, concernant : des recommandations pour établir les variations sur le prix des grains et du pain constatées par les cartes de mois et de quinzaine ; — la confection et l'envoi des tableaux dressés par les subdélégués pour les prix des grains et denrées, le prix des fourrages fournis à la cavalerie, distingués par quartiers ; — les recommandations adressées aux subdélégués sur la régularité des envois de leurs états imprimés de grains ; — les causes des variations des prix et l'indication de ces prix par qualités et à raison de la mesure locale et du setier de Paris; — l'imprudence qu'il y aurait de la part des intendants d'imposer aux négociants de blé un prix de vente qui leur cause des pertes et la nécessité de laisser au commerce des grains la plus grande liberté dans ses opérations ; — la constatation légale du prix des grains sur les marchés de La Rochelle et d'Aligre (Marans).

C. 198. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1686-1788. — Agriculture. — Correspondance entre les ministres d'Ormesson, d'Argenson, de Maurepas, d'Aguesseau, Orry, Turgot, Necker, de Machault et de Boullongne, etc., les subdélégués, M. de Bonnegens et les intendants de La Rochelle, concernant : les subsistances, le commerce des grains et les apparences de la récolte dans la Généralité ; — les mémoires relatifs à la taxe du pain ; — l'égoïsme du sieur Cousseau, qui avait refusé pendant une sécheresse, aux habitants de Mazeray, l'usage d'une fontaine située dans sa propriété et la seule qui n'eût point tari ; — les observations de la Société d'agriculture sur l'état des cultures et les productions des trois règnes de la nature dans la Généralité ; — les droits de minage à Saint-Jean-d'Angely, Cognac, Marans et La Rochelle, et ceux que possède l'abbesse de Fontevrault à Surgères ; — la suspension des droits perçus par les exécuteurs de la haute justice (droits de havage) sur les grains portés aux marchés et l'augmentation des salaires du seul exécuteur qui sera conservé pour toute la Généralité ; — l'établissement de foires à Aulnay et à Nancras ; — les réclamations des engagistes des droits de halle du Temple de La Rochelle, vu l'écroulement de la halle.

C. 199. (Liasse.) — 86 pièces, papier; 13 sur parchemin.

1726-1758. — Correspondance entre les subdélégués et les intendants de La Rochelle, concernant l'entretien des pépinières de la Généralité ; — comptes rendus aux intendants par les receveurs des finances des recettes, et dépenses faites sur les fonds destinés à l'entretien des pépinières royales ; — les recettes s'élèvent, en 1728, à 4,090 livres et les dépenses à la même somme ; en 1730, elles n'atteignent que 2,300 livres, et en 1758, 2,800 livres. — Pièces justificatives annexées aux différents comptes : arrêts du Conseil d'État et ordonnances des intendants approuvant les impositions ; — quittances des entrepreneurs des pépinières ; — certificats attestant le bon entretien des pépinières, délivrés par les subdélégués, etc.

C. 200. (Liasse.) — 66 pièces, papier; 5 sur parchemin.

1758-1789. — États des arbres bons à lever et à distribuer provenant des pépinières de la Généralité de La Rochelle. — En 1764 : 160 noyers, 1,190 frênes des pépinières de La Rochelle, 600 ormes et 100 noyers de celle de Saint-Jean-d'Angély ; 732 ormeaux et 846 noyers de celle de Saintes ; 210 ormeaux, 270 noyers et 900 mûriers de celle de Cognac, et 60 ormes, 600 noyers et 650 mûriers de celle de Barbezieux pouvaient être distribués. — En 1780, on comptait 102 ormes, 2,934 frênes et 2,000 peupliers d'Italie, provenant de Beaulieu, à répartir entre les particuliers. — Comptes des recettes et dépenses pour l'entretien des pépinières, s'élevant, en 1759, comme en 1769, à un total égal de 2,800 livres, et en 1789, à 2,800 livres pour la recette, et à 2,367 livres 3 sous 10 deniers pour la dépense. — Ordonnances de payement délivrées par les intendants et pièces justificatives des dépenses fournies à l'appui des comptes par les receveurs des finances, etc.

C. 201. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1722-1786. — Agriculture. — Adjudications de l'établissement et de l'entretien des pépinières à l'île d'O-

léron et dans les Élections de Cognac, Saint-Jean-d'Angély, La Rochelle et Marennes. — Instructions et ordonnances des intendants de Meilhan et d'Ablois, et lettres du duc de La Rochefoucauld, de MM. Bourgeois, Bérard, etc., aux intendants concernant les pépinières royales de la Généralité et le droit sur les huiles. — Procès-verbaux dressés par le conseiller du Roi, maire perpétuel et lieutenant général de police à Rochefort, pour constater une émeute de cent cinquante femmes et de soldats demandant la diminution du pain. — Extrait des registres des délibérations du Corps de ville de La Rochelle, concernant l'emprunt nécessaire pour faire une provision suffisante de blés dans la ville.— Mémoires adressés à l'intendant sur l'état des grains dans la Généralité. — Apparences des récoltes en froments, méteils, seigles, avoines, orges, fourrages, vins, fruits et diverses denrées dans les diverses Élections de la Généralité de La Rochelle. — En 1774, dans 734 paroisses, les froments donnaient une bonne moitié d'année commune; les méteils environ 2/5 d'année commune, les seigles 1/6, les avoines 2/3, les orges 1/2, les sarrasins, blés d'Espagne, maïs 1/4, les légumes 1/2, les foins, une année commune, les pailles et les vins, 1/2, les fruits, 2/3, et les sels, chanvres et lins, 1/4. — Correspondance au sujet des états des récoltes entre les subdélégués Bertrand de Puyraimond, Gaudriaud, Perraudeau, Lortie-Petit-Fief, Compagnon, les intendants et le contrôleur général, etc.

C. 202. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1744-1788. — Règlement de police pour le pain par le sénéchal de l'île d'Arvert. — Instructions pour augmenter la récolte des vignes et arbres fruitiers. — Lettres des subdélégués aux intendants concernant la culture du chanvre dans les diverses Élections. — « Les provinces de « Saintonge et d'Aunis, écrit l'intendant à M. Orceau, ne « sont peut-être point intéressées à ce que l'étranger soit « privé de l'importation des chanvres. — Leur commerce « porte singulièrement sur les eaux-de-vie et sels. L'étran- « ger, qui apporte des chanvres, remporte en échange des « sels et eaux-de-vie. Cet échange réciproque devient très- « avantageux au Roi et aux particuliers. » — Avis pour marquer les moutons, au moyen d'un mélange de suif fondu et de charbon en poudre. — Questions posées par M. le contrôleur général des finances sur les différentes espèces de bêtes à laine et sur les moyens de les élever. — Mémoire sur l'établissement d'une manufacture de vers à soie à l'île d'Oléron, présenté à l'intendant par Étienne-Nicolas Guillotin de Fougeré, licencié en droit. — Ordonnances sur l'échenillage rendues par l'intendant Meulan d'Ablois ; sur la destruction des loups. — Nomination d'un sous-lieutenant de la louveterie dans l'Élection de La Rochelle. — États du produit des récoltes en grains et fourrages dans les diverses Élections de la Généralité. — Observations des subdélégués qui ont envoyé les plants de vigne demandés par M. Cochin, intendant des finances, etc.

C. 203. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1690-1788. — Haras. — Correspondance entre les ministres de Seignelay, d'Argenson, Bertin, de L'Averdy, de Montbarrey, marquis de Polignac, Amelot, de Calonne, marquis de Nieuve et les intendants de La Rochelle, concernant : l'inspection générale des haras de la province par le sieur Desmont ; — la réunion des deux inspections des haras de la Généralité en une seule, confiée au sieur Bouchet ;—les moyens de favoriser la perfection et la multiplication des chevaux ; — les encouragements accordés aux gardes-étalons et gardes-haras ; — l'acquisition de quatre ou cinq étalons « de quatre ans, au moins, de taille et de figure convenables » provenant de la Généralité et choisis par l'inspecteur des haras, aidé d'un ancien officier de cavalerie ; — le signalement des juments de chaque arrondissement ; — les instructions relatives à l'inspection des étalons et juments de la Généralité par M. de Chancey ; — les prix donnés aux plus belles juments de la Généralité ; — l'élève des poulains de distinction ; — la pénurie de la caisse des haras qui ne permet pas d'accorder l'étalon du Roi demandé par M. (Du Paty) de Clam : — la défense de mettre dans les pâtures communes pendant la monte des chevaux entiers non approuvés ; — le changement de la direction générale et administration des haras, qui, des mains du prince de Montbarrey, passe dans celles du marquis de Polignac ; — l'examen des procès-verbaux des inspecteurs des haras, etc.

C. 204. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1765-1788. — Haras. — État des gardes-étalons et des gardes-haras dans chaque Élection et subdélégation. — Instruction pour les intendants et demandes de renseignements sur le nombre de chevaux, de juments, de poulains de la Généralité, etc. — Mémoires, observations et questions sur l'état des haras. — Ordonnances des intendants Le Peletier, de Meilhan et Dupleix : déclarant valable la saisie de deux chevaux entiers que leurs propriétaires laissaient vaguer avec les juments sans être entravés ; — concernant la formation du signalement de toutes les juments de la Généralité ; — la nomination d'un maréchal des haras ; — les récompenses pour ceux qui élèveront et conserveront de beaux poulains ; — les privilèges et exemp-

tions accordés aux gardes-étalons, etc.; — les fraudes dans les déclarations des juments saillies par les baudets. — États des juments saillies par les baudets, par paroisses, avec l'indication des sommes reçues par l'inspecteur des haras, etc.

C. 205. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1740-1788. — Haras. — Revue des étalons par paroisses avec le nom des gardes-étalons et les observations du subdélégué, de l'inspecteur et de l'intendant. — Rôles des juments annexées aux étalons royaux approuvés pour la monte de 1782 indiquant les noms des paroisses, des propriétaires, le pays, l'âge, la taille et le poil des juments saillies et le nombre des poulains et pouliches qui en sont résultés, etc.

C. 206. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1741-1789. — Haras. — Procès-verbaux de première et seconde visite des haras du département de La Rochelle par les commissaires du haras constatant : en 1741, 34 étalons pour l'Élection de La Rochelle, et en 1787, 56 étalons ; — en 1761, 9 baudets approuvés dans l'Élection de La Rochelle, 42 dans celle de Saint-Jean-d'Angély, 26 dans celle de Cognac, 15 dans celle de Saintes et 2 dans celle de Marennes; — 2,932 juments saillies, — et en 1787, 48 baudets approuvés dans toute la Généralité, et 1,468 juments saillies, etc.

C. 207. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1697-1786. — Monnaies. — État du nombre des maîtres ajusteurs et monnayeurs de la Monnaie de La Rochelle, leur âge et capacité. — « Ces maîtres sont nés avec « du bien; ce sont des négociants et gens de palais, qui « n'ont pas été élevés à travailler à la force de leurs bras ; « ainsi ils ne dégrossissent point les flancs ; on prend des « hommes de journées qu'on nomme *miliciens* qui les « liment, etc. » — État du nombre des maîtresses tailleresses et recuitresses de la Monnaie et du nombre des ricochons, leur âge et la date de leur réception. — « Quant à l'état « des ricochons, l'on voit que du nombre de 13 dont il « est composé, il y en a 5 sur lesquels il ne faut pas « compter, vu leur qualité. Des 8 qui restent, il n'y en a « que 2 de catholiques, et comme à présent l'on défend de « recevoir ceux qui sont protestants, s'en étant présentés « qu'on a refusés, il se trouvera dans peu de temps que la « Monnoie se trouvera sans maîtres, à joindre que ceux qui « pourroient se faire recevoir sont rebutés.... parce « qu'un homme qui ne feroit pas autre chose que de tra- « vailler à la Monnoie n'y gagneroit pas sa vie, quand « même la Monnoie travailleroit sans discontinuer, ce qui « n'arrive pas à La Rochelle. » — États du nombre et âge des enfants des prévôts, maîtres ajusteurs et monnoyeurs de la Monnaie de La Rochelle qui ne sont pas reçus ricochons, maîtres ni maîtresses; — des maîtres, maîtresses et veuves de maîtres qui doivent jouir des privilèges confirmés par Sa Majesté. — Matricule de MM. les prévôts maîtres, ricochons, maîtresses et veuves de maîtres. — Noms des changeurs de la Généralité. — Ordonnances de l'intendant Amelot de Chaillou défendant aux maîtres de la Monnaie de s'absenter sans l'autorisation des prévôts ; — nommant des changeurs dans la Généralité (cette ordonnance est en blanc). — États des changeurs avec la date de leurs commissions. — Arrêt du Conseil d'État autorisant les devis et adjudications des travaux de réparations à faire à l'Hôtel de la Monnaie de La Rochelle. — Procès-verbaux de visite et vérification des liards mal monnayés et rebutés à la Monnaie de La Rochelle. — Enregistrement des recettes des droits de greffe de la Monnaie. — Dixième des droits, émoluments, taxations et autres dont jouissent les officiers de la juridiction et justice de la Monnaie. — Dispenses de travailler accordées à des ouvriers de la Monnaie infirmes. — Lettres de M. Boucher, des ministres Le Peletier des Forts, de Chauvelin, etc., aux juges gardes de la Monnaie et à l'intendant de La Rochelle concernant l'établissement de deux nouveaux changeurs ; — la fabrication d'une boîte de balancier demandée par le graveur de la Monnaie de La Rochelle ; — la fonte de deux balanciers expédiés de Rouen par mer; — la situation des hôtels des Monnaies, etc.

C. 208. (Liasse.) — 150 pièces, papier; 1 plan.

1720-1788. — Monnaies. — Lettres des contrôleurs généraux Le Peletier des Forts, Taboureau, Necker, Joly de Fleury, de Villedeuil, de Calonne, de Lessart, Lambert, Boutin, commissaire du Conseil pour le contentieux des monnaies, des subdélégués, de prévôts de la Monnaie, des directeurs et syndics de la Chambre de commerce du pays d'Aunis, aux intendants de La Rochelle, concernant : les réparations à faire à la Monnaie de La Rochelle ; — le plan des maisons occupées par la Monnaie ; — la dénonciation de la femme du directeur de la Monnaie contre son mari, l'accusant de fraudes au préjudice des deniers du Roi; — l'introduction de louis faux frappés à Birmingham (Angleterre); — la circulation de la monnaie de billon dans la Généralité ; — l'office d'essayeur de la Monnaie sollicité par le sieur Besnard sur la résignation du sieur Bouguereau ; — le signalement d'un faussaire qui fabrique en Savoie ou

à Genève de faux louis qui se distribuent jusqu'à Grenoble; — la retenue sur les gages des officiers de la Monnaie de leur capitation; — les demandes de renseignements sur les postulants aux offices de changeurs, graveurs et greffiers de la Monnaie dans diverses villes de la Généralité; — la suppression de l'office de changeur à Cognac et de l'un des offices de Saintes; — la quantité de liards et sous qui pourra être donnée dans les payements; — la vérification des commissions de tous les changeurs de la Généralité; — la réunion du siége de la juridiction de la Monnaie dans le local servant aux autres tribunaux de La Rochelle, avec l'établissement de son greffe dans le même local; — les plaintes des officiers de la Monnaie de La Rochelle sur l'édit de 1782 qui réduit l'exemption de la taille dont ils jouissaient à celle de la taille personnelle; — la demande de La Rochelle d'être comprise au nombre des villes où se fera la refonte et la fabrication des louis neufs; — l'autorisation accordée aux négociants d'expédier à l'étranger des lingots d'or et d'argent; — la nécessité de l'avis préalable des intendants et de l'autorisation du Conseil d'État pour les réparations aux hôtels des Monnaies, etc.

C. 209. (Liasse.) — In-folio, 121 pièces, papier.

1736-1786. — Fabriques et manufactures. — Suppliques et mémoires : des commerçants de farine de la Généralité de La Rochelle et du Poitou; — des fabricants de bonnets et bas à la broche de Saintes; — des marchands drapiers et merciers de La Rochelle; — de Jean Jenner, marchand suisse; — observations, questions du ministre et réponse de l'intendant sur les règlements des manufactures de Saintonge. — Ordonnances de l'intendant Barentin concernant le nombre de portées et de fils des étamines fabriquées à Saintes, Cognac et Jonzac. — Correspondance entre les ministres Turgot, Taboureau, Orry, les intendants, les subdélégués, la Chambre de commerce, les notables marchands et le négociant anglais Tobias-Horan, concernant : les méthodes diverses de fabrication du papier; — les manufactures de drap et d'étoffes; — les plombs de contrôle; — la manufacture de soie projetée à l'île de Ré; — Procès-verbaux, ordonnances de saisie et mainlevées par les inspecteurs ambulants des manufactures et les intendants Bignon et Barentin sur des marchands de Rochefort, Saintes, Saint-Jean-d'Angély, La Rochelle, Jonzac et Châteauneuf. — Réclamation du sieur Vieuille, avocat et assesseur de la maréchausséeé, contre une ordonnance de l'intendant qui le frappait d'une amende de 100 livres pour port, par sa fille aînée, d'un casaquin d'indienne, malgré les ordonnances du Roi, et confisquait ledit casaquin (l'amende est modérée à 6 livres pour les commis saisissants et les frais), etc.

C. 210. (Liasse.) — In-folio, 119 pièces, papier.

1736-1789. — Fabriques et manufactures. — Correspondance entre les ministres Orry, Necker, de Sartine, Joly de Fleury, de Villedeuil, de Calonne, Taboureau, Turgot, Tolozan, Lefèvre d'Ormesson, M. Devin de Gallande et les intendants de La Rochelle, concernant : des mainlevées de saisies de draps, la création d'un inspecteur spécial des manufactures, des étoffes de laine et de soie, toiles, papiers, cuirs et qnincaillerie pour le Limousin, la Marche, l'Angoumois et la Saintonge; — le personnel des inspecteurs des manufactures et de leurs agents subalternes; — la faculté accordée aux intendants d'attribuer aux hôpitaux les étoffes saisies, après les avoir fait couper de deux aunes en deux aunes; — la manufacture de faïences de Saintes; — le moulin de Saint-Jean-d'Angély pour la fabrication des poudres; — les inconvénients que présente la conversion générale en soude des plantes marines appelées varech (*fucus*), ce qui diminue d'autant les engrais nécessaires aux terres du pays; — la défense d'exporter à l'étranger des métiers propres aux manufactures; — les différents prix du tabac en corde et râpé; — l'établissement d'une nitrière à Rochefort par M. Romme, professeur royal des gardes de la marine et correspondant de l'Académie des sciences; — l'état de la manufacture royale d'acier, située à La Morraye (près Amboise); — l'établissement : d'une papeterie aux environs de Cognac; — d'une manufacture pour la filature du coton; — des bassins piqués et de la toile à Saint-Martin-de-Ré, par Jean Giraudeau Krafft; — les raffineries de sucre de la Généralité, etc. — Celle de M. Perry, à La Rochelle, raffine de 800 milliers à 1 million; — celle de M. Garreau, à peu près la même quantité; celle de M. Souchon, 150 milliers; celle de M. Gaye, 200 milliers. — L'entrée en fraude à La Rochelle des sucres de Bretagne, exempts de droits dans cette province, cause un tel dommage aux raffineries rochelaises, que leur nombre s'est réduit de quinze à quatre.

C. 211. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1547-1789. — Hospices, enfants trouvés. — Déclaration du prieuré et hôpital neuf de Pons, faite par le lieutenant général de Saintonge, par le fondé de pouvoirs de haut et puissant Marc Gillier, baron de Mémerende, protonotaire du Saint-Siége apostolique, et prieur commendataire du susdit prieuré et hôpital. — États généraux du produit des octrois sur les vins, réservé aux hôpitaux par

arrêt du Conseil d'État. — Conditions sous lesquelles le sieur Dourlens s'est obligé envers Mgr d'Argenson, ministre de la guerre, de fournir pendant neuf ans les aliments, remèdes, chemises, bonnets, etc., aux soldats, cavaliers et dragons malades dans tous les hôpitaux du royaume.—Mémoires concernant : les causes de la mortalité des petits enfants et les moyens de les atténuer ; — les enfants trouvés de la Généralité de La Rochelle et les moyens de former un établissement pour les recueillir ; — les enfants trouvés dans l'île d'Oléron, et les paroisses de Surgères, Marennes, Mirambeau, Cognac, etc. — Arrêts du Conseil d'État autorisant le payement des états fournis par les fermiers des domaines pour les dépenses de toute nature qu'entraîne l'entretien des enfants trouvés ; — les enfants exposés de Saintes ; — l'hôpital de Saint-Jean-d'Angély, etc.—Correspondance entre les ministres Necker, prince de Montbarrey, les intendants de La Rochelle et les subdélégués concernant : les prix demandés par les religieux de La Charité pour desservir l'hôpital de l'île d'Aix ;—l'entretien des enfants exposés de la ville de Saintes, dont la succession de l'évêque de Saintes se trouve chargée ;— la distribution aux pauvres de bandages herniaires et d'instructions sur leur emploi, etc.

C. 212. (Liasse.) — 150 pièces, papier ; 1 plan.

1722-1789. — Hospices. — Correspondance entre les ministres cardinal Dubois, Orry, Maurepas, de Trudaine, Saint-Germain, de La Michodière, le duc de La Vrillière, Malesherbes, de La Millière, Saint-Florentin, de Beaumont, Amelot, Necker, de Calonne, de Bonnaire de Forges, Joly de Fleury, le maire et les échevins et les intendants de La Rochelle, concernant : les secours accordés aux communautés religieuses et hospitalières dont les revenus ont diminué ; — les frais de nourriture et d'entretien des enfants trouvés ; — le payement de leurs nourrices ; — les fréquentes expositions faites à Rochefort et à Saintes ; — la malversation commise dans les fonds attribués à la nourriture des enfants trouvés de Rochefort ; — le service des Sœurs Grises à l'hospice d'Oléron ; — le transport à La Rochelle des enfants exposés à Rochefort : « Ce party « en diminuerait beaucoup le nombre, parce que la plus- « part des mères qui les exposent, quoy que légitimes, « ne voudroient pas les perdre de vüe ; » — la demande des habitants de Marans d'envoyer leurs malades à l'hôpital de La Rochelle, puisque les revenus de l'ancien hospice de Marans ont été remis à celui de La Rochelle ; — l'agrandissement de l'hôpital de La Charité ;—la suppression du cimetière tenant à la maison des frères de la Charité ; — l'établissement d'un hospice pour les malades de Tesson, Rioux et Thénac, projeté par le marquis de Monconseil et à ses frais ;—le règlement pour la police des soldats convalescents à Saint Jean-d'Angély ; — la surcharge de dépenses imposée aux hospices de Saintes et Saint-Jean-d'Angély, par le grand nombre d'enfants trouvés ; — la formation d'un règlement général pour les enfants trouvés dans toutes les provinces ; la fondation d'hospices pour les enfants trouvés dans le lieu de leur naissance ; — l'établissement des bureaux d'aumône et de charité ; — les ressources et les revenus de l'hôpital Saint-Louis de La Rochelle ; — le procès élevé entre l'ancien seigneur de Montendre et les administrateurs de l'hospice, au détriment des pauvres de l'établissement ; — les réclamations des filles de La Sagesse attachées à l'hôpital d'Oléron contre le médecin dudit hôpital ; — l'inoculation de tous les enfants trouvés ou orphelins reçus dans les hôpitaux aux frais de l'État, confiée au sieur Jauberthon ; — l'ordre du Roi de faire retenir à l'hôpital de La Rochelle la belle-fille d'un exempt de la maréchaussée, « à laquelle la tête a « tourné par excès de dévotion ; » — certificats d'entrée signés par les administrateurs de l'hospice général de La Rochelle : De Lavau, de Hillerin, Laboucherie de Varaize, Carré de Cande, Goguet et Lefébure, etc.

C. 213. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1682-1790. — Hospices. — Revue et inspection des enfants exposés ou trouvés de Saintes, qui ont tous été marqués « d'un collier de soie verte clos d'une plaque de « plomb frappée et portant d'un côté pour empreinte « une fleur de lys avec le mot *bâtard*, et de l'autre un nu- « méro d'ordre. » —États par quartiers des payements des pensions des nourrices. — Correspondance entre les sieurs Émond, Delaroche, curé de Chérac ; Ouvrard, prêtre de Saint-Palais ; Faure, subdélégué, Lamotte, etc., et les intendants, concernant : le payement des nourrices ; —les abus de l'option accordée aux nourrices de remettre à l'hôpital ou de garder avec elles les enfants parvenus à l'âge de sept ans ; — la légitimation des enfants réclamés par leurs parents ; — les réclamations des ecclésiastiques qui demandaient des honoraires pour les obsèques des enfants trouvés qui devaient être inhumés gratis dans l'enceinte du cimetière qui leur est réservée ; — la fabrication des poinçons pour marquer les plombs des bâtards ; —l'augmentation des quartiers de nourriture et la fourniture des langes. — États des enfants légitimes du département de Saintes, compris indûment sur la liste des enfants trouvés et remis à leurs parents, etc.

C. 214. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1725-1786. — Hospices. — Correspondance entre le comte de Maurepas, les sieurs Duplessis, Redon de Beaupreau, Perrot, les religieuses de La Sagesse et les intendants de La Rochelle, concernant l'hospice d'Oléron ; — mémoires, inventaires, marchés et règlements concernant l'hospice de Saint-Jean-d'Angély. — Mémoires en faveur des fournisseurs de l'hospice de Rochefort ; — exécutoires pour la nourriture des enfants exposés rendus par les maires ; — baux et adjudication de la nourriture et entretien des bâtards, rendus par les intendants ;— états de payement des quartiers des nourrices ; correspondance entre les subdélégués, les administrateurs des hospices et les intendants, relative aux payements de diverses dépenses, etc.

C. 215. (Liasse.) — 79 pièces, papier ; 15 sur parchemin.

1750-1776. — Dépôt de mendicité de La Rochelle. —Titres de propriété, arrentements, quittances des rentes et cens dus au château de Lafond et ordonnances de payement concernant les maisons achetées par le Roi pour l'établissement et l'agrandissement du dépôt de mendicité, à divers particuliers de La Rochelle, notamment aux sieurs Thouron, négociant, Crémon et Solgner, exempts de la maréchaussée. Ces immeubles sont situés proche des voiliers, paroisse de Notre-Dame, et ont été achetés au prix total de 12,129 livres 10 sous.

C. 216. (Liasse.) — 126 pièces, papier ; 1 plan.

1770-1789. — Dépôt de mendicité de La Rochelle. — Procès-verbaux et rapports du chirurgien en chef sur l'état du dépôt. — Plan d'ensemble du dépôt. — Marchés pour les fournitures de nourriture et entretien des prisonniers et détenus. — Inventaires des meubles, effets, linge et vêtements à l'usage des détenus. — États des habits, linge, toiles et autres effets fournis au dépôt, auxquels sont joints des échantillons. — Bordereaux des recettes et dépenses dudit dépôt, travaux faits par les détenus, etc. — Mémoire du médecin militaire de l'île d'Oléron.

C. 217. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1776-1787.— Dépôts de mendicité. —Maisons : de la veuve Samuel, servant de dépôt à Saintes ; — du sieur Crémoux, à La Rochelle ; — maison appartenant au Roi dans la même ville. — États mensuels dressés d'après les registres du dépôt de La Rochelle, des mendiants, vagabonds et autres renfermés par de La Valette, subdélégué.— La moyenne des détenus varie entre 44 hommes et 74 femmes et 39 hommes et 82 femmes. —Régie économique du dépôt. — La journée de chaque individu revient à une moyenne qui varie entre 7 sous 2 deniers et 5 sous 5 deniers.

C. 218. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1787-1789. — Dépôt de mendicité de La Rochelle. — États mensuels dressés d'après les registres du dépôt, des mendiants, vagabonds et autres renfermés. — La moyenne varie entre 54 hommes et 72 femmes et 62 hommes et 62 femmes. — Régie économique du dépôt. — La journée de chaque détenu varie entre 6 sous 7 deniers et 8 sous.

C. 219. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1789. — Dépôt de mendicité de La Rochelle. — Personnel des détenus A à F. — Extraits des ordonnances du prévôt général de la maréchaussée d'Aunis ou du subdélégué de La Valette, concernant leur détention au dépôt. — La mendicité, l'inconduite et les infirmités qui en résultent, le vagabondage, la misère, les maladies contractées même au service militaire ou maritime sont les motifs ordinaires de détention. — Correspondance au sujet des détenus entre l'intendant de Poitiers, M. de Nanteuil, et M. de Reverseaux, avec les minutes des réponses de ce dernier.—Passeports délivrés par le consul de Sa Majesté Impériale, Royale, Apostolique du Saint-Empire, à Rouen, etc.

C. 220. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1789. — Dépôt de mendicité ou maison de force à La Rochelle. — Personnel des détenus F à L. — Ordres d'arrestation. — Sentence rendue par le procureur du Roi intérimaire contre plusieurs femmes de mauvaise vie de la rue du Port qui troublaient la tranquillité publique et sont condamnées à une détention de trois mois à la maison de force. — Protestation contre ladite sentence adressée au contrôleur général, exposant que jusqu'à présent « il n'a « jamais été conduit au dépôt de mendicité que des vagabonds et des mendiants en vertu d'ordonnances du siége « de la maréchaussée, et des filles libertines trouvées avec « les soldats de la garnison, en vertu des ordres du commandant de place, et que les officiers de justice n'y ont « jamais fait renfermer jusqu'à présent personne pour avoir « troublé la tranquillité publique. »— Passe-port de route

délivré par M. de Nanteuil, intendant de Poitiers. — Lettres des subdélégués et de M. de Nanteuil à M. de Reverseaux concernant les renseignements demandés sur quelques-uns des détenus.

C. 221. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1789. — Dépôt de mendicité de La Rochelle. — Personnel des détenus M à Y. — Lettre de M. A. Weiss, consul de l'Empire, à l'intendant, demandant la mise en liberté de sept sujets autrichiens détenus au dépôt, bien que munis de passe-ports réguliers. — Sentences du procureur fiscal des ville et principauté de Thonnay-Charente (Tonnay-Charente) et châtellenie des Fontaines de Burlé contre deux *quidam* vagabonds et sans passe-ports, les condamnant à la détention au dépôt de mendicité. — Lettres de l'intendant d'Aine, du doyen prieur, de Soubize, du curé d'Azay, et des subdélégués à l'intendant donnant des renseignements sur les détenus, etc.

C. 222. (Registre.) — 25 feuillets, papier; in-folio.

1780-1789. — Dépôt de mendicité de La Rochelle. — Répertoire alphabétique des détenus dans le dépôt de La Rochelle, indiquant leurs noms, prénoms ou sobriquets, dates de sortie et numéros d'ordre, etc.

C. 223. (Liasse.) — 91 pièces, papier; 12 plans.

1724-1789. — Dépôt de mendicité. — Lettres adressées à l'intendant de La Rochelle par MM. de La Millière, Puységur, Dodun, la supérieure des Filles de La Sagesse du château d'Oléron, concernant : — l'état des filles et femmes de mauvaise vie arrêtées par discipline militaire et enfermées dans différents dépôts ; — le dépôt de Saintes ; — le signalement des détenus évadés ; — l'état des réclamations de divers particuliers concernant la maison de force de La Rochelle ; — le règlement auquel le concierge de ce dépôt sera tenu de se conformer ; — l'état général des effets appartenant au Roi confiés audit concierge ; — la comptabilité de l'opération de la mendicité. — Ordonnance de l'intendant de Picardie, comte d'Agay condamnant à huit jours de prison et à la perte de son emploi le concierge du dépôt de mendicité d'Amiens, pour avoir donné lieu par sa négligence et son défaut de surveillance à l'incendie de l'un des pavillons de ce dépôt. — Recettes et dépenses du dépôt de Saintes. — Devis estimatifs et plans concernant les réparations, l'entretien et l'agrandissement des maisons de force de Saintes et de La Rochelle, etc.

C. 224. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1782-1787. — Dépôt de mendicité de La Rochelle. — Ordonnances de détention signées par l'intendant de Reverseaux, billets d'entrée délivrés par les subdélégués ; — congés, passe-ports et pièces diverses saisies sur les mendiants pour constater leur identité ; — lettres signées par le chevalier d'Orville et de La Trésorière, lieutenant pour le Roi à Rochefort, Foucault, de Bonnemort, des Brunais, le curé de Saint-Symphorien, un religieux Cordelier, les subdélégués, les intendants d'Aine, de Nanteuil et de Blossac, etc., concernant : — la détention d'individus violents ; — des renseignements sur les vagabonds arrêtés ; — les demandes de mise en liberté pour ceux qui sont réclamés par leurs familles, etc.

C. 225. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1782-1784. — Dépôt de mendicité de La Rochelle. — Déclarations faites aux subdélégués par les mendiants arrêtés. — Certificats de mort, extraits des registres de sépulture de la paroisse de Notre-Dame de la ville de La Rochelle, signés par les prêtres de l'Oratoire ou les vicaires, et visés par le subdélégué, etc.

C. 226. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1782-1788. — Dépôt de mendicité. — Procès-verbaux d'évasion dressés par les inspecteurs du dépôt de mendicité. — Soumissions pour la mise en liberté des détenus. — Interrogatoire des vagabonds arrêtés par M. de Chasseloup, lieutenant de la maréchaussée, et Moyne, greffier. — Extraits des ordonnances de détention rendues en conséquence de ces investigations, etc.

C. 227. (Liasse.) — 159 pièces, papier.

1768-1784. — Extinction de la mendicité. — Lettres des contrôleurs généraux de L'Averdy, d'Invau, Bertin, Necker, de Ségur, d'Ormesson, de l'intendant de Poitiers, de Blossac, et du sieur de Bonnegens aux intendants de La Rochelle, de Meilhan, de Monthyon, d'Ablois et de Reverseaux, concernant : l'exécution de la déclaration du 3 août 1764 sur les vagabonds et gens sans aveu ; — la surveillance des mendiants retirés dans la Généralité pour se donner au travail ; — les dépenses relatives à la suppression de la mendicité ; — la part faite à la Généralité de La Rochelle dans la distribution des fonds accordés par le Roi aux différentes provinces pour l'acquit des dépenses de

l'opération de la mendicité ; — les moyens d'assurer des retraites et des subsistances aux pauvres invalides et de ne pas les confondre avec les mendiants vagabonds et gens sans aveu ; — états des passe-ports délivrés par ordre de M. de Sartine, conseiller d'Etat, lieutenant général de police, aux mendiants qui ont demandé à sortir de Paris pour choisir un domicile dans la Généralité de La Rochelle. — Bordereaux des fonds payés par la caisse de la Recette générale des finances de la Généralité de La Rochelle pour acquittement des dépenses relatives à l'opération de la destruction de la mendicité. — Le montant mensuel des bordereaux, s'élève en 1768, à 2,696 livres 14 sous 7 deniers ; en 1771, à 1,000 livres, et, en 1783, à 800 livres seulement.

C. 228. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1784-1789. — Extinction de la mendicité. — Lettres signées Bertier, de Calonne, de Sauvigny, Feydeau, des intendants de Nanteuil et de Chevilly, le subdélégué Gaudriaud, le maréchal de Ségur aux intendants de La Rochelle concernant : l'envoi des extraits de l'état des fonds alloués chaque mois pour les dépenses de la mendicité. — Ces états atteignent 2,000 livres en 1783, 1,500 livres en 1785, 1,000 livres en 1787. — Les états nominatifs des femmes et filles de mauvaise vie arrêtées par discipline militaire et enfermées dans les dépôts de mendicité de la Généralité, la dépense occasionnée par leur détention devant être aux frais de la caisse de l'extraordinaire des guerres. — L'envoi des extraits mortuaires des individus décédés au dépôt de La Rochelle et nés dans d'autres provinces. — La mise en liberté d'une mendiante originaire de la Généralité de La Rochelle et détenue au dépôt de Saint-Denis. — Les motifs de la détention d'un particulier sorti des prisons de La Rochelle et enfermé à Bicêtre. — L'envoi d'un nouveau régisseur pour le dépôt de La Rochelle, etc.

C. 229. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1787-1789. — Extinction de la mendicité. — Correspondance du ministre de La Millière, des sieurs de Chavilly, Meulan d'Ablois, intendant à Limoges; des intendants de Poitiers et de Montauban, des sieurs Aragoulade, de Louzignac, de Beauregard, D. de Rochefort et des subdélégués avec les intendants de La Rochelle concernant : des renseignements sur divers détenus au dépôt de La Rochelle ; — l'envoi des extraits des états mensuels des fonds pour l'extinction de la mendicité ; — l'envoi de l'état des filles et femmes de mauvaise vie arrêtées dans les corps de garde pour cause de discipline militaire ; — la formation du projet de répartition des fonds alloués pour la répression de la mendicité, etc. — Les états de fonds destinés chaque mois à cet objet varient entre 1,500 livres (1787) et 1,000 livres (1789), etc.

C. 230. (Liasse. — 47 pièces, papier.

1769-1788. — Extinction de la mendicité. — Frais pour la subsistance des détenus au dépôt de La Rochelle, montant à 8,381 livres 1 sou 6 deniers. — Relevé des recettes et dépenses faites pour l'opération de la mendicité. — Mémoires justificatifs à l'appui des diverses dépenses. — États par quartiers des dépenses. — Extraits du journal de recettes et dépenses du dépôt. — Le compte général approuvé par l'intendant Meulan d'Ablois et le ministre Necker, s'élève, en 1776, pour la recette, à 20,860 livres 7 sous, et, pour la dépense, à 15,138 livres 10 sous 7 deniers. — Ordonnances de payement signées par l'intendant de Reverseaux. — Minutes de lettres de l'intendant à M. de La Millière et à M. Bertier concernant l'emploi des fonds pour l'extinction de la mendicité, etc.

C. 231. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1782-1784. — Ateliers de charité. — Travaux de Lafond et lavoirs de Rompsay. — Chemin de La Rochelle à l'île de Ré et chemins dans l'île de Ré. — Chemin de Rochefort à Soubize (Soubise). — Chemin de Rohan-Rohan à Sauzay. — Travaux de la place de Saintes. — Ouvrages sur le chemin de Rochefort à Saintes. — Chemin de Rochefort à La Cabane-Carrée. — Devis et détails des ouvrages de la route de La Rochelle à Nantes. — Route de Paris à Rochefort par Mauzé et Surgères. — Dessèchement de Lafond près La Rochelle, dont les travaux s'élèvent à 4,000 livres, etc.

C. 232. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1785. — Ateliers de charité. — Chemin de La Rochelle à Luçon par Le Braud. — Communications du chemin de Rochefort à Saintes et de celui de Rochefort à Royan ; — de Saint-Sauvant à la route de Saintes à Cognac. — Chemin de Barbezieux à Mortagne. — Route de Saintes à Royan. — Réparations au couvent des Carmélites de Saintes. — Devis et certificats concernant les travaux effectués pour le remblai de la Grand'Fond, la porte d'Éguère, la reconstruction de trois façades au coin de la Grand'rue, les travaux à la rue de Saint-Eutrope à Saintes, etc.

C. 233. (Registre.) — In-folio, 111 feuillets, papier.

1784. — Corvées dans la Généralité de La Rochelle. — Tableaux indiquant le numéro des ateliers, les noms des paroisses, les subdélégations, les terres et les pierres à tirer, transporter et broyer et le prix de la toise, le montant de l'entretien journalier de l'ouvrage à faire par la paroisse et l'évaluation de ses forces effectives, etc.

C. 234. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1727-1777.—Corvées et ateliers de charité.—Correspondance entre les ministres de Trudaine, Turgot, Taboureau, Necker, les subdélégués, les intendants de Limoges et ceux de La Rochelle, concernant : l'entente des intendants de Limoges et de La Rochelle pour la réparation des chemins par corvées dans les paroisses et enclaves sur la limite des deux Généralités ; — la suspension des corvées sur le chemin d'Angoulême entre Le Roullet et le Pont-à-Brard, à cause de la maladie épidémique qui régne en Xaintonge (Saintonge) ; — l'établissement et la régie des ateliers de charité et celui des filatures ; — les réclamations des habitants des paroisses de Crouin (Élection de Cognac), Chermignac (Élection de Saintes), sur la répartition de la tâche ; — des instructions sur la répartition de la tâche suivant les facultés des contribuables, sans obliger les paroisses à recourir aux adjudications. — Autres instructions décidant que tout taillable est corvéable ; que ceux qui sont chargés de faire les quêtes pour la rédemption des captifs, et les habitants de la ville de Rochefort doivent la corvée ; qu'enfin « la prétendue exemption de cor« vée attachée à différentes charges et commissions part » d'un faux principe et d'une fausse application, puisque » les corvées n'existaient pas lors de la création de ces « charges; » — prescrivant le ménagement de la corvée « pour les journaliers, cette classe faible et toujours souffrante; » — repoussant la demande du sieur Boudet de Mendon, avocat au Parlement, d'être déchargé de la corvée en raison des arrêts de la Cour des Aides rendus en faveur des avocats, parce que cette exemption n'emporte pas celle de la taille et que tout taillable doit faire faire sa tâche ; — concernant l'adjudication des tâches de préférence à l'emprisonnement des délinquants ; — le refus des habitants des faubourgs de Saint-Jean-d'Angély de payer la corvée ; — les plaintes des habitants de la paroisse de Nieuil à cause des vexations qu'ils éprouvent dans le service des corvées, etc.

C. 235. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1778-1779.— Corvées et ateliers de charité. — Correspondance entre les ministres Necker, de Sartine, Amelot, de Montbarrey, des subdélégués et de M. de Liniers, ancien officier de la marine, avec les intendants de La Rochelle, concernant : l'impuissance où sont les habitants de Ménars (paroisse de Charde) d'acquitter leur tâche de la corvée des chemins de la grande route de Paris à Bordeaux, à cause de la perte de leurs récoltes ; — l'emprisonnement du syndic de la paroisse de Pisany rebellée à l'occasion du recouvrement du restant de tâche de 1776 et du principal auteur de la rébellion ; approuvant les précautions prises par M. de Monthyon au sujet des corvées ; — concernant le bureau des chantiers et ateliers du port de Rochefort ; — les requêtes des habitants de Neuil, Sigonzac (Segonzac), Sonneville, Montignac, Saint-Esteffe, etc.; — le compte des fonds de charité dans les Élections de Cognac et Barbezieux ;—félicitant l'administration des ponts et chaussées de son activité dans la Généralité ; — sauvegardant les priviléges des gens de mer en matière de corvées ; — concernant la sujétion à la corvée des chirurgiens, entreposeurs de tabac, et officiers de milice garde-côtes taillables ; — l'emprisonnement des adjudicataires des corvées convaincus d'avoir perçu au-delà du montant de l'adjudication ; —l'établissement de bureaux de charité dans chaque paroisse pour secourir les pauvres reconnus hors d'état de gagner leur vie, et l'examen des objections à l'établissement de ces bureaux ; — le complot des Anglais séquestrés en France de s'emparer des navires français pour les conduire en Angleterre après avoir égorgé l'équipage ; — des demandes de médicaments pour les pauvres infirmes, etc.

C. 236. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1780-1787. — Corvées et ateliers de charité. — Correspondance entre les ministres Amelot, Necker, de La Millière, Joly de Fleury, les ingénieurs et les subdélégués, et les intendants de La Rochelle, rejetant les plaintes portées par les habitants de Lignière (Liniers) contre leur syndic au sujet de la conduite des corvées ; — concernant la requête de Jean Hériard, sieur de Pigolet, qui demande que les syndics soient nommés par les paroisses ; — l'état de situation des tâches de corvées au département des Élections de Barbezieux, Cognac, Marennes et Saint-Jean-d'Angély ; — rejetant la requête des habitants de Marennes signée entre autres Fleury et Garreau, avocats en Parlement, Bollon, Charon, Suidre; etc., demandant que leur ville soit déchargée des corvées ; — la supplique d'un buraliste des Aides à Marcillac réclamant l'exemption des corvées au nom des priviléges de sa place ; — le placet du sieur de La Porte, qui allègue sa charge de quêter pour la

rédemption des captifs comme motif d'exemption de la corvée ; — la supplique de Bergerat, seigneur de Montravail, secrétaire-greffier, rapporteur du Point-d'Honneur ; — la demande du sieur Brethoux de La Barde, conseiller à la Cour des Aides de Bordeaux, de retirer ses habitants de La Barde de l'atelier de Parcou, pour les employer à celui de La Roche ; — la réformation des règlements sur le service des corvées. — Ordonnances de l'intendant de Reverseaux autorisant diverses paroisses de l'Élection de Cognac à ajourner leurs tâches. — Dispositif de l'arrêt du Conseil d'État qui ordonne l'essai pendant trois ans de la conversion de la corvée en une prestation en argent. — Réclamations des habitants de l'île de Ré contre ladite contribution, etc.

C. 237. (Liasse.) — 150 pièces, papier; 1 plan.

1750-1780. — Corvées. — Dénombrement des habitants des paroisses de Jarnac-Champagne et Jarnac, exempts ou non exempts de la corvée. — États : des paroisses de la Généralité qui sont le plus à portée de travailler à la réparation des chemins, depuis Mansle jusqu'au pont de Thuret ; — de celles qu'il est à propos d'employer aux ouvrages entre Roullet et le Port-à-Brac (route de Bordeaux). — Évaluation à 300,000 livres des corvées nécessaires pour entretenir les chemins de la Généralité. — Copie de l'arrêt concernant l'imposition à la corvée des employés des fermes et régies du Roi. — Paroisses qui peuvent être employées aux ouvrages du nouveau chemin d'Angoulême à Barbezieux (avec un plan de ce chemin). — Abonnement aux corvées pour les paroisses de Saint-Palais de Negrignac, La Benaste, Sainte-L'Heurine, Agonnay, Saint-Germain, Charde. — Mémoire sur les corvées. — Instructions de l'intendant d'Ablois aux subdélégués, MM. Delacoste, Jousselin, Savarit, Romieux, Collet, Gaudriaud, Perraudeau, de Puyraimond, Fé, Du Portal, Piet, Texier, Gast et Fourchaud, concernant la réception des tâches et adjudications et le dénombrement des forces des paroisses. — Correspondance du subdélégué de Barbezieux avec l'intendant concernant la rébellion à la maréchaussée des sieurs Thomas et Simonnet, de Xereuil ; — l'enlèvement de pierres à la carrière de Boinot. — Copie de l'arrêt de la Cour du Parlement qui casse les ordonnances rendues par le subdélégué du commissaire de la Généralité de Guyenne à la résidence de Bordeaux, Bergerac, Castillones et Dax, relativement au rachat des corvées des chemins publics, etc.

C. 238. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1765-1786. — Corvées. — Ordonnances des intendants de Meilhan et d'Ablois concernant la corvée sur la route de Paris à Bordeaux, à la charge des paroisses qu'elles traversent ; — interdisant de se racheter des corvées des grandes routes en en remettant le prix aux syndics d'office pour les faire faire en leur lieu et place ; — portant règlement sur les exemptions de corvée. — Questions sur lesquelles M. Necker est prié de donner une décision précise. — Mandements concernant le service des corvées dans la Généralité de La Rochelle. — Instructions sommaires sur la manière d'exécuter la corvée pour les paroisses mises à l'entretien journalier ; — les moyens de contraindre les défaillants et diminuer le nombre des privilégiés sur le service des corvées dans la Généralité de La Rochelle. — Mémoires : sur l'entretien des routes de la Généralité ; — sur les corvées. — Plaintes et réclamations des habitants de Segonzac, Coignac (Cognac) et des tenanciers de la baronnie de Montignac. — États de situation des tâches de corvées. — Dénombrement des corvées par Élections. — Mémoires : sur la manutention des corvées dans la Généralité d'Auch et de Bayonne ; — sur les travaux des corvées aux environs de Rochefort ; — dans la subdélégation de Saint-Jean-d'Angély ; — l'entretien des routes de la province d'Aunis ; — la suppression et le rétablissement des corvées ; — la réclamation de M. Brethoux de La Barde, conseiller à la Cour des Aides de Bordeaux ; — les plaintes des habitants de Jarnac-Champagne, d'Eschebrune, du sieur Croiszetière, domicilié à La Rochelle et imposé aux corvées de la paroisse de Laleu ; — les habitants des paroisses de Saint-Martin de La Coudre, Ligneuil et Courrand contre le sieur Arsonneau, fermier des revenus du prieuré de Sainte-Radegonde, au diocèse de Saintes, déguisé sous le nom de sieur prieur de ce prieuré. — Correspondance des ingénieurs Guérinot, Havet, Messager, Verdon, Duchesne, avec les intendants concernant les travaux des routes. — Ordonnance des intendants d'Ablois et de Reverseaux concernant les adjudications au rabais des ouvrages à faire aux frais des communautés de la Généralité de La Rochelle. — Information extrajudiciaire faite en vertu des ordonnances de l'intendant de Reverseaux contre le sieur Ingrant, syndic d'Aligre (Marans), etc.

C. 239. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1777-1784. — Corvées. — Correspondance de l'intendant avec les subdélégués, concernant les dispositions pour faire faire les restants de tâche antérieurs à l'année 1779. — Requête des habitants de la paroisse de Paillé (Élection de Saint-Jean-d'Angély), demandant à être déchargés d'une somme de 182 livres 12 sous pour l'adjudi-

cation d'un prétendu restant de leur tâche sur la route de Paris à Bordeaux. — Réclamations des adjudicataires du reste de tâche à exécuter dans les diverses paroisses de Rouffiac, Verrière, Cierzac, etc. — États et bordereaux des restants de tâche à exécuter dans les diverses subdélégations de la Généralité. — Ordonnance de l'intendant de Reverseaux, concernant des adjudications de restes de tâche dans les subdélégations de La Rochelle, d'Aligre et Mauzé. — Rôles et également de l'imposition de l'adjudication de la corvée des grands chemins pour Jonzac, montant à 2,307 livres 11 sous ; — Bassac, 824 livres 18 sous 8 deniers ; — Agonay, 102 livres 10 sous ; — La Jarne, 550 livres 5 sous ; — Salles, 922 livres 10 sous; — Périgny, 1,784 livres, etc.

C. 240. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

1772-1789. — Corvées. — Correspondance entre les intendants de La Rochelle, les subdélégués, Jousselin, Savarit, Couet, Gaudriaud, de Puyraimond, Du Portal, Texier, de Bonnegens, de Lortie, Romieux, Gasc, Piet, Fé et Fourchaud, le comte de Liniers, le prince de Marsan, les ministres Trudaine, Necker, etc., concernant : les moyens les plus efficaces pour construire à neuf et réparer les routes de la Généralité de La Rochelle; — l'envoi des remèdes de feu M. Helvétius ; — l'abonnement à prix d'argent pour se rédimer de la corvée. — « La Généralité de La Rochelle, dit l'intendant, a l'avantage de « ne point avoir de montagnes, ce qui la dispense des « grands déblais toujours longs et dispendieux pour les « provinces ; mais elle a par cette même raison l'inconvénient d'avoir peu de pentes et d'être remplie de marais, ce qui exige très-fréquemment dans la traverse « des routes des ponts et des aqueducs dont les frais « doivent se prendre sur les fonds des ponts et chaussées; « ceux accordés jusqu'à présent à cette Généralité ont « toujours été si modiques, qu'il n'a point été possible « d'avancer les ouvrages. » — « Dans la subdélégation de « Saint-Jean-d'Angély, » écrit le subdélégué Perreaudeau, « le pays est montueux, le peu de terres basses ou fortes « qui s'y trouvent produisent abondamment, si elles n'éprouvent aucun accident ; mais elles sont très-sensibles « à la pluie ou à la gelée, les coups de soleil échaudent « souvent le blé, surtout lorsqu'elles sont entourées d'arbres, de haies, ou dominées par des coteaux qui en concentrent les rayons... Elle fournit les meilleures eaux-de-vie du monde ; cette branche de commerce rend les « nations tributaires de la France ; d'un côté leurs finances « se versent dans les coffres de l'État ; d'un autre elles « font subsister une population très-nombreuse : la culture de la vigne exige dix fois plus de bras que celle du « blé ;—le commun de nos terres ne vaut que de 20 à 30 « livres le journal... Le colon qui cultive la vigne constitue ordinairement en mariage à chacun de ses enfants « 10, 20 ou 30 livres payables après la mort de père et « mère, il n'en est peut-être pas un sur cent qui constitue « 100 livres à un fils unique ; les cultivateurs des Élections voisines constituent communément 500, 1,000 ou « 1,500 livres ; il n'est pas rare d'en trouver qui donnent « 5 ou 6,000 livres ou davantage à chacun de leurs enfants... Je crois que ce serait beaucoup d'exiger 6 livres « pour chaque corvée du laboureur qui aurait deux bœufs « et 9 à 10 livres de celui qui en aurait quatre. » — Lettre autographe du ministre de Trudaine à l'intendant Meulan d'Ablois « dans laquelle il déclare voir avec grand plaisir la manière distinguée avec laquelle M. d'Ablois conduisoit les affaires les plus difficiles de la Généralité. » — Instructions pour l'établissement et la régie des ateliers de charité. — Mémoires sur les moyens de procurer par une augmentation de travail des ressources au peuple de Paris dans le cas d'une augmentation dans le prix des denrées. — Ordre à suivre pour faire l'emploi le plus avantageux des fonds de charité. — États généraux des ateliers de charité, etc.

C. 241. (Liasse.) — 150 pièces, papier; 1 plan colorié.

1777-1789. — Ateliers de charité. — Comptes des deniers de charité pour les subdélégations d'Aligre (Marans), Puidrouard, Saint-Jean-d'Angély, La Rochelle, concernant : la construction d'un pont au Peré de Farineau ; — la contribution des habitants de Saint-Xandre et La Jarrie, représentés par M. de Saint-Marsault ; — et les demandes de fonds par MM. de Saint-Estève, Pichon, Carré, de La Tremblay, Harouard, Gayot de Cramahé, le ministre de Trudaine, pour les chemins conduisant à leurs terres ; — Rohan-Rohan, Saintes, Cognac, Barbezieux, Marans ; — certificats signés par M. Verdon, inspecteur des ponts et chaussées de la Généralité, pour les ateliers de charité de MM. de Pont-des-Granges, de La Perrière, de Cramahé, ministre de Trudaine, Admyrauld, Du Mesnil, etc.. et pour le cours d'Ablois à Rochefort. — États des ouvrages faits pour l'aplanissement du quai et l'établissement d'un port marchand à Saintes. — Chemin de Rochefort à Saintes et à Cognac : — correspondance entre les subdélégués, les employés des ponts et chaussées, le marquis de Montendre, etc., et les intendants de La Rochelle, au sujet des plaintes des habitants de Montlieu sur la direction de ce chemin de Montlieu à Montguyon, etc. — États, toisés, devis estimatifs et détails des ouvrages à faire par corvées

sur les diverses routes de la Généralité de La Rochelle et sur la frontière de celle de Limoges. — Chemin de La Cabane-Carrée (Rochefort). — Travaux dans la ville et les faubourgs de Saintes. — Couvent des dames Carmélites de Saintes. — Lavoir du pont des Salines. — Écoulement des eaux de Lafond près La Rochelle. — Réédification des ponts de Fléac. — Plan colorié, profil, élévation et coupe du pont à construire sur le glacis du rempart dans l'emplacement du canal de l'Écluse-Maubec (La Rochelle) 1788. — Faubourgs de Rochefort. — Graves de Brouage, etc., etc.

C. 242. (Liasse.) — 63 pièces, papier; plan.

1776-1781. — Correspondance entre les intendants de La Rochelle, les subdélégués, les employés des ponts et chaussées, et MM. le marquis D'Appellevoysin-de-La-Rochedumaine, de Cugnac, Maigne, de Recicourt, de Blossac, intendant de la Généralité de Poitiers; de Cypierre, intendant de la Généralité d'Orléans; Bretonneau, subdélégué à Orléans, les membres de la Chambre de commerce de Rochefort, concernant: la justification de l'emploi des fonds de charité pour les travaux à la terre de Candé; — la route du port marchand de Rochefort; — l'examen des devis et la vérification des travaux des chemins; — les plantations d'ormeaux et de divers autres arbres sur les routes; — lettre de voiture pour le transport de neuf cent soixante pieds d'ormeaux d'Orléans à Rochefort. — Profil pris en travers de la chaussée de Martrou, qui montre le déblai à faire pour la plantation des ormeaux de cette chaussée.

C. 243. (Liasse.) — 23 pièces, papier; 1 parchemin.

1777-1781. — Ateliers de charité. — Mémoires, états, devis, comptes de travaux. — Ordonnances de l'intendant d'Ablois concernant: l'emploi des fonds de charité pour la route de Périgny à La Rochelle; — le pont de Mouillepieds; — le cours Matignon; — le chemin de Charon; — le pont de Saint-Aulais; — le chemin de Champagné; — la place de Matha; — les abords de La Saussaye; — le chemin de L'Houmeau; — la traverse d'Aytré; — les chemins de Varaise, La Clie; — les minotiers pour M. Delaprade, seigneur de Saint-Luc; — Les Nouliers; — de La Rochelle à Clavette; — Cramahé; — Maubec ou Chagnolet; — Saint-Jean-d'Angély et Archangeay.

C. 244. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1777-1788. — Ateliers de charité. — Dénombrement des manœuvres, bouviers et bêtes de somme des diverses communautés de la subdélégation de Saint-Jean-d'Angély; — travaux de Beaulieu à Lallaigne; — paroisses qui n'ont pas fini leur restant de tâche pour la corvée de 1777 et 1788, dans les diverses subdélégations. — État général des ressources des paroisses des subdélégations de la Généralité. — Adjudications des tâches de corvées par les subdélégués. — Contribution représentative de la corvée. — États de distribution des corvées entre les divers ateliers de la Généralité; — des contributions des communautés et payements faits aux adjudicataires, etc. — Baux d'entretien journalier des chaussées dans les divers ateliers de la Généralité et aux abords des villes. — Travail extraordinaire sur la route de Paris à La Rochelle. — Route de La Rochelle à Angoulême par Surgères, Saint-Jean-d'Angély et Cognac. — État général des routes de la Généralité de La Rochelle avec le montant en argent des tâches de corvées de chaque paroisse, des ouvrages exécutés et des restants de tâche adjugés par la corvée de 1783. — Ordonnance de l'intendant de Reverseaux annulant l'adjudication de la tâche dans la paroisse de Montils et prescrivant une nouvelle adjudication au rabais. — Adjudications des tâches de corvées pour les paroisses de Saint-Sorlin de Séchaud et de Saint-Palais-lez-Saintes, etc.

C. 245. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1786-1789. — Ateliers de charité. — Fonds alloués aux chemins de Puyleborcau, 3,000 livres; — des Brandes, 1,000 livres; — de Fléac, 1,000 livres. — Routes de Rochefort à Saintes, Cognac et Angoulême; — de Paris à Bordeaux par Angoulême; — des bourgs de Baigne, Saint-Laurent; — Mornac et Pont-des-Plondonniers; — abords de Jarnac; — chemins de Vars à Angoulême; — de Maubec; — du Mung; — de la Porte-Royale à celle de Saint-Nicolas; — réparation de la traverse du bourg des Gonds; — levée de Margot; — chemins de Saint-Xandre à La Sausaye; — de Marennes au port de Luidron; — de Barbezieux à Jonzac; — du chenal de L'Épine; — Graves de Brouage; — fontaines de Soubize; — pavage de Rochefort; — routes de Rochefort à Paris; — de Marennes à Paris; — de Royan à Paris; — de Saint-Fort au Port-Maubert; — de La Tremblade à Saintes; — de Niort à Bordeaux; — de Cognac à Pons; — de Saint-Jean à Cognac; — de La Rochelle à Luçon; — de Mortagne-de-Royan en Angoumois; — de Bretagne en Périgord; — de Rochefort à Bordeaux; — de La Rochelle à Limoges, etc.

C. 246. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1742-1789. — États : des employés aux traites de la Généralité de La Rochelle avec les appointements de chacun d'eux ; — des employés aux Aides de l'Élection de Rochefort. — Mémoire pour les taxes d'offices des gardes-étalons. — Appointements et gratifications des employés aux vingtièmes, aux Domaines, à la ferme générale et régie des biens des Religionnaires fugitifs. — Gages : des maîtres d'école, Sœurs grises et des employés chargés de l'entretien des horloges dans la Généralité ; — le directeur des Traites reçoit 3,000 livres et les contrôleurs 1,200 livres ; — le directeur des Domaines, 2,000 livres et ses contrôleurs 1,600 livres ; — M. de Charmetton, directeur des Vivres, 3,000 livres ; — M. de Pressensé, trésorier, 1,500 livres ; — M. Duchesne, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 1,800 livres. — États des travaux faits par les contrôleurs de la Généralité, avec les observations du directeur, etc.

C. 247. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1771-1789. — Comptes présentés aux intendants de La Rochelle par les receveurs généraux des finances, concernant les réparations aux digues de l'Ile de Ré. — Bordereau des ordonnances délivrées par l'intendant et acquittées par le receveur général. — État des ordonnances acquittées sur les dépenses variables du précédent exercice et les gratifications. — Casernement des troupes. — Emploi des fonds imposés sur l'Ile de Ré pour faire face au logement des officiers des corps en garnison, etc.

C. 248. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1775-1782. — Droits d'usage. — État des paroisses de la Généralité de La Rochelle comprises aux vingtièmes pour les droits d'usage. — Rôles rendus exécutoires dans l'Élection de Cognac. — Correspondance du subdélégué Du Portal avec les syndics de l'intendant concernant leur recouvrement. — Rôles par paroisses des vingtièmes d'usage dans l'Élection de Saint-Jean-d'Angély. — La paroisse : de Saint Denis du Pin comprend, en 1776, 93 cotes, à 17 sous 6 deniers chacune, et le rôle s'élève à 81 livres 8 sous ; — en 1782, 91 cotes à 18 sous, et le rôle s'élève à 74 livres 7 sous 8 deniers ; — celle de La Benaste comprend en 1775, 101 cotes comme en 1780, et le rôle s'élève à 88 livres ; — le rôle de Muron s'élève en 1777 comme en 1781, à 70 livres 8 sous ; — celui de La Benaste s'élève en 1781, à 88 livres et celui de Sansay à 22 livres, etc.

C. 249. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1772-1779. — Droits d'usage. — Rôles rendus exécutoires pour le payement des vingtièmes d'usage dans l'Élection de Saintes approuvés par l'intendant Meulan d'Ablois. — Paroisses : de Bois, 39 livres 12 sous ; — L'Orignac et Tirac, 37 livres 8 sous ; — Saint-Palais-lez-Saintes, 8 livres 16 sous ; — Pérignac, 8 livres 16 sous ; — Epargne, 66 livres 14 sous ; — Saint-Germain-du-Xeudre, 33 livres ; — Saint-Hippolyte-de-Biard, 8 livres 16 sous ; — Chaniers, 9 livres 18 sous. — Le montant des cotes individuelles varie entre 1 sou et 13 sous. — Un laboureur est coté à 9 sous 9 deniers ; un farinier, un vigneron, un maréchal, un charpentier, un charron, un tisserand, un tailleur d'habits, un avocat, un menuisier, un sacristain, un boucher, un marinier, un maçon, sont portés au même taux. — Les droits d'usage sont aussi qualifiés de « communaux, » etc.

C. 250. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1786-1784. — Droits d'usage. — Rôles rendus exécutoires par l'intendant d'Ablois pour le payement des vingtièmes d'usage dans l'Élection de Saintes. — Paroisses de Boutenac : 80 feux, 39 livres 12 sous ; — Brie-sous-Mortagne : 82 feux, 39 livres 12 sous ; — Berneuil, 13 livres 4 sous ; — Muron, 70 livres 8 sous ; — Saint-Étienne-de-Mortagne, 33 livres. — Dans la paroisse de Boutenac, en 1781, un laboureur est coté 9 sous 11 deniers, un tisserand, un *pierrieur*, un vigneron, un charpentier, un coquetier, un panetier, un tailleur, sont cotés au même taux qu'un septuagénaire et un pauvre. Les plus faibles cotés sont au nombre de 15, au taux de 1 sou 6 deniers, dont la profession n'est pas indiquée. — Paroisse de Saint-Palais, Néron, syndic. — 19 particuliers jouissant des communaux à 5 sous chacun. — Saint-Romain-de-Beaumont : 28 feux, 22 livres 1 sou : chaque cote est de 15 sous 9 deniers, etc.

C. 251. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1704-1779. — Affaires militaires. — Extrait de la déclaration du Roi concernant les commissaires provinciaux des guerres. — Nouvelle création d'un office héréditaire de commissaire ordinaire provincial des guerres à La Rochelle, aux honoraires de 26 livres 14 sous. — Prétentions de commissaire provincial des guerres de Dijon concernant les maires, échevins et commissaires aux revues, soumises à l'examen de l'intendant, suivant l'ordre du ministre Chamillard. — Ordonnances de l'intendant Michel Begon con

cernant le logement de M. Portail, commissaire provincial des guerres, qui doit être payé par les habitants de l'île de Ré, etc.—Plan des travaux de défense de l'île d'Oléron par M. le chevalier de Vialis, ingénieur en chef à La Rochelle.— Correspondance et minutes de lettres entre M. Gilles, subdélégué, et l'intendant, M. de Bois-Claireaux, et le marquis de Voyer, ministre de la guerre, concernant : l'entretien des chemins de communication qui traversent les salines ; le service des gardes-côtes et des corvées pour les fortifications de la ville et du château (Oléron), et le logement du 1er bataillon d'Enghien chez les habitants du Château. — Dépenses des milices gardes-côtes. — Lettres du duc de Choiseul à l'intendant Rouillé concernant l'envoi d'un régiment de cavalerie à Saintes, dès que l'achèvement de la caserne permettra de le recevoir. — Ordonnances de l'intendant de Bacquencourt, états, devis et bordereaux signés Saint-Estève, concernant la fourniture de pain de munition aux troupes d'infanterie en garnison dans les places de la Généralité. — Solde des sergents, caporaux, appointés, tambours et canonniers du corps royal d'artillerie. — Lettres des ministres duc de Choiseul et de Monteynard aux intendants d'Ablois, de Meilhan et de Bacquencourt, concernant la plus-value qui sera payée aux troupes de la Généralité, à cause de la cherté du pain (mars et avril 1773), etc.

C. 232. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1722-1785.—Logement des gens de guerre et casernement des troupes. — Correspondance entre l'intendant Baillon, les maire et échevins de Rochefort, le contrôleur général de Boynes, ministre de la marine, etc., concernant les fournitures faites à la garnison et la contestation qui s'est élevée entre les officiers municipaux et les adjudicataires de l'entretien des lits, meubles et ustensiles, qui sont dans les casernes de la marine et servent aux soldats de la brigade d'artillerie. — Ordonnances, états et rôles nominatifs concernant la répartition du logement des officiers et gens de guerre de la garnison des diverses places des îles de Ré et d'Oléron, signés par l'intendant de Reverseaux, etc.

C. 233. (Liasse.) — 162 pièces, papier.

1718-1789. — Correspondance entre les ministres de Ségur, Pontchartrain, d'Ormesson, de Breteuil, R. de Paulmy, le maréchal duc de Belle-Isle, de Courteille, Terray, de Boynes, Du Mur, Saint-Germain, de Montbarrey, Necker, Amelot, de Calonne et les intendants de La Rochelle, concernant : le payement de l'ustensile de l'infanterie et de la cavalerie par les villes de la Généralité au sou la livre de la taille ; — le logement des inspecteurs et capitaines généraux des gardes-côtes et d'artillerie, qui doit être imposé aux frais des paroisses ; —l'exemption du logement des gens de guerre accordée aux arpenteurs des Eaux et Forêts, aux lieutenants d'invalides, aux capitaines d'artillerie, etc. ; — les loyers des maisons appartenant à des particuliers, servant de casernes, à l'occasion de la réclamation de M. de Fabry à M. Necker ; — la literie nécessaire aux troupes ;— l'établissement d'une caserne à Saint-Jean-d'Angély, pour les soldats qui sortent de l'hôpital militaire, et pourraient communiquer aux particuliers les maladies dont ils relèvent ; — la suppression de l'hôpital de Saint-Jean, à cause de l'agrandissement de ceux des religieux de la Charité, à La Rochelle ; — la sensation produite à La Rochelle par le logement des officiers militaires jusqu'à présent payé en argent sur les revenus de la ville, et exigé en nature par M. de Fleury ;— extraits des délibérations du Corps de ville de Rochefort, concernant le mauvais entretien des lits, meubles et ustensiles des casernes de la marine par l'adjudicataire; — supplique de MM. Gaudriaud, Guenon, Gout, Mareschal, officiers municipaux de Saintes, demandant le remboursement des dépenses faites pour le logement des deux régiments de grenadiers royaux de la Touraine, de l'Orléanais et de Courten ; — certificats de revue délivrés par le chevalier de Saint-Pierre, commissaire principal des guerres à La Rochelle, aux régiments de passage en cette ville, etc.

C. 234. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1709-1789. — Logement de la maréchaussée. — Observations sur l'état des dépenses extraordinaires faites par le commissaire de la marine, à l'occasion des prisonniers de guerre français passés à Toulouse ; — états des journées employées au service du Roi par les archers de la marine ; — état des vacations pour la conduite des prisonniers anglais de La Rochelle au château de Nantes ; — des officiers et cavaliers de la maréchaussée d'Aunis, qui ont porté quatre cent vingt-six mandements aux soldats du régiment provincial de La Rochelle, de se trouver à l'assemblée de Saint-Jean-d'Angély, pour maintenir le bon ordre pendant le tirage au sort et la levée des soldats provinciaux; — pour la recherche, capture et arrestation de deux individus accusés de vol de canons sur le rempart de la forteresse de Brouage (état signé « Chefdeville ») ; — baux à ferme pour les maisons servant à loger la maréchaussée dans les divers postes de la Généralité ; —correspondance entre les sieurs Guillotin, prévôt général de la maréchaussée « homme fort inquiet et formant sans cesse

« des demandes hasardées, » et l'intendant de La Rochelle, relativement à la translation de la brigade de la maréchaussée de La Tremblade à Montlieu; — projet de l'état de composition nouvelle de la compagnie de maréchaussée d'Aunis, en conformité de l'ordonnance royale du 28 avril 1778; — états généraux et procès-verbaux de l'état des casernes joints audit projet; — minutes de lettres de l'intendant au contrôleur général, à MM. de Bonnaire de Forges, de Chasseloup, de Courteille, de Bonnegens, concernant : les appointements de la maréchaussée; — les exécutoires délivrés sur le domaine du Roi; — l'opposition du prince de Lambesc aux frais de justice, dans lesquels il est compris comme seigneur haut justicier de la paroisse de Biron, etc.

C. 255. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1767-1789. — Maréchaussée. — Correspondance entre les ministres duc de Choiseul, duc d'Aiguillon, de Montbarrey, baron de Montmorency, de Puy-Ségur, Trouard de Kiolle, d'Invau, Terray, Du Mur, comte de Saint-Germain, de La Millière, Necker et les intendants de La Rochelle, concernant : l'établissement de nouvelles brigades de maréchaussée; — la translation de la brigade de La Tremblade à Montlieu, sur la demande du baron de Montmorency; — la réforme d'un sixième, c'est-à-dire de trois brigades dans la compagnie d'Aunis, pour donner à celles qui seraient conservées les moyens de vivre; — l'établissement de brigades à pied dans les parties montagneuses de la Généralité —; des observations générales et particulières sur le service de la maréchaussée dans la Généralité, pour combattre diverses innovations proposées;—les subventions accordées aux brigades, à titre de vacations extraordinaires; — les peines et dépenses des officiers et des brigades, à l'occasion de la destruction de la mendicité; le payement des états de journées employées par la maréchaussée pour l'assemblée des soldats provinciaux; — le retard mis par les villes de Cognac et de Saint-Jean-d'Angély à payer les frais de logement alloués pour la maréchaussée, etc.

C. 256. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1772-1789. — Troupes provinciales. — Correspondance entre les ministres de Monteynard, Du Mur, de Montbarrey, de Brienne, etc., et les intendants de La Rochelle, et minutes de leurs réponses, concernant : les assemblées des bataillons des régiments provinciaux; — la confection des effets du petit équipement des soldats provinciaux; — les congés à délivrer aux soldats dont le temps de service est expiré et leur mode de remplacement; — procès-verbaux du tirage au sort des soldats provinciaux dans les diverses subdélégations de la Généralité; — certificats de service délivrés par l'intendant de Reverseaux, etc.

C. 257. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1740-1786. — Troupes provinciales. — Manière de composer le noir pour les guêtres; — fourniture d'habits, culottes, gibernes, ceinturons, caisses et colliers de tambours; — arrêts du Conseil d'État, concernant : une imposition de 183,308 livres 10 sous 11 deniers sur tous les contribuables, pour l'équipement de la milice bourgeoise; — minutes de lettres de l'intendant au commissaire des guerres et au garde-magasin, concernant les devis et soumissions des adjudicataires, et les fournitures nécessaires à l'équipement des troupes provinciales; — comptes des recettes et dépenses présentés à l'intendant, sur les frais du petit équipement de la milice, et ordonnances de payement signées par les intendants Le Peletier et d'Orfeuil;—mémoires et états de frais concernant les dépenses d'entretien des casernes, etc.

C. 258. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1708-1769. — Archives. — Edits du roi Louis XIV « portant création d'offices de conseillers du Roy, gardes et « dépositaires des archives des Parlements, Cours des « Aydes, Grand Conseil, Chambre des Comptes, Bureaux « des finances, Présidiaux, Sénéchaussées, Bailliages et « autres siéges ressortissans nuement ez Cours supérieures »; — arrêt du Conseil d'Etat qui ordonne que le droit de sou pour livre sur les dépens, dommages-intérêts, frais et mises, frais et salaires, et tous autres frais et dépens qui seront adjugés indéfiniment, tant au civil qu'au criminel, dont la taxe doit être faite, sera payé aux gardes des archives, etc.; — lettre du ministre Bertin à l'intendant Senac de Meilhan, concernant la réunion « dans un dépôt général « de toutes les richesses diplomatiques qui peuvent servir « de preuves à notre histoire, et perfectionner notre droit « public, » et, dans ce but, prescrivant la rédaction d'inventaires des différentes archives des Hôtels-de-Ville et autres, et des copies figurées de tous les actes antérieurs au xve siècle, existants dans les chartriers des églises, des monastères et des seigneurs; — correspondance entre les subdélégués, le père Arcére, et l'intendant, concernant la lettre précitée; — état des archives de la subdélégation de Saint-Jean-d'Angély : abbaye de Bellefroin;—papiers des châteaux des sieurs du Plessis de La Marlière-Sanzac, Fayolles, comte des Choizis, marquis d'Argense, de Salignac de Fénelon; des châteaux de Rohan-Rohan, Magné, Usseau, Saint-

Symphorien, Dœuil, Vallands, Granzay, Le Bourdet, Sansay, Epannes, Surgerès, Mauzé, Saint-Georges-du-Bois et Benon ;— (on sait par tradition que les archives de l'Élection de Marennes ont dû être portées à la tour de Londres) ; — Hôtel-de-Ville et Bénédictines du prieuré de Saint-Léger de Cognac ; — châteaux de Bourg-Chesuel, Jarnac, Ars ; — abbayes de La Frenade (Cîteaux) et de Bassac (Saint-Benoist de Saint Maur).

C. 259. (Liasse.) — 4 pièces, papier, dont 3 imprimées.

1635-1788.—Assemblées provinciales ;— États Généraux. — « Règlements du feu roy Louis XIII sur la « convocation du ban et arrière-ban, ordonnéz estre faits ès « années 1635 et 1639 ; » — ordonnance du même roi, concernant la convocation du ban et arrière-ban de la province de Saintonge ;--règlement fait par le roi Louis XVI, sur la formation et la composition des assemblées qui auront lieu dans la Généralité de La Rochelle, en vertu de l'édit portant création des *Assemblées provinciales*. « L'ad- « ministration de la Généralité de La Rochelle sera divisée « en trois espèces d'assemblées différentes, une munici- « pale, une d'Élection et une provinciale. L'assemblée pro- « vinciale se tiendra dans la ville de Saintes ; — celle « d'Élection dans le chef-lieu ; —enfin les assemblées mu- « nicipales dans les paroisses qu'elles représentent. Les « membres de l'assemblée de la province seront choisis « parmi ceux des assemblées d'Élection, et ceux-ci pa- « reillement parmi ceux qui composeront les assemblées « municipales ; »— réponse du Roi aux députés des Commissions intermédiaires de Bretagne, etc.

C. 260. (Registre.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1788-1789. — Extrait du procès-verbal de l'assemblée des trois ordres de la ville de Saintes, tenue dans la salle de l'Hôtel-de-Ville, sous l'autorisation de M. le comte de la Tour-du-Pin, commandant en chef de la province de Saintonge, précédé d'une fable allégorique, en vers, aux trois ordres composant les États Généraux, par M. le marquis de Fulvy.—Plaintes et doléances du clergé de la Sénéchaussée de Saintonge suivies des pouvoirs donnés à ses représentants ; — instructions données par la noblesse de la sénéchaussée de Saintonge à ses députés aux États Généraux ; — doléances du Tiers État de la Sénéchaussée de Saintonge : « Quoique la Généralité de La Rochelle, dont « la Saintonge forme la plus grande partie, ait environ les « trois quarts moins d'étendue que celle de Bordeaux et « de Bayonne, et que leur population soit plus considérable « de plus de deux tiers, sa contribution est néanmoins plus « forte puisqu'elle s'élève à 9,100,000 livres, et que celles « de la Guyenne et du pays de Bayonne ne sont que de « 27,000,000 liv., de sorte que nous payons 2 liv. 19 s. de « plus par tête d'habitant ; il est notoire d'ailleurs que la « Saintonge est une des provinces les plus chargées en « vingtièmes... ; tous les fléaux du fisc semblent conjurés « contre nous : la taille et les oppressions qu'elle entraîne ; « les vingtièmes et leurs arbitraires ; la capitation et ses « inégalités ; la corvée et ses injustices ; les adjudications « pour les chemins ; les ponts et les presbytères ; les droits « d'aide perçus sous mille formes ; les droits domaniaux « exigés avec le ton et les procédés de la plus dure inqui- « sition ; les logements des troupes ordonnés et exécutés « avec l'appareil de la presse la plus rigoureuse et, ce qui « est hors d'exemple, sans indemnités pour les proprié- « taires ; les impôts sur les cuirs, le papier, les fourrages, « les combustibles, sur tous les articles de commodité, de « consommation et de nécessité ; tous ces objets tiennent « sur pied une armée formidable de gens qui déclarent « par devoir à leurs frères une guerre journalière et rui- « neuse ; bien plus, comme si ce n'était pas assez de tant de « maux, la traite de Charente obstrue le débouché de nos « principales productions, les eaux-de-vie et les sels ; nous « fait des provinces voisines un pays étranger et presque « ennemi, énerve notre commerce, abat nos forces déjà « trop affaiblies, décrédite enfin et perd nos salines, une « des propriétés les plus précieuses de l'Europe, etc. — « La ville de Saintes sollicite une nouvelle organisation de « sa municipalité particulièrement pour le mode des Elec- « tions ; l'attribution au Corps de Ville, de la police et de « la voirie, la suppression du rôle d'industrie, l'exemption « de la milice pour les clercs, premiers commis et fils aînés « des juges et consuls, l'assistance de ces derniers aux « cérémonies publiques, la défense aux marchands étran- « gers, juifs et autres forains de vendre hors le temps des « foires et le remplacement du maire actuel (Gaudriaud) « par un citoyen, etc. » Pouvoirs et instructions donnés par le Tiers Etat à ses députés aux Etats Généraux ;—Procès-verbaux des délibérations de l'assemblée de la noblesse, etc.

C. 261. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1789. — Convocation des assemblées des communautés dans chaque paroisse de la Sénéchaussée de Saintes, présidées par les syndics pour la rédaction des cahiers de doléances et la nomination des députés ;—extraits des registres de l'ordre de la noblesse de la Sénéchaussée de Saintonge séant à Saint-Jean-d'Angély, suivis d'une note historique sur cette ville, etc.

C. 262. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets, papier.

1789. — Cahier des doléances, plaintes et pétitions du Tiers État de la ville de Rochefort-sur-Mer revêtu des signatures originales. — Composition des États Généraux. — Manière de délibérer et de voter. — Commission intermédiaire. — Révision des lois anciennes par les États et leur consentement aux lois nouvelles. — Leur droit de vérifier et d'établir l'ordre des finances, de consentir et répartir l'impôt. — Pouvoirs et fonctions des États provinciaux en matière d'impôt. — Plus de noblesse vénale. — Droit des îles et colonies françaises aux députations nationales. — Conservation de la forme intermédiaire de l'enregistrement aux Cours souveraines dans l'intervalle des tenues d'Etats Généraux. — Conversion des pays d'Élection en États provinciaux. — Suppression des lois exclusives des droits naturels du Tiers État et de toutes distinctions tendant à l'humilier. — Suppression des corvées seigneuriales. — Nouveaux ressorts de compétence des Présidiaux, Bailliages et Sénéchaussées. — Réforme dans les justices seigneuriales. — Des commissions, évocations, committimus et Chambres ardentes. — Rapport des procès. — Suppression des lettres de cachet. — Défenseurs aux accusés. — Délits et peines. — Indemnités aux accusés reconnus innocents. — Commissaires des Cours envoyés dans les tribunaux inférieurs. — Vénalité des offices. — Réformation du droit civil et criminel, — des frais de procédure, de l'insalubrité des prisons. — Police de la mendicité. — Résidence des évêques et bénéficiers. — Cures, portions congrues et vicariats. — Emploi de la retenue sur les bénéfices simples. — Dîme ecclésiastique. — Pragmatique Sanction et Concordat. — Instruction de la jeunesse. — Répression du célibat en accordant, à mérite égal, les emplois aux pères de famille. — Liberté de la presse. — Suppression des peines contre ceux qui tuent les pigeons. — Instruction des sages-femmes et des bâtards. — Unité des poids et mesures. — Greniers d'abondance. — Hospices pour les grossesses clandestines. — Examen par les États des règlements sur la marine et la guerre, les canaux et chemins publics. — Troupes employées aux travaux publics. — Tableau annuel des ressources et des dépenses du royaume. — Repeuplement des forêts du Roi. — Élection des officiers municipaux par les villes. — Appointements fixes et logement des gouverneurs et commandants des villes. — Règlement des pensions civiles et militaires de retraite. — Restriction des pouvoirs des intendants. — Administration de la marine et de la guerre. — Répartition de la milice entre les laboureurs et les domestiques de tous les privilégiés. — Faculté de se faire remplacer. — Suppression des maîtrises et jurandes. — Établissement de casernes. — Suppression des gabelles, francs-fiefs, centième denier et loteries. — Modération des droits de contrôle, d'aides, de traites. — Suppression des droits de péage et des impôts distinctifs des ordres qui seront remplacés par des subsides communs également répartis. — Simplification de la perception des impôts. — Extinction graduelle du déficit. — Suppression des douanes intérieures et des saufs-conduits arbitraires, etc.

C. 263. (Liasse.) — 2 cahiers, papier.

1789. — Cahier original des doléances, plaintes et très respectueuses remontrances du Tiers État de la paroisse de Brie-sous-Matha, comprenant trente-neuf articles. — « Depuis quelques années, on s'aperçoit qu'il s'est élevé « graduellement une disproportion si frappante entre les « subsides et les moyens de les payer que tous les sujets « de cette contrée gémissent sous le poids des impôts de « toute espèce, que l'étendue de ces impôts qui ne portent presque uniquement que sur nous, a produit des effets si désastreux dans la campagne qu'ils l'ont rendue « presque déserte, et rempli les villes de mendiants; que « la cause de cette désertion préjudiciable et qui porte un « coup si funeste à l'agriculture, ne dérive que de la sur« charge des impositions, fruit de l'arbitraire injuste qui « se porte dans la répartition et perception des finances; « que toute notre province gémit sous la tyrannie des « commis et bureaux si multipliés, que la meilleure par« tie de nos fruits et possessions a de la peine à les solder; « que les entraves de chaque jour que les employés aux ai« des, traites, etc., nous suggèrent, arrêtent toute espèce « de débouché pour nos vins, etc.; que souvent ces mê« mes employés par de prétendues fraudes en ont imposé « à la bonne foi du particulier et par des arrangements cap« tieux leur ont soutiré des sommes conséquentes qui n'ont « jamais reverti qu'à leur profit; que ces différents dols « joints au prix énorme que prend cette traite sur chaque « tonneau de vin, est la cause que le Poitou a planté en « vignes des terres uniques à la production du blé, qui ne « leur rapportent que de très-mauvais vin, et que nous som« mes obligés d'ensemencer en grains un terrain qui ne « serait propre qu'à la vigne, » etc. — Plaintes, doléances et remontrances du Tiers État de la commune de Beauvais-sur-Matha (11 mars 1789) rédigées sous la direction de Sebilleau, procureur fiscal de la commanderie de Beauvais-sur-Matha et revêtues de trente-cinq signatures. « Depuis « longtemps cette paroisse gémit sous le poids des impôts « en tout genre dont elle est accablée, par son éloigne-

« ment très considérable des villes et l'inaccessibilité de « ses chemins, étant privée de toutes les ressources qu'offre « le commerce, elle n'est peuplée que de malheureux cul- « tivateurs qui ont peine à se procurer l'absolu néces- « saire, etc. »

C. 264. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1789. — Procès-verbaux d'assemblée des villes, bourgs, villages et communautés de la Sénéchaussée de La Rochelle pour la nomination des députés aux États Généraux. — Procès-verbaux d'assemblée du Tiers État des villes dénommées dans l'ordonnance de M. le sénéchal de La Rochelle ou son lieutenant général, savoir : Aligre (Marans), Saint-Martin-de-Ré, etc.

C. 265. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1789. — Procurations données dans l'ordre ecclésiastique pour la représentation à l'assemblée générale du 16 mars 1789 dans la Sénéchaussée de La Rochelle. — On remarque parmi ces procurations celles données par : R. P. Pupier de Brioude, prieur de l'abbaye royale de Saint-Michel en l'Herm (diocèse de Luçon en Bas-Poitou) ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, au sous-prieur Étienne Paillet, pour représenter la communauté qui possède le noble lieu et fief de Richebonne, paroisse de Charron, diocèse de La Rochelle et les biens nobles de la Croix d'Ars, situés en l'île de Ré, du même diocèse, le tout dépendant de la Sénéchaussée de La Rochelle ; — messire Jean-Baptiste de Montmignon, vicaire général et archidiacre de Soissons, prieur commendataire du prieuré de la Sainte-Trinité de Puyravaut, en Aunis, à M. Moreau, doyen de la cathédrale de La Rochelle ; — Pierre Renoux, religieux Bénédictin, congrégation de Saint-Maur, résidant en l'abbaye et monastère de Saint-Alyre, à Clermont, prieur titulaire du prieuré simple et régulier de Notre-Dame de Charentenay, dépendant de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, à J.-B. Mirlin, prêtre de l'Oratoire, curé de Saint-Barthélemy ; — G.-A. de Juglart-du-Tillet, prêtre du diocèse de Périgueux, abbé commendataire de Saint-Georges des Bois, diocèse du Mans, prévôt du chapitre de La Rochebaucourt, décimable de la cure d'Édon, prieur commendataire de Saint-Saturnin des Bois, diocèse de La Rochelle, prieur ou chapelain pour un quart du prieuré ou chapellenie de Saint-Sauveur de Pons (diocèse de Saintes), à M. J.-B. de Ruète, prêtre principal du collége de Surgères, etc. — Procurations données par les bénéficiers, les nobles possédant fiefs, les veuves, les femmes possédant divisément, les filles majeures nobles et les mineurs propriétaires de fiefs. — Délibérations d'assemblée des curés des villes pour l'élection de députés des villes par tous les ecclésiastiques engagés dans les ordres habitués et domiciliés dans leurs paroisses. — Délibérations prises pour l'élection d'un chanoine député sur dix dans les chapitres séculiers d'hommes, et d'un sur vingt sur tous les autres ecclésiastiques attachés auxdits chapitres, ainsi que pour la nomination d'un fondé de procurations de tous les corps et communautés ecclésiastiques réguliers ou séculiers des deux sexes. — Dépouillement du scrutin pour l'élection des députés, etc.

C. 266. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1789. — Procurations données dans l'ordre de la noblesse pour la représentation à l'assemblée générale du 16 mars 1789, à la Sénéchaussée de La Rochelle, entre autres par MM. Green de Saint-Marsault, Trudaine, demoiselles de Francquefort, de La Rochefoucauld, de Villedon, Cochon du Puy, de Voutron, de Meynard, Fleuriau, de Nenchaize, etc.

C. 267. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1789. — Cahiers originaux de doléances du Tiers État des quatre-vingt-sept paroisses (A à X) de la Sénéchaussée de La Rochelle. — Discussion entre les habitants de d'Atigre (Marans) au sujet de l'assemblée préliminaire du Tiers État de la Sénéchaussée de La Rochelle. — Cahier des doléances du Tiers État de la ville de La Rochelle, comprenant quatre-vingt-treize articles, signés entre autres par MM. Seignette, Perry, Demissy, Giraud, Garreau, Ranson, Liège, Rasteau, Leconte, Mesturas, de Gourville, Bouffar, Guillemot, etc. — Les plaintes générales formulées par toutes les paroisses de la Sénéchaussée, et recueillies par MM. Gast et de Chassiron, sont : la vérification par les États de la province des travaux publics exécutés depuis huit ans dans le pays d'Aunis ; — le mauvais entretien des digues artificielles de l'île de Ré, rempart de l'Aunis du côté de la mer, faute d'une administration locale ; — la substitution d'une administration provinciale aux « fléaux » des intendants et de leurs subdélégués ; — l'adjudication des corvees qu'il faut payer en argent et qui sont mal exécutées, et la surcharge de tous les impôts, à ce point que les enfants sont obligés de payer la cote personnelle de leur père défunt ; — la suppression de l'intolérable régime des ponts et chaussées, des ingénieurs et des intendants, « sangsues des provinces, » etc.

C. 268. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1715-1788. — Mémoire demandant dans l'intérêt

des habitants de Saint-Jean-de-Liversay, que cette paroisse soit maintenue dans l'arrondissement du bureau de contrôle de Marans. — Acquisition de M. Pierre Navarre, sieur du Boisderet, et sa femme, par M. Jean Guignard, « *restorateur du corps humain,* » et sa femme, d'une métairie à Orlut, l'acte suivi du contrôle et des quittances des lods, ventes et honneurs des divers seigneurs ecclésiastiques et laïques. — Bail de Pierre Henriet, adjudicataire général des fermes royales unies de France, donnant procuration au sieur Félix pour « la direction et régie dans l'étendue de « la Généralité de La Rochelle de tous les droits de con- « trôle des actes et des exploits, insinuations laïques, cen- « tième denier, petit scel, greffes, amortissements, francs- « fiefs, nouveaux acquêts et usages, droits réservés par « l'édit du mois d'aoust 1716 dans les Cours, siéges et ju- « ridictions royales, réduits par la déclaration du 3 aoust « 1732, et dont la perception a été prorogée par autre « déclaration du 8 septembre 1755 ; des 2 et 4 sous pour « livre de ceux desdits droits qui y sont sujets; des do- « maines et droits de formule et de timbre sur les papiers « et parchemins dans les pays où les aydes n'ont pas « cours, et de l'augmentation sur lesdits droits de for- « mule et de timbre ordonnée par l'édit du mois de fé- « vrier 1748. » — Arrêt du Conseil d'État concernant la sous-ferme des Domaines, contrôles des actes et droits y joints des Généralités de Poitiers, Limoges et La Rochelle, et partie de la vicomté de Turenne. — Mémoires des fermiers des Domaines signalant divers abus au sujet des droits de contrôle, etc., perçus sur les gens de mainmorte, etc. — Inventaire et procès-verbal des scellés placés sur les meubles après le décès du sieur Meric de Fraissinet, receveur ambulant des domaines de la Généralité. — Comptes du recouvrement des droits de franc-fief sur les privilégiés approuvés par l'intendant Amelot de Chaillou. — Correspondance des ministres Turgot, Boullongne, Clugny, Taboureau, Joly-de-Fleury, Necker, de Calonne, d'Ormesson, de Bonnaire de Forges, Amelot, etc., avec les intendants, concernant : la suppression du bureau du contrôle de Tonnay-Boutonne et la réunion de celui de distribution de la formule au bureau de Saint-Jean-d'Angély ; — le payement des 4 deniers pour livre sur le prix des ventes de navires ; — la suppression des droits d'insinuations, centième ou deux centièmes denier et de franc-fief. — Lettres d'honneur données par le Roi au sieur Michel Jonquières pour le maintenir, après sa démission, dans les honneurs, rang, priviléges, exemptions, franchises et immunités des contrôleurs généraux. — Mémoire du directeur des Domaines au bureau de Pons servant de réponse à la requête présentée par le sieur Guesnon de Saint-Seurin, en décharge des droits de franc-fief. — Requête du sieur François-Louis-Julien-Alexandre-Charles de La Chambre, seigneur de La Mothe, qui demande modération des droits imposés sur le testament de son père.

C. 269. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1728-1785. — Francs-fiefs. — Extraits de requêtes en décharge des droits d'amortissement, de francs-fiefs, réponses du directeur et décisions de l'intendant. — Cinquante ordonnances des intendants Le Peletier et de Reverseaux rendues en conséquence des rapports du directeur sur les demandes des sieurs : Du Pin de Belugard, seigneur de La Grollière, — Étienne-Nicolas Guillotin, — Dexmier de La Groix, — Marie Pepin, dont le mari, René de Massogne, écuyer, seigneur de La Tour, a dérogé à sa noblesse à cause de sa faillite, ayant entrepris le commerce en gros, qu'il ne connaissait pas ; — de Villevert, au sujet du domaine de La Pommeraye, etc.

C. 270. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1728-1775. — Francs-fiefs. — Prétentions de M. Thévenot de Vitré d'exiger du marquis de Béon des droits de greffe pour la châtellenie de Boutteville. — Lettres de MM. de La Houssaye, Orry, Amelot de Chaillou, Le Roy de Saint-Georges, de Moras, aux intendants de La Rochelle, concernant : une contestation au sujet du centième denier ; — le contrôle des endossements des billets à ordre et les droits d'insinuation des testaments ; — l'arrêt de maintenue de noblesse en faveur du sieur Saint-George. — Suppliques en décharge du droit de franc-fief présentées aux intendants par Jean de Pindray, écuyer, pour le fief de Chastellard ; — la communauté des notaires de La Rochelle pour le droit de scel ; — François de La Laurencie, écuyer, doyen de l'église collégiale de Saint-Hérie de Mathas pour le droit d'amortissement ; — les habitants de l'île d'Oléron pour le droit de contrôle des actes des notaires. — Le droit des contrats de mariage est fixé par la loi de 1722 à six taux différents, suivant les diverses catégories : les trois premières classes comprennent les officiers des juridictions royales qui ressortissent nûment aux Cours de Parlement ; la quatrième, les officiers de judicature des juridictions seigneuriales (procureurs, notaires, greffiers, médecins, chirurgiens, apothicaires (*sic*), marchands, bourgeois, gros laboureurs et fermiers), 10 livres ; la cinquième, artisans, manouvriers, journaliers des villes, 3 livres ; la sixième, artisans et journaliers des campagnes, 30 sous, etc.

C. 271. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1739-1788. — États des droits d'amortissements et de francs-fiefs payés par les gens de mainmorte et les roturiers possédant des fiefs, droits et biens nobles; ces états montent dans les années 1742 et 1743 à 12,825 livres 4 sous 9 deniers; en 1753, à 16,980 livres 14 sous 4 deniers; en 1761, à 12,979 livres 14 sous 4 deniers. — États généraux des droits d'amortissements, nouveaux acquêts et francs-fiefs, indiquant les noms des redevables, la nature des biens, celle de l'acte, les dates des contraintes, les articles, les sommes portées en contrainte, payées et les observations; — signés : Descures, directeur, etc.

C. 272. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1724-1785. — Droits de contrôle. — Mémoires et décisions du Conseil, signés Vincent, concernant : diverses demandes en modération des droits de contrôle des actes, d'insinuation et exploits, de centième denier, décharges de contravention et amendes, droits d'échange, etc., entre autres par les sieurs Jacques-René de Brémond d'Orlac; Alard Belin; P.-A.-Gaspard Petit, écuyer, sieur du Petit-Val; Guillotin, avocat; J.-J. Compagnon, avocat du Roi au Présidial de Saintes; le procureur fiscal du marquisat de Clam; de Malvin, marquise de Montazet; Guesnon de Saint-Seurin, etc.

Département de la Charente-Inférieure.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE D.

(Instruction publique, Sciences et Arts. — Universités, Facultés, Colléges, Sociétés académiques.)

COLLÉGE DE SAINTES, DIT DE LA SAINTE-VIERGE-MARIE IMMACULÉE, RÉGI PAR LES JÉSUITES.

D. 1. (Registre.) — In-8°, 91 feuillets, papier. — Latin.

1611-1756. « *Hic liber vocatur eorum quæ commendantur* » — Inscriptions des offices et messes pour ceux qui sont recommandés aux prières. — Le 18 octobre 1616, R. Nicolas Le Cornu de La Courbe, évêque de Saintes, consacra l'autel de la Sainte-Vierge dudit collége et y plaça les reliques. — Prières indiquées pour les chrétiens du Japon, le Pape, la Congrégation, etc. — Manière de célébrer les fêtes des saints d'après les prescriptions du R. P. général.—Offices des Morts.—Messes pour les fondateurs de colléges ou bienfaiteurs de la Compagnie : Louis XIII, le comte et la comtesse de Nassau, don Pèdre Fernand, comte de Lerne, le comte de Tanausen, l'archiduc Léopold, le duc de Bavière, le roi de Pologne, le prince de Montmorency, les cardinaux de Richelieu et de La Rochefoucauld, Jean de Borgia, feu D. Perès de Prado, fondateur de l'Inquisition en Espagne (*in Hispan. regnis inquis. Fidei gener. fundat.*) et les PP. jésuites décédés à La Rochelle et dans les Indes, etc. Noms des Pères et Frères qui ont fini leur vie au collége de Saintes, depuis l'an 1611 avec l'indication de leur sépulture. — R. P. Jacob Bord, premier supérieur du collége, ouvre cet obituaire qui comprend quarante-sept noms jusqu'en 1756.— Catalogue des saintes reliques conservées dans la châsse de la Congrégation avec les noms des donateurs. — Noms des saints dont les reliques ont été envoyées de Rome. — On y remarque un morceau de la robe de saint Ignace (*togæ S. patris nostri Ignatii*), etc.

D. 2. (Registre.) — In-8°, 99 feuillets, papier. — Français et latin.

1612. — *Liber tertius præfecti ecclesiæ collegii Santonensis Societatis Jesu* » (le 2e manque). —Inventaire : du mobilier de la chapelle, des meubles de la sacristie, etc., avec la date de leur entrée dans l'établissement ; — des objets hors d'usage afin de rendre compte de la totalité du mobilier porté sur le premier inventaire. — Argenterie. — Devants d'autels blancs, rouges, verts, violets et noirs avec les chasubles et les voiles de calice assortis. — Bourses de corporaux. — Coussins de diverses couleurs. — Livres et missels. — Un petit bréviaire imprimé à Paris, 1598.— « Un tableau à l'huile de N. B. P. Ignace de demi-aulne « environ de long, en toile, garni de corniche noire, » (sans nom d'artiste). — Un porte-croix, tableau à l'huile avec sa corniche dorée.—Un petit tableau du bienheureux P. Xavier. — Louis et Stanislas « tableaux de deux pieds

de haut.»—Trente-trois images en taille douce *illuminée* en grand volume (sans nom d'artiste). — Élie avec un ange. — Un agneau sur un livre. — Notre-Seigneur portant la croix. — L'image d'une âme glorieuse et d'une âme aux peines du purgatoire. — Saints : Michel, Jean-Baptiste, Laurent, Antoine, Martin, Claude, Ch. Borromée, etc.—Meubles divers. — Linge. — Catalogue des saintes reliques. — Visas de collationnement d'inventaire et certificats nombreux à diverses dates. — Date d'entrée des nouveaux meubles et objets baillés pour l'usage de la chapelle. — Meubles hors d'usage.

D. 3. (Cahier.) — In-12, 14 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Sermon anonyme contre les divertissements du monde sur ce texte « En vérité, en vérité, je vous le dis, vous pleurerez, vous serez dans l'affliction et le monde se réjouira. » (Saint Jean, XVI, 20).

D. 4. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1762-1766. — Exécution de l'arrêt du 26 mai 1762 et des édits qui ordonnent la fermeture de tous les établissements régis par des religieux de la Compagnie de Jésus et suppriment l'Ordre. — Extraits des contrats et titres de rente du collége de Saintes. — Signification par huissier au R. P. recteur du collége des Jésuites de l'arrêt rendu par le Parlement de Bordeaux. — Procès-verbaux de remise des livres provenant de la maison des *soy disant Jésuites* de Marennes aux R. P. Bénédictins du collége de Saintes. — Saisie sur les Jésuites des effets du collége de Saintes. — Procès-verbaux d'interrogatoire de tous les frères *soy disant jésuites*, de visite des meubles, livres, archives, titres, correspondances, émissions de vœux, agrégations et affiliations, et remise des pièces aux Bénédictins par les officiers du Présidial. — Les principaux papiers des archives inventoriées dans ce procès-verbal comprennent les revenus du collége, les absolutions d'hérésie données par les pères de la Compagnie de Jésus, à la plus grande gloire de Dieu; l'état des procès qu'ils ont eu à soutenir, lettres patentes du Roi pour l'établissement du collége (octobre 1607), procès-verbaux des synodes et assemblées du chapitre de la cathédrale de Saintes, histoire succincte de la fondation du collége avec l'état du revenu et des bénéfices qui lui sont unis. — Les titres de Macqueville depuis 1521, Sonnac depuis 1319, Saint-Laurent de La Prée, l'abbaye de La Tenaille avec la matricule des abbés depuis l'an 1000 ; les plus anciens titres paraissent remonter à 1157, etc. — Ces procès verbaux sont signés Le Berton, lieutenant général de la Sénéchaussée; Robert de Rochecouste, assesseur au siége présidial de Saintes ; de Beaune, procureur du Roi audit siége ; Brunet, greffier, et Pichon, ci-devant supérieur du collége. —Procès-verbaux d'apposition des scellés sur les meubles, livres, etc., dudit collége ; de visite des bâtiments et meubles de l'abbaye de La Tenaille ; — de saisie des sels et marais appartenant ci-devant aux soi-disant Jésuites de Marennes. —Séquestre de La Tenaille. — Mise en possession du sieur Roudier des biens meubles et immeubles des Gons appartenant aux ci-devant Jésuites de Saintes. — Mise en possession du séquestre de La Tenaille. —Séquestre : des propriétés des soi-disant Jésuites dans la ville de Saintes ; — du prieuré de Magné ; — des fonds, domaines, rentes de Marennes. — Déclaration des dettes des ci-devant Jésuites. — Assignation donnée au ci-devant recteur de la maison des Jésuites de Marennes. — Séquestre des biens sis en l'île d'Oléron. — Transport à Saintes des livres et papiers des soi-disant Jésuites de Marennes. — Extrait du testameut de Marguerite Richier, veuve de messire Job Forant, vivant premier chef d'escadre et commandant les armées navales de Sa Majesté, léguant une rente de 150 livres aux R. P. Jésuites de Marennes. — Expulsion des Jésuites de Saintes, en exécution de l'arrêt du Parlement de Bordeaux du 26 mai 1762. — Le recteur déclare que le même jour la maison sera évacuée, puisque « la Cour a eu la bonté de pourvoir aux besoins » des prêtres et religieux, au nombre de onze, qui n'avaient pas eu les moyens de sortir de la maison. — Évacuation de la maison des ci-devant Jésuites de Marennes. — État de ce que doit la maison de Marennes. — Mise en possession du S. Monregeau des biens des Jésuites de Marennes. — Procès-verbal de vente de leurs effets. — Jugement condamnant un marchand fripier à donner au curé de Marennes pour les pauvres une somme de 6 livres reçue d'une fripière, à la condition de ne point renchérir sur elle au moment de la vente des effets des Jésuites. — Inventaire de la bibliothèque des Jésuites de Marennes comprenant cinq mille volumes environ. — Livres provenant de la bibliothèque de M. Bernon, ministre apostat, réclamés par M. Chasseriau, son héritier : Luther, — Melanchton, — Moyse Amyraut, — Grotius, — Calvin, — Th. de Bèze, — Du Plessis-Mornay, — Guillaume Rivet, — Ph. de Mornay, Crespin,—etc.—Réclamations des créanciers des soi-disant Jésuites. — Vente des effets des Jésuites aux Gons et à La Tenaille.— Arrêt du Parlement de Bordeaux décidant que la direction du collége confiée ci-devant aux soi-disant Jésuites sera donnée aux religieux Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, de l'avis du sieur évêque de Saintes. — Prise de possession provisoire du collége par les Bénédictins. — Procès-verbaux de levée des scellés et inventaire des livres du collége par les officiers du Présidial.

— Ordonnance portant mainlevée de visite de médecin des Jésuites. — Prestation de serment sur la sincérité d'une police de vente des sels des Jésuites de Marennes. — Suppliques des ci-devant Jésuites demandant un extrait de leurs vœux d'après les registres qui ont été confisqués. — Extraits des émissions de vœux. — Arrêt du Parlement de Bordeaux confirmant l'établissement des Bénédictins du collége de Saintes, comme remplaçant les ci-devant jésuites. — Prises de possession définitive du collége et du jeu de paume par les Bénédictins, ainsi que des biens des Gons, de Sainte-Marie, de Dœuil, de La Tenaille, de Macqueville, etc. — Apposition des scellés sur les effets délaissés par les Benédictins en la maison collégiale de Saintes étant obligés de quitter l'établissement « sur les ordres « précis du régime de leur Congrégation (1766). » — Levée des scellés apposés en la maison collégiale de Saintes, etc.

D. 5. — (Liasse.) — 88 pièces, papier; 3 sur parchemin.

1686-1788. — Testament de messire François de Salaignac (Salignac), évêque et seigneur de Sarlat, en faveur de son neveu, M. l'abbé de Fénélon, à la charge de servir une rente au capital de 4,000 livres au collége de Sarlat. — Maîtres d'écoles des diverses paroisses de la Généralité avec les sommes imposées pour leur traitement. — Certificats délivrés aux instituteurs par leurs curés respectifs dont la signature est légalisée par Joseph de Bonnegens, lieutenant général de police, et les vicaires généraux sous le sceau des armes : des évêques de La Rochelle, Fr.-Jos.-Emm. de Crussol d'Uzès, Pierre-Louis de La Rochefoucauld; — de l'évêque d'Angoulême, Philippe François d'Albignac de Castelnau, et sous le sceau de l'église cathédrale de La Rochelle. — Certificats de résidence signés par les habitants notables des paroisses. — Suppliques des instituteurs dont les ordonnances de traitement n'ont point été expédiées en temps utile. — Lettres des subdélégués à l'intendant contenant des renseignements sur les instituteurs de leur subdélégation. — Certificats délivrés par Laurenceau, avocat en Parlement, sénéchal, juge civil et criminel de la ville et sirerie de Pons, aux serruriers chargés de monter les horloges, etc., etc.

D. 6. (Registre.) — In-folio, 151 feuillets, papier.

1786-1793. — Délibérations du bureau du collége de Saintes, présidé par M. P.-L. de La Rochefoucauld, évêque de Saintes, puis par M. de Rochecouste, maire. — Adjudication des fermes des prieurés de Dœuil, Macqueville et Brie. — Vente des arbres de La Tenaille. — Démission de la chaire de rhétorique par le sieur Dennequin, auquel il est alloué une gratification de 400 livres. — Présentation d'un candidat par le principal. — Rentrée des classes. — Avis d'arrivée d'un nouveau professeur de rhétorique. — Démission du sieur Duret, régent de sixième, et son remplacement par l'abbé Forget, clerc tonsuré. — Nomination d'un suppléant à la chaire de philosophie dont le titulaire a été appelé à la chaire de l'Université de Poitiers. — Avis de M. Guenon sur les affaires pendantes au siége de Saint-Jean-d'Angély entre le collége et M. de Villedon. — Nomination d'un juge pour la châtellenie de Dœuil. — Préparations au collége et aux annexes. — Grillage des croisées du collége. — Démission du sieur Hardy comme principal. — Fixation d'une pension de retraite. — Nomination de M. de Rupt, sous-principal, à la place du sieur Hardy. — Sa démission et son remplacement par le sieur Sabouraud, régent de philosophie. — Établissement de six places franches en faveur des pauvres écoliers du diocèse et règlement du concours. — Place de boursier vacante. — Concours. — Distribution de 1,500 livres d'aumônes. — Règlement de police du collége. — État de tous les meubles et effets acquis pour le pensionnat du collége. — Nomination et installation de nouveaux administrateurs. — Composition du bureau : le maire, un officier municipal, le procureur de la commune, le président au tribunal du district et les membres élus par le conseil général de la commune. — Prestation de serment. — Nomination de nouveaux professeurs, en remplacement de ceux qui avaient refusé de prêter serment. — Invitation aux professeurs non sermentaires de sortir du collége. — Substitution des mots : « *Collegium nationale* » aux mots : « *Collegium regium* » au-dessus de la porte d'entrée du collége, avec consentement de faire dorer les lettres en fer qui composeront les susdits mots. — Arrêté concernant les professeurs qui partent pour le service de la patrie. — Etablissement du séminaire dans le collége. — Payement du traitement du sieur Gaudin, professeur de seconde. — Enregistrement des assignats à face royale démonétisés. — Vérification des comptes des recettes et dépenses. — Les délibérations sont signées par MM. Gaudriaud, Barbot, Faure, Le Berthon, de Beaume, puis Robert de Rochecouste, de Fonremis, C.-A. Gout, Brejon La Martinière, de Laage, etc.

SOCIÉTÉS ACADÉMIQUES. — SCIENCES ET ARTS.

D. 7. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1732. — Académie royale de La Rochelle. — Lettres patentes du roi Louis XV autorisant les assemblées « d'une

« société de gens de lettres dont l'objet est de se perfec-« tionner dans les connaissances qui concernent l'éloquence « et la poésie, » fixant à trente le nombre des personnes qui composeront cette Compagnie et lui permettant d'avoir un sceau pour sceller tous les actes qui émaneront d'elle. — Statuts que le Roi veut et ordonne être observés par l'Académie de La Rochelle. « On n'agitera point dans l'Acadé-« mie les matières de religion ni de théologie, et les ma-« tières de politique et de morale n'y seront traitées que « conformément à l'autorité du Roi, à l'état du gouverne-« ment et aux lois du royaume. » — Académiciens titulaires nommés par le Roi : MM. le marquis de La Chevalerais, Boutiron, Cadoret, C. de Beaupreau, de Hillerain (Hillerin), de Chassiron, Darger, Fontaine, Girouard, Girard de Bellevue, Gastumeau, Demoncrif, R. de Baurepaire (Beaurepaire), Regnaud et Vaslin.

D. 8. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1756-1788. — Société d'agriculture. — Compagnie pour le défrichement, la culture et l'amélioration des terres présidée par M. de Malherbe. — Secret pour augmenter la fécondité des terres en employant 2/3 moins de semence. — Règlement de la Société royale d'agriculture de la Généralité de La Rochelle, signé par Arcère (de l'Oratoire), secrétaire perpétuel. — Mémoire de ladite Société, au sujet des défrichements. — Réponses aux questions sur les maladies des bestiaux adressées à l'intendant Rouillé d'Orfeuil par la même Compagnie. — Prix proposé par la Société d'agriculture de Paris au meilleur mémoire concernant l'histoire de toutes les maladies épidémiques des bestiaux, etc. — Institution d'agriculture dirigée par M. Sarcey de Sutières. — Règlement fait par le roi Louis XV concernant la Société royale d'agriculture de Paris.

D. 9. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1762-1786. — École de chirurgie à La Rochelle. — Projet de déclaration ou lettres patentes du Roi ; correspondance entre les maire et échevins de La Rochelle, les membres de la Chambre de commerce, les négociants et armateurs, le bureau de l'hospice, M. de La Martinière, premier chirurgien du Roi, le contrôleur général et l'intendant ; arrêt du Conseil d'État sans signature, concernant l'établissement d'une école publique de chirurgie à La Rochelle. — État des médecins de la Généralité de La Rochelle. — Conditions d'admission dans l'école de l'art vétérinaire. — Avis sur la correspondance de la Société royale de médecine et sur les objets dont cette Compagnie est chargée. — Circulaire aux subdélégués et aux médecins de la Généralité pour établir cette correspondance, etc. — Lettres des maire et échevins de La Rochelle, de M. de La Martinière, premier chirurgien du Roi, des ministres de Courteille, de L'Averdy, Delessart, des chirurgiens Gabaude, Goujaud, de Bonpland (père du collaborateur de Humboldt), Toutant, Beauregard, Brunet de Lamare, Chasson, Cougnon, Salmon, J.-D. Fleury, F. Jean-Baptiste Jallant, concernant l'établissement d'une école de chirurgie à La Rochelle et la participation de la ville et du commerce aux dépenses de cet établissement, etc.

COURS D'ACCOUCHEMENT DE MADAME DU COUDRAY.

D. 10. (Liasse.) — 88 pièces, papier; 4 imprimés.

1745-1787. — Correspondance entre les ministres Saint-Florentin, Turgot, Necker, etc., et les intendants, concernant les enfants qui paraissent morts en naissant ; — l'impéritie des sages-femmes ; — l'achat de *phantômes* pour la démonstration et l'établissement des cours publics d'accouchement par Mme Du Coudray rendus indispensables par les malheurs affreux que l'ignorance avait multipliés dans les campagnes « des mères qui meurent en accouchant, des enfants qui périssent avant d'être nés, etc. » — Mémoire sur les cours publics de Mme Du Coudray, à Moulins. — Explication des numéros mis sur la machine servant aux démonstrations. — Lettre d'un citoyen amateur du bien public à M *** pour servir de défense à la mission de la dame Du Coudray qui forme des sages-femmes par tout le royaume, de la part du Roi, attaquée dans un écrit public : « Ce n'est véritablement pas une femme ordinaire, « je ne vous la donne pas pour un très-habile chirurgien, « elle n'en a pas la prétention ; quoique habile et pleine « d'esprit, elle est de la plus grande modestie ; mais son « goût pour l'humanité l'a engagée à se mettre à la portée « des femmes de la campagne. » — Distribution gratuite aux indigents des boîtes de remèdes de M. Helvétius. — Mémoire sur une espèce de poison connu sous le nom de *seigle ergoté*, *ergot*, *blé cornu*, *mane*, et méthode curative par M. le docteur Vétillart, etc.

D. 11. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1744-1784. — Société royale de médecine. — Analyse raisonnée des eaux minérales de la vallée d'Archingeay en Saintonge. — Remèdes de M. Helvétius pour les provinces dont actuellement est chargé M. Diest, son cousin, d. m. p. — Liste des remèdes que M. de Lassonne, conseiller d'État, premier médecin de la feue reine envoie tous les ans, par ordre du Roi et en exécution des arrêts

du Conseil d'État, à MM. les intendants des Généralités et provinces du royaume pour être distribués aux malades pauvres de la campagne. — Correspondance entre les sieurs J. Helvétius, Esmangart, intendant de Bordeaux; Rasteau, Bernon, Roudé et Beauchamps, directeur et syndics de la Chambre de commerce du pays d'Aulnis; le duc de La Vrillière; Dulaurens, maire de Rochefort; le contrôleur général et les intendants, concernant: la quarantaine imposée aux bâtiments du Nord; — le mémoire concernant les précautions à prendre dans le port de Marseille, relativement à la contagion; — la composition des bureaux de santé de La Rochelle et des îles de Ré et d'Oléron.—Mémoire sur la fièvre catarrhale maligne, épidémie qui règne depuis deux mois à Marennes, Hiers et Brouage, par M. Bridault, docteur en l'Université de Montpellier, conseiller médecin ordinaire du Roi en Aunis, membre du collége royal de médecine de La Rochelle. — Etat du nombre des morts catholiques pendant un mois dans la paroisse de Marennes.— Manière de se servir de l'eau putride de Beaufort. — Moyen de secourir les personnes empoisonnées par les poisons corrosifs. — Examen des remèdes pour lesquels on demande des permissions ou brevets par la Société royale de médecine. — Extraits des registres de la Société royale de médecine concernant les épidémies qui règnent à Lhoumeau, à d'Aligre (Marans) et aux environs, avec l'indication d'une méthode curative, certifiés par le secrétaire perpétuel Vicq-d'Azyr. — Réflexions sur l'ouverture d'un cadavre dans la paroisse d'Andilly-les-Marais. — Précautions contre la contagion, en conséquence de la dépêche de M. le maréchal de Castries, etc. — Prix distribués et proposés dans les séances publiques de la Société royale de médecine, de 1782 à 1789, etc.

D. 12. (Liasse.)— 100 pièces, papier; 43 imprimées.

1749-1776. — Écoles royales pour l'enseignement de l'art vétérinaire. — Correspondance entre les sieurs Bourgelat, directeur de l'École royale vétérinaire de Chaumont, de Beaune, les ministres Necker, de Fleury et Bertin, les subdélégués et l'intendant, concernant la maladie épidémique qui a régné dans l'Angoumois et l'Élection de Marennes, et les moyens curatifs proposés pour en arrêter les ravages. — Enseignement de l'art vétérinaire. — Conditions auxquelles on pourra être admis dans l'école. —Avis sur la maladie épizootique qui attaque les bêtes à cornes; — symptômes de cette maladie. — Instructions émanant de l'École royale vétérinaire pour soigner les animaux attaqués d'esquinancie gangréneuse.—Mémoire instructif sur l'exécution du plan adopté par le roi Louis XVI pour parvenir à détruire entièrement la maladie qui s'est répandue sur les bestiaux en Guyenne et dans les provinces circonvoisines. — Avis aux peuples des provinces où la contagion a pénétré et à ceux des provinces voisines. — Instructions par M. Vicq-d'Azyr sur la manière de désinfecter une paroisse et les cuirs des bestiaux morts de l'épizootie, afin de les rendre propres à être travaillés dans les tanneries sans y porter la contagion. — Recueil d'observations proposées par M. Félix de Vicq-d'Azyr : sur les différentes méthodes pour guérir la maladie épidémique qui attaque les bêtes à cornes; sur les moyens de la reconnaître partout où elle pourra se manifester et sur la manière de désinfecter les étables, etc.; — la méthode curative de M. Bourgelat, écuyer du Roi et correspondant de l'Académie royale des sciences; — la maladie épidémique qui règne dans l'Élection de Marennes sur les bœufs, vaches et brebis, et qu'on soupçonne de nature à s'étendre jusque sur les habitants; —l'admission à l'École vétérinaire de Lyon d'un élève de la Généralité de La Rochelle; —la comparaison des épizooties avec les maladies qui ont attaqué les hommes dans le même temps; — les gratifications accordées pour raison des chevaux et mulets vendus dans les provinces affligées de la maladie épizootique; — une instruction sur la manière de désinfecter les étables; — les encouragements à donner aux fils des maréchaux ferrants qui désirent suivre les cours des écoles vétérinaires; — l'établissement dans les grandes villes de la Généralité d'élèves brevetés sortis de l'École royale vétérinaire; — l'interdiction des cuirs, bourres et cornes venant de Hambourg, du cap d'Istrie et des provinces autrichiennes, à cause de l'épizootie qui règne dans ces provinces; — les précautions à prendre contre les chiens enragés et vaguant dans les campagnes; — la réunion à l'Intendance de Paris des écoles vétérinaires; — les moyens d'empêcher la contagion des épizooties dans les campagnes; — le catéchisme vétérinaire pour les bergers de M. d'Aubenton; — le charbon des animaux et les maladies vermineuses et l'emploi de l'huile empyreumatique;—le traitement de la gale, de la dartre, de la morve, de la clavelée, de la rage; — la manière de chasser le ténia des intestins de l'homme et des animaux, etc., etc.

Département de la Charente-Inférieure.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE E.

(Féodalité, Communes, Bourgeoisie et Familles. — Titres féodaux, Titres de famille, Notaires et Tabellions, Communes et Municipalités, Corporations d'arts et métiers, Confréries et Sociétés laïques.)

COMMANDERIE DE SAINT-ANTOINE DE LA CHAULME, PRÈS PONS.

E. 1. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1466-1655. — Copie de la baillette d'une maison et verger sis au lieu de La Chaulme, en la terre et juridiction de la Commanderie de Saint-Antoine de La Chaulme, près Pons (ordre de Saint-Antoine de Viennois), par vénérable et discrète personne messire Pierre Faure, commandeur, à messire Pierre Joubert, prêtre, pour 17 sous 6 deniers de rente annuelle. — Convention entre frère Paschal Laugier, commandeur de Bouthiers, et le sieur Béché, prêtre, chanoine régulier de Saint-Antoine de Viennois et commandeur de Saint-Antoine de La Chaulme.— État des biens usurpés de la Commanderie et de ceux qu'elle possède, suivis de l'inventaire de ses titres. — Cessions faites au commandeur Béché, par Jean David, marchand, des terres, maisons, jardins et droits qu'il avait sur le tiers de la succession de sa tante, feue Jeanne David. — Accord fait entre le commandeur et le chapelain de la chapelle Saint-Michel de Réaux en Saintonge, par l'entremise de Pelletan, notaire, au sujet du règlement des avances faites audit commandeur.

SEIGNEURIE DE BEAUPUIS, PRÈS SAINTES.

E. 2. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

1745. — Censif de la seigneurie de Beaupuis, sans signatures, dressé sur celui qui a été fait en 1745. — Les principales redevances sont celles : du sieur de Fléac ;—des curés de Fontcouverte et Préguillac;—des frères Pénitents de la confrérie de la Croix;—du sieur d'Angibeaud;—Le Berton de Bonnemie, président et lieutenant général;— des R. P. Jésuites de Saintes;— des Jacobins et de quelques habitants des villages des Arciveaux, La Grève, Le Fief Fromentin, etc.

E. 3. (Cahier.) — In-folio, 245 feuillets, papier.

1784. — Répertoire de la terre et seigneurie de Beaupuis, comprenant cinq cent treize articles. — Faubourg de Saintes, Saint-Palais.—Canton derrière l'Abbaye, contenant 11 journaux 54 carreaux, dont la moitié doit dîme au treizain à l'évêché, et l'autre moitié est en agrières à Mme l'abbesse de Saintes. — Fief de l'Épineuil en la mouvance de M. de Beaucorps. — La petite seigneurie de Saint-Sorlin. — Les Sirottes aux Jacobins. — La Meslaudrie, autrement Lormont, appartenant à Mme Des Mesnards. — La

Prairie-basse, etc. (Le plan auquel se réfère ce répertoire n'existe plus aux Archives).

E. 4. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

1745. — Copie sans signature du censif de la Prairie-basse, dressé sur celui qui a été fait au mois d'octobre, en 1745, comprenant quatre-vingt-un articles et qui était signé Le Berton, *ne varietur*.— Principaux redevables : le doyen de l'église cathédrale de Saintes ;—les R. P. Jésuites ;—l'abbesse de Saintes ;— le grand chantre de l'église cathédrale ; — les sieurs Raboteau ; — Michel de Diconche ; — Méneau, juge de l'évêché ; — de Monconseil, sieur de Courcoury ;— Guenon de Beaubuisson ;— Angibaud ; — Thomas de La Taboisière, etc.

MÉTAIRIE ET FORÊT DE BERNAY.

E. 5. (Registre.) — In-folio, 61 feuillets, papier; 1 pièce, parchemin.

1651. — Livre de comptes, acquêts, et dépenses de M. Pierre de Bonnegens, ancien prévôt de Saint-Jean-d'Angély, exempt de la maréchaussée générale d'Aunis et de Saintonge, lieutenant d'Invalides, seigneur de Bernay, près Loulay. — 126 boisseaux d'avoine, 525 bois. — Enregistrement des acquisitions des biens fonds, des échanges de terres. — Vente par Jean et Suzanne Legrand à M. Pierre de Bonnegens, notaire royal, de deux chais, avec basse-cour, jardins, dépendant du logis appelé la Grande-Halle, etc.

COMMANDERIE DE BOURGNEUF.

E. 6. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1640-1717. — Ferme de la châtellenie de Thairé, au sieur Nicolas Vennette, marchand à La Rochelle (père du célèbre médecin Nicolas Vennette, né en 1633), par haut et puissant frère Jacques Fraigneau, seigneur de Marigny en Poitou, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, seigneur-commandeur de la commanderie dudit Bourgneuf et Thairé en Aulnix, et membres en dépendant. — Déclaration des fermages et héritages que tient et possède et avoue tenir et posséder en la châtellenie de Thairé maître Abraham Huneseau. — Factum pour Joseph de Chambes de Monsoreau, chevalier de Malte, commandeur de Bourgneuf, seigneur de Guignemours, intimé, contre Marie Colline, veuve de Charles de Furgon, seigneur de Saint-Christophle et des fiefs de La Jarrie-aux-Chats et aux Gilberts, tutrice de ses enfants de lui et d'elle, appelante, au sujet de l'hommage rendu à la commanderie de Bourgneuf par messire Morin pour messire René Aimé (ou Aymer), sieur de Gernon, Mortagne-la-Vieille et autres lieux, etc.

E. 7. (Registre.) — Grand in-folio, 1,058 pages et 73 plans coloriés.

1786. — Terrier général de tous les domaines, fiefs, cens, rentes, complans, terrages et devoirs seigneuriaux et féodaux qui composent les châtellenies, bailliages, seigneuries, membres, annexes, dépendances et mouvances de la commanderie de Bourgneuf, formé et vérifié sur celui qui a été commencé en 1654 et clos le 22 juillet 1659, et sur celui continué par suite le 11 juillet 1728 et clos le 3 mai 1752. — Ouverture du terrier et publication des lettres.— Bourg de Bourgneuf, divisé en 6 quartiers. — 13 fiefs. — 7 enclaves. — Fief et seigneurie des Ormeaux, paroisse de Sainte-Soulle. — 4 cantons. —5 enclaves. — Clavette. — Fiefs et seigneuries des hôpitaux de Saint-Michel, de la cour des Loges, de Guinemoure. — 3 fiefs en mouvances actives. — Châtellenie et commanderie de Thairé, divisée en seigneurie et juridiction particulière, quoique annexée à la commanderie de Bourgneuf. —17 cantons. — Rentes sur La Gravelle, Châtelaillon, La Garde-aux-Valets. — Aveu du Bois du Jau. — Sommaire des anciens aveux de Dirac, rendus par dame Charlotte Dubois, épouse de haut et puissant Louis de Saint-Georges, seigneur de Loubigny et de Marsay. — Principaux censitaires de Thairé : David Oualle ; — Michel-David Meschinet de Richemond ;— Dupleix Destouches ;— René-Alexandre, marquis de Culant, seigneur de Ciré ;— Ozée Green de Saint-Marsault, baron de Châtelaillon, etc.

E. 8. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1641. — « C'est le papier censif et terrier de la chastellanie, terre et seigneurie de Tairé (Thairé) fiefs et « membres en despendant à présant possédé par frère « Jacques Fraineau de Marigny, chevallier de l'ordre de « Saint-Jehan de Jérusalem, commandeur de Bourgneuf et « du dit Tairé son annexe. » — La supplique du commandeur au juge baillif d'Aulnis, pour l'ouverture dudit terrier est motivée sur le fait « qu'à cause des guerres civilles tant « contre ceux de la religion prétendue qu'y ont eu cours « en roilaume et particulièrement en ce gouvernement, « les précedantz commandeurs des dittes commandries « auroient estez contraintz de faire leurs rezidances hors « d'icelles par le moien de quoy les tenanciers et vasseaux « des dittes seigneuries qui sont presque tous de la ditte « religion prétendue auroyen faict de grandes entre-

« prises tant sur les fiefs que autres domaines qui en « despendoient. » — Principaux tenanciers : Jean Drillon, maréchal ; — Dabeuille, notaire royal ; — Duchesne, maître tailleur d'habits ; — Mairauld, farinier ; — Dusou, charpentier de grosses œuvres ; — Chauveau, maître chirurgien ; — Charron, écuyer, sieur Des Salles ; — Maître Jehan Perreau, ministre du saint Évangile, — etc.

Chatellenie et seigneurie de Clam.

E. 9. (Liasse.) — In-folio, 1 pièce, papier; 1 cahier, 12 feuillets, papier.

1551-1552. — « C'est la déclaration des dommaynes et « héritaiges que met et baille par devant vous honnorable « homme et saige M. le juge ordinaire de la chastellanye « terre et seigneurie de Clam ou M. votre assesseur, Perrin « Lucas, Guillaume Dorin, Michelle Lucas, etc., à la re- « quête de noble homme Jehan de L'Angle, escuyer, sei- « gneur de La Montaigne, avouhent tenir les domaynes et « héritaiges, tant à cens, rente que agrières ou fief dudict « La Montaigne, escuyer susdict, et ce, en la paroisse de « Sainct-George de Cubillac, » par Guillet, notaire à Clam. — Minutes de Guillet « garde-scel estably aux contraictz en « la chastellanye, terre et seigneurie de Clam pour hault « et puissant seigneur, monseigneur du dict lieu, » du 20 janvier au 25 mars 1551.

Commanderie des Épaux.

E. 10. (Liasse.) — In-folio, cahiers, 51 feuillets et 46 feuillets, papier; 4 sceaux armoriés en cire rouge.

1718-1722. — Procès-verbal de visite de la commanderie des Épaux (paroisse de Meursac, évêché de Saintes), par frères Henry de Béchillon d'Irlau, commandeur des commanderies de Bourgneuf et Théré (Thairé), et Jacques de Bessay, aussi chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, pour travailler aux *améliorissements*, d'après la commission à eux délivrée en séance générale par frère Gabriel Thibaud de La Carte, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, grand prieur d'Aquitaine, commandeur des commanderies des Épaux et Loudun, présidant au chapitre provincial dudit prieuré, tenant en la ville de Poitiers, en l'hôtel Saint-Georges ; signé : F. Henry de Béchillon, chevalier d'Irlau ; — le chevalier F.-S. de Bessay ; — Thibault, grand prieur d'Aquitaine ; — Gourrivaud, adjoint ; — le chevalier F.-F. de Mareuil ; — le chevalier Frottier de La Masselière ; — F. de Montenay, chancelier du grand prieur d'Aquitaine. — Procès-verbal de visite des réparations faites à ladite commanderie par messires frères Jean-Gabriel de Fournel, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de l'ancien temple d'Angers, et Jean-François de La Laurencie, chevalier dudit ordre, commandeur de la commanderie de Saint-Remy, signé et scellé du sceau de leurs armes, etc.

Commanderie magistrale du Temple de La Rochelle.

E. 11. (Registre.) — In-folio, 316 feuillets, papier; 1 sceau armorié en cire verte.

1675. — « C'est le papier terrier de la commanderie « magistrale du Temple de La Rochelle, seigneuries, « terres, fiefs et membres en dépendants, faict à la pour- « suite et diligence de messire frère François de La Roche- « foucauld de Bayers, chevallier de l'ordre de Saint-Jean « de Hyerusalem, commandeur de ladite commanderie ; « signé : Beraudin. — La Rochelle. » — Principaux tenanciers : Paroisse de Saint-Barthélemy. — Rue de la Chaudellerie : Jean Pandin, écuyer, sieur des Martres. — Rue de Ché-de-Ville : Jeanne Auboyneau. — Rue de la Mocqueterie, — canton des Petits-Bancs : Henry Colin, conseiller au Présidial ; — canton de La Caille : Ève d'Hariette, veuve de Samuel de Pont. — Paroisse de Notre-Dame de Cougnes. — Rue des Cordouans : Pierre Guillemot, notaire royal. — Rue Rambaud : Charles Brunet, sieur de Passy. — Paroisse Saint-Sauveur. — Canton de la Triperie : Jean Basset. — Rue des Gentils-hommes : Suzanne Goislard, veuve Esprinchard. — Grande rue du Temple : Élie Seignette, marchand apothicaire ; Rondart au lieu de Jean Masson, ministre, ci-devant de la R. P. R. — Grande rue de la Poissonnerie : maîtres Daniel-Henri de Lezemant (Laizemant) et Jacques de Tandebaras (Tandebaratz), ministres de la R. P. R. — Rue de Saint-Michel : les religieux, prieur et couvent de l'hôpital de la Charité. — Village de La Fonts (Lafond). — Fiefs des Gontières ; de Bran de Bineau, près Malemort ; Saint-James de Bois-Fleuri des Templiers, à Laleu, etc., etc.; signé : frères Joseph de Chambes de Montsoreau ; — Charles du Plantis de Landreau ; — Jacques Frottier, chancelier du grand prieur d'Aquitaine ; scellé du sceau armorié à l'aigle en cire verte, etc.

E. 12. (Registre.) — 30 feuillets, papier; 2 sceaux armoriés, en cire rouge.

1756-1757. — Procès-verbaux d'états des lieux et inventaire d'*améliorissement* des possessions des comman-

deries du Temple de Saint-Jean du Perrot, de La Rochelle et de Launay, à la requête de frère Louis Destouches, chevalier magistral, par frères René-Jacob de Tigné et Charles Grelier de Consire, commandeurs, chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et scellés du sceau de leurs armes, approuvés par le vénérable chapitre provincial du grand prieuré d'Aquitaine, en l'hôtel prévôtal de la ville de Poitiers, présidant en icelui M. le bailli de Martell, comte de Moulins, Loudun et Puyraveau, lieutenant dudit prieuré, procureur général et receveur dudit prieuré, MM. les chevaliers et frères y étant assemblés; signé : le chevalier de Bauvau, commandeur d'Ozon ;— F. Claude Normend, commandeur de Lorentais ;— Normend, chancelier, etc.

E. 13. (Cahier.) — In-folio, 19 feuillets, papier.

1628. — Copie du procès-verbal de visite du Temple de La Rochelle, par frère Gabriel Daunet des Maretz, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, grand prieur d'Aquitaine, commandeur de Saint-Étienne de Reneville, accompagné de frère Charles Laurencin (ou Laurancin), prêtre religieux du même ordre, docteur en droit de la Faculté de Paris, commandeur de La Févolette et du membre de Billy et du notaire, Me Joseph Moreau, secrétaire, et de Didier Poirel, procureur du Roi de Rochefort, porteur de la procuration de frère François de La Rochefoucauld de Bayers, commandeur de la commanderie du Temple de La Rochelle. — « Estant entré par soubz un « porche (qui existe encore aujourd'hui), le dessus du« quel n'est pas du dhomaine de la dite commanderie , « avons passé par une petite allée dans une petite cour « qui autrefois faisoit partie de l'ancienne églize et delà « sommes entrés dans la chapelle, laquelle a esté bastie « de neuf par deffunt le commandeur de Brienne, il y a « environ 12 ans, y ayant deux portes fermantes, un vitral « du côté du midy et deux autres aux deux peignons en « œils de bœufs et un autre vitral du costé du septen« trion... » Il y est dit chaque jour une messe par les R. P. Capucins, moyennant un économat tempórel de 200 livres. « Sortans de ladite chapelle nous sommes entrés « dans le logis principal » affermé au sieur Yvon, sieur de La Rivière, et de là dans un autre petit logement loué au sieur Jacques Motais, huissier, puis dans le corps de logis où demeure Me Pierre Bornier, conseiller du Roi et son premier advocat au siége présidial, et enfin dans « le « jardin de la dite commanderie » qui « est grand et spa« cieux, planté de plusieurs arbres fruitiers, » etc.

E. 14. (Cahier.) — In-folio, 7 feuillets, papier.

1452-1787. — Répertoire des titres constitutifs de rentes foncières nobles ou autres. — On remarque parmi les personnes au profit desquelles les rentes sont constituées, les noms de Du Breuilh de Théon, — de Beaucorps, — Gombaud, — la princesse de Condé, — de Cominges de Guiteau, — Georges Reveau, — Nicolas de Voutron, — la confrérie de la Charité, — de Viart, — les Minimes de Surgères, — de Chaumont, — de Culant, etc. — En regard sont indiqués les numéros et dates des titres, les noms et la demeure des débiteurs, la désignation des fonds sujets à la rente, le montant et le détail des redevances et les observations, etc.

TITRES DE FAMILLE.

E. 15. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; in-plano.

1528-1560. — ALLEMANT. — Quittance de la somme de 20 livres tournois consentie par Pierre Pyllet, le jeune, et Julienne Allemande, sa femme, au profit de Pierre Allemant, laboureur, tous demeurant en la paroisse, terre et seigneurie d'Eschillay ; Barbe, notaire. — Transaction d'accord entre François Gaultier, René et Jullienne Allemant et Etienne Allemant; Delabarrière, notaire.

E. 16. (Liasse.) — 1 pièce, 1 parchemin, provenant des gargousses de l'arsenal.

1620. — ARTIGANOUE (d').— Aveu et hommage rendus au seigneur de Saint-Légier; signé : François d'Artiganoüe, Gilbert et Patraud, notaires royaux.

E. 17. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1504. — AUBIN. — Aveu fait à noble et puissant Jean Aubin, baron et seigneur de Surgères et de Malicorne, par Claude de Foussecques, écuyer, seigneur d'Aguré, à cause du château et place forte d'Aguré, à pont-levis, avec toutes ses appartenances et dépendances quelconques, etc.

E. 18. (Liasse.) — 1 pièce, papier; 3 pièces, parchemin.

1743-1749. — AUBOYNEAU. — Règlement entre Élisabeth Ferré, veuve du sieur Louis Auboyneau, vivant négociant; demoiselle Marianne-Élisabeth Auboyneau; Jean Vivier, négociant, mari d'Élisabeth Auboyneau; Louis Au-

boyneau fils, négociant, tous enfants du feu sieur Louis Auboyneau, des droits qui peuvent appartenir à ce dernier, tant du chef de sa défunte mère Marianne Bouchet, première femme du défunt, que comme héritier pour la sixième partie. — Arrentement fait par Élisabeth Ferré, veuve du sieur Louis Auboyneau, à Nicolas Jary, maître taillandier, et Catherine Pineau, sa femme, d'une maison sise sur la petite rive de La Rochelle, en la censive du fief Comte, de Rassé, ci-devant fief Saint-Louis, paroisse Saint-Nicolas. — Quittance d'amortissement de 150 livres de rente au capital de 3,000 livres, par Ferré, veuve Auboyneau, susdite, à Jary. — Amortissement du sieur Jary et sa femme à la veuve Auboyneau, autorisée par brevet royal signé Louis et Phélypeaux, comme étant de la R. P. R.

E. 19. (Cahier.) — In-quarto, 9 feuillets, papier.

1708. — Bady. — Copie du contrat de mariage entre Antoine-François Bady, écuyer, grand bailli et prévôt de la terre et pairie d'Avenues, assisté du sieur Pierre Bady, son père, chevalier, comte du palais de Latran, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances, seigneur d'Aymerie, et demoiselle Marguerite Rouillon, fille de François Rouillon, seigneur foncier d'Arbres, demeurant à Namur, et de feue demoiselle Marie Grosseau, signée Durant, notaire.

E. 20. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1770. — Barbot. — Transport de 500 livres de rente foncière par messires : Louis-Nicolas de Binet de Marcogniet, écuyer, demeurant à Grolleau, et dame Suzanne-Émilie Pontault, son épouse ; — Jean Barbot, écuyer, seigneur de la terre et seigneurie de Ré, et dame Françoise-Angélique-Renée de Binet de Marcogniet, son épouse, héritiers uniques de feu Pierre-Nicolas de Binet de Marcogniet, à dame Marie-Madeleine Belin, veuve du sieur Nicolas Guyon, négociant à La Rochelle.

E. 21. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin.

1511-1687. — Basset. — Acquisition de biens-fonds à Eschillay de Jean Vivier et Louise Vivier, sa femme, par Jean Basset-Poirier, notaire à Saintes. — Acquisition de biens-fonds à Eschillay de Simon Tahault, et Jacquette Synsonnier, sa femme, veuve Gyraudot, Aline Basset et autres coïntéressés par Basset. — Échange entre Jean Laurion, Jeanne Girarde, sa femme, et Laurence Girarde, veuve de feu Olivier Basset. — Vente par Pierre Cothereau et Guillemette Nouzillére à Jean Basset. — Testament de Laurence Girarde, veuve de feu O. Basset. — Acquisition faite par Jean Basset et Michelle Boursicot de François Thibauldeau et Jeanne Cothereau, à Soubize. — Contrat de partage entre Mathurin Boursicot et Pierre Vrignaud. — Transaction d'accord entre Jean Bourbar et Laurence Basset, sa femme, d'une part, et Jean Basset et Michelle Boursicot de l'autre. — Échange entre Michelle Bourciquot (Boursicot), Moquet et Marguerite Basset. — Acquisitions par Thomas et Guillaume Laurion, Pierre Cothereau, Marsault, Basset de Jean Basset ; — par Jean Basset de Mathieu Cothereau. — Obligation consentie par Jean Basset en faveur de Jean Martin. — Acquisitions : par Mathurin et Jean Basset de Pierre Fillothe, marchand à Soubize ; — de François Rabeau, maître chirurgien par Mathurin Basset. — Échange entre Jean Mamlet, Mathurin Basset, Françoise et Renée Pencau et Jean Basset. — Acquêts par Mathurin et Jean Basset d'Ezéchiel Chauvet, tissier en toiles. — Testament de Marguerite Basset, femme de Pierre Marquet. — Acquêt par Mathurin et Jean Basset de Julienne Berthommé, femme de Michel Robert. — Échange entre Jean Mesgreau et Mathurin Basset. — Cession par Pierre Testard le jeune, Jeanne Roulx, sa femme, à Mathurin et Jean Basset. — Échange entre Sorlin Boissard, laboureur à bœufs, demeurant au village de Langles, paroisse de Moustier-Neuf, et Mathurin et Jean Basset. — Échange entre Mathurin et Maurice Basset à Tonnay-Charente. — Acquêt fait par Mathurin et Jean Basset de Jean Pelachon, homme de labour. — Acquêt par Mathurin Basset de Louis Albran, demeurant tous à Eschillay. — Acquêt par Mathurin et Jean Basset de la somme de 10 livres à eux payée par Étienne Fleuriaud, comme mari de Antoinette Cothereau. — Acquêt par Pierre Basset de Jean Testard et Françoise Cothereau sa femme. — Acquêt par Mathurin et Pierre Basset de Pierre Viaux de deux lopins de terre. — Acquêt par Pierre Basset, sergent royal et greffier d'Eschillay de Pierre Villeur, homme de labour. — Acquêt par Pierre Basset de Marie Bonnaud, veuve du sieur Raymond Dupourtault, à Eschillay. — Acquêt par Pierre Basset des héritiers de feu Jacques Cotereau. — Acquêt par Jean Basset d'Étienne Garnier. — Acquêt par Mathurin et Jean Basset, laboureurs à bœufs, de Antoine Roolle, homme de labour à Eschillay, etc.

E. 22. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1787-1788. — Beaupoil de Saint-Aulaire (de). — Inventaire du mobilier de feu messire Jean-Baptiste de Beaupoil de Saint-Aulaire, ancien ingénieur en chef de la citadelle et île d'Oléron, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, à la requête de Jean Allard, son exécuteur

testamentaire. — Vente des meubles de feu messire J. B. de Beaupoil, susnommé.

E. 23. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1677. — Beausieur de Vieux-Fief. — Signification d'un contrat d'arrentement, faite à Michel Beausieur de Vieux-Fief demeurant à La Rochelle, à la requête de Jeanne Davyau, veuve de Jean Gabet, demeurant en la maison noble des Haies, paroisse de Ballen.

E. 24. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1780. — Bejon de Villeminseuil (de). — Arrentement de biens-fonds par dame Marie-Marguerite Guillemain, veuve du sieur Jean-Joseph Réveillau en dernières noces, et en premières de messire François-René de Bejon de Villeminseuil, chevalier, seigneur de Sainte-Mesme, à maître Antoine Valantin, docteur en médecine, conseiller du Roi, maire et colonel de la milice bourgeoise à Saint-Jean-d'Angély.

E. 25. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1551. — Berthoulmé. — Vente par Jean Fanthereau, couturier, et Antoinette Pesrard, sa femme, à Laurent Berthoulmé, laboureur à bœufs, d'un journal de pré sis en la Prehée de Rocheffort; acte reçu par Caillet, notaire à Tonnay-Charente.

E. 26. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1782. — Bertin (de). — Bail et accensement d'un *mas* de terre contenant 1,273 journaux ou arpents 47 carreaux, dépendant du comté de Benon, par très-haut et très-puissant seigneur Mgr Henry-Léonard-Jean-Baptiste de Bertin, comte et baron de Bourdeilles, premier baron du Périgord, comte de Benon, premier baron de l'Aunis, seigneur des maisons nobles de Périgueux, seigneur de Brantôme, Lisle, Bellisle, La Chapelle, Gouaguet, Narbonne, Le Chadeuil, Thiviers, Lacour, Brauseilles, Sauriers, Angoulins, Chaton, Montessou et autres lieux, ministre d'Etat, commandeur des Ordres du Roi, au sieur Clément Texier et à Delle Marie-Anne Bourdeau, son épouse; acte reçu Chavet, notaire au Châtelet.

E. 27. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1534. — Boisseau de La Pichonnyère. — Vente d'une maison sise à La Rochelle, rue de La Moquerie, près et devant la fontaine des Petits-Bancs « tenant d'un costé à la « venelle qui conduit du *Gros-Orologe* de la dite ville à la « dite fontayne, » par Jean Boisseau, seigneur de La Pichonnyère en Poitou, résidant en la ville et gouvernement de La Rochelle, et Catherine Tiraut, sa femme, à Michel Lardon, marchand bourgeois de ladite ville, et Marie Gastebois, sa femme; acte reçu Pancereau, notaire. — Titre-nouvel d'une rente de 20 livres par François Baudet, marinier, et Marie Coullebeaud, veuve de Philippe Beuf, vivant saunier, à Samuel Boisseau, marinier à Loix. — Titre d'une rente de 20 livres par François Baudet et Julie Grondin à Louis Brizard, marchand à Loix. — Jugement déboutant Jacques Boisseau, Grégoire Babinot et consorts de leur demande, et les condamnant à servir la rente et aux dépens, etc.

E. 28. (Liasse.) — 90 pièces, papier, 3 parchemins.

1684-1780. — Bonnegens (de). — Partage portant licitation entre Pierre de Bonnegens, lieutenant d'invalides à Saint-Jean-d'Angély, Pierre-Paul de Bonnegens, capitaine d'infanterie au bataillon de Saint-Jean-d'Angély, Jacques de Gâalon, écuyer, garde du corps du Roi, et Marguerite de Bonnegens, son épouse, Marie-Anne de Calais, concernant le bien des Ouches, la métairie de Saint-Laurent et les autres domaines provenant de feue Marguerite de Calais, leur mère et belle-mère. — Correspondance entre les sieurs de Raitaivel, de Bonnegens, d'Aumon, Guillonnet de Merville, Guillotin, et Mme de Gaalon, concernant : des intérêts de famille ; des projets de voyage; les nouveaux titres des rentes sur les tailles, etc. — Contrats de mariage : entre Pierre de Bonnegens, fils de Jean de Bonnegens, écuyer, et de Delle Blanche-Fleur Baron, et Marguerite de Calais, fille de feu Alexandre de Calais, écuyer, sieur de Mérillé, et de dame Marguerite Chevallié; — entre Nicolas-Alexandre, dit Saint-Sulpice, marchand, et Marie Pinsonneau; — entre Alexandre de Callais (ou de Calais), chevalier, sieur de Mérillé, fils de feu Benjamin de Calais et de Marie Coullault, avec Marguerite Chevallier, fille de François Chevallier, sieur de Villemorin, et de feue dame Anne de Castello. — Extrait de baptême de Marguerite, fille de Pierre de Bonnegens et de Marguerite de Calais, née au Breuil-la-Réorte. — Délaissement fait par Blanche Baron, veuve de Jean de Bonnegens à Jean-Baptiste de Bonnegens des Hermitans, du domaine des Hermitans. — Transaction entre Jean et Pierre de Bonnegens, père et fils, et Marie Caffin, veuve Charier. — Accord entre Marie Charier, épouse de Pierre de Bonnegens, et Guillaume Mestadier.

E. 29. (Carton.) — 100 pièces, papier; 1 parchemin.

1661-1778. — Inventaire des meubles de demoiselle Anne de Castello, épouse de François Chevallier, écuyer, seigneur de Villemorin. — Donation mutuelle entre messire Alexandre de Callais, écuyer, sieur de Mérillé, et demoiselle Marguerite Chevallier, son épouse.—Baillette faite par haute et puissante dame Henriette-Dorotée Bouchard Daubeterre (d'Aubeterre), épouse et non commune en biens de haut et puissant seigneur messire Louis Bouchard Desparbès (d'Esparbès) de Lussant, chevalier, seigneur marquis d'Aubeterre et autres places, et icelle dite dame, de la châtellenie de Saint-Martin-Mornay, La Salle, Gemonzacq (Gemozac) et autres places, à Sébastien Griffon, laboureur à bœufs, demeurant à la forêt et paroisse de Bernay. — Transaction d'accord et partage entre messire Jean de Castello, chevalier, seigneur de Maillé, Le Vieux-Bois et Saint-Marsault en partie, dame Françoise de Castello, femme de messire Jean de Verteuil, chevalier, seigneur de Saint-Clémant, Bois-Masson, Le Murzeau et autres places, demoiselles Catherine et Anne de Castello, au sujet de la succession de messire René de Castello, chevalier, seigneur de Tesson, et de dame Esther Richard, leurs père et mère. — Acquêt de douze sillons de terre labourable par Louis Juqueau, de Catherine Bertet. — Partages entre messire Jean Saint-Blancard, conseiller du Roi, vérificateur des défauts, et élue en l'Élection de Saint-Jean-d'Angély, au nom et comme cessionnaire de Jeanne et Marguerite Sivret, et Jacques Pelocquin, de l'héritage de feu Sivret. — Acquêt par Pierre de Bonnegens de la part de Jacques Pelocquin. — Échange entre Pierre de Bonnegens et Jeanne Griffon. — Acquêt par Pierre de Bonnegens, prévôt de l'ancienne maréchaussée en la Sénéchaussée, siége royal et ancien ressort et département de la ville de Saint-Jean-d'Angély, exempt en celle de la Généralité de La Rochelle, des domaines situés en la forêt de Bernay, appartenant à Jean Matthieu de Bonnegens, bourgeois et marchand en ladite ville.— Acquêts de domaines en ladite forêt par Pierre de Bonnegens de : Hémérit Hurtaud, laboureur à bœufs ; — de Jean Gautier ;— de Pierre Bailliarguet ; de Jean Tierce ;— de Jean Vinet ;— de Louis Réveillaud ;— de Jean Ruand, etc. — Obligation consentie par Pierre de Bonnegens à dame Magdelaine de Bonnegens, veuve de messire François de Courbon-Blenac, chevalier, seigneur des Portes et Saint-Mandé, vivant capitaine de vaisseau. — Accord au sujet des bestiaux, charrettes et fourrages de l'exploitation de Bernay, signé de Bonnegens, de Bonnegens fils, de Bonnegens de Gaalon et de Gaalon. — Donation par Marguerite de Bonnegens à M. de Gaalon, son mari, de tous ses biens meubles et immeubles, suivant la coutume où les biens sont assis. — Cession par licitation de la terre de Villemorin à M. Denis Chevaillier (Chevallier), écuyer, seigneur de Nantillié (Nantilly), par Pierre-Paul de Bonnegens, seigneur des Ouches, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis ; Charles de Gaalon, écuyer, chevalier, capitaine d'invalides, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Saint-Martin de Villeneuve, comme mari de Marguerite de Bonnegens ; Henry-Jacques-René Coyaud Duportal (du Portal), écuyer, seigneur du Portal, ancien officier du régiment de Berry-infanterie, et demoiselle Gabrielle-Scolastique Coyaud Duportal, demeurant au couvent des dames Ursulines de Niort, comme héritiers de messire Denis Horic de La Courade-Chevallier, seigneur de Villemorin, La Grange, Le Château et autres lieux, etc.

E. 30. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1776-1784. — BONNEVIN (de). — Vente d'une pièce de terre par Marie Paquereau, veuve de Me Daniel Roche, notaire royal, demeurant à Moulins (près Montendre), à messire Pierre de Bonnevin, écuyer, seigneur de Sous-Moulins, Jussas, Pommiers, Lobineau et autres lieux. — Obligation consentie par Pierre de Bonnevin au profit de Me François Montaugon, notaire royal, juge de Sous-Moulins. — Réunion d'une pièce de terre dite au Bois de Motard, et d'une autre appelée le Bois du Buisson consentie par Mathurin Grelliard au domaine de haut et puissant seigneur messire Bernard de Bonnevin, chevalier de Saint-Louis, seigneur de la terre et juridiction de Sous-Moulins, Pommiers, Jussas, du Grand-Boinet et autres lieux, etc.

E. 31.— (Liasse.) — 148 pièces, papier, 2 parchemins.

1719-1781. — BRÉARD ET BOUTIRON (de).—Supplique au Roi par Jacques Bréard, trésorier particulier de la marine, à Rochefort, commis par feu de Vanolles, demandant le remboursement des billets souscrits par ledit sieur et par lui payés de ses deniers après le décès du sieur de Vanolles, et montant à 48,464 livres 18 sous 7 deniers. — Arrêt des commissaires nommés par MM. de Maupou et Rouillé pour examiner les affaires du feu sieur de Vanolles, déboutant le sieur Bréard de sa demande. — Contrat de mariage entre messire Nicolas-Marcellin Bréard, écuyer, commis au trésor de la Marine, à Rochefort, fils de feu Me Jacques Bréard, écuyer, notaire royal et caissier dudit Trésor de la marine, et de défunte Marie Anne Marcelin, et demoiselle Marie-Élisabeth Boutiron, fille de Jean Boutiron, avocat au siége présidial et l'un des échevins de la maison commune de La Rochelle, et de défunte Marie-

Jeanne Pichard. — Levée des scellés et inventaire des effets de feu Toussaint Jeudy, trésorier particulier des colonies à Rochefort, par Nicolas Marcelin Bréard, trésorier particulier des colonies audit port. — Caution souscrite en faveur du sieur N.-M. Bréard à MM. Georges-Nicolas Baudard de Vaudésir, écuyer, baron de Sainte-James-sur-Loire, et Noël-Mathurin-Étienne Périchon, écuyer, trésoriers généraux anciens et alternatifs des colonies françaises, par Marie Malar de Gourville, épouse de Nicolas-Marcellin Bréard; Jacques-Michel Bréard, écuyer, trésorier de France, commissaire de la marine et aux classes à Marennes, et Marie Chasseriau son épouse. — Correspondance intime entre le chevalier de Bréard, sa femme Viard-Bréard, et de Bréard père, ancien receveur général des domaines et bois. — Procurations générales et spéciales données par Guillaume-Pierre Tavernier de Boullongne, écuyer, conseiller du Roi, trésorier de l'extraordinaire des guerres et ci-devant trésorier général des colonies françaises de l'Amérique, et Georges-Nicolas Baudard de Vaudésir, écuyer, baron de Sainte-James-sur-Loire, trésorier général des colonies, à Nicolas-Marcellin Bréard, trésorier particulier desdites colonies à Rochefort, pour poursuivre la reddition des comptes de feu Toussaint Jeudy. — Quittance donnée par les administrateurs de l'hôpital de Rochefort à Nicolas-Marcellin Bréard, à Jacques-Michel Bréard et à Catherine Bréard. — Quittances de supplément d'appointements données par M. Bréard fils à M. de Boisville, trésorier particulier à Saint-Pierre de la Martinique. — Partage des biens de feu Jean Boutiron, écuyer, conseiller du Roi, greffier en chef ancien au Bureau des finances de la Généralité de La Rochelle, entre Marie Bréard, sa veuve, Jean-François Boutiron, avocat en Parlement et au siége présidial de La Rochelle, Nicolas-Marcellin Bréard, ancien officier de marine, trésorier des colonies, au nom de ses enfants mineurs et de Jeanne-Élisabeth Boutiron, sa femme. — Inventaire des meubles de M. Bréard fils, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris, signé par sa femme Viard-Bréard. — On y voit figurer un habit de soie gris galonné en argent, deux culottes de même, un habit de petit velours gris à boutons d'argent avec deux culottes de même, un habit de lustrine violet complet, un habit de camelot à un petit galon d'argent et une paire de manchettes de dentelles, etc. — Mémoire pour M. de Beaupoil pour demander un certificat de Mme de Mauclerc constatant sa parenté avec Jean Bréard et ses descendants, dont les papiers ont été perdus. — Compte du tailleur s'élevant à 63 livres pour avoir retourné un habit complet de drap gris galonné en or, avec les fournitures, etc.

E. 32. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1760-1785. — Correspondance entre Blanchard de Sainte-Catherine, François de La Poûge, sieur de La Francherie, fournisseur de la marine et maître des forges de Bonrecueil en Périgord, et Bréard père, trésorier des colonies, et minutes des réponses de ce dernier, relatives aux fournitures d'artillerie de la marine royale. — Lettres de change tirées sur le marquis de Civrac. — Lettres du maréchal de Castries, ministre de la marine, ordonnances de l'intendant de Reverseaux concernant l'apposition des scellés par le subdélégué sur les meubles du sieur***, et l'envoi au ministère de deux caisses contenant ses titres et papiers, en exécution de l'arrêt du Conseil d'État et des lettres patentes expédiées sur icelui.

E. 33. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1598. — BRETAULD. — Acquêt par Jacques Bretauld, laboureur à bœufs, à Soubize, d'Etienne Albran, marchand à Pont-l'Abbé, d'une pièce de terre située en la paroisse et seigneurie d'Eschillay, au lieu appelé Les Brandes; acte reçu Baron, notaire royal.

E 34. (Liasse.) — 4 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1672-1789.— BREUIL (Du). — Commutation du droit d'agrières sur deux pièces de terre sises à Bardesil (Bardecille) en une rente seigneuriale de cinq quarts de froment consentie au profit de Jean Chardavoine par messire Antoine Du Breuil, chevalier, seigneur de Théon, Châteaubardon, Vérac, Javrezac, et autres lieux. — Arrentement d'un domaine sis à Méchers (Meschers) par ledit Du Breuil de Théon à Jean Ardouin. — Ferme d'un moulin à eau sur la rivière de Fonreaux à Jean Mesnard et Jean Bruneau, par Jeanne-Marie-Anne Moission, femme de messire François Du Breuil de Fonreaux, seigneur de Fonreaux, Clermont, Lavalladière et autres lieux, etc.

E. 35. (Registre.) — 103 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — « Copie du papier censif ou terrier « des terres et seigneuries de Théon et de Châteaubardon, « contenant les cens et rentes dues à haut et puissant sei- « gneur messire Anthoine Du Breuil, chevalier, seigneur de « Théon et Châteaubardon, à cause de ses dites seigneuries « dans les paroisses de Meschers et de Semussac, savoir le « froment au terme de saint Vivien et l'avoine, le tout me- « sure de Didonne, ladite avoine comble, l'argent, chapons

« et poules au terme de Noël, de rente noble, directe, fon- « cière et annuelle. » Les noms des censitaires ont été modifiés au crayon à presque tous les articles. — Point de signatures.

E. 36. (Liasse.) — 1 parchemin.

1515. — BRISSON. — Échange entre Jean Brisson et Catherine Boysgarde, sa femme, et Symon Mousnier, marchand, d'un lopin de sol labourable assis et situé en la châtellenie de Soubise.

E. 37. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1771.—BRIZARD.—Titre nouveau de 20 francs de rente foncière annuelle et perpétuelle des sieurs Jacques Changoux, cordonnier à Loix, et Grondin, sa femme, Magdeleine Chagnieau, veuve de feu Louis Loizeau, envers le sieur Louis Brizard, marchand audit lieu, etc.

E. 38. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1622. — BRUSLÉ. — Vente d'un pré, sis en la prée des Granges, paroisse de Thaunay-Charante (Tonnay-Charente) par Pierre Bruslé, marchand boucher, à Jean Moynet le jeune, aussi marchand boucher, demeurant sur le port de Thaunay-Charante, etc.

E. 39. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1752-1762. —CACQUERAY DE VALMENIER (de).— Obligation souscrite par messire Louis-François de Cacqueray de Valmenier, écuyer, seigneur de La Sauzaye et autres lieux, et dame Renée-Françoise de Saint-Légier, son épouse, au profit de dame Marguerite Boucher, veuve du sieur Jean Labbé, négociante à La Rochelle, reconnaissant un prêt de 24,000 livres. — Ratification de ladite obligation faite à Mme veuve Labbé, par Louise-Magdelaine de Cacqueray de Valmenier, dame des Bugaudières, épouse de messire Charles-Paul-Émile de Cherisay, chevalier, lieutenant des vaisseaux du Roi au département de Rochefort, etc.

E. 40. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1765. —CHAIZE (de LA). — Testament de Françoise Beyerman, veuve de Pierre Cornier, en faveur de François-Pierre de La Chaize, et Henry-Rose de La Chaize, épouse de Jérôme Hubert. — Renonciation à la succession de la veuve Cornier, faite par Jean-François de Villantroys, capitaine de dragons, Marc-Étienne de Villiers du Terrage, et Rose de Villantroys, son épouse, Henry-Nicolas de Villantroys, Jean-Baptiste Vivien de Châteaubrun, Marie-Hyacinthe de Villantroys, sa femme, et Pierre-Laurent de Villantroys, etc.

E. 41. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1672.—CHAMBRE (de LA).—Échange de trois moulins et leurs dépendances, situés en la paroisse de Retauld, contre des domaines et vignes sis à Thezac et à Villeneuve, entre messire Charles de La Chambre, écuyer, seigneur de Varzay, Brassauld, La Motte et autres lieux, demeurant en son logis noble de La Motte, paroisse de Thenac, et Marie Chevallier, etc.

E. 42. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1768.—CHASTEIGNER (de). — Transport de 16 livres de rente au principal de 400 livres, par Louis Querthon et Marguerite Poirier, à messire Joseph-François de Chateigner (Chasteigner), chevalier de Saint-Louis, ancien major d'infanterie, demeurant à Rochefort, etc.

E. 43. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1617. — CHAUMONT (de). — Arrentement à Jean Laurion, du moulin du fief des Morinières, par haut et puissant messire Joachim de Chaumont, seigneur des châtellenies de Ribemond, Bignay, Les Morinières, La Crestinière et partie de la baronnie de Cluzeau, etc.

E. 44. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1655. —CHÉRIGNY (de). — Ferme du domaine de Varennes à Pierre Gillois, par Jean de Chérigny, écuyer, seigneur des Varennes.

E. 45. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1694. — CHESNIER. — Transport d'une rente due à l'hospice de Rochefort, par Jacques Chesnier, chirurgien demeurant à Rochefort, à maître Guillaume Dangeac, contrôleur en titre d'office des exploits et autres actes sujets au contrôle à Tonnay-Charente, et à Catherine Malloizeau, sa femme.

E. 46. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1619. — COMPAIGNON. — Contrat de mariage de Symon

Compaignon, fils de Jean Compaignon et de Renée Merlaud, avec Symonne Garnier, fille de feu Blaize Garnier et d'Anthoinette Martin, acte reçu Richard, notaire royal.

E. 47. (Cahier.) — In-folio, 5 feuillets, papier.

1760.—CONAN (de). — Contrat de mariage de haut et puissant seigneur messire François de Conan, chevalier, seigneur de Conezac, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Béarn, fils de Louis-Thomas de Conan, chevalier, seigneur de Conezac, Bretauge, La Bouchardière, Le Bouchet et autres lieux, et de feue Marie de Pindray, avec Marie-Jeanne-Élisabeth de Meschin, écuyer, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du roi, et de dame Elisabeth de Vésien de La Palue.

E. 48. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1775. — CORDIER. — Succession vacante et abandonnée d'Antoine-Marie Cordier, receveur des traites au bureau de Surgères. — Mémoire de ce qui est dû à Lacantinerie, marchand en chirurgie, par M. Cordier, pour traitements et médicaments, montant à 36 livres 6 sous pendant cinq années. —Payement à la veuve de Lacantinerie, après examen du journal de feu son mari, par Jean-Jacques Bouet fils, curateur à la succession vacante.—Reconnaissance des diverses créances du feu sieur Cordier. — Procès entre le sieur Christophe Grelat, marchand à Surgères, au nom et comme mari de Thérèze Juin, auparavant veuve de Jean-Jacques Bouet, vivant curateur de la succession Cordier, et Jacques-Pierre Guignard, curateur à la place de M. Bouet. — Testament d'Anthoine-François Cordier, bourgeois, demeurant à Tonnay-Charente.—La feuille de chemise contient l'état des garçons et veufs de la paroisse de Cire (Rohan-Rohan) dressé en exécution de l'ordonnance de l'intendant.

E. 49. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1702. — CORLIEU.— Déclaration des domaines et héritages possédés en la seigneurie de Rochefort, par Denis Foucaud, faite à Michel Corlieu, propriétaire de cens et rentes de Rochefort.

E. 50. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1522-1598. — COTHEREAU. — Partage entre Jean Cothereau et Jeanne Cotherelle, sa sœur, et Jean Cothereau l'aîné, de la succession de feu Ivonet Cothereau, consistant en terres et maisons sis en la paroisse d'Eschillay.— Transaction entre Jean, Mathurin et Germain Cothereau, passée par Frogier, notaire, au sujet de ladite succession.— Acquêts de domaines par Clément Giraud de Germain Cothereau. — Partage entre Pierre Cothereau et ses enfants, au sujet de la succession de feue Julienne Cothereau. — Vente de terres sises à Eschillay, par Marie Billeryt, veuve de Sornin Pajaud, et par Jacques Arnauld à Jeanne Cothereau, etc.

E. 51. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1682. — CRUSSOL D'UZÈS (de). — Vente par maître Etienne Pallardy, ministre de la R. P. R., à Coulonge en Poitou, faisant pour et au nom de messire Emmanuel de Crussol d'Uzès, chevalier, seigneur marquis de Monsallès, La Brosse, Coulonge-les-Royaux et autres places, à Arnault Daregert, sieur de La Lande, marchand à Rochefort, tous les bois futaie du parc du château de Coulonge.

E. 52. (Liasse.) — 9 pièces, papier; 6 pièces, parchemin.

1475-1784. — CULLANT (de).—Contrat de mariage entre Jacques de Cullant, écuyer, fils de haut et puissant Louis de Cullant, seigneur des châtellenies de Nioil (Nieul), Soullignonne, Chanterain (Chantereine), et de demoiselle Michelle de Chauvigny d'une part, et demoiselle Préjande Bastard, fille de feu haut et puissant Georges Bastard, écuyer, seigneur de La Bastardière, de Livois, etc., et de Françoise de La Bouscherie. — Transaction entre Jeanne de Peyre et Jonathan Girard, écuyer, seigneur de Bazoges, de Cyré, Le Passage, etc. — Arrêt rendu par les gens du Roi, au palais de Paris, contre dame Jeanne de Pere (ou de Peyre), dame de la Terre de Ciré, à la suite des débats entre Georges Ledel, écuyer, archer de la garde du corps du Roi, et demoiselle de Peyre, sa femme, d'une part, et messire Candé de Saint-Gelais, chevalier, et dame Jeanne de Peyre, sa femme, pour raison du quart des terres et seigneuries de Ciré, du Gué, Charron et du droit de La Jarrye, qui avaient appartenu à Jean de Peyre, frère de ladite demoiselle. — Contrat de mariage entre noble homme Micheau Bouchart, écuyer, seigneur de La Bouchardière, et Marie Lapersonne, demoiselle, fille de noble homme Guillaume Lapersonne, écuyer, seigneur de Varèze, et de Mathurine du Chastenet.— Mariage de haut et puissant Antoine Herbert, seigneur de La Forest et de La Fonsdelée, et dame Léa de Cullant, appartenant tous deux au culte réformé. On remarque parmi les témoins Gabriel Damours, seigneur de La Mabilière, ministre de la parole de Dieu, près la personne de Madame, sœur du Roi.—Payements faits à Geoffroy de Cullant, seigneur de Ciré, de quelques sommes à lui dues par dame Renée Regnon, dame d'Anqueville, à cause du mariage du-

dit Geoffroy avec Jacquette Méhée, sa fille. —Transaction entre messires René de Béchillon, chevalier, seigneur de La Girardière; François de Bessay, comte de Toumosny; René de Cullant, chevalier, seigneur de Ciré et de Saint-Mesme, tant pour eux que pour dames Françoise de Béchillon et Magdelaine Henry, leurs épouses, par laquelle les sieurs de Bessay et de Béchillon cèdent aux sieur et dame de Ciré, tous leurs droits et effets à eux échus par le décès de messires Paul Yvon, chevalier, seigneur de Laleu, et Pierre Yvon, chevalier, seigneur de Loizière. — Vente d'un pré sis à Ciré, par Marie Rousseau, à haut et puissant seigneur René-Alexandre, marquis de Cullant, chevalier, seigneur des châtellenies de Ciré, Saint-Mesme, Le Grollet, Champfleury et autres places. — Copie de l'arrêt obtenu au Conseil d'État par les Jésuites du collége royal de La Rochelle, pour leurs cabanes de Portefâche, mouvant en plein fief, foi et hommage de la châtellenie de Ciré, appartenant au sieur marquis de Cullant.—Transaction entre les intéressés du nouveau marais de Ciré, et Charles-Etienne Combaud, marchand, à l'île de Flais, paroisse de Ciré, ci-devant propriétaire de la Cabane-Rouge, située en l'ancien marais desséché de Ciré. — Donation entre vifs par haut et puissant seigneur messire René-Alexandre, marquis de Cullant, baron de Ciré, seigneur de Plassais et autres lieux, mestre de camp de dragons, chevalier de Saint-Louis, à Alexandre Rougeon, gendarme à La Rochelle, et sa mère, Mesté, veuve Rougeon, de 400 livres de rente viagère. — Constitution de 180 livres de rente viagère, par messire R.-A. marquis de Cullant, au profit de maître Pierre de Lamarque, conseiller du Roi, juge honoraire de l'hôtel de la Monnaie de La Rochelle, et de Marguerite-Claudine Galliot du Manoir, en échange de douze plats d'argent et une cafetière d'argent, etc.

E. 53. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

1624. — Minutes de Pontardant, notaire dans la seigneurie de Ciré. — Mariage de Louis Cailleau, tailleur, avec Jeanne Daviauld, contrat signé par Gabrielle de Cullant, M. de Cullant, et Suzanne de Cullant.— Bail d'une métairie concédée à Pierre Loyzeau, laboureur, par demoiselle Marguerite Bloys, veuve de haut et puissant Ysaac de Cullant, vivant seigneur de Ciré, avec l'autorisation de Louis de Livene, son second mari. — Transaction entre Jacques de Bloys, écuyer, au nom de ses enfants et de feue demoiselle Jeanne de Cullant, sa femme, et Marguerite de Bloys, sa sœur, relicte (veuve) de haut et puissant Ysaac de Cullant, sieur de Ciré et de Sainte-Mesme, à présent femme de Louis de Livene, écuyer, pour le règlement des comptes de tutelle ; signé Jacques de Bloys, Marguerite de Bloys, Louis de Livene, Beniamen de Magné, etc.

E. 54. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

1630-1631. — Minutes de Nicolleau Jousseaulme, notaire en la seigneurie de Ciré. — Baux de métairies : à François Joubert et Jean Malevoire, laboureurs, par François Pontardant, marchand ; — à Marie Antin, par Joué de Juif, écuyer, sieur Des Bouchaud, demeurant à Saint-Jean-d'Angély. — Vente d'une pièce de terre par Pierre Combaud, laboureur, à messire Jean de Rouetz, prêtre, curé de Ciré, etc.

E. 55. (Cahier.) — In-folio, 92 feuillets, papier.

1738-1741. — Suite du registre des audiences de la châtellenie de Ciré (les premiers feuillets manquent), tenues par maître Pierre Morin, procureur postulant, pour le compte de M. le sénéchal d'icelle, puis par maître Jean Penigaud, sénéchal.— Samuel-Joseph Meschinet de Richemond, négociant à La Rochelle, créancier, contre François Solleau, marchand au Breuil-Magné ;— Daniel Angrand, marchand à Ciré ;—Daniel Rousseau, marchand à Ballon;— Jean Rullier le jeune, notaire royal, etc.;—le curé et les marguilliers de Ciré, créanciers, contre André Gabard, charpentier de grosses œuvres ;— le procureur fiscal de cette Cour, demandeur, contre René Saulnier, tonnelier: — Pierre Moreau, notaire et procureur à Ballon, demandeur, en payement de frais, salaires et débours, contre André Perrin, maître maréchal à Ciré.

E. 56. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

1742-1745. — Continuation du registre ordinaire des audiences de la châtellenie de Ciré. — Louis Joubert, charpentier en grosses œuvres, demandeur, contre Jean Maignin, tonnelier ; — Alexandre Ollivier, marchand, contre René Giraud, laboureur à bras ; — Julien Paissé, laboureur, au fief Sequin, contre maître Toussaint Collonnier, notaire à Croix-Chapeau. — Ce registre ne porte aucune signature, bien que ce soit toujours Jean Penigaud, sénéchal, qui tienne l'audience. — Un grand nombre de feuillets ont été rendus illisibles par l'humidité.

E. 57. (Registre.) — In-folio, 560 feuillets, papier.

1749-1788. — Registre ordinaire de la terre et châtellenie de Ciré, « l'audience tenue par-devant nous Jean Penigaud, avocat au siége présidial, sénéchal et juge ordi-

« naire civil et criminel de la dîte châtellenie ».—La couverture est formée d'un acte sur parchemin, contenant le contrat de mariage de Daniel Burgaud avec Catherine Pauty (1702), et le partage des biens de Moïse Deslyentre, sa veuve, et ses onze enfants.—Les audiences sont signées : par Moreau, greffier de la Cour de Ciré ; Millet, Pierre Faurie, procureur postulant en la châtellenie de Ciré ; Jean-René Foillet, écuyer, sieur de Latrée, sénéchal et juge ordinaire ; — Jean de Bussac, avocat au siége présidial de La Rochelle, juge-sénéchal ;— François-Joseph Romieux, avocat au siége présidial de La Rochelle, faisant pour la vacance du juge-sénéchal, et Augustin Landrieu, avocat.— Provisions pour l'état et office de procureur fiscal en la terre et seigneurie de Ciré accordées à Ysaac-Nicolas Moreau, notaire royal à Ciré, par haut et puissant seigneur messire René-Alexandre, marquis de Cullant, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp de dragons, seigneur des terres et châtellenies de Ciré, etc.

E. 58. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1768. — Delpy de La Roche. — Vente d'une pièce de terre sise à Fouras par Louis Querthon, marchand et maître boulanger à Rochefort, à messire François Delpy de La Roche, chevalier, lieutenant des vaisseaux du Roi, et à dame Suzanne-Bertrande Delpy, sa femme.

E. 59. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1466. — Duboys. — Acquêt par Jean Duboys, dit Biarnoys, d'une pièce de pré contenant 3 journaux, sise en la paroisse de Tonnay-Charente, de Jean Dupuy ; acte reçu Payen, notaire.

E. 60. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1699. — Dunezat de Saint-Michel. — Vente et transport d'une rente assise sur une maison à Angoulême, par Michel Dunezat, sieur de Saint-Michel, et Marie Moreau, à Gabriel Buisson.

E. 61. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1520. — Échasseriau. — Arrentement passé par l'entremise d'Échasseriau, notaire à Saintes, entre Catherine Pelleytère, fille de feu Guillaume Pelletyer et Catherine de Clouz, demeurant à Saint-Sornin de Seschaulx (Taillebourg), et Colas Girauld, laboureur à bœufs, demeurant à Pellevoysin (Saint-Sauvan), etc.

E. 62. (Liasse.) 1 pièce, parchemin.

1572. — Fauchereau. — Acquêts par Alain Fauchereau de terres sises en la paroisse de Moustier-Neuf, de Mathurin Monhier, et Françoise Villeur; acte reçu Frogier, notaire.

E. 63. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1729. — Framboizière (Abraham de La). — Amortissement d'une rente due au prieuré de Tonnay-Charente, par Me Charles Dardillouze, conseiller du Roi, trésorier des ponts et chaussées de la Généralité de La Rochelle, fondé de procuration de messire Jacques-Abraham de La Framboizière, prêtre et héritier de demoiselle Magdelaine Sarrossay, veuve de feu Abraham, seigneur de La Framboizière, sa mère.

E. 64. — (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1712-1718. — Gaalon de Villeneuve (de).— Baillette par Gabrielle-Suzanne Barbot, dame de Romagné, veuve de Jean-Baptiste Degaallon (de Gaalon), écuyer, seigneur de Villeneuve, à Ambroise Beury, tisserand en toile, et Françoise Buot, de terres sises à Saint-Xandre. — Titre-nouvel par demoiselle Marie de Gaallon, veuve du sieur Fulgrand Gallot, marchand, à Jean Turpault, marchand à La Rochelle, pour une rente sur une maison acquise par le feu sieur Gallot, de messire Frédéric-Henry Susannet, chevalier, seigneur baron de Susannet, La Jourdonnière et autres lieux, située rue du Temple, paroisse Saint-Barthélemy, à La Rochelle.

E. 65. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1600. — Gay. — Partage entre Pierre Mocquet, marchand, et Antoinette Gay, sa femme, Micheau Parys et Blaise Gay, sa femme, de terres sises à Soubize, par Frogier, notaire.

E. 66. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1756.— Gaschet. — Constitution de rente par Jacques Guilhen, marchand de planches, et demoiselle Anne Drapon, son épouse, et demoiselle Judith Gaschet, demeurant tous à La Rochelle.

E. 67. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Gascoing de Demeure. — Transaction et partage entre messire Jean-Michel Gascoing de Demeure,

écuyer, veuf de Blanche Bruslé de Baubert, Marie-Jeanne-Blanche Suhard, veuve de Pierre Bruslé de Baubert, vivant chef des gobelets chez S. A. S. Mgr le duc d'Orléans, Pierre Bruslé de Fief-Coutret, Pierre-Jacques Bruslé, sieur de Baubert, capitaine au régiment de Piémont-infanterie, chevalier de Saint-Louis, Pierre-François Bruslé de Baubert, syndic du quartier de La Petite-Anse, Notre-Dame de la Conception, île Saint-Domingue, Marie-Charlotte Bruslé de Baubert, veuve de messire J.-B. Dumourier du Perrier, écuyer, conseiller au Conseil supérieur du cap français (Saint-Domingue), Charlotte et Jeanne-Françoise Bruslé de Baubert, tous héritiers de feu sieur Bruslé de Baubert, leur père, etc.

E 68. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1544-1573. — GAULTYER.— Echange de terres sises à Saint-Sernin de Moustier-Neuf, entre Jehan Dragault et Hippolyte Gaultier ; acte reçu par Demontfriand, notaire à Saintes. — Arrentement fait par Henry Laboureur et Jeanne Gaultyer ; acte reçu Robert, notaire à Saintes.

E. 69. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1523-1575.— GIRARD. — Ventes : de terres sises en la paroisse de Soubise, par Mathurin Gond, marchand, à Jeanne Girard ;—par Foucauld Girard et Laurence Girarde, à Jeanne Girarde, femme de Jean Girard, de terres sises en la paroisse d'Eschillay ;—par Pierre Fourchault, à Germain Girard, d'un moulin à vent et ses appartenances, sis à Saint-Xandre.

E. 70. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 4 sceaux pendants en cire verte.

1445. — GOMMART.—Contrats de mariage : de Thomas Herbert, fils de noble homme Anthoyne Herbert, écuyer, seigneur du Fraigne, et de Anne Bonnelle, avec Agnette Gommarde, fille de noble homme Gommart, écuyer, seigneur d'Eschillay, et de Marguerite Maynière ;—et de Foucault Gommart avec Françoise Herbette.

E. 71. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1314-1601. — GOMBAUD (de).— Testament latin de Gombauld de Balanzac (Gombaudus de Balansaco), chevalier, en faveur de son fils, reçu par Helyas Champain, curé de Pons.—Contrat de mariage de Jean Du Vigier, écuyer, sieur du Moustier, conseiller du Roi en la Cour et Parlement de Bordeaux et Chambre de Guyenne établie à Nérac, fils de feu Frémon Du Vigier, écuyer, seigneur du Moustier, ministre du Saint-Évangile, et de demoiselle Anthoinette Dirladech avec demoiselle La Gombaud, dame de Lasnepontière, fille de feu Jean Gambaud, écuyer, seigneur de Champfleury et autres lieux, et de demoiselle Léa de Cullant ; Meschinet, témoin au contrat.— Accord portant une rente seconde et foncière de : 11 livres 5 sous due à la commanderie magistrale du Temple de La Rochelle ;— 1 livre 5 sous aux prêtres de l'Oratoire, par Daniel Gombaud, avocat en Parlement et siége présidial de La Rochelle, par cession à lui faite par Abel, Jacques et Gustave Gombaud, ses frères, d'une maison située à La Rochelle, rue de Castres, plus 8 livres de rente foncière sur une maison sise à La Rochelle, rue de La Rochelle, cédée audit Daniel par ses frères. — Transaction entre Marie Dufou, veuve de Ch. Eschallard, seigneur de La Boullaye, baron de Chasteaumur et La Tour-Doyré, Ch. Poussard, seigneur de Fors, baron de Vigean, de Bazoges, etc., Esther de Pons, G. de Saint-George, seigneur de Dirac, et ses frères, Suzanne de Montbron, veuve de Jacques Gombaud, etc.

E. 72. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1649.—GOULARD (de).— Cession d'une rente de 333 livres 6 sous 8 deniers, par messire Christophle Goullard (de Goulard), chevalier, seigneur de La Grange-Vernière, demeurant en sa maison seigneuriale de Monfermier, paroisse de La Chapelle-Gaudin, en Poitou, tant en son nom qu'en celui de sa femme, dame Hélène Descoublant (Babey Descoublant), à noble homme René Trouillé, conseiller du Roi au siége présidial d'Angers.

E. 73. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1648. — GUYTON, GUITON ou GUITTON. — Arrentement d'une maison située à La Rochelle, sur la Grand'rive, par « Jehan Guitton, escuyer, cappittaine entretenu pour le « service du Roy en ses armées navalles, demeurant en « ceste ville de La Rochelle, » à Jean Brethommé, marchand, et Marie Porchereau, sa femme, Pierre Suppier, marchand, et Jeanne Courtoys, sa femme, pour 200 livres de rente seconde ; acte reçu par Moreau, notaire royal; — ladite maison a une allée qui conduit en la rue de Castres et confronte aux maisons du sieur Benjamin Pineau, de la demoiselle Suzanne Gendrault, veuve de feu Me Siméon Thévenin, avocat, et des héritiers Gaschot et de Bagarigue ; elle avait été exponsée au sieur Guitton par Pierre Desmis et Catherine Thomas, sa femme.

E. 74. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

XVIIe siècle. — Habert. — Brevet royal nommant Pierre Habert, avocat, à l'office de conseiller en la Sénéchaussée et siége présidial de La Rochelle, à la place de Pierre Habert, son père, qui a résigné cet office en sa faveur.

E. 75. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1533.— Herbert. — Vente d'une pièce de terre sise en la paroisse de Tonnay-Charente, par Jean Herbert, à Charlotte Charron.

E. 76. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1547. — Jamyn. — Échange de terres sises en la paroisse de Saint-Jean-d'Angély, entre Jeanne Pelletyère Duportault et René Jamyn.

E. 77. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1627. — Jaudon.—Acquêt pour Jean Jaudon de Catherine Mousnereau, veuve d'Anthoine Faireau, d'une pièce de terre sise en la paroisse de Tonnay-Charente; acte reçu par Têtard, notaire royal.

E. 78. (Liasse.) — 1 pièce, papier, 2 parchemins.

1424-1720. — Laage (de). — Vidimus par Nicolas Bardineau, notaire royal juré, du contrat de mariage de « Guillaume Delage Landri, escuier, sire de Lage Landri et « de Katherine Dasneres, fille de Pierre Dasneres, es- « cuier, et de Marguerite de Vareze. » — Vente de la métairie dite des Dubois, à Voutron, par Pierre de La Porte et Estienne Delaage, à Jean Montagne, marchand à La Rochelle, par l'entremise de Cherbonnier, notaire royal. — Vente de marais salants sur la rivière de Seudre dans les prises de Cosnac et Gravas par Henry Moyne, écuyer, seigneur de Lespineuil, à maître Élie de Laage, conseiller du Roi, receveur des tailles de l'Élection de Saintes, y demeurant, par Monvoisin, notaire à Saintes.

E. 79. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1789. — Lagord de Villejoin. — Constitution d'une rente de 250 livres par messire Jean-Honoré-François-Xavier Le Moyne de Sérigny, ancien capitaine au régiment du Roi-infanterie, chevalier de Saint-Louis, fondé de procuration de messire André Durousseau, chevalier, seigneur de Fayolle, au profit de messire Charles-Augustin Rousseau Lagord de Villejouin, écuyer, capitaine-commandant au régiment du Port-au-Prince (île Saint-Domingue), et de demoiselle Anne-Marguerite Lecoustre de Bourville, veuve de messire Brunelle de Serbonne, ancien capitaine au régiment de la Reine-dragons, chevalier de Saint-Louis. — Transport de rente par messire C.-A.-R. Lagord de Villejouin (ou de Villejoint), à Gabriel Armand, marchand, et demoiselle Jeanne Roux, son épouse, etc.

E. 80. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1781.— Laville de Laccary (de). — Rente constituée par messire Michel-Henry Froger de l'Éguille, lieutenant des vaisseaux du Roi à Rochefort, chevalier de Saint-Louis, seigneur de l'Éguille, Ardillière et autres lieux, et dame Marie-Paule de Pont, son épouse, au profit de dame Maixandre-Scolastique de Laville, épouse de messire Isidore de Laccary, lieutenant général des armées navales.

E. 81. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1646-1650. — Le Mastin. — Transaction entre haut et puissant messire Henry Le Mastin, chevalier, seigneur baron de Nuaillé, et les sieurs Pierre Favreau, marchand, tant en son nom qu'en celui de Philippe Favreau, et dame Esther Favreau, femme de maître Nicollas Drouault, juge bailli du grand fief d'Aulnis, au sujet d'une pièce de marais; signée Henry Le Mastin et Drouault. — Échange de partie de La Conche, entre haut et puissant messire Henry Le Mastin, chevalier, seigneur baron de Nuaillé et autres lieux, gouverneur de La Rochelle, et honnête personne Simon Guillet, tant en son nom qu'en celui de ses enfants, et de feue Marie Drouault, sa femme, etc.

E. 82. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1657-1780. — Le Moyne. — Arrentement d'une maison sise à Saintes, à André Le Moyne, sieur de Fontonsanné, conseiller du Roi, élu en la présente ville de Saintes, par le sieur Paul Redon, marchand à Saintes, et par ledit Le Moyne, au sieur Thomas Cotreau, marchand. — Supplique présentée à la Chambre des Comptes par Le Moyne de Sérigny, seigneur de Loiré, capitaine des vaisseaux du Roi, gouverneur de Rochefort, à l'effet de faire faire une copie duement collationnée de l'aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Loiré rendu à Sa Majesté en 1555. — Extrait de l'aveu fait par René Conte, écuyer, seigneur de Louayres. — Extraits de la déclara-

tion faite à la seigneurie de Loiré par demoiselle Marie-Anne-Elisabeth de Rorthais, Pierre Tapon, bourgeois à Rochefort, et Charles-Etienne Combaud, etc.

E. 83. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 3 pièces, papier.

1762-1764. — Le Page. — Vente d'une maison sise sur la petite rive, paroisse Saint-Nicolas, par demoiselle Anne Drapron, femme séparée de biens du sieur Jacques Guilhen au sieur Pierre Le Page, maître charpentier, constructeur de navires, et à Suzanne Roy, son épouse. — Quittance d'amortissement donnée audit sieur Pierre Le Page et à S. Roy, sa femme, de la rente due sur ladite maison par les sieurs Jean-Isaac et Pierre-Paul Raboteau frères, négociants, demeurant à La Rochelle, rue du Temple, au nom et comme fondés de procuration du sieur Pierre du Morisson (ou de Morisson), bourgeois et négociant de la ville de Pons, père et légal administrateur de Louis Dumorisson, son fils, seul héritier de demoiselle Jacquette-Louise Basset. — Quittance d'amortissement donnée pour la même maison auxdits sieurs et dame Le Page, par Jeanne Guiochet, veuve de Louis-Guillaume Bertrand, vivant officier marinier, demeurant Grand'rue Saint-Nicolas, à La Rochelle, et titre nouvel en faveur de la veuve Bertrand. — Quittance d'amortissement auxdits sieur et dame Le Page, par demoiselle Marie-Judith Gachet.

E. 84. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1552. — Lion (Du). — Vente par Yves Du Lion, écuyer, sieur de La Salle d'Aytré, receveur du Roi en Saintonge, ville et gouvernement de La Rochelle, et demoiselle Françoise Guy, sa femme, d'une maison sise rue du Temple à La Rochelle, à honorable homme Amaury Boucaut, marchand et bourgeois à La Rochelle, et Perrette Rousseau, sa femme, etc.

E. 85. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1783. — Lorraine (de), prince de Lambesc. — Ferme de la terre de Mortagne-sur-Gironde, au sieur Charles Roudier, marchand à Tenac (Thenac), en Saintonge, par très-haut, très-puissant et très-illustre seigneur Son Altesse Mgr Charles-Eugène de Lorraine, prince de Lambesse (Lambesc), duc d'Elbeuf, pair et grand écuyer de France, sire de Pons, prince de Mortagne en Saintonge, chevalier des Ordres du Roi, brigadier de ses armées, gouverneur des ville et château d'Angers et du pont de Cette, grand sénéchal héréditaire de Bourgogne.

E. 86. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1593. — Maillé (de). — Procuration donnée par haut et puissant messire Jean Du Fou, chevalier des Ordres du Roi, baron de Pirivil et autres lieux, seigneur de Lathan, mari de noble dame Jeanne de Maillé, fille aînée et principale héritière de feu messire Louis de Maillé, en son vivant seigneur dudit Latan, noble Florestan de Maillé, haute et puissante dame Radegonde de Noyelles, veuve de haut et puissant messire Hector de Montberon, concernant la terre, seigneurie et principauté de Mortagne-sur-Gironde et signée : Jean Du Fou ; — Radegonde de Noëlle ;— Florestan de Maillé.

E. 87. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1772-1786. — Mallat de Barbeaud. — Contrat de mariage de Jean Besson, laboureur à bras, fils de Jean Besson et de feue Jeanne Surget, avec Suzanne Étourneaux, fille de feu Jean Étourneaux et de Marie Manasset. — Vente par Marguerite et Jeanne Étourneaux, sœurs, autorisées par leurs maris, Besson et Couturier, à messire Louis Mallat, chevalier, seigneur de Barbeaud et autres lieux, demeurant à Saint-Jean-d'Angély, la maison dite la Petite-Cabane, sise sur les bords de la Boutonne. — Requête au sénéchal de la Boutonne pour obtenir la renonciation à la succession de leur père, présentée au nom des filles mineures de feu Jean Besson, laboureur à bras.

E. 88. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1621. — Marsault. — Testament de Jean Marsault en faveur de l'église paroissiale de Moustier-Neuf, reçu par Reparon, notaire royal.

E. 89. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1714. — Martin. — Arrentement par Jeanne Martin à René Doizon, de la borderie de La Justice, pour 150 livres de rente.

E. 90. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1732. — Massias. — Brevet royal nommant Jacques Massias à l'office de conseiller président au siége royal de Rochefort, vacant par le décès du sieur Albert Hervé, dernier possesseur.

E. 91. — (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1661. — MÉRÉ D'ANQUEVILLE. — Curatelle des enfants mineurs de feu messire René Méré, écuyer, sieur d'Anqueville, et dame Claude Chastaignier (de Chastaigner), signée Dubois, greffier.

E. 92. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1584. — MESCHIN. — Contrat d'acquêt de La Gressanderie, sise en la seigneurie de Marans, par Guillaume Petit, laboureur à bœufs, et Berthommée Meschin, sa femme, de Jean Allayne, marchand, et Marie Hérard, sa femme.

E. 93. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1672. — MESCHINET DE RICHEMOND. — Bail d'une maison sise à Taillebourg, par Catherine Mesnard, veuve de Pierre Boursiquot, à Joseph Meschinet, sieur de Richemond, maître chirurgien ; signé : Catherine Mesnard, — J. Meschinet, — Nicolleau, — Robert et Mongrand, notaire à Taillebourg.

E. 94. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1656. — MEURGUER. — Échange entre Daniel L'Hoste, André Meurguer (Murguier ou Meurguier), Sébastien Doux et Meurguer, sa femme, de rentes pour des terres sises en la baronnie de Surgères, reçu Lirette, notaire.

E. 95. (Liasse.) — 5 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1720-1769. — MICHEL (ou MICHIEL). — Testament de messire Jean Michiel, écuyer, seigneur de L'Épinay (ou de L'Espinay) et de La Longueville, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi et gouverneur pour Sa Majesté de l'île de Grenade et dépendances, natif de Consais, en Bretagne. — État de la filiation de feu M. Michiel de Consais. — Extrait mortuaire de Pierre Michiel, chevalier, seigneur de Consais et autres lieux, vivant époux de dame Jeanne-Thérèse Des Haies. — Contrat de mariage de messire Abraham-Sévère-Joseph Michiel de Lisardais, écuyer, seigneur du Pont-Coatmeal et de la baronnie du Châtel-Abrest, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, fils de feu messire Sévère Michiel de Lisardais, chevalier, seigneur dudit lieu, capitaine des vaisseaux de Sa Majesté, chevalier de Saint-Louis, et de feue dame Marianne Duquesne, demeurant à Rochefort, avec demoiselle Marie-Josephe Bernard, fille majeure d'écuyer Jean Bernard et de dame Elisabeth Tayrand. — Inventaire du mobilier du château de Locmaria, après le décès de messire Abraham-Joseph-Sévère Michiel de Lisardais, capitaine des vaisseaux du Roi, colonel d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Locmaria. — Consultation des avocats De Boblaye et Le Mât au sujet du partage des terres de Locmaria. — Partage portant limitation de la terre et seigneurie de Bellebat (Bel-Ebat), en Saintonge, entre dame Suzanne Duquesne, veuve de messire Jacques de Queux, chevalier, seigneur de Saint-Hillaire; messire Sévère Michiel, chevalier, seigneur de Lizarday (ou Lizardais), chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux de Sa Majesté, et ses enfants, Sévère-Abraham-Joseph-Bonaventure et demoiselle Pauline-Suzanne Michiel de Lizardais; messire Jean Prevost, chevalier, seigneur de Traversay, et dame Henriette Duquesne, son épouse, messire Charles Du Rousseau, chevalier, seigneur de Roche et de Champagnier, et dame Marguerite Duquesne.

E. 96. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1474. — MONBERON (de). — Baillette de la maison de La Vacherye, à Pierre Verrier et Bernard Dauvin (ou Davin) par Pierre Charpentier, ayant charge du sieur vicomte d'Aunay. — Arrentement de la maison et terre de La Vacherye à Pierre Verrier et Bernard Dauvin, par messire François de Monberon, vicomte d'Aulnay, seigneur de Mastas (Matha), etc.

E. 97. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1568. — MORNET. — Transaction d'accord entre Jean Peneau, Micheau Lucas et Jeanne Mornet, par l'entremise du sieur Delabarrière, notaire à Soubize.

E. 98. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1595-1778. — NICOLLAS. — Arrentement par Claud de Furgon, écuyer, seigneur de Tesson, à Maurice de Bretaigne, écuyer, sieur du Barre, et Constance Nicollas, sa femme, moyennant la somme de 120 livres. — Transaction entre Jean Nicollas, écuyer, et Gédéon Nicollas, écuyer, avocat au siége présidial de La Rochelle. — Arrentement d'une maison et métairie à Dompierre par messire Gédéon Nicolas, écuyer, sieur de Voutron et de La Cave, au nom de Pierre Thauvet, marchand, à Gabriel Angeliaume, maître cordonnier à La Rochelle. — Ferme de dame Marie Thauvet, femme de messire Gédéon Nicollas, écuyer, seigneur

de Voutron et de La Cave, à Chauveau, marchand à Thairé de la cabane de La Platière. — Décharge donnée par Pierre Marteau, *traîneur* à La Rochelle, à messire Abraham-Philippe Nicollas de Voutron, chevalier de Saint-Louis, seigneur en partie de Voutron, des effets et argent appartenant à sa tante Marie Petit, fille servante décédée chez ledit sieur de Voutron. — Procès entre messire Philippe-Abraham Nicolas, chevalier seigneur de Voutron en partie, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, demeurant en son logis noble de Voutron et messire Jean-Armand Graille, prêtre ci-devant curé de la paroisse de Voutron, concernant l'extension des droits de dîmes réclamés par ce curé et messire Joseph Garreau, nouveau curé de Voutron. — Autorisation de messire Pierre Michiel, sieur de Gonzais, et son épouse, au mariage de leur fils aîné avec noble damoiselle Marie-Anne Duquesne. — Constitution de rente par messires : Louis-Henry-Alexandre Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur du Treuil-Charay, La Chevalerie et autres lieux, directeur du desséchement du marais de Voutron; Damien-Benjamin de Mazières, chevalier, seigneur du Passage et de Loumée, Abraham-Philippe Nicolas, seigneur en partie de Voutron, lieutenant-colonel et capitaine garde-côte de la capitainerie de Soubise, chevalier de Saint-Louis, à dame Sara Bernon, veuve de feu Paul de Pont, seigneur des Granges, de Virson et autres lieux, ancien directeur de la Chambre de commerce de La Rochelle.—Ratification de ladite constitution par messires : Jean-Honoré-François-Xavier Le Moyne, écuyer, chevalier de Sérigny, ancien capitaine au régiment du Roi-infanterie, chevalier de Saint-Louis ; Jean de Ségur, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment d'Orléans-cavalerie, seigneur du Grand-Puche et de Voutron en partie ; François de Pollignac, marquis de Pollignac, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du Roi, etc. — Vente des deux cinquièmes de la terre, seigneurie et châtellenie de Saint-Laurent par messires Pierre-Nicolas de Binet de Marcognet, Louis-Nicolas de Binet de Marcognet, écuyers, seigneurs en partie de Saint-Laurent de La Prée, à messire Hubert-Henry Nicollas de Voutron, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, seigneur en partie de Saint-Laurent de La Prée. — Lettre autographe de M. de Meynard à M. de Voutron, concernant la ratification d'un titre-nouvel, à laquelle sont jointes des notes sur les noms, prénoms et qualités des divers membres de la famille de Voutron au XVIIIe siècle, et un certificat de notoriété délivré par messires : Guillaume de Basterot, écuyer, seigneur haut justicier de La Barrière, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi ; Didier-François-Honorat de Baraudin, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi ; Jean-François Prévost-Sansac de Traversay, chevalier de Saint-Louis, capitaine des frégates de Sa Majesté, et Jacques-Marie Mallevault, chevalier, seigneur de Vaumorant, lieutenant des vaisseaux du Roi, demeurant tous à Rochefort. — Contrat de mariage de messire Jean-Jacques-François-Catherine de Viart, écuyer, ancien page du Roi à la petite écurie, garde de la marine, à Rochefort, fils de feu Jacques-Joseph de Viart, chevalier, lieutenant au corps royal d'artillerie, seigneur de La Motte d'Usseau, des Mets, de Romilly, etc., et de dame Marie-Michelle Dutiers, et Marie-Henriette Nicolas de Voutron, demoiselle, fille de feu messire Abraham-Philippe Nicolas de Voutron, écuyer, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel d'infanterie, et de dame Suzanne-Pauline-Michel de Lisardais. — Ferme de la cabane du Fresne à Pierre Gougaud, laboureur à bœufs, par haut et puissant seigneur messire Hubert-Henry Nicolas de Voutron, chevalier de Saint-Louis, chef d'escadre des armées navales, seigneur de Saint-Laurent de La Prée, Fouras en partie, etc. — Comptes de tutelle de dame Michel de Lisardais, veuve de messire A.-P. Nicolas de Voutron, avec ses enfants Henry Gédéon, Abraham-Jacques Sévère, Louise-Pauline Nicolas de Voutron et Jean-Jacques-François-Catherine de Viart, écuyer, veuf de Marie-Henriette Nicolas de Voutron. — Bordereau des pièces et titres des familles de Voutron et de Lisardais, remontant à 1513, époque de la maintenue de noblesse des auteurs de M. de Lisardais.— Quittances de Mme veuve Marianne Bremond de Tayrand à M. de Lisardais, son gendre, etc.

E. 99. (Registre.) — In-folio, 245 feuillets, papier.

1607. — Copie collationnée de l'inventaire détaillé des biens immeubles et héritages délaissés par feu Jehan Nicollas, à la requête de Jehan Nicollas, sieur de La Jarrie, en partie, maître Gédéon Nicollas, son frère, avocat au siége présidial de La Rochelle, et Alfonse Nicollas, marchand et bourgeois de La Rochelle, tous enfants et héritiers de feu Vincent Nicollas, vivant échevin de La Rochelle, créancier de maître Baptiste, Pierre et Constant Nicollas, enfants et héritiers de feu Jehan Nicollas, écuyer, sieur de Coureilles.

E. 100. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1566-1575. — PAJAUD.— Échange de terres sises en la seigneurie d'Eschillay, entre Jehan Pesneau, laboureur à bœufs, Jehan et Marie Pajault. — Transaction d'accord entre Jean Pajaud, meunier, Catherine Girard, sa femme, Jean Voyer et Pierre Amyot, maître charpentier.

E. 101. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1662. — PATRUS. — Partage fait entre : demoiselle Sillényе Pichon, veuve de feu maître Yzaac Patrus, docteur en théologie, demeurant à Jarnac ; Théophile de Lafont, sieur du Treuil, et demoiselle Henriette Patrus, sa femme, demoiselle Elizabeth Patrus, femme de Pierre Fradin, sieur de La Vigerye, conseiller du Roi, receveur des consignations de la Sénéchaussée du siége royal de Civray (ou Sivray) ; demoiselle Jehanne Patrus, femme de Lazare Trabit, sieur de La Roche, docteur en théologie, ministre de Thors, et demoiselle Bénigne Patrus, tous héritiers du feu sieur Patrus.

E. 102. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1579-1604. — PENTECOSTE. — Acquêts par Marie Pentecoste de Meschin, laboureur à bras, de domaines sis en la seigneurie de Moustier-Neuf. — Acquêts par la même du sieur Aubert Pajault, meunier à Moustier-Neuf. — Échange de biens-fonds entre Jehanne Dragault, Pentecoste, marchand, et sa femme, Jacquette Dragault. — Acquêts de biens sis en la baronnie de Soubize par Esmery Pentecoste, de Sidrac-Henex et Gabrielle Dragault.

E. 103. (Liasse.) — 1 charte, parchemin.

1498. — PEYRÉ (de). — Acte de protestation de nullité par Jehanne de Peyré, dame de Ciré en Aulnis, femme de noble et puissant Baud de Saint-Gelays, chevalier, seigneur de La Tranchade et d'Antigny et, à cause d'elle dudit lieu de Ciré, contre un contrat captieux et frauduleux accordant une somme de 2,000 livres tournois prise sur la terre et seigneurie de Ciré. (V. de Cullant.)

E. 104. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1661. — POLIGNAC (ou POLLIGNAC) (de). — Acte de partage entre : messire Josias Chenel, chevalier, seigneur de Château-Chenel et de Reaux, et dame Marie de Pollignac, sa femme, Magdellaine de Pollignac, femme séparée de corps et de biens de messire Ozée Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur de Châtelaillon, et messire Joachim de Sainte-Gemme, chevalier, seigneur de Sireuil, etc., et dame Anne de Pollignac, sa femme, messire Armand de Lescours, chevalier, seigneur du Puy-Guillaud, et dame Hélène de Pollignac, sa femme ; messire Henry Guibert, chevalier, seigneur de Landes, et dame Diane de Pollignac, sa femme, en raison du testament de feu messire Louis de Pollignac, seigneur d'Argence, leur père, et dame Suzanne de Pollignac leur mère.

E. 105. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1607-1728. — PONS (de). — Transaction entre haute et puissante dame Antoinette, dame de Pons ; messire Charles de Courbon, écuyer, seigneur de Saint-Léger et Jonathan d'Arnoul, écuyer, seigneur de Vaumondois, au sujet du fief de Vaumondois. — Transaction entre très-haut et très-puissant messire Louis de Pons, chevalier, seigneur-marquis de Thors, baron des Costeaux, et Le François, seigneur du Douhet, etc., messire Dominique Jobet, huissier, et ses frères. — Arrêt du Parlement de Bordeaux condamnant Jean Jobet, notaire et procureur à Saintes, au payement d'une rente pour une pièce de terre sise près le port de Boyard, au marquis de Thors.

E. 106. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1742. — PONT-DES-GRANGES (de). — Brevet royal conservant à Paul-François de Pont-des-Granges les priviléges de conseiller du Roi, trésorier général des finances, grand voyer du bureau des finances et Chambre du domaine royal de La Rochelle, bien qu'il ait résigné cette charge à son fils Paul-Charles de Pont-des-Granges.

E. 107. — (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 sceaux pendants ; latin.

1314. — RABAYNE (de). — Transaction entre H. du Bourg (*Hyspana de Burgo*), veuve de messire Hélie de Rabayne, chevalier (*Helie de Rabayne militis*), Guillaume d'Ambleville, écuyer (*de Amblauilla*), et H. du Bourg, sa femme, nièce de ladite veuve, au sujet d'une somme avancée par le père de ladite veuve à ses neveux, en présence de Pierre de Brozcia, Hélie, fils de Guillaume de Neuville, Hugues d'Ambleville et Arnaud Maynard.

E. 108. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1783. — RAVARD. — Copie de la cession de 6,300 livres par maître Jean Gallut, notaire, Michel et Pierre Bouchet, marchand, à demoiselle Marie Ravard, veuve de André Bouchier (ou Bouchet), sieur de L'Héritier, sur la succession de ce dernier.

E. 109. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1631. — RAZIN DE LA CROIX. — Arrentement des moulins de La Verdonnière, par Anne Peletier, veuve de feu noble homme Guillaume Razin, vivant sieur de La Croix-la-Bergère, à Nicolas Giraud, laboureur à bras.

E. 110. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1552. — REGNAULD. — Échange de terres en la seigneurie de Soubise, entre Marguerite Regnauld, femme de Simon Corq, et Thomas Regnauld, meunier.

E. 111. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1571-1580. — REPARON. — Vente faite par Jehanne Dandonneau, veuve de feu François Maxilleau, à Guillaume Reparon, boucher à Saint-Agnant. — Acquêts de biens-fonds sis à Saint-Sornyn, par Guillaume Reparon, marchand, de Jehan Jourdain, meunier, de terres sises à Moustiers-neuf, de Hilaire Mousset, femme de Thomas Corion (ou Coriou).

E. 112. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1628. — REVEAU. — Vente par maître George Reveau, conseiller et avocat du Roi au siége présidial de La Rochelle, à François Mazières, d'un quartier de terres labourables situées au fief Esnard, seigneurie de Dompierre.

E. 113. (Registre.) — In-folio, 186 feuillets, papier.

1647-1668. — ROBERT. — Journal de Samuel Robert, lieutenant particulier en l'Élection de Saintes. — « Au nom de Dieu soyt: ce second papier et journal (le « premier manque) contient toutes les affaires tant géné- « rales que particulières qui concernent nostre maison et « qui sont mentionnées dans mon premier, commancé « le 1er de nouambre mil-six-centz-trante-neuf, ayant par « celuy cy un mesme zelle et inuoqué le Sainct Esprit pour « la conduitte d'icelles que je prie Dieu qu'elles finissent « auec son assistance auxquelz papiers je désire et entandz « qu'il soit ajousté foy en tout et partout comme estant le « contenu en iceux uéritable, pour d'autant plus l'asseurer « ainsy à ceux qui y auront interets, je l'ay de rechef es- « cript et signé de ma main par justes considerations qui « m'y ont meu. Ce 1er d'octobre mil-six-centz-quarante- « sept. — signé: Robert. » — Sa généalogie. — Sa descendance. — Administration de sa fortune. — Voyage à Paris pour solliciter de la Cour des aides sa réception en l'office de lieutenant particulier en l'Élection de Saintes, admission combattue par le clergé, à cause de sa qualité de protestant. — Querelles d'intérieur de Robert avec sa femme Merlat, qu'il appelle Xantippe. — Détails sur la Fronde. —Vie intérieure des protestants saintongeais, etc. — La 2e partie du registre, qui commence à l'autre bout est intitulée « A. N. D. S. — C'est l'estat ou mémoire « particulier de toutes les affaires qui nous concernent, sui- « uant les temps qu'elles se sont passées et adveuues. »— Mort de M. de Pernon « qui est recommandable à la postérité; » — de mademoiselle de Magezie; — de la reine mère Marie de Médicis et du cardinal de Richelieu. — Traitement des pasteurs. — Mort de Louis XIII et couronnement de Louis XIV. — Députation à Paris des sieurs Merlat et Du Pas, du pasteur Rosset, du sieur Soulard, du président Marsaud et de l'avocat Gourdon. — Mariage de mademoiselle Merlat avec honorable homme Samuel Priolleau, ministre de la parole de Dieu. — Misère de la province.— Poursuites à cause de la religion. — Incendie de l'abbaye de Saint-Palais-lès-Saintes. — Gages de la servante. — Payement du saulnier, etc.

E. 114. (Liasse.) — 1 charte, parchemin.

1392. — ROCHECHOUART (de). — « Advou de la ville, chastel et chastellenie de Taunay-Charante, rendu au Roy (Charles VI) par Loys, vicomte de Rochechouart, seigneur de Taunay-Charante. »

E. 115. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1458.— ROUSSEAU.— Arrentement passé au bourg de Saint-Agnant entre Jehan Rousseau et Pierre Ruocquart, laboureurs à bœufs, par l'entremise de messire Estienne Dye, prêtre.

E. 116. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1688-1717. — ROUX. — Inventaire des meubles et effets de Marthe Chauvin, femme séparée de biens de Pierre Roux, marchand à Marennes. — Arrentement d'une grange et ses dépendances sises à Tonnay-Charente, par Jacques Roux, marchand, à Étienne Foreau, aussi marchand, etc.

E. 117. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1741. — RULLIER. — Vente de biens situés à Yves, par François Audart, à Jean-Louis Rullier, substitut et procureur au siége royal de Rochefort, lesquels biens sont chargés d'une rente seconde de 140 livres en faveur de Samuel Brevet, marchand à La Rochelle.

E. 118 (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1654. —RUTHAUD (de). —Arrentement de deux pièces

de terre au fief des Plantes, par Georges de Ruthaud, écuyer, seigneur de Rullon, La Vigerie de Consac et autres lieux, demeurant en son logis noble de La Vigerie, à Jacques Gruel, laboureur à bœufs.

E. 119. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1639. — SAGOT. — Vente par maître Jean Bernier, greffier de l'officialité de la ville et gouvernement de La Rochelle, ci-devant procureur en la Cour ordinaire et siége présidial de ladite ville, à Benoiz-Boismoreau, farinier, Mathurine Petit, sa femme, et transaction entre ces derniers et Jean Sagot, au sujet de l'héritage de feu Nicolas Sagot, débiteur de feu Vincent Petit.

E. 120. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1707-1715. — SAINT-LÉGIER DE LA SAUSAYE (de). — Baillette d'une pièce de terre, sise au fief de Varaine, par messire René de Saint-Léger (ou Saint-Légier), chevalier, seigneur de La Sauzay et autres places, demeurant en son château de La Sauzay, paroisse de Saint-Xandre, à Michel de Corlieu, bourgeois à Rochefort.— Déclaration et nouvelle confrontation des domaines que Lorans Godineau, laboureur, tient et possède au dedans de la seigneurie et châtellenie de La Sauzaye.

E. 121. (Liasse.) — 51 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1582-1786.—SANSAC DE TRAVERSAY (de), ou PRÉVOST-SANSAC DE TRAVERSAY, OU PRÉVOT DE TRAVERSAY.—Hommage du fief des Bugaudières et Brettes, rendu par Pregent de Châteauneuf, écuyer, seigneur des Bugaudières, de Brettes, de l'Islay, d'Ardin, de La Roche-Bertin, de Beaumont et de Laubespin; de haut et puissant messire Charles de Fonsseques, chevalier des Ordres du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, baron de Surgères, seigneur de La Vergne, etc. (droit de moyenne et basse justice, brains (brenées) et bouées, four et moulin banal, fuie et garenne). —Foi et hommage rendus par André Gallais, sieur de Saint-Marc et du fief Rousseau, à haut et puissant Ysaac de Cullant, seigneur des châtellenies de Saint-Mesmes en Angoumois et de Ciré au gouvernement de La Rochelle, à raison du fief Rousseau. — Aveu et dénombrement dudit fief par André Gallois. — Titres de propriété de la remise de M. de Meschin, avec droit de puisage au puits de la rue Dauphine, à Rochefort. — Transaction entre messire Louis-François Le Vassor de Latouche, chevalier de Saint-Louis, fondé de procuration de messire Pierre de Saluces, chevalier, seigneur d'Aizey et autres lieux, et de dame Marie Du Souliers et sieur Gabriel Olivier, négociant, fondé de procuration de dame Élisabeth Ferrant, veuve en premières noces de feu sieur Pierre Châtillon, capitaine de milices, et en secondes noces de feu Pierre Du Souliers, seigneur de La Motte, du Planteau, etc. — Tansaction entre dame Marie du Souliers de Saluces, épouse de messire de Saluces, chevalier, seigneur d'Aizecq et autres places, et messire Jean-François Prévost, seigneur de Traversay, au sujet de la succession de feu sieur de La Motte. — Certificat constatant que messire Jean-Baptiste Prévôt de Traversay, chevalier, lieutenant d'artillerie des colonies, frère de François Prévôt de Traversay, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, est natif de Plibout, en Poitou, et fils de Jean-Baptiste Prévôt, chevalier, seigneur de Traversay, et de feu dame Henriette Duquesne.—Vente par messire Jean-Baptiste Prévost de Traversay, à son frère messire François Prévost de Traversay, de ses droits sur la succession de sa mère, feu dame H. Duquesne.—Transaction entre dame Jeanne-Claire Le Balleux, veuve en premières noces de feu messire J.-B. Prévôt, écuyer, sieur de Traversay, vivant lieutenant d'artillerie dans les colonies, à présent épouse de messire Gabriel Saulger, écuyer, seigneur de Saint-Maurice, et messire François Prévôt-Sansac, écuyer, sieur de Traversay, chevalier de Saint-Louis, capitaine des frégates du Roi et premier lieutenant de la compagnie des gardes de la marine, au sujet de la succession de messire Jean Prévost-Sansac, chevalier, seigneur de Traversay, qui est cédée à ce dernier. — Transaction entre messire L.-F. Le Vassor de La Touche, fondé de procuration de messire P. de Saluces et de dame Marie Du Soulier, son épouse. — Vente d'une maison sise à Rochefort, rues Dauphine et Royale, par messire Guillaume-Jérémie de Meschin, écuyer, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, demeurant en son logis de La Javelière, et dame Élisabeth de Vesien, sa femme, à messire Jean-François Prévôt-Sansac de Traversay, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, et à dame Claire Duquesne, son épouse. — Lettre autographe, avec cachet aux armes de M. de Traversay, à M. Vivez le jeune, chirurgien-major de la marine, concernant la banqueroute d'un orfévre qui avait entre les mains 500 livres appartenant à M. de Traversay.

E. 122. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

XVIIIe siècle. — SEIGNETTE. — Brevet de nomination à l'office de conseiller à la Sénéchaussée et siége présidial de La Rochelle du sieur Pierre-Samuel Seignette, à la place de Valentin Mariocheau-Bonnemort, démissionnaire en sa faveur.

E. 123. — (Liasse.) — 1 pièce, papier, imprimée.

1785.— SENECTERRE (de) (SÉNECTAIRE, SÉNECTÈRE, SÉNETERRE, SENNETERRE ou SAINT-NECTAIRE.)—Arrêt du Conseil d'État et jugement des commissaires nommés par cette assemblée, concernant la liquidation de la succession de très-haut et très-puissant seigneur Mgr Henri-Charles, comte de Senectère, marquis de Royan, et de Pisany, baron de Didonne, Arvert, Saugeon (Saujon), et autres terres.

E. 124. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1641. — THUBIN. — Copie faite en 1755 du transport d'une rente de 18 boisseaux de froment et 4 poulets par le sieur René de l'Hommedieu, marchand à La Rochelle, à maître Étienne Thubin, procureur au siége présidial de ladite ville.

E. 125. (Liasse.) — 1 charte, parchemin.

1581.—TEMPLE (DU).—Acquêts d'un demi-journal de terre labourable, sis en la paroisse de Tonnay-Charente, par Gabriau Jacquet de Rogier et Jehan Du Temple, par Merlet, notaire.

E. 126. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1672. — TEPTUD. — Copie d'un acte d'échange de plusieurs immeubles, sis à Tonnay-Boutonne, entre Pierre Teptud et Sébastien Doux.

E. 127. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1761.—TERCINIER (de).—Rente constituée par Ambroise Buisson, receveur de l'entrepôt de tabac de la ville de Saintes, au profit de demoiselle Magdelaine Tercinier.

E. 128. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1675. — VALET. — Échange de biens-fonds entre Symon Guilet, marchand, et Jehan Valet, marchand, par l'entremise de Frogier, notaire à Saint-Aignant.

E. 129. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1679.—VERTEUIL (de). — Aveu et dénombrement fait au roi Louis XIV et signé par François de Verteuil (ou Vertueil), chevalier, seigneur de Boisinasson, Le Musseau et Coivert, à cause du château royal et vicomté d'Aulnay.

1. 130. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1525-1617. —VIAUD (ou VIAULT).—Acquêt par Pierre Viaud d'une pièce de terre labourable, sise en la paroisse de Tonnay-Charente, de Pierre de Rieulx.— Acquêts par François Gaultier de Jean Viault, barbier à Eschillay. — Échange de biens-fonds entre Jehan Merisson, Florence Bouthon et Clément Viault.

E. 131. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1724. — VIRMONTOIS. — Copie non signée de la ferme d'une maison sise au bourg de Saujon, par Pierre Virmontois, notaire, et sa femme, Marianne Beguier, demeurant au château de La Grange-à-Madame, paroisse de Médies, à Jean Gascon, marchand au bourg de Saujon.

NOTAIRES ET TABELLIONS.

E. 132. (Registre.) — In-4°, 45 feuillets, papier.

1647-1661. — BALLET. — Table des contrats reçus et passés par défunt maître Nicollas Ballet, vivant notaire royal à Saintes, depuis l'année 1647 jusqu'en 1661, en laquelle ledit Ballet est décédé ; paraphée *ne varietur* par de Gascq. — Acte capitulaire pour les habitants de Saint-Eutrope. — Prise de possession du prieuré de Saint-Nicolas de Mornac.—Nomination de bâtonnier de la confrérie du Saint-Esprit. — État des lieux de la seigneurie de Faye. — Acquisition de terres par Jacques Meschin de Élizabeth Vallantin. — Arpentement et partage entre Luce de Cullau et Jacques Ollier. — Contrat d'échange entre Le Breton, Élu et Berthommé Fourestier. — Contrat entre noble homme Jacques Le Breton et Jean Aubert. — Contrats de mariage de Jacques Clémant avec Jeanne Bernard et André Bernard avec Catherine Clémant. — Bail de métairie du sieur Le Breton à Jacques Vieuille. — Testament du sieur Marc Cailleteau, etc. — Contrat de partage des biens immeubles de feu sieur Huon, médecin.

E. 133. (Registre.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1675. — DUSAULD, notaire royal à Taillebourg. — Vente de terres sises en la paroisse de Bussac par Jeanne Gouauld, veuve de Charles Cousaud, vivant maître chirurgien, à Estienne Lebellié. — Bail d'une pièce de pré en la paroisse de Coulonges par maître Jacques

Meschinet, procureur fiscal du comté de Taillebourg, à Jean Couseau, laboureur à bœufs.—Ventes de domaines sis en la paroisse du Douhet par Michel Ogireau, laboureur à La Renoderie, à Paul et Pierre Perrinot, laboureurs à Vénérand.— Payement par Jean Martin, meunier à Taillebourg, à Estienne Quéré, meunier aux Grands-Moulins banaux de Taillebourg, du prix de la sous-ferme des moulins du pont de ladite ville. — Inventaire de l'état de la gabarre naviguée par Dominique Rateau, maître de gabarre, demeurant à Cognac, à la requête de maître Étienne Guillory, agent de M. Biron, demeurant en son château de Brisambourg.

E. 134. (Cahier.)— In-4°, 94 feuillets, papier.

1686.— Donation entre-vifs entre maître Clément-Jean Mallet, procureur au comté de Taillebourg, curateur des enfants de feu maître Pierre Sablon, procureur au siége royal de Saint-Jean-d'Angély, et Marguerite Cadot, veuve de feu sieur Sablon et à présent femme du sieur Mallet, héritière de Jean et Nicolas Sablon, ses enfants.—Testament de Jean Deschamps, meunier à Annepont.—Ferme du complant du fief du Trœsne des Ferrières, seigneurie de Taillebourg, par Joseph Du Marillet, sieur de La Courboizière, agent des affaires de Mgr le duc de La Trémoille, au sieur Garrau, laboureur. — Inventaire après décès des meubles et effets de la communauté de Marie Raffin, veuve de feu Jean Deschamps, meunier à Annepout. — Vente d'une coupe du bois Garreau par demoiselle Suzanne Allenet, veuve de feu maître Jacques Meschinet, vivant procureur fiscal du comté de Taillebourg, à Pierre Doutau, laboureur à bras, et Jacques Dousset. — Résiliation de ferme entre Christine Mallet, femme de Jean Cadot, maître apothicaire, et Pierre Duhamel, aussi maître apothicaire. — Testament de Jacques Gaillard, écuyer, sieur de La Roche, et de demoiselle Marie de Vallée, conjoints. — Approbation par Magdelaine de Saint-Mars, femme de maître Bordageau, huissier à Taillebourg, d'une transaction passée entre lui et maître Daniel Rabillard, sieur de La Bertramière, etc.

E. 135. (Cahier.) — In-4°, 66 feuillets, papier.

1687. — Contrat de mariage entre Nicolas Gautrau, laboureur, et Jeanne Merlet. — Règlement des comptes du sieur Duhamel, commis des postes, avec maître Jean de Raunay, ci-devant directeur des postes et poudres de la province de Saintonge, résidant à Saintes. — Transaction entre Julienne Thomas, épouse de messire Daniel de Pontieu, écuyer, héritière de son père, feu Hélye Thomas, juge baillif du comté de Taillebourg, fermier dudit comté, demoiselle Noémie de Puirigaud, dame de Lesbaupinière, héritière de sa sœur, Marie de Puyrigaud, et de Suzanne Gombaud, par l'intervention de haute et puissante dame Elisabeth de Pons, veuve de feu haut et puissant seigneur messire François-Marius d'Albret, chevalier, seigneur-comte de Moissan, Bourg, Charente et autres lieux. — Inventaire des meubles et effets d'Anne Boursiquot, veuve de Pierre Faure, marchand à Taillebourg. — Testament de Christine Mallet, veuve de Jean Cadot, en faveur de ses filles Anne et Marguerite, dans le cas où cette dernière sortirait du couvent où elle est présentement et ne ferait pas de vœux pour être religieuse. — Ferme d'un pré proche l'étang de Taillebourg, par maître Jean Birot, conseiller du Roi, substitut du procureur du Roi au siége de Saint-Jean-d'Angély, à Jean Pertus, laboureur aux Mignoneries, paroisse du Douhet. — Quittance de ferme donnée à Pierre Duhamel par Anne Boursiquot, veuve de Pierre Faure. — Ferme de prés à Jean Gralleau et Vincens Doré par Guillaume de Lajaille, sieur de Boisracot, demeurant au bourg de Saint-Vaize, muni de procuration de maître Joachim Dussauld, notaire et procureur à Pons. — Testament de Jacques Rabillard, sieur de Château-Gaillard, greffier propriétaire du comté de Taillebourg, et de demoiselle Suzanne Sablon, conjoints, etc.

E. 136. (Cahier.) — In-4°, 61 feuillets, papier.

1691. — Quittance donnée par Jean Baudouin, sieur de Lauberdrie. — Installation de messire Mathieu Tarade, prêtre, dans la prébende vacante par le décès de maître Jean Noallis, vivant chanoine du chapitre, en présence de messires Jean-Louis Dages, prêtre doyen du chapitre, Jean Viauld et Joseph Saint-Mars, sur la présentation de très-haut et très-puissant seigneur Mgr Charles, duc de La Trémoille et comte de Taillebourg, et la nomination de l'illustrissime et réverendissime évêque de Saintes.—Contrat de mariage de Jacques Moy, laboureur, avec Marie Soguet, signé par J. de Peres, prieur de Sainte-Vaize, Louise de Ponts, etc.—Bail d'une pièce de pré sise à La Brande par messire Hector de Saint-George, chevalier, seigneur de Dirac, de La Berlandière et autres lieux, demeurant à La Berlandière, à Anne Drouillard, veuve de Jean Mousnier, maître architecte, etc.

E. 137. (Cahier.) — In-4°, 72 feuillets, papies.

1692. — Contrat de mariage de Jacques Hervé, maître maçon, avec Jeanne Maraud.— Testament de Pierre Plumet, laboureur à bras, et Jeanne Boussaud, conjoints. — Ratification par Théophile Boisseau, écuyer, sieur de La Galernerie, d'une obligation consentie par Paul Boisseau,

écuyer, sieur de Lauberderie, en faveur de feu Daniel de Pontieu, écuyer, sieur de Pleneau. — Contrat de mariage de Bastien Loiret, sarger, avec Jeanne Moquette. — Procuration donnée par Suzanne Lebauld, veuve d'Alexandre de Holéon (?), écuyer, sieur du Choissoir et de La Brossardière, à Joseph de Marillet, sieur de La Courboisière, receveur général du comté de Taillebourg. — Quittance donnée par Théophile Boisseau, écuyer, sieur de La Galernerie, à Élisabeth Ranques, écuyer, en présence de maître Jacques Rabillard, greffier, propriétaire du comté de Taillebourg, et Jean Mesnard, sieur de Monplaisir. — Transaction entre demoiselle Françoise Sanxay, veuve de Jean Favrau, sieur de Toucheceau, son frère Jean Sanxay, sieur des Blanchardières, maître Pierre Raboteau, ci-devant procureur au siége présidial de Saintes, Jean Raboteau, marchand et Jean-Louis de Labat, écuyer, sieur du Barail et de La Chasse. — Ferme d'une borderie par Élie de Montalembert, marchand à Dompierre-sur-Charente, à Jean Tardy, laboureur à bœufs, etc.

E. 138. (Cahier.) — In-4°, 13 feuillets, papier.

1644. — Vente d'une vigne au lieu dit La Perch par Pierre Richard, menuisier, à Jean Viaud, tonnelier. — Bail par Jean Machefer et ses coïntéressés à Charles Bourdageau de la paroisse d'Escoyeux. — Quittance donnée à Catherine Huguet par son fils Jacques Febvrier du montant de sa dot. — Autre donnée par Pierre Faublancq à ses père et mère. — Règlement de succession de feu sieur Faure entre demoiselle Sara Marchais, veuve de maître Isaac Faure, ministre, demoiselle Élisabeth-Gabrielle Faure, fille du premier lit dudit Faure, et de demoiselle Gabrielle Baudouin. — Bail du fief et seigneurie de Médis à André Merlet, le jeune, maître chirurgien à Saigon, par messire Jean-Louis d'Agès, écuyer, prêtre et doyen des chanoines de Taillebourg, messire Joseph de Saint-Mars et Mathieu Tarade, chanoines. — Contrat de mariage de Bertrand Bernard, laboureur à bœufs, fils de Pierre Bernard et de Jeanne Jaguenaud, avec Marie Soulier, etc.

E. 139. (Cahier.) — In-4°, 97 feuillets, papier.

1644. — Contrats de mariage : de Gabriel Hervé, maître chirurgien, fils de Gabriel Hervé, maître chirurgien, et de Magdeleine Duplessis, avec Marie de Vallée, fille de maître Jacques de Vallée, aussi maître chirurgien et d'Esther Boulernaut ; d'Hector de Saint-George, chevalier, seigneur de Dirac, La Berlandière et autres places, fils de feu Louis de Saint-George, chevalier, seigneur de Loubigny, Marsay et autres places, et de Charlotte Du Bois, demeurant au logis noble de Berlandière, avec demoiselle Marie de Brilhac de Nouzières, fille de feu messire Charles de Brilhac, chevalier, seigneur du Feniou, Grandjean et autres lieux, et de dame Claire de La Tour. — Supplique par Catherine Sarry, veuve de messire Michel Froger, écuyer, seigneur de La Rigaudière, capitaine des vaisseaux du Roi, à l'effet d'obtenir une grosse vidimée du contrat ci-dessus, à quoi elle est autorisée par Marillet de La Courboizière. — Contrats de mariage : de Jean Baudet, bourgeois et marchand de Bordeaux, fils de feu Samuel Baudet et de Jeanne Touvenin, avec Marie Faure, fille de feu maître Isaac Faure, ministre de Taillebourg, et de Gabrielle Baudouin ; — de Pierre Jean, maître de barques, avec Marie Abelin ; ont signé au contrat Françoise et Louise de Beauchamp, Élisabeth de Coudre, Ramburet de Visset, etc. ; — de Jean Chaigneau, marchand à Saint-Frou, fils de Pierre Chaigneau et de feu Élisabeth Doizy, avec honnête fille Marie Duhamel, fille de Pierre Duhamel et de feu Élisabeth Boursicot. — Résiliation du bail passé entre demoiselle Sarra Marchais, veuve de feu maître Isaac Faure, ministre au Port d'Anvaulx, et Guillaume Bouquet, laboureur à bœufs. — Inventaire de la succession de feu Jacques Tappon, fait à la requête de son cousin Pierre Bruneteau, sergent d'une compagnie franche de marine et ses cohéritiers. — Transactions entre demoiselle Marie de Vallée, veuve de Jacques Gaillard, écuyer, seigneur de Fief-Gaillard, tuteur de leur fils François Gaillard et Jacques Barthommé, écuyer, seigneur de La Vignolerie, mari de demoiselle Marguerite Gaillard, fille et héritière de Casimir Gaillard, écuyer, seigneur de Bris. — Ferme de la métairie de Bertagne par maître Jacques Rabillard, sieur de Chasteau-Gaillard, propriétaire du greffe du comté de Taillebourg, et Antoine et Nicollas Martin père et fils, etc.

E. 140. (Cahier.) — In-4°, 32 feuillets, papier.

1645. — Mongrand, notaire royal à Taillebourg. — Minutes de trente-deux contrats de vente, baux, transactions, inventaires, etc., concernant Augier, Autan, Babinet, Bruslé, Constant, Devallée, Fevreau, Godet, Lhoumeau, Mallet, Potiron, Rocquemadour, Texier, Viette et Vinet, etc. — Table alphabétique.

E. 141. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1645-1651. — Testament de Paul Gaultier, marchand, à Bussac, constituant maître Michel Meschinet son légataire et exécuteur testamentaire, et partageant ses biens entre Jeanne Poidebon, sa belle-sœur, Michel Meschinet et Jacques Meschinet, sieur de Richemond. — Réception du gâteau, au château de Taillebourg, le jour de la vigile des

Rois, à l'issue des vêpres, donné par Benjamin Mosnac, François Delaunay, François Simon, prêtres-chanoines de l'église collégiale de Taillebourg. — Contrat de mariage de Jean Frégimon avec Hélène Chasseriau, veuve Dupuy, de l'avis et conseil de honorable homme maître Jacques Meschinet, sieur de Richemond, avocat en la Cour.— Règlement de la succession de feu Jacques Rocquemadour, entre maître Jacques Rocquemadour, Marguerite Rocquemadour, femme de maître Michel Meschinet, procureur fiscal du comté de Taillebourg, Jean Tessereau et Gabriel Guillot. — Quittance d'une obligation de 18 livres 12 sous donnée à Martial Guyonneau et coïntéressés par maître Étienne Meschinet, sieur du Pontreau, héritier, par sa femme, de Charles Girard, sieur de La Chaussée, etc.

E. 142. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1646. — Bail de maison et dépendances par Samuel de Vallée, marchand à Soubise, à Charles Constant, maître chirurgien à Saint-Jean-d'Angély. — Ventes : d'un lopin de vignes par François Beau, laboureur à bras, à Daniel Viette, marchand teinturier à Taillebourg ; — d'une gerbe de vignes par Pierre L'Eschassier, maître chirurgien, à François Beau, laboureur à bras ; — de terres à Isaac Moreau, notaire, par maître Élisée Trouvé, procureur au siége présidial de Taillebourg.

E. 143. (Cahier.) — In-4°, 28 feuillets, papier.

1647. — Ventes d'immeubles : par Jacques Coutant, marchand à Bussac, à Paul Gaultier, marchand à Saint-Savinien ; — par honnête femme Judith Mallet, veuve de David Coutant, vivant marchand à Bussac, à Isaac Moreau, procureur fiscal de la seigneurie de Bussac. — Bail de la seigneurie du Douhet à honnête femme Jeanne Duplessis, demeurant à Taillebourg, par haute et puissante dame Claude de Vallée, dame du Douhet, veuve de haut et puissant Charles de La Rochefoucauld, écuyer, seigneur du Douhet et autres places, demeurant au château du Douhet, etc.

E. 144. (Cahier.) — In-4°, 84 feuillets, papier.

1652. — Contrat de mariage de Pierre Ferreau, maître apothicaire à Taillebourg, avec Marie Faure, mariage « qui, au plaisir de Dieu s'accomplira, les solemnités de » la religion dont les parties font profession préalable- » ment gardées et observées. » — Vente de la barque nommée *la Nouvelle-Franche*, du port de 40 tonneaux, qui est de présent dans le havre de La Rochelle, par Pierre Fillastre et Jacob Adrien, marchands mariniers, à maître Daniel Cornu, capitaine d'une patache entretenue pour le service du Roi au bureau de La Rochelle. — Transaction entre Abraham Dupont, Françoise Chaillou, sa femme, Isaac Meschine et Jacques et Charles Coutant. — Contrat de mariage de Jean Guiberteau avec Marie Charon. — Partage entre Jacques Coutant, marchand, Charles Coutant, maître chirurgien, maître Isaac Moreau, notaire, mari de Gabrielle Coutant. — Bail des cens, rentes, agrières, complants, lods, ventes et honneurs de ses biens nobles par haute et puissante dame Claude de Vallée, dame du Douhet, veuve de messire Charles de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur du Douhet et autres places, à Charles Coutant, maître chirurgien à Taillebourg, etc.

E. 145. (Cahier.) — In-4°, 66 feuillets, papier.

1658. — Ferme de divers petits lopins de terre par haute et puissante dame Claude de Vallée, dame du Douhet, veuve de messire Charles de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur du Douhet, à Élie Pitard et Febvrier, laboureurs à bras. — Vente d'une maison sise au Douhet par Jean de Laage, marchand à Saint-Jean-d'Angély, et Marie Pierre, sa femme, à Anne Bourdageau. — Transaction entre Charles Constant, maître chirurgien à Taillebourg, et Jacques Vinet, etc. — Vente par Henri Chevallier, écuyer, seigneur de La Cour, à Jean Parfait, de deux lopins de terre labourable sis en la paroisse de Taillebourg. — Bail des moulins à eau appelés *du Rocher*, avec leurs dépendances, par maître Étienne Meschinet, sieur des Séguineries, avocat en la Cour, et Jacques Meschinet, sieur de Bel-Air, son frère, greffier en chef civil et criminel du siége royal de Saint-Jean-d'Angély, à François Audouin. — Inventaire des meubles de haute et puissante dame Claude de Vallée, dame du Douhet, veuve de messire Charles de La Rochefoucauld, et de ceux de Judith de La Rochefoucauld, sa fille, etc.

E. 146. (Cahier.) — In-4°, 91 feuillets, papier.

1665. — Procuration donnée à David Cornu, marchand, par Jacques Du Val, bourgeois de Paris, y demeurant, rue de Seine, tuteur honoraire des enfants mineurs de haut et puissant messire Isaac Renaud de Pons, vivant seigneur de La Case, comte de Roquefort, vicomte d'Aunay, baron de Thors, châtelain de Genouillé et autres places. — Contrat de mariage de Jean Tapon avec Lisette Chiron, en présence de Renaud de Pons, Judith de La Rochefoucauld, Gabrielle Méchinet, etc. — Testament de Jean de La Mothe, écuyer, seigneur de La Douhe et de Virzeux, et de Marie Chollet,

sa femme, en faveur de Henry Baudouin, avocat en la Cour. — Bail d'une maison sise à Saint-Jean-d'Angély, par Élisabeth Rocquemadour, veuve de Gabriel Guillot, à Suzanne Sureau, veuve de Daniel Adrien. — Ventes : d'un lopin de terre labourable par René David, « laboureur à bras, » à Élisabeth Rocquemadour ; — d'une maison à Paul Boisseau, maître chirurgien, par Jeanne Leschassier, de l'avis de maître Pierre Sanxay, avocat en la Cour du Parlement de Paris; Josué Sanxay, sieur de La Besne, et maître Michel Meschinet, sieur du Bouquet, procureur fiscal du comté de Taillebourg.

E. 147. (Cahier.) — In-4°, 65 feuillets, papier.

1669. — Obligation de 120 livres consentie au profit du sieur Élie Murent, sieur du Braud, par Charles de Compaing, écuyer, sieur du Bouqueteau. — Bail passé entre Suzanne Lebauld, « femme épouse » de messire Alexandre de Palme, chevalier, seigneur du Chossoir et de La Brossardière, et son métayer, Pierre Garlopeau. — Bail d'une partie de maison sise à Taillebourg, appartenant à Paul Boisseau, par Joseph Meschinet, sieur de Richemond, chirurgien, demeurant au lieu noble de Richemond, paroisse d'Écurat. — Vente de terres, situées dans le fief de Malabrit, par haut et puissant messire Renaud de Pons, chevalier, seigneur-marquis de Thors, baron des Costaux, le François et le Douhet, à Mathurin Guiberteau. — Transaction entre Jacques Rabillard *aliàs* (Robillard), sieur de La Pousinière, et maître Élie Thomas, sieur du Maine-Moreau. — Marché passé entre noble homme Jean Girard, sieur de Grandchamp, conseiller et secrétaire de Mgr le prince de Tarente, comte de Taillebourg, Pierre Érouard et Pierre Mayon, fossoyeurs, pour faire un fossé de ceinture autour des marais du prince. — Règlement de comptes entre messire Louis de Saint-Hermine, chevalier, seigneur de Chinon, Mérignac et autres places, et maître Michel Meschinet, procureur fiscal du comté de Taillebourg, receveur des droits appartenant à Mgr le prince de Tarente.— Quittances données : aux meuniers de Saint-Vaize par maître Jacques Meschinet, sieur de Bel-Air, greffier en chef civil et criminel du siége royal de Saint-Jean-d'Angély ; par maître Michel Meschinet, procureur fiscal du comté de Taillebourg, à Raphaël Villefon, etc.

E. 148. (Cahier.) — In-4°, 58 feuillets, papier.

1670. — Vente de la coupe et levée de la Garenne de Taillebourg par maître Jacques Meschinet, procureur fiscal et receveur du comté, à Pierre Faure, marchand. — Contrat de mariage de Jean Benon, « serviteur domestique » du sieur Rulleau, marchand, avec Jeanne Grollier. — Ferme des moulins du Rocher, par Jacques Meschinet, procureur fiscal et receveur du comté de Taillebourg, à Simon Bouquet. — Contrat de mariage de maître Pierre Porchereau, praticien à Écoyeux, avec Marguerite Nazet, veuve de feu René Poirier, demeurant en la maison de messire Daniel de Ponthieu, chevalier, seigneur de Pluviau. — Ferme du droit de complant au sextain des fruits du fief de vignes appelé *La Cormerie*, en la paroisse de Saint-Vaize, par Jacques Meschinet, procureur fiscal du comté de Taillebourg, à Louis Durand, messager de Saintes à Paris et Bordeaux. — Contrat de mariage de Nicolas Bertaud, tissier en toiles, avec Marguerite Gratiot. — Révocation de la donation faite par demoiselle Jeanne de Chouit, veuve de Jean de Peretz, écuyer, seigneur du Plessis, demeurant au logis noble de Saint-Vaize, à Charles de Peretz (*aliàs* Peraitz), écuyer, son fils, et constitution de procuration en faveur de Jean de Chouit, son frère, prêtre-religieux de l'abbaye de Saint-Genioux. — Marché entre haute et puissante dame Judith de La Rochefoucauld, épouse de messire Renaud de Pons, marquis de Thors, et des ouvriers couvreurs, pour la réparation de la toiture du château du Douhet.

E. 149. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1670. — Ferme d'une pièce de pré par Jacques Meschinet, sieur de Bel-Air, greffier en chef civil et criminel du siége royal de Saint-Jean-d'Angély, à Jean Vinet, « laboureur à bœufs. » — Ferme du passage sur la rivière de Charente par Pierre Lergault, receveur pour Son Altesse Mgr le prince de Tarente, comte de Taillebourg, à Anne Salahu, veuve de Jacques Abelin, pêcheur. — Marché entre maître Michel Meschinet, procureur fiscal du comté de Taillebourg, ayant charge expresse de Mgr le prince de Tarente, et Étienne Matrat, maître charpentier. — Reconnaissance d'une dette de 227 livres donnée à Jean Moré, marchand à Saintes, par demoiselle Jemma Du Sauvage, veuve de Henri Chevallier, écuyer. — Bail d'une métairie par Élisabeth Rocquemadour, veuve de Gabriel Guillot, marchand à Taillebourg, à Bastien Moquette. — Bail de la métairie de La Combaudière par haute et puissante dame Diane de Poulignac, épouse de haut et puissant messire Jacques Du Bois, chevalier, seigneur de Saint-Mandé, des Portes, Coullongnes et autres places, à Jean Micheau, père et fils, et à Jeanne David.— Testament de Jean Mareschal, marinier, demeurant à Taillebourg. — Bail par maître Isaac Faure, ministre de la ville de Taillebourg, à Nicolas Moreau et à Vivien Gay, marchands. — Constitution de procuration par haut et puissant messire Antoine-Aymar de Pons, chevalier, seigneur de la comté de Roquefort, et vicomte d'Aunai, de la châtellenie de Genouillé et

autres places, demeurant au château du Douhet, à maître Jacques Lambert, procureur fiscal de la châtellenie de Genouillé, y demeurant. — Testament de Jeanne Lamoureux, veuve de Jean Thoreau, pierreur. — Bail du moulin à eau du Douhet par haut et puissant messire Renaud de Pons, chevalier, seigneur-marquis de Thors, baron des Costeaux, le François et le Douhet. — Vente de bœufs par Jean Jobet, laboureur, à Jean-Baptiste Gaston Du Bourg, écuyer. — Quittance donnée à Aron Boursiquot de la somme de 150 livres tournois comptée par Élisabeth Rocquemadour, veuve de Gabriel Guillot, belle-mère de Boursiquot, à maître Ézéchiel Barbauld, ministre de Saint-Martin-en-Ré, y demeurant, etc.

E. 150. (Cahier.) — In-4°, 85 feuillets, papier.

1671. — Inventaire des meubles de Marie Chagneau, relicte (veuve) de Jean Loseau, et femme de Pierre Soulier, lesquels meubles proviennent de sa communauté avec son premier mari. — Avis de répartition de la taille, donné aux habitants réunis au-devant de la porte de l'église du Douhet. — Contrats de mariage : de Pierre Roy, marchand, avec Marie Morisson ; — de Jacques Maigre avec Marie Cartier. — Sentence de décret de la métairie de La Sicauderye-en-Annepont, sur la poursuite d'Étienne Monmusson, marchand à Saintes, et maître Jean Geoffré, procureur postulant au présent siége. — Obligation pour Geoffré, contre M. Dupuy, de la somme de 600 livres. — Arrentement de 6 journaux de terre par haut et puissant messire Renaud de Pons, chevalier, seigneur-marquis de Thors, baron des Costeaux, le François et le Douhet, au nom et comme mari de haute et puissante dame Judith de La Rochefoucauld, etc. — Sommation faite aux syndics de la paroisse du Douhet, par-devant MM. les élus de l'Élection de Saint-Jean-d'Angély, pour avoir à prononcer sur la plainte de François de Come d'avoir à la fois été taxé sur les rôles des tailles des paroisses du Douhet et de Bussac. — Bail de la terre et seigneurie de La Berlandière, par messire Charles de Pontard, chevalier, seigneur de Chaban, La Berlandière et autres places, à Élisabeth Rocquemadour, veuve Guillot, et Aron Boursiquot, sieur de Charmelœil. — Vente de la moitié de la coupe et levée du bois taillis appelé le *bois Garnaud* par maître Jacques Meschinet, procureur fiscal du comté de Taillebourg, à Jacques Dousset, etc.

E. 151. (Cahier.) — In-4°, 86 feuillets, papier.

1672. — Sommation donnée par maître Jacques Meschinet, procureur fiscal du comté de Taillebourg, à Pierre Berthaud et à Mauget, d'exécuter le marché par eux fait de fourrager ses bois taillis sis en la paroisse de Taillebourg. — Quittance donnée par messire Louis de Sainct-Hermine, chevalier, seigneur de Mérignac et autres places, tant en son nom que comme curateur de messire Élie de Sainct-Hermine, chevalier, seigneur de Sireuil, son fils, à Jacques Meschinet. — Contrat de mariage de Jean de Remigioux, écuyer, sieur du Breuil de La Fuye de Nancré, avec demoiselle Suzanne-Marie de Palme ; ont signé : Marie Ysle, Jacquette de Marbeuf, Paul de Saint-Mathieu, Meschinet, Hector Chastaigner, Du Vigier, de Regnier, etc. — Inventaire des meubles, titres et enseignements délaissés par défunt Daniel Piaud, meunier au moulin de Garnaud. — Quittance donnée par Pierre Faure, marchand, demeurant au logis noble de Vénérau, à Aron Boursiquot, sieur de Charmelœil, de la somme de 200 livres tournois, en présence de B. de Saint-Clivier, curé de Vénérau. — Opposition faite par maître Isaac Adrien, juge de la juridiction de Chamdolland, pourvu de cet office par lettres de haut et puissant messire Maximilien Eschallard, chevalier, seigneur-marquis de La Boullaye, baron de Mareuil, etc., à la réception au même office de Jean Caillon, sieur des Brousses. — Bail d'une maison à Taillebourg par Anne Boursiquot, veuve de maître Jacques Rocquemadour, sieur de Chasteaugaillard, demeurant audit lieu, à maître Joachim Dusauld, notaire à Taillebourg, etc.

E. 152. (Cahier.) — In-4°, 99 feuillets, papier.

1673. — Testament de Catherine Boursiquot. — Contrat de mariage de Vincent David avec Pentecoste Picard. — Quittance donnée par Pierre Baudouin, sieur de La Combe, à maître Isaac Faure, ministre de la ville de Taillebourg. — Testament d'Anne Desnouette, femme de Henri Niou, maître sellier à Saint-Savinien. — Testament de Élie Vieulle, maître tailleur d'habits. — Contrat de mariage d'Isaac Duplessis, marchand, avec Madelaine Loquet, veuve de Pierre Lefaivre, architecte, demeurant au service de madame la marquise de Thors et du Douhet ; ont signé: Judith de La Rochefoucauld, François-Renaud de Pons, Henriette de Pons, etc. — Obligation souscrite en faveur de maître Jacques Meschinet, procureur fiscal du comté de Taillebourg, par maître René Baudouin, sieur du Fief, avocat en la Cour, et Jean Baudouin, sieur de Laudeberdière, frères. — Transaction entre maître Henry Baudouin, sieur des Salles, avocat en la Cour, demeurant à Taillebourg, et maître Izaac Faure, ministre de ceux de la R. P. R. dudit Taillebourg. — Inventaire des meubles dépendant de la communauté de Jean Merlet, maître maçon, et feu

Louise Bordon, sa femme. — Testament du ministre Isaac Faure ; ont signé : Joseph Meschinet, Dusault, etc.

E. 153. (Cahier.) — In-4°, 81 feuillets, papier.

1674. — Vente d'une coupe de bois par Ollivier Guindet, « laboureur à bœufs, » à maître Jacques Meschinet, procureur fiscal du comté de Taillebourg.— Testaments de Guillaume Merseau, « laboureur à bras, » et de Martialle Charron, sa femme. — Procuration donnée par très-haut et très-illustre prince Mgr Louis-Maurice de La Trémoille, comte de Laval, pair de France, marquis d'Espinay, abbé de l'abbaye chef d'ordre de Saint-Sauveur de Charroux et de Sainte-Croix de Tallemond (Talmont) et prieur du prieuré de Saint-Savinien de Charente, étant de présent à Thouars, à Nicolas Sevin, écuyer, sieur de La Clisse, gouverneur du château et comté de Taillebourg. — Testament de Benjamin de Jaucourt, écuyer, seigneur de Saint-Germain, en faveur de : Philippe de Jaucourt, écuyer, seigneur de La Forest, son frère, pour une moitié ; Joachim de Jaucourt, écuyer, seigneur de Saint-André, pour un quart ; Françoise et Louise de Jaucourt, pour un quart. — Procuration donnée à maître Pierre Sanxay, par les héritiers de Jaucourt, pour les représenter au règlement de la succession. — Ferme par maître Jacques Meschinet, procureur fiscal de la ville et comté de Taillebourg, à Jean Oudare, Sébastien de Rossy et Bastien de Videgrain, marchands, du côteau qui est entre la fontaine du lieu noble de Bresneau jusqu'au fossé du sieur Du Bourg. — Quittance donnée à Jacques Besnard, maître chirurgien, par Marie Chabot, veuve de messire Pierre de Campet, chevalier, seigneur d'Estray, etc.

E. 154. (Cahier.) — In-4°, 110 feuillets, papier.

1675. — Inventaire du mobilier de Marguerite Virzac, veuve de Renée Gratiot, demeurant chez son gendre, François Friou. — Arrentement de moulins à divers meuniers de la paroisse du Douhet par haut et puissant messire Renaud de Pons, chevalier, seigneur-marquis de Thors, baron des Costeaux, le François et le Douhet. — Procuration donnée par Élisabeth Rocquemadour, veuve de Gabriel Guillot, de vendre un bois de futaies à Jean Hardy, marchand ; vente consentie en conséquence de ladite procuration. — Vente d'une obligation par Jean Baudouin, sieur de Laudeberderie, ayant charge de son père Pierre Baudouin, sieur de La Combe, à Élie Loiseau l'aîné, maître cordonnier à Taillebourg. — Contrat de mariage de maître Moïse Brégeon, sieur du Brizard, fils de feu maître Jean Brégeon, juge de la commanderie des Épaux, et de Marguerite Raoul, avec demoiselle Suzanne Boursiquot, fille de noble homme Aron Boursiquot, sieur de Charmélœil, et de demoiselle Jeanne Guillot. — Quittance donnée par Pierre Faure à Aron Boursiquot, sieur de Charmeloeil. — Vente d'une coupe de bois par Jean Baudouin, sieur de Laudeberderie, à Pierre Villette, marchand. — Bail d'une pièce de pré par maître Jacques Meschinet, procureur fiscal du comté de Taillebourg, ayant charge du seigneur de Chaban et de La Berlanderie, à Jacques Renoulleau, laboureur. — Quittance donnée audit maître Meschinet, par Michel Glemein, pour l'apprentissage de Jacques Girard, « serviteur domestique » dudit sieur Meschinet, etc.

E. 155. (Cahier.) — In-4°, 60 feuillets, papier.

1676-1677. — Ferme du droit de passage sur la rivière de Charente à Taillebourg, au sieur Noret, par maître Étienne Magueux, avocat en Parlement, intendant des maison et affaires de Mgr le duc de La Trémoille, au nom et comme procureur général dudit seigneur, procureur général aussi de MM. d'Ormesson, conseiller d'État, et de La Faluère, président aux enquêtes du Parlement de Paris, tuteurs honoraires de Mgr le prince de Talmont et de mesdemoiselles de La Trémoille et de Tarente, en présence de Mathias Chaigneau, maître apothicaire, et de Pierre Benon, serviteur domestique du sieur Meschinet.— Vente du droit de complant du fief de vigne La Cormière. — Baux du fief Bureau et du complant au huitain des fruits du fief des Troches, appartenant à Mgr le duc de La Trémoille, par Jacques Meschinet, procureur fiscal du comté de Taillebourg, à François Deschamps, Christophe Néret et Étienne Moreau. — Vente d'un lopin de bois par René Le Comte, sieur de Boiscourault, demeurant au lieu de La Frédière, à Élie Loseau.

E. 156. (Cahier.) — In-4°, 45 feuillets, papier.

1679.— Ratification et approbation par haut et puissant messire Renaud de Pons, chevalier, seigneur-marquis de Thors, baron des Costeaux, le François et le Douhet, de la transaction passée entre maître Claude Cherpentier, notaire royal, agissant comme ayant charge expresse dudit seigneur, et maître François Rouget, échevin de Niort. — Nomination de collecteurs des tailles dans la paroisse du Douhet. — Contrat d'arrentement entre messire Renaud de Pons et Jean Jagueneau, meunier. — Vente d'une pièce de vigne par Martial Blanchard, maître cordonnier, à Louis Delavergne, marchand voiturier. — Échange de terres entre Simon Blanchard et Pierre Jagueneau. — Procuration donnée par Jean Marchand, maître apothicaire à Saint-Savinien, à Jean Fayet le jeune, praticien. — Cession de ferme d'une borderie par Marie Du Casse, veuve de Élie

Marain, sieur du Brandet, à Daniel Soullard, marchand à La Canarderie. — Résiliation d'un contrat d'arrentement entre les héritiers de feu Jean Mesnard et Jean Dornac, Andrée Maudoux, veuve d'Anthoyne Dornac, et leurs enfants, etc.

E. 157. (Cahier.) — In-4°, 54 feuillets, papier.

1680-1681. — Vente d'un lopin de terre situé dans le bois de La Noue par Berthommé Vinet, « laboureur à bœufs, » à messire Renaud de Pons, marquis de Thors, représenté par dame Judith de La Rochefoucauld, son épouse. — Procuration donnée par maître René Rousseau, avocat au Parlement de Paris, demeurant à La Motte-Sainte-Héraye, en qualité de curateur des enfants mineurs de feu Paul Rousseau, maître chirurgien, et de Françoise Pineau, à Isaac Renaudot le jeune, maître chirurgien, natif de Taillebourg, habitant la côte de Saint-Domingue. — Ferme pour trois ans d'une pièce de pré en la prairie appelée de Bayard par maître Jacques Meschinet, procureur fiscal et receveur du comté de Taillebourg, à Jacques Besnard, maître chirurgien. — Procès-verbal de l'état de la maison noble de Venzac, dressé à la requête de Henry Fradet, sieur de Caubour, fondé de procuration de dame Suzanne Catelan, veuve de haut et puissant messire Alexis de Saint-Maur, chevalier, seigneur-comte de Jonzac, marquis d'Ozillac, et autres places, lieutenant général pour Sa Majesté des provinces de Saintonge et d'Angoumois. — Contrat de mariage de Nicolas Vinet, laboureur à bras, avec Marie Vinet; ont signé : Henriette de Pons, Jacques-Auguste de Pons, Marie-Anthoyne de Pons, Pon de Pons, Catherine et Jeanne Théroulde, etc.

E. 158. (Cahier.) — In-4°, 55 feuillets, papier.

1691. — Règlement de compte entre messire Marc-Antoine de Pons, chevalier de Thors, capitaine au régiment de la Reine, et Louis Genty, cordier aux Costaux, appartenant audit seigneur de Thors et à ses frères. — Arrentement de deux lopins de terre labourable par le chevalier de Thors à Guillaume Chagneau, tissier en toile. — Cession par Viviez Douillet, soldat en la compagnie de M. le marquis de Thors, capitaine au régiment de Picardie, de l'usufruit de tous ses biens à Huguette Portin, veuve de François Douillet. — Cession par Pierre Fouchier, à Jean Grollet, d'une maison avec jardin, prés, bois, terre labourable, etc., avec la quittance des lods et ventes, par messire Guy-Louis de Pons, chevalier, marquis de Thors, capitaine au régiment de Picardie, seigneur du Douhet, etc.

E. 159. (Cahier.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1692. — Testament et inventaire des meubles de Mathurin Pesson, laboureur, et de Jeanne Depain, conjoints. — Arrentement par le marquis de Thors à Pierre Festis, Martial Bertaud et Pierre Charron, laboureurs, d'une pièce de terre labourable, appelée *le Champ des Érondes*, situé en la paroisse du Douhet. — Vente d'une pièce de vignes par Jean Parrot, laboureur, à Toussaint Merseau, meunier. — Vente d'une pièce de bois taillis par Jean Germain, maître cordonnier, à Jean Baudouin, sieur de Laudeberderie, etc.

E. 160. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1693. — Vente d'un lopin de terre labourable par Jean Portier, à Jean Moré, sieur de Beauregard. — Procuration donnée par les héritiers de feu Pierre Gouillé, marchand, au sieur Duhamel, bourgeois à Taillebourg, pour le règlement de leurs intérêts. — Règlement de compte entre messire Guy-Louis de Pons, chevalier, seigneur-marquis de Thors et du Douhet, colonel du régiment de Flandre, et Louis Gonti, fermier des Costaux, appartenant audit seigneur. — Transaction entre les héritiers de feu Pentecoste Luneau, veuve en premières noces de Joachim Cloizeau, et en secondes de Jacques Besnard, maître chirurgien, demeurant en la paroisse Du Douhet. — Ferme par Jean Baudouin, sieur de Laudeberderie, à André Pertus et François Thoreau de la coupe et levée du bois du Vivandier, etc.

E. 161. (Cahier.) — In-4°, 25 feuillets, papier.

1696. — Contrat de mariage de Nicolas Chassin, notaire et procureur au comté de Taillebourg, fils de Thomas Chassin, praticien, et de Marie Jeanneau, avec Marie Besnard, fille de feu Jacques Besnard, maître chirurgien, et de Marthe Ducasse. — Vente par Étienne Vitet, charpentier en grosses œuvres, et Françoise Vincent, sa femme, à Toussaint Merseau, meunier, d'un lopin de terre labourable. — Contrats de mariage : de Michel Gourdet, « laboureur à bras, » avec Antoinette Bertaud ; — de Nicolas Guiberteau avec Renée Mautret, veuve de Jacques Durand, etc.

E. 162. (Liasse.) — In-4°. 75 pièces, papier.

1684. — MOREAU (Isaac), notaire royal à Taillebourg. — Testaments d'Élie Oizeau, laboureur à bœufs, et de Mag-

deleine Bourdet, sa femme, demeurant au Grand-Village, paroisse de Bussac. — Mariage de David Goguet avec Françoise Blanc. —Transaction entre Pierre Guenon, sieur de La Rethorye, Pierre Chasseriau et Jean Chaigneau, asseyeurs et collecteurs des tailles de la paroisse de Bussac. — Ferme d'un moulin à eau et ses dépendances par Pierre et Jehan Chasseriaux, laboureurs à bras au bourg de Bussac, à Jehan Uzeron, meunier, demeurant aux moulins des Chobellectz (Choblets).— Mariage de François de Seuil avec Mathurine Vinet, de l'avis et conseil de haut et puissant Isaac de Beauchamps, seigneur de Bussac, Saint-George, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi; de dame Esther de Granges, femme épouse dudit seigneur; Alexandre et Anne de Beauchamps, Gabriel de Beauchamps, écuyer, seigneur de La Valade et de Laleigne, qui ont signé au contrat, etc.

E. 163. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1635. — Mariage de Mathurin Uzeau avec Marguerite Machefert.— Pouvoir donné par Jehan de Gouvin, écuyer, sieur de La Massonnerie, y demeurant, à damoiselle Bertrande de Gouvin, sa sœur, pour recevoir les rentes et terrages appartenant audit seigneur de La Massonnerie. — Hommage rendu à Pierre Guivaudeau, chevalier, seigneur de Montigny, Burie, La Longeay et autres lieux, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi et capitaine d'une des compagnies du régiment de ses gardes, par Charles de Gouvin, écuyer, sieur des Combes, tant pour lui que pour Jehan de Gouvin, son frère, écuyer, sieur de La Massonnerie, damoiselles Bertrande et Louise de Gouvin, ses sœurs, tous enfants et héritiers de feu Jehan de Gouvin leur père, aussi écuyer, sieur de La Grange et du Vieux-Chasteau. — Bail à ferme d'une maison et ses dépendances sise à La Massonnerie, par Charles de Gouvin, écuyer, sieur des Combes, et demoiselle Louise de Gouvin, veuve de Isaac Martineau, écuyer, sieur de La Besne et de Pommiers, lieutenant d'une compagnie du régiment des Gardes, gendarmes de la compagnie d'ordonnance de Sa Majesté, à Pierre Uzeron, sieur de Chasteauneuf, et demoiselle Bertrande de Gouvin, sa femme.

E. 164. (Liasse.) — 69 pièces papier.

1637. — Règlement entre honorable homme maître François Murent, sieur de La Murendière, docteur en médecine à Saintes, et son métayer Pierre Jaullin. — Vente par ledit Murent à Pierre Duc, laboureur à bras à Sainte-Vaize, d'une pièce de vignes. — Ferme par ledit Murent à Antoine Guaignard d'une maison avec jardin, etc. — Bail par Louis et Vivien Guais frères, écardeurs, demeurant en la paroisse d'Écurat, de tous les domaines provenant de l'héritage de feu Claudine Violleau, fille et héritière universelle de défunts Guillaume Violleau et Catherine Guais, à Pierre Guenon, sieur de La Rethorie, demeurant à Bussac. — Quittance donnée par Laurent Decutard, homme de chambre de M. de Saint-Georges, à Jacques de Robillard, écuyer, sieur de La Blanchardière, comme mari de Bertrande de Gouvin, de la somme de 30 livres 1 sol en pistoles d'Espagne, etc.

E. 165. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1638. — Levée de la taille par les collecteurs Guillaume Febvrier et François Deau. — Mariage de François Violleau et Marie Guerry. — Procuration donnée à maître Bertrand Mairand, par haut et puissant messire Isaac de Beauchamps, seigneur de Bussac, Saint-George, etc.

E. 166. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1639. — Testament de Marie Michaud, veuve de Pierre Frappier. — Procuration donnée par Jacques de Ponthieu, écuyer, sieur de Beaupuy et de Chambon. — Quittance d'une échéance de rente donnée par honnête femme Judith Mallet, veuve de David Coutant, marchand, à Jean Boisseau, son beau-frère, demeurant à Taillebourg. — Procuration donnée à maître Allenet, procureur au siége royal de Saint-Jean-d'Angély, par : haut et puissant Louis de Beauchamps, seigneur de Bussac, Saint-George et autres places, demeurant en son hôtel dudit Bussac; Alex. de Beauchamps, écuyer, sieur de La Valade; Gabriel de Beauchamps, écuyer, sieur de La Leigne, et demoiselle Anne de Beauchamps, dans le procès contre Marc Toussainct, marchand; Uzillauld, maître tailleur d'habits; Pierre Raffou, médecin; Jacques Sernaton, maître apothicaire, et leurs co-intéressés.—Testament de Jean Richaudeau. — Vente de terres en la paroisse de Saint-Vaize, par Guillaume Guesnard, à honorable homme François Murent, sieur de La Murendière, docteur en médecine à Saintes. — Testaments de Pierre Maistre et Jehanne Jousseaume, de Jehan Vinet et Jean Boizeau, laboureurs.— Vente d'une pièce de terre par honnête personne Jehan Dupuy, marchand à Saintes, à Mathieu Durand, laboureur.— Transaction entre haut et puissant messire Isaac de Beauchamps, seigneur de Bussac et autres places, et Jehan Uzereau, sieur de l'Ormon, et ses enfants, André, Ruben et Gaspard, au sujet de la vérification de la terre et seigneurie de Bussac, dont relève la terre de l'Ormon, etc.

E. 167. (Cahier.) — In-4°, 74 feuillets, papier.

1640.—Marché passé entre Michel Bruneteau et messire René Busseau, prêtre-curé de la paroisse de Bussac, pour une vente de foin, etc.—Comparution des syndics et principaux habitants de la paroisse de Fontcouverte pour donner leur avis sur la taxe au rôle des tailles du sieur Gousse, à la requête des président et élus en l'Élection de Saint-Jean-d'Angély. — Déclaration des fabriqueurs de la paroisse de Bussac au sujet de la recherche des amortissements et autres revenus ecclésiastiques. — Vente d'une maison sise à Mazeray à Pierre Durand, marchand, par Pierre Deschamps, écuyer, sieur de Basse-Rivière, au nom et comme fondé de pouvoirs de haut et puissant Louis de Beauchamps, seigneur de Bussac. — Vente d'une pièce de terre labourable à Anthoyne Droubail, laboureur, par haut et puissant Louis de Beauchamps, écuyer, seigneur de Bussac, Saint-Georges-des-Coteaux et autres places, comme héritier de feu son père, etc.

E. 168. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1641. — Vente de terres par Daniel de Campet, écuyer, à Michel Denis, laboureur.— Vente d'une terre située au champ Bernard, par Pierre Morice, laboureur à bœufs, demeurant au village de Thoreaux, à Louis Gorion, laboureur à bras. — Assignation donnée par Jehan Lozeau et François Dornac, syndics de la paroisse de Bussac, aux habitants de cette paroisse, par-devant les président, lieutenant et élus en l'Élection de Saint-Jean-d'Angély, à la requête de Paul Gaultier, marchand; Jehan Biron, meunier; Mathurin Guesnard, Isaïe Moreau et Nicolas Mornet, qui demandent à être rayés du rôle des tailles de ladite paroisse, étant aujourd'hui domiciliés dans les paroisses de Taillebourg, Sainte-Vaize et Vénérand. — Marché entre honorable homme maître François Murent, sieur de La Murendière, docteur en médecine à Saintes, et Pierre Moreau, laboureur à bœufs, métayer.—Inventaire des meubles appartenant à Étienne Allaire, laboureur à Bussac. — Arrentement d'une pièce de terre, par damoiselle Claude de Valée, dame de la terre et seigneurie du Douhet et autres lieux, à Jehan Constant, laboureur. — Baillettes de diverses terres sises en la seigneurie de Raymoncières par Jehan de Meschinet, écuyer, sieur de Boisseguin, La Grange, les Raymoncières, La Rousselière et autres lieux, et damoiselle Judith de Robillard, son épouse, à Lucas Pain, Morand Pascaud, etc., laboureurs à Fontcouverte.

E. 169. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1642. — Vente d'un lopin de bois taillis, par François Janiau, laboureur à bras, à Daniel Alebert, maréchal.— Testament de Jehan Avoué, charpentier, et Denise Nicollas, sa femme, demeurant en la paroisse du Douhet. — Arrentement d'une pièce de terre par haute et puissante dame Claude de Valée, dame du Douhet, représentée par honnête personne Paul Gaultier, marchand à Bussac, à Jehan Dupuy, marchand à Saintes. — Contrat de mariage de Daniel Alebert, fils de Jehan Alebert et de Andrée Uzesson, avec Marie Jamain, fille de Laurent Jamain et de Louise Guyonneau. — Transport de bail de terres et domaines par Simon Maviau, marchand à Bussac, à Pierre de Beauchamps, écuyer, sieur de Basses-Rivières, des biens appartenant ci-devant à Nicollas Allaire, sieur de La Gaillarde, et affermés par lui audit Maviaud. — Procuration donnée par honnête femme Marie Hamon, demeurant à Bussac, pour comparaître devant les juges présidiaux de Saintes, dans l'instance et action intentées contre honorable homme maître Jehan Rocquemadeur, avocat en la Cour.—Mariage de Jehan Verdois avec Anne Richaudeau.

E. 170. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1643. — Mariage de Jehan Prethus et de Marie Routurier, de l'avis et conseil de Jacques de Robillard, écuyer, sieur des Blanchardières, et Charles de Gouvin, aussi écuyer, sieur des Combes, qui ont signé au contrat. — Arrentement de moulins à eau par haut et puissant Louis de Beauchamps, seigneur de Bussac, Saint-George et autres lieux, héritier de feu haut et puissant Isaac de Beauchamps, son père.— Payement par maître François Murent, docteur en médecine de Saintes, de la rente due à vénérable et discrète personne maître François Du Breuil, ci-devant seigneur de Sainte-Veize. — Arrentement d'une prairie à Guillaume Richard, par demoiselle Claude de Vallée, dame du Douhet. — Autorisation donnée par haut et puissant Louis de Beauchamps, seigneur de Bussac, Saint-George, Savigné, Maizonnay et autres places, à la cession par maître Catherin Boulanger, sieur du Parquet, de la ferme judiciaire de la terre et seigneurie de Maizonnay en Poitou, par-devant le lieutenant au siége royal de Saint-Jean d'Angély, à maître René Garnier, sergent royal.—Procuration donnée à René Roy par Rachel de Bonnefoy, veuve de André Bureau, écuyer, sieur de Bel-Ébat.

E. 171. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1644.— Vente d'une pièce de terre labourable par Mes-

treau, laboureur à bras, demeurant à La Fousse-Allard, paroisse de Fontcouverte, à Nicollas Chambes, maître tissier en toile, son beau-frère.—Vente d'une pièce de bois taillis par André Richardeau, femme séparée de biens de Louis Charron, demeurant à La Foucherie, à François Festis, laboureur à bœufs. — Inventaire des biens de feu Charles Routurier, à l'occasion du mariage de Marguerite Routurier avec Pierre Compagnon, en présence de Pierre Guenon, sieur de La Rethorie, de Brauld et Mathurin Labbé. — Mariage de Antoine Allebert avec Marie Lozeau. — Bail de domaines sis en la paroisse de Deaux par Marie Guillet, veuve de Pierre Jamain, à Pierre Daim, laboureur à bœufs, etc.

E. 172. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1645. — Inventaire des meubles et effets appartenant à Jeannette Guilloteau, veuve de Michel Blanchard, et à ses enfants. — Mariages de Jean et de Michel Berthelot, enfants de Mathurin Berthelot et de Marie Aubert, avec Jeanne-Arnaude Périnaud et Françoise Coudin. — Mariage de Jehan Merlet avec Marie Thevot. — Marché entre madame de Montaigne, femme de haut et puissant messire de Beauchamps, seigneur de Bussac, et Michel Mesnard, maçon, pour rebâtir les petits toits situés au lieu de La Mesnagerie, etc.

E. 173. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1646. — Mariage de Jacques Guérineau avec Catherine Texier. — Arrentement d'une pièce de terre par haut et puissant Charles de Villedon, seigneur de Magezy, Avergac et autres lieux, demeurant à Saintes, à Pierre et Jean Bisseul, tissiers en toile. — Bail de la métairie de La Murendière, située au bourg et paroisse de Sainte-Vaize, par honorable homme maître François Murent, sieur de La Murendière, docteur en médecine, demeurant à Saintes. — Procuration donnée par haut et puissant Louis de Beauchamps, chevalier, seigneur de Bussac et autres places, demeurant en son hôtel et logis noble dudit Bussac, héritier sous bénéfice d'inventaire de feu haut et puissant Isaac de Beauchamps, son père, pour comparoir pour ledit seigneur par-devant le sénéchal de la châtellenie de Germain et faire les foi, hommages et serments de fidélité qu'il doit et est tenu faire audit seigneur, en raison de sa maison noble, terre et seigneurie de Châtel-le-Rond, etc. — Marché passé entre demoiselles Marguerite et Renée de Robillard et la servante desdites demoiselles, etc.

E. 174. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1647. — Cession de ferme de métairie par Jehan Vinette, laboureur à bœufs, à Jehan Tapon le jeune, avec l'agrément de révérende dame abbesse hors les murs de la ville de Saintes. — Bail de moulins à eau à Jacques Curandeau, meunier, par dame Anne de Montaigne, femme épouse de haut et puissant messire Louis de Beauchamps, chevalier, seigneur de Bussac et autres places, demeurant en son logis noble dudit Bussac, fondée de procuration de maître Nicolas de Montaigne, prieur du prieuré d'Ambreuil(?). — Testaments : de Jacques Vivon et de Louise Vrignaud, sa femme ; de Jehanne Thenot, veuve de Jehan Marionneau. — Ferme d'un quartier de pré, situé en la paroisse de Saint-Vaize, par honorable homme messire François Murènt, sieur de La Murendière, docteur en médecine, demeurant à Saintes. — Procuration donnée par haut et puissant messire Louis de Beauchamps, chevalier, seigneur de Bussac, et Anne de Montaigne, son épouse, demeurant en leur hôtel et logis noble de Bussac, à l'effet de faire insinuer leur contrat de mariage au greffe du siége royal de Saint-Jean-d'Angély, ce qu'ils n'ont pu faire dans les quatre mois de l'ordonnance, etc.

E. 175. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1648. — Bail de la borderie appelée La Mesnardie, par dame Anne de Montaigne, femme de haut et puissant messire Louis de Beauchamps, chevalier, seigneur de Bussac et autres places, à François et Jean Prudhomme, père et fils. — Testament de Sébastien Bertrand, laboureur à Bussac, en présence des sieurs Pierre Guenon, sieur de La Rethorie ; Jehan Brisset et Daniel Allebert. — Testament de Hilaire Regnaud, veuve de Jehan Donnet, en présence de Jehan et Christophe Delabarre, etc.

E. 176. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1649. — Ferme d'une pièce de pré par honorable homme maître François Murent, sieur de La Murendière, docteur en médecine, à Louis Vinet, laboureur à bœufs. — Échange de terres en la paroisse de Vieuille entre Jacques Jagueneaud et son frère, Pierre Jagueneaud le jeune. — Mariage de Vincent David avec Jeanne Bertrand. — Testament de Jacques Guérineau, en présence de Pierre Guenon, sieur de La Rethorie, y demeurant, et Daniel Pinau, marchand. — Partage de deux pièces de pré entre Jehan Villette, laboureur à bœufs, demeurant en la métairie de la dame abbesse de Saintes, et Simon Bernard, etc.

E. 177. (Liasse.) — 95 pièces. papier.

1650. — Mariage de Jacques Texier avec Marie Pioseau, en présence des témoins: honnête personne sieur Josué Raboteau, marchand, maître Pierre Raboteau, procureur au siége présidial de Saintes, et Jehan Raboteau, clerc, demeurant à Saintes. — Marché passé entre Mathieu Bérard, peintre, et haut et puissant messire Louis de Beauchamps, chevalier, seigneur de Bussac, pour la peinture d'un cabinet situé au logis de Bussac qui devra être peint depuis le bas jusques en haut avec figures et la réparation de quatre tableaux de la chambre basse dudit logis, le tout moyennant la somme de 90 livres. — Inventaire après décès des meubles et enseignements délaissés par feu honnête femme Marie Toullet. — Testaments de François Delavergne, laboureur, et Jeanne Guyton, sa femme. —Vente de trois pièces de pré, situées en la Grande-Prairie, paroisse de Bussac, par Jehanne Abellin, veuve de Georges Lantier, à Jehan Chasseriau, avec la quittance des lods et ventes, signée de Montaigne. — Règlement entre haute et puissante dame Claude de Valée, dame du Douhet, veuve de messire Charles de La Rochefoucauld, vivant chevalier, seigneur dudit lieu et autres places, et les fermiers des moulins de la paroisse de Saint-Vaize, appartenant à ladite dame. — Ferme des cens et rentes de la terre et seigneurie de Savigné, par haut et puissant messire Louis de Beauchamps, chevalier, seigneur de Bussac et autres places, à Martial Augeron et co-intéressés.— Vente d'une pièce de terre par Anthoynette Fouchier, veuve de Guillaume Vincent, pierreur, demeurant à Saint-Vaize, à honorable homme messire François Murent, sieur de La Murendière, docteur en médecine. — Inventaire du mobilier de Jehan Boutin, meunier, par suite de son mariage avec Françoise Renaudot. — Mariage de François de La Taste avec Marie Durand, etc.

E. 178. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1651. — Marché entre honorable homme maître François Murent, sieur de La Murendière, docteur en médecine à Saintes, et Jehan Boutin, pour travaux au moulin de Rochefollet. — Testament de Étienne Launay et Guillemette Charon, sa femme.—Approbation par haut et puissant messire Louis de Beauchamps, chevalier, seigneur de Bussac, de l'acquisition faite par Paul Pelletreau, marchand, de Pasquet Richaudeau et Françoise Perrineau. — Arrentement d'une pièce de terres et vignes à Bastien Bertrand, Pierre Violleau et Étienne Allaire, par haut et puissant messire Louis de Beauchamps. — Mariage de Simon Mairand avec Marguerite Richard, contrat signé par dame Anne de Montaigne, épouse de haut et puissant messire Louis de Beauchamps, etc.

E. 179. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1652. — Inventaire des titres et enseignements délaissés par défunt Bertrand Machefer. — Testament de François Lantier, laboureur à bras. — Acquit baillé par Micheau Viau à François Dornat, laboureur. — Procuration donnée à maître Jehan Rivaud, procureur au siége royal de Civray, par haut et puissant messire Alexandre de Beauchamps, chevalier, seigneur de Bussac, La Valade et autres lieux. — Bail de la métairie de La Rochefollet à Pierre Morand, laboureur, par haut et puissant messire Alexandre de Beauchamps, seigneur de Bussac, etc., comme héritier sous bénéfice d'inventaire de feu haut et puissant Louis de Beauchamps, son frère. — Testament de Pierre de Beauchamps, écuyer, seigneur de Basses-Rivières, en faveur de ses enfants, Charles et Henry de Beauchamps, et de leur curateur, Charles, sieur de Beauregard, cousin du défunt.— Mariage de Hiérosme Fabureau avec Marie Pitard, etc.

E. 180. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1653. — Mariage de Jehan Chabosseau avec Louise Guiberteau. — Ferme d'une pièce de pré par honnête personne Pierre de Bonnegens, maître apothicaire à Saint-Jean-d'Angély à Pierre Chasseriau, marchand au Moulin-des-Forges. — Testament de Jehan Violleau. — Vente de deux pièces de terre par Jacques Chasteau, maître cordonnier, à Pascaud Frappie, laboureur à bras. — Vente de domaines par demoiselle Anne Taumur, veuve de honorable homme maître Jean Robert, avocat en la Cour de Saintes, Estienne Abellin, laboureur à bras, etc.

E. 181. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1654. — Transaction entre MM. de Mosnac et Des Combes, par l'entremise du procureur du comté de Taillebourg et de maître Jehan Mallet, procureur au bailliage dudit Taillebourg, acte signé Saint-Sauveur, Charles de Gouvin, Ésaïe Augeard, de Poguay, Jacques Bauldouin, Baudouin, La Prévaulté, de Fleuré, etc. — Ferme du droit d'aide au 8me du droit annuel à Jehan Morin dit La Roche par Pierre Martineau, commis aux aides, au nom de Alexis-Noël Du Fay, écuyer, sieur de Saint-Vincent, demeurant à Saint-Jean-d'Angély, ayant charge de maître Pierre de Suze, marchand, porteur de procuration de maître Jehan Le Roux, bourgeois de Paris. — Bail de métairie par noble homme Jacques Herpin, sieur de La Touche, conseiller et avocat du Roi au siége présidial de Saintes, demeurant en sa maison de la Vieille-Verrerie, à Gaspard Gaillocheau, etc.

E. 182. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1655.—Transaction entre maître Jehan Reynault, prêtre, bachelier en théologie, pourvu du prieuré de Notre-Dame de Jary, et Etienne Guérinot, tonsuré du diocèse de Saintes, dûment autorisé de messire Gabriel de Beauchamps (*alias* de Beauchant), seigneur des Allaignes, et de dame son épouse, mère dudit Guérinot, d'autre part. — Procuration donnée par maître Jean Reynaud, prêtre, bachelier en théologie, prieur commendataire au prieuré de Notre-Dame de Jary, etc.

E. 183. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1656. — Mariage de Mathurin Magné avec Renée Vincent. — Compte de tutelle de Isaac Taillasson, curateur des biens de Catherine Béchevin, fille et héritière pour un cinquième de défunt Vincent Béchevin et Marie Brethon, de l'autorité des officiers de la seigneurie du seigneur de Menestreux. — Partage des biens délaissés par David Pothier et Marthe Grenou, entre leurs enfants. — Testament de Louis Cosnier, demeurant en la maison de maître Arnaud Daluy, président au Présidial de Saintes, désirant porter les armes pour le service du Roi, sous l'autorité de Mgr le marquis de Montausier, en présence de vénérable et discrète personne messire Nicolas Guenon, prêtre-curé de la paroisse de Nuaillé, etc.

E. 184. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1657. — Échange de terres entre Brethommé Richard, laboureur à bœufs, Louise Merlet, sa femme, et Michel Vinet. — Inventaire des meubles appartenant à Michel Richard, à Pierre Richard et à défunte Françoise Chasseriau. — Mariage de Michel Richard avec Jehanne Guilloteau. — Ferme de deux moulins à eau par Hiérosme Tabureau, meunier aux moulins des Barrauds de La Planche, à Mathurin Vivien, meunier à Saint-Vivien. — Marché entre Pierre Morand, laboureur à bœufs, demeurant au lieu noble de Rochefort, paroisse de Bussac, et Pierre Chobellet, bordier, demeurant à Saint-Vaize. — Vente d'une pièce de pré par Marie Roux, veuve de Antoine Guesnard, à noble homme maître François Murent, sieur de La Murendière, conseiller et médecin ordinaire du Roi, demeurant à Saintes. — Inventaire des meubles délaissés par feu Robert Vieuille, représentés par Suzannet Bille, sa veuve. — Transaction entre haute et puissante dame Suzanne de La Rochefoucauld, veuve de haut et puissant messire Gabriel Gombauld, chevalier, seigneur de Champfleury, haut et puissant messire Gabriel Gombauld, fils, haut et puissant messire Pierre de Burlé, chevalier, seigneur des Chaunaizes, d'Ardillières et autres lieux.

E. 185. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1658. — Quittance donnée par haut et puissant messire Alexandre de Beauchamps, chevalier, seigneur de Bussac, La Valade, Souvigné et autres lieux, et dame Marie Martin, son épouse, séparée de biens, à dame Anne de Montaigne, des meubles et effets mentionnés sur l'inventaire du feu seigneur de Bussac, époux de ladite de Montaigne. — Échange de terres entre François Brethommé, Febvrier et Michel Texier, laboureurs à Bussac, en présence de Charles de Gouvin, écuyer, sieur des Combes, demeurant au lieu de La Maçonnerie, paroisse du Douhet, etc.

E. 186. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1659. — Testament de Jean Chauvain. — Mariage de Simon Lebreton avec Jeanne Mousnier; contrat signé par Alexandre de Beauchamps, Marie Martin, Huon, Alexandre de Beauchamps, Marie Martin, Marie Mousnier, Marie de Beauchamps, Esther de Beauchamps, P. Guenon, etc. — Accord entre haut et puissant messire Alexandre de Beauchamps, chevalier, sieur de Bussac, La Valade, Souvigné et autres lieux, et Michel Depin, laboureur à bras, au sujet de l'acquêt de domaines par lui fait de Louis Fleurimont, sieur de Montfleury. — Testament de Charles Marans, laboureur. — Mariage de Michel Gillet avec Marie Febvrier. — Vente de domaines par Christophe Delabarre le jeune, demeurant à Vénérand, à honnête personne Jacques Coutant, marchand. — Vente de la coupe et levée d'une pièce de bois taillis par Charles de Gouvin, écuyer, sieur des Combes, à honnête fille Anne Delavaud, etc.

E. 187. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1660. — Arrentement de deux pièces de terre dans la seigneurie de Bussac par haut et puissant messire Isaac de Beauchamps, chevalier, seigneur de Bussac et autres lieux, à Jehan Bretheau et Sébastien Bertrand, son gendre, ratifié par haut et puissant messire Alexandre de Beauchamps et Marie Martin, son épouse. — Mariage de Aubin Lair avec Marie Renaudot; contrat signé par Alexandre, Marie et Esther de Beauchamps, Marie Martin, Gabrielle Gombauld, Charles de Gouvin, écuyer, sieur des Combes, etc. — Transmission de ferme entre Jean Rigolle, tissier en toile, demeurant au faubourg de Saint-Palais-lès-Saintes, et Pasquet Richardeau, au nom et comme gérant des biens de Nicolas et Jehanne Hambertz, en présence de Pierre Guenon. — Mariages de Nicolas Chambes avec

Jehanne Richaudeau, et de Jacques Richaudeau avec Jehanne Chambes. — Inventaire des meubles de feu Nicolle Garnier. — Quittance donnée par haute et puissante dame Marie Martin, femme épouse de haut et puissant messire Alexandre de Beauchamps, chevalier, seigneur de Bussac, La Valade et autres lieux, de la saisie de la somme de 1,720 livres pour prix de la ferme de Rochefollet à elle due, etc.

E. 188. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1661. — Testament mutuel de René Cartier et Marie Favraud. — Déclaration de tutelle par Marie Favraud, veuve de René Cartier. — Procuration générale et spéciale donnée par haut et puissant messire Alexandre de Beauchamps, chevalier, seigneur de Bussac, La Valade, Souvigné, Maisonnay et autres lieux, à haute et puissante dame Marie Martin, son épouse, pour recevoir tous les droits et émoluments appartenant audit seigneur dans la forêt d'Aulnay. — Procuration donnée par messire René de Rasse, sieur de Champ-Mouton, demeurant au lieu noble de Souvignay en Angoumois, pour comparoir par-devant les juges de la Chambre du Trésor, à Paris, en l'instance de messire Estienne Lepage, receveur général des amendes de la Cour et demandeur en saisies aux fins de l'exploit contre ledit de Rasse, prétendu débiteur de messire Alexandre de Beauchamps, chevalier, seigneur de Bussac, et dame Marie Martin, sa femme. — Testament de Jeanne Chasseugne partageant ses biens entre la fabrique de Bussac, à la charge que son corps soit inhumé dans ladite église, Flaurence de La Malevaud, Jeanne Mesgrin, sa filleule, et Marie Baron; témoins : Me Guillaume Chotard, sergent ordinaire des Cours temporelles de monseigneur l'évêque de Saintes, etc.

E. 189. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1666. — Rivière, notaire à La Rochelle. — Testament de François Bourrasseau. — Convention d'échange de terrains entre les religieuses de l'Hôpital de la Charité de La Rochelle et Simon Bonamy, marchand boucher, signée : sœur Anne de la Nativité, prieure ; sœur Élisabeth de Sainte-Thérèse, sœur Magdelaine de Saint-Augustin, sœur Marthe de la Croix, sœur Anne de la Passion, sœur Anne-Marie de Saint-François, sœur Françoise-Marie de l'Enfant-Jésus. — Testament de Sarra Giraud, signé : de Monperlier, de Champion. — Contrat de mariage entre Malachias Mac-Mahon, capitaine d'infanterie de la baronnie de Davien en Irlande, fils de défunt Rochus Mac-Mahon et de Catherine Mac-Mahon, avec dame Marguerite Hadsor, native de Hardy, en Irlande, fille de défunt Jean Hadsor et de Rosa Mac-Mahon; contrat signé : Malachias Mac-Mahon, Margrett Hadsor, Jaugus Dalton, Guill, Creaghe, Edmond Porver, Arthur Mottley, etc. — Ferme d'une maison au sieur J. Bourlier, par Sara de Voghel. — Mariage de Guillaume Maurier, marchand, avec Marie Fortin ; contrat signé : de Gaston, Marguerite de La Rivière, Claude de Bidauld, Domainge de Bortigny. — Partage de domaines entre Jeanne Rivereau et Jacob Pajot ; signé : Reveau et Alard Belin. — Transport de domaines par la femme Buretel Auboyneau à Buretel Ribouleau ; acte signé : L. Auboyneau, Susanne Buretel, Élie Buretel, Marie Buretel, André Bouyer et Ribouleau. — Table des contrats et autres actes passés par moi, Rivière, notaire royal héréditaire à la ville et gouvernement de La Rochelle.

E. 190. (Cahier.) — In-4o, 80 feuillets, papier.

1666. — Ferme d'une maison par Marie Dumas à Barbin. — Apprentissage de Henri Chamot chez Philippe Guiochet, maître tonnelier. — Mariage de maître Thomas Petit, praticien, avec Anne Mercier; acte signé : Guillaume Robin, Jarrosson, Babin et Leclercq. — Transport d'une pièce de vigne en la paroisse de Saint-Maurice par François Machet aux religieuses Hospitalières; signé : sœur Anne de La Nativité, prieure ; sœur Élisabeth de Sainte-Thérèse, sœur Magdeleine de Saint-Augustin, sœur Marthe de la Croix, sœur Anne de la Passion, sœur Anne-Marie de Saint-François. — Mariage de Jean Daviot, cabaretier au faubourg de Saint-Éloy, avec Jeanne Guillebert, veuve de Jean Nourry, marchand, demeurant à Saint-Maixan ; contrat signé : Pierre de Chantry, etc. — Testament de Pierre Nadau, âgé de 19 ans, prêt à s'embarquer sur le navire le *Saint-Jean*, commandé par le sieur Duparquet. — Ferme d'une maison par Gabriel Barreau, maître apothicaire, à Thésée de Conan, écuyer, sieur de Rocq, et Benjamin Bernon, écuyer, sieur de Lileau. — Testaments d'Étienne Gachot et de sa femme. — Ferme d'une maison par Josué Meschin au sieur de Butler.

E. 191. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1655. — Salenault. — Minutes des contrats reçus et passés par moi Bertrand Salenault, notaire au comté de Taillebourg, précédées d'une table. — Acquisition d'une grange et ses dépendances par honnête personne Jacques Rabillard, sieur de La Pousinière, de Laurent et Marie Garloppeau, sa sœur. — Apprentissage de Jacques Porchereau fils. — Sommation de Paul Guérin à maître Josias Caillon. — Échange fait entre Sanson Micheau et Jean Pa-

ranteau. — Procuration donnée par Aubert Margot à Josué Adrien.—Métairie affermée à bail par Jean Caillon à Marie Chevallier et Pierre Gourdonneau. — Acquisition de terres par Jacques Rabillard, sieur de La Pousinière, des sieurs Deneschaud et Marsar. — Mariage de René Berthommé avec Jeanne Caffin. — Acquisition par Jacques Rabillard de terres provenant de Jean Cousin, au pied de laquelle est la revendition faite par ledit sieur Rabillard à René Simon. —Inventaire des meubles de feu Jean Passet et Jeanne Caffin, etc.

E. 192. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1652. — Dépositions d'André Hillairet, marchand à Saint-Savinien, Samuel Jouanne, maître apothicaire, etc., au sujet de la contestation entre les femmes Roy et Adrien au sujet d'une vente de harengs. — Assignation donnée à la requête de Jehan Servat à Jeanne Barbier, en présence de Baptiste Ponvert et de Simon Nadau. — Transaction entre Claude de La Roque, maître Jean Dubois et Verneuil, pour annuler une action intentée au siége royal de Saint-Jean-d'Angély contre ledit Verneuil. — Contrat de mariage entre Jacques Viaud, laboureur, et Marie Festineau; signé : Henri de Montis, Marie de Montis, Suzanne de Montis, D. Rigault, etc. — Vente de quinze charretées de foin de la prée des Forgettes par haut et puissant Casimir de La Rochefoucauld, sieur des Touches, à Anthoine, demeurant à Saintes, en présence de Hector Chastaigner, écuyer, seigneur de La Motte-Péré, etc.

E. 193. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1657. — Contrats de mariage : de Pierre Bouron avec Marie Bertrand, de Julien Barraud avec Jeanne Saulnier. — Fermes de terres par Françoise Micheau à Micheau-Micheau, par Dubois à Pierre Couturier. — Ferme des vignes du fief de Baillère à Étienne Benon, laboureur, par Jacques de Laval, écuyer, seigneur de Ladou. — Acquêts de domaines de Pierre Micheau et Maurice David par Jacques Rabillard. —Mariage de Claude Chauveau avec Marie Meslier. —Testament de Simon Festiveau, en faveur de Jeanne Meriot. — Mariage de François Hubert avec Élisabeth Desnouette. — Apprentissage de Jean Fourestier chez Mathurin Minguet. — Procuration donnée à David André par P. Rullaud et Marguerite Couhé. — Acquêts de domaines par Élisabeth Desnouette et Jeanne Desnouette. — Testament de Coutante Rouillé. — Table.

E. 194. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1658.— Acquisition par Jean Adrien, dit La Vague, de Pierre et Daniel Benon. — Déclaration faite par Arnaud Godillon de la perte de sa barque l'*Espérance*, naufragée à la côte de La Chaume en Olonne.— Quittance donnée par Anne Ozeau à Jean Micheau. — Testament d'Élisabeth Coutaneau. — Baillette de terres par noble damoiselle Suzanne Ysle à André Esrard. — Mariage de François Berthommé avec Élisabeth Counouhe. — Sommation faite par Pierre de La Vergne à Joachim Martineau. — Acquisition de terres par Marie de Puirigauld de Pierre Gaschet. Mariage de Guillaume Estienne avec Marie Gareau. — Cession de terres par Aubert au sieur Rabillard. — Charte-partie du navire l'*Espérance*, affrété par Jacques et Daniel Rabillard, Samuel Jouanes, Timothée Beauvoix, Jacques Lefort, etc., pour faire le voyage de Terre-Neuve, commandé par Bargeau, maître et conducteur dudit navire, aux fins d'y faire la pêcherie du poisson vert sur le Grand-Banc. — Testament de Marthe Gaudin. — Apprentissages de Pierre Regnaud, de Jacques Dessiou.—Ferme de terres par Estienne Couturier à Marguerite Couhé, etc.

E. 195. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1659. — Vente d'un jardin situé à Saint-Savinien, par Jacques Dubré, maréchal, à Pierre Richier, marchand. — Arrentement de trois journaux au fief de La Perche, par haute et puissante dame Élisabeth de Puyrigault, veuve de haut et puissant seigneur messire Pons de Pons, chevalier, seigneur-baron de Bourg-Charente, le Bois de Cherman et autres places, chef des armes et du nom de l'illustre maison de Pons, demeurant en sa maison noble dudit Bois de Cherman, à maître Jean Du Bois, notaire au comté de Taillebourg. — Ferme d'une pièce de pré à Jean Surreau, marchand, demeurant au faubourg de Taillebourg, par haut et puissant Claude Isle, chevalier, seigneur des Groix, Forgettes et autres lieux, demeurant en sa maison noble dudit Forgettes. — Mariage de Estienne Bouis avec Marie Esneau; contrat signé par Daniel Ysle, écuyer, sieur de La Cave, parrain du futur, Paul Ysle, aussi écuyer, et Madeleine Ysle, etc.

E. 196. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1660. — Vente d'une pièce de terre dans la seigneurie de Coullonges, par Anne Roÿ, fille de défunt Thobie, demeurant à Saint-Savinien, à honnête femme Marguerite Couhé, veuve de Pierre Ponvert. — Marché passé entre haut et puissant seigneur Claude Ysle, chevalier, seigneur de Groix, Forgettes et autres lieux, et honnête personne Anne Allais, veuve de François Bachellot, au sujet de la

ferme du logis noble de la seigneurie des Forgettes. — Bail de la métairie de La Pousinière, par Jacques Rabillard, sieur de La Pousinière, à Guy Thomas, laboureur à bœufs. — Mariage de François Huble, serviteur domestique de Claude Ysle, chevalier, seigneur des Groix, avec Magdeleine Boulet. — Mariage de Pierre Lucas avec Anne Chauveau. — Diminution sur le prix de ferme du bateau de passage de Saint-Savinien du Port, en faveur de son fermier Abraham Audran. — Nomination de maître Isaac Adrien, comme syndic de Saint-Savinien, par Jacques et Daniel Rabillard, père et fils, Jean Chaigneau, Jean Morineau, sieur de La Politière, François André, sieur de La Foisbaptiste, etc. — Charte-partie du bateau *L'Espérance*, commandé par Pierre Cadot, affrété pour la Bretagne, pour y faire la pêche des sardines, par Daniel Rabillard, sieur de La Bertramière, et Gamaliel Pallastre, demeurant à Saint-Savinien. — Quittance d'amortissement d'une rente noble due par Nicolas Faure, marinier, à damoiselle Marie de Puyrigault, dame de La Pépinière, etc.

E. 197. (Liasse.) — 89 pièces papier.

1662. — Mariage de Jean Bousseau, laboureur, avec Marie Estourneau, servante domestique de damoiselle Marie Ozeau, veuve de Isaac de Vallée, vivant écuyer, sieur de Joncheau, au lieu de La Chaussée, paroisse de Saint-Savinien. — Vente du bois Gautier, par Jehan Favageau, farinier, à haut et puissant Claude Ysle, chevalier seigneur des Groix, etc. — Mariage de Jean Fromageau Blanconnier avec Esther Hillairet; contrat signé : Alexandre Du Rouzeau et Daniel Du Rouzeau, Pierre Adrien, etc.— Mariages : de Jacques Mauroux avec Jeanne Marsay, de Élie Berton avec Marie Frapprie, etc.

E. 198. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1663. — Vente d'un lopin de terre par Charles Bachellot, sieur des Hubles, à Jacques Renaudeau et Jean Trancard. — Vente d'une pièce de bois par Jean Renon, laboureur, à Jean Garloppeau, meunier, en présence de Paul Ysle, chevalier, seigneur de La Quine, etc. — Vente de deux pièces de pré par Pierre Gratiot, à haut et puissant Claude Ysle, chevalier, seigneur des Groix, La Cave, Forgettes et autres lieux. — Quittance donnée à haut et puissant Claude Ysle, par damoiselles Esther, Magdelaine, Henriette et Uranie Ysle, ses sœurs, héritières de défunt haut et puissant Daniel Ysle, vivant chevalier, seigneur de La Cave. — Hommage rendu par Jean Morineau, marchand, à haut et puissant messire Maximilien Eschallard, marquis de La Boullaye, comte des comtés de Braine, Sérignant, baron des baronnies de Mareuil, la Vieille-Tour, Champdollant et autres places, au devoir d'un écu d'or sol à muance et changement d'hommes, d'un mas de terre sis en la paroisse de Champdollant (champ dolent).

E. 199. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1664. — Procès-verbal dressé à la requête du sieur Jean Fromageau l'aîné, constatant l'enlèvement par le sieur David Éveillard, écuyer, sieur de La Guillebaudière, de 190 barres de fer, déposées entre les mains de la femme Fromageau, enlèvement effectué malgré la saisie dudit fer entre les mains de Fromageau, par Pallet, écuyer, sieur de Curay.—Testament de Charlotte Ponvert, veuve de Pierre Morineau, demeurant à Saint-Savinien. — Vente d'une pièce de terre par Garnier à Jacques Rabillard, sieur de La Pousinière. —Mariage de Jean Germain avec Jeanne Bouillaud ; contrat signé : René Simon et Dubois. — Vente d'une maison sise à Champeron par Pierre Breton, marchand orfévre, à haut et puissant Arnauld Rolland, chevalier, seigneur des Rousselières et autres lieux.— Mariage de Isaac Gallard avec Élisabeth Prévost, servante domestique de demoiselle Sara Ysle, veuve de haut et puissant Charles de Montils, demeurant au logis noble de La Vigerie, après avoir accompli les solennités de l'église réformée, de laquelle les parties font profession; contrat signé : Louis Préault (seigneur de La Thibaudière), Élisabeth, Louise et Sylvie Préault, Sara, Madelaine et Jeanne Ysle, Marie et Élisabeth de La Rochefoucauld, Súsanne et Magdeleine de Montis, etc.

E. 200. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1665. — Charte-partie de la chaloupe *La Françoise*, gouvernée par Pierre Rousseau, marinier, pour la côte de Bretagne. — Testament de Marie Esneau, veuve de Michel Guyonneau. — Vente d'une gabarre de 8 tonneaux, pour la somme de 130 livres, par Abraham Charrier à Jean Simon, gabarrier. —Vente d'une grange sise aux Forgettes, par Marie Audet, veuve d'Étienne Pasquier, à haut et puissant Claude Ysle, chevalier, seigneur des Groix, Forgettes, La Cave et autres lieux. — Mariage de David Rigault avec Lydie Guyonneau ; contrat signé : Jacquette de Marbœuf, Jeanne Ysle, Marie de La Rochefoucauld, Magdeleine-Susanne et Henriette Ysle.—Mariage d'Étienne Micheau avec Sara Foreau; contrat signé : Saint-Victor, Bellesbat-Laudouinierre, etc. — Obligation de 476 livres 14 sous consentie au profit du sieur Jacques Rabillard, sieur de La Pousinière, contre Daniel Guion, marchand à Saint-Savinien. — Arrentement d'un moulin à eau, situé à Vau-

fresche, par haut et puissant Claude Ysle, chevalier, seigneur des Grois, Forgettes, La Cave, Courjon et autres lieux, demeurant en son logis noble de La Cave, au bourg de Saint-Savinien, à André Brard, laboureur à bœufs. — Accord entre Jean de Saint-Aygnan, maître tailleur d'habits, et haut et puissant Claude Ysle, chevalier, seigneur des Grois, La Cave, Forgettes et autres lieux, au sujet de la fermeture de la rue qui regarde l'écurie de la maison de la fontaine dans le jardin appartenant audit seigneur. — Acquisition d'un cheval avec sa selle et sa bride par Henry-Claude Guiton, écuyer, seigneur de La Pommerade, demeurant audit logis noble, paroisse de Clam, et Henry Guitton de Mauleurier, écuyer, seigneur d'Agonnay, y demeurant, à damoiselle Marie Magnet, veuve de François André écuyer, sieur des Ageots, demeurant à La Biquenettrie, pour la somme de 250 livres tournois. — Mariages de Charles Mainguet, maître charpentier de grosses œuvres, avec Esther Papineau, et de Pierre Papineau avec Magdeleine Mainguet, faisant tous profession de la religion réformée; contrats signés : J. de Lis, Jean Adrien Lescuier, pasteur de Saint-Savenien (Saint-Savinien), Madeleine et Susanne de Montis, Élisabeth Préault et Louise de Cumont, etc.

E. 201. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1667. — Mariage de Jean Paronneau, tonnelier, avec Judith Rançon, servante domestique de Sanson Micheau l'aîné, demeurant à Saint-Savinien. — Transaction d'accord entre Jehan de La Tour, écuyer, seigneur de Geay, et Jacques Bonne le jeune, maître cordonnier à Saint-Savinien. — Inventaire des meubles de Nicollas Pasturauld, veuf Chaigneau, au moment de son second mariage avec Judith Gautreau, veuve Mussaud; contrat signé par Jeanne Rocquemadour, femme de Daniel Rabillard, sieur de La Bertramière, etc.—Testament de Jacques Rabillard, sieur de La Pousinière, professant la religion réformée. — Règlement de compte entre honnête personne Jacques Rabillard l'aîné, sieur de La Pousinière, et Charles de Marraquier, sieur de La Fontaine. — Quittance donnée à haut et puissant Claude Ysle, chevalier, seigneur des Grois, par damoiselle Uranie Ysle. — Mariage de Jean Roux, serviteur domestique d'honnête femme Marie Nadau, veuve de Pierre Joussomet, avec Françoise Loseau, faisant profession de la religion réformée. — Mariage de Jean Charron, laboureur à bras, serviteur domestique de demoiselle Élisabeth de Préault, dame de la Petite-Thibaudière, avec Jeanne Servan, servante de ladite dame; contrat signé : Marie Ysle, Sylvie Préault, Louise et Élisabeth Préault, Madeleine de Montis, Élisabeth de La Rochefoucauld. — Mariage de Clément Hible avec Marie Gerbé, servante domestique de dame Susanne Ysle, veuve de haut et puissant Jean de Saulière, vivant chevalier, seigneur de Lescure et de Bernère; contrat signé : Susanne Ysle, Élisabeth Sylvie et Louise Préault, et Élisabeth de La Rochefoucauld. — Ferme de la métairie de Courzon par haut et puissant Claude Ysle, seigneur des Grois, à François Girault, etc.

E. 202. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1668. — Testament de Pierre Gastineau. — Marché passé entre maître Pierre Rode, conseiller du Roi, receveur des tailles de l'Élection de La Rochelle, François Brossard, sieur de Beaulieu, sculpteur, députés par MM. les directeurs et marguilliers de la paroisse de Saint-Barthélemy de La Rochelle, et Jean Morel, maître tireur de pierres du faubourg Saint-Eutrope de Saintes, pour tirer des pierres dans les pierrières appartenant à Mgr le comte de Laval, prieur du prieuré de Saint-Savinien, suivant ses ordres. — Mariage de Michel Girard avec Marie Moy; contrat signé de Marraquier. — Vente par Abraham Charrier, marchand, à Pierre Fillastre, d'une pièce de pré, confrontant à celui de Théodore Bureau, écuyer, sieur de Clermont. — Vente par Sara Micheau, veuve de Daniel Guion, à Barthélemy Sellier, du bateau nommé *La Françoise*. —Accord entre Élie Tabois et Pierre Rivet, marchands, au sujet d'une somme de 297 livres, due par le sieur Rivet au sieur Tabois, sur laquelle il est dû au sieur Rivet par Jacques de La Rochefoucauld, écuyer, sieur du Breuil, en présence de Jean Morel et d'Alexandre Du Rousseau. — Marché entre Jean Lezeau, laboureur à bras, demeurant au village de La Richardière, et Moïse Eschasseriaux, sieur du Ramet, demeurant audit lieu du Ramet, au sujet de la garde des troupeaux dudit sieur Du Ramet, etc.

E. 203. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

1669.— Nomination de Daniel Rabillard et Louis David, comme députés des habitants de Saint-Savinien à l'intendant d'Aguesseau en la ville de Limoges, pour lui demander le remboursement des étapes payées par lesdits habitants aux sieurs de La Paillerie, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, Beaupuy et Desplands, capitaines d'infanterie. — Testament d'Anne David, veuve de Guillaume Bretet, vivant tailleur d'habits. — Vente d'une vigne par Paul Micheau, laboureur à bœufs, demeurant à la métairie du Maine Moreau, à Jean Micheau, son fils; payement fait entre les mains de haut et puissant messire Claude Ysle, chevalier, seigneur des Grois, La Cave, Forgettes et autres lieux. — Mariage de Jean Lozeau avec Jeanne Deneschaud, servante domestique de Jacques Rabillard, sieur de La

Pousinière, en présence dudit Rabillard. — Procuration donnée par Josias Villeneau, marchand, demeurant au bourg d'Ars (île de Ré), à Daniel Lasseur, marchand au lieu de Saint-Savinien, pour le représenter au contrat d'apprentissage de Jacques Villeneau, son fils, avec Jacques Le Breton, maître charpentier de navires au lieu de Saint-Savenien (Saint-Savinien). — Déclaration des domaines et héritages que Gaspard Conte, laboureur à bœufs, possède en la seigneurie de Forgettes, faite à dame Suzanne Isle, veuve de haut et puissant Jean de Saulière, vivant chevalier, seigneur de Lescure, etc.

E. 204. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1670. — Procuration donnée par Marie Fagot, veuve de François Dissepierre, à Pierre Dissepierre, son fils, pour vendre un bateau appelé le *Petit-François*, du port de trois tonneaux ou environ. — Baillette du fief de La Garenne à Jacques Micheau par haut et puissant messire Claude Ysle, chevalier, seigneur des Grois, La Cave, et autres lieux. — Mariage de Jean Caillaud avec Élisabeth Brauld. — Charte-partie de Pierre Fillastre, marinier, maître de la barque l'*Espérance*, de Charente pour porter un chargement de lin de La Rochelle à Amsterdam, en Hollande, à l'adresse de M. Henri Van Heisse, bourgeois et marchand dudit Amsterdam. — Résiliation de la ferme passée entre honorable homme maître Mathieu Collineau, avocat en la Cour, juge ordinaire de Pons, et Jean Morineau, sieur de La Polletière, demeurant à Saint-Savinien, après le payement des rentes dues à mademoiselle de Saint-Seurin. — Mariage de Daniel Peigné avec Marie Fonteneau. — Testament du sieur Robellin en faveur de Rullier, sa femme et ses enfants, etc.

E. 205. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1671. — Ferme d'une maison sise à Saint-Savinien par Élisabeth Adrien, femme et procuratrice générale de Jehan Martin, marinier, à David Le Fort, marchand audit bourg. — Procuration générale donnée par Bertrand Brauld, marinier, à Allebert sa femme. — Mariage de Daniel Nadaud, marinier, avec Élisabeth Brauld ; contrat signé par Daniel Mainguet, Jean, Daniel, Jacob et Marguerite Adrien, etc. — Quittance donnée par damoiselle Henriette Yslo, fille majeure et de ses droits, demeurant à Saint-Savinien, à haut et puissant messire Claude Ysle, chevalier, seigneur des Grois, La Cave, Forgettes et autres lieux, demeurant en son logis noble dudit lieu de La Cave. — Vente d'une pièce de terre dans laquelle il y a une fontaine par Mathieu Bourdet et Daniel Guion, marchand, audit messire Claude Ysle, seigneur des Grois, etc. — Règlement de compte de la gestion de la tutelle des enfants Pascaud avec J. Rabillard, sieur de La Pousinière.—Testament de Mathurine Charrier, veuve de Pierre Gaschet. — Mariage de maître Jean Guetier, notaire et greffier de la baronnie de Champdollant, fils de Jean Guetier et Catherine Flandrin, avec Estelle Hémery, fille de défunt maître Hélie Hémery, vivant procureur au siége présidial et Élection de Saintes et échevin de ladite ville, et d'Anne Bellou. —Délaissement de fonds immobiliers de la terre et seigneurie de La Vigerie par Jacques de Laval, écuyer, seigneur de Ladou, père et légal administrateur de damoiselle Marie de Laval, sa fille, et damoiselle Marie de Montils, aux demoiselles Suzanne et Magdeleine de Montils, filles de défunt Charles de Montils, chevalier, seigneur de La Vigerie, et de dame Sara Ysle, de l'agrément de haut et puissant messire Isaac Ysle, chevalier, seigneur-marquis de Loire, et haut et puissant messire Claude Ysle, chevalier, seigneur des Grois, ses cousins germains et beau-frère, etc.

E. 206. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1672. — Testament de Magdeleine Dezas, femme de Pierre Minguet. — Marché pour la réparation du four banal du grand prieuré, passé entre Nicolas Sevin, écuyer, sieur d'Aline, écuyer de Mgr Louis-Maurice de la Trémoille, comte de Laval, abbé du royal monastère Saint-Sauveur de Charrou, prieur de Saint-Savinien du Port, etc. — Marché par ledit Nicolas Sevin, écuyer, et deux charpentiers en grosses œuvres, pour raccommoder la couverture de l'écurie dudit prieuré, en présence de maître Jacques Rabillard, procureur fiscal de la seigneurie dudit prieuré. — Protestation faite par René de Tustal, écuyer, sieur de La Motte, demeurant au port d'Envaux, contre une consignation faite par Jérémie Melon, sieur du Cluseau, entre les mains de Jean Micheau, maître chirurgien à Saint-Savinien. — Mariage de Jean Aubel avec Lydie Esquier, « les solennités de la religion de laquelle les parties font profession observées et gardées. » — Procuration donnée par Bertrand Brauld, marinier, à Magdelaine Allebert, sa femme.

E. 207. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1673. — Échange de vignes entre maître Jehan Dupont, notaire au comté de Taillebourg, et Simon Préault, tissier en toile. — Partage des biens de feu dame Frogier entre ses héritiers André Estourneau, Jean Marchesseau, etc. — Vente de dix-neuf boisseaux de sel par Sébastien Poitevin, marchand à Saint-Savinien, à Mathurin Fraigneau, voitu-

rier de Ruffec, en Poitou.— Sommation faite par Christophe Champenois, marchand à La Rochelle, fondé de procuration de Thomas Laby, aussi marchand, au sieur Sébastien Poitevin, de payer 21 barils et 2 barriques de suif d'Irlande qui lui ont été livrés par ledit Laby. — Vente d'un treuil de bois de chêne et ormeau par Daniel Hirand, marchand, à Michel Grollière, maître charpentier de grosses œuvres, etc.

E. 208. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1686-1690. — Acte d'assemblée pour la paroisse de Saint-Savinien. — Marché entre Bernard Guay et Pierre Joussemet de 23 barriques de sardines bonnes et marchandes de Douarnenez et Camaret. — Ferme par David Le Fort à Dominique Collas de domaines situés au village de Chevallon. — Transaction entre David Le Fort et Pierre Giraud. — Ferme par Samuel Belladou, chirurgien, à Jacques Meslier. — Mariage de Daniel Peigné avec Rebecca Gautreau. — Bail de métairie par haut et puissant messire Jean-Louis de Malzac, chevalier, seigneur de Monclas, Forgettes, Courjon et autres lieux, capitaine commandant le régiment Piémont-royal de cavalerie pour le service du Roi, à Jacques Rigeau. — Testaments : de Judith Hillairet, en faveur de Jean, son père ; de Marie Fort, en faveur de sa mère. — Ferme par messire Louis Guibert, chevalier, seigneur de Landes et Coullonges, gouverneur de Saint-Jean-d'Angély, à Samuel Brousse, de la seigneurie de la Petite-Forêt. — Mariage de Pierre Meslier avec Jeanne Chault, etc.

E. 209. (Registre.) — In-4°, 292 feuillets, papier

1619. — TUFFÉ, notaire royal à Saintes. — Marché pour fourniture de pain entre Jean Benoist, garçon boulanger, et vénérable et discrète personne messire Jean Gaisne, prêtre-chanoine en l'église cathédrale Saint-Pierre de Saintes. — Révocation par messire Ambroise Buchaut, prieur-curé de Saint-Roman-de Villers, de la procuration donnée au curé de Saint-Palais de Saintes. — Transaction entre Jehan Seguyneau, procureur au siége présidial de Saintes, Pierre-Jacques Fourestier, marchand, Pierre de Lamaure, Jehan Sanxay, maître apothicaire, et François Sanxay, hôte du *Mortier d'Or*, demeurant tous à Saintes, pour l'achat des meubles de feu sieur de Saint-Seurin, au lieu de Tonnay-Boutonne. — Transaction au sujet des marais appartenant à Daniel Farnoulx, à lui donnés par défunt Charles Farnoulx, sieur de La Clocheterie, entre Jeanne de La Cour, damoiselle, veuve de M. Charles Farnoulx, sieur de La Gatessière, vivant conseiller du Roi et lieutenant en l'Élection de Saintes, et maître Jean Sancé, faisant tant pour lui que pour André Jalleau et Arrivé Symon. — Procuration donnée par honorable homme maître Jehan Pitard, procureur au siége présidial de Saintes, à vénérable et discrète personne maître Élie Pitard, son fils, conseiller prédicateur de la reine Marguerite, maître ès arts libéraux et curé de Saint-Pardoul, à maître Bertrand-Lestellier, curé de Saint Nicolas de Coureilles. — Transaction entre Hélie Greneau, notaire royal, et maître Daniel Chasseloup, substitut de M. le procureur du Roi, adjoint aux enquêtes au siége présidial de Saintes, au sujet des sommes dues audit Chasseloup par feu René Greneau et Marie Boutin, veuve de Pierre de Montfort, seigneur de Chambon. — Vente par damoiselle Claire d'Auton, veuve du comte de Latour, vivant écuyer, sieur de Bonnemie, à vénérable et discrète personne maître Jehan Delavergne, chanoine de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Saintes, de la somme de 200 livres tournois à elle due par noble homme Jehan Bureau, sieur de Lormont. — Vente d'un domaine noble par Gédéon Girault, marchand, à maître Luc Du Jau, sieur de Saint-Maurin, avocat en la Cour. — Transaction entre Louis Chaulieu, tailleur d'habits, et honorable homme maître Gaillard Tartas, avocat en la Cour du Parlement de Bordeaux, et Élisabeth Poictevin, sa femme. — Procuration donnée par Marc Bouette, marchand à Saint-Jean-d'Angély, à maître Jacques Rocquemadour, procureur fiscal du comté de Taillebourg. — Quittance donnée par Henry Nibaud à Jean Nibauld, en présence de Daniel Eschasseriaux et Jehan Dunoys. — Marché passé entre honorable homme Bertrand You, sieur de Beauchal, maître des relais de Saintonge, et Jean Jeauneau, marchand, fermier en partie desdits relais. — Règlement entre maître Raphaël Taboys, sergent royal général ayant charge de François Dugoys, sieur de La Houssaye, avocat au Conseil privé, et la veuve Louis Desmier. — Obligation de 600 livres consentie au profit de maître Jehan Berton, conseiller et contrôleur en l'Élection de Saintes, par haut et puissant messire Louis de Pernes, chevalier, seigneur d'Épinac, Périgné et Mounatois, gouverneur pour le Roi de la ville et château de Saintes, et Guillaume de Pernes, écuyer, seigneur de Tanis, etc. — Transaction entre haut et puissant messire Charles de Courbon, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, seigneur de Saint-Léger, Biaigne, Sèvres et autres seigneuries, et François Sanxay, marchand, hôte du logis du *Mortier d'Or*. — Règlement de comptes entre noble homme maître Gaillard Tartas, avocat en la Cour du Parlement de Bordeaux, damoiselle Isabelle Poictevin, fille de noble homme maître Isaac Poictevin, vivant sieur du Pourtal, greffier en chef au siége royal de Saint-Jean-d'Angély et l'un des pairs et échevins de ladite ville, et demoi-

selle Judith Robert. — Ratification de la vente de 14 aires de marais passée entre maître Daniel Chasseloup, substitut du procureur du Roi, adjoint aux enquêtes du siége présidial de Saintes, ayant charge de maître Pierre Arquessay, avocat en la Cour; de maître Daniel Eschasseriau, tant en son nom que comme mari de Marie Allaire et faisant pour maître Guy Allaire, son beau-frère. — Procuration donnée par haut et puissant messire Loys de Beleuil, chevalier, seigneur baron des baronnies de Cozes, Eschillais, La Ferrière, Étienne Moreschet, sieur de La Brécherie, et Abraham Mauvillain, marchand, à Jean Goguet, marchand à Cozes. — Ferme d'une maison avec jardin située en la rue des Balais, à Saintes, par Samuel Meschinet, sieur de Richemond, y demeurant, paroisse d'Escurat, à honorable homme Charles Forestier, avocat en la Cour du Parlement de Bordeaux.—Supplique adressée au lieutenant général par Pierre Bretinauld, écuyer, sieur de Plassay, Magesix, Pampin et autres lieux, à l'effet d'obtenir délivrance d'une expédition du contrat de mariage d'entre feu Antoine Bretinauld, écuyer, son père, et feu damoiselle Nicole Farnoux, sa mère; acte reçu par feu maître Jean Barbot, notaire royal. — Règlement de la succession de feu Jean Gombauld, écuyer, sieur de Champfleury, et demoiselle Lea de Cullant, entre Henry Gombauld, écuyer, sieur de Champfleury, damoiselle Élisabeth Herbert, son épouse, et maître Jehan Du Vigier, écuyer conseiller du Roi en sa Cour de Parlement de Bordeaux et Chambre de Guyenne établie à Nérac. — Contrat de mariage entre Pierre de Mimbrelle, écuyer, sieur d'Escurat et de La Breuil, commandant une compagnie française au régiment de Piémont, fils de feu Robert de Mimbrelle, écuyer, sieur d'Escurat, et demoiselle Marie de La Roze, son épouse, avec demoiselle Marie de Pernes, fille de feu haut et puissant messire Jacques de Pernes, seigneur de Ronflac, gouverneur de la ville et château de Saintes, et de dame Renée de La Tourière.

E. 210. (Registre.) — In-4°, 10 feuillets, papier.

1613. — Règlement d'intérêts entre haut et puissant messire Louis de Pernes, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, seigneur de Ronflac, Espinac, Périgny, gouverneur pour le Roi en la ville et château de Saintes, et haut et puissant messire Louis de Boulainvilliers, seigneur baron de Bezancourt et Chantaloup La Sausotte, tant en son nom que comme mari de dame Charlotte de Pernes.— Procuration donnée à maître André Resnier, notaire royal, juge-sénéchal des châtellenies de Meux, Saint-Germain de Vibrac, par haut et puissant messire Charles Chesnel, chevalier, seigneur de Meux et Saint-Germain, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, capitaine d'une compagnie de ses gardes. — Acte requis des offres de payer 342 livres 12 sols, faites par haut et puissant messire Benoist Gombauld, chevalier des Ordres du Roi, seigneur de Méré, à maître Michel Meschinet, procureur au siége présidial de Saintes, chargé de procuration de Jacob de Lizinac, écuyer, sieur de Marlonges, et demoiselle Élisabeth de Comminges, sa femme. — Testament de Pierre Robert, laboureur à bœufs, demeurant au village de Perches, paroisse de Sauléon, en faveur de l'enfant qui naîtra de Anne Griffon, sa femme, dont elle est de présent enceinte. — Payement fait par Charles Bignet, sieur de Vizet, faisant pour haut et puissant messire Louis de Besnel, seigneur baron de Cozes, Eschillais et autres places, à Marie Papin, faisant pour damoiselle Catherine Caillet, relicte de maître Dominique Debourg, vivant docteur en médecine, et à présent femme de Samuel Fretard, écuyer. — Promesse de décharge faite par honorable homme maître Daniel Chasseloup, substitut de M. le procureur du Roi et adjoint aux enquêtes du siége présidial de Saintes, à maître Nathanaël Chasseloup, son frère, procureur audit siége, envers maître Guillaume Ruthin, greffier aux enquêtes dudit siége, etc.

E. 211. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1630. — Quittance donnée par honnête femme Anne Boureau, veuve de Josué Sanxay, vivant apothicaire, de Saintes, à honorable homme Pierre Huon, avocat en la Cour du Parlement de Bordeaux. — Bail d'une maison avec jardin, située au bourg de Cozes, par Pierre Guenon, bourgeois et marchand de Saintes, à honorable homme Jacques Marcou, docteur en médecine. — Accord entre François de Baculard, écuyer, demeurant à Saintes, et ses co-intéressés, contre Anne Cadier, femme de Jehan Jallais, marchand hôtelier du faubourg La Berthonnière. — Vente de terres par Yzabeau Peigné, veuve de Pierre Bareau, et Jehan Bareau, son fils, demeurant en la métairie de Jehan de Vaux, à honorable homme maître Jehan Chasseloup, avocat en la Cour du Parlement de Bordeaux. — Quittance à honorable homme Mᵉ Daniel Chasseloup, substitut du procureur du Roi et adjoint aux enquêtes au siége présidial de Saintes, par Vincent Matthieu, écuyer, sieur de Birac. — Procuration donnée à maître Març Chauvet, procureur au siége présidial de Saintes, par Élisabeth Bavraud, relicte de Mathurin Rivière.—Obligation souscrite par Jehan Minuict, laboureur à bras à Chaniers, au profit de maître Guillaume Esneau, conseiller du Roi et juge magistrat en la sénéchaussée de Saintonge. — Obligation consentie au profit de Louis Cailleau, marchand à Saintes, par maître Josué Pichon, docteur en médecine à Jarnac-Charente.

E. 212. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1709-1781. — Arrêts de la Cour du Parlement de Paris, ordonnant que les défenses faites aux notaires de se servir dans les testaments de témoins au-dessous de l'âge de 20 ans accomplis ne sont pas applicables dans les provinces du ressort qui se régissent par le droit écrit, ni dans celles qui se règlent par le droit coutumier, et dans lesquelles il est permis de disposer par testament avant l'âge de 20 ans accomplis, etc.

E. 213. (Registre.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

1784-1790.— Délibérations de la communauté des notaires de La Rochelle.—Assemblée des conseillers du Roi, notaires à La Rochelle, réunis dans la chambre syndicale, pour la liquidation de l'office de notaire avec les héritiers de maître Jean-André Rossignol.—Convoi à l'église Saint-Barthélemy de maître Guillaume Delavergne père, ancien doyen, et service pour le repos de l'âme du défunt par les religieux Augustins. — Mémoire contre l'exclusion des notaires de l'échevinage par le règlement du Corps municipal de 1774. —Nomination d'un député pour l'Assemblée générale, convoquée pour aviser aux moyens de subvenir aux nouvelles charges, dont la commune est menacée, notamment en ce qui regarde la construction d'un nouvel arsenal.—Observations de la communauté au maire au sujet de la milice bourgeoise. — Visite à M. Griffon, lieutenant général, à raison du décès de madame son épouse.—Mémoire pour maître Jacques Desuze, conseiller du Roi, notaire à La Rochelle, contre la communauté desdits notaires. —Liquidation de l'office de feu maître Pierre-Didier Fleury, notaire, à Michel-Joseph Le Moyne de Sérigny, chevalier, capitaine des vaisseaux du Roi au département de Rochefort, avec la quittance dudit chevalier de Sérigny. — Certificats en faveur du sieur Desuze, délivrés par les sieurs Duffay, seigneur du Haut-Vendré, de Laverne, seigneur-baron de Saint-Laurent La Barrière, de Beaucorps, baron de l'Isleau et La Bûcherie Mousnier, juge sénéchal d'Annezay, L'Ériget, avocat au Parlement, etc. — Compliments à messire de Chatelaillon, grand sénéchal d'Aunis, sur la nouvelle dignité dont le Roi l'a honoré. Le grand sénéchal a reconduit la Compagnie jusqu'à la porte d'entrée « qui communique de la Cour de son hôtel au vestibule, « joignant la salle de compagnie où il l'avait reçue. » — Refus de la communauté de donner en commun à la Société de bienfaisance établie à La Rochelle, chaque membre en particulier étant libre de donner autant que ses facultés le lui permettent. — Visite à M. l'abbé de Coussy, nommé à l'évêché de La Rochelle, à la place de feu M. de Crussol. — Réclamation à l'Assemblé Nationale pour obtenir l'admission des notaires aux places de judicature, etc.

COMMUNES ET MUNICIPALITÉS.

E. 214. (Registre.) — In-folio, 65 feuillets, papier.

1632. — LA ROCHELLE. — « Estat par estimation des cens, rentes, redebvances, fermes et droictz patrimoniaulz cy devant appartenans à l'hostel de la ville de La Rochelle, réunis au domaine de Sa Majesté par ses lettres de déclaration données sur la réduction de la dite ville en son obéissance du mois de novembre 1628, registrées en la Chambre le 6 mars 1630, faict par nous, Charles Bailly, conseiller du Roy et maistre ordinaire en sa Chambre des Comptes, en présence de Monsieur Me Simon Dreux, conseiller du Roy en ses conseils, son advocat général en icelle pour M. le procureur général du Roy, suivant l'arrest de la de Chambre du 28 may 1632, intervenu sur le réquisitoire dudit procureur général, tant sur les comptes rendus de la trésorerie des deniers communs de la de ville des années 1575 par Me Marc Thévenin, de 1600 par Me Gabriel Couppe ; de 1623 par Mre Jehan Bernon, et sur celui de 1625 rendu en la de chambre par Mre Abraham Tessereau, que sur les tiltres de la dicte ville et inventaires d'iceulx dont doibt estre faict recepte des particuliers desnommés es chappitres cy apres comme s'ensuict. » — Rentes sur la grande boucherie. — Principaux censitaires : Jean Thévenin, écuyer, sieur de Gourville, Louis Auboyneau, etc.; — sur la petite boucherie : la fabrique de Saint-Sauveur ; Marie Cougnart, veuve du sieur Le Goux, secrétaire du Roi; Pierre Dubrois, pour une croisée faite en sa maison sise en Perrot, vers les murailles de la ville ; les héritiers de Jean Nicolas, échevin, sieur de Coureilles, de Michel Esprinchard; Gargouilleau ; l'Église réformée, pour la baillette d'une place à bâtir un temple devant la place du Château ; Daniel de La Goutte ; Isaac Blandin, écuyer, sieur du Fief-Mignon ; Paul Mervault; Nicolas Bertinault, conseiller au Présidial ; Marie Robin, veuve de Baal Compiègne, pour un moulin bâti sur le bastion de l'Évangile. — Places baillées à rente sur la ville neuve : les fabriqueurs de Cougnes; logis des religieux du Perrot ; la fabrique de Saint-Sauveur ; les héritiers de François Manigault ; Jean Thévenin, sieur de Vaulgouin; les héritiers de Daniel Goré, ministre ; Pierre Lefebure, ministre. — Fermes : de deux cavernes sous la tour de chef de ville, de la cohue de la Poissonnerie, de la Boucherie de Levescault, du barrage des portes de Cougnes, Saint-Nicolas-Neuve et des Deux-Moulins ;—de la part appartenant à la ville, des offices de courtiers nommés et reçus par

les officiers du Présidial et quatre bourgeois ; — des droits des maîtres chaussetiers, tondeurs, pintiers, savatiers, apothicaires, filaciers, etc. — Amendes pour contraventions par les boulangers, vendeurs de feuillards, cabaretiers, pour avoir vendu du vin pendant le service divin ; — des droits de la monnaie, — du collége, — de la conciergerie de l'échevinage, — des tours de la chaîne du « gros horloge, » etc.

E. 215. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1698-1782. — Arrêts du Conseil d'État, concernant : l'établissement de lanternes dans la ville de La Rochelle ; — la réorganisation du corps de ville ; — le payement de la dette du corps de ville à M. Durand de Lavaux-Martin, ci-devant titulaire de l'office de président de la sénéchaussée ; — enquête, par-devant l'intendant Bignon, sur les observations faites par les négociants sur l'exécution du nouveau règlement de police. — Règlement de la finance de l'office de conseiller du Roi, trésorier, receveur alternatif et mi-triennal des deniers d'octroi, dons, concessions, tarifs, subventions, impositions ordinaires et extraordinaires et des biens et revenus patrimoniaux de la ville et communauté de La Rochelle. — Adjudication du pavage de la rue et canton de la Porte Neuve. — Tarif des droits de minage. — Correspondance entre le maire Seignette, les officiers du corps de ville Rougier, Billaud, Goguet, Jouanne de Saint-Martin, etc., et l'intendant, relativement à la suppression des droits de minage sur le blé pendant la disette, à la demande du sieur Perry, négociant. — Lettres patentes du roi Louis XV portant règlement de la constitution municipale de La Rochelle. « Le maire sera vêtu d'une robe écarlate, avec un chapeau de velours écarlate marqué de trois fleurs de lys d'or ; les échevins, d'une robe de satin noir, avec un chaperon de damas cramoisi à trois fleurs de lys d'or ; les autres officiers auront une robe de ratz de Saint-Maur, noir ; les archers de la ville porteront des habits bleus à parements rouges avec des bandoulières de velours chargées de nos armes et de celles de la ville. » — Mémoires de la chambre de commerce, signés Dufaur de Chatelars, Nairac, Chamois, sur les droits de minage prétendus par le fermier et le corps de ville sur les parties de grains introduites à La Rochelle, soit pour la consommation particulière de la ville, soit pour celle des provinces voisines. — Comptes rendus par les maire, échevins et officiers du corps de ville, de la contestation qui s'est élevée entre le fermier du minage et le sieur Carayon ; — adjudication des baux pour l'entretien des pavés et chaussées, fontaines, casernes, arbres des places publiques, etc., par Jean-François-Ignace Cadoret de Beaupréau, écuyer, seigneur des Grandes-Laisses, La Moulinette et autres lieux, président, trésorier de France de la Généralité et lieutenant particulier de la sénéchaussée et siége présidial. — Correspondance entre les officiers du corps de ville et l'intendant, concernant les dépenses de la ville. — Sommation de vider les lieux, après les avoir remis en état, faite à la ville par messire François-Louis Jouin de La Tremblay, écuyer, seigneur de Périgny, propriétaire de la maison affermée par la ville pour le logement du commandant de la province, le baron de Montmorency ; avec réserve de tous les droits dudit sieur de La Tremblay, à l'occasion des loyers échus. — Arrêt du Parlement de Paris ordonnant aux officiers municipaux de vider la maison du sieur de La Tremblay, dans la quinzaine, à compter du jour de la signification du présent arrêt, et les obligeant à faire murer les six portes qu'ils avaient fait ouvrir pour communiquer aux bâtiments voisins et rétablir la cheminée qu'ils avaient fait abattre. — Délibération du corps de ville et consultation de Desperoux et de Bussac, avocats, au sujet des réparations à faire à l'égout qui servait à recevoir les eaux de la commanderie du Temple. — Habillement des archers de la ville. — Correspondance entre le sieur Pichon et l'intendant, le contrôleur général, etc., au sujet de l'office de receveur de la ville. — Supplique adressée au contrôleur général par les membres du corps de ville, à l'effet d'obtenir l'exemption de la taille pour les Rochelais possédant des vignobles et autres domaines aux environs de la ville. — Correspondance entre le maire, M. de Malartic, et l'intendant, concernant la constitution du corps municipal et les changements proposés à cette constitution. — Mémoires adressés à l'intendant par les officiers de la sénéchaussée et siége présidial sur le salaire de l'inspecteur et des gardes de police. — Clauses et conditions du bail au rabais de l'entretien des fontaines et bassins sourciaux de la ville, etc.

E. 216. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1711-1788. — Projet d'un nouveau tarif des droits d'octroi de La Rochelle. — Mémoires de la Chambre de commerce du pays d'Aunis sur l'augmentation proposée des droits d'octroi. — Inventaire des pièces à joindre aux lettres de M. Senac de Meilhan au contrôleur général et à M. de Boullongne sur les octrois de La Rochelle. — Lettre adressée à M. M..., pour combattre les observations sur l'article XV du règlement joint au tarif des octrois de La Rochelle. — Demandes du contrôleur général et réponses de l'intendant concernant les octrois. — Arrêt du Conseil d'État et tarifs des droits d'octroi suivis de l'état des privilégiés, comprenant le lieutenant général commandant, l'évêque, le commandant, le lieutenant du Roi, le major de la

place, l'aide-major, le capitaine des portes, l'inspecteur des troupes, le directeur des fortifications, le maire, le procureur du Roi, les trésoriers de France, le secrétaire du Roi, les officiers et ouvriers de la Monnaie, les munitionnaires de Sa Majesté et directeurs de la Compagnie des Indes, les religieux de la Charité, les religieuses hospitalières, l'hôpital général, l'adjudicataire de la fourniture des fagots et bûches pour les corps de garde et casernes.—Arrêt du Conseil d'État concernant la réunion des offices de receveur et contrôleur des octrois au corps de ville. — Cautionnement du sieur Jean Pichon, comme receveur et contrôleur des deniers communs, signé Billau de Lerdaine, F. Béraud, Vincent Bureau, Bigotteau, Marsaud, Valin, P. Lamarque, Des Barbalières, Deyssautier, Nicolas Morel, Guillotin et Mauricière. — Ordonnance de l'intendant Rouillé d'Orfeuil qui condamne les sieurs Pilier, négociant à La Rochelle, et Pierre Robert, de Fontenay-le-Comte, au payement des droits d'octroi sur cent caisses de savon conduites à La Rochelle et déclarées en passe-debout pour Fontenay. — Supplique à l'intendant par les fermiers des octrois, les sieurs Le Grix, Goguet, Carayon, Rasteau, Beaupied-Duménils, Thouron frères, Nairac, etc., relative aux pertes qu'ils ont faites sur la ferme des octrois, à l'établissement et à l'augmentation des droits sur les vins du pays et à l'adoption d'un règlement servant de loi, tant pour les fermiers que pour les redevables. — Ordonnance de l'intendant de Reverseaux défendant aux directeur et employés de la régie de percevoir les droits de détail sur les vins et boissons entrant dans la ville, etc.

E. 217. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1723-1756. — Délibérations du corps de ville de La Rochelle au sujet de la prorogation de bail accordée aux fermiers de l'octroi.— Baux des octrois aux sieurs Claude Chassot, présentant pour cautions : Pierre-Louis-Nicolas Meulan, écuyer; Jean Vaultier, sieur du Seuil, conseiller du Roi intéressé dans ses fermes; Pierre Cotte de Fer, conseiller secrétaire du Roi; Louis Bille, secrétaire du Roi près le Parlement de Rouen; Jean Rousselet, contrôleur ordinaire des guerres; et Jacques Gillette Desmaisonsneuves. — Adjudication au sieur Furcy Legrix, approuvée par les intéressés à la ferme des octrois, J. Carayon, Paul Vivier, Goguet, Rasteau fils aîné, Vincens, les officiers du corps de ville et l'intendant Baillon.

E. 218. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1724-1788.—Situation des revenus de l'Hôtel-de-Ville de La Rochelle. — État de la finance et du produit des offices de receveurs et contrôleurs des octrois de la ville — Logement des officiers généraux. — Revenus de la ville en 1734 : 121,119 livres. Charges ordinaires, 84,258 livres ; dépenses extraordinaires, 45,570 livres ; excédant de dépenses, 8,709 livres. — Revenus en 1741 : 101,932 livres 10 sous; charges, 90,042 livres 9 deniers ; excédant des recettes, 11,890 livres 9 sous 9 deniers. — Principales dépenses : corps de ville, 4,250 livres; présidial, 4,779 livres ; logement des officiers du gouvernement de La Rochelle, 16,440 livres, etc.; pension annuelle aux Jésuites, 2,000 livres; entretien des Écoles chrétiennes, 1,500 livres ; Académie royale, 150 livres; feu de joie, 400 livres. — Revenus en 1777 : 140,904 livres 9 sous ; gages, 144,877 livres 17 sous 7 deniers. — Recettes en 1788, égales aux dépenses, 139,587 livres 5 sous 1 denier. — État signé Le Roy de La Boissière et présenté par MM. Philibert Pichon, receveur, et de Normandie, procureur, etc.

E. 219. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1730-1771. — Comptes rendus des recettes et dépenses de l'octroi par Martin Mallandrin, conseiller du Roi, receveur et contrôleur des deniers d'octrois, revenus patrimoniaux, impositions ordinaires et extraordinaires de la ville de La Rochelle, par Jean Pichon, commis par les maire et échevins, en remplacement de feu Mallandrin, et par René-Claude Beaupied Duménils. — Recette en 1735 : 45,815 livres ; dépenses : 41,652 livres 5 sous 5 deniers. — Recette en 1743 : 21,824 livres 11 sous 6 deniers ; dépenses : 38,693 livres 10 sous 4 deniers. — Recettes en 1755 : 9,744 livres 2 sous 1 denier ; dépenses : 16,298 livres 6 sous 2 deniers. — Le compte de 1758 porte le contrôle des intéressés dans les fermes, les sieurs Rasteau l'aîné, Vincens, J. Carayon, E. Bonfils, Paul Vivier, Goguet, Guillaudeau, P. Rasteau, Legrix jeune, Thouron frères, etc.

E. 220. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1737-1755. — États des payements ordonnés par MM. les officiers du corps de ville de La Rochelle être faits par messire Martin Mallandrin, receveur des deniers communs, dons et octrois, sur la somme de 24,700 livres, prix d'un quartier du bail du fermier des octrois, visés par les officiers du corps de ville, parmi lesquels on remarque Valin, Boutiron, Habert, Guillotin, et l'intendant Barentin.

E. 221. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1741-1760. — Rôles dressés par les intendants de

Pleurre, de Blair, Baillon et Barentin, des sommes à payer pour le dixième, par quartier, sur les charges assignées sur les octrois de La Rochelle. En 1741, les rôles s'élèvent à 601 livres 6 sous 4 deniers ; en 1745, à 2,359 livres 6 sous 8 deniers ; en 1750, à 1,402 livres 7 sous 9 deniers ; en 1755, à 1,431 livres 2 sous 6 deniers ; en 1760, à 2,641 livres 13 sous 6 deniers, — Principaux articles : gages, appointements et gratifications des officiers du corps de ville ; pensions, gages des officiers du Présidial et de l'Élection, logements des officiers généraux et majors, rentes et indemnités, etc.

E. 222. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1756-1772. — États mensuels des produits des droits d'octroi anciens et nouveaux dus par les cabaretiers et autres débitants, sur les vins, eaux-de-vie et autres boissons par eux vendues en détail à La Rochelle (bail de messire Pierre-Joseph Chrestien). — En 1765, la récapitulation de ces états donne les résultats suivants pour le mois de janvier : Notre-Dame : 82 barriques 17 veltes vin, 1 barrique 15 7/8 veltes d'eau-de-vie, formant un total de 516 livres 12 sous 6 deniers ;— Saint-Nicolas : 68 barriques 25 veltes de vin, 3 barriques 6 veltes eau-de-vie, 456 livres 3 sous 7 deniers ; — Porte-Neuve : 65 barriques 23 veltes 1/4 vin, 1 barrique 17 veltes eau-de-vie.—Total : 410 livres 7 sols 6 deniers.—État des boissons et marchandises déclarées par les particuliers au bureau du havre pour entrer dans le magasin de l'entrepôt et être ensuite chargées pour les îles françaises d'Amérique. — États des droits d'octroi sur les eaux-de-vie fabriquées par les bouilleurs de La Rochelle : 1,463 veltes, en 1765, réparties entre les sieurs Vigier, Guesdon, de Pont, Jousseaume, Boisdon, etc. — Franchises d'octroi pour les privilégiés.— Comptes rendus par Claude Beaupied-Duménils, receveur général des octrois, du produit des cantines militaires. — Produits généraux, s'élevant, en 1771, à 49,810 livres 5 sous 6 deniers octrois à l'entrée, au détail ; 29,525 livres 8 sous 6 deniers ; total général des deux fermes : 91,704 livres 8 sous 1 denier.

E. 223. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1772-1788. — État des impositions pour logement du gouverneur général du pays d'Aunis, M. le duc de Laval, le prince de Montmorency et les autres officiers de la province. — Frais de casernement et de logement militaires. — Gratifications des gardes étalons. — Régiment d'Enghien. — Corps royal du génie. — Régiment de Forez, d'Orléans, de Brie, de Vermandois, de Conty, de Berwick et de Walsh. — Corps royal d'artillerie, du génie et des employés de la fortification. — Régiment de Royal-Corse. — Ordonnance de l'intendant Senac de Meilhan et délibération du corps de ville sur le numérotage des maisons de La Rochelle. — Taxe du pain par les officiers lieutenants généraux de police. — Septembre 1776 : pain de minot, la livre, 2 sous 6 deniers ; miche de cinq livres, 2 sous 3 deniers. — Fine fleur de froment vendue au Temple par les panetiers et marchands forains en pains ronds de dix livres et au-dessus, 2 sous 1 denier ; — pain de froment, 1 sou 10 deniers ; — fleur de pannetier, 1 sou 7 deniers ; — gruau ou méture, 1 sou 2 deniers. — Correspondance entre l'intendant de La Rochelle, Regnaud, procureur du Roi ; Seignette, Raoult, procureur du Roi aux traites ; Bérard, commissaire du corps de ville ; Pondeveau, prieur de la Charité ; projet d'arrêt du Conseil d'État, procès-verbaux de visite par les médecin et chirurgien, Destrapières, doyen du collége royal de médecine, et Gabaude, professeur de chirurgie, concernant la fermeture du cimetière de la paroisse de Saint-Sauveur et l'établissement d'un nouveau cimetière. — Ordonnance de police rendue par les officiers de la sénéchaussée et siége présidial ; lieutenants généraux de police : Seignette, Grissot de Passy, Cassou, Viette de La Rivagerie, Rougier, Laboucherie de Varaise, Gilbert, Moine Du Vivier, Macault et Alquier, concernant la propreté et liberté de circulation des rues. — Correspondance entre l'intendant de La Rochelle, le baron de Breteuil, le contrôleur général Seignette et le chevalier de Malartic, maire de La Rochelle, au sujet d'une émeute occasionnée par un arrêt du Parlement fixant à La Rochelle le même tarif pour la taxe du pain qu'à Rochefort, d'après l'avis de l'Académie des sciences, etc.

E. 224. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1714-1775. — Projets de lettres patentes du roi Louis XV concernant la réorganisation du corps de ville de La Rochelle. — État des charges annuelles à payer par ladite ville. — Observations sur les lettres patentes et l'état des charges qui précèdent. — Observations sur la fidélité des Rochelais : « Les malheurs terminés en 1628 furent en grande partie l'ouvrage des étrangers ; tout fut tranquille jusqu'en 1651 que le comte Du Daugnion, commandant dans le pays d'Aunis, ayant abandonné le parti de la cour, voulut faire une place d'armes du château de La Rochelle. Les Rochelais, attachés à leur prince, lui annoncèrent la défection du comte, contre les entreprises duquel ils s'étaient déjà précautionnés ; ils secondèrent très-bien les troupes de M. d'Estissac, qui réduisit La Ro-

chelle. » — État de la visite faite par le sieur Huet, chevalier de Saint-Louis, ingénieur en chef de La Rochelle, en présence des maire et échevins, pour reconnaître les maisons et emplacements qu'il faut prendre pour ouvrir une rue de communication dans la prolongation de celle de l'hôpital Saint-Louis, jusqu'à la Grande-Rue. — Correspondance et minutes de lettres des intendants Dupleix et de Meilhan avec le maréchal de Senecterre, les sieurs Langlois, Jouanne de Saint-Martin, relative à l'acquittement des dettes de la ville. — Assemblée des notables, composée, outre le sieur Des Granges, maire, des sieurs Cotteby, chevalier de Saint-Louis, pour la noblesse; Raoult, procureur du Roi des traites pour les juridictions; Laleu, notaire; Charault, lieutenant du premier chirurgien du Roi; Carayon, négociant; Garreau, Poupet et Bernier, concernant l'acquittement des charges et dettes de la ville. — État des dépenses en argent et en nature dont la ville de La Rochelle est tenue relativement au service militaire. — Imposition de 30,000 livres sur la ville, etc.

E. 225. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1718-1786. — État des offices municipaux créés pour les différentes villes de la Généralité de La Rochelle, de ceux desdits offices levés par les communautés ou par des particuliers, et de ceux qui restent à lever, avec le prix de la finance de chacun. — Fixation de la finance des offices municipaux à rétablir dans la Généralité. — Mémoire concernant les eaux de Lafond et un projet économique pour les nouvelles fontaines à construire à La Rochelle. — État des paroisses de la subdélégation de d'Aligre, contenant la nature et le produit estimatif des biens communaux de ces paroisses, dont plusieurs leur sont contestés par le seigneur de Benon. — État des impositions supportées par la Généralité pour le service militaire. — Cession de la maison des casernes par le sieur Philippe Magné aux habitants de Saint-Savinien, représentés par leur syndic Pierre Ponvert. — Ordonnance de l'intendant Baillon nommant les sieurs Cailleau et L'Évesque pour gérer et administrer les fruits, profits et revenus des prairies engagées de la paroisse de Saint-Sorlin-de-Seschaud. — Produits de 3 deniers par pinte, dus à titre d'octroi à la ville et communauté de Pons par les cabaretiers de ladite ville. — Réponse aux prétentions du fermier des aides: « La Généralité de La Rochelle n'est, à proprement parler, qu'un grand vignoble qu'a nécessairement formé l'ingratitude du terrain, qui se refuse à toute autre culture. Les vins qui y croissent étant extrêmement faibles et n'ayant aucune qualité, ne peuvent avoir de débouché au dehors; on est forcé de les consommer sur les lieux et d'employer ce qui excède la consommation à la fabrication des eaux-de-vie; ces vins sont par là à si bas prix que, dans les récoltes un peu abondantes, ils ne se vendent que 15 à 20 livres le tonneau composé de mille pintes. La nécessité de les consommer, le peu qu'ils coûtent, ont mis le peuple dans l'habitude de ne pouvoir s'en passer... Les labourages des vignes, dans l'Aunix seul, coûtent près d'un million... Tout le commerce consiste dans la fabrication des eaux-de-vie et dans les armements pour l'Amérique. Que serait-ce si la fabrication des eaux-de-vie devenait plus coûteuse, si cette foule d'artisans et d'ouvriers employés aux navires voulait retrouver sur ses salaires et ses ouvrages les droits de détail sur le vin que le fermier des aides veut établir? » — Tarif des droits d'octroi à La Rochelle. — Logement des troupes dans les villes de Saintes et de Saint-Jean-d'Angély. — Offices municipaux dans les subdélégations de Cognac, l'île de Ré, Marans, Rochefort-Charente, Saint-Jean-d'Angély, La Rochelle, Saintes, Marennes et l'île d'Oleron. — Quittance donnée aux habitants de Pons par Lenormand, trésorier général du marc d'or, des Ordres du Roi. — Bordereaux des sommes recouvrées par le receveur du bureau des droits du Roi au Château d'Oleron. — Ordonnances de l'intendant de Reverseaux, autorisant la levée sur les octrois de l'île d'Oleron d'impositions pour planter des pieux d'amarrage dans le chenal de la Perrotine, pour le curement du chenal de la gabarre, la réparation des dégradations des canaux, etc.

E. 226. (Liasse.) — 70 pièces papier.

1767-1788. — Correspondance entre les intendants de La Rochelle et les officiers municipaux de Rochefort, Saint-Jean-d'Angély, Saintes, Cognac et La Rochelle; le baron de Montmorency et les ministres de Courteilles, de Lessart, de Fleury, de La Boullaye, etc., concernant: la levée des impositions d'octroi pour le service militaire; — les moyens de remédier aux différentes causes d'insalubrité locale de Rochefort; — le transport provisoire à Charente des malades de la garnison ou des troupes de débarquement, d'après les ordres du marquis de Ségur. — Arrêts du Conseil d'État concernant: une imposition de 2 sous par muids de sel ras, mesure rase de Brouage, sur les marais de Brouage et de la Seudre; — les réparations à la flèche du clocher de l'église paroissiale de Marennes; — le curage du canal de délestage de la Seudre, etc.

E. 227. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1723-1787. — ROCHEFORT. — Entretien des réverbères. — Mémoire sur l'augmentation de la taille. — État des arrêts en vertu desquels se fait la perception des an-

ciens et nouveaux octrois. — Mémoire concernant l'administration de la ville, au point de vue des finances, de la police, des enfants trouvés. — Arrêts du Conseil d'État autorisant une augmentation d'octrois sur les eaux-de-vie, vins, bûches, fagots et futailles. — Adjudication du bail des anciens et nouveaux octrois. — Procès-verbal de visite et d'estimation de la maison Darzac, servant d'hôtel de ville à Rochefort. — Lettre de l'intendant à M. de Vergennes, concernant la levée des plans de la maison du comte de La Touche-Tréville, qui doit être acquise pour y établir le Palais de justice et l'Hôtel-de-Ville. — Baux des octrois. — Ordonnance de l'intendant de Blair de Boisemont, concernant le règlement pour la régie et perception des droits d'octroi de Rochefort. — Bail d'une maison pour servir de caserne, par le sieur Jean Busseau Du Pontreau, employé dans les vivres de la marine, aux maire et échevins de Rochefort. — Fixation des appointements des commissaires de police. — Enlèvement des boues et immondices. — Appointements du secrétaire-greffier. — Toisé et estimation des réparations faites aux casernes, par les experts Pierre Gaffary et Charles Charpentier. — Adjudication de la fabrication de deux robes noires de satin et de huit autres robes noires de Ratz de Saint-Maure, des chaperons, collets et chapeaux à l'usage des officiers municipaux. — Location de maisons pour servir de corps de garde ; — ordonnances de l'intendant de Reverseaux et correspondance au sujet de la perception de l'octroi, entre les intendants de La Rochelle, Lochet de Vaudidon, maire de Rochefort, et les officiers du corps de ville, etc.

E. 228. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1722-1785. — Comptes rendus des recettes et dépenses par maître Jean-Baptiste Morin, greffier en chef de la Maîtrise des eaux et forêts de Saintonge et Aunis à MM. les officiers de l'Hôtel-de-Ville de Rochefort, des taxes d'industrie. — Comptes des recettes et dépenses des droits d'octroi par Louis Richard, receveur de Rochefort. — Budget des revenus de la ville, signé Guesdon, maire. — États des payements ordonnés par MM. les officiers du corps de ville de Rochefort et faits par le sieur Pichon, receveur des octrois. — Comptes des recettes et des dépenses sur les octrois municipaux et deniers patrimoniaux, par Jacob Legeard ; — comptes : pour la fourniture d'une robe à un officier de ville, s'élevant à 156 livres 13 sous ; — pour l'habillement de deux tambours de ville, 98 livres 6 sous.

E. 229. (Liasse.) — 150 pièces, papier; 1 plan.

1717-1787. — Mémoire présenté par les officiers municipaux de Rochefort à M. Hue de Miromesnil, chancelier de France, contre la réunion à la charge de lieutenant général du bailliage de l'office de lieutenant général de la police. — Supplique présentée à l'intendant de La Rochelle par Jacques-Hector Percheron, chargé de l'enlèvement des immondices de Rochefort, au sujet de la maintenue de son adjudication. — Arrêt du Conseil d'État concernant les moyens d'acquitter les offices municipaux de Rochefort. — Déclaration du roi Louis XV pour l'établissement d'un hôtel de ville à Rochefort. — Ordonnance de police concernant la propreté et la salubrité de la ville, l'enlèvement des bouriers, les encombrements des rues par les entrepreneurs de bâtisses et autres, le nettoiement des ruisseaux à l'heure annoncée par la cloche des Capucins, l'inscription des noms des rues, etc. — Rapport et avis sur un droit de minage perçu à Rochefort par les fermiers des halles et minages, dont les boulangers demandent à être déchargés à l'avenir. — Certificat de bons services délivré au sieur Du Rocher, fontainier à Rochefort, par Antoine-Louis Rouillé, comte de Jouy et de Fontaine Guerrin, conseiller du Roi en tous ses conseils, secrétaire d'État ayant le département de la marine et des fortifications. — Correspondance entre l'intendant, le subdélégué et le chancelier, au sujet de l'augmentation de taxes accordée par les officiers de police aux charretiers et crocheteurs, et dont se plaignent les membres de la Chambre de commerce. — Plan et estimation des terrains nécessaires à l'établissement d'une batterie de canons et de mortiers pour exercer la brigade d'artillerie de Rochefort au tir du canon et au jet des bombes.— Règlement de police urbaine de Rochefort, signé : Hèbre de Saint-Clément, maire; de Rorthais de Saint-Hilaire; Orceau, Du Laurens, Alzais, échevins; Grabeuil, Guérin, Lefebvre, Tayeau, Bessat, Terrien, conseillers; et Goulard, procureur du Roi. — Minutes de lettres de l'intendant au ministère, concernant les mesures à prendre pour la salubrité de Rochefort.

E. 230. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1719-1789. — Liste des sujets proposés à l'intendant pour remplacer les officiers municipaux de Rochefort en commission. — Correspondance entre les ministres Rouillé, comte de Saint-Florentin; Berger, le duc de La Vrillière et les intendants de La Rochelle, concernant : les nominations des maires Niou et Gaschet Desmarais et des échevins Clerjeau, Gaschet père, Richard et Fouré, etc.; — le rétablissement des six conseillers perpétuels créés dans l'Hôtel-de-Ville par la déclaration de l'établissement ; — l'envoi au maréchal de Senecterre du brevet de nomination du sieur Fouré comme maire ; — les

nominations des sieurs Fichon, maître particulier des eaux et forêts d'Aunis et de Saintonge et subdélégué de l'intendance de La Rochelle ; Du Laurens, etc., aux fonctions de maire. — Procuration donnée par messire Charles-Auguste Levassor, comte de Latouche-Tréville, chevalier, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant général des armées navales de Sa Majesté, commandant sa marine au port et département de Rochefort, y demeurant, et dame Marie-Françoise de La Ville, son épouse, pour la vente de la maison et hôtel de Tréville, situés rue des Fonderies. — Minutes des lettres de l'intendant aux officiers municipaux et au contrôleur général pour l'acquisition par la ville de Rochefort des hôtels de Tréville et de Turpin. — Nature des octrois et autres droits accordés à la ville de Rochefort, leur produit et les titres en vertu desquels elle en jouit. — Arrêts du Conseil d'État portant création des divers octrois. — Correspondance entre l'intendant de La Rochelle et un membre de la Compagnie des offices d'octrois, le sieur Demas, allié du ministre des affaires étrangères Amelot, de M. de La Houssaye et parent du comte de Tavannes, concernant la perception des octrois de la ville. — Ordonnances de l'intendant de Reverseaux concernant la perception des octrois. — Suppliques au contrôleur général de L'Essart par Le Geard, conseiller du Roi, trésorier de la ville de Rochefort, pour obtenir le remboursement de ses offices de trésorier et de contrôleur, supprimés par arrêt du Conseil d'État. — Délibérations du corps de la noblesse, des officiers militaires et du clergé, relativement au recouvrement et au maintien des privilèges de la ville de Rochefort, — Lettres des ministres de Maupeou, de L'Averdy, duc de Choiseul, duc de Praslin, à M. Du Laurens, médecin de la marine, échevin, puis maire de Rochefort, au sujet des désagréments qu'il a éprouvés de la part de deux gens de robe dans l'exécution du règlement pour la police de Rochefort.

E. 231. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1718-1789. — Baillettes de vingt boutiques affermées par le sieur de La Martinière, maire et capitaine de la ville de La Rochelle. — Correspondance entre les ministres Amelot, de Villedeuil, le duc de La Vrillière, comte de Saint-Florentin ; de L'Averdy, Berrier, Rouillé et les intendants de La Rochelle, concernant : la nomination du sieur Gaudriaud (ou Gauderiaud), avocat, aux fonctions de maire de Saintes ; — l'envoi à M. de Senecterre de la liste des officiers municipaux de Rochefort ; — la supplique des habitants de l'île d'Oleron, signée entre autres comte de Lacarre, capitaine d'infanterie ; L'Estrade, Vacherie, médecin ; Pierre Charlet, bourgeois ; le marquis de Vallée, colonel d'infanterie ; Desbordes, chevalier de Saint-Louis ; Compère jeune, Angibaud, Guillotin de Fougeré, coseigneur de la baronnie de Ponthezières ; Guillotin de Gonthière, officier de la marine royale ; de Tizon, officier au régiment de Vermandois, pour demander l'autorisation de s'assembler à l'effet de nommer deux syndics généraux chargés de veiller aux intérêts de l'île, et la nomination du sieur de Court, capitaine d'infanterie, aux fonctions de syndic général ; — la validité de l'élection d'un protestant en qualité d'échevin à Rochefort, etc.

E. 232. (Liasse.) — 66 pièces, papier ; 7 plans.

1727-1789. — SAINTES. — Extraits des délibérations du corps de ville signés par le secrétaire Mareschal, concernant : les dettes de la communauté, par suite du casernement des troupes ; — la perception des octrois sur les boissons et la boucherie, et les droits d'exemption prétendus par les gentilshommes et le clergé. — Comptes rendus des recettes et dépenses, des deniers d'octroi, par le trésorier syndic receveur, aux échevins et autres officiers municipaux.—État de situation de la ville de Saintes, signé par Gaudriaud, maire, et Guenon, lieutenant de maire. — Procès-verbaux d'état des lieux de maisons situées auprès de la Porte-Aiguière, dressés à la requête des sieurs Lagarde, tireur de pierres, etc. — Rentes constituées par les officiers du corps de ville au profit des sieurs Arnauld-Guillaume Gaudriaud, maire et colonel de Saintes ; Jérémie Mercier, maître en chirurgie ; René Vieuille, curé d'Écoyeux ; Jacques Arnauld, François Goussé de Saint-Remys, avocat en la Cour. — Ordonnances de l'intendant de Reverseaux concernant l'acquittement par forme d'avances sur les fonds de la province des frais de casernement que la ville de Saintes ne peut acquitter en ce moment.— Arrentement de la maison dite le Petit-Saint-Jean, faubourg de La Bertonnière, au corps de ville, par haut et puissant seigneur messire Étienne-Louis Guinot, marquis de Guinot, Monconseil et autres lieux, lieutenant général des armées du Roi, inspecteur général de ses troupes et commandant pour lui à Kolmarck, en Haute-Alsace. — Correspondance entre les intendants de La Rochelle, le maréchal de Senecterre et le duc de La Vrillière, concernant la continuation du sieur Gaudriaud dans les fonctions de maire. — Projet pour établir un nouvel octroi. — Renseignements sur les dépenses militaires.—Plans : d'une partie de la rue Saint-Vivien, faubourg de la ville de Saintes, levés par ordre des trésoriers des finances C. de Beaupréau, Dupaty de Clam, Massias et Gilbert ; — des rues de l'Arceau (faubourg Saint-Eutrope), d'une rue de servitude pour conduire à la Charente ; — de la rue du

Pérat (faubourg Saint-Palais); — de la rue des Ballais; — de la rue de La Bertonnière; — du quartier de la Place Saint-Pierre; — de la petite rue conduisant de la rue de La Bertonnière à la Charente et au port de Laubarrée. — Dettes de la ville. — États : des magasins et écuries pour servir au logement de la cavalerie; — des mémoires fournis par les ouvriers qui ont travaillé aux casernes de l'Hôtel-de-Ville; — des pertes et non-valeurs sur le rôle de l'imposition faite sur les habitants de la ville et faubourgs de Saintes par suite d'indigence ou de décès des contribuables. — Imposition de 1,770 livres 16 sous 6 deniers. — Principaux contribuables : paroisse Saint-Pierre : de La Varenne, conseiller au Présidial, 2 livres 5 sous; — veuve Rabotteau, 1 livre 17 sous; — Thomas de La Taboisière, 9 livres 8 sous; — Huon, avocat, 6 livres; — paroisse Saint-Maur : de Fonremy, conseiller au Présidial, 2 livres 5 sous; — paroisse Saint-Michel : Méneau, maître ès arts, 5 sous; — d'Angibaud, conseiller au Présidial, 2 livres 5 sous; — paroisse Sainte-Colombe : Jaubert, conseiller au Présidial, 2 livres 5 sous; — demoiselles Vaslin, 1 livre 10 sous; — faubourg Saint-Palais : Louis Corbineau, chirurgien, 2 livres 8 sous; — Mesteraud, 4 sous; — Nadaud, 8 sous.

E. 233. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1721-1788. — Comptes des recettes et dépenses des deniers communs présentés par le receveur des aides et octrois de Saint-Jean-d'Angély. — Extraits des délibérations du corps de ville au sujet de la levée des octrois. — Quittances et comptes du sieur Claude-Alexandre de L'Estang, directeur des aides et des droits d'octrois de la ville et Élection. — Correspondance entre les officiers du sénéchal de Saint-Jean-d'Angély et M. le comte de La Tour-du-Pin, au sujet de la police nocturne de la ville. — Arrêt du Conseil d'État autorisant la reconstruction de l'Hôtel-de-Ville. — Plaintes portées par les officiers du sénéchal de Saint-Jean-d'Angély contre M. Valentin, avocat et maire, prévenu d'injures envers le sieur Héry, ci-devant maire, lieutenant général criminel de la sénéchaussée. — Ordonnance de l'intendant de Reverseaux concernant une contravention aux règlements de voirie de la ville de Saint-Jean-d'Angély.

E. 234. (Liasse). — 2 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

1726-1746. — États des dépenses faites dans la ville de Saint-Jean-d'Angély pour les loyers des maisons, écuries, et réparations faites en icelles. — Extraits des délibérations du Conseil tenu en Hôtel-de-Ville, et échevinage de Saint-Jean-d'Angély concernant les octrois. — Arrêt du Conseil d'État ordonnant la levée d'une somme de 6,149 livres 2 sous 11 deniers sur les habitants de Saint-Jean-d'Angély pour le logement des gens de guerre. — Supplique de Jean Guionnet à l'intendant pour être déchargé de l'imposition comme indigent. — États des créanciers de Saint-Jean-d'Angély qui doivent être payés sur la somme imposée par arrêt du Conseil d'État sur les habitants de ladite ville. — Correspondance entre M. de Bonnegens et l'intendant de La Rochelle, concernant les états précédents. — État de ce qui est dû pour les loyers des casernes et écuries de la ville de Saint-Jean-d'Angély, etc.

E. 235. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1740-1780. — MARANS, ou ALIGRE. — Défense du Parlement de percevoir un droit de 4 sous par charge de cheval, droit qui, depuis cinquante années, était perçu sans titres sur les grains qui sortaient du marché de Domfront, en Normandie, par Billy, fermier de MM. de Surlandes et Chevereau. — Mémoire pour les habitants de La Rochelle, du pays d'Aunis, de l'île de Ré et îles adjacentes, au sujet du procès pendant en la sénéchaussée de La Rochelle entre Jean Morisson, fermier des droits des halles, minage, etc., prétendus annexés à la seigneurie de Marans, et Jacques Butraud, marchand au gué de Belluire en Poitou. — Mémoires pour Étienne-Claude d'Aligre, président au Parlement, seigneur de Marans, contre les prétentions des habitants de La Rochelle et autres, pour servir de réponse à un mémoire qui paraît sous leur nom. — Extraits des aveux, dénombrements de la terre de Marans rendus au Roi par Loys et François de la Trémouille, comtes de Benon et de Guines, vicomtes de Thouars, princes de Thalmond, seigneurs des îles de Ré et de Marans. — Inventaire des titres produits par M. le président d'Aligre. — Observations des habitants de La Rochelle sur le mémoire qui porte le nom de M. d'Aligre, mais « dont l'auteur a oublié de faire parler M. d'Aligre avec la décence convenable à un président à mortier, » et qui, « à défaut de titres, est rempli d'invectives. » — Mémoire au sujet du minage de Marans. — Arrêts du Conseil d'État et du Parlement de Paris, ordonnant à messire François de Mesgrigny, chevalier, comte de Bueil, Marans et autres lieux, de présenter à l'intendant Begon les titres justifiant les droits qu'il prétend sur le péage, saunage, coutume, minage de Marans. — Minutes des lettres de l'intendant de La Rochelle aux ministres Orry, comte de Maurepas; Necker, concernant le droit de minage, objet d'une contestation entre les seigneurs de la terre d'Aligre, ci-devant

Marans, la ville de La Rochelle et les autres villes de Poitou et d'Aunis. — Arrêt du Conseil d'État commettant l'intendant de La Rochelle pour entendre les dires des habitants de La Rochelle contradictoirement avec le seigneur de Marans. — Arrêts du parlement de Paris portant règlement pour le minage de Marans, à la suite de procès : entre Jean, sire de Beuil, chevalier des Ordres du Roi, comte de Marans, grand échanson de France, et les maire et échevins de la ville de Niort; — entre Étienne Vivien, marchand à Niort, et Jean de Vignier (ou Verguier), fermier général du comté de Marans; — entre Jean Daguerres, marchand, et ledit fermier.

E. 236. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1749-1788.— Arrêt du Conseil d'État défendant aux villes et aux communautés de procéder à aucune élection d'officiers, et ordonnant que les officiers électifs qui, au jour du présent arrêté, se trouveront en exercice, y seront continués jusqu'à ce qu'il y ait été pourvu. — Correspondance entre les intendants de La Rochelle, les ministres et les subdélégués, concernant la tenue des assemblées municipales et paroissiales, et l'élection des syndics. — Procès-verbaux des assemblées paroissiales des élections de Cognac, La Rochelle, Saint-Jean-d'Angély; subdélégations de Mansle et d'Angoulême, etc., pour l'élection des membres qui composeront l'assemblée municipale avec le seigneur et le curé. — Mémoire des habitants du hameau de Puydrouard, en Aunis, contre le sieur Kalendrin, régisseur général des aides et droits y joints, etc.

E. 237. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 66 pièces, papier.

1441-1788. — Copie des lettres patentes : de Charles, duc d'Orléans et de Milan, comte de Blois et de Beaumont, seigneur de Coucy et de Dast, ayant le gouvernement des terres, places, villes, châteaux et seigneuries de son frère, le comte d'Angoulême; — d'Henri III, roi de France et de Pologne, aux bourgeois, manants et habitants de Cognac, leur octroyant la levée d'un aide commun sur les vins, bœufs, blés, farines, draps, laines, merceries, entrant dans la ville ; — confirmant les octrois de Cognac. — Arrêts du Conseil d'État : cassant la sentence des élus de Cognac et ordonnant que les cabaretiers de ladite ville payeront les droits accoutumés, sur le pied du douzième du vin par eux débité; — attribuant au fermier général des aides de France la moitié franche et quitte de toutes charges de 750 livres qui seront imposées sur les paroisses de l'Élection de Cognac et levées par les receveurs des tailles. — Acte de partage du marais de Tonnay-Boutonne entre Charles de La Mothe-Fouquet, chevalier, baron de La Mothe et de Saint-Seurin, maître Jacques Sauxay, procureur au siége présidial de Saintes, Matthieu Collineau, avocat en la Cour, juge de la *Sirauté* de Pons, maîtres Paul et Jacques Fourestier, Daniel et Marc Boisbelland, écuyers, sieurs de Montassier, Pierre Thévenyn, conseiller du Roi, élu en l'Election d'Aubeterre, Pierre Légier, etc. — Correspondance entre l'intendant de La Rochelle et le ministre d'Ormesson, au sujet des difficultés qui se sont élevées entre les habitants de Cram-Chaban (Élection de La Rochelle) et le sieur Desmaisonsneuves, au sujet des travaux faits par ce dernier au canal qui servait à leur navigation.— Arrêt de la Chambre des Comptes de Paris prescrivant aux comptables la représentation de leurs titres pour les enregistrer de nouveau, par suite de l'incendie qui a détruit les registres de la Chambre, avec le tarif des nouveaux droits d'enregistrement. — Mémoires sur les difficultés faites par les receveurs des tailles de l'Élection de Cognac pour le payement de l'imposition annuelle sur les contribuables à la taille faisant partie des octrois et deniers communs de la ville. — Lettre de Léon de Beaumont, évêque de Saintes, à l'intendant de La Rochelle, pour justifier ses droits sur la terre et seigneurie d'Eschillay qui a toujours relevé de Tonnay-Charente. — État des titres justifiant cette prétention et établissant que la terre d'Eschillay a été successivement possédée par les sieurs Gomard (ou Goumard), écuyers, de Belcier, barons de Cozes, d'Aidie de Riberac; comtes de Lambertie, barons de Montbrun, marquis de Choiseul et de Beaumont. —Devis des réparations à faire à l'horloge du clocher de l'église paroissiale et à la fontaine publique de Brouage.

E. 238. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1729-1790. — Mémoires des travaux faits à l'écurie royale de Cognac. — Délibérations des habitants de ladite ville, signées par Augustin-Benoist Petit, écuyer, sieur de La Ménardrie, conseiller du Roi, maire et capitaine de la Ville, concernant le chiffre excessif de l'imposition pour le casernement des troupes, l'entretien des écuries, etc. — Rôles et également de la somme de 402 livres 19 sous 2 deniers, imposée pour les frais dudit casernement. — Ordonnance de l'intendant de Barentin, pour la convocation d'une assemblée générale du bourg de Saint-Savinien, dans laquelle les habitants sont tenus de donner leur consentement à une imposition de 1,940 livres 6 sous 4 deniers. — Rôles de ladite contribution. — État des dépenses faites pour les loyers des maisons et écuries destinées au casernement des troupes. — Ordonnance du roi Louis XV, contresignée par le duc de Choiseul,

procès-verbaux de location de magasins par le commissaire des guerres, minutes de correspondance de l'intendant avec les subdélégués, comptes des recettes et des dépenses présentés à l'intendant par le conseiller du Roi, receveur général des finances en exercice, ou par Charles-Louis Duperré, son fondé de procuration, ordonnances de payement des intendants de Meilhan, de Montyon, d'Ablois, concernant les casernements militaires, le service des places, le logement des officiers de la citadelle et de la garnison dans l'île d'Oleron. — Actes d'assemblée des habitants des paroisses du Château, de Dolus, de Saint-Pierre, de Saint-Denis (d'Oleron) relatifs aux impositions pour le service militaire.

E. 239. (Liasse.) — 180 pièces, papier; 1 plan.

1612-1777. — Mémoire adressé au roi Louis XIII par les habitants du village de Saint-Bonnet, au sujet du dévasement du chenal dudit lieu, avec plan colorié à l'appui. — Supplique des habitants du Comté de Cosnac exposant qu'une prairie sur les bords de la Gironde est continuellement inondée ; ladite supplique signée Gombaud, écuyer, seigneur des Cheminées, Bigot, seigneur de Baulon, de Beaumont, écuyer, sieur de Versé, Boisrond d'Orignac, écuyer, seigneur d'Orignac, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, Habrard et Chasteauneuf, avocats au parlement de Bordeaux, etc. — Lettres patentes du roi Louis XIII, ordonnant la visite et la réfection du chenal de Saint-Bonnet, suivies des mesures prescrites en conséquence par Maximilien de Béthune, duc de Sully, pair de France, marquis de Rosny, prince souverain d'Enrichemont et de Boisbelle, baron de Bangy, Villebon, sire d'Orval, Montrond, Saint-Amant, Nouyon-le-Châtelet, Bruyres et Espineuil, seigneur de Poligny et Boutin, conseiller du Roi en tous ses conseils, capitaine et lieutenant de la compagnie de deux cents hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté, sous le titre de la Reine, grand voyer et surintendant des fortifications et bâtiments de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en ses pays et provinces de Haut et Bas-Poitou, Châtellaudois et Loudunois, et gouverneur de la ville de Gergeau. — Ordonnances des intendants de Blair et Baillon prescrivant aux habitants du Comté de Cosnac de fournir des déclarations des domaines qu'ils possèdent le long de la Gironde. Extraits des déclarations faites en conséquence par : Charles Crespin, écuyer, sieur de Lombrail ; Mme de La Combe, seigneur de La Grassière; Giraud Delmas, Lys et Vaurigaud. — Minutes des lettres de l'intendant de La Rochelle à ses subdélégués, au maréchal duc de Richelieu, au prince Camille de Lorraine, etc., au sujet des domaines qu'ils possèdent le long de la Gironde. — Relevé des naissances, mariages et morts, professions en religion, etc., dans les diverses paroisses des bailliages de Saintes, Saint-Jean-d'Angély, Rochefort, Angoulême, Civray, Niort, Cognac, Libourne; — subdélégation de Saintes, en 1773 : naissances, 4,924 ; — mariages, 1,088 ; — morts, 4,574; — total, 10,586. — La Rochelle, en 1784 : — naissances, 663 ; — mariages, 175 ; — décès, 717. — Protestants : naissances, 24; — mariages, 14. Il y a chaque année quelques enfants protestants inscrits sur les registres de baptême des églises.— Arrêts du Conseil d'État, ordonnances des intendants et actes d'assemblée des paroisses intéressées, concernant le procès entre les habitants des paroisses d'Arvert, les Mattes et Dirée avec Mgr le maréchal de Senecterre et les fermiers de la baronnie d'Arvert, au sujet de terrains contestés par ledit seigneur. — Plaintes des usagers de la forêt d'Essouvert, représentés par leurs syndics, de Turpin, de Joué et Dalagu, contre le maire de Saint-Jean-d'Angély, le sieur Valentin et le sieur de Chastenet de La Ferrière qui ont enlevé plus de deux cent trente arpents de bois appartenant aux usagers et se sont fait nommer syndics par une assemblée de onze personnes. — Ordonnances de l'intendant de La Rochelle prescrivant la tenue d'une assemblée générale des habitants de la paroisse de La Benaste pour les terrains vagues en dépendant.

E. 240. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1709-1788. — Correspondance entre les intendants de La Rochelle et les ministres d'Armenonville, Des Maretz, Turgot, de Boullongne, Necker, de Calonne, de La Houssaye, de Maurepas, de Courteille, Bertin, Langlois, Terray, duc de La Vrillière, le prince de Montbarey, concernant : l'autorisation donnée aux communautés de réunir les charges de lieutenants de maires et d'assesseurs ; — le mémoire des sieurs Belin, Butler et Merle, négociants de La Rochelle, au sujet des vins et marchandises qu'ils tirent de Bordeaux pour les possessions françaises en Amérique ; — les plaintes portées sur les droits d'inspecteurs aux entrées des boissons ; — la suspension des droits d'octroi sur les grains ; — les moyens de mettre l'ordre désirable dans l'administration des revenus des villes, corps, communautés, hôpitaux, etc.; — l'état des lieux et des maisons dépendant des villes de la Généralité de La Rochelle assujetties aux droits réservés ; — la commutation des droits des inspecteurs aux boissons à l'entrée et des courtiers à la revente en un droit de 20 sous par pièce d'eau-de-vie de quatre-vingt-une veltes dans les Élections de Cognac, Saintes et Saint-Jean-d'Angély ; — la supplique de Pierre Portail, écuyer, commissaire provin-

cial des guerres de la Généralité de La Rochelle, qui demande à être exempté des droits d'octroi pour l'entrée de son vin et autres denrées nécessaires à la consommation de sa maison; — l'autorisation accordée aux maire et échevins de La Rochelle d'acquérir plusieurs maisons pour élargir la rue de Gâtebourse, qui débouche sur le port, et faciliter le passage des voitures qui déchargent sur le quai de la Grande-Rive; — l'expédition d'un arrêt du Conseil d'État pour réprimer les entreprises faites aux canaux de La Rochelle; — la suppression d'un repas de 4 à 500 livres lors des réjouissances ordonnées dans la ville de La Rochelle, à l'occasion de la prise de Nice, et l'approbation du payement par la ville des dépenses d'impression, de chauffage et de bougies de MM. de l'Académie royale des belles-lettres établie à La Rochelle; — l'acceptation d'un don par les officiers municipaux de La Rochelle et Rochefort pour contribuer aux dépenses de la marine; — des félicitations adressées aux officiers municipaux de La Rochelle sur l'attention et l'exactitude qu'ils apportent dans la manutention des affaires de la ville; — la prétention des religieux de la Charité de tirer de l'eau du bassin creusé aux frais des Ursulines de La Rochelle. — Correspondance entre les ministres de La Boullaye, Delessart, le baron de Breteuil, Lambert, Necker et les intendants de La Rochelle, concernant : les réclamations du receveur des revenus de la ville de La Rochelle, en présence des mesures qui semblent annoncer sa destitution prochaine; — le mémoire par lequel le chevalier de Ginel demande à être exempté des droits d'octroi en sa qualité de colonel directeur de l'artillerie au département de La Rochelle; — les mémoires présentés dans le même but par les sieurs Elie-Louis Seignette, prévôt des monnayeurs; François Seguy, directeur de la Monnaie; — l'annulation des sentences rendues par l'Élection de La Rochelle comme attentatoires à l'autorité du Conseil d'État. — Procuration donnée par Joseph-Basile Poinsignon, bourgeois de Paris, y demeurant, paroisse Saint-Eustache, rue Neuve-des-Petits-Champs, chargé de l'administration des domaines et droits domaniaux appartenant à Sa Majesté, au sieur François Descures, directeur et receveur général des domaines et bois, pour le représenter dans la Généralité de La Rochelle. — Observations sur les comptes à rendre par madame veuve de Cheverry aux syndics de la paroisse du château d'Oleron des deniers que feu son mari avait perçus sur les sels, vins et eaux-de-vie. — Lettre du ministre Necker refusant d'accorder l'exemption de 8 sous pour livre sur l'octroi demandée par les habitants de l'île d'Oleron.

E. 241. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1703-1787. — Correspondance entre les intendants de La Rochelle, les officiers municipaux et les ministres Rouillé, de Calonne, Delessart, d'Ormesson, de Courteille, concernant: le remboursement du prix de vente d'une grange acquise du sieur Contableau par les habitants de la paroisse de Barbezieux; — les dettes de la ville de Saint-Jean-d'Angély pour les loyers et réparations des maisons affectées au logement de la garnison; — les logements multipliés des gens de guerre chez les bourgeois de La Rochelle; — l'augmentation des dépenses de la ville de Rochefort occasionnée par l'acquisition de l'Hôtel-de-Ville et des casernes, l'établissement du Palais de Justice, la translation des cimetières en dehors de la ville, l'établissement des fontaines, la réparation des pavés, etc., l'état général des créances de Rochefort pour le bien du service de ladite ville; — la déclaration du roi Louis XIV portant défenses aux maires, échevins et consuls des communautés d'intenter aucunes actions, ni procès, de faire aucune députation, sans le consentement des habitants et la permission des intendants; — les difficultés élevées entre les habitans des paroisses de Saint-Sorlin-de-Seschaud et le sieur Gallochaud, élu en l'Élection de Saintes, au sujet du domaine de ladite paroisse; — les contestations entre les fermiers des droits d'entolle appartenant à M. le président d'Aligre et les habitants de la paroisse de l'Isle d'Elbe; — les réclamations du sieur Desmaisonsneuves au sujet des marais qu'il a desséchés le long de la rivière de Mauzé, et usurpés par les habitants de Cram-Chaban; — le procès des paroisses d'Arvert, des Mattes et Dire, contre le maréchal de Senecterre, seigneur baron d'Arvert, au sujet du pacage de leur bétail dans la paroisse des Mattes, au lieu de Brézal; — les difficultés : entre Jacques de Gaâlon, chevalier, seigneur de Saint-Martin de Villeneuve, chevalier de Saint-Louis, et les habitants de Saint-Martin de Villeneuve, au sujet d'un chemin qui traverse les terres du sieur de Gaâlon; — entre les syndics des villes de Saint-Martin, La Flotte, Sainte-Marie, le Bois, La Couarde, contre le sieur Baudin, au sujet de marchandises en contravention saisies sur ledit sieur Baudin, etc.

E. 242. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1739-1789. — Correspondance entre les ministres Rouillé, de Courteille, de Boullongne, Amelot, de Fourqueux, Miroménil, Necker, Joly de Fleury, Delessart, de La Boullaye, le baron de Breteuil, Trudaine, les intendants de La Rochelle, le baron de Montmorency, etc., et les officiers municipaux de Rochefort, concernant : l'établissement des fontaines de Rochefort sur les plans de M. Saccardy, ingénieur de la marine; — la participation de la ville de Rochefort au don gratuit d'une frégate par la Généralité; — la gestion des octrois par les commis aux

aides; — la prorogation des droits accordés à la ville; — l'adjudication de l'enlèvement des boues et immondices; — la nomination du sieur Giraud à l'office de secrétaire-greffier de l'Hôtel-de-Ville, vacant par le décès du sieur Péponnet; — un mémoire du sieur Maudet de Saint-Mathurin, réclamant une indemnité pour le terrain qui lui a été pris pour l'établissement des fontaines; — l'entretien des arbres et haies des promenades publiques; — la réunion à la ville de l'office de greffier, jusque-là transmissible par vente et loyaux coûts; — la nécessité de l'approbation préalable des gouverneurs de province pour la validité des lettres de provision des maires; — l'acquisition des hôtels de Turpin et de Tréville pour servir de Palais de Justice et de casernes à Rochefort; — les octrois de la ville de Cognac; — la vente de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Jean-d'Angély; — la réfection des pavés de la ville de Pons; — les réclamations des habitants de Châteauneuf, de Saint-Fort-sur-Gironde, de Mortagne-sur-Gironde, de Saint-Genis-en-Saintonge, de Saint-Savinien-du-Port, concernant les droits réservés, etc.

CORPORATIONS D'ARTS ET MÉTIERS.

E. 243. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 148 pièces, papier; 1 sceau.

1668-1789. — Correspondance entre l'intendant de La Rochelle et les subdélégués concernant la création de nouvelles corporations d'arts et métiers à Rochefort. — Comptes des corporations : des tapissiers vendeurs de meubles en neuf et en vieux et des miroitiers; — des maîtres maçons, couvreurs, plombiers, paveurs, tailleurs de pierre, constructeurs en plâtre et en ciment; — des maîtres bonnetiers, chapeliers et pelletiers fourreurs; — des épiciers, ciriers et chandeliers; — des orfévres, bijoutiers, lapidaires et horlogers; — des merciers et drapiers; — des tailleurs et fripiers d'habits en neuf et en vieux; — des boulangers; — des bouchers et charcutiers; — des menuisiers, ébénistes, tourneurs, layetiers, bonnetiers et ouvriers en bois; — des cordonniers en neuf et en vieux; — des couteliers, armuriers, arquebusiers, fourbisseurs et ouvriers en acier; — des aubergistes, cafetiers et limonadiers; — des poêliers, chaudronniers, potiers d'étain et autres ouvriers en cuivre, étain et autres métaux, excepté l'or et l'argent; — des maréchaux, serruriers, taillandiers, forgerons, ferblantiers et ouvriers en fer; — des selliers, bourreliers, charrons et ouvriers en voiture; — des traiteurs, rôtisseurs et pâtissiers; — des charpentiers, constructeurs en bois, de la ville et banlieue de Rochefort. — Tarif concernant les droits dus à la réception des marchands et des maîtrises des différents arts et métiers du royaume, divisés en cinq classes. — Six corps de marchands : apothicaires, bonnetiers, drapiers, merciers, orfévres et pelletiers-fourreurs, 30 livres. — Arts et métiers : — 1° affineurs, barbiers-perruquiers, bouchers, boulangers, brasseurs, chirurgiens, chapeliers, charpentiers, libraires, marchands de vin, maçons, peintres, sculpteurs, tapissiers, tanneurs, 30 livres; — 2° armuriers, bourreliers, charrons, chaudronniers, cartiers, couvreurs, écrivains, fondeurs, fripiers, gantiers, horlogers, lapidaires, maréchaux, menuisiers, parcheminiers, pâtissiers, rôtisseurs, serruriers, tonneliers, verriers et faïenciers, etc., 20 livres; — 3° arquebusiers, cordonniers, couteliers, cuisiniers, doreurs, éventaillistes, faiseurs et joueurs d'instruments, mégissiers, sages-femmes, tailleurs, vanniers, vitriers, etc., 12 livres; — 4° aiguilliers, bateliers passeurs d'eau, cloutiers, découpeurs, épingliers, filassiers, laitiers, oiseleurs, papetiers, rubanniers, tisserands, vidangeurs, etc., 6 livres. — Ordonnance de l'intendant de La Rochelle Charles Colbert, seigneur de Terron, concernant les statuts des boulangers de La Rochelle. — Correspondance entre les intendants de La Rochelle, les sieurs Parmentier, Fargés, Seignette, lieutenant de police; Regnaud, procureur du Roi; les ministres Necker, Joly de Fleury, de Vilevault, d'Ormesson, et arrêt du Conseil d'État concernant : les formalités à remplir par les maîtres des corporations supprimées, les artisans qui exerçaient des professions libres avant les derniers édits, enfin ceux qui exercent encore des professions restées libres; — le remboursement aux sieurs Gabriel-Érasme Dubeugras et Antoine Racaud de la somme de 920 livres 18 sous 6 deniers par eux avancée pour le compte des maîtres menuisiers, ébénistes, tourneurs, layetiers, tonneliers et autres ouvriers en bois de la ville de La Rochelle, dont ils étaient syndics et adjoints, etc.

E. 244. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1739-1788. — Correspondance entre les ministres Necker, le duc de Choiseul, Taboureau, Joly de Fleury, de Cotte, intendant du commerce; de Vilevault, de Sartine, les intendants et les officiers municipaux de La Rochelle, concernant : les corporations des amidonniers; des artificiers; des bouchers de La Rochelle et de Saint-Xandre; — le refus d'admission dans la corporation des boulangers de La Rochelle du sieur François Genty (ou Gentil), à cause de sa qualité de protestant : « Le principe à maintenir, écrit l'intendant en 1775, est qu'il n'y a point de protestans en France; pour les états pour lesquels il est admis qu'il faut faire profession de la religion catholique, tels que les offices de magistrature, les emplois militaires, en un mot les états qui donnent quelque portion d'autorité à exercer ou ceux qui donnent des fonctions pu-

bliques et un caractère authentique, nos lois ont exigé un certificat de catholicité; mais pour les arts méchaniques, cette attestation de la foi n'est ni prescrite ni nécessaire; je crois que le gouvernement ne doit pas permettre qu'elle forme un obstacle à la réception d'un ouvrier; » — la prétention de la corporation des cabaretiers aubergistes à obliger les simples débitants à se faire recevoir maîtres; — les statuts demandés par les charpentiers de La Rochelle; — la nouvelle corporation des cloutiers; — la prétention d'un soldat en congé à être admis gratuitement dans la corporation des cordonniers; — la nomination de maîtres gardes par la corporation des drapiers; — les statuts et règlements du corps des maîtres et marchands épiciers, confiseurs, droguistes, ciriers de la ville de La Rochelle; — anciens syndics de cette corporation : Leclerc, J. Guillemot, P.-C. Mesturas, Delpy, Langlais, Courjaret et Bergeron; — l'état des libraires de la Généralité de La Rochelle (quatre à La Rochelle, dont deux imprimeurs; — deux à Rochefort, dont un imprimeur; — deux à Saintes, dont un imprimeur); — les revenus de la corporation des menuisiers, ébénistes, tourneurs, layetiers, tonneliers et autres ouvriers de La Rochelle, etc.

E. 245. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1743-1781. — Correspondance entre les ministres Lambert, de Calonne, Taboureau, Joly de Fleury, Necker, les intendants de La Rochelle et leurs subdélégués, concernant : les contestations entre les corporations des merciers et les gardes orfévres, au sujet de la prétention des premiers de vendre, concurremment avec les orfévres, des ouvrages d'or et d'argent; — la nomination des jurés gardes des orfévres; — des renseignements sur les corporations de perruquiers de la Généralité de La Rochelle; — la corporation des maîtres serruriers; — la demande de lettres de maîtrises par deux taillandiers de Rochefort, avec une clause d'exclusion contre ceux qui voudraient s'établir dans ladite ville sans titre légitime; — l'examen des bornes du privilége de l'agrégation.

E. 246. (Registre.) — In-folio, 189 feuillets, papier.

1479-1564. — « C'est le papier censif auquel sont contenuz les cens et rentes appartenant à hault et puissant messire Charles de Concis, chevallier de l'ordre, cappitaine de 50 hommes d'armes, lieutenant pour le Roy au gouvernement de Guienne, en l'absence du Roy de Navarre, seigneur de Burye, Gemozac, Vyrollet et Ozignac. Les ditz cens et rentes à luy deues esdites parroisses et seigneuries, tous les habitans desquelles parroisses nommez au pappier censif ont estes condampnez de leur consentement payer chaiscun an en chaiscune feste et termes contenuz au dict pappier sensif et suyvant les veriffications de leurs doumaines et heritaiges estants esdites parroisses et seigneuries, lesdites condampnations ont esté reçeues judiciairement par maître Jehan Marchays, notaire royal. » 493 censitaires. — Principaux fiefs : Briaysque en Ponthoys, paroisse de Gemozac; fief d'Ozignac, le Grand-Virollet, les Rivières de Chapdenier, etc.

E. 247. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 115 pièces, papier.

1628-1764. — La Rochelle. — Extrait de la déclaration du Roi Louis XIII portant réunion au domaine royal de l'Hôtel-de-Ville de La Rochelle et de tous les biens, rentes et redevances en dépendant, de toute la justice et police, etc. — Déclaration d'une maison sise rue du Port, paroisse Saint-Sauveur, par Antoine Rulleau, marchand. — Adjudication des cens et rentes de la seigneurie de La Rochelle, dépendant du domaine du Roi, à cause de son château de cette ville, pour la somme de 6,000 livres, au sieur Polycarpe Massé et consorts par les commissaires généraux du Conseil, députés par le Roi (29 juillet 1700). — Procès engagé par-devant MM. les présidents trésoriers de France, généraux des finances, entre les intéressés dans la classe des cens et rentes du domaine du Roi de La Rochelle, demandeurs, et les sieurs Jean Gallé, Paillet, négociants, Tayeau, veuve Momont-Laborie, chirurgien, et messire Anne-Louis Dubois de Courval, chevalier, vicomte de Courval, conseiller du Roi en sa grande Chambre du parlement à Paris, légataire universel de messire Pierre-Alexis Dubois de Courval, chevalier, vicomte de Courval, sieur de Pinon et autres lieux, conseiller du Roi en tous ses conseils, président honoraire en la Cour du parlement de Paris, etc.

E. 248. (Cahier.) — In-folio oblong; 80 planches coloriées.

1787. — « Atlas radical des plans géométriques des héritages qui composent le terrier général des châtellenie et seigneurie d'Aigrefeuille, ses annexes et dépendances, paroisses d'Aigrefeuille et autres, et de la seigneurie des Chagnées, levé et dressé par le sieur Jacques-Christophe d'Otrange-Sarable, ingénieur géographe du Roy, nommé pour la confection du terrier de ladite seigneurie, le 12 mars 1787. » (*Donné par Me Charles-Albert Fournier, notaire à La Rochelle.*)

Paris-Imp. PAUL DUPONT, 45, rue de Grenelle-Saint-Honoré.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SUPPLÉMENT A LA SÉRIE E.

Registres de baptêmes, de mariages, d'abjurations, de communions et de sépultures de l'Église Réformée de La Rochelle (1).

E. 1. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, papier.

1561-1566. — « Second livre des baptesmes administrés en l'Église Réformée de La Rochelle, du 25 de janvier 1561 et s'estend jusqu'au 27 de décembre 1566. — Laquelle cottation conférée avec le premier livre et avec le premier tome des baptesmes rédigez en bon ordre, marqué par chiffre I. Il est recueilli que dès l'an 1561, on preschoyt l'Évangile en deux divers endroyts, c'est-à-dire avec la cottation desdicts deux livres. » — Chaque acte est signé par le parrain et par l'ancien faisant fonctions de scribe.— Les ministres ne signent qu'en qualité de parrains. — « Le 22 janvier 1561, a esté baptizée Judith, fille de Adam Brebion et de Perrette Du Seurre. P. (parrain) : Robert Du Seurre. M. (marraine) : Marguerite de Caumont. (Signé) Robert Du Seurre, J. Cochon. »—« Le 27 janvier 1561, a esté baptizée Suzette, fille de Légier Girodeau et de Suzette Lamour. Parrain : Eustache Bodin ; marraine : Jehanne Plissat(?) (Signé) Papin. »—« Le 30 janvier 1561, a esté baptizé Pierre, fils de Jacques Gousse et de Marie Fraigneau. Parrain : Pierre Guy ; marraine : Marie Des Herbiers. »—« Le 18 février 1561, a esté baptisée Marie, fille de Jehan Thibault et Thoinette Venette. Parrain : Jehan Françoys ; marraine : Anne Guyton. »—« Le 11 mars 1561, a esté baptisé André, fils de Jacques Henry et de Marie Marihinde. Parrain : Sire Jehan Salbert, escuyer, seigneur de Villiers, maire et capitaine de ceste ville de la Rochelle ; marraine : Jacquette Guyton. (Signé) J. Salbert, Papin. »—« Le 13 mars 1561, a esté baptisée Marie, fille de maître Louis Gaschet et de Marguerite Raclet. Parrain : maître François Gauvain ; marraine : Marie Boulengier. (Signé) Gauvaing ; J. Cochon. »—« Le 24 feburier 1562, a esté baptizée Elizabeth, fille de Jacques Guillem et de Catherine Tallendier. Parrain : Jacques Aubin ; marraine : Renée de La Vallade. »—« Le 5 avril 1562, a esté baptizé Abel, fils de Toussainz Bession, menuisier, et de Hylaire Roy. Parrain : Dominique de La Fontaine et Perrette Luynes, marraine. »—« Le 5 juillet 1562, a esté baptisée Sara, fille de Vincent Brasinier et de Jehanne Gonnette. Parrain : Pellegrino d'Albagni ; marraine : Marie Rousseau. »—« Le 18 février 1562, a esté baptisé Samuel, fils de Martin Du Temple et de Christofette Caillot. Parrain : Vincent Breton et Guillemette Favereau (Signé) Baulot. »—« Ledit jour a esté baptisé Jean Baulot, fils de Jean Baulot et de Marie Dagouet. Parrain : Jean Barbot ; marraine : Anne Dagouet. (Signé) Baulot. »— « Le 10 février 1562, a esté baptisé Pierre, filz de Martin Tazaud et Phelipes Angibaud. P. : Pierre Barbotin. M. : Madelaine Gédéon de l'Hospital. (Signé) Papin. »—« Le 12 février 1562, a esté baptizée Marie, fille de Bris Lamy et de Jeanne Gauvaing. P. : Jehan Élie. M. : Jeanne Janet. »—« Le 14 février

(1) Ces archives sont déposées au greffe du Tribunal civil (articles 1 à 23, 26, 27, 29, 30, 32, 33, 35, 36, 37, 40, 41, 42, 46 à 62, 83 à 84), et aux archives du Conseil presbytéral (articles 24, 25, 28, 31, 34, 38, 39, 43, 44, 45, 63 à 82, 85 à 119).

1562, a esté baptisé Jehan, fils de Jehan Cholet et de Anne Mervaud. P.: Pierre Mervault. M.: Jeanne Mason.»—«Le 9 apvril 1563, a esté baptisé Jehan, fils de Jehan Berne et de Catherine Rondeau. Perrin: maître Jean Pierres, lieutenant général de la ville et gouvernement de la Rochelle; merrine: dame Perette Cave, dame de Landes.»—«Le 12e jour de may 1563, a esté baptisé Paul, filz de Jehan Collyn et de Renée de La Vallade. Perrin: Jehan Viette; merrine, Catherine Pineau.»—«Le 20 may 1563, a esté baptizé Ozée Gendrault, fils de Guillaume Gendrault et de Catherine de La Mothe. Parrain: Guillaume Choisy; marraine: Yzabeau Guyton.»—«Le 23 may 1563, a esté baptizé Paul Bernard, filz de Marie Bernard et Germaine Bailly. Parrain: George Corru et Anne Guyton, marraine.»—«Le 26 mars 1564, a esté baptizé Josué, filz de maître Nicollas Follyon, ministre de la parolle de Dieu, en la Rochelle et de Jehanne Chermaud. Parrain: Raoullet Du Jau; marraine: Léonard Bordeau.»—«Le 27 aoust 1564, a esté baptizée Esther Portier, fille de maître Pierre Portier, visiteur des fermes (?) et de Marguerite Mignonneau, sa femme. Parrain: Françoys Bérault, notaire royal; marraine: Jacquette Guyton, femme de Pierre Mignonneau, pair de ceste ville.»—«Le 29 aoust 1564, a esté baptizée Anne Aubin, fille de Jacques Aubin et de Anne Denys. Perrin: maître Noël Magnen, ministre de la parole de Dieu, merrine: Perette Archimbault.»—«Le 9 juing 1566, a esté baptizée Judith, fille de Charles Thévenyn et de Perrette Lamoureux. Parrain: J. Helyas; marraine: Marie Beauchamps.»—«Le 16 juillet 1563, a esté baptisé Timothée, filz de maître Jehan Pierres, lieutenant général en ceste ville et gouvernement de la Rochelle, et de damoizelle Éléonor Rondelui. Perrin: maître Husgues Pontard, seigneur de Chandenier et gouverneur du Roy en ladicte ville; merrine: Catherine Rondelui. (Signé) H. Pontard; J. Cochon.»—«Le 17 septembre 1563, a esté baptisé Gédéon, filz de deffunct Jehan Le May et de Marguerite Harrouet. Perrin: M. de La Vallée; merrine: Marie Ollivyer. (Signé) H. Babouet; N. Folion dict La Vallée (ministre).»—«Le 8 décembre 1563, a esté baptizée Sarra, fille de Jehan Nicollas, escuier, et de Elizabeth Guyton, de laquelle a esté pairain Jehan Nicollas, sieur de Chaban et mairainne, Perrette Boisseau. (Signé) Jehan Nicollas, A. Rousseau.»—«Le 5 décembre 1563, ont esté espouzés Geoffroy de Lynières, escuier, gentilhomme ordinaire de la maison du Roy, seigneur de Laumont et damoiselle Marie Chasteignier, son espouse.»—«Le dimanche, 6 février 1563, a esté baptizée Anne, fille de Jehan Clerbaut et de Françoise Blandin. Perrin: Mons. Amatheur Blandin, accesseur au siége présidial de ceste ville; merrine: Regnée Le Mercyer, dame de Pesxé. (Signé) Amateur Blandin, Babouet.»—«Le 10 février 1563, a esté baptisée Élisabeth, fille de Anthoyne Couronnyer et de Marguerite Forgette. Perrin: Jehan Pierres, escuyer, lieutenant général cyvil et criminel de ceste ville et merrine: damoyselle Catherine Rondeau.»—«Le 16e dudict moys 1563, fut baptizé Abraham, filz de Pierre Massonnet et de Jehanne Coullon. Perrin: Louis Gargoulleau; merrine: Françoize Neau, etc...»

E. 2. (Registre.) — In-folio oblong, 94 feuillets, papier.

1561-1566.— «Les baptesmes contenuz en ce livre, ont esté extraictz des originaux qui sont marquez avec leurs brevetz, et n'y a rien de nouveau en ce livre.»— Les deux lieux de culte des protestants rochelais étaient alors les salles de Saint-Michel (temple actuel) et de Gargoulleau (bibliothèque actuelle). Les actes ne portent pas la signature des ministres, mais seulement des parrains et d'un ancien ou d'un diacre, dont la qualité semble avoir été ajoutée après coup, à en juger par la couleur de l'encre.— Aux actes cités dans le registre précédent, on peut ajouter les suivants: «Le 25 janvier 1561, a esté baptizé Pierre, fils de Toussainctz Gorribon, et de Jehanne Dormesson. Perrin: Jehan Blandin; marrine: Marguerite Pinau. (Signé) J. Blandin, J. Cochon, diacre.»—«Le 21 septembre 1563, a esté baptizé Jacques, filz de Pierre Mignonneau et de Jacquette Guyton. Perrin: Jacques Henry; merrine: Marguerite Mignonneau.» — «Le 26 septembre 1563, a esté baptizée Élizabeth, fille de Jehan Guy, eschevin de ceste ville et de Françoyze Guybert. Perrin: Michel Guy, escuyer, maire et capittaine de ceste ville; merrine: Françoise Duprat.» — «Le 11 april 1564, a esté baptizé Sanson Le Vieulx, filz de Jehan Le Vieulx et de Anne de La Roche, a esté présenté au baptesme par maître Nicolas Follyon, ministre de la parole de Dieu et Françoise Noyau. (Signé) Drouyn, ancien, N. Folion.» — 129 actes en 1562.— Lacunes du 19 avril au 7 mai 1562; du 29 mai au 1er juillet, du 10 juillet au 17 août 1562; et du 17 août au 5 janvier 1563. — 370 baptêmes en 1563. Lacunes du 5 janvier au 7 février, du 26 mars au 9 avril. — Fréquentes transpositions de dates.— Les anciens dont les signatures figurent sont: Vallin, Bession, J. Meschin, Rousseau, Chaurroy, Le May, J. Baulot, Mercier, Babouet, Guillemin, Fouchier, J. Manigault, J. Guy, P. Cousseau, P. Bouhereau, P. de La Haize, Abel Guyton, Marc Pineau, J. Pineau (maire de 1562) et les diacres: J. Cochon, Papin, Raoulet Du Jau.— Philippe Vincent (Archives du Conseil presbytéral) ajoute à cette liste les noms de Pierre Guillemet, S. de Chaulne, Philibert Jousselin, J. Lebouc, Jacques Bruc, Joseph Brin et Louis Jorrion.

E. 3. (Registre.) — In-folio oblong, 53 feuillets, papier.

1563-1566. — Salle Gargoulleau. — «Livre des

baptesmes qui s'entresuyvent par un bon ordre, desquels le premier commence le 20 février 1563 et le dernier finit le 5 janvier 1566. » — Table alphabétique comprenant 1,659 noms. — Les actes ne sont signés que du parrain ou du pasteur désigné comme tel, et de l'ancien faisant fonctions de scribe. « Le 20 février 1563, a esté baptizée Magdeleine, fille de Charles Chalmot et de Marie Boutet, sa femme. Parein : Jacques Perle ; mareine : Marguerite de Couldray. (Signé) Perle. » — « Le 4 avril 1564, a esté baptizée Esther, fille de Balthazar de Brie et Jane Le Conte. Pairain : André de Brie ; mairaine : Jane Chamette. » — « Le 17 aoust 1564, a esté baptizée Anne, fille de noble homme Julien Nycollas et d'Anthoynette Gaultier. Perrin : Pellegrinio d'Albagnyo ; merrine : Anne Nycollas. » — « 22 août 1564, baptême de Sara, fille de Moïse Magnen et de Marlat. Parrain : Odet de Nort (ministre) ; marraine : Perette Bigot. » — « 28 janvier 1565, baptême de Marie, fille de noble homme Raoulet Du Jau et de Jacquette Thévenin. Parrain : François Du Jau ; marraine : Marie Du Jau. » — « 28 février 1565, baptême de Jacques, fils d'Abel Bouyer de Lhommeau et de Perette Roze. Parrain : Pascault Breluzeau ; marraine : Gabrielle Regnarde. » — « 16 novembre 1565, baptême de Josué, fils de Bastien Vallin et de Jehanne Page. Parrain : Mathurin Riffault, marraine : Marie Papin. (Signé) Bernon et Riffault. » — « 12 avril 1566, baptême de Marie, fille de Pierre Bouchet, avocat, et de demoiselle Marie Viret. Parrain : maître Odet de Nort, ministre ; marraine : Françoise Portier. » — « 9 novembre 1566, baptême d'Amos, fils de Jean Barbot et de Mathurine Boisseau (?). Parrain : messire Amateur Blandin, assesseur, maire et capitaine de cette ville ; marraine : Perrette Bousseau. (Signé) Drouyn, Amateur Blandin. » — « 25 septembre 1566, baptême de Marie, fille de Robert Chapperon et de Josèphe Drouyn. Parrain : Pierre Chapperon ; marraine : Jeanne Brun. » — « 8 novembre 1566, baptême de Marthe, fille de maître Jean Blandin et de Catherine Roy. Parrain : maître Amateur Blandin ; marraine : Renée Mercier. » — « 4 décembre 1566, baptême d'Élizabeth, fille de Pierre Chollet et de Guillemette Hugueteau. Parrain : maître François Gauvaing, juge et avocat des traites de cette ville ; marraine : demoiselle Renée Renauleau, veuve de maître Jacques Richard. » — « 3 janvier 1568, baptême de Marie, fille de feu Hillayre Guybert, de son vivant, pair de cette ville et de damoiselle Perette Merlin. Parrain : maître François Gauvaing, avocat et juge des traites ; marraine : damoiselle Marie Du Perat, dame de Soleur, grand'mère de la fille. »

E. 4. (Registre.) — In-folio oblong, 17 feuillets, papier.

1563-1568. — « Papier des mariaiges célébrés du 20 féburier 1563, au 15 féburier 1568, » dans les lieux de culte de Saint-Michel et de Gargoulleau. — Pas de signatures. — « Le 14e jour de féburier 1563, ont espouzé Pierre Joustard, de ceste ville et Perette Mathon, de Saint-Xandre, par M. de La Vallée. » — « Le 20 féburier 1563, a esté espouzé à Saint-Michel, André Chaigneau, bouchier et Madelaine Belluchon, par M. Magnen. » — « Le 18 auril 1564, ont espouzé Guartin de Balda et Marie Rousseau, par M. de Lisle. » — « Le 21 may 1564, ont espouzé Jehan Rousseau, natif de Ruffec en Angoulmoys, et Catherine Davylui, natifve de Chateauneuf, aussi en Angoulmoys, par M. de La Vallée. » — « Le 30 may 1564, ont espouzé maistre Germain Chauveton, ministre de la parolle de Dieu en l'isle de Rhé et damoyselle Renée de La Fourest, par M. de Lisle. » — « Le 8 apuril 1565, ont esté espouzés Jehan de Massant et Andrée de La Vaux, demeurant à Nyeil, par M. Du Moulin, chez Gargoullaud, au catéchisme. » — « Le 12 juing 1565, ont espouzés Jehan Gaultyer et Marguerite You. » — « Le 12 aougst 1565, ont espousé en l'église, Boyane de Vidoux, escuyer, seigneur du Couldray-Macouart et Yzabeau d'Angliers, damoiselle. » — « Le lundy, 8 april 1566, ont espouzé en l'église chrestienne, maître Jehan Pierres, conseiller du Roy, nostre souverain seigneur et lieutenant général en la ville et gouvernement de la Rochelle, avec damoiselle Françoise Salbert, à Saint-Michel, par M. Magnen. » — « Le 24e jour d'aoust 1567, ont esté espouzés à Saint-Michel, par M. Maignen, Pierre Baunay, avec Yzabeau Guyton. » — « Le 21 décembre 1567, ont esté espouzés Jehan de La Fontaine et Jehanne Valline (Vallin). » — « Le 11e janvier 1568, a espouzé en l'église, Pierre Foriau et Jeanne Boidon, par M. de Bon Voulloir, au temple de Saint-Bartholomy. » — « Le 18e janvier 1568, a espouzé en l'église, Jehan Melon et Jehanne Marpine, à Saint-Sauveur, par M. de Lisle. »

E. 5. (Registre.) — In-folio oblong, 87 feuillets, papier.

1566-1569. — « Livre des baptesmes en mesme bon ordre, commencé le 7 janvier 1566 et fini le 12 décembre 1569. — Il n'est point spécifié en quelle salle lesdits baptesmes ont esté administrez. » — Église réformée de La Rochelle. — Tous les actes sont signés par les pasteurs et les parrains. — « Le 7 janvier 1566 a esté baptizée Elizabeth, fille de Jehan Bertrand et de Françoyze Tourau. Perin : Sire Jehan Manigaud ; merrine : Catherine Rondeau. (Signé) de Nort, ministre, J. Manigault. » — « Le 26 may 1567, a esté baptizée Esther, fille de René Bréchelière et de Marie Robin. Perrin : Abel Guyton ; merrine : Louise Du Jau. » — « Le 27 may 1567, a esté baptizé Jacques, filz de Jacques Du Lyon, escuyer et

de Jehanne de Cherbeye. Perrin : noble homme Françoys Pontard, maire et capitayne de ceste ville ; merrine : damoiselle Anne Guy. (Signé) Chevalier, F. Pontard, de Nort. » — « Le 1 juing 1567, a esté baptizée Marie, fille de sire Jehan Manigault et de Loyse Faye. Perrin, noble homme Loys Gargoulleau, eschevin de ceste ville ; merrine : damoiselle Jacquete Thevenyn. » — (Signé) Chevalier, Loys Gargoulleau, de Nort. — « Le 13 juillet 1567, a esté baptizé Jacques, filz de Jacques Perauldeau et de Marguerite Des Ruhes. Perrin : maistre Odet de Nort, ministre de la parole de Dieu ; merrine : Renée Cartault. (Signé) Noël Magnen, de Nort, Chevalier. » — « Le 5 aoust 1567 a esté baptizée par M. de Nort, Elizabeth Prelet, fille de Firmin Prelet et d'Isabeau Laisné. Perrin : Jean de Lahaise ; merrine : Geneviève Denié, femme de M. de Launey. (Signé) de Nort, de La Haize, Griffon. » — « Le 18 aoust 1567, a été baptizé Abel, fils du sieur Jehan Regnet et de Marie Bouhereau. Perrin : Pierre Bouhereau ; merrine : Jacquette Thévenin. (Signé) Chevalier, Bouhereau, Richier (ministre). » — « Le 29 octobre 1567, a esté baptizée Elizabeth, fille de Pierre Cousseau et de Denise Du Jau. Parrain : Mathurin Guyton ; marraine : Nicolle Guyton. (Signé) Griffon, M. Guyton, Richier. » — « Ledict jour a esté baptisée Marie, fille de André de Brie et de Catherine de La Motte. Parrain : Guillaume Choisy, escuier ; marraine : Jacquette Thévenin. (Signé) Griffon, Guill^e Choisy, Richier. » — « Le 11 janvier 1568, a esté baptisé au temple de Saint-Barthelemy, par M. de Bon Voulloir, Jehan, filz de Jehan Baudouin et de Anne Perrin. Parrain : messire François Baudouyn ; marraine : Françoyse Gallonet. (Signé) F. de Vouloir, ministre à Saint-Maixant, Baudouyn, Bernon. » — « Ledit jour, a esté baptizée Elisabeth, fille de Jacques Aubin et de Marguerite Rochet. Parrain : Bapt. Guyot ; marraine : Catherine Boulanger. (Signé) Delaunay, ministre à Saint-Maixant, Guyot, Griffon. » — « Le 4 febvrier 1568, a esté baptisé Josué, filz de maistre Jehan Chauroys et de Catherine Daimeux, sa femme. Parrain : Françoys Pontard, escuyer, maire et capitaine de ceste ville ; marraine : damoiselle Catherine de La Roche. » — « Le 7 juing 1568, a esté baptizé Abel, filz de Nicolas Bonfilz et de René Rebours. Parrain : Abel Guyton ; marraine : René Clerbaud. » — « Le 1er aoust 1568, a esté baptisée Marie, fille de Guillaume Marot et de Jeanne Dolive. Parrain : Guillaume Reard ; marraine : Marie Gaigneux. (Signé) François de Morel, chevalier. » — « Le 28 avril 1568, a esté baptisé Jehan, filz de Nicolas Chevrier et de Marie de Launay. Parrain : noble homme de Maigne, seigneur de Siguouigne ; marraine : Marie Vivier. » — « Le 23 janvier 1569, a esté baptisé Isaac, fils de Parges Le Vallois et de Jeanne Bardin. Parrain : noble homme Françoys Barrier, eschevin de cette ville : marraine, Jeanne Bardin. » — « Le 28 novembre 1569, a esté baptizée Marie, fille de Mathurin Legrand et de Françoise Perrin. Parrain : Jehan Morisson ; marraine : Catherine Fargues. (Signé) de Clairville, Jehan Morisson, Massiot, etc. »

E. 6. (Registre.) — In-folio oblong ; 87 feuillets, papier.

1567-1575. — « Papier des baptesmes faictz en l'Église Refformée de la ville de la Rochelle à Saint-Michel, commencé le 12 janvier 1567. » — « Le 12 janvier 1567, a esté baptisée Susanne, fille de maître Marc Bernard et de Berthommée Haryon. Parrain : noble homme Guillaume Choisy, eschevyn ; marraine Perette Hebert. (Signé) Guillaume Choisy, Noel Magnen, Gilles François. » — « Le 13 dudict mois, a esté baptizé Jozias, filz de M. Fort Bybard, procureur, et de Yzabeau Aubouyneau. Parrain : Marc Aulbouyneau ; marraine : damoiselle Françoyse Crynateau. (Signé) Noël Magnen, M. Aubouyneau, Gilles François. » — « Le 18 dudit mois, a esté baptisé Étienne, fils de Rodolphe Guilleul, receveur principal des épices et de Marguerite Gaulienyn. Parrain : Estienne-Paul Chauvin, escuyer ; marraine : damoiselle Perette Bousseau. (Signé) Noël Magnen, Estienne-Paul Chauvyn, Gilles François. » — « Le 30 janvier 1569, a esté baptizé Jehan, filz de André de Boys et de Catherine de La Motte. Parrain : Jehan Constantin ; marraine : Nycole Guiton. (Signé) J. Constantin. Massiot, F. de Morel. » — « Le 4 février 1569, a esté baptizé Abel, filz de Jehan Guiton et de Catherine Guyde. Parrain : Jehan Melal ; marraine : damoiselle Perette Baudouin. » — « Le 12 aoust 1568, a este baptizée Anne, fille de Hugues Duperré et de Clémance Xavier. Parrain : Jehan Gourdin ; marraine : Anne Lecomte. (Signé) Gourdin, J. Thibauld, F. de Morel. » — « Le 18 septembre 1569, a esté baptizé Abraham ; filz de Gabriel de La Nouhe et de Pasque Hertaud. Parrain : Jehan Florant ; marraine : Pernelle Roullet. » — « Le 27 aout 1568, a esté baptizé Daniel, filz de Pierre de Luzignen et de Françoise Du Mas. Parrain : Forton Galleteau ; marraine : Thoinette Pajotelle. (Signé) J. Thibauld, N. Folion. » — « Le 16 février 1569, a esté batizé Benjamyn, filz de Françoys de Colligny, S^r d'Andellot et de dame Anne de Salm, sa femme. Parrain : Françoys de La Rochefoucauld, comte dudict lieu, chevalier du Roy nostre Sire ; marraine : dame Catherine de Parthenay, femme de Charles Du Quelever, vicomte du Fou, baron du Pons et Sr de Soubize. (Signé) Gilles François. » — « Le 28 novembre 1568, a esté baptisée Sara, fille de Jean Garault et de Jeanne Poussaut. » — « Le 14 aout 1567, a esté baptisé Josué, filz de Yves Guyton et de Catherine Blandin. Parrain : noble homme Jean Blandin pair et échevin, marraine : Isabelle Guiton. (Signé) Noël

Magnen, Blandin. » — « Le 14 août 1567, a esté baptisé Jean, fils de François Lhommedieu et de Jeanne Gauvaing. Parrain : Jean Gauvaing; marraine: Marie Gargoulleau. » — « Le 10 septembre 1567, a esté baptisé Jacques, fils de Toussaint Ribolin et de Mathurine Peyrusset. Parrain : Jacques Guyton; marraine: Guyenne Denis. (Signé) J. Guyton, Massyot. » — « Le 12 octobre 1567, a esté baptisé Jehan, fils de M. François Bérault et de Huguette de Lernoyre. Parrain : M. Jehan Pierres, lieutenant général civil et criminel de ceste ville; marraine : damoiselle Marguerite de Villeneuve. (Signé) J. Pierres; Bérault, Noël Magnen, J. Thibauld. » — « Le 4 octobre 1568 a esté baptisé Jacques Guyton, fils de Pierre Guyton et de Catherine Blandin.—Parrain : Jacques Guyton; marraine: Anne Guyton. » —« Le 8 octobre 1568, a esté baptisé Abraham, fils de Pierre Guyton et de Jehanne Auzy. Parrain : Odet de Nort; marraine : Marie N. »—« Le dimanche 2 janvier 1575, Marie de Corlieu, laquelle naquit le jour précédent 1er janvier, à 1 heure après midi, fille de François de Corlieu, l'un des pairs de ceste ville de la Rochelle et de damoiselle Anne de Géry, sa femme. Parrain : André de Sainct-Symon, escuyer, seigneur dudict lieu en Xaintonge; marraine : Marie Gonnault. (Signé) A. de Sainct-Symon, J. Bordes, de Corlieu, J. Colladon, scribe du consistoire. » — « Le 13 mars 1575, a esté baptisé Samuel, fils de noble homme André Prévost et de damoiselle Renée Aulbert. Parrain : noble homme Charles Eschalat; marraine : Catherine de Parthenay. (Signé) La Boulaye, Dominique de L'Osse, Claude Varin, etc. »

E. 7. (Registre.) — In-folio oblong, 47 feuillets, papier

1572-1574. — « Livre des baptesmes faict en la salle de M. Gargoulleau, despuitz le trentiesme de mars l'an 1572, jusques au 14 jour de novembre de l'an 1574. — S'ensuit l'indice ou table des noms. »—« Le 30 mars 1572, a esté baptizée Marie, fille de Nycollas Cheynes, de Saint-Xandre et de Renée Chynevert. Parrain : Mychau Marsault; marraine : Marguerite Bernard. (Signé) Léopard Massyot. »— « Le 11 décembre 1572, a esté baptisé Pierre, filz de Jehan de La Plasse et de Nicolle Guiton. Parrain : Charles Chalmot; marraine : Gabrielle Rety. (Signé) D. Malescot, Chalmot. » — « Le 11 may 1572, a esté baptisé Abraham, fils illégitime de Catherine Chevalier. Parrain : Jacques Falardeau; marraine: Perette Dupuis. »—« Le 8 juillet 1572, a esté baptisé Isaac, filz de Jehan de La Grange et de Jehanne Peletreau. Parrain : Guillaume Le Faucheur; marraine : Sylvie Targuorse. (Signé) Noe Magnen, Massyot. » — « Le 23 juillet, a esté baptisé Jehan, filz de Helie de Beaune et de Catherine Bonet. Parrain : Jehan Deschamps; marraine : Perette Mer. » — « Le 27 novembre 1572, a esté baptizé Isaac, fils de Nicolas de Luneau et de Michelle N... Parrain : René Guienne; marraine : Fany Segrondin. (Signé) D. Malescot. »—« Ledict jour a esté baptizé Habraham, filz de Pierre Mignoneau et de Jacquette Guyton. Parrain : Jacques Guyton; marraine : Marie Marchande. (Signé) D. Malescot, J. Guyton. » — « Le 26 décembre 1572, a esté baptizé Jacques, fils de Louis Oboyneau (Auboyneau) et de Izabeau Gasquet. Parrain : Michel Gasquet; marraine : Marguerite Pasquauld. (Signé) Gasquet. »—« Le 21 janvier 1573, a esté baptizée Marie, fille d'Anthoine Marreau, procureur de Mozé (Mauzè) et de Marie Girart. Parrain : René de Montalembert; marraine : Gabrielle Prévaut, dame de la Roche-Thénart. (Signé) R. de Montalembert, Dupuy. » — « Le 4 février 1573, a esté baptizé Jehan, filz de François Polléon et de Michelle Guinebart. Parrain : Jehan Gazeau; marraine : Louise de Launay. (Signé) Gazeau, Garnier. »— « Le 1er avril 1573 a esté baptizée Judith, fille du seigneur Louis Gargoulleau et de Jeanne Du Jau. Parrain : Yves Belineau; marraine : Gabrielle Pineau. » — « Le 9 avril 1573, a esté baptizée Judith, fille de Guillaume de La Court et de Marie de Meschin. Parrain : Barthelemy Perreau; marraine : Marie Constantin. » —« Le 11 janvier 1573, a esté baptizée Marie, fille de Anthoine Gauvaing et de Simonne Prault. Parrain : Jehan Bobin; marraine : Marie Guidon. (Signé) R. Thierry. » — « Le 17 octobre 1574, a esté baptizée Marie, fille de Jehan Bertineau et de Guillemette Loyzelle. Parrain : Jacques Chenausse; marraine; Marie Jaguencaud. (Signé) Dominique de L'Osse. »— « Le 18 novembre 1574, a esté baptizée Ysabelle, fille de Hugues de La Chassagne et de Marie Chesse. Parrain : Zacharie Lescalle; marraine : Françoise de La Lande. (Signé) Malavaud, Zacharie Lescalle, etc. »

E. 8. (Registre.) — In-folio oblong, 94 feuillets, papier.

1573-1575. — « Livre des baptesmes et mariages à Saint-Yon, qui commence le 30 may 1573 et finit le 1er aoust 1575. »— « Le vendredi 19 juing 1573, ont espousé Audet Royxand, escuier, sieur de la Lande et Renée Girard. » — « Le 6 septembre 1573, ont espousé Jehan Jerosme et Jeanne Mariocheau. (Signé) Grenot. »— « Le 27 septembre 1573, ont espousé Anthoine Le Breton et Marie de Maye. »—« Le dict jour, ont espousé Jehan de Bagarigue et Marie Guerineau. »—« Ledit jour, ont espousé Pierre Mesnard et Guillemette Lamour. » — « Le 27 octobre 1573, ont espousé Claude de Puyrousset avec Anne Gaimault. »—« Le 30 décembre 1573, ont espousé Jehan Gauvaing et Jehanne Gautier. »—« Ledict jour, Jehan de Vincentbour et Mathurine Moreau. »—« Le 14 février 1574, René de Bourdigale et Françoise

Raclet. » — « Le 1er juing 1574, Robert Thierry, ministre de la parole de Dieu, avec Perette Chabot. » — « Le 13 dudict mois, noble homme Estienne Gentil, seigneur de La Font et Gabrielle Pineau. » — « Le 24 juillet 1575, Annet de Ratan avec Marie de Breuay. » — « Le 9 juing 1573, a esté baptisé Isaac, fils de Loys Gautreau, escuyer, Sr de la Chevallerie et de damoiselle Jeanne Chauvyn. Parrain : Amaury Allard, escuier, Sr de Boys-Jubert ; marraine : Jacquette Chauvyn. » — « Le 6 juillet 1573, a esté baptizée Marie, fille de Estienne Piffon, seigneur de la Chaulme, et de demoiselle Marguerite Courauld. Parrain : maître Jehan de Fourest, pair ; marraine damoiselle Perette Bouhier. (Signé) H. Le Petit, de Fourest, Claude Varin. » — « Le 19 juillet 1573, a esté baptizé Jacques, fils de Yves David, pair, et de Marie Gachot. Parrain : noble homme Jacques Henry, eschevin ; marraine : Marguerite David. (Signé) Jacques Henry, Dupuy, Claude Varin. » — « Ledit jour, a esté baptisé Gédéon, filz de Jacques Du Bretin, sieur du fief Gardault, et de demoiselle Marguerite Despris. Parrain : noble homme François de La Cassaigne, baron de Thonay-Bothonne (Tonnay-Boutonne) ; marraine : damoiselle Françoise de La Roche. » — « Le 24 juillet 1573, a esté baptisée Esther, fille de Bonnaventure Corru et de Marie Dupigeau. Parrain : Michel Esprinchard ; marraine : Marie Choizy. » — « Le 6 aoust 1573, a esté baptisé par M. de Clerville, ministre de Loudin, Daniel, fils de Loys Bonnault et de Marguerite Jourdein. Parrain : Masse Thevenin, pair de ceste ville ; marraine : N... (Signé) M. Thevenin, Claude Varin, ancien de l'Eglise. » — « Le 9 aoust 1573, a esté baptisé Pierre, filz de honorable homme Charles Chalmot et de Marie Boutet. Parrain : noble homme Jehan Salbert, escuyer, seigneur de Vylliers ; marraine : damoiselle Marie Marchant. » — « Le 18 aoust 1573, a esté baptisé Abraham, fils de François Lhommedieu et de Jehanne Gauvaing. Parrain : Vincent Roucher ; marraine : Jehanne Du Jau. » — « Le 28 aoust 1573, a esté baptisé Jacques, filz de Raphaël Coliu, pair de ceste ville, et de Marguerite Girault. Parrain, Jacques Guiston le jeune, pair ; marraine : Marie Boutet. (Signé) R. Collin, J. Guyton, Noe Magnen, Claude Varin. » — « Le 29 aoust 1573, a esté baptisé David, fils de Nicolas Gire et de Ysabeau Morant. Parrain Estienne de Hariett ; marraine : Marguerite Guiston. (Signé) Claude Varin, Garnier, Estienne d'Hariette. » — « Le 8 septembre 1573, a esté baptisé Benjamin, fils de Jehan Dupuy, ministre de la parole de Dieu, et de Françoise Le Brethon. Parrain : noble homme Guillaume Choisy, Sr de la Jarrie ; marraine ; Marie Du Jau. » — « Le 30 septembre 1573, a esté baptizé Jehan, filz de François Boucart et de Marie Chevalier. Parrain : Jehan Guyton ; marraine : Marguerite Guyton. (Signé) J. Guiton, Grenot, Richer. » — « Le vendredi 18 décembre 1573, a esté baptisé Jacques, fils de maître Mathurin Masse et de Marie Berthinault. Parrain : Léonard Sauvignon ; marraine : Françoise Benoist. (Signé) Sauvignon, de Nort, Grenot. » — « Ledict jour, a esté baptisée Elisabeth, fille d'Antoine Crible et de Marie Couneau. Parrain : Jacques Bissault ; marraine : Elisabeth Guyton. (Signé) Bissault, J. Grenot, de Nort. » — « Le samedy 21 aoust 1574, a esté baptisée Elisabeth, fille de noble homme Pierre de Juifves et de demoiselle Françoise d'Angliers. Parrain : noble homme Claude d'Angliers, escuier, seigneur de Beauregard ; marraine : damoiselle Catherine Prévost, dame de la Fagelinière. » — « Le 31 aoust 1574, a esté baptizé Gédéon, filz de Luc Doriveau, escuyer, et de demoiselle Jacquette de Sainct-Hilaire. Parrain : Jehan de Machecoul, escuier ; marraine : damoiselle Anne Gollard. (Signé) de Machecoul, Noe Magnen. » — « Le jeudi 16 septembre 1574, a esté baptisé Josias, filz de Jacques de Bertin, sieur de Gourdault, et de Marguerite Despres. Parrain : messire François de La Noüe, seigneur dudict lieu ; marraine : damoiselle Catherine de Parthenay. (Signé) La Noüe, Ducros, de Ferrières. » — « Le 13 février 1575, a esté baptisé Jacques, fils de Robert Chenais et de Marie de Ryeux. Parrain : Jacques, comte de Montgommery ; marraine : Loyse Du Fort, dame du Vérat, etc. »

E. 9. (Registre.) — In-folio oblong, 123 feuillets, papier.

1575-1577. — « Papier des baptesmes tenu au temple de Saint-Yon et des mariages célébrés selon l'ordre estabii aux Églises Réformées de ce Royaume. » — « Le 9 octobre 1575, a esté baptisée Marie, fille de François Vivier et de Guillemette Couzineau, de Monroy. Parrain : Jacques Gorrion ; marraine : Marie Bizet. (Signé) Richier, Gorrion. » — « Le samedy 13 aoust 1575, a esté baptisé Paul, filz de Jean de Luzignan et de Andrée Coustard. Parrain : Guillaume La Brosse ; marraine : Yzabeau Guiton. (Signé) Gros, de La Brosse, Prévost. » — « Le 9 octobre 1575, a esté baptisée Catherine, fille de noble homme Pierre de La Goutte et de damoiselle Jeanne Perreau. Parrain : noble homme Jacob Aubert, Sr de Garnauld ; marraine, dame Catherine de Parthenay. (Signé) Aubert, Grenot, de Claireville. » — « Le mercredi 2e jour de novembre 1575, a esté baptizé Abraham, filz de Pierre de Langle et de Catherine Lionnet. Parrain : M. François Bérault ; marraine : Perette Charier. (Signé) Richier. » — « Le 10 décembre 1575, a esté baptisée Judith, fille de Pierre Gentils, escuier, Sr d'Esnandes, et de demoiselle Marie Dutron. Parrain : Françoys Chasteigner, escuier, sieur des Richars et demoiselle Jacquette de Chasteaupers. (Signé) Françoys Chasteignier. » — « Le 16 décembre 1575, a esté baptisé Odet, fils de M. Odet de Nort, minis-

tre de la parole de Dieu, et de Perette Chouin. Parrain; maître Pierre Le Feure; marraine: Françoise Bouchet.» — «Ledit jour, a esté baptisée Suzanne, fille de maître Mathurin Jasoigne et de Jehanne Blandin. Parrain: Olivier de Cullant, sieur de Ciré, et marraine: damoiselle Ardouine de Barbezieux. (Signé) de Cullant, Gros, Dubreil.» — «Le 7 janvier 1577, a esté baptizé par M. Dumont, David, filz de Jehan Gauvaing et de Marguerite Binaude. Parrain: Laurans Gobin, et marraine: Claude de La Mote. (Signé) Dumont, N. Girault.» — «Le 17 février 1577, a esté baptizée par M. Dumont, Aimée, fille de noble homme Jouachim de Saint-George, seigneur de Dirac, et de dame Louise Du Fou. Parrain: hault et puissant François Du Fou, seigneur du Vigant, et marraine: très-haute et très-puissante Catherine de Parthenay, dame de Rohan.» — «Le 14 février 1577, a esté baptizée Esther, fille de Jehan Gauvaing et de Jehanne Gaultier. Parrain: Jehan Buignon et marraine: Marthe Blanchard. (Signé) Richier, Buignon.» — «Le 14 avril 1577, a esté baptizée Henriette, fille de haut et puissant René de Rohan et de dame Catherine de Parthenay. Parrain: très-hault et très-puissant prince Henry de Bourbon, duc d'Anguin (Enghien), prince de Condé, et marraine: dame Antoinette d'Aubeterre. (Signé) Delestang.» — «Le 30 janvier 1577, a esté baptisé Jehan, filz de Yves Guiton et de Catherine Blandin. Parrain: Jehan Blandin; marraine: Anne Bression. (Signé) Blandin.» — «Le 17 juing 1577, a esté baptisé par M. Boucquet, Pierre, fils de Pierre Chapperon et de Jeanne Denoveau. Parrain: Pierre de Beaulne; marraine: Marie Cochet. (Signé) Beaulne.» — «Le dernier aoust 1575, a esté baptisé Jacques, filz de Pierre Regnault et de Elizabeth Blandin. Parrain: noble homme Jacques Guyton, escuyer, sieur de Poullyas, mayre et capitaine de la ville et commune de la Rochelle; marraine: damoiselle Marye Regnault. (Signé) Jacques Guyton, J. Grenot, Richier.» — «Le 15 octobre 1575, a esté baptisée Renée, fille de noble homme Christophe Darander, sieur de La Lande, et de damoiselle Marguerite Bonnet, dame de Sancay. Parrain: hault et puissant prynce messire René de Rohan; marraine: dame Marguerite de Beaumont, dame de Ryou. (Signé) de Rohan, Richier, etc.»

E. 10. (Registre.) — In-folio oblong, 126 feuillets, papier.

1577-1579. — «Papier des batesmes tenu au temple de Sainct-Yon. — Le 9 aoust 1577, a esté baptisée par M. Dumont, Marie, fille de Pierre Du Boys et de Louise Vauvert. Parrain: Antoine Casalis; marraine: Marie Gillebert. (Signé) Dumont, Anthoine Casalis, Mestreau.» — «Le mercredy, 14 du dict mois, a esté baptisée par M. Mallavaud, Gédéon, fils de Odet Royrant et de demoiselle Renée Girard. Parrain: René de Tallansac, escuier; marraine: damoiselle Marie Blandin. (Signé) René de Tallansac.» — «Le 20 aoust 1577, a esté baptisé par M. Delestang, Pierre, fils d'André Du Bois et de Marguerite de Valle. Parrain: Louis Foucher; marraine: Jeanne Baudoin.» — «Le 25 aoust 1577, a esté baptisé par M. Dubreil, Jacques, fils de noble homme Guill[e] Hartuys et de demoiselle Marie Terebard. Parrain: hault et puissant François Du Fou, seigneur du Vigant; marraine: damoiselle Françoise Du Fou. (Signé) François Du Fou, Dubreil, Girault.» — «Le 3 septembre 1577, a esté baptisée par M. Dumont, Anne, fille de Jacques Barbot et de Marie Bissault. Parrain: Jean Guyton, pair, le jeune; marraine: Anne Guibert. (Signé) N. Girault, J. Guiton.» — «Le 7 septembre 1577, a esté baptisé par M. Champbrizé, Isaac, fils de noble homme Jean Barbot, maire et capitaine de ceste ville, et de Marie Bouton. Parrain: Jehan Boysseau; marraine: Marie Bobineau. (Signé) Jehan Boisseau, N. Girault.» — «Le 10 septembre 1577, a esté baptisée par M. de Nort, Jeanne, fille de Michel Esprinchard et de Silénie Tarques. Parrain: sire Nicollas Bobineau; marraine: Jacquette Tarques.» — «Ledit jour, a esté baptisée Elisabeth, fille de Louis de Bourdigalle et de Marie Boucquet. Parrain: François Tallemant; marraine: Marie Bounin.» — «Le 10 octobre 1577, a esté baptisé par M. de Lisle, Pierre, fils de mestre René Garnyer, ministre de la parole de Dieu, et de Anne Chenimon. Parrain: Pierre Gentil, escuyer, seigneur d'Esnandes; marraine: damoiselle Gabrielle Pyneau. (Signé) Gentil, Richer.» — «Le 2 novembre 1577, a esté baptisé Pierre, fils de Jean Gauvain et de Elisabeth Colin. Parrain: Pierre Gauvain; marraine: Suzanne Colin. (Signé) P. Gauvaing, Boisseul.» — «Le 21 novembre 1577, a esté baptisée par M. Dumont, Marie, fille de René Macaire et de Marie Pelletier. Parrain: Jehan Gauvaing; marraine: Françoise Bouhereau. (Signé) J. Gauvaing.» — «Le 15 décembre 1577, a esté baptisée par M. de Chauffepied, Esther, fille de Claude Varin et d'Yvonne Mercier. Parrain: noble homme Jehan Barbot, maire et capitaine de ceste ville; marraine: damoiselle Perette Boysseau.» — «Le 21 décembre 1577 a esté baptisée par M. de Malavault, Elisabeth, fille de Pierre de La Goute, escuier, et de demoiselle Jehanne Perreau. Parrain: Jehan Perreau; marraine: demoiselle Marguerite de Beaumont. (Signé) Perreau.» — «Le 27 avril 1578, a esté baptisée par M. de Campaignac, Blandine, fille de maître Geoffroy Mougon, assesseur et lieutenant particulier au gouvernement et siége présidial de ceste ville, et de demoiselle Marie Blandine, sa femme. Parrain: Amateur Blandin, escuyer, seigneur de la Bardonnyère; marraine: demoiselle Jacquette Jau, dame de la Bigotrie. (Signé)

Amateur Blandin, Campaignac. » — « Le 14 avril 1579, a esté baptisée par M. Mallevault, Marie, fille de noble homme Jean Sallebert et de demoiselle Perette Boysseau. Parrain : noble homme Jean Barbot ; marraine : demoiselle Guy Pierres. (Signé) Barbot, Girault. » — 1,936 mariages, de 1577 à 1579, parmi lesquels figurent : le 20 octobre 1577, celui de Paul Govyn avec Françoise Rychard ; le 9 février 1578, celui de Jacques Guyton avec Marie Bodin ; le 21 dudit mois, celui de Lancelot Du Voysin avec Marie Bobineau ; et le 22 septembre 1578, M. Nicollas Garnyer, ministre de la parole de Dieu, avec Andrée David.

E. 11. (Registre.) — In-folio oblong, 139 feuillets, papier.

1579-1582. — « Pappier de baptesme pour les petits enffans qui sont baptisez en l'Eglise Refformée de ceste ville de La Rochelle au temple de Sainct-Yon. » — « Le 6 décembre 1579, a esté baptizé Jacques, filz de Vincent Nicolas et de Catherine Pineau. Parrain : noble homme Jacques Guithon et Marie Pineau, marraine. (Signé) Jacques Guyton. » — « Le 12 janvier 1580, a esté baptizé Pierre, filz de noble homme Estienne Gentilz et de demoiselle Gabrielle Pineau. Parrain : noble homme Hector Gentilz ; marraine : damoiselle Catherine Pineau. (Signé) Hector Gentilz. » — « Le 13 janvier 1580, a esté baptizée par M. Mallavaulx, Marie, fille de Pierre Cot et de Andrée Chapelleau. Parrain : noble homme Jacques Thévenyn ; marraine : Marie Choizy. (Signé) J. Thévenyn. » — 5 février 1580, baptême de Jean, fils de Louis Bertineau, sieur de Pampin, et de demoiselle Elisabeth Froquin. Parrain : Jean Nicolas, sieur de Coureilles ; marraine : damoiselle Marie Molinier, dame de Plasay. — Le 7 janvier 1580, baptême de Pierre, fils d'Antoine Baulot et de Catherine Thibault. Parrain : Jean Blandin, maire et capitaine de cette ville ; marraine : Marie Choizy. — 4 avril 1580, baptême de Samuel, fils de maître Jehan Du Mas, régent du collége, et de Jehanne Limeau. Parrain : Rodolphe Bérauld ; marraine : Catherine Gaultier. — 3 mai 1580, baptême de Jeanne, fille d'Yves Bertinauld et de M. Merrin. Parrain : Nicolas Bobineau ; marraine : Françoise Bréchet. — « Le 29 juillet 1580, a esté baptisé Pierre, filz de M. François Auger, procureur au siége présidial de ceste ville et de Denise Tréglart. Parrain : noble homme M. Pierre Pierres, escuier, seigneur de la Garenne, lieutenant au siége présidial de ceste ville ; marraine : damoiselle Guy Pierres. (Signé) Pierres, de Nort. » — 7 août 1580, baptême de Marie, fille de Louis Le Page et de Perette Chevereau, par M. Blachière. Parrain : Pierre Grude ; marraine : Marguerite Georget. — « Le 18 octobre 1580, a esté baptizé par M. de Nort, Jacques, fils de Pierre Lormier et de Jeanne Reas Des Couteaux (?) Parrain : noble homme Jacques Henry, eschevin de ceste ville ; marraine : damoiselle Marie Thibauld. (Signé) Jacques Henry. » — « Le 30 avril 1581, a esté baptizé Raphael, filz de M. Gaspard Collin et de Marie Culereau. Parrain M. Nicolas Brunet ; marraine : Marie Collin. » — « Le 5 mai 1581, a esté baptizée par M. de Nort, Marie, fille de Jacques Guitton et de Marie Bodin. Perrain : Jacques Guitton l'aisné, eschevin de ceste ville ; marraine : damoiselle Marie de Fayes. (Signé) De Nort, Jacques Guyton. » — 29 août 1581, baptême de Marie, fille d'Antoine Baulot et de Catherine Thibauld. Parrain : Nicolas Rivette, pair ; marraine : Marie Thibauld. » — « Le 11 novembre 1581, ont esté baptizées, Elisabeth et Esther, filles de Matthieu Baudouin et de Jacquette Targues. Parrain d'Elisabeth : Jehan Goddeffroy ; marraine : Loyse Baudouin. Parrain d'Esther : Jacques Thévenyn ; marraine : Perette Baudouyn. (Signé) J. Godeffroy, Thévenyn. » — « 18 janvier 1582, baptême de Jean, fils de Jean Bergeon et de Marie Morel. Parrain : maître Georges de La Rivière, notaire royal ; marraine : Andrée Corneau. » — « 20 avril 1582, baptême par M. Dumont, d'Esther, fille de Pierre Gardet et de Marie Aury. Parrain : noble homme Jacques Guyton l'aisné ; marraine : damoiselle Perette Boysseau. (Signé, Jacques Guyton. » — « 24 juin 1582, baptême par M. Girauld, de Jacques, fils de Jacques Guyton, pair, et de Marie Bodin. Parrain : Jean Bodin, pair ; marraine : damoiselle Françoise Henry. (Signé) Girauld, Bodin. » — « 20 septembre 1582, baptême par M. Mallevault, d'Élie, fils d'Élie et d'Anne Barbotin. Parrain : noble homme Jacques Guitton ; marraine : Marie Segin. (Signé) J. Guyton. » — « Mariages faictz, reçeuz, publiez et solempnisez en l'Eglize Refformée de La Rochelle, au temple de S.-Yon, » au nombre de 216, parmi lesquels figurent ceux de : Berthomé Symon avec Jeanne Du Mas (29 novembre 1579) ; Apollo Bérauld avec Élisabeth Pérault (9 février 1580) ; Charles Coullon avec Françoise Clerebauld (17 avril 1580) ; P. Seignetes avec Jehanne Gaborit (6 août 1580) ; Jehan Brossart avec Jehanne Albert (16 aout 1581) ; J. Guitoun (Guiton) avec Élisabeth Bodin (29 septembre 1582).

E. 12. (Registre.) — In-folio oblong, 100 feuillets, papier.

1574-1581. — « C'est le papier des batesmes et des mariages et de ceux qui sont reçeus en l'Eglise de Dieu, en la salle de M. Gargoulleau, commencé le 21e jour de novembre 1574. (Signé) Lhommedieu, ancien en seste Esglize. » — « Le 21 novembre 1574, a esté baptizé Jehan, filz de Lasquez de Verrière, sieur de Dallier, et de

Françoyze de Sinier. Parrain: Guillaume Choizy, sieur de la Jarrie ; marraine : damoiselle Marie d'Angliers.» (Signé) Guillaume Choisy, Malavaud. — « Ledit jour, a esté baptisée Marie, fille de André Pacaud et de Françoise Bonodeau. Parrain : Raphael Collin ; marraine : Perette Bouyer. » — « Le 28 novembre 1574, a esté baptisée Suzanne, fille de Pierre Jodouin et de Marie Boullineau. Parrain : Helye Du Vergier ; marraine : Claude Robert. (Signé) Dominique de l'Osse et Hélie Du Vergier. » — « Le dict jour, a esté baptisée Esther, fille de Françoys Du Boys, seigneur de Loyboullerie et de demoiselle Louise Fourestier. Parrain : François Rambert, escuyer, seigneur de la Nicollerye ; marraine : damoiselle Catherine Chasteau. » — « Le 14 aoust 1575, a esté baptisé Benjamin, fils de Yves Guiton et de Catherine Blandin. Parrain : maître Mathurin..; marraine : Isabelle Guiton. (Signé) B. Boast. » — « Le dict jour, a esté baptizée Anne, fille de Jehan Pandin et de Marie Du Jau. Parrain : Louis Gargoulleau ; marraine : Isabelle Du Jardrin. (Signé) Loys Gargoulleau, B. Boast. » — « Le 26 février 1576, a esté baptizé Pierre, filz de Jacques Guyton et de Catherine... Parrain : Pierre Cot; marraine : Andrée Viault. (Signé) B. Boast, Pierre Quet. » — « Le 4 mars 1576, a esté baptisé Daniel, filz de maistre Jehan Chanel, ministre de la parole de Dieu, et de Gilleberte Desniers. Parrain : Louys Boutaud, escuyer, seigneur de Chasgnevert, ministre de la parole de Dieu ; marraine : Marie Desnier. (Signé) B. Boast, Loys Boutaud. » — « Le 23 juin 1577, a esté baptisé Jean, fils de Françoys Lhommedieu et de Jeanne Gauvaing. Parrain : Jehan Bailly; marraine : Perette Gauvaing. (Signé) Bailly-Lhommedieu l'ung des ansiens en l'église, Malavaud. » — « Le 14 juillet 1577, a esté baptizée Judith, fille de Jehan Cachet et de Toynette Tibaudeau. Parrain : Jehan de L'Espine ; marraine : Louyse Coullon.» — « Le 18 aoust 1577, a esté baptisée Jeanne, fille de Jehan Nourisson et de Michelle Mallet. Parrain : Jehan Gauvaing ; marraine : Yvonne Mercier. » — « Le 4 May 1578, a esté baptizé par maître Mallavaut, Luc, fils d'Étienne Rullier et de Jeanne Morel. Parrain : maître Luc Dumont, ministre de la parole de Dieu en ceste ville de la Rochelle ; marraine : Catherine Mestereau. (Signé) Dumont. » — « Le 11 juing 1581, a esté baptisé par maître Mallavault, Gédeon, fils de Claude Boysson et de Esther Pasquier. Parrain : Jacques Thévenyn ; marraine : Marie Choisy. » — « 1,600 personnes ont esté reçeues en l'église de Dieu, en la salle de cheuz Gargoulleau » de 1574 à 1581, parmi lesquelles nous citerons : Raymond Du Chasseat, Jehanne Bourdron, Jehan Mayran, Bastien Rousset, Anthoyne Reneau, Pierre Paquet, Rolans Largeaux, etc. Chaque admission est certifiée par la signature de l'ancien faisant fonctions de scribe. — 560 mariages, parmi lesquels figurent : 19 février 1576 : Jehan Gauvaing avec Marguerite Burault ; — 20 décembre 1578, Jehan de Caumont avec Simonne Pairin ; — 6 août 1582, Nicollas Martigny avec Jehanne Gargoulleau.

E. 13. (Registre.) — In-folio oblong, 93 feuillets, papier.

1581-1587. — « Livre des baptesmes administrez en la salle de Gargoulleau, qui commence le 23 Juillet 1581 et finist le 10 May 1587. — Auquel papier vous remarquerez que le 30 janvier 1583 ledit papier fut transporté à Saint-Yon où on fit le Catéchisme assez longtemps au lieu de la salle Gargoulleau. — Indice ou table des noms de ceux qui ont esté baptisés. » — « S'ensuit le papier pour l'enregistrement tant des baptesmes et mariages et de ceux qui sont reçeus en l'Église de Dieu en la salle de M. Gargoulleau. — *Pax vobis.* — Tenu et conservé par le sire Fraçoys Lhommedieu, ancien de l'Eglise de Dieu. — Remis en la salle de Sant-Yon le 30 janvier 1583 pour y faire le catéchisme. » — « Le 30 septembre 1581, ont esté baptizés Jean et Marie, enfans de Jean Gauvaing et de Marguerite Bugeau. Parrains : Jehan Exparsier et Philippe Brethault ; marraines : Jeanne Gilleberte et Peronne de Mennere.» — « Le 25 novembre 1584, a esté baptisé Jehan, fils de Jehan Seygnette et de Jeanne Cabaret. Parrain : Amos Breton ; marraine : Perette Marchande. (Signé) Berthon. » — « Le 24 septembre 1583, a esté baptisé Pierre, filz de Jehan de Valade et de Jeanne Heugnet. Parrain : Pierre Aubert ; marraine : Perette Portier. (Signé) Lhommedieu.» — « Le 2 octobre 1583, a esté baptisé Jehan, fils de Josée Tallemant et de... Omart. Parrain : François Tallemant; marraine : Jeanne Gauvaing. (Signé) Tallemant.» — « Le 15 janvier 1584, a esté baptisé Martial, filz de Jehan Boisseau et de Marie Thibaud. Parrain : noble homme Michel Esprinchard ; marraine : Françoise Blandin.» — « Ledimanche 24 novembre 1585, a esté baptisé par M. de Nort, Catherine, fille de maître René Blandin et de Élizabeth Sallebert. Parrain : Pierre Sallebert, seigneur du Villiers ; marraine : damoiselle Marie Blandin. (Signé) Sallebert, Lhommedieu. » — « Le dimanche 25 mai 1586, a esté baptisé par M. de La Mote, François, fils aîné de François de Tournemine et de dame Catherine Du Bergier, seigneur et dame de Camsillon. Parrain : messire Guy Danangour, seigneur de Bay ; marraine : dame Louise Du Fou, dame de Verac. Ledit enfant est né en ceste ville le 2 dudict mois. (Signé) G. d'Anangour.» — « Le samedi 17 février 1586, a esté baptisé par M. Raigueneau, Charles, fils de René Bodin, escuyer, sieur de Blandrière et de Antoinette de Besse. Parrain :

Baptiste Buor, escuyer, seigneur de La Lande Buor; marraine, damoiselle Marie Du Fou, dame de la Haulaye. (Signé) Baptiste Buor, Ragueneau, Lhommedieu.» — « Le 16 novembre 1586, a esté baptisée par M. Dumont, Suzanne, fille de maître Jehan Gauvaing et de Nolette Renson. Parrain : Grégoire Monguis ; marraine: Suzanne Briant. » — « Le dimanche 16 novembre 1586, a esté baptisée Sara, fille de Maurice Roy et de Nicole Guiton. Parrain : David Boisseau; marraine : Marie Binon. (Signé) Dumont, David Boisseau.» — « Le 22 mars 1587, a esté baptizé Paul, filz de Toussaint Preyjoux et de Mathurine Bonne-Enfant. Parrain : Jehan Seignettes; marraine: Élisabeth Papin. (Signé) Jehan Seignetes-Besnard-Lhommedieu.» — « S'ensuit ceulx et celles qui ont esté receuz en l'Eglize de Dieu, en la salle de Saint-Yon, commencé le 13 janvier 1583. » — 1800 admissions de 1583 à 1587, parmi lesquelles figurent : le 30 mars 1586, Jehan de La Hayze, Jacob Largerye, Nicolas Baisson, et le 18 may 1506, madame de Monthossier (de Montauzier). — « S'ensuict ceulx qui ont espousé en la Saint-Yon, au catéchisme. » — 500 mariages de 1583 à 1587, parmi lesquels, le 22 mars 1583, René Lhommedieu avec Françoise Gauvaing; le 22 mai 1583, Jacob Henry avec Madelaine Sainton; le 14 aoûs 1583, Jehan Landas avec Isabelle de Lommeau ; le 30 décembre 1585, Charles Eschallar, seigneur de la Boullay, avec Marie Du Fou, dame de la Begonière ; le 13 avril 1586, Isaac Blandin avec Sara Thevenin.

E. 14. (Registre.) — In-folio oblong, 123 feuillets, papier.

1582-1587. — « Livre des baptesmes et mariages faictz, receuz, publiez et solempnisez en l'Eglize Réformée de la Rochelle, au temple de Saint-Yon.» — «Le 13 octobre 1582, a esté baptizé par M. Girauld, André, filz de Louis Fouschier, pair de ceste ville, et de Marguerite Pineau. Parrain : Symon Thévenin; marraine Anne Moisaut. (Signé) Thévenin, Girauld.» — «Le 3 octobre 1582, a esté baptisé par M. Girauld, Judith, fille de maître Odet de Nort, ministre du Saint-Évangile, et de Judith Chauvyn. Parrain : maître Nycollas Beziers; marraine: Marie Guyton. (Signé) Beziers. — « Ledit jour, a esté baptisée Marie, fille de Raymond Maiget et de Anne Guyton. Parrain: Mathurin Bienassis; marraine: Mathurine Guyton. (Signé) Girauld-Gourlineau.» — «Le mercredi 14 novembre 1582, a esté baptisée par maître Girauld, Anne, fille de sire Arnauld Du Vergier et de Perette Collin. Parrain : noble homme Guillaume Choisy ; marraine : damoiselle Andrée Faure. (Signé) Guillaume Choisy, Girauld.» — « Le 30 novembre 1582, a esté baptisée par maître de Nort, Suzanne, fille de sire Ozias Amelot et de Catherine de La Haize. Parrain, maître Luc Dumont, ministre de la parole de Dieu; marraine: Andrée Du Couldray. (Signé) Dumont, parrain.» — « Le 8 décembre 1582, Michel, fils de Michel Pacquetau et de Marie Genre, a esté baptizé par maître Mallavaud, ministre du Saint-Évangile. — Présenté par Pierre Pacquetau et Marie Debujot, née Dujourdin.» — « Le jeudi 13 janvier 1583, a esté baptisée par maître Malavaud, Madeleine, fille de noble homme Pierre Salbert et de damoiselle Guy Pierres, présentée par noble homme Jehan Pierres, escuyer, sieur de la Jarne, lieutenant général criminel et civil de ceste ville; marraine, Perette Boisseau.» — «Le 23 janvier 1583, a esté baptisée par maître Malavaud, Anne, fille de Jehan Collin et de Yzabeau Boulangier. Parrain : Louis de Bourdigalle ; marraine : Françoise Le May. (Signé) de Bourdigalle.» — « Le 29 janvier 1583, a esté baptisé par maître Dumont, Jehan, filz de Jehan Laserre et de Jehanne Fraigneau. Parrain : maître Jehan Bertrand, avocat au siége présidial de la Rochelle et lieutenant criminel en l'île de Ré ; marraine: Sara Pomier.» — « Le dernier février 1583, a esté baptisé Siméon, filz de Jehan Gelineau et de Marie Boileau. Parrain: Siméon Merlan et marraine Jeanne Gauvaing. (Signé) N. Girault.» — «Le 24 mars 1583, a esté baptisé par maître Dumont, Jehan, fils de honorable homme maître Jehan Manigauld, advocat au siége présidial de ceste ville et de Éléonore Pajault. Parrain : honorable homme François Manigault, l'ung des pairs de ceste ville; marraine : Catherine Darlais. (Signé) Dumont, Manigault.» — « Le 1er avril 1583, a esté baptisé par maitre de Nort, Louis, filz de Françoys Le Roy et de... Parrain : noble homme sieur Charles Chalmot, l'ung des eschevins de ceste ville; marraine : dame Louise de Launay.» — «Le 24 juing 1586, a esté baptisé par maître Despina, Samuel, fils de Guy de Momme, escuyer, seigneur de la Treille, et de damoiselle Marie de La Vergne. Parrain : Jehan Raignon, escuyer, seigneur de la Braconnière ; marraine : damoiselle Isabelle de Plouer, dame de la Brandamière.» — «Le 1er juillet 1586, a esté baptisée Jehanne, fille de Estienne Chollet et de Sara Bodyn. Parrain: Jehan Guyhton, eschevin de ceste ville; marraine: Jehanne Chollet. (Signé) J. Guiton.» — «Le 11 juillet 1586, a esté baptisé par maître Daniel, ministre de l'Église de Fontenay, Jehan, filz de Jehan Robert et de Marie Houet, de l'Église de Marennes. Parrain : noble homme Jehan Constantin, pair et eschevin de ceste ville ; marraine : Renée Moyne, de Marennes. (Signé) Constantin.» — « G. Daniel. — « Le mardy 22 de juillet 1586, a esté baptizée par maître Dumont, Marye, fille de mestre Jean Montel, avocat à Xaintes et de Françoize Meschinet. Perrain : maître Jean Maniguau, avocat au siége présidial de ceste ville; marraine : Marye Guy. (Signé) J. Manigault.» — « Le 3 aoust 1586, a esté baptizée par maître Du Bourg, ministre de l'Église de Melle, Marie, fille de Claude d'Angliers de Joubert, escuyer, seigneur de la Sauzay, et de damoiselle Françoise

Rogier. Parrain : Louis de Beauchamps, escuyer, seigneur de Bussac ; marraine : damoiselle Marie Bouhet. — (Signé) L. de Beauchamps, sieur de Bussac, H. Du Bourg. — « Le mardy 30 décembre 1586, a esté baptisé par maître de Nort, Henry, fils de noble homme Jacques Bon, vaslet de chambre du Roy de Navarre. Parrain : hault et puissant messire Henry de La Tour, vicomte de Turenne ; marraine : damoiselle Marie Du Foux, dame de la Boulays. (Signé) H. de La Tour. » — « Le 12 février 1587, a esté baptisée par maître de Nort, Jacquette, fille de noble homme maître Jehan Chalmot, seigneur de Saint-Rhue, conseiller du Roy et président en l'Élection en ceste ville et de damoiselle Jacquette Geneteau. Parrain : honorable homme maître Pierre Geneteau, advocat au siége présidial de ceste ville ; marraine : damoiselle Jehanne Aubin. » — « Le 11 juing 1586, a esté baptizé Henry, filz de Jacques Guyton, maire de ceste ville, et de Marie Bodin. Parrain : très-hault et très-puissant prince Henry de Bourbon, prince de Condé ; marraine : Louise Gillier, dame de Montozier. (Signé) Henry de Bourbon, Hesnard. » — Mariages. — « Le 7 décembre 1582, ont esté épouzés en l'Église de Dieu, Vincens Garreau et Marie Tolly. — Le 5 novembre 1583, Jehan Esnart et Marguerite Beauharnois. » — « Le 22 février 1584, M. Alexandre Dundas a *proposé* publiquement au temple de Saint-Yon. » — « Le 9 septembre 1585, ont esté espousés François de La Personne, chevalier, seigneur de Devaut, avec demoiselle Jeanne Lambert. » — « Le samedy 27 septembre 1586, ont esté espouzés par maître Abry, Jehan Bodin, l'ung des pairs de ceste ville, avecques Yzabeau Guyton. » (signé) J. Mousnereau, antient. » — « Le 20 décembre 1586, Melchisedec Angibault avec Marie Gauvet. » — « Le 28 décembre 1586, Estienne Delaage et Jacquette Drapette. »

E. 15. (Registre.) — In-folio oblong, 183 feuillets, papier.

1587-1595. — « Papiers des baptesmes et des mariages faits tant à Sainct-Michel qu'à Saincte-Marguerite. » — 124 baptesmes. » — « Le dimanche dernier may 1587, a esté baptisée, par maître de La Porte, Anne, fille de Dominique de L'Osse, ministre de la parole de Dieu, et de Madeleine Moreau. Parrain : Gilles Lembert, sieur de la Boucherie ; marraine : Marie de Chasteignier. (Signé) Jouneau, Gilles Lambert. » — « Le dimanche 20 mars 1588, a esté baptisé, par maître Du Vivier, Abraham, fils de Martin de Heinsse et de Perette Geire. Parrain : André Guibreteau ; marraine : Rachel Geire. (Signé) Guiberteau, Papin, ancien. » — « Le dimanche 29 janvier 1589, a esté baptisée par maître Belon, Jehanne, fille de Jehan Niort et de Renée Daniau. Parrain : Jehan Godeffroy, pair de ceste ville ; marraine : Marie Fouschier. (Signé) Godeffroy. » — « Livre des baptesmes administrés à Gargoulleau et du depuis à Saincte-Marguerite, quand nous en fûmes mis en possession. Ledict livre, qui servoyt pour le catéchysme du dimanche tenu à Gargoulleau, ayans esté ôté de Sainct-Yon. » — « Le dimanche 2e jour d'aoust 1587, ont esté baptisés par maître de La Mote, Jehan, fils de Cristofle Foucauld et de Guilmette Suret de Salles. Parrain : Jehan Renon ; marraine : Debora Pellisson ; — Isabel, fille de Jehan Renauld et de Marie Pichez. Parrain : Jehan Albert ; marraine : Guyonne Pineau. (Signé) La Motte. » — « Le dimanche 17 janvier 1588, a esté baptisée par maître La Valée, ministre de la parolle de Dieu, Jehanne, fille de Pierre Ribot et de Toinette Brangère. Parrain : Touzaintz Jouint ; marraine : Jehanne de Irnon. (Signé) La Valée. » — « Le dimanche 24 janvier 1588, a esté baptisée Jehanne, fille d'Anthoine Marchant et dame Bernon. Parrain : Guillemne Moureau ; marraine : damoiselle Jehanne de La Brenetière. (Signé) G. Moureau, Marchant. » — « Le dimanche 24 avril 1588, a esté baptisé Pierre, fils de Pierre Rone et de Marguerite Francine de Verteuil. Parrain : Pierre Du Prat ; marraine : Judith Armenac. » — « Le dimanche 19 juin 1588, a esté baptisé Jacob, fils de maistre Aymé de La Place, ministre de la parolle de Dieu, et de Catherine Savoure. Parrain : Gabriel Cailliaud, escuyer, sieur de la Chauvetière ; marraine : damoiselle Suzanne Surineau. » — « Le 24 aoust 1588, a esté baptisé Nicolas, fils de Nicolas Obin et de Marie Drouine. Parrain : Apollo Jacquet ; marraine : Suzanne Chaperon. (Signé) Apollo Jacquet. » — « Le 18 septembre 1588, a esté baptisée Marie, fille de Jehan Talu et de Michelle Lande. Parrain : Pierre de Tendebaratz ; marraine : Augustine Constant. (Signé) Pierre de Tendebaratz. » — « Le lundi 2 janvier 1589, a esté baptisé Abraham, fils d'Innocent Gualipault et de Marie Clemenseau. Parrain : Charles de La Forest ; marraine : Catherine Faure. » — « Le 15 janvier 1589, a esté baptisé Louis, fils de Marin Guicheri et de Michelle Bonarier. Parrain : Louis de Sainct-Gellays ; marraine : Anne Mainart. (Signé) de Sainct-Gelays. » — « Le 17 décembre 1589, a esté baptisée Marie, fille de Pierre Guimbertière et de Renée Bozian. Parrain : Guilhemne Cousan ; marraine : Marie Pichet. (Signé) de Nort, J. de Omy, ancien. » — « Le 8 avril 1590, a esté baptisée Marie, fille de Anthoine Reneau et de Vincende Chevallereau. Parrain : Jacques de Labat ; marraine : Marie Vigne. (Signé) Jacques de Labat. » — « Le 8 novembre 1592, a esté baptisée Marie, fille de Cléopas Leplat et de Jeanne Lambert. Parrain : Samuel Vatable ; marraine : Louise Gautier. (Signé) J. Guineau, S. Vatable, Guérineau, ancien. » — « Le dimanche 27 juing 1593, a esté baptisée, par maître Roulleau, Marie, fille d'Augustin Aubert et de Suzanne Boudran. Parrain : Estienne Breuère ; marraine : Marie Mason. (Signé) E. Bruère, J. Roulleau, Guérineau, ancien. » — « Le 27 fé-

vrier 1594, a esté baptisé par maître Roulleau, Jacques, fils de Jehan Deusou et de Michelle Bellin. Parrain : Jacques Cholet; marraine : Sara Coullon. (Signé) Cholet. » — « Le dernier jour d'octobre 1594, a esté baptisée par maître Dumont, Suzanne, fille de Gabriel Couppe et Louise Mainard. Parrain : Jacques Thévenin, sieur de la Jarrie; marraine : damoiselle Marie Blandin. (Signé) Thévenin, Guérineau, ancien. » — « Le 22 janvier 1595, a esté baptisée Jeanne, fille de Cléopas Leplat et de Jeanne Lambert. Parrain : Nathanaël de Mazières; marraine : Cofera Aribat. (Signé) N. de Mazières. » — « Le dimanche 6 août 1595, a esté baptisé par maître de Loumeau, Pierre, fils de Jehan Salbert, escuyer, l'ung des eschevins de ceste ville, et demoiselle Élisabeth Pierres. Parrain : maître Pierre Gauvaing, conseiller du Roy nostre sire; marraine: damoiselle Françoise Nicolas, femme de maître René Blandin, escuyer, sieur de Lozières. (Signé) P. Gauvaing. » — « Noms des personnes mariées, c'est-à-dire desquelles les mariages ont esté célébrés en l'Église de Dieu Réformée en ceste ville de la Rochelle, en la salle de Gargouilleau » (avec la signature du pasteur officiant. — 504 mariages de 1587 à 1593, parmi lesquels figurent : 1er mai 1588, Jehan de Picassarry avec Nicolas (Marie) ; — 27 novembre 1588, Jehan Davallon avec Marguerite de Beaumont ; — 19 février 1589, Jehan de Lespine avec Marie Guorguougnon ; — 25 avril 1593, Pierre Sapin avec Marie Godeffroy. — « Titre auquel sont enregistrés et écrits les noms propres et les surnoms des personnes lesquelles se sont volontairement rangées en l'Église de Dieu Réformée en ceste ville de la Rochelle et en icelle receues depuis l'an 1587, le 17 mai. » — 1,100 adhésions de 1587 à 1595. —

E. 16. (Registre.) — In-folio oblong, 117 feuillets, papier.

1587-1590. — « Pappier auquel sont enregistrés les noms des enfans qui ont esté baptisés en l'Église Réformée de nostre Dieu à la Rochelle, en la salle de Saint-Yon. » — « Le samedy 7 mars 1587, a esté baptisé par maître de La Touche, ministre de Sainct-Surgant, Jacques, fils de François Coulon et de Anne Bréchelière. Parrain : Réné Bréchellière, l'un des pairs de ceste ville ; marraine : Sara Coulon. (Signé) Brechellière, Dominique de L'Osse, Musson. » — « Le 9 mars 1587, a esté baptisé Jérémye, fils de Guillaume Hault-Pais et de Jehanne Belangier. Parrain : Jérémie Pery; marraine : Marguerite Belangier. (Signé) Jérémie Perry. — « Le mercredy 8 avril 1587, a esté baptisé par M. de Lespine, Jehan, fils de Félix de La Fuma, tailleur du Roy de Navarre, et de Ouzame Masone. La dicte Ouzame a atesté estre fils du dict de La Fuma et est né en paillardise. Parrain : Jehan Cantin ; marraine : Perrine Jozelomne. (Signé) Delespine. » — « Le vendredy 10e dudict mois, a esté baptisé par M. de Lestant, Hélie, fils de Élie Papin et de Jacquette Le May. Parrain : Nathanaël Mestayer; marraine : Marie Héraut. (Signé) Mestayer. » — « Le samedi 7e d'apvril 1587, a esté baptisé par M. Abry, Isaac, fils de maistre Geoffroy Mougon, lieutenant particulier et assesseur, et de damoiselle Marie Blandin. Parrain : maître Nicolas Betureau, seigneur des Ronseis (Rompsay) ; marraine : damoiselle Esther Boiseau. (Signé) Benureau. » — « Le 28 juing 1587, a esté baptisée par maître de Lestang, Esther, fille de Samuel de Lespinay, seigneur de Monseaulx, et de Suzanne des Roussières, damoiselle. Parrain : Gabriel Caillehaud, escuyer, sieur de la Chevretière ; marraine : Marie de Chastaigner, dame de Plessiasse. (Signé) Gabriel Cailhaud, Gaudron *alias* de Lestang. » — « Le mardi 14 juillet 1587, a esté baptisé par maître de Nort, Pierre, fils d'Antoine Dinematin et de Séfora Aribat. Parrain : Guillaume Aribat, diacre de l'Église de Niort ; marraine : Marie Royer. (Signé) Arribat, de Nort. » — « Le 27 juillet 1587, a esté baptisé Estienne, fils de Gilles Gentil et de Suzanne Frugeaudeau. Parrain : Estienne Mennet; marraine : Marie Boutet. (Signé) de Ferrière, H. Le Petit, Estienne Mennet. » — Le dimanche 16 aoust 1587, a esté baptisé par M. Fleury, ministre de l'Église d'Angers, Claude, fils de Benest Mathon, sieur des Mochais et d'Anne Blandin. Parrain : noble homme Claude d'Angliers de Joubert, escuyer, seigneur de la Saulzay, Beauregard, Uré et Lhoumeau ; marraine : Françoise Turquay, damoiselle. (Signé) d'Angliers de Joubert. » — « Le 20 aoust 1587, ont esté baptisés par maître Du Mont, Gabriel et Isaac, enfants de Jehan Corbineau et de Jehanne Rijon. Parrain de Gabriel : François Manygault, l'ung des pers (pairs) de ceste ville ; marraine : Paule Juifve. Parrain de Isaac : noble homme Jehan Salbert, sieur du Fief Guy ; marraine : Suzanne Salbert. (Signé) Manigault, J. Salbert. » — « Ledit jour a esté baptisée Marie, fille de Jehan Grude et de Marie Lezin. Parrain : noble homme Lancelot Du Voyzin, sieur de la Poupelynière ; marraine : damoiselle Marie Des Chasteigners. (Signé) Popelinière. » — « Le 23 août 1587, a esté baptisé par maître Esnard, Françoys, fils de Françoys de Veyrières, escuyer, sieur de Fonpatour et de damoiselle Françoyse Joubert. Parrain : Françays de Veyrières, escuyer, sieur du dict lieu en Quersi, pair, et marraine : Anthoinette Prévost, damoiselle. (Signé) Veyrières, Hesnard. » — « Le 24 août 1587, a esté baptisée Marie, fille de maître Nicolas Bretinault, enquesteur de ceste ville, et de Marie Cabri. Parrain : maître Réné Blandain, élu ; marraine : Marie Bretinault. (Signé) Jehanet, Blandin. » — « Le 14 septembre 1587, a esté baptisé par maître Petit, Daniel, fils de honorable homme Réné Goribon, l'un des pairs de ceste ville, et de Jehanne Cochon. Parrain : noble homme Guillaume Texier, eschevin de ceste ville ; marraine : Marguerite Réaux

(Signé) Guillaume Texier.» — « Le 27 septembre 1587, a esté baptisée par maître de Lespyne, Magdeleine, fille de Jehan André et de Marie Balaine. Parrain : noble homme Yves David, eschevin de ceste ville ; marraine : damoiselle Magdeleine Du Boulais. (Signé) Yves David.» — « Le 10 octobre 1587, a esté baptisé par maître de La Valée, ministre de la Motte, Pierre, fils de Nicollas Lambert et de Louyse Gautier. Parrain : Pierre Chasteigner, escuyer, sieur de Cramoy ; marraine : damoiselle Marie des Chastaigners. (Signé) Pierre Chasteignier.» — « Le 11 octobre 1587, a esté baptisé par maître Pasquier, Josias, fils de Jean Faure et de Françoise Dorrier. Parrain : François Matelier ; marraine : Catherine Cochet. (Signé) Mathelier.» — « Item, Marie, fille de Jean Bridier et de Sara Gobye. Parrain : Jean de Lescale ; marraine : Nicole Lebo.» — « Le 12 octobre 1587, a esté baptisé par maître Petit, Jehan, fils de Guy de Mosnai, escuyer, sieur de Latreille, et damoiselle Marie Du Préguier. Parrain : Jehan de Culant, escuyer, sieur de Cyré ; marraine : damoiselle Élisabeth Bastard. (Signé) de Culant.» — « Le 5 novembre 1587, a esté baptisée par maître de Nort, Anne, fille de maître Michel Doublet et de Catherine Varier. Parrain : le capitaine Ranque de Mauzé et madame de La Nouhe... de madame de Rohan. » — « Le 13 novembre 1587, a esté baptisé par maître Thierry, Hélie, fils de honorable homme maître Paul Augier, adjoinct en ceste ville, et de Marie Gueryneau, présenté par noble homme Jehan Pierres, sieur des Rouhaux, et damoiselle Élisabeth Eslies. (Signé) Pierres. » — « Le 12 décembre 1587, a esté baptisé Jacques, fils de Jacques Chalmot, escuyer, sieur de Brevet, conseiller et maistre des requestes du Roy de Navarre, et de demoiselle Jeanne Aubin. Parrain : Charles Chalmot, escuyer, sieur de Beau-Lieu, eschevin de ceste ville ; marraine : demoiselle Marie Geneteau.» — « Le jeudy 18 feburier 1588, a esté baptisé par maître Dumont, François, fils de François Duprat et de Marie Mignoneau. Parrain : Jehan Guiton, maire et capitaine de ceste ville ; marraine : Élisabeth Guiton. » — « Le 25 mars 1588, a esté baptisée par maître de Lestang, Judith, fille de M. de Pouyon et de Marguerite de Beaumont. Parrain : Jacques de Beaumont, seigneur de Riou ; marraine : Catherine de Pertent, dame de Rouan » (*sic*). — « Le 11 juin 1588, ont esté baptisés par maître Esnard, Jehan et Michel, enfants de Michel Thibault et de Nycollas Charron. Parrain de Jehan qui est l'esné : noble homme Jouachim Torteruc, sieur de la Vallée ; marraine : Catherine de La Noüe ; parrain de Michel : honorable homme messire Pierre Guillaudau, advocat au siége présidial de ceste ville ; marraine : Éléonore de Launay. (Signé) Torterue, Guillaudeau. » — « Le 4 juillet 1588, a été baptisée par maître de Nort, Jeanne, fille de Jehan de Belat et de Marie Blair. Parrain : Jehan de Soonde, escuyer et maistre des requestes du Roy de Navarre ; marraine : Andrée Dozier, damoiselle.» — « Le 12 juillet 1588, a esté baptisée par maître de Nort, Marie, fille de Geoffroy Monjoy, assesseur pour le Roy en ceste ville, et de demoiselle Marie Blandin. Parrain : Jean de La Mothe, esleu pour le Roy en ceste ville ; marraine : demoiselle Marguerite de Jaurye. (Signé) Delamothe, de Nort. » — « Le 8 octobre 1588, a esté baptisée par maître Chesnet, Marie, fille de Pierre Constant et de Michelle Niort. Parrain : noble homme Jehan Guiton ; marraine : Bodin. (Signé) Jehan Guiton. » — « Le 9 octobre 1588, a esté baptisée par maître Pasquier, Marie, fille de noble homme Jehan Du Jaux et ung des pers de ceste ville et de demoiselle Marie Du Lion. Parrain : noble homme Jacques Thevenin, aussi per de la dicte ville; marraine : demoiselle Marie Boulangier. (Signé) Thevenyn. » — « Le 13 octobre 1588, a esté baptisé par maître Esnard, Hugues, fils de Hugues Prailly et de François Mostays. Parrain : honorable homme Gabriel Lamet, l'ung des pers de ceste ville ; marraine : Élisabeth Mignonneau. (Signé) de Lamet. » — « Le 18 décembre 1588 a esté baptisé par maître de Nort, René, fils de sire Guillaume Bequet et de Anne Dufour. Parrain : sire Pierre Chasteignier, l'un des pers de ceste ville ; marraine : Marguerite Dufour. (Signé) Pierre Chasteignier. » — « Le 11 février 1589, a esté baptisé par maître de Lespine, Claude, fils de Jehan Barrault, escuyer, sieur de Saint-Martin, et de demoiselle Marguerite d'Angliers. Parrain : Claude d'Angliers, escuyer, seigneur de la Sauzay ; marraine : demoiselle Marie Du Jau, dame de Mortagne. (Signé) d'Angliers, de Lespine. » — « Le 13 février 1589, a esté baptisé par maître Petit, Pierre, fils de Guillaume Chasteau et de Rachel Poypaille. Parrain : noble homme Urbain Bouhier, sieur de la Chosselière ; marraine : damoiselle Jacquette Thévenin. (Signé) U. Bouhier. » — « Le 17 février 1589, a esté baptisé par maître Belon, Benjamin, filz de honorable homme Jehan Godeffroy, l'ung des pers de ceste ville, et de demoiselle Françoyse Tarquays. Parrain : François Fouchier ; marraine : Anne Blandin. (Signé) Fouchier.» — « Le 26 février 1589, a esté baptisé par maître de Nort, Jeanne, fille de Jean Gacherye et de Anne Bloys. Parrain : Loys Gargouilleau, maire et capitaine de ceste ville; marraine : Jeanne Bloys. (Signé) Gargoulleau. » — « Le mardi dernier jour de février 1589, a esté baptisée Anne, fille de Jacques de Lachon et de Anne Nicollot. Parrain : Jean Rochelle ; marraine : Anne Jaudreau. » — « Le 6 mars 1589, a esté baptisée par maître Bellon, Marie, fille de Vincent Sornau et de Marie Bouguier ; parrain : Jean Le Vieux ; marraine : Marie Babou. (Signé) Jehan Le Vieulx. » — « Item, Rebecca, fille, ainsy que Suzanne Le Goy, mère de l'enfant, l'a déclaré, d'un monsieur Du Jau,

homme de chambre du Roy de Navarre, et que le dict enfant est né de paillardise, dont particulièrement elle a esté reprise au Consistoire, et a esté le dict enfant présenté par Guillaume Constant, parrain, et marraine Anne Moret, et se sont chargés de l'instruction de l'enfant. (Signé) Bellon de Ferrière.» — « Le 4 juin 1589, a esté baptisé par maître de Nort, Nicolas, filz de maître Nicollas Bertinaud, anquesteur et conseiller du Roy en ceste ville, et de damoiselle Marie Cabry. Parrain : Jehan Cabry, sieur de la Fragnée; marraine : Suzanne Cochon. (Signé) J. Cabry. » —« Le 19 mai 1589, a esté baptisé par maître Boysel, Jehan, fils de maître Nicollas Baudoin et de Perette Ogée. Parrain : René Lequeux; marraine: Louyse Baudoin. (Signé) René de Queux.» — « Le 22 may 1589, a esté baptisé par maître Dumont, Jean, fils de Loys Germain et de Louise Tessier. Parrain : Jean Sallebert, escuyer, l'un des eschevins de ceste ville; marraine : demoiselle Guy Pierres. » — « Le 2 juing 1589, a esté baptisé par maître de Nort, Amos, fils de Jean Compaing et de Françoise de Sydeuil. Parrain : Amos Barbot; marraine : Anne Talmand (Tallemant). (Signé) Amos Barbot. » — « Le 11 juing 1589, a esté baptisé par maître Dumont, Guillaume, fils de Guillaume Mariteau et de Anne Mage. Parrain : Louis Foucher, sieur de Beau-Lieu; marraine : Suzanne Le Barbier. (Signé) Louis Foucher. » — « Le 20 juing 1589, a esté baptisé par maître Esnard, Aristarque, fils de honorable homme Estienne Buffechon et de Jehanne de Villechartre. Parrain : noble homme Antoine Courault, sieur de Coureilles; marraine : Judith Blandin. (Signé) Courault, Esnard. » — « Le 5 juillet 1589, a esté baptisée par maître d'Espoir, Suzanne, fille de Jean Boisseaux, maire et capitaine de ceste ville de la Rochelle, et de demoiselle Marie Thibault. Parrain : M. Du Fays; marraine : M. Dupin.»—«Le 23 juillet 1589, a esté baptisé par maître Esnard, Michel, fils de M... et de mademoiselle de Tourenay; parrain : messire Michel Hurault de Lhospital, seigneur du Fay; marraine : damoiselle Anne de La Nouhe. » — « Le 4 septembre 1589, a esté baptisée par maître Petit, Renée, fille de Toussaint Gorribon, pair de ceste ville, et de Marie Phelippes. Parrain : maître François Le Brethon, advocat; marraine ; Renée Phelippes. (Signé) Le Breton.» — « Le 12 octobre 1589, a esté baptisé par maître Dumont, Jehan, fils de Guillaume Masson et de Françoise Prieur. Parrain : Jehan Boisseau, maire et capitaine de la ville de la Rochelle; marraine : Anne Du Pin.» — « Le 2 novembre 1589, a esté baptisé Pierre, fils de Pierre Guilloneau et de Marguerite de Cognac. Parrain : Georges de Berville; marraine : Françoise de Cognac. (Signé) Georges de Berville.»—« Le 12 janvier 1590, a esté baptisé par maître Despoir, Pierre, fils de maître Jehan Bonnin et de Marie Passereau. Parrain : maître Pierre Gauvaing, advocat au siége de cette ville; marraine : Catherine Bouyer. (Signé) P. Gauvaing. » — « Le 20 janvier 1590, a esté baptisée par maître Esnard, Élisabeth, fille de Jehan Yzembert et de Andrée Blayze. Parrain : honorable homme Jehan Gaultier, l'un des pers de ceste ville; marraine : Perette Gaultier. (Signé) Gaultier. » — « Le 21 janvier 1590, a esté baptisé par maître Boysseul, Jehan, fils de Jehan Bridier et de Sara Gobie. Parrain : Bernard de Lescale; marraine : Anne de La Grange. (Signé) de Lescale. »— « Le 25 janvier 1590, ont esté baptisés par maître de Nort, Thomas, fils de Pierre Teste et de Barbe Guyelle. Parrain : François Tallement; marraine : Anne Faquet;»— Jacques, fils de mestre Robert Raclet et de Jehanne Berne, demoiselle. Parrain : Jean Godeffroy; marraine : demoiselle Guy Pierres. » — Les derniers feuillets contiennent l'indication de 400 mariages, de 1587 à 1590.

E. 17. (Registre.) — In-folio oblong, 185 feuillets, papier.

1590-1594. — « Papier auquel sont enregistrés les noms des enfants qui ont esté baptisez en l'Église Réformée de nostre Dieu, à la Rochelle, en la salle de Saint-Yon.»— « 15 mai 1590, baptême de Suzanne, fille de Jean Salbert, l'un des pairs de cette ville, et d'Élizabeth Pierres. Parrain : noble homme Jacques Thévenin, maire et capitaine de cette ville; marraine : Suzanne Dupin.»—« 23 mai 1590, baptême de Suzanne, fille de Philippe Maigrot et de Tipsoine Peletier. Parrain : sire Étienne Gauvaing; marraine : Suzanne Gauvaing. »— « 30 mai 1590, baptême de Joses, fils de maître Pierre Guillaudeau, avocat et l'un des pairs de cette ville, sieur de Beaupreau et de Judith Masse. Parrain: maître Vincent Henry, lieutenant criminel de cette ville et l'un des échevins; marraine : Suzanne Guillaudau.»—«19 juillet 1590, baptême de Louis, fils de Jean de Bourdigalle, sieur de la Chabostière et l'un des pairs de cette ville, et de Marie Baudet. Parrain : sire Jacob Bouchereau, l'un des pairs de cette ville; marraine : Françoise Bouchereau.»—« 25 aout 1590, baptême d'Ester, fille de d'Hariette et de Marie Vincent. Parrain : Étienne d'Hariette; marraine ; Marie Guiton.»—« Le 4 novembre 1590, a esté baptisé par maître de Nort, Benjamin, filz de Jacques Guiton, eschevin de ceste ville, et de demoiselle Marie Bodin. Paisrin : Estienne Feret; merine : Suzanne Dupuy, damoiselle. »—« 21 mars 1591, baptême de Benjamin, fils de Jacques Thévenin, maire et capitaine de cette ville, et d'Isabelle Choisy. Parrain: Jean Du Jau; marraine : Silénie Tarquet.»— « Le 21 may 1591, a esté baptizée par maître Dumont, Élizabeth, fille de noble homme Jehan Guyton, l'un des eschevins de ceste ville et de demoiselle Élisabeth Bodin. Pesrin : noble homme Vincent Henry, lieutenant

criminel de ceste ville; mesrine: demoiselle Marie Barbot.» — «15 décembre 1591, baptême de Jean, fils de Jean Guyrault et de Marie Tynault. Parrain: maître Antoine Le Mercier, procureur au siége présidial de cette ville; marraine: Élisabeth Du Four.» — «1 février 1592, baptême de Zacharie, fils de Pierre Viet et de François Arnault. Parrain: maître Jean Rochelle, juge du scel en cette ville; marraine: Élisabeth Corru.» — «28 avril 1592, baptême de Marie, fille de Jehan Seignette et de Jehanne Cabaret. Parrain: Honorat Donnet; marraine Marie Guyton.» — «Le lundy 1er juing 1592, a esté baptisé par maître Dumont, Jehan, filz de honorable homme Jacques Mignoneau, l'ung des pers de ceste ville, et de damoiselle Judith Morisson. Perin: noble homme Jehan Guyton, sieur de Loumeau et eschevin de ceste ville; marraine: Esther Morisson. (Signé) Jehan Guiton.» — «16 juillet 1592, baptême de Marie, fille de René Gougault et de Françoise Maumillard. Parrain: maître Amos Barbot; marraine: Marie Guérineau.» — «17 juillet 1594, baptême d'Élisabeth, fille de maître Daniel Barbot, conseiller pour le Roi en cette ville et gouvernement de la Rochelle et de demoiselle Charlotte Benureau. Parrain: noble homme maître Nicolas Benureau, lieutenant général pour le Roi en la ville et gouvernement de la Rochelle; marraine: demoiselle Elisabeth Mignoneau, femme de Jacques Barbot, écuyer, l'un des échevins de cette ville.» — «16 septembre 1594, baptême de Jean, fils de Jean Cholet et de Marie Huguet. Parrain: Jean Guiton, échevin; marraine: Anne d'Angliers.» — «29 novembre 1594, baptême de Françoise, fille d'Isaac Bergier, pair de cette ville, et de Marie Clerbault. Parrain: Jacques Guython, échevin; marraine: Suzanne Gauvain, (Signé) Jacques Guyton, etc.» — 380 mariages de 1590 à 1594, parmi lesquels figurent: 2 mars 1591, Pierre Barbot avec Marie de Bagarigues; — 25 mai 1591, Amos Barbot avec Esther Salleau. Dumont, pasteur; — 29 juin 1592, Pierre Guy avec Elisabeth Mercier, de Nort, pasteur; — 10 janvier 1593, Gaspard Collin avec Marie Fouschier, Rota, pasteur. — 9 décembre 1594, Pierre Prévost avec Resmonde Govain (Gauvaing); Merlin pasteur, etc.

E. 18. (Registre.) — In-folio oblong, 223 feuillets, papier.

1595-1612. — Salle de Saint-Michel (temple actuel de Culte Réformé). — Baptêmes, mariages, réceptions de nouveaux membres dans l'Église. — 143 feuilles contenant 1659 baptêmes, depuis le 3 septembre 1595 jusqu'au 7 octobre 1612. — Les actes sont signés par les pasteurs et les anciens faisant fonctions de scribes, notamment Challemot, Seignette et des Angliers. — «13 décembre 1595, baptême par M. de Loumeau, de François, fils de noble homme Jean Chollet, sieur de la Maillolière et de damoiselle Marie Hugonet. Parrain: François, de Vérière, écuyer, sieur de Fonpatour; marraine: Élisabeth Bodin.» — «14 janvier 1596, baptêmes: de Jeanne, fille d'Abraham Mesnard et de Jeanne Guérin. Parrain: honorable homme François Manigault, l'un des pairs de cette ville de la Rochelle; marraine: Marie Bergier; — 25 août 1596, de Pierre, fils de Pierre Jobet et de Jeanne Clément. Parrain: Louis Bretinault; marraine: Catherine Gautier; — de Jeanne, fille de François Rochelle et de Jeanne Salles. Parrain: Léonard Claessen; marraine: Marie Guyot.» — «20 avril 1597, baptême par maître Merlin Yves, fils de Jean Pureau et de Jehanne Salomon. Parrain: Yves Guyton; marraine: Anne Manigaut. Le parrain a déclaré ne pouvoir signer à cause de son indisposition.» — 12 janvier 1597, baptêmes: de Marie, fille d'Antoine Rousel et de Jeanne d'Aubigné; Gabriel Guyet parrain et marraine Marie Autain; — 1er juin 1597, de Suzanne, fille d'Étienne Budet et de Thyfaine Fouguet. Parrain: Daniel Delagoutte; marraine: Marie Denobaud.» — «Le 15 mars 1598, a esté baptizé Michel, ayant esté catéchisé et fait sa confessiou de foy en la face de l'Église, lequel a dit estre né au pais des Négres en la contrée de Ardre, ledit Michel aagé de 24 ans, estant serviteur en la maison de M. Sourdon en ceste ville. (Signé) Michel Faure, Boysseul, Chalmot, ancien.» — «25 avril 1598, baptême de Catherine, fille de sire Pierre Berger, l'un des pairs de cette ville et de Judith Catonet. Parrain: noble homme Isaac Berger; marraine: Catherine Grellaud. (Signé) Bergier.» — «12 juin 1597, baptême par maître Loumeau, de Jean, fils de Daniel de La Goutte et de Marthe de Piccassary. Parrain: Jean de Piccassary; marraine: Marie Pereau.» — «28 janvier 1601, baptême par maître H. Colomiez, de Jacques, fils de Jacques Billichu et de Marie Pigreux. Parrain: Amos Barbot, baillif d'Aunys; marraine: damoiselle Marie Guillemyn. (Signé) Amos Barbot.» — «11 février 1601, baptême par maître Loumeau, de Marie, fille de Paul Got et de Marie Jeanne. Parrain: Amos Barbot, baillif d'Aulnys; marraine: Marie Ogier. (Signé) Amos Barbot.» — «Le 27 octobre 1602, le catéchisme a esté commencé en ce lieu de Saint-Michel, lequel avoit esté remys à Saint-Yon au presche de 2 heures aprez midy jusques à présent.» — «18 mai 1603, baptême par maître Loumeau, de Jeanne, fille de Jean Clabat et de Marie Bequel. Parrain: honorable homme François Piguenyt, l'un des pairs de la Rochelle; marraine: Anne Dufour.» — «18 mars 1603, baptême de Jeanne, fille d'Isaac Dugueri et de Marie Foucher. Parrain: honorable homme Bernard de Lastre, l'un des pairs de cette ville; marraine: Jeanne Blair.» — «11 mars 1606, baptême de Jean, fils de François Véronneau et d'Esther Fesnier. Parrain: Jean Guyton; marraine: Debora Baudouin. (Signé) J. Guiton.» — «7 jan-

vier 1607, baptême de Jacques, fils de maître Jacques Merlin, ministre de la parole de Dieu à la Rochelle, et d'Élisabeth Rivette. Parrain : noble homme Pierre Bizet, écuyer, l'un des échevins de cette ville; marraine : damoiselle Rachel Anxoyne. » — « 26 octobre 1608, baptême par maître Loumeau, de Marie, fille de maître Jehan Goriou, procureur, et de Marie Barbot. Parrain : maître Amos Barbot, bailly d'Aunis; marraine : Esther Corru. » — « 22 mars 1609, baptême par M. Colomiez, de Suzanne, fille de feu Étienne Deau et de Michelle Grelet. Parrain : Jehan Guiton ; marraine : Suzanne Coupe. » — « 19 octobre 1609, baptême par maître Loumeau, de Louis, fils de Jacques Bonvallet et de Debora Morbon. Parrain : Constant d'Aubigné ; marraine : Esther Geneteau. » — « 30 janvier 1611, baptême par maître de La Chapelière, de Daniel, fils de Daniel Guillonneau et d'Élizabeth Isambert. Parrain : Daniel Guiton; marraine : Marie Bardet. » — « 1er mai 1611, baptême par maître Loumeau, de Louis, fils d'Étienne Guichart et de Sara Savard. Parrain : Georges Rèveau ; marraine : Esther Veronneau. » — « 26 août 1612, baptême par maître Colomiez, de Marie, fille de Jean Billaudeau et de Jeanne Lucas. Parrain : Jean Bernon ; marraine : Marie Paquetau, » etc. — « Papier pour insérer ceux qui seront espouzés en l'Église de Dieu. » — « Le 24 novembre 1596, ont esté espouzés par maître Merlin, Pierre Bergier avec Judith Catonnet. » — 29 décembre 1596, mariage par maître Merlin, de Daniel de La Goutte et Marthe de Picasairy. — 30 mars 1597, mariag e par maître de Loumeau, d'Adrien Lepage et Anne Bujau. — 4 mai 1597, mariage par maître Girard, de Guillaume d'Albret et Elisabeth Moriceau. — 31 janvier 1599, mariage par maître Loumeau, de Jacques Morisson avec Suzanne Bonfils. — 14 mars 1600, mariage par maître de Loumeau, de Jacques Tessereau avec Suzanne Légier. — 5 novembre 1600, mariage par maître Loumeau, de Jean Cabry, écuyer, conseiller et avocat du Roi au siége présidial de la Rochelle, avec damoiselle Judith Chauvin, veuve de feu noble homme Jean-Baptiste de Rotan, docteur et ministre de la parole de Dieu. — 2 novembre 1603, mariage par maître Colomiez, de noble homme maître Jean Chalmot, sieur de Saint-Rus, président en l'Élection de cette ville, et damoiselle Marie Bigot, veuve de feu Paul Ogier, adjoint aux enquêtes pour le Roi. — 13 mars 1605, mariage par maître Merlin, de maître Louis Le Çercler, ministre du Saint-Évangile en cette Église avec damoiselle Marie Benureau, etc. — Papier de ceux qui ont été reçus en l'Église de Dieu : 45 admissions en 1595 ; 86 en 1596 ; 98 en 1597 ; 66 en 1598 ; 100 en 1602, 144 en 1612. — En 1611, Michel Durand, jadis cordelier récollet ; — en 1612, Philippe Ogier, jadis prêtre. — « Le dimanche 9 mars 1603, a esté reçeu en l'Église de Dieu, par maître Le Cercler, en la salle de Saint-Yon, au presche du matin, Martin Bartox, ci-devant docteur en théologie en Espagne, vicaire provincial et visiteur de l'ordre de la Saincte-Trinité pour le rachat des captifs ès royaumes et couronne d'Arragon et prieur du principal couvent dudit ordre, en la cité de Valence, lequel a faict une confession sommaire de nostre foy, avec abjuration de tous les erreurs de la papauté. (Signé) J. Courneau, ancien » etc.

E. 19. (Registre.) — In-folio oblong, 155 feuillets, papier.

1601-1605. — « Pappier auquel sont enregistrés les noms des enfans baptizés en l'Église Réformée de la Rochelle, en la salle de Saint-Yon, comprenant 1843 baptêmes. — « Le 10 janvier 1601, a esté baptisé par maître Lousmeau, Anne, fille de Daniel Delagoutte et de Marthe de Picasari. Parrain : Pierre Porier ; marraine : Anne Delagoute. L'enfant est né le 7 du précédent mois. » — Le 22 octobre 1601, a esté baptisé par maître Le Cercler, Anne, fille de René Bernon et de Marie Berrion. Parrain : Nicolas Filluzeau ; marraine : Anne Du Vergier. » — « Le 20 novembre 1601, est né Aaron, fils d'Aaron Drouineaux et de Gilette Gendre. Parrain : Jacques Gallart ; marraine : Sara Tréhord. » — « Le 11 mars 1602, a esté baptizée par maître André Rivet, pasteur de l'Église de Thouars, Anne, fille d'Eutrope Careillon (Carayon) et de Marie Allard. Parrain : Anthoyne Menard ; marraine : Anne Forge. » — « Le 21 avril 1605, a esté baptisée par maître Gorré, Andrée, fille de Gilles de Laval et de Marie de Lajus. Parrain : honorable homme Jacques Tallemant ; marraine : Andrée Gros. » — « Le 4 janvier 1603, a esté baptisé par maître Dumont, Benjamen de La Noüe et de Suzanne Motier. Parrain : François Le Sueur; marraine : Anne de La Noüe. » — « Le 11 juillet 1602, a esté baptisé par maître Merlin, Daniel, filz de maître Daniel de Lagoutte, conseiller et advocat en ceste ville et de damoiselle Marthe Picasarry. Parrain : Jacques Chollet, eschevin de ceste ville : marraine Sara Gouneault. » — « Le 30 avril 1601, a esté baptisé par maître de Loumeau, Étienne, fils d'Étienne Gauvain et de Marie Bergier. Parrain : Jacques Vacher ; marraine : Élisabeth Bodin. » — « Le 1er mars 1601, a esté baptisé par maître Merlin, Loÿs, fils de Jozué Gargoulleau et d'Élizabeth Bizet. Parrain : Jehan Salebert, sieur de Romagné ; marraine : Marguerite Chovin. » — « Le 18 décembre 1604, a esté baptisée par maître Merlin, Suzanne, fille de Jacob Bouhereau et d'Élisabeth de La Rivière. Parrain : Jehan Savagan, eschevin, sieur de la Crinolle; marraine : damoiselle Blandine Mougon. » — « Le 29 septembre 1602, a esté baptisé par maître Colomiez, Onezine, fils de Jacques Guyton et de Marie Bodin. Parrain : Jehan Rochelle, conseiller du Roi en son parlement de Paris ; mar-

raine : damoiselle Marguerite Chauvain; l'enfant est né le 18 du précédent mois. » — 540 mariages signés par les pasteurs et les anciens. — « 28 avril 1601, ont esté espouzés Jacques Jousseaume avec Magdelaine Du Breuil ; » — 8 juin 1602, Samuel Thomas avec Marie Barbot ; — 14 juillet 1602, Guillaume Le Page avec Marie Citoys ; — 5 mars 1603, Jérémie de Lestan avec Suzanne Sibille ; — 29 mars 1605, Pierre Tallemand avec Élisabeth Bidauld.

E. 20. (Registre.) — In-folio oblong, 159 feuillets, papier.

1603-1610. — « Papier des baptesmes pour le Temple neuf en la place du Chasteau, auquel a esté commencé à y faire le presche par maître Dumont, ministre de la parole de Dieu le dimanche 7 septembre 1603 et a duré jusques au 6e jour de janvier 1610. » — Suivent deux lignes en caractères hébraïques : « Laissez les petits enfants venir à moy et ne les empeschez point : car à tels est le royaume des Cieux. » S. Math. 19 chap. » — 1,974 baptêmes. — « Le 7 septembre 1603, a esté baptizée par Loumeau, Marie, fille de Pierre Tendron et de Rachel Martin. Parrain : maître Loys Le Cercler, ministre de la parole de Dieu en ceste église ; marraine : Marie Chalmot. » — « Le 13 octobre 1603, a esté baptizé Gallien, fils de Nicolas Obineau et de Jehanne Texier. Parrain : Pierre de La Noüe ; marraine : Marie Gourdineau. » — « Le 27 janvier 1604, a esté baptisée par maître Loumeau, Judith, fille de maître Jacques Merlin, ministre de la parole de Dieu en ceste Églize, et de Élisabeth Rivette. Parrain : maître Louys Le Cerclre, aussy ministre de la parole de Dieu en ceste Église ; marraine : Françoise de Mayle. » — « Le 10 avril 1604, a esté baptisé Isaac, fils d'honorable homme Pierre Viette, l'un des pairs de ceste ville et de damoiselle Anne Benureau. Parrain : honorable homme Isaac Blandin, l'un des eschevins de ceste ville ; marraine : damoiselle Jeanne Viette. » — « Le 15 avril 1604, a esté baptisée Sara, fille de Josias Gastebois et de Jeanne d'Ariette. Parrain : maître Abel Bibard, conseiller et lieutenant en la prévosté de la Rochelle ; marraine : honneste femme Sara Gourault, veuve de deffunct Ogier de Picassary. » — « Le 16 mai 1604, a esté baptisé par maître Loumeau, Paul, filz de Jehan Du Jau, escuier, sieur du Treuil et de damoiselle Marie Du Lion. Parrain : Jacques Esprinchard, escuier, sieur du Plom ; marraine : Marie Talmant (Tallemant). » — « Le 27 mai 1604, a esté baptisée par maître de Loumeau, Marie, fille de Daniel Vauvre et de Marie Brunet. Parrain : honorable homme René Gorribon, premier pair de cette ville de la Rochelle ; marraine : demoiselle Suzanne Bizet. » — « Le 4 juin 1604, a esté baptisé par maître Colomiez, Zacharie, fils de noble homme Jehan Salbert, escuyer, sieur de Romagné, maire et capitaine de ceste ville, et de demoiselle Lea Du Caillehault. Parrain : Jehan Gendrault ; marraine : damoiselle Magdeleine Salbert. » — « Le 22 juin 1604, a esté baptisée par maître Merlin, Françoise, fille de maître Josué Guibert, ministre de la parole de Dieu et de Jehanne Gaillart. Parrain : maître Jehan de Mirande, avocat au siége présidial de cette ville et l'un des eschevins d'icelle ; marraine : Françoise Jay. » — « Le 27 juin 1604, a esté baptisée par maître Merlin, Françoise, fille de maître Hierosme Colomiez, ministre du Saint-Évangile et de Loyse Châtellier. Parrain : Claude Plansson ; marraine : Françoise Ponvert. » — « Le 20 juillet 1604, a esté baptisée par maître Merlin, Élisabeth, fille de Mathieu Bertin, l'un des pairs de cette ville et de Marie Guiton. Parrain : noble homme Jacques Guiton, pair et eschevin de ceste ville ; marraine : Élisabeth Guiton. » — « Le 23 aoust 1604, a esté baptisée par maître Loumeau, Marie, fille de Jehan Brossard et de Marie Hérault. Parrain : Jehan Guyton ; marraine : Judith Pappin. (Signé) J. Guyton. » — « Le 26 août 1604, a esté baptisée par maître Colomiez, Marie, fille de Samuel Thomas et de Marie Barbot. Parrain : Pierre Guillaudeau, advocat ; marraine : damoiselle Marie Barbot. » — « Le 15 octobre 1604, a esté baptisé par maître Merlin, Honoré, fils de maître Gaspart Collin, procureur au siége présidial de ceste ville de la Rochelle et de honeste femme Anne Arge. Parrain : honeste homme J. Guillaudeau ; marraine : honeste femme Charlotte Brunet. » — « Le 10 novembre 1604, a esté baptisée par maître Colomiez, Anne, fille de Pierre Molay et de Anne Couppe. Parrain : Estienne Govain ; marraine : Marguerite Couppe. (Signé) Gauvaing. » — « Le 15 novembre 1604, a esté baptisé par maître Le Cercler, Nicolas, fils de Pierre Du Boys et de Marie Boursault. Parrain : noble homme Nicolas Baudouyn, conseiller du Roi et juge prévost en ceste ville ; marraine : demoiselle Marie Barbot. » — « *Item*, Anne, fille de Pierre Tendron et de Rachel Martin. Parrain : honorable homme Charles Coullon, l'ung des pers de ceste ville ; marraine : Marie Phelippe. » — « Le 22 mars 1605, a esté baptisée par maître Le Cercler, Sara, fille de François de Moucheron et de Sara Le Marthin. Parrain : Jacques Barbot, sieur d'Ardene ; marraine : damoiselle Sara de Picasary. » — « Le 17 avril 1605, a esté baptisé par maître Le Cercler, Estienne, filz de Jean Dallon et d'Esther Boullineau. Parrain : Estienne Delaage ; marraine : Marie Butteau. » — « Le 16 septembre 1605, a esté baptisée par maître Merlin, Charlotte, fille de noble homme Daniel Barbot, sieur du Vivier et de demoiselle Charlotte Benureau. Parrain : honorable homme Pierre Viette, l'un des pers de ceste ville ; marraine : Élisabeth Coou. » — « Le 18 septembre 1605, a

esté baptisé par maître Gorré, Jacques, fils de Guillaume Bretin et d'Élisabeth Blanchard. Parrain : Jacques Des Aguliers ; marraine : Marie Endré. » — « Le 15 octobre 1605, a esté baptisé par maître Le Cercler, Jehan, fils de Jacques de Labat et de Rebecca Monsenseau. Parrain : maître Jehan de Mirande, avocat au siége présidial de ceste ville et l'un des eschevins d'icelle ; marraine : Marie d'Angliers. » — « Le 22 janvier 1606, a esté baptisé par maître Colomiez, Jehan, fils de Jehan Bouillant et de Sara Trezoret. Parrain : Michel Réau ; marraine : Suzanne Gauvain. » — « Le 3 mai 1606, a esté baptisé Jean, fils de honorable homme Jean Torterue et de honeste femme Marie George. Parrain :maître Jacques Vacher, escuier, sieur de la Casse, maire et cappitaine de ceste ville de la Rochelle ; marraine : honeste femme Anne Esveillard. » — « Le 15 novembre 1606, a esté baptisé par maître Colomiez, Gilles, fils de Gilles Joubert et de Jehanne Massé. Parrain : honorable homme Estienne Gauvain, l'un des pers de ceste ville ; marraine : honneste fille Anne Bourny. » — « Le 14 janvier 1607, a esté baptisé par maître de La Chapellière, Raphaël, filz de maître Ozée Brunet et de Marie Martin. Parrain: maître Raphaël Collin, assesseur criminel en ceste ville ; marraine : damoiselle Sara de Picassary. » — « Le 18 février 1607, est née Francoise, fille de noble homme maître Jean Baunay et de damoiselle Debora Baudouin. Parrain : noble homme messire François Baudouin, escuyer, sieur de Louaille ; marraine : damoiselle Marie Bodin. » — « Le 13 mars 1607, a esté baptisé André, fils d'André Bernon et de Jeanne Le Court. Parrain : maître Benjamin Bernon, conseiller au siége de ceste ville ; marraine : Marie Bernon. » — « Le 14 mars 1607, a esté baptisée par maître Richault, pasteur de l'Église de Mouzac, Élisabeth, fille de Daniel Gauvain et de Catherine Brochard. Parrain : Estienne Gauvain, ung des pers de ceste ville ; marraine : Élizabeth Colin. » — « Le 21 mars 1607, a esté baptisée par maître Jehan-Paul Perrin, Marie, fille de Samuel Pryeur et de Marie Clément. Parrain : maître Guillaume Hart, principal du collége ; marraine : Jehanne Viette. » — « Le 29 avril 1607, a esté baptisé par maître G. de Montmartin, Esaïe, fils de Noë Rigaud et de Suzanne Renedy. Parrain : Esaïe de Montmartin, escuier ; marraine : Marie Chastelier. » — Le 11 novembre 1607, a esté baptisé par maître Gorré, Charles, fils de Samuel Tartas, et de Marie Chenel. Parrain : Charles Geoffroy, escuier, sieur de Dompierre ; marraine : Marie Balleda. » — « Le 18 novembre 1607, a esté baptisée par maître Merlin, Hélène, fille de Jehan Berne, eschevin de ceste ville et de Marie Monnereau. Parrain : Michel Berne, avocat du Roy en ceste ville ; marraine : damoiselle Marie Marchant. » — « Le 23 décembre 1607, a esté baptisée par maître Daniel Gorré, Françoise, fille de Pierre Mignot et de Marie Le Breton. Parrain : noble homme Jehan Barbot, eschevin ; marraine ; Françoyze Le May. » — « Le 23 janvier 1608, a esté baptizée par maître Merlin, Marie, fille de Jean Brouilleau et de Sara Trésoret. Parrain: maître Gédéon Du Mars (de Montmartin) pasteur en ceste Eglise; marraine: Marie Berger. » — « Le 2 apuril 1608, a esté baptisée par maître de La Chapellière, Françoyze, fille d'Estienne Mignot et d'Anne Rifaut. Parrain : maître André Galland, procureur au siége présidial de ceste ville ; marraine : Marie Gauvin. » — « Le 15 juin 1608, a esté baptisé par maître Le Cercler, Josué, filz de Josué Gargouillau, escuier, l'ung des eschevins de ceste ville et de demoiselle Elisabeth Byset. Parrain M. Gabriel de Lamet, sieur de Cheusses, et eschevin de ceste ville : marraine : damoiselle Annette Byset. « — « Le 21 septembre 1608, a esté baptisée par maître Gorré, Guiette, fille de noble homme Jehan Sarragant, escuyer. sieur de Gergeaux et l'un des pers et eschevins de ceste ville et de demoiselle Jeanne Quiect. Parrain: maître Estienne Huet, assesseur civil et l'un des pers de ceste ville ; marraine : damoiselle Lea Caillault. » — « Le 5 janvier 1609, a esté baptisée par maître Le Cercler, Marie, fille d'Urbain La Crotte et de Marie Olivier. Parrain ; noble homme Paul Yvon, l'un des pers et eschevins de ceste ville ; marraine : damoiselle Suzanne Gendrault. » — « Le 1er mars 1609, a esté baptisé par maître Gorré, Isaac, fils de Pierre Goroy et de Catherine Sénéchau. Parrain : Isaac Larcher, sieur des Grolles ; marraine : Isabelle Bizet. » — « Le 11 mars 1609, a esté baptisée par maître Le Cercler, Marie, fille de Robert Charrue et de Magdeleine Androué. Parrain : Estienne Gauvaing, un des pers de ceste ville; marraine : Marie Bertineau. » — « Le 27 septembre 1609, a esté baptisée par maître Colomiez, Renée, fille de honorable homme Matthieu Bretin et de damoiselle Marie Guiton. Parrain : noble homme Jehan Guiton, eschevin de ceste ville ; marraine : Élisabeth Guiton. » — « Le 29 novembre 1609, a esté baptisé par maître Colomiez, Jehan, filz de maître Jehan Pasquault, conseiller du Roy et lieutenant civil de ceste ville et de damoiselle Sara de Picaserre. Parrain : noble homme François Prévost, conseiller du Roi, maire et capitaine de ceste ville ; marraine : demoiselle Marthe Guibert», etc. — « Le dimanche 9 aoust 1609, a esté baptisé par maître Gorré, Théodule, fils de Constant Dobigné (d'Aubigné) et d'Estienne Marchant. Parrain: Agrippa-Théodore Dobigné (d'Aubigné); marraine: Jeanne Marchant. L'enfant est né le 25 aoust 1609. (Signé) A. d'Aubigné. » — Le registre des baptêmes se termine par l'invocation : « Nostre aide soit au nom de Dieu qui a faict le ciel et la terre. Amen. » — « Suit la table ou indice des noms faicte par lé sieur Jean Farnoulx, ancien et scribe du Consistoire de ceste Église. » — Mariages. « Ont esté espouzés dans l'É-

glize de Dieu : 4 novembre 1603, Jozias de Balberque avec Petronelle Van Jehangerbeque ; — 24 janvier 1604, André Bernon et Jeanne Le Court ; — 25 janvier 1604, Jehan Deleage et Perrine Regreuil ; — 12 avril 1604, Jehan de La Fuitte et Marie Foucault; — 16 mars 1605, André Vallin et Suzanne Papin ; — 11 juillet 1605, Mathurin Du Caux avec Marie Tessereau ; — 12 août 1607, Jacques Chapron et Jeanne Chaunet ; — 13 janvier 1608, Pierre Du Moulin et Marie Parenteau ; — 25 janvier 1609, Pierre Mallay et Élizabeth Guiton; — 17 mai 1609, Pierre Fleuriau et Suzanne Texier ; — 22 novembre 1609, Jehan Bernon et Marie de Ferrières ; — 27 décembre 1609, Élie Papin et Marie Coullon, » etc.

E. 21. (Registre.) — In-folio oblong, 171 feuillets, papier.

1606-1610. — Temple de Saint-Yon. — « Le jeudy 19 janvier 1606, a esté commancé à mettre des livres en la bibliothèque dans les aremoises sur la salle de St-Yon. » — « S'ensuict les noms des enfants baptizés en l'Eglise Réformée par la grâce de Dieu en la ville de La Rochelle, comme il s'ensuict: « 25 mars 1606, baptême par maître de Montmartin, de Sara, fille de Jean Beslier et de Françoise Girard. Parrain : Gédéon neveu, notaire royal ; marraine : Sara Duguerrin. » — « 24 juin 1606, baptême par maître Le Cercler, de Marie, fille de David Barbot, procureur au siége présidial de cette ville de la Rochelle et de Marie Rehon. Parrain : maître Gabriel de Voyon, lieutenant criminel pour le Roi en cette ville ; marraine : Marie Brechot. » — « 8 juillet 1606, baptême par maître Loumeau, de Jean, fils de feu Jacob Brau et de Marie Perin. Parrain : Jean Des Reau; marraine : Marie Bernon. » — « 24 juillet 1606, baptême par maître Colomiez, de Marie, fille de M. Benjamin Bernon, conseiller du Roi au siége présidial de cette ville et de Marie Guillemin. Parrain: maître Jacques Foucher, conseiller du Roi en cette ville; marraine : Jeanne Viette. » — « 5 février 1607, baptême par maître Colomiez, de Toussaint, fille de Michel Amyant et de Françoise Charrier. Parrain : Job Maison; marraine Toussaint Doudeau. » — « 22 février 1607, baptême par maître Colomiez, d'Étienne, fils d'Élie de La Gagnerie, notaire royal et de honnête femme Marie Texier. Parrain: Étienne Gentilz, écuyer, sieur de la Fon; marraine: Élisabeth Levesque. » — « 10 juillet 1607, baptême par maître Colomiez, de Sara, fille de Jean de Lege et Sara Papin. Parrain : Arnault Léonard; marraine : Marie Bouhereau. » — « 9 octobre 1607, baptême par maître de Loumeau, de Pierre, fils de Pierre Gautier, greffier de Chatelaillon et de Marie Jousselin. Parrain: Pierre Jousselin; marraine: Marie Berger. » — « 30 octobre 1607, baptême par maître Gorré, de Gédéon, fils d'Arnault Du Roy et de Suzanne Pinot. Parrain M. Jacques Merlin, pasteur du Saint-Évangile; marraine, demoiselle Élisabeth Mignonneau. » — « 5 novembre 1607, baptême par maître Gorré, de François, fils de François Boursault et de Magdeleine Melant. Parrain : honorable homme François Pigueny ; marraine... » — « 8 novembre 1607, baptême par maître Colomiez, de Marthe, fille de Jean Grasset et de Marthe Wateble. Parrain: maître Daniel Gorré, ministre du Saint-Évangile de Jésus-Christ en cette ville ; marraine : Marie Wateble. » — « 3 décembre 1607, baptême par maître Merlin, de Jacques, fils de Jacob Verneuil et de Catherine Robin. Parrain: Jacques de Puyrousset, l'un des pairs de cette ville; marraine: Suzanne Barbot. » — « 27 mars 1608, baptême par maître de Loumeau, de Marie, fille d'honorable homme Benjamin Béraudin, l'un des pairs de cette ville et de Marie Thévenin. Parrain : noble homme Isaac Blandin, l'un des pairs et échevins de cette ville ; marraine : demoiselle Marie Théveuin. » — « 10 juin 1608, baptême par maître Le Cercler, de Marie, fille de maître Jean Petit, docteur en médecine et de Marie Pappin. Parrain : maître Martin Bartox de Solchage, docteur en médecine; marraine: Marie Rellyon. » — « 10 juin 1608, baptême de Jeanne, fille de Corneille Hertement et de Marie Haultin. Parrain : Jean de Mirande, écuyer, échevin de cette ville; marraine: demoiselle Jeanne Marchant. » — « 1er août 1608, baptême par maître Merlin, d'Élisabeth, fille de M. Barnabé Viette, conseiller et assesseur de la prévôté de cette ville et d'Élisabeth Gallays. Parrain: maître André Gallays, procureur ; marraine damoiselle Jeanne Viette. » — « 4 avril 1609, baptême par maître Gorré, de Jeanne, fille de Daniel Roullault et de Marie Curye. Parrain : Abraham Tessereau le jeune ; marraine Jeanne Bonhomme. » — « 9 avril 1609, baptême par maître Colomiez, de Charlotte, fille de Pierre Fournier et de Marie Chagneau. Parrain, Esaïe de Montmartin, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi; marraine: demoiselle Marie Barbot. » — « 11 avril 1609, baptême par maître Colomiez, de Louise, fille de honorable homme Simon Thévenin, avocat au siége présidial de cette ville et de demoiselle Suzanne Gendrault. Parrain : maître Jean Gendrault, écuyer, l'un des échevins de cette ville; marraine : demoiselle Marie Gaschot, femme de M. Isaac Blandin, maire et capitaine de cette ville. » (Ces derniers mots ont été rayés.) — « 7 septembre 1610, baptême par maître de Loumeau, de Marie, fille de Jean Babu et de Judith Joslain. Parrain : Elie Chevalier ; marraine : Marie Prévault. » — « 3 décembre 1610, baptême par maître de Loumeau, de Jean, fils de Pierre Guyton et de Marie Maynard. Parrain : Jean Gariteau ; marraine : Pauline Penauld. » Le parrain a déclaré ne savoir signer.

E. 22. (Registre.) — In-folio oblong, 78 feuillets, papier.

1606-1620. — Mariages. — « Le 7 janvier 1608, ont esté espouzés par maître de Loumeau, ministre du saint évangile, Pierre Vinatier et Lydie Bernusseau. » — Ledit jour, Pierre Guiton et Marie Moinart.—26 janvier 1606, mariages : par maître de Montmartin, de Matthieu Dennebault avec Esther de La Goute ; — 9 avril 1606, par maître Colomiez, de Robert Joly avec Matelin Gauvain ; — 4 janvier 1607, par maître de Loumeau, de Richard Saint-George avec Suzanne Allebaude ; — 15 décembre 1607, par maître Gorré, de Jean Grenon avec Magdelaine de Mirande ;—10 janvier 1608, par maître Merlin, de Pierre Delastre avec Élisabeth Thévenin ; — 19 janvier 1608, par maître Colomiez, de: Jehan Esprinchard avec Marie Vacher ; — de Pierre Richer avec Marthe Bidault ; — 19 avril 1608, mariages : par maître Loumeau, de Jacques Morisson avec Suzanne Godry ; — 12 mai 1608, par maître Merlin, de David Alouzet avec Marie Luzon ;— 23 juin 1608, par maître Le Cercler, de David Coupe, ministre du saint Évangile, avec Marie Delaunay. — « Le 20 octobre 1608, ont esté espouzés par maître Merlin, Constant d'Aubigné avec Anne Marchant. (Signé) Merlin, Courneau, ancien. » — 13 décembre 1608, mariages : par maître Merlin, de David de Longueville avec Suzanne Bageot ; — 8 octobre 1609, par maître Le Cercler, de Jean Brissont avec Magdelaine de Bourdigalle ;—18 octobre 1610, par maître de Vaudelincourt, pasteur de l'église de Marennes, de Pierre de Hinsse avec Ève de Ferrière ;— 2 janvier 1611, par maître Merlin, de Jehan Godeffroy avec Suzanne Barbot ; — 25 janvier 1611, par maître Colomiez, de Jacques Riffault avec Danielle de Superville ;—9 août 1614, de Pierre Le Roux avec Anne Guiton ; — 15 août 1617, par maître Blandin, d'Alexandre Gauvain avec Andrée Gendron ; —29 mars 1618, par maître Salbert, de Jacques Sabourceau avec Jehanne Drouyneau, etc. — « Noms de ceux qui ont été reçus dans l'Église de Dieu, de 1616 à 1620. » 255 admissions, parmi lesquelles le 25 août 1616, Jacques de Pierre-Noyre ; — le 18 septembre 1616, Paul de La Tremble ; — le 17 novembre 1616, Gabriel Yvon ; — 22 octobre 1617, Jeanne Gargouilleau, etc.

E. 23. (Registre.) — In-folio oblong, 135 feuillets, papier.

1610-1622. — « C'est le papier des baptesmes, auquel sont enregistrés les noms des enfans qui ont esté baptisés en ceste ville de la Rochelle, au Grand Temple. »— « 20 janvier 1610, baptême par maître Colomiez, de Samuel, fils d'honorable homme Étienne Hérault, l'un des pairs de cette ville, et de Marie Thibaudeau. Parrain : honorable homme Jehan Maquain, l'un des pairs de cette ville ; marraine : Marie Hérault. (Signé) Macain. »— « 30 janvier 1610, baptême par maître de Loumeau, de Magdelaine, fille d'Abraham Jollain et de Marie Dozigné. Parrain : noble homme Jacques Mousnereau, sieur de Lhommée ; marraine : Marie Du Lion. »— « 3 février 1610, baptême, par maître Vurpillot, de Gabriel, fils de maître Jacques Merlin, pasteur en cette Église, et d'Élisabeth Rivette. Parrain : maître Gabriel Devoyon, lieutenant criminel en cette ville ; marraine : demoiselle Magdeleine Henry. »— « 14 février 1610, baptême, par maître Le Cercler, de Suzanne, fille de François Deglanne et de Suzanne Bouhier. Parrain : Jean Gorribon, l'un des pairs de cette ville ; marraine : demoiselle Élisabeth Bodin. » — « 3 mars 1610, baptême par maître Verpillot, pasteur de l'église de Laleu, de Suzanne, fille de Michel Gabet et de Jeanne Laydet. Parrain : noble homme Jehan Berne, l'un des pairs de cette ville ; marraine : Suzanne Grelau. » — « 14 mars 1610, baptême de François, fils d'Antoine Renolleau et de Renée Nicolleau. Parrain : François Coullon, l'un des pairs de cette ville ; marraine : Louise Châtellier. »— « 18 avril 1610, baptême par maître Merlin, de Balda, fille de Pierre Delastre et d'Élisabeth Thevenyn. Parrain : honorable homme Jehan Thévenyn, écuyer, l'un des échevins de cette ville ; marraine : damoiselle Marie de Balda. »— « 28 avril 1610, baptême, par maître Gorré, de Marguerite, fille d'Isaac Mercier et de Suzanne Bodin. Parrain : Jean Chalmot, écuyer ; marraine : Marie de Bourdigalle. »— « 20 juin 1610, baptême par maître Gorré, de Suzanne, fille de maître Michel Berne, avocat du Roi au siége présidial de cette ville, et de Suzanne Grelault. Parrain : maître Jean Grelault, conseiller à Saintes ; marraine : demoiselle Claude Bigot. »— « 21 juillet 1610, baptême par maître Gorré, de Jacques, fils d'Antoine Cotellé et de Jeanne Papot. Parrain : maître Jacques Merlin, ministre de la parole de Dieu en cette église ; marraine : demoiselle Anne Le Brethon. » — « 4 août 1610, baptême par maître Colomiez, de Pierre, fils d'André Soulart et de Marie Gousset. Parrain : Pierre Guillaudeau ; marraine : Marie Baudouin. »— « 21 novembre 1610, baptême par maître de Loumeau, de Charles, fils d'Abraham Charles et de Marie de La Bussière. Parrain : Paul Yvon, écuyer, seigneur de Laleu ; marraine : Marie Gautier. »— « 12 décembre 1610, baptême par maître Colomiez, de Paul, fils de Pierre Brumaud et de Marie Fouché. Parrain : Pierre Tallemant, l'un des pairs de cette ville ; marraine : Anne Guilbert. »— « 15 décembre 1610, baptême par maître Colomiez, de François, fils de Guillaume Haert, principal du collége de cette ville, et d'Anne Le Breton. Parrain : Pierre Du Prince ; marraine : Élisabeth Berton. » — « 1er mai 1611, baptême par maître Merlin, de François, fils de François de Glane et de Suzanne Bouyer. Parrain : Martin de Berrendy, maire et capitaine de cette ville ; marraine : Sara Gounaud. »— « 4 mai 1611,

baptême par maître Merlin, de Pierre, fils de Jacques Provis et d'Anne de La Goutte. Parrain : Pierre Royer ; marraine : Élisabeth de La Goutte.»—«15 mai 1611, baptême, par maître Colomiez, de Marie, fille de Pierre Fleuriau et de Suzanne Texier. Parrain : Abraham Texier; marraine: Marie Oze.» — « 1er juin 1611, baptême par maître Merlin, de Louise, fille d'Isaac Foustier et de Jeanne Verneuil. Parrain : Jacques Aigre, l'un des pairs de cette ville; marraine : Louise Coulon.»—«22 mai 1611, baptême par maître Merlin, de Suzanne, fille d'André Dureau et de Suzanne Prévault. Parrain : noble homme François Prévault, l'un des pairs de cette ville ; marraine : Marie Bureau.»— « 16 janvier 1616, baptême par maître Salbert, de Marie, fille de Claude d'Angliers, écuyer, sieur de Mortagne, et de Julie Bizet, damoiselle. Parrain : Jehan Gaudreau, écuyer, sieur de Savarit et eschevin de cette ville; marraine : Marie de Baldat.»—« 7 juillet 1619, baptême par maître Colomiez, de Suzanne, fille de Guy de Court et de Marie Joubert. Parrain : Jean Perier ; marraine : Marie Gautron.»—« 14 juillet 1619, baptême par maître Colomiez, d'Anne, fille d'Apollo Renaudeau et de Marie Bouyer. Parrain : Pierre Valleton ; marraine : Anne Michel.»—«4 octobre 1620, baptêmes de Jean et Magdeleine, enfants de Jean Gonoveau et de Suzanne Marchant; parrain de Jean: Samuel Chollet; marraine : Anne Raisain. Parrain de Magdeleine : maître Gamaliel de Mirande, avocat; marraine : Magdelaine Cholet.»— « 14 février 1621, baptême de Rebecca, fille de Jacques Chapron et de Jeanne Chainet. Parrain : Jean Chappron; marraine : Rebecca Reau.»— 20 juin 1622, baptême de Jean, fils de Josias Rullot et de Marthe Taupet. Parrain : Jean Tharay, pair de cette ville; marraine: Jeanne Du Broys.»—«25 septembre 1621, baptême, par maître Vatable, pasteur de l'église de Faussay en Poitou, de Michel, fils d'André Héraud et de Suzanne Jirinot. Parrain : Michel Pacqueteau ; marraine : Louise Salomon.»—« 15 mai 1622, baptême de Suzanne, fille de François Boutiron et de Marie Tournemotte. Parrain : noble homme Étienne Chaignevert, sieur de la Milletière; marraine : damoiselle Suzanne Gabut.»— « Ce papier a esté aporté du Grand Temple, le 21 aoust 1622, pour inscrire les baptêmes à Saint-Yon.»—«Le 8 septembre 1622, a esté baptisé par Me Hespérien, pasteur de l'église de Sainte-Foy, pays de Gascongne, Jehan, filz de Jacques Thévenot et de Perrette Seignette. Parrain : Jehan Seignette ; marraine: Marie Guibreteau.»—«L'enfant est né le dernier jour d'août dernier, » etc. — A la fin du registre, on lit : « Le dimanche 7e jour d'aoust 1616 a esté reçeu en l'église de Dieu par maître Le Blanc, noble homme Henry-Marc Du Gouffier, marquis de Crévecœur. (Signé) Bodier, ancien. »

E. 24. (Registre.) — In-folio oblong, 29 feuillets, papier.

1610-1622. — « C'est le pappier des mariages célébrés en ceste Église Réformée de la Rochelle, au Grand Temple » (sur la Place-d'Armes actuelle). — 10 janvier 1610, bénédiction par maître Le Cercler, des mariages de David Baudry avec Marie Jousseaulme, de Pierre de L'Espine avec Élisabeth Taulpier ; — 7 février 1610, par maître Colomiez, de ceux de Daniel Berger avec Marie Duran ; d'Odet Labe avec Marie de La Fontayne ; — 14 février 1610, par maître Le Cercler, de ceux de Jean Collin avec Élisabeth Garrault ; — 6 mai 1612, par maître Colomiez, de celui de Jacques Daint avec Marie de Mirande ; — 10 juin 1612, par maître Merlin, de Jean Garrault avec Suzanne Chesset ; — 6 octobre 1613, par maître Gorré, d'André Besson avec Marie Laval ; — 5 décembre 1621, par maître Guyot, de Pierre Perrotin avec Suzanne Jousseaume, etc.

E. 25. (Registre.) — In-folio oblong, 115 feuillets, papier.

1611-1614. — « Papier des baptesmes pour le temple de Saint-Yon, où sont enregistrés les noms de tous les enfants qui y ont esté baptisés.» — « 1er janvier 1611, baptême par Me Le Cercler, de Jean, fils de Jean Reguyon et de Marie Gotereau. Parrain : Jean Savarit; marraine : Louise de Bourdigale.»—«4 janvier 1611, baptême, par Me Merlin, de Judith, fille de Matthieu Dennebaut et d'Esther de La Goutte. Parrain : maître Jean Royer ; marraine : Judith David.»—«Même jour, baptême d'Anne, fille de Gautier Ferlix et de Marguerite Du Chaisne. Parrain : noble homme Jacques Tallemant; marraine : demoiselle Anne de Lafon. » — « 13 dudit, baptême par maître Merlin, de Catherine, fille de Georges Huat et de Marthe Jorlin. Parrain : maître Pierre Guillaudeau, avocat au siége présidial de cette ville ; marraine : Catherine de Vaulgt.»—«Même jour : de Jean, fils de Jean Grazy et de Magdeleine Chanet. Parrain : honorable homme Jean David, l'un des pairs de cette ville ; marraine : Sara de Lespine ; — 14 dudit, de Jean, fils de honorable homme maître Paul Yvon, écuyer, échevin de cette ville de la Rochelle et de demoiselle Marie Tallement. Parrain : honorable homme maître Jean Du Jau, écuyer, échevin de cette ville; marraine : demoiselle Magdeleine Baudouyn ; — 15 dudit mois, par maître Colomiez, de Jean, fils de noble homme Jean Du Val, écuyer, sieur de la Tour et de demoiselle Louise Couppe. Parrain : maître Gilles Bardonin, avocat au siége présidial de cette ville de la Rochelle; marraine :

damoiselle Judith Bizet. » — « 22 août 1611, baptême de Marie, fille de Josué Debrie et d'Anne Cartus. Parrain : Jean Salbert, écuyer, seigneur de Romagné ; marraine : damoiselle Marie Baudonet. » — « 27 dudit, de Charles, fils de Pierre Coullon et de Jeanne Guibert. Parrain : Charles Coullon, l'un des pairs de cette ville ; marraine : Marie Manigaud. » — « 23 septembre 1611, baptême par maître Le Cercler, de Marie, fille d'Élie Boureau (Bouhereau) et de Suzanne Guillaudeau. Parrain : honorable homme Étienne Gauvaing, l'un des pairs de cette ville ; marraine ; honnête femme Catherine de Launay. » — « 19 mars 1612, baptême par maître de Loumeau, de Jean, fils de Jean Hay et de Sara Benoit. Parrain : maître Jean Le Roy, receveur à la Rochelle ; marraine : Marthe de Picassary. » — « 1er novembre 1612, baptême par maître Le Cercler, de Suzanne, fille de Samuel Loumeau, l'un des pasteurs de cette église et de Marie Hamelot. Parrain : maître Hierosme Colomiez, l'un des pasteurs de cette église ; marraine : Suzanne Hamelot. » — « 29 novembre 1612, baptême de Magdeleine, fille de Jacques Ricard et d'Anne Roger. Parrain : Paul Mervaut ; marraine : Magdelaine Relion. » — « 7 dudit mois, baptême par maître Merlin, de François, fils de François Dyrouet et de Marie Lignières. Parrain : Guy de Court ; marraine : Marie Peliers. » — « 27 août 1613, baptême de Nathanaël, fils de Crespin Gouet et de Jehanne Pillon. Parrain : noble homme Nathanaël de Mazières ; marraine : Marie Allotte. » — « 10 novembre 1613, baptême par maître Le Cercler, de Isaac, fils de Jean Chintrier et d'Anne Girardeau. Parrain : maître Isaac Brivet, docteur en médecine ; marraine : Marie Guillet. » — « 4 février 1614, baptême de Marie, fille de Jacques Damit, écuyer et de Marie de Mirande. Parrain : Jean de Mirande, écuyer, sieur de Poulias, échevin de cette ville ; marraine : Étiennette Gachot. » — « 22 février 1614, baptême par maître Salbert, de Benjamin, fils de René Herisse et de Françoise des Coudray. Parrain : Benjamin de La Noue ; marraine : Jeanne de Lameth. » — « 24 février 1614, baptême de Marguerite, fille de noble homme Jean Guiton, l'un des pairs de cette ville et de demoiselle Marguerite Prévault. Parrain : noble homme François Prévault, l'un des pairs de cette ville ; marraine : demoiselle Marie Bodin. » — « 1er mars 1614, baptême de Louis, fils de Louis Gardet et de Marguerite Regreny. Parrain : Samuel Bernardeau ; marraine : Élisabeth Guytton.

E. 26. (Registre.) — In folio oblong, 105 feuillets, papier.

1612-1615. — Salle de Saint-Yon. — « Nota. — Qu'és années 1612, 1613, 1614, on s'est servi de 2 papiers pour enregistrer les baptesmes au temple de Saint-Yon. » — « 16 octobre 1612, baptême par maître de Loumeau, de Jean, fils de Michel Rivet et de Marie Thommas. Parrain : Jean Lescureau (*alias* Lescurault) ; marraine : Jeanne Griffon. » — « 2 décembre 1612, baptême par maître Colomiez, d'André Avrard, fils d'André Avrard et Bonne Rambault. Parrain : maître Jean Gorion, procureur au siége présidial ; marraine : Esther Saleau. » — « 9 décembre 1612, baptême par maître Colomiez, d'Antoine, fils de François Méchine et de Concorde Buisson. Parrain : Antoine Goyneau ; marraine : Marie Aynie. » — « 30 décembre 1612, baptême par maître de La Chapelière, de Paul, fils de Mathurin Chalifou et de Marie Gaborit. Parrain : maître Michel Brunet, avocat ; marraine : Françoise Cochon. » — « 18 août 1613, baptême par maître Merlin, de Catherine, fille de Pierre Du Moulin et de Marie Paranteau. Parrain : Élie Girardet ; marraine : Catherine. . . . . » — « 17 novembre 1613, baptême par maître de Loumeau, de Suzanne, fille de Jean Bertier et d'Anne Daniël. Parrain : maître Jacques Vacher, écuyer, sieur de la Casse ; marraine : Suzanne Sauvignon. » — « 24 novembre 1613, baptême par maître Colomiez, de Jacques, fils de Simon Thévenyn, avocat, et de Suzanne Gendrault. Parrain : Jacques Tallemant, l'un des pairs de de cette ville ; marraine : Marie Béraudin. » — « 17 janvier 1614, baptême par maître Loumeau, de Sara, fille de Jehan de Vogel et de Catherine de Vuitte. Parrain : Diricq Van Zevenhover, marraine : Catherine, née le 7 dudit mois. (Signé) Diricq Van Zevenhover, Van Vuffelen. » — « Même jour, baptême de Julien, fils de Julien Athimon et de Marie Baudry. Parrain : maître Isaac Brevet, docteur en médecine ; marraine : Judith Thévenin. » — « 8 mai 1614, baptême par maître Salbert, de Georges, fils de défunt Georges Mesnardt et de Jeanne Vienne. Parrain : Isaac de Larchier ; marraine : Élisabeth Bertinault. » — « Même jour, baptême de Marie, fille de Pierre Brunet et d'Ozanne Coutault. Parrain : Pierre de Gardt ; marraine : Thoumace Munié. » — « 11 août 1614, baptême par maître Merlin, de Gabrielle, fille de Jean Denis et de Jeanne Bigot. Parrain : Bernard Guitton ; marraine : Marie Le Court. » — « 13 septembre 1614, baptême par maître Colomiez, d'Étienne, fils de noble homme Jean Huet et d'Estelle Godeffroy. Parrain : maître Étienne Godeffroy, avocat ; marraine : Magdelaine Barbot. » — « 30 octobre 1614, baptêmes : par maître de Loumeau, de Pierre, fils de Jehan Arleonete et de Gratienne Franconnière. Parrain : Abraham Tessereau le jeune ; marraine : Anne Bevereau. » — Même jour, de Théodore, fils de Constant Dobigné (d'Aubigné) et d'Anne Marchant. Parrain · Léonard Thévenot, pasteur de l'église de Benet et de Maillezais ; marraine : Marie Guillemain, femme de Benjamin Bernon ; l'enfant est né le 5 aoust 1613. (Signé) Thévenot. » — « 1er novembre 1614, baptême par maître Colomiez, de Jacques, fils

de maître Pierre Massiot, médecin, et de Françoise Fouschier. Parrain : noble homme Jacques David; marraine : Jehanne Bonhomme. » — « 10 février 1615, baptême par maître Colomiez, d'Isaac, fils de noble homme Marc Pineau et de demoiselle Esther Ducasse. Parrain : Isaac de Puyrousset; marraine : Marie Clerbault. » — « 2 avril 1615, baptême par maître Merlin, de Marthe, fille de noble homme François Prévost et de Marthe Guybert. Parrain : noble homme Jacques Prévost; marraine : demoiselle Sara de Picassarry. » — « Même jour, baptême de Marie, fille de Jacques Godeffroy et de Magdelaine Barbot. Parrain : noble homme Jean Huet; marraine : demoiselle Sara Barbot. » — « 15 avril 1615, baptême par maître Colomiez, de Jean, fils de maître Jean Brunet, avocat, et d'Anne Georges. Parrain : Jacques de Ferrières; marraine : Marie de Hariette. » — « 16 avril 1615, baptême par maître Salbert, de Marie, fille de feu Jacques de Puyrousset et de Marguerite Robert. Parrain : maître François Prevost, conseiller du Roi au présidial de cette ville; marraine : demoiselle Françoise Moujon. » — « 20 mai 1615, baptême par maître Salbert, de Renée, fille de Jean Baulot, maître chirurgien, et d'Esther Dusseurre. Parrain : Josué Baulot; marraine : Suzanne Dusseurre. » — « 12 mai 1615, baptême par maître Loumeau, d'Ève, fille de Pierre de Hinsse et d'Ève de Ferrière. Parrain : Simon Papin; marraine : Ève Riffault. » — « 15 mai 1615, baptême par maître Gorré, de Claude, fils de Philippe de Belac et d'Anne Hurier. Parrain : Claude d'Angliers de Joubert, écuyer, seigneur de la Sauzay ; marraine : Jeanne Foucher. » — « 12 août 1615, baptême par maître Hierosme Colomiez, de Marguerite, fille de Josué Gargoulleau et d'Élisabeth Bizet. Parrain : maître Hierosme Colomiez, ministre de la parole de Dieu; marraine : Élisabeth Thevenyn. » — « 13 août 1615, baptême par maître Colomiez, de Jean, fils de Jean Godeffroy et de Suzanne Barbot. Parrain : Jacques Godeffroy; marraine : Marie Barbot. » — « 29 août 1615, baptême par maître Gorré, de Sara, fille de Pierre Mol et de Marie Fonteneau. Parrain : noble homme Étienne Gauvain, l'un des pairs de cette ville; marraine : Sara Mol. » — « 1er septembre 1615, baptême par maître Blanc, de Magdeleine, fille de François Mesnardt, procureur au siége présidial de cette ville, et de Marie Mignot. Parrain : maître Pierre Guillaudeau, avocat audit siége; marraine : Marie Tallemant. » — « 3 novembre 1615, baptême de François, fils de noble Jehan Guiton et de Marguerite Prévost. Parrain : maître François Prévost, conseiller du Roi au présidial; marraine : Élisabeth Bereau. » — « 4 novembre 1615, baptême par maître Colomiez, de François, fils de maître Guillaume Hart, principal du collége, et d'Anne Le Breton. Parrain : maître Pierre Guillaudeau, avocat; marraine : demoiselle Françoise Moujon. » — « 29 décembre 1615, baptême par maître Salbert, de Suzanne, fille de Jacob Cochon et de Judith Barbande. Parrain : Jean Martin; marraine : Suzanne Bodin. » — « Le présent papier a fini le 29 décembre 1615. » — Du 14 octobre 1612 au 19 janvier 1616, cent-vingt-six personnes ont été reçues dans l'Église de Dieu, parmi lesquelles figurent ; M. de Vaux (13 janvier 1613); Bertrand Guiral, jadis prêtre d'Agen en Agenois (24 janvier 1613) ; Salomon Fromentin (23 mars 1613) ; Annibal Nannin, jadis récollet (23 juin 1613); Jean Du Sieur (4 avril 1615), etc.

E. 27. (Registre.) — In-folio oblong, 160 feuillets, papier.

1616-1619. — « Papier des baptesmes pour le temple de Sainct-Yon. » — « 4 janvier 1616, baptême par maître de Loumeau, de Paul, fils de Jacob Arrenaud et de Marie Berard. Parrain : Paul Chesneau ; marraine : Anne Bouhereau. » — « 5 janvier 1616, baptême par maître Daniel, d'Esther, fille d'Antoine Véroneau et de Suzanne Dolezon. Parrain : Louis Le Cercler, l'un des pasteurs de cette Église ; marraine : demoiselle Esther Boissette. » — « 11 février 1616, a été baptisé par maître Daniel, Élisabeth, fille d'André Biard et de Marie Chevalier. Parrain : Pierre de Lespine : marraine : Élisabeth Toutan. » — « 22 mars 1616, baptême par maître Merlin, de Gabriel, fils de Jean-Pierre Salbert, ministre du saint Évangile, et de Suzanne Ferat. Parrain : Gabriel de Voyon, écuyer, sieur du Naynegabal, lieutenant criminel au siége présidial de La Rochelle ; marraine : demoiselle Élisabeth Pierre. » — « 25 mai 1616, baptême par maître Colomiez, d'Élisabeth, fille de Simon Rohan et de Marie Bruan; parrain : Louis Chaigneau : marraine : Marie-Françoise Bruan. — « 31 juillet 1617, baptême, par maître Colomiez, d'Esther, fille de noble homme Jehan Guiton, l'un des pairs de cette ville, et de Marguerite Prévault. Parrain : noble homme Henri Guiton, l'un des pairs de cette ville ; marraine : Esther Prévault. L'enfant est né le 28 du présent mois. (Signé) H. Colomiez, H. Guyton, Bodier, ancien. » — « 25 novembre 1618, baptême par maître Merlin, d'Anne, fille de Jean Du Sieur et de Marie Forget. Parrain : Étienne Gauvaing ; marraine : Anne Berchelière. » — « 16 juin 1616, baptême par maître Salbert, de Suzanne, fille de Pierre Raclet et de Perrette Guillet. Parrain : Jean Guillet, sieur de Chereterre ; marraine : Suzanne Gauvain, femme de Jean Gorribon, l'un des pairs de cette ville. » — « 22 juin 1616, baptême par maître Salbert, d'Abraham, fils de Jehan Meschinet et de Marguerite Barbot. Parrain : Abraham Bourgery ; marraine : Élisabeth Dudrebt. » — « 14 avril 1618, baptême par maître Salbert, d'Anne, fille de Pierre Du Brois et de Jeanne Bayart. Parrain : Jean Demont ; mar-

raine : Anne Riffault.» — « 13 septembre 1618, baptême par maître de La Chapellière, d'Élizabeth, fille de Jean Guiton et de Marguerite Prévaud (Prévost). Parrain : sire Jacques Prévaud ; marraine : Élisabeth Chollet. » — « 20 mars 1619, baptême par maître Loumeau, de Marie, fille de Jean de Hargues et de Marie de Lespine. Parrain : Daniel Bounin ; marraine : Jeanne Berchault.» — « 20 mars 1619, baptême par maître Colomiez, de Guy, fils de Jean Gantier et Jeanne Terrier. Parrain : Guy de Court ; marraine : Marie Babin.» — « 30 mars 1619, baptême par maître Blanc, de Marthe, fille de maître Osée Bonnet et de Marie Marteau. Parrain : maître Matthieu Tessereau, conseiller ; marraine : Marthe Guilbert. » — « Même jour, baptême d'Alexandre, fils d'Alexandre Melle et de Renée Gachive. Parrain : Jean Guitton, pair ; marraine : Élisabeth Guiton. » — « 3 avril 1619, baptême, par maître Jean de Molan, de Suzanne, fille de Jean Selle et d'Anne Guillenat. Parrain : maître Georges Reveau, conseiller et avocat du Roi ; marraine : Suzanne Amelot. » — « 27 avril 1619, baptême par maître Merlin, de Marie, fille de Noé Tripié et de Suzanne Prou. Parrain : noble homme Josué Gargoulleau, l'un des échevins de cette ville ; marraine : demoiselle Marie Neslan.» — « 12 mai 1619, baptême par maître de Loumeau, de Judith, fille de Jean Bodut et de Suzanne Bonnyfet. Parrain : Samuel Berne ; marraine : Judith André, » etc.

E. 28. (Registre.) — In-folio oblong, 150 feuillets, papier.

1619-1622. — « Papier des baptesmes pour le temple de Saint-Yon. » — « 8 juin 1619, baptême par maître Blanc, de Jacques, fils de Benjamin Godeffroy et de Suzanne Nicolas. Parrain : noble homme Ervault Doringlere ; marraine : Marie Godeffroy.» — « 16 juin 1619, baptême de Pierre, fils de Jean Le Clerc et d'Isabelle Bibaud. Parrain : Pierre Tallemant, l'un des pairs de cette ville ; marraine : Louise Gassault. » — « 1er novembre 1619, baptême par maître Colomiez, d'Étienne, fils d'Armand Nicolas et de Jeanne Paquier. Parrain : Jean Rathouyt ; marraine : Marguerite Rathouyt (*aliàs* Ratouyth).» — « 10 décembre 1619, baptême par maître Blanc, de Charles, fils de Charles de La Chambre et d'Olympe Delachar (?). Parrain : maître Gabriel de Bourdigalle, procureur du Roi au siége présidial de cette ville : marraine : demoiselle Marguerite de La Chambre.» — « 11 avril 1620, baptême par maître Merlin, d'Hélène, fille de Jehan de Conan et d'Élisabeth Lesvesque. Parrain : Pierre de Ranguel ; marraine : Sara Richard.» — « 14 mai 1620, baptême par maître Salbert, de Judith, fille de René Bequel et de Judith Baillif. Parrain : Jean Berne, écuyer, seigneur châtelain d'Angoulins ; marraine : Anne George.» — « 29 mai 1620, baptême par maître Blanc, de Jean, fils de maître Louis Le Cercler, ministre du saint Évangile, et de Marie Benureau. Parrain : Pierre Viette, l'un des pairs de cette ville ; marraine : Blandine Benureau. » — « 1er août 1620 baptême par maître Blanc, de Françoise, fille de David Pairrin et de Jeanne Daviaud. Parrain : Jean Gauvaing ; marraine : Françoise Bergier.» — « 8 septembre 1620, baptême par maître Salbert, de Magdeleine, fille de Jean Raymon et de Marie Gayrain. Parrain : Guy Decourt ; marraine : Magdelaine Morant. » — 1er octobre 1620, baptême par maître Loumeau, d'Élisabeth, fille de David de Longueville et de Suzanne Bacot. Parrain : Daniel Gille ; marraine : Élisabeth Guitton.» — « 7 novembre 1619, baptême par maître Salbert, de Gédéon, fils de noble homme Pierre Tallemant et de demoiselle Marie de Rambouillet. Parrain : Gédéon Tallemant, secrétaire du Roi et trésorier de Navarre ; marraine : damoiselle Marie Tallemant. » — « 23 avril 1621 baptême, par maître Blanc, de Marguerite, fille de maître Pierre Guillaudeau, avocat, et de Catherine de Villiers. Parrain : maître Jacques Riffault, avocat ; marraine : Judith Guillaudeau. » — « 28 novembre 1621 baptême, par maître Salbert, de Suzanne, fille de Jean Gauvaing et de Marie Guybert. Parrain : Étienne Gauvaing, pair de cette ville ; marraine : Anne Corru. » — « 17 mars 1622, baptême par maître de Loumeau, de Daniel, fils de Daniel Gauvaing et de Marie Thibaudeau. Parrain : Pierre Sanson ; marraine : Marie de La Place.» — « Ledit jour, a esté baptisé au catéchisme par maître de Loumeau, Estienne, fils de Gilbert Bouier et d'Élisabeth Augere. Parrain : Étienne Govain ; marraine : damoiselle Marie Ranbouillé (de Rambouillet). » — « 18 août 1622, baptême par maître Gucrin, de Marie, fille de David de Longueville et de demoiselle Suzanne Bazot. Parrain : Ézéchiel Gaultier ; marraine : Marie de Lousme, » etc.

E. 29. (Registre.) — In folio, 64 feuillets, papier.

1620-1630. — Mariages. — « Nota. — Qu'en ce volume sont contenus les baptistoires de Jacques Chalifou, Élisabeth Mignonneau, Jehan Javeleau, Jacques Bernardeau, Esther Clousié, baptisez le 25 novembre 1628 par M. Vincent. » — 27 décembre 1620, mariages : de Jehan Gachot et de Judith Mignonneau, par M. Blanc ; — 18 février 1621, de Paul de La Place et de Marie Chauray, par M. Salbert ; — 27 juin 1621, de Jean Du Pernat et Judith de La Noüe, par M. Blanc ; — 15 mars 1622, d'André Bernon et Marie Papin, par M. Colomiez ; — 5 février 1623, de Daniel de Ligny et Marie Pasquier, par M. Salbert ; — 16 décembre 1623, de Jehan Journault, avocat, et Magdeleine de Labat, par M. de La Chapellière ; — 18 février 1624, de Samuel Chappron et Suzanne Beudet, par M. de Loumeau ; — 4 mars 1624,

David Belot et Nahomy Du Mont, par maître Salbert.— 15 juillet 1624, Michel de Maneville et Magdeleine Brisson, par M. Bellot.— 28 juillet 1624, Pierre d'Hariette et Marthe Du Pourtault, par M. de Lhoumeau.— 17 août 1624, Jehan de Leseman (Layzement) et Marie Bouguereau, par M. Lefebvre. — 23 février 1625, Nicolas Guillemain et Françoise Chastaigner, par M. Salbert. — 9 mars 1625, Pierre Brossard et Élisabeth Guatineau, par M. Vincent. — 11 mai 1626, Daniel Guyton et Judith Papin, par M. de Lhoumeau. — 13 août 1626, Jehan Babut et Jeanne Duserman, par M. de La Chapelière. — 6 octobre 1626, Jacques Guyton et Marie Tartas, par M. de Lhoumeau. — 23 janvier 1627, Jean Merlin et Anne Caillaud, par M. Salbert. — 14 mars 1627, Jehan Marcheguai et Françoise Poineau, par M. de Lhoumeau. — 4 mai 1627, Jehan Gascherie et Sara Delaage, par M. Salbert. — 27 juin 1627, Pierre Martin et Élisabeth Guitton, par M. Bosquillon. — 15 juillet 1627, François Boutiron et Marthe Dangirard, par M. Vincent. — 1er août 1627, Pierre Boytiron et Suzanne Rinbert, par M. Colomiez. — 19 septembre 1627, Louis Gargoulleau et Catherine Du Tronchet, à Saint-Michel, par M. Vincent. — Samedi 1er août 1628, Henri de Pressac, chevalier de La Chaize, et Renée Reau, par M. Pallenyer. (Signé) Pallenyer, Pierre de Hinsse, ancien. — 9 janvier 1629, Henri Guiton et Jeanne Morisseau, par M. Colomiez. — 29 juillet 1629, Pierre Creuzé et Marie Marchand, par M. Vincent. — 29 janvier 1630, Philippe Vincent et Élisabeth Thévenin, par maître Colomiez. — Cent vingt nouveaux membres ont été reçus dans l'Église de 1624 à 1630, parmi lesquels figurent : 18 avril 1624, Michel Bertinault, par M. Chagneau, ministre à Saint-Maixent. — 29 août 1624, Joachim Dupuy. — 22 février 1625, Pierre Brossard, par M. de La Chapellière. — 6 juillet 1628, Henri de Campet, fils de M. de Saulgeon.

E. 30. (Registre.) — In-folio, 75 feuillets, papier.

1621-1630. — « S'ensuit le papier pour l'enregistrement, tant des baptesmes et mariages et de ceux qui sont reçeuz en l'Église de Dieu, au Temple Saincte-Margueritte et de Sainct-Yon, commensent le 24e jour de juing 1621. — *Pax vobis.* — Tenu et conservé par le sire Pierre Yvert, diacre de l'Église de Dieu. Au nom de Dieu soict le commensement et fin. — Notta. — Que le dimanche 30e jour de may 1621, le premier presche a esté faict à Saincte-Margueritte, par M. de La Chapelière, l'ung des pasteurs en la dicte églize de ceste ville. — Notta. — Que le dymanche 22e jour de janvier 1623, le dernier presche d'après mydy, que nous apelons les prières, a esté faict par mon dict sieur de La Chapelière, l'ung des pasteurs de la dicte églize audict lieu de Saincte-Margueritte, et le dymanche 29e jour de janvier 1623, on a quitté de faire le presche audict lieu de Saincte-Marguerite, et on l'a faict au Temple neuf; c'est là que le dict Yvert, dyacre, a restitué ledict papier de batesme entre les mains de M. Clabat, ancien, et y a commensé ledict ancien à tenir ledict papier, et partant, ledict Yvert en demeure déchargé. » — « Le dymanche 3e jour d'octobre 1627, les presbtres ayant, à cause des guerres qu'on nous faict, quitté cy-devant Saincte-Margueritte, le presche a commancé à s'y faire ledit jour par M. Salbert, et la sainte Cène de Nostre Seigneur Jésus-Christ célébrée. — Dieu nous fasse la grâce de continuer et que l'idollâtrie en soit bannie pour jamais. » (Signé) Daniel Bounin, ancien. — « 12 août 1621, a esté baptizé par M. Crespin, pasteur de l'église de Marennes, Jacques, filz d'Aymé Mouzinet et de Marie Huet. Parrain : maître Jacques Quothiby, pasteur de l'esglize de Poictiers; marraine : Anne Guaryteau. » (Signé) Zacharie Crespin, pasteur de l'église de Marennes, — Cottiby, — Yvert, diacre. » — 26 février 1623, baptême par M. de La Chapelière, de Jehan fils de Jehan Charruyer et de Marie Duvaut. Parrain : Mathurin Charruyer ; marraine : Marie Bureau. — 16 avril 1623, baptême par M. Blanc, de Marie, fille de Jehan Le Goux et de Marie de Berrendy. Parrain : Jehan de Berrendy; marraine : Françoise Le Goux. — 12 novembre 1623, baptême par maître Le Cercler, de Marguerite, fille de François Mignard et de Marie Mignot. Parrain : Pierre Bretinauld, sieur de Plassay et de Raupin; marraine : Marie Le Breton. — 24 décembre 1623, a esté baptisé par maître Colomiez, Pierre, fils de Pierre Marchand et de Marie de Labat. Parrain : Jacques Oulier; marraine : Jeanne de Labat. — 1627, soixante-dix-huit baptêmes parmi lesquels figurent : 21 février, baptêmes par maître Salbert, de Jehan, fils de Isaac Allerit et de Catherine Nicollas. Parrain : Jehan de Tantdebaratz; marraine : Anne Bouyer. — 21 novembre, par maître Salbert, Étienne, fils d'Etiennne Gaschet et de Judith Merlin. Parrain : maître Michel Brunet, sieur de Passy; marraine : Suzanne Royer. — 1628, trente-cinq baptêmes, parmi lesquels : 2 janvier, baptême par maître Sallebert, de Jean, fils de Charles Cardié et de Marie de Beaufort. Parrain : Jean Pinchard; marraine : Isabelle Clochard. — 3 février, baptême par maître Colomiez, d'Henry, fils de Jacques Constant et de Renée Gaultier. Parrain : Henry Guiton; marraine : Olympe Gaultier. — 21 novembre 1627, baptême par M. Salbert, d'Étienne fils d'Étienne Gaschet et de Judith Merlin. Parrain : maître Michel Brunet, sieur de Passy; marraine : Suzanne Royer. (Signé) Brunet, Salbert. — 1628, trente-cinq baptêmes. — 3 février, baptême par maître Colomiez, de Henry, fils de Jacques Constans et de Renée Gaultier. Parrain : Henry

Guiton; marraine : Olympe Gaultier. — 12 mars, baptême par maître Salbert, de Jean, fils de Jean Gauvin et de Marie Guybert. Parrain : Jean Gorrion, procureur au siége présidial; marraine : Marguerite Gauvin.—26 mars, baptême par maître Salbert, de René, fils de Joseph Couppe et de Jehanne Du Sin. Parrain : René de Tallanzac, sieur de Loudrière; marraine : Magdelaine Henry. —7 mai, baptême de Marie, fille de maître Jehan Le Goux, l'un des conseillers de cette ville et de demoiselle Marie de Berandy. Parrain : maître Auguste Le Goux; marraine : Marie Breidet, veuve de feu Pierre Bouhier, pair de cette ville. — 20 janvier 1630, baptême par maître Vincent, de Magdelaine, fille de Jacques David et de Marie de Mirande. Parrain : Jehan de Mirande, juge de l'amirauté de cette ville; marraine : Marie David. — 27 janvier 1630, baptême par maître Colomiez, d'Anne, fille de Jacques Morel et d'Anne Pequier. Parrain : maître l'assesseur Collin; marraine : mademoiselle de Boys-Grolier, Anne Guillemin. — 6 février 1630, baptême par maître Colomiez, d'Isabelle, fille de François Marois, écuyer, sieur du Pont, et d'Isabelle Gargouillaut. Parrain : Étienne Chataigner écuyer, sieur de Lileau; marraine : Marguerite Bizet. — 17 février 1630, baptême par maître Colomiez, d'Imbert, fils de maître Jehan Faure, conseiller du Roi au siége présidial de cette ville et de demoiselle Élisabeth Viette. Parrain : maître Georges Reveau, conseiller et avocat du Roi audit siége; marraine : damoiselle Catherine Faure, épouse de noble Michel Jenest, sieur du Pairé.— 19 mars 1630, baptême par maître Colomiez, de Louis, fils de Louis Allaire et de Jehanne de Superville. Parrain : Jacques de Superville; marraine : Jeanne Bréchelière. — 24 mars 1630, baptême par maître Vincent, de Jehan, fils de Jacques Riffaut et de Sara de Superville. Parrain : maître Georges Reveau, conseiller et avocat du Roi au siége présidial de cette ville; marraine : Renée de Savignac, femme de M. de Superville, docteur en médecine. — 23 avril 1630, baptême par maître Gautier, ministre de l'Église de Cognac, de Marie, fille de Pierre Raclet et de Perette Guillet. Parrain : Pierre Gauving; marraine : Marie Gautier. — 14 mai 1630, baptême par maître Colomiez, de Jacques, fils de Jacques Guitton et de Marie Tartas. Parrain : Henry Guitton, sieur de la Valade; marraine : Judith Tartas.—4 juin 1630, baptême par maître Colomiez, de Magdelaine, fille de Jehan Labroc et de Judith Collin. Parrain : Pierre Gauvain; marraine : Magdelaine Baudouin. — 26 mai 1630, baptême par M. Vincent, d'Isaac, fils d'Isaac Pelletier et de Suzanne Bouhereau. Parrain : Elie Bouhereau; marraine : Gabrielle Manigault. — 18 juin 1630, baptême par maître Colomiez, de Pierre, fils de Pierre Brunet et de Judith Moin. Parrain : André Brunet; marraine : Élisabeth Silvestre. — 21 dudit, baptême par maître Vincent, de Josué, fils de Jacques Savarit et de Magdeleine Brethault. Parrain : Josué Guilhem; marraine : Suzanne de Lespiné (Lespinay).—10 août 1630, baptême par maître Vincent, de Pierre, fils de Pierre Dupuy et de Suzanne Benureau. Parrain : Jacques Baudouin, sénéchal de Saint-Martin en l'île de Ré; marraine : Blandine Benureau. — 8 septembre 1630, baptême par maître Coulomiez, de Henry, fils de Henry Guiton et de Jeanne Morisseau. Parrain : Henry Bardet; marraine : Suzanne Guiton. — 18 octobre 1630, baptême par M. Coulomiez, de Marie, fille de Philippe Prevost et de Marie Du Tillet. Parrain : Jean Sarrau; marraine : Isabelle de Lastre. — Même jour, baptême d'Angélique, fille de Jacques Bibau, et de Louise Gasan. Parrain : Jacques Coyau; marraine : Marie de Rambouillet.— Même jour, baptême de Louise, fille de Daniel Gilles et de Louise Perau. Parrain : François Garitau; marraine : Marie de La Chambre.—« S'ensuict ceux quy ont espouzé en l'Église de Dieu, au Temple Sainte-Marguerite et depuis au Grand Temple. » — 21 mars 1627, mariage par M. Vincent, de Pierre Chauvet avec Anne Marchand. — 30 juin 1627, par maître Bosquillon, Jean David et Marie Girard. — 14 mai 1628, par maître Fevre, Salomon Arnault et Marie Hervé.—« Le mardy 6 aoust 1630, a esté espouzé par maître Vincent, Jacob Allebert avecq Jehanne Limousin demeurant à Surgères, lesquels ont eu un certificat de M. Tagere et des anciens, comme leurs annonces ont esté publiées au dict lieu, sans aucune opposition, lequel ils ont faict voir à M. Sicault. » — 6 octobre 1630, mariage par maître Lousmeau, de Pierre Henry avec Perette Rouault, etc.

E. 31. (Registre.) — In-folio, 145 feuillets, papier.

1622-1625. — « Pappier des baptesmes de Sainct Yon commancé le 3 septembre 1622. » — 4 octobre 1622, baptême par M. Colomiez, de Pierre, fils de Pierre Chapron et d'Esther Moreau. Parrain : Pierre Jehan Godeffroy; marraine : Anne Pajaud. — 5 octobre 1622, baptême par M. Le Blanc, de Scipion, fils de noble homme Jehan de Conan, sieur de la Ville-Audare et de demoiselle Élisabeth Levesque. Parrain : noble homme Scipion de Pontart, sieur de Thors; marraine : demoiselle Élisabeth Gendrau. — 14 décembre 1622, baptême par M. Blanc, de Jacques, fils de Georges Haynel et de Marie Buyron. Parrain : maître Jacques Des Aguliers, tailleur d'habits; marraine : Marie Buyron. — 29 janvier 1623, baptême par M. de La Chapellière, de Pierre, fils de Guy de Court et de Marie Joubert. Parrain : maître Pierre Olive, sergent royal; marraine : Marie Brethon. — 5 février 1623, baptême par maître Salbert, de Jehan, fils de Jehan Seygnette et de Marie Guyllemart. Parrain : noble homme Jehan Guitton, écuyer; mar-

raine : Marie de Ferrières. — 12 février 1623, baptême par maître Salbert, de Charles, fils de Paul de La Plasse et Marie Charray. Parrain : noble homme Charles Audoyer, seigneur de la Drouillardière; marraine : demoiselle Diane Jossière. — 17 décembre 1623, baptême par M. de Lhommeau, de Marie, fille de Jehan Renaudeau et d'Élisabeth Esnaud. Parrain : Samuel Baudouyn; marraine : Marie de Rambouillet. — 25 décembre 1623, baptême par M. de Loumeau, de Bodine, fille de Henry Guiton, l'un des pairs de cette ville et d'Anne Pynault. Parrain : Jehan Bonay, l'un des pairs de cette ville; marraine : Anne Pignelle. — 2 mars 1624, baptême d'André, fils de Vincent Racaud et de Catherine Tuffet. Parrain : André Brunet; marraine : Jehanne Foisseau. — 6 avril 1624, baptême par maître Lefèvre, de Pierre et Esmond, fils de M. Georges Reveau et de demoiselle Élisabeth Delastre. Parrain de Pierre : maître Jacques Fouschier, lieutenant criminel; marraine : demoiselle Marie de Berrandy, femme de maître Jehan Le Goux. « Parrain dudit Esmond : Esmond Reveau, fils dudit maître Georges; marraine : demoiselle Marie Manigauld, femme de Jehan de Berrandy, seigneur de Beauséjour. Les dits enfants sont venus au monde le 5 dudit mois. » — En marge on lit : « Estant advenu le décès du second desdits enfants beçons, leur père a arresté par le désir de conserver le nom de son défunt père en sa famille, que le survivant Pierre prendra les deux noms conjoinctement, et où il faudroit cy après faire extraict de son baptistére, luy sera délivré en ceste sorte : « Pierre-Esmond Reveau. » (Signé) « Reveau, pour approbation du contenu en la marge ci-dessus. » — 26 mai 1624, baptême par maître Salbert, de François, fils de François Mazet et d'Élisabeth Chilon. Parrain : Daniel Guiton, l'un des pairs de cette ville; marraine : Élisabeth Chollet. — 8 juin 1624, baptême par maître Fèvre, de Daniel, fils de Jean Detantdebaratz (de Tandebaratz) et de Suzanne Gautron. Parrain : Daniel Gautron, pair; marraine : Marie Gautron. — 9 juin 1624, baptême, par maître Salbert, de Marthe, fille d'Antoine Saillan et de Marie Dutil. Parrain : Samuel Chappron; marraine : Marthe Dubois. — 5 janvier 1625, baptême par maître Colomiez, de Marie, fille de Jean Le Revaud et de Marie Gorribon. Parrain : Jehan de Tandebaratz; marraine : Marie Bruneau? — 26 janvier 1625, baptême par maître Loumeau, de Jehan, fils de Jehan Gauvaing et de Marie Guibert. Parrain : Pierre Gauvaing; marraine : Esther Corru. — 11 février 1625, baptême par maître Salbert, de Corneille, fils de Jehan Petit et de Françoise Deslys. Parrain : maître Georges Reveau, avocat du Roi en cette ville; marraine : demoiselle Marie de Berrendy. — 7 juin 1625, baptême par maître Colomiez, d'Anne, fille d'Abraham Texereau, pair, et de Françoise Franchard. Parrain : Pierre Viette, pair; marraine : Sara Gounaud. — 16 septembre 1625, baptême par M. de La Chapelière, de Suzanne, fille de Jehan Meschinault et de Marie Barbot. Parrain : maître de Pandin, conseiller; marraine : Marie Chalmot. — 18 dudit, baptême par maître Loumeau, d'Anne, fille de Isaac Macquain et de Suzanne Hardy. Parrain : maître de La Maison Neufve, conseiller; marraine : Anne Touppe. — 14 décembre 1625, baptême par maître Colomiez, d'Abraham, fils de Jean Gros et de Françoise Chauveaux. Parrain : Abraham Tessereau, l'un des pairs de cette ville; marraine : Perrette Pierre, etc.

E. 32. (Registre.) — In-folio, 107 feuillets, papier.

1626-1628. — « Pappier des baptesmes du Temple de S[t] Yon commancé le 1[er] janvier 1626. » — 13 juin 1626, baptême par maître de La Chapelière, d'Abraham, fils du sieur Abraham Tessereau, pair, et de damoiselle Françoise Franchard. Parrain : François Prévost, échevin; marraine : demoiselle Jehanne Berthommé. — 21 avril 1626, baptême par maître de Loumeau, de Jaques, fils de Jacques Beteau et de Suzanne Bras de fer. Parrain : Jehan de Mirande; marraine : Françoise Gorrion. — 26 dudit, baptême par maître Bosquillon, de Marie, fille de Jacques Grenot et de Rachel Le Comte. Parrain : maître Abraham Tessereau; marraine : Marie Torterue. — 20 mai 1626, baptême par maître Patrus, pasteur de l'Eglise de Jarnac, de Nicolas, fils de Nicolas d'Hariette et de Magdelaine Guillemard. Parrain : Jacques Vacher; marraine : Suzanne Guillemard. — 20 juin 1626, baptême par maître Vincent, de Pierre, fils de Jehan de Tantdebaratz et de Suzanne Gaultron. Parrain : Nicolas Dupourtault; marraine : Anne Delanda. — 19 juillet 1626, baptême par maître Lousmeau, de Matthieu, fils de Mathurin Charruyer et de Marie Lamailler. Parrain : Jehan Gaschot; marraine : Suzanne Barbot. — 26 septembre 1626, baptême par maître Bosquillon, de François, fils de Pierre Gauvaing et de Françoise Mignonneau. Parrain : François de Montault, baron de Navailles; marraine : Marie Berger. — 22 juin 1627, baptême par maître Vincent, de Jacques, fils de Jehan de Tandebaratz et de Suzanne Gaultron. Parrain : Jacques de Tandebaratz; marraine : Marthe Bourdon. — 6 juillet 1627, baptême par maître de Palignier, de Jehan, fils de maître Jehan Baillif et d'Elisabeth Malet. Parrain : Jehan Le Chantre, ministre du saint Évangile; marraine : Esther Baillif. (Signé) Le Chantre. Pallenyer. — 14 juillet 1627, baptême par maître Pallenyer, de Zacharie, fils de Jacques Prévost et de Marie Chatton. Parrain : le sieur Jehan Guitton, échevin; marraine : Élisabeth Cholet. — 14 août 1627, baptême par Salbert, de Daniel, fils de Daniel Caillon et de Su-

zanne de La Noüe. Parrain : Pierre Hamelot; marraine : Marie de La Noüe. — 2 novembre 1627, baptême par maître de Lousmeau, de Suzanne, fille de Daniel Renou et de Magdeleine Simoneau. Parrain : Louis Benoist; marraine : Marguerite Gauvain. — 14 novembre 1627, baptême par maître de Loumeau, d'Henry, fils de Pierre de La Roche et d'Anne Henry. Parrain : Jean Guiton; marraine : Anne Pommier. — 17 novembre 1627, baptême par maître Salbert, de Françoise, fille de Pierre Gauvaing et de Françoise Mignonneau. Parrain : Jehan Gauvaing; marraine : Élisabeth Mignonneau. — 18 novembre 1627, baptême par maître Pallenyer, de David, fils de David Gillebert et de Jeanne Hucherard. Parrain : Abraham Tessereau; marraine : Françoise Dasme. — 16 décembre 1627, baptême par maître de Loumeau, de Jehan, fils de Pierre Baudry et de Marie Jourdain. Parrain : Jehan Casaulx; marraine : Marguerite Guitton. — 20 décembre 1627, baptême par maître Salbert, de Marie, fille de Jehan Le Clerc et de Jehanne Papine. Parrain : Jacques Guy; marraine : Marie Papin. — 26 décembre 1627, baptême par maître Febure, de Gaspard, fils d'Abraham Suyre et de Judith Beaumont. Parrain : Gaspard Pandin, conseiller, sieur des Martres; marraine : Olive Brossard. — 27 décembre 1627, baptême par maître Salbert, de Samuel, fils de Guillaume Mesmain et d'Anne Bion. Parrain : Samuel Guillemain, écuyer, sieur des Rouaux; marraine : Marie Guyet, damoiselle. — 8 janvier 1628, baptême par maître Colomiez, d'Henriette, fille de Pierre Thévenin, échevin, conseiller du Roy au siége présidial de cette ville et de Magdelaine Henry. Parrain : Paul Gassan; marraine : Suzanne Vardet. — 13 janvier 1628, baptême par maître Le Febure, d'Anne, fille de Philippe Vincent, pasteur, et de (le nom manque). Parrain : Isaac Blandin; marraine : Anne de Rohan. — 23 janvier 1628, baptême par maître Lefebure, d'Esther, fille de Pierre Chappron, et d'Esther Moreau. Parrain : Berthommé Billaud; marraine : Marguerite Gauvaing. — 1 février 1628, baptême par maître Colomiez, de Marie, fille de Hierosme Doschet et d'Esther Chare. Parrain : François d'Artiganoüe, écuyer, sieur de Saint-Léger; marraine : Magdelaine Godeffroy. — 15 février 1628, baptême par maître Salbert, de Marie, fille de Jehan Laisman et de Marie Bouguereau. Parrain : Nicolas d'Hariette; marraine : Marie Gorribon. — 20 février 1628, ont été baptisés par maître Colomiez, Magdelaine, fille de Jacob de La Croix et de Marie Boyer. Parrain : Pierre Du Brois; marraine : Magdelaine Niort; — Louis, fils de Louis Gardet et de Marguerite Regneny. Parrain : Jehan Guiton; marraine Louise Toupet. — 21 février 1628, baptême par maître Salbert, d'Elisabeth, fille de Daniel Favereau et de Jehanne Benoist. Parrain : Jehan Guitton, échevin; marraine : Elisabeth Chollet. — 17 mars 1628, baptême par maître de Colomiez, d'Hélie, fils d'Hélie Aubert et de Judith Pineau. Parrain : Jacques Henry, sieur de de la Maison Neuve, conseiller du Roi au siége présidial de cette ville; marraine : Magdelaine Henry. — 30 mars 1628, baptême par maître Salbert, d'Esther, fille de Jacques Henry, Conseiller du Roi et de demoiselle Marie Yvon. Parrain : maître Ezéchiel Yvon, sieur de Saint-Maurice; marraine : Jeanne Yvon. — 2 avril 1628, baptême par maître Pallenyer, d'Isaac, fils de Pierre Boucher et d'Anne Challemot. Parrain : Isaac Blandin, sieur des Herbiers; marraine : Charlotte Bouyer. — 20 avril 1628, baptême par maître de Lhoumeau, de Michel, fils de Nicolas Chesnel et d'Esther Masset. Parrain : Jean Seignette; marraine : Marie Thoulouze. — 21 avril 1628, baptême par maître Lefebure, d'Isaac, fils de Jean Brevet et de Jeanne Guillet. Parrain : Guy de Court; marraine : Perette Guillet. — 14 mai 1628, baptême par maître de Colomiez, d'Henry, fils de Jehan Richard et de Marie George. Parrain : Henry Guitton, pair, marraine : Anne Guibert. (Signé) Guyton. — 3 juin 1628, baptême par maître Lefebure, d'Elisabeth, fille de Nicolas Du Pourtault, ancien et d'Elisabeth Gaultier. Parrain : maître Salbert, ministre de la Sainte Parole de Dieu en cette ville; marraine : Marie Gaultier. — 21 juin 1628, baptême par maître Salbert, de François, fils de Jehan Babu, et de Jehanne Du Sermant. Parrain : François Béraud; marraine : Jacquette Guibert. — 22 juin 1628, baptême au Catéchisme par maître Salbert, de Jacob, fils de Jehan Mérichon et de Marie Giraud. Parrain : Jacob Bouhereau; marraine : Judith Blanc. — 25 juin 1628, baptême par M. Fevre, de Marguerite, fille de Pierre de Saulières et de Marie Hardy. Parrain : Gaspard Pandin, conseiller; marraine : Marguerite Gauvaing. — 29 juin 1628, baptême par maître de Lhommeau, d'Henry, fils de Pierre Mesnier et de Jehanne Pittari. Parrain : Henry Guitton (ou Guyton) pair; marraine : Suzanne Barbot. — 13 juillet 1628, baptême par maître Pallenyer, de Paul, fils de Jehan de Tandebaratz et de Suzanne Gaultron. Parrain : Jehan Dupont; marraine : Magdelaine Fabrien. — 2 juillet 1628, baptême par maître Pallenyer, de Jehan, fils de défunt Daniel Pairin et de Marie Marchant. Parrain : Jehan Godeffroy; marraine : Marguerite Guyton. — 26 juillet 1628, baptême par maître de Lhommeau, de Jehan, fils d'Estienne Pallenyer, l'un des pasteurs de cette Eglise et de Magdeleine Fresneau. Parrain : Jacques Mercier; marraine : Jeanne Salbert.

E. 33. (Registre.) — In-folio, 74 feuillets, papier.

1630-1631. — « Livre pour tenir mémoire des enfants

qui seront batizés en l'Église de Dieu, ensemble le nom de ceulx qui y épouseront, commencé le 3 novembre 1630, qui est le jour que l'on commença à prescher en le Temple Neuf de la Ville Neuve (hospice Saint-Louis, actuel) et la première action fut faite par maître de Loumeau. A la fin du livre sont enregistrés les mariages, au commencement les baptesmes. — Faict le jour et an que dessus. » (Signé) Georges, ancien. — 3 novembre 1630, baptême par maître de Loumeau, de Philippe, fils de Pierre Foussière et d'Anne Haye. Parrain : Philippe Vincent, f. m. d. s. e. (*sic*); marraine..: Salbert. — 22 décembre 1630, baptême par maître Vincent, de Marie, fille de Jehan de Saulières, gentilhomme, et de Suzanne Isle (ou d'Isle) damoiselle. Parrain : Daniel Isle (ou d'Isle); marraine : Anne de Saulières. — 29 décembre 1630, baptême par maître de Loumeau, de Marguerite, fille de Pierre Gauvin et de Françoise Mignonneau. Parrain : Pierre Gaschery ; marraine : Marguerite Gauvain. — 12 janvier 1631, baptême par maître Vincent, de Pierre, fils de Pierre Barbot et d'Anne Chesnet. Parrain : Jacques Henry, conseiller du Roi au siége présidial de cette ville ; marraine : Louise Gassan. — 20 janvier 1631, baptême par maître Colomiez, d'Élisabeth, fille de Philippe Vincent, l'un des pasteurs de cette Église et d'Élisabeth Thévenyn. Parrain : André Jallais; marraine : Esther Sercler (ou Le Cercler). — 23 février 1631, baptême de Benjamin, fils de Jehan de Tandebaratz et de Suzanne Goribon. Parrain : Benjamin Pineau ; marraine : N. — 20 mai 1631, baptême par maître de Lhoumeau, de Pierre, fils de Robert Charrurier (Charruyer) et de Magdelaine Audrouin. Parrain : Pierre Menyer ; marraine : Françoise Hay. — 6 juillet 1631, baptême par maître Lousmeau, d'Anne, fille d'Étienne Godeffroy et de Suzanne Papin. Parrain : Jacques Arnault ; marraine : Marie Matton. — 31 août 1631, baptême par maître Vincent, d'Élisabeth, fille de Charles de Lespine et d'Élisabeth Du Missy (ou de Missy). Parrain : Daniel Bonnin ; marraine : Marie Du Missy. — 2 septembre 1631, baptême par maître de Loumeau, d'André, fils d'André de La Chaize et de Marguerite Jounot, Parrain : Hermann Van Zodlen ; marraine : Jehanne Superville (ou de Superville). — 9 octobre 1631, baptême par maître Coulomiez, de Marie, fille de Jacques Guiton et de Marie Tartas. Parrain : Henri Bardet; marraine : Jehanne Tartas. — 10 octobre 1631, baptême par maître de Loumeau, de Marie, fille d'Étienne Billart et de Renée Jourdain. Parrain : Georges Reveau ; marraine : Marie de Rambouillet. — 25 novembre 1631, baptême par M. Lousmeau, d'Anne, fille de Philippe Vincent f. m. d. s. e (*sic*) et d'Élisabeth Thévenin. Parrain : Georges Reveau ; marraine : Anne Bérauldin. — 6 juin 1632, baptême par maître Colomiez, d'Élie fils, de Jehan Seignette et de Marie Guillemart. Parrain : Élie, Chaslon ; marraine : Ève de Ferrière. — 27 juillet 1632, baptême par maître Vincent, d'Hélie, fils d'Hélie Bouyé et de Suzanne Grenier. Parrain : Pierre Jacques ; marraine : Louise Mahau. — Il est de l'île de Ré. — 12 septembre 1632, baptême par maître Coulomiez, de Jehan, fils de Jehan Verdois et de Jehanne Fillolc. Parrain : Jacques Guiton; marraine : Élisabeth de Lousteau. — 8 octobre 1632, baptême par maître Coulomiez, de Suzanne, fille de Pierre d'Hariette et de Marthe Dupourtault. Parrain : Abraham Tessereau; marraine : Marie Bouyé. — 28 octobre 1632, baptême par maître Vincent, de Philippe, fils de Philippe Vincent, l'un des pasteurs de cette Église, et d'Élisabeth Thevenin. Parrain : maître Hierosme Colomiez, aussi pasteur dans ladite Église ; marraine : Suzanne Gendrault, etc.

E. 34. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets, papier.

1631-1647. — « Livre auquel sont incéréz les noms de ceux de l'Église Réformée de ceste ville de la Rochelle, que Dieu a retiréz à luy, lesquels ont esté ensépulturéz aux Cimetiéres de la Ville Neufve et du Perrot, quelque temps après, encommencé le 25e jour de septembre 1631. » — « Nota. — Qu'il y a diverses personnes ycy enregistrées seullement par le nom de leur famille. » — « Nota. — En second lieu qu'entre les feuilles 60 et 61 est enregistré ceux qui ont esté oubliés, ou desquels on n'a pu obtenir billet portant leur nom à temps. »

3054 décès. — « 25 septembre 1631, Marthe de Picasapry, damoyselle aagée de 60 ans, femme de M. Delagoutte conseiller du Roy au siége présidial de ceste ville, a esté enterrée. » — « 30 dudit, Samuel Borry, neveur de M. Deffos, advocat de cette ville, aagé de 7 ans. » — « 8 octobre, Benjamin Tendbarath (de Tandebaratz) fils de Jehan Tendbarath et de Suzanne Gautron, aagé de 8 mois. » — « 27 octobre 1631, un anglois qui estoit cheux Monsr Perdriaux. » — « 29 dudit, Sara de Parthenay, vesve de Pierre Collin, aagée de 52 ans. » — « 16 juillet 1632, Jehan Tendebarath, fils de Jehan Tendebarath et de Suzanne Gautron. » — « 16 septembre 1632, Jehan Tendebarath, marchand a esté enterré. » — « 20 décembre 1632, Marie Guiton, aagée de 3 sepmaines, fille de Henry Guiton et de Jehanne Morisseau. » — « 26 dudit, Abraham Guiton, d'Allevert en Xainctonge, âgé de 35 ans. » — « 23 février 1633, Pierre Guillaudeau, sieur de Beaupreau, aagé de 76 ans ou environ. » — « 16 février 1635, Marie d'Hariette, vefve d'André de Brye, aagée de 38 ans. » — « 25 mai 1635, Judith Gargouilleau, veuve de Jehan Thévenin escuyer, aagée de 63 ans. » — « 5 octobre 1635, Jehan Laysemant, aagé de 5 mois, fils de Me Jehan Laysemant, maître orfévre et de Marie Bouguereau. » — 6 dudit,

Jacques de Val, aagé de 29 ans, natif de Midlebourg en Zeelande. — 11 dudit, Magdelaine Delaage, âgée de 3 ans 1/2, fille d'Étienne Delaage et de Magdelaine de La Porte. — 13 dudit, Alexandre de Labat, âgé de 17 jours, fils de Jacques de Labat, avocat en cette ville et d'Anne Viette. — 27 dudit, François Prévost, escuyer, sieur de la Vallée, âgé de 77 ans. — 19 janvier 1636, Pierre Esmery, âgé de 30 ans, natif de Chavagne en Poitou, serviteur au Logis des Trois Rois, en cette ville. — 19 février 1636, ... damoiselle, veuve de M. le président Henry. — 4 août 1636, Alphonse Nicolas, écuyer, seigneur de la Barouère. — 10 août 1636, Jean Bernon, âgé de 15 mois, fils d'André Bernon, marchand et de Suzanne Guillemard. — 16 novembre 1636, Jehan de Lespine, âgé de 13 jours, fils de Charles de Lespine, marchand et d'Élisabeth Demissy. — «2 décembre 1636, Étienne Girard, maître savetier et Marie Girard sa femme ont fait enterrer deux filles et un fils; lesdits 3 enfants étant venus à sortir de ce monde ensemble sans baptesme. » — Du 5 dudit mois, Pandin, fils de Gaspard Pandin, conseiller du Roi au siége présidial de cette ville et de Suzanne Le Royer. — 20 mai 1637, Suzanne Guitton, âgée de 20 mois, fille de Jacques Guitton, marchand de cette ville, et de Marie Tartas. — 17 août 1637, François de Mirande, âgé de 2 ans, fils de François de Mirande écuyer, seigneur du Terrail et de demoiselle Anne Colin. — 13 mars 1638, Élisabeth Guiton, âgée de 47 ans, femme de Pierre Martin, marchand de cette ville. — 6 octobre 1638, Suzanne Gauvaing, âgée d'environ un an, fille de Pierre Gauvaing et de Marie Mignonneau. — 29 mai 1639, décès de... Prévost, âgée de quelques heures, fille de Paul Prévost, écuyer, Sr de la Vallée et de demoiselle Françoise Bernon. — 3 juin 1639..... Goissin, fils de Jacques Goissin, greffier et de Jeanne de Missy. — C'est un enfant naissant. — 8 août 1639, Pierre Henry, âgé de 4 ans 4 mois, fils de Pierre Henry, instructeur de la jeunesse en la langue latine et de Perette Rouault. — Du même jour, Étienne de Hariette, marchand, âgé d'environ 64 ans. — 9 novembre 1639, David Clément, âgé d'environ 22 ans, serviteur de maître Legoux, conseiller. — 25 novembre 1639, Louis Reveau, âgé d'environ 19 ans, fils de maître Georges Reveau, avocat du Roi et de demoiselle Élisabeth de Lastre. — 2 décembre 1639, Pierre Guillaudeau, receveur des consignations. — 21 décembre 1639, Anne de Laage, de Brisambourg, âgée de 85 ans. — 3 février 1640, Isaac Chaperon, âgé de 35 ans. — 13 mai 1640, Paul Mervault, âgé de 8 jours, fils de Paul Mervault, marchand et de Marie Chentau. — 29 septembre 1640, Isaac de Guistre, âgé de 21 mois, fils de Isaac de Guistre, peigneur de laine et de Marie Bernardeau. — 14 décembre 1641, Jean Godeffroy, âgé de 7 ans, fils d'Étienne Godeffroy, avocat, et de Suzanne Papin. — 10 juin 1642, Jacques Vacher, Sr de la Casse, âgé d'environ 45 ans. — 26 août 1642, Jean de Launay, âgé d'environ 55 ans, médecin ordinaire de cette ville. — 20 août 1645, Flamand, enfant naissant, appartenant à Guillaume Flamand, marchand et chirurgien et à Marie Chappron. — 29 octobre 1645, Magdeleine Desaguilliers, âgée de 12 ans, fille de Jacques Desaguilliers, receveur des traites à Luçon et de Suzanne Chaban. — 8 décembre 1645, Marie Barbot, veuve de noble homme, David de Bagarigues. — 11 février 1647, Marie Réas, fille d'Abraham Réas, marchand et Sr du Cousteau et de Marie Dennebault. — 19 dudit, Marie Grasy, âgée de 30 ans, femme d'Hélie Du Brois, maître courtier. — 19 février 1647, Jeanne Bougreaux (ou Bouguereau), âgée de 10 ans, fille de Massé Bougreaux, maître orfévre et de Magdeleine Revault.

E. 33. (Registre.) — In-folio, 184 feuillets, papier.

1632-1638. — « Livre pour escrire journellement et enregistrer les noms de ceux qui seront batizés, mariés, et receus en l'Église de Dieu Réformée en cette ville de la Rochelle ; depuis le commencement jusques au folio 165 sont escripts les noms des enfants qui ont esté batizés et les noms de leurs pères et mères, parrains et marraines, et le jour de leur naissance; et depuis le folio 165 jusqu'au 170, est enregistré les noms de ceulx qui ont esté receus en l'Église de Dieu, et dans les trente derniers feuillets sont escriptz les noms de ceux qui ont estez espousés en ladite Église. — Commencé ledit registre le dimanche 7e jour de novembre 1632. » (Signé) Georges, ancien. » — 16 janvier 1633, baptême par maître Colomiez, de Paul, fils de Jean de La Porte et d'Élisabeth Le Boiteux. Parrain : Paul Le Boiteux ; marraine : Jeanne Le Boiteux (ou Le Boyteulx). — 24 février 1633, baptême par maître Colomiez, d'Henry, fils de Salomon de Laleu et de Jehanne Georget. Parrain : Henry Guyton ; marraine : Élisabeth Bonnault. — 16 octobre 1633, baptême par maître Colomiez, de Marie, fille de Philippe Vincent, l'un des pasteurs de cette église et d'Élisabeth Thévenin. Parrain : Gaspard Pandin, conseiller au siége présidial de cette ville ; marraine : demoiselle Marie Cougnard. — 17 novembre 1633, baptême par maître Vincent, d'Henriette, fille d'Henry Guyton et de Jeanne Morisseau. Parrain : Jacques Guyton ; marraine : Jeanne Huchérard. — 4 novembre 1633, baptême par maître Vincent, de Pierre, fils de Mathurin Chaillou et de Suzanne Cail. Parrain : Robert Charruyer ; marraine : Marie Carier. — 27 janvier 1634, baptême par maître Colomiez, de Suzanne, fille de Pierre Belot et d'Esther Marot. Parrain : Esaïe Grain (ou Green) de Saint Marsault ; marraine : Magdelaine de Poulignac, sa femme. (Signé) Osée Grin de Saint Mar-

sault. — 27 juin 1634, baptême par maître Vincent, de Suzanne, fille de Jehan Seignette et de Marie Guillemart. Parrain : Pierre Viette; marraine : Suzanne Guillemart. — 30 juillet 1634, baptême par maître Colomiez, de Magdelaine, fille de Jacques Thomas et de Marie Geoffroy. Parrain : maître Raphaël Collin (ou Colin), conseiller du Roi et assesseur criminel; marraine : Magdelaine Brisson. — 15 octobre 1634, baptême par maître Colomiez, d'Étienne, fils d'Isaac Massé et d'Anne Panetier. Parrain : Étienne Decourt ; marraine ; Marie Jouynot. — 9 septembre 1635, baptême par maître Vincent, de Jacob, fils de Pierre Fortin et de Suzanne Métayer. Parrain : Jacob Bouhereau ; marraine : demoiselle Élisabeth Levesque. — 30 novembre 1635, baptême par maître Colomiez, d'Henry, fils de maître Gaspard Pandin et de demoiselle Suzanne Royer. Parrain : maître Jehan de Mirande ; marraine : demoiselle Marie Pandin. — 14 décembre 1635, baptême par maître Vincent, de Mathieu, fils d'Abraham Tessereau et de Françoise Franchard. Parrain : Pierre Geay ; marraine : Françoise Tessereau. — 17 août 1636, baptême par maître Flanc, d'André, fils d'André Bernon et de Suzanne Guillemard. Parrain : Léonard Bernon ; marraine : Magdelaine Guillemard. — 25 novembre 1637, baptême par maître Colomiez, de Jehanne, fille de Charles de Lespine et d'Élisabeth de Missy. Parrain : Jacques Goyzin ; marraine : Anthoynette Hucherard.—18 juillet 1638, baptême par maître Vincent, de René, fils de Louis Allaire et de Jeanne Superville. Parrain : Jacques Riffault ; marraine : Suzanne Ozeau, etc. — De 1632 à 1638, quatorze admissions de nouveaux membres dans l'Église parmi lesquels : « 24 mars 1637, a esté reçeu en ceste Église, Thomas Endelyne, ci devant prestre, natif de Maloue sur Vire, province de Normandie. » (Signé) Endeline.—Pierre de Hinsse, ancien.» — «Mémoire de ceux qui ont été épousés en l'Église de Dieu Réformée de cette ville de la Rochelle.» — 28 janvier 1635, mariages : par maître Vincent, de Pierre Mervault et de Marie Guenon.— 13 fevrier 1635, par le même, Elie Bouhereau, ministre du Saint Evangile et Blandine Richard. — 27 mai 1636, par le même, Jean d'Artiganoüe et Marie Bernon.— 27 juin 1638, par maître Colomiez, Pierre de l'Aage et Louise Rousset. — 2 juillet 1638, par maître Vincent, André Guiton et Marie de La Mothe.

E. 36. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1638-1643.— « Livre pour escrire les noms des enfans qui seront batizés en l'Église Réformée de ceste ville de la Rochelle, les noms de leurs père et mère, parrain et marraine, et le jour de leur naissance ; — plus les noms de ceux et celles qui seront épousés en ladite Église, plus les noms de ceux et celles qui seront reçeus en la communion de cette dite Église. » — (Signé) Georges, ancien. — 15 août 1638, baptême par maître Flanc, d'Étienne, fils d'Étienne Decourt et de Philippe Guyot. Parrain : Guy Decourt ; marraine : Philippe Laguillier. — 11 mars 1639, baptême par maître Flanc, de Judith, fille de Pierre Gauvain et de Françoise Mignonneau. Parrain : Pierre Hamelot ; marraine : Judith Mignonneau. — 17 mai 1639, baptême par maître Flanc, d'Anne, fille de Jacob Bouhereau et de Marie Godineau. Parrain : Marc-Elie Prou ; marraine : Anne de La Salle. — 5 juin 1639, baptême par maître Colomiez, de Jehan, fils de Jehan Sarragan, écuyer, et de demoiselle Jehanne Tessereau. Parrain : Abraham Tessereau ; marraine : demoiselle Marie Guyot.— 31 juillet 1639, baptême par maître Flanc, de Marie, fille d'Isaac Gabiou et de Suzanne Gontié. Parrain : Pierre Gannoy ; marraine : Marie Martineau. — 17 juin 1640, baptême par maître Flanc, de Renée, fille de Pierre Le Royer et de Marie Le Boiteux. Parrain : Pierre Henry, Sr de Cheusses ; marraine : Suzanne d'Orillac. — 1 décembre 1640, baptême par maître Flanc, de David, fils de François Oualle et de Marie Larcher. Parrain : David Oualle ; marraine : Sara Molz. — 15 janvier 1641, baptême par maître Flanc, de Sara, fille de Jehan de Pont et de Sara Gombault. Parrain : Jehan de Pont, grand'père ; marraine : Sara Maulay, grand'mère.— Dimanche, au prèche du matin, 1 septembre 1641, baptême par maître Bouhereau, de Louise, fille d'Henri Guyton et de Jehanne Morisseau. Parrain : Jacob Bouhereau ; marraine : Louise Coulomier. — 17 novembre 1641, baptême par maître Bouhereau, de Magdelaine, fille de Pierre Gauvaing et de Françoise Mignonneau. Parrain : maître Pierre Renault, docteur en médecine ; marraine : Blandine Gaultier. — 30 mars 1642, baptême par maître Flanc, de Magdeleine, fille de Jehan Massiot et de Magdeleine Richard. Parrain : Pierre Gauvaing, ancien de cette Église ; marraine : Jeanne de La Brosse. — 25 mai 1642, baptême par maître Flanc, de Jacques, fils de Jacques Lache et de Jehanne Villain. Parrain : Jehan Pascault, écuyer ; marraine : demoiselle Marie Pascault. — 28 septembre 1642, baptême par maître Vincent, de Benjamin, fils de Henry Guiton et de Jeanne Morisseau. Parrain : Pierre Martin ; marraine : Marie Manigault. — 25 mars 1643, baptême par maître Flanc, de Sara, fille de feu Daniel de La Goutte, sénéchal de Benon et de Françoise Manigault. Parrain : Gabriel Manigault l'aîné ; marraine : Sara Picassary, dame de Pauléon.—19 avril 1643, baptême par maître Amiraut, l'un des pasteurs de l'église de Saumur et professeur en théologie en l'académie dudit lieu, de Suzanne, fille de Pierre Viette et d'Élisabeth Labat. Parrain : maître Henry Guiton, sieur de La Valade ; marraine : demoiselle Suzanne

Benureau. — 2 juin 1643, baptême par maître Flanc, de Marie, fille de Jean Rang et d'Esther Belot. Parrain : David de La Lande ; marraine : Marie Des Aguliers.— 23 admissions de nouveaux membres dans l'Église de 1638 à 1643, parmi lesquelles « le dimanche 28 juin 1643, Pierre Huguet, demeurant à Sainte-Soulle a abjuré les erreurs de l'Église Romaine (sic) et protesté de vivre et mourir en la profession de la vérité enseignée en nos Églises, en suite de quoi, il a esté reçeu à nostre communion par maître Flanc. Ledit Huguet a déclaré ne sçavoir signer. » (Signé) « Espie, ancien et scribe du Consistoire. » — Mariages. — 1 août 1638, par maître Colomiez, Seguin Gentil, écuyer et Françoise Tessereau. — 22 août, Paul Prévost et Françoise Bernon. — 6 mars 1640, par maître Vincent, Jehan de Pont et Sara Gombault. — 8 mars 1641, par maître Flanc, Étienne Mariaucheau et Suzanne Perron. — 3 octobre 1642, par maître Flanc, Nathanaël Chasseloup et Marie Compagnon, de l'île d'Oleron, etc.

E. 37. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1643-1648. — « Registre des baptesmes administrez en l'Église Réformée de ceste ville de la Rochelle. » — 239 feuillets pour les baptesmes, 5 pour les abjurations, et 18 pour les mariages.— 15 décembre 1643, baptême par maître Bouhereau, de Marguerite, fille d'Arnault Jamin et de Marie Roue. Parrain : le sieur Jacob Du Quesny; marraine : Marguerite Guiton. (Signé) Jacob Du Quesny (*aliàs* : Du Quesne).—20 dudit, baptême par maître Vincent, d'Étienne, fils de Pierre Gauvaing et de Françoise Mignonneau. Parrain : Neau Gauvaing ; marraine : Rachel Mignonneau. — 10 août 1644, baptême par maître Vincent, de David, fils de David Decourt et de Jehanne de Biarrotte. Parrain : Jehan de Biarrotte ; marraine : Marie Joubert. — 19 août 1644, baptême par maître Flanc, de Paul, fils de Paul Dupuys et de Marie Amian. Parrain : Isaac de Monceaux, conseiller du Roi ; marraine : Catherine de Rambouillet, qui l'ont fait présenter par Jacob Roy et Marie Grenon. — 6 novembre 1644, baptême par maître Flanc, de Marie, fille de Jacques Decourt et de Marie Giraudeau. Parrain : Paul Gassan ; marraine : demoiselle Marie Thubin. — 28 novembre 1645, baptême par maître Flanc, d'Anne, fille de Paul Prévost, écuyer, S[r] de la Vallée et de Françoise Bernon. Parrain : Jehan Guiton, écuyer ; marraine : Anne Bernon. — 3 décembre 1645, baptême par maître Flanc, de Jehan, fils de Massé Bouguereau et de Magdeleine Renault.— Parrain : Jehan de Laizement ; marraine : Suzanne Delanoüe.— 11 août 1647, baptême par maître Bouhereau, d'André, fils d'Elie Boué et de Suzanne Grelier. Parrain : Étienne Croizé ; marraine : Élisabeth Croizé ; — de Jeanne, fille de Jacques Decourt et de Marie Giraudeau. Parrain : Étienne Decourt ; marraine : Jeanne Giraudeau. — 3 septembre 1647, baptême par maître Vincent, de Samuel, fils d'André Bernon et de Suzanne Guillemard. Parrain : Samuel de Pont ; marraine : Suzanne Bernon. — 18 décembre 1648, baptême par maître Salbert, de Guillaume, fils de Guillaume Flaman et de Marie Chapron. Parrain : David Guillem ; marraine : Élisabeth Vincent. — 51 abjurations du 15 août 1643 au 27 décembre 1648, parmi lesquelles figurent, le 12 octobre 1646, celle de « François Le Boindre, natif du Mans, ci-devant moine profés de l'ordre des Carmes, prêtre et prédicateur ; » le 28 juin 1648, celle de « Pacifique Gobert, natif d'Auxerre, ci devant prêtre et moine de l'ordre de saint Antoine l'Hermite, » enfin celle d'un jésuite, qui, pour ce fait, fut condamné par le présidial de la Rochelle, à être pendu, son corps brûlé et ses cendres jetées au vent (17 juin 1648), le tout exécuté en effigie sur la place du Château le 11 juillet 1648. — Voici cet acte : « Le mercredy, 25[e] dudit mois (octobre 1646), M. Vincent conduisant l'action, le sieur Pierre Jarrige, natif de Tulle en Limousin, aagé de 42 ans, ayant demandé d'estre ouï en la Compagnie du Consistoire, y a représenté que depuis 24 ans, il auroit vescu en l'ordre des Jésuites, où ayant passé par tous les degrez, il seroit parvenu à estre profes du 4[e] et dernier de leurs vœux, et auroit esté employé à la prédication à Agen, Nantes, Poitiers, Bordeaux et autres bonnes villes de ce Royaume, et enfin auroit esté envoyé en leur maison de ceste ville, pour y estre confesseur et Père spirituel, comme ils appellent, de tous ceux de la d[e] maison, et de plus admoniteur du Recteur et prédicateur ordinaire. A quoy s'emploiant, bien que ce fust d'ailleurs avec toute la satisfaction qu'il eust pu espérer demeurant parmi eux, néanmoins sa conscience n'auroit peu permettre qu'il s'y arrestast plus long temps, veu que depuis plusieurs années, Dieu lui auroit fait la grâce de luy desiller les yeux, et de luy faire recognoistre les erreurs et superstitions qui sont en l'Église Romaine, et particulièrement audit ordre des jésuites, et au contraire que la vraye et pure créance est celle des Églises Réformées, auxquelles ayant désir de se ranger, estant tout à fait résolu de donner gloire à Dieu par la franche confession de sa vérité, il prioit très affectueusement la d[e] Compagnie de le recevoir à en faire la profession au milieu d'elle. Sur quoy la d[e] Compagnie l'aiant oüi plus particulièrement sur les motifs de cette sienne résolution et aïant d'ailleurs pleine information des louables tesmoignages qui luy ont esté généralement rendus jusques icy par tous les siens, elle a loué Dieu, de tout son cœur de la grâce qui luy a pleu déployer en son endroict, et inclinant à son désir, auquel il a protesté d'abondant n'avoir d'autre but que celuy de la gloire de Dieu et

de son salut, luy a acordé ce dont il la requeroit. Au moyen de quoy, il a juré saintement devant Dieu et ses anges, qu'il renonce de bon cœur aux erreurs et abus dont l'Église Rom. est remplie et particulièrement au prétendu sacrifice de la messe et toutes ses dépendances. De plus, il a aussi renoncé à tous ses vœux monastiques et déclaré qu'il se range de pleine affection à la foy et communion des Églises Réformées de ce Royaume, avec résolution ferme d'y persévérer, moyennant l'aide de Dieu, jusques à son dernier souspir. D'ailleurs, il a aussi promis de s'assujettir à l'ordre et discipline selon laquelle les Églises de ce Royaume sont conduites. Et de tout ce que dessus, le présent acte ayant été dressé et enregistré, suivant l'ordre usité en tels cas, il l'a signé de sa propre main. » (Signé) « Pierre Jarrige, Espie, ancien et scribe du Consistoire. » — etc. —« Registre des mariages célébréz en l'Église Réformée de ceste ville de la Rochelle :» — 1er janvier 1644, par maître Bouhereau, Gabriel Bernon et Esther Pineau. — 17 juillet 1644, par maître Flanc, Jehan de Compienne et Jehanne Regnaudeau. — 1er mai 1646, par maître Vincent, Jehan Gauvaing et Marie Pimard. — 10 septembre 1647, par maître Bouhereau, Jacob Du Quesne et Suzanne Guiton.— 8 novembre 1648, par maître Salbert, Paul Thévenin et Anne Bardet, etc.

E. 38. (Registre.) — In-folio, 137 feuillets, papier.

1647-1658. — 3,325 décès (signé) J. Papin, ancien. — « Papier mortuaire, où sont enregistrés ceux de la Religion Réformée, enterrés ès cimetières de la Ville Neuve et du Perrot, en ceste ville de la Rochelle. » — 4 août 1647, Suzanne Auberée, âgée d'environ 60 ans, femme de maître Gabriel de Lerpinière, écrivain. — 12 septembre 1647, Marie Decourt, âgée d'environ 3 ans, fille de Jacques Decourt, marchand, et de Marie Giraudeau. — 14 dudit, Esther Parot, âgée de 50 ans, femme de Jean Chappron, capitaine de navires. — 3 février 1648, Pierre Thevenin, écuyer, âgé de 18 ans, fils de défunt maître Pierre Thevenin, écuyer, sieur de la Jarrie, et de demoiselle Magdelaine Henry.— 13 février 1648, maître Nicolas Baudoin, écuyer, sieur de Bel-Œil, ci-devant conseiller du Roi, juge prévôt de cette ville et banlieue d'icelle, âgé de 73 ans. — 14 dudit, André Rousseau, maître courtier, âgé de 59 ans. — 28 mai 1648, Marie de La Varenne, âgée de 17 ans, fille de René de La Varenne, écuyer, Sr d'Oriou, et de demoiselle Jeanne Berne. — 13 juin 1648, David Decourt, âgé de 8 jours, fils de David Decourt, marchand, et de Jeanne Biarrotte. — 27 juin 1648, David Oualle, âgé d'environ 58 ans. — 21 mars 1649, David de Fos, avocat au siége présidial de cette ville, âgé de 57 ans. — 25 septembre 1650, Jehan Godeffroy, écuyer, sieur du Richard, âgé de 73 ans ou environ. — 26 janvier 1652, Gabriel Bouguereau, âgé de 2 ans 2 mois, fils de Massé Bouguereau, maître orfévre, et de Magdeleine Renault. — 30 mai 1652, Étienne Bollo (ou Baulot), maître chirurgien, âgé de 32 ans, fils de défunt Jehan Bollo et d'Esther Duseurre. — 2 décembre 1652, Étienne Decourt, âgé de 9 ans, fils d'Étienne Decourt, marchand, et de feue Philippe Guiot.— « 15 *mars* 1654, *Jean Guiton, escuyer, sieur de Reposepusselle, aagé de* 69 *ans ou environ a esté enterré.* » — « 30 octobre 1655, Élie Seignette, aagé de 11 mois 1/2, fils de maître Élie Seignette, appotiquaire, et d'Esther Perdriau. » — 10 janvier 1657, Suzanne Boutiron, femme de Jacob Juppin, âgée de 33 ans. — 13 juin 1658, Judith Dariett (d'Hariette), veuve d'Aron Roche, âgé de 30 ans, etc.

E. 39. (Registre.) — In-folio, 291 feuillets, papier.

1649-1654. — Baptêmes, abjurations et mariages.— 6 janvier 1649, baptême par maître Flanc, d'Esther, fille d'André Bernon et de Suzanne Guillemard. Parrain : Pierre Guillemard; marraine : Esther Bernon. — 13 juin 1649, baptême par maître Flanc, de Pierre-Henry, fils de Henry de Verges et d'Élisabeth-Hélène Reveau. Parrain : maître Georges Reveau, avocat du Roi au siége présidial de la Rochelle; marraine : demoiselle Magdeleine Henry. — 27 juin 1649, baptême par maître Flanc, de Benjamin, fils de Daniel Bernon, écuyer, et de demoiselle Magdeleine Bouchet. Parrain : Daniel Marois, écuyer, sieur du Pont; marraine : demoiselle Marie Guillemin. — 18 juillet 1649, baptême par maître Flanc, de Jacques, fils de Daniel Gombauld, avocat en parlement et siége présidial de cette ville, et d'Anne Godep. Parrain : Jacques Loyau, sieur de la Ramigere; marraine : Magdeleine Godep. — 17 septembre 1649, baptême par maître Bouhereau, de Suzanne, fille de Daniel Massiot et de Louise Robin. Parrain : Daniel de Tandebaratz; marraine : Suzanne Fouchard. — 10 décembre 1649, baptême par maître Bouhereau, de Gabriel, fils de Macé Bouguereau et de Magdeleine Regnaud. Parrain : maître Gabriel Salbert, l'un des pasteurs de l'Église; marraine : Anne Vincent. — 15 février 1650, baptême par maître Bouhereau, de Paul, fils de Paul Mervault et de Marie Brisson. Parrain : Jean Petit; marraine : Marie Grenon. — 14 juin 1650, baptême par maître Flanc, d'Esther, fille d'Étienne Decourt et de Philippe Guiot. Parrain : André Bernon; marraine : Esther Papin. — 12 juillet 1650, baptême par maître Bouhereau, de Daniel, fils de Daniel de Tandebaratz et de Toinette Dumont. Parrain : Nicolas Dupourtault; marraine : Marie Dupourtault. — 21 avril 1651, baptême par maître Flanc, de Jehan, fils de Jehan Phe-

lippes et de Suzanne Godeffroy. Parrain: Benjamin Godeffroy, écuyer, sieur des Fontaines; marraine : Suzanne Guillemard. — 30 avril 1651, baptême par maître Bouhereau, de Marguerite, fille de Josué Lloyd, écuyer, et d'Anne Legoux. Parrain : Pierre Legoux, écuyer, sieur des Marois; marraine : demoiselle Marie Legoux. — 9 avril 1652, baptême par maître Drelincourt, de François, fils de François Gauvaing et de Magdeleine Brun. Parrain : Pierre Gauvaing; marraine : Marie Jauvel.—19 mai 1654, baptême par maître Daillé, de Jacques, fils de Jacques Henry, sieur de Cheusses, et de dame Renée de Lauzeré. Parrain : Jacques Henry, chevalier, seigneur de Cheusses; marraine: Marie de Marbault. — Mariages bénis en l'Église de Dieu : — février 1650, Benjamin Bernon et Gabrielle Nicolleau; — même date, Jacques Duprat et Françoise Gauvaing; — novembre 1650, Paul de Pont et Suzanne Fouchaut; — mai 1651, François Gauvaing et Magdeleine Lebrun; — décembre 1652, Neau Gauvaing et Jeanne Regnaud; — mars 1653, Henri de Beauchamps et Magdeleine de Pontieux; — même date, Étienne Decourt et Anne Savarit; — novembre 1653, Jehan Seignette et Catherine Magnen; — janvier 1654, Élie Seignette et Élisabeth Perdriau; — février 1654, Benjamin Faneuil et Marie Bernon, etc. — « Registre de ceux qui sont reçeus en l'Église de Dieu.» — Soixante-dix-huit abjurations, entre quatorze et soixante ans, comprenant trente-six hommes et quarante-deux femmes. L'âge moyen des nouveaux adeptes est de quarante ans. — « Le vendredy 10 octobre 1653, maître Flanc conduisant l'action, demoiselle Marie Paris, femme de M. Michel Bertineau escuyer S^r des Ousches, s'estant présentée en la Compagnie, y a faict recognoissance de la faute qu'elle a cy-devant commise, en espousant ledit S^r des Ousches à la messe et délaissant la vérité, en laquelle elle avoit été élevée pour adhérer durant plusieurs années aux erreurs de l'Église Rom. (*sic*), auxquelles ayant présentement renoncé, avec protestation de vouloir, moyennant l'aide de Dieu, vivre et mourir en la profession de la Religion Réformée, elle a esté reçeue en la paix de l'Église. En foy de quoy, elle a signé le présent acte. (Signé) Marie Paris, Espie, ancien et scribe du Consistoire. »

E. 40. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets, papier.

1654-1659. — Baptêmes, abjurations et mariages. — « 29 juin 1654, baptême par maître de Clave, pasteur de l'Église de la Rochefoucauld, de Magdeleine, fille de Paul Thévenin et d'Anne Bardet. Parrain : Charles Brunet; marraine : Magdeleine Thévenin. — 16 octobre 1654, baptême par maître Flanc, de Jean, fils de Jean Seignette, docteur en médecine et de Catherine Magnen. Parrain : Nicolas d'Hariette; marraine : Suzanne Petiteau. — 11 novembre 1654, baptême par maître Majou, pasteur de l'Église de Saint-Fort, de Marie-Anne, fille d'Étienne Decourt et d'Anne Savarit. Parrain : Jacques Gobert, Sr de Chouppe; marraine : Blandine Richard. — 20 novembre 1654, baptême par maître Mitau, pasteur de l'Église de Chandenier, d'Élie, fils d'Élie Seignette et d'Élisabeth Perdriau. Parrain : Jehan Seignette, docteur en médecine; marraine : Judith Perdriau. » — « Le mardy 2 mars 1655, Mustapha, fils de Caialé, natif d'Alger, aagé de vingt ans ou environ, après avoir renoncé publiquement aux impiétéz de l'imposteur Mahomet et embrassé la Religion Chrestienne, avec protestation solemnelle de vouloir vivre et mourir en la profession de la vérité enseignée en nos Églises, a été baptisé, suivant l'ordre des Synodes nationaux, par maître Flanc, qui lui a donné le nom de Pierre. » (Signé) « Espie, ancien et scribe du Consistoire. » — « 2 mars 1655, à l'après dîner, a esté baptisé par maître Flanc, Jacques, fils de Jacques Decourt et de Marie Giraudeau. Parrain : Jacob Chaillé; marraine : Marie Maynard. » — 6 mai 1655, baptême par maître Drelincourt, d'Étienne, fils d'Étienne Nouart et Marie Neau. Parrain : Abraham Tessereau, écuyer, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi et secrétaire de Sa Majesté, maison et couronne de France et de ses finances; marraine : Suzanne Husson, damoiselle. — 29 septembre 1655, baptême par maître Priouleau, pasteur de l'Église de Pons, d'Étienne, fils de Jacques Duprat et de Françoise Gauvaing. Parrain : Pierre Mervault; marraine : Marie Gauvaing. — 8 octobre 1655, baptême par maître Flanc, de Marguerite, fille de Claude Thuillier et de Jeanne Coustadeur. Parrain : Pierre Guiton; marraine : Marguerite Boucher. — 14 avril 1656, baptême par maître Drelincourt, de Paul, fils de Charles Brunet et d'Henriette Bardet. Parrain : Paul Thévenin, banquier; marraine : Marie Brunet. — 29 octobre 1656, baptême par maître Priouleau, de Jean, fils de François Gauvaing et de Magdeleine Lebrun. Parrain : Neau Gauvaing; marraine : Marguerite Gauvaing. — 22 juillet 1657, baptême par maître Daillé, d'Élie, fils d'Élie Seignette et d'Élisabeth Perdriau. Parrain : Pierre Perdriau; marraine : Suzanne Seignette. — Même jour, baptême de Pierre, fils d'Osée Perdriau et de Marguerite Gauvaing. Parrain : Neau Gauvaing; marraine : Marie Perdriau. — 7 octobre 1657, baptême par maître Priouleau, de Suzanne-Marguerite, fille de Samuel Giraud, écuyer, et de demoiselle Suzanne Du Vigier. Parrain : Japhet Du Vigier, écuyer, sieur du Motter, ministre du Saint-Évangile en l'Église de Saint-Jean-d'Angély; marraine : Marguerite Bernardeau. — 14 octobre 1657, baptême par maître Drelincourt, d'Élie, fils d'Étienne Decourt

et d'Anne Savarit. Parrain : Élie Bouhereau; marraine : Philippe Decourt. — 24 mai 1658, baptême par maître Gaultier, d'Anne-Marguerite, fille de maître Laurent Drelincourt, l'un des pasteurs de cette Église et d'Anne Bertrand. Parrain : Jean Gobert, chevalier, seigneur de Nieul; marraine : Jacquettè Bertrand. — 18 juin 1658, baptême par maître Flanc, de Louise, fille de maître Simon Cougnet, sénéchal de Benon et de demoiselle Louise Thévenin. Parrain : Paul Thévenin, écuyer; marraine : demoiselle Suzanne Le Royer, femme de mons. maître Gaspard Pandin, écuyer, sieur des Martes, doyen des conseillers du siége présidial de ceste ville. — 27 octobre 1658, baptême par maître Flanc, d'Anne, fille d'Étienne Decourt et d'Anne Savarit. Parrain : le sieur Gédéon Théroulde, marchand; marraine : Esther Papin, femme de maître Prou, docteur en médecine. — 30 mars 1659, baptême par maître Priouleau, de Jean, fils de Pierre Dousinet et de Fleurance Quantreau. Parrain : Jean Benoist; marraine : Élisabeth Guitton. — 18 avril 1659, baptême par maître Drelincourt, de Jean, fils de Jean Gauvaing et d'Anne Thomas. Parrain : Jean Thomas, marchand; marraine : Marie Mignonneau, veuve du sieur Étienne Gauvaing. — 30 novembre 1659, baptême par maître Dumesny, pasteur de Saint-Just, de Marie, fille de Pierre Charrurier et de Marguerite Comble. Parrain : Jean Langelier; marraine : Marie Bouillaud. — 25 décembre 1659, baptême par maître Priouleau, d'Élisabeth, fille d'Osée Perdriau, marchand, et de Marguerite Gauvaing. Parrain : Pierre Gauvaing, marchand; marraine : Élisabeth Perdriau. — « Registre de ceux qui... ont embrassé la profession de la vérité. » Quarante-sept abjurations, dont vingt et un hommes et vingt-six femmes. L'âge des nouveaux adeptes varie entre vingt et quarante ans. — « Registre des mariages bénis en l'Église de Dieu. » — 12 mai 1658, mariage par maître Flanc, de Mathieu Tessereau et d'Anne Genssen; de Jean Gauvaing et d'Anne Thomas. — 27 octobre 1658, de Mathurin Chapron et de Marie Pasquier.

E. 41. (Registre.) — In-folio, 124 feuillets, papier.

1660-1666. — Baptêmes du Temple de la Ville neuve. — Nota. — « Le temple de la Ville neuve fut construit en 1680 par l'autorisation de Louis XIII, et abattu en 1685, par ordre de Louis XIV. L'église et l'hôpital général ont été construits sur l'emplacement de ce temple et de son cimetière. La rue voisine porte encore le nom de rue du Prêche. » — Pasteurs (dont les signatures figurent sur ce registre) pour l'église de la Rochelle : Laurent Drelincourt, Priouleau, Dumesny, Flanc, Jacques Guybert, Delaizement (Daniel-Henry) reçu pasteur de l'église de la Rochelle en juin 1663, condamné à sortir de l'église, par une sentence des juges de police de cette ville, contre laquelle il s'est pourvu au Conseil d'en haut vers Sa Majesté. Retourné dans son église, il a administré le baptême, le 11 mars 1666. — 30 janvier 1660, baptême par maître Dumesny, d'Abraham, fils de Matthieu Tessereau, sieur des Garennes et d'Anne Jenssen. Parrain : Derick Jenssen, banquier; marraine : demoiselle Françoise Franchard, veuve d'Abraham Tessereau, sieur dudit lieu des Garennes. — 23 janvier 1660, baptême par maître Priouleau, d'Esther, fille de Jacques Thomas, marchand, et de Marie Rivet. Parrain : Jacques Guibert, écuyer, ministre du Saint-Évangile ; marraine : Élisabeth Thomas.—2 février 1660, baptême par maître Dumesny, de Marie, fille de Jean Seignette, docteur en médecine, et de Catherine Magnen. Parrain : maître Laurent Drelincourt, l'un des pasteurs de cette église ; marraine : Marie Marbaut, veuve de messire Gédéon de Loséré, baron de Rochefort. — 8 décembre 1660, baptême par maître Dumesny, de Pierre, fils d'Élie Seignette et d'Élisabeth Perdriau. Parrain : Pierre Seignette ; marraine : Marie Perdriau. — 1er janvier 1661, baptême par maître Flanc, d'Anne, fille de Jean Gauvaing, marchand, et d'Anne Thomas. Parrain : Jean Massiot, marchand ; marraine : Anne Toupet, femme de Jean Thomas, sieur de la Chapelle, marchand. — 24 février 1661, baptême par maître Flanc, de Marguerite, fille de Jean Langelier et d'Élisabeth Charrurier. Parrain : Pierre Charrurier ; marraine : Marguerite Chatagnier. — 8 mai 1661, baptême par maître Flanc, de Louis, fils de Pierre Bernon, écuyer, sieur des Grollières, et de demoiselle Marie Pitart. Parrain : Louis Du Jau, écuyer, sieur de Monpertuis ; marraine : dlle Marie Bernon. — 5 juillet 1661, baptême par maître Dumesny, de Suzanne, fille de Nicolas Baudoin, écuyer, sieur de Belœil, et de Mlle Magdeleine Chanet. Parrain : Paul Mervault, sieur de la Gravelle ; marraine : dlle Suzanne Baudoyn, veuve de Jean de Couraudin, écuyer, sieur de Fougères. — 8 dudit mois, baptême par maître Flanc, de Marie, fille de Jean Timeur et de Marie Guiton. Parrain, ledit Timeur père; marraine : Judith Timeur. — 4 septembre 1661, baptême par maître Dumesny, de Judith, fille de Jacques Piaud et de Suzanne Hay. Parrain : Jean Rou ; marraine : Judith Gauvaing. — 6 septembre 1661, baptême par maître Dumesny, de Marguerite, fille de Louis Guilhen et de Marguerite Lhommedieu. Parrain : Jean Guilhen, maître écrivain; marraine : Suzanne Lhommedieu, veuve de... Demissy. — 13 novembre 1661, baptême par maître Flanc, de Magdeleine, fille de maître Seignette, docteur en médecine, et de Catherine Magnen. Parrain : Jean Du Vilard ; marraine : Magdelaine Guillemart. — 7 février 1662, baptême par Me Guibert,

d'Isaac, fils de Mathurin Chappron et de Marie Pasquier. Parrain : Isaac Dodin ; marraine : Suzanne Huor. — 16 avril 1662, baptême par maître Guibert, d'Elisabeth, fille de Matthieu Tessereau, sieur de la Garenne, et de Mlle Anne Janssen. Parrain : Abraham Tessereau, écuyer, conseiller secrétaire du Roi et de ses finances; marraine : Elisabeth Barrault, femme du sieur Derick Jenssen, banquier à Angoulême. — 1er novembre 1662, baptême par maître Flanc d'Étienne, fils de Jean Gauvaing, marchand, et d'Anne Thomas. Parrain : Jean Thomas; marraine : Marie Gauvaing, femme de Jean Massiot, marchand.— 13 février 1663, baptême par maître de Tandebaratz, d'Anne, fille de Matthieu Tessereau, sieur de la Garenne et d'Anne Jenssen. Parrain : Matthieu Tessereau père, faisant pour le sieur Abraham Jenssen; marraine : Mlle Françoise Tessereau, femme de Seguin Gentilz, écuyer, sieur de la Fon et de Coureille. — 1er avril 1663, baptême par maître de Tandebaratz, d'Élisabeth, fille de Pierre Guybert et d'Anne Bouffard. Parrain : Jehan de Mirande, écuyer, sieur de Ranson; marraine : Élisabeth Guitton, femme de maître Jacques Guybert, l'un des pasteurs de cette église. — 1er mai 1663, baptême par maître Lortie, de Judith, fille d'Elie Seignette, et d'Elisabeth Perdriau. Parrain : Jean Du Vilard ; marraine : Judith Perdriau. — 25 mars 1664, baptême par maître de Tandebaratz, d'Elie, fils de Jean Gauvaing, marchand, et d'Anne Thomas. Parrain : Elie Prou, écuyer, docteur en médecine ; marraine : Marguerite Gauvaing, femme du sieur Gédouin. — 3 mai 1664, baptême de David, fils de Mathurin Chapron et de Marie Pasquier, demeurant à Thairé. Parrain : David Oualle ; marraine : Suzanne Bailly, femme dudit Oualle. — 12 octobre 1664, baptême par maître Guybert, d'André, fils d'Elie Seignette et d'Elisabeth Perdriau. Parrain : André Bernon l'aîné, marchand ; marraine : Marguerite Gauvaing.— 21 septembre 1664, baptême par maître Guybert, de Pierre, fils de Pierre Baudin et de Catherine Mainguenеau, demeurant à Marsilly. Parrain : Abraham Tessereau, écuyer, conseiller secrétaire du Roi et de ses finances; marraine : dame Louise de Bessay, veuve de Jean Sarragand, écuyer, sieur du Breuil. — 17 mars 1665, baptême par M. de Tandebaratz, de Suzanne-Elisabeth, fille de messire Jacques Henry, chevalier, sieur de Cheusses et de dame Renée de Lauzeré. Parrain : messire Balda de Lastels, chevalier, seigneur d'Aigrefeuille ; marraine : demoiselle Suzanne Baudouin, femme de M. de Villedoux. — 16 janvier 1665, baptême par maître Lortie, de Pierre, fils de Léonard Roy et de Catherine Laguais. Parrain : Pierre Guiton ; marraine : Suzanne Benoist. — « Le mardy 20 janvier 1665, pour obéir au jugement rendu par M. le lieutenant général criminel de cette ville (inséré en marge du présent registre) au profit d'Anne Boursaud, femme de Pierre Baillardet, à l'encontre de M. de Tandebaratz, pasteur en cette église, tant pour lui que pour les autres pasteurs de ladite église, le 5e de ce mois, signifié aud. sieur de Tandebaratz, par Loysi, sergent royal, le X dud. mois, a esté baptisée Angélique, fille de ladite Boursaud, qu'elle dit provenir de ses œuvres et de celles d'Estienne Godeffroy, selon qu'elle l'a déclaré par la sommation qu'elle a faite audit sieur de Tandebaratz par Combaud, notaire royal, le 1er de ce mois, sur laquelle est intervenu ledit jugement. Parrain : Daniel Doscher ; marraine : Élisabeth Tureault, l'enfant est né le 5 février 1664. » — 30 mars 1665, baptême par maître de Tandebaratz, de Marguerite, fille de Jean Massiot et de Marie Gauvaing. Parrain : maître Louis Massiot; marraine : demoiselle Marguerite Gauvaing, femme de M. Gédouin. — 5 juillet 1665, baptême par maître de Tandebaratz, d'Abraham, fils de Jean Gauvaing et d'Anne Thomas. Parrain : Abraham Tessereau, écuyer, conseiller et secrétaire du Roi et de ses finances ; marraine : Marie Thomas. — 16 août 1665, baptême, par maître Jacques de Tandebaratz, de Daniel, fils de Paul de Tandebaratz et de Renée Rullier. Parrain : Daniel de Tandebaratz ; marraine : Esther Bolo (Baulot), femme du sieur Rullier. — 28 août 1665, baptême par maître Guybert, de Samuel, fils de Samuel Bernardeau, sieur de Ronsay, et de demoiselle Jeanne Pagez. Parrain : Louis Pagez, marchand; marraine : Marguerite Bernardeau, femme de messire François de La Rochefoucauld, seigneur du Pardachat. — 9 octobre 1665, baptême par maître Guybert, de Daniel, fils de maître Jacques de Tandebaratz, l'un des pasteurs de cette église, et de Magdeleine Vincent. Parrain : Daniel de Tandebaratz ; marraine : Élisabeth Vincent, veuve de Daniel Brunet, marchand. — 16 mai 1666, baptême, par maître de Tandebaratz, d'Anne-Françoise, fille de Matthieu Tessereau, sieur de la Garenne, et d'Anne Janssen. Parrain : maître Philippe Janssen, avocat ; marraine : haute et puissante dame Élisabeth Tessereau, femme de messire Hector Martel, chevalier, seigneur de Vandré. — 13 juin 1666, baptême par maître Guybert, de Jean, fils de Jean Delaunay et de Magdeleine Léonard. Parrain : Jean Thévenin, écuyer, sieur de Vaulgouin ; marraine : Blandine Richard, veuve de maître Élie Bouhereau, l'un des pasteurs de cette église.

E. 42. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, papier.

1666-1667. — 322 actes de baptême. — 27 juin 1666, baptême par maître Delaizement, de David, fils de Zacharie Aurillou et d'Élisabeth Bourdet, de Saint-Denis d'Oleron. Parrain : David Mouchard ; marraine : Marie

Jamain; — « N.-B. — C'est le premier baptême administré dans cette église, depuis mon retour. » (Signé) Delaizement. » — 11 juillet 1666, baptême par maître Lortie, de Judith, fille de Gédéon Faure, écuyer, et de Judith de Lauzéré, demoiselle. Parrain : Amateur Huet, écuyer; marraine : Élisabeth Viette, demoiselle, femme de maître Jean Faure, conseiller au siége présidial de cette ville. — 13 août 1666, baptême par maître de Laizement, de Vincent-Gédéon, fils de messire Jacques Henry, chevalier, seigneur de Cheusses, et de dame Renée de Lauséré. Parrain : Paul Legoux, écuyer, seigneur de Beau-Séjour ; marraine : dame Louise de Bessay, veuve de feu Dubreuil-Sarragand. — 29 août 1666, baptême par maître Lortie, de Marie, fille de Pierre Charrurier et d'Élisabeth Great. Parrain : Pierre Faneuil, marchand ; marraine : Marie Depont, femme dudit Faneuil. — 18 octobre 1666, baptême par maître de Tandebaratz, de Marianne, fille de Morisson Mignonneau, écuyer, sieur de Moureilles, et de demoiselle Judith Gaschot. Parrain : Michel Mignonneau, écuyer ; marraine : demoiselle Anne Broussard, veuve de Nicolas Brunet, sieur de Lussaudière, avocat. — « Le 28 novembre 1666, a esté baptisé par maître Guybert, Georges, fils illégitime d'Esther Tocrit, de Cozes, laquelle a dit que Samuel Tallon estoit son père, (estant bien certifié que ledit Tallon est de nostre communion). Parrain : George Brisson ; marraine : Élisabeth Brut ; il est né le 25 dudit mois. Le parrain a déclaré ne sçavoir écrire ni signer. » — 30 janvier 1667, baptême par maître de Lortie, d'Étienne, fils de Paul de Tandebaratz et de Renée Rullier. Parrain : maître Jacques de Tandebaratz, l'un des pasteurs de cette église ; marraine : Renée Bollo (Baulot). — 29 mars 1667, baptême par maître Delaizement, de Marianne, fille de Daniel de Mazières, écuyer, sieur de Voutron, des Fontaines et du Ché, et de demoiselle Élisabeth de Sainte-Hermine. Parrain : Charles de Pontard, écuyer, sieur de Chaban ; marraine : demoiselle Marguerite de Cullan. — 3 juin 1667, baptême par maître Lortie, d'Henriette, fille de Pierre Allaire, marchand, et de Jeanne Godeffroy. Parrain : Paul-Charles Le Vasseur, écuyer, sieur de Fargot ; marraine : Jeanne Allaire ; — 26 juillet 1667, baptême par maître Guybert, de Jean, fils d'Élie Seignette et d'Élisabeth Perdriau. Parrain : Élie Seignette, père de l'enfant ; marraine : Marie Seignette, femme du sieur de la Rafinière, apothicaire. — 25 octobre 1667, baptême par maître Delaizement, d'Abraham, fils d'Abraham Tessereau, écuyer, conseiller-secrétaire du Roi, maison et couronne de France, et de ses finances, et de demoiselle Louise Venaud. Parrain : René Venaud, sieur de Godeté, ledit Tessereau, présentant l'enfant, à cause de l'absence dudit Venaud ; marraine : damoiselle Françoise Franchard, son aïeule, etc.

E. 43. (Registre.) — In-folio, 95 feuillets, papier.

1660-1667. — Mariages. — Nota. — « A la suite des mariages contenus dans ce registre, l'on a mis la note des baptêmes, mariages et sépultures faits à l'isle de Ré (année 1685), dans lesquels se trouvent des baptêmes et des mariages de gens demeurant à la Rochelle. L'édit de Nantes ayant été révoqué en octobre 1685, tous les temples qui subsistaient encore furent démolis. Celui de la Rochelle le fut le 30 mars 1685, par un ordre particulier, et les ministres renvoyés. De sorte qu'il paraît qu'on alla se marier et que l'on fit baptiser les enfants à l'isle de Ré, jusqu'au moment où ceste île fut aussi privée de l'exercice de sa religion. C'est au moins ce que fait présumer la note dans les registres de l'île de Ré de ces baptêmes et mariages, où se trouvent plusieurs Rochellois, ainsi que des personnes de l'île d'Oleron, de Marennes et des environs. » Mariages : 8 février 1660 : Paul Depont et Suzanne Bernon, épousés par le pasteur L. Drelincourt. — 11 avril 1660, Joseph Desperoux et Marie Salemon, par maître Priouleau. — 8 août 1660, Moïse Cherbonneau et Suzanne Delaage, par maître Priouleau. — 28 novembre 1660, Jean Perrineau et Jeanne Lambertz, par maître Priouleau. — 27 février 1661, Mathieu Tessereau et Élisabeth Gousil, par M. Drelincourt. — 19 juin 1661, Isaac Demissy et Esther Rullier, par M. Flanc. — 25 juillet 1662, M. Jacques Guybert et Élisabeth Guiton, damoiselle, par maître de Tandebaratz. — 18 octobre 1662, Pierre de Montalembert et Jeanne Sarragand, par maître Guybert. — 29 avril 1663, Jacques de Tandebaratz, l'un des pasteurs de cette Église, et Magdelaine Vincent, par maître Lortie. — 22 juillet 1663, Louis Auboyneau et Marie-Magdelaine Allaire, par maître Lortie. — 29 juillet 1663, Louis Gargouilleau et Magdelaine Thévenin, par maître Delaizement. — 27 avril 1661, David Oualle et Suzanne Bailly, par maître Guybert. — 16 novembre 1664, Paul de Tandebaratz et Renée Rullier, par M. J. de Tandebaratz. — 29 août 1666, Louis Gargouilleau et Judith Benoist, par maître Delaizement. — « Le samedy, après midy, 11 septembre 1666, ont esté espousés, par maître Lortie, suivant le résultat du Consistoire de cejourd'huy, Louis Caron et Aimée Béraud. » — 13 novembre 1667, Isaac Garnaud et Marie Vincent, par J. de Tandebaratz. — 20 novembre 1667, Jean Gillebert et Magdeleine Vincent, par maître de Laizement. — « N. B. — Tous ces extraits de mariages sont signés du pasteur qui les a bénis et de J. Papin ou Massiot, anciens. — Ces mariages ont été bénis dans le Temple de la ville neuve, démoli en mars 1685, ayant été construit par les Réformés en 1630, par la permis-

sion de Louis XIII. En 1688, Louis XIV fit élever, sur son emplacement, l'hôpital général de Saint-Louis. »

E. 44. (Registre.) — In-4°, 93 feuillets, papier.

1668. — « Registre, où sont incérez les baptesmes, mariages et sépultures de ceus de la R. P. R. de ceste ville de la Rochelle, à commencer au 1er janvier 1668 et finir le dernier jour de décembre de ladite année, contenant nonante et trois feuillets qui ont esté cottés et numérotés par premier et dernier, et paraphés au commencement, à la fin et au milieu, qui est le quarante et septiesme feuillet, par nous Alexandre Landaz, conseiller du Roi en ses conseils, lieutenant-général pour Sa Majesté, en la sénéchaussée et siége présidial de ceste ditte ville et gouvernement de la Rochelle, le 20e décembre 1668.» (Signé) A. Landaz. » — Tous les registres, de 1668 à 1684, sont en double expédition, et le libellé des actes est plus explicite. — Mortuaire.— « Le deuxiesme janvier 1668, Catherine Aury, vefve de Pierre Ouaille, demeurant quand vivoit en ceste ville, aagée de 72 ans ou environ, a esté anterrée, et Alexis-Pierre Raveau, proche parent, a déclaré ne savoir signer, de ce enquis, et le sieur Thébault, aussi proche parent, a signé. » (Signé) Thébault. » — « Baptesme. — Aujourd'huy, vendredi 10e jour de février 1668, a esté baptisée par M. Detendebaratz, ministre, Henriette, fille de messire Jacque Henry, chevalier, seigneur de Cheusses, et de dame Renée de Lauséré, son espouse, demeurant en ceste ville, ses père et mère. Parrain : messire René de Culant, chevalier, seigneur de Ciré ; marraine : damoiselle Henriette Legoux, demeurante en ceste ville, qui ont dit que l'enfant étoit née le 1er jour du présent mois et ont signé. » (Signé) Henry de Cheusses, René de Culant, Henriette Legoux, J. de Tandebaratz, ministre. — « Mariage. » — « Aujourd'huy, au catéchisme, 15e dudit mois de juillet audit an, a esté bény le mariage par M. Guybert, ministre, d'entre Jean Mortault, sieur de Grandchamp, demeurant en ceste ville, fils de défunt Jean Mortault, sieur de Grandchamp, et de Suzanne Girard, ses père et mère, d'une part, et damoiselle Françoise Roulleau, fille de défunt le sieur François Roulleau, marchand, quand vivoit, demeurant en cette ville, et de demoiselle Françoise Huet, sa vefve, ses père et mère, d'autre part, et a, ledit époux, dit estre aagé de 28 ans, et ladite épouse dit estre aagée de 24 ans ou environ ; à la célébration duquel mariage ont assisté les parents et les amys desnommés ci-après, sçavoir : Pierre Mortault, sieur de la Girardière, père dudit espoux et Hilaire Blouin, escuyer, sieur de la Rerie, conseiller du Roy, et son lieutenant-général en l'Élection de ceste ville, et Jean Desmontis, escuyer, sieur de Lossendière, natif de Xainctonge et y demeurant, et le sieur Abraham Roulleau, marchand, demeurant en cette ville, et ont tous signé.» — 9 décembre 1668, baptême, par maître Lortie, d'Élisabeth, fille de Balda Pyniot, écuyer, et de Françoise Prévost, damoiselle. Parrain : Benjamin Bernon, écuyer, sieur de Lileau ; marraine : Élisabeth Guiton, damoiselle, femme de Jacques Guybert, l'un des pasteurs de cette Église.— 408 actes. — Certificat de dépôt au greffe de la sénéchaussée et siége présidial de la Rochelle de la grosse dudit registre, délivré à Jacques Massiot, ancien et scribe du Consistoire de ceux de la R. P. R., par Davyau, greffier.

E. 45. (Registre.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1669. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Table par ordre alphabétique de prénoms.— 22 janvier, baptême, par maître Guybert, de Sara-Suzanne, fille de David Oualle, marchand, et de Suzanne Bailly. Parrain : André Boursiquot, sieur des Lignes ; marraine : Sara Larcher, femme dudit Boursiquot. — 4 avril, sépulture de Michel Mignonneau, écuyer, fils de Morisson Mignonneau, écuyer, sieur de Moureille, et de défunte damoiselle Marie Brunet. Témoins : Morisson Mignonneau, père du défunt ; Charles Mignonneau, écuyer, sieur de Louche, oncle paternel ; Charles Brunet, marchand, oncle maternel, qui ont dit que le défunt était âgé de 24 ans ou environ. — 24 avril, sépulture de Jean, fils de Jean Gauvaing, marchand, et d'Anne Thomas. Témoins : Neau Gauvaing et Jean Massiot, oncle et cousin germain du défunt. — 28 octobre, mariage, par maître Guybert, de Henry de Mirande, écuyer, sieur de Saint-Gemme, fils de maître Jean de Mirande, écuyer, sieur de Poullias, conseiller du Roi et juge de l'Amirauté de cette ville, et de demoiselle Marie Le Voyer, avec demoiselle Françoise Gentilz, fille de Seguin Gentilz, écuyer, sieur de la Fondz, et de demoiselle Françoise Tessereau, « et ce, par vertu du jugement rendu en la Cour ordinaire et présidiale de cette ville, le 6e jour de septembre, et de l'ordonnance d'injonction, quy en a été faite audit sieur Guybert, tant pour lui que pour les autres ministres, le 7e jour du présent mois, par Pinsson, sergent royal. » Témoins : le sieur du Poullias, père de l'époux ; Jean de Mirande, écuyer, sieur du Treuil ; Gaspard de Mirande, écuyer, sieur du Pairé, frères dudit ; Jean Pandin, écuyer, sieur des Martes, son cousin germain, et ont tous signé. — 5 novembre, baptême, par maître Lortie, de Paul, fils de Paul Merlin, marchand, et d'Anne Godeffroy. Parrain : Benjamin Godeffroy, écuyer ; marraine : Jeanne Merlin, veuve de Josias Gastebois, marchand. — 6 décembre, sépulture d'Étienne, fils de Jean

Gauvaing, marchand, et d'Anne Thomas. Témoins : Jean Massiot et Étienne Gascherie. — 10 décembre, baptême, par maître Guybert, de Louis, fils de Balda Pyniot, écuyer, et de demoiselle Françoise Prévost, ses père et mère. Parrain : Louis Dujau, écuyer ; marraine : Esther Monjon, femme de Thésée de Caunan, écuyer, sieur de Roc.

E. 46. (Registre.) — In-4°, 85 feuillets, papier.

1670. — Baptêmes, mariages et sépultures. — 9 février, mariage de Pierre Moreau, marchand, fils de feu Pierre Moreau, notaire royal, et de feue Anne Auboyneau, avec Renée Bernon, fille de Léonard Bernon, sieur de Bernonville et de Renée Torterue. — 16 février, baptême, par maître Lortie, d'Henry, fils de Jean Des Réaux, marchand, et de Marie Morin. Parrain : Henry Brunet, marchand ; marraine : Marie Denis, femme du sieur Pierre Assailly, marchand. — 11 avril, baptême, par maître Guibert, de Marie, fille d'André Bernon, marchand, et d'Esther Benon. Parrain : Pierre Faneuil, marchand ; marraine : Marie Bernon, femme de Benjamin Faneuil. — 25 mai, mariage, par maître Lortie, de Jacques d'Artiganoüe, écuyer, sieur de l'Épinette, et de demoiselle Sara de La Ronde, veuve de feu Pierre Duguerry. Témoins : Gabriel Du Serry, écuyer, sieur de Beauregard, et Louis de Serry, écuyer, sieur des Gardes, cousins germains de l'époux ; Jacques Godeffroy, Jacques de La Ronde, beau-frère et frère de l'épouse. — 25 mai, baptême par maître Lortie, de Magdeleine, fille d'Etienne Elie, laboureur à Saint-Maurice et de Marie Bertrand. Parrain : Jacques d'Artiganauve, écuyer, sieur de l'Epinette ; marraine : demoiselle Sara de La Ronde, femme dudit sieur d'Artiganauve. — 10 juin, baptême par maître Guybert, de Jacques, fils de Jean Bouguereau, marchand orfévre, et de Suzanne Cartier. Parrain : maître Jacques Fontaine, ministre d'Archiac ; marraine : Anne Cartier. — 29 juillet, sépulture d'Anne Savarit, veuve de feu Étienne Decourt, marchand. Témoins de l'enterrement : David Decourt, marchand ; maître Elie Bouguereau, docteur en médecine, beau-frère et cousin de la défunte. — 10 août, mariage de Frédéric Baudoin, écuyer, sieur de la Bruchardière, fils de feu Samuel Baudoin, écuyer, sieur dudit lieu et de dame Du Mairé, damoiselle, avec damoiselle Anne Thévenin, fille de noble homme Paul Thévénin, sieur des Gléreaux, demeurant en cette ville et de demoiselle Anne Bardet. Témoins, Jean Manceau, écuyer, sieur de la Fragnée, Louis Dujau, écuyer, sieur de Maupertuis, cousins de l'époux ; Paul Thévenin, père, et Paul Thévenin, frère de l'épouse. — 17 août, baptême de Philippe, fils de Jacques de Tandebaratz, l'un des pasteurs et de Magdeleine Vincent. Parrain : Paul de Tandebaratz, marchand ; marraine : Suzanne Vincent. — 9 octobre, sépulture d'Anne Des Réaux, fille de Pierre Des Réaux, marchand ; et de Marguerite Billon. Témoins : Pierre Des Réaux, son père ; Jacques Esprinchard, marchand, ami de la défunte. — 4 novembre, baptême de César, fils de César Godeffroy, marchand, et de Suzanne Melot. Parrain : Jehan Godeffroy ; marraine : Marie Raffou, veuve de feu Pierre Buretel. — 20 décembre, baptême de Jacques, fils de Jean Barbot, écuyer, sieur de Busay, et de Marie Godeffroy. Parrain : Jacques Godeffroy, banquier ; marraine : Magdelaine Oseau, veuve de feu Élie Papin.

E. 47. (Registre.) — In-4°, 93 feuillets, papier.

1671. — Baptêmes, mariages et sépultures. — 12 janvier, sépulture de demoiselle Jeanne Thubin, veuve de Jean Mignonneau, écuyer, sieur de Mourcilles. Témoins : Morisson-Mignonneau, écuyer, sieur de Moureilles, et Charles Mignonneau, écuyer, sieur de Louche, enfants de la défunte. — 16 janvier, sépulture d'Abraham Tessereau, fils d'Abraham Tessereau, écuyer, conseiller et secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances, et de dame Louise Venaud. Témoins : Matthieu Tessereau, sieur de la Garenne, Louis Viette, sieur de la Gillebertière. — 20 janvier, mariage de Henry Menanceau, sieur de la Penelière, fils de feu Pierre Menanceau, ministre du Saint-Évangile, et de Jacqueline Lefèvre, avec Marie Ménard, fille de feu maître Gédéon Ménard, procureur au siége présidial, et de Marthe Dangirard. — 10 février, baptême par maître de Tandebaratz, de Françoise, fille de Matthieu Tessereau, écuyer, sieur de la Garenne, et de demoiselle Anne Janssen. Parrain : messire Pierre de Montalembert, chevalier, seigneur de Vaux et de Plezac ; marraine : demoiselle Françoise de Sarragand. — 3 mars, baptême par maître de Laizement, d'Élisabeth-Catherine, fille de Gédéon Favre, écuyer, sieur du Chiron, et de demoiselle Judith de Lauséré. Parrain : Jacques Henry, écuyer, sieur de Cheusses et autres places ; marraine : demoiselle Catherine Favre. — 19 avril, mariage par maître Guybert, de Pierre Fontaine, ministre du Saint-Évangile de l'église de Saint-Surin, en Saintonge, fils de défunt maître Jacques Fontaine, ministre de Vaux et Royan, et de demoiselle Marie Chaillou avec Esther Hoissard, fille d'Isaac Hoissard, marchand, et d'Esther Goullard. — 1er juillet, baptême par maître de Laizement, de Philippe de Laizement, fils dudit, et de Claude Brunet. Parrain : maître Daniel Gilles, docteur en médecine et l'un des médecins ordinaires de cette ville, son

cousin; marraine : demoiselle Elisabeth Vincent, veuve de défunt Daniel Brunet, son aïeule. — 16 août, baptême par maître Lortie, de Jacques, fils de Jacques d'Artiganouë, écuyer, et de Sara de La Ronde. Parrain : Gabriel de Serrys, écuyer, sieur de Beauregard; marraine : Jeanne de La Ronde, femme de Jacques Godeffroy, banquier. — 6 septembre, baptême par maître Guybert, d'Anne Magdelaine, fille de Jean Bouguereau, marchand orfévre, et de Suzanne Cartier. Parrain : Jacques Cartier, marchand; marraine : Anne Cartier. — 25 octobre, baptême, par maître Guybert, de César, fils d'Alexandre Godeffroy, marchand, et d'Élisabeth Payault. Parrain : César Godeffroy, marchand; marraine : Judith Graton. — 20 décembre, sépulture de Georges Bernon, marchand, fils de Léonard Bernon, sieur de Bernonville, et de Renée Torterue, âgé de 24 ans et demi. — « Aujourd'hui, 28 décembre 1671, a été enterré le corps d'un homme inconnu, aagé d'environ 35 à 40 ans, lequel a été trouvé mort proche la Courbe, et nous ayant été renvoyé par le curé de Saint-Nicollas, a été par nous enlevé, avec la permission de M. le lieutenant criminel de cette ville, et ont signé : Abel Pothier, hostellier, et Samuel Nisson, tonnelier, demeurant en cette ville, de ce requis, etc. »

E. 48. (Registre.) — In-4°, 66 feuillets, papier.

1672. — Baptêmes, mariages et sépultures. — 13 janvier, mariage par maître Guybert, de messire Pierre Legoux, chevalier, seigneur des Marais, fils de feu messire Pierre Legoux, chevalier, seigneur des Marais, et de dame Louise Salbert, avec damoiselle Angélique de Queux, fille de messire Henry de Queux, chevalier, seigneur des Mattes et de Périgny, et de feu dame Cassandre Cardel. Témoins : messire René Salbert, chevalier, seigneur des Forges et messire Paul Legoux, chevalier, seigneur de Beauséjour, oncle et cousin germain de l'époux, et messire Henry de Queux, chevalier, seigneur des Trancars, père et oncle de l'épouse. — 23 mars, baptême par maître de Laizement, d'Anne-Marie, fille de Jean Chapron, marchand, et de Marie Sureau. Parrain : Josué Lloyd, écuyer, sieur de Beauséjour; marraine : Anne Lloyd, femme de Philippe de La Barre, écuyer, sieur de Charras. — 23 mars, baptême, par maître de Laizement, de Jacques, fils d'Osée Perdriau, marchand, et de Marguerite Gauvaing. Parrain : Jacques Ayrault, sieur de Parée; marraine : Judith Gauvaing, femme de Jean Valleau, marchand. — 8 avril, sépulture de dame Anne Loquemant, âgée de 40 ans, femme de messire Hector Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur de Dompierre. Témoins : messire Pharamond Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur baron de Chastelaillon, beau-père de la défunte, et Barthélemy Vallée, son cousin. — 26 avril, sépulture de Jacques Berne, écuyer, seigneur de Lhommée. Témoins : Jacques Berne, écuyer, seigneur de Lhommée, et Pierre Legoux, écuyer, seigneur des Marois, fils et petit-neveu du défunt. — 18 mai, baptême par maître de Laizement, d'Esther Anne, fille de feu Daniel Marois, écuyer, sieur de Pont, et de demoiselle Marie Massiot. Parrain : Daniel Marois, écuyer, sieur de Pont, frère de l'enfant; marraine : demoiselle Esther Montjon, femme de Thésée de Conan, écuyer, sieur de Roc. — 3 juin, baptême par maître Lortie, de Barnabé-Gédéon, fils de Gédéon Favre, écuyer, sieur du Chiron, et de demoiselle Judith de Loseray. Parrain : Barnabé de Labat, marchand; marraine : Blandine Richard. — 7 septembre, baptême par maître de Tandebaratz, d'Ève, fille d'Isaac Husson, sieur de la Platerie, et d'Élisabeth de Pont. Parrain : maître Isaac Husson, l'aîné, avocat au parlement et siége présidial de cette ville; marraine : Ève d'Hariette, femme de Samuel de Pont, marchand. — 12 octobre, mariage par maître Lortie, de maître Jacques de Tandebaratz, l'un des ministres de cette église, avec Sara Dussieur, veuve de feu David Guilhen, marchand. Témoins : Paul de Tandebaratz, marchand, son frère; maître Jacques Guybert, l'un des ministres de cette église, son ami; Jean Dussieur et Jean Mousnier, frère et beau-frère de l'épouse. — 6 novembre, baptême de Claude de Laizement, fille de maître de Laizement, l'un des ministres de cette ville, et de Claude Brunet. Parrain : maître Jacques de Tandebaratz, l'un des ministres, son oncle du côté maternel, à cause de défunte Magdeleine Vincent, sa première femme; marraine : Marie de Laizement, sa tante du côté paternel. — 18 novembre, mariage par maître Lortie, de Daniel Mahault, marchand, et de Gabrielle Bernardeau, en la maison et résidence du sieur Jean Picaudeau, marchand, « en conséquence de la sentence rendue par M. le lieutenant criminel de cette ville, le 14e du présent mois et an. » — 22 novembre, baptême par maître de Tandebaratz, de Jean-François, fils de David Oualle, marchand, et de Suzanne Bailly. Parrain : Jean Bailly, marchand; marraine : Judith Ducray, veuve de Samuel Douteau, marchand.

E. 49. (Registre.) — In-4°, 99 feuillets, papier.

1673. — Baptêmes, mariages et sépultures. — 18 janvier, sépulture de Marie Thévenin, veuve d'Alexandre de Fleury, sieur des Granges. — Témoins : maître Jean Tharay, greffier à l'Élection, et Jacques Dargence, marchand. — 2 février, mariage par maître de Laizement, de Jacques Massiot, marchand, fils de Jacques Massiot, marchand apothicaire, et de défunte Marie Belin, avec Jeanne de Court, fille

de David de Court, marchand, et de Jeanne de Biarotte. Témoins : Jacques Massiot, père ; Jacques Mercier, marchand, cousin de l'époux ; David de Court, père; David Brevet, marchand, cousin remué de germain. — 8 mars, baptême par maître de Laizement, de Marie-Suzanne, fille de Henri Menanceau, marchand, et de Marie Mesnard. Parrain : maître Jacques-Henry, chevalier, seigneur de Lozière ; marraine : Suzanne Hussen.—23 avril, baptême par maître Guybert, de Sara, fille de Paul de Tandebaratz, marchand, et de Renée Rullier. Parrain : Isaac Demissy, marchand, à Marennes; marraine : demoiselle, Sara Dussieur, femme de maître Jacques de Tandebaratz, l'un des ministres de cette ville. — 26 mai, sépulture de Suzanne Oualle, fille de David Oualle et de Suzanne Bailly. Témoins : Jean Bailly, marchand, et Pierre-David Bailly, avocat au parlement et siége présidial, oncles de la défunte. — 25 novembre, sépulture de Suzanne Bailly, femme de David Oualle. Témoins : Jean Bailly et Jean Berger, frère et cousin germain de la défunte, à cause dudit David Oualle.

E. 50. (Registre.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

1674. — Baptêmes, mariages et sépultures. — 8 avril, mariage par maître de Tandebaratz, de noble homme, Charles Bardet, sieur du Boyneau, capitaine commandant un vaisseau de Sa Majesté, fils de feu noble homme, Henry Bardet, sieur du Boyneau, et de feue damoiselle Anne Gassan, avec Marie Tersemitten, fille de noble homme Henry Tersemitten, banquier et de demoiselle Marie Janssen. — 9 avril, sépulture de Marie Paris, femme de Michel Bertinaud, écuyer, sieur des Ouches. Témoins : Jacques Brethinaud, écuyer, sieur des Chaumes, neveu de la défunte, et Guillaume Briçonnet, écuyer, sieur d'Anglers, neveu à cause de sa femme. — 9 avril, sépulture de Suzanne, fille de Jacques Thomas, marchand, et de Marie Rivet. Témoins : maître Jacques Boucher-Beauval, doyen des apothicaires du Roi; maître Daniel-Henry de Laizement, l'un des ministres de cette ville. — 16 mai, baptême, par maître Lortie, de Paul, fils de Paul de Tandebaratz, marchand, et de Renée Rullier. Parrain : Daniel de Tandebaratz, marchand, et Anne Rullier : marraine. — 15 août, mariage de Gaspard Pandin, écuyer, sieur du Chai et de Lussaudière, demeurant au logis noble dudit lieu en Poitou, fils de défunt Josué Pandin, sieur de la Potardière, et de demoiselle Gabrielle Ozy (ou d'Auzy), avec demoiselle Anne Brunet, fille de feu Nicolas Brunet, écuyer, sieur de Lussaudière, et de demoiselle Anne Broussard, à présent femme de Jacques Bernard, écuyer, sieur de Jauresacq. Témoins : Jean Pandin, écuyer, sieur des Martres, Jonas d'Auzy, écuyer, sieur des Granges, cousins de l'époux ; Nicolas Brunet, écuyer, sieur de Lussaudière, et de Daniel Brunet, frères de l'épouse. — 20 octobre, sépulture de damoiselle Marguerite Guitton, âgée de 62 ans, veuve de Samuel-Étienne de Vymeur, écuyer, et capitaine entretenu d'un des vaisseaux de Sa Majesté, décédée, le 19 dudit. Témoins : Jacques Guybert, l'un des ministres ordinaires de cette ville, beau-frère de la défunte, et Pierre Broussard, marchand de cette ville, cousin de la défunte. — etc.

E. 51. (Registre.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

1675. — Baptêmes, mariages, sépultures.— 6 janvier, sépulture de Jean, fils de Jean Bouguereau, marchand orfévre, et de Suzanne Cartier. Témoins : Massé Bouguereau, grand-père, et maître Daniel-Henry de Laizement, l'un des ministres de cette ville, son parrain.— 20 janvier, baptême de Jean, fils d'Élie Bouhereau, docteur en médecine, et de Marguerite Massiot. Parrain : maître Élie Richard, aussi docteur en médecine ; marraine : Magdelaine Massiot, fille de Jean Massiot, sieur de la Motte. — 29 mars, baptême d'Henry, fils de Paul Merlin et d'Anne Godeffroy. Parrain : Merlin Gastebois, marchand ; marraine : Marie Godeffroy, femme de Jean Barbot, écuyer.— 1er décembre, baptême, par maître de Tandebaratz, d'Henriette, fille de Mathieu Tessereau, sieur de la Garenne et d'Anne Janssen. Parrain : Isaac Janssen, sieur de Roche ; marraine : Élisabeth Tersemitten, demoiselle. — 14 décembre, sépulture de Pierre Mervault, marchand. Témoins : Pierre Mervault, marchand, fils du défunt ; Pierre Grenon, marchand, son beau-frère. — 18 décembre, sépulture de Judith Thomas, veuve de feu maître Jacques Guybert, avocat en parlement et siége présidial. Témoins : maître Jacques Guybert, l'un des ministres, et maître Jacques Guybert, avocat en parlement, enfants de la défunte. — 20 décembre, baptême, par maître de Tandebaratz, de Josué, fils de Pierre Baudoyn, écuyer, sieur de la Noüe, et de dame Henriette Legoux. Parrain : Pierre Legoux, écuyer, sieur des Marois ; marraine : dame Judith Gargouillaud, veuve de messire Pierre de Pontieu, chevalier, seigneur de Chives. — 13 décembre, mariage de Jean Roullet, marinier, âgé de 27 ans, natif de Saint-Pierre d'Oleron, fils de feu Jean Roullet, tonnelier, et d'Esther Massé, avec Élisabeth Billou, âgée de 30 ans, fille de défunts : Artimy Billou, maçon et tailleur de pierres à Ars-en-Ré, et de Marie Villeneau. Témoins : Isaac Marcombe, tonnelier ; Gédéon Barrisson, marinier, cousin et ami de l'époux ; maître André Lortie, l'un des ministres, et maître Élie Bouhereau, docteur en médecine, cousin et ami de l'épouse, etc.

E. 52. (Registre.) — In-4°, 93 feuillets, papier.

1676. — Baptêmes, mariages et sépultures. — 22 janvier, sépulture de Charles, fils de Paul Merlin, marchand, et d'Anne Godeffroy. Témoins : Merlin père, Jean Barbot, écuyer, sieur de Buzay. — 5 février, mariage, par maître Lortie, de Philippe Franchard, sieur de Vandosme, natif de Marans, fils de feu Philippe Franchard, sieur dudit lieu et d'Esther Daguenet, avec Françoise-Marie Porteau, fille de défunts Jacques Porteau, écuyer, sieur du Plantis, et de demoiselle Anne de Puyrousseau. Témoins : Claude Huet, écuyer, sieur de Sourdon; Louis Pagès, Amateur Huet, écuyer, et Thésée de Conan, écuyer, sieur du Roc. — 25 mars, baptême, par maître Guybert, de Cassandre, fille de Pierre Legoux, écuyer, sieur des Marois, et d'Angélique de Queux. Parrain : Pierre Baudoyn, écuyer, sieur de la Noüe; marraine : Henriette Salbert, femme d'Abraham de Ranque, écuyer, sieur des Marois.— 7 avril, baptême, par maître de Laizement, d'Anne, fille de Paul Merlin, marchand, et d'Anne Godeffroy. Parrain : Jacques Merlin, marchand; marraine : Magdelaine Godeffroy. — 1er juin, sépulture de Mathieu de Berrandy, fils de Jean de Berrandy, écuyer, et de demoiselle Anne Godeffroy. Témoins : Paul Legoux, sieur de Beauséjour, cousin du défunt, etc. — 29 juillet, baptême, par maître de Laizement, de Benjamin, fils de maître Richard de Rosemont, avocat en parlement, et de demoiselle Marie Bernon. Parrain : Benjamin Bernon, écuyer, sieur de Lisleau; marraine : Élisabeth Jouard, veuve de Jacques de Rosemont, intendant de la maison de Mgr le duc de La Trimouille. — « 12 septembre, a esté enterré le corps de défunt Thomas Laurens, matelot d'un vaisseau espagnol, pris par M. Forant, âgé de 39 ans, non marié, natif de Hollande, de la ville de Reüe, lequel, avant son décedz, n'a peu dire les noms de ses père et mère, et a eu le bras coupé dans le combat, décédé le 11 du présent mois, à l'hospital de ceste ville, comme il appert par le certificat cy-joint, signé Eusèbe Périer, religieux infirmier dudit hospital, duquel il a été aporté pour estre inhumé dans nostre cimetière, et ont assisté à sa sépulture, Jacques Coudrinère, menuisier, et Jean Belutteau, bonnetier, qui ont signé. » — 2 octobre, baptême, par maître Guybert, de Philippe de Laizement, fils de Daniel-Henry de Laizement, aussi ministre, et de Claude Brunet. Parrain : Nicolas d'Hariette, son oncle, à cause de défunte Anne Vincent, sa femme; marraine : Marie Brunet, femme de Georges Papin, sa tante. — 11 novembre, mariage, par maître Lortie, de maître Pierre Guillaudeau, notaire au comté de Benon, avec Marie Bernardeau. Témoins : Isaac Guillaudeau, marchand à Niort, son frère; maître Jean Langlois, notaire royal; Jacob Bruant, beau-frère de l'épouse, et Isaac Bernardeau, son père, etc.

E. 53. (Registre.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

1677. — Mariages, baptêmes et décès. — 9 janvier, sépulture d'Henriette Legoux, femme de Pierre Baudoyn, écuyer, sieur de la Noüe. Témoins : Pierre Legoux, écuyer, sieur des Marois, et Pierre Bizet, écuyer, sieur de la Barrouère. — 13 janvier, baptême, par maître de Laizement, de Benjamin, fils d'Élie Seignette, marchand apothicaire, et d'Élisabeth Perdriau. Parrain : André Bernon, marchand; marraine : Judith Perdriau.— 17 janvier, baptême, par maître Guybert, d'Élie, fils de Jean Petit, saunier, et de Marie Jousseaume. Parrain : maître Élie Bouhereau, docteur en médecine; marraine : demoiselle Suzanne Bizet de La Barrouère. — 16 février, baptême, par maître de Tandebaratz, de Magdelcine, fille d'Isaac Husson, sieur de la Platrie, et de demoiselle Élisabeth de Pont. Parrain : messire Louis Green de Saint-Marsault, écuyer, sieur du Roullet; marraine : Magdeleine de Pont. — 17 février, mariage, par maître J. de Tandebaratz, de maître Laurens Hermier, sieur de Merval, avocat en parlement, procureur de la principauté de Soubise, sénéchal et juge ordinaire civil et criminel des châtellenies de Fronsacq en Aunis, fils de Pierre Hermier, bourgeois de Paris, et de défunte Marie Le Tourneur, avec Marianne Tharay, fille de feu Jacques Tharay, marchand, et de Marie Pajot.—19 février, baptême, par maître Guybert, de Cassandre-Marie, fille d'Hector Green de Saint-Marsault, seigneur de Dompierre, et de Marie de Magné. Parrain : messire Louis Green de Saint-Marsault, écuyer, seigneur du Roullet; marraine : demoiselle Cassandre Green de Saint-Marsault.—4 mai, sépulture d'Henriette de Court, femme de Guillaume de Moucheron, marchand. Témoins : Benjamin Caillon, marchand orfèvre; Pierre Jay, marchand, beau-frère et cousin germain de la défunte et Léonard Bernon, sieur de Bernonville, son cousin remué de germain.— 29 décembre, sépulture de David de Court, marchand. Témoins : Jacques Massiot et Charles Debordes, marchand, gendre et beau-frère du défunt.

E. 54. (Registre.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

1678. — Baptêmes, mariages et sépultures.— 1er janvier, sépulture de Henry de Suhigaray de Verges, écuyer, avocat en parlement. Témoins: Jacques-Henry de Cheusses, écuyer, sieur de Cheusses et de la Maison-Neuve, son cousin second, et Paul Legoux, écuyer, sieur de Beau-Séjour, cousin issu de germain, à cause de demoiselle Élisabeth

Reveau, sa femme. — 5 janvier, baptême, par maître de Tandebaretz, de Sara, fille de Mathieu Tessereau, sieur de la Garenne, et de demoiselle Anne Janssen. Parrain : Théodore Pagez, marchand; marraine : Sara Tersemitten.— 14 mars, sépulture de Jeanne de Superville, veuve de Louis Allaire, sieur du Bignon. Témoins : Antoine Allaire, marchand; maître Louis de La Forest, ministre à Mauzé. — 27 avril, mariage de Pierre Le Roy, marchand, fils de maître Gaspard Le Roy, ci-devant receveur des consignations de ladite ville et de Marie Sanceau, avec Marie van Sevenhoven, fille du sieur Théodore van Sevenhoven, marchand, et d'Anne Guisbert. Témoins : Gaspard Le Roy père, et Amatheur Le Roy, marchand, frère de l'époux; Théodore van Sevenhoven, père de l'épouse, et Henry van Sevenhoven, son frère. — 25 mai, mariage, par M. J. de Tandebaratz, de David Oualle, marchand, avec Gabrielle Thomas, fille de feu maître Samuel Thomas, procureur au siége présidial de cette ville, et de Suzanne Bureau. Témoins : André Boursiquot et Jean Bailly, oncle et beau-frère de l'époux; Pierre Broussard, oncle, et Pierre Broussard, cousin germain de l'épouse. — 14 septembre, baptême, par maître de Tandebaratz, d'Abraham, fils d'Abraham Réas, sieur du Couteau, demeurant à Marsilly, et de Suzanne Mortier. Parrain : maître Gabriel Caillé, sieur de Plantemore, procureur fiscal et notaire de la châtellenie d'Esnandes; marraine : Anne Réas. — 9 novembre, mariage, par maître de Laizement, d'Amatheur Huet, écuyer, sieur du Rivau, capitaine entretenu dans la marine pour le service du Roi, fils d'Amatheur Huet, écuyer, et de demoiselle Sara Viette, avec Suzanne-Henriette Bérauldin, fille de feu Jean Bérauldin, écuyer, sieur de Granzay, et de demoiselle Marguerite Brunet. Témoins : Amatheur Huet père, Claude Huet, écuyer, sieur de Sourdon, cousin germain de l'époux, et Paul Thévenin, sieur des Glaireaux, et maître Daniel-Henry de Laizement, cousins de l'épouse. — 14 décembre, baptême, par maître Guybert, de Marguerite-Aimée, fille de Josué Lloyd, écuyer, sieur de Beau-Séjour, et de demoiselle Élisabeth d'Hariette. Parrain : Nicolas d'Hariette le jeune, marchand; marraine : Marguerite Lloyd.— 27 décembre, sépulture de Anne de Peyster, fille de feu sieur Jean de Peyster, marchand, et d'Anne van Sevenhoven. Témoins : Théodore van Sevenhoven, marchand, son grand-père, et Pierre Le Roy, son oncle, etc.

E. 55. (Registre.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

1676. — Baptêmes, mariages et sépultures. — 15 janvier, mariage, par maître Guybert, de Jacques Rasteau, maître de navires, demeurant au bourg de Marennes en Saintonge, fils de Pierre Rasteau, marchand audit lieu, et de feue Élisabeth Picoullet, avec Suzanne Hérault, fille de Pierre Hérault, capitaine de navires, et de feue Judith Coiffard. Témoins : Pierre Rasteau père; Jacques Bureau, lecteur ordinaire de cette ville, ami de l'époux; Jacques Esbrard, capitaine de navires, cousin de l'épouse. — 17 janvier, mariage, par maître de Lortie, de Jean Garçonnet, serviteur domestique d'Arnaud Bruneau, écuyer, sieur de la Chabossière, avec Catherine Bizière. Témoins : ledit sieur de la Chabossière, Louis Le Cercler, sieur de la Chapellière, avocat en parlement, etc. — 30 janvier, sépulture de demoiselle Jeanne Huet, femme de maître Bérard Beaujardin, ministre de la R. P. R, à Saumur. Témoins : maître Isaac Husson, sieur de la Platrie, avocat en parlement, gendre de la défunte; Daniel-Henry de Laizement, ministre de la R. P. R en cette ville, et Louis Le Cercler, sieur de la Chapellière, cousins de la défunte. — 28 juin, baptême de Charles, fils de Paul Merlin, marchand, et d'Anne Godeffroy. Parrain : Jean Barbot, écuyer, sieur de Buzay; marraine : Suzanne Forget, femme de David Caillaud. — 26 septembre, baptême, par maître Lortie, de Charles-Hector, fils d'Hector Green de Saint-Marsault, chevalier seigneur de Dompierre, et de dame Marie de Magné. Parrain : Charles de Magné, chevalier, seigneur de Pairé; marraine : dame Magdeleine de Polignac.— 27 septembre, mariage d'Isaac de Laage, marchand, fils de Pierre de Laage, marchand, et de feue Louise Rousset, avec Magdeleine Hérard, fille de feu Jean Hérard, marchand, et de Marie Silvestre. Témoins : Pierre de Laage père, Moïse Cherbonneau, marchand, et Pierre et Abel Hérard.— 14 novembre, sépulture d'Élisabeth Bouhereau, âgée de 17 ans, fille de maître Élie Bouhereau, docteur en médecine, et de Marguerite Massiot. — 28 novembre, sépulture de Neau Gauvain, marchand. Témoins : Pierre Chailler et Jacques Duprat, etc.

E. 56. (Registre.) — In-4°, 104 feuillets, papier.

1680. — Baptêmes, mariages et sépultures.— 26 janvier, baptême, par maître de Laizement, de Marianne, fille d'Isaac Isle, chevalier, seigneur marquis de Loire, et d'Anne-Céleste Fouchier. Parrain : Gédéon Nicolas, écuyer, seigneur de Voultron et de la Cave; marraine : Marie de Magné, femme de messire Hector Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur de Dompierre. — 11 février, baptême, par maître de Laizement, d'Élisabeth, fille de Pierre Griffon, saunier, et de Judith Chesnier. Parrain : maître Jacques Guybert; marraine : Élisabeth Guiton, damoiselle, femme dudit sieur Jacques Guybert. — 3 avril, sépulture de Pierre Daguin, compagnon tondeur, natif de Fontenay, fils de Pierre Daguin, aussi tondeur, et de feue Marie Viette. Témoins : Israël-François et Daniel Pronis,

cousins du défunt. « A cet acte mortuaire est joint un extrait du papier des baptesmes de ceux de la Religion qualifiée par les édits prétendue Réformée, qui ont l'exercice de leur dite religion à Fontenay-le-Comte.» Signé : Dusoul, ministre audit Fontenay. — 17 mai, sépulture de Marie Pandin, veuve de feu David de Béchet, écuyer, seigneur de Forgettes. Témoins : Jean de Mirande, écuyer, seigneur du Treuil, neveu de la défunte, et Gaspard Colin, sieur des Combes. — 27 août, baptême de Jacques, fils de Jacques Rasteau, capitaine de navires, et de Suzanne Hérault. Parrain : Pierre Hérault, capitaine de navires ; marraine : Anne Thomas.— 30 août 1680, sépulture de Marie Mignonneau, âgée de 73 ans, veuve d'Étienne Gauvain, marchand. Témoins : Jean Massiot et Étienne Gascherie, marchands. — 11 septembre, baptême, par maître de Laizement, de Philippe, fils de Paul Merlin, marchand, et d'Anne Godeffroy. Parrain : Florand Delaisgue, écuyer, seigneur de Challay ; marraine : Suzanne de La Croix, femme du sieur Merlin Gastebois, marchand. — 14 septembre, sépulture d'Henry, fils de Mathieu Tessereau, sieur de la Garenne, et d'Anne Jenssen. Témoins : Théodore Pagez et Henry Tersemitten. — 9 novembre, sépulture d'Anne, fille de Pierre Auboyneau, marchand, et de Catherine Barraud. — 13 novembre, baptême, par maître Guybert, de Thomas, fils de David Oualle, marchand, et de Gabrielle Thomas. Parrain : Jean Berger, marchand ; marraine : Esther Bureau. — 13 novembre, mariage, par maître Guybert, de Louis Grenon, marchand, et de Marguerite Des Aguliers, fille de feu Henry Des Aguliers, marchand, et de Marguerite Sineau. Témoins : Isaac Baulot, marchand apothicaire, beau-frère de l'époux ; Jean Grenon, son neveu ; Henry Des Aguliers, frère de l'épouse ; maître Jean Des Aguliers, ministre de ladite religion, cousin germain de l'épouse, etc.

E. 57. (Registre.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

1681. — Baptêmes, mariages et sépultures. — 9 janvier, sépulture d'Anne Goder, veuve de maître Daniel Gombaud, avocat en parlement. Témoins : Benjamin Benoist, son gendre, Jacques de Labat, cousin de la défunte. — 26 février, baptême par maître Guybert, de Marianne-Céleste, fille d'Hector Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur de Dompierre et autres places et de dame Marie de Magné. Parrain : Benjamin de Magné, chevalier, seigneur de Cigougne ; marraine : Diane Green de Saint-Marsault.— 6 avril, baptême par maître de Tandebaratz, de Jeanne, fille de maître Jean Seignette, docteur en médecine, et de Jeanne Richard. Parrain : Louis Richard, sieur des Marattes ; marraine : Catherine Magnein, veuve de feu maître Jean Seignette, docteur en médecine.— 27 avril, mariage par maître J. de Tandebaratz, de Daniel de Tandebaratz, marchand, fils de feu Daniel de Tandebaratz, receveur pour le Roi, au bureau des traites foraines de Marans et d'Antoinette Dumont, avec Anne Tersemitten, fille d'Henri Tersemitten, marchand, et de Marie Janssen. Témoins : Jacques et Paul de Tandebaratz, oncles de l'époux ; Henry Tersemitten père, et Henry Tersemitten, frère de l'épouse. — 21 mai, baptême d'Amatheur, fils de maître Elie Bouhereau, docteur en médecine, et de Marguerite Massiot. Parrain : Amatheur Huet, écuyer, seigneur du Riveau, et de Grandzay, capitaine entretenu pour le service du Roi dans la marine ; marraine : Magdelaine Massiot, fille de Jean Massiot, sieur de la Motte. — 23 mai, baptême par maître de Laizement, d'Auguste, fils de Balda Pynyot, écuyer, sieur de la Préfouyer et de demoiselle Françoise Prévost. Parrain : Henry-Auguste Chastaignier, écuyer, sieur de Cramahé ; marraine : demoiselle Élisabeth Pynyot, sa sœur. — 14 juillet, sépulture d'Elisabeth-Marie Reveau, âgée de 16 ans, fille de feu Edmond Reveau, écuyer, sieur de la Rollandière, et de demoiselle Marie Du Vigier. Témoins : Japhet Géraud, sieur de Puychenin, son cousin germain ; Paul Legoux, écuyer, sieur de Beau-Séjour, cousin remué de germain. — 20 octobre, mariage de messire Charles Béchet, écuyer, chevalier, seigneur de Biarge et de Beil de Creux, fils de feu messire Charles Béchet, écuyer, et de Suzanne de Cumont, avec demoiselle Jeanne Thubin, fille de feu noble homme maître Elie Thubin, avocat en parlement, et d'Esther Morineau. Témoins : Louis de Burlé, écuyer, sieur des Chervaises, et Jacques Bureau, lecteur, cousin et ami de l'époux ; maître Paul Taillourdeau, avocat en parlement, et Benjamin Véronneau, aussi avocat en parlement, neveu et beau-frère de l'épouse, etc.

E. 58. (Registre.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

1682.— Baptêmes, mariages et sépultures.— 9 janvier, baptême par maître Blanc, de Jeanne, fille d'André Bernon, marchand en cette ville, et d'Esther de Pont. Parrain : Gabriel Bernon, marchand ; marraine : Sara Bernon. — 11 janvier, baptême par maître de Laizement, de Suzanne, fille de Louis Mesnard, marchand, et de Suzanne Gillebert. Parrain : maître Théodore Blanc, ministre de ladite religion ; marraine : Suzanne Papin, veuve de Benjamin d'Hariette, marchand. — 23 février, sépulture de Martin de Berrendy, fils de Jean de Berrendy, écuyer, et demoiselle Anne Godeffroy. Témoins : Jean de Berrendy, père et Paul Legoux, écuyer, sieur de Beau-Séjour, cousin germain du défunt. — 29 avril, mariage de Jacques, fils de

feu André Bernon, marchand, et de Suzanne Guillemard, avec Marie, fille de feu Daniel Brians et d'Anne Bion. Témoins : André Bernon, marchand, et Jean Bernon, ministre de ladite religion, ses frères ; Paul et David Bion, oncles de l'épouse. — 7 juillet, baptême par maître de Tandebaratz, de Jean, fils de maître Jean Seignette, docteur en médecine, et de Jeanne Richard. Parrain : Seignette père ; marraine : Marie Seignette. — 10 juillet, baptême par maître Guybert, de Suzanne, fille de David Oualle, marchand, et de Gabrielle Thomas. Parrain : Pierre Degeac, ministre de ladite religion ; marraine : Suzanne Thomas, femme de Benjamin Carré, marchand.— 12 juillet, par « vertu d'ordonnance de M. le lieutenant général de cette ville du 9 juillet, signifiée le 10 par Loisy, huissier, » mariage, par maître de Tandebaratz, de Robert Mackerell avec Marie Croquil. Témoins : Samsson Tresahar et Jacques Bureau, Abraham et Elie Diores. — 7 août, baptême par maître Guybert, de Suzanne, fille de Jacques Rasteau, capitaine de navires, et de Suzanne Hérault. Parrain : Élie Abrard, capitaine de navires ; marraine : Magdelaine Esbrard. — 21 octobre, « par vertu du jugement rendu par maître Véronneau, assesseur criminel de cette ville, le 20 dudit mois, » mariage par maître Théodore Blanc, de Daniel Le Bœuf, marinier, et de Marie Giraudet. — 23 décembre, par vertu d'ordonnance de M. le lieutenant général de cette ville, sépulture de Charles Brunelat, laboureur travaillant au faubourg de Tasdon, âgé de 60 ans. — etc.

E. 59. (Registre.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

1683. — Baptêmes, mariages et sépultures — 7 février, mariage par maître de Laizement, d'Arnaud Salbert, écuyer, seigneur de Rondeau, fils de feu Jean-Pierre Salbert, écuyer, seigneur de Marsilly et de la Cotentinière, et dame Jeanne Le Cocq, avec Suzanne Colin, fille de feu Adam Colin, seigneur de la Bonnerie ; et de demoiselle Sara de Pont ; témoins : Henri-Auguste Salbert, écuyer, seigneur de Forges ; Gabriel de Mirande, écuyer, seigneur de Crespé, cousin et ami de l'époux ; Gaspard Colin, écuyer, seigneur des Combes et Jean de Mirande, écuyer, seigneur du Treuil, oncle et cousin de l'épouse. — 17 mars, baptême par maître de Tandebaratz, de Jean-Théophile, fils de maître Jean Desaguliers, ministre de ladite religion, et de demoiselle Marguerite Thomas. Parrain : maître Pierre Duprat, aussi ministre de la religion ; marraine : Marie-Françoise de Maziéres, dame de Fonpastour. — « Aujourd'hui 18 mars, par vertu de la sentence rendue hier par M. le lieutenant général de cette ville, portant que, conformément à l'avis et conclusions de M. le procureur du Roi, il est permis au premier ministre de cette ville de passer outre à la célébration du mariage, d'entre Simon Vandembosch et Suzanne Gueneux, nonobstant le temps de caresme, à la charge que ce soit en chambre, à huis clos, sans bruit et sans scandale, nonobstant oppositions et appellations quelconques, et sans préjudice d'icelles, le tout, attendu la maladie extrême dudit Vandembosch, de l'avis dudit consistoire, et par son ordre, conformément à ladite sentence, a été béni par maître Delaizement, en la maison de résidence dudit Vandembosch, sise en cette dite ville en la chambre où il est détenu, malade et à huis clos, le mariage dudit Simon Vandembosch, marchand, natif d'Amsterdam, demeurant en cette ville avec Suzanne Gueneux, à la célébration duquel mariage ont assisté, suivant l'ordonnance du Roy, les sieurs André Valraven et Jean Benoist, marchands, demeurant en cette ville, amis dudit Vandembosch, et de la part de ladite Gueneux, Jacques et Amatheur Barré, frères, celliers de profession, demeurant en ladite ville, lesdits témoins trouvés dans ladite chambre qui ont signé avec Pierre Guybert, écuyer, seigneur de Chagnollet, ancien dudit Consistoire, et Jacques Bureau, lecteur et scribe du présent acte, qui, de la part du Consistoire, ont accompagné ledit sieur de Laizement. » — 12 juin, sépulture de demoiselle Marie Manigault, veuve de feu Jean de Berrandy, écuyer, sieur de Beau-Séjour, décédé d'hier. Témoins : Jean de Berrandy, écuyer, fils de la défunte ; et Pierre Legoux, écuyer, sieur de Périgny, petit-fils par alliance de la défunte. — 1er août, mariage par maître de Tandebaratz, de noble homme maître Daniel Vivier, avocat au parlement de Paris, demeurant à Saintes, fils de noble homme maître Etienne Vivier, aussi avocat en parlement, et de feue demoiselle Marie Mage, avec Jeanne Bion, fille de feu Gédéon Bion, marchand et de Jeanne Delamothe ; témoins : Etienne Vivier père, Daniel Orillard, ministre de ladite religion à Saintes, beau-frère de l'époux ; Paul Bion et Gabriel Stevenot, marchands, oncle et grand oncle de l'épouse. — 25 août, mariage par maître de Tandebaratz, de noble homme Henry Thévenin, fils de noble homme Paul Thévenin, sieur des Glaireaux, et de demoiselle Anne Bardet, avec Marie Massiot, fille de Louis Massiot, marchand, et de Marie Nezereau. — 7 novembre, baptême par maître Guybert, de Paul, fils de Pierre Legoux, écuyer, sieur de Périgny et de dame Angélique de Queux. Parrain : Théodore Blanc, ministre de la dite religion ; marraine : demoiselle Anne des Villattes, etc.

E. 60. (Registre.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

1684. — Baptêmes, mariages et sépultures. — 328 bap-

têmes, 101 mariages et 203 sépultures. — 2 janvier, baptême par maître de Laizement, de Jacques, fils de Paul Guyot, instructeur de la jeunesse, et d'Elisabeth Benoist. Parrain : maître Jacques de Tandebaratz, ministre de ladite religion ; marraine : demoiselle Elisabeth Guiton, femme de maître Jacques Guibert, ministre de ladite religion. — 14 janvier, baptême par maître Guybert, de Jeanne et Marie, filles jumelles de Jacques Rasteau, capitaine de navires, demeurant en cette ville, et de Suzanne Hérault. Parrain et marraine de ladite Jeanne : André et Jeanne Bernon ; parrain et marraine de Marie : Jacques Bernon et Marie Gauvaing, femme de Jean Massiot. — 16 janvier, sépulture desdits enfants Jeanne et Marie Rasteau ; témoins : Guillaume Fleurand et Paul Vairacq, charpentiers de navires. — 16 janvier, mariage par maître de Tandebaratz, de Louis Morin, marchand poêlier, fils de Pierre Morin et de Marguerite Cochinard avec Marie Charrurier, fille de feu Pierre Charrurier, marchand, et d'Elisabeth Gréac; témoins : Pierre Morin, père, et Pierre Morin, frère de l'époux, Isaac Charrurier, marchand, frère de l'épouse, et Jean Aymery, son beau-frère. — 7 avril, baptême par maître Blanc, de Marie, fille de messire François Gua, écuyer, seigneur de la Roche-Breuillet et de dame Gabrielle Vigier. Parrain : François Gua, écuyer, son frère, pour et au nom d'Isaac-Théophile Gua, écuyer, aussi son frère; marraine : Gabrielle Gua, sa sœur, pour et au nom de sa sœur, demoiselle Henriette Gua, demeurant à la Roche-Breuillet. — 22 mai, baptême par maître Blanc, de Marie-Magdeleine, fille de maître Jean Seignette, docteur en médecine, et de demoiselle Jeanne Richard. Parrain : Elie Seignette, marchand apothicaire; marraine : Magdeleine Julleau, femme de Jacques Favreau, sieur de la Pascaudière, de Soubise. — 11 juin, baptême par maître de Tandebaratz, de François, fils de François de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Pardachat, et de demoiselle Charlotte de Beaumont, demeurant à la Sauzay, proche Soubise. Parrain : Ruben de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de la Sauzay ; marraine : Marie Jamain, femme du sieur Louis Bernard. — 16 juin, baptême par maître de Tandebaratz, de Gédéon, fils de maître Daniel Vivier, avocat en parlement, et de demoiselle Jeanne Bion. Parrain : maître Etienne Vivier, avocat en parlement; marraine : Jeanne La Motte, veuve de feu Gédéon Bion, marchand.— 11 juillet, mariage par maître de Tandebaratz, d'Etienne Paillet, marchand, fils de François Paillet et de Jeanne Vivier avec Catherine Fromaget, fille de feu Charles Fromaget, sieur de la Puisade et de Jeanne de Lestrille, demeurant au bourg de la Tremblade; témoins : François Paillet, Elisée Paillet, Gédéon Dubois, marchand à Marennes, frères et beau-frère de l'époux, et Jacques de Lestrille, sieur de la Clide, et Jean Papin, marchand, demeurant à la Tremblade, beau-frère de l'épouse. — 30 août, sépulture de Paul Legoux, fils de Pierre Legoux, écuyer, seigneur de Périgny, et de dame Angélique de Queux. — Témoins : Pierre Legoux de Périgny, père, et maître Pierre Duprat, ministre de ladite religion. — 25 novembre, « en vertu de l'ordonnance de maître l'assesseur criminel de cette ville » sépulture de Jean Larcher, marchand, demeurant en cette ville, décédé le 25e dudit, âgé de 45 ans, etc.

E. 61. (Registre.) — In-4°, 18 feuillets, papier.

1761-1766. — Baptêmes et mariages de l'Église réformée de la Rochelle. — N. B. « Il y a eu des baptêmes et mariages qui ont été faits avant ce registre. » — 22 décembre 1763, mariage par J. Picard, « ministre du Saint-Évangile et pasteur sous la Croix, » de Pierre-Samuel Meschinet de Richemond, fils de Michel-David Meschinet de Richemond l'aîné, négociant, et de Marie-Anne-Elisabeth de Missy, avec Suzanne-Sara Gauvain, fille de feu Etienne Gauvain, bourgeois, et de feue Marie-Anne Seignette, demeurant à Fouras. — 26 janvier 1764, mariage de Nicolas-Gerritz Vos-Schaaff, négociant hollandais, fils de feu Meyndert-Gerritz Vos, capitaine de navire, et de Suzanne-Nicolase Schaaff, avec Judith-Françoise Vivier, fille d'Élie Vivier, négociant, et de feue Françoise-Renée Rocante. — 20 juin 1765, mariage de Nicolas Suidre, négociant, avec Marie Rasteau, veuve d'Elisée Paillet. — « Du 30 octobre 1765, j'ai administré ce jour le saint sacrement du baptême, conformément à son institution et au but de son instituteur, à Pierre-Paul, né d'hier, fils légitime de Pierre-Paul Raboteau, négociant, et de Suzanne Bertrand de La Pomeraye, habitant la ville de la Rochelle. Il a eu pour parrain : Pierre-Paul Raboteau, son oncle paternel, négociant, et pour marraine : Marie Bertrand de La Pomeraye, sa tante maternelle, demeurant, l'un et l'autre, en la ville de la Rochelle. Henry-Daniel Rossal et Barthelemy Ranson, demeurant dans ladite ville, ont été présents à la cérémonie. » (Signé) « J. Picard, M. D. Saint-Ev. et pasteur de l'Église réformée de la Rochelle. » — 12 octobre 1766, baptême par M. Jay, pasteur de l'Église réformée de la Rochelle, de Marie-Anne-Elisabeth, fille de Clément-Martial de Tandebaratz, négociant, et de dame Marie-Sara Garreau. Parrain : Pierre-Jérémie Garreau, négociant ; marraine : Marie-Anne de Tandebaratz, demeurant à Amsterdam, représentée par Elisabeth Ponvert, épouse de Pierre-Jérémie Garreau. — 8 août 1766, mariage de Louis-André Loyau, sieur de la Chauvinière, fils de feu Jean

Loyau, avocat au parlement, et de demoiselle Catherine Majou, avec dame Marthe-Priscille Debessé, fille de feu François Debessé, marchand, et de dame Marguerite Dupont, etc.

E. 62. (Registre.) — In-4°, 29 feuillets, papier.

1766-1768. — 1er janvier 1768, baptême par M. J. Jay, pasteur, de Daniel, fils de Daniel Garesché, négociant à la Rochelle, et de Marie-Anne-Sara Carayon. Parrain : Isaac Garesché, grand-père paternel; marraine : Marie-Anne Rasteau, épouse de Jacques Carayon, grand'mère maternelle. — 2 novembre 1766, mariage de Pierre-Joachim de Baussay, négociant, fils de feu Joachim de Baussay, négociant, et de Marie-Sara-Elisabeth Belin, avec Marie Belin, fille de Claude-Étienne Belin, négociant, et de Marie-Sara Carayon. — 12 mai 1767, mariage de Daniel Garesché, fils d'Isaac Garesché et de feue Marianne Monbeuille, avec Marie-Anne-Sara Carayon, fille de Jacques Carayon et de Marie-Anne Rasteau. — 6 juillet 1767, mariage de Pierre Phelip, bourgeois, né et demeurant à Segonsac, fils de feu Pierre Phelip et de Marie-Elisabeth Feuillet, avec Jeanne de Longueville, née à Saint-Fort-sur-Gironde et domiciliée à Jarnac et actuellement à la Rochelle, fille de feu Michel de Longueville et de feue Marie-Anne Boullanger, du consentement de son tuteur, Laurent Fourestier-Delapointe. — 7 novembre 1767, mariage de Jean-David Saintpé, capitaine de navires, fils de feu Pierre Saintpé et d'Anne Mousnier-Rocheclaire, avec Suzanne-Sara Seignette, fille de feu Élie Seignette, négociant, et de Jeanne-Marie-Anne Perdriau, etc.

E. 63. (Registre.) — In-4°, 44 feuillets, papier.

1768-1770. — 8 novembre 1768, baptême de Marie-Anne-Henriette, fille de Pierre-Samuel Meschinet de Richemond, négociant à la Rochelle, paroisse Saint-Barthelémy, et de Henriette Boué, son épouse. Parrain : Alexandre Boué, grand-père maternel, représenté par Samuel-Pierre Demissy, grand-oncle paternel; marraine : Marie-Anne-Elisabeth Demissy, grand'mère maternelle, représentée par Marie-Anne Fraigneau, épouse de Samuel-Pierre Demissy. Témoins : André Ranson et Pierre Dangirard, anciens du Consistoire. — 6 novembre 1769, baptême de François-Elie, fils d'Elie Mesturas et de Catherine Fonton. Parrain : François Mesturas, négociant, représenté par Pierre-Charles Mesturas, son fils; marraine : Marie-Anne-Catherine Arnaudau, épouse de Joseph Aliés, négociant. — 5 mars 1768, mariage de François-Benjamin Giraudeau, négociant, fils de feu Elie Giraudeau et de Marie Lelarge, avec Esther-Pauline Bonfils, fille d'Elie Bonfils et de Suzanne Garesché. — 29 avril 1768, mariage de Pierre Gravereau, marchand, fils de feu Pierre Gravereau et de Marie Garnier, représentée par Paul Fleuriau, en vertu de sa procuration, avec Marie-Anne Réas Du Couteau, fille de feu Pierre Réas Du Couteau, marchand et officier en la Monnaie royale de la Rochelle, et de feue Henriette de Tandebaratz. — 8 mai 1768, mariage d'Etienne Adrien, capitaine sur les navires marchands, fils de feu Guillaume Adrien et de feue Jeanne Pallatre, avec Marie-Gabrielle-Esther Réas Du Couteau, fille de feu Charles Réas Du Couteau, prévôt des maîtres monnayeurs de la Monnaie royale de La Rochelle, et d'Esther de Tandebaratz. — 4 décembre 1768, baptême de Marie-Anne-Louise, fille de Pierre Baudouin de Laudeberdrie et de Louise Prieur. Parrain : Pierre Raboteau; marraine : Marie-Anne Abelin, épouse d'Henri Voix, etc... — 2 septembre 1768, baptême de Pierre-Jean, fils de Jean Van Eyck, hollandais, et d'Elisabeth Gelinaux. Parrain : Pierre-Samuel Meschinet de Richemond, négociant; marraine : Henriette Boué, son épouse. — Pasteurs : J. Jay, Peirot et Martin, etc.

E. 64. (Registre.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1770-1771. — Baptêmes et mariages. — 7 mai 1770, baptême par M. Martin, pasteur, de Pierre-Samuel, fils de Pierre-Samuel Meschinet de Richemond, fils, négociant, et de Henriette Boué. Parrain : Michel-David Meschinet de Richemond, l'aîné; marraine : Marie-Anne Boué, épouse du sieur de La Fite, pasteur à la Haye, absente et représentée par Marie-Anne-Elisabeth de Missy, épouse dudit sieur Meschinet de Richemond, l'aîné, grand-père paternel de l'enfant. Témoins : Samuel-Pierre de Missy, Jean Perry, grands-oncles de l'enfant; Jean-Elie Giraudeau, Aimé-Benjamin Fleuriau et François-Elie Chamois, anciens du Consistoire, qui ont tous signé. — 30 septembre 1771, baptême par M. Martin, pasteur, de Marie-Anne-Alexandrine, fille de Pierre-Samuel Meschinet de Richemond, négociant, et d'Henriette Boué. Parrain : Alexandre Boué, négociant à Hambourg, représenté par le père de l'enfant; marraine : Marie-Anne Fraigneau, épouse de Samuel-Pierre Demissy. — 17 avril 1770, bénédiction par M. Cavalier, pasteur, du mariage de Jean-Elie Bouguereau, marchand détaillant, fils de Pierre-Samuel Bouguereau, marchand orfévre, et de feue Anne-Marie Jouannet, avec Suzanne-Louise Lepage, fille de Pierre Lepage, maître charpentier constructeur de navires, et de Suzanne Roy, son épouse. — 24 avril 1771, baptême

par M. Martin, pasteur, de Jean, fils de Jean Chabot, laboureur à Thairé, et de Françoise Barbotin. Parrain : Jean Perry; marraine : Henriette Boué, épouse de Meschinet de Richemond, fils.— 24 avril 1771, mariage par M. Cavalier, pasteur à Bordeaux, de Jean-Godefroy Emler, négociant à Bordeaux, natif de Schiniedeberg, en Silésie, fils de feu Jean-Godefroy Emler et de Chrétienne-Elisabeth Kleinwachser, à présent épouse de George-Ernst Kuhn, avec Marie-Suzanne Colomb, fille de feu Joseph Colomb et d'Esther-Suzanne Oualle. — 25 mai 1771, mariage par Martin, de Jean Babut, garçon raffineur, natif de la Valade, en Agenois, fils de feu Isaac Babut et de feue Marthe Meynardie, avec Marie-Elisabeth Cherbonneau, fille de feu Michel Cherbonneau, marchand, et de feue Charlotte Charrurier, et veuve de Pierre Bergeron, marchand. Témoins : Magdeleine Fraigneau, Marthe Vergé, Paul Fleuriau, François-Elie Chamois, Jean Perry et Pierre Dangirard, anciens du Consistoire, etc.

E. 65. (Registre.) — In-4°, 15 feuillets, papier.

1772. — Baptêmes et mariages. — 5 avril 1772, baptême par M. Gleize, pasteur, d'Elisabeth-Thérèse et Jeanne-Charlotte, filles d'Elie Mesturas, négociant, et de Catherine Fonton. Parrains : Joseph Alliés et Charles Faure; marraines : Elisabeth Desbordes et Jeanne Alliés. — 24 novembre 1772, mariage par M. Gleize, d'Élie Vivier, négociant, fils de feu Élie Vivier, négociant, ancien directeur de la Chambre de commerce, et de feue Françoise-Renée Rocaute, avec Marthe-Suzanne Joly, fille d'Étienne Joly, négociant et l'un des syndics de ladite Chambre de commerce, et de Suzanne Liége. Témoins : Esther-Marie Vivier, Nicolas Schaaff; Elisabeth Auboyneau, veuve de Jean Vivier; Elisabeth-Judith, Suzanne-Sara, Françoise-Esther Vivier; Bertrand Richard; Henriette-Judith Vivier, son épouse, Jacques Carayon et Marie-Anne Rasteau, son épouse, Gabriel-Moïse Garreau, Jean-René-Benjamin Joly, François-Étienne Liége et Jeanne Boudet, son épouse; Suzanne Liége, veuve Elie Bertrand de la Pommeray; Suzanne Bertrand de La Pommeray, veuve de Pierre-Paul Raboteau; Marie-Anne et Suzanne-Julie Bertrand de la Pommeray; Pierre-François Liége, Paul Rondeau, Elisabeth Garesché, son épouse; Jean-David Pinasseau et Pierre Dangirard, anciens du Consistoire, etc.

E. 66. (Registre.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1773. — 25 janvier, baptême par M. Gleize, pasteur, de Marie-Anne-Fanny, fille de Pierre-Jérémie Garreau, négociant, et d'Élisabeth Ponvert. Parrain : Louis Ponvert, oncle maternel, représenté par Louis-Mathieu-Gustave Benoist; marraine : Marie-Anne Goudal, cousine germaine de l'enfant. — 14 septembre, baptême de Pierre-César, fils de Pierre-Samuel Meschinet de Richemond et d'Henriette Boué. Parrains : Samuel-Pierre Demissy, oncle paternel; César Godefroy, négociant à Hambourg, oncle maternel, représenté par le père de l'enfant; marraine : Anne Boué, demeurant à Hambourg, représentée par Marie-Anne Fraigneau, épouse de Samuel-Pierre Demissy. — 8 décembre, mariage par Métayer l'aîné, pasteur, de Conrad-Achille Weis, fils d'Emmanuel Weis, négociant, né à Basle (Suisse), et de Cornelia-Adamina Van Schellebeck, avec Marie-Anne-Élisabeth Baussau, fille d'Abraham-Jean Baussan et de feue Élisabeth-Henriette Perdriau. Témoins : Jérémie-Marc Weis, Anne-Marie Weis, épouse de Jacques Allard Belin, Louis Fort et Magdeleine-Marguerite Weis; Cornélie-Julie Weis; Jeanne-Henriette Baussan; Nicolas Weis; Christian-Barthelémy Van Schellebeck; Catherine-Barbe Van Schellebeck; Pierre Raboteau, François-Élie Chamois et Pierre Dangirard, etc.

E. 67. (Registre.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1774. — 11 avril, mariage par M. Gleize, pasteur, d'Étienne-Abraham Gauvain, maître en la Monnaie royale de la Rochelle, fils de feu Étienne Gauvain et de Marie-Anne Seignette, avec Rose-Honorée-Louise Colomb, fille de feu Joseph Colomb et d'Esther-Suzanne Oualle. Témoins : Pierre-Samuel Meschinet de Richemond, fils, beau-frère de l'époux, Jacques Carayon, Pierre-Isaac Rasteau et son épouse, Élie Allard Belin et son épouse, André Bernon et son épouse, Élie-Louis Seignette; Paul Hardy et son épouse, madame Saintpé, née Seignette, madame Seignette, née Rasteau, tous cousins et cousines de l'époux; Antoine Giraudeau, et son épouse, oncle et tante de l'épouse; Louise et Victoire Colomb, sœurs de l'épouse; Auguste Manceau, Charles et Henry Valéte; Arneaudeau née Chamois; Françoise et Suzanne Arneaudeau; Charles Ranson et François-Élie Chamois, anciens du consistoire. — 25 avril, mariage d'Élie-Moïse Garreau, fils de Gabriel-Moïse Garreau, négociant, et de feue Marie Dangirard avec Marie-Gabrielle Alaret, fille de Pierre-Daniel Alaret, d'Hambourg, négociant, et de feue Marie-Anne Benoist. — 16 juin, mariage de Jacques Carayon, fils de Jacques Carayon et de Marie-Anne Rasteau avec Jeanne-Henriette Baussan, fille d'Abraham-Jean Baussan, et d'Élisabeth-Henriette Perdriau. — 4 juillet, baptême d'Élie Clément, fils de Clément Martial

de Tandebaratz et de Marie-Sara Garreau; parrain : Élie-Moïse Garreau; marraine: Anne Garreau, veuve d'Henri Goudal. — 4 décembre, baptême de Charlotte-Catherine-Esther-Eugénie, fille de Charles Ranson, négociant, et de Thérèse Feuilleteau. Parrain : Charles Ranson, docteur en médecine ; marraine : Catherine Feuilleteau, etc.

E. 68. (Registre.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1775. — 24 juin, baptême par M. Gleize, pasteur, de Jean-Émile, fils de Pierre-Samuel Meschinet de Richemond, négociant, et de Henriette Boué. Parrain : Jean Perry, grand oncle paternel ; marraine : Mme Godefroy, née Émilie Boué, tante maternelle, représentée par Marie-Thérèse Perry l'aînée. — 29 juin, baptême d'Élisabeth-Marie-Aimée, fille de Jean Babut, marchand, et d'Élisabeth Cherbonneau. Parrain : Étienne-Christophe Feuilleteau ; marraine : Marie-Aimée Brillanceau. — 10 octobre, baptême par M. Bétrine, pasteur, de Jacques-Isaac Jousseaume, fils d'Isaac Jousseaume et d'Anne-Françoise Souchard Desbarres. Parrain : Jean-Simon Foucault, bisaïeul de l'enfant; marraine : Louise Julliot, épouse de Jacques Jousseaume, etc.

E. 69. (Registre.) — In-4°, 23 feuillets, papier.

1776. — Baptêmes, mariages et décès. — 5 janvier, mariage par M. Bétrine, de Pierre-Michel Lepage, constructeur de navires, fils de feu Pierre Lepage et de Suzanne Roy avec Marie Simonnet, fille de feu Jean Simonnet et de Catherine Lacavault. — 28 avril, mariage de Samuel Rother, négociant, fils de défunts : Benoist Rother, membre du Conseil étroit de la ville de Bienne, et de Suzanne Scholt, et de demoiselle Marie-Jeanne Raboteau, fille de Jean-Isaac Raboteau, négociant, et de Jeanne-Judith Seignette. —15 mai, mariage du sieur Hope Luther, écuyer, ancien capitaine du 48e régiment d'infanterie de S. M. britannique, fils de feu Gérard Luther, et de feue dame Marie-Anne Fezholm avec Marie-Jeanne Admyrauld, fille du feu sieur Pierre-Gabriel Admyrauld, négociant, et de Marie-Marguerite Giraudeau. — 3 décembre, mariage d'Étienne-Auguste Manceau, négociant, fils de feu Étienne Manceau, et de feue dame Suzanne Nezereau, avec Louise-Charlotte Colomb, fille de feu Joseph Colomb, négociant, et de Suzanne-Esther Oualle. — « Du 17 avril 1776, a été enterré, Pierre Dechezeaulx, marchand, habitant de cette ville, paroisse Saint Barthelémy, décédé du jour d'hier, âgé d'environ 72 ans, en présence des sieurs Pierre Raboteau et Jean-Baptiste Pellier, négociants, qui ont assisté au convoi et signé avec le pasteur soussigné. » (Signé) Bétrine, pasteur, Pellier et Pierre Raboteau, etc.

E. 70. (Registre.) — In-4°, 21 feuillets, papier.

1777. — 10 janvier, baptême, par M. Bétrine, d'Albert-Marie-Émile, fils de Pierre-Samuel Meschinet de Richemond, négociant, et d'Henriette Boué. Parrain : Albert Ochs, négociant à Hambourg, représenté à cause de son absence par Jacques Jousseaume, négociant, et marraine : dame Marie-Jacobée Boué-Saulnier, d'Hambourg, représentée par Henriette Demissy. — 24 mars, baptême de Paul-Jacques, fils de Paul-Jacques Carayon et de Jeanne-Esther Ranson. Parrain : Jacques Carayon, négociant, grand-père paternel ; marraine : Marie-Esther Bernon, épouse d'André Ranson, grand'mère maternelle. — 13 avril 1777, mariage de François-Gabriel Admyrauld, négociant, fils de Pierre-Gabriel Admyrauld, et de Marie-Marguerite Giraudeau, avec Louise-Élisabeth Carayon, fille de Jacques Carayon, ancien directeur de la Chambre de commerce et notable au Corps de Ville, et de Marie-Anne Rasteau. — 24 Juin, mariage de Jean Ranson, fils de feu Barthelémy Ranson, négociant, et d'Élisabeth-Judith Seignette, avec Magdeleine Raboteau, fille de Jean-Isaac Raboteau et de Jeanne-Judith Seignette. — 25 novembre, sépulture en sa maison, au bourg de Croix-Chapeau en Aunis, de Marie-Gabrielle-Esther Réas Du Couteau, veuve d'Étienne Adrien, capitaine de navires ; témoins : Jean-Paul d'Ardainne, agent de change et Clément-Martial de Tandebaratz, marchand, cousins de la défunte qui ont signé avec le pasteur Bétrine, etc.

E. 71. (Registre.) — In-4°, 23 feuillets, papier.

1778. — 28 août, baptême par M. Bétrine, de Jacques-Gabriel, fils de Jacques Carayon, négociant et d'Henriette Baussan son épouse. Parrain : Gabriel Baussan, représenté par Jean-Abraham Baussan ; marraine : Marie-Anne-Sara Carayon, épouse de Daniel Garesché. — 31 décembre, baptême de Pierre-Henri, fils de Pierre-Samuel Meschinet de Richemond, fils, négociant, et de demoiselle Henriette Boué. Parrain : Pierre Boué, négociant à Hambourg, représenté par Jacques-Isaac Jousseaume ; marraine : Adrienne-Henriette-Gertrude Bonhome, épouse du sieur Pierre-Alexandre Boué, négociant à Hambourg, représentée par Anne-Françoise Souchard Desbarres, épouse dudit sieur Jousseaume. — 27 février, mariage de Louis-Élie

cousin; marraine : demoiselle Elisabeth Vincent, veuve de défunt Daniel Brunet, son aïeule. — 16 août, baptême par maître Lortie, de Jacques, fils de Jacques d'Artiganouē, écuyer, et de Sara de La Ronde. Parrain : Gabriel de Serrys, écuyer, sieur de Beauregard; marraine : Jeanne de La Ronde, femme de Jacques Godeffroy, banquier. — 6 septembre, baptême par maître Guybert, d'Anne Magdelaine, fille de Jean Bouguereau, marchand orfévre, et de Suzanne Cartier. Parrain : Jacques Cartier, marchand; marraine : Anne Cartier. — 25 octobre, baptême, par maître Guybert, de César, fils d'Alexandre Godeffroy, marchand, et d'Élisabeth Payault. Parrain : César Godeffroy, marchand; marraine : Judith Graton. — 20 décembre, sépulture de Georges Bernon, marchand, fils de Léonard Bernon, sieur de Bernonville, et de Renée Torterue, âgé de 24 ans et demi. — « Aujourd'hui, 28 décembre 1671, a été enterré le corps d'un homme inconnu, aagé d'environ 35 à 40 ans, lequel a été trouvé mort proche la Courbe, et nous ayant été renvoyé par le curé de Saint-Nicollas, a été par nous enlevé, avec la permission de M. le lieutenant criminel de cette ville, et ont signé : Abel Pothier, hostellier, et Samuel Nisson, tonnelier, demeurant en cette ville, de ce requis, etc. »

E. 48. (Registre.) — In-4°, 66 feuillets, papier.

1672. — Baptêmes, mariages et sépultures. — 13 janvier, mariage par maître Guybert, de messire Pierre Legoux, chevalier, seigneur des Marais, fils de feu messire Pierre Legoux, chevalier, seigneur des Marais, et de dame Louise Salbert, avec damoiselle Angélique de Queux, fille de messire Henry de Queux, chevalier, seigneur des Mattes et de Périgny, et de feu dame Cassandre Cardel. Témoins : messire René Salbert, chevalier, seigneur des Forges et messire Paul Legoux, chevalier, seigneur de Beauséjour, oncle et cousin germain de l'époux, et messire Henry de Queux, chevalier, seigneur des Trancars, père et oncle de l'épouse. — 23 mars, baptême par maître de Laizement, d'Anne-Marie, fille de Jean Chapron, marchand, et de Marie Sureau. Parrain : Josué Lloyd, écuyer, sieur de Beauséjour; marraine : Anne Lloyd, femme de Philippe de La Barre, écuyer, sieur de Charras. — 23 mars, baptême, par maître de Laizement, de Jacques, fils d'Osée Perdriau, marchand, et de Marguerite Gauvaing. Parrain : Jacques Ayrault, sieur de Parée; marraine : Judith Gauvaing, femme de Jean Valleau, marchand. — 8 avril, sépulture de dame Anne Loquemant, âgée de 40 ans, femme de messire Hector Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur de Dompierre. Témoins : messire Pharamond Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur baron de Chastelaillon, beau-père de la défunte, et Barthélemy Vallée, son cousin. — 26 avril, sépulture de Jacques Berne, écuyer, seigneur de Lhommée. Témoins : Jacques Berne, écuyer, seigneur de Lhommée, et Pierre Legoux, écuyer, seigneur des Marois, fils et petit-neveu du défunt. —18 mai, baptême par maître de Laizement, d'Esther Anne, fille de feu Daniel Marois, écuyer, sieur de Pont, et de demoiselle Marie Massiot. Parrain : Daniel Marois, écuyer, sieur de Pont, frère de l'enfant; marraine : demoiselle Esther Montjon, femme de Thésée de Conan, écuyer, sieur de Roc. — 3 juin, baptême par maître Lortie, de Barnabé-Gédéon, fils de Gédéon Favre, écuyer, sieur du Chiron, et de demoiselle Judith de Loseray. Parrain : Barnabé de Labat, marchand; marraine : Blandine Richard. — 7 septembre, baptême par maître de Tandebaratz, d'Ève, fille d'Isaac Husson, sieur de la Platerie, et d'Élisabeth de Pont. Parrain : maître Isaac Husson, l'aîné, avocat au parlement et siége présidial de cette ville; marraine : Ève d'Hariette, femme de Samuel de Pont, marchand.—12 octobre, mariage par maître Lortie, de maître Jacques de Tandebaratz, l'un des ministres de cette église, avec Sara Dussieur, veuve de feu David Guilhen, marchand. Témoins : Paul de Tandebaratz, marchand, son frère; maître Jacques Guybert, l'un des ministres de cette église, son ami; Jean Dussieur et Jean Mousnier, frère et beau-frère de l'épouse. — 6 novembre, baptême de Claude de Laizement, fille de maître de Laizement, l'un des ministres de cette ville, et de Claude Brunet. Parrain : maître Jacques de Tandebaratz, l'un des ministres, son oncle du côté maternel, à cause de défunte Magdeleine Vincent, sa première femme; marraine : Marie de Laizement, sa tante du côté paternel. — 18 novembre, mariage par maître Lortie, de Daniel Mahault, marchand, et de Gabrielle Bernardeau, en la maison et résidence du sieur Jean Picaudeau, marchand, « en conséquence de la sentence rendue par M. le lieutenant criminel de cette ville, le 14e du présent mois et an. » — 22 novembre, baptême par maître de Tandebaratz, de Jean-François, fils de David Oualle, marchand, et de Suzanne Bailly. Parrain : Jean Bailly, marchand; marraine : Judith Ducray, veuve de Samuel Douteau, marchand.

E. 49. (Registre.) — In-4°, 99 feuillets, papier.

1673. — Baptêmes, mariages et sépultures. — 18 janvier, sépulture de Marie Thévenin, veuve d'Alexandre de Fleury, sieur des Granges.— Témoins : maître Jean Tharay, greffier à l'Élection, et Jacques Dargence, marchand. — 2 février, mariage par maître de Laizement, de Jacques Massiot, marchand, fils de Jacques Massiot, marchand apothicaire, et de défunte Marie Belin, avec Jeanne de Court, fille

de David de Court, marchand, et de Jeanne de Biarotte. Témoins : Jacques Massiot, père ; Jacques Mercier, marchand, cousin de l'époux ; David de Court, père; David Brevet, marchand, cousin remué de germain. — 8 mars, baptême par maître de Laizement, de Marie-Suzanne, fille de Henri Menanceau, marchand, et de Marie Mesnard. Parrain : maître Jacques-Henry, chevalier, seigneur de Lozière ; marraine : Suzanne Hussen.—23 avril, baptême par maître Guybert, de Sara, fille de Paul de Tandebaratz, marchand, et de Renée Rullier. Parrain : Isaac Demissy, marchand, à Marennes; marraine : demoiselle, Sara Dussieur, femme de maître Jacques de Tandebaratz, l'un des ministres de cette ville. — 26 mai, sépulture de Suzanne Oualle, fille de David Oualle et de Suzanne Bailly. Témoins : Jean Bailly, marchand, et Pierre-David Bailly, avocat au parlement et siége présidial, oncles de la défunte. — 25 novembre, sépulture de Suzanne Bailly, femme de David Oualle. Témoins : Jean Bailly et Jean Berger, frère et cousin germain de la défunte, à cause dudit David Oualle.

E. 50. (Registre.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

1674. — Baptêmes, mariages et sépultures. — 8 avril, mariage par maître de Tandebaratz, de noble homme, Charles Bardet, sieur du Boyneau, capitaine commandant un vaisseau de Sa Majesté, fils de feu noble homme, Henry Bardet, sieur du Boyneau, et de feue damoiselle Anne Gassan, avec Marie Tersemitten, fille de noble homme Henry Tersemitten, banquier et de demoiselle Marie Janssen. — 9 avril, sépulture de Marie Paris, femme de Michel Bertinaud, écuyer, sieur des Ouches. Témoins : Jacques Brethinaud, écuyer, sieur des Chaumes, neveu de la défunte, et Guillaume Briçonnet, écuyer, sieur d'Anglers, neveu à cause de sa femme. — 9 avril, sépulture de Suzanne, fille de Jacques Thomas, marchand, et de Marie Rivet. Témoins : maître Jacques Boucher-Beauval, doyen des apothicaires du Roi; maître Daniel-Henry de Laizement, l'un des ministres de cette ville. — 16 mai, baptême, par maître Lortie, de Paul, fils de Paul de Tandebaratz, marchand, et de Renée Rullier. Parrain : Daniel de Tandebaratz, marchand, et Anne Rullier : marraine. — 15 août, mariage de Gaspard Pandin, écuyer, sieur du Chai et de Lussaudière, demeurant au logis noble dudit lieu en Poitou, fils de défunt Josué Pandin, sieur de la Potardière, et de demoiselle Gabrielle Ozy (ou d'Auzy), avec demoiselle Anne Brunet, fille de feu Nicolas Brunet, écuyer, sieur de Lussaudière, et de demoiselle Anne Broussard, à présent femme de Jacques Bernard, écuyer, sieur de Jauresacq. Témoins : Jean Pandin, écuyer, sieur des Martres, Jonas d'Auzy, écuyer, sieur des Granges, cousins de l'époux ; Nicolas Brunet, écuyer, sieur de Lussaudière, et de Daniel Brunet, frères de l'épouse. — 20 octobre, sépulture de damoiselle Marguerite Guitton, âgée de 62 ans, veuve de Samuel-Étienne de Vymeur, écuyer, et capitaine entretenu d'un des vaisseaux de Sa Majesté, décédée, le 19 dudit. Témoins : Jacques Guybert, l'un des ministres ordinaires de cette ville, beau-frère de la défunte, et Pierre Broussard, marchand de cette ville, cousin de la défunte. — etc.

E. 51. (Registre.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

1675. — Baptêmes, mariages, sépultures.— 6 janvier, sépulture de Jean, fils de Jean Bouguereau, marchand orfèvre, et de Suzanne Cartier. Témoins : Massé Bouguereau, grand-père, et maître Daniel-Henry de Laizement, l'un des ministres de cette ville, son parrain.— 20 janvier, baptême de Jean, fils d'Élie Bouhereau, docteur en médecine, et de Marguerite Massiot. Parrain : maître Élie Richard, aussi docteur en médecine ; marraine : Magdelaine Massiot, fille de Jean Massiot, sieur de la Motte. — 29 mars, baptême d'Henry, fils de Paul Merlin et d'Anne Godeffroy. Parrain : Merlin Gastebois, marchand ; marraine : Marie Godeffroy, femme de Jean Barbot, écuyer.— 1er décembre, baptême, par maître de Tandebaratz, d'Henriette, fille de Mathieu Tessereau, sieur de la Garenne et d'Anne Janssen. Parrain : Isaac Janssen, sieur de Roche ; marraine : Élisabeth Tersemitten, demoiselle. — 14 décembre, sépulture de Pierre Mervault, marchand. Témoins : Pierre Mervault, marchand, fils du défunt; Pierre Grenon, marchand, son beau-frère. — 18 décembre, sépulture de Judith Thomas, veuve de feu maître Jacques Guybert, avocat en parlement et siége présidial. Témoins : maître Jacques Guybert, l'un des ministres, et maître Jacques Guybert, avocat en parlement, enfants de la défunte. — 20 décembre, baptême, par maître de Tandebaratz, de Josué, fils de Pierre Baudoyn, écuyer, sieur de la Noüe, et de dame Henriette Legoux. Parrain : Pierre Legoux, écuyer, sieur des Marois ; marraine : dame Judith Gargouillaud, veuve de messire Pierre de Pontieu, chevalier, seigneur de Chives. — 13 décembre, mariage de Jean Roullet, marinier, âgé de 27 ans, natif de Saint-Pierre d'Oleron, fils de feu Jean Roullet, tonnelier, et d'Esther Massé, avec Élisabeth Billou, âgée de 30 ans, fille de défunts : Artimy Billou, maçon et tailleur de pierres à Ars-en-Ré, et de Marie Villeneau. Témoins : Isaac Marcombe, tonnelier; Gédéon Barrisson, marinier, cousin et ami de l'époux ; maître André Lortie, l'un des ministres, et maître Élie Bouhereau, docteur en médecine, cousin et ami de l'épouse, etc.

E. 52. (Registre.) — In-4°, 93 feuillets, papier.

1676. — Baptêmes, mariages et sépultures. — 22 janvier, sépulture de Charles, fils de Paul Merlin, marchand, et d'Anne Godeffroy. Témoins : Merlin père, Jean Barbot, écuyer, sieur de Buzay. — 5 février, mariage, par maître Lortie, de Philippe Franchard, sieur de Vandosme, natif de Marans, fils de feu Philippe Franchard, sieur dudit lieu et d'Esther Daguenet, avec Françoise-Marie Porteau, fille de défunts Jacques Porteau, écuyer, sieur du Plantis, et de demoiselle Anne de Puyrousseau. Témoins : Claude Huet, écuyer, sieur de Sourdon ; Louis Pagès, Amateur Huet, écuyer, et Thésée de Conan, écuyer, sieur du Roc. — 25 mars, baptême, par maître Guybert, de Cassandre, fille de Pierre Legoux, écuyer, sieur des Marois, et d'Angélique de Queux. Parrain : Pierre Baudoyn, écuyer, sieur de la Noüe ; marraine : Henriette Salbert, femme d'Abraham de Ranque, écuyer, sieur des Marois. — 7 avril, baptême, par maître de Laizement, d'Anne, fille de Paul Merlin, marchand, et d'Anne Godeffroy. Parrain : Jacques Merlin, marchand ; marraine : Magdelaine Godeffroy. — 1er juin, sépulture de Mathieu de Berrandy, fils de Jean de Berrandy, écuyer, et de demoiselle Anne Godeffroy. Témoins : Paul Legoux, sieur de Beauséjour, cousin du défunt, etc. — 29 juillet, baptême, par maître de Laizement, de Benjamin, fils de maître Richard de Rosemont, avocat en parlement, et de demoiselle Marie Bernon. Parrain : Benjamin Bernon, écuyer, sieur de Lisleau ; marraine : Élisabeth Jouard, veuve de Jacques de Rosemont, intendant de la maison de Mgr le duc de La Trimouille. — « 12 septembre, a esté enterré le corps de défunt Thomas Laurens, matelot d'un vaisseau espagnol, pris par M. Forant, âgé de 39 ans, non marié, natif de Hollande, de la ville de Reüe, lequel, avant son décedz, n'a peu dire les noms de ses père et mère, et a eu le bras coupé dans le combat, décédé le 11 du présent mois, à l'hospital de ceste ville, comme il appert par le certificat cy-joint, signé Eusèbe Périer, religieux infirmier dudit hospital, duquel il a été aporté pour estre inhumé dans nostre cimetière, et ont assisté à sa sépulture, Jacques Coudrinère, menuisier, et Jean Belutteau, bonnetier, qui ont signé. » — 2 octobre, baptême, par maître Guybert, de Philippe de Laizement, fils de Daniel-Henry de Laizement, aussi ministre, et de Claude Brunet. Parrain : Nicolas d'Hariette, son oncle, à cause de défunte Anne Vincent, sa femme ; marraine : Marie Brunet, femme de Georges Papin, sa tante. — 11 novembre, mariage, par maître Lortie, de maître Pierre Guillaudeau, notaire au comté de Benon, avec Marie Bernardeau. Témoins : Isaac Guillaudeau, marchand à Niort, son frère ; maître Jean Langlois, notaire royal ; Jacob Bruant, beau-frère de l'épouse, et Isaac Bernardeau, son père, etc.

E. 53. (Registre.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

1677. — Mariages, baptêmes et décès. — 9 janvier, sépulture d'Henriette Legoux, femme de Pierre Baudoyn, écuyer, sieur de la Noüe. Témoins : Pierre Legoux, écuyer, sieur des Marois, et Pierre Bizet, écuyer, sieur de la Barrouère. — 13 janvier, baptême, par maître de Laizement, de Benjamin, fils d'Élie Seignette, marchand apothicaire, et d'Élisabeth Perdriau. Parrain : André Bernon, marchand ; marraine : Judith Perdriau. — 17 janvier, baptême, par maître Guybert, d'Élie, fils de Jean Petit, saunier, et de Marie Jousseaume. Parrain : maître Élie Bouhereau, docteur en médecine ; marraine : demoiselle Suzanne Bizet de La Barrouère. — 16 février, baptême, par maître de Tandebaratz, de Magdeleine, fille d'Isaac Husson, sieur de la Platrie, et de demoiselle Élisabeth de Pont. Parrain : messire Louis Green de Saint-Marsault, écuyer, sieur du Roullet ; marraine : Magdeleine de Pont. — 17 février, mariage, par maître J. de Tandebaratz, de maître Laurens Hermier, sieur de Merval, avocat en parlement, procureur de la principauté de Soubise, sénéchal et juge ordinaire civil et criminel des châtellenies de Fronsacq en Aunis, fils de Pierre Hermier, bourgeois de Paris, et de défunte Marie Le Tourneur, avec Marianne Tharay, fille de feu Jacques Tharay, marchand, et de Marie Pajot. — 19 février, baptême, par maître Guybert, de Cassandre-Marie, fille d'Hector Green de Saint-Marsault, seigneur de Dompierre, et de Marie de Magné. Parrain : messire Louis Green de Saint-Marsault, écuyer, seigneur du Roullet ; marraine : demoiselle Cassandre Green de Saint-Marsault. — 4 mai, sépulture d'Henriette de Court, femme de Guillaume de Moucheron, marchand. Témoins : Benjamin Caillon, marchand orfèvre ; Pierre Jay, marchand, beau-frère et cousin germain de la défunte et Léonard Bernon, sieur de Bernonville, son cousin remué de germain. — 29 décembre, sépulture de David de Court, marchand. Témoins : Jacques Massiot et Charles Debordes, marchand, gendre et beau-frère du défunt.

E. 54. (Registre.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

1678. — Baptêmes, mariages et sépultures. — 1er janvier, sépulture de Henry de Suhigaray de Verges, écuyer, avocat en parlement. Témoins : Jacques-Henry de Cheusses, écuyer, sieur de Cheusses et de la Maison-Neuve, son cousin second, et Paul Legoux, écuyer, sieur de Beau-Séjour, cousin issu de germain, à cause de demoiselle Élisabeth

Reveau, sa femme. — 5 janvier, baptême, par maître de Tandebaratz, de Sara, fille de Mathieu Tessereau, sieur de la Garenne, et de demoiselle Anne Janssen. Parrain : Théodore Pagez, marchand ; marraine : Sara Tersemitten.— 14 mars, sépulture de Jeanne de Superville, veuve de Louis Allaire, sieur du Bignon. Témoins : Antoine Allaire, marchand ; maître Louis de La Forest, ministre à Mauzé. — 27 avril, mariage de Pierre Le Roy, marchand, fils de maître Gaspard Le Roy, ci-devant receveur des consignations de ladite ville et de Marie Sanceau, avec Marie van Sevenhoven, fille du sieur Théodore van Sevenhoven, marchand, et d'Anne Guisbert. Témoins : Gaspard Le Roy père, et Amatheur Le Roy, marchand, frère de l'époux ; Théodore van Sevenhoven, père de l'épouse, et Henry van Sevenhoven, son frère. — 25 mai, mariage, par M. J. de Tandebaratz, de David Oualle, marchand, avec Gabrielle Thomas, fille de feu maître Samuel Thomas, procureur au siége présidial de cette ville, et de Suzanne Bureau. Témoins : André Boursiquot et Jean Bailly, oncle et beau-frère de l'époux ; Pierre Broussard, oncle, et Pierre Broussard, cousin germain de l'épouse. — 14 septembre, baptême, par maître de Tandebaratz, d'Abraham, fils d'Abraham Réas, sieur du Couteau, demeurant à Marsilly, et de Suzanne Mortier. Parrain : maître Gabriel Caillé, sieur de Plantemore, procureur fiscal et notaire de la châtellenie d'Esnandes ; marraine : Anne Réas. — 9 novembre, mariage, par maître de Laizement, d'Amatheur Huet, écuyer, sieur du Rivau, capitaine entretenu dans la marine pour le service du Roi, fils d'Amatheur Huet, écuyer, et de demoiselle Sara Viette, avec Suzanne-Henriette Bérauldin, fille de feu Jean Bérauldin, écuyer, sieur de Granzay, et de demoiselle Marguerite Brunet. Témoins : Amatheur Huet père, Claude Huet, écuyer, sieur de Sourdon, cousin germain de l'époux, et Paul Thévenin, sieur des Glaireaux, et maître Daniel-Henry de Laizement, cousins de l'épouse. — 14 décembre, baptême, par maître Guybert, de Marguerite-Aimée, fille de Josué Lloyd, écuyer, sieur de Beau-Séjour, et de demoiselle Élisabeth d'Hariette. Parrain : Nicolas d'Hariette le jeune, marchand ; marraine : Marguerite Lloyd.— 27 décembre, sépulture de Anne de Peyster, fille de feu sieur Jean de Peyster, marchand, et d'Anne van Sevenhoven. Témoins : Théodore van Sevenhoven, marchand, son grand-père, et Pierre Le Roy, son oncle, etc.

E. 55. (Registre.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

1679. — Baptêmes, mariages et sépultures. — 15 janvier, mariage, par maître Guybert, de Jacques Rasteau, maître de navires, demeurant au bourg de Marennes en Saintonge, fils de Pierre Rasteau, marchand audit lieu, et de feue Élisabeth Picoullet, avec Suzanne Hérault, fille de Pierre Hérault, capitaine de navires, et de feue Judith Coiffard. Témoins : Pierre Rasteau père ; Jacques Bureau, lecteur ordinaire de cette ville, ami de l'époux ; Jacques Esbrard, capitaine de navires, cousin de l'épouse. — 17 janvier, mariage, par maître de Lortie, de Jean Garçonnet, serviteur domestique d'Arnaud Bruneau, écuyer, sieur de la Chabossière, avec Catherine Bizière. Témoins : ledit sieur de la Chabossière, Louis Le Cercler, sieur de la Chapellière, avocat en parlement, etc. — 30 janvier, sépulture de demoiselle Jeanne Huet, femme de maître Bérard Beaujardin, ministre de la R. P. R, à Saumur. Témoins : maître Isaac Husson, sieur de la Platrie, avocat en parlement, gendre de la défunte ; Daniel-Henry de Laizement, ministre de la R. P. R en cette ville, et Louis Le Cercler, sieur de la Chapellière, cousins de la défunte. — 28 juin, baptême de Charles, fils de Paul Merlin, marchand, et d'Anne Godeffroy. Parrain : Jean Barbot, écuyer, sieur de Buzay ; marraine : Suzanne Forget, femme de David Caillaud. — 26 septembre, baptême, par maître Lortie, de Charles-Hector, fils d'Hector Green de Saint-Marsault, chevalier seigneur de Dompierre, et de dame Marie de Magné. Parrain : Charles de Magné, chevalier, seigneur de Pairé ; marraine : dame Magdeleine de Polignac.— 27 septembre, mariage d'Isaac de Laage, marchand, fils de Pierre de Laage, marchand, et de feue Louise Rousset, avec Magdeleine Hérard, fille de feu Jean Hérard, marchand, et de Marie Silvestre. Témoins : Pierre de Laage père, Moïse Cherbonneau, marchand, et Pierre et Abel Hérard.— 14 novembre, sépulture d'Élisabeth Bouhereau, âgée de 17 ans, fille de maître Élie Bouhereau, docteur en médecine, et de Marguerite Massiot. — 28 novembre, sépulture de Neau Gauvain, marchand. Témoins : Pierre Chailler et Jacques Duprat, etc.

E. 56. (Registre.) — In-4°, 104 feuillets, papier.

1680. — Baptêmes, mariages et sépultures.— 26 janvier, baptême, par maître de Laizement, de Marianne, fille d'Isaac Isle, chevalier, seigneur marquis de Loire, et d'Anne-Céleste Fouchier. Parrain : Gédéon Nicolas, écuyer, seigneur de Voultron et de la Cave ; marraine : Marie de Magné, femme de messire Hector Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur de Dompierre. — 11 février, baptême, par maître de Laizement, d'Élisabeth, fille de Pierre Griffon, saunier, et de Judith Chesnier. Parrain : maître Jacques Guybert ; marraine : Élisabeth Guiton, damoiselle, femme dudit sieur Jacques Guybert. — 3 avril, sépulture de Pierre Daguin, compagnon tondeur, natif de Fontenay, fils de Pierre Daguin, aussi tondeur, et de feue Marie Viette. Témoins : Israël-François et Daniel Pronis,

demoiselle Boué, dit et déclaré que le règlement de leurs conventions matrimoniales ayant été fait de l'avis et autorité des père et mère de l'époux, du père de l'épouse et de leurs autres parents, suivant l'acte reçu par Jean-Christophe Vorst et Abraham-Auguste Abendroth, notaires et tabellions publics en la ville d'Hambourg, le 13 février 1768, ledit acte renouvelé et ratifié par autre acte passé entre ledit sieur Meschinet de Richemond et ladite demoiselle Boué, reçu par Daviaud et son confrère, notaires en cette ville, le 26 octobre 1785, ils ont formé et contracté leur union conjugale, le 15 dudit mois de février de ladite année 1768, et que dudit mariage il leur est né : 1° le 28 novembre 1768, une fille baptisée le même jour, nommée Marie-Anne-Henriette, ici présente ; 2° le 29 avril 1770, un fils baptisé le 7 mai suivant, nommé Pierre-Samuel, décédé le 9 janvier 1783; 3° le 24 septembre 1771, une fille baptisée le 30 dudit mois, nommée Marie-Anne-Alexandrine, ici présente ; 4° le 12 septembre 1773, un fils baptisé le 14 dudit mois, nommé Pierre-César, décédé le 4 septembre 1775 ; 5° le 3 juin 1775, un fils baptisé le 24 dudit, nommé Jean-Émile, décédé le 4 décembre même année ; 6° le 9 janvier 1777, un fils baptisé le lendemain, nommé Albert-Marie-Émile, décédé le 19 novembre 1777 ; 7° le 28 décembre 1778, un fils baptisé le 31 dudit, nommé Pierre-Henri, décédé le 27 avril 1780 ; 8° le 7 janvier 1781, une fille baptisée le 8 dudit, nommée Perette-Henriette-Fanny, absente ; 9° le 10 juin 1783, un fils baptisé le lendemain, nommé Samuel-Louis, absent. Qu'enfin, lesdits sieur Samuel-Pierre Meschinet de Richemond et demoiselle Henriette Boué, pour se conformer aux dispositions de l'édit du mois de novembre 1787, déclarent qu'ils se sont pris et se prennent en légitime et indissoluble mariage et se promettent fidélité. Après lesquelles comparutions, dires et déclarations, et après que les sieurs témoins ci-dessus établis ont certifié véritable l'âge de majorité, l'état et le domicile des époux, nous avons auxdits sieur Meschinet de Richemond et demoiselle Boué, déclaré, au nom de la loi, qu'ils sont unis en légitime et indissoluble mariage. Desquelles déclarations a été rédigé le présent procès-verbal, qui a été inscrit sur les registres à ce destinés, et ont les époux, enfants présents et témoins avec nous signé. » — (Signé) « De Richemond, Richemond-Boué, Jean Perry, H. de Richemond, Demissy, Nancy de Richemond, Thouron, L. Vivier, Griffon, » etc...

E. 85. (Registre.) — In folio, 100 feuillets, papier.

1788-1791. — Déclarations de naissances, mariages et décès ; registre tenu au greffe de la Sénéchaussée de la Rochelle en exécution de l'édit de novembre 1787. — 371 actes rédigés dans la même forme que ceux du précédent registre. Outre les déclarations de mariages antérieurs, il contient des mariages contractés sous le bénéfice de l'édit et « sur la présentation du certificat de publications de bancs délivré par le greffier de la Sénéchaussée. » Le pasteur Jean-Paul Bétrine figure comme témoin dans plusieurs actes, mais avec la seule qualité de bourgeois de la Rochelle, etc...

Banlieue de la Rochelle et pays d'Aunis.

E. 86. (Registre.) — In-4°, 80 feuillets, papier.

1602-1668. — « Baptêmes, mariages et décès de ceux de la Religion réformée, par la grâce de Dieu, du bourg de Salles. » Signés par les pasteurs Le Fèvre, Toussain, Coutan, Philippe Vincent (de la Rochelle) Lesnier, J. Gauthier, Chevillard, etc.— « Le 3 décembre 1609 a épouzé, en l'Église de Dieu, Josias Pierres, escuier, sieur de la Bonnivière, et Nérée Courault, fille de défunt haut et puissant Antoine Courault, vivant seigneur, baron de Chastelaillon. » — 17 septembre 1617, baptême par maître Trizonne, ministre de la parole de Dieu, de Marie « Seguineau, fille de Pierre Seguineau et de Marthe Guérain. Parrain : Jehan de Conan, escuier, seigneur de la Villodoir ; marraine : demoiselle Marie Chastaignier. » — 13 octobre 1624, baptême, par maître Coutant, de Julie, fille de haut et puissant messire Daniel Grin de Saint-Marsault, chevalier, seigneur baron de Chatelaillon et de dame Marie de Bloyn, son épouse. Parrain : Osée Grin de Saint-Marsault, écuyer, fils aîné dudit seigneur baron de Chastelaillon et de ladite dame, son épouse ; marraine : demoiselle Julie d'Angliers, fille de M. de Mortagne-la-Vieille.— 29 mars 1626, baptême, par M. Coutant, de Françoise, fille de noble homme Rocq Chastaignier, écuyer, seigneur de Cramahé et de demoiselle Élisabeth Gendreau. Parrain : haut et puissant Daniel Grin de Saint-Marsault, chevalier, seigneur baron de Chastelaillon ; marraine : demoiselle Françoise Chastaignier.— 5 mai 1630, baptême, par maître Coutant, d'Aymer, fille de René Aymer, écuyer, seigneur de Sermon, et de demoiselle Julie d'Angliers. Parrain : Aymer, écuyer, seigneur de Cornion ; marraine : demoiselle Julie Bizet, femme de Claude d'Angliers de Joubert, écuyer, seigneur de Mortagne.— 21 novembre 1631, baptême, par maître Coutant, d'Abraham, fils d'honorable homme Pierre Menanceau, pasteur de l'église de Nieul, Marsilly et Esnandes, et de Jacque-

line Lefebre, sa femme. Parrain : haut et puissant Abraham Gentilz, écuyer, seigneur d'Esnandes ; marraine : haute et puissante dame Suzanne Geoffroy, dame d'Arganse.— « Le dimanche 3 décembre 1628, que M. Coutant a recommencé à servir l'église de Salles, ayant été absent durant la guerre, et retiré à Bourg-Charente, a esté baptizée Élisabeth, fille de Guillaume Gadolet et de Marie Buisson. Parrain : Pierre Seguineau; marraine : Élisabeth Martin. Le baptesme a esté fait par M. Coutant, pasteur de l'Église dudit Salles, au treuil de Mme Bruneau, le temple ayant été ruiné durant les guerres, auquel lieu le presche avoit accoutumé de se faire auparavant la construction dudit temple. » — « Ledit jour a esté reçu, à l'issue du prêche, 12 sols pour les pauvres, dont s'est chargé le sieur de Chastelaillon, etc. » — 14 avril 1630, baptême de Pierre, fils de Guillaume Courpie, de la paroisse de Thairé. Parrain : le sieur Pierre Oualle ; marraine : demoiselle Rachel Le Berton.— 14 février 1633, baptême au château du Roullet, par maître Lefevre, pasteur du St-Évangile, de Pharamond, fils de messire Osée Green de Saint-Marsault, chevalier, baron de Chatelaillon, et de dame Madelaine de Pollynac. Parrain : messire Daniel Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur de la Garde et dudit Chatelaillon ; marraine : haute et puissante dame Suzanne Geoffroy, dame d'Argence. — 21 août 1635, baptême, par maître Coutant, de Marie, fille d'Isaac Plumejeau et de Suzanne Reneau. Parrain : François Oualle ; marraine : Marie Monguis. — 11 mars 1666, baptême de Suzanne Cassandre, fille de haut et puissant seigneur Pharamond Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur baron de Chastelaillon, du Roullet et autres places, et de Judith-Isabeau Daitz de Mesmy. Parrain : messire Benjamin Green de Saint-Marsault, seigneur d'Aytré et de Salignac ; marraine : Suzanne Daitz de Mesmy, dame de la Guillautiére et demoiselle Cassandre Green de Saint-Marsault. — A la fin du registre, on lit : « Nous, anciens de l'Église réformée, recueillie à Salles, confessons avoir reçeu de la vefve de feu Denis Desperoux tous les papiers qui appartiennent à nostre Consistoire. » (Signé) Merigauld, ancien de ladite Église, etc. — Comptes des deniers des pauvres, par les pasteurs Toussain, Leféνre et Coutant, et les anciens R. Chastaignier, Brumauld et de Chastelaillon, etc.

E. 87. (Registre.) — In-8°, 18 feuillets, papier.

1671. — Baptêmes, mariages et sépultures de ceux de la R. P. R. du bourg et paroisse de Salles, registre coté et paraphé par Alexandre Landaz, conseiller du Roi.—14 juin, mariage de maître Jean Barbot, avocat en parlement et juge présidial de la ville de la Rochelle, fils de noble homme Jacques Barbot, sieur du Treuil et de défunte demoiselle Louise Ollé, avec Suzanne Barbot, fille de David Barbot, marchand à la Rochelle et de Renée Caillau. — 19 août, mariage par maître Chevillard, de Louis de Beaucorps, seigneur de la Bassetière, âgée de 35 ans, fils de défunt David de Beaucorps, seigneur dudit lieu et de demoiselle Jeanne Afaveur, avec Magdeleine Vacheron, âgée de 44 ans, veuve de feu Pierre Blandin, écuyer, seigneur de Bois Renau et de Lerbaudière. Témoins : messire Pharamond Green de Saint-Marsault, seigneur baron de Chastelaillon, ami de l'époux. André Tauvet, procureur fiscal de la baronnie de Chastelaillon, fondé de procuration de la mère dudit époux, dame Judith-Elisabeth Daitz de Mesmy, amie de ladite épouse, demoiselle Cassandre Green de Saint-Marsault, aussi amie de la dite épouse. — 6 décembre, baptême de Jean Poullignacq, fils de messire Pharamond Green de Saint-Marsault, seigneur baron de Chastelaillon, et de dame Judith-Élisabeth Daitz de Mesmy. Parrain : Olivier Gourjault, chevalier, seigneur de Bois Dendré ; marraine : demoiselle Diane Green de Saint-Marsault, etc...

E. 88. (Registre.) — In-8°, 20 feuillets, papier.

1606-1667. — Baptêmes et mariages de l'Église réformée d'Aytré, bénis par les ministres : Lefèvre, Péry, Chanet, de Tandebaratz, Blanchet, Le Cercler de la Chapelière, Duprat, etc., et précédés du compte rendu de la répartition des deniers des pauvres et de l'enregistrement des nouveaux indigents assistés avec l'indication de périodicité de l'assistance. — « 4 octobre 1640, ont espousés en l'église d'Aistré, par maître Flanc, l'un des pasteurs de l'église de la Rochelle, Louis Aubouineau, et Anne Périer, fesant ledit Flanc, le presche en l'absence de M. Chanet nostre pasteur, par son adveu et consentement, et en vertu d'une sentence donnée par MM. les juges présidiaux de ladite ville de la Rochelle, le mercredi 3e dudit mois d'octobre audit an, et signifiée, ledit jour 3e dudit mois à MM. les pasteurs de la ville, qui nous l'ont fait voir signée François, huissier. » (Signé) J. Flanc, pasteur. — 1 janvier 1654, mariage par M. Flanc, de René de Culan avec Magdeleine Henri, etc.

E. 89. (Registre.) — In-8°, 28 feuillets, papier.

1668. — Mariages, baptêmes et enterrements de ceux de la R. P. R. de la paroisse d'Aytré. — 22 avril, mariage de Gabriel Moré, marchand à Pons, fils d'Adam Moré et de dame du Morisson, avec Élisabeth de la Bussière, fille de

feu Louis de La Bussière, marchand à la Rochelle et de Suzanne Cougnact, veuve de Simon de Sain. — 29 avril, mariage de Jean Godeffroy, marchand à la Rochelle, fils de Benjamin Godeffroy, écuyer, sieur des Fontaines et de Suzanne Nicolas, avec Élisabeth Duprat, fille de feu Jacques Duprat et de Marie Toupet.

E. 90. (Registre.) — In-8°, 30 feuillets, papier.

1669. — Baptêmes, mariages et sépultures de ceux de la R. P. R. de la paroisse d'Aytré. — 10 février, mariage par M. Duprat, d'Élie Prou, écuyer, conseiller et médecin du Roi, avec Marie Mercier, fille de feu Jacques Mercier et de feue demoiselle Françoise Massiot.—29 avril, mariage de Jacques Bernard, écuyer, sieur de Javrezac, capitaine réformé dans la compagnie des chevaux-légers de la garde de monseigneur le dauphin, fils de défunt Bertrand Bernard, écuyer, sieur de Javrezac et de Julienne Penoy sa veuve, demeurant à Richemont, près Cognac, avec demoiselle Anne Brossard, de la Rochelle, veuve de maître Nicolas Brunet, sieur de Lussaudière, avocat au parlement et siége présidial de la Rochelle, etc.

E. 91. (Registre.) — In-8°, 22 feuillets, papier.

1670. — 28 septembre, mariage de Jean de Villars, chirurgien-major du fort Laprée en l'île de Ré, fils de feu Albert de Villars, chirurgien, et de défunte Trinquere avec Catherine Jourdin, fille de feu Osée Jourdin et d'Élisabeth Coudret, etc.

E. 92. (Registre.) — In-8°, 40 feuillets, papier.

1671. — Baptêmes, mariages et décès. — 8 février, mariage de Jean Gaschot, sieur des Marais, natif de la Rochelle, fils de feu Jean Gaschot, avocat en parlement et de demoiselle Judith Mignonneau avec Élisabeth Mignonneau, fille de Morisson Mignonneau, écuyer, sieur de Moureilles et de feue Marie Brunet, etc.

E. 93. (Registre.) — In-8°, 16 feuillets, papier.

1672. — Baptêmes, mariages et décès. — 10 janvier 1672, mariage de Daniel Pronis, marchand à la Rochelle, fils de Daniel Pronis, fermier de la châtellenie de Ronflac, paroisse de la Jarne, et de feue demoiselle Buzelin, avec Louise Mesnier, fille de René Mesnier, apothicaire, et de feue Catherine Goron. — 2 mai 1673, baptême de Paul, fils de Daniel Pronis, marchand, et de Louise Mesnier. Parrain: Paul Le Boyteulx, marchand de ladite ville de la Rochelle, marraine : Marie-Anne Pronis, etc.

E. 94. (Registre.) — In-8°, 10 feuillets, papier.

1675-1676. — Baptêmes, mariages et enterrements. —2 septembre 1675, mariage par le pasteur Des Aguliers, de Jehan Gheleins, marchand de la Rochelle, et de Christine Freyhoff. Témoins : Jacob van Wallendat, marchand audit lieu, maître Abraham Guybert, avocat en parlement, André Stuckey, Georges Hainelle, maître Jean Barbot sieur d'Ésard. — 25 octobre 1676, mariage de Benjamin Benoist, marchand à la Rochelle, fils de défunt Louis Benoist, procureur au siége présidial, et de demoiselle Jeanne Thévenin, avec Marie-Anne Gombauld, fille de feu Daniel Gombauld, avocat en parlement, et d'Anne Godet; témoins : Jean Benoist, avocat en parlement, Louis Benoist, marchand, frères de l'époux, Gustave Gombauld, marchand, oncle de l'épouse; Paul Legoux, écuyer, ami de l'épouse, etc.

E. 94 *bis*. (Registre.) — In-8°, 8 feuillets, papier.

1675-1676. — Double du précédent.

E. 95. (Registre.) — In-8°, 14 feuillets, papier.

1677. — Baptêmes, mariages et sépultures de ceux de la R. P. R. d'Aytré. — 30 janvier, baptême par maître Desaguliers, de Marie-Magdeleine, fille de Charles du Boucher, instructeur de la jeunesse, demeurant à Belle-Croix, paroisse de Dompierre, et de Jeanne Mesnier. Parrain : Pierre Charruyer, marchand à la Rochelle ; marraine : Magdeleine Chardon, veuve de Pierre Deszent, demeurant dans ladite ville. — 9 mars, mariage de Pierre Degerson, commis pour le service du Roi aux traites foraines et domaniales, fils de feu Hilaire Degerson, marchand, et de dame Anne Vairs avec Marguerite Massiot, fille de feu maître Louis Massiot, sieur de la Tour, avocat en parlement, et de Marie Gaudry, etc.

E. 96. (Registre.) — In-8°, 13 feuillets, papier.

1678. — Baptêmes, mariages et sépultures de ceux de la R. P. R. d'Aytré. — 12 juin, mariage par maître Desaguliers de Côme Béchet, sieur de Boursonval, nati

d'Arvert, en Saintonge, avec Anne Le Royer, de la Rochelle, fille de défunt Jean Le Royer, marchand, et de Judith Tharay, etc.

E. 97. (Registre.) — In-8°, 9 feuillets, papier.

1680. — Baptêmes, mariages et sépultures de ceux de la R. P. R. d'Aytré. — 4 février, mariage par maître Desaguliers, de Privé Guesdon, marchand, fils de feu Mathieu Guesdon, marchand, et de Jeanne Ballon, avec Marguerite Levesque, fille de feu Abraham Levesque, capitaine de navires, et de Madeleine Laverty. Témoins : Mathieu et André Guesdon, frères de l'époux; Jean Allard, cousin remué de germain de l'épouse; et Jean Preswand, son ami. — 12 août, mariage de Japhet Geraud, écuyer, sieur de Puychenin, demeurant à la Rochelle, fils de défunt Samuel Geraud, écuyer, sieur de la Maison-Blanche, et Suzanne Du Vigier; avec Henriette Brunet, fille de feu Nicolas Brunet, sieur de Lussodière, avocat en parlement; et de demoiselle Anne Broussard. Témoins : Louis Bernardeau, marchand; messire Henri de Queux, chevalier, seigneur des Mattes, ayant procuration du sieur Caffin, procureur au siége royal de Saint-Jean-d'Angély; Jacques Brunet, seigneur de Rompsay; et Daniel Broussard, etc.

E. 98. (Registre.) — In-8°, 12 feuillets, papier.

1681. — Baptêmes, mariages et décès. — 2 décembre, baptême de Jacques, fils de Jean-David Saunier et de Marthe Ardouin. Parrain : Jacques de Villereau, écuyer, sieur de Launay; marraine : demoiselle Marie-Thérèse Savarit; de Comps, pasteur, etc.

E. 99. (Registre.) — In-8°, 12 feuillets, papier.

1682. — Baptêmes, mariages et décès. — 8 novembre, baptême par maître Duprat, de Suzanne, fille de Pierre Ozanneau et de Marie Parpaillon. Parrain : Guillaume Hurtin, capitaine de navires; marraine : Suzanne Jumine, etc.

E. 100. (Registre.) — In-8°, 12 feuillets, papier.

1683. — Baptêmes, mariages et décès. — 29 août, mariage de Laurent Egret, marchand, fils de feu Laurent Egret, aussi marchand, et de feu Elisabeth Goillar, avec demoiselle Jedida Paccard, de Soubise, fille de feu noble homme Pierre Paccard, docteur en théologie, ministre audit lieu et de Jedida Du Vigier, demeurant à Thors. Témoins : Pierre de La Coste et Etienne Esreau, marchands, du côté de l'époux; et messire de Charon, seigneur de la Gravelle, et Jean de Pont, marchand, du côté de l'épouse, etc.

E. 101. (Registre.) — In-8°, 12 feuillets, papier.

1684. — Baptêmes, mariages et décès. — 14 janvier, sépulture de Marie Mainguenau, femme d'Abraham Mansceau, demeurant à la Jarne, décédée le 13 dudit mois. Témoins : Pierre Bidet et Jacques Naulain, etc.

E. 102. (Registre.) — In-8°, 24 feuillets, papier.

1668. — Baptêmes, mariages et décès de ceux de la R. P. R. de Dompierre et Bourgneuf. — 15 avril, baptême par M. Jacques Gaultier, de Marguerite, fille de maître Pierre Guillaudeau et de Marie Constant. Parrain : noble homme Elie Bouhereau, docteur en médecine; marraine : demoiselle Marguerite de La Rochefoucauld.— 21 octobre, mariage de messire Olivier Gourjault, chevalier, seigneur du Bois de Vert, fils de haut et puissant messire Olivier Gourjault, chevalier, seigneur de la Milière en Poitou, et de dame Elisabeth Gillier, avec demoiselle Hélène Green de Saint-Marsault, fille de feu messire Ozée Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur-baron de Chastelaillon; et de dame Magdeleine de Poullignac. Témoins : messire Louis Gourjault, seigneur de Passac, frère de l'époux; dame de Poullignac, mère de l'épouse; messire Pharamond Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur-baron de Chastelaillon, du Roullet et autres places; Louis Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur du Roullet; Hector Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur de Dompierre, ses frères; et messire Charles de Thury, chevalier, seigneur de Tarnan, la Fuie et autres places, son beau-frère, à cause de la dame Esther Green de Saint-Marsault, son épouse, etc. — 11 novembre, baptême de Charles, fils de maître Vincent Desbordes, notaire postulant au comté de Benon; et de Louise Lambert, demeurant à Vérines. Parrain : messire Charles-Casimir de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Fontpatour; marraine : dame Elisabeth de Conan, femme de messire Paul-Charles Le Vasseur, chevalier, seigneur de Cougnes. — 18 novembre, baptême de Jacques, fils de Charles Dubouché, instructeur de la jeunesse, demeurant à Bellecroix, et de Jeanne Mesnier. Parrain : messire Jacques Henri, cheva-

lier, seigneur de Cheusses, Laleu et autres terres, demeurant au château dudit Cheusses, paroisse de Sainte-Soulle; marraine : dame Magdeleine de Poullignac, veuve de messire Osée Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur-baron de Chastelaillon, demeurant en son château de Dompierre. — « Aujourd'huy dimanche 16e décembre, ont comparu au consistoire de ce lieu, maître Pierre Panier, écuyer, seigneur de Fichon, avocat en parlement, résidant au lieu de Bellecroix; et Henry Menanceau, sieur de la Pinelière, demeurant à Bourgneuf, lesquels ont certifié avoir ce jourd'huy assisté à l'enterrement du corps de Jeen de Laimaz, fils de Claude de Laimaz, sieur des Groyes, demeurant à Bourgneuf, et de Jeanne Panier, sa femme, décédé le jour d'hier et né le 4 août dernier, et fut fait ledit enterrement au cimetière de Bourgneuf, etc. »

E. 103. (Registre.) — In-4°, 41 feuillets, papier.

1669. — Baptêmes, mariages et décès. — Dompierre et Bourgneuf. — 21 juillet, mariage par M. Gaultier, de messire Pierre Du Guâ, chevalier, seigneur du Bois, fils de feu messire François Du Guâ, chevalier, seigneur du Bois et de la Roche-Breuillet, et de dame Marie de La Rochefoucauld; avec demoiselle Marie de La Rochefoucauld, fille de feu François de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Fontpastour et Saint-Coux, et de dame Marie de Beaucorps. Témoins : messires François Du Guâ, de Beaucorps, etc.

E. 104. (Registre couvert en parchemin, musique du XVe siècle.) In-4°, 20 feuillets, papier.

1670-1671. — Baptêmes, mariages et décès. — 22 septembre, mariage de maître Jean Benoist, avocat en parlement et siége présidial de la Rochelle, fils de feu Louis Benoist, procureur au siége présidial de la Rochelle, et de feu demoiselle Jeanne Thévenin avec Bénigne Mouchard, fille de feu Jean Mouchard, greffier des châtellenies de Montroy et Saint-Médard et de feu Hélène Cagné. — 18 janvier 1671, mariage de Jean Cadou, tonnelier, avec Catherine Picard. Témoins : Jacques Chaillé, Pierre Charruyer, Etienne Picard et Isaac Dodin, etc.

E. 105. (Registre.) — in-4°, 16 feuillets, papier.

1671. — 5 avril, baptême, par M. Gaultier, de Pierre, fils de maître Pierre Guillaudeau, notaire au comté de Benon et de Marie Constant. Parrain : messire Charles-Casimir de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Fontpastour et autres terres, demeurant en son château de Fontpastour ; marraine : Bénigne de La Rochefoucauld, etc.

E. 106. (Registre.) — In-8°, 30 feuillets, papier.

1672. — Baptêmes, mariages et décès. — 19 juin, baptême, par M. Gaultier, de Marie-Françoise, fille de messire Charles-Casimir de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Fontpastour et autres places, et de dame Marie de Mazières. Parrain : Charles de Villedon, écuyer, seigneur de Magezis en Saintonge ; marraine : dame Elisabeth de Saint-Hermine, femme de Daniel de Mazières, écuyer, sieur des Fontaines. — 8 novembre, baptême de Renée, fille de Jean de Loseré, sieur du Petit Fief, marchand, et de Jeanne Collardeau. Parrain : messire François Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur de Chastelaillon, le Roullet et autres lieux ; marraine : dame Renée de Lauzeray, femme de messire Jacques Henry, chevalier, seigneur de Cheusses, etc.

E. 107. (Registre.) — In-8°, 22 feuillets, papier.

1673. — Baptêmes, mariages et décès. — 12 juin, mariage de messire Florand de Laisque, âgé de 30 ans, chevalier, seigneur de Chalais, fils de défunt messire Louis de Laisque, chevalier, seigneur d'Aubert, et de dame Magdeleine de Pillard, avec Sara de La Ronde, veuve de Jacques d'Artiganaufve, écuyer, seigneur de Lépinette, âgée de 35 ans. — 23 juillet, baptême, par M. Gaultier, d'Angélique, fille de messire Charles-Casimir de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Fontpastour, et de dame Marie-Françoise de Mazières. Parrain : messire Élie de Saint-Hermine, chevalier, seigneur de la Laigne; marraine : dame Marie de Beaucorps, veuve de messire François de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Fontpastour, Saint-Coux et autres lieux. — 24 juin, sépulture de messire Charles Audoyer, chevalier, seigneur de Laleu, âgé de 19 ans. Témoins : messire Charles-Casimir de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Fontpastour, Vincent Desbordes et Pierre Guillaudeau, notaires en la Grande-Vérine. — 21 décembre, baptême, par M. Gaultier, de César, fils de Charles Martineau, marinier, demeurant en la paroisse de Marsilly, et de dame Ragot, sa femme. Parrain : César de Montilz, écuyer ; marraine : Anne-Suzanne Walraven, demeurant à la Rochelle, etc.

E. 108. (Registre.) — In-4°, 16 feuillets, papier.

1674. — Registre de la paroisse de Dompierre, pour ceux de la R. P. R. — Baptêmes, mariages et décès. — 18 septembre, mariage de Jean Erard, chevalier, seigneur

de Belle-Isle, capitaine entretenu pour le service du Roi, en la marine et commandant un des vaisseaux de Sa Majesté, fils de feu Jean Erard, chevalier, seigneur de Fontaine Badoire, en Normandie, et de dame Marie de Friche, avec Anne de Ferrière, veuve de messire René Dargoirabas, chevalier, seigneur de Villepar, aussi capitaine de marine, commandant un des vaisseaux de Sa Majesté, demeurant à la Rochelle. Témoins : Guillaume-Auguste de Mees, chevalier; Charles Dubouché ; François de Ferrières, écuyer, seigneur de Villeneufve, frère de l'épouse, commandant un des vaisseaux du Roi ; M. Isaac Nicolas, marchand et bourgeois de la Rochelle. — 4 novembre, baptême d'Élisabeth, fille de messire Charles-Casimir de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Fompastour, et de dame Marie-Françoise de Mazières. Parrain : Daniel de Mazières, écuyer, sieur des Fontaines de Rouhon ; marraine : demoiselle Marguerite de La Rochefoucauld, etc.

E. 109. (Registre.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1675. — Baptêmes, mariages et sépultures de ceux de la R. P. R. de Dompierre et Bourgneuf en Aulnis. — 17 novembre, baptême, par M. Gaultier, de Suzanne, fille d'Étienne Mazet, marchand, et d'Esther Terrade. Parrain : messire Paul-Charles Le Vasseur, chevalier, seigneur de Fargot ; marraine : demoiselle Suzanne Gentilz, veuve de Samuel Chollet, écuyer, seigneur de Festilly. — 22 décembre, baptême de Charles-Casimir, fils de Charles-Casimir de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Fompastour, et de dame Marie-Françoise de Mazières. Parrain : Jacques Gourde, chevalier, seigneur des Ardillières ; marraine : demoiselle Bénigne de La Rochefoucauld, etc.

E. 110. (Cahier.) — In-8°, 6 feuillets, papier.

1676. — Baptêmes, mariages et décès de ceux de la R. P. R. de Dompierre et Bourgneuf. — 19 mars, sépulture d'Elisabeth Levesque, veuve de Jean de La Fitte, écuyer, seigneur de la Bartelle, décédée au lieu de la Gremenaudière, âgée de 85 ans. Témoins : messires Charles-Paul Le Vasseur, chevalier, seigneur de Fargot ; Henry La Lesse Du Roullet ; maître Pierre Bonnet, procureur fiscal de Dompierre. — 22 octobre, sépulture audit lieu de Bellecroix, de maître Jacques Gaultier, ministre, décédé audit lieu, âgé de 75 ans. Témoins : Pierre Bonnet et Léon Bouyer, notaires audit Dompierre, etc.

E. 111. (Cahier.) — In-8°, 5 feuillets, papier.

1677. — Baptêmes, mariages et décès de ceux de la R. P. R. de Dompierre et Bourgneuf. — Elie Brevet, ministre. — 28 novembre, mariage de Pierre Benoist, marchand, avec Marthe de Launay, veuve de Daniel Machault. Témoins : Paul Guiot, marchand, et Elisabeth Benoist, de la part de l'époux ; Louis de Launay, marchand, et Catherine Pavie, sa femme, et Magdeleine Léonard, femme de Jean de Launay, cousins germains de l'épouse, etc.

E. 112. (Registre.) — In-4°, 60 feuillets, papier.

1678-1684. — Baptêmes, mariages et sépultures de ceux de la R. P. R. de Dompierre et de Bourgneuf. — 25 septembre 1678, baptême, par maître Brevet, de Suzanne-Esther-Aimée, fille de messire Charles-Casimir de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Fontpastour, et de dame Marie-Françoise de Mazières. Parrain : Joachim de Beaucorps, écuyer, seigneur de Guillonnille ; marraine : dame Olympe de Cailhault, veuve d'André de Mazières, écuyer, seigneur de Voultron. — 11 novembre 1679, sépulture dudit Charles-Casimir de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Fontpastour, âgé de 28 ans. Témoins : Pierre Guillaudeau, notaire royal ; Pierre Raby et René Lucas, marchands. — 18 mai 1681, mariage de messire Louis de Beaucorps, seigneur de la Basse-Terre, fils de feu messire David de Beaucorps, chevalier, seigneur dudit lieu, et de dame Jeanne Affineau, avec demoiselle Jeanne-Elisabeth Husson, fille de noble homme messire Etienne Husson. Témoins : Pharamond Green de Saint-Marsault, seigneur de Chastelaillon, demoiselle Cassandre Green de Saint-Marsault, amis de l'époux, Husson, père de l'épouse, et Taillourdeau sa mère. — 17 décembre 1683, sépulture de Marie de Beaucorps, âgée de 60 ans environ, veuve de messire François de La Rochefoucauld, seigneur de Fontpastour. Témoins : Élie Regnaud, Pierre Raby, Pierre Guillaudeau, marchands audit lieu, etc.

E. 113. (Registre.) — In-4°, 133 feuillets, papier.

1668-1688. — Baptêmes, mariages et décès de ceux de la R. P. R. de la paroisse de Ciré. — 2 décembre 1668, baptême de Marie, fille de messire Jacques de Culant, écuyer, sieur de Landray, et de dame Marie Grousseau. Parrain : Gabriel Aubert, écuyer, sieur de Maunac; marraine : demoiselle Marie de Burlé. — 27 janvier 1669, baptême de Benjamin, fils de David Verneuil et de Sara Robin. Parrain : Benjamin de Magné, écuyer, seigneur de Sigougne; marraine : dame Sylvie de Boislesve, dame de Sigougne. — 24 mai 1669, baptême d'Henry Pontardant, fils de Gédéon Pontardant, marchand, et d'Anne Desbordes. Parrain : Hen-

ry de Bonnefoy, écuyer, sieur de Ballon; marraine : Françoise de Livene, dame de Landray. — 21 septembre 1670, baptême de Benjamin Desly, fils d'André Desly, marchand, et d'Anne Briet. Parrain : Benjamin de Magné, écuyer, seigneur de Sigougne; marraine : Charlotte de Burlé. — 8 octobre 1670, baptême de René, fils de maître Pierre Lamaud, procureur fiscal de la châtellerie de Ciré et de Suzanne Langlois. Parrain : messire René de Culant, chevalier, seigneur des châtellenies de Ciré, Saint-Mesme et autres places; marraine : dame Françoise de Livene, dame de Landray. — 12 avril 1671, baptême de Marie Imbert, fille de Josué Imbert, praticien, et de Marie Grasset. Parrain: Auguste de Lastes, écuyer, sieur de Choisy; marraine : demoiselle Marie de Burlé. — 16 août 1671, baptême d'Henriette-Marguerite, fille d'Henry de Bonnefoy, écuyer, sieur de Ballon, et de dame Marie Marchand. Parrain : René de Bonnefoy, sieur de Bertanville; marraine : Marie Marchand, dame d'Essoudun. — 27 septembre 1671, sépulture d'Elisabeth-Hélène de Verge, femme de noble homme Benjamin Laurens, sieur du Breuil. Témoins : messire Charles de Pontard, écuyer, sieur de Chaban, et Auguste de Lastes, écuyer, sieur de Choisy. — 3 octobre 1671, sépulture, au logis noble de Ballon, de demoiselle Louise de Bonnefoy, âgée de 28 ans. Témoins : Etienne Monguy et David Arnaut. — 10 juillet 1673, baptême d'Hélène-Henriette, fille de Jacques de Culant, écuyer, sieur de Landray, et de Marie Grousseau. Parrain : Auguste Delaste, écuyer, sieur de Choizy; marraine : Hélène Le Franc, veuve de Benjamin de Mazières, écuyer, sieur du Passage de Voultron.

E. 114. (Registre.) — In-8°, 33 feuillets, papier.

1672. — Baptêmes, mariages et sépultures, de ceux de la R. P. R. du bourg et paroisse de Thairé, en Aulnis, coté et paraphé par Alexandre Landaz, écuyer, sieur du Buignon, conseiller du Roi, et son lieutenant général en la sénéchaussée et siége présidial de la Rochelle. « Aujourd'huy 21 april, a esté baptizé par M. Benion, ministre à la Jairie, où ceux de Théré ont à présent l'exercice de leur religion, Pierre-Vincent, fils de Gédéon Nicolas, écuyer, seigneur de la Cave, et de demoiselle Marie Thauvet, ses père et mère, demeurant en la paroisse de Voultron, duquel a esté parrain le sieur Pierre Thauvet, marchand à la Rochelle; marraine : demoiselle Marie de Beauchamps, demeurant à Villefagnaut, en Angoulmois, qui ont dit que cet enfant estoit né le sabmedy, seizième jour dudit mois, et ont tous signé.» — 2 octobre, sépulture d'André Du Jon, écuyer, demeurant à Thairé, fils de défunts messire Gilles Du Jon, chevalier, seigneur du Sauloy et de dame Esther de Charron, demeurant à Saint-Just, proche Marennes, en Saintonge. Témoins : Michel Constantin, André Rabreau et Tobie Gaury. — 11 novembre, sépulture de Pierre Dalmagne, fils de Daniel Dalmagne, notaire, et d'Elisabeth Oualle. Témoins : Daniel Dalmagne père et Yves Juin, etc.

E. 115. (Registre.) — In-8°, 50 feuillets, papier.

1673. — « Registre auquel sont insérés les baptesmes, mariages et sépultures de ceux de la R. P. R. du bourg et paroisse de Téré (Thairé), en Aulnis... coté et numéré... par nous Alexandre Landaz, écuyer, seigneur du Bignon, conseiller du Roi en ses conseils et son lieutenant général en la sénéchaussée et siége présidial de la Rochelle, etc. » — 8 janvier, baptême par M. L. Benion, « ministre à la Jairie, où ceulx de Thairé ont à présent l'exercice de leur religion, » d'Hélène, fille de Gabriel Dussou, charpentier de grosses œuvres et d'Elisabeth Chauveau. Parrain : Pierre Chauveau; marraine : Hélène Plumejau. — 16 avril, baptême par M. L. Benion, de Marianne, fille de messire Jean de Charon et de dame Marie Du Vigier, demeurant à Thairé. Parrain : messire Elie de Charon de Salles, seigneur de Laubouinière, demeurant en sa maison du Bois, paroisse de Saint-Laurent; marraine : Marianne Du Vigier, demeurant à Bordeaux. — 4 juin, mariage de messire Jean Des Montils, chevalier, seigneur de Lossandière, et Coup-de-Vague, âgé de 28 ans, demeurant en son château de Coup-de-Vague, en Aunis, fils de feu messire Jean Des Montis, chevalier, seigneur desdits lieux, et de dame Magdeleine Brisson; avec demoiselle Suzanne Papin, âgée de 19 ans, fille de David Papin, écuyer, seigneur du Rozé, et y demeurant, paroisse de Thairé, et de demoiselle Gabrielle Genty. Témoins : Claude Huet, écuyer, demeurant à la Rochelle, cousin de l'époux; Pierre Morteau, sieur de la Girardière, demeurant à la Rochelle; David Papin, écuyer, seigneur du Rozé, père de l'épouse, et Charles Papin, écuyer, sieur du Pontreau, son frère. — 23 juillet, baptême de Jean, fils de Pierre Gaury et de Marie Chaigne. Parrain : maître Jean de Charon, écuyer, seigneur de la Gravelle et des Henris; marraine : Marie Du Vigier, son épouse, etc.

E. 116. — (Registre.) — In-4°, 23 feuillets, papier.

1768-1776. — Baptêmes et mariages des protestants habitant les villages de la banlieue de la Rochelle, qui sont de l'Église Réformée de ladite ville. — 1[er] avril 1768, baptême, par M. Gaches, pasteur à la Rochelle, de Renée, fille d'Abraham Bourdin, et de Louise-Suzanne Monet.

demeurant à Ciré. Parrain : Henri Bourdin ; marraine : Renée Monet, demeurant à Bourgneuf. — 13 octobre 1771, baptême par M. Martin, de Jean-Jacques-Charles, fils de Pierre Bergeron, marchand à Marsilly, et de Marthe Bassot. Parrain : Jean-Jacques-Charles Buteau fils ; marraine : Victoire Audebert. Témoins : Jean Babut, raffineur ; Clément-Martial de Tandebaratz. — 29 août 1773, baptême, par M. Gleize, de Françoise-Marguerite, fille de Pierre Savarit et d'Anne Bizier, de Nieul. Parrain : François-Gabriel Admyrauld fils ; marraine : Louise-Marguerite Admyrauld, de la Rochelle. — 7 novembre 1773, baptême de Marie-Anne, fille de Jean Chabot, laboureur, et de Françoise Barbotin, de Thairé. Parrain : Michel-David Meschinet de Richemond l'aîné ; marraine : Marie-Anne-Elisabeth Demissy, épouse dudit sieur Meschinet de Richemond. Témoins : Jean Tessier et François-Elie Chamois, ancien du consistoire de l'église de la Rochelle. — 7 juin 1774, baptême de Jacques-Charles, fils de Jacques-Louis-Paul Bonneau Des Gardes, veuf de Catherine Charlotte Loyau et de Marie-Esther Wederstrand, demeurant à la Rochelle, paroisse Notre-Dame. Parrain : Charles-Abraham Wederstrand, au Pérou, représenté par Jacques Garesché, de Nieul ; marraine : Marie-Elisabeth Robert, veuve Wederstrand, sa grand'mère, etc.

E. 117. (Registre.) — In-4°, 47 feuillets, papier.

1777-1784. — Baptêmes, mariages des Réformés habitant la campagne de la province d'Aunis. — 21 janvier 1777, baptême, par Bétrine, pasteur, de Louis-Nicolas, fils de Louis Rhimbert, laboureur, et de Marie Coyeaux, de la paroisse de Thairé. Parrain : Nicolas Barbotin, laboureur à bras ; et marraine : Suzanne Sillon, fille de Charles Sillon, habitant la paroisse de Marcilly, en présence de Michel-David Meschinet de Richemond l'aîné, et Gabriel Dussous. — 19 avril 1777, mariage de Pierre Bonnifleau, domestique de la maison de Beaulieu, de l'avis du sieur Paul Fleuriau, négociant à la Rochelle, avec Magdeleine Charrier, domestique audit Beaulieu, du consentement de sa mère Jeanne Saulguet, veuve François Charrier, représenté par François-Gabriel Admyrauld, négociant. — 3 août 1778, baptême par M. Bétrine, de Marie-Anne-Henriette, fille de Louis Rimbert, laboureur, et de Marie Coyeaux, habitants du bourg de Thairé. Parrain : Moïse-Jérémie de Tandebaratz, fils du sieur Clément-Martial de Tandebaratz, négociant ; marraines : Marie-Anne-Elisabeth Meschinet de Richemond, née Demissy, et demoiselle Marie-Anne-Elisabeth-Henriette Meschinet de Richemond. Témoins : Michel-David Meschinet de Richemond l'aîné, et Jacques Portron. — 20 août 1778, baptême, par Bétrine, de Pierre-Gabriel, fils d'Auguste Coyeaux, laboureur à bras, et de Marie Guyonneau, habitant Nieul. Parrain : Jean-Pierre Langlais, négociant ; marraine : demoiselle Suzanne Chaulet, fille de veuve dame Chaulet, née Latouche. Témoins : Jean-Paul-Louis Bonneau Des Gardes, ancien capitaine d'infanterie, et Pierre-Samuel Meschinet de Richemond, négociant. — 27 février 1779, mariage de Daniel Dussou, laboureur à bras, fils de Jean-Gabriel Dussou, fermier de la métairie de la Grande-Aiguille, et de feue Marguerite Carré ; avec Jeanne Chabot, journalière, fille de feu Jean Chabot, et de Jeanne Rimbert. Témoins : le père, la marâtre, les frères et sœurs du futur, le frère, la tante, la nièce et les cousins de la future ; fait en présence de Michel-David Meschinet de Richemond l'aîné, de Meschinet, petit-fils, et d'Henriette de Richemond, née Boué, etc.

Le registre est signé « Bétrine, Pr... de l'Eg... Prot... de la Rochelle. »

E. 118. (Liasse.) — 15 cahiers cousus ensemble ; 300 feuillets, papier.

1669-1684. — Baptêmes, mariages et sépultures de ceux de la R. P. R. de Marans. — 22 décembre 1669, baptême de Jacques, fils de Jacques Gillois, demeurant au marais de Moureilles, et de Suzanne Bertonneau. Parrain : Pierre Gillois, marchand ; marraine : Marie Gauvaing, femme de François Gillois. — 19 janvier 1670, mariage de Claude Huet, écuyer, fils de feu Claude Huet, écuyer, et de Marguerite Peaud, sa veuve, avec Judith Franchard, fille de feu Philippe Franchard, marchand, sieur de Vendosme, et d'Esther d'Aguens. Témoins : Isaac et Amateur Huet, écuyers, oncles de l'époux, d'Aguens, mère de l'épouse, Philippe Franchard, sieur de Vendosme, frère de l'épouse. — 18 septembre 1672, sépulture de Marie Franchard de Labriant. Témoins : Moïse de Voulon, écuyer, sieur de Poisneuf et Michel Franchard. — 13 novembre 1672, mariage de Jacques Huillard, sieur de Beaulieu, assesseur de Charon, y demeurant, avec Judith Desbordes. Témoins : noble homme Jean Querquy, sieur de Challay, avocat en parlement, demeurant à Chantonay, cousin germain du proparlé, et Pierre Fleury, sieur des Sabonnières, demeurant à la Chasteigneray, son cousin issu de germains ; Pierre Desbordes, marchand, frère de la proparlée, et maître Vincent Desbordes, procureur au comté de Benon, son oncle. — 22 avril 1674, mariage de Jean Franchard, fils de Rocq Franchard et de Jeanne Daguenet, avec Marie Franchard, fille de feu Moïse Franchard et de Marie Esprinchard. Témoins : Pierre Franchard et Moïse de Voullon, écuyer, sieur de Poyneuf, frère et cousin du proparlé ; Jacques Esprinchard, oncle de la proparlée, et Jean Prou,

son cousin germain. — 30 juillet 1678, mariage de Jean Gauvain avec Marie Boursaud. Témoins : Pierre Gauvain et Henry Masson, du côté du futur; Pierre Pougnet et Jean Boudinet, du côté de la future. — 3 février 1679, mariage, par M. Prioleau, de Louis de Pellard, écuyer, sieur de la Mothe, fils de feu Jean de Pellard, écuyer, sieur de la Graisonnière et de demoiselle Marguerite Marconnay; avec Marie Franchard, fille de feu honorable homme Philippe Franchard, sieur de Vandosme et de demoiselle Esther Dagenet. Témoins: messire Louis Prévost, seigneur de Jagemont, son cousin, et messire Louis de La Barre, seigneur du Bois de Leyzet, son neveu, Philippe Franchard, sieur de Vandosme, et Pierre Draud, écuyer, sieur de la Roche, frère et beau-frère de la mariée. — 21 novembre 1683, baptême par maître Amian, de Jean, fils de Simon Pinson et de Magdeleine Rutaud. Parrain : Jean Girault, écuyer, sieur de la Couture ; marraine : Marie Franchard. — 5 mars 1684, baptême par M. Amiand, de Jean, fils de Simon Thibaut et d'Elisabeth Des Loges. Parrain : Jean Girault, écuyer, sieur de la Couture; marraine : demoiselle Renée de Voullan. — (Signé) Jean Girault. — Renée de Voullan, etc.

Département de la Charente-Inférieure.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE G.

(Clergé séculier. — Archevêchés, Chapitres métropolitains, Officialités métropolitaines et autres juridictions relevant des archevêchés, Évêchés, Chapitres épiscopaux, Officialités épiscopales et autres juridictions relevant des évêchés, Séminaires, Églises collégiales, Églises paroissiales et leurs fabriques, Bénéfices, Chapelles, Aumôneries, etc.)

Évêché de Saintes.

G. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 59 pièces, papier.

1585-1782. — Déclaration rendue à Mgr l'évêque et à Messieurs du bureau du diocèse de Saintes, par madame Marie-Magdelaine Baudéan de Parabère, abbesse de Notre-Dame, hors les murs de la ville de Saintes, relativement aux revenus de ladite abbaye, qui s'élèvent net à 29,177 livres 11 sols, auxquels il faut ajouter le revenu net du prieuré de Pont-l'Abbé, soit: 4,376 livres. — État des anciens créanciers du clergé du diocèse de Saintes. — « Faits particuliers et constants qui démontrent la noirceur de la cabale formée contre Mgr l'évêque de Saintes, dans la vue de le discréditer dans son diocèse, et de troubler la paix qu'il avait eu le bonheur d'y conserver jusqu'à présent », à l'occasion de l'exécution de l'arrêt du parlement de Bordeaux contre les Jésuites, qui avait été confiée au sieur de Bonnemie, président; mademoiselle Des Barbalières « dévote des jésuites et pensionnaire à l'hôpital » a été accusée d'avoir, à l'instigation de P. Valois, son confesseur « tenu des propos téméraires et injurieux à la personne du Roy... Les Religionnaires triomphent de voir un confesseur confondu dans une même accusation avec sa pénitente, et regardé comme capable de luy inspirer des sentimens de révolte et de mépris contre la personne du Roy... Quel bien Monseigneur de Saintes peut-il faire, à l'avenir, dans son diocèse... s'il est privé du secours des jésuites, qui luy étoient fort soumis et travailloient utilement sous ses ordres ? » — Comptes présentés par Jehan Breau, des deniers employés à la réparation de l'église Saint-Pierre de Saintes, suivis des marchés passés par R. P. messire Nicolas Le Cornu, évêque de Saintes. — Constitution de 500 livres de rente par Ysambert de La Bucaille, écuyer, sieur de la Prairie, conseiller du Roi et contrôleur général et provincial des décimes de la Généralité de Rouen, demeurant à Paris, sur haute et puissante dame Marie-Charlotte de Balsac, dame de Bassompierre, avec les quittances de 250 livres payées par messire Louis de Bassompierre, conseiller du Roi en ses conseils, évêque de Saintes, et abbé de Saint-Georges et de 4,474 livres pour le rachat du principal des 250 livres de rentes restantes, par ledit évêque de Saintes à madame veuve de Vermont. — « Estat présent des rentes dues par le clergé de Saintes, et leurs échéances pour les payer à l'avenir. » — Ordonnances du roi Louis XIV et extraits de l'état et département arrêtés en l'assemblée générale du clergé de France, tenue à Saint-Germain-en-Laye, taxant le diocèse de Saintes pour sa part de l'imposition à la somme de 50,277 livres 19 solz

4 derniers. — Comptes des recettes et dépenses faites par MM. Couet de Montbayeux, avocat au conseil, et l'abbé de Getté, grand archidiacre de la cathédrale de Saintes, chargés des affaires du clergé. — Correspondance entre MM. Duperrieu, procureur, Méneau et de Bourdeilles, syndics du clergé de Saintes, concernant les finances du clergé. — Procès entre M. de Bourdeilles, syndic du clergé de Saintes et Magdelaine-Renée Fleurimon, veuve d'Uriel Mathé, son fils, et Pierre Brunet, procureur au présidial de Saintes, comme mari d'Eustelle Mathé, au sujet de rentes au capital de 8,000 livres, constituées par le clergé, au profit du sieur Fleurimon. — Rachat de rentes des dames religieuses de Notre-Dame par Messieurs du clergé de Saintonge. — Etat général des restes à recouvrer sur les décimes ordinaires et autres impositions du diocèse de Saintes. — Procès-verbal estimatif des réparations à faire au palais épiscopal de Saintes et à ses dépendances, dressé par les experts requis par Mgr de La Rochefoucauld, évêque de Saintes, et le chapitre de la cathédrale de cette ville.

G. 2. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier (imprimé).

1699. — « Requeste au Roy et à nos Seigneurs les commissaires nommez par Sa Majesté pour la primatie de Lyon, pour messire Claude de Saint-George, conseiller du Roy, en ses conseils, archevêque-comte de Lyon, primat des Gaules, demandeurs aux fins de la requeste insérée dans l'arrest du conseil, du 27 septembre 1697, évoquée à la personne de Sa Majesté, par arrest du 26 novembre suivant, contre messire Jacques-Nicolas Colbert, aussi conseiller du Roy en ses conseils, archevêque de Rouen, deffendeur » par M. Camus de Pontcarré, rapporteur. Cette requête est accompagnée des principaux titres produits dans l'instance par Mgr l'archevêque de Lyon : Bulles des papes Urbain II, Pascal II, Calixte II, Célestin II, Adrien IV, Alexandre III, Martin V et Paul II, confirmant la primatie de Lyon contre l'archevêque de Rouen et privant ce prélat de l'usage du *pallium* et de l'obéissance de ses suffragants, s'il n'obéit au primat de Lyon dans un mois du jour qu'il aura connaissance de la décision du concile ; qualifiant l'archevêque de Lyon, primat des provinces lyonnaises ; déclarant que cette primatie est établie *antiquitus*. — Procédures faites par Philippe de Thurey, archevêque de Lyon, sur la postulation de Louis de Harcour ; — Requête du chapitre de Rouen, par laquelle il demande à l'archevêque de Lyon qu'il confirme la postulation de Louis de Harcour, et qu'il lui confère l'archevêché de Rouen. — Ordonnances de l'archevêque de Lyon, en conséquence de ladite requête. — L'archevêque de Lyon admet la postulation de Louis de Harcour, le dispense de l'âge, et lui confère l'archevêché de Rouen. — Procès-verbal de la cérémonie faite lorsque l'archevêque de Lyon, en qualité de primat de Normandie, donna le *pallium* à l'archevêque de Rouen, en présence des pères du Concile de Bâle. — Lettre de Louis XI, alors dauphin, écrite par l'ordre de Charles VII, son père, à l'évêque d'Autun, administrateur de Lyon, le siége vacant, pour la confirmation de l'élection de Jean Gonaut, comme abbé de Saint-Michel, monastère adjoint à la couronne de France. — « Sentence du cardinal Capranica, produite par M. l'archevêque de Rouen, pour établir son indépendance prétendue : titre vicieux, informe et plein de nullitéz. » — Bulle de Paul II, par laquelle il fait donner copie du projet d'une bulle qui avait été dressé sous Calixte III, mais qui n'avait été expédié ni mis en plomb, et que M. l'archevêque de Rouen produit pourtant comme une véritable bulle. (*De registro ipso de verbo ad verbum transcribi et ad ipsius Guillelmi episcopi supplicationis instantiam præsentibus annotari fecimus*). — Copie de la fausse fulmination de la prétendue bulle de Calixte III, que M. l'archevêque de Rouen n'a osé produire. — Autre bulle de Paul II par laquelle il fait donner copie du projet d'une autre bulle qui avait été dressé sous Calixte III, sans avoir été mis en plomb, et dont M. l'archevêque de Rouen a parlé dans sa requête, sans oser le produire. — Lettres patentes du roi Charles VII, du 24 août 1461, qui cassent les procédures faites à Rome, sous le nom du procureur fiscal du pape, et qui sont insérées parmi les preuves des libertés de l'église gallicane. (Paris, chez Jean Anisson, Directeur de l'Imprimerie Royale.)

G. 3. (Registre.) — In-folio, 128 feuillets, papier.

1724-1790.—Pouillé de la ville et paroisse de Saint-Jean-d'Angély. — Principaux bénéficiers : Mgr l'évêque de Limoges, abbé de Saint-Jean-d'Angély, seigneur haut justicier. — Le curé, religieux bénédictin. — Les bénédictins. — L'hôpital de Saint-Louis. — Le curé d'Annezay. — Le curé et la fabrique d'Asmuré. — Les bénédictins des Châtelliers. — Le curé et la fabrique du Douhet. — Le chapitre de Taillebourg. — Table alphabétique des noms de lieux.

G. 4. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1679-1778. — Arrêts du Conseil d'État concernant la « défense faite à tous les seigneurs haut-justiciers, soit catholiques, soit de la R. P. R. d'établir dans leurs terres des officiers autres que des catholiques, à peine de 4,000 li-

vres d'amende, dépens, dommages et intérêts ; » — accordant aux bénéficiers un délai d'une année pour fournir aux Chambres des comptes les déclarations du temporel de leurs bénéfices et un délai de trois mois, pour rendre foi et hommage pour les fiefs relevant de Sa Majesté ; — portant suppression d'un écrit intitulé : « *Lettres des illustrissimes et révérendissimes François Coillebot, ancien évêque de Tournay: Jean-Baptiste de Verthamont, évêque de Pamiers: Jean Soanen, évêque de Senès; Charles-Joachim Colbert de Croissy, évêque de Montpellier; Pierre de Langle, évêque de Boulogne; Charles de Caylus, évêque d'Auxerre; Michel Cassagnet de Tilladet, évêque de Mâcon, au Roy, au sujet de l'arrest du Conseil d'État de Sa Majesté du 19 avril 1722, contre la lettre des susdits prélats à N. S. P. le Pape Innocent III, au sujet de la bulle Unigenitus en date du mois de juillet 1722.* » — Lettres-patentes et déclarations du Roi réglementant la forme des déclarations que les ecclésiastiques et gens de main-morte sont obligés de fournir à la Chambre des comptes pour leur temporel. — Arrêts du Conseil d'État portant suppression du discours en forme de réquisitoire fait par un avocat général au parlement de Provence sur les actes de l'assemblée du clergé ; — permettant aux curés et autres faisant fonctions curiales du diocèse de Saintes, d'acquérir les offices de greffiers, conservateurs des registres de baptêmes, mariages et sépultures, à l'exception du pays abonné. — Arrêt de la Cour du parlement de Bordeaux, portant suppression d'un décret de l'inquisition de Rome du 13 avril 1763 qui condamnait une ordonnance et instruction pastorale de Mgr l'évêque de Soissons, au sujet des assertions extraites par le parlement des livres, thèses, cahiers composés, publiés et dictés par « les ci-devant soi-disant Jésuites. » — Lettre des abbés de Premeaux et de Brancas, agents généraux du clergé de France, demandant au nom de S. A. S. Mgr le duc de Bourgogne des éclaircissements sur les engagements contractés par le diocèse de Saintes. — Extraits des avis et observations donnés par l'assemblée générale du clergé de France, sur la manière dont les déclarations doivent être fournies par MMgrs les archevêques, évêques, abbés, prieurs et autres bénéficiers, par les communautés séculières et régulières de l'un et l'autre sexe et généralement par tous les contribuables aux impositions du clergé, payant ou non décimes des biens et revenus fixes et casuels dépendant de leurs bénéfices ou de leurs communautés. — Bail à ferme de la terre de Cosse, paroisse de Marans (d'Aligre) au sieur Pierre Lalère et Marie Mingault, son épouse, par maître Charles-Louis Gabet, avocat au siége présidial de la Rochelle, faisant pour Jean-Charles de Coucy, évêque de la Rochelle, aumônier de la Reine et abbé commendataire de l'abbaye royale d'Igny, demeurant à Paris. — Testament de Léon de Beaumont, évêque et seigneur de Saintes, au profit de messire Jean de Beaumont, capitaine de cavalerie, son petit-neveu, messire d'Echillais, son neveu, Elisabeth-Thérèse de Beaumont, veuve de messire Gaston de Viauld, chevalier, seigneur d'Aigne, sa sœur, l'hôpital général Saint-Louis et le séminaire de Saintes, les sœurs de la charité de ladite ville et nommant exécuteurs testamentaires messire Jean-Pierre Besly, prêtre supérieur du séminaire et Michel Perreau, avocat en la Cour, et juge de la temporalité de l'évêché.

ÉVÊCHÉ DE LA ROCHELLE.

G. 5. (Liasse.) — 104 pièces, papier; 3 cachets armoriés; 1 plan.

1663-1786. — Cathédrale de la Rochelle. — Arrentement d'une place dépendante de l'ancienne église Saint-Barthelémy par le curé et les « fabriqueurs » de ladite église, Jacques Rougier, écuyer, sieur des Tourettes, conseiller du Roi au siége présidial, Clément Chavigneau, conseiller du Roi en l'Élection et René Pintault, procureur au présidial, à Jean Ancien, maître menuisier et sculpteur. — Arrêts du Conseil d'État ordonnant à l'intendant Begon de procéder à la liquidation du remboursement des maisons qu'il faudra démolir pour l'emplacement de la cathédrale située dans le milieu de la ville de la Rochelle, dans la péninsule comprise entre les rues Dompierre, Gargouïlhau, le palais épiscopal et le séminaire; — que le plan dressé par le sieur Gabriel sera exécuté, selon sa forme et teneur, et faisant don à cet effet d'une somme de 100,000 livres ; — permettant au sieur évêque et aux doyens, chanoines et chapitre de son église de faire procéder à la construction de la nouvelle cathédrale conformément au plan dressé, « d'autant plus nécessaire que l'évêché de Maillezais a été transféré à la Rochelle qui fut longtemps le boulevard des Protestants. » — Requête présentée à l'intendant Barentin par les sieurs Ambroise Epinay, prêtre de l'Oratoire, curé de Saint-Barthelémy; Ignace Cadoret de Beaupréau, conseiller au présidial; Jean Boutiron, avocat ; Louis Chabot, receveur au bureau des cuirs, tous marguilliers, concernant le logement du sacristain. — Procès-verbal et consultation de MM. Soufflot, Perrinet, Gendrier, Mauduit et Ducret, architectes sur les constructions de la cathédrale. — Ordonnance de l'intendant Senac de Meilhan qui accepte la soumission faite par les sieurs Etienne Bouffard, André Comairas et Christophe De-

lhomme, et les subroge au feu sieur Boufin pour la construction, suivant les plans et devis de Gabriel. — Lettres adressées à l'Intendant par François-Joseph-Emmanuel de Crussol d'Uzès, évêque de la Rochelle, pour réclamer le prompt achèvement des travaux interrompus depuis plus de vingt ans ; — minutes de la correspondance de l'Intendant avec l'évêque et les ministres, comte de Saint-Florentin, Amelot, Bertin, etc., au sujet des observations du chapitre sur la pose du chœur dans la nef « qui ne pourront être écoutées qu'autant qu'elles seront appuyées du vœu de l'évêque et présentées par lui comme chef de cette compagnie. » — Plans : du mur de chevet de l'église de Saint-Barthélemy, — de la petite maison du sacristain par derrière, — des corridors communiquant aux sacristies du chapitre et de la paroisse, — de toutes les servitudes qui sont entre ledit mur et celui qui ferme provisoirement la nouvelle église cathédrale dans cette partie, — du mur du deuxième pilier du chœur de cette nouvelle église, lequel limite cette première adjudication, conformément au plan et devis de M. Gabriel, confirmé par arrêt du Conseil d'Etat. — Inventaire des pièces jointes au mémoire de la fabrique de la paroisse Saint-Barthélemy, relatif à ladite construction. — Assignation donnée par Etienne de Champflour, évêque de la Rochelle, aux RR. PP. Augustins pour la célébration de l'office canonial dans leur église. — Nomination des sieurs Delavault-Martin, président ; Béraudin, lieutenant général ; Griffon, lieutenant criminel, de Bonnemort, Richard Desherbiers, Depont Des Granges, trésoriers de France ; Pascaud, maire ; Bigoteau, président de l'Élection ; Godeville, Donat et Dupetitval aîné, gentilshommes ; Rochard et Vaslin, avocats, pour commissaires de la paroisse Saint-Barthelémy. — Devis des ouvrages de maçonnerie, charpenterie, couverture, ferrures et vitraux, de peintures, etc., pour la construction de la cathédrale par Gabriel, chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Ces devis mentionnent le projet d'élever deux tours de chaque côté du portail principal.

G. 6. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 89 pièces, papier.

1741-1784. — Adjudications : de la démolition des maisons situées sur l'emplacement destiné pour la cathédrale, — des travaux de construction suivant les plans de M. Gabriel, inspecteur général des bâtiments du Roi et premier architecte de Sa Majesté. — Arrêts du Conseil d'Etat : homologuant l'acte de subrogation passé par le sieur Senac de Meilhan, intendant, en présence et du consentement des députés du chapitre de la cathédrale, et des sieurs Etienne Bouffard, André Comairas, et Christophe de Lomme (Delhomme), entrepreneurs pour la reprise et continuation de la construction de la cathédrale ; — attribuant à l'intendant toute juridiction et connaissance des diverses demandes, fins et conclusions présentées par les adjudicataires, les ingénieurs et le chapitre ; — rejetant la requête présentée par le chapitre qui se plaint de la clôture en maçonnerie de la porte d'entrée de l'église et du déplacement de l'autel, du sanctuaire et du chœur ; — ordonnant que la nef de la cathédrale sera consacrée jusqu'après l'entière construction de l'édifice, à la célébration de l'office canonial, et que la paroisse Saint-Barthelémy sera transférée dans la portion de la cathédrale qui sera indiquée par le sieur évêque de la Rochelle ; — comptes et toisés des travaux. — Correspondance entre les intendants de la Rochelle, les sieurs Souzy, chanoine syndical, Gabriel, architecte, les ministres comte de Muy, duc de La Vrillière, Bertin et Amelot, etc., concernant « l'utilité de la construction d'une paroisse décorée d'un chapitre dans la ville de la Rochelle, où il y a un très-grand nombre d'huguenots, » et la contribution du gouvernement à cette entreprise, etc.

G. 7. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1684-1789. — Procès-verbaux des assemblées des évêques de la province et députés du clergé présidées par très-illustre et très-vénérable père en Dieu messire Henry de Sourdis, archevêque de Bordeaux et primat d'Aquitaine à laquelle assistaient très-illustres et très-révérends Pères en Dieu, messire Emery de Bragelongne, évêque, seigneur et baron de Luçon ; Henry de Bétunne, évêque, seigneur et baron de Maillezais ; Jaques Raoul, évêque et seigneur de Saintes ; Gratien de Boucaud, chanoine de Bordeaux, député du diocèse, et les députés de Poitiers, Saintes, Périgueux, Angoulême, Agen, Condom, etc. ; messire Armand Bazin de Besons, archevêque de Bordeaux, primat d'Aquitaine, conseiller du Roi en tous ses conseils ; Mgr François-Élie de Voyer de Paulmy Dargenson, archevêque de Bordeaux ; messire François-Honoré de Maliban, archevêque de Bordeaux, primat d'Aquitaine ; Louis-Jacques d'Audibert de Lussan ; Ferdinand-Maximilien Mériadec, prince de Rohan et Jérôme-Marie Champion de Cicé, etc. — L'objet de ces assemblées a été la régularisation des pouvoirs de chacun des députés provinciaux ; l'élection des députés à l'assemblée générale du clergé de France « pourveus d'un plein pouvoir, pour ne traiter que des affaires qui leur seront proposées de la part de Sa Majesté des frais communs et de la taxe des députés, » les députés du premier ordre (archevêques et évêques) revêtus de leurs ro-

chets et camails, et les députés du second ordre en soutanes, manteaux longs et bonnés carrés. — Les taxes ont été fixées à 24 livres par jour pour les frais de voyage et de séjour des évêques, et 15 livres par jour pour les députés du second ordre, sommes qui seront payées par les receveurs des décimes du diocèse sur leur attestation et déclaration du temps de leur voyage et de leur séjour.

G. 8. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1727-1774. — Correspondance entre M. de Combes, agent général du clergé de la Rochelle, à Paris, Mgr de Crussol d'Uzès, évêque de la Rochelle, l'abbé Chalmette, archidiacre et official, le chapitre et les officiers du Corps de Ville, concernant : la liquidation de la finance des charges de l'économat; — l'envoi de l'arrêt et des lettres patentes qui suppriment les offices de notaires apostoliques;—l'acquit des dettes du clergé envers l'archevêque de Rouen pour les anciens économats de l'abbaye de l'Absie;—le règlement des comptes avec le bureau du clergé, d'après la révision de M. Bourgnac et celui des frais de procédures contre l'ordre de Malte; — les déclarations des revenus des bénéficiers du diocèse; — l'envoi de deux paires de lunettes à M. Chalmette, official et archidiacre, et d'une paire de gants à M. Bataille; — le troisième mémoire sur les projets des jansénistes; — une lettre de M. d'Embrun et un paquet de madame la comtesse de Brancas pour M. l'évêque; — le mauvais effet produit par le mandement du cardinal de Noailles « tandis qu'on donne des approbations aux réfractaires, comme ci-devant; » — l'envoi d'une nouvelle instruction pastorale du cardinal de Bissy; — d'un troisième mémoire sur les projets des jansénistes, et de l'*histoire du Japon* en 2 tomes in-4°, au prix de 9 livres; — l'envoi à Rome de l'acte de rétractation de l'instruction pastorale du cardinal de Noailles et de sa soumission à la constitution; — l'état des pièces demandées au trésor du Roi pour consommer le remboursement des offices d'économat séquestrés dans le diocèse de la Rochelle; — la nomination de l'abbé de Crussol à l'évêché de la Rochelle et les honneurs funèbres à rendre à la mémoire du maréchal de Senneterre (*alias*, Senecterre), etc.

G. 9. (Liasse.) — 16 pièces, papier (texte latin).

1776-1789. — Monitoire de J.-M. Delord, official, au nom de G. de Chasteigner de La Chasteigneraye, comte de Lyon, évêque de Saintes, au sujet d'un vol de bijoux, d'argent, billets au porteur, linge de table et d'une cassette contenant 60,000 livres en or, commis au château du feu marquis de Saint-Simon, ledit monitoire publié à la requête de messire Claude-Anne, comte de Saint-Simon, grand d'Espagne de première classe, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, brigadier des armées du Roi, colonel du régiment de Touraine et de ses cohéritiers. — Lettres de prêtrise, signées et scellées aux armes de François-Joseph-Emmanuel de Crussol d'Uzès, évêque de la Rochelle et Pierre-Louis de La Rochefoucauld, Germain de Chasteigner de La Chasteigneraye, évêques de Saintes, concédées à maître Jean Barraud et à maître Joseph Brudieu, etc.

G. 10. (Registre.) — In-folio, 16 feuillets, papier.

1784-1790. — Revenus de la paroisse de Saint-Jean du Perrot de la Rochelle. — Adjudication du loyer des bancs de l'église, par les marguilliers aux familles Camus, Basset, de Baussay, etc. — État des revenus fixes de la fabrique, bancs et rentes : 1582 livres. — Casuel, année commune, 520 livres. — Total : 2102 livres. — Comptes rendus des recettes et dépenses, par Louis Roquet, ci-devant trésorier receveur de la fabrique de la ci-devant paroisse Saint-Jean du Pérot, aux marguilliers de Saint-Barthélemy, etc.

G. 11. (Registre.) — In-folio, 123 feuillets, papier.

1662-1787. — Département, entre tous les bénéficiers, de la somme de 38,270 livres 12 sols, imposée sur le clergé du diocèse de Saintes, déduction faite de celle de 4,865 livres 11 deniers, payée par le clergé du diocèse de la Rochelle, pour les bénéfices distraits du diocèse de Saintes, lors de l'érection de celui de la Rochelle. — Comparaison des décimes ecclésiastiques avec les vingtièmes laïcs, afin de montrer que le clergé paye plus que les laïques et que, s'il était assujetti aux vingtièmes, il payerait moins.

G. 12. (Registre.) — In folio, 100 feuillets, papier.

1728-1772. — Procès-verbaux des séances de la chambre ecclésiastique réunie sous la présidence de M. de Hillerin, doyen du chapitre, député général de Mgr l'évêque, en présence de M. Jaillot, curé de Saint-Sauveur de la Rochelle, député d'Aunis, de l'archidiacre de la Rochelle, des députés du chapitre, etc. — Arrêts de ladite chambre concernant : le payement à 2 0/0 de la rente et des arrérages dus à la dame veuve Léger. — L'habillement

du sieur Giraudeau, diacre détenu à l'hôpital général; — l'impression par le sieur Coignard du *nouveau Bréviaire de Paris*, du *propre des Saints* et d'un *nouveau Missel pour le diocèse*, d'un *diurnal*, des *psautiers*, *antiphonaires* et *graduels;* — les requêtes de plusieurs curés de campagne à l'effet d'être exemptés des décimes à cause de la pauvreté de leurs paroisses; — l'examen des requêtes de différents bénéficiers, tendant à demander des diminutions de taxes et d'impositions;—la rente constituée au profit de Mgr l'évêque à l'occasion de la fondation des petites écoles à l'Hermenaud; — la nomination de M. Bonhomme, chantre de l'église cathédrale de la Rochelle en remplacement de M. d'Arger, chanoine, et de M. l'abbé de Menou, député pour le doyenné de Bressuire, vicaire général, en remplacement de M. Milan. — L'examen des requêtes en dégrèvement d'impôts présentées par les prieurs de Sainte-Eulalie de Benet, de Secondigny; l'abbaye d'Oirvault, les aumôneries de Saint-Loup, Saint-Julien, et les dames de l'Union chrétienne de Fontenay-le-comte, — les nominations de l'abbé de Gennes comme député général; Arcère, prêtre, supérieur de la maison de l'Oratoire de la Rochelle, comme député de l'archiprêtré d'Ardin; lesquels ont été sur le champ admis en ladite qualité, après avoir prêté le serment ordinaire, en mettant la main *ad pectus;* — du sieur Pierre-Melchisedech Gaudineau, comme notaire apostolique à Fontenay-le-Comte, etc,

G. 13. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1759-1768. — Requêtes en dégrèvement d'impôts présentées à la chambre ecclésiastique par: le curé de Laleu; — Pierre Veyssière, religieux feuillant; — les chanoines du chapitre de Saint-Martial de Limoges, seigneurs spirituels et temporels du prieuré, terre et seigneurie de Saint-Pierre d'Anais et Vérine; — messire de Bar, ancien aumônier de feue S. A. R. madame la duchesse d'Orléans et prieur de Saint-Etienne d'Ars en Ré; — dom Léon-Claude Jourdain de Villiers, religieux profès de l'abbaye de l'Absie en Gattine;— dom Joseph Matillard, prêtre religieux de la congrégation de Saint-Maur, ordre de Saint-Benoist, etc. — Correspondance entre l'abbé de Juigné, agent général du clergé de France, l'abbé Le Redde, chanoine syndic du clergé du diocèse de la Rochelle, concernant la supplique des correcteur et religieux Minimes du couvent, prieuré et hôpital de Saint-Gilles de Surgères, relative à une diminution de taxe, etc.

G. 14. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, papier.

1764-1790. — « Livre des recettes et dépenses des confrairies des cinq paroisses de la Rochelle. » — Inventaire des titres justificatifs des rentes qui leurs sont dues. Principaux débiteurs: demoiselle Françoise Monnereau, veuve du sieur André Bernon, veuve Liége, Gabriel Manigaud, Bouscasse, Judith Gargouillaud veuve Thévenyn, Guillemot, Des Réaux, Raboteau, de La Faille, etc. — Ordonnances de M. de Villemontée, intendant de la Rochelle, qui adjuge aux prêtres de l'Oratoire et aux curés des paroisses toutes les rentes et revenus qui dépendaient desdites confréries. — Commission de notaire apostolique donnée par Mgr Augustin Roch de Menou, évêque de la Rochelle à Joseph Crassous de Médeuil, notaire royal et procureur au présidial, par suite du décès du sieur Decomps. — Comptes particuliers et généraux de recettes et dépenses. — (Répertoire.)

G. 15. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1764-1789. — Quittances des payements faits par maître Crassous de Médeuil, à la décharge des confréries avec les commissaires de l'évêque, signées A.-R. de Menou, évêque de la Rochelle, de Maussac, de Roussy de Caseneuve, etc, vicaires généraux.

G. 16. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 59 pièces, papier.

1776-1788. — Paroisses d'Aigre, d'Amilly, d'Anais, d'Annepont, d'Archiac, d'Auriolle et d'Avy. — Ordonnances des intendants de la Rochelle, prescrivant de communiquer aux habitants, dûment convoqués et assemblés par leurs syndics, la requête du curé et des marguilliers, qui demandent qu'il soit fait des réparations au clocher, à l'église, au presbytère, et une clôture au cimetière, et qu'il soit dressé un devis estimatif des travaux urgents. — Arrêts du Conseil d'État autorisant l'adjudication des travaux conformément au devis. — Répartition entre les seigneurs décimateurs et les habitants, du coût desdites réparations, etc.

G. 17. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1771-1789. — Paroisses de Bagnizeaux, Ballans, Barbezieux, Barret, Bassac, Berneuil, Bourg-Charente, Bréville et Brives. — Ordonnances de l'intendant de la Rochelle, prescrivant la tenue d'une assemblée des paroissiens pour aviser aux travaux à faire à l'église. — Procès-verbaux, visite et devis des travaux à exécuter aux églises et presbytère et à la clôture des cimetières, etc.

G. 18. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1771-1789. — Paroisses de Chaillevette, Challaux, Challignac, la Clotte, Condéon, Corme-Écluse et Crouin. —Requêtes des curés, délibérations des habitants, présidés par le syndic, ordonnances des intendants de la Rochelle, devis et procès-verbaux des travaux, correspondance de l'intendant avec les subdélégués concernant les réparations à faire aux églises et aux presbytères. — Acte d'amortissement du terrain où doit être reconstruit l'église de Chaillevette, par messire René-François d'Aiguière, chevalier, seigneur de la Roche Breuillet et de la Cour, coseigneur haut justicier et décimateur de la paroisse de Chaillevette, ancien major d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, ancien major de la noblesse, lieutenant de NN. SS. les maréchaux de France à Saintes, y demeurant, en son hôtel, rue Saint-Maur. — Suppliques adressées à l'intendant par Henry de Bertinault, chevalier, baron de Saint-Seurin, seigneur de Banchereau, des châtellenies de Reteau, Chaillevette, Beauregard et autres lieux, se plaignant que le projet de translation de l'église paroissiale de Chaillevette, dans un autre domaine, le privera des droits honorifiques qui lui sont dus, en sa qualité de seigneur haut justicier dudit lieu, et proposant la réparation de l'ancienne église. — Réponse du curé de Chaillevette, qui prétend que M. de Saint-Seurin doit faire le sacrifice de ses droits honorifiques; que la réparation de l'ancienne église sera plus coûteuse que sa reconstruction sur un autre terrain, et que, d'ailleurs, cette réparation nécessiterait l'exhumation d'une partie des cadavres du cimetière, ce qui infecterait l'air, etc.

B. 19. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 69 pièces, papier; 1 plan.

1647-1789. — Paroisses de Dompierre, Écoyeux, Esnandes, les Essarts, la Garde et Hiers. — Requêtes des curés, marguilliers, syndics et paroissiens, exposant les dégradations de l'église et la nécessité d'y faire de promptes réparations. — Ordonnances de Meulan d'Ablois et de Reverseaux, intendants de la Rochelle, prescrivant de dresser un devis estimatif des travaux à faire, et de procéder à l'adjudication au rabais. — Supplique présentée à l'intendant par la marquise d'Écoyeux, dame dudit lieu, Chateau-Chesnel, Mesnac, Chazotte et autres lieux, dans le but de réclamer contre le taux de l'imposition à laquelle elle a été taxée, bien qu'elle ne possède dans la paroisse que des cens, rentes et agrières.—Réponse des habitants à ladite requête. — Réplique de Marie-Louise de Saint-Matthieu, veuve de messire Louis-Alexandre Frétard d'Écoyeux, vivant lieutenant des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis. — Ordonnance de M. de Reverseaux, intendant de la Rochelle, modérant la taxe de Mme d'Écoyeux. — Plan de la charpente du clocher de l'église d'Écoyeux. — Transaction portant arrentement des pièces de pré le long de la ceinture des marais de Villedoux aux RR. PP. de l'Oratoire de Jésus, de la Rochelle, seigneurs de Rivedoux, par les fabriqueurs d'Esnandes. — Testament par lequel Jacques Brodu lègue à la fabrique d'Esnandes tous ses biens, domaines et héritages, à la charge d'en laisser l'usufruit à son père Jacques Brodu. — Déclaration par les fabriqueurs d'Esnandes, des redevances dues à messire François-Louis de Brach, écuyer, seigneur d'Esnandes, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, et son gouverneur au fort Saint-Pierre de la Martinique. — Baillette d'une pièce de pré, par messire Alexandre-Robert de Montbron, chevalier, seigneur d'Esnandes, Usseau et autres places, aux fabriqueurs d'Esnandes. — Constitution d'une rente annuelle de 50 livres, par les fabriqueurs d'Esnandes, au profit de Marie-Magdelaine Courtin, fille majeure, demeurant à Laleu, pour le remboursement des sommes avancées par elle pour les réparations de l'église. — Bail et adjudication du regain de la fabrique d'Esnandes, au nom de Louis-François Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur, marquis de Châtel-Aillon et des châtellenies de la Salle d'Aytré, et Rude Pierre, ancien capitaine de cavalerie au régiment royal Pologne, chevalier de Saint-Louis, conseiller du Roi et son grand sénéchal au gouvernement de la Rochelle. — Titres de rentes de la fabrique d'Esnandes, suivis d'une table alphabétique des créanciers. — Requête du curé des Essarts, correspondance du subdélégué Gaudriaud avec l'intendant, ordonnances de l'intendant Meulan d'Ablois, concernant les réparations à faire au presbytère de ladite paroisse. — Devis des ouvrages de maçonnerie, charpente et réparations à faire à l'église et au cimetière de la paroisse de la Garde, à la charge des habitants. — Supplique des curé, syndic et habitants de la paroisse de Hiers, près Marennes, demandant l'adjudication des travaux à faire à la maison presbytérale, et ordonnances rendues à ce sujet par l'intendant de Reverseaux, etc.

G. 20. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 62 pièces, papier.

1557-1789. — Paroisses de Laleu, Landes, Loix et Lorignac. — Requêtes présentées au baron de Montyon, intendant de la Rochelle, par les curé, syndic et habitants, pour qu'il soit fait des réparations à l'église et au cimetière de la paroisse. — Ordonnances de l'intendant, prescrivant communication des requêtes aux habitants; procès-verbal

de visite et d'estimation et adjudication des travaux à faire auxdites églises. — Cession par Jehan Godet, laboureur, et Ozanne Bernard, sa femme, à Jacques Rabion, laboureur, demeurant à Laleu, d'une moitié de maison pour les « Compaignons de la Confrairie de Nostre-Dame de service en l'église dudit Laleu. » — Suppliques présentées à l'intendant, par de Méchinet, seigneur de Landes, Pierre Bollon, officier auxiliaire de la marine à Rochefort, et les habitants de Landes, pour les réparations à faire à l'église et au cimetière dudit lieu. — Ordonnances de l'intendant de Reverseaux, prescrivant la visite de l'église et l'adjudication des travaux. — Requête en décharge de taxe présentée par le commandeur des Épaux et de Courrant, pour la partie de seigneurie enclavée dans la seigneurie de Landes. — Réponse à ces prétentions, par Guybert de Landes, seigneur en partie dudit lieu, le syndic et les habitants de Landes. — Ordonnances de l'intendant, de Reverseaux, portant adjudication des travaux à faire aux églises et cimetières de Loix et Lorignac. — Baux à fermes de terres passés par messire Pierre Veillon, prêtre-curé et recteur de la paroisse d'Artz, à Pierre Mellouin, saunier, demeurant aux Portes. — Antipoque de plusieurs pièces de terres sises en la paroisse de Loix, payées au sieur Herbert, curé de Loix, par les sieurs Chabot, Coursier, etc., sauniers à Loix. — Acquit d'antipoque, donné par le sieur Bataillev, sieur de Candellay, y demeurant, au curé de Loix. — Procès-verbal d'assemblée des habitants de Loix, pour autoriser le sieur Desmoulins, leur procureur et lieutenant politique, à donner au sieur Bernyer, curé à Loix, un titre nouveau d'obligation de la rente due audit Bernyer, et titre dressé en conséquence. — Titre nouveau du sieur Hude au curé de Loix, pour une rente d'une somme de vendanges. — Entérinement du testament de Marie-Catherine Bœuf, veuve Louis Brisard, par Samuel Boisseau, maître de barque, Simon Couillebaud, etc. Par ce testament, la défunte lègue à la fabrique de Loix une rente de 20 livres, etc.

G. 21. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 100 pièces, papier.

1778-1788. — Paroisses de Mansle, Marans et Marennes. — Requêtes du curé, du syndic et des habitants de ces trois paroisses à l'intendant de la Rochelle; devis et adjudication des travaux, concernant les réparations à faire aux églises de Mansle et de Marans, et la refonte de la cloche de l'église de Marennes. — Fermes de métairie dépendante de la cure d'Aligre (Marans), par messire Michel-Pierre-Modeste Pennetreau, prêtre-curé dudit lieu, à Marie-Anne Bonnin, veuve de Jean Gibaud, fermier, etc.

G. 22. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1771-1784. — Paroisses de Mauzé, Merpins, Migron et Montchaudé. — Requête du curé de Mauzé à l'intendant de la Rochelle pour obtenir qu'il soit fait au presbytère les réparations nécessaires. — Ordonnances de l'intendant de Meilhan, portant que ladite requête soit communiquée à l'assemblée des habitants de la paroisse, et, sur leur avis favorable, que les travaux soient mis en adjudication. — Projet d'arrêt envoyé au ministre d'Ormesson. — Adjudication des travaux à faire à l'église de la paroisse du Merpins, par Jérémie-Pierre-Eustache Bertrand, écuyer, sieur de Puyraimond, subdélégué de l'intendant.—Procès, au siége royal de Saint-Jean-d'Angély, entre messire Pierre-François Gaudreau, prêtre-curé de Migron, et dame Marie Lardreau, veuve de feu messire Pierre de Labat, vivant lieutenant général de l'amirauté de Marennes, et héritière de feu maître Eutrope Lardreau, vivant curé de Migron, son frère, et Louis Billiard, meunier, syndic de Migron, au sujet du payement des réparations à faire au presbytère de ladite paroisse.— Ordonnances de l'intendant et minutes de sa correspondance avec les ministres de Fleury et les sieurs de Bonnegens d'Aumont et des Hermittans, concernant les réparations à faire au presbytère de ladite paroisse.—Requête des habitants de Montchaudé; ordonnances de l'intendant et devis des travaux de réparations de ladite église et de reconstruction de son presbytère, etc.

G. 23. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1764-1787. — Paroisses de Polignac-sous-Chalais, Pons, Puy-du-Lac et Puyravault. — Devis et adjudication des réparations à faire à l'église et au cimetière de la paroisse de Polignac-sous-Chalais. — Supplique adressée à l'intendant par les habitants de Pons, en Saintonge, signée par Vaurigaud, Brung, Gaury jeune, etc., qui se plaignent de la lenteur des travaux de rétablissement de l'église sur ses anciens fondements. — Procès-verbal de visite de l'église, par Charles-Étienne Grandvoinet, architecte, assisté de maître Sarazin, procureur et syndic, et de messire Henri-Louis Isle de Beauchesne, archiprêtre de Pons. — Devis des ouvrages de maçonnerie, charpente, couverture, etc., à faire pour la construction à neuf de ladite église. — Requêtes présentées à l'intendant, par les sieurs Chevalier de Bernessart, de Saint-Marsault, de Kerlivio, de Saint-Aulaire, chevalier d'Aiguières, Jambu, Gout, Dumorisson, baronne de Lange, etc., pour obtenir un délai pour l'adjudication des travaux de l'église et un plus mûr examen des ouvrages projetés par les sieurs Faucher de la Ligerie,

Ancelin de Saint-Quentin, de Beauchamps, comte de Montaret, comte de Beaumont, Moré, de Saint-Léger d'Orignac, etc., demandant un retard d'un an dans l'adjudication des travaux pour se pourvoir d'une église à proximité des paroissiens. — Lettres du ministre de Vergennes à l'intendant, concernant l'adjudication des travaux de reconstruction de l'église de Pons, etc. — Supplique adressée à l'intendant par les syndic et habitants de Puyravault pour qu'il leur soit permis de s'assembler, à l'effet de délibérer sur les réparations à faire au clocher de l'église. — Ordonnance de l'intendant, accordant ladite permission. — Délibération des habitants et ordonnance portant qu'il sera fait un devis. — Autre requête des habitants, qui demandent que le clocher ruiné soit rasé et remplacé par un campanier. — Ordonnances de l'intendant portant devis estimatif et adjudication dudit campanier. — Projet d'arrêt communiqué au ministre d'Ormesson. — Requête du curé de la paroisse du Puy-du-Lac, demandant que les habitants de ladite paroisse soient tenus de tirer le sable et voiturer tous les matériaux pour le rétablissement de l'église. — Ordonnnances de l'intendant portant que les habitants seront consultés, et, sur leur consentement, qu'il sera fait un devis estimatif des travaux, et que la dépense sera répartie sur tous les seigneurs, habitants et bien-tenants de la paroisse.

G. 24. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1689-1789.—Paroisses de Reignac, Rochefort, la Rochelle, Salles, Saint-Saturnin-des-Bordes, Saint-Saturnin de Séchaud. — Adjudication des travaux de réparations à faire à l'église de Reignac. — Ordonnance de l'intendant de Reverseaux autorisant la confection du rôle de répartition des impositions. — Rôles d'imposition s'élevant à 405 livres 8 sols 6 deniers, pour les réparations à faire à l'église; 147 livres 7 sols 6 deniers pour celles du clocher. — Union du prieuré Saint-Éloi de la Perrière à la cure Saint-Louis de Rochefort. — Requête adressée à l'intendant par les curé et marguilliers de la paroisse Saint-Jean-du-Perrot de la Rochelle, pour faire réparer le clocher de ladite église. — Ordonnances de l'intendant autorisant l'assemblée des habitants, la visite, le devis estimatif et l'adjudication des travaux. — Requêtes présentées à l'intendant par André Comairas, adjudicataire des travaux à faire pour la réparation des voûtes de l'église Saint-Sauveur de la Rochelle, pour obtenir le complément du payement des travaux; — par les curé et marguilliers de Saint-Sauveur, pour exposer que le mauvais état des arcs doubleaux de la grande allée de ladite église les oblige de célébrer la messe paroissiale et l'office dans l'église des Récollets, et demander que les cintres et arcs doubleaux soient étayés pour en empêcher la chute. — Devis des travaux à faire à la nef de ladite église. — Ordonnances de l'intendant prescrivant d'étayer les voûtes, de faire l'adjudication des réparations, à la charge des possédant biens et gros décimateurs, et l'imposition des sommes nécessaires, etc. — Ordonnance de l'intendant Senac de Meilhan prescrivant la visite du presbytère de Salles, par deux experts nommés par les habitants. — Acte d'assemblée des habitants dudit lieu, pour faire refondre la cloche de la paroisse et en augmenter le poids, en présence de messire Louis-François Green de Saint-Marsault, chevalier, marquis, baron de Châtel-Aillon, seigneur de la baronnie de Châtel-Aillon, châtellenies de Rude-Pierre, la Salle d'Aytré et autres lieux, ancien capitaine de cavalerie au régiment Royal-Pologne, conseiller du Roi en ses conseils, grand sénéchal de l'Aunis, chevalier de Saint-Louis, demeurant en son château du Roullet, paroisse de Salles. — Ordonnance de l'intendant de Montyon, et certificat de publication de l'adjudication de la fonte de la cloche de Salles, délivré par le comte de Châtel-Aillon, Brothier de Lavaux, et les bourgeois, manants et habitants de la paroisse. — Rôle de répartition de la somme de 680 livres, imposée par arrêt du Conseil d'État, sur tous les habitants de la paroisse de Salles, pour le payement du prix de fonte de la cloche. Plus haut imposés : MM. de Châtel-Aillon : 203 livres 10 sols; Gayot de Cramahé : 67 livres 17 sols; madame de Saint-Marsault : 8 livres 10 sols; madame de Villedon : 27 livres 3 sols 4 deniers; MM. de Lavaux : 21 livres 15 sols; Masse, ingénieur 5 livres : 3 sols; le marquis de Polignac : 4 livres 5 sols 9 deniers; le chevalier de Marcognet, 1 livre 7 sols 6 deniers. — Requêtes adressées à l'intendant par le marquis de Châtel-Aillon, seigneur de Salles, qui se plaint d'être exorbitamment imposé sur le rôle de répartition du payement du prix de la cloche. — Réponse des habitants de Salles et payement de la taxe intégrale de M. de Châtel-Aillon. — Ordonnances des intendants de Reverseaux et Meulan d'Ablois portant adjudication des travaux à faire pour le presbytère de Salles.

G. 25. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1770-1777. — Paroisse de Saint-Aigulin. — Ordonnances des intendants de Montyon et d'Ablois portant communication aux habitants de la requête d'un marguillier, ayant pour objet le rétablissement du clocher et de la nef, et la clôture du cimetière. — Devis et adjudication des

travaux reconnus urgents. — Arrêt du Conseil d'État autorisant lesdits travaux.

G. 26. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1779-1780. — Paroisse de Saint-Bonet. — Ordonnances de l'intendant de Reverseaux prescrivant une assemblée des habitants de la paroisse pour aviser aux réparations à faire à l'église, la visite et le devis des travaux urgents, et l'adjudication desdits ouvrages, etc.

G. 27. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Paroisse de Saint-Cyr du Doret. — Ferme de la métairie de la cure, par messire André-François Benoît, prêtre, curé de Saint-Cyr du Doret, à Jacques Boulineau, laboureur, et à sa femme.

G. 28. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1778-1782. — Paroisse de Saint-Denis du Pin. — *Sumptum*, charges, clauses et conditions des adjudications des travaux à faire au presbytère et à la clôture du cimetière de Saint-Denis du Pin, etc. — Arrêt du Conseil d'État prescrivant l'adjudication des réparations à faire aux églises et presbytères des deux paroisses de Saint-Denis du Pin et de la Benâte, etc.

G. 29. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1769-1785. — Paroisses de Saint-Froult, Saint-Genis et Saint-Germain de Vibrac. — Requêtes des curés et vicaires; délibérations des habitants, et ordonnances de l'intendant de la Rochelle portant adjudication des travaux de réparations à faire au presbytère, au chœur, au sanctuaire et à la sacristie, etc.

G. 30. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1475. — Paroisse de Saint-Gilles près Surgères. — Ferme du moulin de la Verdonnière (paroisse de Bernay), par honorable homme et sage messire Pierre Aymart, licencié ès lois, prieur du prieuré séculier, église, collége, Hôtel-Dieu et aumônerie de Saint-Gilles près Surgères, à Guillaume Mareschaux.

G. 31. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1776-1780. — Paroisse de Saint-Jean de Liversay. — Ordonnance de l'intendant Meulan d'Ablois portant adjudication des travaux à faire à l'église Saint-Jean de Liversay.

G. 32. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1778-1782. — Paroisse de Saint-Laurent des Combes. — Ordonnances de l'intendant de Reverseaux portant adjudication et devis des travaux de réparations à faire à l'église et au cimetière de Saint-Laurent des Combes.

G. 33. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 15 pièces, papier.

1649-1770. — Paroisse de Saint-Martin de Ré. — Quittance d'une somme de 1,008 livres donnée au sieur de La Croix, par Grelaud, « fabriqueur » et receveur de l'église de Saint-Martin de Ré. — Certificat du garde d'artillerie, constatant qu'un magasin appartenant à la fabrique est occupé par des munitions de guerre, effets et attirail d'artillerie. — Antipoques par maître Élie Penaud, notaire royal, et son épouse, et par Marguerite Dubois, au sieur Pagès, curé de Saint-Martin. — Titre nouveau de rente donné par le sieur Aymon de La Cousture, son épouse, et la veuve Grasset, à messire J-B. Pinelière, curé dudit lieu. — Jugement de la cour ordinaire de la baronnie de l'île de Ré, qui condamne le sieur Ayraud à payer 30 livres de rente à vénérable et discrète personne Jouachim Guibourt, docteur en théologie, curé et recteur du bourg de Saint-Martin.

G. 34. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1658-1728. — Paroisse de Saint-Maurice. — Jugement de la cour ordinaire de la Rochelle, condamnant messire Georges Le Meusnier à payer aux doyen, chapitre, et chanoines de l'église cathédrale de Saintes une rente annuelle de 65 livres. — Obligation d'une somme de 106 livres, souscrite par Alexandre Pipeau, « laboureur à bras, » et Andrée Racault, sa femme, au profit de Moïse Lefébure, marchand boucher. — Arrentement d'un casseron de terre inculte et déserte, située au fief du Bois, paroisse de Laleu, par le sieur Jacques Savineau, syndic de Saint-Maurice, au sieur Jacques Chevallier.

G. 35. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1672-1687. — Paroisse de Sainte-Mesme. — Arrentement d'une métairie sise en la paroisse de Sainte-Mesme, par messire Jean de Launay, prêtre, curé de Sainte-Mesme, à Sébastienne de Launay, sa sœur, etc.

G. 36. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787. — Paroisse de Saint-Ouen. — Ferme d'une prairie misotière, située dans la Prée Plate (paroisse de Villedoux), par messire Pierre-Paul Chaudoré, prêtre, prieur-curé de Saint-Ouen, à Élisabeth Hervé, veuve Gautronneau, demeurant à la Cabane des Ormeaux, paroisse de Villedoux.

G. 37. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1781. — Paroisse de Saint-Palais de Négrignac. — Rôle de répartition des impôts pour les réparations de l'église de Saint-Palais de Négrignac. — Ordonnance de l'intendant portant adjudication des travaux reconnus urgents à ladite église.

G. 38. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1688-1730. — Prieuré de Saint Eutrope et paroisse de Saint-Palais de Saintes. — Arrêt du parlement de Bordeaux concernant les moulins de Jorignac, rendu en faveur de dom Maurice Nélaton, supérieur de la communauté établie au prieuré de Saint-Eutrope, contre demoiselles Claude Le Meusnier, autorisée par François Guinot, écuyer, sieur de Thézac, son mari, et Marie Le Meusnier, autorisée par son époux, Louis de Livayne, écuyer, sieur de la Chapelle, sieurs et dames de la terre et châtellenie de Rioux. — Constitution, d'une rente de 12 livres, par Mathieu Roulleau, maître tailleur d'habits, demeurant à Saintes, paroisse Saint-Maur, à la fabrique de l'église paroissiale de Saint-Palais de Saintes, représentée par Pierre Charrier, maître boulanger, fabriqueur.

G. 39. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1775-1779. — Paroisse de Saint-Pierre de Juilliers. — Requête du curé, assemblée des habitants, et ordonnances des intendants portant adjudication des travaux à faire au clocher de l'église de la paroisse. — Adjudication au sieur Jean Bigeon, moyennant 1,055 livres, dont 1,045 à la charge des décimateurs, et 40 à la charge des habitants.

G. 40. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1454-1788.—Paroisses de Saint-Saturnin des Bordes, de Saint-Saturnin de Séchaud, Saint-Savinien, Saint-Seurin de Clerbize, Saint-Seurin d'Uzet, Saint-Simon de Bordes, et Saint-Sornin.—Ordonnances de l'intendant Meulan d'Ablois prescrivant communication de la requête des curés à l'assemblée des habitants, l'adjudication des travaux à faire pour l'agrandissement de l'église Saint-Saturnin des Bordes, la refonte de la cloche et les réparations à l'église Saint-Saturnin de Séchaud. — Fondation à Saint-Savinien d'une chapelle dépendant du bénéfice et prieuré de Saint-Micheau, membre du moustier et abbaye de Saint-Étienne de Bassac, paroisse de Saint-Savinien, par noble homme Pierre Arragon.

G. 41. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1772-1789. — Paroisses de Saint-Vallier et de Saint-Vivien des Bords. — Requête du curé, délibération des habitants, et devis des travaux concernant les réparations de l'église de Saint-Vallier. — Correspondance entre l'intendant, le subdélégué et mademoiselle de Saint-Vallier, qui, ayant fait faire, à ses frais, les réparations au chœur de l'église paroïssiale, refuse, par suite de son état de gêne, de contribuer encore aux nouvelles réparations, à la charge des habitants.—Projet d'arrêt du Conseil d'État concernant les travaux à faire à l'église de Saint-Vivien des Bords et la répartition entre les habitants de l'impôt nécessaire pour couvrir la dépense, etc.

G. 42. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 40 pièces, papier.

1550-1786. — Paroisse de Saint-Xandre. — Procédures : entre Jacques Daviau, notaire royal à Saint-Xandre, fabriqueur audit lieu, et Guillaume Bonnet, marchand, au sujet de la jouissance d'un casseron de vignes; — entre les fabriqueurs de Saint-Xandre et Bonnet, maître maréchal, au sujet d'une rente annuelle de 65 sols tournois, pour raison d'un « mazurauld », jardin et ses appartenances, en ladite paroisse de Saint-Xandre; — entre messire François Roger, prieur et curé de Saint-Xandre, et Jacques Daviau, notaire royal audit lieu. — Cession par damoiselle Anne Guy, veuve de défunt Jehan Neveur, demeurant à Saint-Xandre, à la fabrique dudit bourg, d'une

rente annuelle et foncière de deux boisseaux, froment de mesure de Marans. — Baillettes de terres et de vignes, situées aux fiefs de Rouillequ (*sic*) et de Varraine, par messire René de Saint-Léger, écuyer, chevalier, seigneur de la Sauzay et autres places, demeurant en son château de la Sauzay, paroisse de Saint-Xandre, en Aunis, à Hilaire Turbat, maçon, et à Jean Béquet, laboureur à bras; — par François de Baussay, bourgeois de la Rochelle, et Marie de Baussay, sa sœur, comme héritiers d'Elie de Baussay, à Louis Catherineau, demeurant à Laubressay, d'un demi-quartier de terre situé au fief de l'Enfernaud, paroisse et seigneurie de Saint-Xandre. — Déclarations des domaines que tient Jacques Allard l'aîné, laboureur à Saint-Xandre, dans la seigneurie de Romagné, et qu'il a fournies au maréchal de ladite seigneurie. —Baillettes : de 3 casserons de vignes situées au fief du Passage par maître Pierre Maudet, avocat au siége présidial de la Rochelle, de présent en sa maison des Ormeaux, paroisse de Villedoux, à Jean Coudrin, journalier; — de trois casserons de terre au fief des Grands Tireloups, par maître Étienne-Lazare Griffon, conseiller du Roi, et son lieutenant général en la sénéchaussée et siége présidial de la Rochelle, seigneur de Romagné, Riou, Maizeron, Ponthezière et autres lieux, de présent en sa maison noble des Mottais, en cette paroisse de Saint-Xandre, à Jean Turnier, laboureur; — par messire Pierre-Étienne-Lazare Griffon, chevalier, seigneur de Romagné, les Mottais, Maiseron et Ponthezière en partie, conseiller du Roi en ses conseils, maître ordinaire de sa Chambre des Comptes à Paris, y demeurant; — d'un demi-quartier de vignes au fief des Varennes, par Denis-Joseph Goguet, négociant, demeurant à la Rochelle, étant ce jour en sa maison de la Sauzaye, à Louis Foucaud, jardinier au village de la Sauzaye, etc. — Papier de Saint-Xandre, ou délibérations prises par messire Pierre Chousteau, prêtre, prieur-curé de Saint-Xandre, et François Guillon, fabriqueur et receveur en charge de la fabrique dudit Saint-Xandre, et Michel Clerjeau, second fabriqueur. — Vente de bancs au profit de la fabrique, par suite de la mort ou absence des propriétaires. — Adjudication à l'enchère des bancs vacants. — Listes des bancs avec leur emplacement et le nom de leurs propriétaires. — État des rentes qui sont dues à la fabrique de Saint-Xandre, avec l'analyse des titres justificatifs de chacune d'elles. — Ce répertoire n'est suivi d'aucune signature.

G. 43. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1769-1788. — Paroisses de Tonnay-Charente, Touzac, Vanneau, Varaize et le Vergeroux. — Correspondance entre les ministres d'Ormesson, Necker, les intendants de la Rochelle, leurs subdélégués, madame de Manneville, la duchesse de Mortemart, mère, le duc de Mortemart, son fils, le chevalier de Saint-Pierre, le curé et le syndic de Tonnay-Charente, concernant les réparations à faire au presbytère. — Opposition d'un certain nombre d'habitants à ces travaux. — Rétractation des sieurs Élie Thomas fils aîné, Garreau et Rousseau, procureur fiscal, qui avaient signé la protestation. — Ordonnances de l'intendant Meulan d'Ablois qui prescrit l'adjudication au rabais des travaux à exécuter. — Procès-verbal de l'assemblée des habitants de la paroisse de Tonnay-Charente, à laquelle assistaient maître Eutrope Du Rouzeau, sénéchal, messire Jean-Auguste Masson, seigneur de la Sauzaye, maître Pierre Boudet de Mondon, avocat en parlement, etc., qui ont reconnu l'urgence des réparations aux deux granges et écurie du presbytère et au mur du cimetière. — Suppliques adressées à l'intendant de la Rochelle, par Michel Combret, prêtre, curé de Touzac; procès-verbaux des assemblées des syndic et habitants de la paroisse, ordonnances des intendants concernant les travaux à faire à la grande porte, aux fonts baptismaux, aux vitraux, à la charpente de l'église de Touzac (élection de Cognac).

G. 44. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1772-1789. — Paroisses de Vervant, Vignolles et Villedoux. — Requêtes adressées à l'intendant par les habitants de la paroisse de Vervant pour la réparation de leur église ;— par les habitants de la paroisse de Xambes, pour protester contre le devis présenté par le prieur de Vervant et son fermier. — Ordonnances de l'intendant prescrivant le procès-verbal et le devis estimatif des réparations à faire à l'église de Vervant. — Correspondance entre l'intendant, le subdélégué Duportal, le curé de Montonandet, prieur de Vervant, l'évêque d'Angoulême, concernnnt le devis des réparations à faire à ladite église. — Requête du curé, acte capitulaire et délibérations des habitanat de Vignolles, correspondance entre l'intendant de la Rochelle et le subdélégué, concernant les réparations à faire à l'église et au cimetière de la paroisse. — Devis des ouvrages à faire pour la reconstruction de l'église de Villedoux, en utilisant les vieux matériaux qui seront bons à mettre en œuvre. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Villedoux sur la convocation de leur syndic, Jean Guitton. — Ordonnances du baron de Montyon, intendant de la Rochelle, prescrivant l'adjudication des travaux. — Correspondance entre l'intendant et le sieur Savarit, son subdélégué, concernant lesdites réparations. —

Procès-verbal de visite des travaux, par le sieur Verdon, sous-ingénieur des ponts et chaussées de la Généralité de la Rochelle.

G. 45. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1727-1767. — « Extrait des avis et observations donnés par l'assemblée générale du clergé de France sur la manière dont les déclarations doivent être fournies par les archevêques, évêques, abbés, prieurs et autres bénéficiers, par les communautés séculières et régulières de l'un et de l'autre sexe, et généralement par tous les contribuables aux impositions du clergé, payant et non payant décimes, des biens ou revenus fixes ou casuels dépendants de leurs bénéfices ou de leurs communautés. » — Mémoire, sans signature, concernant les déclarations des revenus ecclésiastiques demandées au clergé. — Revenus de la cure de Jarnac, qui comprend près de 700 communiants « sans compter les Religionnaires qui font le tiers des habitants, » 5,000 livres. — Mémoire des dîmes possédées par le curé de Vrigné, 600 livres, sur lesquelles les dîmes de novales lui sont disputées par les fermiers du marquis d'Abesac, seigneur de Migré. — Archiprêtré de Tonnay-Boutonne. — État des revenus des cures à portion congrue et des prieurs décimateurs de l'archiprêtré de Taillebourg. — Prieuré de Saint-Palais sur le Né, ordre de Cluny. — Vicairie perpétuelle de Saint-Pierre de Maretay en Saintonge, etc.

G. 46. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1691-1730. — Édit du roi Louis XIV portant création des offices de contrôleurs-greffiers des insinuations ecclésiastiques. — « Registre pour servir à l'exercice de l'office de contrôleur du greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de la Rochelle » coté et paraphé par Deyssautier (*alias* d'Eyssautier), président, trésorier de France, général des finances, grand voyer, juge, directeur et conservateur des domaines et droits du Roi en la Généralité de la Rochelle. — Lettres d'official, de vice-gérants, de promoteurs, d'ordres mineurs, etc., titres cléricaux, sentences de fulmination de brefs de dispense de degrés de consanguinité pour mariages, 6 livres. — Dispenses de bans, 1 livre 10 sols, etc.

G. 47. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1757-1761. — Enregistrement des titres cléricaux, coté et paraphé par Denis Goguet, président, trésorier de France, général des finances, chevalier, conseiller de Sa Majesté, juge, grand voyer, directeur et conservateur des domaines et droits du Roi en la Généralité de la Rochelle. — Présentation, provisions et possession de la chapelle des Augereaux à Montreuil-sur-mer, en faveur de messire Jean Chessé par Mgr de Menou. — Dispense de bans de Charles Mesnard, veuf de Jeanne Boutin, et Louise Pineau : 1 livre 10 sols. — Dispense du quatrième degré de consanguinité entre Jean Gaucher et Marie-Anne Moreau, par M. de Menou, vicaire général : 3 livres. — Dispense de bans de messire Jean-Julien Chevalier d'Hérisson de Vigneu, et demoiselle Marie-Anne du Vignault, par Mgr l'évêque : 1 livre 10 sols. — Fulmination des bulles de dispense du troisième degré d'affinité, entre Charles Gentil, veuf d'Élisabeth Bouchet, et Élisabeth Rouyer, par Griffon, official : 6 livres. — Dispense de bancs de messire Claude-Philippe Huet de Sourdon et demoiselle Claude Beau de Mascaron par M. de Menou, vicaire général : gratis. — Présentation d'un canonicat dans l'église collégiale d'Argenton-Château à M. Louis Thibaudeau : 5 sols, etc.

G. 48. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1775. — Enregistrement des titres cléricaux tenu par le sieur Valentin-Pierre-Claude Mariocheau de Bonnemort, commis à l'exercice de l'office de contrôleur du greffe des insinuations du diocèse de la Rochelle, coté et paraphé par Denis Goguet, président, trésorier de France. — Lettres de tonsure : 5 sols ; de prêtrise : 5 sols ; de maître ès arts : 10 sols ; de quinquennium : 10 sols, et de nominations des grades, pour M. François Léger. — Arrêt du parlement de Paris permettant au sieur Jean Chateigner de faire mettre à exécution la signature de la cour de Rome, expédiée en sa faveur, pour la cure de Saint-Béatrix de Landray : 1 livre. — Possession de ladite cure : 1 livre. — Fulmination du bref de dispense du deuxième degré d'affinité entre M. Gédéon Pottier de Pommeroy et demoiselle Marie-Jeanne d'Accaritté : 6 livres. — Dispenses de bans de messire Jean Fé de Berqueville et demoiselle Marie Gilbert : 1 livre 10 sols. — Dispenses de bans entre messire Thomas de Verteuil, écuyer, et demoiselle Anne-Geneviève Théronneau : 1 livre 10 sols. — Dispense du quatrième degré d'affinité entre Louis Gravouille et Marie-Anne Fenioux : 3 livres. — Dispenses de bans, entre le sieur Nicolas-Antoine Le Fébure de La Ferrière et demoiselle Marie-Anne Hazard de La Frémonière : 1 livre 10 sols ; — de messire de Masson de Perray et demoiselle Charlotte de Murat : 1 livre 10 sols. — Jacques Gentil de La Chenetière ; et Marianne-Jeanne-Françoise Buor de Villeneuve : 1 livre 10 sols, etc.

G. 49. (Registre.) — 133 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Mémoires (imprimés) du Receveur général du clergé. — Opérations sur l'emprunt de 24 millions tel qu'il a été fait, soit par emprunt à constitution de rentes, ou des deniers envoyés par les diocèses à la recette générale, dans le temps de cet emprunt, et depuis qu'il a été achevé, pour se racheter de leur part d'imposition destinée au payement des arrérages de ces rentes au denier douze et au remboursement des principaux, etc. (Double des mémoires précédents.)

G. 50. (Registre.) — In-folio, 132 feuillets, papier.

1725. — Mémoires présentés à nosseigneurs de l'assemblée générale du clergé, pour servir à l'intelligence de l'état présent des affaires du clergé, par rapport aux opérations qui ont été faites en exécution de la délibération de l'assemblée générale du 1er septembre 1723. — Observations sur les comptes rendus par M. Ogier aux assemblées générales du clergé, de la levée et de l'emploi des impositions destinées au payement des arrérages et au remboursement des capitaux des 24 millions empruntés au nom du clergé en 1710, des 8 millions empruntés en 1711, et des 12 millions empruntés en 1715. — Réponses du receveur général. — Observations et éclaircissements donnés par M. Brunet de Molan, sur la réponse faite par M. Ogier, receveur général du clergé, au mémoire pour servir à l'intelligence de l'état présent des affaires du clergé, etc.

G. 51. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1739-1741. — Requête adressée à l'intendant de la Rochelle, Barentin, par les curés de la Benaste, Lozay, Loulay, la Jarrie, Courran, Vergné et la Croix-Comtesse, exposant que « dimanche, jour de ballade de la paroisse, il plût au cabaretier du bourg de s'absenter avec sa femme de sa maison, par conséquent de mettre bouchon bas. A l'issue des vêpres, un employé des aides, nommé Dorfeuil, vint quereller le curé, sous prétexte qu'il avait obligé ledit cabaretier de ne point vendre de vin, et fit à cet ecclésiastique maintes menaces ; il se rendit au lieu où se tient ordinairement l'assemblée, où il anima par ses discours tous ceux qui étaient présents, à danser, à quoi une partie se prêta. Mon confrère et moi étans obligés à y passer, eûmes la douleur de les voir engagés par ledit employé à continuer la danse, et entendîmes qu'il leur promit à haute voix que l'année prochaine il ferait conduire à ladite assemblée deux barriques de vin, et qu'il y viendrait avec hautbois, violons et autres instruments, pour la danse, affin de les y occasionner. » La lettre se termine, en demandant à l'intendant qu'il lui plaise « ordonner à la quantité de marchands qui attirent le peuple, de fermer les boutiques, la veille de l'Assomption, et établir telle peine qu'il lui plaira contre ceux qui vendront ou détailleront, le jour de l'Assomption. » — Requête adressée à l'intendant contre le curé de la Benaste, par Philippe Seran, fermier des Aides et droits y joints de la Généralité, et Pierre de Cambray, son directeur général, qui se plaignent que, par suite de la défense adressée par le curé aux cabaretiers, tous les droits d'octroi sur les vins et des courtiers jaugeurs sont perdus, pendant les foires et assemblées autorisées par Sa Majesté. — Procès-verbal du sieur J.-B. Naneau, directeur des aides en l'Élection de Saint-Jean d'Angély, dressé par le notaire Robinet, constatant la fermeture des cabarets à la Benaste, « le jour de l'assemblée où il se trouve des gens de campagne venant des bourgs éloignés, par ardente dévotion, et qui ne peuvent soutenir la fatigue du chemin ni l'ardeur du soleil, en allant et venant, sans se rafraîchir au lieu qu'ils vont en dévotion, et cela, ordinairement, après le service divin. » Correspondance entre le curé d'Aneix, le directeur des Aides et l'intendant de la Rochelle, au sujet de la fabrication d'un tierçon d'eau-de-vie, faite par le sieur Rougnac, sous le nom du curé d'Aneix, et dont les droits n'ont point été acquittés. — Suppliques présentées à l'intendant par les sieurs Jean Rougnac, laboureur à bœufs, demeurant aux Giraudières, et messire Philippe Brunelière de Puydenelle, curé d'Aneix, près la Rochefoucauld, pour se disculper et demander justice des prétentions du fermier des aides. — Rétractation des dires du curé d'Aneix.

G. 52. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1728. — Déclarations des biens et revenus des bénéficiers du diocèse de la Rochelle, fournies à Messieurs de l'assemblée générale du clergé de France : prieuré de Saint-André Gouldois (paroisse de Saint-Aubin des Ormeaux) ; — cures de Saint-André de la Marche ; — Sainte-Anne (paroisse de la Seguinnière); — Sainte-Anne (Mortagne); — chapelle de Saint-Blaise de Pontonin; — chapelle des Boutannelières; — chapelle des Bretrands; — prieuré de Breuil-Chaussé ; — chapelle Sainte-Catherine; — chapelle des Cerqueux de Maulevrier : Charles-Auguste Bonnamy de Bellefontaine, curé; — chapelle de Saint-Christophe des Bois; — chapelle de la Garnerie ; — chapelle Cineres ; — chapelle Saint-Gervais et Saint-Protais ; — chapelle Saint-

Gilles; — chapelle des Gorrys; — chapelle Saint-Jacques de Bressuire (Poitou); — chapelle des Hémorés, paroisse Saint-Hilaire de Fayelabesse; — chapelle de Saint-Hilaire de Montilliers; — cure de Saint-Jouin; — cure de Saint-Léger de Chanteloup; — abbaye de Saint-Léonard de Ferrières, de l'ordre de Saint-Benoist; — bénéfice de Longraire; — chapelles de Sainte-Magdeleine, de Saint-Maixant de la Verrie; — cure de Saint-Malo du Bois; — cure de Sainte-Marguerite des Guerry, de Saint-Laurent-sur-Sèvre; — cure de Sainte-Marie de Saint-Pierre de Cholet; — cure de Saint-Martin de Chiché; — prieuré de l'Aumônerie de Mauléon; — cure de Notre-Dame de Chambroutet; — chapelle de Notre-Dame de Daillon; — chapelle Notre-Dame des Grolleaux, de Chambretaud; — cure de Notre-Dame des Nivois; — cure de Notre-Dame des Pasquereaux; — cure de Notre-Dame de Rochefort; — cure de Notre-Dame de Trémont; — prieuré de Saint-Pierre d'Esnrunes de Saint-Michel en l'Herm; — cure de Saint-Pierre de Mortagne; — cure de Saint-Pierre de Soulieure; — prieuré de Saint-Pierre de Voutegon; — chapelle la Séverie de Saint-Aubin de Baubigné; — cure de Souloire. — Prieuré de Saint-Vérand, abbaye d'Airvaux; — cure de Vezins, etc.

G. 53. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 133 pièces, papier.

1728. — Déclarations des biens, revenus, et charges des bénéficiers du diocèse de la Rochelle : cure d'Airvault; — cure de Saint-Amand; — cure de Saint-André sur-Sèvre; — chapelle de Sainte-Anne des Rouillards, de Saint-Laurent-sur-Sèvre; — cure des Aubiers; — cure de Coulonges-Thouarsay; — chapelle d'Erlinaux de Vicapont; — chapelle de Faye-Labesse; — prieuré de Fougereuse; — cure de Glenay; — cure de Luché; — cure de Moncoutant; — cure de Noirterre; — cure de Saint-Germain de Noirlieu; — chapelle de la Rainerie Saint-Martin; — cure de Notre-Dame de Bressuire; — chapelle de Notre-Dame-des-Champs; de la Gilbertière; — cure de Notre-Dame du Pin; — cure de Notre-Dame de Saint-Loup; — cure de Notre-Dame de Terves; — prieuré de Sérizay et de Cirière; — chapelle Sainte-Catherine; — prieuré de Saint-Clémentin; — prieuré de Saint-Cyprien de Bressuire; — cure de Saint-Cyprien de Clazay; — communauté des Dames de Saint-Élisabeth de Vezins; — cure de Sainte-Gemme des Bruières; — chapelle de Saint-Gilles de la Gauvrière; — chapelles de Saint-Jacques le Majeur et de Saint-Jacques le Mineur; — cure de Saint-Jean de Bressuire; — cure de Saint-Jean de Combrand; — chapelle de Sainte-Marguerite, de Notre-Dame de Tiffauges; — chapelle de Sainte-Marerine (Sainte-Macrine) de la Gaubretière; — cure de Saint-Martin de la Pommeraye; — cure de Saint-Mesmin; — chapelle Saint-Nicolas de la Mothe; — chapelle Saint-Pierre des Hameaux; — chapelle Saint-Pierre d'Échaubrogne; — chapelle Saint-Pierre des Moustiers; — chapelle Saint-Pierre de Voutegon; — cure de Saint-Porchaire de Pierrefitte; — collége de Surgères; — chapelle des Valloteaux, de Saint-Pierre de Roussay.

G. 54. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1728. — Déclarations des biens, revenus, et charges des bénéfices du diocèse de la Rochelle : chapelle de Fouqueraire; — chapelle de Lendegenusson; — cure de l'hôtelerye de Blée; — prieuré de Mallièvre; — chapelle de Montfermier, à la chapelle Gaudin; — chapelle de Notre-Dame de Consolation à Bressuire; — chapelle de Notre-Dame des Bellions de Saint-André de la Marche; — cure de Notre-Dame de Chambretaud; — chapelle Notre-Dame des Galliots; — chapelle Notre-Dame des Noblis au château de Maulevrier; — chapelle Notre-Dame-de-Pitié et de Saint-Jacques, à Saint-André de la Marche; — chapelle des Payneau de la Rufinière; — chapelle des Pinsonneaux, de Saint-Aubin des Ormeaux; — chapelle Sainte-Barbe; — chapelle Saint-Blaise; — cure de Saint-Clémand de Cossé; — chapelle de Saint-Gervais et de Saint-Protais; — vicairie de Saint-Hilaire près Mortagne et chapelle de Sainte-Anne de Sourdy; — prieuré de Saint-Jouin-sous-Mauléon; — cure de Saint-Pierre d'Échampbrognes; — prieuré Saint-Laurent des Gâts et de la Magdeleine; — cure de Saint-Laurent de la Plaine; — chapelle Saint-Lazare de Tiffauges; — chapelles Saint-Michel de la Renardière; — chapelle Saint-Nicolas de Notre-Dame de Coulonges-Thouarçais; — chapelle Saint-Nicolas de la Rétaudière; — cure et chatellenie de Saint-Pierre de la Gaubretière; — chapelle de Saint-Pierre de Notre-Dame de Bressuire; — cure de Saint-Pierre de Roussay; — cure de Sainte-Radégonde-les-Maretz; — cure de Saint-Sauveur de Janzay; — prieuré de Voutegon, etc.

G. 55. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1728. — Déclarations des charges, biens et revenus des bénéfices du diocèse de la Rochelle : chapelle de Bois-Grolleau (paroisse de Saint-Pierre de Cholet); revenus nets annuels : 22 livres 10 sous; — cure de Dampuix : 275 livres; — chapelle des Fabiens : néant; — chapelle de la Grollière (paroisse de Saint-Sulpice) : 10 livres; — l'aumônerie de Lernusson : 10 livres; — cure de Montilliers; chapelle de Notre-Dame d'Aubigné (paroisse Saint-Pierre de Cholet) : 275 livres; — cure de Notre-Dame de Cholet

et de Saint-Georges, son annexe; — chapelle Notre-Dame de la Guinemoire : 35 livres; — chapelle de Notre-Dame de Tranchay : 105 livres; — chapelles Saint-Sébastien de Lallouin et de Notre-Dame de la Rumbertière : 104 livres; — chapelle des Paumiers de Bressuire : 12 livres 4 sous; — chapelle des Roy à la Ronde : 20 livres; — prieuré de Sainton et de Tesson : 5000 livres; — chapelle de Sainte-Barbe (Saint-Hilaire-du-Bois) : 57 livres; — chapelle Sainte-Catherine de Bonchamps, de Bressuire : 71 livres; — chapelle Sainte-Croix de Parthenay : 343 livres; — Saint-Cyprien de Poitiers : 708 livres; — chapelle Sainte-Émérentienne, paroisse de Montilliers : 60 livres; — chapelle du Saint-Esprit de Nieul-sous-les-Aubiers : 6 livres 6 sous; — cure de Saint-Hilaire d'Échampsbrognes : 400 livres; — chapelle Saint-Jean-Baptiste de la Boulay : 30 livres; — chapelle Saint-Laurent Chupin de la Seguinière : 7 livres 10 sous; — chapelle des Piberts de Roussay, de Saint-Laurent : néant; — chapelle Saint-Mathurin de Mortagne : 57 livres; — fabrique de Saint-Saturnin du Bois : 60 livres; — cure de Saint-Michel du May; — aumônerie de Vihiers.

G. 56. (Liasse.) — 161 pièces, papier.

1728-1751. — « C'est la déclaration que donnent à Messieurs de l'assemblée du clergé de France et à Messieurs du bureau du diocèse de la Rochelle » de leurs biens et revenus les bénéficiers de : la chapelle de la Barauderie; — chapelle de la Bitaudière; — chapelle de Boisgrolleau; — cure des Cerqueux de Passavent; — cure de Coullonges-Thouarsais; — prieuré du Coural; — cure de la Crilloire; — chapelle Damplou-Dupoteau; — chapelle des Dupoits; — chapelle de l'Eschasserie; — prieuré de la fosse de Tigné; — prieuré du May; — chapelle de la Magdeleine, de Cholet; — chapelle de la Magdeleine, de Saint-Vérand; — chapelle de la Mancelière; — chapelle des Ménards; — cure de Noirterre; — requête adressée à l'évêque de la Rochelle par le curé de Noirterre pour obtenir une diminution de décimes, à cause de la modicité de sa cure; — Notre-Dame de Bellefontaine; — Notre-Dame de Fontenay; — cure de Notre-Dame de Lignié; — chapelle Notre-Dame de Padoveaux; — chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, de la Frogerie; — chapelle Notre-Dame-de-Recouvrance; — prieuré de Notre-Dame de Tessonnière; — cure Notre-Dame de Terves; — cure Notre-Dame de Trémont; — Dames de Notre-Dame de Vézins; — cure Notre-Dame de Vihiers; — prieuré de Nuaillé; — cure de Pamplie; — cure de Pierrefitte; — chapelle des Pouillets; — chapelle des Pouparts, à Étusson; — prieuré de Rorthaix; — cure de Roussay; — chapelle Saint-André, Notre-Dame de Cholet; — chapelle Sainte-Barbe; — chapelle Sainte-Blaise; — chapelle Sainte-Catherine de Laspoix; — chapitre Sainte-Catherine de Magné; — prieuré Saint-Étienne d'Yves; — cure Saint-Eunice de Trementine; — cure Saint-Gervais et Saint-Protais de la Plaine; — cure Saint-Gilles de Courdault; — prieuré de Saint-Hiérosme; — cure Saint-Hilaire d'Eschanbrognes; — prieuré Saint-Hilaire de Foussaye; — cure Saint-Hilaire d'Antigny; — prieuré Saint-Hilaire de Montilliers; — déclaration fournie par le fondé de procuration du prieur, messire Thomas Dreux, chevalier, marquis de Brézé, baron de Berrie, seigneur de Saumoussay, Saint-Just, Saint-Hippolyte, Sous-Loire et autres lieux, conseiller au parlement de Paris; — chapelle Saint-Jean des Brichtiaux (?); — prieuré Saint-Jean de Maulevrier; — cure de Saint-Laurent de la Salle; — chapelle Saint-Louis des Pinneaux; — cure Sainte-Magdeleine de Chaillé; — prieuré de Saint-Maixent de Génie; — cure Saint-Malo du Bois; — couvent Saint-Marc des Prés; — cure Saint-Martin de Villeneuve; — cure et prieuré Saint-Michel de Chanteloup; — bénéfice de Saint-Michel du May; — chapelles de Saint-Michel d'Yzernay, des Moreaux et du Pontrameau; — confrérie de Saint-Nicolas; — cure Saint-Nicolas de Thiffauges; — prieuré de Saint-Pierre d'Airvault; — chapelle Saint-Pierre-ès-liens de la Forestrie; — cure Saint-Pierre d'Étusson; — cure Saint-Pierre de Mortagne; — chapelles de Saint-Sauveur de Boisgrosleau et Notre-Dame de la Purification; — chapelle Saint-Thomas le Martyr; — prieuré de Soulievre; — cure de Tancoigné; — cure de la Tour-Landry; — prieuré de Trémentines; — couvent de l'Union chrétienne de Fontenay; — chapelle de Vaulbine; — chapelle de Vaulébine de Bois-Clerbau; — cure de Voutegon.

G. 57. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 45 pièces, papier.

1627-1752. — Seigneurie de Coulonges-Maillezay près Marsilly. — Quittance de 260 livres tournois de rente donnée par illustrissime et révérendissime messire Jacques Raoul, premier évêque de la Rochelle, conseiller du Roi en ses conseils, à demoiselle Marguerite Du Vergier, veuve de messire Urbain Parnajon, secrétaire de la chambre du Roi, agissant au nom de ses enfants Jacques, Jean et Marguerite. — Déclarations des domaines et héritages que possèdent en la seigneurie de Coulonges-Maillezay Élisabeth Caillé, messire Jean de Lestang de Ry, chevalier, commandeur de la commanderie de Sézanne en Brie et lieutenant des vaisseaux du Roi à Rochefort; Étienne Dupuis, tonnelier; Pierre-Isaac Roy, marinier; Louis Audouard, farinier; Pierre Bergeron, marchand à Marsilly; François

Besnard; Anthoyne Sirouet, laboureur à Nantilly; Françoise Roze, épouse de Jean Baltel, bourgeois de la Rochelle, et veuve de Joseph Guénot, etc. — Livre d'audiences de la terre et seigneurie de Coulonges-Maillezay, dépendant du doyenné de l'église cathédrale de la Rochelle. — Ferme de ladite seigneurie pour 600 livres, donnée par vénérable messire Jacques-Bruno de Roussy de Caseneuve, prêtre, docteur en théologie, doyen de l'église cathédrale de la Rochelle, en cette qualité, seigneur de la terre et seigneurie de Coullonges-Maillezay, au sieur Jacques Lamare, commis au bureau des postes à la Rochelle. — « Extrait du papier Godeau, pris sur l'original qui est déposé au bureau des finances de la Rochelle pour ce qui concerne les prieuré et seigneurie de Coulonges-Maillezays. » — Fief des Decluseau ou de la Dechèvre. — Les Gaumené, Entrevins, Treuil Baugis, Les Hillairettes. — Les Salles. — Les Gastaud, Denaud et Pelloquin. — Petit fief le Roy. — Les Morillonnières : — vignes, terres et prés au huitième des fruits; cens et rentes.

G. 58. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1379-1776. — Copie du *vidimus* d'une transaction passée en 1379 entre les chapelains « compaignons « Dieu servans » de l'église Saint-Nicolas de la Rochelle et honorable homme Estienne Bonnet, aumônier de l'hospice de Saint-Ladre de la Rochelle, au sujet du contrat de vente d'une maison, rue de la Sardinerie, par Jean de Coureilles, fils de Bertrand, à Martin de Rondillet et Laurence Guyot, sa femme. — Commission donnée par Jacques Henry, maire, et les consuls établis en la ville de la Rochelle, à René Berthet, procureur, « pour la recherche « des ceddes, protocolles, papiers et registres des notaires, « greffiers et autres personnes publiques, tant de cette « ville que gouvernement, pour voir quels deniers seront « deus aux ecclésiastiques, papistes fugitifs révoltés et ab« sents et toutes les obligations, cens, fermes, louages et « autres promesses et contracts portant obligation de de« niers escheus et à eschoir, et qui se trouveront appartenir « aux susdits. » — Remontrance par laquelle les syndic et fabriqueurs de l'église et habitants catholiques de Saint-Jean d'Angély demandent le rétablissement de la religion catholique en cette ville, en exécution des édits de pacification. — Arrêt du Parlement de Paris confirmant les dîmes ecclésiastiques dans le gouvernement de la Rochelle. — Transaction entre le curé du Gué-d'Alleré et Nicolas de Joubert, écuyer, sieur dudit lieu, réglant les dîmes prétendues par cet ecclésiastique. — Protestation faite par noble et vénérable personne, messire Josias-François de La Tour, chanoine, archidiacre en l'église cathédrale de Saint-Pierre de Saintes, à maître François Gantille, hôte du *Petit-Maure* de ladite ville, en l'absence du traitant, maître Laurent Limousin, au sujet des saisies faites sur les bénéficiaires du diocèse qui n'ont pas fourni leurs déclarations des biens aliénés ou emphytéosés depuis 1650. — Procès entre monseigneur l'évêque de la Rochelle et les commissaires de la chambre ecclésiastique du diocèse d'une part, et Joseph-Hyacinthe Grillard, d'autre part, au sujet de la créance dudit évêque sur les sieurs Legrand et Bonvallet.

Diocèse de Maillezais.

G. 59. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1516-1596. — « Taxe et cotte faicte de tous et chacun les bénéfices et dignités de l'Évesché de Maillezais « pour leurs droictz de la décime, que N. S. P. le Pape « a ordonné et octroyé au Roy nostre sire, levée en ses « royaumes, comté d'Ast, païs et duché de Milan et sei« gneurie de Gennes, par nous, Jacques Mesnager, conseil« ler du Roy, nostre sire, en sa cour de parlement à Paris « et par luy commis à faire la taxe dudict Évesché. » — Taxe totale : 3,181 livres 6 sous tournois. — Déclaration du Roi François Ier portant amortissement général des biens de tous les ecclésiastiques, tant séculiers que réguliers du diocèse de Saintes, moyennant 20,000 livres. — « C'est le « taulx et cothization du don gratuit et subside, suyvant la « décyme de l'an 1516, que le Roy nostre sire veut et en« tend prendre et lever pour ses urgentes affaires et de la « chose publicque sur le clergé et gens benefficiers de « l'Évesché de Maillezais » par Charles de Lyniers, licencié en droit canon, official et vicaire général de révérend père messire Geoffroy d'Estissac, évêque et sieur dudit Maillezais. — « C'est le rolle de la valleur et estimation des bénéfices « estans au doyenné de Vihers. » — Taxe des bénéfices et dignités de l'évêché de Maillezais en 1568 : 2,907 livres 12 sous tournois. — Taxe des bénéfices de l'archiprêtré d'Ardin. — Taxe de Maillezais en 1572 : 1,378 livres 17 sous 6 deniers. — Taxe de 1574 : 11,000 livres. — Rôle de taxe des bénéfices de l'archiprêtré d'Ardin dressé par Antoine de Beaumont, écuyer, chanoine de l'église de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers, vicaire de révérend père messire Henry Descoublaut, évêque et seigneur de Maillezais. — « Rôle contenant le département de 10,000 livres imposées sur le clergé de Maillezais, pour le million de livres aliénable. » — Taxe de la somme de 3,281 livres 14 sous 5 deniers, sur le diocèse de Maillezais, pour quotité de la solde de quatre mille hommes de pied et mille chevaux. — État des deniers reçus par messire Louis Jeudy, ci-devant receveur des décimes de Maillezais, pour la plus valeur des

vivres et munitions du camp de monseigneur de Montpensier devant Lusignan. — Taxe : département fait par Gilles Bodin, procureur de l'église cathédrale de Maillezais, vicaire général de révérend père et seigneur messire Henry Descoubleant (*alias :* Descoubleau) évêque et seigneur de Maillezais, montant à 9,184 livres 2 sous tournois. — Taxe de 1588 : 25,000 livres. — « Estat des deniers imposez sur « les bénéficiers du diocéze de Maillezais pour supprimer « et rembourser tant l'office de recepveur alternatif, taxe « de 2,449 escus 12 sols, que de deux controlleurs de pa- « reille somme 2,449 escuz 12 solz establiz audict diocèze « par le deffunct Roy et encores d'aultres sommes paiées et « advancées à Sa Majesté par Scipion Sarding, lesquelles « sommes ont été ci-devant emploiées pour l'entretènement « de l'armée du Roy, conduicte en Poitou par M. le duc de « Nevers. » — Taxe de 1594 : 3,061 livres 10 sous. — Taxe de 1596 : 14,630 livres 10 sous 11 deniers, etc.

G. 60. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1689-1776. — Édits et déclarations du roi Louis XIV : pour la liquidation des droits d'amortissements et de nouveaux acquêts dus au Roi par les ecclésiastiques, moines, communautés religieuses et autres gens de mainmorte; portant que les droits d'amortissement pour les rentes constituées à prix d'argent, au profit des gens de mainmorte, seront modérées à deux années du revenu desdites rentes; — attribuant aux bureaux des finances la connaissance des contestations et contraventions, au sujet des offices de contrôleurs créés par l'édit de 1703. — Arrêts du Conseil d'État : concernant le rachat aux gens de mainmorte des rentes foncières ou constituées par dons et legs, pour lesquelles les droits d'amortissement auront été payés, et l'amortissement des héritages ou autres biens acquis des deniers provenant dudit rachat; — prescrivant aux communautés ecclésiastiques et religieuses de communiquer aux sous-traitants de Fumée, les contrats d'acquisition, donation, échanges, sous peine d'être déchus de la remise à eux accordée par les rôles de modération arrêtés au conseil; — aux gens de mainmorte, de comprendre dans leurs déclarations des rentes constituées à leur profit à prix d'argent sous des noms empruntés, à peine de confiscation du principal desdites rentes en cas d'omission; — pour mettre en demeure les notaires, greffiers, gardes des archives et gens de mainmorte de fournir leurs extraits et déclarations pour le sixième denier. — Ordre de donner la déclaration des maisons sises dans le fief du Roi. — Formulaires de déclarations affirmative ou négative à fournir par les communautés séculières et régulières, les curés, bénéficiers, chapelains, fabriques, confréries et autres gens de mainmorte. — Arrêts du Conseil d'État portant réglement du recouvrement des sommes provenant du sixième denier ecclésiastique et laïque. — Quittances et mémoires des fournitures de menuiserie, clouterie, maçonnerie et divers travaux aux moulins de Maubec, marais salants d'Angoulins, moulins de Sèchebouc, propriétés ecclésiastiques. — Avis sur la manière dont les déclarations doivent être fournies par les bénéficiers et communautés séculières et régulières de l'un et l'autre sexe et par tous les contribuables aux impositions du clergé payant ou non décimes, des biens et revenus fixes ou casuels, dépendant de leurs bénéfices ou communautés.

G. 61. (Registre.) — In-folio, 181 feuillets, papier (latin).

1599-1601. — « *Hic incipit liber tertius insinuationum ecclesiasticarum Malleacis diocesis, in quo scribuntur et inferuntur de verbo ad verbum.* » (Signé) : N. Troussillon, de La Bruère, Clisson, greffier. — Prieuré ou chapelle Saint-Hiérosme. — Prieuré-cure de Tessionnières. — Cure de la Gobretière. — Chapelle de Saint-Michel. — Chapelle de Notre-Dame-de-Consolation. — Prieuré de Saint-Jacques. — Chapelle Notre-Dame Deschaubrognes. — Prieuré Notre-Dame de Cholet. — Prieuré-cure de Mallièvre. — Cure Saint-Jean de Montandre, etc. — Le feuillet de parchemin qui couvre le registre est une transaction du 9 mars 1556 entre le sieur... Gastyneau, comme tuteur de Jehan Gastyneau, son fils, et de Marie Massicot, sa femme, et les héritiers de Jehan Belluteau.

G. 62. (Registre.) — In-folio, 74 feuillets, papier (latin).

1601. — « *Hic incipit liber quartus insinuationum ecclesiasticarum Malleacis diocesis.* » Sur la garde en parchemin est écrit : « Je ne suis pas chargé de ce registre, il m'apartient pour l'avoir achetté. » — Lettres de prêtrise et tonsure des sieurs Gabriel Boussion et Tourmentière. — Prieuré-cure de Saint-Pierre de Lusson. — Lettres de vicariat pour M. Collart. — Chapelles Saint-Maur et Saint-Nicollas de Mortagne. — Chapelles des Aubiers. — Cure Saint-Jehan de Vihiers. — Cure Saint-Michel de May. — Prieuré-cure de Saint-Palais de Tancrigné. — Aumônerie Saint-Jacques de Keller.

G. 63. (Registre.) — In-4°, 61 feuillets, papier.

1614-1616. — Épiscopat de Henri Descoubleaut. — Insinuations ecclésiastiques du diocèse de Maillezais, registre coté et paraphé par messires N. Troussillon et Delabruère. — Titre et dimissoires de messire Jacques Papin, de Saint-Aubin du Plain. — Chapelle Sainte-Anne de Bresse. —

Titre et dimissoires pour messires Christophe Souchart; — Mathurin Denays; — noble homme Pierre de Lescalle. — Chapelle aux Faux à Saint-Pierre du Chemin. — Cure Saint-Jean-Baptiste de Vihers. — Chapelle de Paullet à Saint-Clémentin.—Chapelle Saint-Michel de Rorthais à Notre-Dame de Vihers. — René Rivière, prieur des Bozunes. — Chapelle Saint-Jacques du cimetière de Vihiers. — Chapelle Saint-Cosme et Saint-Damien, à Glenay. — Chapelle des Robohans en l'église Saint-Pierre de Mouthier. — Indult sur l'abbaye d'Airvault pour maître Henry Du Faur, sieur de Pibrac, sous le nom de frère Jean Orient, religieux de l'ordre de Saint-Augustin. — Chapelle des Bretons à la Ronde. — Cure de Saint-Martin de Fraigneau. — Lettres de tonsure pour Thomas Percheron, Jean Boursault, etc. — Prieuré de Saint-Pierre de Langon, concédé à noble homme Louis d'Arcemalle. — Cure de Faymozeau. — Vicariat de M. de La Pommeraye à l'évêché de Maillezais. — Cure de Saint-Maslo.

G. 64. (Registre.) — In-folio, 93 feuillets, papier.

1608. — Taxe et cotisation des bénéficiers du diocèse de Maillezais en vertu des délibérations de l'assemblée des syndics et députés dudit diocèse par messire Henri d'Hillerin, sieur de Saint-Martin, receveur héréditaire des décimes dudit diocèse. — Archiprêtré d'Ardin, signé Pollart, Hilaire Pommeraye, Aulbin Rapin, Audigier, Trapperon, Remond, Godineau et d'Hillerin.

G. 65. (Registre.) — In-folio, 38 feuillets, papier.

1612-1613. — Comptes des décimes ecclésiastiques du diocèse de Maillezais, gestion de Henry d'Hillerin. — « C'est le compte que par devant vous, nobles hommes, « Jehan Collart, prêtre, bachelier en théologie, prieur de « Lheton, vicaire général du diocèse de Maillezais; Hilaire « Pommeraye, docteur en théologie, prieur et seigneur de « la Pommeraye et official du diocèse; René Vion, curé « de Notre-Dame de Fontenay; Philippe Audigier, prieur « de Vouthegon; Mathurin Grolleau, doyen de Saint-Lau- « rent; Michel Merlet, curé de Xanton et Jacques Huneau, « curé de Saint-Georges du Puy de la Garde, tous députés « dudit clergé, fournit messire Henry de Hillerin, trésorier « héréditaire desdits décimes pour les trois doyennés de « Bressuire, Vihiers et Saint-Laurent, des recettes et dé- « penses par lui faites pour les décimes ordinaires. » — La recette s'élève à 8,419 livres 12 sous, la dépense à 5,847 livres 2 sous.

G. 66. (Registre.) — In-folio, 62 feuillets, papier.

1615-1617. — Comptes des décimes ecclésiastiques du diocèse de Maillezais, (gestion de Pougnet, receveur) vérifiés et signés par Henry Descoublean (*alias* d'Escoubleau), évêque et seigneur de Maillezais, conseiller du Roi; Jean Collart, vicaire général dudit seigneur; Mathurin Grolleau, doyen de Saint-Laurent sur Sèvre et député dudit doyenné; messire Jacques Huneau, prêtre, curé de Saint-Georges du Puy-de-la-Garde, député pour le doyenné de Vihiers; Michel Merlet, curé de Xanton, député pour l'archiprêtré d'Ardin; frère François Rousset, religieux d'Airvault, prieur de Tessonnière, député pour le doyenné de Bressuire; François Bodineau, promoteur dudit diocèse et curé de Saint-Hilaire de Chantronier en la ville d'Oirvault et Hilaire Pommeraye. — Recette, 18,139 livres 13 sous 4 deniers. Dépense : 18,335 livres 12 sous 2 deniers; est dû au comptable : 195 livres 18 sous 10 deniers.

G. 67. (Registre.) — In-folio, 17 feuillets, papier.

1622. — Comptes des décimes ecclésiastiques du diocèse de Maillezais. Gestion de Jacques Nollin. — La dépense totale s'élève à 117 livres 11 sous 1 denier, et la recette à 289 livres 16 sous 6 deniers.

G. 68. (Registre.) — In-folio, 83 feuillets, papier.

1622-1624. — Compte des décimes ordinaires. Gestion de Nollin. — La dépense totale d'octobre 1622 au terme de février 1624, s'élève à 7,758 livres 23 sous 6 deniers, et la recette à 7,247 livres 28 sous 3 deniers.

G. 69. (Registre.) — In-folio, 136 feuillets, papier.

1639. — « C'est le compte de maistre François de Hil- « lerin, conseiller du Roi, recepveur triennal héréditaire « des décimes du diocèse de Maillezay, ayant faict la recepte, « pour et au nom de maître Jacques Bernard, conseiller du « Roi, recepveur alternatif des receptes et dépences par luy « faictes des deniers de sa charge pour l'année 1639, pré- « senté et rendu par devant vous Mgr l'illustrissime et ré- « vérendissime évêque et seigneur de Maillezay, messieurs « voz grand vicaire général et official, syndicq et députtez « dudit diocèze scellon qu'il sera contenu et déclaré par « les chapitres ci-après. » Recette totale 17,728 livres, 7 sous 4 deniers. — Dépense, 20,043 livres 4 sous 3 deniers.

G. 70. (Registre.) — In-folio, 51 feuillets, papier.

1708. — Procès-verbaux des assemblées de la chambre ecclésiastique du bureau des décimes de la Rochelle, tenue par Mgr Étienne de Champflour, évêque de la Rochelle; N. Troussillon et Bouchet, députés généraux; Héron, député du chapitre; Reynaud, député d'Aunis; Ragot, syndic. — Approbation des comptes de maître André Rochard, receveur des décimes, dont la recette s'élève à 43,095 livres 3 sous 1 denier, et la dépense à 38,009 livres 7 sous 2 deniers. — Requêtes présentées pour obtenir des décharges ou modérations de taxe par messire Brunet de Passy, prêtre, le sieur de Bruxelles, curé de Salles, le sieur Beau, curé de Saint-Martin de Villeneuve, etc. — Réparations au séminaire. — Opposition formée à la taxe des courtiers de voitures et rouliers par les fermiers des seigneuries d'Ars et Loix qui appartiennent au clergé. — Suppression des offices d'économes séquestres des diocèses du royaume et de leurs contrôleurs. — Décharge de taxe du sieur Richaudeau, clerc, imposé à la capitation. — Examen des comptes des décimes et du don gratuit, présentés par messire Antoine Jaudonnet, écuyer, sieur de Laugrenière, fondé de procuration de dame Françoise Nollin, son épouse. La recette s'élève à 171,757 livres 8 sous 10 deniers, et la dépense à 152,589 livres 1 sou 4 deniers. — Arrêt du Conseil d'État « concernant les pensions d'oblats ou de religieux lais affectés à la nourriture et à l'entretien des soldats estropiés retirés dans l'hôtel royal des Invalides » et ordonnant aux abbés, prieurs et prévôts à la nomination du Roi, aux chapitres, collèges, séminaires et communautés séculières ou régulières, jouissant à titre d'union ou autrement du revenu desdites abbayes et prieurés, de payer la somme de 150 livres pour les bénéfices de 1,000 livres de revenu et au-dessus et 75 livres pour les bénéfices d'un revenu moindre de 1,000 livres.

G. 71. (Registre.) — In-folio, 162 feuillets, papier.

1606-1607. — « C'est le premier livre des registres « du greffe royal des insignuations des actes et provisions « ecclésiastiques du diocèze de Maillezays suyvant l'édict du « Roy faict par moy Simon Leau, greffier. » Signé et paraphé par Troussillon et de La Bruère. — Nomination de Jehan Deslandes comme chapelain de l'aumônerie de Bressuire par François de Fiesque, comte de la Veigne, sieur de Calestan, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, seigneur et baron de Bressuire, Leuroux et d'Honnecourt. Nominations de prieurs à Saint-Maixent de Geay; — à la cure de Pissot; — au prieuré de Foussaye. — Arrentement d'une maison avec jardin, sise en la ville de Mauléon, devant la grande porte de l'abbaye, par noble et scientifique personne Hilaire Pommeraye, docteur en théologie de la faculté de Paris, prieur commendataire de Saint-Georges du Bois, grand vicaire et official de Monseigneur de Maillezais, etc., à Pierre Ratier, serrurier, demeurant à Mauléon.

G. 72. (Registre.) — In-folio, 89 feuillets, papier.

1636. — Taxe et cotisation des bénéficiers du diocèse de Maillezais, en vertu des délibérations de l'assemblée générale du clergé de France, signée Henry, évêque de Maillezais; Hilaire Pommeraye; Grolleau, etc. — Taxe totale : 319 livres 9 sous.

G. 73. (Registre.) — In-folio, 45 feuillets, papier.

1637. — Compte des recettes et dépenses faites par Pierre Nollin, conseiller du Roi, receveur ancien et héréditaire des décimes au diocèse de Maillezais, sur la levée des deniers extraordinaires imposés sur ledit diocèse, pour le remboursement des deniers avancés par le sieur d'Aguesseau, receveur général des décimes, afin de couvrir les frais de l'assemblée générale du clergé de France. — Recette : 969 livres 6 sous 9 deniers.—Dépense : 551 livres 17 sous.

G. 74. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets, papier.

1637. — Comptes de la recette et de la dépense des décimes de l'ordinaire faites par Pierre Nollin sur les doyennés de Bressuire, Vihiers et Saint-Laurent-sur-Sèvre. — Recette : 9,703 livres 19 sous. — Dépense : 9,944 livres 18 sous 9 deniers.

G. 75. (Registre.) — In-folio, 70 feuillets, papier.

1637. — Compte de la recette et dépenses des décimes ordinaires du diocèse de Maillezais, par Nollin, conseiller du Roi, receveur héréditaire des décimes. — Recette : 635 livres 8 sous. — Gages du receveur, 340 livres.

G. 76. (Registre.) — In-folio, 113 feuillets, papier.

1644. — Compte des recettes et dépenses des décimes du diocèse de Maillezais présenté par François de Hillerin à l'assemblée des députés du clergé du diocèse de Maillezais, tenue à Fontenay-le-Comte. — Recette : 17,728 livres 7 sous 4 deniers. — Dépense : 19,523 livres 17 sous 2 deniers. — Principales taxes. Bénéfices de l'archiprêtré d'Ardin : l'évêché de Maillezais 758 livres 17 sous 3 deniers; — l'abbaye de Nyeil sur l'Autize : 381 livres

13 sous; — l'abbaye de l'Absye en Gastine : 474 livres 10 sous; — l'aumônerie de Maillezais : 26 livres 14 sous 10 deniers. Prieurés : Ardin, 56 livres 16 sous; — Saint-Michel le Clou : 85 livres 14 sous; — Benets : 88 livres 17 sous; — Saint-Maxire : 60 livres 19 sous; — Buceau : 196 livres; — Foussay : 211 livres 12 sous, etc; — l'abbaye de Moureilles : 320 livres 5 sous; — l'enfermerye de Nyeil : 26 livres 6 sous 10 deniers; — la cure de Saint-Sigismond : 70 livres 10 sous.

G. 77. (Registre.) — In-folio, 111 feuillets, papier.

1645. — Compte des recettes et dépenses des décimes du diocèse de Maillezais, présenté par François de Hillerin à l'assemblée des députés du diocèse de Maillezais, tenue à Fontenay-le-Comte. — Recette : 20,078 livres 12 sous 7 deniers. Dépense : 19,941 livres 7 sous 11 deniers. — Dans cette somme sont compris les gages des officiers et ministres convertis et les frais des assemblées du clergé. — Une année de la ferme de l'entretien du luminaire de Messieurs du chapitre Saint-Pierre de Poitiers : 142 livres 7 sous. — Comptes des imprimeurs : 39 livres, etc.

G. 78. (Registre.) — In-folio, 319 feuillets, papier.

XVII[e] siècle. — Remarques sur les conciles. — Titres des chapitres et notes marginales : — Jugement des canons apostoliques, c'est-à-dire faits *a viris apostolicis et temporibus apostolicis.* — Consécration des évêques. — L'ordination se faisant pendant plusieurs siècles par l'imposition des mains (χειροτανια et χειροτέσεια). — Ordres majeurs. — Point de simples tonsurés dans les premiers siècles. — Pouvoir de donner les ordres réservé à l'évêque. — Les prêtres grecs ont toujours eu le pouvoir de confirmer. — Ancienneté des oblations. — Offrande du pain bénit. — Origine des chanoines réguliers. — Économes. — Archidiacres. — Mariage des clercs : (*Episcopus vel presbyter vel diac. uxorem suam ne ejiciat.*) Peines contre les clercs. — Célébration de la pâque. — Catalogue ou matricule des clercs. — Une seule messe par église. — Communion ecclésiastique. — Peines contre ceux qui ne communieront pas. — De l'honneur que les évêques se déféraient. — Clercs à simple tonsure. — Fuir les excommuniés. — Soin de cacher les mystères aux infidèles. — Comment on augmentait la rigueur de la prière sans en augmenter le temps. — Ce que c'était que « *intendere segregationem.* » — Défense de la translation d'un évêché à un autre, canon de Sardigne, fait à cause d'Eusèbe à Nicomédie. — Explication des mots *parrochia* et *diocesis.* — Conciles provinciaux. — Soumission des clercs aux évêques. — Incapacité des ordres produite par la bigamie ou mariage en deuxièmes noces. — Défense des mariages au deuxième degré entre cousins germains à la fin du IV[e] siècle; — ainsi que ceux de l'oncle et de la nièce. — (*Consobrina,* αδελφιθης) des mariages au troisième degré (VI[e] siècle) du quatrième degré au septième degré, jusqu'au XII[e] siècle. — Le pape Innocent III ne défend plus que jusqu'au quatrième degré, parce que tout le monde se trouvait parent « et qu'on ne se pouvait marier. » — Les clercs peuvent être tuteurs. — De la validité du baptême « *in nomine Patri* » contre l'opinion de Bellarmin, etc. — Remarques sur le concile d'Élibéritain. — Tous ceux qui souffrent la mort pour Jésus-Christ ne sont pas de véritables martyrs. — Culte des martyrs. — Les farceurs et les pantomimes n'étaient admis au baptême qu'en renonçant à leur profession. — Défense de tuer son fruit, même pour sauver sa réputation. — Défense aux femmes chrétiennes d'avoir en leurs maisons des friseurs ou des poudreurs de cheveux. — Excommunication du chrétien qui déférait son frère aux juges païens. — Les esclaves affranchis n'étaient pas admis aux ordres du vivant de leurs maîtres. — Défense aux femmes des évêques (*episcopa* et *præsbytera*) de donner des « lettres formées » en leur nom propre. — Premier concile d'Arles. — Appel comme d'abus. — Autorité de l'Empereur pour la convocation des conciles. — (Un blanc avec l'annotation *nihil hic deest*). — Le pape informait les autres églises du jour de la Pâques; au concile de Nicée, on arrêta que ce serait l'évêque d'Alexandrie qui avertirait du jour de la Pâques. — La résidence obligatoire pour les clercs. — Jusqu'au temps de Saint-Benoîst, les moines n'étaient attachés à aucun lieu. — Les congrégations de religieux datent du XII[e] siècle. — Obligation d'un titre patrimonial pour la cléricature, imposée par le troisième concile de Latran, sous Alexandre III. — L'église défend, sous Constantin, aux soldats chrétiens de quitter la profession des armes. — Excommunication, sous Constantin, des bateleurs et de ceux qui conduisaient les gens au cirque. — Du droit qu'ont les évêques d'excommunier les gouverneurs de province et même les rois. — L'usage de rebaptiser les hérétiques a été longtemps en vigueur, même depuis la décision du pape Étienne. — Validité du mariage avec une partie infidèle. — Refus de la pénitence à ceux qui ne la demandent qu'à la mort. — Concile d'Ancyre : supériorité de la prédication sur l'administration des sacrements. — Les prêtres apostats ne peuvent dire la messe, même quand ils ont prouvé la sincérité de leur retour par leur constance dans le martyre; seulement on leur laisse « *honorem cathedræ.* » — La prédication réservée aux évêques, après l'hérésie d'Arius. — Restriction du pouvoir des évêques, en matière de dispenses. — Des divers degrés de pénitence. — L'ordre et le

vœu ne sont pas des obstacles dirimants pour le mariage. — Mission des chorévêques. — Gouvernement du temporel de l'église, par les prêtres, après le décès de l'évêque. — Pénitence secrète imposée aux femmes adultères, dont le péché était ignoré de leurs maris. — Concile de Néo-Césarée :— Le sacerdoce n'est pas un obstacle dirimant pour le mariage, mais le prêtre marié est déposé. — L'usage de leurs femmes fut permis aux prêtres grecs, dès la plus haute antiquité. — « A Rome même, on seroit prest à recevoir « les Grecs, en permettant le mariage de leurs prêtres, s'ils « voulaient se réunir à cette condition. » — Les quatrièmes noces interdites chez les Grecs. — L'Empereur Léon VI excommunié, pour avoir refusé de s'y conformer. — L'Église estime peu les conversions forcées. — Baptême réservé aux adultes dans les premiers temps. — Défense aux prêtres d'assister au festin de noces d'un homme qui se marie pour la deuxième fois. — L'ordination des prêtres fixée à trente ans, à l'exemple de Jésus-Christ. — Concile de Laodicée : — Nullité des mariages clandestins. — Usure défendue aux clercs et aux laïques. — Nullité du baptême des Photiniens. — Miracles opérés par les reliques des saints chez les hérétiques. — (θεραπειας) premier emploi du nom de métropolitain dans les conciles. — Participation du peuple aux élections des prêtres. — Institution du pain bénit au IXe siècle. — Les évêques des premiers siècles s'entredonnaient l'eucharistie. — Antiquité du chant dans l'église d'Orient. — Défense de fredonner dans le chant ecclésiastique. — Les samedis jours de fête chez les Grecs. — Baiser de paix (*osculum pacis*) avant la communion. — Fonctions des sous-diacres. — Commencement de l'institution des moines inconnus aux premiers temps. — Substitution des messes aux agapes, et affectation des fonds attribués aux agapes aux œuvres de charité et aux prêtres pour la messe. — Défense d'invoquer les anges, de consulter l'astrologie judiciaire. — Il est défendu aux femmes d'approcher de l'autel. — On ne parlait pas aux catéchumènes de la pénitence, de peur de leur apprendre à pécher. — Fêtes des martyrs seules reconnues aux premiers siècles. — Institution de la canonisation des saints. — Observation du carême. — Défense de faire dire la messe dans des maisons particulières. — Concile de Nicée :— Défenses d'établir des coadjuteurs. — Causes des indulgences. — Concile de Gangres. — Ce concile n'a pas été tenu contre Eustatius de Sébaste, mais contre Eutactus. — Les sujets ne sont pas dispensés d'obéir à leurs souverains, quoique les souverains tombent dans quelque crime. — Concile d'Antioche : — son autorité est très-douteuse. — La messe ne se disait que tous les huit jours chez les Grecs et tous les jours chez les Latins. — Le droit des appellations aux papes n'a été établi que vers le VIIIe siècle. — Premier exemple d'un appel au bras séculier contre les Ariens. — Le titre d'archevêque, inconnu à l'époque de ce concile, était remplacé par celui d'évêque, au Ier siècle, puis par celui de primat et de métropolitain. — Défense aux évêques d'aller à la cour, sans une absolue nécessité reconnue par un concile. — Si un évêque étranger qui passe par une ville, prêche mieux que l'évêque du lieu, il doit s'abstenir de prêcher, de peur de rabaisser l'évêque du lieu dans l'esprit du peuple. — Concile de Valence en France :— Les dispenses ne s'appliquaient à cette époque qu'aux fautes déjà commises. — Aucune différence entre les primats et les patriarches. — Défense de quitter le clergé séculier pour se faire moine. — Défense de donner le voile à celles qui voulaient se faire religieuses avant quarante ans. — L'usure interdite aux laïques. — Deuxième concile de Carthage : la continence imposée aux clercs en Occident. — Défense des mariages des chrétiens avec les infidèles et les hérétiques jusqu'au IVe siècle. — Autorisation desdites unions, du IVe siècle au XIIe siècle; depuis le XIIe siècle jusqu'à présent, autorisation des mariages avec les hérétiques, mais interdiction avec les infidèles. — Coutume de faire goûter aux enfants du lait et du miel après le baptême. — Pourquoi la fête de Pâques se célèbre-t-elle le dimanche le plus proche de la pleine lune de mars ? — Première introduction dans le canon de l'Écriture des livres de Judith, de Tobie et d'Esther, qui sont seulement en Grec. — Concile quatrième de Carthage : les évêques doivent soutenir leur dignité par la sainteté de leur vie, et non par la magnificence de leur train. — Conciles 5 et 6 de Carthage. — Lettre du pape Célestin aux évêques Gaulois. — Premier concile d'Orange : tentatives de réunion entre les Grecs et les Latins. — Remise ou adoucissement des peines canoniques contre les vierges qui s'étaient faites religieuses et qui voulaient ensuite se marier. — Les pénitents, même après leur peine achevée, ne pouvaient ni se marier, ni aller à la guerre, ni prendre des emplois civils, ni enfin rentrer dans la vie commune. — Concile romain sous Hilaire. — Premier concile de Tours : — Fixation des grandes solennités, Pasques, Noël, l'Épiphanie, l'Ascension, la Pentecôte, la fête de Saint-Jean-Baptiste. Il n'y a point de fête de la Vierge de marquée. — Premier concile d'Orléans tenu sous Clovis, après sa conversion (les notes marginales cessent.) — Concile de Taragone. — Concile de Girone : — Fêtes des Rogations. — Concile de Lérida. — Concile de Valence en Espagne. — 3e concile d'Arles : — Fixation de l'âge de vingt-cinq ans, pour le diaconat et de trente ans, pour la prêtrise. — Confession de foi. — Les décrétales d'Innocent Ier. — 6e concile de Carthage. — Concile romain, sous Sixte III. — Concile de Vaison. — Concile d'Angers. — Concile de Vannes. — Concile romain sous Hilaire. — 1er Concile de Tours. —

Concile d'Agde. — 1er Concile d'Orléans. — Concile d'Epaune. — Concile de Tarragone. — Concile de Girone. — Concile de Lérida. — Concile de Valence, Espagne. —Concile d'Arles. —2e Concile d'Orange.—2e Concile de Vaison. — Concile de Carpentras. — Concile de Tolède. — 2e concile d'Orléans. — Concile de Clermont. — 3e concile d'Orléans. — 4e concile d'Orléans. — 5e concile d'Orléans. — 1er Concile de Braga. — 2e concile de Tours. —1er Concile de Lyon. — 2e concile de Braga. — Concile de Paris. — 1er Concile de Mâcon. — 2e concile de Mâcon.

G. 79. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

1681-1683. — Greffe royal. — « Insinuations ecclésiastiques du diocèse de la Rochelle, (*alias* Maillezay) en continuant celles de messire Étienne Mallès, mon père, dernier possesseur, paraphé par N. Troussillon et Delabruère. » — Provisions : pour Nicolas Ratat, pour la cure de Saint-Jean de Bressuire ; — pour Sulpice Piart, de la chapelle de Saint-Jacques, église de Saint-Pierre d'Airvault ; — pour René Nouet, de la cure de Saint-Martin de Torfou ; — pour François Joubert, de la cure de Saint-Christophe ; — pour Jean Gorribon, de la cure de Saint-Étienne d'Aigrefeuille ; — pour Pierre Delaville, de la chapellenie de Beaumont ; — pour Charles Canto, de l'office claustral d'infirmier ; — pour Jacques Bajard, du prieuré de Saint-Pierre de Surgères. — Révocation de la cure de Saint-Hilaire-sur-l'Autize par René Pineau. — Résignation de la cure de Saint-Pierre de Favraye par Urbain Bourdin. — Lettre de grand vicaire pour Pierre Maurage. — Provisions de la chapelle de la Pouillière et des Bertins par François Fourneau. — Noms des évêques : Henri-Marie de Laval du Bois-Dauphin.

G. 80. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

1689-1691. — Insinuations ecclésiastiques du diocèse de la Rochelle. — Prise de possession du prieuré de Saint-Hiérosme de l'abbaye d'Airvault ; — résignation de la cure de Vouhé ; — présentation du sieur Arnaud au vicariat de Bourgneuf ; — résignation de la cure de Saint-Aubin de Bobigné ; — fondation de la chapelle de Saint-Jean en l'église Notre-Dame de Fontenay ; — acte de refus de l'abbé d'Airvault au sieur de Seuil ; — provisions de la cure de Sainte-Radegonde des Noyers ; — de la chapelle du château de Sanzay et du collége, son annexe.— Noms des évêques : Henri-Marie de Laval du Bois-Dauphin.

G. 81. (Cahiers.) — In-4°, 28 feuillets, papier.

1623-1649. — « Inventaire ou table des insinuations ecclésiastiques de l'évêché de Maillezais, puis de celui de la Rochelle, faites depuis 1623, tenues par d'Houestet, greffier, fait audit lieu de la Rochelle, le 4 septembre 1649, par Chaillet greffier. » — Cures, chapelles, prieurés, autres expéditions. — Extraits du troisième volume de messire Hiérosme Clisson ou de messire Pierre Paret, son commis, de 1624 à 1626 ; — prieurés, cures, chapelles autres expéditions.— Extraits du cinquième volume, 1628-1630. — Extraits du volume de Pichon, 1630-1632, etc.

G. 82. (Registre.) — In-folio, 138 feuillets, papier.

1708. — Tables des expéditions insinuées au quatrième registre des insinuations ecclésiastiques du diocèse de la Rochelle par maître Jacques Delabruère, avocat, commis à l'exercice du greffe. — Lettres : de tonsures d'ordres mineurs ; — de sous-diacres de prêtise ; — de degrés et notifications. — Provisions et prises de possession de chapelles et autres actes ; — cures, prieurés-cures ; — évêchés et abbayes ; — expéditions diverses. — Titres de cléricature. — Dispenses de parenté pour mariages ; dispenses de bans (Jean-Charles de La Villedieu et Suzanne-Marie Green de Saint-Marsault ; — de Boisredon et Guillotin ;— Louis-Henry Green de Saint-Marsault et Suzanne de Compaing ; — Sonnet de Montournois et de Bernon-Bonneuil ; — Bernard-Méderic de Valles et Barbe Jacquard ; — Jacques de La Roy et Marie-Marguerite de La Roy ; — Louis Chauvet du Breuil et Victoire Constant ; — Gaspard-Olivier de Verteuil et Renée Maroix), etc.

G. 83. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1720. — Thèses soutenues dans le collége des Jésuites de la Rochelle par Péroche, de Bellevue, Nadau, Durand, Cadoret, Brunetière, Billaud, de la Rochelle ; Giraud, de Rochefort ; Brin, de l'Ile de Ré ; Maillocheaud, de Saintes ; Grolleau, d'Angers ; sous la présidence de noble homme Gabriel Béraudin, chevalier, seigneur de Passy, Rompscay, conseiller du Roi en ses conseils, et conseiller au présidial de la Rochelle. — Inventaires et tables des expéditions insinuées des registres du nouveau greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de la Rochelle, confiés à Jacques de la Bruère, avocat. — Dispenses de consanguinité pour le mariage de Alexandre d'Arcemalle et Gertrude Morienne ; — Charles de Villeneuve et Henriette de La Haye ; — Jacques Bernon et Marie Faneuil. — Dispenses de bans pour : Charles de Clisson et Sara de Pont ; — Michel Bollon et Marie Bollon ; — Geoffroy de Culant de Sainte-Mesme et Marianne de Bonchamps ; — Philippe-François Chevalier, marquis de Gamache et Charlotte-Henriette Piniot ; — Sa-

muel Fleuriau et Magdelaine Frogé ; — Alexandre Boscals de Réal et Catherine de Beaumont-Gibaud.

G 84. (Registre.) — In-4°, 28 feuillets, papier.

1705.—Don gratuit : « rôle et département fait par nous messire Étienne de Champflour, évêque de la Rochelle et les députés soussignés, le 23 novembre 1705, de la somme de 9,261 livres 10 sous faisant les 3/4 de celle de 12,862 livres à laquelle tout notre diocèse a été imposé, l'autre quart de ladite somme devant être porté par le détroit d'Aunis, ladite somme de 12,862 livres faisant partie du million de livres qui doit être imposé en nature sur tout le clergé du royaume, suivant le département de l'assemblée générale du clergé de France tenue à Paris la présente année, lequel million fait aussi partie de la somme de 6 millions accordée par ladite assemblée à Sa Majesté par forme de don gratuit,auquel rôle et département, nous avons vaqué en la manière qui s'ensuit. » —Total du détroit de Maillezais : 11,575 livres 19 sous. Signé : Étienne, évêque de la Rochelle ; Lambert, doyen et député ; N. Troussillon,député général; Maribault, député pour Fontenay ; E. Moriceau ; Vayssade, député pour Ardin ; Pitault, syndic du clergé ; Fournié, député pour Vihiers, etc.

G. 85. (Registre.) — In-folio, 63 feuillets, papier.

1707.—« Rôle et département fait en la chambre ecclésiastique du clergé du diocèse de la Rochelle au détroit de Maillezais, assemblé au château de l'Hermenaud, de la somme de 23,151 livres 17 sous 8 deniers à laquelle se montent les décimes ordinaires, anciens gages des receveurs, pensions des ministres convertis, et autres impositions faites sur le clergé du diocèse de la Rochelle au détroit de Maillezais, conformément aux règlements du clergé de France et à l'ancien usage de profession où s'est maintenu ce diocèse de faire de dix ans en dix ans un nouveau règlement des décimes et aussi des sommes de 14,834 livres 8 sous 4 deniers sur le département de Fontenay, et 16,730 livres 14 sous 7 deniers sur le département de Bressuire. » Signé : Étienne, évêque de la Rochelle ; N. Troussillon, député général ; E. Moriceau, député pour Saint-Laurent ; Fournier, pour Vihiers ; Vayssade; Pitault, syndic; Roulleau, secrétaire de Monseigneur et de la chambre.

G. 86. (Cahier.) — In-folio, 89 feuillets, papier.

1765-1775. — Comptes de l'ordinaire des décimes comprenant : les contrats expédiés sur l'emprunt de 1765 et 1766 ; — les arrérages dus sur l'emprunt de 1765 et échus le 1er avril 1766 ; — le livre de recette du Château-Gaillard pour 1775.

G. 87. (Cahier.) — In-folio, 88 feuillets, papier.

1583-1596. — « Compte que rend par devant vous, Monseigneur l'Évêque de Xainctes et MM. les depputez du clergé dudict diocèze, maistre Thomas Dreux, receveur particullier des décimes dudict diocèze, de la recepte et despence par luy faicte en l'année 1583 de la somme de 30,534 livres 19 sols 5 deniers à quoy se reviennent 3 décimes ordinaires, 4 deniers oboles pour livres, à raison d'icelles et oultres pensions et gages du recepveur payables en ladicte année 1583, suyvant le roole et département à luy délivré. » — Vérifié à Bordeaux par les commissaires Dunoyer, M. Bertin et de Cruzeau.

G. 88. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1510-1645. — Abbaye de Maillezais. — Historique de sa fondation en 974 par Emme, femme de Guillaume III, duc de Guienne, comte de Poitiers, Auvergne, Saintonge, Limoges, abbé de Saint-Hilaire de Poitiers, surnommé Tête d'Étoupe, et fille de Thibault Le Vieil, comte de Chartres, Blois et Tours. Liste des abbés de Maillezais : — Théodelin (1003) ; Humbert ; Goderan, évêque de Saintes ; Drogo; Geoffroi ; Pierre ; Thibaut ; Gaudin ; Étienne ; Guillaume Le Fort ; Renaud ; Guillaume II ; Geoffroi Pouvreau, dernier abbé, consacré évêque en 1317. — Bulle de division, érection et assignation des évêchés de Poitiers, Maillezais et Luçon par le pape Jean (1317). — Liste des évêques de Maillezais : Geoffroy Pouvreau ; Guillaume Lambuti ; Benoist ; Robert ; Geoffroy II ; Eustache ; Janvier ; Jean Ier ; Jean Le Masle ; Thibaut de Luce ; Philippe Rouhault de La Rousselière ; Jean d'Amboise ; Frédéric de Saint-Severin ; Geoffroy III d'Estissac ; Jacques d'Escoubleau de Sourdis ; Pierre de Pontlevoy de La Blandinière ; Henry d'Escoubleau de Sourdis, neveu de Jacques ; Henry d'Escoubleau de Sourdis, neveu de son prédécesseur ; Henry de Béthune, dernier évêque de Maillezais nommé en1646 à l'archevêché de Bordeaux.—Jacques Raoul, premier évêque de la Rochelle ; « ce choix fut à raison de sa grande expérience, mérite extraordinaire et vertu à l'épreuve de tous soupçons; » Henry-Marie de Laval du Boisdauphin; Charles-Magdelaine (Frezeau) de La Frezelière ; Étienne de Champflour. — Bulle d'Urbain VIII pour la sécularisation de l'église et du chapitre ci-devant de Maillezais aujourd'hui de la Rochelle (1631). — Bulle de suppression de l'évêché de Maillezais, érection de celui de la Rochelle et translation du chapitre de Maillezais à la Rochelle (texte latin). —

« État et consistance des terrages de l'isle Maillezay et distinction des terres franches d'avec les roturières et leur situation. » — Modes d'élection de l'abbé de Maillezais et des autres dignitaires (texte latin). — État de la valeur de toutes les fermes de Maillezais. — Limitation par le pape Jean XXII de l'évêché de Tulle et dénombrement des églises en dépendant.— Profession de frère Charles de Lynière, religieux de Maillezais. — Contrat de mariage des sieur Roblin et damoiselle Chaigneau, mentionnant la moitié d'une maison sise à Villedoux (seigneurie de Maillezais), et sujette à 3 deniers de cens annuellement à la fête de Saint-Michel. — Ferme de la terre et seigneurie de Xanton consentie par l'évêque de Maillezais au sieur Louis Jeudi. — Ratification par les religieux et chapitre de Maillezais d'un contrat d'arrentement du prieuré de Saint-Étienne de Niort consenti par messire Étienne Joubert, prieur du prieuré, au profit de sire Jehan Joubert, sieur d'Allezay. — Lettres de sénéchal et juge en la seigneurie de Mouzeil, près Fontenay-le-Comte, accordées à messire Julien Collardeau par frère Michel Boursauld, sous-prieur de l'église cathédrale de Maillezais. — Information concernant l'union des offices et dignités claustrales de l'église cathédrale de Maillezais à la mense épiscopale dudit lieu, et exécution des bulles du Pape, faite en ce lieu de Maillezais en la maison « où pend pour enseigne la pie » par René Mauchet, chanoine de Saintes. — Concordat entre les prieur, religieux et chapitre de l'église cathédrale et régulière de Maillezais, ordre de Saint-Benoît, et les vénérables religieux de la congrégation de Saint-Maur, concernant le service de la cathédrale de Maillezais. — Sentence arbitrale rendue par messire Léon Du Chastellier-Barlot, chevalier de l'ordre du Roi, conseiller en ses conseils d'État et privé, premier maréchal de camp en ses camps et armées, et François Brisson, écuyer, sieur du Palais, conseiller du Roi et son sénéchal président à Fontenay-le-Comte, arbitres entre messire Henry de Béthune, évêque et seigneur de Maillezais, et les religieux, chapitre et couvent de l'église cathédrale régulière dudit Maillezais.

G. 89. (Cahier.) — In-4°, 18 feuillets, papier.

1598-1750. — Aveux et hommages rendus à Marie Ogier, dame de Noyre; — à haut et puissant François Fiesque, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, comte de la Vaigne, marquis de Carizet, seigneur de Pontremally et de Cattestaux, baron des baronnies de Bressuire, Leuroux et Entronnecourt : par Henry Hillairain, sieur de Saint-Martin, procureur de messire Charles de Chastillon, baron d'Argenton, héritier de feu haut et puissant seigneur Claude de Chastillon, son père, par-devant René Meschinet, licencié en droit, seigneur de la Brosse-Moreau, pour trois borderies dites la Morinière, la Fourestrie et la Fourquetière; — par François Renaud Rainard, procureur de messire Gillet de Chastillon, baron de Boisrogue, le Douesnont, Billantrouge; — par Nicolas Œuvrart, écuyer, sieur de Lange, procureur de messire André de Chastillon, baron d'Argenton, Chantemerle, la Rambaudière, le Boisrogue, etc.; — par Jean Renaud, seigneur des Cyrières et de la Savarière, et Jean Reveau, seigneur de la Cour-Chauveau.

G. 90. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

1529-1785. — Maillezais. — Statuts de l'église de Maillezais par G. Destissac, évêque et seigneur de Maillezais. — Arrentement du ténement, seigneurie et appartenances de Tauguin, situées dans les paroisses de Denant et Saint-Hilaire sur l'Autize, membres dépendants de l'abbaye de Notre-Dame de Turpenay, diocèse de Tours, consenti par l'abbé et les religieux de ladite abbaye au profit de messire de Sansiquet, seigneur dudit Denant. — Transaction entre messire Henry de Béthune, évêque et seigneur de Maillezais, et Pierre Viette, conseiller du Roi à la Rochelle; Pierre Fillastre, écuyer, seigneur de Richemont, paroisse de Cognac, y demeurant; Pierre Robert, conseiller du Roi et l'un des pairs; Pierre Turpault; François Arrivé, seigneur du Sableau, au sujet des marais de Maillezais. — Lettres de rescision d'une vente d'un pré et d'une moitié de terre, obtenues par les religieux de Maillezais contre Marc-Antoine Fourneaulx.—Transaction entre monseigneur de La Frézelière, évêque de la Rochelle, et les membres du chapitre, au sujet de la mense dudit chapitre comme étant à la place du chapitre régulier de Maillezais.

G. 91. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 38 pièces, papier.

1550-1787. — Chapitre de la Rochelle. — Actes de profession de dom Gaspard Martinet, grand prieur de la cathédrale de Maillezais. — Traité passé entre les religieux du chapitre de Maillezais et les religieux de la congrégation de Saint-Maur, ordre de Saint-Benoît, pour le service de ladite abbaye. — Promesse de délaissement d'une rente de 1,000 livres par Mgr l'évêque de la Rochelle, abbé de l'abbaye, à MM. les chanoines de ladite ville, pour acquitter sa dette envers la fabrique de l'église de Maillezais. — Requête présentée par le chapitre de la Rochelle à M. l'intendant Begon, pour obtenir décharge des taxes portées sur le rôle des armoiries, pour le prieuré supprimé de Maillezais. —Délibérations du chapitre de la Rochelle « sur la transaction passée par la médiation de M. le comte de Chamilly entre les membres dudit chapitre, sur les contestations nées

et à naître, pour raison de la distribution sur les revenus réunis ou à réunir de la mense dudit chapitre. » — Lettres du ministre de Maurepas à l'évêque de la Rochelle, concernant l'incident arrivé le dimanche des Rameaux 17, « entre l'archidiacre et le président du Présidial de la Rochelle, par suite des prétentions de ce dernier pour occuper des places dans le chœur, toutes les fois que les officiers du Présidial assistaient en robe à l'office. » — Arrêt, sur requête, du Conseil d'État, maintenant au chapitre de la Rochelle le droit de *committimus*. — Inventaire des anciens titres de Maillezais demeurés entre les mains de maître Raymond Chabirand, notaire à Maillezais. — Vente de plusieurs maisons sises rue de la Chaudellerie, par les prêtres de l'Oratoire, les héritiers de Jean Brulé et Magdelaine Barreau, à l'évêque et au chapitre de la Rochelle. — Décision de l'assemblée du clergé condamnant l'abbé de La Rocheponcier, premier abbé de Nieuil, à payer les décimes sur les 3,000 livres à lui assignées sur l'abbaye de Nieuil. — Protestation contre les délibérations du chapitre dans la poursuite intentée contre les religieux Feuillants de Bordeaux et la députation pour celles des fromentages contre le duc de Saint-Simon, par messires Jean de Maussac de Salvaniac, doyen et vicaire général, Jean-Baptiste comte de Gennes, premier archidiacre, Jacques-François La Boucherie de Varaize, conseiller clerc, etc. — Certificat constatant que le sieur Jean-Baptiste-Guillaume de Gennes est dans l'impossibilité de voter pour l'élection du doyen du chapitre, à cause de son état. Ledit certificat est délivré par MM. Paul-Louis Seignette Des Marais, docteur en médecine, agrégé au collége royal de médecine de cette ville, et Jean Gabaude, maître en chirurgie, chirurgien en chef des hôpitaux de Saint-Louis. — Lettres patentes du roi Louis XV confirmant M. l'évêque de la Rochelle dans tous les biens, droits et revenus, dont son évêché est en possession depuis quarante ans, malgré l'incendie qui a entièrement consumé les archives de l'évêché déposées dans une salle de la bibliothèque du séminaire (1772). — Procès-verbal dressé à la requête de messire Charles-Venant Pichard, chanoine syndic du chapitre de la Rochelle, constatant « qu'à la procession des Rogations de « ce jour, la croix de Saint-Jean n'a point paru, que le sieur « curé ni personne pour lui n'ont assisté à cette fête, que « les cloches de la paroisse n'ont point sonné et que la « principale porte d'entrée de ladite église se trouve fermée « à cadenas, ce qui est un trouble apporté à la possession im- « mémoriale où est le chapitre d'être reçu par le curé à la « tête de son clergé avec les honneurs qui lui sont dus. » — Lettre de François-Joseph-Emmanuel de Crussol d'Uzès, évêque de la Rochelle, au chapitre, et procès-verbal d'élection par les membres dudit chapitre de messire de Maussac, comme doyen à la place de vénérable messire Jacques Bruno de Roussy de Cazeneuve, décédé. — Copie du testament de Mgr François-Joseph-Emmanuel de Crussol d'Uzès, septième évêque de la Rochelle, décédé le 7 juin 1789.

G. 92. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

1650-1786. — Chapitre de la Rochelle. — Copie, certifiée par le notaire Claveau Lavaudurant, de la transaction entre les évêques de la Rochelle et de Saintes, illustrissimes et révérendissimes pères messires Jacques Raoul et Louis de Bassompierre, par laquelle l'évêque de la Rochelle, « pour marque de reconnaissance et d'honneur de la dé- « pendance qu'ont eu autrefois les églises de la Rochelle, « isle de Ré et païs d'Aunis de l'evesché de Xainctes » promet de bailler annuellement le samedi saint à l'église cathédrale Saint-Pierre de Saintes « un cierge de cire « blanche, du poids de six livres, auquel sera attaché un « lien d'or » et de délaisser, pour dédommagement des droits utiles, les terres et seigneuries de Xanton, Tesson et Fraigneau, situées dans la baronnie de Maillezais, « à « condition de la supériorité qui demeurera à ladite ba- « ronnie de Maillezais et de la foi et hommage lige pour le « total desdites terres » au devoir « d'une croix pectorale « d'or du prix de 60 livres toujours payable par muance « de seigneur et vassal. » — Mémoire, par ordre des temps, de ce qui s'est passé au sujet des prétentions du chapitre de la Rochelle, contre monseigneur l'évêque de ladite ville, en vertu de l'arrêt de 1665. — Statuts arrêtés dans le chapitre général de 1667, pour le règlement des offices des fêtes, le service du chœur, les prérogatives du chapitre, la tenue des assemblées du chapitre, les distributions ordinaires et extraordinaires, la discipline ecclésiastique, etc. — Extrait certifié par Rochard, notaire royal apostolique, des délibérations du premier chapitre général de l'église cathédrale tenu à la Rochelle, portant règlement des prieurés et bénéfices qui viendraient à être unis à la mense dudit chapitre. — Projet d'union ecclésiastique entre les chapitres de Luçon et la Rochelle. — Lettres du ministre Balthazard Phelyppeaux, marquis de Châteauneuf, à l'évêque de la Rochelle, concernant : « la contesta- « tion survenue entre M. Millet, gouverneur de la pro- « vince, et les membres du chapitre, pour raison de la « place qu'il prétendait occuper dans l'église cathédrale de « La Rochelle et la manière dont il estimait devoir estre « encensé ; la qualité de « monseigneur » que M. Millet « prétend luy devoir estre donnée par les prédicateurs en « luy adressant la parole ; » le rang que doit occuper le commandant de la place aux cérémonies et processions ; — la translation de mademoiselle Dassais, nièce de M. de

Chastelaillon, du couvent des Ursulines de la Rochelle dans celui de Pyberlan ; et la proposition « d'envoyer hors « du royaume les demoiselles de La Forest qui sont dans les « communautés de Fontenay et de La Fougereuse, » puisqu'elles y ont demeuré jusqu'à présent dans « l'obstination à ne pas abjurer la R. P. R. » (1690) après s'être assuré « si elles ont père et mère et quelque bien ; » — la mise en liberté des demoiselles de Tolé, renfermées dans des maisons religieuses, après leur abjuration. — Envoi par les membres de l'église primatiale et patriarcale de Bourges au chapitre de la Rochelle de la « sentence rendue par le juge conservateur des priviléges royaux de l'université de Bourges, au profit du chapitre de Bourges, contre messire Louis Guignard, docteur régent en ladite université et curé de la paroisse de Notre-Dame de Fourchault de Bourges, demandeur en payement du droit de linceuil et droit du lit ou de noblesse du sieur de Bourdalone d'Héry, chanoine en ladite église, décédé au dedans de la paroisse dudit demandeur, dont il est débouté et condamné aux dépens. » — Extrait du livre du conseil des frères Prêcheurs du couvent de la Rochelle protestant contre la décision du chapitre général « qui exigeait des prédicateurs « des dominicales des choses extraordinaires et qui jus« qu'alors n'ont été pratiquées par aucune des commu« nautés, et déclarant par les voyes juridiques à M. le « doyen grand vicaire que lesdits religieux n'ayant aucune « obligation de prêcher les dominicales par semestre ni « aultrement et ne voulant plus désormais être exposés à « de pareilles disputes ne prétendent plus prescher lesdites « dominicales laissant à M. le doyen le soin d'y pourvoir « comme bon luy semblera. » — Discussion entre deux chanoines de la Rochelle et les officiers du Présidial, au sujet de la présidence de l'administration de l'hôpital général de cette ville. — Délibérations capitulaires touchant le projet présenté par l'évêque pour les distributions et le bas-chœur. — Quittances du trésor pour les droits d'amortissements et de nouvel acquêt. — Arrêt du Conseil d'État et déclarations du Roi concernant des biens des ecclésiastiques aliénés. — Lettre et ordonnance de l'intendant Bégon concernant le traité passé entre les bedeaux du chapitre et ceux de la paroisse Saint-Barthelémy, au sujet des chaises. — Démission du doyenné de l'église de la Rochelle donnée par messire Hiérôme-Scipion Bégon, prêtre, docteur de Sorbonne. — Arrêt du Parlement qui confirme une ordonnance du chapitre de Chartres, par laquelle les chanoines semainiers et officiants sont maintenus dans le droit et usage de préséance au-dessus du doyen, dans les église où le chapitre va en procession. — Procès-verbaux de visite des reliques de saint Severan, sainte Jucandine, et d'un morceau de bois de la sainte Croix, tirées des catacombes, par Étienne de Champflour, évêque de la Rochelle, signés et scellés de R. P. de Champflour, jésuite ; Gérard de Champflour, aumônier; Pierre Reddon, grand archidiacre ; Philippe Chalmettes, archidiacre de Fontenay ; Rabiet, maître chirurgien ; et François Hallays, docteur en médecine de la faculté de Paris. — Certificat de l'évêque de la Rochelle, Augustin-Roch de Menou, constatant la modicité des revenus du chapitre de la Rochelle. — Projet de convention entre MM. du chapitre et MM. les curés, marguilliers de la paroisse Saint-Barthélemy au sujet de l'orgue de cette paroisse. — Délibérations capitulaires au sujet des distributions appliquées à l'assistance aux offices des fêtes annuelles, solennelles, processions et chapitres généraux et ordinaires; moyens qui prouvent que les chanoines ne peuvent pas en sûreté de conscience profiter des distributions, quelles qu'elles soient, pendant le temps de vacance permis par le concile de Trente, et qu'il sont obligés d'en faire restitution, s'ils les ont perçus pendant ce temps sans aucune raison de droit. — Déclaration du Roi réglant la forme des élections des officiers municipaux par les membres des communautés ou compagnies. — Avis de la chambre ecclésiastique de la Rochelle sur les contestations concernant la levée et perception des décimes ecclésiastiques. — Noms des députés de la chambre ecclésiastique : monseigneur l'évêque ; messires Jacques-Bruno de Roussy de Cazeneuve ; Jean-Baptiste-Guillaume comte de Gennes ; Jean de Roussy ; Pierre-François Ayrault ; Jacques Vinet ; Jean-Baptiste-René Panier ; Antoine-Augustin Aldebert ; Arcère, supérieur de l'Oratoire ; Brémont ; Louis Le Redde. — Déclaration du Roi concernant les priviléges des officiers de la chapelle et oratoire de Sa Majesté et de la Sainte-Chapelle du palais à Paris. — Accord entre MM. du chapitre de la Rochelle, MM. les Oratoriens curés de Notre-Dame, Saint-Barthelémy, Saint-Sauveur touchant la présentation de l'eau bénite. — Protestation des doyen et membres du chapitre contre les Oratoriens et les cinq curés pour les processions de la Fête-Dieu et de l'octave de la Fête-Dieu.

G. 93. (Liasse.)— 59 pièces, papier; 14 cachets armoriés.

1687-1786. — Cathédrale de la Rochelle. — Correspondance entre les intendants de la Rochelle, de Montyon, d'Ablois, de Meilhan, de Reverseaux, les évêques d'Autun et de la Rochelle, les ministres de Châteauneuf, de La Vrillière, le cardinal de Fleury, le comte Du Muy, de Maurepas, de Bertin, de Sartine, Amelot, baron de Breteuil et les doyen et chanoines du chapitre de la Rochelle, etc., concernant : l'incendie de la cathédrale,

causé par une étincelle provenant d'un feu de joie ; — le droit de l'évêque de retenir, sur les 15,000 livres destinées à la cathédrale, la même partie que sur les pensions assignées sur les bénéfices ; — l'examen des projets et des expédients proposés par M. Bignon et Mgr l'évêque pour couvrir la dépense de construction ; — l'envoi d'ordres du Roi à M. Bignon pour faire mettre à Notre-Dame et à Sainte-Claire de Saintes (1733) sept jeunes filles religionnaires; — la survivance de la charge d'intendant des finances accordée à M. d'Ormesson et son mariage ; — la demande d'un état justifiant l'emploi des fonds accordés pour la construction de la cathédrale ; — le secours de 10,500 livres accordé par le Roi sur le fonds des loteries pendant quinze à vingt ans pour subvenir à la continuation des travaux jusqu'à concurrence de 200,000 livres ; — la signification au chapitre des deux arrêts du Conseil d'État concernant cette construction ; — la fondation perpétuelle d'un salut solennel le jour de la dédicace de la nouvelle cathédrale pour Sa Majesté, la famille royale et la prospérité du royaume ; — les recherches faites aux archives du greffe des insinuations ecclésiastiques sur la réunion du chapitre de Saint-Jean, dehors de la Rochelle, à la maison de l'Oratoire de cette ville.

G. 94. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1646-1782.—Brevet du roi Louis XIV, ordonnant que le grand temple de la Rochelle, autrefois possédé par les huguenots, servira de cathédrale et la maison commune de logement à l'évêque, en attendant la construction d'une cathédrale et d'une maison épiscopale, et le lieu dit « la Monnaie » de logement aux chanoines. — Arrêts du Conseil d'État autorisant l'adjudication et la vente du plomb provenant de la cathédrale incendiée et ordonnant à l'intendant Bégon de procéder à la liquidation du remboursement aux propriétaires des maisons qu'il faudra démolir pour l'emplacement de la nouvelle cathédrale. — Consentement des juges et consuls des marchands de la ville et gouvernement de la Rochelle à ce que l'évêque prenne l'église paroissiale de Saint-Barthélemy pour en faire, à ses frais, une cathédrale. — Délibération du corps de ville de la Rochelle autorisant l'évêque et le chapitre à faire abattre, sur la place du château, autant d'arbres qu'il en sera nécessaire, pour l'emplacement de la nouvelle cathédrale. — Mémoire présenté à Mgr le comte de Chamilly par les deux anciens archidiacres de l'église de la Rochelle, pour justifier le droit particulier qu'ils ont de percevoir, sur la mense capitulaire, une part de distribution égale à celle des autres chanoines. — Bail donné à MM. du chapitre d'une maison et ses dépendances, sise rue Chaudellerie, touchant l'église Saint-Barthélemy, par les Oratoriens. — Brevets du roi Louis XV nommant à l'évêché de la Rochelle : le sieur Jean-Baptiste-Antoine de Brancas, prêtre du diocèse de Carpentras, et l'un des aumôniers du Roi, l'évêché vacant par le décès du sieur de Champflour, dernier titulaire, à la charge d'employer annuellement 15,000 livres à la construction de la cathédrale et 5,000 livres en pensions viagères à divers ecclésiastiques (25 avril 1725) ; — le sieur Augustin-Roch de Menou-Charnisay, prêtre et grand vicaire du diocèse de Chartres, l'évêché vacant par la translation du sieur de Brancas à l'archevêché d'Aix (15 octobre 1729), à la charge de 6,000 livres de pensions viagères à divers ecclésiastiques. — Extrait des registres des insinuations portant copie de la bulle expédiée à M. de Brancas. — Arrêts du Conseil d'État autorisant l'évêque à acquérir des maisons sises à la Rochelle, depuis la place d'armes jusqu'à l'église de Saint-Barthélemy, entre les rues Chaudellerie et de la Charité. — Ventes de maisons à Mgr l'évêque et à MM. du chapitre de la Rochelle : par maître Pierre-Charles de La Boucherie de Varaize, conseiller du Roi, juge civil et criminel au siége présidial de cette ville et son épouse ; —par maître Étienne Regnaud, avocat en Parlement et procureur du Roi au siége de l'amirauté de cette ville ; — par messire René Roulleau, prêtre, bachelier en théologie, archidiacre de Bressuire et vicaire général ; — par messire René-Gilles de La Maisonneuve, écuyer, seigneur de Vilbouin ; — par maître Joseph Decomps, notaire royal, garde-scel et procureur au siége présidial et bureau des finances de cette ville. — Arrêts du Conseil d'État déchargeant : l'évêque et le chapitre des droits d'amortissement dus pour cinq maisons par eux acquises pour la construction de la cathédrale ; — l'abbé de Nieüil, deuxième dignitaire du chapitre de la Rochelle, de la retenue de 2,000 livres sur son abbaye, pour être employées à la construction de la cathédrale. — Adjudication des travaux de la cathédrale par l'intendant Barentin aux sieurs Étienne Bouffard, André Comairas et Christophe de L'Homme. — Procès-verbal de la cérémonie de la pose de la première pierre de la cathédrale, signé : Augustin-Roch, évêque de la Rochelle ; Barentin ; Montrosier ; de Hillerin, doyen du chapitre ; Roussy de Cazeneuve ; R. de Menou, grand archidiacre ; Mesteier ; J. Rougier Des Tourettes, archiprêtre de Fontenay ; Rousseau ; Roulleau ; Bourgine ; d'Arger ; Desroches ; de Meynard ; de Ponthieu, chanoine syndic ; de Gennes ; Mingret ; Maffre ; Pichard ; Griffon ; Brian ; Jahan ; Le Redde ; Du Roujoux, théologal ; Amadieu ; François, chanoines ; Du Val, secrétaire. — Devis des ouvrages de maçonnerie, charpenterie, menuiserie, vitrerie, etc., pour la construction de la cathédrale, dressé par M. Gabriel, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, seigneur de Bernay, Mézières et autres lieux, inspecteur général des bâtiments

du Roi, premier architecte de Sa Majesté. — Règlement de l'indemnité que le chapitre a été condamné à payer au duc de Saint-Simon et à ses consors. — État des travaux de la nouvelle église cathédrale de Saint-Louis de la Rochelle en 1768. — Copies de l'arrêt du Conseil d'État autorisant l'évêque et le chapitre de la Rochelle à faire procéder dans les formes ordinaires à la construction de la nouvelle cathédrale.

G. 95. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1623-1778. — Comptes fournis à Mgr le révérend évêque de Maillezais ; par maître Pierre Soriau, sieur de Gizay, commis à la recette des décimes ecclésiastiques ; — par messire Nicolas Binet, sieur des Hayes, receveur alternatif héréditaire des décimes (1623) ; — par Julien Godet, prêtre, syndic du clergé (1652-1666-1667-1674-1677) ; — par Jean de Vallant, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de la Rochelle, curé de Dompierre et syndic du clergé (1678) ; — par François Violleau (1683). Lesdits comptes sont clos et arrêtés à Fontenay-le-Comte et signés Henri de Laval, évêque de la Rochelle ; Violleau ; Phelippes de La Brosse, vicaire général et député ; N. Troussillon, député du chapitre ; Moriceau, député ; Bouhiron, député ; Maurage ; Piot, député pour Fontenay ; Bridou, secrétaire. — Contrôle du greffe de insinuations ecclésiastiques par Valentin Mariocheau de Bonnemort, seigneur d'Aytré, des Rouhaux, de la Salle en partie, conseiller du Roi, lieutenant général en la sénéchaussée, siége présidial de la ville et gouvernement de la Rochelle, signé « Mariocheau Bonnemort. » (Dispenses de bans ; — prises de possession de prieurés et chapelles ; — réitération de degrés ; — procurations pour résignation de cures et bénéfices ; — lettres de tonsure ; — dispenses pour mariages entre parents ; titres cléricaux, etc.) — Baillette et commutation par messire Jacques-Bruno de Roussy de Caseneuve, prêtre, docteur en théologie, doyen de l'église cathédrale de la Rochelle, vicaire général du diocèse, prieur et seigneur de Coulonges-Maillezais, en la paroisse de Marsilly, en Aunis, à Claude Baudry, commissaire aux classes de la marine à la Rochelle, de trois pièces de terre sises au fief de Salles, en ladite seigneurie, et d'un demi-quartier de vignes en friche au fief de la Richardière, moyennant 6 livres 5 sous de rente foncière ; etc.

G. 96. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1606-1618. — Pièces justificatives de la comptabilité d'honorable et noble maître Henri d'Hillerin, receveur des décimes ecclésiastiques du diocèse de Maillezais. — Secours de 100 livres accordé par le cardinal de Sourdis aux religieux du couvent des ermites de Saint-Augustin de Notre-Dame des Gardes, pour l'achèvement de leur couvent. — Gages de messire Bodineau, prêtre, curé de Saint-Hilaire d'Eschaubrognes et promoteur de l'évêché de Maillezais, comme député dudit évêché. — Suppliques adressées aux grand vicaire et députés du diocèse de Maillezais, — Lettre de M. Dupuy au grand vicaire Lethon, accompagnant l'envoi d'un procès-verbal de l'assemblée provinciale du clergé à Bordeaux, avec une copie de la procuration que les députés de la province adressent à Mgr l'évêque et à l'abbé de Valence (la lettre est scellée d'un timbre sec armorié, portant écartelé : au premier et quatrième tridanché, au deuxième et troisième une aigle éployée). — Lettre de l'évêque de Maillezais, d'Escoubleau, à son grand vicaire de Lheton pour faire faire l'assiette des sommes dues par les bénéficiers aux sieurs d'Hillerin et Pougnet.— Ordonnances des grand vicaire, syndic et députés du clergé du diocèse de Maillezais à maître Henri d'Hillerin pour qu'il ait à payer, sur la somme de 600 livres qui lui a été allouée au rôle fait à Bressuire, une somme de 150 livres au sieur Bourdereau.

G. 97. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1616-1618. — Pièces justificatives de la comptabilité de René Verdon, sieur de Lanjardière, receveur des décimes ecclésiastiques. — Lettre de M. de Castille à M. l'évêque de Maillezais, et à MM. les grands vicaires et députés du diocèse, pour demander un accusé de réception d'une somme de 3,250 livres, payée à M. de Labarre, receveur et payeur des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris.— Certificat délivré en conséquence par Jehan de Hillerin, Nicolas Pelon et Vincent Delhumeau, juge, procureur et greffier de la baronnie de Mortagne, visé par les vicaires généraux et députés du diocèse de Maillezais, Pollart, Hilaire Pommeraye, Byon, Audigier, Bodineau, Grolleau, Lhuneau et Merlet. — Remboursement fait à madame du Chapeau-Rouge des dépenses faites à l'assemblée tenue en son logis pour les affaires du clergé.

G. 98. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1617-1620. —Pièces justificatives de la comptabilité de noble Pierre Pougnet, receveur des décimes du diocèse de Maillezais. — Gages de Pollart, grand vicaire et député du diocèse; — Merlet, prêtre, député.

G. 99. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1624. — Pièces justificatives de la comptabilité de noble nomme Jacques Nollin, receveur des décimes de Maillezais. —Frais de séjour du syndic et des députés de Maillezais, au logis des *Trois-Piliers* dudit bourg. — Gages des députés : Jacques Lhuneau, curé de Saint-Georges du Puy-La-Garde; Mathurin Grolleau, doyen de Saint-Laurent-sur-Sèvre; Rousset et Hilaire Pommeraye, grand vicaire et official de Mgr l'évêque de Maillezais; etc.

G. 100. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

1623-1626. — Pièces justificatives de la comptabilité de maîtres Pierre Pougnet, Nicolas Binet, et Marc-Antoine Fourneaul, receveurs des décimes. — Gages des députés. — Compte de l'imprimeur Pierre Petit-Jean. — Pension d'un vieux prêtre aveugle de ce diocèse. — Frais de l'information relative à l'enterrement de mademoiselle de Surin, professant la R. P. R., dans l'église de Fontaines. — Acquisition de trois vases d'étain pour les saintes huiles avec la gravure des armes de l'évêque : 39 livres 19 sous 6 deniers. — Ordonnance rendue par Henri d'Escoubleau, évêque et seigneur de Maillezais, pour payer une somme de 100 livres à vénérable messire Jacques Vaslin, prêtre, docteur en théologie, pénitencier de Maillezais, doyen de Fontenay, pour remboursement des frais faits pour « bailler « des cimetières à part à ceux de la R. P. R. de ce diocèse. » — Quittance de 2,509 livres 18 sous 9 deniers donnée à Marc-Antoine Fourneaulx, receveur partiel des décimes de Maillezais, par Benjamin Letenneur, conseiller du Roi, receveur général provincial des décimes en Poitou, Saintonge et Angoumois. — Quittance de 78 livres 16 sous 8 deniers délivrée au même par Jacques Carlouet, etc.

G. 101. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 12 pièces, papier.

1625. — Pièces justificatives de la comptabilité de Pierre Soriau, sieur de Gizay, receveur des décimes. — Ordonnance des grand vicaire. official, syndic et député du diocèse de Maillezais pour les frais de l'assemblée tenue à Bressuire. — Subvention accordée par l'évêque Henri d'Escoubleau à messire Pierre Ginchelleau, prêtre interdit du diocèse. — Quittance de 3,056 livres 18 sous 3 deniers, donnée par Benjamin Letenneur, conseiller du Roi, receveur général provincial alternatif des décimes en Poitou, Saintonge et Angoumois, à maître Pierre Soriau, receveur particulier des décimes.

G. 102. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1629-1634. — Pièces justificatives de la comptabilité de maître Fourneaulx, receveur des décimes. — Quittance de 2,761 livres 7 sous 1 denier, délivrée par Jacques Carlouet, conseiller du Roi, receveur général des décimes, à Marc-Antoine Fourneaulx, receveur particulier. — Quittance de 295 livres 2 sous 6 deniers, signée par Françoise Morisset, veuve de feu noble homme Simon François, conseiller, contrôleur triennal des décimes du diocèse de Maillezais, pour les gages attribués audit office, à cause de l'archiprêtré et doyenné de Fontenay. — Réduction de taxe accordée à messire Lucas Payneau, prêtre, curé de Saint-Médard. — Requête adressée à l'évêque de Maillezais par Nicolas Binet, receveur alternatif des décimes du diocèse, pour obtenir le remboursement d'une somme de 102 livres 7 deniers.

G. 103. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 8 pièces, papier.

1632-1634. — Pièces justificatives de la comptabilité de messire Jehan de Gerson, receveur des décimes. — Compte de l'imprimeur Jean Petit-Jean, de Fontenay. — Gages : du syndic du clergé du diocèse, messire Guillaume Taspie, prêtre, curé de Saint-Nicolas de Fontenay ; — de messire Delabarre, vicaire général et député de Maillezais; — de P. Lespaulard, religieux de la Compagnie de Jésus ; — de Jehan de Montoutré, écuyer, propriétaire du supplément des offices de receveur et contrôleur ancien et alternatif du diocèse de Maillezais, etc. — Quittance de 259 livres 2 sous 6 deniers, donnée par Jacques François, receveur héréditaire triennal des décimes de l'évêché de Maillezais, à son commis Jehan de Gerson, à cause de son office de receveur.

G. 104. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 19 pièces, papier.

1633-1635. — Pièces justificatives de la comptabilité de messire Pierre Soriau, sieur de Gizay, receveur des décimes. — Ordonnance de M. de La Pommeraye, grand vicaire et official, et Bodineau, syndic et député, pour le payement de l'office de receveur ancien et alternatif et contrôleur du diocèse. — Signification de la sentence obtenue par M. Guérin contre M. Nollin, pour ses gages de l'année de 1633, et de 167 livres, restant sur ceux de 1632, et acquit dudit sieur Guérin, sous l'administration de Philippe de La Trimouille, chevalier des ordres du Roi, conseiller en ses conseils d'État et privé, seigneur marquis de Royan, comte des Allonnes, baron d'Aparmon, grand séné-

chal du Poitou. — Payement des suppléments des offices de receveur et contrôleur des décimes du diocèse de Maillezais à messires de Montoutré et Mathurin de Fay, contrôleurs anciens et alternatifs des décimes. — Payement du luminaire dû à MM. les doyen et chanoines de Saint-Pierre de Poitiers, au jeudi avant l'Ascension, par le sieur Grelleau de Montilevert. — Gages de MM. Rousset et Mathurin Grolleau, députés du diocèse de Maillezais.

G. 105. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 18 pièces, papier.

1636-1638. — Comptabilité de noble homme Jacques Bernard, receveur des décimes pour l'archiprêtré d'Ardin et le doyenné de Fontenay. — Gages de l'office de receveur alternatif du clergé attribués à Françoise Morisset, veuve de Simon François, contrôleur triennal de l'évêché de Maillezais. — Quittance de M. de Montoutré sur les suppléments faits sur les offices de receveur et contrôleur ancien et alternatif des décimes de Maillezais. — Mandement de 50 livres au promoteur du clergé, signé Henry, évêque de Maillezais; Hilaire Pommeraye ; Grolleau ; Rousset ; Chiron ; Taspie, syndic ; Courprie ; Mesnard, et Corjeault. — Mandement de 75 livres à messire Jean Chiron, prieur de la cathédrale de Maillezais, député du chapitre à l'assemblée générale du clergé de France à Paris. — Compte de l'imprimeur Petit-Jean, s'élevant à 52 livres. — Payement de 75 livres à Jean Février, religieux et prêtre de la Compagnie de Jésus, demeurant à Fontenay-le-Comte, sur les 150 livres qui sont allouées annuellement à la mission de Fontenay. — Mémoires du notaire Meignez : 36 livres. — Fourniture de pain aux prisonniers détenus dans les prisons de l'officialité par Radégonde Tarreau, boulangère : 6 livres. — Gages du concierge des prisons de l'évêché : 10 livres. — Gages du syndic du clergé de Maillezais : 40 livres. — Gages de Mathurin Coupperie, député du doyenné de Fontenay : 40 livres.

G. 106. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

1639-1641. — Comptabilité de François d'Hillerin, sieur de Saint-Hilaire, receveur des décimes. — Ordonnance des députés du diocèse de Maillezais, pour une somme de 30 livres, au profit de Jacques Bernard, receveur alternatif des décimes. — Quittance de M. Montoutré, pour ses gages de receveur et contrôleur ancien et alternatif des décimes du diocèse de Maillezais. — Compte de 24 livres dues à l'imprimeur Petit-Jean. — Ordonnance de 60 livres en faveur de maître Guillaume Taspie, syndic du clergé, chargé d'aller à Poitiers terminer l'affaire engagée avec l'archidiacre de Thouars qui prétend avoir le droit de visite en ce diocèse. — Gages : du contrôleur ancien et alternatif des décimes du diocèse de Maillezais; — de Taspie, syndic du clergé ; — du receveur ancien des décimes de Maillezais ; — de Charles Coyault, prêtre doyen de Vihers, député de l'évêché de Maillezais ; — de Coupperie, député pour le doyenné de Fontenay-le-Comte ; — Rousset, député pour le doyenné de Bressuire. — Acquit de 3,218 livres 12 sous 2 deniers, donné par messire Jacques Carlouet, conseiller du Roi, receveur général provincial des décimes en Poitou, Saintonge et Angoumois. — Quittances : de 835 livres donnée par Philippe d'Aguesseau, sieur de Lormaison, conseiller du Roi en son Conseil d'État et receveur général du clergé de France ; — de 726 livres 10 sous 10 deniers, donnée par le même à maître Nicolas Binet, receveur particulier et alternatif des décimes du diocèse de Maillezais ; — de 635 livres 2 sous 6 deniers, donnée à François d'Hillerin, par Françoise Morisset, veuve de maître Simon François, dame propriétaire de l'office de contrôleur triennal des décimes de l'évêché de Maillezais. — Ordonnances de Mgr l'évêque de Maillezais, et de MM. les grands vicaires, syndic et députés du diocèse, prescrivant à messire François d'Hillerin, receveur des décimes du diocèse, de payer à messire Jacques Carlouet, receveur général provincial des décimes en la Généralité de Poitou, la somme de 3,300 livres 3 sous.

G. 107. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1641-1643. — Comptabilité de messire Julien Godet, secrétaire de l'assemblée du clergé. Pièces justificatives. — Mémoire des dépenses faites pour le clergé du diocèse. — Emprunt de 850 livres à demoiselle Jeanne Pougnard, pour les affaires du clergé. — Quittance de 13 livres 18 sous, pour envoyer à l'avocat du conseil privé, chargé des intérêts du clergé, contre le prieur de la Fourest et mademoiselle Pougnet, donnée à maître René Trapperon, sieur de la Brunaudière, par Hilaire Pommeraye, vicaire général, et M. Sauvestre, syndic. — Quittance de 200 livres, signée Le Vassor, conseiller secrétaire du Roi et avocat au conseil privé. — Quittance de 32 livres 14 sous, signée par Abraham Thibault, pour remboursement des avances faites pour le clergé. — Gages d'Abraham Thibault, conseiller du clergé du diocèse de Maillezais : 60 livres. — Ordonnance d'une somme de 60 livres pour être mise entre les mains du syndic et employé aux affaires du clergé.

G. 108. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1631-1644. — Pièces justificatives de la comptabilité de maître Jacques Nollin, sieur du Vivier, conseiller du

Roi, receveur des décimes ecclésiastiques. — Gages de maître Nicolas Binet, sieur des Hayes, conseiller du Roi, contrôleur ancien et alternatif des décimes du diocèse de Maillezais, payés à son porteur de procuration, Rouault, curé de Noirterre. — Quittance de 340 livres, signée par Françoise Morisset, veuve et donataire de feu noble homme Simon François, conseiller du Roi, contrôleur des décimes de l'évêché de Maillezais. — Gages de François de Hillerin, conseiller du Roi, receveur triennal des décimes du diocèse de Maillezais.— Mandements : de 291 livres 13 sous 5 deniers, au nom du syndic du clergé ; — de 75 livres, à messire Charles Coyeault, signés par Henry, évêque de Maillezais. — Quittance de 6,669 livres 15 sous 7 deniers oboles, en écus d'or, pistoles d'Espagne, pistoles d'Italie, pièces de 20 sous et douzains, donnée par Jacques Carlouet, conseiller du Roi, et receveur provincial des décimes en Poitou, Saintonge et Angoumois, à Pierre Nollin, receveur particulier des décimes du diocèse de Maillezais, au département de Bressuire. — Rente annuelle de 240 livres tournois au profit de messire Esnet, prêtre, archidiacre de Thouars. — Procuration en vertu de laquelle maître Jacques Nollin a rendu les comptes de maître Pierre Nollin, son fils.

G. 109. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1645-1646. — Pièces justificatives de la comptabilité de messire Sauvestre, syndic du clergé. — Quittances : de 657 livres 16 sous, donnée par Jean Duchesne, ayant charge du sieur Augier Duchanin, banquier à la Rochelle, à vénérable et discrète personne Mathurin Sauvestre, promoteur et syndic du clergé du diocèse de Maillezais ; — de 945 livres, signée par Galleran Gallican Gaillard, sieur de la Morinière, conseiller du Roi, trésorier et receveur général du clergé de France. — Compte rendu à MM. les grands vicaires et députés du clergé du diocèse de Maillezais, par Mathurin Sauvestre, prêtre et syndic du clergé, de sa gestion depuis le 3 novembre 1645 jusqu'au 10 novembre 1646.

G. 110. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1642-1648. — Pièces justificatives de la comptabilité de maître François de Hillerin, receveur des décimes ecclésiastiques. — Quittances : de 120 livres, donnée à noble François de Hillerin, conseiller du Roi et receveur des décimes ecclésiastiques du diocèse de Maillezais, par Hilaire Pommeraye, pour le payement de ses gages de grand vicaire et député du clergé dudit diocèse pendant les années 1644 et 1645 ; — de 1,035 livres 8 deniers, donnée au même, par maître Jacques Bernard, conseiller du Roi et receveur alternatif des décimes dudit évêché ; — de 1,035 livres, donnée au même François de Hillerin, sieur de Saint-Hilaire, par maître Nicolas Binet, contrôleur ancien et alternatif des décimes du diocèse de Maillezais. — Ordonnancement de 15 livres, par Hilaire Pommeraye, vicaire général et official ; M. Sauvestre, syndic, et René Moreau, député pour le doyenné de Fontenay, au profit de maître Petit-Jean, imprimeur à Fontenay, pour l'impression de trois cents copies de la bulle de jubilé donnée par N. S. P. le pape, Innocent X. — Payements : à maître Robert Guillemard, libraire et imprimeur en la ville de Fontenay, de la somme de 24 livres pour diverses fournitures et impressions ; — à maître Jacques Querré « hoste du logis où pend « pour enseigne la *Grâce de Dieu* » en la ville de Fontenay, de 207 livres pour la dépense faite chez lui par les membres de l'assemblée du clergé, tenue au mois de novembre 1645. — Supplique de Jacques Legrand, syndic du collége des Jésuites à Fontenay, pour obtenir la modération de la taxe imposée sur leur prieuré des Deffens. — Quittance de 660 livres signée « Sourdis arch. de Bourdeaux » délivrée au sieur de Hillerin, receveur des décimes.

G. 111 (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 32 pièces, papier.

1643-1649. — Pièces justificatives de la comptabilité de maître Pierre Nollin, receveur des décimes. — Quittance de 76 livres donnée par maître Carlouet, contrôleur triennal des décimes de Maillezais, à maître Nollin, receveur particulier du diocèse au département de Bressuire.— Gages des députés du clergé du diocèse de Maillezais : Charles Coyeault, prêtre, doyen de Vihiers, 20 livres pour le terme de février ; François Rousset, grand vicaire et abbé de Saint-Pierre d'Airvault, 120 livres, pour les exercices 1643, 1646 et 1649. — Quittances : de 122 livres 6 sous tournois, donnée à maître Pierre Nollin par maître Benoist, sieur de Villeneufve, fermier du luminaire que le clergé de Maillezais doit au chapitre Saint-Pierre de Poitiers ; — de 448 livres, délivrée au même par maître Gilles Cougnon, procureur fiscal de la baronnie de Mortaigne, comme fondé de procuration de dame Françoise Morisset, veuve de noble homme Simon François, vivant contrôleur des décimes du diocèse de Maillezais.

G. 112. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 67 pièces, papier.

1641-1651. — Pièces justificatives de la comptabilité de maître François de Hillerin, receveur des décimes. — Gages des députés pour le terme de février : Mathurin Grolleau, prêtre, doyen de Saint-Laurent-sur-Sèvre, 20 livres ; Charles Coyeault, prêtre, doyen de Vihiers, curé de Saint-Hilaire-du-Bois, 20 livres ; M. Sauvestre, doyen de

Bressuire et syndic du clergé : 40 livres. — Ordonnances : de la somme de 50 livres, au profit de maître Pierre Petit-Jean, imprimeur à Fontenay, par messire Hilaire Pommeraye, prêtre, seigneur de la Pommeraye, docteur en théologie de la faculté de Paris, vicaire général et official de l'évêché de Maillezais et député pour l'archiprêtré d'Ardin, et messire Mathurin Coupperie, prêtre, curé de Notre-Dame de Fontenay et député pour le doyenné de Fontenay; — de 142 livres 12 sous, au profit de l'église cathédrale de Poitiers, signée : Henry, évêque de Maillezais; Hilaire Pommeraye; Abraham Thibault; Grolleau; Rousset; Coyeault; Coupperie; Pourtaud; M. Sauvestre, syndic, et Godet, secrétaire; — de 12,164 livres 12 sous, donnée à maître François de Hillerin, conseiller du Roi, par René Garnier, commis à la recette générale provinciale des décimes de Poitou, Saintonge et Angoumois. — Ordonnance au profit de messire Jacques Davion, prêtre, atteint de cécité, demeurant au village de Tout-le-Monde, paroisse Saint-Hilaire d'Eschaubrognes, d'une somme de 60 livres, qui lui sera payée par maître Gilles Cougnon, commis à la recette des doyennés de Bressuire, Vihiers et Saint-Laurent, au lieu et place de feu noble homme François de Hillerin. L'ordonnance est signée Jacques Raoul, évêque de la Rochelle; J. de Tanoarn de Couvran, vicaire général, et R. Moreau, député pour Fontenay.

G. 113. (Liasse.) — 36 pièces, papier; 1 imprimée.

1643-1651. — Pièces justificatives de la comptabilité de maître Jacques Bernard, receveur alternatif des décimes du diocèse de Maillezais. — Ordonnance de 12 livres tournois, au nom de Barthélemy Blanchet, imprimeur à Fontenay, pour avoir imprimé 300 copies du règlement du bureau de la chambre ecclésiastique du diocèse de Maillezais. — Quittance délivrée à noble homme Jacques Bernard, conseiller du Roi, receveur des décimes, par Picoron et Daron, notaires royaux, témoins du payement de la somme de 60 livres accordée par l'assemblée du clergé à messire Moïse Richard, prêtre aveugle, demeurant à Vouvant. — Quittance imprimée de 6,474 livres 16 sous, signée Gaillard, receveur général du clergé, Desaguliers, conseiller du Roi, contrôleur des traites au bureau de Luçon, « pour avoir rempli la quittance de sa main », et visée par Barthélemy Baurethais, agent général du clergé de France. — Pension de 50 livres accordée par Jacques Raoul, évêque de la Rochelle, et J. de Tanoarn de Couvran, vicaire général, à Jean Bodin, prêtre habitué de l'église Notre-Dame de Fontenay, à cause de ses grandes infirmités. — Reçu de 293 livres 9 sous, donné à maître Jacques Bernard, receveur des décimes, par Adrian d'Hanyvel de Manevilette, conseiller ordinaire du Roi en tous ses conseils et receveur général du clergé de France. — Quittance de 200 livres, pour frais de la députation à l'assemblée provinciale, par de Tanoarn de Couvran, vicaire général, datée de la Rochelle, 9 mars 1650. — Note de l'évêque de la Rochelle, Jacques Raoul, qui prescrit au receveur des décimes de donner 100 livres au curé de Thouarsay, pour poursuivre au Parlement de Paris les sieurs Des Oulières, Mustrie, de Boisroux, Clémenceau, Gazellerie et les deux enfants du ministre Vrignon, accusés de s'être introduits, le lendemain de Pâques 1649, chez ledit curé de Thouarsay, en passant par les fenêtres, et d'y avoir brisé un calice et une croix. — Ordonnance de Jacques Raoul de La Guibourgère, par la grâce de Dieu et du Saint-Siége apostolique, premier évêque de la Rochelle, mandant à maître Jacques Bernard de délivrer à demoiselle Anne Polhiau, nouvelle convertie à la religion catholique, étant de présent au monastère des religieuses de Saint-Élisabeth de Fontenay, une somme de 30 livres, pour un quartier de sa pension, sauf à répéter ladite somme sur le père de ladite Polhiau.

G. 114. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1652-1655. — Pièces justificatives de la comptabilité de maître Pierre Nollin. — Quittances : de 1,180 livres tournois, payées en « louis d'argent de 3 livres 9 sols pièce » par noble homme Pierre Nollin, conseiller du Roi, receveur ancien des décimes au diocèse de la Rochelle, à maître Guy de Hillerin, comme procureur de Philibert Du Buisson, écuyer, sieur de la Cave, lieutenant particulier en la sénéchaussée de Moulins et contrôleur des décimes du diocèse de la Rochelle, et Charles Du Buisson, écuyer, sieur de Monts, son fils; — de 331 livres 15 sous 4 deniers, donnée à maître Pierre Nollin, par Guy de Hillerin, comme ayant charge de M. Cougnon, son beau-frère, receveur des décimes. — Gages des députés : Rouault, député du doyenné de Bressuire, 40 livres; Coyeault, député de Vihiers, 40 livres. — Quittance de 1,570 livres 7 sous, donnée à maître Pierre Nollin, par Lucas de Vangueille, comme héritier de Jehanne Ponquart, dame de Saint-Gouard, sa belle-mère.

G 115. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1652-1658. — Pièces justificatives de la comptabilité de Jean Maynard, receveur des décimes. — Quittances : de 12,701 livres, donnée à vénérable et discrète personne messire Jacques de Tanoarn, abbé de Couvran et grand vicaire de Mgr l'évêque de la Rochelle, par damoi-

selle Jehanne Toussainct, veuve de feu noble homme Nicolas Du Hamel, conseiller-secrétaire du Roi, audiencier en la chancellerie de la cour du Parlement de Bordeaux et receveur des décimes au diocèse de Saintonge; — de 6,000 livres, donnée à M. Jean Maynard, par M. Geoffroy, faisant la recette des deniers du diocèse de Saintonge, au nom de mademoiselle Du Hamel. Ordonnances : de 4,000 livres, au nom de M. Geoffroy, signée : Jacques Raoul, premier évêque de la Rochelle; Brunet; Guibourt, curé de Saint-Martin, et Jousseaume, syndic du clergé; — de 807 livres 7 sous, donnée à M. Jean Maynard, receveur des décimes au détroit d'Aunis, par Adrian de Hanyvel, chevalier, seigneur de Manevilette, conseiller du Roi en ses conseils, receveur général du clergé de France ; — de 300 livres payées à Mgr Jacques Raoul, évêque de la Rochelle, pour ses droits de visite; — de 300 livres, dues annuellement par le clergé du diocèse de la Rochelle à messire Henri de La Tour, chanoine et ci-devant archidiacre d'Aunis, en l'église de Saintes, pour dédommagement des droits de son archidiaconé.

G. 116. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1652-1660. — Comptabilité de maître Guy de Hillerin, sieur de Piraveau, conseiller du Roi et receveur triennal des décimes; pièces justificatives. — Quittances : de 1,300 livres, signée Adrian Hanyvel de Manevilette ; — de 20 livres, signée Rouault, député du clergé pour le doyenné de Bressuire ; — de 20 livres, signée Daudet, député pour le doyenné de Vihiers ; — de 80 livres, accordée par l'assemblée du clergé à Jacques Davion, prêtre, demeurant à Mazières, pour raison de son grand âge et de sa cécité. — Ordonnance de l'assemblée des députés du clergé du diocèse de la Rochelle, tenue à Fontenay, présidée par Mgr l'évêque de la Rochelle, et se composant de messires René Moreau, prêtre, curé de Fontenay ; Charles Rouault, curé de Noirterre, député de Bressuire ; Chenuau, doyen de Saint-Laurent ; Daudet, curé de Montilliers, et Julien Godet, syndic du clergé, mandant à maître de Hillerin de délivrer 1,000 livres à messire Godet, pour l'établissement d'un séminaire dans l'île de Maillezais.

G. 117. (Liasse.) — 19 pièces, papier; 1 sceau plaqué.

1658. — Pièces justificatives de la comptabilité de maître Pierre Nollin, conseiller du Roi, receveur ancien des décimes au département de Bressuire. — Quittances : de 1,122 livres, délivrée à noble homme Pierre Nollin, par maître Fradin, receveur alternatif et contrôleur ancien du diocèse de Maillezais, pour ses gages d'une année ; — de 448 livres, donnée par maître François Le Fiebvre, sieur des Landes, à maître Nollin, pour ses gages de receveur triennal au département de Bressuire ; — de 240 livres de pension annuelle, payée par le clergé à messire Maisondieu, archidiacre de Thouars ; — de 142 livres 19 sous, donnée par M. Regnaudineau à maître Pierre Nollin, pour le droit de luminaire du diocèse de Maillezais en l'église Saint-Pierre de Poitiers.

G. 118. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1658-1660. — Comptabilité de noble homme François Le Fiebvre, sieur des Landes, conseiller du Roi, receveur triennal des décimes au département de Bressuire ; pièces justificatives. — Quittances : de 650 livres 14 sous 10 deniers, payée à maître Pierre Nollin, pour ses gages des termes de février et d'octobre ; — de maître Fradin, par laquelle il reconnaît avoir reçu de maître François Le Fiebvre, receveur triennal, pour ses gages de receveur alternatif des décimes au département de Bressuire, une somme de 591 livres, et une autre somme de 591 livres pour ses gages de contrôleur ancien des susdits décimes; — de 366 livres 7 sous 6 deniers, donnée à M. Le Fiebvre par maître Petit, acquéreur de gages sur les offices de receveur ancien et alternatif et de contrôleur ancien et alternatif des décimes au détroit de Maillezais, pour le payement d'une demi-année de ses gages.

G. 119. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1659-1660. — Pièces justificatives de la comptabilité de maître François Collin, conseiller du Roi, receveur alternatif et triennal des décimes du diocèse de la Rochelle, au département de Fontenay. — Quittances signées Picot, délivrées à maître Collin, pour le payement de 2,836 livres, dues à la recette provinciale de la Généralité de Poitiers, et aussi de 2,613 livres 18 sous, montant de la taxe imposée par le clergé de France sur celui du diocèse de la Rochelle, pour don fait au Roi. — Gages des députés à la chambre du clergé de Maillezais : de Savonnières, sous-prieur de Maillezais, 40 livres; René Moreau, 40 livres ; Godet, syndic, 40 livres. — Quittances : de 593 livres, donnée à maître François Collin, par maître Jean Chauveteau, l'aîné, receveur alternatif des décimes du diocèse de la Rochelle au détroit de Maillezais, dans le doyenné de Fontenay, le comté et archiprêtré d'Ardin ; — de 10 livres, payées à Pierre Morlaine pour être allé chercher les saintes huiles.

G. 120. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1660. — Comptabilité de maître Jean Maynard, conseiller du Roi, receveur du taillon en l'Élection de la Rochelle et receveur des décimes au détroit d'Aunis. — Ordonnance signée Henry, archevêque de Bordeaux, et Montassier, secrétaire, mandant au receveur des décimes au détroit d'Aunis de payer une somme de 276 livres à messire Jacques de Tanoarn de Couvrau, prêtre, bachelier en théologie de la faculté de Paris, grand archidiacre et vicaire général de l'évêque de la Rochelle, pour sa dépense comme député à l'assemblée provinciale de Bordeaux. — Quittance de 300 livres payées, à titre de dédommagement, à messire H. de La Tour, ci-devant archidiacre d'Aunis en l'église de Saintes.

G. 121. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1660-1662. — Pièces justificatives de la comptabilité de maître Jean Chauveteau, l'aîné, conseiller du Roi, receveur alternatif des décimes dans le doyenné de Fontenay. — Gages des députés : de Savonnières, 40 livres ; R. Moreau, 40 livres ; Julien Godet, syndic, 40 livres. — Quittances : de 448 livres payées à maître François Collin, pour ses gages de receveur triennal des décimes aux départements de Fontenay et Ardin ; — de 448 livres dues à Françoise Morisset, comme veuve de défunt noble homme Simon François, propriétaire de l'office de contrôleur triennal des décimes. — État de la dépense faite par messieurs de l'assemblée, arrêtée à la somme de 200 livres, par MM. René Moreau, député pour Fontenay ; J. Godet, syndic et Chauveteau, receveur des décimes.

G. 122. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1661-1663. — Comptabilité de noble homme François Le Fiebvre, sieur des Landes, conseiller du Roi, receveur triennal des décimes au département de Bressuire. — Quittances : de 5,138 livres 15 sous, donnée à M. Des Landes par maître Jean Picot, conseiller du Roi, receveur provincial des décimes du Poitou ; — de maître Nollin, par laquelle il reconnaît avoir été payé par maître Le Fiebvre de ses gages, montant à la somme de 650 livres 14 sous 11 deniers ; — de maître Fradin, de la somme de 591 livres, pour une année de ses gages. — Ordonnance signée Henri de Laval, évêque de la Rochelle, de Hillerin, le député du chapitre, étant absent ; R. Moreau, député pour Fontenay ; Rouault, député pour Bressuire ; Daudet, député pour Vihiers ; E. Moriceau, député pour Saint-Laurent et J. Godet, syndic, par laquelle il est enjoint à noble homme François Le Fiebvre de payer, à titre de secours, une somme de 80 livres à messire Jacques Davion, prêtre aveugle, demeurant à Mazières.

G. 123. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1660-1663. — Comptabilité de messire Jean Maynard, conseiller du Roi, receveur des décimes au détroit d'Aunis ; pièces justificatives. — Quittance signée Henri de Laval, évêque de la Rochelle, par laquelle il reconnaît avoir reçu de maître Maynard la somme de 747 livres 10 sous, qui lui est due pour le droit de procuration dans le détroit d'Aunis. — Acte notarié constatant le payement des sommes dues par le sieur René Bohiet, prêtre, curé de Voutron : à maître Jacques Guibourt, avocat en Parlement, pour frais de saisie ; à messire Émery de Combrouze, curé de Saint-Laurent de la Prée ; à maître Jean Maynard, receveur des décimes, et à maître Pierre Souchon, ayant tous fait saisir les biens du susdit curé de Voutron.

G. 124. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier.

1655-1666. — Comptabilité de noble homme maître Pierre Fradin, conseiller du Roi, receveur alternatif des décimes de l'évêché de la Rochelle, au département de Bressuire ; pièces justificatives. — Quittance notariée par laquelle maître François Dieulefit, sieur du Piétal, « porte-manteau du Roi en sa grande écurie, » demeurant en la ville de Châtellerault, comme procureur du sieur Pierre Petit, sieur du Portal, reconnaît avoir reçu de maître Pierre Fradin, la somme de 366 livres 7 sous 6 deniers, attribuée aux gages de contrôleur ancien. — Quittances : de 9 livres, donnée à maître Pierre Fradin, par messire Louis Guérin, doyen de Bressuire et curé de Saint-Porchaire, son annexe ; — de 535 livres 5 sous, taxe du clergé du diocèse de la Rochelle, dans l'imposition de 500,000 livres, ordonnée par la dernière assemblée du clergé, délivrée à maître Fradin, par M. de Saint-Laurens. — Ordonnance de 80 livres accordées à maître Jacques Davion, prêtre aveugle, en date du 1er octobre 1661, signée de Savonnières, « vicaire général du chapitre, le siége épiscopal vacant » ; Rouault ; Daudet ; E. Moriceau ; Godet et Violleau secrétaire.

G. 125. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1661-1667. — Pièces justificatives de la comptabilité de noble homme maître Pierre Nollin, conseiller du Roi, receveur ancien des décimes aux départements de Bressuire, Vihiers et Saint-Laurent-sur-Sèvre. — Quit-

tances : de 448 livres payées à maître Le Fiebvre, pour ses gages de receveur triennal des décimes ; —de pareille somme payée à maître Fradin, pour ses gages de receveur alternatif des décimes. — Traitement des députés : messires Rouault, député de Bressuire, 40 livres ; Daudet, député de Vihiers, 20 livres pour six mois, l'autre demi-année payée à son neveu et héritier Michel Bouhiron, doyen de Vihiers ; Moriceau, député de Saint-Laurent-sur-Sèvre, 40 livres. — Supplique de François Fouasseau, ci-devant propriétaire des offices de contrôleur des expéditions bénéficiales et autres, tendant à obtenir le remboursement du prix de cet office supprimé par arrêt de la cour de Parlement de Paris ; il lui est alloué 514 livres. — Quittance de 142 livres, délivrée à maître Pierre Nollin, par demoiselle Marie-Silvie Hours, demeurant au château de la Tremblay, paroisse du Pin, comme veuve de Jehan Regnaudin, sieur de la Girardière, quand vivait, fermier du droit de luminaire de l'église Saint-Pierre de Poitiers.

G. 126. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1636-1667. — Pièces relatives à la comptabilité générale du clergé du diocèse de Maillezais. — Quittance notariée délivrée à maître Daniel de Rampillon, conseiller du Roi, receveur ancien des décimes du détroit de Fontenay, par dame Françoise Parenteau, veuve de Jean Chauveteau, conseiller du Roi, et receveur des décimes au département de Fontenay. — Arrêts du conseil d'État concernant le recouvrement du don gratuit du clergé. — Quittance par laquelle Philippe d'Aguesseau, sieur de Lormoison, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, receveur général du clergé de France, reconnaît avoir reçu de maître Nollin, receveur du clergé de Maillezais, la somme de 1,553 livres 1 sou.

G. 127. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1661-1667. — Comptabilité de noble homme maître François Collin, conseiller du Roi, receveur triennal des décimes au département de Fontenay ; pièces justificatives. — Quittances : de 609 livres payées par maître Collin à Adrian de Hanyvel de Manevilette, conseiller du Roi, receveur général du clergé de France ;—de 50 livres payées au sieur Blanchet, imprimeur à Fontenay, pour avoir fourni quatre cents mandements de l'évêque de la Rochelle pour la convocation du synode à Fontenay et quatre cents mandements pour le rétablissement des conférences. — Gages des députés : Moreau, député de Fontenay, 40 livres ; Pigeaud, député d'Ardin, 40 livres ; de Savonnières de la Torche, député du chapitre, 40 livres.

G. 128. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 95 pièces, papier.

1662-1667. — Comptabilité de vénérable messire Julien Godet, curé de Chaix, syndic et promoteur du clergé de Maillezais ; pièces justificatives. — Quittance d'une somme de 50 livres payée à maître Micheau, pour les frais de l'information faite par M. Saint-Pic, son greffier, un huissier, un homme de pied et maître Micheau, contre ceux de la R. P. R., pour les contraventions par eux faites aux arrêts du conseil d'État. — Payement à Pédeneau, concierge de la prison ecclésiastique du diocèse de Maillezais au détroit de la Rochelle, de la somme de 60 livres, pour trois années de ses gages. — Mémoire de ce qui est dû à Charles Gobert, pour ses gages et la nourriture du personnel du séminaire, savoir : pour une mouluc (morue) et un quarteron de harengs, 1 livre 8 sous ; pour un quarteron de harengs, 9 sols ; pour trois poules grasses, 27 sols 6 deniers ; pour le blanchissage du linge du séminaire, 3 livres 16 sous ; pour le déjeuner d'un garçon qui a ciré la chaire de M. de Hillerin, 3 sous 6 deniers ; pour une perdrix et quatre poulets, 1 livre 10 sous, pour une perdrix, un canard et deux tourtes, 1 livre 5 sous ; pour huit cailles, 12 sous etc. ; en tout 35 livres.

G. 129. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 88 pièces, papier.

1662-1672. — Comptabilité de maître Vincent de La Bruère, sieur des Coudrays, receveur des décimes au détroit d'Aunis. — Extrait du registre de la chambre ecclésiastique de la Rochelle, en vertu duquel il est alloué à messire Laurent Barbin, curé de Sainte-Soulle et syndic du clergé, une somme de 120 livres, pour poursuivre pardevant MM. le lieutenant-criminel et procureur du Roi le procès intenté contre le sieur de La Leigne, pour raison de l'assassinat commis sur la personne de l'archiprêtre de Dé ; ledit extrait est signé : Brunet, vicaire général ; Guibourt, curé de Saint-Martin et député ; J. Chupin, curé de Saint-Barthélemy et député ; Barbin, syndic du clergé, et Mallès, secrétaire commis.—« Desclaration des frais et avance deubz « à Hellie Riffaud, huissier demeurant en la ville de la Ro- « chelle, en l'instance criminelle poursuivie par messire Fa- « bien Barbot, prêtre de l'oratoire de ladite Rochelle, licencié « es-loy, promoteur commis en vertu d'arrest de la cour du « Parlement contre messire Jacques Decomps, prêtre, curé « d'Estré. » — Quittance de messire Phelippes de La Brosse vicaire général et député, par laquelle il reconnaît avoir reçu la somme de 40 livres pour son traitement comme député. — Ordonnance de 36 livres, au nom du sieur Robert, huissier, pour signification aux ministres de Tonnay-Boutonne, de Soubise et au seigneur de Loire, d'un décret,

donné par M. Colbert contre les deux susdits ministres et de l'acte d'intimation contre ledit seigneur de Loire (1669).

G. 130. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier.

1667-1674. — Pièces justificatives de la comptabilité de messire Julien Godet, curé de Chaix, promoteur en la cour ecclésiastique et syndic du clergé. —Quittance donnée à messire Godet par quinze archers de la maréchaussée, de la somme de 9 livres qu'ils ont reçue chacun, pour les vacations et journées qu'ils ont employées avec M. Des Bouracheries, leur lieutenant, pour opérer la capture de Pierre Thalas, ministre de Saint-Jouin de Milly. — Mémoire du sieur Blanchet, imprimeur à Fontenay, pour avoir imprimé cent exemplaires d'un décret touchant messieurs de la Religion, décerné, le 10 octobre 1668, par M. Barentin, intendant en la province de Poitou : 10 livres. — Ordonnance, au nom de M. de Saint-Gilles « hoste de Sainte-Catherine », de la somme de 27 livres pour la dépense pendant quatre jours de MM. Moriceau, doyen et député pour Saint-Laurent ; Bouhiron, doyen et député pour Vihiers, et Fradin, receveur des décimes.

G. 131. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 58 pièces, papier.

1668-1678. — Comptabilité de dame Françoise Parenteau, veuve de maître Jean Chauveteau, l'aîné, conseiller du Roi et receveur alternatif des décimes au département de Fontenay. — Quittance de 2,836 livres donnée à dame Françoise Parenteau par Hubert Carlouet, écuyer, sieur de la Millière, conseiller du Roi, receveur général provincial des décimes en Poitou, Saintonge et Angoumois. — Gages des députés : Pigeaud, archiprêtre et député d'Ardin ; de Savonnières, chantre de l'église de la Rochelle ; R. Moreau, député de Fontenay ; Godet, syndic du clergé, et Phelippes de La Brosse, vicaire général et député.— Quittance de 15 livres payées au sieur Morlaine, sacristain de l'église Notre-Dame de Fontenay, pour être allé avec un prêtre chercher les saintes huiles à la Rochelle.

G. 132. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 77 pièces, papier.

1661-1679. — Pièces justificatives de la comptabilité de noble homme Daniel de Rampillon, sieur de Mauzays, conseiller du Roi en ses conseils, receveur des consignations au siége royal de Fontenay et receveur ancien des décimes de l'évêché de la Rochelle, au département de Fontenay. — Gages des députés : Moreau, député de Fontenay, 40 livres ; de Couvran, député d'Ardin, 60 livres ; Godet, syndic du clergé, 40 livres ; de Savonnières La Torche, sous-prieur de l'église cathédrale de la Rochelle, 40 livres. — Signification par François Moreau, sergent royal, résidant à l'Hermenault, reçu et immatriculé au siége royal de Fontenay-le-Comte, d'une ordonnance de Mgr Henri de Laval, en date du 28 août 1677, enjoignant à messire Daniel de Rampillon, receveur ancien, à dame Françoise Parenteau, veuve et héritière de défunt maître Chauveteau, et à maître Collin, sieur de la Martinière, avocat en Parlement et héritier de feu François Collin, son père, receveur triennal des décimes, demeurant tous paroisse Notre-Dame de Fontenay, de dresser les comptes de leur recette et de les soumettre à l'examen des députés du clergé, le 22e jour de septembre 1677, sous peine de tous dépens, dommages et intérêts. — Quittance de la somme de 366 livres, signée F. de Launay, prêtre, supérieur de l'Oratoire de la Rochelle.

G. 133. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 79 pièces, papier.

1667-1679. — Comptabilité de noble homme maître Pierre Fradin, conseiller du Roi, receveur alternatif des décimes au département de Bressuire et notaire audit lieu. — Secours de 50 livres, accordé par le clergé du diocèse de la Rochelle à messire Jean Ginchelleau, prêtre infirme et nécessiteux, demeurant en la paroisse Saint-Hilaire d'Eschaubrognes. — Payement d'une somme de 420 livres à maître Le Jay, procureur au Présidial de Poitiers, pour dédommagement des déboursés faits par lui au nom du clergé. — Quittance de 1,480 livres, délivrée à maître P. Fradin, par messire Midan, prêtre et directeur du temporel du séminaire de la Rochelle.

G. 134. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier.

1669-1680. — Comptabilité de maître François Collin, conseiller du Roi, receveur triennal des décimes au département de Fontenay, et de son fils maître François Collin, sieur de la Martinière, conseiller du Roi, avocat en Parlement et au siége royal de Fontenay-le-Comte, l'un des anciens échevins de cette ville. — Procuration donnée par dame Marie Pallaine, veuve de maître François Collin, receveur des décimes, à maître François Collin, avocat, pour se rendre à la Rochelle et y présenter le compte qu'elle doit fournir pour l'année 1671. — Quittance de 490 livres donnée à maître François Collin, receveur des décimes au département de Fontenay, par maître Simon Pichard, sieur de Gonderie, conseiller du Roi au siége royal de Fontenay-le-Comte, héritier de mademoiselle Françoise Morisset, veuve de maître Simon François, con-

seiller du Roi et contrôleur triennal des décimes, et par demoiselle Marie Pelletier, veuve de messire Pierre François, écuyer, sieur des Barrières, conseiller du Roi au siége royal de Niort, aussi héritière de la dame François.

G. 135. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1673-1676. — Comptabilité de noble homme maître Pierre Nollin, conseiller du Roi, receveur ancien des décimes au département de Bressuire; pièces justificatives. — Commandement fait par Mécène Rocheton, « huissier général réservé », résidant à Saint-Jouin de Mauléon, immatriculé au siége royal de Fontenay-le-Comte, au chapelain de la grande chapelle du château de Maulevrier, pour qu'il eût à payer incontinent et sans délai, au Tablier de la recette à Bressuire, la somme de 10 livres 15 sous 6 deniers, montant de ses décimes pour l'entretien du séminaire (terme de février 1763). — Saisie-exécution, faite par ledit Rocheton, d'un cheval noir appartenant au chapelain de Maulevrier. — Quittance de 347 livres 11 sous 1 denier, donnée à maître Nollin par Antoine Tissedre, receveur général provincial des décimes en Poitou, Saintonge et Angoumois. — Signification à maître Nollin, par Renaudin, sergent royal catholique immatriculé au siége présidial de Poitiers, agissant au nom de messire Mathurin Chauvet, prêtre, curé de la ville de Mortagne, titulaire de la chapelle de la Magdelaine à Mortagne et de celle du château de Maulevrier, d'une ordonnance de décharge octroyée par l'évêque de la Rochelle audit messire Mathurin Chauvet.

G. 136. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 147 pièces, papier.

1669-1677. — Comptabilité de Nicolas Toraille, sieur de la Fontayne, commis à la recette des décimes au détroit d'Aunis; pièces justificatives. — Ordonnance de la somme de 100 livres, signée Henri de Laval, au profit de M. Bernyer, greffier de l'officialité. — Exécutoire donné par Charles Hervé, conseiller du Roi en sa cour de parlement, commissaire en cette partie, enjoignant au premier huissier ou sergent requis de contraindre le receveur des décimes de l'évêché de la Rochelle à payer la somme de 25 livres, pour transport et dépôt au greffe criminel de la cour de parlement de la procédure intentée par le promoteur de l'officialité, contre François Segret et Augustin Mauconet, religieux. — Ordonnance de la somme de 250 livres au nom de messire Félix Phelippes de La Brosse, doyen de la Rochelle et député à l'assemblée provinciale, signée par Henri, archevêque de Bordeaux et primat d'Aquitaine. — Quittance, par laquelle M. Gobert de Chouppes reconnaît avoir reçu du clergé la somme de 277 livres 10 sous, pour une année de sa pension.

G. 137. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1678-1680. — Comptabilité de maître de La Guyolle, receveur des décimes au détroit d'Aunis. — Ordonnance de la somme de 30 livres par Henri de Laval, évêque de la Rochelle, à messire Jean de Vallant, prêtre, curé de Dompierre et syndic du clergé au détroit d'Aunis. — Ordonnances : de 20 livres, au profit de messire Ausset, curé de la Leigne; — de 50 livres, au sieur Sorin, prieur-curé de Loire. — Quittance de 41 livres 10 sous, payée à messire Lambert, trésorier de l'église cathédrale de la Rochelle, vicaire général et official, à titre de remboursement d'avances par lui faites, en l'île de Ré, pour les poursuites exercées contre S. T. Jammes, religieux augustin, qui était allé en Hollande.

G. 138. (Liasse.) —2 pièces, parchemin; 109 pièces, papier.

1665-1682. — Comptabilité de noble homme François Le Fiebvre, sieur des Landes, conseiller du Roi, receveur triennal des décimes au département de Bressuire; de maître Pierre Du Bois, sieur de la Bastière, conseiller du Roi, receveur des décimes audit Bressuire; de demoiselle Françoise d'Hillerin, sa veuve, et de messire Jean Le Jay, sieur de Gandry, oncle de demoiselle Marie Le Fiebvre, comme ayant autorité de messire Guy de Hillerin, archidiacre de l'église de la Rochelle, curateur de ladite Marie Le Fiebvre, et encore de messire Gilles Cougnon, sieur du Teil. — Gages des députés : Rouault, député pour Bressuire, 40 livres; Bouhiron, doyen et député de Vihiers, 40 livres; Moriceau, député de Saint-Laurent-sur-Sèvre, 40 livres.

G. 139. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1677-1682. — Pièces justificatives de la comptabilité de messire François Violleau, doyen de l'Hermenault, syndic du clergé, au détroit de Maillezais. — Acte notarié par lequel Pierre Nollin, sieur du Coulombier; Jacques Nollin, sieur de la Taillandrie; Pierre Nollin, le jeune, demoiselles Françoise-Catherine, et Catherine-Marguerite Nollin, mineures émancipées procédant sous l'autorité de messire Gilles Bonnevier, procureur, leur curateur; demoiselle Marie Nollin, autorisée de maître Élie Pain, praticien, son mari, et dame Jeanne Nollin, épouse de Jacques Gremor, chirurgien, donnent procuration à messire Charles Nollin, prêtre, chanoine de l'église

Notre-Dame de Poitiers, leur frère aîné, de représenter à Mgr l'évêque de la Rochelle et à ses vicaires généraux le droit qu'il ont de faire exercer, en leur nom, la charge de receveur des décimes dont leur père était en possession.

G. 140. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1680-1683.—Pièces justificatives des comptes rendus par M. de La Guyolle, commis à la recette des décimes à la Rochelle. — « Mémoire d'escritures : 1° escrit 4 coppies d'une grande requeste présentée à Monseigneur l'intendant, contre les ministres Le Blanc et de Laizement « savoir une copie pour le sindic du clergé, une pour « Monseigneur l'évêque, une pour Monseigneur l'intendant et une autre pour M. Bomier qui me les a dictées, plus escrit 6 coppies d'une petite requeste contre lesdits de Laizement et Le Blanc, savoir 2 coppies « sur du papier timbré, une autre pour ledit syndic « sur papier blanc et trois autres sur petit papier « timbré pour faire signiffier, ensemble deux autres coppies aussi pour faire signifier; plus 3 coppies d'une « remontrance faite à mondit seigneur intendant par le « syndic du clergé ; le tout par ordre de Monseigneur : « 16 livres et demie. »

G. 141. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1682-1685. — Comptabilité de messire François Violleau, doyen de l'Hermenault, syndic du clergé au détroit de Maillezais. — Gages des députés ; N. Troussillon, député du chapitre, 30 livres ; E. Moriceau, député pour Saint-Laurent, 30 livres ; Bouhiron, député pour Vihiers, 30 livres; A. Callary, député pour Bressuire, 30 livres ; Piot, député pour Fontenay, 30 livres ; P. Maurage, député d'Aunis, 30 livres ; Phelippes de La Brosse, vicaire général et député, 40 livres. — Jugement, au profit de messire Pierre Maurage, chanoine de l'église cathédrale de la Rochelle, rendu par Gabriel Béraudin, écuyer, seigneur de Granzay, conseiller du Roi et son lieutenant général en la sénéchaussée et siége présidial de la Rochelle, contre maître Michel Rochard, procureur, commis à l'hérédité vacante de messire Jean Pigeaud, archiprêtre d'Ardin, et encore contre messire Violleau, syndic du clergé.

G. 142. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1681-1687. — Pièces justificatives des comptes rendus par maître Jouault, conseiller du Roi, receveur des décimes du diocèse de la Rochelle, au département de Bressuire. — Voyage à Bressuire des doyens de Saint-Laurent-sur-Sèvre, de Vihiers et de Bressuire et leurs vacations à la chambre ecclésiastique tenue à Bressuire du 24 au 28 janvier 1681. —Quittances : de 20 livres pour une demi-année des gages de M. Bouhiron, doyen de Vihiers ; — de 490 livres, donnée par M. de Pontlévy, héritier de madame François, pour moitié des gages attribués à l'office de contrôleur triennal ; — de 8,093 livres 6 sols, délivrée à M. Jouault et à la veuve du sieur Collin de La Martinière, par Pierre-Louis de Reich de Pennautier, conseiller du Roi en ses conseils, trésorier et receveur général du clergé de France, pour le don gratuit auquel le clergé du diocèse de la Rochelle a été taxé par l'assemblée générale du clergé de France, tenue à Saint-Germain en Laye, en 1685, vue par les agents généraux du clergé, l'abbé Phelypeaux et l'abbé de Villars.

G. 143. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1683-1687. — Comptabilité de maîtres de La Martinière-Collin, receveur des décimes du diocèse de la Rochelle au détroit de Maillezais, et de La Guyolle, receveur au détroit d'Aunis. — Quittance de M. Boussion de la somme de 12 livres « pour aller à Luçon quérir les « saintes huiles. » — Envoi de deux balles de livres par le sieur Abraham, pour le doyen de la Rochelle. — Compte Pilleau, « trois grosses bouteilles pour mettre les « saintes huiles, 48 livres; pour la graveure des har- « mes de Monseigneur, 4 livres. » — Fourniture de 7 rames 7 mains de papier pour les conférences du clergé : 18 livres, 7 sols 6 deniers. — Cent *Ordinaires de la messe* latin-français, reliés en parchemin : 20 livres ; 668 *Ordinaires de la messe*, reliés en parchemin : 151 livres 12 sols. — « Mémoire des frais, sallaire et advan- « ces faits et deubs à Regnaud, huissier pour avoir tra- « vaillé à la requeste de M. le procureur du Roi de ceste « ville contre ceux de la Religion de Marans : 1° « pour avoir employé les 8,9 et 10 de mars 1681, « qui sont 3 jours pour aller, venir, et séjourner au « bourg de Marans aux fins de prandre et saisir le sieur « Amiant, ministre dudit Marans et ne l'ayant peu prandre « et avoir faict la perquizition de sa personne, luy avoir « donné assignation à la quinzaine suivant l'ordonnance, « et aussy n'avoir trouvé de quoy pour annotter, et avoir « amenné le lecteur et un des antiens dudit Marans qui « sont Greffé et Bizard.... plus pour avoir aussi employé « 3 autres jours qui sont les 16,17 et 18 dudit mois de « mars, aller, venir et séjourner audit Marans pour

« faire la perquizition et recherche des 5 autres an- « tiens. » En tout 106 livres, compte visé par le vicaire général Lambert.

G. 144. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1685-1688. — Comptabilité de messire Violleau, syndic du clergé. — Opposition formée, au nom de messire Violleau, par maître François Tuffet, avocat en Parlement, à la saisie effectuée, sur la requête de Michel Chiconneau et compagnie, marchands à Tours, entre les mains de Robert Samson, conseiller-secrétaire du Roi, receveur des consignations de la cour de Parlement et autres juridictions, d'une somme de 9,011 livres, montant du prix de l'office de receveur alternatif des décimes, ayant appartenu à Barnabé Chauveteau, partie saisie.—Ordonnance d'une somme de 400 livres, au nom du frère de Saint-Gilles, religieux de la Compagnie de Jésus, procureur des Missions étrangères, pour une année de rente due par le clergé de la Rochelle.

G. 145. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1688-1689. — Comptabilité du sieur de La Guyole, commis à la recette des décimes du clergé de la Rochelle au détroit d'Aunis. — Impression par le sieur Coquerel de cinq feuilles de réponses aux questions proposées dans les conférences du diocèse. — Gages des membres de la chambre du clergé, 40 livres par an à chaque député. — Quittance notariée d'une rente annuelle de 750 livres, par Marie Ferrand, veuve de messire Philippe Sauguin, chevalier, seigneur de Roquencourt, conseiller du Roi en ses conseils, sous-doyen en sa cour des aides à Paris. — Autres quittances : d'Henry, évêque de Luçon, de la somme de 150 livres pour une année d'arrérages de la rente qui lui est due par le clergé d'Aunis; — d'une somme de 1,000 livres attribuée aux charges de receveur des décimes, donnée au syndic du clergé par le sieur Jean Vandermeer, marchand, chargé de procuration de messire Charles Du Hamel, chevalier, conseiller du Roi et grand président en la cour et département de Guyenne.

G. 146. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1690-1692. — Comptabilité du sieur de La Guyole. — Quittances : de messire Habert Des Viollières, chanoine et syndic du chapitre de la Rochelle, du droit de procuration dû à monseigneur l'évêque et par lui transporté au chapitre; — de l'imprimeur P. Mesnier, visée par H. de Laval, évêque de la Rochelle — Subvention de 75 livres accordée à R. Gardeteau, prêtre, curé de la Laigne « à raison « de la pauvreté de la cure de la Laigne, qui, par un juste « procès-verbal fait par M. de Pierravaud, n'est estimée « valoir en revenu que 100 livres par an, et ce obtenu par « une charitable assemblée du clergé à la Rochelle, le « 20e de janvier 1691. » — Traitement dû à Lydie-Anne Baguier « pour l'intrustion des petite fille de ce lieu de « Surgère. » — Traitement du greffier de la chambre ecclésiastique. — Secours aux pauvres familles irlandaises réfugiées en France, après la prise de Limerick.

G. 147. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1691-1693. — Comptabilité de messires Violleau et Lambert, syndics du clergé. — Gages de M. Garipault de Ligné, député pour Fontenay : 30 livres. — Quittances : de messire Jean Guillemin, prêtre, chanoine théologal de l'église cathédrale de la Rochelle, comme procureur des héritiers de feu M. Rocq, de la somme de 2,000 livres, pour amortissement d'une rente de 50 livres; — de Plumant, messager des conférences, de la somme de 37 livres 10 sous, pour une demi-année de ses gages; — de 30 livres, donnée par Jouault-Counaudrie et par Jouault-Chevrière, son curateur, pour frais de leur voyage à Fontenay; — de la somme de 139 livres 19 sous 10 deniers, payée au sieur Corneille, chargé par monseigneur l'évêque et M. l'intendant de la vente des matériaux provenant de l'église cathédrale incendiée et des effets de la succession du sieur Sarraud, fugitif pour cause de religion.

G. 148. (Liasse.) — 44 pieces, papier.

1691-1693. — Comptabilité de messire Violleau, syndic du clergé. — Quittances : donnée par messire Habert Des Viollières, de la somme de 77 livres, pour arrérages d'une rente de 70 livres, à lui due par le clergé; — de 125 livres, donnée par demoiselle Marie-Anne Bonneau, veuve de David Creagh, marchand à la Rochelle , — de demoiselle Renée Priouzeau, d'une somme de 200 livres, à elle payée pour une année de rente.

G. 149. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1693-1694. — Comptabilité du sieur de La Guyole. — Quittance de 1,500 livres, donnée par dame Marie Ferrand, veuve de messire Philippe Sauguin, chevalier, seigneur de Rocquencourt, conseiller du Roi en ses conseils, et sous-doyen en sa cour des aides à Paris, y demeurant, et les héritiers bénéficiaires de défunt maître Nicolas Le Boucher, vivant conseiller du Roi notre sire, notaire au Châtelet, par les mains de Marie Caron, veuve

d'autre maître Nicolas Le Boucher, aussi conseiller du Roi, notaire audit châtelet. — Traitement des députés de la Chambre ecclésiastique.—Compte de l'imprimeur Coquerel, pour l'impression des questions pour les conférences du clergé, visé par Charles-Magdelaine de La Frezelière, évêque de la Rochelle.

G. 150. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1693-1695. — Comptabilité de messire Pierre Pitault, doyen de l'Hermenault, syndic du clergé au détroit de Maillezais. — Quittances : de 171 livres 10 sous, dues à Charpentier, hôte du Cheval-Blanc, à Fontenay, pour la dépense faite par l'assemblée du clergé ; — de 80 livres, payée au sieur Chabot, hôte des Trois-Marchands, à Fontenay, pour le même motif. — Constitution d'une rente de 150 livres à messire René de Saint-Légier, seigneur de la Sauzaye, demeurant en la ville de la Rochelle, par vénérable messire Jean Lambert, prêtre, docteur en Sorbonne, trésorier de l'église cathédrale de la Rochelle, agissant au nom du clergé dudit diocèse, en échange d'une somme de 3,000 livres, payée comptant par ledit sieur de Saint-Légier. — Ordonnance signée Charles-Magdelaine de La Frézelière, évêque de la Rochelle, portant mandatement d'une somme de 37 livres 10 sous, au nom du sieur Plumand, messager des conférences.

G. 151. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1696-1698. — Comptes et pièces justificatives de M. Lucas, greffier des insinuations et receveur des deniers des charges ecclésiastiques. — Rentes dues : à Renée Le Maignen, comme supérieure des religieuses de Notre-Dame de Fontenay ; — à madame Lée; quittance signée : Angélique Lée et Colbert de Saint-Mar. — En 1696, la recette s'élève à 3,691 livres 12 sous 11 deniers et la dépense s'élève à 2,875 livres 6 sous. — Compte rendu par devant Mgr l'illustrissime et révérendissime évêque de la Rochelle et MM. les députés de la chambre ecclésiastique par Charles Lucat, le 7 juillet 1698. La recette s'élève à 3,100 livres 15 sous 4 deniers et la dépense à 2,829 livres 10 sous. Le compte a été vérifié et signé : C. M. de la Frézelière, évêque de la Rochelle; N. Troussillon, vicaire général et député; Habert, député du chapitre; Moriceau, député pour Saint-Laurent; Vayssade, député d'Ardin ; A. Garipault, député de Fontenay; Pitault, syndic au détroit de Maillezais; Roulleau, secrétaire.

G. 152. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1695-1698. — Comptabilité de messire Pitault, syndic du clergé au détroit de Maillezais. — Quittances : de 230 livres, payée à titre de rente annuelle, aux religieuses de Sainte-Ursule de la Rochelle, représentées par sœur de Saint-Augustin, prieure ; — de 200 livres payées à titre de gratifications à messire Charles de Cristot, avocat en Parlement, agent du clergé de la Rochelle à Paris ; — de 408 livres 5 sols pour une demi-année de rente payée à sœur Marie de la Nativité, supérieure des religieuses de Saint-Joseph de la Providence, de la Rochelle ; — de 150 livres, par M. de Saint-Légier ; — de 200 livres, par M. de Lange; — de 60 livres payées à titre de pension à messire de Vilers, prêtre, ancien curé d'Yves en Aunis.

G. 153. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 133 pièces, papier. 1 sceau armorié.

1681-1699. — Pièces justificatives des comptes rendus par M. François Collin et sa veuve, receveurs des décimes ecclésiastiques. — Quittances : par le syndic du clergé de la Rochelle aux héritiers de mademoiselle de La Martinière-Colin, de la somme de 2,110 livres 17 sols 6 deniers ; — de 3,001 livres 13 sols 1 denier, donnée à mademoiselle de La Martinière-Colin, par Jean Irland, chevalier, seigneur de Beaumont, conseiller du Roi, lieutenant général criminel au Présidial de Poitiers, receveur général ancien provincial des décimes du Poitou, Saintonge et Angoumois. — Modération de la taxe imposée sur la cure de Courdault, sur la requête dudit curé. — Commission donnée par Henri de Laval, évêque de la Rochelle, au sieur Jean-François Girard, procureur au siége royal de Fontenay-le-Comte, comme receveur ancien et alternatif des décimes au département de Fontenay. — Ordonnance de la chambre ecclésiastique concernant le remboursement de l'office de receveur alternatif du sieur Chauveteau.

G. 154. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1691-1699. — Pièces justificatives de la comptabilité de la dame de Laugrenière. — Rente due à l'archidiaconé de Thouars, par MM. du clergé de Maillezais, payée par M. de La Gueffrie, conseiller du Roi, échevin, représentant M. de Laugrenière, conseiller du Roi, receveur des décimes à Bressuire. — Gages des députés du clergé.

G. 155. (Liasse.) — 421 pièces, papier.

1698-1702. — Comptabilité de messire Pitault, syndic du clergé. — Quittances : de 408 livres, donnée à M. le syndic du clergé, par sœur Marie de Sainte-Agnès, supérieure du monastère de Saint-Joseph de la Providence, à la Rochelle ; — de 250 livres par madame Pagez du Bouzet ; — de 100 livres, payées à sœur Charlotte de la Sainte-Vierge, prieure du couvent et hôpital des religieuses hospitalières de la Rochelle ; — de 200 livres données à M. Pitault par messire de Puyraveau, archidiacre ; — de 375 livres par M. de Muin ; — de 100 livres données à M. Pitault par Pierre Denfer assisté de messire P. Ayrault, curé de Saint-Cyr du Doret.

G. 156. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1702-1705. — Comptabilité de messire Pitault, syndic du clergé. — Quittances : de 500 livres payées à M. de La Boucherie ; — de 125 livres à madame Taillourdeau-Pagez ; — de 100 livres payées à M. de Hillerin. — Payements : de 100 livres à M. Clemenceau de la Maison-Neuve ; — de 100 livres à M. de Chaulnes, comme étant au lieu et place de mademoiselle Faure du Chiron ; — de 100 livres à M. Couet de Montbayeux ; — de 500 livres à M. de La Boucherie, agissant comme père et loyal administrateur de Catherine et Charlotte de La Boucherie ses enfants, et aussi comme tuteur des demoiselles de Faye, enfants du premier lit de feu Catherine Poisset, son épouse.

G. 157. (Liasse.) — 129 pièces, papier,

1705-1707. — Comptabilité de messire Pitault. — Quittances : de 200 livres par sœur de Roqueville, supérieure des religieuses de Sainte-Ursule, à la Rochelle ; — de 100 livres payées à Jacques Vigneron, cuisinier de Mgr l'évêque de la Rochelle, pour une année de ses gages ; — de 100 livres payées à dame Acart de Chaulnes. — Payement, au sieur Laurent Seigneur, d'une somme de 40 livres 18 sols, pour avoir poli cent pierres d'autel et y avoir gravé des croix et sépulcres.

G. 158. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1707-1709. — Comptabilité de messire Pitault, syndic du clergé au détroit de Maillezais. — Quittances : de 450 livres par Jean Bruslé, agissant au nom de son père, pour une année d'arrérages de la rente qui lui est due sur la maison du séminaire de la Rochelle ; — par M. de Clisson de Laubretière, de 150 livres à lui payées comme ci-devant fermier de l'évêché de Maillezais ; — de 50 livres par demoiselle Madeleine Le Hongre de Valrobert ; — de 100 livres, par M. Saubat Du Puy ; — de 140 livres, par sœur Marie-Thérèse, supérieure des religieuses de Saint-Joseph, à la Rochelle.

G. 159. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1710. — Comptabilité de messire Pitault. — Quittance de 75 livres payées à messire Maison-Neuve, curé de Nieul, au nom de dame Crochenu, sa mère. — « Compte que « rend Pierre Hery, à M. de Méric, intéressé dans les affaires « de Sa Majesté, de la recette et dépence par luy faite des « droits des controlleurs des greffiers des domaines de « gens de mainmorte des doyennés de Fontenay, Bressuire et autres, en vertu de la procuration sous seing privé « dudit sieur de Méric du 15 avril 1704, dans les mois de « may et juin 1704, auquel temps ledit Héry a travaillé « à l'établissement desdits droits. »

G. 160. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1710-1712. — Comptabilité du sieur Robert, receveur des décimes. — État et mémoire des restes des décimes et autres impositions restant dus de la recette qu'en a faite défunte demoiselle Marie-Agnès Collin, et depuis son décès, maître Jacques Gillebert, sieur de La Louizière, commis par la chambre pour faire ladite recette. — Mémoires : des frais dus à la recette des décimes de Fontenay par les particuliers y dénommés, lesquels ont été payés par La Louizière à la veuve du sieur Augeard, huissier et au sieur Seigneurin, procureur, et de ce qui a été reçu par messire Pierre Robert ; — de ce que le couvent et les religieux de l'abbaye de Nieul ont payé de moins que les sommes auxquelles ils sont imposés par les rôles des décimes et de la capitation, sur l'ordonnance de Mgr l'évêque de la Rochelle ; — des décimes, capitation et autres impôts du diocèse de la Rochelle au département de Fontenay, qui restent à payer de la recette qu'en a faite maître Pierre Robert ; — de ce qui a été reçu par messire Jacques Gillebert, sieur de La Louizière, commis à la recette des décimes du diocèse de la Rochelle au département de Fontenay.

G. 161. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

1700-1718. — Comptabilité de mademoiselle Collin, des sieur et dame de Laugrenière, receveurs des décimes. Les comptes sont visés par Pitault, syndic du clergé et

par Mgr de la Frézelière. — Gages des députés du clergé. — Luminaire de la cathédrale de Poitiers. — Remboursement par M. Vivier à M. Pitault, syndic de la Rochelle à Fontenay-lè-Comte, de 7,199 livres 2 sous, 4 deniers sur les 24 millions, et 293 livres 17 sous 6 deniers sur les 8 millions, pour le trop payé sur les impositions du diocèse. — Procuration de Françoise Nollin, demeurant à la-maison noble de Grenouillon, à son mari, messire Antoine Jaudonnet, écuyer, sieur de Laugrenière, pour rendre ses comptes à l'assemblée tenue à la Rochelle le 21 novembre 1710. — Mémoire des impressions faites par Mesnier pour le diocèse de la Rochelle : questions des conférences ; convocation du synode ; mandements ; lettres circulaires pour avertir les curés de dresser procès-verbal lorsque les nouveaux convertis malades refusent les sacrements; prières pour le repos de l'âme de M. le marquis de la Frézelière, père de Mgr l'évêque ; — processions dans le diocèse pour demander de la pluie ; — prières pour le rétablissement de la santé de Monseigneur ; pour le repos de son âme, etc.

G. 162. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1710-1713. — Comptabilité de M. Pitault, syndic du clergé. — Quittances : de 285 livres, par messire Luppé, syndic du chapitre ; — de 285 livres, par M. Guibert, théologal ; — de 100 livres, par demoiselle Anne d'Assemar ; — de 250 livres, par messire Le Ber, curé de Saint-Sauveur, au nom de madame Robert-Acart ; — de 400 livres, données à messire Guy d'Hillerin, archidiacre de la cathédrale de la Rochelle, par Julien Guyard, avocat, procureur de la baronnie de Mortagne et fabriqueur de l'église et paroisse Saint-Pierre de Mortagne ; — de 700 livres, donnée par messire Louis de Chatelaillon et demoiselle Diane Green de Saint-Marsault de Chatelaillon, etc.

G. 163. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1710-1713. — Comptabilité de M. Pitault. — Quittances : de 35 livres, donnée à M. Pitault, syndic du clergé, par demoiselle Marguerite Bigotteau ; — de celle de 100 livres, par sœur Séraphique Poisson, supérieure des religieuses de Sainte-Claire, à la Rochelle ; — de 100 livres, par sœur Angélique Gabaret, abbesse des religieuses de Sainte-Claire ; — de 50 livres payées à frère Théodose Gallien, procureur des religieux de la Charité. — Autorisations : pour toucher une somme de 71 livres 12 sous, due à la maison de Paris ; — donnée par le père de la Roche d'Aubray, prêtre de l'Oratoire, procureur général de ladite congrégation au père Jacques de Meaux, aussi prêtre de l'Oratoire.

G. 164. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1713-1715. — Comptabilité de M. Pitault, syndic du clergé au détroit de Maillezais. — Quittances : de 30 livres, par la veuve Menanteau ; — de 40 livres, par M. Guibert, théologal ; — de 40 livres, par M. Luppé, syndic du chapitre ; — de 500 livres, donnée par messire C. F. Dubos, doyen de Luçon ; — de la rente de 300 livres, due à feu M. Aubin, par demoiselle Marianne Haroüard Des Bonnelles ; — de celle de 100 livres, due au couvent des religieuses de Sainte-Claire, de la Rochelle, par sœur Angélique Gabaret, abbesse.

G. 165. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1715. — Comptabilité de messire Pitault. — Quittances : de 100 livres, par M. Colbert de Saint-Mar ; — de 87 livres 10 sous, par messire Jaudonnet, sieur de Laugrenière ; — de 200 livres, par M. Lallemant de Lattre ; — de 300 livres, par demoiselle Marie Marchant de La Roustière ; — de 100 livres, par dame Bertholé, veuve Durocher ; — de 300 livres, par M. Robert, et de 950 livres, maître Pierre Robert, procureur au Parlement de Paris, son oncle.

G. 166. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1712-1716. — Comptabilité de messire Pierre-Jacques Robert, conseiller du Roi, commis à la recette des décimes du diocèse de la Rochelle, au département de Fontenay. — Gages des députés à la chambre ecclésiastique : G. d'Hillerin de Puyraveau : 40 livres ; Hugueteau de La Martinière : 40 livres ; Bouchet, député général : 60 livres ; Roulleau, greffier : 40 livres. — Quittances de 16 livres, donnée par Poirier, directeur de la messagerie de Fontenay à Poitiers, pour frais de transport d'une somme de 3,199 livres 13 sous 9 deniers, adressée à M. Rennac, commis de M. Cottiby, secrétaire du Roi et banquier. — Suppliques : de Jean-Nicolas Anier, clerc tonsuré, titulaire de l'aumônerie de Benêts, pour obtenir une modération de taxe (il lui est accordé une réduction de 50 livres) ; — de messire Byon, prêtre, curé de Chaillé-les-Marais (il obtient une modération de 20 livres). — Certificats donnés par Étienne de La Grois, Jallays, receveur de Champagné, et Ragot, curé dudit lieu, constatant la vacance du vicariat de cette paroisse ; — par Eulin, prêtre, curé de Maillezais, les fabriqueurs et notables habitants de ladite paroisse, constatant l'absence de vicaires dans la paroisse Saint-Nicolas de Maillezais. — État des restes à recouvrer de la recette faite par le receveur des décimes,

signé Étienne de Champflour, évêque de la Rochelle; Robert et Roulleau, secrétaires.

G. 167. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1715-1728. — Comptabilité de messire Pitault, syndic du clergé. — Quittances : de 1,057 livres 10 sous par demoiselle Marie Brisson, de Fontenay ; — de 950 livres, par maître André Robert, procureur en la cour de Paris ; — de 90 livres, par demoiselle Anne d'Azemar-Lusignan ; — de 408 livres 5 sous, par sœur Marie de La Croix, supérieure du couvent de la Providence, à la Rochelle ; — de 855 livres, par messire Redon, syndic du chapitre de la Rochelle ; — de 283 livres 5 sous 6 deniers, par messire Ragot, syndic d'Aunis.

G. 168. (Liasse.) — 1 pièce parchemin ; 116 pièces, papier.

1715-1718. — Comptabilité de M. Pitault. — Quittances : de 405 livres, par M. Allaire ; — de 810 livres, par Jean Bruslé. — Amortissement, moyennant une somme de 6,003 livres, de la rente annuelle de 300 livres, constituée par le clergé du diocèse de la Rochelle, à maître Pierre-Jacques Robert, avocat en Parlement, sénéchal de la ville et principauté de Talmond. — Lettre de maître Corneau, avocat ès conseils du Roi à Paris, relative à une procédure contre M. de La Barbelinière. — Quittance, par demoiselle Marguerite de Colant de Landray, de la somme de 500 livres.

G. 169. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1715-1718. — Comptabilité de M. Pitault. — Quittances : de 135 livres, donnée par maître Cellier, curateur honoraire de M. et de mademoiselle de Chastelaillon ; — de 4,938 livres par Mgr Étienne de Champflour, évêque de la Rochelle ; — de 810 livres par Mme de Béraudin-Bonneüil ; — de 600 livres par messire Duranti de Bonrecueil, curé de Saint-Barthelemy de la Rochelle ; — de 360 livres, payées par R. P. de Champflour, frère de Mgr de la Rochelle, au sieur Courson, libraire, pour livraison de quatre cents catéchismes du diocèse.

G. 170. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1718-1720. — Comptabilité de M. Pitault. — Quittances : de 450 livres, par messire Ayrault, curé de Saint-Jean de Liversay ; — de 543 livres 10 sous 4 deniers, par messire Corneille, chanoine et syndic du chapitre de l'église de la Rochelle. — Amortissement d'une rente de 150 livres, due annuellement par le clergé de la Rochelle à messire Jean Allaire, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de la Rochelle, fondé de procuration de dame Sara-Henriette Bernard de Vendosme, veuve de messire François de Goulard de Luzen, capitaine d'infanterie au régiment de Vivarais, ladite dame demeurant au château de la Réale, moyennant une somme de 3,000 livres pour remboursement du capital et 225 livres pour les arrérages, le tout payé comptant ; laquelle somme de 3,000 livres faisait partie de celle de 7,000 constituée par le clergé de la Rochelle au profit de messire Marie-Frédéric Green de Saint-Marsault, abbé de Chastelaillon.

G. 171. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1718-1720. — Comptabilité de M. Pitault. — Quittances : de 249 livres 16 sous, payés à Jean Bouquin, hôte des *Trois-Chandeliers*, à la Rochelle, pour la dépense faite chez lui par les députés du clergé ; — de 345 livres 9 sols 3 deniers, donnée à M. Pitault par messire Chalmette, fondé de procuration de messire François-Amable Soubrany, conseiller du Roi au Présidial d'Auvergne, séant à Riom, et dame Hélène Bigotteau, son épouse ; — de 293 livres 9 sous 8 deniers, délivrée par Pierre-François Ogier, conseiller du Roi en ses conseils, grand audiencier, trésorier et receveur général du clergé de France.

G. 172. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1720-1723. — Comptabilité de M. Pitault. — Quittances : de 80 livres, par M. Cadoret de Beaupréau, agissant tant pour lui que pour les autres héritiers de feu dame Bigotteau ; — de 48 livres, par maître Billaud d'Ardennes, comme étant au lieu et place de Magdelaine Giraudin, sa mère ; — de 20 livres, par demoiselle Anne Forestier. — Payement d'une somme de 310 livres à M. Chalmette, syndic d'Aunis. — Mémoires des avances faites par M. de La Mustière dans le procès de M. Pitault, syndic du clergé, contre les sieurs et dames de La Barbelinière.

G. 173. (Liasse) — 2 pièces, parchemin ; 58 pièces, papier.

1720-1723. — Comptabilité de M. Petit, conseiller du Roi au siége de Fontenay et receveur des décimes. — État et mémoire de ce qui reste dû des décimes, capitation, don gratuit et autres impositions ecclésiastiques. — Mémoire des décimes et autres impositions ecclésiastiques qui restent encore annuellement dus sur l'état des impositions laissé au sieur Petit, lorsqu'il eut la commission de la recette des décimes par maître Pierre-Jacques Robert,

sénéchal de Talmond. — Quittance de 390 livres 9 sous donnée à M. Petit, receveur des décimes ecclésiastiques par René Thoreau, écuyer, sieur de Saint-Chartres, conseiller du Roi, juge conservateur des priviléges royaux de l'université de Poitiers, receveur provincial triennal des décimes de la généralité de Poitiers. — Honoraires dus aux députés à la chambre ecclésiastique. — Quittances de Pitault, syndic du clergé.

G. 174. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1721-1723. — Pièces justificatives de la comptabilité de M. de La Bruère, avocat en Parlement, receveur des décimes ecclésiastiques. — Rente due au monastère des religieuses de Sainte-Ursule, au nom de M. et de madame de Bonneuil. — Pension faite au sieur Drouineau, prêtre aliéné qui est dans le couvent de Verteuil. — Honoraires du greffier de la chambre ecclésiastique. — Rente de 480 livres due au couvent des religieuses hospitalières de la Rochelle. — Pension d'un prêtre irlandais aliéné qui est au couvent des cordeliers de Fougeré. — Honoraires des députés à la chambre ecclésiastique. — Rente de 40 livres due à M. Béraudin-Bonneuil. — Rente de 450 livres due à messire Corneille, chanoine et syndic du chapitre de l'église de la Rochelle. — Les comptes sont visés par l'évêque de la Rochelle, Étienne de Champflour.

G. 175. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1723-1727. — Comptabilité de M. Pitault. — Quittances : de 120 livres par M. Beauvoisin ; — de la somme de 13 livres, par M. Chevallier; — de 80 livres, par messire d'Hillerin, doyen et député ; — par demoiselle Anne Fourestier, de la rente annuelle de 480 livres, léguée par Mgr de Champflour à l'hôpital Saint-Étienne. — Extrait du livre de la messagerie de Fontenay à Paris, concernant l'envoi de 7,070 livres fait par M. Pitault à M. l'abbé Combes, aumônier de l'église cathédrale de la Rochelle, au collége de Presle. — Quittances : d'une rente de 150 livres par Mgr de Brancas, évêque de la Rochelle ; — d'une autre rente de 420 livres, léguée à R. P. Pierre de Champflour, jésuite, par feu Mgr l'évêque de la Rochelle.

G. 176. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1685-1729. — Comptabilité de MM. Ragot et Chalmette, syndics du clergé. — Mémoires : de l'ouvrage fait par Bourot, dit la Verdure, vitrier, dans le cabinet des archives de l'évêché : 8 livres. — des déboursés faits par Picard, pour être allé, au nom du clergé de la Rochelle, faire des offres et sommations à MM. les directeurs de l'hôpital de Saint-Martin de Ré, savoir : « pour un cheval pris à la « Porte neuve pour me mener à la Repentie, 15 sous; pour « mon dîner à la Repentie, ayant resté jusqu'à une ou deux « heures sans m'embarquer n'étant pas venu de chaloupe, « 1 livre 5 sous ; pour mon passage, 5 sous ; pour l'assis- « tance de mes témoins, 30 sous chacun, sans y comprendre « qu'il a fallu leur donner à déjeuner, 3 livres ; pour « notre déjeuner, 2 livres 10 sous; etc. » en tout 13 livres 13 sous. — Lettres de maître Jean-Baptiste Romieu, avocat ès-conseils du Roi, à Paris, concernant les poursuites exercées contre le bénéficier du prieuré Saint-Hilaire de Puy-le-Bourreau, par mademoiselle Véronneau. — Remboursement effectué par messire Philippe Chalmette, d'une rente au capital de 3,000 livres, léguée par Mgr de Champflour à l'hôpital Saint-Étienne.

G. 177. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1727-1730. — Comptabilité de messire Pitault. — Certificat signé J. Delaire, recteur du collége des Jésuites à Clermont, constatant que R. P. Pierre de Champflour, de la compagnie de Jésus, âgé de soixante-seize ans, est décédé dans ledit collége le 4 mars 1729, et qu'il a été inhumé le jour suivant. Ce certificat est approuvé par G. de Champflour, vicaire général et official du diocèse de Clermont. — Quittance par sœur de la Grâce, supérieure des religieuses nouvelles catholiques de Saint-Joseph de la Providence, de la Rochelle, de la somme de 1,146 livres 12 sous.

G. 178. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1703-1731. — Comptes que rend pardevant Mgr l'illustrissime et révérendissime évêque de la Rochelle, et MM. les députés et syndics du diocèse de la Rochelle, maître Jacques de La Bruère, avocat en Parlement, ancien échevin de ladite ville, commis à l'exercice de l'office de conseiller du Roi, économe-séquestre de cedit diocèse, de la recette, mise et dépense faites par ledit sieur de la Bruère, comptable pour les années 1703, 1723, 1727, 1728, 1729, 1730 et 1731.

G. 179. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1730-1731. — Comptabilité de messire Jacques de la Bruère, receveur des décimes. Pièces justificatives. — Quittances : de 175 livres par Mgr Augustin-Roch de Menou, évêque de la Rochelle ; — de 15 livres par messire Laborde, prieur-curé de Surgères ; — de 6 livres par messire Charrot, curé de Saint-Laurent de la Prée. — Gages des

députés à la Chambre ecclésiastique ; Roulleau, député général, Reynaud, prêtre de l'Oratoire, Des Tourettes, député du chapitre, Pichard, secrétaire de la Chambre. — Payement au sieur Mounau, prêtre, vicaire de Saint-Martin, île de Ré, de la somme de 50 livres, à lui accordée par Mgr l'évêque de la Rochelle, pour avoir fait l'*ordo* des années 1731 et 1732.

G. 180. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1728-1732. — Comptabilité de maître Jacques de la Bruère. Pièces justificatives. — Quittances de 16 livres : par sœur Louise Benoist, fille de la Charité, pour l'instruction des petites filles de Surgères ; — de 133 livres 6 sous 8 deniers, due par le clergé de la Rochelle aux pauvres honteux de Fontenay-le-Comte, signée Lemercier, doyen de Fontenay ; — de 50 livres payées à titre de pension à messire Ridasse, ancien curé de Dompierre ; — du remboursement du capital des rentes dues par le clergé aux religieuses Ursulines (3,000 livres) ; aux religieuses hospitalières (3,000 livres) et aux religieuses de la Providence (3,000 livres).

G. 181. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1732-1736. — Comptabilité de M. Bonvallet, receveur des décimes ecclésiastiques. — Quittance de 5,840 livre 19 sous 9 deniers, donnée au sieur Bonvallet, conseiller du Roi, receveur des décimes du diocèse de la Rochelle, par François Ollivier, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur du comté de Sénozan, marquisat de Rosny, Falavier, Colombier et autres lieux, conseiller du Roi en ses conseils, intendant général des affaires temporelles du clergé de France. — Honoraires : du syndic du clergé ; — de M. d'Hillerin, député général à la Chambre ecclésiastique. — Traitement du vicaire du curé de Surgères. — Rentes servies : aux sœurs de la Charité, chargées de l'instruction des petites filles de Surgères ; — au monastère des religieuses de Sainte-Ursule de la Rochelle, avec la quittance de sœur Marie-Ursule de Bonsonge, prieure ; — au monastère des religieuses hospitalières de la Rochelle ; — à la maison des nouvelles catholiques de Saint-Joseph de la Providence de la Rochelle. — Quittances : relatives à la succession de Mgr de Champflour, signées par la supérieure de l'hôpital Saint-Étienne ; — par la prieure du monastère de Notre-Dame-de-Charité de la Rochelle ; — de 40 livres, signée par le P. Jaillot, curé de Saint-Sauveur de la Rochelle, député pour l'Aunis à la chambre ecclésiastique. — Pension d'un prêtre aliéné, détenu au couvent des Cordeliers de Merbault. — Transport des saintes huiles destinées au détroit de Maillezais, par M. Grimaud, vicaire de Notre-Dame de Fontenay.

G. 182. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1736. — Comptabilité de M. Bonvallet, receveur des décimes. — Lettres envoyées pour le syndic du clergé du mois de décembre 1730 au mois d'avril 1733, emballage et port des *mémoires du clergé :* 60 livres 4 sous. — Honoraires de maître Decomps, notaire royal et apostolique, 273 livres 9 sous 8 deniers. — Procuration donnée par Messieurs du clergé à M. Meteyer, sous-chantre, pour assister à l'assemblée générale du clergé de la province de Bordeaux. — Deux requêtes au sujet des droits imposés sur les bénéficiers de l'île de Ré. — Travaux de serrurerie et de menuiserie faits pour les RR. PP. du séminaire. — Lettre de voiture de deux caisses contenant « la tombe et l'épitaphe de marbre pesant 1,700 livres », de feu Mgr de Champflour (1735). — Mémoire du travail fait par J.-B. Billet, pour M. l'abbé Giraudeau (1735) : « une soutane de cadis d'agnant » pour façon et fourniture 6 livres 10 sous ; — 5 douzaines de boutons en crin, 1 livre 10 sous ; une soutanelle et une culotte de cadis d'agnant avec une camisole croisée de molleton, 7 livres 10 sous. — Subvention au sieur La Roche, ancien domestique muletier de feu Mgr de Champflour. — Mémoire des impressions et fournitures faites par Mesnier, par ordre de Mgr de Menou, évêque de la Rochelle et MM. de la Chambre ecclésiastique.

G. 183. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1736-1738. — Comptabilité de M. Bonvallet des Brosses, receveur des décimes ecclésiastiques. — Mémoires des impressions et fournitures faites par Mesnier à Mgr de Menou, évêque de la Rochelle et à Messieurs de la Chambre ecclésiastique. — *Te Deum* pour la naissance de Mgr le duc d'Anjou. — Sacre de Mgr de Menou. — Mandements pour la prise de Milan, la victoire de Parme et la prise de Philipsbourg. — Service pour le repos des âmes des officiers et soldats morts à la guerre. — Supplique adressée à Messieurs de la Chambre ecclésiastique de la Rochelle par Mathieu Legendre, prêtre, vicaire de Fenioux, possesseur en cette qualité d'une chapelle appelée la Verdonnière, à l'effet d'obtenir une modération de taxe ; — suppliques adressées à Mgr l'évêque de la Rochelle : par Étienne Rondard et Suzanne Giraud, sa femme, pour demander mainlevée de la saisie faite des prix de ferme d'une mauvaise borderie sise au bourg de Charsay, appartenant aux suppliants, qui ont renoncé à la succession de leur oncle, messire Henri Prunier, curé de Saint-Martin

de Chassenon en Poitou, décédé n'ayant que des dettes et partant dans l'impossibilité d'acquitter les taxes du receveur des décimes; — par Jean Bouquin, curé de la paroisse de Saint-Rogatien, pour obtenir décharge de taxe; — par messire Jean Le Roux, curé de Saint-Laurent des Forges, demandant décharge de la taxe indûment imposée puisqu'il n'a pas de vicaire; — par messire Jean Durand, prêtre, chapelain de la chapelle de Sainte-Sabine, de nomination royale; — par messire Jean Salomon de Saint-Étienne, prêtre, sous-chantre de l'abbaye de l'Absie et prieur du prieuré de Sainte-Catherine de La Gambuère, demandant la remise entière de ses impositions, par suite de l'incendie mis par malveillance à la grange du prieuré, incendie qui a fait les plus grands ravages; — par messire François Échinard, prieur de Saint-Paul en Gastine, sur l'insuffisance de ses revenus, déduction faite du traitement du vicaire.

G. 184. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1726-1728. — Comptabilité de M. Bonvallet des Brosses, receveur des décimes. — Rente au capital de 24,830 livres servie par Messieurs du clergé à la communauté des nouvelles catholiques de Saint-Joseph de la Providence de la Rochelle. — Arrérages de la rente due par le clergé à la succession de M. Pitault et de madame Catherine Robin, dont le fond appartient à l'hôpital Saint-Jacques de Fontenay. — Quittance de 5,840 livres 19 sous 9 deniers, moitié de l'imposition du diocèse de la Rochelle, donnée par François Ollivier, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur du comté de Sénozan, marquisat de Rosny, Falavier, Colombier et autres lieux, conseiller du Roi en ses conseils, intendant général des affaires temporelles du clergé de France. — Gratifications accordées par la Chambre ecclésiastique à divers ecclésiastiques de l'archiprêtré d'Ardin et du doyenné de Fontenay, qui ont un revenu insuffisant. — Insinuation et contrôle des lettres de prêtrise délivrées par Mgr de Menou à Pierre Luzet, Pierre-Henri Coutocheau, Jean-Bernard Audebert, François Bourgoin, François Boutiron et Henri-Louis Freillon. — Ordonnance de Jean Le Nain, chevalier, baron d'Asfeld, intendant de la Généralité de Poitiers, assignant une somme de 90 livres pour taxe de la conduite du prêtre Guillebot par la maréchaussée, des prisons de Poitiers où il est actuellement détenu, au couvent des Cordeliers des Anges.

G. 185. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1730-1741. — Comptabilité de M. de Redon, grand archidiacre et syndic général du clergé de la Rochelle. — Lettre de M. l'abbé Combes, supérieur du séminaire des missions étrangères, et quittances de plusieurs sommes montant ensemble à 652 livres, pour déboursés faits par M. de Rosny, avocat aux conseils du Roi, et chargé de l'instance pour M. de Jahan, curé de Mortagne, la communauté et habitants de ladite ville, contre les religieux Bénédictins dudit lieu et dans laquelle M. le duc de Villeroy est partie.

G. 186. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1740-1742. — Comptabilité de messire Jean-Jacques Bonvallet des Brosses, receveur des décimes ecclésiastiques du diocèse de la Rochelle. — État des arrérages du don gratuit dû par MM. les vicaires et autres prêtres du détroit d'Aunis : 257 livres. — Remboursement au maire et officiers de la maison de ville de la Rochelle des sommes dues à Mgr de Champflour par l'abbé Redon, grand archidiacre d'Aunis, — quittance signée Gilbert, Harouard Dubeignon, Butler, Valin (le jurisconsulte), P. Lamarque, Billaud d'Ardaine, Nicolas Morel, Vincent Bureau. — Quittances : de 3,054 livres 6 sous 6 deniers payées, savoir : 3,000 livres à l'Hôtel-Dieu de Fontenay, pour remboursement et extinction de 100 livres de rente; 48 livres 6 sous 6 deniers pour intérêts échus, et 6 livres à maître Masson, pour frais de la présente quittance, signée par les directeurs et administrateurs de l'Hôtel-Dieu : messire François Sabourin, écuyer, seigneur de Dissaycorp, la Nicollière, la Charoullière et autres lieux, conseiller du Roi, président sénéchal de Fontenay et bas Poitou; maître Nicolas Savary de Fief-Lambert, conseiller, procureur du Roi de ladite sénéchaussée; messires René Godin et Michel Raison, prêtres, curés dudit Fontenay; — de 567 livres payées à madame Léger pour remboursement de la somme de 2,268 livres, suivant la délibération de la Chambre ecclésiastique; — de 5,670 livres payées à M. Quéré, receveur de l'hôpital général de Fontenay-le-Comte. — Honoraires de M. Jaillot, curé de Saint-Sauveur, député à la Chambre ecclésiastique pour le détroit d'Aunis. — Rente de 100 livres servie au séminaire de la Rochelle, par le clergé, comme reste de celle amortie par M. de Lescure, baron de Sainte-Flève, pour l'entretien des pauvres séminaristes. — Quittances : de 230 livres 9 sous 3 deniers, par François-David Bollioud, écuyer, seigneur de Saint-Jullien, receveur général du clergé, pour contribuer aux frais de la tenue de l'assemblée générale du clergé; — de 43,266 livres pour le don gratuit du clergé du diocèse.

G. 187. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1742-1744. — Comptabilité de M. Bonvallet des Brosses. — Mémoire des impressions faites par ordre de Mgr l'évêque et de Messieurs de la Chambre ecclésiastique par la veuve Mesnier: (Mandement de MM. les vicaires généraux pour le vœu de Louis XIII au sujet de la procession générale le jour de l'Assomption; — arrêt du 21 janvier 1738 pour le recouvrement des droits d'amortissement et de francs-fiefs; — billet de Mgr qui fait défense d'entrer dans les cloîtres et sacristies des maisons religieuses ; — lettre à MM. les curés pour devancer la messe les jours de revue). — Subvention à MM. de Hillerin, doyen ; de Menou ; de Maynard; Des Roches; Messier; Jaillot ; Roulleau et François, députés de la Chambre ecclésiastique, pour les séances employées à recevoir les comptes des décimes et des insinuations. — Réparations à la maison du séminaire. — Honoraires de M. de Menou, vicaire et député général du diocèse de la Rochelle à l'assemblée provinciale de Bordeaux. — Pension du sieur de Vannes, prêtre, détenu dans la maison des religieux de la Charité de Vezins. — État des droits d'actes dus à maître Decomps, notaire royal apostolique à la Rochelle. — Frais dus à maître Vaslin, huissier à Fontenay, pour un commandement fait à M. Rodier, chapelain de la chapelle des Soulices à Benêt. — Mémoire du voyage fait à Angoulême par M. Duval, secrétaire du chapitre, pour la consécration des saintes huiles. — Impression du rituel du diocèse par Poirier, imprimeur à Fontenay : 1,000 livres.

G. 188. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1745-1747. — Comptabilité de M. de Bonvallet des Brosses. — Mémoires des impressions et fournitures faites par P. Mesnier, par ordre de Mgr l'évêque de la Rochelle et Messieurs de la Chambre ecclésiastique. — Supplique adressée à Mgr l'évêque, aux vicaires généraux et députés de la Chambre ecclésiastique, par les prieur et religieux de l'abbaye de Saint-Léonard des Chaumes, ordre de Cîteaux, pour obtenir une modération d'impôts motivée par « les « ruines qui leur sont restées des ravages que cette abbaye « a essuyée pendant les troubles sur le fait de la Religion. » — Requêtes en modération présentées : par René-Charles Bourgoin, prêtre, prieur de Notre-Dame du bois de Secondigny ; — par de Verthamon, recteur du collége de la compagnie de Jésus établie à la Rochelle ; — par messire Pierre Javerlhiac, prêtre, prieur-curé de Saint-Pierre de Ballon. — Insinuation et contrôle des lettres de prêtrise de François Bouthron, appelé à la cure de Fay-Moreau, par le choix de haut et puissant seigneur Louis Hubert, comte de Champagne, La Sueze, La Roussière et autres lieux, seigneur du prieuré de Saint-Maixent de Beugné. — Contrôle et insinuation des lettres de prêtrise de Jean-Guillaume Moreau, Joseph-Marie de La Pierrière. — Quittance des cousins Ranson, de 201 livres 18 sous pour les ornements du séminaire fournis à M. Le Redde, syndic. — Rente de 25 livres servie à madame Menuteau de Lenchère, sur la présentation du certificat de vie délivré par Étienne Dumas, juge sénéchal civil et criminel et de police de la baronnie de Champagne-Mouton en Poitou.

G. 189. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1748. — Comptabilité de M. Roulleau, receveur des décimes du clergé à Châtillon ; pièces justificatives. — Quittances : de 10 livres payée à messire Maynard de La Fortinière, doyen de Saint-Laurent-sur-Sèvre, pour avoir distribué les saintes huiles ; — de 120 livres, par messire Maynard, archidiacre de Thouars, pour un terme de sa pension ; — par François-David Bollioud de Saint-Jullien, receveur général du clergé et vérifiées par les abbés de Breteuil et de Nicolay, agents généraux du clergé de France, des taxes imposées sur le clergé de la Rochelle.

G. 190. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 115 pièces, papier.

1720-1749. — Quittances : des anciennes impositions, anciens décimes et anciens décomptes du clergé ; — des sommes imposées sur le clergé de la Rochelle, données aux différents receveurs des décimes par Pierre-Louis de Reich de Pennautier, conseiller du Roi, trésorier général du clergé de France ; — par Adrian de Hanyvel, seigneur de Manevilette, conseiller du Roi, trésorier et receveur du clergé ; — par Antoine Courtin, conseiller du Roi, trésorier général de France et Auvergne, comme ayant procuration de messire Philippe d'Aguesseau, sieur de Lormaison, conseiller du Roi en son conseil d'État, receveur général du clergé de France ; — par Claude Du Breuil ; — par François Ollivier, chevalier, comte de Sénozan, marquis de Rosny, etc., conseiller du Roi et intendant général des affaires temporelles du clergé ; — par Pierre-François Ogier, conseiller du Roi, grand audiencier, trésorier et receveur général du clergé de France, etc.

G. 191. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1747-1749. — Comptabilité de M. de Bonvallet des Brosses. — Rentes dues par le clergé de la Rochelle à l'hôpital de Fontenay-le-Comte. — Quittance d'une rente

due à dame Perrine-Marie-Anne Menuteau, épouse de messire Gaston le Roy, écuyer, seigneur de Lenchère, demeurant au logis noble de la Loubrie, paroisse de Parzai. — Rente de 200 livres due par le clergé à la succession Allard Belin. — Remboursement à messire de Gennes, syndic, des droits de procuration au détroit d'Aunis, dus au chapitre par le clergé diocésain. — Quittances : de 300 livres délivrées par messires de Bougainville et Dudon, « à cause de l'archi« diaconé d'Aunis, qu'ils possèdent dans l'église cathédrale « de Saintes; » — de 221 livres 13 sols 4 deniers, signée par les héritiers de messire Roulleau, archidiacre de Bressuire et syndic du diocèse, pour neuf mois des honoraires qui lui étaient dus en ladite qualité. — Honoraires dus à Valin, député à la chambre ecclésiastique pour le détroit de Fontenay, 40 livres. — Contribution du diocèse de La Rochelle à l'imposition de 102,500 livres, pour servir à acquitter parties des anciennes dettes du clergé, etc. — Rentes de 220 livres au monastère des religieuses de Sainte-Ursule de La Rochelle; — de 120 livres aux religieuses hospitalières de La Rochelle; — de 100 livres pour les Filles de la Sagesse de Fontenay; — distribution des mandements du clergé dans les doyennés, quittances signées : Voyneau du Plessis, doyen de Notre-Dame de Fontenay; Raison, curé de Saint-Jean de Fontenay; — honoraires du secrétaire de la chambre ecclésiastique, 100 livres; du syndic, 300 livres; de Jaillot, curé de Saint-Sauveur, député d'Aunis à la chambre du clergé, 40 livres.

G. 192. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1750-1755. — Comptabilité de M. Bonvallet, conseiller du Roi, receveur des décimes. — Quittances de M. François-David Bollioud, écuyer, seigneur de Saint-Jullien, receveur général du clergé de France, visées par les abbés de Castries, de Coriolis et de Jumilhac, agents généraux du clergé.

G. 193. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1750-1755. — Comptabilité de M. Bonvallet. — Quittances des payements faits aux députés à la chambre ecclésiastique pour les séances qu'ils ont employées à l'audition des comptes; — à M. de Menou, député général, pour 9 jours, à 12 livres : 108 livres; — à M. Griffon, député général, 108 livres; — à M. de Gennes, député du chapitre, 9 jours, à 10 livres : 90 livres; — à M. Mestaier, député d'Ardin : 90 livres; — à M. Des Roches, député de Bressuire, 90 livres; — à M. Vaslin, député de Fontenay : 90 livres; — à M. Le Redde, syndic : 90 livres; — à M. Espinay, député d'Aunis : 90 livres; — à M. Ferret, secrétaire : 90 livres; — à M. Bonvallet, comptable, pour 5 jours : 50 livres. — Nouvelles provisions données en cour de Rome, pour la chapelle Sainte-Catherine de Vezins, en faveur de M. Étienne de Saint-Géry. — Quittance signée Rasteau, père, et Pierre-Jean Rasteau, fils, de la somme de 2,566 livres 9 sous 3 deniers, imposée sur le clergé de La Rochelle et détroit d'Aunis, pour sa quote-part aux dépenses de l'approvisionnement de grains en 1753, etc.

G. 194. (Liasse.) — 24 pièces, papier, 4 sceaux aux armes de Mgr de Menou.

1750-1755. — Comptabilité de M. Alexandre Roulleau, receveur des décimes au district de Châtillon. — Ordonnance par Mgr l'évêque de La Rochelle et MM. de la chambre ecclésiastique d'une somme de 3 louis (72 livres) en faveur du vicaire de Trémont, « vu la maladie dont il est affligé. » — État des bénéficiers du département de Châtillon, qui sont mis en demeure de payer leur don gratuit et autres impositions ecclésiastiques.

G. 195. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 147 pièces, papier.

1756-1759. — Comptabilité de M. Bonvallet, receveur des décimes. — Quittances de François-David Bollioud, chevalier, seigneur de Saint-Jullien, des baronnies du Bourg-Argental, Fontaine-Française, Chaume, Fontenelle, Chaseuil et autres lieux, receveur général du clergé de France, savoir : 11,267 livres 5 sols 3 deniers, terme de Noël 1758, pour la quote-part du clergé du diocèse : 1° dans l'imposition de 1,012,500 livres ordonnée par l'assemblée de 1755, pour être employée au payement des arrérages et remboursement des 12 millions par emprunt accordé au Roi par l'assemblée de 1734; 2° dans celle de 405,000 livres ordonnée par l'Assemblée générale de 1755, pour le payement des arrérages des 8 millions par emprunt accordé au Roi en 1735; 3° dans celle de 202,500 livres ordonnée par l'assemblée de 1755, pour le remboursement des capitaux de l'emprunt de 1747. — Honoraires des députés généraux du clergé : C.-R. de Menou, Griffon, Dudon, de Hillerin, Valin, Espinay, Le Redde, syndic; Ferret, secrétaire de la chambre; Desroches, Voyneau du Plessis. — Rente de 200 livres due à l'hôpital de la Charité de La Rochelle. — Rente de 200 livres due à Belin Bernon et veuve Jenner, héritiers de feu Allard Belin. — Pension viagère de 125 livres à madame

Menuteau de Lanchère. — Amortissement de la rente due par le clergé à la succession du feu seigneur de La Frezelière, évêque de La Rochelle. — Quittance de 600 livres comptées au P. Favols, procureur du collége des PP. Jésuites de La Rochelle, pour honoraires du prédicateur de la retraite. — Quittance de 78 livres 15 sols payées à M. Crassous, procureur, comme porteur de procuration des héritiers de M. Richard des Herbiers, « pour 5 toises « 1 pied 1/2, dont le clergé du diocèse s'est rendu commun « par le surhaussement du mur du séminaire, vis-à-vis la « cour de la maison appartenant aux dits héritiers. » — Quittance de 250 livres payées à mademoiselle de Labruère, pour le répertoire fait par feu son père de tous les actes qu'il a insinués en qualité de greffier des insinuations ecclésiastiques, etc. — Pension du sieur Roulleau, prêtre de ce diocèse, détenu, par les ordres du Roi, au couvent des PP. Cordeliers de Verteuil. — Ordonnance des présidents, trésoriers de France et généraux des finances, chevaliers, conseillers de Sa Majesté, juges grands voyers de la généralité, fixant l'alignement de la façade du séminaire sur la rue Bazoges (1757). — Mémoires des ouvriers qui ont travaillé au séminaire. — Insinuation de la fulmination du bref de dispense du second degré de consanguinité pour le mariage projeté de Joseph-René Lambalais et Henriette Aubry, de la paroisse de Somloire.

G. 196. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1758. — Assignation adressée au sieur Desroches, contrôleur des vivres de la marine au port de Rochefort, pour déclarer ce qu'il doit à messire Pierre Charles, prieur de Saint-Étienne d'Yves et pièces de procédure y relatives. — Procédures entre maître André Savarit, notaire royal et procureur fiscal de la baronnie de Chatelaillon et Madelaine-Élisabeth Lhéritier, veuve de maître Jacques Massias, conseiller du Roi, président, lieutenant général du siége royal de Rochefort, comme tutrice de ses enfants mineurs. — Contraintes générales décernées par l'évêque, les députés et syndics de la chambre ecclésiastique du diocèse contre les prieurs qui n'ont pas acquitté les taxes ordinaires et extraordinaires, impositions, redevances et dons gratuits. — Exécution des meubles du prieur d'Yves, etc.

G. 197. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1713-1759. — Comptabilité de M. Roulleau. — « Comptes que rend par devant vous Mgr. l'illustrissime « et révérendissime évêque de La Rochelle, Alexandre « Roulleau, notaire royal apostolique, commis à la recette « des décimes et autres impositions ecclésiastiques de « vostre diocèse au département de Mauléon, de l'imposi- « tion faite sur tous les bénéficiers autres que les curés « du diocèse, pour l'entretien de vostre séminaire, à raison « de 1,499 livres 8 sous par chacun an, que doit ledit dé- « partement de Mauléon. »

G. 198. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1758-1759. — Quittances du compte de feu M. Roulleau, rendu par son fils le 9 mars 1759. — État des bénéficiers qui ont payé le terme de février 1759. — Lettres de M. Le Redde, chanoine, syndic du clergé, concernant la reddition du compte et les poursuites à exercer contre différents bénéficiaires. — Quittances de 142 livres 19 sous 4 deniers par M. Gaultier, receveur du droit de luminaire, dus au chapitre de Saint-Pierre de Poitiers; — celle de 100 livres, accordée à titre de secours à M. Grimaut, prieur de Maulevrier, pour infirmités.

G. 199. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1759. — Pièces justificatives de la comptabilité de M. de Bonvallet Des Brosses. — Mémoire des peintures, ferrures, maçonnerie et fournitures de bois pour le séminaire. — Pension de Christophe Mayaud, archidiacre de Thouars. — Rente de la sœur Thomas, fille de la Charité, chargée de l'instruction des petites filles de Surgères; — rentes dues à Marie-Louise Cartier, veuve Aumon et Marie Hérand; — à Belin-Bernon et veuve Jenner. — Honoraires de M. de Hillerin, député du doyenné de Saint-Laurent à la chambre ecclésiastique. — Quittance de 2,914 livres 16 sous 10 deniers, taxe du diocèse pour la quote-part de l'imposition de 416,920 livres pour le payement des arrérages des rentes de l'Hôtel de Ville de Paris et de Toulouse, prétendues assignées sur le clergé. — Imposition de 68,900 livres pour les pensions des ministres et autres convertis. — Quittances de 485 livres 3 sous 11 deniers, taxe du diocèse pour le terme de février 1760, pour sa quote-part des pensions susmentionnées; — quittance de 422 livres 10 sous 6 deniers, taxe du diocèse (terme de février 1759) pour sa quote-part de l'imposition de 60,000 livres pour appointements de M. Bolliond de Saint-Jullien, receveur général du clergé; — des agents généraux et frais communs des assemblées générales du clergé, etc.

G. 200. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1760-1761. — Pièces justificatives de la comptabilité de M. de Bonvallet Des Brosses. — Quittance de 600 livres, payées à l'abbé Griffon, député général, savoir 280 livres pour frais de son voyage à Bordeaux comme député de la chambre ecclésiastique à l'assemblée provinciale de 1760, 20 livres pour expédition du procès-verbal de l'assemblée, 300 livres pour frais extraordinaires. — Mémoire des impressions faites par Mesnier, suivant le mandement de MM. les députés de la chambre ecclésiastique, signé C. R. de Menou et Griffon, députés généraux ; Vinet, député du chapitre; de Hillerin, député pour le doyenné de Saint-Laurent; Espinay, prêtre de l'Oratoire, curé de Saint-Barthélemy, député pour l'Aunis; Valin, député de Fontenay; Ferret, député; Le Redde, syndic; Moulon, secrétaire. — Travaux de menuiserie faits au séminaire par Racaud. — Quittance de 45,524 livres, taxe du diocèse (terme de février) pour sa quote-part des impositions ordonnées dans les assemblées générales du clergé pour les payements des arrérages et les remboursements des capitaux des dons gratuits accordés au Roi.

G. 201. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1761-1764. — Pièces justificatives de la comptabilité de M. de Bonvallet Des Brosses, receveur des décimes. — Nouvelles impositions. — Quittances de la taxe du diocèse (terme d'octobre 1762), pour sa quote-part de l'imposition de 5,599,125 livres, ordonnée par l'assemblée générale du clergé pour le payement des arrérages et le remboursement des capitaux de l'emprunt de 8,500,000 livres et 5,500 livres 10 sous, taxe du diocèse pour sa quote-part de l'imposition de 648,000 livres ordonnée par l'assemblée générale du clergé pour le payement des arrérages et le remboursement de l'emprunt de 16 millions et de l'imposition de 121,500 livres. — Rente de 300 livres due par le clergé à l'abbé de Luchet, à cause de l'archidiaconé d'Aunis, qu'il possède dans la cathédrale de Saintes.

G. 202. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 42 pièces, papier.

1761-1764. — Pièces justificatives de la comptabilité de M. de Bonvallet Des Brosses. — Honoraires dus à messire Moreau, doyen de Vihiers, pour la distribution des saintes huiles. — Saisie pour le payement de 711 livres 8 sous 9 deniers, dues au clergé sur les tailles de l'année 1756, faite à la requête de messire Louis Le Redde, chanoine de l'église cathédrale, par Pierre Legras, huissier, sur le sieur Du Perré, conseiller du Roi, receveur des tailles de l'Élection de La Rochelle, et sur le sieur Jean-Pierre Nouveau, son commis, porteur de procuration. — Impressions faites pour le compte du clergé par Légier. — Pension du sieur de Vannes, prêtre, détenu au couvent de la Charité de Vezins. — Payements de 100 livres pour partie des honoraires de M. Vincent, chanoine théologal de Saint-Astier, pour la station de l'Avent par lui prêchée dans la cathédrale, somme prise sur la caisse des anciennes confréries ; — de 300 livres au P. Parade, procureur du collège des Jésuites de La Rochelle, pour moitié des honoraires des retraites fondées dans leurs églises par feu Mgr. de Champflour.

G. 203. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1764-1765. — Pièces justificatives de la comptabilité de M. de Bonvallet Des Brosses. — Quittances de 50 livres pour les *ordo* de 1765 et 1766 par Viette de La Rivagerie, chanoine; — quittance de 10 livres par M. Maynard de La Fortinière, doyen de Saint-Laurent, pour l'envoi des saintes huiles à Saint-Laurent-sur-Sèvre. — Mémoire du sieur Pavie, fils, libraire, pour reliure des rituels. — Contribution du diocèse au remboursement des rentes, à l'emprunt de 1755, aux anciennes impositions, aux frais communs et taxes des grandes et petites assemblées, aux décimes, pensions, appointements et rentes votés par les assemblées du clergé.

G. 204. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1766. — Pièces justificatives de la comptabilité de M. de Bonvallet Des Brosses. — Fournitures faites au séminaire de La Rochelle. — Impression des règlements du séminaire et indemnité au supérieur pour les pertes faites sur les pensions des séminaristes. — Extrait du testament olographe de dame Marie-Louise Cartier, veuve Aumon, portant legs à sa cousine Marie-Anne Héraud, femme du sieur Rivet de la Ferrière, de la rente due par le clergé à ladite veuve Aumon. — Sentence d'entérinement dudit testament, rendue par Henry-Paul Hersant, conseiller du Roi et son lieutenant général à Fontenay-le-Comte. — Procuration de Marie-Anne Héraud à son mari Roger Rivet, sieur de la Ferrière, receveur de la châtellenie de Neuvy et procuration dudit Rivet à maître Belliard,

procureur. — Certificat de vie délivré à dame Périne Menuteau, veuve de messire Gaston Leroy, seigneur de l'Enchère et de la Loubrie, par Jean-Baptiste Estève, conseiller du Roi, sénéchal, juge civil et criminel du siége royal du Cap et lieutenant général de l'Amirauté dudit lieu. — Payement de la rente à M. Maignent, chargé de procuration de madame Menuteau de Lanchère.

G. 205. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1759-1768. — États des bénéfices mis en demeure de payer les quartiers d'impositions du séminaire, fournis par les enfants et héritiers de M. Roulleau, receveur des décimes à Châtillon. — États des bénéfices portés mal à propos en *débet* sur l'état des arrérages du séminaire fourni par les héritiers de M. Roulleau pour différents termes qu'ils ont payés audit Roulleau, suivant les quittances qu'ils ont représentées et la plupart remises au sieur Bonvallet.— Pension des directeurs et séminaristes pauvres, etc.

G. 206. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1661-1667. — Comptabilité de Pierre Nollin, receveur ancien des décimes aux départements de Bressuire, Vihiers et Saint-Laurent sur Sèvre. — Supplique de François Fouasseau, ci-devant propriétaire des offices de contrôleur des expéditions bénéficiales et autres, pour solliciter le remboursement du prix de cet office supprimé par arrêt du Parlement de Paris. Il lui est alloué 514 livres. — Quittance de 142 livres, signée : Marie-Sylvie-Hours, demeurant au château de la Tremblay, veuve de Jehan Regnaudin, sieur de la Girardière, fermier du droit de luminaire de l'église Saint-Pierre de Poitiers. — Traitement des députés à la chambre ecclésiastique, etc.

G. 207. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1768-1769. — M. de Bonvallet, receveur. — Quittances de 143 livres payées au jardinier François Renaud « pour « avoir fait 25 toises d'espalier à 5 livres la toise, mis en « évantail un rang de tilleuls et arrangé les autres, pour le « parterre du séminaire. » — 10 livres à M. Viette de la Rivagerie, député du chapitre pour une journée de séance à l'assemblée ecclésiastique. — Aubes de dentelles, surplis, nappes d'autel repassés (le texte porte *flasqués*) et raccommodés pour la sacristie du séminaire. — Cens et rentes à raison de 17 sols 4 deniers par an payés à M. Desperoux, syndic dans la classe des cens et rentes du domaine du Roi de la ville de la Rochelle par le séminaire situé rue Dompierre, paroisse Saint-Barthélemy, etc.

G. 208. (Liasse.) — 115 pièces, papier, 1 sceau cire rouge.

1769-1770. — Comptabilité de M. de Bonnemort, receveur. — Commission de receveur des décimes du clergé délivrée par les présidents, trésoriers généraux de finances, chevaliers, conseillers de Sa Majesté, juges grands-voyers, directeurs et conservateurs des domaines et droits du Roi en la généralité de la Rochelle à maître Valentin-Pierre-Claude Mariocheau de Bonnemort, pourvu par Mgr l'évêque dudit office, à la charge de verser un cautionnement de 50,000 livres; — droit de procuration de 458 livres payées au syndic Poilièvre, chanoine ; — rente annuelle de 250 livres dues à François-Joseph-Emmanuel de Crussol d'Uzès, évêque de La Rochelle. — 300 livres dues à M. de Luchet, archidiacre d'Aunis. — 240 livres, à M. de Cressac, archidiacre de Thouars.—Certificat signé par Columban de Sarrelouis, capucin, préfet de la Mission, curé de la ville du Cap pour attester que « dame « Menuteau, veuve de l'Enchère, est vivante et qu'elle « remplit avec édification les devoirs de la religion catho- « lique, apostolique et romaine » certificat visé et scellé par J.-B. Estève, juge royal, civil et criminel de la ville du Cap, île de Saint-Domingue. — Gages des députés pour un jour de vacation, de Menou, 12 livres ; de Gennes, Vivier, Espinay, Aldebert, le Redde et le Gay, chacun 1 livre. — Roussy de Caseneuve, député général, 112 livres.

G. 209. (Liasse.) — 71 pièces, papier, 1 sceau cire rouge.

1771. — Comptabilité de M. de Bonnemort. — Quittance de la somme de 12 livres, due par le clergé à M. Burgaud, curé de Saint-Laurent de la Prée, pour sa chapelle des Charras ; — de celle de 66 livres 13 sols 4 deniers, due aux pauvres de Mortagne, représentés par messire Jahan curé dudit lieu; — de 80 livres due aux pauvres de Saint-Jean de Liversay, signée Routhureau, curé de Saint-Jean de Liversay. — Mémoire des travaux exécutés au séminaire par Chauvin, charpentier, Brun, serrurier et Macé, peintre. — Quittance par laquelle Lottin, prêtre, docteur ès droits et chapelain de l'Université de Paris, reconnaît avoir reçu de l'évêque de La Rochelle « la somme de 300 livres, à compte du marché convenu pour la direction de l'impression du nouveau bréviaire de son diocèse. »

G. 210. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1772. — État des bénéfices dont l'imposition a été augmentée : chapitre de La Rochelle, augmentation de 476 livres 12 sols. — Abbaye de la Grâce-Dieu, 740 lilivres. — Cure d'Angliers, 40 livres. — Cure de Benon, 48 livres. — Cure de Dampierre, 40 livres. — Marsilly, 38 livres. — Saint-Jean de Liversay, 50 livres. — Chaillé, 106 livres. — Prieuré de Saint-Sauveur de Nuaillé, 261 livres. — Religieux de la Grâce-Dieu, 50 livres, etc. — Acte passé par devant Colet et Demarande, conseillers du Roi, notaires royaux au châtelet de Paris, par lequel messire Philippe de la Roche Pomiers, abbé commendataire de Nieul, ancien vicaire général du diocèse de La Rochelle, vicaire général de celui d'Aire, constitue pour son procureur général et spécial, messire Poilièvre, chanoine syndic de la cathédrale de La Rochelle. — Leçons de chant, données aux séminaristes par Constantin, maître de psalette : 50 livres. — État des réductions et non-valeurs. — Facture de Boudet, imprimeur-libraire à Paris ; 100 antiphoniers graduels pour le diocèse, 2,400 livres, reliure, 780 livres, emballage et port 100 livres, missel de Paris, 20 livres, etc.

G. 211. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1687-1772. — Comptes rendus par devant Mgr l'évêque de La Rochelle et les députés de la chambre ecclésiastique par Jean de Vallant, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de La Rochelle, curé de Dompierre ; François Violleau, doyen de Fontenay-le-Comte, curé de Hermenault ; Barbin, curé de Sainte-Souile ; Jean Lambert, trésorier de la cathédrale ; François Ragot, curé de Marans ; Pierre Pitault de Rilly, tous syndics du clergé du diocèse de La Rochelle.

G. 212. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1773. — Comptabilité de M. de Bonnemort. — Entretien des pauvres séminaristes, 100 livres de rente annuelle payée par M. de l'Escure, baron de Sainte-Flève, au supérieur messire Ferron. — Ordonnance d'une somme de 30 livres, coût d'un bréviaire, accordé comme gratification, à chacun des membres de l'assemblée ecclésiastique, signée Roussy de Cazeneuve, Brémond, De Gennes, La Boucherie de Varaize, Aldebert, Arcère de l'Oratoire, Le Redde, Ayrault, Panier, Mounier, Massieu et Durand, ces trois derniers chargés de la rédaction du bréviaire. — Honoraires des députés, etc.

G. 213. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1774. — Comptabilité de M. de Bonnemort. — Impressions faites par Mesnier, par ordre de Monseigneur : 9 mars 1772, un pouillé de cent feuilles, in-4°, imprimé sur papier royal de Hollande, et relié en parchemin, 120 livres ; — 11 avril 1773, lettres patentes confirmant l'évêque dans tous les biens, droits et revenus ; — 9 mai 1774, procession pour demander à Dieu le rétablissement de la santé du Roi, 13 livres ; — mandement ordonnant un service spécial pour le repos de l'âme de Louis XV, 30 livres. — Retraite publique par trois missionnaires, instituée par Mgr de Champfleur, 1044 livres, etc.

G. 214. (Liasse.) — 72 pièces, papier, 1 sceau cire rouge.

1775. — Comptabilité de M. de Bonnemort. — Quittance de 94 livres 15 sous 3 deniers, payées à M. de La Maignère, héritier de feu son père, syndic des créanciers de la succession de M. de la Frezelière, évêque du diocèse. — Extrait mortuaire des registres de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption de la ville du Cap, île de Saint-Domingue, constatant le décès de madame de Lanchère, le 22 septembre 1774. — Toisé du vieux pavé devant le séminaire, rue Bazoges, par Comairas, *voyeur* de la ville de La Rochelle.

G. 215. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1776. — Comptabilité de M. de Bonnemort. — Quittances des 206 livres, par Massougne de Saint-Simon ; 98 livres par veuve Rivet de la Ferrière ; 500 livres par de la Richardière, secrétaire de l'évêché ; — Pensions de divers ecclésiastiques à l'hôpital général de La Rochelle, 813 livres 16 sols. — Fournitures faites au séminaire par Moreau, serrurier, Gauthier, couturière, Roux, tonnelier, Desperoux faïencier, et Comairas entrepreneur, etc.

G. 216. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1777. — Comptabilité de M. de Bonnemort. — État des réductions et non valeurs sur les impositions du diocèse de La Rochelle. — Non-valeurs ; cure de Châtelaillon,

taxée 24 livres; chapelle de Chagnolet, 3 livres; — cure de Saint-Sauveur de Nuaillé, 24 livres; — chapelle du Saint-Esprit du Vergeroux, 6 livres; — chapelle de Mallemort, 1 livre 16 sols; Puilboreau, 1 livre 6 sols; la Passion, 2 livres 13 sols; Jean le Noir et Jeanne Fecaude, 13 livres; (inconnue;) Liette Porcheron, 1 livre 16 sols; cure du Vergeroux, 9 livres. — Réductions : cure de Courçon, 20 livres; prieuré de Lignon, 109 livres. — Saint-James, 9 livres 5 sols; — Bois-Fleuri, 10 livres 5 sols; — cure de Marans, 50 livres; — prieuré de Saint-Sauveur de Nuaillé, 175 livres. — Lettre de change tirée sur Mgr l'évêque de La Rochelle, par Sartre Poitevinière, et payée à M. Beltremieux, fils aîné.

G. 217. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1778. — Comptabilité de M. de Bonnemort. — Quittances par MM. François-David Bollioud et son fils, receveurs généraux du clergé de France des impositions du clergé de La Rochelle, pour le payement des frais communs, taxes des petites assemblées, anciennes impositions, décimes, pensions, appointements et rentes de 1636, visées par les abbés de La Rochefoucauld et de Tarente, agents généraux, etc.

G. 218. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1626-1667. — Pièces relatives à la comptabilité générale du clergé du diocèse de Maillezais. — Arrêts du conseil d'État concernant le don gratuit. — Quittance de 1,553 livres 1 sol, signée par Philippe d'Aguesseau, conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé, receveur général du clergé de France, etc.

G. 219. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1788-1789. — Comptabilité de maître Charles-Louis Gabet, avocat en Parlement et au siége présidial et sénéchaussée de La Rochelle, receveur des décimes au détroit d'Aunis. — Quittances des impositions établies sur le clergé de La Rochelle par l'assemblée générale du clergé de France, signées F.-D. Bollioud et F. Roch de Quinson, chevalier, receveurs généraux, et visées par les abbés de Montesquiou, de Loménie, de Barral, agents généraux. — Mémoires des travaux exécutés au séminaire de La Rochelle, etc.

Officialités épiscopales et autres juridictions relevant des évêchés.

G. 220. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 31 pièces, papier. 1 sceau en plomb à l'effigie de S. Pierre et de S. Paul.

1677-1679. — Dispenses du 3e degré de consanguinité accordées par le Pape Innocent XI, à Nicolas Pédeneau, saunier, et Jeanne Jamon, veuve Mathieu Mestay, demeurant à la Couarde (île de Ré); — à Charles-François de Beynac, et Anne Fremy, de Surgères; — du 2e au 3e degré, à Pierre Suyre, praticien, et Suzanne Mayer, de Saint-Loup; — du 3e degré, à Antoine Marchand, conseiller au Présidial, et Élisabeth Chauvet, de La Rochelle; Etienne d'Arcemalle et Claude d'Arcemalle, de Langon; Jérémie Fors, laboureur, et Marguerite Bonnet, de Ballon (bulle originale scellée).

G. 221. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 59 pièces, papier. 1 sceau en plomb.

1680-1684. — Dispenses du 3e degré de consanguinité à Michel Proux et Marthe Mauri, du diocèse de Poitiers; — du 4e degré à Étienne Marchay, sieur de la Bocquerie, et Renée Hullin; — du 3e degré à Alexandre-Louis Cantineau, écuyer, seigneur du Coudray, paroisse d'Argenton, et Marguerite Fouscher de Ligny, paroisse Saint-Valérien; — à Jacques Jaudonnet, écuyer, seigneur de Langrenière, conseiller secrétaire du Roi et auditeur de ses comptes en Bretagne, et Jeanne de Bidéran, demoiselle de la Martinière; — dispense de bans à messire André Bouyn, chevalier, seigneur de Bersan, la Brinière, Jallais et autres lieux, et Suzanne de Ferrières, demeurant à Paris; — dispenses du 3e degré de consanguinité à Pierre Marchand et Marie Gendreau, de La Rochelle; — à Louis Jouet et Jeanne Baribaud, bref original scellé *sub annulo piscatoris;* — à messire Pierre de Sauzay, écuyer, sieur de Beaurepaire et Marie Des Prez, demoiselle de Fief-Mignon, etc.

G. 222. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1685-1689. — Dispenses du 3e degré de consanguinité; — à Jacob Cochon, agent du sieur de La Roche-Jacquelein, demeurant aux Placis, paroisse de Faymoreau, et Françoise Boutheleau, de Coullonges-les-Royaux; — Pierre de Hillerin, sieur de la Bourye, avocat en Parlement, demeurant à Mortagne, et demoiselle Anne Querrey, de Landegenusson; — du 2e au 3e degré pour messire

François Colbert, chevalier, seigneur de Saint-Mar, capitaine d'un des vaisseaux de Sa Majesté, demeurant à Rochefort, et dame Charlotte-Reine Lée, veuve de messire Nicolas de Chertemps, chevalier, seigneur de Seuil, aussi capitaine d'un des vaisseaux de Sa Majesté, demeurant à Rochefort ; — Paul de Pont, marchand et Sara Bernon, de La Rochelle ; — Allain-Pierre de Garsault, commissaire de la marine à Rochefort, et Jeanne Guillet ; — Jacques Pinsonneau, sénéchal et seul juge de Mortagne, et Renée Pineau, etc.

G. 223. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 83, papier.

1704-1710. — Dispenses de degrés de consanguinité et d'affinité. — Salomon Geay, sieur de la Gaconnière, et Jeanne Desmoulins, demoiselle de la Tour. — Étienne Regnaud, greffier de l'Amirauté de La Rochelle, et Marie le Roy. — Annibal-Thomas Pillot, chirurgien à Mauzé, et Jeanne Pillot. — Etienne-Robert Petit, conseiller au siége royal de Fontenay, et Marie-Jeanne Robert. — Michel Briçonnet, chevalier, et Marie-Thérèse Boutou, demoiselle de la Beaugissière. — Honorable homme Pierre Sibille, surnommé de la Vertu de Gastine, de la paroisse de La Flotte, et Elisabeth Herbert, de Saint-Martin (île de Ré). — Claude le Maignen, écuyer, seigneur de Larsangle et Louise-Elisabeth de la Clet (Anjou), etc.

G. 224. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin et 65 pièces, papier.

1711-1716. — Dispenses de consanguinité et d'affinité. — Alexandre d'Arcemalle, écuyer, et Gertrude de Morienne. — Jacques Banchereau, sieur du Tail, et Françoise Drillaud. — Charles de Villeneuve, chevalier, seigneur du Cazeau, et Henriette de la Haye-Monbault. — Robert Bodkin, marchand, et Elisabeth Butler de La Rochelle, etc.

G. 225. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier.

1717. — Dispenses de consanguinité et d'affinité. — René de Liniers et Renée de la Haye-Monbault. — Joseph fils de feu Toraille, sénéchal du comté de Marans, et Marie Boutet, fille de l'avocat au siége présidial de La Rochelle. — P.-P. Flamen, employé dans les fermes du Roi, fils d'un lieutenant général de police de Rochefort, et Marie-Suzanne Jolly. — Jacques-Albert de Gaalon, de Courdault, et Françoise Nadault, de Saint-Cyr du Doret. — René Maudet et Marie David, du bourg d'Esnandes. — Pierre Buttaud et Jeanne Martineau, du Bois (île de Ré), etc.

G. 226. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 54 pièces, papier. 2 sceaux en plomb.

1721-1740. — Modèle de requête et d'information pour le mariage de M. de La Villedieu (le modèle est une copie des actes relatifs à une dispense de troisième degré de consanguinité accordée à messire Jean-Charles Daitz de Mesmy et demoiselle Suzanne-Marie Green de Saint-Marsault). — Dispenses de degrés de consanguinité : pour Vincent Bonneau et Marie Duval ; — Jacques de Laroy et Marguerite de Laroy ; — messire Jacques-Geoffroy Grimouard, chevalier, seigneur du Péré et Marie-Angélique Grimouard, demoiselle de la Loge (sceau en plomb ; légende : ✠ CLEMENS PAPA XII) ; — Joseph-Léon Beau, sieur des Granges, de la paroisse de Breuil-Baret et demoiselle Catherine-Urbaine Belliard, veuve de Claude-Calixte Paillou ; — Gaspard-Charles de Goussé, chevalier de la Rochalar, chef d'escadre des armées navales du département de Rochefort, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, demeurant à Rochefort et demoiselle Marguerite-Charlotte de Goussé de la Rochalar, demeurant à Paris (sceau plaqué de Monseigneur de Vintimille, archevêque de Paris) ; — Alexandre-Baptiste Cousseau, sénéchal de Mauléon et Renée Favreau ; — Haut et puissant seigneur messire Amable Robin, marquis de Pimpéan, ancien grand sénéchal d'Anjou et demoiselle Élisabeth Robin de la Tremblaye, fille de feu haut et puissant seigneur messire François-Joseph Robin, marquis de la Tremblaye, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp des armées du Roi ; — Pierre-Antoine Butler, marchand et Elisabeth Bodkin, de la Rochelle ; — Charles Desherbiers et demoiselle Marie-Olive Desherbiers de la ville de Rochefort,

G. 227. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 83 pièces, papier. 2 sceaux en plomb.

1741-1746. — Dispenses de degrés de consanguinité : pour Jean Pescher et Anne Prou, du Bois (île de Ré) ; — Antoine Grousseau et Françoise Bonnin, de Saint-Saturnin du Bois ; — Benoit Bouzitat de Sélines, et demoiselle Marie Gilois ; — Paul Auger et Marguerite Maillou, de Rochefort ; — Louis-Denis du Chiron, et demoiselle Marie-Anne-Thérèse Savarit ; — André Boutaud et Marie Brillouet, d'Aigrefeuille ; — Pierre-Augustin et Jeanne-Françoise Quesneau ; — Pierre Avrard, de Marans, et demoiselle Catherine Garos, de Vix.

G. 228. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 40 pièces, papier. 3 sceaux en plomb.

1747-1749. — Dispenses de degrés de consanguinité : pour Charles Caillaud et Françoise Geay ; — Pierre-Victor Asselin « restaurateur du corps humain, » de Fontenay-le-Comte, et Marie-Thérèse Fortin ; — Denis-François Du Gast, étudiant en droit, fils de Louis-Denis-Edme Du Gast, conseiller du Roi, lieutenant-général du siége royal de police de Saint-Jean-d'Angély, et demoiselle Louise-Marie Bailly; — Jean Audry et Jeanne-Véronique Baudin, de Saint-Martin (île de Ré); — Jean Lambert et Perrine Bison, de Saint-Aubin des Ormeaux, sceau en plomb, légende : ✱ BENEDICTVS PAPA XIV.

G. 229. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 29 pièces, papier. 4 sceaux en plomb.

1705-1754. — Dispenses de degrés de consanguinité : pour Simonneau et Magdeleine Charon, de Forges;— Isaac-Nicolas Moreau et demoiselle Marie-Anne Rullier, de Thairé ; — Jean Ménager et Louise Tuffet, de Puy-Vineux; — maître Jean-Paul Boullé, procureur au siége royal de Rochefort et Angélique Patry; Joseph Billon et Rose Boutet, de Mervent ; — Pierre Moussaud, marchand de Courçon, et demoiselle Catherine Eulin, de Fontenay ; — André Deneschère et Jeanne Cholloux, de la paroisse de Voide.

G. 230. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 53 pièces, papier. 13 sceaux en plomb.

1755-1756. —Dispenses de degrés de consanguinité : pour Pierre Rulland, de Saint-Jean d'Angély, et Élisabeth Rulland, de Saint-Sauveur de la Rochelle ; — François Baudry et Marie-Anne Roulleau, de Vezins, — messire Étienne-Marie-Georges de Cacqueray de Valménier, enseigne des vaisseaux du Roi, à Rochefort et demoiselle Marie-Anne-Rose Le Vassor de La Touche; — Joseph-Réné Lamballais de Beauvais et Henriette Aubry, demeurant à Somloire; — Louis-Sylvestre Jambu, maître apothicaire, et demoiselle Marie-Marguerite Goujaud; — Étienne Sorlin, notaire au comté de Benon, et demoiselle Jeanne Sorlin, de Saint-Sauveur de Nuaillé; — maître André-Florentin Baguenard, avocat au Parlement, et demoiselle Jeanne-Félicité Joffrion, de la Forest-sur-Sèvre; — Pierre Plumant, de Lange-Fougereuse, et Marie-Aimée Julliot, de Roux.

G. 231. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 55 pièces, papier. 9 sceaux en plomb.

1757-1760. —Dispenses de degrés de consanguinité : pour Jean Chauveau et Anne Tuffet; —messire Jean-François Rougier, écuyer, et demoiselle Louise-Magdeleine Rougier, de la paroisse de Saint-Xandre; — Pierre Audineauld, bombardier de la marine, du diocèse d'Ypres, demeurant à Rochefort, et Marie Cosset, de Rochefort; — Jean Etien et Anne Boin, de Courçon; — François-Charles-Gabriel Ferey, exécuteur de haute justice de la ville de la Rochelle, âgé de 19 ans, et Françoise Chérubin, âgée de 25 ans, veuve de Nicolas Charpentier, vivant exécuteur de haute justice en la ville d'Angers; — René-Charles Pouvreau, de Brion, et demoiselle Marie Clémot de Rochefort; — Jacques-François Chevallereau de La Guérinière, licencié ès lois, de Secondigny, et demoiselle Marie-Radegonde Mosnay, de Vernon.

G. 232. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 64 pièces, papier.

1761-1764. — Dispenses de degrés de consanguinité : pour Guillaume Périer, capitaine de navire, et Gabrielle Suzinet, de Saint-Jean de la Rochelle ; — Pierre Dumaine et Jeanne-Françoise Wattin, de la Rochelle ; — Philippe-François Brunetière, procureur, et demoiselle Marie-Hélène Mesnard ; — Philippe Elbert, et Marie-Anne Bernard, de Villedoux; — François Bernard, et Marie-Magdelaine Elbert, de Villedoux ; — messire Louis Buor, chevalier, seigneur de Bois-Lambert, et demoiselle Marie-Magdeleine Buor, de Fontenay-le-Comte; — Jean-Jacques Coutenceau, et Catherine Raoult, de Rochefort ; — François Tuffet, et Marie-Anne Tuffet, de Puy-Vineux ; — Guillaume Desroches, capitaine de navire, et Marie-Louise Sollé, de la Rochelle; — Pierre Birot, orfévre, et demoiselle Marie-Anne-Thérèse Ganet, de la Rochelle.

G. 233. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 125 pièces, papier. 5 sceaux en plomb.

1765-1768. —Dispenses de degrés de consanguinité : pour Charles-Louis Philippe, et demoiselle Anne-Gilberte Théronneau ; — messire Pierre-Étienne-Louis Harouard, et demoiselle Marie-Agathe Petit du Petit-Val ; — maître Nicolas-Antoine Nicolas, de Sérigné, et Françoise François, demoiselle du Temps, de la paroisse de Fontenay; — mes-

sire Raymond de Saintours, seigneur du Petit-Cheusses, et demoiselle Marie-Élisabeth-Magdeleine Deyssautier; — Henry Tourneur, entrepreneur, et demoiselle Marie-Anne Dellissarz, de la Rochelle; — Jean-Baptiste-Gabriel Dunezat Saint-Michel, écuyer, lieutenant des vaisseaux du Roi, au port de Rochefort, et demoiselle Marie-Marguerite Dunezat Saint-Michel, de Rochefort; — messire François-Alexandre Taveau de Morthemer, et demoiselle Françoise-Louise de La Haye-Montbault; — Étienne Merland, et demoiselle Louise-Élisabeth Denis du Chiron; — maître Joseph-Pierre Prévost, avocat au Parlement et au siége présidial de la ville de la Rochelle, seigneur de la terre et seigneurie de Saint-Xandre, et demoiselle Marie-Françoise-Marguerite de Bosredon.

G. 234. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1770-1779. — Dispenses de degrés de consanguinité: pour Charles-Félix Gaillard, et Emerence Coquin; — René Merland, président au dépôt à sel de Mortagne et Tiffauge, et demoiselle Pélagie Boutellier; — maître Jean-Baptiste-François Poullain de la Vincendière, et demoiselle Marie-Anne Bouhetz de La Vergnais; — Joseph Guérin et Marie-Magdelaine de Cuves, de Rochefort; — Pierre-Mathieu-René Hue, ingénieur des ponts et chaussées de la généralité de la Rochelle, et demoiselle Adrienne-Catherine Bourgeois de Saint-Rémy; — Charles-François Plantard, caporal de la compagnie des bombardiers de la brigade de Rochefort, et Marie-Anne-Magdeleine Supiot, de la Rochelle; — Pierre-Polycarpe Fournier et Suzanne Guillobé, de l'île de Ré.

G. 235. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 123 pièces, papier; 1 sceau en plomb.

1774-1778. — Dispenses de degrés de consanguinité: pour Pierre Guillemet et Jeanne Nigot; — Joseph La Caille « restaurateur du corps humain » et Françoise Ferey, de la paroisse de N.-D. de la Rochelle; — Jean-Simon Millorit, et Périne Rémond, de Boussay, en Poitou; — Jean-André Fillonneau et Marie-Magdeleine Péroche; — Jean-André Pouliou, conseiller du Roi, lieutenant particulier au siége royal de Rochefort, et demoiselle Marie Pouliou, de Moëse; — Jacques Seguin et Geneviève Surville; — messire Joseph-Hyacinthe Ribaud de Langardière, et demoiselle Marie-Adelaïde-Françoise Nicolas de Voutron; — messire François-Jacques-Étienne-Augustin de Hillerin, chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant des vaisseaux du Roi, et demoiselle Thérèse-Victoire Pichard; — Jacques Constantin et Danielle Lacombe, de Fontenay; — Honoré Gaultier et Marguerite Mesnier.

G. 236. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 22 pièces, papier. 7 sceaux en plomb.

1784-1790. — Dispenses de degrés de consanguinité: pour Joseph Lorit et Jeanne Pommereau; — Jean-Amable Lessène et Marguerite Lessène; — Godefroy Chabirand et Marie Pouguet; — René-Élie Larcade et Marie-Adelaïde de Sayvre; — Pierre-Louis Foucault et Françoise-Thomasse Bessey, de Saint-Martin de Ré; — Josué-Nicolas Brisard Du Roc, et demoiselle Catherine Sibille, de la Flotte, île de Ré; — Jean Roy et Françoise Bréchoire; — Jacques Brochu et Périne Seigneurin.

G. 237. (Liasse.) — 134 pièces, papier; 8 sceaux en cire rouge; 6 sceaux plaqués.

1709-1784. — Déclarations. — Comparution par devant messire l'official du diocèse de la Rochelle; de dom Léonard Brunier, prieur de Saint-Cyprien de Poitiers, procureur général de Guillaume Péry, pourvu du prieuré simple et régulier de N.-D. d'Oulmes, demeurant au monastère de Saint-Vigor le Grand, près Bayeux; — de Jean-André Renou, licencié ès lois, procureur de Dompierre Barlange, prieur titulaire du prieuré régulier de Saint-Sauveur de Nouaillé et prieur conventuel de l'abbaye de Saint-Thibery, diocèse d'Agde, où il réside; — de Dom Mathurin Le Fresne, prieur de Bourgueil, au nom de Dom Jean Clave, prieur titulaire du prieuré régulier de Saint-Hilaire de Foussaye, élisant domicile au monastère Saint-Denis de France; — de Dom Jean Clément, procureur de Dom Jean-François Ernault, prieur de Saint-Jouin de Mauléon, demeurant à Saint-Germain des Prez; — de Dom Léonard Tandeau, agissant au nom de Dom François-René Desmaretz, titulaire du prieuré de Sainte-Radegonde d'Argenton-Château dépendant de Saint-Jouin, demeurant au monastère de Saint-Étienne de Caen; — de Dom Pierre Bernard, prieur de l'abbaye de Saint-Michel, procureur de Dom François-René Desmaretz, demeurant à l'abbaye de Saint-Enroult; — de Dom Jean Duchon, agissant au nom de Dom Joseph Gaultier, prieur titulaire du prieuré simple et régulier de Saint-Michel de Chanteloup, demeurant à l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux; — de Dom Charles Yvicquel, prieur claustral du prieuré conventuel de Saint-Jouin-sous-Mauléon, procureur de Dom Jean-François Ernault, prieur

titulaire dudit prieuré, demeurant à Sainte-Croix de Bordeaux; — de Louis-Alexis Gravier, négociant, procureur spécial de Dom Pierre Jourde, prieur du prieuré simple de N.-D. de Prières, lequel demeure à Rome, paroisse Saint-Louis; — de Dom Antoine Trablain, prieur de Saint-Etienne de Bassac, agissant au nom de Dom François-Dominique Maréchal, cellerier de ladite abbaye et titulaire de Saint-Hilaire des Bois; — de Dom Laurent Jauvelle, prieur de Sainte-Foy de Longa, demeurant à Saint-Michel en l'Herm; — de Dom Benoît Lemaire, procureur; — du R.-P. Dom Jean Lyssène, prieur de N.-D. d'Oulmes et sous-prieur de Solignac où il demeure; — de Dom René Pépin, procureur de l'abbaye de Saint-Jean d'Angély, agissant au nom de Dom Jean-Baptiste Duchon, prieur de N.-D. de Prières, demeurant à Savigineu, près Montbrizon; — de Dom Martin Duby, procureur de Dom Étienne Grasset, prieur conventuel de Saint-Julien, titulaire du prieuré de Saint-Cyprien-lès-Bressuire: — de Dom Étienne Rechignat, procureur de Dom Pierre-Hippolyte Descures, titulaire du prieuré de Prières. — Déclarations: des Jésuites du collége et du séminaire de la Rochelle (16 janvier 1762) pour attester leur soumission aux lois de l'église gallicane; — des Jésuites de Fontenay (30 janvier 1762) renouvelant comme ceux de la Rochelle, les déclarations de 1626, 1713 et 1759. — Comparution par devant M. l'official: de messire Louis-Étienne Arçère, prêtre de l'Oratoire de la Rochelle, au nom de Dom Toussaint Rouxel, prieur de l'abbaye de Saint-Sauveur de Rédon et titulaire du prieuré de Saint-Jouin de Villars; — de messire Louis Reybaud, prêtre de l'Oratoire, curé de Saint-Sauveur, au nom de Dom Étienne-Joseph Denise, prieur de Saint-Michel de Chanteloup; — de Dom Zacharie Merle, prieur de Vendôme, procureur de Dom Edme Baudelot, prieur de Puyraveau, en Aunis; — de Dom Alexandre Thibault Des Pierrieux, prieur de Saint-Hilaire du Bois, paroisse de Charon; — de Dom Jacques Cazaux, prieur de Saint-Pierre de Marsais; — de messire Charles-Ferdinand-Henry de Loynes de la Coudraye, au nom de messire François de Fontanges, prieur de Moreilles.

G. 238. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1679-1720. — Monitoires. — Requêtes pour obtenir monitoires, adressées à M. l'official de la Rochelle: par Antoine Héron, directeur de la compagnie des Indes occidentales, l'un des capitaines d'infanterie des habitants de la Rochelle, administrateur de l'hôpital et ancien juge-consul de cette ville; — les curé et fabriqueurs de la paroisse d'Aytré; — messire Habert, promoteur du diocèse; — messire de Launay, supérieur de l'Oratoire de la Rochelle; — François Beau, procureur fiscal de la seigneurie d'Andilly, demeurant à Longèves; — le procureur du Roi en la prévôté, connétablie et maréchaussée de France, de la généralité d'Orléans; — Marie-Magdeleine de Carvinal, veuve de Guillaume Frapyé, officier dans la marine royale; — Anne Lhérideau, veuve de Mathurin Daviceau, notaire de la châtellenie de Laleu; — Henri Le Mastin, chevalier, seigneur de Nuaillé et de Beauregard; — Jean Maupin, receveur des terres et seigneuries de Charron, Saint-Christophe, et agent général de monseigneur de Seuil; — Charles de Compaing, écuyer, sieur de Conqueteau; — Jean Giraudin, conseiller et élu en l'élection de la Rochelle; Pierre Clément, bourgeois de la ville de Ranmon, au canton de Fribourg; — messire Mathurin Lecompte, chanoine, prêtre, curé primitif du chapitre de l'église collégiale et séculière de Saint-Pierre de Soubise; — messire Jean-Honoré Sauvestre de Clisson, chevalier, seigneur comte des Mottes, sénéchal et gouverneur à la justice dans la sénéchaussée et siége présidial de la Rochelle, demeurant au château de Grolleau, paroisse Sainte-Soulle; — dame Renée de Bueil, veuve de messire François de Mesgrigny, et comtesse de Marans; — M. le procureur général de la chambre des Grands Jours; — Jean Chargé, écuyer, sieur de Laubressay, docteur en médecine; — Pierre Fier-Des-Bras, notaire et procureur à Saint-Martin de Ré; — maître Barthélemy Menouvrier, conseiller du Roi et son receveur général des domaines en Poitou; — messire Philippe-Louis de Liniers, écuyer, seigneur de Soulievre; — François Cauvain, marchand, demeurant à Marseille; — dame Claude Jourdain, épouse de messire Christophe-François, comte de Ronnecourt; — le syndic du chapitre de l'église cathédrale de la Rochelle; — messire Pierre Greffeau, écuyer, seigneur du petit bailliage de Chagnollet; demoiselle Olympe Binet de Mortiffroy d'Autichamp; — dame Marie Chaigneau, veuve de maître Jacques Rougier, écuyer, sieur des Tourettes, doyen de MM. les conseillers du siége présidial de cette ville, etc.

G. 239. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 112 pièces, papier.

1721-1778. — Requêtes pour obtenir monitoires présentées à M. l'official de la Rochelle: par Pierre Moreau, ancien conseiller du Roi, substitut de MM. les avocats et procureurs de Sa Majesté au bureau des finances de la Rochelle; Marguerite Rouillé, veuve de maître Charles Baudry, conseiller du Roi, lieutenant-général de la sénéchaussée d'Anjou; — Marie Louet, veuve de Gilles Ménage, écuyer, conseiller du Roi, au siége présidial d'Angers; — le

procureur fiscal du comté de Passavent; — Elie Penaud, notaire royal, à Saint-Martin (ile de Ré); — le procureur fiscal de la ville et vicomté de Tiffauges; — le procureur du Roi de la maréchaussée d'Angers; — Pierre Hullin, procureur fiscal de la ville et baronnie de Mortagne; — Armand-Charles de la Fontenelle, chevalier, seigneur de Vaudoré, Saint-Jouin de Milly, Puy-Mary, Puy-Pampin et autres lieux; Pierre Richard, clerc tonsuré procédant sous l'autorité de maître Guy Rivet, sieur de la Martinière; — messire Pierre-Gabriel Brunet, écuyer, seigneur de Sairigné en Poitou; — René Le Cocq et Gilles Revellières, négociants de Cholet; — le procureur fiscal de la châtellenie de la Chataigneraye; — Clément Texier, fermier, caissier du marais et syndic de la paroisse de Taugon la Ronde; — maître Pollart, procureur du Roi en la maréchaussée d'Aunis; — le procureur du Roi de la sénéchaussée de la Rochelle; — maître Etienne-Pierre Baudry, procureur ducal et fiscal du duché-pairie de Châtillon-sur-Sèvre; — maître Buard, procureur fiscal de la baronnie de Surgères; — Pierre Rousseau, procureur fiscal du marquisat de Cholet; — Jacques Tranchet, fermier de la terre et seigneurie du Vergeron; — le procureur général du Roi au conseil supérieur de Poitiers, représenté par maître Bertrand Des Nouy, doyen des procureurs au siége royal de Saint-Martin, ile de Ré; — maître Tayeau, procureur du Roi au siége de Rochefort; — maître Charles-Salomon Perreau, procureur fiscal de la haute justice, terre et seigneurie de la Motte Saint-Sulpice, châtellenie de Pardeau, bailliage de la Fenestre, Gautron et autres fiefs en dépendants et ses annexes; — le procureur fiscal de la baronnie et châtellenie de la Brande, la Meilleraye et Saint-Michel le Clou; — Pierre-Gabriel de Rechigne-Voisin, chevalier, seigneur de Guron, la Bouisière, la Penissière et de la haute justice d'Antigny, etc.

G. 240. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 118 pièces, papier.

1677-1680. — Officialité. — Informations: par le promoteur de la cour ecclésiastique pour, Nicolas Martin, marchand, au bourg de Saint-Martin, contre frère Thadée Baudoin, supérieur des religieux de la Charité et quelques ecclésiastiques de ce lieu « qui causent un grand scandale parmi le peuple de l'une et l'autre religion »; — par monseigneur l'évêque de la Rochelle: contre le curé de la Pommeray, prévenu d'avoir négligé de faire dire la messe et célébrer les offices religieux pendant plusieurs dimanches dans sa paroisse; — contre le sieur curé de Vezins, qui fait des mariages sans en avoir fait préalablement la publication des bans, desquels il dispense de sa propre autorité; — contre le curé de Loyre, qui a maltraité Jean Besnard, laboureur, à coups de bâton; — contre le curé de Puyravaux en Poitou, prévenu « d'avoir donné un coup de poing « par le visage au sieur Michel Theau, sergent verdier de « la commanderie de Puyraveaux, duquel coup il l'aurait « renversé par terre et ensuite lui aurait donné plusieurs « coups de poings et de pieds »; — contre le vicaire de la paroisse des Epaisses, prévenu d'avoir dit au prône, qu'il tenait pour excommuniés ceux ou celles qui n'avaient pas participé à la communion pascale; — contre Françoise Gauvain, veuve de Barthélemy Gauvain, sieur de Caillaneau, qui a épousé Pierre Brelluet, sieur de la Maison-Neuve, faisant ci-devant profession de la R.P.R. et à présent de la religion catholique, en se contentant du contrat de mariage reçu par Soullard, notaire, sur le refus de dispenses de bans par messire Michel Bouchereau, curé de Saint-Remy de Pouillé; — contre plusieurs personnes qui « le jour de fête « de Toussaints seroient allés tumultuairement sur le soir « dans l'église paroissiale de Saint-Saturnin du Bois en ce « diocèse, sous prétexte de prier Dieu pour les deffunts et « que néanmoins ils y auraient porté des bouteilles de vin « et y auraient fait un grand bruit jusques auprès de l'autel. »

G. 241. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 126 pièces, papier.

1680-1689. — Informations faites par le promoteur de la cour ecclésiastique contre: le curé de la Sequinière, prévenu de violence contre d'autres ecclésiastiques; — le desservant du prieuré de la Grande-Boissière, prévenu d'avoir menacé d'un bâton le curé de Saint-Aubin; — le curé de Saint-Sauveur de Nuaillé, prévenu d'ivresse, de voies de faits, d'immoralité et d'inexactitude dans les devoirs de sa charge; — le curé du Breuil de Magné, prévenu d'avoir « maltraité si outrageusement avec une grosse « canne, René Caillaud, serviteur domestique, qu'il est « griefvement blessé et meurtri et en danger de mort »; — le curé de Saint-Christophe, prévenu de voies de faits sur Catherine Vinet, femme de Jean Forgemont; — le curé de Saint-Aubin, prévenu d'injures envers François Jousseaume, prêtre desservant le prieuré de Toussaint la Grande Boissière, qu'il avait appelé « volleur de choux pom- « més qui appartenaient au sieur marquis de La Darbelière; » —Chauvet, prieur de Mortagne, pour une question de préséance dans une procession, sur la plainte d'Alexandre Barjot de Théligny et de Tourville, prieur et religieux de Mortagne; — le curé du Pissot, prévenu d'avoir pris part à une rixe dans la rue; — les curés de Corps et de Saint-Paul, convaincus d'avoir voulu célébrer le mariage de

deux personnes dont aucune n'était de la paroisse, noble homme Mathurin Abéliard, sieur du Coudray, avec Marie Chabot; — le curé de Coutron, prévenu de simonie; — le curé de Moustier, prévenu d'avoir manqué au respect dû à un évêque, en interdisant au vicaire de remplir les fonctions pour lesquelles il avait eu vocation.

G. 242. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 133 pièces, papier.

1704-1712. — Information à la requête du promoteur de l'official du diocèse de la Rochelle, contre un soidisant prêtre du diocèse d'Autun, qui, « bien loin de se con- « duire d'une manière canonique et conforme à la sainteté « du caractère dont il se prétend revêtu, mène une vie qui « scandalise les laïques, particulièrement les nouveaux con- « vertis et aultres de la Religion qui ne sont pas convertis.» — Bref du pape Clément XI, en faveur de François Soulard, du diocèse de la Rochelle. — Informations : contre le second régent du diocèse de Surgères, convaincu de scandale et d'intempérance; — le prêtre desservant le prieuré de la Forest-sur-Sèvre, convaincu de violences et d'emportements; — le sous-chantre de l'abbaye de l'Absie en Gâtine, convaincu « de mener une vie peu réglée et en « aucune manière conforme à son état et indigne de sa « profession, même d'avoir causé un scandale considérable « non-seulement dans ladite abbaye, mais encore dans les « lieux du voisinage; » — le curé de la Flotte, île de Ré, convaincu « d'excès de jeu et de vin, d'absences continuelles « de sa paroisse, de mépris et négligence dans ses fonctions « et d'avoir laissé mourir plusieurs de ses paroissiens sans « secours spirituels ni sacrements. »

G. 243. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 149 pièces, papier.

1712-1720. — Ordonnance de monseigneur Etienne de Champflour, évêque de la Rochelle, qui, sur la remontrance à lui faite par le promoteur qu'il existe dans l'archiprêtré de Surgères, un bourg nommé Curé où les habitants, n'ayant pas de prêtre depuis longtemps, se trouvent privés de secours spirituels, enjoint au curé de Saint-Georges du Bois, de se charger de l'administration des sacrements aux habitants dudit bourg de Curé; — Procès-verbal de l'abjuration de messire Geoffroy de Culant, seigneur de Saint-Mesme, entre les mains de messire Michau, curé de Beceleuf, et lettre dudit sieur de Culant, adressée à monseigneur l'évêque, par laquelle il réclame sa protection pour obtenir un ordre de la Cour qui le remette en possession de ses biens. — Jugement de l'official de la Rochelle qui ordonne que Pierre Chalumeau sera mis en possession du banc possédé par feu son père dans l'église paroissiale de Saint-Rogatien, à la charge de payer une somme de 8 livres 1 sol pour arrérages, et une rente annuelle de 20 sols, déboute les curés et fabriqueurs de leur opposition, compense les dépens et ordonne l'insertion de la sentence sur les registres de la fabrique. — Comparution par devant monseigneur l'évêque de la Rochelle, assisté de maître André Rochard, greffier de l'officialité, de la personne de vénérable messire Scipion-Jérôme Begon, prêtre du diocèse de Saint-Pol de Léon en Bretagne, docteur de Sorbonne, doyen, première dignité de l'église cathédrale de la Rochelle, lequel a remontré que le Roi l'ayant nommé à l'abbaye de Saint-Germain de Flaix, diocèse de Beauvais, et voulant en obtenir les bulles, il est nécessaire qu'il justifie de ses capacités, vie et mœurs; en conséquence, il est procédé à ladite information où comparaissent illustrissime et revérendissime père en Dieu, messire Jean-Baptiste de la Croix de Chevrières de Saint-Valier, évêque de Québec en Canada, conseiller du Roi en tous ses conseils; vénérable messire Charles de Hillerin, prêtre, docteur de Sorbonne, trésorier, seconde dignité de l'église cathédrale; vénérable messire Jean Vayssade, prêtre, licencié en théologie, sous-chantre de l'église cathédrale; vénérable messire Louis Bouchet, prêtre, licencié de Sorbonne, archidiacre et promoteur du diocèse et messire René Roulleau, chanoine. — Lettres d'official accordées à messire Gérard de Champflour; — jugement de l'official qui annule les promesses de mariage passées entre Suzanne Loriol et Daniel Moreau. — Sentence rendue en l'officialité de la Rochelle par messire Chalmettes, official; vénérable messire Charles d'Hillerin, docteur en Sorbonne, trésorier de la cathédrale; Pierre Rédon, licencié en théologie, grand archidiacre; Guy d'Hillerin, aussi licencié, chanoine et maître Jean Guillotin, ancien avocat au siége présidial, le sieur C*** L***, prêtre, vicaire perpétuel de la Chapelle-Largeau, atteint et convaincu des faits énoncés dans l'information, et en conséquence « irrégulier et « inhabile à exercer aucunes fonctions curiales, incapable « de posséder aucun bénéfice à charge d'âmes, même « dans le cas où il obtiendrait dispense du Saint-Père, « lui ordonne de résigner sa cure dans le délai de 6 mois, « de fournir à ses frais un prêtre approuvé pour la des- « serte de ladite cure de la Chapelle-Largeau, jusqu'à ce « qu'un autre curé en soit pourvu et lui enjoint de se reti- « rer dans un séminaire qui lui sera désigné, pour y jeûner « tous les vendredis pendant 6 mois, y être privé de boire « du vin lesdits jour de jeûne, et réciter 3 fois par semaine « à genoux et tête nue les sept psaumes de la Pénitence « avec les litanies qui y sont jointes, outre l'office ordi-

« naire, après quoi il sera tenu de rapporter un certificat « de bonne conduite du supérieur du séminaire. »

G. 244. (Liasse.) — in-folio, 214 feuillets, papier.

1721-1761. — Officialité de La Rochelle; M. Chalmettes, official; Des Tourettes, promoteur, et François Rullier, greffier. — Comparution par devant M. l'official : de demoiselle Marie de Menou, demanderesse en constitution de nouveau procureur contre messire Godefroy de Lullier, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et lieutenant des vaisseaux du Roi au port de Rochefort; — de messire Nicolas Beau, sieur de la Chenevère, conseiller du Roi, lieutenant particulier, civil et criminel au bailliage et au siége royal de Chastagneraye, demandeur contre messire Florent Rudième, ancien curé de Chiché; — maître Maixent Lange, ci-devant procureur fiscal d'Andilly-les-Marais et à présent notaire royal à Dompierre, contre Louis Fumat et Sébastien Rayteau; — de messire François Petit, écuyer, sieur du Petit-Val, comparant par Contocheau, demandeur contre messire Denis Canqueteau, curé de Nieul, défendeur et défaillant; — de messire François de Béchillon, chevalier, seigneur d'Allery, y demeurant, paroisse de Vallans, contre messire Calaur, curé de Bouhet. — Lettres de vicegérant de l'officialité, données par Mgr de Menou à messire Pierre-Cosme Régnier. — Messire Pierre Couzard, conseiller du Roi, lieutenant criminel, commissaire et vérificateur des rôles des tailles de l'Élection de la Rochelle, contre messire Audry, curé de Clavette; — demoiselle Charlotte-Lucie Mestayer, demanderesse en cassation de mariage, contre Gédéon du Vivier, capitaine au régiment de Vieuville, défendeur et incidemment demandeur en cassation et nullité de mariage; — messire Gédéon-Nicollas de Voutron, chevalier, seigneur en partie dudit lieu, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de vaisseau, demandeur en règlement contre messire Louis Desforges, curé de Voutron; — messire Jean Burgaud, notaire et fabriqueur de l'église et paroisse de Saint-Rogatien, contre Jean-François Auboyneau, maître monnayeur de la monnaie royale de la Rochelle, défendeur et incidemment demandeur contre ledit Burgaud, dame Louise de Gabarret, veuve de messire Alexandre d'Aubigny, vivant chevalier de Saint-Louis, lieutenant de vaisseau, intervenante; — dame Henriette Bardet, veuve de maître Jean-Baptiste Groyer, avocat en Parlement et au siége présidial de cette ville, contre Philippe Gaborit, demeurant à Marsilly; — dame Angélique Pascaud de Poléon, épouse de messire Balthazar Morisseau de la Fitte, chevalier, seigneur de Liesta, enseigne des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, accusatrice en crime d'insultes publiques à elle faites dans l'église Saint-Georges du Bois, contre messire Jean Marchand, curé dudit lieu; — demoiselle Marie-Louise Massicot de la Motte, contre messire Louis Pajot de Bourjolei et dame Marie Baudoin des Marattes, son épouse. — Lettres d'official accordées à messire Philippe Chalmettes, par Jean-Baptiste-Antoine de Brancas, évêque de la Rochelle; — de promoteur à messire Jacques Rougier des Tourettes. — Les confrères de la congrégation des jeunes artisans de cette ville établie dans le collége des R. P. Jésuites de cette ville, comparants, par Louis Pelletier, l'un d'eux, secrétaire de la congrégation, contre Jean Guitton, l'un des confrères, commis chez le sieur Carré et ci-devant secrétaire de la congrégation; — messire Charles de Hillerin, chevalier, seigneur de la Barbelière, la Touche et autres lieux, contre messire Louis Guibert, curé de Tessouaille; messire Jouault, conseiller du Roi, lieutenant civil et criminel en l'Élection de Mouton, intervenant; — messire Charles-Élie Quinot, écuyer, sieur du Fief, demeurant au château de Lugeon, en Saintonge, contre messire Charles-Xavier Gravier, curé d'Angliers; — demoiselle Marianne Pacardy, demanderesse en nullité de mariage, contre messire François Jaumier, écuyer, seigneur de la Barbelinière; — les confrères de la confrérie des pèlerins de Saint-Jacques, établie par permission et approbation de Mgr l'évêque en l'église des R. P. Cordeliers de cette ville, poursuites et diligence de Jean Martin, marguillier, l'un des confrères et prévôt de ladite confrérie, contre Pierre Baffet, marchand, René Choppin, tailleur d'habits, Michel Dreap, et Pierre Philbert, tous confrères de ladite association; — messire Jean-Baptiste Parent, écuyer, sieur de Beauregard, demeurant à Mortagne en Poitou, demandeur contre messire Marin Parent, écuyer, sieur de Boisance, demeurant à Beauregard en Poitou; — dame Gabrielle Brissonnet, épouse de messire Louis Guinot, écuyer, seigneur baron de Rion, contre messire Gravier; — messire Louis-Charles-Gabriel-Christophe de Vernou, chevalier, seigneur de Bonneuil, contre dame Suzanne Marie Béraudin, veuve de messire Louis-Charles de Vernou; — messire Charles Chambeaud, écuyer, sieur de Fleury, major garde-côte, habitant la paroisse Saint-Jean du Perrot, contre les sieurs curé et marguilliers de ladite paroisse, comparants par Bourgine, premier marguillier en charge; — Jean Bertreau du Clouzy, employé dans les fermes du Roi, contre Jeanne Gariteau; — maître François Corneille, ci-devant trésorier des guerres en Savoie, seul et unique héritier de messire Charles Corneille, chanoine de la Rochelle, contre messire Gabrèce, curé de Nuaillé; — les fabriqueurs de la paroisse Notre-Dame de cette ville, contre maître Pierre-Barthélemy Rozier, conseiller du Roi, contrôleur au bureau

des finances de la Rochelle; — Pierre Rodier, maître chirurgien, fabriqueur de l'église Saint-Étienne de Marans, contre le sieur Arsonnial, sacristain dudit lieu; — Maître Simon Coiffé, licencié ès lois, juge sénéchal des hautes justices, terres et seigneuries du prieuré de Saint-Maurice de Boceleuf, Saint-Gouard, Bauchaigne et autres lieux, syndic, procureur et fabriqueur de l'église et paroisse Notre-Dame d'Ardin, contre messire Quantin des Prez, chevalier, seigneur de la Fosse, ci-devant fabriqueur d'Ardin, défendeur et demandeur en garantie contre messire Jean Lacout, curé de Marsilly en Aunis et ci-devant curé d'Ardin; — messire Louis le Brun de la Frottère, capitaine de la brigade à cheval de Surgères, contre Jean Jaguenot, praticien; — Louis Joubert, ancien garde du corps du Roi, fabriqueur de l'église Saint-Gérard de la Leigne, contre Charles Raison, sergent au comté de Benon; — maître Jacques Chauveau, avocat en Parlement, juge sénéchal de Périgny, la Salle, Aytré et autres lieux, contre messire la Marie, curé du château de Vihiers; — maître Jacques-André Tayeau, greffier en chef du siége royal de Rochefort, demandeur, contre Marguerite Bonnaut; — les religieux capucins du couvent de Rochefort, en la personne de maître André Guesdon, conseiller du Roi, assesseur civil et criminel au siége royal de Rochefort, leur père temporel, contre Jean Courprie, marchand; — les sieurs curé et marguilliers et fabriqueurs de Saint-Jean du Perrot de la Rochelle, demandeurs en reddition de pain bénit, contre maître Jean-Gabriel Dunoyer, conseiller du Roi, receveur général des domaines et bois de la généralité de la Rochelle; — Ithier des Ouches, maître d'hôtel du sieur baron de Châtelaillon, demeurant au château du Roulet, contre messire Boutiron, curé de Vouhé; — Louis Fourneau, bourgeois de cette ville et seigneur engagiste de Marsilly, contre messire de la Ribaudière, curé d'Esnandes; — de maître Nicolas Savarit, seigneur du fief Lambert, conseiller du Roi et son procureur en la sénéchaussée, siége royal et tribunal de police de la ville de Fontenay-le-Comte, maire alternatif perpétuel de ladite ville, et demoiselle Marie-Françoise-Élisabeth Brunet de Montreuil, contre messire Jacques-François Brunet, écuyer, seigneur de la Souselière, messire Armand Prévost, chevalier, seigneur de Temrie, colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, et messire Jacques Tellé, écuyer, seigneur de la Villedieu. — Les syndic, boursiers et sacristain de Saint-Joseph des charpentiers, érigée dans l'église des pères Carmes de cette ville, contre plusieurs confrères de ladite association; — messire Alexis Brossier de Balade, écuyer, prêtre, curé de la paroisse de Plaineselve, contre Jean Lanarpoze d'Anglade, curé de Saint-Palais de Vitrezay; — André Mathieux, « bourgeois et rentier de la ville en Flandre, » tuteur honoraire des enfants mineurs de feu messire Étienne-Bernard de la Molère, écuyer, directeur de la monnaie royale de la Rochelle, contre messire Augustin dès Prez, curé de Sainte-Soulle; — les curé et marguilliers de Notre-Dame de la Rochelle, contre le sieur Billaud d'Angoute, ancien lieutenant de l'Élection de cette ville, il est condamné à payer aux demandeurs la somme de 108 livres 5 sols pour les frais de l'enterrement de feu son épouse; — messire Antoine Renconnet, chevalier, seigneur de Voyan, Monroy et autres lieux, contre messire des Prez, curé de Sainte-Soulle; — les sieurs prêtres et communauté des Étudistes de la ville de Paris, contre messire Charles-Bernard-Xavier Sauvestre de Clisson, prêtre, demeurant à Saint-Martin de Ré; — messire Hector de Saint-Georges, chevalier, seigneur de Dirac, Saint-Vivien, la Barlandière et autres places, contre messire Rabouin, curé de Voutron; — Marie-Marthe d'Escoubleau, demoiselle de Sourdis, et maître Claude-François Cherbonnel, greffier en chef au bureau des finances de cette généralité, demandeurs en mainlevée d'opposition à la publication de leurs bans, contre Pierre-Paul-Simon Flamain de la Flamandrie, et François-Simon Martin, procureur au présidial, son curateur; — Pierre Milasseau, ancien capitaine de cavalerie légère, de présent à l'hôtel royal des Invalides, détaché de la citadelle de Ré, contre messire François Suire, curé de la Leigne; — demoiselle Gabrielle Coudray, veuve de Séverin Sapinault, vivant intendant de M. le comte de Mortemart, et maître François le Meusnier, contrôleur des actes au bureau de Vihiers, son époux, contre messire Guymard, curé de Vihiers; — maître Esaye Toutant de Beauregard, maître chirurgien, contre messire Suire, curé de la Leigne; — messire Pierre Méric, écuyer, sieur de Clesimois, demeurant à Angers, contre demoiselle Jeanne le Roux; — messire Paul-Charles de Pont, écuyer, président, trésorier de France au bureau des finances de cette ville et généralité de la Rochelle, contre messire Guyot, curé de Lhoumeau; — maître Jacques-Charles Macault, avocat en Parlement, demeurant à Fontenay-le-Comte, demandeur en nullité de promesses de mariage, contre demoiselle Marguerite Macault, défenderesse.

G. 245. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 131 pièces, papier.

1722-1784. — Ordonnance de M. Chalmettes, official, qui, sur la supplique présentée par messire Charles Roussel de Tilly, chevalier de Notre-Dame de Montcarmel et de Saint-Lazare, exposant que le Roi avait accordé à messire François Roussel de Tilly, prêtre du diocèse d'Autun, l'abbaye de Mauléon, en ce diocèse, à la charge d'une pen-

sion annuelle et viagère de 1,000 livres, en faveur du suppliant, ordonne que la fulmination des bulles de provision de ladite abbaye de Mauléon ne sera publiée qu'à la charge et condition de la pension annuelle de 1,000 livres accordée par Sa Majesté et confirmée par lettres de la cour de Rome audit messire Charles Roussel de Tilly. — Fulmination des bulles de provisions de l'abbaye de Mauléon, en faveur de Luc Jazier de la Garde, et prestation du serment de fidélité du nouveau titulaire. — Information contre le curé de Vérines, convaincu en compagnie de sa sœur et du sieur Cerisier, peintre, de s'être précipité, dans l'église, sur le sieur Pierre Picard, tonnelier et syndic de la paroisse, de l'avoir renversé et maltraité au visage et aux mains. — Suppliques : de frère Pierre-Marie Cougnée, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur à M. Griffon, official du diocèse de la Rochelle, disant « qu'ayant fait profession chez les pères Bénédictins de la « congrégation de Saint-Maur, contre son inclination, il a « pris la résolution d'en sortir, » de « faire déclarer ses « vœux nuls et être remis dans le même état qu'il était « avant sa profession ; » — à l'official juge ecclésiastique et vicaire général du diocèse des sergents de la milice bourgeoise de la Rochelle, demandant l'autorisation « de « se servir de la brunette ou drap mortuaire du corps des « sergents de la milice bourgeoise, pour l'enterrement de « ceux d'entre eux qui viendront à décéder, sans qu'au- « cune fabrique s'en puisse emparer et l'adoption d'un « règlement, pour ce que la famille des décédés payera « à la fabrique de sa paroisse pour un honoraire ou droit « de brunette avec défense à tous les curés et marguilliers « des cinq paroisses d'exiger une plus forte somme que « celle qui sera fixée par le règlement. » — Enquête faite par Pierre-François Ayrault, official du diocèse, à la requête de demoiselle Marie Charrault « réclamant contre « ses vœux de religion en la communauté des religieuses « Ursulines de la ville de Parthenay, » vœux prononcés contre son inclination et parce qu'elle y fut contrainte par son père messire Philibert Charrault, écuyer, conseiller, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, en la chancellerie de la cour des monnaies de Lyon et premier chirurgien du Roi à la Rochelle. — Annulation du mariage célébré entre François B..., journalier, et Françoise P..., pour cause d'impuissance de cette dernière constatée par une enquête et un certificat des experts Martin du Puy de la Porcherie, docteur en médecine de l'université de Montpellier, conseiller du Roi, médecin ordinaire de Sa Majesté à la Rochelle et en Aunis, agrégé et syndic du collège royal de médecine de cette ville, Louis-Eléazar la Vienne et Jean-Didier Fleury, maîtres en chirurgie et chirurgiens jurés de ladite ville. La sentence permet « audit B... de se pourvoir par mariage avec toute autre. » — Information contre le sieur Pennetreau, curé d'Aligre, convaincu d'avoir fait servir au mariage d'un particulier de sa paroisse des dispenses de bans obtenues pour le mariage antérieur projeté par le même particulier, mais qui n'avait pas eu lieu.

G. 246 (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 147 pièces, papier ; 1 imprimée.

1610-1749. — Chambre ecclésiastique. — Procédures du clergé. — Arrêt du conseil d'État concernant l'exécution du bail général des domaines du Roi à François Euldes, et la visite des châteaux, maisons, fermes, moulins, fours, halles, palais, auditoires, conciergeries, étangs et autres bâtiments dépendants desdits domaines. — Circulaire adressée aux procureurs syndics, fabriqueurs, manants et habitants par les présidents, lieutenants, assesseurs, élus et contrôleurs conseillers du Roi, sur le fait des aides, tailles et autres deniers extraordinaires en l'Élection de la Rochelle. — Procédures, entre François Violleau, prêtre, doyen de l'Hermenault, contre Claude Demanné, marchand à Paris. — M. François Violleau contre honorables hommes Michel et Christophe Chiconneau, marchands à Tours. — Jacques Couéseau le jeune, procureur en la cour, contre MM. du clergé de la Rochelle. — Arrêt du Parlement de Paris concernant la dîme et centain dans la banlieue de la Rochelle, rendu entre messire François Vaultier, prêtre, curé de Salles, Jacques Descombes, prêtre, curé d'Aytré, Gilles Pacilly, prêtre, curé d'Aigrefeuille, René Loret, prêtre, curé de Saint-Rogatien, Guy Masson, prêtre, curé de Saint-Cybard et Pierre Papin, Jacques Philibert, Jacques Nicolas, Louis de Serrey, Étienne Mallet, Pierre Bernon, Suzanne Uriot, veuve de Jean de la Croix, Jean Greslin et Geoffroy Pierrot, défendeurs, et les syndic et habitants de la Rochelle. — Le clergé de la Rochelle demandeur, contre Jacques François Daix, écuyer, seigneur de Chateaudaix, et dame Marie Roulin, son épouse « héritiers de Jean Roulin, écuyer, sieur de la Mormartin leur père et beau-père qui l'était de Jacques Garnier, prêtre, écuyer, sieur de Surin. » — Le séminaire de la Rochelle contre messire de Laurière.

G. 247. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1641-1749. — Chambre ecclésiastique. — Procédures contre divers receveurs des décimes ecclésiastiques. — Réduction de comptes, payements de reliquats, véri-

fication des registres conformément aux ordonnances de Mgr l'évêque et des députés du diocèse. — Ordonnance de Mgr Henry d'Escoubleau, évêque de Maillezais pour la tenue de l'assemblée des députés à Fontenay-le-Comte. — Procédures : entre messire François Violleau, prêtre, curé de l'Hermenault, défendeur, assigné pour déclarer ce qu'il doit à messire Barnabé Chauveteau, sieur de la Chaumière, contre Jean Grassain, vigneron, et Périne Boutolleau, sa femme, demandeurs en saisie et en arrêt suivant l'exploit de Chabot, huissier ; — Henry de Laval, évêque de la Rochelle, contre messires Daniel Rampillon, Chauveteau et Collin, receveurs des décimes.— Requêtes à l'official, aux syndic et députés de la chambre ecclésiastique, par Jacques Fourneau, sieur de la Chaulme, tendant à ce qu'il ne fût pas contraint de rendre ses comptes le 18 juin 1638 ; — à Mgr l'évêque par les maire, échevins et autres officiers du corps de ville de la Rochelle, exposant qu'ils ont été assignés au bureau des finances, à la requête du syndic, du clergé de ce diocèse, se disant propriétaire des offices de greffier et contrôleur des domaines des gens de mainmorte, « pour se voir condamnés à fournir la déclaration des domaines qui leur appartiennent, dont ils jouissent par leurs mains, ou qu'ils ont donnés à ferme et déclarer les noms des fermiers depuis 1722, jusqu'à présent, pour être lesdites déclarations enregistrées et contrôlées, et les droits payés conformément aux édits et déclarations du Roi, etc. » Les magistrats municipaux s'appuient sur les circonstances critiques du moment « où les peuples manquant du nécessaire, ne peuvent, même après des délais multipliés, payer en entier les justes tributs dus au Roi. » Procédures entre les maire, échevins et conseillers du Roi du corps de ville de la Rochelle et le syndic du clergé.

G. 248. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1608-1765. — Gages des députés du clergé ; de la Brosse, vicaire-général ; Grignon, député du chapitre ; Pigeraud, député d'Ardin ; Moriceau, député de Saint-Laurent-sur-Sèvre ; Bouhiron, député de Vihiers ; Violleau, député de Fontenay, et Piot, curé de Notre-Dame de Fontenay. — Lettre de M. Barbot à messire Godet, syndic du clergé de la Rochelle, concernant l'assignation donnée audit syndic par le conseil, à la requête de la demoiselle Petit. — Signification faite par Gousset, sergent royal au siége de Fontenay-le-Comte, à Jacques Duclos et Jacques Pagez religieux de l'abbaye royale de Saint-Michel en Lherm, de l'ordonnance de l'évêque de la Rochelle contre ledit frère Duclos, lui enjoignant de cesser la vie scandaleuse qu'il menait, et le suspendant de toute fonction ecclésiastique. — Ordonnance de frère Loys de Chalons, bachelier en droit, prévôt de l'église cathédrale de Maillezais et grand vicaire de R. P. en Dieu, messire Henry Descoubleau, évêque et seigneur dudit lieu, assisté de nobles hommes et sages messires Pierre Brisson, sieur du Pallais et Hilaire Goguet, sieur de la Tousche, conseillers du Roi notre sire, sénéchal et lieutenant général en la sénéchaussée de Fontenay, et de vénérables et discrètes personnes messire René Ferrand, bachelier en droit, prieur de Gentils, et frère Barraud, curés des paroisses des deux églises de Saint-Nicolas de Fontenay, commissaires commis et subdélégués de N. S. P. le Pape, pour l'exécution « de la commission de 50,000 écus de rente ordonnancés estre rendus ès églises de ce royaulme, à l'instigation de Sa Majesté pour la manutention de la religion catholique, apostolique et romaine, soulagement du public et conservatien de l'estat de ce royaulme, » autorisant messire Jehan-Daniel Poisle, prieur de Saint-Nicolas dudit Fontenay, convaincu de n'avoir aucun moyen de payer sa taxe, à mettre en vente une pièce de terre du domaine dudit prieuré. — Requête adressée à l'illustrissime et révérendissime évêque de la Rochelle, aux syndic et députés du clergé par Daniel Rampillon, fils et héritier de noble homme René Rampillon, sieur de la Poictevinière, propriétaire de l'office de receveur ancien héréditaire des décimes du diocèse au département et doyenné de Fontenay et archiprêtre d'Ardin, à l'effet d'obtenir l'office exercé par son père, et acceptation de l'évêque de la Rochelle. — Réponse du procureur du Roi au bureau des finances de la généralité de Poitiers aux dires du sieur Jouault, receveur des décimes et du syndic du diocèse de la Rochelle, au sujet du cautionnement dudit receveur. — Signification faite au receveur Collin sur la requête du marquis de Louvois, grand vicaire général de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem et de MM. les commandeurs et chevaliers dudit ordre. — « Extraict des défaillantz au synode de Maillezais tenu à Bressuire, par Mgr. l'illustrissime et révérendissime cardinal de Sourdis, primat d'Aquitaine, coadjuteur de M. l'évesque de Maillezais. » Signé : F. cardinal archevêque de Bordeaux ; par commandement de Mgr. l'illustrissime et révérendissime cardinal et archevêque (signé) Bertheau, secrétaire.

G. 249. (Cahier.) — 67 feuillets, papier.

1770. — Chambre ecclésiastique. — « Aujourd'hui, 2 avril 1770, sur les deux heures de relevée, au réquisitoire d'illustrissime et révérendissime Mgr. François-Joseph,

Emmanuel de Crussol d'Uzès, évêque de la Rochelle, et MM. les commissaires députés à la chambre ecclésiastique et bureau des décimes de ce diocèse de la Rochelle, poursuites et diligences de vénérable messire Louis Le Redde, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de cette ville, syndic du clergé dudit diocèse, nous conseillers du Roi, notaires garde scels à la Rochelle, soussignés, nous sommes transportés en la résidence de maître Jean-Jacques de Bonvallet, cy-devant receveur des décimes et autres impositions ecclésiastiques de ce diocèse de la Rochelle et greffier des insinuations ecclésiastiques sise rue du Palais, paroisse Saint-Barthelemy, où étant ledit sieur le Redde, en sa personne, assisté de maître Joseph Crassous de Médeuil, procureur au siége présidial de cette ville, avons procédé à la levée des scellés apposés sur la caisse, les portes des cabinets et armoires, meubles, effets et papiers, en la maison dudit sieur Bonvallet en cette ville et en sa maison de campagne sise à Coup-de-Vague (paroisse de Marsilly) et à la vérification des livres dudit sieur Bonvallet. »

G. 250. (Registre.) — In-folio, 262 feuillets, papier.

1614-1660. — « Papier censif et terrier des cens et rentes dues annuellement à la recette de la terre et seigneurie de Chaniers, appartenant à messieurs les vénérables doyens, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Saintes, seigneurs spirituels et temporels dudit Chaniers, un chacun jour de fête de Saint-Luc, tiré et dressé tant sur le procès-verbal de la vérification de ladite terre, faite par maître André Tourneur et Hiérémie Huon, avocat en la cour de Parlement de Bordeaux, et siége présidial de Saintes, juges ordinaires, l'un après le décès de l'autre de ladite seigneurie, y assistant vénérables et discrètes personnes maîtres Pierre Humereau, René-Vincent Ségnin de la Place, Romain Moreau, et Charles Moisne, tous chanoines prébendiers de ladite église, commissaires à cette fin par ledit chapitre députés, y assistant aussi maître Thierry Amelotte, procureur d'office de ladite seigneurie, maître Denis Vergeat, greffier d'icelle, maître Pierre Lheriteau, Daniel Archambaud et Pierre Corbineaud, notaires royaux et arpenteurs jurés ez années 1614, 1620 et 1621, que nouvelles baillettes ont été faites, accordées, signées ensuite de ladite vérification, jouxte et suivant icelle, par lesdits sieurs Vincent de la Place, Moreau et Moisne aux tenanciers et emphythéotes ci-après dénommés, qui, de plus que desdites cens et rentes sont tenus et obligés (de tous leurs biens) envers ladite seigneurie et d'un denier tournois par chacun an à la susdite fête de Saint-Luc, pour chacun feu pour les grands et petits communaux dudit Chaniers, ainsi qu'il résulte par la transaction sur ce faite, le 2 avril 1620, par devant ledit Corbineau entre lesdits sieurs d'une part, et les manants et habitants dudit Chaniers d'autre et par lesdites nouvelles baillettes ou expoctes, reçues et passées par moi ledit Vergat, notaire tabellion royal garde-note héréditaire en Saintonge soussigné, résidant audit Saintes, qui ai fait et dressé ledit susdit papier en la forme qui s'ensuit. » — Principaux tenanciers : Pierre Pain, secrétaire de la paroisse de Chaniers, maître Pierre Simonneau, notaire royal audit bourg ; — maître Nicolas l'Écuyer, procureur au siége présidial de Saintes, pair et échevin de la maison commune de ladite ville ; — Jean Bernard, sergent de ladite seigneurie ; — demoiselle Marie Guibert, veuve d'Abel de Berthus, écuyer, sieur de Foucherans et demoiselle de Foucherans ; maître Sauvet Chappuis, notaire et sergent royal audit bourg ; Jacques Breau, prévôt de ladite terre et seigneurie de Chaniers. — Maître Jean Goy, procureur du Roi au siége présidial de Saintes ; — maître Charles Ozias, avocat en la cour ; — noble homme Jean Richard, receveur pour le Roi des tailles et tallions en l'Élection de Saintes. — Maître Daniel Tutard, notaire royal. — Noble homme Jacques Ozias, sieur de Monlabeur, conseiller élu pour le Roi en l'Élection de Saintes, pour sa maison noble dudit Monlabeur. — Maître Jean Terciuier, marchand. — Maître Pierre Mabaud, procureur au siége présidial de Saintes. — Marie Devallée, veuve de maître Étienne Arnaud sieur de Grand. — Maître Isaac Thomas, juge de Saujon. — Samuel Gallet, écuyer, demeurant à Saintes. — Honorable homme maître Charles Ozias, sieur de Monlabeur, avocat en la cour du Parlement de Bordeaux et siége présidial de Saintes ; — Jean Gallet, sieur de la Benâte ; — honorable homme maître Arthus de Guip, sieur du Pas, avocat en la cour du Parlement de Bordeaux et siége présidial de Saintes ; — maître Lancelot Brisson, procureur au siége présidial de Saintes ; — maître Isaac Ballanger, notaire et sergent royal au bourg de Saint-Palais-les-Saintes ; — Pierre Sanxay, marchand de la ville de Saintes ; — maître Pierre Corbineau, notaire sergent royal à Chaniers ; — les clercs, prévôts et choristes de l'église cathédrale de Saintes ; — Jean Daudenet, sieur de la Laurencière ; — maître Jean Goy, sieur de la Baisne, procureur du Roi au siége présidial de Saintes (depuis maire de ladite ville) ; — les héritiers de Jean Greleau, conseiller magistrat au siége présidial de Saintes ; — noble homme Jean Doussin, conseiller élu par le Roi en l'Élection de Saintes, mari de demoiselle Poitevin, relicte de noble homme Pierre Chemereau, avocat en la cour, aussi élu en ladite Élection ; — les héritiers de Charles Farnoulx, vivant sieur de la Gatessière ; — honorable homme maître Jean Fruchier, avocat en la cour et siége présidial de Saintes ;

— honorable homme maître Jacques Guionnet, avocat, etc.

G. 251. (Registre.) — In-folio, 245 feuillets, papier.

1782-1789. — Délibérations du chapitre de l'église cathédrale de Saintes, présidé par messire Charles-Marc-Antoine d'Aiguières, et composé de MM. Léonard Delaage doyen; Louis Mossion; Jean-Louis-André de Luchet; Jean-Pierre Croisier; Hilaire-Marie d'Hérisson; Louis Capdeville; Jean-Pierre Pichon; Jean-François Dudon; Louis Begole; Louis-Jean de Luchet jeune; Thomas de Bourdeille; Pierre-Gabriel Grellet; Élie-François-Dominique Castin; Michel-Dominique de Luchet; Jean-Mathieu Delord; Pierre Dangibeaud; Joseph Gemit; René-Antoine de Saint-Légier; Claude-Furcy-André Legrix; Félix-Maximin d'Éguillon; Joseph du Cheyron; Charles Renaldy; Paul Paroche; Jean Marchal; Jean Simpé; Jean-Baptiste Gravier; Jean Chevalot et Jean Morin. — Congé accordé au sieur Donvillée, contrebasse de cette église pour aller à la Rochelle vaquer à ses affaires. — Permission à madame de Reverseaux, intendante (*sic*), de faire arrêter avec une chaîne une chaise, dont elle se sert pour assister à l'office divin dans la cathédrale, à côté de la porte collatérale du chœur à gauche. — Vote des réparations pour la chapelle de Saint-Jean. — Visite à M. l'évêque de Beauvais, frère du prélat de Saintes. — Plaintes contre le passager de Chapniers. — Le chapitre décide que le sieur Guenon, avocat, sera consulté sur la manière d'obliger ce passager à servir régulièrement le passage. — Prise de possession de l'archidiaconé d'Aunis, par M. Augustin-Alexis Taillet. — Sur une lettre du sieur Leloup, curé vicaire perpétuel de la Chapelle-des-Pots, MM. de Bourdeille et de Saint-Légier, s'offrent à aller desservir cette chapelle pendant le temps pascal. — Députation de messire d'Aiguières, de Montdauphin, Dudon et Castin pour la visite à Mgr. l'archevêque de Bordeaux. — Abandon fait à la cathédrale par M. de Montdauphin, de tous les sels des marais de Cavignac, à la charge par le chapitre de payer les décimes dus par la chapellenie de laquelle dépendent lesdits marais. — Justification du curé de Thors, calomnieusement dénoncé par ses paroissiens, au sujet de prétendus refus de billets de confession. — Admission comme contrebasse, de Jean-Nicolas Geoffroy, frère lazariste. — Taxation à 30 livres, du tonneau de vin dû au chapitre par son fermier de Montils. — Nomination des officiers du chapitre pour 1783, Castin, syndic; de Saint-Légier, adjoint; Pichon, trésorier; de Saint-Légier et Legrix députés pour la chambre ecclésiastique. — Pichon, receveur des lods et ventes; Croizier, contrôleur; de Luchet et de Bourdeille, commissaires des tables; d'Aiguières et de Saint-Légier, commissaires des maisons; de Luchet et Gimet, commissaires des chapelles; Begole, receveur; Dudon et de Luchet jeune, Begole, Castin, de Saint-Légier et Legrix, pour monter au trésor.— Dispense du 4ᵉ degré de parenté pour le mariage de Louis Tessin avec Marie Tessin. — Communication au subdélégué et au lieutenant de la maréchaussée, d'une requête des habitants de Montils, au sujet d'un vagabond malfaiteur. — M. de Guillon est autorisé à tenir son camail baissé pendant la durée de l'office, à la condition de se tenir dans les basses-stalles. — Dispenses de bans pour le mariage de messire Jacques-Louis de Guinot de Soulignac, veuf de dame Sidoine-Françoise-Henriette de Kerlinguen, chevalier, seigneur baron de Moragne et de la prévôté, ancien major au régiment de Beaujolais, de la paroisse de Saint-Maur de Saintes, avec demoiselle Marie-Françoise-Mélanie-Auguste-Adélaide-Pétronille de Sillègue, de la ville de Santerre en Béarn.— Autorisation donnée au trésorier de faire faire deux chapes rouges en damas à grands ramages. — Cession au marquis et à la marquise de Blenac, moyennant mille livres, et la construction d'un hangar, du terrain formant passage de la maison de M. Mossion, du côté de la rue Saint-Maur. — M. d'Abzac, seigneur de fief dans la paroisse d'Écurat, est autorisé à faire mettre un banc dans ladite église. — Lecture d'une consulte du sieur Guenon, avocat, au sujet d'un pré que la dame de Châteaucouvert a fait défricher et emblaver.— Bénédiction du tableau de la chapelle Saint-Jean. — Plaintes contre le maître d'école de Chaniers. — Conflit de juridiction entre le présidial de Saintes et le chapitre. — Droit de prélation accordé au sieur de l'Enchère. — Décès de messire Pierre-Marie-André Guenet, chanoine. — Nomination et installation de messire Paroche au canonicat vacant. — Réparations à l'église de Chaniers. — Dispense de bans : pour messire Dominique-Joseph Vigoureux de la Roche, et demoiselle Marie-Françoise du Breuil de Guitaud, de la paroisse de Meschers; — pour Jean-Baptiste Garat, garde du corps du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et Catherine-Eulalie d'Eauboneau; – les sieurs Roudier, curé de Nieul-le-Virouil, et Huvet, desservant de Javresac, sont autorisés à absoudre du crime d'hérésie Marie Salmon et demoiselle Roux, et à recevoir leur abjuration. — Plaintes : contre plusieurs officiers du régiment Vexin, qui avaient fait du scandale en dansant dans l'église pendant la messe; — contre le sieur Labbé, cabaretier du bourg de Chaniers, prévenu d'avoir servi du vin aux habitants pendant l'office divin du jour de Noël. — Décès de messire Charles-Gaspard de Mondauphin, chanoine. — Décès à Bordeaux du sieur Garnier, féodiste, chargé de la vérification de la terre de Chapniers. — Souscription aux ouvrages de M. d'Aguesseau. — Table

de l'assistance de MM. les chanoines du service divin. — Le chapitre prescrit une information secrète sur les reproches qu'on fait au curé de Consac, d'avoir marié des gens de la R. P. R. — Adoption d'un projet de requête au conseil d'État au nom du chapitre, par maître Rigaud, avocat, « aux fins de se pourvoir à ce tribunal, au nom du chapitre contre les délibérations illégalement prises par « l'hôtel de ville de Saintes, le 24 janvier 1788, auquel le « chapitre aurait dû être appelé, selon l'usage et la posses- « sion immémoriale, outre et contre l'arrêt du conseil du « 29 avril 1777, qui semble l'exclure des assemblées mu- « nicipales, en ce que par ledit arrêt, il est porté que les « assemblées se tiendront à l'effet de l'élection des offi- « ciers municipaux de ladite ville ou autres affaires impor- « tantes, comme établissement, nouveaux changements, « tenant à la constitution de la ville, bail des octrois, em- « prunts ou autres de pareille nature, seront composés à « l'avenir de toutes les personnes qui ont eu séance à « l'hôtel de ville, en qualité de maire, échevins, conseil- « lers assesseurs ou autres officiers municipaux, sans « qu'aucune autre personne qui n'aura pas été revêtue de « ces charges, puisse y être convoquée ni assister, sous « quelque prétexte que ce soit. »

G. 252. (Liasse.) — 18 pièces, papier; 1 sceau.

1650-1788. — Testament de Charles Arnoldeau, chantre de l'église métropolitaine Saint-André de Bordeaux, demeurant en la maison de la chanterie de ladite ville, au profit du chapitre de ladite ville de l'hôpital Saint-André, du chapitre de Saint-Pierre de Saintes, des couvents des R. R. Jacobins, Capucins, Jésuites, Carmélites, de maître Louis Alain, sieur de la Vigerie, conseiller du Roi en la cour des aides de Guyenne, et chanoine de l'église métropolitaine Saint-André de Bordeaux, son cousin-germain, et de messire Charles Bribut, sieur de la Tour Blanche, écuyer, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, fils d'une cousine-germaine. — Extraits des registres du chapitre de la Rochelle, indiquant les places respectives dans le chœur, de MM. les membres du chapitre et du présidial, des officiers de l'Élection (sceau du chapitre portant un sceptre fleurdelysé et une main de justice en sautoir, timbrés de la couronne d'épines et cantonnés de trois alérions avec la légende : « *Sigillum ecclesiæ cathedr. rupellen.* ») — Requête adressée au chancelier garde des sceaux de France, par le chapitre de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Saintes, au sujet des novales qui lui sont contestées par un de ses vicaires perpétuels, en vue d'obtenir que « les curés, vicaires perpétuels, qui feroient leur option de la pension congrue, aient les dîmes novales des terres, qui se défricheraient dans la suite, si elles n'avoient pas été cultivées d'un temps immémorial; que les autres curés vicaires-perpétuels qui ont un revenu fixe et limité, dont leurs prédécesseurs ont joui, et qui aiment mieux le conserver que de faire l'option de la congrue de 306 livres, ne pourroient rien prétendre sur le prétexte des novales, et que les traités faits entre les vicaires perpétuels et les curés primitifs sur le sujet de leurs rerevenus réciproques seroient entièrement exécutés. » — Au dos est écrit, sans doute de la main de l'évêque : « *Placet.* » — Procès-verbal d'estimation des sels des marais salants, dépendant du prieuré de Saint-Georges, à la requête des vénérables doyen, chanoines et chapitre de Saint-Gratieu de la ville de Tours. — Ferme des devoirs dus dans l'étendue de la paroisse de Clavette par le chapitre de la Rochelle, à Marie-Suzanne Bouthier, veuve Roy. — Extraits des avis et observations de l'assemblée générale du clergé de France, sur la manière dont les déclarations doivent être fournies par les abbayes, prieurés, chapelles, bénéfices, communautés séculières et régulières de l'un et de l'autre sexe. — Appel comme d'abus interjeté par les habitants de Marancennes, devant l'intendant de la Rochelle, du décret d'union des trois canonicats de Saint-Pierre à la mense du chapitre de la Rochelle, union qui n'a été consentie par les habitants que sous la condition que MM. du chapitre entretiendraient un vicaire pour desservir la chapelle de Saint-Nicolas de Marancennes, lorsqu'on l'aurait rebâtie, et que l'évêque réglerait les gages dudit vicaire. — Devis et détail estimatif des travaux à faire pour la construction d'une chapelle placée près l'Hôpital Saint-Charles, et destinée à servir de dépôt pour les corps morts de la ville de Rochefort, qui doivent être transportés au cimetière de cette ville, etc.

G. 253. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1040-1786. — Prieuré de Saint-Georges d'Oleron uni à la mense capitulaire de l'église métropolitaine de Tours. — Fondation et dotation de l'abbaye cardinale de la Très-Sainte-Trinité de Vendôme, par Geoffroy, comte d'Anjou et Agnès sa femme, dotation confirmée par Guillaume, duc d'Aquitaine, leur fils, et comprenant leurs possessions dans l'île d'Oleron. — Privilèges concédés à ladite abbaye par Charles IV le Bel et Philippe VI de Valois, rois de France (Copie vidimée et collationnée par Grossard et Chasseloup, notaires). — Bulle du pape Léon X, confirmant le partage fait entre Louis, abbé du couvent et monastère de la Très-Sainte-Trinité de Vendôme, de l'ordre

de Saint-Benoist, diocèse de Chartres, relevant immédiatement du Saint-Siége, et Antoine de Crevant, prieur du prieuré de Saint-Georges de l'île d'Oleron, du même diocèse de Saintes (août 1515), texte et traduction. — Décret d'union du prieuré d'Oleron à la mense capitulaire de la sainte église métropolitaine de Saint-Gaticien de Tours, rendu par Léon de Beaumont, suivant brevet royal, et avec le consentement de l'archevêque de Tours, abbé commendataire, cardinal de l'abbaye royale de la Très-Sainte-Trinité de Vendôme. — Échange des landes près Bois-Fleury, contre un journal et demi de terre aux Guignoliers, entre noble et religieuse personne Pierre-Jean Lebourcier, religieux de l'abbaye de la Très-Sainte-Trinité de Vendôme, prieur de Saint-Nicolas et soulacier du prieuré dudit Saint-Georges, pour illustrissime prince, M. le cardinal de Bourbon, abbé de Vendôme, et noble et discret messire François Cheminard, prieur dudit prieuré de Saint-Georges, et Étienne Blanchard, laboureur, demeurant au village de Bois-Fleury, paroisse de Saint-Pierre. — Mémoire des différents objets cédés à vil prix par le sieur le Comte, fondé de pouvoirs de M. l'abbé de Vendôme, sans le concours du prieur de Saint-Georges. — Acquisition de quatre sillons de terre appartenant à Pierre Grelaud, au lieu appelé la Boue, confrontant d'un bout à l'écours qui sépare les seigneuries de Saint-Denis et de Saint-Georges, par Pierre Martin. — Traité entre Thomas Gaigneur, Jacques Cranier, fermiers de Saint-Georges, Jean Bouyer et Pierre Guérit, pour la construction de 5 livres, 28 aires de marais salants en la prise de Martelle, dépendants de cette seigneurie. — Défense de traverser à pied ou à cheval le pré Vallet, par le juge sénéchal de Saint-Georges. — Procès-verbal constatant l'incendie de la grange du prieuré, notamment de la partie qui touche la Garenne. — Déguerpissement fait par Marguerite Laumosne, veuve de Jean Blanchard, de trois pièces de terre sises dans la prise des Landes, proche de Champ-Morant. — Requête et assignation du sieur Bouffard, procureur fiscal de la seigneurie, aux fins de réunir au domaine une chambre en masure au village de la Brée. — Ordonnance du sénéchal de Saint-Georges, affiches et publications pour l'acensement des prés Vallet et du four banal de Saint-Georges. — Procès-verbal judiciaire de plantation d'un poteau sur les sables attenant à la prise des marais de la Nouette, pour faire séparation desdits sables, les uns pour servir au chauffage du four de Sauzelle, en y plantant tel bois que le seigneur de céans jugera à propos, et le reste pour servir de pacage aux bestiaux du village de Sauzelle et lieux circonvoisins. — Procès-verbal des dégradations commises aux prés Vallet par le sieur Masson de Lardillière, d'après la déclaration des experts nommés par messire Antoine Dubois de la Rochette, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, seigneur prieur commendataire du prieuré de Saint-Georges, y demeurant. — Décret d'union du prieuré de Saint-Georges à l'église métropolitaine de Tours, à la charge par le chapitre de faire un fonds annuel de 400 livres, pour être distribuées aux pauvres de la paroisse de Saint-Georges, suivant l'état qui en sera fait par les curé, syndic et économe des pauvres de la paroisse. — Lettres confirmatives du décret d'union. — Concession d'un banc et du droit de sépulture à perpétuité dans la chapelle de la Sainte Vierge, par le curé et les fabriques de Saint-Georges, à messire Antoine Dubois de la Rochette, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, moyennant une livre de rente annuelle et perpétuelle. — Échange par lequel messire Antoine Dubois de la Rochette, cède à André Michaud, une maison découverte avec des «quéreux» devant et à côté, confrontant la maison dudit Michaud, située à La Brée, les deux tiers d'une chambre basse audit lieu, du levant, le parc dudit Michaud et un petit parc, et reçoit en échange un emplacement et quéreux situés au village de la Brée. — État des ouvrages à faire au ruisson de Martell situé dans la seigneurie de Saint-Georges, lequel a 1300 toises, qui doivent être payées par 41 livres 10 aires de marais salants qui tirent servitude entière dudit ruisson, et 59 livres 8 aires, qui ne tirent que demi-servitude. — Prise de possession du prieuré de Saint-Georges, par vénérables messires Claude le Gros et Louis-Sébastien Carré, de Tours, chanoines prébendés, députés du chapitre de Tours. — Cession par le chevalier de la Rochette à MM. du chapitre de Tours, de toutes les petites cuves au-dessous de six pieds de diamètre, qui sont au prieuré de Saint-Georges, ainsi que de tous les biens fonds qu'il possède en propre, comme les ayant acquis de dame Magdelaine de Bourges, moyennant 1,313 livres. — Arrêt du conseil d'État, maintenant le prieur de Saint-Georges en possession de la jouissance des deux tiers des sels féodaux et censiers, et les fermiers de l'abbaye de Vendôme, dans la jouissance de la moitié de tous les autres sels des marais du prieuré, à la charge par l'abbé de Vendôme et ses fermiers, de contribuer pour moitié aux dépenses et réparations à faire, à raison des sels desdits marais. — Sentence du Présidial de Saintes et arrêt du Parlement de Bordeaux, condamnant Pierre Huet de Boisneuf syndic, au nom des habitants de Saint-Georges, appelants de l'ordonnance sur requête rendue par le juge dudit lieu, qui enjoint à tous les tenanciers de faire la déclaration de leurs biens. — Transaction au sujet du partage du marais salant, entre messire Pierre Riouffe, seigneur, prieur commendataire du prieuré de Boutigny, fondé de pouvoirs de très-haut et puissant prince, Monseigneur Philippe de Vendôme, grand prieur de France, lieutenant général des ar-

mées du Roi, et haut et puissant seigneur messire Guillaume Aufrie de Chaulieu, seigneurs spirituels et temporels de la terre et châtellenie de Saint-Georges d'Oleron, membre dépendant de ladite abbaye et maître Pierre Vieuille, conseiller du Roi, lieutenant civil en l'Élection de Saintes, au nom et comme procureur de très-haute et très-puissante Dame Charlotte de Caumont de Lauzun, abbesse de Notre-Dame hors les murs de Saintes, et, en cette qualité, dame de la châtellenie de Saint-Denis. — Arrêt du conseil d'État, ordonnance de Pierre Cosson de Guimps, chevalier, conseiller du Roi, grand maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts de Poitou, Aunis, Saintonge, Angoumois, Limousin, Haute et Basse Marche, Bourbonnais et Nivernais, et procès-verbal d'arpentage concernant la coupe par *recepage* et sans réserve de baliveaux de la garenne du prieuré, qui sera ensuite divisée en cinq coupes égales devant être exploitées de trois en trois ans. —Mémoire pour les seigneurs du bailliage de Marennes et de l'ancienne baronnie de l'île d'Oleron, contre les prétentions des traitants, qui, à la faveur de deux arrêts du conseil d'État, s'arrogent les droits de lods et ventes aux mutations des domaines qui relèvent de ces seigneuries qu'ils prétendent être de la directe du Roi, ces seigneurs n'étant à tort considérés que comme engagistes. Il a été renoncé à ces prétentions pour la seigneurie de Saint-Georges, en présence des termes de l'acte de fondation et dotation de l'abbaye de Vendôme, dont copie est annexée. — « La « comté de Marennes et l'isle d'Olleron ont toujours fait « partie de la comté de Saintonge. Les ducs de Guyenne, « comme comtes de Poitou et de Saintonge, la possé- « doient en 910... Le dernier duc de Guyenne, comte de « Poitou et de Saintonge, mourant en 1137 dans son pèle- « rinage de Compostelle, Eléonore sa fille, fut mariée à « Henri II[e] du nom, duc de Normandie, et depuis, roi « d'Angleterre. Elle lui porta la duché de Guyenne, les « comtés de Poitou et de Saintonge avec l'isle d'Olleron. « La guerre s'alluma quelque temps après entre la France « et l'Angleterre, pour la répudiation de cette princesse. « L'isle d'Olleron fut donnée par Édouard III, fils « d'Henri III, roi d'Angleterre, à Guy de Lusignan, qui la « posséda jusqu'à la conquête que fit Louis VIII, roi de « France, du Poitou, Guyenne, Saintonge et de l'isle d'O- « leron, et ce prince, par reconnaissance de services impor- « tants que lui avait rendus Hugues de Lusignan, luy en « fit un nouveau don, au mois d'août 1224, veille de l'As- « somption. La maison de Pons succéda ensuite à celle de « Lusignan. Le traité de Brétigny donna de nouveaux « maîtres à cette contrée du royaume. La Guyenne, la « Saintonge et le Poitou passèrent au roi d'Angleterre, « mais il n'en jouit pas longtemps. Charles V, dit le Sage, « fit donner arrest par les pairs de France assemblés au « Parlement de Paris le 14 mai 1329, portant confiscation « pour crime de félonie, du duché de Guyenne et des au- « tres provinces du royaume possédés par Édouard III et le « prince de Galles, son fils. — Cet arrêt fut suivi d'une « irruption de troupes dans les provinces confisquées. « Renaud, sire de Pons, se mit à la tête de ses vassaux. « Sa valeur et ses exploits lui firent perdre ses biens pour « conserver ceux de la couronne, et ce fut dans ces cir- « constances que Charles V, pour l'indemniser de partie des « pertes qu'il avait souffertes, lui fit don pour lui, ses suc- « cesseurs et ayant cause, par lettres patentes du 1[er] juin « 1370, de 2,000 livres de rente, avec promesse de lui en « faire l'assiette en pays de Saintonge, Périgord, Limousin, « Poitou et ailleurs, en la duché de Guyenne, en terres « ayant haute justice, moyenne et basse, fiefs, arrière- » fiefs, honneurs, hommages, châteaux et châtellenies pour « les tenir lui et ses sujets à perpétuité, sans autres ré- « serves que la foi et hommage, le ressort, la souveraineté « et tous les autres droits royaux. La maison de Pons jouit « tranquillement de l'effet d'un don aussi légitime jusqu'à « l'année 1444, que Jacques de Pons, ayant vengé l'as- « sassinat commis sur la personne du sire de la Trimouille « son oncle, par les seigneurs de Coétivy et de Villequier, « fut obligé d'embrasser le parti du roi d'Angleterre, ce « qui donna lieu à la confiscation de ses biens au profit du « Roi, par arrêt du Parlement de Paris de l'année 1445. « André de Villequier, dont la faveur était décidée sous « Charles VII, obtint cette confiscation, notamment de « l'isle d'Oleron, par lettres patentes du mois d'octobre « 1450; mais Jacques de Pons, qui s'était retiré en Es- « pagne, en fut rappelé par Louis XI. Il résista aux vains « efforts d'Arthus et de François de Villequier, enfans « d'André, et il fut remis en possession de l'ancien patri- « moine de ses pères, le 20 octobre 1517, en vertu de plu- « sieurs arrêts tant du Parlement de Paris, que de celui de « Bordeaux, et reçut les hommages de ses anciens vas- « saux. » — Extrait du terrier de la seigneurie d'Oleron prouvant que le seigneur de cette paroisse a droit de dîme sur *les laines des agneaux et toisons*, et de *21 brebis, un mouton, une pour le droit de pacage et la II[e] partie de toutes les-dites toisons et agneaux*, provenant de la paroisse de Saint-Pierre. — Déclaration fournie par haut et puissant et révérend père Charles de Bourbon, évêque de Saintes, abbé de Vendôme, et noble personne messire Philippe Cheminard, prieur du prieuré de Saint-Georges, du domaine et revenu temporel dudit prieuré et de la solacerie (*sic*) dudit Saint-Georges, ainsi que des charges du prieuré. — Extrait du dénombrement de la seigneurie de Saint-Denis, concernant les limites des seigneuries de Saint-Denis et de

Saint-Georges. — Translation et accord entre Georges Duthay, André-Michel et Jehan Blays le jeune, marchands à Saint-Denis, relativement au partage de 120 journaux de marais en jachère, qui leur avait été baillée à rente par madame Françoise de La Rochefoucauld, abbesse de l'abbaye de Notre-Dame hors les murs de Saintes, dame temporelle et spirituelle de la terre et seigneurie de Saint-Denis. — Déclaration du roi Louis XIV, arrêts du conseil d'État et procédures relatives à la jouissance par le prieur de Saint-Georges, des droits d'échange, dans ladite paroisse. — Requête, ordonnance et assignation concernant la réunion au domaine de la seigneurie par maître Pierre Godeau, substitut du procureur fiscal de la châtellenie d'un demi quartier de vignes au lieu appelé le fief des Landes. — État des marais salants dépendant du domaine de la seigneurie (34 livres 18 aires), au moment où le chevalier de la Rochette était titulaire du prieuré et acquisitions de terrains par ledit seigneur. — Extrait de la déclaration fournie par ledit prieur des domaines, revenus, charges annuelles du prieuré. — Arrêts du conseil d'État, et lettres de M. Beaupied Duménils, receveur des domaines à la Rochelle, confirmant les droits de lods et ventes des biens situés en l'étendue de la baronnie d'Oleron. — Limites, confins et circonscriptions de la terre et seigneurie du prieuré entre les paroisses de Saint-Pierre et de Saint-Denis reconnus en 1763 par le sieur Jacquemin, géomètre du chapitre de l'église de Tours, sur les indications des sieurs Godeau frères, régisseurs pour Mgr. de Bourdeilles, abbé de Vendôme, évêque de Tulles.— Vente des meubles et effets appartenant à Mgr. l'évêque de Soissons, dans le prieuré de Saint-Georges, par M. Godeau l'aîné, son fondé de pouvoirs, à MM. de l'église de Tours, moyennant 1485 livres 12 sols. — Cession par Jeanne Papeau, veuve du sieur Pierre Grossard, au chapitre de Tours, d'une bosse et d'une moitié de fossé en contestation, joignant le pré de Vallet. — « Exponse » du four banal du village de Foulerot par Jean Guibert, qui avait reçu ce droit de banalité des chanoines de Tours.—Signification faite à MM. de l'église de Tours par le curateur de Marie-Anne Conil, de la démolition projetée du four banal de l'île, à la condition d'être déchargée d'une rente de trois boisseaux de froment. — Arrêt du conseil d'État ordonnant que les particuliers qui ont aplani les dunes de l'île d'Oleron, soient tenus de les rétablir à la même hauteur qu'elles étaient, d'y planter des arbrisseaux appelés durasmes, et défendant à toutes personnes de quelque condition et qualité qu'elles soient, de défricher ou faire défricher à l'avenir aucune dune, ni d'arracher ou faire arracher lesdits arbrisseaux, à peine de 500 livres d'amende.

G. 254. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1385-1776. — Arrêt de la cour du Parlement de Paris, rendu entre les religieux, abbé et couvent du moustier de la Sainte-Trinité de Vendôme, et frère Pierre Prévost, prieur du prieuré de Saint Georges d'Oleron, membre dudit moustier d'une part, et M. Regnault, seigneur de Pons et d'Oleron, maître Gobert, Faure, Mériot, Hardillon, Macé de Saint-Hilaire, Cheusse, Gaultier et Jacques Langlois, par lequel les demandeurs sont gardés et maintenus dans le droit de naufrage, depuis la gueule du grand chenal jusqu'à la justice de la paroisse de Saint-Denis et au village de Foulerot, et les défendeurs condamnés à 50 livres. — Transaction entre messire Louis de la Chambre, grand prieur d'Auvergne, abbé de Vendôme, et noble Christophe de Rabiaut sieur de Rabayne, par laquelle ce dernier s'est obligé de payer 400 écus, par forme de supplément du prix des adjudications à lui faites; 1° de l'agrière de cinq journaux de terre; 2° de la féodalité et directe du village de Chancre-le-Neuf; 3° de l'agrière du sixième de quarante journaux près du village de Chérée, et d'un clos de trois journaux près ledit village; 4° des rentes dues par les fermiers du village de Chérée et d'un petit village appelé la Gerger; 5° de trois livres de rente sur la métairie du Trut et plusieurs autres domaines et agrières, lesquelles adjudications avaient été faites à la requête du procureur du Roi de Saintes, faute par les abbés de Vendôme et prieur de Saint-Georges, d'avoir payé les sommes auxquelles ils avaient été imposés pour leur part de deux millions accordés au Roi par N. S. P. le Pape. — Sentences contre le curateur de Marie Guignard et autres condamnés par icelle à payer à la recette de cette seigneurie les arrérages et la rente de dix sols due annuellement pour le ténement de froment poussant; — contre Jean Baube, saunier, condamné à se purger par serment, si la dîme du sel demandée a été payée et acquittée, à la recette de cette seigneurie, et ce, dans trois jours; — de l'ordinaire de Saint-Georges et du Présidial de Saintes, confirmation de la première rendue contre Jean Seguin, sieur de Laubier, condamné à payer l'agrière de ses vignes au quart, et l'agrière de deux ouches près la Brée, à raison du sixte, ensemble du renclos de la Gombaudière, etc.—Transaction entre messire J. de Marans et Jean Seguin, sieur de Laubier, pour raison des cens, rentes, agrières dont les biens de ce dernier étaient grevés envers cette seigneurie.—Sentences rendues et la justice de Saint-Georges: contre Marie Gagneur, veuve Olivier Joyeux, condamnée à payer les lods et ventes à raison du sixième de l'acquisition faite le 2 février 1661, des 4/5 du tiers de

la moitié de dix journaux de rivière, à l'Agion; — contre Jean Seguin, sieur de Laubier, condamné à payer les lods et ventes de la somme de cinq mille livres, prix de l'acquisition de la métairie de Sauzelle, à raison du denier sixte; — condamnant maître Étienne Berjonneau à payer annuellement, pour les maisons de la Maurie, une rente proportionnée à l'étendue; pour le four, trois boisseaux de froment; pour une pièce de vignes audit lieu, un quart; pour neuf journaux de terre, un sixième; pour la lande du bois Cottard, une livre dix sols; la rente des prés et marais doux, etc.; — condamnant Marie Dubois, veuve de Pierre Bouffard, qui devra payer les lods et ventes d'un contrat d'acquisition par elle faite de messire César d'Alesme, d'un journal et de deux cinquièmes de terre; — condamnant Simon-Céphas-Pharamond Seguin, sieur de Laubier, à payer l'agrière au sixte de dix journaux à Champ Renau, quatre au Passour, un demi à la Motte Garrau, quatre à la Longe; et 29 années d'arrérages. — Jeanne-Angélique Martin Dupeux, veuve de Jean Seguin sieur de Laubier, aux droits d'agrière sur le pré d'Arceau et la Lasse. — État des fiefs du prieuré, terre, justice et seigneurie de Saint-Georges, des noms des propriétaires qui les possèdent, et des droits auxquels ils sont assujettis. — Principaux censitaires : fiefs des Petites Rigaudières : de Loubert.— Grandes Rigaudières : Vauzelle.—Grand Frelou, Gataudières, Tinguetière, Grands Sablons et l'Abîme : Meschinet. — Treuil de Michelet : Pierre Guillotin.—Loriveaux : de Beaupoil. — Lacroix, matelot : Gabaret.— Tinguetière et l'Abîme : madame de Chassiron. — Transaction entre messire Jean de Marans, seigneur prieur commendataire de Saint-Georges et Marguerite Lecomte, veuve de maître Étienne Berjonneau, conseiller du Roi, et lieutenant général au présidial de Marennes. — Procès-verbal d'estimation des droits annuels que l'on peut imposer sur les biens de Louis Masson, comme mari de Jeanne-Marie Auger, et sur ceux de Marguerite et Pierre Auger, relevant du prieuré. — Sentence déclarant Jeanne Fabre déchue du droit d'avoir un four banal à Chérée. — Transaction entre messire Jean-Baptiste-Raimond Frémon, chanoine de Tours, député du chapitre, et Charles Mousseau, relativement à la demande en exhibition d'un partage des biens dont ce dernier a fourni déclaration, le 29 janvier 1769. — Lettre du prieur de la Perroche, Vallet au sieur de la Viollière, régisseur de Saint-Georges, par laquelle ledit prieur reconnaît que onze carreaux de terrain dépendent de la seigneurie de Saint-Georges, etc.

G. 255. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1741-1768. — Assignations données : à Monseigneur l'illustrissime Louis-Jacques de Chapt de Rastignac, archevêque de Tours et abbé commendataire cardinal de la Très-Sainte-Trinité de Vendôme, à Tours, à la requête des vénérables doyen, chanoines et chapitre de la sainte église métropolitaine de Tours, poursuivant l'extinction et la suppression du prieuré de Saint-Georges d'Oleron, et l'union à perpétuité du revenu dudit prieuré à la mense de ladite église; — aux R. R. P. P. religieux bénédictins, prieur et couvent de la Très-Sainte-Trinité de Vendôme. — Consentement notarié donné à cette union par l'archevêque de Tours. — Pouvoirs donnés par le chapitre de Tours réuni sous la présidence de messire Louis-Achille de Cugnac-Dampierre, à messires Jean Foucher, prêtre, chanoine théologal et archidiacre d'outre-Loire en ladite église de Tours, et à messire François-Thomas Mignot. — Requête pour le même objet, présentée à monseigneur l'évêque de Saintes, et commission délivrée à ce prélat. — Assignation de messire Antoine Dubois de la Rochette, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, prieur du prieuré de Saint-Georges. — Enquête sur les revenus du chapitre. — Consentement réitéré de Mgr. l'archevêque de Tours. — Vente des fermes du chapitre dans les Varennes, par messire Jacques Roussin, prêtre, curé, recteur de la paroisse de Saint-Saturnin de la ville de Tours, conseiller clerc au bailliage du siége présidial dudit Tours, commissaire délégué en cette partie par Mgr. l'évêque de Saintes. —Publication par trois dimanches successifs, de l'union des fruits, revenus et dépendances du prieuré de l'abbaye de Vendôme, à la mense capitulaire de l'église métropolitaine de Tours à Saint-Georges, à l'église paroissiale Saint-Pierre de Saintes. — Revenus et charges du chapitre de Tours. — Requête adressée à M. de Lacoré, grand vicaire de Saintes, aux fins de l'instruction de la procédure. — Enquête faite par les soins de M. de Lacoré. — Procès-verbal d'assignation, donnée aux témoins. — Procès-verbal de visite des lieux. — Requête du chapitre de MM. du chapitre de Tours, et conclusions définitives. — Décret d'union du prieuré de Saint-Georges d'Oleron, en la mense capitulaire de l'église métropolitaine de Saint-Gaticien de Tours. — État des revenus annuels et actuels du prieuré. — Enregistrement des lettres patentes d'union. — Prise de possession de la terre et seigneurie de Saint-Georges, par MM. du chapitre de Tours, messire Claude Legros, l'un des chanoines prébendés de ladite

église, procureur général du chapitre; messire Louis-Sébastien Carré, prêtre chanoine prébendé de ladite église, députés et commissaires en cette partie.—Concordat entre haut et puissant seigneur messire Antoine-Louis Deschamps, chevalier, baron de la Villeneuve, et messire Ambroise Riballier, prêtre, docteur de la société de Sorbonne, et procureur du collége Mazarin, procureurs de haut et puissant seigneur messire Antoine Dubois de la Rochette, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, prieur commendataire et seigneur spirituel et temporel du prieuré de Saint-Georges de l'île d'Oleron, et messire Antoine-Joseph-Louis Chauvereau, chevalier, seigneur de Poillé, ancien chevalier d'honneur du bureau des finances de la généralité de Tours, portant abandon de la jouissance dudit prieuré, moyennant 10,000 livres de pension viagère par an, payable par le chapitre au chevalier de la Rochette.

G. 256. (Liasse.) — 134 pièces, papier, sceaux armoriés.

1701-1782. — Correspondance relative aux intérêts et revenus temporels du chapitre de Tours, au prieuré de Saint-Georges, île d'Oleron (chaque lettre est paraphée *ne varietur* Fouremis de la Mothe), adressée à M. Georget de la Viollière, régisseur du prieuré, par J.-D. Pinasseau, négociant de la Rochelle; Jeanneau, marchand de feuillards à Marans; l'abbé Gosmer et l'abbé Thenon, chanoines de Tours; Renaud, du château d'Oleron; de Bienville, du Colombier; Bonnefous l'aîné, de Bourcefranc; Faures, de Saintes; Guyot, Raboteau, Girollet, de Villiers, Lacordaise, chanoines de Tours.

COLLECTION

DES

INVENTAIRES-SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790,

PUBLIÉE PAR ORDRE

DE SON EXCELLENCE M. LE COMTE DE PERSIGNY, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

DEUXIÈME PARTIE

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE.

Les documents ecclésiastiques, clergé séculier et clergé régulier, composent les séries G et H de l'inventaire-sommaire des archives anciennes du département de la Charente-Inférieure.

La première de ces séries comprend 255 articles, qui se répartissent ainsi : 43 registres, donnant 4,214 feuillets, 1 plan, 212 articles de titres divers formant un total de 12,658 pièces, dont : 350 sur parchemin et 12,308 sur papier.

La deuxième série embrasse 102 articles, dont 25 registres comptant 2,200 feuillets, 10 plans et 77 articles produisant un total de 4,293 pièces, dont 277 sur parchemin, et 4,156 sur papier.

Les délimitations du diocèse de la Rochelle et Saintes ont été plusieurs fois modifiées.

En 1317, les évêchés de Luçon et de Maillezais ayant été formés aux dépens de l'immense évêché de Poitiers, quelques paroisses limitrophes de celui-ci furent enlevées aussi au diocèse de Saintes. En 1648, la translation du siége de Maillezais à la Rochelle produisit des changements bien plus considérables, jusqu'à ce que les conventions de 1801 rejoignissent en un seul les diocèses de la Rochelle et de Saintes. Cette dernière transformation entraîna la réunion de quinze paroisses au nouveau diocèse, et la distraction de cent cinquante-huit au profit des évêchés voisins : 1 à Luçon, 30 à Poitiers et 127 à Angoulême. Au concordat de 1801, le diocèse de la Rochelle prit 15 paroisses seulement au diocèse de Poitiers : Aulnay, Blanzay, Chives, Contré, Dampierre-sur-Boutonne, Romazières, Saint-Georges de Longuepierre, Saint-Mandé, Saint-Séverin, Saleignes, Salles-les-Aulnay, la Villedieu d'Aulnay, Villiers-Couture, et Vinax.

Les documents authentiques qui peuvent compléter les pièces de cette série sont les chartes imprimées de nos grandes collections historiques, et les chartes inédites de la Bibliothèque nationale (documents cotés A); la *Gallia christiana*, les Baluze, Besly, Duchesne, etc., le compte d'une imposition levée par le pape Jean XXII de 1326 à 1330 sur les bénéficiers de la province de Bordeaux (Bibliothèque nationale, fonds latin 9934, cote B); la pancarte de Rochechouart (même collection); le dénombrement des bénéfices des archevêchés et évêchés de France en 1516 (id.) et la notice des bénéficiers à la nomination de l'évêque de Saintes au XVIe siècle (bibliothèque de Troyes).

Parmi les cités épiscopales de la seconde Aquitaine qui avaient Bordeaux pour métropole, Saintes, *Mediolanum Santonum*, occupait le quatrième rang. Le diocèse qu'évangélisa saint Eutrope et qui compta au nombre de ses chefs : saint Vivien, saint Ambroise, saint Trojan, saint Concorde, saint Pallais, saint Léonce, était circonscrit, comme l'est encore le diocèse de la Rochelle au XIXe siècle, entre l'Océan, à l'ouest, le cours de la Sèvre Niortaise, au nord, l'embouchure de la Gironde, au midi. Il se divisait en deux archidiaconés, celui d'Aunis et celui de Saintonge; en quinze archiprêtrés, outre celui de Saintes, savoir : ceux d'Archiac (82 paroisses); d'Arvert (54 paroisses); de Bouteville (33 paroisses); de Chalais (50 paroisses); de Cônac (22 paroisses); de Corme Royal (43 paroisses); de Jarnac (41 paroisses); de la Rochelle (56 paroisses); d'Oleron (6 paroisses); de Saint-Jean-d'Angély (41 paroisses); de Surgères (39 paroisses), et de Taillebourg (37 paroisses).

Les archiprêtrés de Barbezieux, Beauvais, Burie, Frontenay, Marennes, Montguyon, Mortagne, Pérignac, Pons, Pont-l'Abbé, Soubise et Tonnay-Boutonne ont une origine plus récente. Ils ont été fondés du XVIe au XVIIIe siècle.

A ces renseignements empruntés aux notes du très-regrettable abbé Cholet, chanoine théologal, éditeur du Cartulaire de l'abbaye de Saint-Étienne de Baigne, nous ajouterons la liste chronologique des abbayes des évêchés de Saintes et de la Rochelle (archevêché de Bordeaux), parce que plusieurs de ces établissements n'ont pas laissé de traces dans les archives de la Charente-Inférieure. Nous devons cette liste à l'obligeance de M. Tuetey, archiviste aux archives nationales, ancien élève de l'École des chartes (1).

DIOCÈSE DE SAINTES.

(*Ecclesia Santonensis.*)

1° SAINT-MARTIN DE SARSAY, *Sedasiacum monasterium*,

2° *Sancti Eparchii monasterium apud Santones*,

3° *Sanctorum Stephani et Eutropii monasterium*, fondés par Palladius, évêque de Saintes.

Ces monastères ont été détruits avant le XVIIe siècle.

4° SAINT-JEAN-D'ANGÉLY, *Angeriacum* (ordre de Saint-Benoît), monastère dont on fait remonter l'origine à Pépin II, roi d'Aquitaine ;

5° BASSAC, *Bassacum* (ordre de Saint-Benoît), fondé au commencement du XIe siècle ;

6° SAINT-ÉTIENNE DE VAUX, *Valles sancti Stephani* (ordre de Saint-Benoît), fondé vers 1075. Le cartulaire vient d'en être publié par MM. l'abbé Cholet et l'abbé Grasilier (1871);

7° TONNAY-CHARENTE, *Talniacum ou Tauniacum* (ordre de Saint-Benoît) ; le premier abbé est de l'an 1090.

8° SAINT-ÉTIENNE DE BAIGNE, *Beania* (ordre de Saint-Benoît), fondé par Charlemagne. Le cartulaire en a été publié par M. l'abbé Cholet;

9° FONDOUCE, *Fons dulcis* (ordre de Saint-Benoît), fondé vers 1115 ;

10° LA TENAILLE, *Tenalia* (ordre de Saint-Benoît), même origine que la précédente;

11° SAINT-LIGUAIRE, *Sancti Leodegarii* (ordre de Saint-Benoît), fondé en 961 ;

12° MASDION, *Masdio* ou *Masum Dionysii* et *Masdionum* (ordre de Saint-Benoît), sous l'invocation de Notre-Dame, époque de la fondation inconnue, le premier titre certain est de 1231, monastère détruit dans les guerres du XVIe siècle ;

13° NOTRE-DAME DE SAINTES, *B. Maria Santonensis* (ordre de Saint-Benoît), abbaye de femmes fondée en 1047 par Geoffroy Martel, comte d'Anjou, et Agnès sa femme. Le cartulaire vient d'en être publié par MM. les abbés Cholet et Grasilier (1871) ; l'original a été détruit dans l'incendie des Archives et de la bibliothèque de Saintes.

14° SABLONCEAUX, *Sabloncellæ* (ordre de Saint-Augustin), abbaye fondée par Guillaume X d'Aquitaine, près de la Seudre ;

15° CHASTRES, *B. Maria de Castris* (ordre de Saint-Augustin), fondé au XIIIe siècle au temps d'Arnaud Taillefer, 4e comte d'Angoulême ;

16° LA FRENADE, *Fresnada* (ordre de Cîteaux), fondé en 1148 sous l'invocation de Notre-Dame, détruit dans les guerres du XVIe siècle.

(1) Les dénominations latines ont été collationnées sur la liste des monastères de France, dressée par M. Louis de Mas Latrie (Annuaire historique de 1838).

DIOCÈSE DE LA ROCHELLE (ANCIENNEMENT DE SAINTES).

1° **La Grace-Dieu**, *Gratia Dei* (ordre de Cîteaux, fille de Clairvaux), dédiée à Notre-Dame, et fondée par Guillaume X, comte de Poitou et duc d'Aquitaine, au XIIe siècle ;

2° **Notre-Dame de Charron**, *Gratia B. M. de Caronte* (ordre de Cîteaux, fille de la Grâce-Dieu, de la ligne de Clairvaux), fondée par Guillaume X et confirmée par la reine Éléonore ;

3° **Saint-Léonard des Chaumes**, *Sancti Leonardi de Calmis in Alnisio* (ordre de Cîteaux, fille *Bulii sub Pontiniaco*), époque de la fondation incertaine, existait en 1168, fut détruite dans les guerres du XVIe siècle,

4° **Notre-Dame de l'Ile-de-Ré**, *B. Maria in insula Rea* (ordre de Cîteaux), eut pour fondateurs et bienfaiteurs les seigneurs de Chatelaillon, détruite dans les guerres du XVIe siècle, fut unie en 1625 à l'Oratoire de Paris. Elle est quelquefois appelée de *Castellariis*.

DIOCÈSE DE LA ROCHELLE (ANCIENNEMENT DE MAILLEZAIS).

(*Ecclesia Malleacensis seu Rupellensis.*)

1° **L'Abscie en Gastine**, *Bullaria de Absia* (ordre de Saint-Benoît), fondé par Giraud de Salle vers 1120.

2° **Bellefontaine**, *Bellus Fons* (ordre de Saint-Benoît), sous l'invocation de Notre-Dame, fondée au XIIe siècle, suivant une tradition, par les seigneurs de La Roche-sur-Yon ;

3° **Airvaux**, *Aurea Vallis* (ordre de Saint-Augustin), fondé en 975 par Hildenarde d'Audenac, vicomtesse de Thouars en Poitou, veuve d'Herbert Ier, vicomte de Thouars, décédé en 973 ;

4° **Mauléon**, *Malus Leo* ou *Maleolium* (ordre de Saint-Augustin), l'abbaye de la Sainte-Trinité de Mauléon existait déjà en 1079 ;

5° **Nieuil-sur-l'Autize**, *Nioleum ad Altiziam* (ordre de Saint-Augustin), abbaye dédiée à saint Vincent, fondée en 1068 ;

6° **Moureilles**, *Moroliæ* (ordre de Cîteaux, branche de Clairvaux), sous l'invocation de Notre-Dame, fondée à une époque inconnue par les seigneurs de Triaize, existait déjà en 1109 ;

DIOCÈSE DE LUÇON.

(*Lucio* ou *Lucionium.*)

1° **Saint-Michel en l'Erm**, *S. Michael in Eremo* (Saint-Benoît), 580 ;
2° **Talmond**, *Talmundum*, 1040 (id.) ;
3° **Noir Moustier**, *Nigra Insula* ou *Nigrum Monasterium*, 674 (id.) ;
4° **Orbestier**, *Orbis terium* ou *Orbis terminus*, vers 1059 (id.) ;
5° **La Grenetière**, *Granataria*, vers 1130 (id.) ;
6° **L'Isle Chauvet**, *Insula Calveti*, vers 1180 (id.);
7° **Breuil Herbaud**, *Brolium Arbaudi* ou *Herbaldi*, avant 1130 (id.) ;

8° Fontenelles, *Fontenellæ*, 1210 (ordre de Saint-Augustin);

9° Angles, *Angla* ou *de Angelis*, 1210 (id.);

10° Bois Grolland, *Boscum Gailhardi* ou *Grollandi;*

11° La Blanche, *Albæ Dominæ;*

12° Trizay, *Trisagium* ou *Trizaium*, avant 1224 (ordre de Cîteaux);

13° Lieu-Dieu en Jard, *Jardum* (ordre de Prémontré).

La statistique des établissements religieux et hospitaliers, centralisée en 1723 par les intendants, fournit les documents utiles sur les ordres et communautés qui ne sont pas mentionnés ici.

Louis de Richemond,

Archiviste de la Charente-Inférieure, officier d'Académie.

Département de la Charente-Inférieure.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE H.

(Clergé régulier. — Ordres religieux d'hommes, Ordres religieux de femmes, Ordres militaires religieux, Hospices et maladreries, etc.)

ORDRES RELIGIEUX D'HOMMES.

ORDRE DE SAINT-AUGUSTIN DE SAINT-YON DE LA ROCHELLE. — COUVENT DES AUGUSTINS RÉFORMÉS DE LA MAISON-DIEU DE MONTMORILLON EN POITOU.

H. 1. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1631-1647. — Correspondance entre M. Constant-Thomas Taballaud et le R. P. Jean-Baptiste Bilheu, procureur du couvent des Augustins de La Rochelle, concernant : les inscriptions de messes pour le repos de l'âme des décédés ; — les devoirs féodaux dus au couvent ; — les lods et ventes du sieur de Vivonne ; — les procès soutenus contre le baron de Chastelaillon, le duc de Saint-Simon et le baron de Paillé ; — les domaines de la Crapaudière, la Moulinette et Coureilles ; — le bail emphytéotique consenti en 1595, au profit du sieur Antoine Maynard, d'une galerie haute et basse, faisant partie des dortoirs des cloîtres du couvent des Augustins de La Rochelle ; — le remboursement des déboursés faits par divers religieux pour ladite maison, etc.

H. 2. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1650. — « Confrontements faictz à Jehan Nicolas, escuyer, sieur de Coureilles, des tesmoings ouys ès charges et informations faictes à la requeste du procureur du Roy et des religieux prieur et couvent des Augustins réfformez de la Maison-Dieu de Montmorillon, parties civiles, à l'encontre dudit Nicolas accusé par Louis Voyneau, écuyer, sieur du Plessy-Mauclercq, conseiller du Roi et son lieutenant général criminel en la sénéchaussée et siége présidial de la Rochelle » — Supplique adressée au lieutenant criminel de cette ville par les Augustins réformés, commis par procuration spéciale des Augustins de l'hôpital et Maison-Dieu de Montmorillon, pour gérer leurs intérêts dans le pays d'Aunis et spécialement dans la seigneurie d'Aytré, des droits de terrages et complants qui leur sont contestés par Jean Nicolas, sieur de Coureilles, prévenu en outre de voies de faits et injures envers lesdits religieux. — « Récolements aux despositions des témoings ouis en l'information faite à la requeste du procureur du Roy, des religieux, prieur et couvant des Augustins réformés de la Maison-Dieu de Montmorillon contre Jehan Nicollas, écuyer, sieur de Coureilles. » — « Confession de Jehan Nicollas, écuyer, sieur de Coureilles, prise par nous Louis Voyneau, écuyer, seigneur châtelain du Plessis-Mauclercq, conseiller du Roy notre sire et son lieutenant général criminel en la sénéchaussée et siége présidial de la Rochelle. » — Autre supplique adressée au lieutenant général par les Augustins contre Jean Nicolas, sieur de Coureilles, et Bernon, sieur de Lisleau, son gendre « qui « ont voulu troubler et violemment enlever les fruits et « complants des terrasses à eux dus, étant venus armés et « accompagnés d'une tourbe de gens qui avoyent enlevé « lesdits fruictz par force de violence, avecq jurement du « nom de Dieu et parolles exécrables et mépris des ar- « rêts.... que mesme ledit Jean Nicollas, sieur de Coureilles, « aurait frappé d'ung baston sur la teste le frère Jullien

« religieux Augustin qui devoit lesdits fruits et terrages et « qu'il faisoit mener en leur maison d'Aytré, de telle sorte « qu'il en est demeuré fort incommodé, aussy ledit Ni- « collas tira un grand couteau de ses chausses, disant qu'il « lui couperait les bras et les jambes, jurant et blasphè- « mant... dict aussy qu'il voudroit qu'il ne lui coustast que « cinq cents livres, qu'il l'eust tué. » — Information de cette supplique, faite à la suite par Delarade, notaire à Chatelaillon et Métayer, huissier.

H. 3. (Liasse.) — 59 pièces, papier. Sceaux en cire rouge, portant un cœur embrasé, percé de deux flèches en sautoir.

1650. — Lettres adressées au R. P. procureur du couvent des Augustins de La Rochelle, par Thomas Tuballard concernant : les transactions avec le sieur Pineau, au sujet de la maison de la Désiré et avec le gendre, la fille et le neveu du sieur de Coureilles, au sujet du procès qu'il soutenait contre les Augustins ; — la transaction avec le baron de Chatelaillon concernant les fiefs prétendus par la baronnie de la Salle d'Aytré ; — la transaction avec les pères de la Charité ; — les poursuites intentées au sieur Caron, pour revendication de divers droits ; — le chenal de la Moulinette ; — l'accommodement avec Nicolas neveu, par suite du décès de la fille du sieur de Coureilles, les affaires de son oncle étant assez embrouillées ; — « la « malice du Coureilles qui n'est pas content des pertes « continuelles qu'il fait. Il est à présumer qu'il mourra en « sa vieille peau, comme un Pharaon endurci. Vous avez « beau champ puisqu'il contrevient aux arrêts de la cour ; « les Carmes n'ont rien des Masureaux, proche Saint- « Julien, je croy qu'ils sont spécifiés en la déclaration « d'André Pierre, que debvez avoir. Il est vrai aussi que « les dicts Carmes s'en vouloient accommoder et mesme « avoient agy contre quelques particuliers prétendus « tenanciers ; mais leur ayant fait voir nos titres, ils se « désistèrent. Leurs droitz sont de l'autre bout, vers Cou- « gnes. Ce qui est fâcheux, c'est que ces petites affaires « baillent souvent plus de dépens que les grandes, mais il « ne faut pas laisser perdre ses droits. »

H. 4. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1655. — Pièces justificatives de la comptabilité du couvent. — Comptes de marchandises fournies par Anne Delaage : 1 quarteron de poisson sec à 12 livres le cent ; — 1 quarteron harengs blancs à 12 sols ; — 1 quarteron harengs trempés à 8 sols ; — cinq livres de saumon : 12 sols 6 deniers ; — 1 quarteron harengs blanc : 12 sols ; — 1 quarteron de sardines : 3 sols. — Compte de la veuve Gaillard : Corinthe 10 sols ; — cassonade : 2 livres ; — câpres : 1 livre 15 sols ; — canelle : 5 sols ; — muscade : 12 sols ; — girofle : 14 sols ; — vitriol : 1 sol ; — tournesol ; 18 sols ; — blanc d'Espagne : 12 sols ; — encens : 1 livre ; — figues : 3 livres ; — raisins : 4 livres 10 sols ; — laque : 2 livres 10 sols ; — tabac : 1 livre 10 sols ; — chandelles : 3 livres 10 sols ; — savon : 1 livre 12 sols ; — tabac de Saint-Christophe : 3 livres ; — gingembre : 3 sols 6 deniers ; — suc de réglisse : 2 sols ; — amandes : une livre 12 sols ; — manne : 5 sols ; — poivre : 16 sols. — Comptes de Nicolas d'Harriette, Adam Billon, Étienne d'Harriette : une barrique de vin blanc : 13 livres, à raison de 52 livres le tonneau. — Claude Allonneau, maître serrurier : 52 livres 7 sols. — Une clef de passepartout : 6 sols. — Brunet : 221 livres 19 sols 5 deniers. — Bourgeois, sellier : 23 livres, 8 sols. — Avril : moulus poisson et beurre : 116 livres 14 sols. — Gombaud, poissonnier : 66 livres 12 sols. — Chaigneau, marchand drapier : 36 livres 10 sols.

H. 5. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1625-1664. Comptes : veuve Gaillard, épicière : 29 livres 9 sols 3 deniers ; — Pierre Paforain, cordier : 2 livres 15 sols ; — Jolly, peintre, vitrier : 37 livres 4 sols 6 deniers ; — Jacob Roy, marchand drapier : 19 livres 14 sols 6 deniers ; — Suzanne Barbot, marchande de tuiles : 163 livres 7 sols ; — Delacoste aîné, serger : 168 livres 17 sols 5 deniers ; — Pierre Despaux, maréchal-ferrant : 12 livres 9 sols 6 deniers ; — Guiochet, tonnelier : 27 livres 9 sols ; — Pélisseau, menuisier : 28 livres 15 sols ; — Bouchereau, pâtissier rôtisseur : une tarte de crême : 30 sols ; — un pâté de godiveau : 30 sols ; — un levreau rôti : 30 sols ; — un gâteau de feuilletage (sic) : 15 sols ; — 12 macarons : 12 sols ; — 6 biscuits ; 18 sols ; — Bernard, poissonnier : 56 livres 17 sols 4 deniers ; — Savariau, boutillonnier : 4 livres, 3 sols ; — Goislard, épicière : 118 livres 10 sols ; — Brotin, menuisier : 77 livres 10 sols ; — René Thurault, serrurier : 61 livres 10 sols 6 deniers, etc.

H. 6. (Registre.) — 181 feuillets, papier.

1667. Recettes et dépenses du couvent des Augustins de La Rochelle. « + *Jésus. Maria. Augustinus.* — Commencement des mises du couvent des Augustins de La Rochelle ». — Étrennes. — Fournisseurs : savetier, boucher, cordier, cordonnier, chandelier, cloutier, tailleur d'habits, menuisier, vitrier, droguiste, poissonnier,

vigneron, fossoyeur, esséménteuses, bouchère, cirier, chapelier, libraire, charpentier, serger, tonnelier, traîneur, minotier. — Février 1667. Recettes : 627 livres 12 sols 8 deniers. — Dépenses excèdent les recettes de 142 livres 4 sols 8 deniers; le procureur reste chargé de 12 livres 6 sols 10 deniers, déduction faite de la somme de 154 livres 11 sols 1 denier, reliquat des derniers comptes. — Avril 1667. Recettes : 324 livres 3 sols. — Dépenses : 336 livres 7 sols 4 deniers. — Restent 2 sols et 10 deniers, déduction faite des 12 sols 4 deniers d'excédant la somme de 12 livres 6 sols 10 deniers. — Juin 1667. Recettes : 613 livres. — Dépenses : 516 livres 13 sols 6 deniers. — Janvier 1668. Recettes : 679 livres 18 sols 6 deniers. — Dépenses : 724 livres 3 sols 9 deniers. — Mars 1668. Recettes : 878 livres 19 sols 7 deniers. — Dépenses : 837 livres 5 sols 10 deniers. — Mai 1684. Recettes :2045 livres 19 sols 2 deniers. Dépenses : 1638 livres 1 sol 2 deniers, etc.

H. 7. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1670-1671. — Comptes : de Françoise Taforin : œufs, pigeons, beurre, chapons et poulets : 44 livres 14 sols 4 deniers; — Papin : planches, briques et tuiles. 21 livres 1 sol; — L. Jollet : toile, 142 livres 14 sols; beurre et poissons : 142 livres 4 sols; — Goillard, épicière : 20 livres 18 sols; beurre, soles, morues, raies et plies : 15 livres 9 sols 3 deniers. — Autorisation donnée aux PP. Augustins, par Paul Clabat, curé de Sommières, porteur de procuration du comte de Laval, de faire tirer des carrières de Saint-Savinien les pierres nécessaires pour l'achèvement de leur église. — Viande : 83 livres 16 sols. — Françoise Taforin : poulets et provisions : 42 livres 19 sols. — Charpentier : 15 livres 6 sols. — Marguerite Marillet : 80 livres. — Renée Taforin : 22 livres 17 sols. — Planches, briques et carreaux : 142 livres 12 sols 6 deniers. — Ragueneau : 21 livres. — Billon, épicière : 400 livres 1 sol. — Quittance de 255 livres, donnée par le secrétaire du R. P. provincial des Augustins réformés de la communauté de Bourges, sur la taxe due à la province, par les frères de La Rochelle. — Pigeonneaux, poulets, œufs et choux : 49 livres 4 sols 7 deniers. — Claude Allemand, serrurier : 20 livres 9 sols 6 deniers. — Girraufret, tonnelier : 24 livres 19 sols. — Supliet, pâtissier : 2 bouteilles de vin clairet, une douzaine de casse-museaux et une demi-douzaine d'échaudés : 19 sols; — 2 massepains et une demi-douzaine de casse-museaux : 9 sols; — six biscuits à la reine et 7 macarons : 1 livre 4 sols; — une tourtière de pigeonneaux et une tourtière de fruits : 6 livres; — F. Turcaut, cloutier : 24 livres 15 sols 6 deniers. — Cerdet, apothicaire : 31 livres 18 sols; — une médecine purgative et corroborative : 1 livre 10 sols; — un clystère laxatif : 12 sols; — un liniment résumptif : 8 sols; — une potion cordiale astringente pour le père sacristain : 2 livres; — une bouteille sirop de mûres : 1 livres 2 sols 6 deniers, etc.

H. 8. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 31 pièces, papier.

1641-1672. — Procédures entre le procureur fiscal des châtellenies d'Aytré, Bethléem et fiefs en dépendant, demandeur en fournissement de dénombrement, foi et hommage et autres cas de la coutume, contre Guillaume Pineau, écuyer, sieur du fief Moulinard. — Inventaire des titres produits par les pères Augustins, contre Marc Pineau ayant pris le gariment de Gouyn, son métayer, pour le huitain sur cinq journaux de terre, au fief du Haut-Olivier, possédé à présent par le sieur des Rouaux. — Mémoire des terres de M. Bigotteau. — Procédures des Augustins contre Jean Nézereau poursuivant les criées des biens de l'hérédité de Henri Pineau et maître Pierre Constant, procurateur pourvu aux biens vacants dudit Pineau. — Condamnation du sieur Jean Nicollas, écuyer, sieur de Coureilles, à 20 sols de cens noble, pour des marais à Périgny, qu'il possède par indivis avec le sieur Marc Pineau. (signé) Bernyer, greffier. — « C'est la déclaration et confrontation des terres, domaines et héritages que tiennent et possèdent, en et au dedans de la terre, seigneurie des basses terres d'Aytré, Bethléem et fiefs en dépendant, membres de l'hôpital et Maison-Dieu de Montmorillon en Poitou, Guillaume Pineau, écuyer, Marc Pineau, écuyer, demoiselles Marie et Jeanne Pineau, héritiers bénéficiaires de feu Henry Pineau, écuyer, sieur de Nieul, leur père, laquelle elles rendent par-devant vous M. le Sénéchal et juge ordinaire de ladite seigneurie, obéissant à l'assignation à elle donnée par Chaperon huissier. » — « C'est la déclaration et confrontation des terres, domaines et héritages que tiennent et possèdent en et au dedans de la terre et seigneurie des Chastelliers d'Aytré, Bethléem et fiefs en dépendant, membres de l'hôpital et Maison-Dieu de Montmorillon en Poitou, Guillaume Pineau, écuyer, curateur de Marc Pineau, écuyer mineur, demoiselles Marie et Jeanne Pineau héritières bénéficiaires de feu Henry Pineau, écuyer, sieur de Nieul. » — Copie informe du testament de M. Pineau, par lequel il reconnaît plusieurs devoirs dus aux seigneurs de Montmorillon.

H. 9. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1672. — Pièces justificatives des dépenses. — Veuve Gérineau, épicière : 22 livres 2 sols 3 deniers. — Chauveau, tailleur d'habits : 17 livres 10 sols. — Pierre Auboyneau, un soliveau de 14 pieds, à 5 sols le pied : 3 livres 10 sols. — Marillet, bouchère : 286 livres 11 sols 6 deniers. — Jollet, marchand : 134 livres. — Poissons : 93 livres 9 sols. — Veuve Goillard, marchande : 103 livres 3 sols 7 deniers. — 11 bouteilles de vin de Grave, un tourteau feuilleté, une demi-douzaine de massepains, 1 douzaine de macarons, 1 douzaine de casse-museaux et 5 sols de fromage, ensemble : 7 livres. — Goislard, épicière : 35 livres 14 sols 2 deniers. — Veuve Guérineau, épicière : 18 livres 4 sols. — Claude Allemand, serrurier : 74 livres 14 sols. — Poulets et pigeons : 13 livres 10 sols 10 deniers. — Comptes du tailleur : 13 livres 17 sols 6 deniers. — Huile d'olive : 18 livres 4 sols. — Allemand, serrurier : 11 livres 10 sols. — Tuiles : 54 livres 8 sols. —

H. 10. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1685-1686. — Pièces justificatives des dépenses. — Frais de justice : 9,751 livres 2 sols. — Mémoire du frère Thomas Tuballard : 354 livres 9 sols, parmi lesquels articles figurent deux douzaines de médailles : 12 livres; — 37 médailles d'argent : 27 livres 15 sols; — images et indulgences : 1 livre 15 sols; — un quarteron d'images : 7 livres 6 sols. — A M. Du Lion, organiste, pour une année d'arrérages : 166 livres 13 sols 4 deniers. — Frais dans l'intérêt de la communauté : 190 livres 8 sols. — Maçon : 37 livres 6 sols. — Maréchal-ferrant : 4 livres 2 sols. — Poissonnier : 26 livres 18 sols 6 deniers. — Epicier : 9 livres 4 sols 6 deniers. — Cloutier : 19 livres. — Chasublière : 21 livres 17 sols. — Serrurier : 20 livres. — Cordonnier : 22 livres 1 sol. — Menuisier : 48 livres 13 sols. — Savetier : 83 livres 6 sols. — Journalier : 7 livres. — Cordonnier : 17 livres. — Couvreur : 27 livres 17 sols 6 deniers. — Plombeur : 32 livres 14 sols. — Charpentier : 15 livres 3 sols. — Chirurgien-barbier : 44 livres 5 sols. — Cloutier : 8 livres 11 sols 6 deniers. — Poulets et pigeons : 22 livres 5 sols 10 deniers, etc.

H. 11. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 15 pièces papier.

1682-1698. — Déclaration fournie aux Augustins réformés de la Maison-Dieu et hôpital de Montmorillon en Poitou, à la requête de Simon Bouchereau, avocat en Parlement et siége présidial de la ville et gouvernement de la Rochelle, sénéchal et juge ordinaire de la terre et seigneurie des châtellenies des Chastelliers d'Aytré et fiefs en dépendant, membres de l'hôpital et Maison-Dieu de Montmorillon en Poitou, par Isaac Salomon, marchand à la Rochelle, père et légitime administrateur d'Etienne Salomon, son fils, icelui héritier en partie sous bénéfice d'inventaire, de défunt Josué Grelet, son aïeul, des biens, domaines et héritages qu'il tient et possède, en et au dedans des terres et seigneuries des Chastelliers d'Aytré et fiefs en dépendant. — Ferme d'une pièce de terre au fief des Chastelliers, pour cinq années, par Jacques Delespine, religieux Augustin du couvent de Saint-Yon, au nom et comme procureur des RR. PP. religieux et couvent de la maison de Montmorillon, à Jacques Dumaine, marchand à Tasdon, en Aunis. — Déclaration et nouvelles confrontations des biens, domaines et héritages, que tient et possède Josué Grelet, charron, en la seigneurie des Chastelliers d'Aytré. — Baillette de trois journaux de vignes, en la paroisse d'Aytré, du septain des fruits et 5 sols de cens, par les Augustins de Montmorillon, d'Eustache Joussemet, laboureur et Josué Greslet, charron. — Procuration donnée par Jean Dwingel, maître raffineur, demeurant chez Adrien de La Croix, à Amsterdam, etc.

H. 12. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1698-1699. — Mémoire des casse-museaux fournis aux P. P. Augustins, par le pâtissier : 65 livres, 8 sols. — Compte du serger : 563 livres 15 sols. — Quittances signées par Catherine Faure du Chiron, d'une rente annuelle de 60 livres, du sieur Lamare, receveur de la poste, pour les mois de mars et avril 1698. — Convention passée entre frère Bruno Boursault, procureur des Augustins de La Rochelle et Antoine Ragon, maître sculpteur de ladite ville, pour la confection d'un tabernacle, au prix de 130 livres. « Le corps du tabernacle sera de 2 pieds 11 pouces « de hauteur, sans y comprendre les anges et la couronne « qui doit être au-dessus et les ailes du tabernacle doivent « estre de 2 pieds 5 pouces, les deux figures des aisles qui « doivent estre en bosse, et deux images de saint Pierre « et de saint Paul auront chascune 15 pouces de haut, et « dans la place des colonnes, l'on y mettra 6 vertus en « bosse avec leurs symboles; sur la porte du tabernacle, il « y aura un agneau pascal en relief, le plus relevé qui se « pourra, etc. » — Quittance d'une somme de 100 livres, due par les Augustins au sieur de Guigneville, major de la citadelle de l'île de Ré, etc.

H. 13. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1701-1718. — Compte du sieur E. Marchand, pour deux pintes et demie d'huile de noix et une demi-livre de céruse, 3 livres 17 sols 6 deniers. — Lettre de voiture, concernant l'envoi aux Augustins de trois pièces de serge de Saint-Lô, pesant ensemble 150 livres. — Quittance par le sieur Rochard, d'une somme de 80 livres, imposée sur les Augustins de La Rochelle, pour subvention ecclésiastique, tenant lieu de capitation. — Compte de Marie Bonnet; fourniture de papier, d'encre et de livres : deux *Bibles* et deux *Concordances*, *l'Ame des Patriarches et des Prophètes*, *Histoire du concile de Trente*, *Nouveau Testament* (texte latin), *Confessions de saint Augustin*, etc. : 85 livres 17 sols. — Compte de Charles Trémaux, tonnelier, montant à 10 livres 13 sols. — Modèle de la déclaration que doivent fournir les Augustins de La Rochelle pour se faire décharger de la dette en souffrance existant sous leur nom au compte des fortifications, etc.

H. 14. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1706-1712. — Compte du fournisseur de lait. — Quittances par Jacques Ballain, marchand droguiste, d'une somme de 24 livres 14 sols, à lui due pour diverses fournitures. — Robert Butler, 3 barils de beurre : 87 livres 10 sols. — Abonnement d'une année à la *Gazette de France* : 10 livres. — Mémoire d'Henry Aigron, boucher, pour fourniture de 2,082 livres 1/2 de viande, au prix de 344 livres 8 sols 9 deniers. — Compte présenté par M. Le Redde : une fricassée de poulets garnie : 2 livres; — deux pigeons à la poivrade : 1 livre; — une grande tourte de godiveau garnie : 2 livres; — un gros poulet : 9 sols ; — une tourte de 4 pigeons garnie : 3 livres 10 sols; — un dindon : 1 livre 5 sols; — un plat d'œufs à la portugaise : 1 livre 10 sols; — un chapon : 16 sols; — deux levrauts et 1/2 agneau : 15 sols ; — une andouille, 5 sols, etc. ; en tout 64 livres 6 sols. — Quittance de 640 livres payées par le P. Baron, procureur de la communauté, à la comtesse de Gennes, etc.

H. 15. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1707-1716. — Mémoire des souliers fournis à la communauté des Augustins par madame Chaillou. — Compte de Philippe Nicolas, maître vitrier, montant à la somme de 8 livres 12 sols 6 deniers. — Fourniture de 2 barils de beurre par Moriny et White : 51 livres 9 sols. — Quittance par laquelle J.-F. Oualle, reconnaît avoir reçu du procureur des Augustins 42 livres 10 sols, pour prix de bois et planches par lui livrés. — Compte du sieur Marchand, épicier : une caisse de chandelles pesant 88 livres, à 33 livres le 0/0 = 29 livres ; — un cent de harengs saurs : 2 livres 10 sols. ; — vingt-six livres de poisson sec : 6 livres 4 sols 6 deniers ; — six livres de figues : 1 livre 4 sols. — Deux livres cassonade : 12 livres 1 sol; — deux cents de sardines : 1 livre 4 sols ; — une livre de poivre : 1 livre 10 sols; — cinq livres treize onces de fromage : 2 livres 9 sols; — une once girofle : 13 sols, etc. — 17 livres de raisin : 3 livres 16 sols 6 deniers. — Total, 210 livres 12 sols 9 deniers. — Fourniture de médicaments par Nadau, apothicaire : 153 livres 11 sols. — Fourniture de cierges jaunes et blancs : 33 livres 19 sols. — Extrait des délibérations du corps de ville de la Rochelle, par lequel il est alloué aux Augustins une somme annuelle de 140 livres, pour loyer d'une maison, servant de corps de garde, et située devant la maison de ville, où demeure M. le marquis de Chamilly, lieutenant général des armées du Roi et commandant de la province, etc.

H. 16. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1719-1724. — Quittances par lesquelles J. de Meaux, Millot et Huguié, prêtres de l'Oratoire, reconnaissent avoir reçu des Augustins, une somme de 102 livres pour 17 années d'arrérages d'une rente due au prieuré de l'île d'Aix. — Payement au sieur Prévost, secrétaire du père provincial de Montmorillon, d'une somme de 300 livres, montant de la taxe du couvent de La Rochelle. — Remboursement à M. Antoine Carré d'une somme de 500 livres, par lui prêtée aux religieux Augustins. — Quittances des droits perçus par les sieurs Peyraud et Flamen, receveurs-inspecteurs aux boissons et courtiers-jaugeurs, etc. — Compte de l'apothicaire Goiyaud : 10 livres, etc.

H. 17. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1723-1736. — Avertissement adressé aux Augustins par Dureville de Varenne, chargé du recouvrement du dixième des charges, emplois et appointements. — Fourniture, par Etienne Branday, de 3 barriques de vin rouge, pour la somme de 100 livres. — Compte de P. Chaillou, cordonnier. — Lettre de Baptiste Bouvée, Augustin, demeurant à Paris, annonçant l'envoi d'un livre de Marguerite Marie Alacoque et de deux volumes des *Souffrances de Jésus*. — Mémoire de Cand, maître serrurier, montant à

246 livres 2 sols. — Lettre du père Ambroise Perreau adressée au P. Lecomte, prieur des Augustins, concernant un procès engagé entre lesdits religieux, le baron de Chatelaillon et Régnier de Périgny, au sujet des droits prétendus par les Augustins sur les maisons et marais de Périgny et le chenal de la Moulinette, etc.

H. 18. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1748-1749. — Compte du sieur Guyon, tonnelier : un paquet de feuillards : 1 livre 15 sols ; — une meule de 9 pieds et un panier d'osier : 19 sols, etc. — Payement à maître Gazeau, huissier, d'une somme de 30 livres, pour le remboursement de ses avances, dans l'affaire criminelle intentée contre le sieur Soullard. — Mémoire des drogues et médicaments fournis pour le compte de la communauté des Augustins, par la veuve Chambault, apothicaire à la Rochelle. — Compte de maçon, pour avoir fait la cheminée de la cuisine : une tomberée de sable : 2 livres, 10 sols ; — une barrique de chaux : 3 livres 13 sols ; — cinq cents briques : 5 livres ; — deux voyages de crocheteurs : 6 sols ; — enlèvement des délivres : 12 sols ; — neuf journées à 25 sols : 11 livres 5 sols — un quarteron de tuiles : 12 sols 6 deniers. Total : 23 livres 18 sols 6 deniers.

H. 19. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1750-1758. — Compte du teinturier : deux robes avec leurs chaperons : 4 livres ; — deux petites robes de cuisine : 3 livres ; — un chaperon : 10 sols. — Mémoire du menuisier Laurent Maudet : une porte vitrée : 9 livres ; — 2 châsses en bois de chêne : 8 livres ; — deux coulisseaux à la table de cuisine : 15 sols. — Ordonnance signée Gaudin, greffier en chef du bureau des finances et chambre du domaine de la généralité de La Rochelle, permettant aux Augustins de refaire la dorne (sic) et l'entablement de la boutique d'une de leurs maisons, sise rue Saint-Yon, de changer le bois et raccommoder le ballet ou auvent, en se conformant aux règlements de la voirie. — Compte du chaudronnier Joseph Allaire : une poêlonne pesant 5 livres : 7 livres 10 sols ; — une casserole de 3 livres 11 onces : 5 livres 10 sols 6 deniers ; — un petit chaudron du poids de 3 livres : 4 livres 18 sols ; — réparations d'un poêlon : 2 livres 10 sols ; — étamure de 2 casseroles : 10 sols. — Compte du coutonnier : quatre onces de fil blanc de Rennes : 16 sols ; — un gros soie noire : 7 sols 6 deniers ; — une once 1/2 poil blanc, 1 livre 4 sols ; — huit douzaines de petits boutons poil blanc : 2 livres ; — quatre paires de jarretières de fil blanc : 1 livre 12 sols, etc.

H. 20. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1780. — Aveux rendus à l'abbaye de Sablonceaux, pardevant Desuze, conseiller du Roi, notaire royal apostolique à Saujon : par maître Antoine Mauneau, sergent royal à Nancras ; — Jean Paquereau et Pierre Merlet, laboureurs : — Elisabeth Roux, veuve de Jean Ducourtieux, tailleur ; — Jean Papaux, vigneron ; — François Suire, tisserand, à Pisany ; — Pierre-François Dugros, bourgeois ; — maître André Garnier, procureur fiscal de Nancras et la Salle ; — Gareschè ; — François-Antoine Berthus, seigneur de la maison noble de Pouneau, y demeurant ; — Jean Barreau, maître en chirurgie ; — Nicolas Maurice, seigneur de la châtellenie de Sablonceaux ; — demoiselle Marie Berthelot, épouse du sieur Jean Thublier, officier marinier ; — Louis Pinson, garde des eaux et forêts, à Saint-Romain de Benet.

H. 21. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 5 pièces, papier.

1188-1789. — Copie des titres de l'abbaye de Charon (*Gratia S. M. sive de Caronte*) ordre de Cîteaux, fille de la Grâce-Dieu, de la ligne de Clairvaux. — Fondation de l'abbaye de Charon, par Richard, roi d'Angleterre, duc de Normandie et d'Aquitaine et comte d'Anjou. Nota : « Quoyque ce titre ne soit pas proprement le titre de « fondation de l'abbaye, qui s'est trouvé égarré et que « l'on dit estre à la tour de Londres, comme il rappelle « dans son contenu les immunitez et franchises, les liberté « et drois (sic) honorifiques, et qu'il confirme les donations, « il sert en toute justice autant que le propre titre de « fondation, qui aurait pu motiver les biens donnés et « leurs limites, C'est la seule différence qui se trouverait « entre ces titres, qui ne serviraient d'ailleurs que d'éclair« cissements. » — Confirmation par Aliénor, reine d'Angleterre du lieu donné par Othon, duc d'Aquitaine, comte de Poitou et de la fondation faite par Richard, roi d'Angleterre, fils de ladite Aliénor : « par ce titre de confir« mation et de concession d'Aliénor, reine d'Angleterre, « il paroit qu'après la fondation faitte de l'abbaye, par « Richard, roi d'Angleterre, fils de laditte Aliénor, Othon, « duc d'Aquitaine, à fait a ladite Abbaye, donation de « plusieurs droits qu'il avoit, tant à la Rochelle, qu'à l'île « d'Oleron, sur le prieuré de Saint-Pierre d'Oleron et ail« leurs, l'abbaye ne jouit point à présent des cens, revenus, « portions de terre portés au titre cy dessus. » — Arrêt du conseil d'État rendu en faveur de l'abbé d'Oppède,

contre les prieurs et religieux de son abbaye de Saint-Florent-le-Vieil (ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur), qui déboute ces religieux des lettres de recission par eux prises contre une transaction qu'ils ont passée avec leur abbé, sous l'approbation de leur supérieur général, pour éviter l'exécution d'un arrêt rendu entre les parties, qui ordonnait le partage des biens de l'abbaye, les condamne à exécuter cette transaction, et la contre-lettre y annexée, pendant sa vie abbatiale, et aux dépens.

H. 22. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 2 pièces, papier.

1782-1789. — Baux à ferme : de quatre journaux de pré, en la paroisse d'Andilly, par Nicolas Quentin, prêtre, prieur de l'abbaye royale de Notre-Dame de la Grâce de Charon (ordre de Cîteaux, filiation de Clairvaux), à François-Isaac Drapron, à Andilly ; — de 2 pièces de pré, par dom Louis-Joseph Despred, prêtre, prieur de ladite abbaye, à Nicolas Girard, laboureur au Bourg Chapon, paroisse de Charon ; — des revenus annuels des fiefs et seigneuries de l'Ardillon, les Nouës, Grattefeuille, Charon et dépendances, par dom Louis-Joseph Despret, à maître Marc-André Chasteau, notaire royal, et Marguerite Chauvet, son épouse, demeurant en la paroisse de Vérines ; — du droit de terrage à la 12e partie des fruits, par illustrissime et révérendissime seigneur, Mgr François-Henry de la Brouë de Vareilles, évêque, comte et seigneur de Gap, abbé commendataire de l'abbaye royale de Notre-Dame de la Grâce-Dieu, chanoine et trésorier honoraire du chapitre noble de la cathédrale de Metz, conseiller du Roi d'honneur au Parlement de Dauphiné, et conseiller du Roi en tous ses conseils, à Jean-Baptiste Pineau, demeurant à Vendôme (paroisse d'Aligre) ; — par le prieur de l'abbaye, à Jean Cholet, tailleur d'habits et Françoise Aunay, sa femme, d'un pré appelé les Genselières ; — par l'évêque de Gap, abbé de la Grâce-Dieu, à Nazaire Triou, demeurant à Villedoux, d'une pièce de marais en nature de pré, etc.

H. 23. (Registre.) — In-4°, 130 feuillets, papier.

1661-1699. — « Livres de receptes et mises générales « de l'abbaye de Charron. » — Les comptes sont vérifiés et arrêtés par frère Altin Proust, docteur en Sorbonne, prieur d'Olivet, vicaire général de l'ordre de Cîteaux ès provinces de Poitou, Saintonge, Angoumois et pays d'Aunis, faisant la visite de ladite abbaye, en présence : de dom Hiérosme Jouanne, religieux de Noirlac, demeurant en ladite abbaye ; du prieur, dom Louis Rosseteau, et de dom Jean Colombet, prieur de Valence ; de Louis de Beaumont, religieux de l'abbaye de Charron ; de F. Laurens, abbé du Pin, vicaire général ; de Th. Bourgouin, de Bonneville. — Les dépenses principales (nourriture et entretien des religieux) sont couvertes par la ferme des métairies de l'abbaye et la vente des récoltes de blé, de vin et de sel. — Arrêt du Parlement de Bordeaux, en faveur des religieux de l'ordre de Saint-Benoit, de Saint-Jean-d'Angély, et Raphaël Blondeau, vicaire de ladite ville. — Mémoire pour les religieux, prieur et couvent de l'abbaye de la Grâce-Dieu, contre messire Cyprien-Gabriel-Bernard de Rezé, évêque d'Angoulême, abbé commandataire de ladite abbaye.

H. 24. (Registre.) — In-folio, 128 feuillets, papier.

1680-1707. — Registre des dépenses de l'abbaye de Charron. - Du 1er janvier 1681. 1 pinte et 1 chopine d'huile : 15 sols ; — pour quatre journées employées à la construction d'un pont au lieu de la Faye : 2 livres 12 sols ; — donné en aumône : 2 livres 2 sols 6 deniers ; — payé à l'abbaye de Charron, pour une demi-année échue à Noël : 550 livres ; — « pour les apôtres du Jeudi-Saint » : 13 sols ; — décimes, oblats et don gratuit du terme de février 1682 : 195 livres 14 sols 3 deniers ; — 21 aunes de moquette à fleurs, pour servir de rideau au tableau du maître-autel : 23 livres 2 sols ; — achat d'une lampe en cuivre, pour l'église : 10 livres ; — 15 brasses de corde, pour pendre la lampe : 15 sols ; — 1 bénitier de cuivre : 9 livres ; — 12 aunes 1/3 satin vert rayé de blanc : 47 livres 17 sols 6 deniers.

H. 25. (Registre.) — 126 feuillets, papier.

1720-1723. — « Journal de recettes et de mises pour les années 1720 à 1723. » — Payé à Gradin, boulanger : 64 livres 13 sols, pour fourniture de 773 livres de pain pour les pauvres ; — achat de poules à 18 sols pièce : 23 livres 2 sols ; — concombres, chicorée, etc. : 2 livres ; — gages des domestiques, servantes et blanchissage : 52 livres 19 sols ; — achat de meubles et ustensiles : 112 livres 2 sols. — Recette ordinaire : ferme de la métairie des petites Allouettes, sise dans le Marais sauvage : 400 livres ; — métairie de l'angle Suiré, paroisse de Nuaillé : 700 livres, plus un agneau ; — métairie de la Palle, paroisse de Charron : 2,700 livres, plus 6 livres de lin, 6 oiseaux et 2 agneaux gras ; — pré de bourg Chapon : 80 livres ; — Pré de Nauret : 50 livres ; — ferme de Vérines, savoir : tous les revenus, cens, rentes et généralement tout ce qui en dépend : 600 livres et 2 barriques de vin ; — pré des Ginselières ; 40 livres. — pré bâtard d'Andilly : 40 livres ; — papier censif : 37 livres 14 sols.

H. 26. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

1707-1726. — Registre pour les charges, réparations et payements de l'abbé commendataire. — Revenu annuel de l'abbé : 1,100 livres ; — décimes : 535 livres 10 sols 8 deniers. — Revenu annuel de l'abbé : 1,100 livres. — Payement à demoiselle Marie Texier, héritière du sieur de Parc, ancien sénéchal de l'abbaye, pour cinq années d'arrérages : 63 livres ; — à dom des Moulins, visiteur de l'ordre : 24 livres ; à son valet, 3 livres 10 sols. — Aumônes : à un ermite : 8 sols ; — à 4 gentilshommes passants et à leurs femmes 13 sols ; — aux pauvres du pays : 5 sols ; — à 8 matelots : 8 sols. — Réparations au bot de la Palle : 150 livres. — Récalement des fossés de la métairie de l'Allouette : 4 livres. — Au sergent Jean Boislard pour une journée employée à avertir les tenanciers qui doivent des rentes, qu'il est chargé de leur recouvrement : 15 sols.

H. 27. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1642-1746. — Déclaration par-devant maître Voisin, notaire de la châtellenie de Charron, des héritages et domaines que Pierre Langloys tient roturièrement des révérends abbé, prieur et religieux de l'abbaye de Notre-Dame en la Grâce de Charron. — Déclarations par-devant Tiraqueau, notaire royal à Charron, rendues par Louis Richer, farinier; Jean Dugas, Abel Tiraqueau, sergent royal, notaire et greffier de la châtellenie de Charron ; Jacques Bugeau, notaire à Charron ; messire Louis de Luchet, écuyer, sieur de la Rivière, paroisse de Charron ; maître François de Hillerin, avocat au présidial de La Rochelle, sénéchal du comté de Benon et commissaire en cette partie de la cour du parlement de Paris. — Supplique adressée au lieutenant général de la sénéchaussée de La Rochelle, par Charlotte Faucon de Rise, veuve de messire Pierre Chertemps de Seuil, seigneur châtelain de la baronnie de Charron, etc.

H. 28. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1701-1740. — Procès-verbaux de visite de l'abbaye de Charron par frère Claude-François Léoutre, abbé de Grosbos, ordre de Cîteaux, vicaire général et visiteur dudit ordre pour les provinces de Poitou, Saintonge, Aunis et îles adjacentes, assisté de vénérable dom Nicolas Le Queux, religieux, prêtre profès de l'abbaye de Joigny, prieur de la Grâce-Dieu (sceau en cire rouge aux armes de Léoutre); frère Antoine Foyot, religieux, prêtre profès de l'abbaye de Cherlieu, prieur des Chastelliers, commissaire de l'abbé de Clairvaux; frère Pierre Mayeur, religieux, prêtre profès de l'abbaye de Clairvaux, docteur en théologie, prieur de l'abbaye de Buzay (sceau de l'abbaye : SIGILLUM B. M. V. DE BUZAIS, 1668) ; frère François Chapus, prêtre, prieur de Buzay, visiteur et vicaire général de la province du Poitou (SIGILLUM VISITATORIS PROVINCIÆ PICTAVIENSIS). — Procès-verbal de la visite faite dans l'abbaye de Charron, par F. Joseph Delboy, prieur de Granselve. — Inventaire de l'argenterie de la sacristie, de l'étain, cuivre, linge, des chasubles, devants d'autel, ustensiles, livres d'église, meubles du dortoir, des chambres des religieux et domestiques, du réfectoire et de la cuisine, des écuries, du cellier et du grenier. — Dans les ouvrages de la bibliothèque figurent : les *Confessions* de saint Augustin ; l'*Histoire du concile de Trente*, par Fra Paolo ; les *Mœurs des Israélites et des Chrétiens*, par l'abbé Fleury; l'*Histoire de France*, par de Mézeray ; Les *Œuvres de saint Léon*, du père Maimbourg (21 volumes) ; les testaments de Louvois et de Colbert ; saint Augustin victorieux de Calvin ; une Concordance de la Bible au sceau du F. Delboy, d'azur au lion d'or, lampassé de gueules, accompagné en chef d'un soleil et en pointe d'un globe de même.

H. 29. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1721-1759. — Jugement de vérification de la déclaration fournie par Pierre Tiraqueau. — Procédures intentées par Henry-Louis Grain, demeurant à Ferrières, procureur fiscal des religieux de Charron, contre Abel Bertrand, en fournissement (*sic*) de déclarations : messire Jacques Granet, prêtre, curé de Charron; dame Faucon de Ris, veuve de messire Pierre Chertemps de Seuil, tutrice de ses enfants mineurs, demeurant à Paris, rue Saint-Dominique ; André Vrignaud, veuve de feu maître Abel Tiraqueau, notaire en la baronnie de Charron ; Jean-François Malleste, greffier de ladite baronnie ; Hugues Sarrazin, marchand et fournier du four banal de Bourg Chapon ; Armand Dubourg, maître chirurgien de Charron ; maître Jean Gazeau, procureur fiscal du comté de Marans ; Pierre Vézien, agent de messire de Brach, seigneur d'Esnandes ; Jean Bertaud, sieur de Clouzy, employé dans les fermes du Roy, au poste d'Esnandes ; Jacques Guillebaud, maître chirurgien à Andilly et Pierre Rodier, maître chirurgien à Marans, etc., etc.

H. 30. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1780-1789. — Déclarations fournies à MM. de l'as-

semblée générale du clergé de France et à MM. du bureau du diocèse de la Rochelle : par Cyprien-Gabriel Bénard de Rezay, évêque d'Angoulême, abbé de l'abbaye royale de la Grâce-Dieu, des biens et revenus de ladite abbaye. — Revenus affermés : terre et seigneurie de la Brie : 5,000 livres ; — seigneurie de Sablaud : 2,500 livres ; — par F. Nicolas Lequeux, supérieur de ladite abbaye, de la manse conventuelle, échue en partage aux religieux ; — les deux métairies nobles de l'Enclos faisant partie de la terre seigneuriale dite le corps de l'abbaye de la Grâce-Dieu : 380 livres ; — la métairie de Plaimpoint (paroisse de Saint-Sauveur de Nuaillé : 250 livres) ; — Cressé (Courçon) : 3,000 livres; — la grange du bois Ferrières: 230 livres; — les deux métairies de Lardais (Benon) : 500 livres ; — la métairie noble de la petite Abbaye (Saint-Martin de Villeneuve) avec droit de justice moyenne et basse : 500 livres; — 2 moulins, l'un à eau et l'autre à vent : 2 livres; — une maison à la Rochelle nommée l'Hôtel de la Grâce-Dieu : 420 livres; — terrages de l'abbaye : 90 livres ; — rentes seigneuriales : 260 livres — les prés Clous, Cirouet et la Courante des Franchards (Andilly) : 300 livres; — le droit de monter dans la forêt de Benon : 40 livres ; — rente sur les tailles de la Rochelle : 20 livres 18 sols; — 200 arpents de bois taillis : 200 livres; — don annuel de l'abbé commendataire : 150 livres; — prés : 2 charretées de foin; — récolte en grains : froment, 126 boisseaux, mesure de Marans ; orge et balliarge, 160 boisseaux ; — 4 charretées de paille et quelques volailles ; — vin blanc, 18 barriques de 27 veltes. — Actes de vêture et profession dans l'abbaye de Clairvaux, au diocèse de Langres : de François-Bernard Huet, de la Rochelle, fils de Claude Huet, écuyer, sieur de Vandôme, lieutenant des vaisseaux du Roi et lieutenant général garde-côtes et de Marie Habert ; — Léon Jousselin, fils d'un maître chirurgien de la Rochelle; — Daniel Louis-Gillet, fils d'un bourgeois; — Denis Benjamin d'Almezas, fils d'un négociant ; — Philibert-Joachim Martin. — Procuration donnée par dom Bernard Huet, Martin, Jousselin et d'Almezas, sous-prieur, prêtre et religieux de l'abbaye de la Grâce-Dieu, à dom Louis Gillet, pour se transporter soit au greffe de la municipalité de la Rochelle, soit au secrétariat de l'administration du district, à l'effet d'y déclarer que les constituants sont dans l'intention sortir incessamment de leur maison conventuelle et se retirer chacun où bon leur semblera (14 novembre 1790).

Prieuré de Saint-Hilaire du Bois lès Charron uni a l'abbaye de Charron.

H. 31. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 98 pièces, papier.

1684-1781. — Ferme d'une pièce de terre consentie par messire Jean Guinfilleau, prêtre, curé de Charron, bachelier en théologie, agissant au nom de l'abbé d'Argenlieu, prieur de Saint-Hilaire du Bois lès Charron, à Jean Hervé, laboureur à bras et à Catherine Garnier, sa femme. — Baillette de tous les biens, revenus et émoluments du prieuré de Saint-Hilaire, à maître Louis Gendrault, notaire postulant au comté de Marans, par messire Mathurin Paillerie, prêtre, conseiller et aumônier du Roi, prieur de Mortagne en Aunis, y demeurant, fondé de procuration générale et spéciale de vénérable frère dom François Colson, religieux profès de l'ordre de Saint-Benoît en l'abbaye royale de Fontgombaud, y résidant, pourvu par messire Anselme de Mornay, docteur en théologie, prédicateur ordinaire de Sa Majesté, abbé de Fontgombaud, du prieuré simple de Saint-Hilaire, dit Petit Font-Gombaud, et du prieuré de Saint-Hilaire de Charron ou des Bois. — Baillette d'un quartier de terre par messire dom Victor Bichier, prieur de Saint-Hilaire, à François Hervé, métayer, — Exécutoire de dépens pour l'abbé d'Argenlieu, prieur de Saint-Hilaire des Bois. — Acte sous seings privés, passé entre messire Pierre Chertemps de Seuil, seigneur de Charron, et dom Bichier, prieur de Saint-Hilaire des Bois, pour l'échange et la délimitation de quelques prés et terres à Mizottes. — Transaction entre le prieur de Saint-Hilaire du Bois et dame Henriette de Ranques, veuve de messire Adrien de Luchet, seigneur de la Rivière, demeurant en sa maison noble de la Mistière, paroisse de Genouillé, en Saintonge. — Factums pour le prieur contre le fermier des fours banaux de Marans. — Déclaration de translation de domicile faite à messire Jean-François-Ignace Cadoret de Beaupreau, écuyer, seigneur des Grandes Laisses, la Moulinette et autres lieux, conseiller du Roi et son lieutenant particulier en la sénéchaussée de la Rochelle, par dom Alexandre Thibaut de Pierreux, prieur, etc.

H. 32. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets, papier.

1745. — Etat de l'abbaye et de la paroisse de Baigne affirmé et signé par J. Farriel, prêtre. — « Le revenu de cette abbaye est de dix mille livres, toutes charges payées. L'abbé jouit des manses abbatiales et monacales et il paie à chacun des moines qui doivent être au nombre de six, une pension alimentaire d'environ 250 livres pour chaque office claustral, y compris le vestiaire et les hebdomades. Comme cette pension n'est pas suffisante pour l'entretien de chaque moine, M. de Narbonne leur a conféré des prieurés dépendant de l'abbaye. »

Abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély (ordre de Saint-Benoit) (*abbatia Sancti Johannis Angeriacensis*).

H. 33. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1609-1734. — Procès entre les religieux bénédictins de l'abbaye de Saint-Jean d'Angély et les fabriciens de ladite ville. — Précis de l'affaire : « L'église de l'abbaye.., fut détruite en 1568 dans les guerres de la Religion. En 1600, les habitants catholiques de la ville... conjointement avec les anciens syndics et fabriciens demandèrent au Roy, en conséquence de l'édit de pacification du mois d'avril 1598 le rétablissement de la religion catholique... Une imposition de 6000 livres fut faite sur les habitants pour la construction d'une église paroissiale, à laquelle l'abbé et les religieux bénédictins contribuèrent, l'église devant également servir aux uns et aux autres. Peu d'années après, on s'aperçut que cette église était trop petite pour contenir tous les habitants catholiques de Saint-Jean d'Angély, dont le nombre augmentait tous les jours... et l'on chercha différents moyens pour l'agrandir et faire rétablir l'ancienne. En 1609, les habitants catholiques, de concert avec les Bénédictins, obtinrent au Parlement de Bordeaux un arrêt contradictoire qui condamna l'abbé à donner le tiers du revenu de l'abbaye pour le rétablissement de l'ancienne église et du Monastère. Il ne paraît pas que cet arrêt ait été exécuté... En 1612, un religieux, qui était en même temps prieur de Muron, résigna ce bénéfice de la valeur de 3000 livres pour le rétablissement de cette ancienne église et du monastère. — « La réforme s'étant introduite chez les Bénédictins, leur zèle pour « la religion augmenta tellement que les habitants ne crurent pouvoir mieux faire que de leur laisser l'entière « disposition de ces revenus, sous les promesses qu'ils « firent de les employer par préférence au rétablissement de l'ancienne église. Il est arrivé tout le contraire. Les religieux ont bâti un monastère magnifique, « le nombre des habitants catholiques a toujours augmenté « et l'église qui était déjà trop petite, il y a plus de 50 ans, « l'est par conséquent devenue infiniment davantage aujourd'hui, ce qui a donné lieu à diverses plaintes et représentations des habitants, tant à l'Intendant qu'au « Conseil, et ce qui a engagé le père prieur de l'abbaye, « qui est en même temps curé de la paroisse à laquelle « sert cette petite église, d'écrire à M. le cardinal de « Fleury, en 1728, pour qu'il eût la bonté de suspendre « pendant 12 ans, la nomination de l'abbé pour en employer « le revenu à l'ancienne église ; mais le Roy ayant nommé « à cette abbaye, Sa Majesté étant informée que les religieux qui s'étaient emparés des revenus de la fabrique, « et qui bien loin de les avoir employés à réédifier l'Eglise « s'étaient logés magnifiquement, a ordonné, par arrêt du « Conseil d'État du 12 août 1728, que par le commissaire « départi, il serait fait procès-verbal de l'ancienne et de la « nouvelle église, ensemble des bâtiments réguliers comme « aussi des moyens les plus convenables au rétablissement « de cette ancienne église... M. Bignon a fait faire ce « procès-verbal... Le seul moyen d'obliger les religieux à se « mettre en règle et à restituer les biens dont ils ont joui « indûment et qui monteront à plus de 250,000 livres, a « esté de faire restablir les fabriciens pour opposer aux religieux une partie qui soit fondée en titre à soutenir l'intérêt de l'église, et en faveur de qui l'intendant puisse rendre « des ordonnances pour les obliger à satisfaire à l'arrêt du « mois d'août 1728. » — Arrêts du Conseil d'État et des Parlements de Bordeaux et de Rennes portant que le tiers du revenu de l'abbaye sera employé à la réédification de l'église du monastère.

Abbaye royale de Saint-Léonard des Chaumes (paroisse Notre-Dame de la Rochelle) (ordre de Citeaux, étroite Observance, fille de Lebeuil, abbaye de Pontigny).

H. 34. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 75 pièces, papier.

1553-1787. — « C'est la déclaration des rentes assises en la ville de la Rochelle au profit de l'abbaye de Saint-Léonard. » —2 livres 10 sols sur une maison sise en la Grand'-Rue, (paroisse Saint-Sauveur); signé : J. Salbert. — Reconnaissance d'une rente de 50 sols sur une maison, située en la Grand'Rue, donnée aux religieux de Saint-Léonard par Suzanne Dat, veuve de Pierre Sallomon, marchand à la Rochelle. — Supplique adressée au lieutenant-général, subdélégué de l'intendant par les religieux de Saint-Léonard pour réclamer les arrérages qui leur sont dus sur ladite maison affermée judiciairement par suite de l'absence de Gabrielle Sallomon, fugitive pour cause de religion, fille de Suzanne Dat, veuve de Pierre Sallomon. — Signification faite par Nicolas Gamond procureur au Présidial, au sieur Pontardent, marchand, fermier judiciaire de ladite maison. —Titre nouveau donné aux religieux de Saint-Léonard par Marie Brotin, femme et procuratrice du sieur Henri Thabaret, chirurgien-major sur les vaisseaux du Roi. — Ferme de la Cabane de Saint-Léonard, à Marans, par dom Charles Moreau, religieux de Saint-Léonard, aux sieurs

Benjamin et Etienne Garos, frères, et du pré de la Tranche, à Etienne Guibert, bouvier, et à sa femme, demeurant à La Sauzaye, paroisse de Saint-Xandre. — Baillettes par dom Daniel Rhosnel, prieur de Saint-Léonard, à André Jean, marchand, demeurant à Villeneuve, (paroisse de Périgny) de plusieurs terres sises au fief des Mottes ; — par le prieur et un religieux profès « composant quant à présent la communauté de Saint-Léonard des Chaumes. » à maître François Simon Martin procureur au siége présidial de la Rochelle, moyennant 3 sols 9 deniers de cens et le huitain des fruits ; — Exponction d'un demi-quartier de terre situé au fief de Bouchet, par Jacques Blay et Marie Robichon, sa femme, aux prieur et religieux de l'abbaye de Saint-Léonard. — Baillette d'un demi-quartier de terre sis au fief du Moulin, par dom Jacques Pérault, à Pierre Papin, laboureur à Dompierre. — Baillettes de diverses pièces de terre par dom Antoine Fondary, prieur de Saint-Léonard à Jean Morisset et Marie Rousseau ; Louis Morin, marchand ; Jacques Ménager, tonnelier ; Noël Larsonneau, instructeur de la jeunesse à Dompierre ; de la seigneurie de l'abbaye par les religieux à François Fouché, (acte reçu par Nicolas Regnaud conseiller du Roi du siége de l'Amirauté, sénéchal, juge ordinaire civil, criminel, de police et de gruerie de ladite seigneurie). — Arrentement d'un quartier de terre à Pierre Rochet, laboureur, par messire Louis Poirel, seigneur du Gué d'Alleré, conseiller du Roi au Présidial de la Rochelle, fondé de pouvoirs de messire Marin Gravelle de Reverseaux aumônier du Roi, protonotaire du Saint-Siége, abbé de Saint-Léonard.

H. 35. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1700-1758. — Déclaration des biens et domaines appartenant à l'abbaye tenus à cens par Jean Landois, courtier d'eau-de-vie et demoiselle Elisabeth Ferraud, son épouse ; — Paul Quiessat, marchand, et demoiselle Marie-Susanne Desmaisons, son épouse : — Jean Aubouin, marchand demeurant à Paransey en Saintonge ; — demoiselle Magdeleine Gillot, veuve de Pierre-Nicolas Gaudin de la Pallotière ; — maître Germain Mazière, directeur des droits réunis en l'Élection de la Rochelle ; — dame Marguerite Olive Brians, veuve de messire Philippe Merlin, sieur de Chédeville, capitaine d'infanterie ; — Théodore de La Croix, négociant de la Rochelle ; — Louis Lucas, marchand, demeurant au château de Cheusses et Catherine Landrai son épouse ; — Simon Martin, notaire et procureur au siége présidial de la Rochelle, comme étant au lieu et place de Jacquette Mangon, veuve de Pierre Saint-Marc ; — Michel Cardin, potier d'étain, etc., etc.

H. 36. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1449-1790. — « Cahier ordinaire des rentes. » Principaux débiteurs : les prêtres de l'Oratoire, sur les marais salants de Saint-Eloy : 50 livres ; — M. Michaud, orfèvre, sur sa maison, rue du Temple : 5 livres ; — les demoiselles Gastumeau, sur leur maison, rue du Gros-Raisin : 5 livres ; — M. de la Coste et mademoiselle sa sœur, sur la succession de leur père et mère : 22 sols. — M. Barbot, chevalier de Saint-Louis, sur le domaine du Port-Bertrand (Angliers) 7 sols 5 deniers ; — M. le baron de Chatelaillon : 11 livres 8 sols 9 deniers, sur les recettes de Saint-Rogatien et de la Salle d'Aytré. — « Mémoire pour prouver que la maison du Treuil-Gras et ses dépendances relève de la seigneur du petit bailliage de Chagnolet, appartenant à M. Gresseau et non de la châtellenie et vicomté de Fronsac. » — Déclaration rendue à messire Charles-Eugène-Gabriel de la Croix de Castries, marquis de Castries, seigneur, à cause de dame Gabrielle-Isabeau-Thérèse de Rossel de Fleury, son épouse, des seigneuries de Dompierre et Boissant, par Pierre Pérotin, laboureur demeurant à La Motte-Vaulmené (Dompierre) et Suzanne Moreau, sa femme. — Copie de l'arrêt du Parlement de Paris, rendu pour terminer les procédures entre messire Henry de Barillon, évêque et baron de Lusson, terre et seigneurie de Chouppeaux, ses appartenances et dépendances, appelant d'une sentence rendue, le 23 mai 1669, par maître Etienne Giraud, sieur de la Penaudière, conseiller du Roi, juge et magistrat civil et criminel, examinateur enquesteur de la Sénéchaussée au siége présidial de la Rochelle, député pour le Roi, pour la vérification du comté de Benon, et messire Charles, duc de la Trémoille, Thouars et Loudun, Tarente, Talmond, pair de France, comte de Benon, neveu et héritier de Louis Maurice de La Trémoille, comte de Laval et de Benon, et le sieur de Choupeau défendeur, par laquelle le sieur de Choupeau aurait été condamné de fournir audit seigneur de La Trémoille, sa déclaration de la terre et seigneurie de Choupeau, appartenances et dépendances. — Actes de reprise faits au greffe de la cour par messire Guillaume-Frédéric de La Trémoille de Tallemont, duc de Châtellerault, comte de Taillebourg et de Benon, lieutenant-général des armées du Roi, au lieu de Charles de La Trémoille, son frère, et par messire François de Lescar, évêque et baron de Benon, au lieu dudit de Barillon. — La haute justice dans le lieu de Chouppeau est déclarée appartenir audit Guillaume-Frédéric de la Trémoille, en qualité de sieur de Benon, la justice foncière seulement audit de Lescar, évêque de Luçon, pour l'exer-

cice de laquelle et la perception de ses droits féodaux, il pourra faire tenir ses plaids de trois mois en trois mois. « — Foi et hommage rendus à Monseigneur Frédéric-Guillaume de la Trémoille, sieur de Talmond, par devant Jean Renault, lieutenant assesseur du comté de Benon, par Marc-Antoine Girault, sieur de la Barbotière, conseiller du Roi, lieutenant de la maréchaussée d'Aunis, sénéchal de la terre et seigneurie de Choupeau, porteur de procuration de monseigneur Jean-François d'Escure, conseiller du Roi en tous ses conseils, évêque, seigneur baron de Luçon, seigneur des châtellenies de Maily et autres lieux et encore de la seigneurie de Choupeau. — Hommage rendu à très-haut et très-puissant prince Frédéric-Guillaume de la Trémoille, prince de Talmond, comte de Taillebourg et de Benon, seigneur du duché de Châtellerault, premier baron de Saintonge, Tonnay-Boutonne et autres places, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur de Sarrelouis, pour ce qui est relevant de leur terre et seigneurie de Choupeau au dit comté de Benon, par maître André Vitet, procureur fiscal de la baronnie de Maillé, porteur de procuration de l'illustrissime messire Michel-Célie-Roger de Rabutin, comte de Bussy, conseiller du Roi en tous ses conseils, évêque, seigneur baron de Luçon, et comparaissant par devant Jacques d'Hillerin, avocat en Parlement, sénéchal et juge ordinaire du Comté de Benon, adjoint à maître Simon Billaud, seigneur d'Ardenne, conseiller du Roi, juge magistrat civil et criminel de la sénéchaussée et du siége présidial de la ville et gouvernement de la Rochelle. — Foi et hommage rendus par illustrissime et révérendissime seigneur monseigneur Michel-Célie-Roger de Rabutin, comte de Bussy, évêque de Luçon, etc, à très-haut et très-puissant prince, monseigneur Frédéric-Guillaume de la Trémoille, prince de Talmond, comte de Taillebourg, et de Benon, premier baron de Saintonge et de Tonnay-Boutonne, seigneur des terres et duchés de Châtellerault, les Essarts, la Grève, Metz, etc, maréchal d'Ordines et autres lieux, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur des villes et forteresses de Sarrelouis et pays en dépendant, demeurant à Paris, en son hôtel rue Sainte-Avoye, paroisse Saint Méry. — Bail par très-haut et très-puissant seigneur, monseigneur Henry-Léonard-Jean-Baptiste de Bertin, comte et baron de Bourdeilles, premier baron de Périgord, comte de Benon, premier baron de l'Aunis, seigneur des maisons nobles de Périgueux, de Brantôme, l'isle Belle-Isle, la Chapelle et autres lieux, ministre d'Etat, commandeur des ordres du Roi, à maître Paul Guillaume-Joseph de Lavergne, écuyer, avocat au Parlement, greffier en chef au bureau des finances et conseiller du Roi, notaire à la Rochelle, et à demoiselles Charlotte et Jeanne-Francoise Bruslé de Beaubert, filles majeures représentées par Pierre Happey de Nouzets, bourgeois de Paris, d'un mas de terre nommé la Cabane le Roy, de la contenance de 269 journaux, 8 perches, faisant partie du nouveau dessèchement du marais de Boere. — Copie de l'acte d'arrentement d'une maison et ses dépendances, moulin à vent, pré, par Louis Bouhet, notaire particien en cour laïque à Mathurin Bertin, meunier, et à Agnès Roberte, sa femme (8 février 1449). — Baillette d'une pièce de vigne sise dans la paroisse de Dompierre par messire Jacques de Campain, écuyer, sieur de la Chevallerie et autres lieux, à Antoine Sarraud laboureur. — Copie de l'inventaire des titres du prieuré de Dompierre, *alias* le petit Maillezais, (le plus ancien acte analysé, date d'avril 1254). — Constitution d'une rente de cent livres par le prieur de l'abbaye de Saint-Léonard en faveur des Dames Blanches de la Rochelle (1768).

ABBAYE DE SAINT-MICHEL EN L'HERM (*S. Michael in Eremo*)
(ORDRE DE SAINT-BENOIT).

H. 37. (Liasse.) — 74 pièces, papier; 2 plans coloriés.

1600-1790. — « Carte de l'ile de Ré pour représenter le dommage — marqué en jaune — causé par l'orage du 9e au 10e jour de décembre 1711. — « Plus de la moitié de la surface de l'île a été envahie par les eaux ». — Carte topographique de l'île de Ré. — « Carte particulière des côtes de Poitou, Aunis et de la Rochelle et du fort Saint-Louis, comme aussi de l'île de Ré avec ses forts, à Paris, chez Melchior Tavernier, etc. » indiquant la descente et la retraite des Anglais et la position de l'armée navale du Roi dans la rade de la Palisse (1627). — Réponse faite par les habitants de l'île de Ré aux fermiers généraux sur leurs propositions (1770). — Conformément à l'arrêt du 10 janvier 1653, ils maintiennent leur privilége de payer « les droits des cinq grosses fermes pour les denrées qui sortiront des pays de Poitou, Saintonge et Aunis, pour leur usage et de celles qui viendront de la dite isle en France ainsi qu'il est accoutumé, si mieux n'aiment les dits habitants souffrir l'establissement en la dite isle des bureaux nécessaires pour la conservation des droits dus au Roi à cause des denrées sortant de la dite île, pour aller aux dits pays étrangers, auxquels nous voulons que lesdits habitants soient traités comme regnicoles, et ce faisant, qu'ils ne paient aucune chose pour ce qui sera mené de notre Royaume en la dite île et de ce qui en sortira pour aller en icelui. » — Copie du brevet du Roi portant don de l'abbaye de Saint Michel

en l'Herm vacante par le décès du cardinal Mazarini (sic) au collége et académie fondés en la ville et faubourg de Paris, pour le logement, la nourriture et l'entretien de 60 écoliers, savoir 15 des pays de Pignerol, territoire et vallées y jointes et de l'état ecclésiastique en Italie, 15 des pays d'Alsace, et pays d'Allemagne contigus, 20 des pays de Flandre, Artois, Haynault et Luxembourg, et 10 du Roussillon, Conflans et Cerdagne. — « *Extractum e registro priorum Sorbonæ in comitiis ordinariis* 23 *die martii anno* 1669 *et* 16 *julii anno* 1687. » — Concordat fait entre messeigneurs les exécuteurs de la fondation du collége faite par monseigneur le cardinal Mazarini et les religieux de la congrégation de Saint-Maur pour l'union de l'abbaye de Saint-Michel en l'Herm audit collége. — Sentence de fulmination et lettres patentes du Roi portant enregistrement de la dite bulle. *Bulla unionis mensæ abbatialis monastevii Sancti Michaelis in Eremo collegio Mazarini.*

H. 38. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1782-1789. — Baux à ferme de quatre journaux de pré, en la paroisse d'Andilly, par Nicolas Quentin, prêtre-prieur de l'abbaye royale de Notre-Dame-la-Grâce-de-Charon (ordre de Cîteaux, filiation de Clervaux) à François-Isaac Drapron, à Andilly; — de deux pièces de pré par dom Louis-Joseph Despret, prêtre, prieur de ladite abbaye, à Nicolas Girard, laboureur au bourg Chapon, paroisse de Charon; — des revenus annuels des fiefs et seigneuries de l'Ardillon, les Noues, Grattefeuille, Charon et dépendances par dom Louis-Joseph Despret à maître Marc-André Chasteau, notaire royal, et Marguerite Chauvet son épouse, demeurant en la paroisse de Vérines; — du droit de terrage à la douzième partie des fruits par illustrissime et révérendissime seigneur, monseigneur François-Henry de la Brolie de Vareilles, évêque, comte et seigneur de Gap, abbé commendataire de l'abbaye royale de Notre-Dame de la Grâce-Dieu, chanoine et trésorier honoraire du chapitre noble de la cathédrale de Metz, conseiller du Roi d'honneur au Parlement de Dauphiné et conseiller du Roi en tous ses conseils, à Jean-Baptiste Pineau, demeurant à Vendôme (paroisse d'Aligre); — par le prieur de l'abbaye à Jean Chollet, tailleur d'habits, et Françoise Aunay, sa femme, d'un pré appelé les Genselières; — par l'évêque de Gap, abbé de la Grâce-Dieu, à Nazaire Triou, demeurant à Villedoux, d'une pièce de marais, en nature de pré, etc.

Abbaye de Notre-Dame de Masdion (*Abbatia Beatæ Mariæ de Maso-Dionysii*) (ordre de Saint-Benoit).

H. 39. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1457-1786. — Landes et forêts de Masdion (principauté de Mortagne) : 86 journaux 14 carreaux de la prairie des Joncs, en Floirac; 90 journaux de la basse forêt d'Épargne; 450 journaux de la forêt de Valleret en Mortagne, et 3,500 journaux du bois Rigaud de Mortagne. — Baillette du bois Rigaud, ses appartenances et dépendances, avec droit de pâturage des bêtes grasses et menues et de deux cents porcs, moyennant deux sols tournois de rente payables au premier jour de l'an, consentie par : R. P. en Dieu, frère Charles de Saint-Maur, abbé de Montferrant, moustier et abbaye de Masdion, de l'ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Saintes; frères Aimeri Geoffroy Jean Meillié prieur, de la Selve-Chesne; frère Jacques de la Lye, au nom et comme procureur de frère Pierre Vincent, prieur de Sainte-Catherine de Rioux et Jean Orgtcoet prieur de Saint-Disant; Nicolas de Gastes, membres dépendants dudit monastère et abbaye de Masdion, assemblés audit monastère au son de la campane, d'une part; et les porteurs de procuration de noble et puissant seigneur Guischard de Montberon, écuyer, seigneur de Mortagne, et les procureurs des manants et habitants de ladite châtellenie. — Transaction entre l'abbé de Masdion et les habitans de la principauté de Mortagne au sujet des landes du bois Rigaud autrement nommées la padiane. — Procès-verbal du circuit de la principauté de Mortagne. — Dénombrement de la terre et principauté de Mortagne rendu à Sa Majesté par César-Phébus d'Albret, sire de Pons, prince de Mortagne, maréchal de France, chevalier des ordres du Roi. — Procès-verbal de délimitation du tiers des padianes ou landes de Mortagne, consenti entre très-haut et très-puissant Louis de Lorraine, prince de Pons et de Mortagne, marquis de Mirambeau, chevalier des ordres du Roi, colonel du régiment portant son nom; messire Pierre Reperé, prêtre et chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, prieur et curé de la paroisse d'Épargne, syndic du chapitre de Mortagne, et Samuel Bolerne, sieur de Fouraze, bourgeois du bourg de Mortagne, fondé de procuration des habitants de la paroisse. — Acte capitulaire et délibération des habitants de la paroisse de Chenac, pour s'opposer au tirage et cantonnement demandé au conseil d'État par le seigneur de Mortagne, de la lande de Masdion, sur la totalité de laquelle les habitants prétendent des droits de communauté et

d'usage. — Déclaration de la prise des Seguins fournie à l'abbé de Masdion par François Aubert, Pierre Drouard et Paul Caillé.

Prieuré de Saint-Nicolas des Essards.

H. 40. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1634-1785. — Sommation faite au nom de messire Henry de Baradat, évêque, comte de Noyon, pair de France, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, et prieur du prieuré de Saint-Nicolas des Essards, au sujet du payement de la somme de 105 livres restant à payer du prix de leur ferme dudit prieuré ; — cinq quintaux de paille, pour une année échue au 25 mars 1634, dus par Gabriel Vincent, Hector et Armand François et André Durand, fermiers du revenu temporel dudit prieuré. — Réponse desdits Armand-François et André Durand qui allèguent qu'aux termes dudit bail, ils doivent être garantis de tout ce dont ils jouissent et que cependant, ils sont troublés par messire Raymond de Mortagne, évêque de Bayonne, qui prétend certains fiefs et rentes dépendant dudit prieuré et dont les défendeurs avaient toujours joui. — Réplique de messire Henry de Baradat. — Consignation par suite du décès de messire Nicolas de Mortagne, évêque de Bayonne, seigneur prieur des Essards, de la possession et propriété de la moitié du fief de la Garde, moyennant le payement d'une somme de 211 livres 15 sols 5 deniers, suivant contrat passé entre le prieur des Essards et maître Raymond de Gombaud, conseiller du Roi en sa cour de Parlement de Guyenne, ladite remise faite par maître Jean Mary, greffier et fermier du prieur des Essards, au nom et comme porteur de procuration de messire Léonard de Cauchon de l'Héry de Troyes, bachelier en théologie de la faculté de Paris, seigneur spirituel et temporel dudit prieuré, terre et seigneurie des Essards. — Extrait du procès entre l'abbé de l'Héry, prieur, seigneur des Essards et maître de Gombaud, conseiller au Parlement de Guyenne et messire de Montaigne, écuyer, seigneur de Corbiac, et qui a été jugé par le juge des Essards et par appel au siége présidial de Saintes, par suite de l'action intentée par le fermier du prieuré, porteur de procuration de messire de Baradat, au sieur Plantis, détenteur de quelques héritages situés au fief du Breuil, dans l'étendue dudit prieuré, pour le payement de deux boisseaux et trois picotins de froment et des arrérages de 29 années de rente noble, directe et foncière, solidairement.

Prieuré de Saint-Laurent du Lignon.

H. 41. (Registre.) — 32 feuillets, papier.

1709-1748. — « Tenue de cour pour la juridiction de la terre et seigneurie du prieuré du Lignon, audit lieu, paroisse de Lagord, par nous, Ambroise Rochard, avocat au siége présidial de la Rochelle, sénéchal et juge de ladite seigneurie. » — Le procureur fiscal, demandeur en fournissement (sic) de déclaration et vérification de ladite seigneurie, contre Jean Planchot, jardinier, demeurant à Lafond ; Louis Morin, jardinier à Lafond ; Marie et Pierre Mousnier, demeurant à Lafond, etc. — Enregistrement des provisions de sénéchal et juge ordinaire, procureur fiscal et greffier, délivrées par R. P. Ignace Guillaume, prêtre, chanoine régulier de Notre-Dame de Beaulieu de la ville du Mans, prieur de Saint-Laurent du Lignon en cette paroisse de Lagord en Aunis, à maître Ambroise Rochard, avocat au Présidial de la Rochelle, François Régnaud, procureur au même siège et Jean Gariteau, notaire royal en ladite ville. — Le procureur, pour fournissement de déclarations et vérifications de terres, payement de cens, etc., d'office contre Melchisédech Arnaudon, maître tonnelier à la Rochelle. — Le sieur René Chauvet du Breuil et Magdeleine Morisset, son épouse, héritiers de François Morisset, greffier au Présidial de la Rochelle. — Damoiselle Magdeleine de Covignac, veuve de Charles Boucher, commissaire à la recette des tailles de l'Élection de la Rochelle. — Lettres de provisions de greffier données par Jean-Baptiste-Henry Mallot, chanoine régulier, sous-prieur de l'abbaye de la couronne, diocèse d'Angoulême, porteur de procuration du R. P. Charles Nicolas Sellier, prêtre, chanoine régulier, prieur titulaire du prieuré de Saint-Laurent du Lignon, diocèse de la Rochelle, à Louis Pichon, procureur au Présidial et à l'amirauté de la Rochelle.

Prieuré de Saint-Sulpice de Marignac.

H. 42. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1785. — Bail à ferme des revenus du prieuré de Marignac, par le prieur dom Louis Guillemot, prêtre, religieux profès de Saint-Benoist, congrégation de Cluny, ancienne observance, mansionnaire de l'abbaye de Moutier-Neuf, ville et diocèse de Poitiers, à Jean Castagnary, marchand

serger, demeurant à Saintes (Granges, dîmes, agrières, cens, rentes, lots et ventes), à l'exception de deux pièces de terre dont jouit le sieur curé de Marignac et les bois et ajoncs, vulgairement appelés les communaux, pour 294 livres *annuellement*, 300 livres de portion congrue; 100 livres supplément annuel au curé de Marignac, 2 quartiers de froment, 20 quintaux de paille ou une barrique de vin blanc; une barrique de vin blanc, 7 livres 10 sols, à l'abbaye de Charroux, 12 livres au curé de Clion et 1,536 livres 10 sols, au prieur.

Abbaye de Mont-Saint-Martin-Nolon.

H. 43. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1722-1723. — Quittance donnée par messire François Bouthillier de Chavigny, archevêque de Sens, à maître Jean-Baptiste Le Marchand, receveur général des domaines et bois de la généralité de Soissons, la somme de 1983 livres, provenant du prix principal de l'adjudication du quart de réserve des bois de son abbaye de Mont-Saint-Martin. — État des avances, frais et déboursés faits par monseigneur l'archevêque de Sens, abbé commendataire de l'abbaye de Mont-Saint-Martin, pour l'obtention des lettres patentes (1720) qui ordonnent la coupe du quart en réserve des bois dépendant de la manse abbatiale de ladite abbaye, dans les bois de Cabaret et de Guisancourt. — Ordonnance de Alexandre Lefeuvre de la Fabière, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils, grand maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts de France, au département de Paris et Ile-de-France, et d'Étienne Rivié, écuyer, seigneur de Liancourt, Bazancourt et autres lieux, conseiller du Roi en ses conseils, grand maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts de France, au département de l'Ile-de-France, duché de Valois, comté de Senlis, Soissonnais, Vermandois, Beauvoisis, bailliage de Montdidier, Péronne et Roye; portant que l'adjudicataire des travaux à faire, au château de Nollon, dépendant de l'archevêché de Sens et de l'abbaye de Mont-Saint-Martin, sera payé sur ce qui leur reste à percevoir sur les bois de ladite abbaye. — Quittance donnée par Paul Moreau, bourgeois de Paris, caution de défunt Louis Richard, architecte adjudicataire des travaux à faire, au château de Nollon, des deniers provenant de la vente des bois de Guisancourt et Cabaret, dépendant du quart de réserve de l'abbaye du Mont-Saint-Martin.

Abbaye de Notre-Dame de Moureilles (ordre de Cîteaux, branche de Clairvaux).

H. 44. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1662. — Déclaration de maître Emery de Bragelongne, abbé de Notre-Dame de Moureilles (*alias* Moreilles) vendue à Jean-Baptiste de Luynes, conseiller du Roi en ses conseils et en sa cour du Parlement de Metz, seigneur de la Pontrie, Toulle et des châtellenies des Nolliers et Lisleau.

Abbaye de Nuaillé.

H. 45. (Liasse.) — 1 charte sur parchemin.

1382-1464. — « La déclaration, confrontation et arpentage de Villedoux et marais Guyot et leurs appartenances » situés au bailliage du grand fief d'Aulnis, diocèse de la Rochelle. — Jehan Godeau, procureur du Roi, en sa baronnie d'Amboise, commissaire à réformer, mesurer et arpenter les vignes et autres héritages du bailliage du grand fief d'Aunis, et Pierre Chailloux, receveur ordinaire pour ledit seigneur, en ses pays de Saintes, ville et gouvernement de la Rochelle, substitut du procureur du Roi. — Signé : Godeau, Chaillou et Bonreau.

Prieuré de Notre-Dame de Romazière.

H. 46. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1728. — Déclaration des biens et revenus du prieuré de Romazière.

Prieurés de Saint-Pierre de Torsay et de Saint-Genis dépendant du prieuré de Saint-Eutrope de Saintes.

H. 47. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1677. — Procès-verbal de visite de l'état de l'église, bâtiments et des lieux, par dom René Rousseau, abbé titulaire de l'abbaye de Saint-Jean l'Évangéliste et Saint-

André de Moustier-Neuf de Poitiers, visiteur de l'ordre de Cluny, ès provinces de Poitou, Saintonge et pays d'Aunis, accompagné de Jean Lobon, prieur claustral et sacristain du doyenné de Saint-Jean-Baptiste de Roncenac, substitut de dom Laurent Lempereur, procureur général de notre dit ordre, et de dom René Cornuau, religieux de notre dite abbaye, notre secrétaire, en présence de maître Nicolas Chevalier, conseiller du Roi, substitut du procureur général du grand conseil. — Règlement de discipline intérieure : « Sur les plaintes qui nous ont été faites, que quelques religieux beuvoient et mangoient souvent dans leur chambre, même avec des séculiers et hors les heures des repas ordinaires, alloient à la chasse et renfermoient chez eux des chiens de chasse et gardoient des armes dans leurs chambres, nous défendons, sous peine de punition régulière à la discrétion du prieur, de manger dans la chambre, etc. Ordonnons que, le prieur fera accommoder la petite chambre près de la seconde porte d'entrée, pour servir de parloir aux religieux, afin d'éviter l'indécence de parler aux femmes dans l'église », etc. — Procès-verbal de vente du prieuré de Saint-Genis près Plassac, membre dépendant de Saint-Eutrope de Saintes, de Cluny, etc.

Prieuré de Saint-Georges de Cubillac.

H. 48. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1521-1667. — Arpentement et vérification de fief de MM. de la Montaigne, étant en la seigneurie de Clam, paroisse de Saint-Georges de Cubillac, et vérification des lettres de baillette, à noble Jehan de L'Aigle, écuyer, seigneur de ladite Montaigne. — Prise de possession de la cure de Saint-Georges de Cubillac, par messire Michel Lesmier, prêtre, prieur de la cure de Saint-Martin de Clam, en présence de messire Jehan Maurin, prêtre, curé dudit Saint-Georges ; Jean Chevalier, prêtre, curé de Saint-Pierre d'Antignac ; Jean Pain, clerc tonsuré de Saint-Médard ; Guillaume Ardouin, meunier au bourg de Clion et Jean Camard, maréchal, de Saint-Georges de Cubillac. — Procès-verbal des déclarations des habitants de Saint-Georges au sujet des dîmes, à la requête de Pierre Marchay, écuyer, sieur de Rimmaz, fermier dudit prieuré, agissant au nom du prieur. — Arrêt du Parlement de Paris, rendu contre messire Jean de la Roche, curé de Saint-Georges, au profit de René Goullaud, sieur de la Boulidière, conseiller et aumônier de la Reine, prieur du prieuré de Saint-Georges de Cubillac.

Prieuré de Saint-Sauveur de l'Ile-de-Ré.

H. 49. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1517. — Frère Antoine de Lavigne, prieur, Jean Trichereau, procureur. — Procédures au sujet d'une transaction reçue par maître Jacques Prévost et Pierre Rochelle, notaires, concernant une baillette du prédécesseur du prieur, à Pierre Mosnier et à la veuve Chesnier, qui sera signée par Jacques Talu, notaire royal, par suite du décès dudit Prévost.

Ordre des RR. PP. Carmes de la Rochelle.

H. 50. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 99 pièces, papier.

1591-1745. — Aveu rendu par Claude d'Angliers à Jean et Vincent Nicolas, seigneur de la Salle d'Aytré. — Procédures entre le procureur fiscal de la baronnie de Chatelaillon et des châtellenie, terres et seigneuries de la Salle d'Aytré, contre François Rigaudeau, maître serrurier et contre les PP. Carmes, appelés en garantie par ledit défendeur. — Dire des PP. Carmes, signifié au procureur fiscal de Chatelaillon. — Projet d'appointement de conclusions en appel devant intervenir entre les PP. Carmes et messire Louis Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur baron de Chatelaillon et de la châtellenie de la Salle d'Aytré, demeurant en sa maison noble du Roullet. — Déclaration par les religieux Carmes, à maître Jean Barret, greffier de la châtellenie de la Salle d'Aytré et baronnie de Chatelaillon, par laquelle ils lui signifient qu'ils se portent appelants d'une sentence rendue par le sénéchal desdites juridictions. — Supplique adressée par les religieux Carmes, à MM. du Parlement en la quatrième chambre des enquêtes. — Mémoire imprimé pour messire Louis Green de Saint-Marsault, marquis de Chatelaillon, chevalier, seigneur de la châtellenie de la Salle d'Aytré, intimé et appelant d'une sentence rendue en la sénéchaussée de la Rochelle, le 27 mai 1736, contre les religieux Carmes de ladite ville, appelant de la même sentence et intimés, etc. »

H. 51. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 115 pièces, papier, 6 plans.

1761-1772. — Procédures entre les religieux Carmes, demandeurs en désistat, contre maître Louis Massiot, avocat au siége présidial de la Rochelle et Hélie

Giraudet, maître charpentier de navires, défendeurs ; ledit Massiot, demandeur en gariment, contre les pères de l'Oratoire, ledit Giraudet contre maître Paul Mesnard, greffier de la châtellenie de Laleu et Marie de Moucheron, sa femme, défendeurs incidemment et demandeurs en gariment, contre les pères de l'Oratoire. — Arrêt du Parlement, relatif à la maison faisant partie de la tour de Cordouan. — Requête adressée au Parlement par Jean et Louis Massiot. — Factum pour les religieux, prieur et couvent des Carmes de la Rochelle, contre maître Louis Massiot et autres. Plan à l'appui. — Répliques fournies par Jean Massiot, marchand, tant en son nom qu'en celui des enfants de feu maître Louis Massiot, avocat, son frère, contre les dires des religieux Carmes et défenses alléguées par lesdits religieux.

H. 52. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1696-1707. — Comptes de Chevreau, apothicaire : 422 livres; Guiard et P. Couzard, pour le même sujet : 56 livres 10 sols; au dos de cette dernière facture est écrit : « Quittance donnée gratis par M. Couzard le meilleur ami des Carmes de la Rochelle. » — Payement à maître Guillotin, médecin, d'une somme de 100 livres, à lui adjugée par arrêt de la cour présidiale de la Rochelle. — Honoraires du sieur Gallot, médecin, 50 livres pour trois ans et demi; — de Geslin, chirurgien, 36 livres pour deux ans. — Signification à François Chevreau, maître apothicaire, de la saisie effectuée à la requête de maître Pierre Couzard, conseiller du Roi, en l'Élection de cette ville.

H. 53. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 57 pièces, papier.

1609-1729. — « Édict du Roy pour le rachapt des biens alliénéz par les ecclésiastiques depuis quarante-quatre ans, sans que pour ce, ils soient tenuz de faire preuve d'aucune lézion. » — Lettres patentes d'attribution de juridiction au grand conseil pour la province de Bordeaux. — Copie d'un arrêt donné au Parlement de Bordeaux, contre le prieur de Baudonille. — Abjuration de la R. P. R., par Étienne Horric, en présence de Bosmier, avocat du Roi au siége présidial de la Rochelle ; F. Prosper, sacriste des Carmes ; Pierre de Beaupoil; Antoine Matte ; Alexandre de Beaupoil ; F. Nicolas de Saint-Gatien, sous-prieur des Carmes de la Rochelle. — *Acta comitiorum generalium ordinis fratrum B. Virginis Mariæ de Monte Carmelo antiquæ observantiæ regularis habitorum in alma urbe in conventu S. Mariæ Transpontinæ, circa festum Pentecostes, anno M. DC. LXVI, præside eminentiss. et reverendiss. DD. Martio S. R. E. Card. Ginetto ordinis protectore.* — Factum pour défendre la préséance des Carmes, contre les Augustins. — Arrêt de la cour du Parlement faisant défense de publier la bulle Constitution *super præservatione jurium sedis apostolicæ.* — Transport de 150 livres de rente, dues par les PP. Carmes de la Rochelle, par Pierre Pollart, bourgeois de la Rochelle à messire Claude d'Angibault, écuyer, sieur du Clos, prévôt provincial de Saintonge, son gendre.

H. 54. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1659-1716. — Accord entre les religieux Carmes et le curé de Saint-Jean du Perrot, portant que : tous les dimanches matin, un religieux dira la messe à 7 ou 8 heures, selon la saison, et confessera ceux qui se présenteront, ainsi que la Toussaint, l'Assomption, la nativité de Saint-Jean-Baptiste et les fêtes de Saint-Jean l'Évangéliste et de Saint-Pierre. — Les Carmes prêcheront les vendredi saint, matin, Pâques, Pentecôte, Saint-Jean-Baptiste, l'Assomption, Toussaint, Noël et Saint-Jean l'Évangéliste et recevront une somme de 84 livres. — Bref du pape Innocent X, en faveur des réguliers, touchant les confessions de la quinzaine de Pâques. — Lettre du R. P. Noël Laymerie, docteur en théologie et ex-provincial des Carmes de la province de Toulouse, aux Carmes de la même province. — Mémoire instructif de l'affaire des directeurs de la confrérie de Saint-Louis, desservie en l'église des religieux Carmes, contre André Robert, marchand et l'un des confrères, appelant d'une sentence rendue par l'official de la Rochelle.

H. 55. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1592-1788. — Décret apostolique du pape Clément VIII, sur les messes paroissiales et les confessions faites aux réguliers, en tout temps, même à Pâques. — Sommaire des indulgences concédées à perpétuité par plusieurs pontifes romains « à tous ceux qui, par toute la chrétienté, visiteront les églises de l'ordre de la bienheureuse Vierge-Marie du Mont-Carmel, mère de Dieu. » — Factum pour les religieux Carmes réformés de la distinction de France, en la province de Touraine, contre le père Léon et autres Carmes, de la distinction de Bretagne, en la même province. — Procédures intentées aux religieux Carmes de la Rochelle, contre le P. Trabit, ci-devant prêtre et profès de leur ordre, ministre de la R. P. R., à Tonnay-Charente, et les habitants dudit lieu. — Lettre de l'intendant Colbert

du Terron aux Carmes, exprimant l'espoir qu'ils voudront bien accorder quinze à seize jours, à ces « messieurs de la « prétendue de cette ville (de Tonnay-Charente), pour re- « tirer de Paris les papiers qu'ils y ont envoyés, et pour y « faire consulter leurs décharges. »

H. 56. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1562-1640. — Supplique adressée au grand conseil, par les Carmes de la Rochelle, contre messire Daniel Green de Saint-Marsault, seigneur de la Salle d'Estré (Aytré) et autres.—Salvations (*sic*) des religieux en réponse aux contredits de demoiselle Blandine Montyon, veuve de feu Nicolas Huet, écuyer, sieur de Châteauroux, conseiller du Roi, lieutenant particulier au Présidial de la Rochelle. — Requête présentée au grand conseil par le seigneur baron de Chatelaillon, intervenant dans la procédure intentée par les Carmes, à demoiselle Montyon. — Supplique par laquelle ces religieux demandent à ce qu'il soit fait commandement à Nicolas de la Place, procureur de la veuve Huet, de remettre entre les mains du rapporteur toutes les productions anciennes et nouvelles des suppliants, qu'il a retirées, sous prétexte de les contredire. — Procédures entre les Carmes, maître Pierre Oualle, sieur des Prises et Suzanne d'Olizon, sa femme, au sujet d'un fief appelé fief des Carmes ou Pas-aux-Bœufs, situé près Tasdon.

H. 57. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 16 pièces, papier.

1716-1732. — Réplique par les Carmes à un cahier d'écritures (*sic*) signifiées par le procureur fiscal de la baronnie de Chatelaillon, faites à la requête desdits religieux au baron de Chatelaillon. « Le procès qu'ils ont contre « lui étant enfin en état d'être jugé, il aura dans huitaine, « à se choisir un nouveau procureur fiscal, en remplace- « ment du sieur Savarit, suspendu pendant deux ans de « toutes fonctions, son procès lui ayant été fait et parfait, « par M. le procureur du Roi. » — Factum pour les Carmes de la Rochelle, appelant de la sentence contre eux rendue, par le juge de Chatelaillon, le 8 avril 1732, contre messire Louis Green de Saint-Marsault, baron dudit Chatelaillon, intimé, etc.

Ordre de Saint-Dominique de la Rochelle.

H. 58. (Registre.) — In-folio, 141 feuillets, papier.

1656-1667. — « Livres des messes dites en l'église Saint-Dominique, de l'ordre des Frères Prêcheurs, à la Rochelle, qui est le troisième en nombre, depuis le rétablissement dudit couvent. » (Les deux premiers manquent.) — *R. P. prior Majorem pro fratribus Sanctissimi Rosarii;* — *R. P. Rhort, pro fundatoribus;* — R. P. Désormeaux *pro idem :* 5 sols; — A la fin de chaque mois est une récapitulation du prix des messes, arrêtée par les prieurs, J. Jabouin, Elias Couraud, F. Laporte et R. Rivière, etc.

H. 59. (Registre.) — In-folio, 142 feuillets, papier.

1662-1667. — Registre dans lequel sont écrites les messes dites en l'église du couvent de Saint-Dominique, de l'ordre des Frères Prêcheurs de la Rochelle, qui est le quatrième en nombre depuis le restablissement dudit couvent, commencé le neufviesme dimanche, après l'octave de la Trinité; — fête de Saint-Hyacinthe, le 21 août 1662. — Tous les lundis de chaque semaine, messe basse pour défunt M. Burgaronne; — les mercredis et samedis, une messe pour les parents de madame Groyer; — le vendredi, une messe basse de la croix pour M. de La Grange; — un vendredi, mensuellement, une messe pour M. Groyer père. — Toutes les fêtes de Notre-Dame, savoir : la Purification, l'Annonciation, la Visitation, l'Assomption, la Nativité, le Grand Rosaire, la Présentation, la Conception et la fête de Saint-Hyacinthe, une messe basse pour M. de la Grange et une pour M. Tibert. Les jours de Noël, Sainte-Marguerite, Saint-Michel et les Trépassés, une messe pour M. Coudelout; — le même jour, une messe basse pour Pierre Béchet, d'Esnandes; — les jours de Saint-Dominique et des Toussaints, une messe basse pour M. Lefebvre; — le 13 octobre, une grande messe pour défunte dame Renée Debœuf, etc...

H. 60. (Registre.) — In-folio, 143 feuillets, papier.

1667-1672. — Livre des messes : — pour Jacquette Pélerin, femme de André Cordier, maître cordonnier à l'enseigne du Petit-Mire (5 sols par messe, tous les samedis); — R. P. prieur Bresson, Béthulle, Fouquet, Lefèvre, Delage, Colbert, Barbier, Langlois, Voyneau, Desbrandes, Jourdain, Rivière pour madame Priozeau; — le prieur pour madame Mimault; — R. P. Lefebvre, pour le seigneur de Burgaronne; — R. P. Rivière pour madame de Saint-Thomas; — R. P. Jourdain pour le seigneur de La Grange; — R. P. Lefebvre pour le sieur Groyer; — R. P. Rivière, pour le sieur Poyrier; — R. P. Lefebvre, pour le sieur de Nuaillé; — R. P. Matheron, pour la dame de Lagny; —

R. P. Matheron, pour la dame La Mezure ; — R. P. Jourdan, pour la confrérie de Saint-Jacques ; — R. P. Broca, pour le sieur de la Boyrie ; — R. P. Matheron, pour la dame Gombaud ; — R. P. Prieur, pour madame de Montbron ; — R. P. Prieur, pour les dames de la Chambre et de la Jarousselière ; — R. P. Rivière, pour le sieur de Beaulieu ; — le R. P. Prieur pour le sieur Corneille, etc.

H. 61. (Registre.) — In-folio, 281 feuillets, papier.

1685-1689. — Livre d'inscription de messes : — Le R. P. Legros, pour madame de la Grange ; — le R. P. supérieur pour madame Bernier ; — le R. P. de la Tour, pour feu Tassin ; — le R. P. supérieur, pour mesdames la Terrière et Billard ; — le R. P. Girard, prieur du couvent de Saintes ; — le R. P. supérieur, pour M. Combaut, prêtre de Villedoux ; — le R. P. Guymard pour la confrérie du Saint-Rosaire ; — le R. P. supérieur, pour la sœur Maria ; — le R. P. Le Gros, pour les parents de la sœur Maria ; — le R. P. de la Tour, pour M. Chauvet fils, pour la confrérie de Saint-Crépin ; — le R. P. Chandon, pour M. Esprit ; — le R. P. Merlant, pour la dame Dotteau ; — le R. P. Parizot, pour M. Louis Bernard et pour madame Poincy ; — le R. P. Guymard pour feu le prieur de Saint-Xandre ; — le Père supérieur, pour le prieur de Saint-Hilaire de Ré ; — Le R. P. Pérochin, pour feu la sœur Mathée, etc...

H. 62. (Liasse.) — Registre, 183 feuillets, 1 cahier, 1 plan, papier.

1696-1703. — « *Hic liber in quo omnes missæ scribendæ sunt, incipit sub R. P. Petro Imbert, priore hujus conventus Rupellensis, sacristo fratre Joanne Bap. Daviau.* » — P. Champigny pour la dame Durand ; — P. Blatier pour M. Burgaronne ; — P. Chardon, pour dettes ; — P. Dufeu, pour M. de la Grange ; — P. Bernardeau, pour les défunts ; — P. Huraut, pour dettes ; — P. Vairin, pour dévotion ; — P. Guymard, pour dettes ; — P. Jacques Bellion, provincial, pour dévotion ; — P. Huraut, pour feu révérend père Lefebvre ; — P. Dufeu pour dame Tulleron ; — P. Garvane, pour les défunts ; — P. Hybernus pour dame Priozeau.

Ordre de Grandmont.

H. 63. (Cahier.) — In-4°, 22 feuillets, papier, 1 plan.

1750-1790. — « Liève des rentes, cens, terrages et autres devoirs dus au prieuré de Notre-Dame de la Garde, situé en la paroisse de la Tremblade en l'isle d'Arvert, en Saintonge, membre uni et annexé à l'abbaye chef d'ordre de Grand-mont, lesquels droits et devoirs ont été reconnus au terrier fait en la présente année 1750, par-devant maître Jacques Delavaud, notaire royal, commissaire nommé pour la vérification dudit terrier, laquelle liève a été remise au sieur André Roy, fermier dudit prieuré, pour lui servir de censif, pendant sa ferme et y écrire sa recepte. » — Principaux censitaires : Jean Allard, — Catherine Angibaud, — Pierre Bargeau, — de Beaupine, — Marie Bourget, — Pierre Cerclé, marchand brûleur, — Henri-André Frogier, écuyer, seigneur de la Rigaudière ; — Jean Laborie, maître perruquier, — Jean-Gabriel de Longueville, marchand de la Tremblade ; — Louis Mesnard, capitaine de navires ; — Ignace Meslier, maître chirurgien. — Plan colorié du ténement des maisons en la dépendance du prieuré de la Garde.

Ordre de Saint-Dominique.

H. 64. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1589-1759. — Constitution de 50 livres de rente par maître Guillaume-Arnaud Gaudriaud, avocat en la cour, maire et colonel de Saintes et Michel Heard, avocat, l'un des échevins de l'Hôtel de Ville au profit de la communauté des R. P. Prêcheurs et religieux Jacobins, représentée par R. P. Jean-Baptiste Lestrein, procureur syndic. — Transaction entre Antoine, sire de Pons et les religieux Jacobins et homologation d'icelle en la cour de Parlement de Bordeaux, au sujet du testament de madame Marguerite Coytivi, dame de Monfort. — Requêtes adressées à l'intendant de la Rochelle, par les pères Jacobins de Saint-Jean d'Angély et les Récollets de Cognac pour continuer à jouir de l'exemption de paiement d'entrée des vins destinés à leur communauté, exemption qui leur est contestée par le directeur des fermes.

Compagnie de Jésus.

H. 65. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1683-1754. — Mémoire des Jésuites de Fontenay-le-Comte pour obtenir l'union à leur collége du prieuré simple et régulier de Frontenay-Labattu, ordre de Saint-Benoist. — Rente foncière de 300 boisseaux de blé, moitié froment, moitié mesture, sur les moulins à eau et à vent de Deuil, près Beauvoir-sur-Niort, transportée par R. P. Jean Brugère, syndic du collége des Jésuites de

Saintes, à Pierre Guiberteau et à Marguerite Viaud, sa femme. — Échange d'une rente de 1,575 livres pour le fief des Brettes, dit de la Tenaille, situé en la paroisse Saint-Germain de Marencennes, relevant de la terre des Bugaudières, stipulé entre messire Jean-Guillaume de Saint-Légier, chevalier, seigneur de la Sauzaye et des Bugaudières, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi et major des armées navales de Sa Majesté au port de Rochefort, et RR. PP. César de La Lande, recteur, et Jean Brugère, syndic du collége de la compagnie de Jésus, de Saintes. — Constitution de rente de 100 livres, par maître Jean Héard, notaire royal et juge sénéchal de la châtellenie de Saint-Dizant du Bois, en faveur du R. P. Brugère du collége de la compagnie de Jésus, de Saintes.

ORDRE DES RELIGIEUX MINIMES DE SURGÈRES ET LA ROCHELLE.

H. 65. (Registre.) — 141 feuillets, papier.

1643. — « Papier cencif du couvent estably au prieuré et aumosnerie de Saint-Gilles-lez-Surgères, de l'ordre des frères Minimes de Saint-François de Paule, contenant les cens, rentes et devoirs seigneuriaux deubz audit prieuré, accoutumés estre payez à la recepte ordinaire d'ycelluy et reçeuz par les mains des religieux, ledict cencif faict, renouvelé et dressé en l'année 1643, tant sur le dernier pappier cencif faict en 1609, que sur les nouvelles déclarations, recognoissences et issues de cour, de vérifications d'icelles, par le séneschal et juge ordinaire dudict prieuré et aumosnerie et jugements de condemnation par lui donnez et aussi sur autres sentences, jugements et arretz donnez en divers lieux et semblablement sur les contracts, accordz et transactions faits avec les redevables, ainsi que de tout est faict mention en chaque article dudict cencif; et pour les autres cens, rentes et devoirs seigneuriaux deubz audict prieuré, et aumosnerie, il y a autres pappiers cencifz concernant les maisons et membres en deppendants et dont les fermiers desdicts lieux se servent. » Signé : F. Claude Letourneur, correcteur. Frère Honoré Hynault. Principaux censitaires : Amador de Saint-Cristofle, sieur de la Garde-aux-Valets. — Charles et Samuel Martel, baron de Saint-Just; — Barthélémy Geay, écuyer, sieur de la Nouë; — Etienne de Ferrières, écuyer; — Elisabeth Bionneau, veuve Thomas Gallaudet; — le seigneur de la Grange-Barrabin; — Gérault de Caseneufve ; — la veuve de Gabriel de Gaillard, sieur de Saint-Dizant; — les hoirs de Jean de Ruffignac ; — dame Hélène de Fonsèques; — les religieux de Saint-Jean d'Angély ; — Jean du Rivault; — Jean du Cray; — Jean Gendrault, écuyer; — Joseph Guillaudeau, écuyer; — Israël Roblais, sieur de la Ferrière; — la veuve de Léon de la Cave, écuyer; — Marie Collet, veuve de René Gauvin ; — Marie Gallais, veuve du sieur de Saint-Disant; — Mathurin d'Hillerin, écuyer, sieur des Landes; — le sieur de Peyré; — le sieur de la Poupelière ; — Robert de la Lande, écuyer ; — Zacharie Barbottin, etc.

H. 67. (Liasse.) — 14 pièces, sur parchemin, 22 pièces sur papier.

1554-1755. — Minimes de Surgères. — Arrentement de la terre de la Cygogne, paroisse de Saint-Jean de Liversay pour 4 chapons et demi-millier d'anguilles, fait par Mathurin Fresnard prêtre, vicaire général, *in spiritualibus* et *temporalibus* de noble et discrète personne Jehan de Chasteau, prieur de l'église Saint-Gilles de Surgères, et les chanoines de ladite église, à Nicolas Babin, chanoine de Saint-Gilles. — Vente d'une rente de 18 livres par Samuel Poitevin, marchand, demeurant aux faubourgs d'Aunis, à révérend P. Jean-Baptiste Noël, correcteur du couvent des Minimes de Saint-Gilles. — Baillette du moulin à eau de la Pallu, commune de Landes, par les R. P. Minimes de Surgères, à François Belliard, meunier. — Transaction entre révérend P. Jean Martin, correcteur des religieux Minimes de Surgères et Marguerite David, veuve de René Pineau, charron. — Arrentement par les Minimes au sieur Douhaut, de Nuaillé, de bâtiments et biens fonds à Saint-Gilles d'Angliers, pour 1 boisseau froment, un demi-boisseau d'avoine, 4 mesures d'avoine, 2 poules, 8 sols et le huitain des fruits. — Copie informe de l'acte de fondation, par Guillaume, comte de Poitou, et confirmations, par Richard, duc d'Aquitaine, comte de Poitou, fils d'Eléonore d'Aquitaine, petite-fille du fondateur, et Edouard, prince d'Aquitaine. — Acte de partage entre honorables hommes, Mathurin et Jean Allard ; Pierre Daviau et Loyse Allard, sa femme ; Nicolas Perrocheau, curateur de Magdeleine Allard ; Jean Gabet, curateur de Pierre Allart ; François Langloys, curateur de Toussaint Davyau, de la succession de René Allart. — Transaction entre les religieux Minimes et maître Blandin, principal du collége de Surgères, portant délaissement de 2 pièces de terre auxdits religieux. — Baillette de 2 pièces de terre par les Minimes, aux sieurs François Bégon et Simon Bellotier, et André Pavaillon, moyennant le sixain des fruits. — Acquisition, par les Minimes, de Millaud et sa femme, d'une pièce de terre sise près le moulin de Cornet, dans la prise des Mauléons. — Transaction au sujet du devoir dû à la seigneurie de Saint-Gilles, sur une pièce de terre appelée l'Ousche-aux-Poitevins, ou des Mauléons ; parmi les témoins figure Toussaint Boutin, maître sculp-

teur. — Sentence signée Guillaudeau, rendue par le Présidial de la Rochelle, au profit des Minimes, contre Daniel Roy. — Délaissement et transport, par Jehan Fouet, serrurier, aux Minimes, d'une pièce de terre, sise près le moulin Cornet. — Supplique adressée à l'évêque de la Rochelle, par Joseph Lucat, prieur, curé de Notre-Dame de Surgères, pour demander l'entière exécution des dispositions charitables du testament de haute et puissante dame Hélène de Fonsèques, dame de la Réole, envers la fabrique, l'école et les pauvres de ladite paroisse. — Sentence du Parlement de Paris, condamnant les Minimes du prieuré et hôpital de Saint-Gilles, à fournir une déclaration de leurs biens à messire Charles-François de la Rochefoucauld, seigneur de Surgères. — Lettre de l'évêque Etienne de Champflour au prieur de Surgères, pour l'inviter à se conformer à l'arrêt du Conseil d'Etat prescrivant que les créanciers et rentiers du clergé, soient actuellement et réellement payés et remboursés des capitaux de leurs créances. — Projet de contrat de mariage du fils aîné de la maison de Surgères, stipulant que les futurs époux (non dénommés) devront payer 40,000 livres à Isaac-Charles de la Rochefoucauld, frère puîné du futur, et 20,000 livres à Anne-Louise de la Rochefoucauld, comtesse de Nuaillé, sa sœur, et posséderont la terre de Surgères, échue au père du futur, par la succession de messire Charles-François de la Rochefoucauld, marquis de Surgères, son frère aîné, en vertu de la substitution portée au codicile de messire François de la Rochefoucauld, comte de Surgères, et d'Anne Philippes, son épouse, substitution qui a été déclarée ouverte au profit de Charles-François de la Rochefoucauld, par arrêt du Parlement du 1er septembre 1706. — Arrentement du moulin à eau et de la maison de Boisse, paroisse de Marsay, seigneurie de la Rodrie et terres en dépendant par les prieur et marguilliers de Surgères, à Charles Meynard, meunier audit lieu. — Plumitif des audiences de vérification des seigneuries de Sainte-Radegonde d'Angoulins, Saint-Gilles de Nieul et Saint-Gilles de Nantilly, tenu par M. Rougier Destourettes, écuyer, conseiller du Roi, assesseur criminel en la sénéchaussée et siége présidial de la Rochelle, commissaire nommé pour ladite vérification; maître Joseph Decomps, procureur fiscal et Joseph Crassous, greffier. — Renée de Rambouillet de la Sablière, veuve de messire de Trudaine, dame de Laleu. — Procès entre le seigneur et les Minimes de Surgères, au sujet des droits de juridiction prétendus par le premier. — Acte délivré par Jacques Régnault, praticien en cour laïque, juge commis du sénéchal et juge ordinaire de la baronnie de Surgères, pour constater l'existence, près dudit lieu, d'une église de R. P. Minimes, auparavant tenue et possédée par les prieur et chanoines de Saint-Gilles; — Assemblée capitulaire des correcteur et religieux du couvent des Minimes établi au prieuré et aumônerie de Saint-Gilles les Surgères, attestant que « ledit couvent prieuré et hospital « est sis et situé au diocèse de Xaintes, dans le ressort du « gouvernement de la Rochelle, et a été de tout temps et « est encore à présent, appelé Saint-Gilles, comme il nous « apparoist par tiltres et chartres moult anciennes, à cause « que Saint-Gilles en est le patron, ou titulaire. » Signé : J-F. Fleury, correcteur; Potier; Jean Joulin; Pierre Hardy; Mathieu de Tableville; Antoine Guyonnet; Bourdaloue; Jacques Demul; Claude Alaneau; Nicolas Restot; Nicolas Pointe; Simon Manceau; — (Sceau ovale, représentant Saint-Gilles en prière.) — Lettres patentes du roi Henri IV, confirmant aux Minimes le don et legs fait par Charles de Fonsèques, chevalier de notre ordre, capitaine de cinquante hommes d'armes, conseiller du Roi, dans ses conseils privé et d'État, baron de Surgères, dotateur, fondateur et présentateur, la vacation échéante, de l'Eglise collégiale, prieuré séculier et aumônerie de Saint-Gilles de Surgères, ordonnant le recouvrement des biens, etc.

H. 68. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1640. — « En ce cayer sont les coppies de touttes les « nouvelles recognoissances de nos cens, rentes, terraiges, « complants et aultres debvoirs de notre seigneurie de « Saincte Radegonde d'Angoulins, signées par les notaires « qui les ont passées et vallent originaux. » — « Déclara- « tions et nouvelles recognoissances des cens, rentes, com- « plans, terrages, revenus et aultres debvoirs deubz an- « nuellement au couvent des religieux de Saint-Gilles, près « Surgères, à cause de leurs gros, terres et seigneuries de « Sainte-Radegonde d'Angoulins, l'un des membres dep- « pendant dudit couvent, rendues par les tenanciers « d'icelle, cette présente année 1640. » François Appurilleau et Jacques Régnault, notaire; — Isaac Larcher, marchand à la Rochelle; — damoiselle Marie Mounereau, veuve de Jean de Berne, écuyer, seigneur d'Angoulins, au nom et comme tutrice et curatrice de ses enfants; — demoiselle Marie Brétinault, veuve de Jean Thévenin, écuyer, seigneur de Gourville, etc.

H. 69. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 39 pièces, papier.

1533-1749. — Seigneurie de Sainte-Radegonde d'Angoulins. — Mémoire de quelques devoirs dus à Angoulins par Jehanne Goussée; Toussaint Huguereau; Jacques Tour-

tereau, Jehan Maulhe. — Déclaration des domaines et héritages, tenus par Louis-Cotentin; Jehan Petit fils; René Chastellier. — Arrentement d'une maison d'Angoulins par Jean Faure, marchand boucher, Catherine Gilbert, sa femme, à Madeleine Bonnaud, veuve de Pierre Nivallier. — Déclaration des cens, rentes, complants et revenus appartenant aú prieuré Sainte-Radegonde d'Angoulins, membre dépendant de l'église collégiale de Saint-Gilles près Surgères. — Partage entre Jehan Gaultier, laboureur à Angoulins, et Catherine Sabiron, Denis Sabiron et Gratienne Milon, d'une maison et divers domaines à Angoulins. — Arrentement d'une maison à Angoulins, par noble homme Raoulet du Jau, échevin, sieur de Nieul, à Jacques et René Chavyneaulx frères. — Ferme des fruits, profits, revenus et émoluments du prieuré de Sainte-Radegonde d'Angoulins par vénérable personne, maître Thomas Socquet, chanoine de Saint-Gilles de Surgères, à maître Jehan Cartault, procureur au siége présidial de la Rochelle. — Copie du testament de maître Mathurin Fourestier, chanoine de Saint-Gilles de Surgères. — Déclaration et confrontation des domaines et héritages, que André Brochet, marchand, tient et possède au dedans de la seigneurie de Saint-Gilles; — Copie du censif des domaines et appartenances du gros de Sainte-Radegonde d'Angoulins, membre dépendant du couvent et prieuré de Saint-Gilles. — Cassation du bail des marais dits de la seigneurie, affermés à Jean Piau; — Etat des nouveaux tenanciers dépendant de la seigneurie de Sainte-Radegonde, pour leur faire donner de nouveaux titres, parmi lesquels figurent : Oualle aîné, marchand à la Rochelle; Gabaret d'Angoulins, à la Rochelle; La Croix-Faneuil, bourgeois, etc. — Noms des tenanciers des pères Minimes, dont on poursuit la vérification : la dame veuve Oualle, place Habert; la dame Bonfils Faneuil, place Habert; les sieurs Burgaud, courtier, Decourt, négociant, et madame de Trudaine, dame de Laleu, etc. — Copie des titres d'anoblissement de la maison de Saint-Gilles de Nieul.

H. 70. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1776-1780. — Terrier du prieuré et seigneurie de Sainte-Radegonde d'Angoulins, contenant l'expédition des déclarations fournies à ladite seigneurie devant maître Louis-André Gendron, conseiller du Roi, notaire garde-scel en la ville et gouvernement de la Rochelle, qui en a retenu les minutes. — Principaux déclarants : Mathieu Esseau, marchand, et Marie Lescullé; — Jean Cherpentier, marchand, et Marie-Anne Daubignon; — Pascal Tardy, bourgeois, et Magdeleine Bouyer, sa femme; — Pierre Barré, marchand, et Magdeleine Désiré, sa femme; — messire Jacob-François Paris, prêtre, curé d'Angoulins; — messire Silio-Laurent Colonna d'Ornano, chevalier, ancien capitaine d'infanterie au régiment royal Corse, veuf de Marie Oualle, demeurant à la Rochelle (rue et paroisse Notre-Dame); — Jean-Jacques Massé, conseiller du Roi, rapporteur du point d'honneur au siége royal et sénéchaussée de Saint-Jean d'Angély, demeurant à la Rochelle, et Marie-Elisabeth-Victoire Oualle, son épouse; — Marie-Anne-Thérèse Corneau, veuve de messire Charles-François-Robert de Vérigny, écuyer, conseiller du Roi, ancien directeur de la monnaie royale de la Rochelle, dame de la châtellenie, terre et seigneurie de Ronflac et dépendances, (paroisse de la Jarne), etc.

H. 71. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1663-1692. — Comptabilité des Minimes de la Digue. Pièces justificatives : acquisition d'une cloche : 180 livres; — Louis Thibaut, épicier : 12 livres 5 deniers. — Jehan Méricheau, serviteur : 38 livres 16 sols : — Obligation quittancée des religieux Minimes du couvent de Notre-Dame de la Victoire de la Digue, à madame Esther Goyneau, veuve d'honorable homme Pierre Goillard, marchand. — Compte du cordonnier : 27 livres 12 sous 8 deniers. — Compte du plombier : 47 livres 3 sous 8 deniers. — Etat des frais faits aux requêtes de l'hôtel, par les religieux de la Charité de Saint-Barthélemy de la Rochelle, en l'instance qu'ils ont eue avec les R R. P P. Jésuites et religieux Minimes de la Rochelle, contre madame la Maréchale de Foucault. — Compte du sieur Marchegay, vitrier : 14 livres 11 sols 3 deniers. — Compte de Nicolas d'Hariette : 60 livres 7 sols 6 deniers. — Quittance des religieux de la Charité de la somme de 50 livres avancée pour les épices de la sentence donnée aux requêtes en faveur des PP. Minimes, contre madame la maréchale de Foucault. — Quittance de 15 livres 12 sols donnée aux PP. Minimes, par Pierre Philippier, sieur du Cheval-Blanc et de Briou, etc.

H. 72. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1675-1728. — Compte du faiseur de franges : 14 livres; — maréchal ferrant : 17 livres 7 sols 6 deniers; — potier d'étain : 24 livres 17 sols. — Quittance de 197 livres signée par Elisabeth Fraigneau, femme de Fleuriau (*sic*). — Quittance des receveurs des droits d'octroi de la Rochelle, signée : de Bombeneul. — Compte de Chambault, maître

apothicaire : 21 livres 15 sols; un clystère pour le père procureur : 15 sols; une potion purgative : 1 livre, etc. — Congé de remuage délivré par le bureau des Aides de la Rochelle pour l'enlèvement de deux tierçons de bière, expédiés par M. Henri Belin au monastère des Minimes. — Passavant délivré par le bureau général des traites foraines et domaniales, pour 1/4 d'huile d'olive, destiné aux PP. Minimes de la Pointe. — Bail passé entre frère Olivier Chaussé, correcteur, et F. Jacques Viau, procureur des RR. PP. Minimes, et Gabriel David, maître couvreur, pour l'entretien de leur maison, à raison de 12 livres par an. — Compte de la fille Pathureau, marchande d'ardoises, planches, tuiles et chaux : 35 livres. — Compte du P. Pean, chirurgien et barbier, savoir : saigné le père Trogoof : 1 livre ; purgé ledit père : 2 livres 10 sols ; une année de barbe : 12 livres. — Connaissement signé par Pierre Vasseur l'aîné, capitaine du navire l'*Aimable Olivie*, de 50 tonneaux, pour le transport de quatre cordes de bois, (dont deux de quartiers et deux de rondins), de Saint-Valéry à la Rochelle, au fret de 6 livres par corde.

H. 73. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1715-1729. — Comptabilité des RR. PP. Minimes de la Pointe. Pièces justificatives : compte des journaliers : 36 livres 5 sols ; — serrurier : 70 livres ; — peintre-vitrier : 8 livres 10 sols ; — tonnelier : 189 livres 14 sols ; — boulanger : 56 livres 2 sols ; — compte de Marie Gallandieu, femme de Biardeau Lamettière : 1,115 livres ; — compte du chirurgien Péan pour traitements, médicaments et rasure : 45 livres ; — Alari, serrurier : 80 livres 19 sols 3 deniers. — Lettre du sieur Lebon, marchand de Tours, au R. P. Chaussé, correcteur des RR. PP. Minimes de la Rochelle, portant quittance de 35 livres, pour la robe du P. Aubry.

Congrégation de l'Oratoire de Jésus, de la Rochelle.

H. 74. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1644-1648. — Oratoriens de la ville de Paris, seigneurs de l'abbaye des Chastelliers (Ile de Ré). Minutes des contrats reçus par maître Jean Bureau, notaire royal, garde-note héréditaire en la ville et gouvernement de la Rochelle. — Transport de deux quartiers de vigne, au fief des Grois, par Louis Chauveau, marchand boucher et sa femme, à messire Jacques Henry de Cheusses, chevalier, seigneur des chastellenies de Coudun et du petit bailliage de Chagnolet, conseiller du Roi, en ses conseils d'État, demeurant en son castel dudit Cheusses. — Procès-verbal, constatant l'état d'une maison arrentée par Abraham Réas, sieur du Couteau, comme père et légitime administrateur de ses enfants et de défunte demoiselle Anne Donnebaud, sa femme, à Pierre Pasquier, marchand. — Déclaration donnée par Sara Bernard, femme et procuratrice de Jacques Leboeuf, capitaine de marine, demeurant à la Rochelle, à Marie Girar, veuve de Guyot Tharay, marchand, portant qu'elle cessera à la Notre-Dame de Mars d'avoir la jouissance de la maison sise en la grande rue Saint-Jean du Pérot, à laquelle pend pour enseigne la Tour de Cordouan, et qui appartient à ladite veuve Tharay. — Obligation de 2,743 livres, consentie par Marie Bretinaud, veuve de Claude Deméandre, sieur de Paladuc, écuyer, au profit de messire Gabriel Mondot, prêtre, docteur en théologie. — Sommation donnée par Marie Bretinaud, veuve de Claude Deméandre, écuyer, sieur de Paladuc, à Michel Bretinaud, écuyer, sieur des Ousches, et Marie Paris, de recevoir présentement la somme de 225[l] 1[s] restant à payer de la somme de 2,400 livres, ladite somme offerte des deniers propres de messire Gabriel Mondot, prêtre, docteur en théologie, fils de ladite demoiselle. — Quittance de six-vingts livres, donnée à Vincent Racault, laboureur à bœufs, par Henry Guiton, écuyer, sieur de la Valade, demeurant à la Rochelle. — Acquit de 105 livres donné par Paul Guillaudeau, écuyer, demeurant à la Rochelle, à maître Nicolas Marsaq, secrétaire de la maison commune de Niort et demoiselle Renée Guillaudeau, sa femme, tant en leur nom, que comme curateur de Jehan Guillaudeau, mineur et de demoiselle Marie Guillaudeau, leur sœur, lesdits Guillaudeau enfants et héritiers, sous bénéfice d'inventaire, de Jazon Guillaudeau, écuyer, demeurant à Niort, héritier de maître Pierre Guillaudeau, écuyer, sieur de Beaupréau, avocat au siége présidial de cette ville, etc. — Supplique adressée à messire Landaz, lieutenant général de la Rochelle, par les prêtres de l'Oratoire de Jésus, établis en la ville de Paris, seigneurs de l'abbaye des Chastelliers en l'île de Ré, pour obtenir compulsion et contraindre maître Jean Bureau, leur notaire royal, de leur délivrer un contrat de ferme, fait par le sieur Fleury et sa femme à Renée Maquin, en lui payant salaire compétent. — Inventaire des biens meubles, titres, papiers, enseignements de la communauté du sieur Étienne Léonard, marchand et de défunte Suzanne Mestaier, auparavant veuve de Pierre Fortin, marchand. — Promesse de mariage, par maître Henry Doverges, écuyer, conseiller du Roi, juge, magistrat civil et criminel en la cour ordinaire et présidiale de la Rochelle, et de demoiselle Magdeleine Henry, veuve en dernières noces, de maître Pierre Thévenin, écuyer, sieur de Chesnier et

châtelain de la terre et seigneurie de la Jarrie, conseiller du Roi au Présidial, et demoiselle Élisabeth-Hélène Reveau, fille de maître Georges Reveau, écuyer, sieur de la maison noble de la Bertelière et du Treuil-Moreau, conseiller et avocat du Roi, au siége présidial et en l'Élection de cette ville et de demoiselle Élisabeth Delastes, son épouse. « le mariage consommé et accompli « après les solennités ordinaires et usitées en l'église et « religion chrestienne, dont les parties font profession. » Le contrat est signé : Henry Deverges, Élisabeth-Hélène Reveau; Reveau; Magdeleine Henry; C. Delastes; Henry; Jacques Thévenin; P. E. Reveau. — Promesse de mariage « parlé, à faire, pour, au plaisir de Dieu, accomplir en « son église, par sa grâce réformée », entre maître Gabriel de Lerpinière et Elisabeth Nicollas, fille de défunt Abraham Nicolas et de Jeanne Bérault. — Signé : de Lerpinière, Anne Nicollas (*sic*); Marie Nicolas; Marie de la Brosse; Anne Lhommedieu; Françoise Sauvaget; M. de Mangouagne. — Promesse de mariage, entre noble homme, maître François Bérauld, avocat en Parlement et présidial de la Rochelle et Rachel Vatable, veuve de Jean Debetz, maître apothicaire; signé : Bérauld; Rachel Vatable; Elisabeth Toulouze; Bouhereau; J. Grenon; D. Tollé; Marthe Vatable; Marie Béraud. — Déclaration faite par Hélie Béganeau, voiturier demeurant au moulin de Peuillet, paroisse de Burie en Angoumois, qu'il a été requis par Casimir Bernard de Javresac, fils de Bertrand Bernard de Javresac, écuyer, sieur de Paillon, demeurant audit lieu, paroisse de Richemond en Saintonge, de l'amener et conduire dudit Burie, où il l'aurait été trouver, en cette ville, où il désirait venir, pour voir ses parents. — Ledit Casimir Bernard de Javrezac serait descendu chez la demoiselle Bernardeau, sa tante, laquelle aurait donné au voiturier une lettre à porter au père dudit jeune homme; ledit Javrezac père aurait donné trois cuillers d'argent pour ladite demoiselle Bernardeau, et depuis les a renvoyées au père de son dit neveu; cette déclaration est confirmée par Casimir Bernard de Javrezac. — Procuration donnée par Jacques Guitton, dit Maulevryer, écuyer, sieur d'Agonnay et la Coutancerie, demeurant au logis noble d'Agonnay, à René de la Varenne, écuyer, sieur d'Oriou, tant en son nom qu'en celui de Jean Berne, écuyer, sieur de Tirefert, en présence d'honorable homme Jacques Robillard, sieur de la Pousinière. — Arrêté de compte entre damoiselle Marie Guillemin, veuve de messire Benjamin Bernon, écuyer, sieur de Lisleau, conseiller du Roi au siége présidial de la Rochelle; Anne Guillemin, épouse de messire Abimelech Decumont (de Cusmont) seigneur de Boisgrollier, conseiller du Roi en ses conseils et en sa cour de Parlement de Paris et auparavant de messire Jacques Fouchet, écuyer, sieur de la Grénetière, conseiller du Roi et son lieutenant général au gouvernement et siége présidial, demeurant à Saint-Germain des Prés lès Paris, rue Neuve Saint-Lambert, paroisse de Saint-Sulpice, et messire Jacques Foucher des Herbiers, chevalier seigneur et vicomte de Circé-le-Plessis, sénéchal de Saint-Denis de Mairé, du Coudray de Lusignan et seigneur de la ville de Chey et autres places, demeurant en son château du Plessis, fils de ladite dame et dudit feu, sieur de la Grénetière, son premier mari, au sujet du sel provenant des marais neufs de Lisleau, près le village des Portes, paroisse d'Ars en l'île de Ré, par commun et indivis entre les parties et les enfants et héritiers de Nicolas Deconan (de Conan), écuyer, sieur de Roc, et de demoiselle Marie Bernon, son épouse; signé : Marie Guillemin; Guillemin; Jacques Foucher des Herbiers; G. Bernon. — Acte de révocation de maître Lamoy, comme procureur fiscal de la seigneurie de la Brie, par messire Elie Chevraud, abbé commendataire de Notre-Dame de la Grâce-de-Dieu et seigneur de la seigneurie de Labrie en dépendant. — Transport de la somme de douze cents livres tournois, par maître André Auboyneau, avocat au Parlement et siége présidial de la Rochelle, à maître Pierre Moreau, notaire royal, lesquelles 1,200 livres sont dues audit Auboyneau par Jean Forget, marchand, et Suzanne Barbot. — Reconnaissance de diverses sommes transportées par maître Jacques Houscher, écuyer, sieur du Lizon et de Suzay, conseiller et lieutenant général honoraire au siége présidial. — Reconnaissance de 500 livres donnée au sieur Paul Leboiteux, marchand, par messire Jacques Henry, chevalier, seigneur des châtellenies de Cheusses, de Coudun et bailli de Chaignollet en Aunis, conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé, comme père et légitime administrateur de ses enfants, et de dame défunte Marie Yvon, héritiers bénéficiaires de défunt Paul Yvon, écuyer, seigneur de Laleu, leur aïeul. — Contrat entre : maître Georges Reveau, écuyer, sieur de la Bertelière et du Treuil-Mireau, conseiller et avocat du Roi au siége présidial et Élection de La Rochelle, et Michel Roy, saunier, et Esther Guignier sa femme, demeurant en la maison dudit Reveau, et par lui préposé au gouvernement des marais salants et jardinage dudit Reveau.

Abbaye royale Notre-Dame hors les murs de Saintes (ordre de Saint-Benoit).

H. 75. (Registre.) — In-folio, 141 feuillets, papier.

1741. — Livre de relatement des coutumes des sels, pour madame l'abbesse de Saintes. — Registre

coté, numéroté et paragraphé par Marc-Auguste le Berton, chevalier, baron de Bonnemie, seigneur du Fouilloux, la Grossetrie et, en partie, de la Haute-Garenne, conseiller du Roi, président lieutenant général en la sénéchaussée et siége présidial de Saintes, pour servir au sieur Lartigues, receveur des coutumes de sel, pour madame l'abbesse de Saintes. » — Principaux imposés : de Balanzac, de Beaupoil, Brossard, de Bonsonge, de Bonvalet, de Bonnemort, de Chastellard, de Chaligny, Chaillé, Couyer, Charron, de Chasseloup, de Cumon, Chambon de Boisrond d'Amblimont, d'Angibaud, Demissy, Deslandes, de la Jaille, Des Aubineau, Déridaud, de Lage, Ecubard, Gareschè, Goy, Gabiou, de Gombaud, de Gabaret, Hervé, Jacques de la Rochefoucauld, de la Rigaudière, de la Mauvignière, de Lortie, de la Sauzais, de Laudeberdrie, du Chapitre, Latouche, Étournaud, le marquis de la Roche du Maine, de la Martonnie, de Longueville, Mariochaud, de Maulevrier, Michel de Saint-Dizant, Moré, Paillet, Poittevin, Pichet, de Pontieux, de Polignac, Pelluchon des Touches, de Richier, de Saint-Quantin, de Sainte-Hermine, de Saint-Estève, de Saint-Aurens, de Salignac, de Saint-Seurin, de Saint-Fort, de Sainte-Gemme, de Tandebaratz, Tolluire, de Vérigny, de Voutron, Elie Vivier, Paul Vivier.

H. 76. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1328-1683. — « Henry Martel est mort, au mois « d'avril 1657. La dame Élisabeth de la Motte-Fouqué, « sa mère, le fait ensevelir dans la sacristie de l'église « Saint-Pierre de Salles en Marennes, fait faire des litres « et ceintures funèbres au-dedans et au-dehors d'icelle, fait « placer un banc dans le lieu le plus honorable, fait « mettre ses armes en une muraille et fait fermer une « porte entre autres, sur laquelle estoient celles de la « dame abbesse. Ce qui l'obligea de se pourvoir au Par- « lement de Bordeaux, où elle demanda d'être maintenue « aux droits honorifiques de ladite église et que ladite « dame de la Motte-Fouqué fût comdamnée de la remettre « en la possession d'iceux et toutes choses en tel état « qu'elles estoient avant ledit trouble. » — Factum, pour dame Françoise de Foix, abbesse de Saintes, défenderesse contre les demoiselles Martel, demanderesses, par lettres en forme de requête civile, et lettres d'ampliation servant de réponse à la production desdites demoiselles. — Contrat de mariage entre Rudel, comte de Blaye, et Marguerite, nièce de Geoffroy et Agnès sa femme, comtesse de Xaintonge, par lequel Rudel et Marguerite donnent à Geoffroy et Agnès, sa femme, pour 2,500 livres de rente foncière et perpétuelle, la moitié des seigneuries appartenant à ladite Marguerite, comme ayant succédé à la moitié de la Comté de Xaintonge, savoir, Pont-l'Abbé, Corme-Royal, Marennes, Saint-Laurent du Gua, Saint-Sorlin, Saint-Denis d'Oleron et Luzac. — Fondation de l'abbaye de Saintes et dotation d'icelle par les fondateurs : le comte Geoffroy et Agnès, sa femme (1047). — Transaction par laquelle Rudel, comte de Blaye et Marguerite sa femme, délaissent à l'abbaye de Saintes la moitié des seigneuries de Marennes, Pont-l'Abbé, Corme-Royal, Saint-Denis-d'Oleron, Luzac, Saint-Laurent-du-Gua et Saint-Sorlin, sous obligation de leur payer la rente stipulée par leur contrat de mariage de l'an 1040. — Contrat par lequel l'abbesse de Saintes rachète la rente foncière et perpétuelle due au comte de Blaye sur les seigneuries de Marennes, Luzac, Le Gua, Saint-Sorlin, Saint-Denis d'Oleron, Pont-l'Abbé et Corme-Royal (1328.) — Factum du procès pendant au conseil pour dame Françoise de Foix, abbesse de Saintes, dame des châtellenies de Marennes, Saint-Sorlin, le Gua, Mausac et d'une partie de Brouē, demanderesse au principal et défenderesse contre les demoiselles Catherine, Élisabeth, Henriette et Judith Martel, défenderesses en cassation. — Factum, pour madame de Saintes, du procès entre madame de Saintes et le syndic du collége des pères Jésuites de ladite ville, concernant les dîmes des marais qui sont à présent en propre, ou qu'ils prétendent avoir appartenu autrefois à l'abbaye de la Tenaille, unie audit collége. — Fait du procès pendant au conseil, entre dame Françoise de Foix, abbesse de l'abbaye Notre-Dame en dehors des murs de Saintes, demanderesse, et Mathurin et Jean Louassier, demeurant au bourg de Saint-Just en Marennes, défendeurs, et les religieux Minimes de Surgères intervenant. — Addition de production, que met et baille par devant vous nos seigneurs du grand conseil, messire Gédéon Martel, seigneur de l'Ile et bailliage de Marennes et des terres et châtellenies de Chessoubz, proche le Montaiglin, défendeur, contre dame Françoise de Foix, abbesse hors les murs de la ville de Saintes, reçue partie intervevenante en instance que poursuit au conseil ledit sieur de Marennes, contre maître Étienne Valin, avocat, au nom qu'il procède, et maître Jean Michel, receveur du taillon en l'Élection de Saintes. — Mémoire à consulter pour madame l'abbesse de Saintes, afin de parvenir à l'obtention d'un arrêt du conseil, qui prescrira une manière aisée à la régie des droits de coutumes de sels, qui sont dus à madame l'abbesse, à Marennes, sur les marais salants des deux rivières de Seudre et de Brouage. — Supplique adressée au Roi, par Marie de Durfort de Duras, abbesse de l'abbaye royale de Notre-Dame hors les murs de la ville de Saintes. — Abrégé du factum de madame l'abbesse de Saintes contre

les demoiselles Martel. — Mémoire de ladite dame contre les refusants les dîmes et la cote au dixain des fruits, abrégé des questions jugées par les arrêts du conseil d'État, de 1659-1661 à 1665, pour dame Françoise de Foix, abbesse de Saintes, contre demoiselles Catherine, Elisabeth, Henriette et Judith Martel. — Factum pour dame Françoise de Foix, abbesse de l'abbaye de Saintes, contre dame Charlotte-Marie Martel, veuve du marquis de Beauvais, demoiselles Elisabeth, Henriette et Judith Martel, défenderesses. — Abrégé du factum pour dame Françoise de Foix, abbesse de Saintes et, en cette qualité, dame des châtellenies de Marennes, Luzac, Mauzac, Saint-Sorlin, Saint-Laurent du Gua, Broue en partie, demanderesse, suivant la requête insérée dans l'arrêt du conseil du 26 mars 1677, contre demoiselles Catherine et Judith Martel, dames de l'Ile et bailliage de Marennes, Broue, Chessoux et le Montelin, défenderesses, demoiselle Uranie de Beauvais, intervenante, et M. le procureur général de Sa Majesté au grand conseil, appelé en garantie, par ladite dame abbesse, contre lequel ledit procès a été instruit par défaut.— « Dit madame l'abbesse de Saintes, contre MM. de Marennes, seigneurs de Chessoux et le prieur de Sainte-Gemme ses conseigneurs en la boîte commune de la rivière de Seudre, qu'elle prétend part aux lots et ventes nouvellement acquises, sur les terres salées du pays de Marennes, pour deux raisons : dont l'une est parce que la dixme qui lui appartient est confuse dans le terrage desdits conseigneurs, non par simple présent, mais par société de fief que ladite dame dit posséder par indivis avec eux, comme un devoir noble direct et foncier et participant audit terrage ; l'autre, parce que ladite société lui cause la perte de la moitié de son revenu, un sixte moins, qui tourne au profit desdits conseigneurs, en ce que lesdits lods et ventes sont meilleurs d'une moitié, un sixte moins, à cause du soulagement du fonds, qui a été réduit par eux, ou par le prévôt, officier commun, du sixte au dizain. » — Mémoire très-succint pour madame de Saintes, conseigneuresse de Saint-Pierre de Salles en Marennes, avec mesdemoiselles Martel, l'une et l'autre ayant tous droits de haute, moyenne et basse justice et chacune ayant ses officiers. » — « En 1657, le frère des« dites demoiselles Martel, s'étant converti et enfin mort « bon chrestien, la mère et sœurs huguenottes, continuant « leurs entreprises de haute lutte, sans aucuns droits dans « l'église, contre l'opposition de madame de Xaintes et « permission, le firent enterrer dans le lieu le plus hono« rable de l'église qui n'appartient qu'au seul patron et haut « justicier, tel qu'est madame. — Grand procès ensuite « sur les droits honorifiques et ceinture funèbre de ladite « église. » etc. — Mémoire pour justifier que la part de la seigneurie de Marennes dont jouissent les demoiselles Martel a été usagée sur la fondation de l'abbaye de Saintes. — Factum pour dame Françoise de Foix, abbesse de l'abbaye Notre-Dame de Saintes, intervenante au procès d'entre messire Hardouin de Péréfixe, prieur de Sainte-Gemme et M. Nathanael Chasseloup, avocat au Parlement de Bordeaux, au sujet de la seigneurie directe de 50 ares de marais salants, situés en la prise du chapitre, sur la rivière de Seudre, appartenant audit Chasseloup et revendiqués par la dame intervenante. — Requête adressée à M. de Bégon, conseiller du Roi en ses conseils et intendant, par dame Charlotte de Caumont de Lausun, abbesse de Saintes, et en cette qualité, dame de Saint-Pierre de Salles de Marennes, Saint-Sornin, le Gua, Luzac, Mauzac, et autres lieux, pour lui lesdites terres étant en pays abonné. « Que divers « particuliers ont acheté des vins du haut pays, qu'ils « veulent faire débiter au bourg de Marennes, au mépris « des privilèges de la possession en laquelle on est, d'em« pêcher le débit desdits vins, à moins qu'il n'y ait disette, « mais comme il y a suffisamment de vin pour le pays, si « telles choses étaient souffertes, ce serait la ruine entière « de ses fermiers et tenanciers. » — Factum, pour dame Françoise de Foix, abbesse de Saintes appelant d'une sentence des requêtes du palais, contre messire Henry de Laval de Bois Dauphin, évêque de la Rochelle, intimé au sujet des droits de pêche de ladite dame, dans la rivière de Seudre, qui borde d'un côté sa seigneurie de Vix, située au pays de Poitou. — Factum du procès pendant en la cour, entre la dame abbesse de Saintes, intimée, et maître Pierre Fromaget, son procureur d'office, appelant du sénechal de Saintes, au sujet de ses marais salants de l'Ile de Marennes, qui doivent le dizain, à la dite dame. — Mémoire pour servir à la conférence à faire entre le conseil de madame de Saintes et celui de monseigneur le duc de Richelieu et autres, au sujet des droits revendiqués par ladite dame, dans l'étendue des prévôtés d'Hiers, Chessoux et Sainte-Gemme, en qualité de dame suzeraine desdites prévôtés. — Faits posés par messire Renaud de Pons en 1393, contre la dame abbesse de Saintes. — M. de Pons réclame tout le droit de propriété, seigneurie, juridiction et possession que le Roi et ses avanciers, avaient en la terre de Marennes et ont transporté audit seigneur ; saufs les droits d'hommage et de souveraineté. — Extrait du dénombrement fait au Roi, par Marguerite de Pennevaire, abbesse de Notre-Dame hors la cité de Saintes, des biens qu'elle possède d'ancienneté, en franche aumône, sans aucun devoir service, servitude ou redevance. — Copie de transaction passée en 1626, entre messire Gédéon et Samuel Martel, chevalier, et le fils du défunt haut et puissant messire Isaac Martel, chevalier, seigneur comte de Marennes, sieur de Poulignac. — Arrêt du grand conseil (1661), maintenant

la dame de Foix, abbesse de Saintes, en la possession et jouissance des droits honorifiques de l'église de Saint-Pierre de Salles de Marennes, ordonnant que les litres, ceintures funèbres, écussons et armes desdits Martel, posés tant au dehors qu'au dedans d'icelles seront effacés, le banc par elle placé dans ladite église, mis au-dessous de celui deladite abbesse, ce qui a été démoli, bâti ou construit dans la sacristie au préjudice de madame de Foix, rétabli aux frais et dépens desdits Martel, que le corps d'Henry Martel demeurera au lieu où il a été enterré, sans qu'il puisse y être mis aucune tombe ou pierre faisant épitaphe, ou inscription qui puisse préjudicier aux droits de ladite de Foix et être tiré à conséquence ; que lesdites Martel, en l'absence de ladite abbesse, auront pour leurs personnes dans ladite église, par préférence à tous autres, le premier rang, sans que pour ce elles y puissent prétendre aucune attribution de droit. » — Factum pour demoiselles Catherine, Élisabeth, Henriette et Judith Martel sœurs, dames, comtesses de Marennes, demanderesses, en forme de requête civile, contre dame Françoise de Foix, abbesse de Saintes, pour revendiquer les droits honorifiques attribués à ladite dame, en l'église de Saint-Pierre de Salles. — Raisons décisives pour dame Françoise de Foix, abbesse de Notre-Dame hors les murs de Saintes, demanderesse et défenderesse contre Philippe Maugis, syndic des habitants des paroisses de Saint-Just, Saint-Sornin, Saint-Martin et Saint-Laurent-du-Gua, de Brouë, de Hiers, de Luzac et de Mauzac, défendeur, contre maître Cosme Béchet, avocat au Parlement de Bordeaux, se disant syndic de quelques particuliers habitants de la ville de Saintes, et des propriétaires des marais salants de Brouage, de Marennes et autres lieux, défendeur, et seul demandeur, par requête du 21 juillet 1673, aux fins d'être reçu opposant à l'exécution dudit arrêt du 6 juin 1669. — Mémoire sur l'arrêt donné au grand conseil le 11 mai 1675, entre madame l'abbesse de Saintes et les demoiselles Martel, tant sur les qualités de l'arrêt que sur le dispositif. — Consulte de maîtres du Sault et Cornet, avocats au Parlement de Bordeaux, sur les entreprises et usurpations faites sur les domaines et droits de l'abbaye de Saintes par madame de Marennes. — Bail du lot du Breuil, à François et Hector Beau, marchands à Marennes, par Jean Saint-Palais, demeurant au bourg de Marennes, receveur de la seigneurie de Saint-Pierre de Salles, audit Marennes, pour haute et puissante dame, madame Françoise de Foix, abbesse de l'abbaye Notre-Dame hors les murs de la ville de Saintes et, en cette qualité, dixmière générale depuis le Mantelin jusqu'à la pointe du Chapus, entre les deux rivières de Seudre et de Brouage.

Filles de la Charité a Tonnay-Charente et Soubise.

H. 77. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1726-1789. — Testament de Catherine Ramier, lingère, demeurant sur le port de Tonnay-Charente, en faveur de la confrérie des Filles de la Charité dudit lieu. — Sentence rendue par Jean Mathé, procureur postulant au siége de Tonnay-Charente, entre maître Charles de Bonnegens, avocat en la cour, juge sénéchal des villes et principauté de Tonnay-Charente et châtellenie de Fontaine de Beurlé, au nom et comme économe de la maison de la Charité, demandeur en requête et entérinement d'un testament fait par Catherine Ramier en faveur dudit établissement d'une part, et Peccarer, capitaine de cavalerie, Cécile Peccarer, femme de Gilles Dupuy, écuyer, sieur de la Bourlottière, héritiers de ladite Ramier, etc. — Supplique des Filles de la Charité de Soubise et correspondance avec l'intendant et le subdélégué. — Ordonnances de l'intendant Barentin et devis des réparations à faire, à la maison des Filles de la Charité de Soubise. — Bail à ferme pour 9 ans de Simon Bureau, avocat en Parlement, porteur de procuration des religieuses de Fontevrault à J.-B. Bastier des Rivières et son épouse, de la métairie de Saint-Germain et ses dépendances. — Bail d'une partie du lot de dîmes des fiefs sis en la paroisse de Marennes à Bonnefon jeune, par Catherine Cherbonnier, veuve de Pierre Pougniet et de Joseph Roudier, fermiers des revenus seigneuriaux et décimaux de Saint-René de Salles de Marennes, suivant le bail consenti par madame Marie-Magdeleine de Baudéan de Parabère, abbesse de l'abbaye royale Notre-Dame hors les murs de Saintes, etc.

Ordre de Sainte-Claire ou Clarisses de Saintes.

H. 78. (Registre.) 33 feuillets et 4 pièces, papier.

1727-1768. — Arrentement par révérende dame Marie des Anges de Gademoulins, abbesse du monastère des religieuses de Sainte-Claire établi au faubourg Saint-Palais près Saintes, à Gilbert Pannetier, sieur de la Chevalerie, du moulin à drap de Bouhet, situé en la paroisse de Chaniers, seigneurie d'Orlac. — Constitution de rentes auxdites religieuses par Jeanne Caillé et Jean Lireau, son fils, marchand boucher à Rochefort. — Renouvellement des titres de Charles et Pierre Quéré, frères, demeurant au logis de Dreux, paroisse de Saint-Sébastien de Séchaux au profit desdites religieuses. — « Registre pour les actes de vêture,

noviciat et profession de la communauté des religieuses de Sainte-Claire de la Rochelle, » coté et paraphé par la sœur de l'Assomption Thiécourt et signé *ne varietur* par Dély, maire, et Lebouc, substitut du procureur de la commune. — Tous les actes portent la formule : « de mon bon gré, en franche volonté, sans être contrainte et persuadée que de Dieu seul » — et sont signés par un notaire. — Réception en qualité de religieuse converse, de sœur Catherine, appelée dans le monde Françoise Grizon, fille de maître Jean Grizon et de Françoise Guilbot. — Acte de profession de ladite sœur Catherine. — Prise d'habit de religieuse de chœur de sœur Saint-François Regis (Marie-Anne Valin) fille de feu maître Josué Valin, avocat au Parlement de Paris et de feu dame Anne Ligonière.— Signé : sœur Saint-François-Regis, novice susdite ; Bréard ; Angélique Thibaud ; Desrosiers ; Hérault ; White née de Creagh ; Marie Pichard ; White ; Hérault ; Valin ; Boutiron ; P. Valin, prêtre vicaire de Saint-Barthélemy ; Dufour, jésuite ; François, secrétaire ; Bonhomme, vicaire-général supérieur ; Sœur de l'assomption Thiécourt, abbesse ; sœur de la visitation Flamen discrète ; Sœur Saint-Paul Rousselot, procureuse ; Sœur de la Nativité Barreau, discrète ; Sœur Saint-Augustin Durand, discrète ; Sœur Saint-Gabriel Remond ; Sœur Saint-Charles de Lusignan, discrète. — Prise d'habits comme religieuse de chœur de sœur Sainte-Ambroise (Victoire Rochard), fille de maître Ambroise Rochard, avocat, et de Marie Sigonneau. Signé : Rochard ; André Rochard ; Amable Rochard ; Descomps ; Jean Guillon ; Madame Sigonneau, femme de Rochard, etc. — Acte de profession de sœur Basile, appelée dans le monde Louise Verdier, fille de Pierre Verdier, marchand, et de Marie Françoise-Anne Vesien. — Prise d'habits de sœur Thérèse, fille de Jacques-François Pinet et de Suzanne Pinet. — Profession de sœur Sainte-Ambroise (Victoire Rochard). — Profession de sœur Saint-Regis (Marie-Anne Valin). — Prise d'habit de sœur Saint-André (Anne Laboisson), fille d'André Laboisson et de Louise Brochard. — Profession de sœur Thérèse (Marie-Françoise). — Prise d'habit de sœur Sainte-Ursule (Marie Mimbert).—Prise d'habit de sœur Saint-Etienne (Marguerite Denis), fille d'Etienne Denis et de Marie Guyas. Signé : Denis ; E. Denis ; C. Guyas ; Beltrémieux ; etc. — Prise d'habit de sœur Sainte-Hélène converse (Marie Guillebot), fille de maître Jean Guillebot et de Marie Brunet. — Prise d'habit de sœur Marthe (Marie Gillet), fille de maître Jean Gillet et de Michel Frionne. — Prise d'habit de sœur Saint-Xavier (Suzanne-Françoise Valin), fille de M. René Josué Valin, avocat, et de Marie-Françoise Pichard. Signé : sœur François-Xavier Valin ; Valin ; Barthélemy de Rochefort ; J. Valin ; Pichard chanoine ; Marie Pichard ; Boutiron ; Pierre Valin ; Boutiron fils ; Valin prêtre ; P. Nau ; Charles Waranquet, recteur du collége ; Valois ; Breard ; Desrozier ; Hérault ; Pichard Durivage ; Elisabeth Carré ; Léonie Beccavin ; Catherine Beccavin. — Profession de sœur Sainte-Ursule (Marie Hébert).— Profession de sœur Saint-Etienne (Marguerite Denis), fille de M. Étienne-Louis Denis et de Marie Giast. — Prise d'habit de sœur Saint-Augustin (Marie Gallocheau), fille de Jean-Baptiste Gallocheau, capitaine de brûlot, lieutenant de vaisseau du département de Rochefort et de Charlotte Fabas. Signé : Gallocheau le jeune ; Boisquet de Fabas, veuve de Gallocheau ; Montalet de Monsorbier ; de la Fite ; Boisquet ; Pascaut de Nanclas ; Valin chanoine. — Prise d'habit d'Anne-Françoise Rochard, sœur du Sacré-Cœur de Jésus, fille de Nicolas Rochard, procureur fiscal de la baronnie de l'île de Ré, et de Françoise Devie. Signé : Martin Rochard ; Miralet Herbin, Alexandre de Gatiné ; Goguet, etc. — Profession de sœur Sainte-Hélène ; (Marie Guilbot). — Profession de sœur Sainte-Marthe (Marie Gillet). — Prise d'habit de sœur Pacifique (Marguerite Gastumeaux), fille de Jean-Baptiste Gastumeaux, négociant, et d'Henriette-Magdeleine Gravié. — Prise d'habit de sœur Sainte-Vierge (Louise Bouriau), fille de Raymond Bouriau, marchand, négociant, et de Louise Lecand.— Prise d'habit de sœur des Anges (Marie-Henriette Régnault), fille d'Etienne Régnault, avocat, et de Marie Lotin. — Profession de sœur Saint-Augustin (Marie Gallocheau).— Profession de sœur de Jésus (Anne-Françoise Rochard).— Prise d'habit de sœur de Saint-Ignace (Marie-Suzanne Béraud), fille de François Béraud, avocat, et de Suzanne Martin. — Profession de sœur Sainte-Vierge (Louise Bouriau). Signé : Barentin ; Béraudin ; Préville ; d'Ormesson ; Barentin ; Barentin ; Barentin ; Boscals de Reals ; Bourryau de Préville ; de Mauclerc, etc., etc.— Prise d'habit de sœur Rosalie (Marie Guichard), fille de Jean Guichard, négociant, et de Jeanne Marais. Signé : Descomps-Labady ; Guichard ; Beraud ; Cardinault ; Pierre-Auguste Béraud ; Soumbrun ; P. Naud ; Bertiandre de la compagnie de Jésus, etc. — Profession de sœur Pacifique (Marguerite Gastumeaux). — Profession de sœur Saint-Jean-Baptiste (Françoise-Augustine Gastumeaux), sœur de la précédente. — Profession de sœur des Anges (Henriette Régnaud), fille de maître Étienne Régnaud, avocat, et de Marie Lotin. — Prise d'habit de sœur Saint-Basile (Suzanne Catelineau), fille de Elie Catelineau, capitaine de navire, marchand du bourg de Marennes, et de Marie Jouber. — Prise d'habit de sœur Saint-Borgia (Marie-Jeanne Laumonnier), fille de Jacques Laumonnier, huissier audiencier au présidial de Poitiers, et de dame Dores. — Prise d'habit de la sœur Saint-Joseph (Joséphette Botier), fille de Nicolas Botier, négociant à Louisbourg (Ile Royale), et de Charlotte Brouillé. — Profession de sœur Rosalie (Marie Guichard). — Profession de sœur Saint-Ignace (Marie-Suzanne Béraud).

— Profession de sœur Saint-Borgia (Marie-Jeanne Laumonnier). — Profession de sœur Saint-Joseph (Marie-Joseph Botier). — Prise d'habit de sœur Sainte-Elisabeth (Marie-Catherine Denis), fille d'Étienne Denis et de Marie Guyas. Ont signé : veuve Guyas Denis; Denis fils; Marianne Denis; Denis femme Beltrémieux, etc., etc. — Profession de sœur Saint-Jérôme (Élisabeth Leroux), fille de Pierre Leroux et d'Elisabeth Bégaud. — Prise d'habit de sœur Julie (Catherine Pochon), fille de Jean Pochon et de Catherine Bonilut ; a déclaré ne savoir signer. — Prise d'habit de sœur Saint-Alexis (Marie-Magdeleine-Catherine-Henriette Gravier), fille de René-Alexis Gravier, avocat du Roi, et de Marie-Magdeleine Margier. — Prise d'habit de sœur Sainte-Mélanie (Marguerite Pontenier), fille de Jacques Pontenier et de Marguerite Dubois. — Prise d'habit de sœur Sainte-Marie (Louise Giraudeau), fille de Jean Giraudeau, négociant de Saint-Avosgourd en Poitou, et de Marie-Magdeleine Plom. — Prise d'habit de sœur Saint-Bernard (Marguerite Berteau), fille de Jean Berteau, receveur de Mgr l'amiral et de Marie Bujeau. — Profession de sœur Sainte-Mélanie, fille de Jacques Pontenier et de Marguerite Dubois. Signé : L. A. Desnouy; Letellier; Guitton; de la Pailletterie, etc. — Profession de sœur Saint-Bernard (Marguerite Berteau), fille de Jean Berteau et de Marie Bugeau. — Profession de sœur Saint-Alexis (Marie-Magdeleine-Catherine-Henriette Gravier). — Prise d'habit de sœur Anne (Marianne Massé), fille de Simon Massé et de Jeanne Reneaud (ne sait signer). — Prise d'habit de sœur Séraphique (Anne-Paule La Salle), fille d'Antoine La Salle, chirurgien, et de Marie Finck. — Prise d'habit de sœur Sainte-Thérèse (Marie-Thérèse Gabet), fille de François Gabet et de Marie Jean. — Prise d'habit de sœur Saint-Bruno (Marie-Françoise Fumat), fille de Laurent Fumat, notaire royal, et de Anne-Françoise Finck. — Prise d'habit de sœur Saint-Paul (Élisabeth-Agathe Dieu-le-Fils des Barres), fille de François Dieu-le-Fils des Barres, habitant au Cul de sac, île et côte Saint-Domingue, et Élisabeth Tessier. — Prise d'habit de sœur Sainte-Rose (Marguerite-Honorée Fontaine), fille de François-Gaëtan Fontaine, lieutenant particulier, et de Catherine Pocozin. — Prise d'habit de sœur Saint-Louis (Marie-Angélique-Henriette Damour, de l'Ile Ronde), fille de Mathieu Damour de l'Ile Ronde, écuyer, et de Marie-Angélique Coutard. — Prise d'habit de sœur Saint-Charles (Louise Guénot), fille de Joseph Guénot, négociant, et de Françoise Rosses. — Prise d'habit de sœur Saint-Honoré (Marie-Marguerite Jossumet), fille de Simon Jossumet, capitaine de navire, et de Catherine Girrein. — Prise d'habit de sœur Sainte-Suzanne (Marie-Anne-Marguerite Séguin), fille de Michel Séguin, fermier, et de Marianne Penaud. — Prise d'habit de sœur Saint-Adélaïde (Marie-Jeanne Le Large), fille de Jean-François Le Large, capitaine de brûlot, lieutenant de la marine du département de Rochefort, et de Louise Samson.

H. 79. (Registre.) — 171 feuillets, papier.

1760-1790. — Livre de recettes du commun, pour la mère procureuse ; signé *ne varietur :* Dély, maire. — Recettes des bienfaits et charités faites à notre monastère depuis le 5 août 1760. — Bienfaits de monseigneur 1,002 livres ; du couvent de la Providence 148 livres ; du curé de Notre-Dame, 150 livres; des dames Hospitalières 66 livres 19 sous; des révérends Pères Jésuites 60 livres ; des Dames Blanches 6 livres; de MM. du chapitre 300 livres. La recette d'une année 4,610 livres 15 sous (Total de 1763). — Prix des travaux exécutés dans la maison : une bourse 10 livres, des manchettes 6 livres, un porte-lettres 14 livres, une paire de bas 1 livre 10 sous, des bagues 7 livres 12 sous, deux pelottes 3 livres, une paire de bracelets 2 livres 10 sous, des festons 12 livres. — De madame Coupeau, frais de prise d'habit de sa fille 200 livres. — 2 paires de gants 5 livres 10 sous. — Dépenses : total de la dépense de l'année 1760, 5,223 livres 3 sous 3 deniers; 1761, 941 livres 18 sous; 1762, 1,154 livres 8 sous; 1763, 1,217 livres 17 sols 4 deniers; 1764, 1,402 livres 11 sols 6 deniers ; 1765, 1,082 livres 9 sous ; 1766, 905 livres 6 sous ; 1767, 1,143 livres 17 sous ; 1768, 1,193 livres 5 sous ; 1769, 1,312 livres 3 sous; 1770, 688 livres 8 sous; 1771, 320 livres 11 sous 6 deniers ; 1772, 6,334 livres 7 sous ; 1773, 1,987 livres 3 sous ; 1774, 2,489 livres 1 sou. 6 deniers ; 1775, 736 livres 18 sous ; 1776, 382 livres 9 sous ; 1777, 1,298 livres 29 sous ; 1778, 1,226 livres 13 sous; 1779, 367 livres 2 sous; 1780, 1,053 livres 18 sous; 1781, 59 livres 1 sou; 1782, 655 livres ; 1783, 773 livres 18 sous ; 1784, 1,110 livres; 1785, 924 livres 8 sous ; 1786, 585 livres 1 sou; 1787, 812 livres 12 sous; 1788, 948 livres 11 sous; 1789, 272 livres 2 sous.

H. 80. (Registre.) — 182 feuillets, papier.

1760-1790. — Registre des dépenses à l'usage de la mère abbesse : 1760, 2,348 livres 17 sous ; 1769, 1389 livres 14 sous; 1786, total des recettes, 16,044 livres un sou 4 deniers; total des dépenses 15,995 livres 19 sous 6 deniers. Le premier et le dernier feuillet écrits sont visés : Dély, maire. — Le Bouc, substitut du procureur de la commune.

H. 81. (Registre.) — 152 feuillets, papier.

1763-1790. — Livre de dépenses à l'usage de la mère procureuse. Signé : Dély, maire, et Lebouc, substitut du procureur de la commune. 1° Au marchand de blé, 2,900 livres 5 sous. 2° Au boucher, 2,451 livres. 3° Au marchand de bois, 2,025 livres 17 sous. 4° Au marchand de vin, 608 livres. 5° Au marchand de beurre, 1,444 livres 19 sous. 6° Réparations et gages des domestiques, 545 livres 8 sous. 7° Menues dépenses, lessives, nettoyages de la maison, flasqueuses (*sic*), etc., raccommodages de chaises, 228 livres 16 sous. 8° Prédicateurs, 320 livres 9 sols. — Rentes viagères à MM. Bariller, Pinet, Jambu, madame Beauvais, aux Dames Blanches, abbesse de Fontevrault, et à M. Gabaude.

H. 82. (Registre.) — 136 feuillets, papier.

1762-1790. — Livre de Recettes à l'usage de la mère procureuse. Rentes et pensions, visé *ne varietur* : Dély, maire, et Lebouc, substitut du procureur de la commune. — Au premier feuillet est écrit : — Mademoiselle de la Rocheblave est sortie le 22 avril 1772 ; — mademoiselle Duplessis est sortie le 2 septembre et est rentrée le 25 novembre ; — mademoiselle Duperré est sortie le 2 septembre et rentrée le 2 avril 1773, et mademoiselle sa sœur le 14 dudit et sortie le 8 août ; — madame de Mac Chardy (Mac-Carthy) et mademoiselle sa fille, sont sorties le 10 septembre et rentrées le 16 novembre 1772 ; — mademoiselle Lagarosse est sortie le 20 septembre ; — mademoiselle Mac-Ardy l'aînée est sortie le 17 octobre et rentrée le 29 octobre ; — madame La Panonière est rentrée le 23 décembre ; — la petite Bernier est rentrée le 7 mars. — Pensionnaires : — 1763 : Madame de Lort, un trimestre de pension, 125 livres ; — mademoiselle de Lopinot, idem, 150 livres ; — mademoiselle de la Garde, 50 livres ; — mademoiselle de Saint-Vincent, 112 livres 10 sols ; — mademoiselle de la Jossilière, 65 livres ; — mademoiselle de Beaucorps, 62 livres. — 1764 : mademoiselle Henriette Valin, 37 livres 10 sols ; — mademoiselle de Groneveld, 50 livres ; — mademoiselle du Laurens, 50 livres ; — madame Detchegaray, 70 livres ; — mademoiselle de Poléon, 6 mois, 225 livres.

H. 83. (Registre.) — 194 feuillets, papier.

1665-1790. — Livre de recettes, à l'usage de la mère abbesse et des rentes et pensions, visé par le maire Dély et le substitut du procureur de la commune Lebouc.

Recette extraordinaire en 1761 :	3,207 liv.	7 s.	3 den.
id. de rentes foncières 1761 :	437 liv.	» s.	» den.
Recettes de rentes foncières 1762 :	4,735 liv.	8 s.	» den.
id. des rentes 1789 :	1,140 liv.	5 s.	4 den.
id. 1790 :	3,708 liv.	16 s.	6 den.

Vente par Gilbert Panetier, sieur de la Chevallerie, à Marie des Anges de Gademoulains, abbesse du monastère des religieuses Sainte-Claire de Saintes, d'une rente de 1,604 livres et constitution de rente, par Jeanne Caillé, veuve de Jean Loreau, et Jean Loreau fils aîné, aux religieuses de Sainte-Claire de Saintes. — Renouvellement de titre par Charles et Pierre Queré frères, à la communauté des filles religieuses de Sainte-Claire.

DAMES BLANCHES DE LA ROCHELLE.

H. 84. (Registre.) — 79 feuillets, papier.

1716-1789. — Livre d'entrées et sorties des pénitentes Vive Jésus et Marie, signé *ne varietur* : Dély, maire, et Lespinas, officier municipal. — « En l'année 1716, nous avons reçu céans « Charlotte Duroché, le 18 juillet ; « elle est entrée volontairement et l'avons prise sans pen- « sion, n'ayant pas moyen de payer. Elle est sortie le 7 mai « de l'année 1717. » — « En l'année 1717, nous avons reçu céans Elisabeth Grasset le 14 mai 1717, qui nous a été présentée par M. Coutiou, curé de Notre-Dame, à la prière de M. Grasset son frère, curé de Charron. Nous l'avons prise sans pension. Elle est sortie le 11 septembre 1717, l'ayant rendue à M. le curé de Charron, son frère. » — « Nous avons reçeu céans Marguerite Guillemetin le 7 juillet 1717, par l'ordre de sa mère, qui lui a donné son pain par semaine. » — En 1717, 9 admissions ; en 1718, 8 ; en 1719, 7 ; en 1720, 10 ; en 1721, 13 ; en 1722, 8 ; en 1723, 6 ; 1724, 11 ; en 1725, 12 ; en 1726, 11 ; en 1727, 9 ; parmi lesquelles Hélène Augustin, entrée le 15 mars, par lettres de petit cachet. — Le roi paie sa pension, 150 livres. — En 1728, 9 admissions, parmi lesquelles Anne Bastard, entrée le 15 mars, par l'ordre de M. David Creagh, son mari, autorisé de M. le lieutenant général ; elle paie 200 livres de pension. — En 1729, 8 admissions ; en 1731, 7 ; en 1732, 6 ; en 1733, 5 ; en 1734, 12 ; en 1735, 10 ; en 1736, 13 ; en 1737, 4 ; en 1738, 23 ; en 1739, 14, parmi lesquelles Anne-Françoise de Rortays. — En 1740, 10 ; en 1741, 14 ; en 1742, 13 ; en 1743, 19 ; en 1744, 12 ; en 1745, 15 ; en 1746, 10 ; en 1747, 23 ; en 1748, 23, parmi lesquelles Jeanne de l'Isleau ; en 1749, 14 ; en 1750, 20 ; en 1788, 12, parmi lesquelles Magdeleine

Adélaïde Lenain, de la paroisse Notre-Dame de la Rochelle, payant 20 livres de pension ; en 1789, 15 ; — Elles sont prononcées à la prière des familles, sur l'ordre de l'évêque, de l'intendant, du lieutenant général, du juge de police, du colonel du régiment, du commissaire. — Testament incomplet et non signé d'Anne-Louise de Mauclerq de Sconhel,

H. 85. (Registre.) — 41 feuillets, papier.

1748-1789. — Entrée des pénitentes. — Livre visé *ne varietur :* Dély maire et Lespinas. — 1755, 4 admissions ; 1756, 9 ; 1757, 12 ; 1759, 20. — Ce livre a été cousu dans une ancienne couverture en parchemin portant pour titre : « Livre où sont, par estat, les jouissances que j'ay faittes de la borderie de Mireuil en 1697. » — Constitution de rente par le prieur Hugues Poittraux et les religieux de l'abbaye de Saint-Léonard des Chaumes, aux dames religieuses Blanches de Notre-Dame de la Charité, de la Rochelle.

STATISTIQUE DES ORDRES RELIGIEUX DE LA GÉNÉRALITÉ.

H. 86. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1720-1722. — Statistique des maisons religieuses de la généralité de la Rochelle. — Lettre du P. Grasset, prieur de l'abbaye de Baigne, vicaire général de la congrégation des Bénédictins exempts, à l'intendant de la Rochelle. — Abbaye de Saint-Étienne de Baigne, de l'ordre de Saint-Benoît, diocèse de Saintes, fondée par Charlemagne en franche aumône : 6 religieux, le prieur compris ; 5,600 livres de ferme, en régie, entre les mains de M. Fradin. — Hôpital de Barbezieux fondé par les seigneurs dudit lieu. — Revenus : 106 boisseaux de froment, 46 boisseaux 4 picotins d'avoine, 23 livres d'argent, 6 chapons, 13 gélines. — Cordeliers de Barbezieux, couvent fondé en octobre 1254 par les seigneurs de La Rochefoucauld, de l'ordre de Saint-François de la Grâce, province de Touraine. — Hôtel-Dieu de Brouage, fondé vers 1570, entretenu par le Roi pour les soldats de la garnison de Brouage et de l'île Madame. — Abbaye de Notre-Dame de la Grâce de Charon, de l'ordre de Cîteaux, filiation de Clervaux, fondée par Richard II d'Angleterre en 1170 : 4,027 livres de revenu ; charges : 1,427 livres. — Hôpital de la citadelle d'Oleron pour les soldats malades de la garnison. — Hôpital royal de la marine établi au château d'Oleron par Louis XIV pour les matelots malades et soldats de nouvelle levée destinés pour les colonies françaises d'Amérique, tenu par les filles de la Charité, servantes des pauvres malades dites Sœurs Grises. — Couvent des Minimes de Châteauneuf, de l'institut de Saint-François de Paule. — Abbaye de Fondouce, fondée par Éléonore d'Aquitaine, état signé De Maschat de Pompadour, abbé. — Abbaye de la Fresnade, de l'ordre de Cîteaux, fondé par les comtes d'Angoulême. — Monastère des religieuses bénédictines de Cognac établi en 1622. — Cordeliers de Cognac, couvent rebâti en 1651. — Hôpital du faubourg Saint-Jacques de Cognac, fondé en 1681. — Récollets de Cognac, maison établie en 1612. — Chapitre de Saint-Georges de Rex, rétabli en 1690. — Récollets de Jarnac. — Abbaye de Notre-Dame de la Grâce-Dieu (ordre de Cîteaux), fondée en 1135 par Guillaume duc d'Aquitaine (sceau : d'azur à trois soleils posés 1 et 2 et une gerbe en pointe). — Abbaye de Saint-Léonard des Chaumes, fondée en 1200. — Église collégiale de Magné, fondée en 1508 par Charles de Coëtivy. — Filles de la Charité servantes des pauvres malades de Marans, établies en 1684. — Capucins de Saint-Martin, île de Ré, fondée en 1625. — Hôpital de la Charité de Saint-Martin, île de Ré, fondé en 1674. — Cordeliers de Pons. — Récollets de Royan, fondés en 1620. — Abbaye de Notre-Dame de Sablonceaux, fondée par Guillaume IX duc d'Aquitaine et comte du Poitou (ordre de Saint-Augustin). — Sœurs de la Charité de Saujon. — Filles de la Charité de Souhise et de Surgères pour l'instruction des nouvelles converties (1686-1710). — Prieuré régulier de l'Anville, de l'ordre de Saint-Augustin. — Filles de la Charité servantes des pauvres malades à La Tremblade, pour l'instruction des nouvelles converties et autres petites filles, et pour le service et soulagement des pauvres malades. — (sceau : d'azur à un ostensoir d'or timbré d'une couronne de marquis). — Capucins de Tonnay-Charente, maison fondée en 1653 par Gabriel de Rochechouart duc de Mortemart, pair de France, etc. — Sœurs Grises tenant l'hôpital fondé à Tonnay-Charente en 1685 dans le temple des Religionnaires, etc.

H. 87. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1722. — Correspondance entre le P. Huon, de la compagnie de Jésus, L. Dominique, gardien des Récollets de Marennes, Irman de Belcier, gardien des Récollets de la Rochelle, et Lortie du Maine, subdélégué de Marennes, concernant les renseignements demandés par les communautés. — L'établissement des Jésuites à Marennes date de 1633. — Ils furent chargés en 1683 d'entretenir des missionnaires pour l'instruction des nouveaux catholiques et la conversion des religionnaires. — Couvents des Récollets de Marennes et de la Rochelle fondés en 1639 (sceau :

l'archange saint Michel armé d'une épée flamboyante). — Filles de la Charité établies à Marennes et à Royan.

H. 88. (Liasse.) — 26 pièces, papier. (1 plan.)

1723-1725. — Statistique des établissements religieux de l'Élection de Saint-Jean d'Angély. — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît. — Le couvent des religieux Jacobins de Saint-Jean d'Angély est de fondation royale. « La « coustume de saint Jehan fut refformée dans le reffectoire « dudit couvent, les trois états de la province y estant assem- « blez, soubz le règne de François Ier en 1520. Comme « la dépense de leur communauté excedde de beaucoup au « dela de leur revenu, ils sont obligez de quester, en sorte « que les aumosnes et charritez qui leur sont faittes les « font subsister. » — Pères Cordeliers établis par Philippe III le Hardi en 1272. — Revenu : 234 livres 2 sols. — Capucins établis à Saint-Jean d'Angély, sous Charles IX. — Religieuses de l'ordre de Sainte-Ursule à Saint-Jean d'Angély, fondées par Michel Liraqueau, chevalier, seigneur baron de Denan, la Sarrie et autres places, le 11 avril 1635. — Hôpital Saint-Louis des Saint-Jean d'Angély, réorganisé en 1673. — Filles Hospitalières. — Plan de l'ancienne église en 1733. — Abbaye fondée en 825 par Pepin, roi d'Aquitaine.

H. 89. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1723. — Statistique des établissements conventuels de l'Élection de Saintes. Les religieuses carmélites de Saintes ont été établies par Louis XIII en 1629 et fondées par le baron de Rabesne et Marie de Gourgue, fille du premier président du Parlement de Bordeaux. — Monastère de Sainte-Claire établi au faubourg Saint-Palais par madame Dreux. — Collége des Jésuites établi par Henri IV en 1611. — Cordeliers établis par Philippe le Bel. — Abbaye de Notre-Dame hors les murs fondée par Godefroy, comte de Saintonge, et Agnès sa femme en 1047. — Dominicains établis en 1292. — Prieuré de Saint-Eutrope, fondé par Hugues de Ponthac en 1055, et Richard duc d'Aquitaine en 1128. — Filles de la Charité fondées en 1700. — Hôpital de Saint-Pierre ès liens fondé en 1658. — Hôpital général fondé en 1687. — Communauté des Filles Hospitalières fondée en 1684. — Récollets confirmés par Louis XIII. — Séminaire établi en 1644, etc.

H. 90. (Liasse.) — 25 pièces, papier. 1 plan colorié.

1723. — Statistique des établissements religieux de l'Élection de la Rochelle. — Capucins fondés en 1628. — Carmes réformés de Notre-Dame de Recouvrance existant lorsque les rois d'Angleterre étaient souverains de l'Aquitaine, rétablis par Louis XIII en 1633. — Religieuses Sainte-Claire fondées en 1306 par Philippe le Bel et rétablies en 1653. — Plan colorié de leur établissement. — Collége des Jésuites établi en 1629. — Cordeliers fondés à Lafond en 1469. — Religieux de la Charité fixés à l'hôpital le 18 décembre 1628. — Petit hôpital fondé par Anne Forestier en 1709. — Frères Prêcheurs fondés par le duc Alphonse, frère de saint Louis, comte de Poitou et de Toulouse. — Minimes de Notre-Dame de la Victoire à la pointe de la Rochelle, le 26 novembre 1629. — Religieuses de Notre-Dame de la Charité établies en 1715. — Frères de l'Oratoire établis le 6 octobre 1614. — Religieuses nouvelles catholiques ou filles de la Providence établies en 1659 pour l'instruction des filles des religionnaires et les pauvres orphelines. — Séminaire (16 octobre 1694). — Ursulines établies en 1629. — Tableaux indiquant le nombre des religieuses, les noms et âges des plus anciennes, les héritages affermés et non affermés, leur situation, qualité et consistance, les rentes perpétuelles et viagères, les aumônes annuelles, le produit du travail manuel des religieuses et des pensions, le revenu annuel, les réparations urgentes, annuelles, l'entretien des églises, maisons, bâtiments et fermes, les charges réelles, seigneuriales et foncières, les rentes perpétuelles ou viagères, l'entretien de la sacristie, l'habillement de la communauté, les noms et le nombre des chapelains, desservants, gens d'affaires et domestiques, leurs honoraires, appointements et gages, la nourriture par estimation de ceux qui vivent aux dépens de la communauté, etc.

H. 91. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1723-1789. — Statistique des communautés religieuses de la subdélégation de Cognac : religieuses bénédictines établies en 1662, autorisées l'année suivante ; — Le prieuré de Saint-Léger fut fondé en 1033 par Arnaud, évêque de Périgueux, et deux de ses neveux, seigneurs de Cognac, et eut pour premier abbé Émeric ; — État contenant le revenu des abbayes et des prieurés, à la nomination du Roi, dans l'Élection de Cognac. Abbaye commen-

dataire de Fondonce, de l'ordre de Saint-Benoist, non réformé 3,000 livres; abbaye de la Frenade, ordre de Cîteaux, 2,000 livres; de Chastres, 2,000 livres; de Bassac, non réformé, 6,000 livres; de Saint-Amand de Boixé 3,000 livres et de l'Anville, 8,000 livres. — Bail à ferme, pour neuf ans, au sieur Simon Bureau, avocat en Parlement et régisseur de la terre et seigneurie de Dirac, paroisse de Thairé, comme porteur de procuration des révérentes dames prieures religieuses de l'Appui, ordre de Fontevrault, au sieur Jean-Baptiste Bastier des Rivières, bourgeois à Mortagne-la-Vieille et son épouse Gabrielle Labbé, de la métairie de Saint-Germain, paroisse de Saint-Vivien.

ORDRES MILITAIRES RELIGIEUX.

Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem de La Rochelle.

H. 90. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1669-1672. — Titres notariés concernant les biens des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. — Avis arbitral entre les sieurs Gilbert et Chamot, rendu par MM. Vacher, Brunet et Maudet; — commission délivrée à frère Jean-Jacques Fouier, commandeur du Perrot, par frère François Budes du Tertre Jouan, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Mauléon, Villedieu et Clisson, la Lande, lieutenant et vicaire général du grand prieuré d'Aquitaine, et scellée du grand sceau du prieuré d'Aquitaine. — Procès-verbal du fief Giraud fait par frère Joseph de Chambes-Monsoreau, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem commandeur de Bourgneuf et Thairé et frère Jean-Baptiste de Sesmaisons, commandeur de Coudrié et de Piraveaux. — Baillette, par frère Jean-Jacques Fouier, chevalier magistral de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur des commanderies du Perrot de La Rochelle, de Launay, Fonsèche et Margot à messire Pierre Rode, conseiller du Roi et receveur des tailles, en l'élection de la Rochelle, de ce qui appartient à la commanderie de Saint-Jean du Perrot, ès fiefs Girard et autres, moyennant la somme annuelle de 140 livres et à la condition d'obtenir des lettres de rescission, contre l'arrentement desdites terres, faites précédemment par frère du Chiron Davy, à maître Jacob, chevalier, conseiller du Roi. — Inventaire des meubles, titres et papiers délaissés par feu maître Jean Pinel, procureur au siége présidial de cette ville. — Testament de Jean Gripaud, laboureur et Marie Texier, sa femme, demeurant à Nieul, en Aunis. — Procuration donnée par dame Marie de Beaucorps, veuve de messire François de la Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Fompastour et Saint-Coux, à maître Pierre Guillaudeau, notaire postulant à Fompastour.

H. 91. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1672. — Titre nouveau donné en faveur de messire Jean Gendrault, écuyer, seigneur de Charmant, par Louis Blanchard, laboureur. — Inventaire des meubles et papiers de Catherine Delos (de l'Osse?) femme d'Alexandre Turpain, habitant de Québec, au pays de la Nouvelle France. Procuration générale donnée par demoiselle Marie Géraud, à noble homme, maître Isaac François, ministre demeurant à Pairé, son époux. — Contrat de mariage de Simon Jamse, marchand, demeurant en l'une des cabanes de la petite Flandre, paroisse de Muron, veuve de Marie David, avec Marie Ausmond. — Sommation donnée par Louis Bureau, avocat à La Rochelle, à Marguerite d'Harriette, veuve de Benjamin Pineau, seigneur de Festilly, demeurant au lieu du Vergier. — Procuration donnée par Germaine Barier, femme de Jean Lebeau, cordonnier, demeurant à Vitry-sur-Seine, à son mari, pour recueillir la succession de son oncle, François Barrier, décédé à la Rochelle. — Traité d'apprentissage de clerc, entre maître Jean Béchain, procureur au siége présidial de La Rochelle, et Nicolas Alleaume, bourgeois de Grande ville (*sic*) en basse Normandie, logé en la maison de Charles Millet, hôte du logis où pend pour enseigne : La ville de Rouen, paroisse de Saint-Jean du Perrot. — Procès-verbal constatant l'état des lieux de la borderie située à Tasdon, provenant de l'hérédité de feu Étienne de Court, marchand à La Rochelle, et de sa femme Anne Faneuil. — Procuration générale donnée par Jean Goislin, capitaine de navire demeurant à La Rochelle, à sa femme Anne Vidault. — Traité passé entre Moïse Ferry, maître maçon à La Rochelle, et Gilles Monnereau, marchand, au sujet des travaux à faire à la maison dudit Monnereau. — Inventaire des meubles, argent et titres délaissés par feue Marie Forêt, veuve de Jean Gaudouin, marchand à La Rochelle. — Accord passé entre le sieur Arsonneau, Jeanne Naudin, sa femme, de Courçon, Jean Raoul marchand, Élisabeth Mazet, sa femme, de Bourgneuf, pour payer et acquitter la somme de mille livres, à dame Élisabeth Gendrault, veuve de messire Rocq Chastagner, vivant, écuyer, seigneur de Cramahé. — Inventaire des titres, meubles et effets délaissés par Anne Savarit, veuve du sieur Étienne de Court, marchand à la Rochelle. — Promesse de mariage entre Pierre Séjourné, marchand au bourg de Saint-Martin de Ré, fils de Pierre Séjourné et de

Marie Hurtin, avec Magdeleine Bureau, fille de Jean Bureau, marchand, et de Magdeleine Bouhier. — Testament de Anne Perroteau, veuve de sieur Henri Barbotteau, tonnelier à Marsilly. — Promesse de mariage entre Esaïe Renaudin, marchand tonnelier à La Rochelle, fils de défunt Antoine Renaudin, marchand et de Marie Pelletier, et Renée Raymond, fille d'Élie Raymond, capitaine de marine, et d'Anne Caga. — Inventaire des titres, meubles et effets délaissés par Michel Péraudet, marinier de Bretagne, décédé à l'hôpital Saint-Barthélemy de la Charité, de La Rochelle. — Procuration donnée, par Jean Girard, orfévre ordinaire de S. A. S. Mgr. le prince, à Antoine Géron. — Extraits de baptême d'Étienne, fils de Zacharie Rousselot et de Magdeleine Gaborit. Parrain, M. Étienne Lelièvre, prêtre vicaire à Aytré; marraine, Marie Rousselot. — Marie, fille de Antoine Bonnault et de Typhaine Boudaud, parrain, Éloy Bonnault, marraine Jacquette Boudaud. — Procuration de Jean Tauziède, doyen des maîtres chirurgiens de La Rochelle, Edme Goudeau, Pierre Babin, Jean de la Sarde, Isaac Brûzac, Jean de Launay, Alexandre Richard, tous maîtres chirurgiens à La Rochelle, Daniel Foucher, aussi maître chirurgien, pour former opposition à la prétendue réception de Jacques Le Sourd, dit Estampe, en qualité de maître chirurgien en cette ville, attendu qu'il n'a jamais vu, convoqué ni appelé aucun des susnommés, pour son interrogatoire de maître chirurgien, etc. — Sommation dudit Foucher audit Le Sourd, d'avoir à fermer boutique, etc. » — Promesse de mariage de maître Gédéon Rocheteau, ministre de la R. P. R. demeurant à Mareuil en Poitou, à Françoise Sauvaget, fille de Jean Sauvaget et d'Anne Nicolas. — Contrat de mariage de Pierre Didot, laboureur au village des Hormeaux, paroisse de Villedoux, fils de défunt François Didot et de Typhoine Roaud, avec Marie Pairin, fille de défunt Jean Pairin et de Marie Rascaud. — Inventaire des meubles, argent, titres et papiers délaissés par François Chevalier, marchand, décédé dans la Grande Rue, paroisse Saint-Jean du Pérot, marié à Jeanne Lortie. — Ferme d'une maison, sise en la rue des Bouchers, par maître André Lortie, ministre de la R. P. R. à La Rochelle, à Pierre Naudin, marchand, et à Françoise Dauphin, sa femme. — Inventaire des meubles et effets délaissés par Samuel Abelin, maître boulanger, décédé dans la rue de la Grille, paroisse Saint-Sauveur. — Ferme d'un moulin à vent à Aytré, par Marie Decompienne, à René Robin, farinier.

H. 92. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1714-1719. — Commanderie du Temple de La Rochelle, ordre de Malte. — Récépissé du titre nouvel d'une rente de 104 livres, due à l'hôpital, par la commanderie du Temple; Signé : Sœur Charlotte de la Sainte-Vierge, prieure. — Quittance du sieur Fleuriau, pour avoir raccommodé les canettes et le lavabo de la chapelle de la commanderie, ressoudé les charnières des canettes, et blanchi le tout. Frais des lettres de terrier expédiées pour le commandeur du Temple de La Rochelle, Ferdinand de Langon, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ; 66 livres 12 sols. — Billet de 1,008 livres, signé le chevalier Ferdinand de Langon à l'ordre du chevalier de Broglie, colonel du régiment d'Agenois-Infanterie. — Comptes de maçon, pour travaux faits à l'appartement de la commanderie, occupé par M. Morel, de l'ordre de M. de Valles. — Comptes du menuisier et du peintre. — Billet de 247 livres, signé : le chevalier Ferdinand de Langon, à l'ordre du chevalier de la Tour-Landry.

Hospices et Maladreries.

H. 93. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1628-1779. — La Rochelle. — Extraits du premier et du second partage des biens de l'ancien hôpital de La Rochelle, entre les religieux de la Charité et les religieuses hospitalières, par Combaud et Teuleron, notaires. — Ordonnance rendue par Jean-Aimé de la Coste, avocat au parlement et au siége présidial de La Rochelle, subdélégué de l'intendance, portant communication au sieur Grand-Jean de Fouchi, de l'arrêt du conseil et de la requête des sieurs Du Passage, Andrieux et Régnier, pour être dressé procès-verbal des dires, réquisitions et contestations des parties. — Procuration donnée par Nicolas de Voutron, sieur du Passage, Andrieux et de Carlu, seigneurs de la terre de Saint-Laurent de la Prée, à M. Pierre-André de Fiénac, notaire et procureur fiscal de ladite terre, pour comparoir devant M. de la Coste et se défendre contre la prétention de M. Grand-Jean de Fouchi. — Procès-verbal dressé au bourg de Saint-Laurent de la Prée, par M. de la Coste, des déclarations des sieurs Pierre-Benjamin de Nozières, chevalier, seigneur du Passage, Voutron, L'Houmée et autres lieux ; lieutenant des vaisseaux du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. — Philippe-Henry Andrieux, chevalier et conseiller du Roi, président, trésorier de France, au bureau des finances de la Rochelle, Jean-Baptiste-Léon Regnier, ancien commissaire de la marine, au port de Rochefort, Pierre-André de Fiénac, porteur de procuration de Hubert-Henry Nicolas de Voutron, chef d'escadre, et de Carlu, coseigneurs de Saint-Laurent de la Prée, Jacques Louis Joseph Lefebvre, régisseur et porteur de procuration du sieur Paul Grand-Jean de Fouchi, ci-devant auditeur en

la chambre des comptes, secrétaire ordinaire de l'Académie des sciences à Paris, y demeurant, rue de Vaugirard. — Signification à maître Grand-Jean de Fouchi, et à maître Jean Daniel Guilmeau, médecin à Niort, son porteur de procuration, de la requête des dames prieure et religieuses du couvent et hôpital de Notre-Dame de la Charité à La Rochelle, et de l'ordonnance de M. de la Coste, commissaire délégué de l'intendant et de l'arrêt du Conseil d'État, contre ledit sieur de Fouchi. — Plan géométral du terrain des dames religieuses Notre-Dame de la Charité, hospitalières selon le partage qui fut fait, à dire d'experts, par M. l'intendant de La Rochelle en 1632, dans la prée de Saint-Laurent, au bas du château dudit lieu, lequel contient 1,251 journaux ou arpents 1/2 et 7 perches, la perche de 18 pieds et de 100 perches à l'arpent ou journal ; mais en suivant le plan qu'on a fait faire M. de Fouchi, par le sieur Billet, la perche de 22 pieds et le journal de 100 perches carrées, il résulte qu'il contient 838 journaux environ. — Procès-verbal de l'état des lieux, dressé par M. de la Coste en présence de maître André-Didier, Daniel Raoul, avocat au parlement et au présidial, procureur des dames hospitalières de La Rochelle, Nicolas de Voutron, chef d'escadre des armées navales de Sa Majesté, Régnier, ancien commissaire de la marine et Andrieu, ancien trésorier de France aux finances de La Rochelle. — Testament de Catherine Ramier, lingère à Tonnay-Charente, en faveur des filles de la communauté de la Charité de Tonnay-Charente. — Entérinement dudit testament, à l'enquête de maître Charles de Bonnegens, avocat en la cour, juge sénéchal des villes et principauté de Tonnay-Charente et châtellenie des Fontaines de Beurlay, contre Pécarer, capitaine de cavalerie, Cécile Pécarer, femme de Gilles Dupuy, écuyer, sieur de la Bourlottière, héritiers de Catherine Ramier, défendeurs ; Charles Loiseau et Paul Monnerot, curateurs des mineurs de feu Abraham et Isaac Charlot, Jacques, Elisabeth et Marianne Moynet, cette dernière sous l'autorité de son curateur, maître Pierre Rousseau. — Constitution de 50 livres de rente au profit des filles religieuses hospitalières de Saintes, par l'hôtel de ville de Saintes, représenté par maître Arnaud Guillaume Gaudriaud, avocat en la cour, maire ; Michel Héard, aussi avocat et l'un des échevins et subdélégués. — Correspondance entre les intendants de La Rochelle et le ministre Turgot, concernant l'envoi des renseignements sur les établissements de charité de la généralité, leur nature, leurs revenus et leur administration : hôpitaux, hôtels-Dieu, maisons de charité, fondation de bouillon des pauvres, aumônes, distributions manuelles, et tout ce qui est établi pour le soulagement des malades et des pauvres ; sous quelque dénomination que ce soit. — Subdélégation de Barbezieux ; hôpital pour les pauvres malades ; 500 livres de revenu. Le seigneur est patron, comme fondateur, le juge, le procureur fiscal et l'aumônier administrant les revenus. — Chalais : hôpital et école gratuite de filles, fondé par Mgr l'évêque de Saintes, 2 mars 1690 : 700 livres 5 sols 5 deniers. — Subdélégation de Cognac : confrérie de la Charité : 43 livres 12 sols. — On n'a point les titres de fondation. — Hôpital Saint-Jacques : 830 livres, 12 sols, 6 deniers. — Montendre : maison de charité pour le soulagement des pauvres du marquisat et école gratuite, pour l'instruction des pauvres filles. « Lettres patentes d'octobre 1751 : 2,100 livres de rente. » — Marennes (Subdélégation de) maison de charité et école gratuite de filles, 1686. — 687 livres, 10 sols de rente annuelle. — 600 livres données par le Roi et 150 livres léguées par le curé Varengues. — La Tremblade : maison de charité et école gratuite de filles revenu 200 livres ; — Soubize : maison de charité et école de filles. — Subdélégation de l'île d'Oléron, hospice et école de filles, fondés par messire Rivière, curé de Saint-Pierre d'Oléron ; correspondance entre l'intendant M. de Montyon, le subdélégué et le contrôleur général, duc de La Vrillière. — Constitutions et statuts des filles destinées pour instruire les jeunes personnes et soulager les pauvres femmes malades de cette province. — Dôlus : maison de charité et distribution d'aumônes 1756, 1765. — Saint-Georges : maison de charité, distribution d'aumônes et de bouillon, 1702, 1753. — Saint Denis : maison des sœurs de la Sagesse, 1745. — Château : maison de charité. — Subdélégation de l'île de Ré : Saint-Martin. Religieux de la Charité, fondation de 6 lits, 1695 : — 3800 livres. — Le Château : Sœurs de la Charité de Saint Lazare : 1705, 2,400 livres. — La Flotte, sœurs de la Sagesse, fondation de dix lits, pour les femmes ; 1662 : 270 livres. — Ars : Sœurs de Montirre, instruction de la jeunesse, visites, pansement et consolation des malades ; 1721, 750 livres. — Subdélégation de Rochefort : hôpital du Roi et hôpital des orphelins de la marine, l'un et l'autre exclusivement militaires. — « Établi dans un des bâtiments de l'arsenal de la marine pour y recevoir, sur les ordres de M. l'intendant de la marine et y soigner les gens de mer, les soldats de la marine, même les officiers et soldats des régiments, sur la demande du commissaire des guerres, — cet hôpital n'a d'inspecteur que l'intendant, qui en a la police absolue et sans partage. » — « L'hôpital des orphelins a été établi par le Roi, à la sollicitation de l'intendant Bégon, pour y recevoir et élever les enfants orphelins des officiers mariniers, des maîtres ouvriers et même des gens seulement attachés au service du port, jugés, par l'intendant de la marine, dans le cas d'y être admis. — On reçoit encore dans cet hôpital, un nombre de femmes ou filles adul-

tes, des gens de mer et des pauvres ouvriers attachés au service de l'arsenal, pour y être soignés dans leurs maladies. — C'est le Roi qui en fait la dépense, cependant il jouit du très-petit produit d'un bien situé près de Rochefort, que messire Bécot, contrôleur de la marine et en cette qualité directeur de cet hôpital, a acquis, au nom des sœurs qui le desservent, d'un amas d'épargnes. » — Hôpital Saint-Charles, fondé par Jouvenon, curé de Rochefort, confirmé par lettres royales de mai 1733, pour les pauvres de l'un et l'autre sexe sous le nom : hôpital des malades, avec un écusson aux armes du Roi et régi, au spirituel, par le curé et ses successeurs ; pour le temporel, par un bureau ordinaire de direction, composé d'un lieutenant-général au bailliage, du procureur du Roi, audit siége, du maire de la ville, du curé, et de ses successeurs, lesquels seront directeurs nés et en outre de deux administrateurs amovibles, élus chaque année. Les malades qui seront réunis de préférence dans cet hôpital, ce sont ceux et celles dont les infirmités sont les plus douloureuses pour l'humanité, les épileptiques, ceux qui sont attaqués du mal caduc ou autres maux de cette nature, les artisans pauvres, enfants, personnes âgées et infirmes de la ville et banlieue. — Subdélégation de La Rochelle, paroisses rurales : — Aigrefeuille : école charitable des sœurs de la Sagesse 1744; 315 livres de revenu. — Aytré, maison des sœurs de la Sagesse, pour l'instruction des jeunes filles et le soulagement des malades ; 300 livres de revenu. — Croix Chapeau, rente perpétuelle de 50 livres établie en 1714, par testament du curé Dupont. — La Jarne, maison des sœurs de la Sagesse. — Laleu, école de charité fondée en 1749, par Anne Busquet, veuve de Pierre Charly, sœurs de la charité de Querhœnt, ci-devant, Montoire en Vendômois. — Marsay. — Saint Xandre, sœurs de la Sagesse, 1733, aucun revenu fixe. — Subdélégation de Rohan. — Rohan-Courçon. — Le prieur est obligé de faire l'aumône générale les quatre fêtes annuelles, et donner deux charretées de paille par an, pour coucher les pauvres (1600-1661) mais cette aumône ne se fait pas depuis longtemps, quoiqu'elle soit une charge de prieuré. — Maugé, infirmerie et hôpital, religieux feuillants de Poitiers; 3,000 livres de rente. — Epannes. — L'aumônerie de Fors en Poitou, perçoit une rente de 15 boisseaux de blé du seigneur d'Epannes et ne reçoit plus les pauvres dudit lieu. — La Révétison-Chabot, aumônerie, 36 livres de rente, au profit de l'hôpital de Saint-Jean d'Angély. — Rohan-Rohan, hôpital et aumônerie dont les revenus sont réunis à celui de Saint-Jean-d'Angély. — Saint-Georges de Rex, fondation de 2 lits 1/2, chez les dames hospitalières de Niort, en faveur des pauvres malades de ladite paroisse 1732. — Saint-Symphorien; il y a eu un hôpital dont il ne paraît plus de vestiges. — Lansais : messire de Mortemart fonda en 1353, le prieuré auquel il donna les dîmes inféodées des terres et maisons à la charge de faire l'aumône générale aux pauvres de la paroisse, revenu : 2,200 livres. — Vallans, constitution, par le seigneur d'une rente annuelle de 15 livres au profit des pauvres, en 1752 — Usseau, madame la comtesse de La Villedieu a fait un legs de 50 boisseaux de méture aux pauvres de la paroisse. — Subdélégation de Saint-Jean d'Angély : Bresdon. — Ancienne aumônerie de Saint-Marc, réunie à l'hôpital de Saint-Jean d'Angély. — Fontaine-Chalandray : vestiges des bâtiments d'une ancienne aumônerie. — Landes : ancienne maison de charité, dont les revenus ont été réunis à la maison des minimes de Surgères. — La Vergne : fondation par M. Delastre, seigneur des Fiefs bruns, d'un lit dans l'hôpital Saint-Jean, rente de 50 livres. — Les Touches : fondation par testament de Suzanne de Gréomes, de 20 boisseaux méteil, mesure de Saint-Jean d'Angély : — Loulay : Hôpital et aumônerie dont les faibles revenus, sont réunis à celui de Saint-Jean d'Angély. — Muron, fondation de 60 boisseaux méture, réunie à l'hôpital de Saint-Jean d'Angély. — Néré, Sainte-Hérie, aumônerie de Sainte-Catherine, fondation réunie à l'hôpital de Saint-Jean d'Angély. — Saint-Hilaire, ancienne aumônerie Saint-Luc. Établissement charitable réuni aux minimes de Surgères. — Saint-Savinien ; rentes de 710 livres léguées en 1749, par Béchet aîné. — Ternant, legs de 5,000 livres par le sieur Jolly, en 1720. — Mémoire concernant l'hôpital de la ville de Saint-Jean d'Angély. — Subdélégation de Saintes : Saintes, paroisse Saint-Pierre, hôpital général de Saint-Louis, retraite des pauvres de l'un et de l'autre sexe et des enfants trouvés en 1687. — Hôpital de charité : soins, pansements et nourriture des pauvres femmes et filles malades 1682. Paroisse Saint-Maur : hôpital de la charité, gouverné par cinq frères dudit ordre, cure et soins des pauvres du sexe masculin (1653). — Hôpital pour recevoir et élever les enfants trouvés et les pauvres, fondé par les seigneurs princes de Pons en 1191. — Paroisse Saint-Martin, distribution d'aumônes, 1671. — Jonzac, sœurs hospitalières, visites et soins des malades. — Saint-Pierre de Royan, filles grises de la Charité, éducation des jeunes filles nouvelles converties et soins des malades, 1695. — Saujon : sœurs grises de la Charité, visite et soins des malades et petite école pour les jeunes personnes. — Saint-Vivien-lès-Saintes : sœurs grises de la Charité, visite des pauvres malades, dans la ville, faubourgs et banlieue, administration des malades (1700). — Fondation d'un lit à l'hôpital de la Charité de Saintes, par haut et puissant seigneur, messire Étienne Guinot, marquis de Monconseil seigneur de Tesson, Thénac, Courcoury et coseigneur de la baronnie et châtellenie de Rioux, lieutenant général

des armées du Roi, inspecteur général de son infanterie, commandant pour Sa Majesté à Colmar, en Haute Alsace, demeurant en son château de Guinot, paroisse de Tesson. 8,000 livres (1775). — Donation par le même seigneur de 3,000 livres à la communauté de chirurgie de Saintes, représentée par Jacques-Louis Boussin, maître en chirurgie, lieutenant de M. le premier chirurgien du Roi, et Estienne Boisnard, maître ès arts et en chirurgie, prévôt de la communauté de Saintes, pour encourager l'établissement d'une école publique et d'un jardin botanique et mettre les chirurgiens « à même de procurer aux malades et in- « firmes, pauvres, et indigents les secours qui peuvent « dépendre de leur art. » — Lettre consulte de maître Guénon, avocat à Saintes, concernant le legs du marquis de Monconseil aux pauvres de l'hôpital de Saintes. — Subdélégation et paroisse de Surgères, ancienne aumônerie, aujourd'hui, couvent de Minimes, établi en 1600 par Charles de Fonsèques, baron de Surgères, à la place des chanoines de Saint-Augustin, que les guerres civiles avaient fait disparaître. — Hôpital, dont les revenus, 500 livres, sont réunis à celui de La Rochelle. — Un collége fondé par les anciens seigneurs de Surgères, pour deux écolâtres, jouissant chacun de 1,200 livres de rente et dont l'un, précepteur des petits cousins de M. de La Rochefoucauld, réside à Paris depuis 1774. Trois sœurs de Charité pour l'instruction des petites filles et la visite des pauvres et malades. — États des biens et revenus du couvent et hôpital des religieux de la Charité de La Rochelle, paroisse Saint-Barthélemy. « Ledit hôpital a été fondé en 1203, par « Alexandre Aufroy (Auffredi), riche négociant et a été ad- « ministré par des séculiers jusqu'en 1628, que Louis XIII, « d'heureuse mémoire, y établit les religieux de la Charité, « pour y panser et médicamenter les pauvres malades du « sexe masculin, y vivre, suivant leur règle et constitution « et y jouir du revenu qui leur a été affecté. » Total du revenu 14,174 livres 3 sols 8 deniers (1775). — École chrétienne établie par monseigneur de Champflour, 1,500 livres de revenu. — Dames Blanches établies par testament de monseigneur de Champflour « pour recevoir les filles et femmes repenties, libres ou forcées, travailler à leur instruction et les ramener à leur devoir. » — Hôpital de Saint-Étienne établi par lettres patentes de juin 1723, gouverné par une communauté de filles, qui font profession de servir les pauvres femmes et filles malades, excepté les incurables et les maladies qui sont le résultat de la mauvaise vie, non-seulement celles de la ville et des environs, mais encore les étrangers qui s'y présentent, et de faire l'instruction gratuite des filles des pauvres artisans, l'éducation de 22 jeunes demoiselles de condition, ou au moins des familles les plus honorables dans la bourgeoisie, à qui les parents sont hors d'état de procurer une éducation convenable. » — Hôtel-Dieu de La Rochelle, administré par les religieuses hospitalières de Notre-Dame de la Charité, ordre de Saint-Augustin, établies en 1628, et jouissant d'un tiers des biens de l'ancien Hôtel-Dieu. — Religieuses de Saint-Ursule, ordre de Saint-Augustin, établies en 1619 pour « l'instruction de jeunes demoiselles, pensionnaires dans des écoles publiques. » — Hôpital de Montendre. — Institution, règles et usages de l'hospice de la Charité.

Hospice de Tesson, fondé par Guinot de Monconseil.

H. 94. (Liasse.) — 5 pièces, sur parchemin ; 32 pièces, papier.

1776-1778. — Lettres patentes, arrêt du parlement de Bordeaux, confirmant la fondation de l'hospice de Tesson, aux frais et par la donation de haut et puissant messire Etienne de Guinot, marquis de Monconseil, seigneur de Tesson et Courcoury, Thénac, fiefs en dépendant, coseigneur de la baronnie et châtellenie de Rioux, lieutenant général des armées du Roi et commandant, pour Sa Majesté, à Colmar, Haute-Alsace. — Traité entre le marquis de Monconseil et la congrégation des filles de la Sagesse, concernant l'hospice de Tesson. — Rente de 300 livres, léguée par le marquis de Monconseil, aux pauvres des quatre paroisses composant son marquisat, ladite rente rachetée par madame sa veuve, moyennant des contrats sur les aides et gabelles.

H. 95. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

Hôpital Saint-Louis de Saintes.

1762-1777. — Constitution de 100 livres de rente, au capital de 2,000 livres créée par les maires et officiers municipaux de Saintes, au profit des pauvres de cette ville. — Renouvellement de titre par messire Pierre-François de la Romagère, chevalier, seigneur comte de Ronsesy, Filolie, Lesmonie, baron de Fontaine-les-Bois, la Béraudière et autres places, aux pauvres femmes et filles malades, dans l'hôpital Saint-Louis de Saintes. — État des vieillards infirmes et enfants trouvés de l'hôpital Saint-Louis de Saintes. — Procès-verbal de visite des travaux à faire, à l'hôpital de Saintes, à la suite de l'ouragan du 24 décembre 1775, signé : Gaudriaud, maire et subdélégué de l'intendance. Jean Péronneau, charpentier et Etienne Massiou, architecte et entrepreneur. — Revenu annuel de l'hôpital, 5,455 livres 10 sols ; produit moyen des

charités; 410 livres : dépenses ordinaires, 6,760 livres; dépenses extraordinaires : 2,457 livres.

Hôpital Saint-Louis de Saint-Jean d'Angély.

H. 96. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

1414-1729. — État des charges, des recettes et des dépenses. — Mémoire adressé à l'intendant, par les dames de l'hôpital, avec les observations marginales de l'intendance. — « Extrait d'une information commencée à faire « le jeudi 23e jour de septembre 1414, par nous, « Pierre Du Moulin, licencié en loix et lieutenant-gé« néral de noble et puissant seigneur, M. le sénéchal de « Saintonge » à la requête de religieux homme frère Guillaume Lagiroque, prévôt, moine du moustier de Saint-Jean d'Angély, pour justifier que ledit prévôt avait fait sa chevauchée sur un cheval blanc, pour la maille d'or, ladite année et qu'il a justice foncière, pour ces rentes seulement et droits seigneuriaux, et qu'il a aussi droits de poids et mesures. — Arrêts du parlement de Bordeaux, concernant le partage entre messire Valentin du Rainier de Drouë, conseiller, aumônier ordinaire du Roi, abbé commendataire des abbayes de Sainte-Marie-Magdelaine de Châteaudun, Saint-Sauveur de l'Etoile et Saint-Jean d'Angély, ordre de Saint-Benoit, congrégation de Saint-Maur, prieur baron de Fousseau, seigneur d'Ancise, la chambre Saint-Mars et autres lieux, et les religieux, prieur et couvent de l'abbaye de Saint-Jean d'Angély, de tous les domaines, rentes, droits et revenus de ladite abbaye de Saint-Jean d'Angély, en trois lots égaux, pour être délivrés, l'un aux dits religieux prieur et couvent, franc et quitte de toutes charges, sauf des foncières et naturelles, et les autres deux, audit abbé de Saint-Jean d'Angély, pour demeurer un d'iceux affecté aux charges de ladite abbaye et l'autre à la manse abbatiale d'une part et le syndic des religieux, prieur et couvent de ladite abbaye, défendeur et demandeur en l'entérinement d'une requête du 4 février 1669, par laquelle il revendique le bénéfice de l'arrêt du 10 mars 1630. — Transactions et partage entre messire Claude de Vivonne abbé et les religieux bénédictins de Saint-Jean d'Angély et entre monseigneur l'illustrissime et révérendissime André de Dreuillet, conseiller du Roi en ses conseils, évêque de Bayonne et abbé commendataire de l'abbaye royale de Saint-Jean d'Angély et les religieuses de ladite abbaye. — Procédures relatives à une rente de 30 sols due au couvent de Saint-Jean d'Angély, par noble messire Griffon. — Déclaration des biens, domaines et héritages que tient et avoue tenir, noble homme Jehan Le Gendre, docteur en médecine, comme père légal et administrateur de ses enfants et de feue Marguerite Colladon, son épouse. — Causes d'opposition et inventaire de pièces soumises au sénéchal de Saintonge, par dom Justin de Villesourde, aux criées des biens de feu Philippe Payen, conseiller du Roi, élu en l'élection de Saint-Jean d'Angély, syndic des bénédictins. — Conclusions prises par le syndic de l'abbaye, contenant les 20 sols de rente, que produit ledit de Villesourde, aux criées des biens de feu Payen. — Adjudication de la boucherie de carême, pour les malades et infirmes, par le sieur de Bonnegens, président, lieutenant général au siége royal de Saint-Jean d'Angély. — Cession par Jeanne Magniant, veuve de François Rousseau, à Jean Rousseau, du moulin à eau dit : de Béchereau avec ses dépendances. — Rente due par les bénédictins de Saint-Martin de Sées, à l'hôpital de Saint-Jean d'Angély. — Arrêt du conseil d'État, défendant aux religieux de Saint-Jean d'Angély de continuer les aumônes publiques, qui ne servent qu'à entretenir la mendicité, et ordonnant que la somme de 1,100 livres montant desdites aumônes, sera payée annuellement au receveur de l'hôpital Saint-Louis de ladite ville. — Extrait des délibérations du conseil de l'échevinage de Saint-Jean d'Angély, présidé par Jehan Barthommé, maire et capitaine de ladite ville, concernant l'aumônerie de Notre-Dame de Lussant, pour l'augmentation des gages de son gardien. — Procédures contre maître Jehan Grolleau et Bertrande Métayère sa femme, dans l'intérêt de l'aumônerie de Notre-Dame des Halles. — Commission pour faire enquête.

HOPITAL GÉNÉRAL DE LA ROCHELLE

Ancien Hôtel-Dieu de Saint-Barthélemy, fondé par Aufrédi.

H. 97. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 39 pièces, papier.

1730-1775. — Lettre de l'intendant Amelot de Chaillou au duc de La Vrillière. — Arrêt du conseil ordonnant que tous les fonds de l'hôpital de Marans, demeureront réunis à l'hôpital général de La Rochelle. — États de situation dudit hôpital général, signé par les administrateurs, Fontaine, Régnier, Bourot, Valin, Bélin, Bourgine, Dupas et Hector.

H. 98. (Liasse.) — 119 feuillets parchemin.

XIIIe-XVe siècle. Feuillets détachés de divers comptes des receveurs de l'Hôtel-Dieu et aumônerie

Saint-Barthommé, de la ville de La Rochelle, (Saint-Barthélemy fondé par Aufrédy) convertis en gargousses en 1793 et encore noircis de poudre. — Receveurs : Pierre Pérct, Claude d'Angliers, écuyer, sieur de la Sausaye, lieutenant général pour le Roi et Hugues Pontard procureur pour le roi, commissaires délégués, ont vérifié la comptabilité (1546.) — Rentes dues à Saint-Laurent, Fouras, Angoulins, Aytré, la Courbe, Husseau, Aigrefeuille, Courçon, Tasdon, Saujon, Aytré, Laleu, la petite et la grande Crapaudière, l'île de Ré, Saint-Maurice. — Salaires : à la femme de Blays Maillard, pour avoir nourri un enfant un an : 100 sols, cadeau de 2 robes, 2 sols, 6 deniers. — Journée d'un cuisinier : 5 sols. — Deux femmes qui ont fourbi la vaisselle : 3 sols, 6 deniers. — 4 journées de tonnelier : 20 sols. — Les journées des deux hommes qui ont biné la vigne, 34 sols. — 14 hommes qui ont déchaussé la vigne : 34 sols. — Denis Boureau, charpentier, 28 jours au moulin de la Corbeille, 15 jours à 6 sols et le reste à 5 sols : 7 livres, 15 sols. A 4 portefaix pour avoir creusé dessous ledit moulin, pour faire écouler l'eau, 17 sols 6 deniers. — Au cloutier demeurant en la rue des Chapeliers, pour la vendition de 300 de clous de tillac et 100 de double tillac, pour coudre le plancher dudit moulin, 19 sols 6 deniers. — Achat d'une grande pièce de sap : 8 sols. — A Pierre Naugaret dit le Périgourdin, pour avoir nettoyé les latrines de la ville, dessous ledit moulin, 6 livres 10 sols. — Location de 3 gabares, pour ôter les délivres, 22 sols 6 deniers. — A maître Grenot, avocat, pour les démarches par lui faites à Laleu, touchant les biens de feu maître René Billaud, 37 sols 6 deniers. — A maître Gédéon, neveu, notaire royal de l'Hôtel-Dieu, pour l'inventaire de tous les meubles et ustensiles dudit Hôtel-Dieu, 10 livres, 10 sols tournois. — Au barbier Nicolas Nepveu, gages d'une année 40 livres. — Denrées alimentaires. — Une douzaine 1/2, fromages gras, 10 sols, un cent 1/2 d'aulx, 12 sols. — Deux cents de poires et un quartaut de châtaignes 5 sols. — Deux langues de bœuf, 2 sols, neuf douzaines de miches, 19 sols, un bœuf, 7 livres. — Trois journées d'un homme pour charrier la vendange, 7 sols 6 deniers. — Thibault Chartault, pour un quarteron d'oisif, pour habiller la futaille vieille : 70 sols. — à 16 hommes qui ont déchaussé la vigne : 44 sols. — 14 hommes qui ont taillé la vigne : 38 sols, 6 deniers. — Vêtements et objets de ménage. Néant. — Loyers et constructions : à Yves Godeffroy, marchand en cette ville, pour 1,700 d'ardoises et une barrique de chaux : 8 livres 45 sols tournois. — Vendition d'un cent de planches, 9 livres tournois. — Exploitation rurale ; un quartaut de froment blanc, pour semence, 25 sols. — Achat de 7 charges 1/2 d'avoine, 9 livres 7 sols 8 deniers. — Vingt charges de froment, 34 livres 10 sols. — 50 fûts de pipes neuves : 43 livres 15 sols.

H. 99. (Liasse.) — 83 feuillets, parchemin.

XIIIe-XVe siècle. — Gages : Jehan Rochelle, licencié en loi, 100 sols. — Maître Amateur Blandin, sénéchal, 100 sols. — Jacques Leroy, procureur, 100 sols. — Gilles Bourseguyn, sergent royal, 100 sols. — Jehan Courault greffier du gouvernement, 20 deniers (1545). — Une géôle à mettre des poulets dinde, 2 sols. — Achat d'un grand friquet, une cuiller percée à écremer le pot, et autre cuiller de fer, 15 sols. — 4 fourches, 1 rateau : 3 sols 2 deniers ; — 2 oies et 2 chapons : 18 sols ; — 2 fers pour le cheval : 2 sols, 6 deniers ; — 2 bottes de fil, pour ensevelir les corps morts : 10 sols ; — 6 fourches : 3 sols 6 deniers. — Une douzaine d'œufs : 12 sols. — Achat d'une lampe : 18 deniers ; — 2 oies et 2 chapons pour la fête de la Toussaint ; 1 grand pot pour la cuisine : 10 sols 15 deniers ; — 2 poches de sable fin pour fourbir la vaisselle : 5 deniers ; — 1 paire de bazennes, pour faire charrier avec 1 cheval : 4 sols. — Achat d'une lampe : 18 sols. — 3 oies : 19 sols 6 deniers. — Achat de 6 grosses couvertures de Flandre : 60 sols ; — Une paire de souliers pour une pauvre femme : 15 sols 6 deniers. — Jehan Rochelle, avocat, pour des réponses aux Augustins, contenant 3 feuillets 1/2 papier : 17 sols 6 deniers. — Amateur Blandin, avocat, pour réponse aux Jouhanneaulx : 10 sols. — Nicolas Henry, procureur, double des réponses des Augustins : 5 sols. — Hillairet-Rivière, couvreur, 5 journées qu'il a passées à recouvrir la chambre du gardien : 25 sols, à 5 sols par jour. — Achat d'une clef pour la porte du bûcher : 2 sols 6 deniers. — A un homme qui a vaqué 4 journées à nettoyer le treuil : 9 sols.

H. 100. (Registre.) — 67 feuillets, papier.

1668-1680. — « Registre servant à écrire les décès des pauvres malades de ce couvent et hôpital Saint-Barthélemy de la Charité de la ville de Rochelle, de l'ordre du bienheureux Jean de Dieu, » coté et paraphé par Alexandre Landaz, écuyer, sieur du Beugnon, conseiller du Roi en ses conseils et son lieutenant général, en la ville et gouvernement de La Rochelle. — Décès, 22 janvier 1668 : — Robert de la Croix, chirurgien de vaisseau de la marine de MM. de la compagnie des Indes, âgé de 25 ans,

10 mars 1668. — Jean Masson, cordonnier de la R. P. R. âgé de 35 ans, est décédé après avoir abjuré. — 12 avril 1668. — Daniel François, comte de Rambout, Espagnol, prisonnier de guerre dans la tour. — Le même jour, François Daoust, soldat du vaisseau l'*Invincible*, âgé de 40 ans. — 24 septembre 1670, Jacques Périne, archer en la maréchaussée de Mayenne. — 24 novembre 1671, Théodicée Marmerye, étudiant. — 30 novembre 1671, Evrard Charsevé, avocat en parlement, âgé de 57 ans. — 16 décembre 1671, Guillaume Bouteville, laquais du major de M. le vice-amiral, 16 ans. — 24 juillet 1671, messire Jean-Emmanuel Dassy, prêtre et aumônier des *jeux*, âgé de 32 ans. — 7 décembre 1673, Marc Franquan dit Saint-Auban, soldat au régiment de Champagne, de la compagnie de M. de Rauchin, âgé de 22 ans. — 16 mars 1680, René Hiaubon, fossoyeur, 45 ans.

H. 101. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1726-1745. — Ordonnances de l'intendant de La Rochelle, procès-verbaux et mémoires des entrepreneurs, relatifs aux travaux faits à la maison, appartenant au Roi, occupée par les filles de la Charité de Soubise et de la Tremblade.

H. 102. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1785. — Bail à rente des domaines du prieuré de l'hôpital Saint-Nicolas de Pons, par le prieur, messire Sigisbert de Rupt, prêtre, sous-principal du collége de Saintes, à Jacques Archambaud, menuisier ; moyennant 24 livres de rente annuelle.

CORRECTIONS ET ADDITIONS

INVENTAIRE. Page 3, article C. 8, ligne 5; *au lieu de :* Velat de Chamdoré, Rétif et madame Chabonelays, *lire :* Vétat de Chamdoré, Restif et madame Crespin de La Chabosselais.

Page 4, article C. 23, ligne 6; *au lieu de :* M. de la Mellieré, *lire :* M. de la Millière.

Page 7, article C. 54, ligne 2; *au lieu de :* De Fourteille, *lire :* de Courteille.

Page 7, article C. 54, ligne 4; *au lieu de :* De Monthion, *lire :* De Montyon.

Page 8, article C. 57, ligne 15; *au lieu de :* comte de Chatilaillon; *lire :* de Saint-Marsault, comte de Chatelaillon.

Page 22, article C. 136, ligne 3; *au lieu de :* Chastellars, *lire :* Du Faur de Chastellars.

Page 25, article C. 141, ligne 8; *au lieu de :* Abraham Duquesne, *lire :* Abraham Du Quesne.

Page 26, article C. 147, ligne 10; *au lieu de :* Chesson, *lire :* Chessou.

Page 45, article C. 209, ligne 19; *au lieu de :* Carentin, *lire :* Barentin.

Page 48, article C. 227, ligne 5 }
Page 50, article C. 235, ligne 12 } *au lieu de :* Monthyon, *lire :* Montyon.

Page 13, article E. 70, ligne 9; *au lieu de :* La Gombaud, *lire :* Lèa Gombaud.

Page 28, article E. 157, ligne 15; *au lieu de :* Venzac, *lire :* Vénérand.

Page 13, article H. 39, ligne 10; *au lieu de :* Charles de Saint-Maur, etc., *lire :* Charles de Sainct-Gelays, abbé du moustier et abbaye de Nostre-Dame de Masdion, de l'ordre de Saint-Benoist, frères Aymanit Gieffroy, Jehan Moillé, prieur de la Silve Chenue et frère Jacques de la Lye, au nom et comme procureurs de frères Pierre Vivien, prieur de Sainte-Catherine de Rous et Jean Coter, prieur de Saint-Nicolas de Gastes, membres dépendants dudit moustier, etc.

Page 15, article H. 45, ligne 1 ; *au lieu de :* 1282, *lire :* 1298 et *ajouter :* charte en langue vulgaire.

TABLE

Introduction.

ARCHIVES CIVILES.

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES.

Clichy. — Imp Paul Dupont, rue du Bac-d'Asnières, 12.

INTRODUCTION

A L'INVENTAIRE DES ARCHIVES HOSPITALIÈRES DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE (1)

SUPPLÉMENT A LA SÉRIE H.

Le supplément à la série H comprend l'inventaire des archives hospitalières des villes suivantes :

1° Hospice civil Saint-Charles de Rochefort-sur-Mer;

2° Aumônerie et Hôtel-Dieu de Saint-Barthélemy ou d'Aufredi et commanderie de Saint-Ladre de La Rochelle;

3° Hospice civil Saint-Louis de La Rochelle et ses annexes : aumôneries d'Aytré, Charron, Esnandes, Saint-Étienne ou des Forestières, Maillezais, Marans, Mauzé, Montroy, Nuaillé, Surgères et Tasdon;

4° Prieuré conventuel et aumônerie de Pons;

5° Hospice civil Saint-Louis de Saintes;

6° Hospice civil Saint-Louis de Saint-Jean-d'Angély;

7° Hospice de Saint-Martin-de-Ré;

8° Maison des pauvres de La Flotte (île de Ré).

I

D'après un mémoire adressé à Turgot, il n'y avait à Rochefort, en 1724, qu'un seul hôpital, fondé pour les troupes de la marine (2). Charles Jouvenon, supérieur des prêtres de la Mission, et curé de la paroisse Saint-Louis de Rochefort, qui avait eu la pensée d'établir en 1723 une communauté des Filles de Notre-Dame, mais n'avait pas obtenu de lettres patentes, ouvrit en 1731 une *maison de la pitié* qui fut reconnue comme hôpital civil par lettres patentes du 6 mai 1733 publiées en 1739. Jouvenon fut nommé premier administrateur de cet établissement. Il mourut le 6 juillet 1741. Le corps de ville, pour perpétuer sa mémoire, décida que l'hôpital des pauvres prendrait le nom d'*hôpital Saint-Charles*. Deux femmes laïques y soignaient les malades avec le plus grand dévouement, mais elles furent bientôt insuffisantes en présence de l'accroissement que prenait l'établissement, et au lieu de leur adjoindre de nouvelles infirmières, le clergé obtint, en 1742, que le service intérieur fût confié aux sœurs de la congrégation de Saint-Vincent-de-Paul. En 1750, un aumônier spécial fut attaché à l'hospice et la chapelle fut agrandie. Dès 1746, le service de santé fut dirigé par es professeurs et les médecins de l'école maritime de chirurgie, qui tinrent à honneur de s'en charger gratuitement. C'est là que débuta Cochon-Duvivier, qui s'est fait un nom comme savant et comme philanthrope. L'ouverture d'un asile

(1) Les hospices d'Aligre (Marans) et de Jonzac sont postérieurs à 1790.

Les hôpitaux militaires et de la marine sont en dehors du cadre de ce travail.

(2) L'hôpital de la Marine, aujourd'hui caserne d'artillerie, date de 1671. Il fut ouvert aux malades civils jusqu'en 1710, puis transféré dans de vastes bâtiments construits sur le cours d'Ablois, d'après les plans de l'ingénieur Toufaire. L'intendant Charlot de la Granville prit possession du nouvel hôpital le 9 juin 1788, en présence des fonctionnaires de l'Arsenal, des professeurs et des chirurgiens de l'École de Médecine navale. Aux termes de la loi du 30 juin 1798, la Marine a établi une succursale de cet hospice dans « la maison du ci-devant séminaire de Saintes. » L'école d'anatomie et de chirurgie fut ouverte à Rochefort en 1712. Elle fut honorée par l'enseignement des Chirac, Dupuy, Du Laurens, Lucadou, Cochon-Duvivier, Clémot, Bobe Moreau, Tuffet, Rejou, Lefèvre, Lesson, Laurencin, Quoy, etc. Le jardin botanique doit son classement à Lipphardt.

pour les enfants trouvés, sollicitée dès 1775, ne put être réalisée qu'après la promulgation de la loi du 27 frimaire an V qui mettait à la charge des municipalités l'entretien des enfants *de la patrie*.

L'inventaire des archives de l'hôpital Saint-Charles a été rédigé d'après les notes de M. Texier.

II

Les archives de l'*aumônerie et hôtel Dieu Saint-Berthomé* ou *Saint-Barthélemy*, fondé par Alexandre Aufredi, à La Rochelle, en 1203, furent portées en 1800 dans les greniers de l'*hôpital général de Saint-Louis*. Utilisées par les oratoriens Jaillot et Arcère, elles ont été tirées de l'oubli, en 1855, par l'abbé Cholet, alors curé d'Aigrefeuille, depuis chanoine théologal, qui les classa par ordre chronologique, avec le concours de son vicaire, P. Th. Grasilier, Rochelais comme lui.

L'un et l'autre sont décédés prématurément, laissant des notes inachevées.

Sur les rapports de l'inspection générale des archives, le ministère de l'intérieur chargea l'archiviste de dresser l'inventaire de cette précieuse collection. La découverte qu'il fit, en 1876, du testament original d'Aufredi compléta ce chartrier, et des réintégrations successives qu'il provoqua, rendirent à ce fonds son unité et son harmonieux ensemble. Le trésor des chartes rochelaises, conservé dans la tour de Moureilles (dont l'ingénieur Claude Masse nous a transmis les plans), fut enlevé après la réduction de La Rochelle, par ordre de Richelieu, et transporté en 1631 à la cour des Comptes, par le conseiller Bailly. L'incendie du 27 octobre 1737 a détruit tous les originaux. Seuls, les titres des hôpitaux ont été protégés par les intérêts qu'ils représentaient. Jusqu'en 1628, les administrateurs laïques de l'aumônerie gardèrent soigneusement les chartes hospitalières. Elles passèrent aux mains des Charitains et des Hospitalières, aux termes de l'article 6 de la déclaration du 29 octobre 1628. Un acte du notaire Juge nous apprend qu'avant la révocation de l'édit de Nantes, dès le 31 août 1685, les biens des consistoires de la religion réformée, l'emplacement des temples démolis et des cimetières profanés furent partagés entre les couvents. Six neuvièmes furent attribués à l'hôpital, deux neuvièmes aux Charitains et un neuvième aux Hospitalières. Les armes royales sculptées au fronton du prêche de la Ville-Neuve (dont une rue garde encore le nom), ornent la massive façade de la chapelle de l'hôpital Saint-Louis.

La commanderie, aumônerie et maladerie de Saint-Ladre, de fondation municipale, et l'aumônerie de Saint-Jacques, fondée dans la rue Verdière (des quatre fils Aymon ou du Coq), en 1348, par Henri de Nochoué, furent réunis après 1556 à l'hôpital Saint-Barthélemy. Il ne reste plus de titres des aumôneries de Sainte-Marie de Bethléem, de Sainte-Marie de Cougnes, de Saint-Jean dehors, ou vieille aumônerie, de Saint-Julien, ni de l'hôpital de Sainte-Marguerite ouvert pendant le siège de 1573 et tout à fait temporaire.

Dix-huit cents chartes sur parchemin constituent le dépôt actuel. Plus de onze cents pièces datent des treizième, quatorzième et quinzième siècles. Au milieu d'incessantes et inévitables reproductions d'accensements, presque identiques dans leurs formules, l'histoire, la topographie et surtout la linguistique, ont de précieuses indications à recueillir dans ces chartes. Aussi les philologues : MM. Paul Marchegay, Paul Meyer, Boucherie, Frédéric Godefroy, ont-ils puisé dans ce dépôt d'intéressants documents en langue vulgaire ; le signataire de ces lignes en a adressé des copies collationnées par M. Eug. Lelong au Comité historique, il en a publié sept dès 1865, avec fac-simile, et fourni au Musée des archives départementales (n° 63) la charte de 1220, qui a été reproduite par l'héliogravure. La première charte émane, en 1214, du sénéchal de Poitou, au nom de Jean sans Terre, Hubert du Bourg. Elle est passée avec l'assentiment des bourgeois de La Rochelle, *cum consilio burgensium Rupelle*, et mentionne la récente fondation d'Aufredi.

On trouve aussi dans ce chartrier des lettres des maires de La Rochelle « faites en nostre esquevinage », où figurent Jean Chauldrier, le libérateur de 1372, dont Froissart et Ronsard ont rendu le nom populaire ; le chancelier de France, Pierre Doriole, deux fois maire, et dont le père, Jean, avait exercé quatre fois la première magistrature de la petite république.

Les censifs de 1394 et de 1497 se bornent à rappeler que « la maison-Dieu et aumosnerie de davant l'église de Sainct-« Berthomé de La Rochelle fut fondée par très honorables et féaulx crestiens Alexandre Aufrei, bourgeois de la ville de « La Rochelle et Pernelle, sa femme, l'an mil deux cents et trois. »

Au frontispice du censif de 1497, une miniature, finement enluminée et dorée, représente l'hospitalier en robe rouge accueillant les enfants et les pauvres au seuil de l'aumônerie.

L'annaliste huguenot, Raphaël Collin, conseiller du Roi, lieutenant particulier, assesseur au Présidial, a recueilli toutes les traditions locales et les rapporte en ces termes :

« Alexandre Aufrei (ou Ofroy), riche et puissant, fonda et fit faire l'hôpital et hôtel-Dieu de Saint-Berthomé de cette « ville de La Rochelle en l'an de l'incarnation de Notre Seigneur 1203. La donation, patronage et collation duquel « hôpital, par son testament et ordonnance de dernière volonté, il donna aux maires, échevins, conseillers et pairs de « ladite Rochelle.

« Par tradition, nous avons appris que cet Ofroy était riche marchand qui trafiquait sur la mer en divers pays lointains, « auxquels ayant envoyé un sien facteur pour trafiquer, icelui facteur fut sept à huit années sans retourner, pendant « lequel temps le dit Ofroy décline à extrême pauvreté, et fut tellement abandonné de ses parents qu'ils le laissèrent « mendier son pain par les rues et n'avoit aucune retirance, étant le plus souvent couché sur les fumiers et sur les « boutiques. Étant ainsi en cet état misérable, au bout de sept années, arriva son principal facteur, lequel s'émoya de « son maître ledit Ofroy, lequel à peine personne connaissait. Mais l'ayant enfin trouvé au dit misérable état, ledit facteur « lui rendit compte de sa négociation, et lui apporta de très grands biens; lesquels ayant en sa possession, à cause de « l'ingratitude de ses parents, il ne voulut qu'aucun d'eux en jouit ni fut son héritier, ains voua de faire bâtir ledit hôpital « Saint-Barthélemy, icelui fonder et donner tout ce qu'il avoit aux pauvres, comme il fit, et fut lui-même hospitalier, « jusqu'en l'an 1215, qu'il institua Pierre Barbe. »

De la légende essayons de dégager l'histoire.

Elle repose sur un document contemporain d'une authencité inattaquable, sur le testament original d'Alexandre Aufredi.

La date se tire de la magistrature annuelle du maire, rapprochée de l'épiscopat de Ponce II de Pons, le prélat de Saintes, qui, à défaut de notaire, a apposé sur le testament son sceau armorial, importante formalité attestée par la formule finale de la charte.

Universis Christi fidelibus ad quos presentes littere pervenerint, Alexander Aufredi salutem......... quod ego in presentia venerabilis patris mei P. Dei gratia Xanctonensis episcopi......... permissionem vel ordinationem aliquibus vel cum aliquibus fecerim de domo helemosinaria nova quam edificavi apud Rochellam......... voluntate mea in irritum revocavi et statui quod in dicta domo sit procurator rerum temporalium laïcus qui paupe....... ministret. Ad presens autem volo et statuo quod P. Barba si ipsum de transmarinis partibus redire contigerit......... lium ipsius domus perpetuus procurator. Si vero non redierit, volo et statuo quod ibi statuatur procurator ad consilium..... mei P. Xanctonensis episcopi sicut karissimi et carnalis amici mei et ad consilium proborum virorum J. Galerne majoris, S. de Bello loco, A. de Carturtio, J. Junan, Giraldi de Camera, S. Guiart, J. Savarici, P. Fulcherii, J. de Jardo, Phil. Letegii, Alexandri Tolope et Gaufridi Aufredi. Post vero decessum istorum volo quod statuatur procurator ad consilium majoris et X^cem proborum virorum de Rochella, quorum medietas sit de meo genere, si in Rochellam idonei poterint inveniri. Statuo etiam quod ad presens Hubertus presbiter et magister Galterius si forte redierit de transmarinis partibus ibidem statuantur et ad ecclesiastica sacramenta ministranda pauperibus et fratribus dicte domus preter baptisma. S........ non redierit ad electionem procuratoris domus et consilium supra dictorum virorum alius presbiter statuatur, alter vero istorum presbiterorum ep..... det curam animarum fratrum et pauperum ipsius domus uterque istorum presbiterorum de ipsa domo X libras tantum modo recipiet..... oris dicte domus. Si vero probi homines supradicte procuratorem domus vel presbiterum qui non habuerit curam animarum in honesto..... domini episcopi potuerint ipsos removere alterum vero qui curam animarum habuerit similiter cum licentia domini episcopi. Omnia vero b........ mobilia et omnia debita mea lego dicte domui helemosinarie, exceptis illis rebus quas legavi uxori mee cons..... meis ita videlicet quod ipsa domus ad arbitrium legatariorum meorum videlicet domini. P. venerabilis episcopi Xanctonensis. S. de Bello loco......... G. Aufredi et Alexander Tolope de debitis et querelis meis satisfaciat competenter Episcopus ad meam petitionem presentibus litteris sigillum suum fecit appon....

Au dos est écrit : Lettres de la fondation et privilegez de ceans.

Original sur parchemin jadis scellé sur simple queue.) (Les lacunes indiquent des trous dans l'original.)

Aufredi meurt et ses dernières volontés ne sont pas respectées ; convoitant les libéralités faites à l'aumônerie naissante par son fondateur, les Templiers envahirent l'hôpital à main armée. Le maire et les bourgeois de La Rochelle adressèrent lors une supplique à Henri III d'Angleterre, leur souverain depuis le fatal divorce de Louis VII. Le roi accueillit la requête et la transmit au Saint-Père. Arcère donne le texte de la bulle du pape Honorius III, datée du 9e des calendes de

juillet, la 6e année de son pontificat (le 23 juin 1222), par laquelle le Souverain Pontife confie à trois dignitaires ecclésiastiques du diocèse le soin de réprimer les entreprises (« insolentia ») des Templiers.

La seconde mairie de Galerne s'étend du mois d'avril 1220, au mois d'avril 1221. Les prétentions des Templiers sur l'aumônerie suivirent de près la mort du bienfaiteur, qui est ainsi fixée non plus à 1215, selon la mention du censif de 1497, mais bien aux environs de l'année 1220, date du testament. C'est aussi l'époque approximative du décès de l'évêque de Saintes, lequel, par un décret de 1217, sanctionna la division de la paroisse de Notre-Dame de Cougnes en trois nouvelles paroisses. Dès 1214, les trois chapelains avaient consenti à l'érection d'un autel et à la célébration du culte dans la chapelle de l'aumônerie, moyennant trois cents sols de revenu partagés entre eux. Le corps d'Aufredi fut enseveli devant l'autel.

Une bulle du pape Alexandre IV (23 octobre 1256) constate l'accomplissement de ces dispositions.

Pernelle, qui survécut à Aufredi, n'avait pas ou n'avait plus d'enfants quand son mari fit son testament.

L'armateur n'avait pas eu à se plaindre de la dureté des siens durant son infortune, puisqu'il les associa à sa bienfaisance, en les faisant entrer de moitié dans le conseil d'administration de son hôtel Dieu. Sa charité eût-elle pardonné entièrement les offenses personnelles, Aufredi ne se serait pas senti libre de confier son établissement aux gens qu'il aurait su, par expérience, endurcis contre l'infortune et impitoyables au malheur. En se consacrant, avec sa femme, au soin des pauvres, Aufredi ne s'était pas retiré du monde, mais il se mêlait sans cesse aux hommes les plus considérés de son temps; il frayait avec l'aristocratie municipale et il donne à l'évêque de Saintes, de la maison des sires de Pons, les titres de très cher et personnel ami.

Le 19 novembre 1473, en confirmant les privilèges de l'aumônerie, Louis XI s'exprime ainsi :

« La dicte aumosnerie Saint-Berthomé de ladicte ville estoit du corps et collegge d'icelle ville et desdiz maire, eschevins, conseillers et pers, qui en avoient la totalle et principalle administracion de ladite aumosnerie comme membre deppandant d'eulx, en laquelle aumosnerie ils avoient totalle puissance et jurisdicion et estoit icelle aumosnerie office de ladicte ville de La Rochelle, en laquelle ausmosnerie... lesdits maire, eschevins, etc., commectoient et ordonnoient ou eslisoient, toutes voyes que besoing en estoit, l'un d'eulx pour gouverner et administrer icelle dicte aumosnerie... pour recueillir les pauvres gens, malades, orphelins ou souffreteux affluans en ladicte ville qui est assise sur port de mer de toutes nations... car ledict aumosnier... est homme lay, non subgect à paier aucune finance, en icelle dicte aumosnerie noustre Saint Père le Pape, archevesque ne l'évesque de Xaintonge, ne autre prélat d'église n'avoient que veoir ne que congnoistre en forme et manière qui fust, mais estoit uniquement icelle dicte aumosnerie office de ladicte ville, corps et collegge d'icelle et le service et autres euvres piteuses et charitables qui estoit fait en ladicte aumosnerie estoit fait par chapellains locatifs et par la main dudict aumosnier lay et dudit collegge de lad. ville, sans ce que les gens d'église y eussent que veoir et que congnoistre, et n'avoit icelui aumosnier de soy mesmes puissance de faire, bailler ne passer aucuns contraulx sans l'autorité desdicts maire, eschevins, conseillers et pers, auxquieulx appartenoit ladicte aumosnerie... » M. le docteur Cardailhac, étant médecin en chef de l'hôpital, une inscription en lettres d'or, sur marbre blanc, a été placée, en 1864, dans le vestibule de l'hôpital, d'après le texte fourni par M. L.Delayant et sur le rapport de M. de Mas-Latrie.

L'an 1203 Alexandre Aufredi, bourgeois et armateur de La Rochelle, tombé, selon la tradition, de l'opulence dans la pauvreté et redevenu riche par le retour inespéré de ses navires, fonda et dota cet hôpital, s'y consacra avec sa femme Pernelle au soin des malades et le légua, en 1220, à la commune de La Rochelle. Après le siège de 1628, Louis XIII le confia aux frères de la Charité; il a été érigé en hôpital militaire en 1811.

La charge d'hospitalier, aumônier, procureur, gouverneur ou administrateur de l'hôpital (ces divers titres sont indifféremment employés), était très honorable, car elle conduisait souvent à la mairie ou à l'échevinage et conférait ainsi la noblesse; mais elle était tellement lourde qu'il fallut rendre l'acceptation de ces fonctions obligatoire pour l'élu. Quand la majorité de la population rochelaise fut devenu protestante, le gouverneur appartint à cette communion jusqu'en 1628.

Nous publions pour la première fois la liste de ces dignitaires.

LISTE DES PRIEURS, GOUVERNEURS, PROCUREURS, AUMONIERS, HOSPITALIERS OU ADMINISTRATEURS

DE L'AUMONERIE OU HOTEL-DIEU SAINT-BARTHÉLEMY

1 Alexandre AUFREDI, 1203-1220.
2 Pierre BARBE, 1224? novembre 1232. — Désigné par Aufredi lui-même dans son testament.
3 Maistre Girard VENDER, juin 1256.
4 Guillaume HELYES, mai 1263-1271.
5 Johan de LONDRES, novembre 1282.
6 Thomas de SANZ, juin 1287, juillet 1294, nommé THOMAS de KAUZ par le censif.
7 Johan de MARAANT dit le MEGEICER, janvier 1299, février 1301.
8 Domingue BERTHOMÉ, 1306-1315.
9 Berthelot de VERNOIL, 1318, 11 mars 1334.
10 Johan de VAIR (VERS), 1341, mort avant 1346.
11 Johan MOSNER, 1349.
12 Guillaume MOSNER dit Chapellet, 1350-1351.
13 Pierre de JASSE, clerc prieur, 1351.
14 Pierre LA CALME, 1352, 25 mars 1357. En janvier 1354, il eut pour compétiteur Maurice TESTARD, ce qui nécessita l'intervention d'arbitres.
15 Johan de MAIGNAC, 27 février 1359, 22 janvier 1377.
16 Johan du SOLLIER, installé le 19 mai 1378.
17 Astor BARTHOMÉ, 1379.
18 Johan ROUART, installé en septembre 1380.
19 Thomas BROUART, 1384-1387.
20 Maistre Jehan du CHEILLOU, 1387-1397.
21 Thomas LAURENS, installé le 12 mars 1397.
22 Jehan du CHEILLOU, installé le 16 novembre 1408.
23 Sire Jehan FOULQUIER, installé le 14 novembre 1415.
24 Maistre Guillaume MASSICOT, installé le 14 novembre 1420.
25 Sire Jehan GUYBERT, installé le 22 février 1450.
26 Maistre Nicole PIGNONNEAU, installé le 9 février 1452.
27 Jehan GUYBERT, installé le 13 août 1453.
28 Nicole PIGNONNEAU, 27 décembre 1454.
29 Sire Foulques ROULLIN, 1470.
30 Maistre Pierre PIERRE, 1475.
31 Noble homme Georges GEOFFROY, 1492.
32 Noble homme Pierre LANGLOIS, 1495.
33 Maistre Guillaume MOULINIER, 1504.
34 Maistre Jehan FOULQUIER, échevin, 18 juin 1515; — mars 1518.
35 Maitre Jehan de FOUREST.
36 Noble homme Olivier le QUEUX, sieur de la Tousche et de l'Isle, 20 mars 1530; — 14 mars 1535, devint maire.
37 Anthoine de la ROCHE, maître d'hôtel du gouverneur, 1536-1537, « de laquelle il n'a rendu compte. »

38 Noble homme maistre René JOHANNEAU, 1538-1539.
39 Olivier le QUEUX, 6 avril 1539; — 5 avril 1540.
40 Olivier le QUEUX et Jacques BUREAU, 6 avril 1540; — 5 avril 1542.
41 Yves TESTARD et Raoulet CADOIS, 6 août 1543; — 5 avril 1545.
42 Olivier le QUEUX et Pierre BOISSEAU, 26 mars 1546; — 24 mars 1549.
43 Olivier le QUEUX.
44 Jehan RONDEAU.
45 François BARRIER.

En vertu d'un statut municipal, l'élection des Hospitaliers devient triennale, les années de leur administration commençant au 25 mars et finissant à pareil jour.

46 Raoullet du JAU, 1555 à 1557.
47 Toussaint GORRIBON, 1558-1560.
48 Pierre GUYET, sieur de Barbaran, 1561-1563.
49 Guillaume CHOISY, escuyer, 1567-1569, fut le premier Hospitalier professant le culte réformé.
50 Claude HUET, échevin, 1570-1572.
51 Jehan BLANDIN, escuyer, sieur des Herbiers, 1573-1575.
52 Jehan THÉVENYN, escuyer, 1576-1578.
53 François PAJAULT, escuyer, 1579-1581.
54 Jehan BOUHEREAU, escuyer, 1582-1583, décédé le 11 mai 1584.
55 René BRÉCHELIÈRE, acheva ce qui restait des trois années du précédent.
56 Louys GARGOULLEAU, escuyer, sieur de Nieul, échevin, 1585-1587.
57 Jehan BLANDIN, escuyer, sieur des menus fiefs, échevin, 1588-1590.
58 François MANIGAULT, pair, 1591-1593.
59 Louys BERNE, sieur de Pont de la Pierre, 1594-1596.
60 Jacques BARBOT, escuyer, sieur de Lardaine, 1597-1599.
61 Jehan DESCHAMPS, pair, 1600-1602.
62 Jehan de CASAULT, sieur de Pré-aux-Bœufs, échevin, 1603-1605.
63 Paul YVON, escuyer, sieur de Laleu, échevin, 1606-1608.
64 Gabriel de LAMETH, escuyer, sieur de Cheusses et de Condun, 1609-1611.
65 Abel BARBOT, sieur de Lardaine, échevin, 1612-1614.
66 Jehan BERNE, escuyer, sieur d'Angoulins, de Jousserans et de Loumée, échevin, 1615-1617.
67 Daniel de LASTRES, pair, 1618-1620.
68 Louys EASME, sieur de Lugré (près Fontenay), pair, 1621-1622, meurt avant d'avoir achevé ses trois années.
69 Samuel GEORGES, pair, achève ce qui restait des trois années.
70 Josué GARGOULLEAU, 1624-1626.
71 Jehan TARAY, 1627 jusqu'au 30 octobre 1628. D'après le ms. de Colin, il fut banni, avec neuf de ses compatriotes, lors de l'entrée de Louis XIII à La Rochelle.

ARCHIDIACRES D'AUNIS AU TREIZIÈME SIÈCLE D'APRÈS LES CHARTES

ET LES NOTES DE L'ABBÉ CHOLET.

Ranulfus,		1040. (Dédicace de l'abbaye de la Trinité de Vendôme).
Acbaldus,		1040. « A Santonis civitate. »
Goscelinus,		1078.
Rannulfus et Gaufridus Nebodets,		1079. (Besly, *Poitou*, page 480.)
Petrus,		1096-1107. (Cartulaires de Saint-Jean d'Angely et de Saintes. Évêque de Saintes en 1107.)
Goscelinus,		1110-1117.
Gaufridus,	29 septembre	1149.
Johannes,	17 août	1159, après 1167 et avant 1174. (Cartulaires de Notre-Dame de Saintes.)
Henricus,		1178-1182. (*Patrologie* de Migne.)
P.,		1217-1221. (*Antiquaires de l'Ouest*, 1847, page 227 et *Gallia christiana*, II, colonne 1102.)
Aimericus de Brolio, cognomento Tabater,		1226-1250.
Constantinus de Clarello,		1256-1261.
Poncius de Ponte,		1261-1267.
Petrus Vigerii.		1269.
Adhemarus de Borno.		1269-1274.
Petrus Sorini.		1273.
Giraldus de Griers.		1275-1288.

Le chartrier de l'aumônerie de Saint-Barthélemy fournit aussi des renseignements sur les plus anciennes familles municipales rochelaises. En les reproduisant, nous devons remarquer que peu d'individualités saillantes se détachent, à cette période reculée, dans les annales de La Rochelle, dont la commune autonome est presque le seul héros, ce qui imprime à son histoire un caractère impersonnel.

Le premier maire de La Rochelle fourni par les matricules, Robert de Montmirail, devait son nom au domaine de Mireuil, dont le nom, en 1267, était Mirail. Il fut au nombre des compagnons d'armes de Richard Cœur-de-Lion, avant 1187, avec Guillaume de Mauléon et le sénéchal du Poitou, Pierre Bertin. Décédé pendant l'année de sa mairie, il fut enterré à Saint-Hilaire de Bonnevau, près Puilboreau, dont il était fondateur, d'après les notes de l'abbé Cholet. Son fils, Guillaume de Montmirail, fut aussi maire de La Rochelle. Marguerite, fille de Guillaume, épousa Robert de la Ferté (comptes d'Alphonse de Poitiers, publiés par M. Abel Bardonnet). De ce mariage naquit Marie, qui s'unit en premières noces avec Helyes de Vaumayner ou Beaumanoir. Devenue veuve, elle épousa Pascaut de Mastaz, maire en juin 1259 et en troisièmes noces Johan Aimery, « fils de fahu Helyes Aimery. »

Une charte du 12 février 1220 nous fournit les noms de Geoffroy de la Ferté, bourgeois de La Rochelle, associé à celui d'un héros des Croisades, un compagnon de Savary de Mauléon, Hervé de Damiette.

Trois Rochelais du nom de Sanz signent la charte octroyée à la commune par Éléonore d'Aquitaine, ainsi que celle des privilèges de la ville de Poitiers, donnée à Niort en 1199. Sanz de Beaulieu, chargé de l'intérim de la charge de sénéchal, au nom d'Henri III d'Angleterre, est aussi témoin du testament d'Aufredi, qu'il avait assisté dans plusieurs transactions. Au mois d'août « Johan Sahanz, bourgeois de La Rochelle et si heir » ont cent sols de rente sur le grand fief d'Aunis. Son fils Guilleme scelle une charte de janvier 1271 d'un sceau figurant *une aigle aux ailes éployées.*

La famille municipale de la Motte tirait son nom du fief sur lequel devait s'élever le fort Louis, de lugubre mémoire, « qui avala » La Rochelle en 1628, selon la prédiction de Lesdiguières.

L'importance des revenus de l'aumônerie au quinzième siècle est attestée par le fait suivant, que nous avons publié. (*La Rochelle, au temps de Charles VII.*)

En 1434, Charles VII manquait d'argent pour envoyer en Écosse les ambassadeurs qui devaient en ramener la jeune princesse fiancée à son fils. Le général des finances et le maître d'hôtel du Roi imaginèrent d'imposer le gouverneur de l'hôpital Saint-Barthélemy et prétendaient le contraindre à amortir les rentes et les revenus appartenant à l'établissement pour les mettre aux mains du Roi. Le maire et le corps de Ville intervinrent et représentèrent à Sa Majesté que « le divin « service et les œuvres de miséricorde et les autres biens faits en icelle aumônerie demoureroient à faire et du tout em- « peschées » si les revenus étaient détournés de leur véritable affectation. Le Roi se rendit à ces requêtes, il se contenta d'une somme payée comptant de sept cent cinquante livres tournois, avec fondations de messes royales, et à ce prix, il promit de respecter les privilèges de l'aumônerie.

Les *Annales de l'académie de La Rochelle* pour 1865 contiennent un mémoire de M. L. Delayant sur les *recettes et dépenses de l'aumônerie Saint-Berthomé en* 1472, sous l'administration de sire Fouquet Roulin (dont les armes étaient deux chevrons accompagnés de trois quintefeuilles, deux en chef et un en pointe.) Institué en 1470, il mourut en exercice le 15 février 1475.

Les comptes furent vérifiés par les commissaires Jehan Mérichon, Pierre de Roussi et Jehan Joubet.

Les échevins, pairs et conseillers de la commune se partageaient alors les offices municipaux rétribués; les commissaires, chargés de vérifier les comptes de l'aumônier, recevaient une indemnité qui dépassait du double les honoraires annuels des trois médecins de l'hôpital, et il était pourvu à leurs dépenses aux frais de l'hôpital pendant tout le temps que durait la reddition des comptes. Aujourd'hui les fonctions municipales, celles de l'administration de l'hospice sont entièrement gratuites et même l'entrée du conseil municipal est interdite à quiconque reçoit un traitement de la ville.

Le chancelier de France, Pierre Doriole, qui devait à l'aumônerie une rente annuelle de deux cuillers d'argent, laisse cette dette en souffrance; et elle figure dans les sommes à déduire pour non-paiement. Les quêtes pour les indigents produisaient beaucoup moins au quinzième siècle qu'actuellement.

« Des deniers venus du sépulchre, argent du pardon et pain bénit de Pasques, soixante-cinq sols. » — La ville verse, en outre, à l'hôpital deux fois par an la somme de vingt sols pour aumône, le lendemain de la Pentecôte et celui de la Toussaint. La mortalité à l'hôpital, pour 1471, fut de trois cent seize personnes. Un bréviaire (1), à l'usage du Poitou, fut vendu huit livres cinq sols, et un petit *vade-mecum* une livre sept sols six deniers. L'administrateur ou gouverneur de l'hospice recevait un traitement annuel de deux cent vingt livres, ainsi que sa femme qui faisait faire les lessives de l'établissement. Il était, en outre, remboursé de ses frais de voyages. Il avait sous ses ordres deux clercs à vingt et à dix livres par an. Deux médecins et un chirurgien avaient à se partager treize livres quinze sols. Une redevance de « quatre cousterets vin bastard » était due aux prieur et couvent de Sermaise.

Les chapelains recevaient chacun douze livres d'honoraires annuels et le casuel s'élevait, en 1471, à quatre livres dix sols six deniers. En 1516, le nombre des chapelains fut porté à neuf et les frais de culte s'élevèrent à quatre-vingt-quatre livres quatre sols, soit plus de six fois ceux du service médical. Le calligraphe Guillaume Larbalestrier, auquel on doit le *Songe du Vergier*, aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, reçut quinze écus pour avoir écrit deux manuscrits pour l'aumônerie.

Durant une épidémie de « pestilence », en vertu d'une délibération du corps de Ville du 8 janvier 1471, douze religieuses « de l'Ostel-Dieu de Paris » furent attachées à l'hospice, ce qui entraîna une dépense une fois faite de trois cent vingt-cinq livres dix sols pour constructions, et une dépense annuelle de 90 livres, plus leur entretien.

Rappelons, en terminant ces notes, que ce chartrier, qui présente un vif intérêt philologique, est trop incomplet dans son état actuel pour résoudre aucun problème d'histoire locale; il éclaire certains détails, et est plutôt une mine à explorer qu'un monument complet. Malgré d'importantes monographies par MM. l'abbé Cholet, Delayant, Jourdan et d'autres érudits, l'histoire de l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy est encore à faire.

(1) V. *Revue des Sociétés Savantes*, 1876, pages 162, 163, le marché passé pour la confection d'un livre d'heures avec vignettes et initiales d'or et d'azur. — 3 juin 1468.

III

HÔPITAL SAINT-LOUIS DE LA ROCHELLE.

Le conseil, composé de douze syndics et des cinq commissaires des paroisses qui administraient La Rochelle depuis la suppression de la mairie élective (18 novembre 1628), acheta de Françoise de Sarragand et de sa sœur Jeanne, femme de Pierre de Montalembert, le domaine du Plessis, près Rompsay, au prix de onze mille livres et trois cents livres de pot de vin, suivant acte reçu par Teuleron, notaire royal, le 14 mai 1667, pour y établir un hôpital pour les pauvres, malades, mendiants et orphelins, aux termes de la résolution de l'assemblée générale des habitants, le 3 avril 1667.

Le même jour, les administrateurs empruntèrent quinze mille livres à l'intendant Colbert du Terron, pour solder leur acquisition et faire les travaux nécessaires d'appropriation.

Louis XIV consacra l'existence légale de cet établissement par lettres patentes de janvier 1673, et donna à l'hôpital les matériaux et l'emplacement du prêche de la Ville-Neuve, construit le 1 mars 1630 pour remplacer le Grand Temple de la place du Château, converti en cathédrale, et démoli le 30 mars 1685, en exécution d'une sentence du Parlement de Paris du 18 janvier, qui envoyait les pasteurs à la Bastille, interdisait l'exercice de leur culte et devançait la révocation de l'édit de Nantes. Le domaine du Plessis fut alors vendu aux Pères Jésuites qui le gardèrent jusqu'à l'arrêt du Parlement du 6 août 1762. L'hôpital général ne fut pas seulement un établissement charitable, il devint un lieu de détention pour les malheureuses femmes religionnaires, arrêtées par la maréchaussée pour avoir lu l'Évangile et prié aux assemblées du désert. (C. 135.)

En 1697, les ressources de l'hôpital général furent accrues par la réunion des biens et revenus des aumôneries de Maillezais, Saint-Martin de Nuaillé, Saint-Étienne d'Aytré, Saint-Pierre de Mauzé, Saint-Julien de Monroy et Tasdon, en 1725, par celle de l'hôpital de Marans et des aumôneries de Surgères, Charron, et le 5 novembre 1793, par celle de l'hôpital Saint-Étienne fondé par une laïque, Anne Forestier, sous le patronage de l'évêque Étienne de Champflour, qui attacha aussi son nom au développement de l'instruction des filles à La Rochelle.

Une décision du corps de Ville du 24 mars 1794 annexa l'hôpital fondé par les protestants et à leurs frais en 1765, estimé par le texte de cette délibération à 19,449 livres. Par délibération du 16 fructidor an XII, l'existence distincte de l'hôpital fut consacrée, d'après les actes d'acquisition et l'inventaire qui fut fait lors de la réunion, et des legs importants furent faits aux deux établissements par des protestants, Fleuriau-de-Bellevue, correspondant de l'Institut; Gabriel Admyrauld, M[lle] Lescure de Bellerive, etc.

Outre le privilège exclusif de la vente de la boucherie de carême, pour les infirmes et les malades, l'hôpital général de Saint-Louis possédait le droit de tenture aux enterrements, un droit sur les octrois et sur les spectacles, une taxe sur tous les habitants, et il recueillait le produit des divers ateliers établis dans son enceinte, parmi lesquels on cite une manufacture de faïence florissante en 1725, mais qui n'eut qu'une existence éphémère.

La chapelle de l'hôpital est décorée d'une toile d'Eustache Lesueur, représentant l'Adoration des Bergers (1). Elle contient les tombes de l'évêque Augustin Roch de Menou, qui refusa la statue, votée de son vivant par la reconnaissance des administrateurs; de son frère, André, marquis de Menou; du chanoine Charles de Hillerin, docteur en Sorbonne; du trésorier de France, Paul-François Depont, décédé à 75 ans, le 13 juin 1774. Les inscriptions tumulaires sont accompagnées des armoiries des défunts : *de gueules à une bande d'or* pour la famille de Menou, *un pont et deux fasces en chef* pour la famille Depont.

Les docteurs en médecine attachés à l'hôpital général Saint-Louis ont été : Cochon-Dupuy, de Bellisle (1733); François Hallays (1741); Girard de Villars, Martin-Dupuy de La Porcherie (17 août 1767); Guillaume-Martin Destrapières (2 mai 1783); Ami-Félix Briault (27 mars 1787); Viellefonds (31 décembre 1792), et dans la période moderne : Goujaud-Bonpland, (en chef an 12-1814), Romieux aîné (en chef 1814-1832), Edme Romieux (en chef 1832-1873), Ernest Romieux, petit fils (adjoint 1857); Mallet (adjoint 1847, en chef 1873), Chesnet, Gaudin, Charles-Rodolphe Meyer (élève de l'école

(1) Les Oratoriens avaient commandé en 1653 cette toile à Lesueur, pour leur église de Sainte-Marguerite. M. Benjamin Fillon a écrit l'histoire de ce tableau. (Lettres écrites de la Vendée à M. Anatole de Montaiglon. 1861. In-8

pratique, ancien interne des hôpitaux de Paris, docteur en 1841, chirurgien adjoint 1860, médecin adjoint 1869), Fromentin. — Pros. — Gustave Drouineau fils (méd. adjoint, 15 mars 1869, chir. adjoint 14 déc. 1869.)— Ph. David (1881.)

Les chirurgiens donnèrent gratuitement leurs soins aux malades de l'hôpital jusqu'au 5 juillet 1756, époque à laquelle le corps de ville attacha une modique rémunération de deux cents livres à cette œuvre de dévouement, pour qu'un même praticien pût « suivre avec plus de connaissance les maladies qu'il aurait vu naître. » Les chirurgiens successifs ont été : Louis-Éleazard de Lavienne (5 juillet 1756) ; Philibert Clarault (17 mai 1765) ; Jean Gabaude, décédé le 7 fructidor an 9, Pinet, chirurgien en chef (7 fructidor an 9 — 20 avril 1833), Vivielle (en chef 1833-1857), Paul Drouineau, père (docteur 1829, adjoint 1833, en chef 1857), Charles-Rodolphe Meyer (docteur 1841, chirurgien adjoint 8 mars 1860, médecin adjoint 14 décembre 1869), Gustave Drouineau (méd .adjoint 15 mars 1869, chir. adjoint 14 décembre 1869, chirurgien en chef 1882), des Mesnards, Barthe (19 avril 1875), Moreau (1875). Pichez, médecin de la marine en retraite, et Hillaireau, adjoints (1882).

Les sœurs de la Sagesse, dites de Saint-Laurent, furent appelées au service intérieur de l'hospice le 18 juin 1725, et le conservèrent jusqu'en 1793. Elles furent de nouveau installées le 28 frimaire an XIII.

Pendant cet intervalle de douze années, l'administration dut s'adresser à des dames charitables laïques pour remplir cette mission d'abnégation et de dévouement. Voici le témoignage qui leur fut rendu le 16 ventôse an XII : « On doit se « rappeler les sacrifices auxquels ces dames se soumirent : les unes en abandonnant leurs familles, d'autres en renonçant « à des pensionnats, chacune, enfin, aux moyens d'existence qu'elles avaient adoptés. Depuis leur entrée à l'hospice, elles « ont rempli le devoir de leurs pénibles fonctions, quoique souvent elles aient eu à lutter contre les diverses contrariétés « des circonstances difficiles qui se sont succédées, qu'elles aient eu à supporter toutes les privations, même pendant « très longtemps, celle de leur traitement pécuniaire, sans que rien n'ait altéré leur constance et leur zèle à seconder les « vues de l'administration. » Le 4 fructidor an XIII, le préfet Guillemardet ajoute son suffrage à celui de la commission hospitalière. « Ces dames méritent toute notre reconnaissance. Dans des moments difficiles, elles se sont consacrées au « soulagement des pauvres. Que de vertu il leur a fallu pour exercer des fonctions si pénibles, pour les exercer par choix « et lorsque leurs goûts, leurs occupations, leurs idées religieuses s'étaient dans leur jeunesse tournés d'un tout autre côté ! « Je sens tout ce qu'il en coûtera à leur cœur pour se séparer d'infortunés auxquels elles se sont attachées par le soin « même qu'elles ont pris, et il n'est rien que nous ne devions faire pour adoucir l'amertume d'une telle séparation qui ne « peut être sentie que par le petit nombre de personnes qui savent combien l'on s'attache à ceux à qui l'on fait du bien. »

IV

Les archives du prieuré conventuel et aumônerie de l'hôpital neuf de la ville de Pons comprennent 607 pièces remontant à 1214 qui se répartissent de la manière suivante : 41 pièces du treizième siècle, 109 du quatorzième, 141 des quinzième et seizième, 148 du dix-septième et 160 du dix-huitième. Trois pièces ne portent point de date. Un censif du quinzième siècle, dérelié contient 69 folios sur parchemin. Des extraits dudit censif forment cinq rouleaux (1324, 1327, 1346, 1381 et 1465). On trouve dans ces documents les éléments pour dresser des listes des évêques de Saintes, des archidiacres, des sénéchaux de Saintonge et plusieurs sceaux inédits ; ceux de « *Philippus de Chamli, apud Paracollum* » (1290); prêtre, garde-scel du Roi de France dans la baillie [de Parcoul, de la Sénéchaussée de Saintonge (1312); de Thibaud, évêque de Saintes (1327); d'Arnauld de Bernard, archidiacres (1333, 1342, 1344 et 1346); de Gualhard, évêque de Saintes, tenant l'archidiaconé vacant (1354); de Seguin, archidiacre de Saintonge (1372) ; de Renaud de Pons (1372); de Pierre, archidiacre de Saintonge (1387), le sceau établi aux contrats pour la ville et châtellenie de Pons (1462), celui de la nouvelle aumônerie (*S. nove domus elemosinarie de Ponte*) et celui de la ville de Pons en 1790. Il n'y a aucune charte en langue vulgaire antérieure à 1408.

M. Paul Marchegay, du comité historique, a publié les 33 chartes latines originales du prieuré de Pons (1070-1203) provenant du fonds de l'abbaye de Saint-Florent, près Saumur (archives de Maine-et-Loire). (*Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, tome IV, p. 17 à 73.) Les titres du vieil hôpital de Pons ne remontent qu'à 1470.

M. G. Musset, archiviste paléographe, bibliothécaire de La Rochelle, a publié le chartrier de l'hôpital de Pons. (*Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, tome IX, etc.) — Voir également l'*Art en Saintonge*, tome Iᵉ ; fascicules 6 et suivants.)

V

L'hôpital Saint-Louis de Saintes, établi « suivant les délibérations et du consentement tant du sieur évêque de Saintes que des maire, échevins et habitants de ladite ville, en conséquence de la déclaration de 1656 », fut confirmé par lettres patentes de 1687. Un brevet royal, signé à la requête de l'évêque de Saintes, attribua à l'hôpital tous les biens des consistoires et des temples et cimetières de la R. P. R. du diocèse de Saintes.

VI

L'hôpital Saint-Louis de Saint-Jean-d'Angély, fondé par arrêt du conseil privé et lettres patentes des 2 septembre 1695 et novembre 1696, a recueilli les biens de l'aumônerie de l'abbaye, qui remontait, suivant la tradition, au onzième siècle ; de la commanderie de Saint-Lazare, réunie à l'Hôtel-Dieu par édit du 17 avril 1693 ; des aumôneries de Lussant, fondée le 3 novembre 1339 par le maire Aymar de Loupsault ; de Notre-Dame des Halles, établie en 1429 par l'échevin Gallerant ; de Saint-Michel, Saint-Hilaire de Loulay, Melle, Matha, La Revêtison-Chabot, La Tour-Blanche, Frontenay l'Abattu, Saint-Blaise en Saint-Cyr-d'Arsay, Bresdon, Courjon, Saint-Jacques de Montbron, Taillebourg, Grand-Hôpital, etc. L'inventaire a été rédigé par M. L. C. Saudau.

VII

L'hôpital Saint-Louis, dont la fondation fut autorisée par Louis XIV à Saint-Martin de Ré, en août 1705, succéda à l'hôpital Saint-Honoré, remis le 17 juin 1674 aux religieux de la Charité, qui obtinrent des lettres patentes en juillet 1695. Les biens du consistoire lui furent attribués. Les Charitains, au nombre de sept, administrèrent également l'hôpital militaire. Six sœurs de la Charité, dites de Saint-Lazare, établies en août 1705, tinrent l'hôpital pour les femmes et montrèrent à lire à la jeunesse.

VIII

La « maison des pauvres » de la Flotte, acquise en 1632, et « l'école de Charité » furent tenues, en 1725, par deux filles de la Sagesse de Saint-Laurent-sur-Sèvre. Trois sœurs de l'ordre de Montoire instruisirent la jeunesse et visitèrent les pauvres malades d'Ars, à partir du 15 décembre 1721.

La Rochelle, 31 décembre 1881.

L'archiviste de la Charente-Inférieure
De Richemond
Officier de l'Instruction publique, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques
Lauréat de la Société nationale d'encouragement au bien.

Département de la Charente-Inférieure.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HOSPITALIÈRES ANTÉRIEURES A 1790.

SUPPLÉMENT A LA SÉRIE H.

Hospice civil de Saint-Charles de Rochefort.

H. 1. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1725-1758. — Arrêt du conseil d'État qui affecte aux hôpitaux une part des droits sur les vins et eaux-de-vie. — Lettres patentes du roi Louis XV, autorisant l'établissement de l'hôpital par Charles Jouvenon, supérieur de la congrégation des prêtres de la Mission de Rochefort (1733). — Enquête approbative de l'établissement de l'hôpital des pauvres. — Avis favorable du conseiller du Roi Coindrau, et du procureur du Roi. — Copie collationnée (1733). — Consentement des maires et échevins à l'établissement à Rochefort de l'hôpital sollicité par l'abbé Jouvenon (1734). — Déclaration dudit abbé, établissant les ressources de l'hospice à 11 lits. Argent et immeubles : 15,400 livres. Espérances fondées, 10 à 12,000 livres. Approuvé par M. Coindrau (1734). — Certificat du lieutenant général Massias, et du procureur du Roi, attestant qu'à cette époque il n'existait pas d'administration dudit hôpital (1734). — Lettres patentes du roi Louis XV autorisant l'hôpital des pauvres à accepter, affranchis de tous droits, tous dons et legs faits par testament, donation ou autrement, jusqu'à concurrence de 5,000 livres de revenus (1758).

H. 2. (Liasse.)— 13 pièces, parchemin; 38 pièces, papier.

1737-1787. — Vente du bâtiment principal de l'hospice Saint-Charles, à l'abbé Jouvenon, par les héritiers d'Arnaud d'Arges-Lalande et de Marie Desirolle, son épouse (1737). — Testament de Jeanne Legal, veuve de Jean Massé, marin, léguant à l'hôpital ses meubles (1740). — Testament de Léon Foucher, bourgeois à Rochefort, léguant à l'hospice Saint-Charles la somme de 200 livres (1747). — Amortissement par l'hôpital d'une rente de 6 livres par le payement de 120 livres à M. Michel Marin, chirurgien de la marine (1749). — Testament de Marie-Anne Coulon, veuve du sieur Durand, charpentier de navires, par lequel elle laisse à l'hôpital des pauvres le tiers de ses biens, après avoir satisfait à des legs particuliers (1749). — Testament de Louis Bernard, menuisier, en faveur de François Berthon, son beau-fils, à la condition qu'à la mort de celui-ci la valeur du tiers de la maison occupée par le testateur, située rue Saint-Louis, sera remise et donnée en argent aux pauvres de la ville (1751). — Acte de donation entre vifs par demoiselle Françoise Lemoyne-Vaumignon à l'hôpital, pour entrer en possession après sa mort, et suivant certaines conditions stipulées, de quatre maisons de la valeur totale de 18,000 livres (1751). — Formalités pour accepter cette donation (1752).— Testament d'Élisabeth Castis, du tiers-ordre de Saint-Dominique, léguant à l'hôpital Saint-Charles, après la mort de sa sœur, deux rentes, ensemble de 60 livres au capital de 1,200 livres (1764). — Annonce d'un legs de 3,000 livres par le sieur Largouet, sergent des troupes de la marine, mort à Cayenne (1764). — Testament de demoiselle Marie Fradet en faveur de l'hospice Saint-Charles (1765). — Copie du

testament du sieur Saint-Jean, chirurgien de la marine, léguant à l'hospice une rente de 150 livres, pouvant être rachetée, moyennant 3,000 livres, à la condition de faire dire une messe à perpétuité (1773). — Partage de succession entre les familles de Viart et Nicolas de Voutron, officiers de la marine royale à Rochefort, dans lequel est mentionnée une rente de 1,500 livres en faveur de l'hospice Saint-Charles (1773). — Transport de 150 livres de rente constituée au capital de 3,000 livres par les héritiers Gaborie, par Pierre Rivière, maître cordonnier, au profit de l'hôpital Saint-Charles (1778). — Vente à l'hôpital, par Jean-François Pain, chirurgien de la marine et par dame Marie-Jeanne Chenut, son épouse, de la borderie de la Vacherie, pour le prix de 1,372 livres (1785). — Constitutions en faveur de l'hôpital Saint-Charles par Marie-Jeanne Guérin, femme Bertrand Wéfraud-Candale : 1° une rente hypothécaire à 80 livres; 2° une autre rente de 116 livres; 3° une rente foncière de 88 livres 17 sous 6 deniers; 4° une rente de 100 livres, ensemble 385 livres 9 deniers moyennant la somme de 7,700 livres, argent comptant (1786). — Extrait d'un contrat de vente faite par Claude-Joseph Renard, à Pierre Ablin, de deux petites maisons, situées grande rue du faubourg, à la charge par l'acquéreur de payer à l'hospice Saint-Charles une rente de 26 livres 13 sous 4 deniers (1786). — Pièces relatives à la poursuite en payement contre M. Bégon, intendant de la marine au Havre, et ses héritiers, d'une somme de 6,043 livres 19 sous, qu'il s'était obligé, conjointement avec madame Bégon, son épouse, à payer d'année en année, à 5 termes, du 15 mars 1742, par payement de 1,208 livres 15 sous 9 deniers, somme qu'il devait à la dame Jeanne Perroquin et que celle-ci a léguée à l'hospice, par testament du 20 mai 1734 (1750). — Testament de Marianne-Félicité Goiron, épouse Dudoyet, léguant à l'hospice Saint-Charles 3,000 livres, et transaction de l'administration avec les héritiers réduisant, par insuffisance de biens disponibles, cette libéralité à 1,000 livres payables en quatre années et par quart (1785).

H. 3. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

1404-1699. — Copie de lettre par laquelle appert que M. de Chercongné doit à Saint-Gilles, chaque an, 20 livres tournois de rente, à cause de Guillaume Autrain de la Croix, frère de l'église Saint-Gilles, et fils dudit sieur de Chercongné. — Donation par M. de Chercongné à frère Guillaume Autrain, et ensuite à l'église Saint-Gilles, de la somme de 20 livres d'annuelle et perpétuelle rente sur le bien de Chercongné.—Baillettes: du moulin de Boissis, au sieur Gouffé, par le prieur du chapitre Saint-Gilles à Surgères (1404); — du moulin de Ponts, par le prieur du chapitre de Saint-Gilles à Surgères (1420). — Arrentement des moulins de Curé et des terres en dépendant, par le prieur de Saint-Gilles, à André Grenon et Maurice Arnaud, pour 4 septiers de froment (1434). — Baillettes par le prieur de l'église collégiale de Saint-Pierre de Surgères : à Jean Négrier, d'Oleron, à qui il octroie à perpétuité deux marais salants contigus, dans l'île d'Oleron, moyennant un tiers du produit du sel (1437); — d'une rente foncière de 10 boisseaux de froment autrefois dus par Jean Joubert à la ci-devant seigneurie des Bugaudières, pour des héritages situés commune de Muron (le dernier propriétaire des Bugaudières était M. de Chavagnac, émigré) (1449). — Arrentement consenti par Jean Renouard, sieur des Bugaudières, aux nommés Méronneau Vincent, son fils, et Tareau, son gendre, moyennant 24 boisseaux de froment et autres redevances (1450). — Copie d'une baillette faite par le prieur du chapitre de Saint-Gilles de Surgères à Thibaud-Lemoyne, dont une pièce de terre, moyennant 5 boisseaux de froment (1472). — Baillette du moulin de Cornet, appartenant aux Minimes de Surgères, moyennant la rente de 25 boisseaux de froment et 25 boisseaux d'orge dus par Guillaume Bernardin (1478). — Constitution d'une rente de 50 livres sur les marais salants de Saint-Just et d'Hiers, par le chapitre de Saint-Gilles à Jacques Ayraud (1566). — Bail de délaissement fait par le curé de Saint-Pierre d'Oleron, les chanoines et les habitants de la paroisse de Saint-André de Dolus (île d'Oleron), au sieur Minaud, de ladite paroisse, des marais salants pour la moitié du sel produit (1599). — Bail et transfert de marais salants en Notre-Dame du Château d'Oleron faits par le curé de ladite paroisse au sieur Alain Parenteau pour la moitié du sel produit (1603). — Baillettes à Manceau par madame de Voutron (1617); — des moulins de Ciré par les Minimes de Surgères, moyennant 35 boisseaux de froment avec transaction, à Thomas Jumeau (1626). — Arrentement du moulin de Graceau à Saint-Marc par Jean David, meunier, à Simon Bouffard, pour 48 boisseaux de méture, outre la rente seigneuriale de 4 boisseaux de froment et 1 chapon (1632). — Nouveau bail entre les religieux minimes de Saint-Gilles et Jean-Pierre Colin père et fils, d'une pièce de terre la Fradone, à Surgères, pour 5 boisseaux de froment, 5 d'avoine et 2 chapons, avec renouvellement en faveur des enfants Colin (1640). — Arrentement de fonds dans la seigneurie des Bugaudières, à la Tenaille et au fief, par Paul Daniau, de Marencennes à Isaac David, pour 8 livres de rente (1648). — Licitation de la métairie de Voutron, demeurée à Marcelin Guillaud, moyennant une rente seconde de 4 boisseaux de froment dus à la fabrique d'Angoulême (1654). — Arnaud Aucou-

turier, marchand à Mouzon, reconnaît devoir et s'oblige à continuer à payer une rente secondaire annuelle et perpétuelle, à Léonard Tardieu, notaire à Chabanais (1665). — Arrentement du moulin banal d'Yves, avec trois journaux de pré, par le prieur d'Yves à Anne Boussaud, veuve Bouchaud, pour 150 livres (1668). — Fonds arrentés par le curé de la fabrique de la paroisse de Forges, à Claude Rousseau, moyennant 10 sous de rente (1671). — Signification par Rougier, sergent huissier de la principauté de Chabanais, à Bertrand Martin et autres d'un commandement d'avoir à payer à la communauté des filles de la Croix, audit Chabanais, la rente annuelle de 50 sous due par eux (1636). — Arrentements : de fonds de la paroisse de Forges, fait par le curé, la fabrique et les habitants à Charles Garnier dudit lieu, moyennant 16 sous de rente (1671) ; — à Pierre Simon, de Marennes, d'une maison audit lieu appartenant au collége de Saintes, pour la rente de 46 livres 10 sous (1675) ; — des terres de la seigneurie des Bugaudières, à Élisabeth Robert et Jacques Robert, son frère, par le sieur Pierre Morin, pour 140 livres (1676). — Translation et transmission d'une rente volante seconde de 12 livres au capital de 240 livres, entre MM. Nicolas de Voutron, Malherbe et sa femme, à Aigrefeuille, formant titre de rente affectée à l'hospice de Rochefort, en vertu des lois de restitution, délaissement de transport de certains domaines sis en la châtellenie de Ciré, par Pierre Caillaud, marchand, au sieur René Desjardins (1683). — Remise aux fabriciens de Tonnay-Charente, de l'emplacement et des matériaux provenant de la démolition du temple de ceux de la religion réformée de Tonnay-Charente et des titres des rentes, dues au consistoire de cette ville (1685). — Inventaire des meubles et effets mobiliers de feu Louis Aucouturier, de la paroisse de Mouzon, en présence de ses parents et dans l'intérêt de ses enfants mineurs (1689). — Testament de dame Suzanne Tardieu, paroisse de Mouzon, en faveur du curé de Mouzon, de Pierre Tardieu, Delage-Bonneau, son neveu et filleul, et de la communauté des filles de la Croix à Chabanais (1690). — Cession par Étienne Tardieu à Delage-Bonneau, à vénérable Mathieu de Laubardy, curé de Mouzon, du tiers d'une rente annuelle de 25 livres, due par Jean Aucouturier, laboureur audit Mouzon (1690). — Cession de constitution faite par Martial Pressignon, clerc du village de Mouzon, à Mathieu de Laubardy, curé dudit Mouzon, d'une rente annuelle de 24 sous (1693). — Constitution par Suzanne Rondeau, veuve de Pressignon, paroisse de Mouzon, d'une rente de 15 sous, en faveur du vénérable curé de Laubardy (1693). — Requête du sieur Gauthier à Tonnay-Charente, tendant à être déchargé de la garnison et des taxes indûment imposées par le receveur des tailles de Saint-Jean-d'Angély, n'étant pas fabricien de la paroisse (1693). — Constitution d'une rente seconde et foncière de 15 sous, par Quentin de la Béthoulle en faveur du curé de Laubardy, rente reversible sur la communauté des filles de la Croix, à Chabanais (1693). — Contrats de rente de 33 livres par Pierre Martin et sa femme, de Mauzé, en faveur du vénérable Mathieu de Laubardy, curé de Mouzon, et d'une autre rente de 17 sous par les mêmes en faveur du même (1693). — Constitution d'une rente de 12 sous par Suzanne Rondeau, veuve de Bernard de Pressignon, en faveur de Laubardy, curé de Mouzon (1694). — Arrentement fait par Guillaume Dangeac pour 24 livres 10 sous à Pierre Martin, farinier (1694). — Cession et transport d'une rente seconde et volante, annuelle et perpétuelle de 20 livres par Jeanne Gaillard, veuve de Martial Leproux, à dame Marie Delimaigne, veuve de Léonard de La Rapidge, notaire à Chabanais (1696). — Transaction entre demoiselle Moller et les fabriciens de l'église de Tonnay-Charente (1697). — Legs d'une rente de 30 livres à la fabrique de Saint-Clément et 10 livres à la cure dudit lieu pour fondations pieuses par Antoine Rolland, curé de ladite fabrique, et ses successeurs (1699). — Constitution d'une rente de 20 livres par le sieur Étienne Foucaud, Marie Rambaud, et le sieur Fenicaud, à Thairé en Aunis (1699).

H. 4. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier.

1700-1715. — Donation de 3,000 livres au monastère des dames de Sainte-Claire, à Saintes, par demoiselle Angélique-Catherine Guillotin, née de parents de la R. P. R. (1700). — Arrentement d'Étienne à Bédamy d'une maison rue Saint-Jacques, moyennant 1 livre 8 sous par an (1702). — Constitutions : d'une rente en argent, au capital de 8,000 livres, pour la somme de 400 livres due par Jean Millou, à Rochefort, à Guillaume Dangeac (1704) ; — d'une rente de 80 livres par Pierre Viaud et autres, au profit de Pierre Guénéreau, prêtre à Rochefort (1705). — Acte de cession par dame Marie Delimaigne, veuve de Léonard de La Rapidge, notaire à Chabanais, au sieur Gerguigne, d'une rente seconde annuelle volante de 20 livres (1706). — Testament de M. et madame Dangeac, laissant à l'hôpital de Tonnay-Charente une rente de 25 livres et deux couples de chapons (1708). — Acte de main levée de saisie féodale donnée à dame Anne-Henriette Martel, veuve de messire Jacques Gaillard Vincent, seigneur de Saint-Marc, après avoir satisfait aux formalités exigées par le procureur fiscal du prieuré, couvent et hôpital dudit Saint-Gilles de Surgères, et moyennant l'engagement de payer d'une part 100 boisseaux de blé d'autre part 6 boisseaux de froment, 40 sols et 6 chapons

par an (1708). — Assignation à Quentin, de la Béthoulle, filassier, à Martial de Pressignon et à François Codebœuf, à la requête de la supérieure des filles de la Croix, à Chabanais, de comparaître à huitaine devant le juge sénéchal de la principauté, pour se voir condamner à reconnaître devoir à ladite communauté une rente seconde de 15 sols (1708). — Constitution d'une rente de 15 sols par Quentin, de la Béthoulle, en faveur de Mathieu de Laubardy (1708). — Supplique de la communauté des filles de la Croix, de Chabanais, à M. le sénéchal de la principauté, pour faire comparaître en sa présence les Aucouturier de la paroisse de Mouzon et se voir condamner à servir à la dite communauté une rente annuelle seconde de 16 livres 13 sols 4 deniers. Un des Aucouturier reconnaît devoir sa rente et s'engage à payer sa part (1708). — Signification par le sergent huissier royal de la principauté de Chabanais à Pierre Martin, paroisse de Mouzon, de payer aux filles de la Croix une rente de 50 sols (1708). — Condamnation à payer à la communauté des filles de la Croix 50 sols de rente, 20 livres 10 sols d'arrérage et 3 livres 18 sols de dépens, prononcée contre Pierre Martin et autres (1709). — Jugement du sénéchal de Chabanais qui déclare exécutoire la cession faite par le curé Laubardy à la communauté des filles de la Croix, en exécution de laquelle Jean Aucouturier doit à ladite communauté une rente seconde annuelle de 16 livres 13 sols 4 deniers (1709). — Contrat de rente des héritiers Aucouturier, de Mouzon, à Jean Aucouturier, l'un d'eux, de leurs biens-fonds de succession, avec obligation de reconnaître les rentes précédemment constituées en faveur de Mathieu de Laubardy et d'Arnaud de Brillenoux (1709). — Jugement du sénéchal de Chabanais qui condamne Martial de Pressignon à reconnaître et payer à la communauté des filles de la Croix une rente de 24 sols (1709). — Procès-verbal de saisie, par le sergent huissier, des meubles de dame Marie Pertus, veuve de Tardieu sieur Delage Bonneau, à la requête de la communauté des filles de la Croix (1712). — Ventes : par Françoise Taveneau, veuve Masson, d'une maison et dépendances situées dans le faubourg de Rochefort, à Jean Lusseau, moyennant une rente seconde de 2 livres 10 sols, à la fabrique de Notre-Dame (1713) ; — par la famille de la Béthoulle, à Louis Aucouturier, de propriétés foncières grevées de rentes au profit de la communauté des filles de la Croix à Chabanais (1713). — Arrentement en la commune de Forges, par le curé et la fabrique dudit lieu, à Jean Rousseau, moyennant une rente de 3 livres 15 sols à la fabrique (1715). — Supplique de la supérieure des filles de la Croix de faire payer par Martial de Pressignon, une rente et arrérages de 12 sols (1715) — Actes de comparution des sieurs Martial de Pressignon et Martin Ferrant devant le juge sénéchal, à la requête de la communauté des filles de la Croix, à Chabanais ; — commandement qui rend exécutoire le jugement du 19 décembre 1709, qui condamne M. de Pressignon à payer à la communauté des filles de la Croix une rente de 24 sols et les arrérages (1715).

H. 5 (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 58 pièces, papier.

1715-1747. — Avertissement à Jean Plumeau, portant que son différend avec la supérieure des filles de la Croix sera porté à la prochaine audience, et sommation de s'y présenter (1725). — Donation entre vifs par Jean Guénéreau, ancien curé de Rochefort, à François Lesourd de la Clémencière, conseiller du Roi, d'une rente hypothécaire de 80 livres (1715). — Testament de Pierre Viaud, par lequel ses héritiers doivent payer à Pierre Guénéreau, curé de Rochefort, une rente annuelle de 80 livres (1717). — Arrentement de fonds en la paroisse de Forges par le curé de la fabrique, à Louis Rousseau, pour une rente de 16 livres 15 sols (1717). — Ventes : d'une maison et jardin à Mouzon, par dame Marie Pertus, veuve d'Étienne Tardieu sieur Delage-Bonneau, à Vigneron, pour une rente reversible sur la communauté des filles de la Croix ; — à Jean Boissonnot, sacristain à Mouzon, à condition de payer à la communauté des filles de la Croix une rente seconde perpétuelle de 12 livres (1718). — Contestation par messire Jean le Moussiaud, de la paroisse de Saint-Just de Marennes, aux dames religieuses de la communauté de Sainte-Claire, à Saintes, d'une rente annuelle et perpétuelle de 145 livres (1719). — Cession par dame Jeanne Raynaud, veuve de Jean Gerguigne sieur des Essarts, chirurgien, à la communauté des filles de la Croix, d'une rente annuelle et seconde de 20 livres (1720). — Arrentement d'une pièce de terre, en la paroisse de Forges, par le curé de la fabrique, au sieur Pierre Cartau, pour 10 sols de rente et à Marianne de Laissart pour une rente de 10 livres 6 sols (1721). — Vente de deux rentes de 4 et de 12 livres en faveur de l'hôpital des pauvres de Charente, par le sieur Roux, marchand (1724). — Reconnaissance d'une rente par Jean Roux, marchand à Charente, en faveur de Charles de Bonnegens, avocat, économe des pauvres honteux de Charente (1725). — Transaction entre le sieur Guéraudeau, marchand à Rochefort, et sa femme, d'une part, et M. Pillard, capitaine d'artillerie, d'autre part, au sujet d'une somme de 4,000 livres due par les premiers, par suite de la cession d'une maison rue Martrou pour 4,000 livres d'argent (1725). — Rente de 6 livres au capital de 120 livres, constituée par Martial Vigneron, paroisse de Mouzon en Chabanais, en faveur de dame Henriette

Béchade, et Catherine Portat, supérieure des filles de la Croix (1727). — Arrentement d'une maison et dépendances situées à Tonnay-Charente par Charles de Bonnegens, moyennant une rente annuelle seconde et perpétuelle de 27 livres, qui sera payée par Jean Carpenet, tonnelier (1727). — Ventes : par M. Philippe Pillard, capitaine d'artillerie, à Françoise Lemoyne-Vaumignon, marchande à Rochefort, d'une maison située rue Martrou, pour la somme de 3,450 livres (1730) ; — par dame Désirotte, veuve du sieur Jérôme Dangeac, à messire Jérémie de Meschin, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi à Rochefort, d'une grande maison pour 2,800 livres comptant et 150 livres de rente foncière au denier 20 (1731). — Commandement et signification de jugement par Jean Michaud, huissier royal à Chabanais, aux sieurs Bertrand Martin et autres, de payer aux dames Henriette Béchade et Catherine Portat, supérieures des filles de la Croix, 20 livres 16 sols ensemble, 3 livres 10 sols, de condamnation, pour arrérages de 5 années, plus 51 sols de rente (1733). — Sommation faite à Louis Aucouturier, par la supérieure des filles de la Croix, héritière du curé de Laubardy, de payer une rente annuelle de 16 livres 13 sols 4 deniers, et, dans huitaine, 5 années d'arrérages de ladite rente (1733). — Transaction entre les demoiselles Pasquier, à Charente, et les administrateurs des pauvres, portant cession à ces derniers d'une maison en rachat d'une rente de 20 livres (1734). — Baillette de Louis-François de Cacqueray de Valménier, sieur des Bugaudières, à René Lecamus, farinier à Saint-Pierre de Surgères, d'un moulin et dépendances, moyennant 7 livres de rente et des redevances en nature (1733). — Quittance d'amortissement de rentes par Charles Jouvenon, supérieur des prêtres de la congrégation de la Mission (1736). — Cession de Bertrand Martin, laboureur, à Codebœuf, maçon, d'une pièce de terre, moyennant 50 sols de rente payables à la communauté des filles de la Croix, à Chabanais (1736). — Transfert d'une rente de 27 livres de Pierre-Isaac Charlot, de Tonnay-Charente à Pierre Braud (1736). — Reconnaissance par MM. de La Combarie, d'une rente seconde de 6 livres à la communauté des filles de la Croix, à Chabanais (1737). — Reconnaissance de Michel Vigneron-Galochet, de la paroisse de Mouzon, d'une somme de 7 livres 7 sols, représentant trois rentes secondes en faveur de la communauté des filles de la Croix (1737). — Assignation à Michel Aucouturier, fils et héritier de Jean Aucouturier, à la requête de la supérieure des filles de la Croix, de comparaître par devant le sénéchal de la communauté (1737). — Jugement qui condamne madame de Valménière à payer à madame Marie-Thérèze Cordier, la somme de 17,000 livres, montant d'une lettre de change protestée faute de payement (1738). — Sommation par le sieur Rougier, sergent, à Michel Vigneron-Galochet, de payer à la supérieure des filles de la Croix deux rentes secondes, ensemble 7 livres 7 sols dus par contrat du 20 mai 1727 (1738). — Supplique de la supérieure des filles de la Croix au sénéchal pour lui permettre de faire comparaître devant lui Pierre Leproux, pour se voir condamner à payer une année échue d'une rente seconde de 20 livres (1739). — Baillettes de marais par Suzanne Carthaud, veuve de Nathanaël Demazioude, à la Rochelle, à Martin Braud, marchand boucher (1739). — Procès-verbal de l'état des lieux d'une maison située à Charente, arrentée à Antoine Poupard par la fabrique de l'église paroissiale (1739). — Supplique de la supérieure des filles de la Croix au sénéchal, pour lui permettre de faire comparaître devant lui, Pierre Leproux, pour se voir condamner à payer deux années d'arrérages d'une rente de 20 livres (1740). — Jugement qui condamne par défaut le sieur Nicou à payer à Pierre Guénéreau, curé de Notre-Dame de Rochefort une rente de 80 livres (1741). — Commandement par le sieur Rougier, sergent, au sieur Jean Boissonnot, de payer à la communauté des filles de la Croix, en vertu de deux actes constitutifs du 23 septembre 1718, deux rentes secondes et foncières de 7 et de 4 livres, ou de comparaître devant le sénéchal (1742). — Signification à Louis Aucouturier, à la requête de la supérieure des filles de la Croix, d'un jugement en date du 14 mars 1709, qui le condamne à payer à ladite communauté une rente seconde et foncière de 16 livres 13 sols 4 deniers (1742). — Le sieur Desbordes, procureur, déclare au sieur Duval, procureur pour la communauté des filles de la Croix, que lui Desbordes a charge d'occuper pour Louis Aucouturier partie adverse (1742). — Protestation de Louis Aucouturier contre la demande de la supérieure des filles de la Croix, en reconnaissance d'une rente seconde et foncière (1742). — Sommation de la supérieure à Louis Aucouturier de se faire représenter à l'audience du sénéchal, sous peine de condamnation par défaut (1742). — Constitution d'une rente hypothécaire et perpétuelle de 80 livres en faveur du sieur Guénéreau, curé de Rochefort, par les sieurs Viaud, en payement d'une somme de 1,600 livres qu'ils devaient (1742). — Déclaration des sieurs et femme Nicou et autres demeurant à Thairé et à Rochefort, portant reconnaissance envers Pierre Guénéreau, curé, d'une rente de 80 livres (1742). — Réfutation par la supérieure des filles de la Croix des motifs de prescription présentés par le sieur Louis Aucouturier pour se dispenser de payer la rente adjugée par le jugement de 1709, par la raison que les biens d'église ne sont prescrits qu'après un laps de 40 ans (1742). — Sommation de la supérieure des filles de la Croix au sieur Louis Aucouturier de produire dans le

temps prescrit les pièces au procès pendant (1742). — Demande de la supérieure des filles de la Croix au sénéchal de la principauté de passer outre aux moyens de défense présentés contre sa demande en reconnaissance d'une rente seconde par Louis Aucouturier (1742). — Autorisation du sénéchal à la supérieure des filles de la Croix de réclamer de tous les officiers publics expéditions de tous actes qui pourraient aider à prouver ses titres à une rente due par Louis Aucouturier (1742). — Reconnaissance par le sieur Boissonnot d'une redevance à la communauté des filles de la Croix de deux rentes secondes de 7 livres et 4 sols par suite de succession (1742). — Preuve de non-prescription d'une rente due à la communauté des filles de la Croix, à Chabanais, par Louis Aucouturier, de Mouzon (1742). — Mémoire de ce qui est dû à la communauté des filles de la Croix, à Chabanais, par les fils Boissonnot pour arrérages de rentes et frais de signification (1742). — Jugement qui condamne Louis Aucouturier, laboureur à Mouzon, à payer à la supérieure de la communauté des filles de la Croix, à Chabanais, la somme de 16 livres 13 sols 4 deniers, pour chacune des cinq dernières années, pour les deux tiers d'une rente annuelle seconde due à la communauté par la famille Aucouturier (1743). — Arrentement par Jean-François Dières, curé de Fouras, à Laurent Guillauteau, membre de la fabrique dudit lieu, et à Laurent Fillau, de différents morceaux de terre, moyennant une rente annuelle de 3 livres (1743). — Règlement d'arrérages de rentes dûes à la communauté des filles de la Croix, à Chabanais, par la famille Aucouturier à Mouzon (1743). — Reconnaissance par Jean Michaud, en faveur du sieur de Sabaussas, paroisse de Lusignan, à la communauté des filles de la Croix, d'une rente seconde et annuelle perpétuelle de 10 livres pour la fondation d'une mission pendant 20 ans, conformément à un règlement contradictoire du 3 mars 1718, et une autre rente de 8 livres (1744). — Transactions : entre les héritiers de feu Pierre Richard, au moyen de la mise aux enchères des biens-fonds situés à Charente, à Saint-Clément et à Lussant, pour le partage du produit de 7,000 livres entre les cohéritiers (1747); — entre Jean-Louis Sarteau et Moreau, à Cognac, d'une part et Jean-Philippe Pillard, ancien capitaine d'artillerie, au sujet d'une somme de 3,600 livres due à la veuve Giraudeau (1747).

H. 6. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 46 pièces, papier.

1748-1768. — Constitution d'une rente de 120 livres au capital de 2,400 livres consentie par Barthélemy Augey et sa femme, en faveur du révérend père Antoine Aubarbier, gardien du couvent des Cordeliers, le 6 décembre 1748. — Partage des biens immeubles dépendant des successions de François Lesourd de La Clémencière, conseiller du Roi, à Angers, et de dame Marie Chaillaux, son épouse (1750). — Assignation à la requête de dame Antoinette Lesourd de La Clémencière, aux enfants de François Mathurin Boinot, de comparaître par devant le lieutenant général au siége de Rochefort pour voir déclarer exécutoire le jugement qui les condamne à lui payer 320 livres pour quatre années d'arrérages d'une rente de 80 livres (1750). — Renouvellement par dame Marguerite Nicau, veuve de Jean Senet, de la reconnaissance d'une rente de 80 livres payable à Marie-Françoise Lesourd de La Clémencière, veuve de messire Jean Drouët (1750). — Acte de constitution d'une rente de 80 livres par demoiselle Françoise Lesourd de La Clémencière, représentée par René Orceau, procureur, en faveur de dame Suzanne Fradin, veuve de François Varage, moyennant le payement comptant d'une somme de 1,600 livres (1750). — Reconnaissance par Jean et Catherine Boinot, mineurs légalement émancipés, d'une rente de 26 livres 13 sols 4 deniers au profit de Pierre de Guénéreau pour leur part de la rente de 80 livres due par leurs ascendants (1750). — Sommations par le sergent Daguindeau à Martial Vigneron, de payer à la supérieure des Filles de la Croix, une rente seconde de 7 livres 7 sols, consentie le 7 juin 1737 (1750); — à Jean Boissonnot, de payer à la supérieure des Filles de la Croix les rentes et arrérages dus jusqu'au 23 septembre 1750 (1750). — Reconnaissance et signification d'actes pour le même objet avec cession et transport de David Tayau, notaire à Rochefort, à Jeanne Fradin, veuve Varage, d'une rente constituée de 100 livres (1750). — Arrentements : par Charles de Bonnegens, à Marie-Anne La Roche, veuve de Jean Griffon, moyennant 80 livres de rente, seconde et foncière (1750); — par Auguste Billon et sa femme, de la Rochelle, à Louis Goujaud et à sa femme, de Puydrouard, paroisse de Forges, de 4 journaux de terre dans ladite paroisse, sujets envers la seigneurie de Forges du septain des fruits pour droits de terrage et de 20 livres des fruits envers le curé, et, en outre, d'une rente perpétuelle seconde de 4 livres (1751). — Signification à Louis Aucouturier, de la part de la supérieure des Filles de la Croix, de la sentence du 4 mars 1743, qui le condamne à lui payer la somme de 33 livres 6 sols 8 deniers (1752). — Citation par devant le sénéchal de la principauté de Chabanais, à la requête de la supérieure des Filles de la Croix, à Léon de Bonnefond, époux de la veuve Aucouturier, de payer une rente seconde de 13 livres 16 sols 4 deniers (1753). — Arrêt du conseil d'État rendu à Versailles, à la requête du sieur Nicolas Godde, fermier des domaines et droits, de la généralité à la Rochelle, condamnant les gens de main morte à payer les droits sur les

acquisitions qu'ils ont faites et non déclarées, et faisant connaître les possessions foncières de l'hôpital à cette époque (1753). — Lettre de Moraux, de Ballon à M. Orceau, procureur à Rochefort, lui annonçant le prochain payement d'une rente à l'hôpital (1753). — Signification à Louis Aucouturier de la sentence qui le condamne à payer à la communauté des Filles de la Croix la somme de 50 livres d'arrérages de la rente adjugée à ladite communauté par jugement du 4 mars 1753 (1754). — Constitution d'une rente de 120 livres, au capital de 2,400 livres, consentie par Barthélemy Angey et sa femme, en faveur du père Antoine Aubarbier (1754). — Renouvellement par Marie Chaurin, veuve Braud, de Tonnay-Charente, de l'engagement de payer à M. de Bonnegens une rente de 27 livres (1752). — Cession par Jean et Isaac Aucouturier, à Jean Michaut et Jean Aucouturier, de Mouzon, de tous leurs droits de succession mobilière ou immobilière pour les sommes de 160, 180 livres et 20 louis (1756). — Jugements qui condamnent François et Léonard Aucouturier à payer à la communauté des Filles de la Croix une rente de 13 livres 13 sols 4 deniers (1757 et 1758). — Saisie du mobilier de Léonard Aucouturier, en exécution des jugements ci-dessus (1758). — Quittance du sieur Orceau, aux sieur et femme Nicou, de 418 livres pour partie de rente et arrérages de 2 années de rente annuelle de 80 livres (1758). — Vente de Léonard, François et Pierre Aucouturier, à Jean Michaud, de propriétés foncières (1758). — Reconnaissances par André de la Mazerolle, et François Aucouturier, de la redevance, à la communauté des Filles de la Croix, d'une rente seconde et foncière de 16 livres, 13 sous 4 deniers (1758). — Marguerite-Renée Nicou, veuve de Jean Moinet, reste chargée de servir une rente de 80 livres (1759). — Quittance de Marguerite Nicou de ladite rente (1759). — Sommations : à la requête de René Orceau, à Marguerite Nicou, de payer aux requérants sa part d'une rente de 80 livres (1760) ; à la requête de la supérieure des Filles de la Croix, à François Aucouturier, de lui payer une rente annuelle et foncière de 33 livres, 6 sols 8 deniers (1760). — Cession de fonds à la charge d'une rente seconde et foncière de 15 livres par Jean Moreau, de Rochefort, à Jean Dulac (1761). — Commandement par François Béchaineil, sergent à Chabanais, à Jean Boissonnot, de payer à dame Coprée, supérieure des Filles de la Croix, les rentes de 7 livres, de 4 livres, et de 50 sols dues par lui (1762). — Signification du jugement rendu le 14 mars 1709, à Jean Michaud et Jean Aucouturier, à la requête de la supérieure des Filles de la Croix, et réclamation du payement d'une rente annuelle et foncière de 13 livres, 7 sols, 4 deniers (1763). — Le sieur Duval, procureur prévient qu'il occupera pour Jean Michaud contre la communauté des Filles de la Croix (1763). — Signification à Jean-Michaud, à la requête de la supérieure, d'un jugement qui le condamne, comme héritier des Aucouturier, à lui payer la rente de 16 livres 13 sols 4 deniers (1764). — La supérieure des Filles de la Croix contre Jean Michaud et subsidiairement contre Louis et François Aucouturier, appelés en garantie d'une rente annuelle foncière (1764). — Acceptation faite par René Drahonnet, de Rochefort, de François Couts pour 220 livres de rente sur une maison rue du faubourg (1764). — Sommation au sieur Duval de se présenter à la prochaine audience du juge sénéchal (1764). — Récusation par la supérieure des Filles de la Croix du représentant des sieurs Michaud, Léonard et François Aucouturier (1764). — Jugement qui condamne Jean Michaud, laboureur à Mouzon, à payer à la communauté des Filles de la Croix, à Chabanais, une rente foncière et annuelle de 16 livres, 13 sols, 4 deniers (1764). — Constitution d'une rente annuelle de 20 livres par dame Françoise Bollon, veuve de Pierre Moreau, moyennant la somme de 400 livres comptée par l'administration de l'hospice (1764). — Signification à Michaud, à la requête de la supérieure de la communauté des Filles de la Croix, d'un jugement qui le condamne à payer les arrérages d'une rente foncière (1764). — Reconnaissances successives d'un legs de 30,000 livres fait par testament olographe de dame Élisabeth Lescoffier, veuve Lenormand de Mézy (1764). — Sommation par le sergent Daguindeau au sieur Vigneron, de payer, à la communauté des Filles de la Croix 22 livres 1 sol de rente échue (1766). — Constitution d'une rente de 400 livres par le sieur Vaudé, en faveur de messire Henri de La Rigaudière, capitaine général à Marennes, en payement d'une somme de 8,000 livres prêtée (1766). — Acte par lequel dame Suzanne Desoliure, veuve de Jean Michaud, sieur de Saboussas, et son frère, cédant à rente viagère, au profit des donateurs, au sieur Delagrange, un corps de domaine moyennant 660 livres de rente viagère et une rente perpétuelle et foncière au capital de 360 livres à la communauté des Filles de la Croix (1768). — Confirmation par dame H.-E. Chadeau de La Clochetterie, épouse de Guillaume de Bustirot, capitaine de vaisseau, d'une rente annuelle et perpétuelle de 300 livres (1768).

H. 7. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier.

1770-1790. — Acte de défaut de comparution de André Dupont, sieur de Pont-Fauché et sa femme, à l'assignation qui leur était donnée par la supérieure de la communauté des Filles de la Croix (1770). — Acceptation par Charles Deshubardières de l'obligation de payer aux dames religieuses des Filles de la Croix, une rente de 2 livres, 10 sols précédemment servie par Léonard Banq, maçon

(1770). — Constitution d'une rente de 200 livres au capital de 4,000 livres au profit d'Hippolyte Bidé de Maurville, chef d'escadre, et sa femme, par Claude Hugon et Charles, seigneur de Givry (1770). — Obligation de 1670 livres dues par Pierre Roux au chevalier Dunezat, enseigne de vaisseau à Rochefort (1771). — Reconnaissance par les frères Lepraux d'une rente seconde et volante de 20 livres au prieur de la communauté des Filles de la Croix (1772). — Arrentement de 3 livres par an, par Jean Michaud et sa belle-sœur à la communauté des Filles de la Croix (1772). — Commandement par Fayolle, huissier, à la requête de dame Chamborand, supérieure des Filles de la Croix, à Jean Boissonnot, de payer les arrérages de 5 années de 7 livres et de 4 livres (1773). — Requête de la supérieure des Filles de la Croix, au sénéchal, et signification du jugement qui condamne Jean Michaud, à payer la rente de 16 livres, 13 sols 4 deniers, due par son père (1773). — Contrat de rente de 120 livres par Jacques Louis Guinot de Saulignac, en faveur de dame G. de Saulignac, sa tante, religieuse à Notre-Dame à Saintes. — Acte par lequel Jean Michaud, son fils et sa femme, reconnaissent devoir à la communauté des Filles de la Croix une rente annuelle et perpétuelle de 10 livres pour fondation de 20 en 20 ans, et une rente de 5 livres aussi annuelle et perpétuelle (1774). — Assignation donnée par Redon, huissier, à Jean Delagrange, de comparaître devant le sénéchal de Chabanais, pour se voir condamner à payer deux années d'arrérages d'une rente de 18 livres due à la communauté des Filles de la Croix (1774). — Lettre de M. Delagrange, curé de Saint-Quentin, qui envoie à M. Seuses 36 livres pour deux années de rentes secondes dues à la communauté des Filles de la Croix (1774). — Signification de défaut donnée à Vouzelaud, procureur des Filles de la Croix, pour non comparution devant le sénéchal (1774). — Jugement qui condamne Jean Delagrange à payer la troisième année d'une rente de 18 livres due à la communauté des Filles de la Croix (1774). — Arrentement par messire de Fay, seigneur de Vaudé, à Jean-Baptiste Ferrié, boulanger, d'une grange et dépendances, moyennant une rente foncière de 30 livres (1775). — Supplique de dame Chamborand, au sénéchal, pour lui permettre d'appeler devant lui les héritiers de Vigneron, et les condamner à payer une rente de 7 livres, 7 sols consentie par leur père (1775). — Action de dame Chamborand contre François Vigneron, héritier de son père (1775). — Reconnaissance de la rente de 7 livres 7 sols due par les héritiers Vigneron à la communauté des Filles de la Croix (1775). — Rachat et transmission par messire François Mousier, à Charles Deshubardières, d'une rente de 16 livres 5 sols au capital de 325 livres payable à la communauté des Filles de la Croix (1776). — Reconnaissance par Jean Bouniot et sa femme, en faveur du sieur Rouffe d'une somme de 115 livres (1777). — Vente par le seigneur de Cullant, à messire Harrouard, de plusieurs métairies, moyennant une rente viagère de 10,000 livres et deux rentes foncières et annuelles de 2,900 livres et 500 livres, le tout équivalant à 18,000 livres (1777). — Obligation de 1,500 livres passée devant Burgaud, notaire à Charente, par Pierre Roux, en faveur du chevalier Dunezat, lieutenant des vaisseaux du Roi (1777). — Titre renouvelant le décret du 30 mars 1737, conformément à l'arrêt du parlement de Paris du 20 juin 1609, par lequel le sieur Harrouard doit aux Minimes de Saint-Gilles, de Surgères, trois quintaux de froment, mesure de Rochefort (1777). — Acte de rétrocession de 500 livres assise sur la cabane noble appelée Dufresne par H. de Voutron, enseigne de vaisseau, à Marie Madeleine Belin, veuve de Nicolas Guyon, négociant à la Rochelle (1778). — Règlement en faveur des pauvres de Charente, d'une dette de 20,000 livres par la compagnie des Indes, moyennant un contrat de rente de 800 livres garantie par le Roi, et passible d'une retenue de 1/10, ce qui le réduit à 720 livres (1774). — Assignation par Daguindeau, sergent huissier, à la requête de la supérieure des Filles de la Croix, à Jean Bony, de se présenter devant le sénéchal pour s'entendre condamner à payer cinq années d'arrérages des rentes de 7 et 4 livres échues le 23 septembre 1779 (1780). — Obligation de 1,450 livres par Pierre Imbert en faveur du chevalier Dunezat (1781). — Lettre de Milhaud, notaire, qui déclare ne pas avoir la minute de l'acte de constitution d'une rente d'un capital de 600 livres consentie le 13 novembre 1781, à Palluseau, venant de l'émigré Froger de La Rigaudière. — Rente de 10 livres consentie par dame Louise Béchaineil, veuve Tardieu et ses enfants en faveur de la communauté des Filles de la Croix pour intérêts d'une somme prêtée de 200 livres (1782). — Reconnaissance par les susdits aux susdits d'une rente de 7 livres 10 sols (1782). — Rachat à la supérieure des Filles de la Croix, par la veuve Vouzelaud, d'une rente de 50 livres, au capital de 1,000, livres plus les arrérages (1782). — Lettre de madame de Beauvoir, mère, à M. de Chavagnac, lieutenant des vaisseaux du Roi pour lui adresser une reconnaissance de son fils, de la somme de 75 livres (1782). — Jugement signifié par Chaumont, sergent huissier, qui condamne François Bony à payer à la communauté des Filles de la Croix deux rentes de 7 et de 4 livres (1782). — Assignation audit Bony de comparaître devant le sénéchal pour se voir condamner à payer cinq années d'arrérages de deux rentes de 7 et de 4 livres (1782). — Reconnaissance par Michel de Lacombarie d'une rente de 6 livres en faveur de la communauté des Filles de la Croix (1783). — Commandement et signification par Duval, huis-

sier, du jugement qui condamne le sieur Delagrange à payer une rente seconde, annuelle et foncière à la communauté des Filles de la Croix (1784). — Lettre servant de reconnaissance d'une dette de 137 livres 10 sols de M. de Béjarry à M. de Chavagnac (1784). — Acquisition par Jean-Louis Savigny d'une maison, rue Saint-Hubert, attenant à l'hôpital Saint-Charles, et cession immédiate du marché, à M. Costie, administrateur de l'hôpital, pour le prix de 3,050 livres (1784). — Baillette d'un banc sous les halles de Ciré, consentie par le marquis de Cullant à Pierre Royaux et à Rambaud, moyennant 10 livres (1784). — Adhésion par la supérieure des Filles de la Croix au remplacement par Jean Gerguigne, comme débiteur d'une rente de 15 livres, du sieur Patant de la Mirande (1785). — Substitution de François Gazaux, de Fouras, à Laurent Fillou, pour une rente de 3 livres à payer au curé et à la fabrique de ladite paroisse (1787). — Commandement à Jean Michaud de payer à la communauté des Filles de la Croix tous les arrérages de rentes dus comme héritier d'autre Jean Michaud (1787). — Sommation aux mineurs Charpentier, représentés par Pierre Rameau et Joseph Bourgeois, de payer à l'hospice une rente de 100 livres due par feu Charpentier père (1790).

H. 8. (Registre.) — In-4°, 105 feuillets, papier.

1780-1790. — Décès à l'hospice : Marie Aimée, servante, native de Viart en Poitou, décédée âgée de 26 ans, le 25 août 1780 ; — Marie Citron, veuve de Pierre Vairiau, charpentier dans le port, native de Rochefort, morte le 13 novembre 1781 ; — Anne-Félicité Goison, femme de Louis Dudoyer, marchande, native de La Rochelle, âgée de 25 ans, morte le 8 juin 1783 ; — Jeanne Terron, née à Rochefort, âgée de 18 ans, morte le 26 septembre 1785 ; — Anne Touché, veuve de François Tellier, âgée de 58 ans, décédée le 5 juillet 1787 ; — Radegonde Abujot, femme de Jean Garnot, âgée de 38 ans, morte le 1er novembre 1789.

H. 9. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1739-1790. — Procès-verbal de nomination de deux administrateurs temporels, conformément aux dispositions des lettres-patentes du Roi du 6 mai 1733 (1739). — Registre des recettes et des dépenses (1764). — Mémoires de fournisseurs (1741). — Mémoire des matériaux fournis et des travaux faits à l'hôpital (1753). — Pièces relatives aux recettes et dépenses pour grands travaux de reconstruction (1751). — Délibérations des administrations successives (1790). — Comptes des administrateurs, comptables (1750). — Mémoires et contre-mémoires des constructions et réparations de l'hôpital par M. Grabeuil, s'élevant à 49,010 livres (1759). — Rapport de l'administration de l'hôpital à l'intendant de La Rochelle, concernant la situation de l'établissement (1750). — État des travaux de reconstruction (1751). — Conflit entre l'administration titulaire de l'hospice et le procureur de la commune. — Refus des administrateurs de cesser leurs fonctions (1790).

H. 10. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1741-1790. — Traité entre les administrateurs de l'hôpital et la supérieure générale de la communauté des Filles de la Charité (1741). — Lettre de la sœur Bonnefoi, supérieure, aux administrateurs, annonçant qu'une nouvelle sœur était accordée à l'hôpital (1742).

H. 11. (Registre.) — In-4°, 327 feuillets, papier.

1741-1790. — Récettes et dépenses de l'hospice : 1° Année 1744. — Recettes 824 livres 18 sols ; — dépenses 773 livres 2 sols. — 2° Année 1760. — Recettes 8,046 livres 16 sols ; — dépenses 7,474 livres 5 sols. — 3° Année 1790. — Recettes 8,155 livres 8 sols ; — dépenses 7,143 livres 12 sols. — Le service de santé, confié à la Marine en 1746, fut dirigé par Cochon-Duvivier, le célèbre praticien.

H. 12. (Registre.) — In-4°, 307 feuillets, papier.

1741-1789. — Inscription des malades reçus à l'hospice : année 1744, 115 admissions ; année 1760, 328 admissions.

H. 13. (Registre.) — In-4°, 94 feuillets, papier.

1780-1790. — Inscription des malades reçus à l'hospice : année 1790, 496 admissions.

Hospices de La Rochelle.

Aumônerie et Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

H. 14. (Liasse.) — 14 chartes, parchemin ; 1 sceau, cire verte brisé.

1214-1245. — Concession faite par H. du Bourg (*H. de Burgo*) sénéchal du Poitou, pour Jean-Sans-Terre roi d'Angleterre à l'aumônerie fondée à la Rochelle par

Alexandre Aufredi, d'une rue voisine pour favoriser l'agrandissement de l'hôpital du côté des remparts, moyennant douze deniers de rente annuelle, avec le consentement du Corps de Ville (*cum consilio burgensium Rochelle*) (1214). — Vente de dix sols de cens sur les héritages proches de l'aumônerie faite à Alexandre Aufredi par Bernard Lasner et Garnier de Nieul, sous le sceau de Pierre de Ronflac, maire, et provenant de la succession de Petronille de Saint-Heric (*P. de Sancto Aredio*) avec l'assentiment de Pétronille Marquise (*P. Marcescha*) et de Marie Marquise, autorisée de son mari Hugues de Sevret. — Autorisation accordée par Ponce II, évêque de Saintes, à Aufredi, d'élever un autel dans son aumônerie et d'y établir deux chapelains qui exerceront toutes les fonctions sacerdotales à l'exception de l'administration du baptême, à la charge de servir une rente de 300 sols aux prêtres de Cougnes, de Saint-Sauveur et de Saint-Barthélemy. Reconnaissance du droit honorifique du fondateur à être enseveli devant l'autel. — « Je Pere Ymbert et je Florence sa fame, faison à saveir... « que nos avon doné à Deu et à la maladerie de Saint- « Ladre de la Rochele... tot ice que nos avion en XIIII quar- « ters de vigne que li frère de Saint-Ladre ont el feu de « Rochefort, c'est-à-saveir la servantie que nos i avion... « De ceste chose sunt garanties sire Johan Galerne, Sanz « de Beau leu, Johan Junam, P. de Faie, Willame Oldri, « Aimeri Gunbaut, Hugues des Brandes, Gauter li Fran- « ceis et plusors autres. » (mars 1219). — Testament d'Alexandre Aufredi, par lequel en présence de l'évêque Ponce, de Saintes, il établit dans la nouvelle aumônerie qu'il a fondée à La Rochelle un laïque comme procureur du temporel pour administrer le bien des pauvres, soit Pierre Barbe, s'il a le bonheur de revenir des pays d'outre-mer, soit un procureur choisi d'après le conseil de l'évêque de Saintes et des prud'hommes, Jehan Galerne, maire, Sanz de Beaulieu, Aymery de Cahors, Jehan Junan, Girard de la Chambre, S. Guiart, Pierre Foucher, Jehan de Jart, Philippe Léger, Alexandre Tolope et Geoffroy Aufredi et après leur décès, d'après l'avis du maire et de dix prud'hommes de la Rochelle, dont la moitié sera de la famille du testateur, si on peut en trouver de qualifiés (*si in Rochellam idonei poterint inveniri*). Le testateur institue pour chapelains Hubert et Gaultier qui recevront chacun 10 livres, la nourriture et le logement. Il lègue tous ses biens à l'aumônerie, à l'exception des legs faits à sa femme. Sceau de l'évêque de Saintes (1220). — « Je Hugues de « Rochefort et je Savari de Rochefort frères faimes à sa- « veir... que nos avom doné à Deu et à la maladerie de « Saint-Ladre de la Rochele... tot ice que nos aviom en « XVI carters de vignes... e por iceste aumosne nos dei- « vent rendre chascun an, li frere de Saint-Ladre... demiee « libre de cire à Noel de reconoissant » (mai 1220). — Vente à Aufredi de 100 sols poitevins de cens par Gautier Tropaden (*Guiterius Tropadenus*) avec le consentement d'Hilaire, sa femme et de Jean, son fils (1220), sceau du maire Jehan Galerne (*tunc major quando carta ista fuit.*) Guillaume de Montmirail maire de la Rochelle (*W. de Monte Mirabili tunc major in Rochella*). — Donation faite par Guillaume de Nuaillé, chevalier à l'aumônerie fondée par feu Alexandre Aufredi (*quam edificavit Alexander Aufredi*) de ses droits sur une place et un cellier situés devant l'église de Marsilly et sur une autre place entre le carrefour de ladite aumônerie et la maison de Jehan Boutinart (mai 1223). — « Willames Arbert adonques maires « et li borgeis de la Rochele... par communau volunté « et par comunal assentement et nomeement ob le gré « et ob la volunté de Pere Barbe prior adonques de la « novele aumosnerie de la Rochele et des executors fahu « Alixandre Aufredi... avom receu et herbergé les freres « de l'ordre menor en la davant dite maisun aumosnere et « lor avom baillé une partie de ladite maisun et dau verger « ob l'auter et ob la chapele... chartre saelée et confermée « dau sael de nostre commune » (avril 1228?) — « Ge « Pere Barbe adonques priors de la novele aumosnerie de « la Rochele... fois assaveir... que ge... ai baillé et otréié « à Sime de la Faie un herbergement que nos aviom à « Marcille... por XXV soldz de torneis de cens ren- « dant chascun an. » (novembre 1232). — « Ge Arsent, « niepce fahu Johan Achart, femme Denis Joubert de Vo- « vent, fois assaveir... que cum ge ogeusse les does parz « en does maisons et ons places sus quei eles seient, et on « verger qui est entre les does davant dites maisons... ai « baillé et livré et otréié à Henri Langleis lo clerc, borgeis « de La Rochele les meies does davant dites parties dans « dites maisons et dans places sus quei eles seient et dau- « dit verger... por cinquante et quatre soldz et VIII deners « de cens rendant chascun an. » (Sceau perdu du maire de la Rochelle, Raymond de Loupsaut, novembre 1248.) — « Ge Peirenele Blancharde, femme Conain le Peleter de « Borc-Nou, fois assaveir... que ge, ob l'otrei et ob la « volunté dau dit Conain mon seignor et de Hilaire, ma « fillastre, fille fahu Blanchart de Aytré, jadis mon seignor, « femme Jolain de Aytré, ai vendu et otréié à Helye Giraut, « borgeis de la Rochele une piece de vigne en quei a dous « quarters que ge teneie à X solz de cens des freres de la « novele aumosnerie de la Rochele que fahu Alixandre « Aufrei fonda... ob X solz de cens rendant chascun an « aus dis frères. » (Septembre 1248.)

H. 15. (Liasse.) — 30 chartes, parchemin ; sceaux cire verte.

1250-1399. — « Ge Hugues de Mesreimbaut chevalers, fois assaveir... que ge ai baillé et otréé au priors et « aus freres de l'aumosnerie nove de la Rochelle que fahu « Alixandres Aufreiz funda does pieces de pré que ge « aveie... por XX libres de torneis que il m'en ont doné. « (Mai 1250.) — Ge maistre Girart Vender, borgeis de La « Rochele, governers adonques de la maison aumosnere que « fahu Alixandres Aufrei funda... fois assaveir que ge, ob « l'otrei et ob la volunté dau maire et daus esquevins et « dau conseil de la vile... ai baillé et livré et otréé à cens « à Willame Marquis, borgeis de La Rochele et à Beatriz « sa femme, un celer de peire que lad. maison aumos« nere aveit en La Rochele en la rue de la Chaudrerie... « por vint libres de cens. » (Juin 1256.) — Bref du pape Alexandre IV à l'évêque de Saintes pour concéder au recteur de la nouvelle aumônerie de La Rochelle d'avoir un oratoire et en icelui un autel pour y célébrer la messe et les autres divins offices, (*oratorium et in oratorio ipso altare habeat missam ibidem et alia divina officia*) (novembre 1256). — Approbation par l'évêque de Saintes, le prieur d'Aix, patron des paroisses de Saint-Barthélemy et de Saint-Sauveur et les recteurs et les curés desd. deux paroisses de la fondation de l'église de l'hôpital Saint-Barthélemy (texte latin-1256). — Vidimus des lettres précédentes (1256-1399). — « Ge Pere de Saint-Rogatien, bor« geis de La Rochele fois assaveir... que ge... vendu... à « fahu Mathe de Feissac, jadis borgeis de La Rochele vint « et une libres de cens sus ma maison. — Sire Constantin « de Clarea, adonques arcediacres d'Aunis saiela et con« ferma... ceste présente chartre de son saia » (juillet 1259). « Ge Pere Sauvaget de Saint-Sandre fois assaveir... que « ge ai baillié et otrée et livré à Peronele femme jadis fahu « Pere de Bernagoe une pièce de terre que ge aveie à « Sechillon... por sis solz de cens. » (Juillet 1265.) — « Ge « Johan Barbe, borgeis de La Rochele fois assaveir... que « ge ai vendu... à Guillame Helyes procuror adonques de « la maison aumosnere nove de La Rochele... cent solz de « cens. » (Mai 1263.) — « Ge Johanne de la Vergne, adon« ques veve fois assaveir... que ge ai baillé et livré et otréé « à cens à Masce Marcheant, borgeis de La Rochele une « maison et la place sus quei ele siet et une place voide « qui est par dejoste que ge avee en la rue aus Rochers... « por quatre libres et dis solz de cens rendant chascun an. » (Juin 1265.) — Vidimus par « Johan de Quarters... honorables arcepreStres de La Rochele... de la charte de reconnaissance faite par Jean Aymery, bourgeois de La Rochelle des vignes, salins, cens, rentes et patrimoine provenant de son mariage avec Marie, fille de sire Robert de la Ferté et de feue Marguerite de Montmirail et veuve de Hélie de Vaumayner puis de Pascaut de Mastaz et règlement de l'oscle octroyé par ladite Marie audit Jean Aymeri. — Vidimus (1299) de l'acte passé sous le sceau de Gilebert Venders, maire de La Rochelle (1261). — « Ge Guillaume Helyes... prior... de la novele aumosnerie de La Rochele fois assaveir que... ge por le proffiet et por l'acressement de ladite aumosnerie... ai baillé... à cens à Johan Maugarz, de Marcille, treis maisons et les places sus quei eles seient... qui sunt à Marcille. » (Mars 1270). — « Ge Helyes de La Vau, borgeis de La Rochele et ge Johanne « sa femme, faisom assaveir que nos... avom vendu et « otréié aus freres et aus serors de la maison Saint-Ladre « près de La Rochele trente cinc solz de cens de la monée « censau por la vile de La Rochele sus une maison et sus « la place sus quei ele seit... en la rue aus Chauderers... « et sus la metté que nos avom en l'autre maison qui est « por de joste... et sus une autre maison... et sus le ver« ger... que nos avom pres dau karreforc de Mauconseil » (décembre 1273). — « Ge Johanne fille fahu Nicholas « Boutinart de Marcille femme Giraut Dais (sic) et veuve « Giraut Days, sires et mariz de ladite Johanne... faisom « assaveir... que... nos avom vendu... à sire Willame « Daygre borgeis de La Rochele une maison... à Marcille. » (..... 1276). — « Ge Guillame Auffrei Doidelon vallet... « ob l'otrei et ob l'assentement de Guillame Auffrei, mon « fil, ai vendu... à André de La Baudrière d'Aytré por doze « libres de torneis... un mien fe que ge ai pres d'Aytré et « un autre fe qui est appelé Repaste chen, qui muet d'An« vile et est autressi pres d'Aytré » (décembre 1276.) « Le « nobles homs Guillame Larcevesque sires de Chastelaillon « saiela à noz requestes de son saiau. » — « Ge Estene « Richart, filz fahu Guillame Richart estagers à Dompère « en Aunis,... ai vendu à Johan de Londres, governeor « adonques de la novele aumosnerie de La Rochele... seis« sante sols de cens sur un arbergement au chep de la « Chauceie dau pont Rembaut... por vint et quatre libres « de torneis » (sceau de la sénéchaussée de Saintonge, « novembre 1282). — « Ge Aleayz feme Thomas Lestabler, « charpenter dau Perroc... ai vendu... à Guillame le Luyre « de la Gorz estager... à Lafonz... une pièce de vigne chau« chée... on fe de Rochefort... por vingt cinc livres. » Sceau de la sénéchaussée (novembre 1283). — « Ge Tho« mas Joubert daus Brandes et ge Agneis sa femme, avom « vendu... à Micheau Beraut et à André Beraut freres de « l'Ardelere, dis sols de cens... sus does pièces de vignes.. « que nos avom on fe des Treis seignors de Dompere » sceau de la sénéchaussée (Décembre 1283). — « Thoma

« de Kaus, governor... de la maison de l'aumosnerie nove « de La Rochele... ai baillé... à Aymeri Moreau, borgeis « de La Rochele et à Katherine, sa femme, une maison... « et le verger... au chept de la chaucée dau pont Rembaut.» (Sceau du maire P. de Baillac. Juin 1287.) — « Frère Jo-« han Gaidamors, aumosner de l'ospitau Nostre-Dame-Sainte-« Marie de Belleem, qui est près dau cimentere Nostre-« Dame-Sainte-Marie de Coignes de La Rochele, baille à « Pasquer le merier, d'Andille does pieces on grant fe d'Au-« nys de desers en la paroisse d'Andille... por seze sols « et dous deners de cens » (Juin 1289). — Vidimus en 1405 « de la précédente charte. — « Ge Perrenelle, fille jadis mon « sire Ancea le Cyens chevaler et Flandrine sa feme... ay « vendu... à Johan Helies de Granzai et à Ysabea sa feme « le fei de Groyes... qui est en la paroise de Nioil... por « does cenz livres de torneis » (octobre 1290). — « Ge « Arnaut de Lerin, borgeis de La Rochele... ai baillé... à « Johan de Nantes, borgeis de la Rochele, une maison... « que ge aveie en la rue si com l'on vait de la rue de peire « à la triperie, por quatre livres de cens, (mai 1291.) « Ge « Johan Maugarz estager à Marcille et ge Johanne sa « femme... a pris à bail à cens de » Thomas de Kaus, go-« verneor... de la maison aumosnere que fahu Alexandre « Auffroy fonda en la Rochele » ob l'assentiment et ob la « volunté dau maire et dau conseil de la ville... une mai-« son por cent sols de torneis. » (Juin 1291.) — « Ge « Johan Daudoet, borgeis de La Rochele tuter et garde de « Guillame et de Johanne fil et fille et heriters de fahue « Bone Poyliboreau, jadis fille de fahu Pere de Poylibo-« reau, baille à Johanne Beraude estagere à Sechillon « femme jadis fahu Thomas de Sechillon, treis pieces de « vignes, por doze sols et sis deners à la feste de la Nati-« vité Saint Johan Baptiste et doze sols et sis deners à la « feste de Noau. (Mai 1294. — Sceau de la sénéchaussée « tenu par Lorenz de Chastre.) — « Thomas de Kaus, « governor de la maison ausmosnere qui est devant l'église « Saint Berthomé de La Rochele, baille... does pieces de « vignes on grant fe d'Aunis... por vint sols de cens — à « Johan Coraut et Jehanne sa femme » (juillet 1294). — « Ge Nicholas de Forras et ge Guillame de Forras frères, « filz dau Johan de Forras borgeis de La Rochele et fils « de fahue Bienvenue, qui jadis fut femme espouse de nostre « dit pere, baillant por trente livres de cens à maistre Pere « de Condac, plenere et enterine cession et generau et « perpetuau guerpiment, un troil et un arbergement à « Lafonz et toutes les vignes blanches et vermeilles et la « terre en quei eles sont affiées que nous avum appartenans « audit troil et audit arbergement » (janvier 1297.) — « Johan de Maraant, governeor... de la maison aumosnere « nove qui est devant l'église Saint-Berthomé... baille à « cens à Arnaut Tocher estager à Marcille une pièce de « vigne qui est on grant fie d'Aunis por quinze sols de cens » (janvier 1299). — Bail à cens par le même « à Johan Hostel estager à Lentille de deux pièces de vignes on grant fe d'Aunis por dix sols de cens. » (Janvier 1299.) — Bail à cens par le même à « Pierre de Mausé, estagier à Marcille de does pieces de vignes au grant fe d'Aunis por vingt does livres de cens. » (février 1299.)

H. 16. (Liasse.) — 13 chartes, parchemin.

1300-1318. — Acensement par Jehan de Maraant gouverneur de l'aumônerie à Guillaume Baisedame, de Marsilly, pour dix sous de cens, de deux pièces de vignes sises au grand fief d'Aunis (avril 1300. Sceau perdu de la sénéchaussée de Saintonge, charte rongée pour les 22 dernières lignes). — Vente par Bernard Daygre fils de feu Guillaume Daygre l'aîné et Pierre d'Exidoil, fils de feu Giraud d'Exidoil, bourgeois de La Rochelle, à Pierre de la Ferté, clerc, étager à La Rochelle d'une maison à La Rochelle « au kayrefort de l'erberie davant l'église Saint-Berthomé et sus la roche qui est par dedenz » tenant « au chemin, si cum l'on vait dau kayreffourc de l'erberie à la porte Petit Conte et par detreis se tient au chemin par ont l'on vait de la rue fahu Raymont de Loupsaut au chasteau et par davant à la rue si cum l'on vait dau kayreffourc de Mauconseil au kayreffourc des Forges. » (veille de la chandelor 1301). — Vente par Pierre Quarter, demeurant à La Rochelle, à maître Denis Hardy, clerc, por vingt sols de cens annuel assis sur les biens de Guillaume d'Aygre.— Témoins : Ytier dau Peys, Radulphe d'Aunai, et Guidomar de Lambale, clercs. (1304.) — Donation mutuelle entre vifs par Jehan Daunys étager à Aytré à sa femme Thomasse de tous leurs biens — sceau perdu de l'archidiacre d'Aunis, Hugolin (1306) « le vendredy empres la Trinité. » — Acensement et vidimus de l'acensement d'une maison « on champ de Comgnes, en la rue qui est davant la porte de la maison des frères prescheors par Domingue Berthomé gouverneur de l'aumônerie à Philippe Langleis, « buffetour » bourgeois de La Rochelle et à Bone, sa femme (sceau perdu de l'archidiacre d'Aunis, Hugolin 1306-1344).— Bref du pape Clément V au prieur de Saint-Martin de Pons, en Saintonge, pour contraindre par la censure ecclésiastique les usurpateurs du bien de l'aumônerie Saint-Berthomé de La Rochelle à le restituer « *ea que de bonis ipsius domus alienata inveneris illicite vel distracta ad jus et proprietatem ejusdem domus legitime revocare procures, contradictores per censuram ecclesiasticam appellatione postposita compescendo.* » (1308.) — Dona-

tion entre vifs de pièces de Vignes, sises au fief de la Dame de Virsson par Thomas Bégaut, paroissien de Dompierre, à Johanne, fille d'André Aubert et de Kateline Auberte, sa nièce (sceau perdu de l'archidiacre d'Aunis, Hugolin. juin 1308). — Permutation entre Johan Normant, de la paroisse de Saint-Sole, estager à Dompere, et Lucas Guignebuef, de deux « arbergements », « que ge aveie et teneie à cens de monsour Guy de Baucay » ob payant audit monsour Guy quatorze livres de cyre et quatorze gelines... et à monsour Guillame Lescuier neuf souls et sis deniers on dit jour de la Tous Sainz. (Guy de Béryon, garde du scel royal à la Rochelle, 1309). — Acquisition par Johan Poussart, bourgeois de La Rochelle de « Pere dau Poyeau » fils de feu Phelippe dau Poyeau, de la paroisse de Nyoil, de 61 livres 12 sols de rente sur un « arbergement » sis audit Poyeau et sur deux pièces de vignes, ladite rente payable par moitié à la Saint-Jean et à Noël (Guy de Bérion, garde du scel royal à La Rochelle, 1311). — Acensement de deux maisons, en la rue de « la Toupinerie » à La Rochelle, par Domingue Berthomé, gouverneur de l'aumônerie, à Pierre Pougeis « cordoaner » bourgeois de La Rochelle, sceau perdu de sire Nycholes de La Porte, maire de La Rochelle 1315). — Vente de vignobles sur le chemin de Puyliboreau à Saint-Sandre, par Bertin Gombert, bourgeois de La Rochelle à Pere Maurice, prêtre (1316). — Donation à l'aumônerie d'une maison rue Saint-Léonard à La Rochelle, par Johan Dabeuille, bourgeois et Ailiz, sa femme (sceau perdu de Guillaume Barbarin, garde du scel 1318).

H. 17. (Liasse.) — 12 chartes, parchemin.

1321-1329. — Bail d'une pièce de vigne sise à Lobreçay, tenant au chemin de Nioil à Saint-Xandre et aux vignes du chapitre de Saintes, pour 30 sols de rente annuelle par Bernart de Tibers, Thomas Brun, de Boet, bourgeois de La Rochelle, Johanne de Tibers, fille de Bernart et femme de Thomas Brun à Johanne femme de feu Thevenot Borret, demeurant à Saint-Xandre. Joffrei Mosner, notaire, Giraut l'escrivain, auditeur du scel (1321).— Donation entre vifs faite par Johan Bourreas de Saint-Xandre à Thomas Brun, de Boët, d'une pièce de vignes sise au grand fief d'Aunis (sceau perdu de Bernard, archidiacre d'Aunis, janvier 1321). — Donation entre vifs par Chrestianne de Lupsaut, veuve de Pierre de Lupsaut, bourgeois de La Rochelle à Thomas Brun, de Boet, d'une pièce de vignes vermeilles, à Saint-Xandre, tenant d'un côté au grand chemin de Saint-Xandre à Esnandes (Geffrey Mosner, notaire. 1322). — Acensement d'une maison sur la place du château à La Rochelle pour trois livres de cens annuel, par Johan de Lodun, fils de feu Vincent de Lodun à maître Johan de Veir, barbier (Jioffre Mousner, notaire 1322). — Bail d'une pièce de vigne vermeille, au fief du verger par Johan Charoing, fils de feu Renaud Charoing, de la Gorz à Johan Garin, et à Hilaire du Moster, sa femme, de Nyoil, (Joffray Mosner, notaire, août 1323). — Donation entre vifs d'une pièce de terre, au Grand fief, paroisse de Saint-Xandre par Guillaume Frangues de la Ryvere, de Dompierre et Peirenelle, sa femme à Thomas Brun, de Boët. Sceau perdu de Bernart, archidiacre d'Aunis (Septembre 1323). — Arrentement, d'un « arbergement », d'un treuil, d'une pièce de terre et les dépendances, en la ville d'Aytre, près La Rochelle, seigneurie de Lospitau, par Berthelot de Vernoyl, gouverneur de l'aumônerie, à Mahe de la Gerne et Guillaume Durvast (Jouffrey Mosner, notaire, témoins : Robert de Veir, Johan de Vaumainer seigneur de Leye, Pierre d'Aygre, Guillaume de Xainton, Philippe de Vérine, Johan Boulart, Guillaume le Porteor, André Bonguerin (1322). — Constitution de dix livres de rente à prendre sur tous ses biens, par Bertin Gombert, fils de feu Bertin Gombert, bourgeois de La Rochelle, au profit d'Aymeri du Poiz, fils de feu sire Johan du Poiz, bourgeois de La Rochelle (Pierre de la Faye, garde du scel. 1326). — Vente d'une maison sise à La Rochelle, près l'Église Saint-Johan du Péroc, par Beraut Chauchepot, Johanne de La Tende, sa femme et Guillaume Testaut à Henri de Nochoe, charpentier, bourgeois de La Rochelle (Johan de Caen, garde du scel) (1329). — Acensement d'une pièce de vigne « mesleisse » par Arnaut Pagre, bourgeois de La Rochelle à Pierre Viau, de Chagnollet, paroisse de Dompierre en Aunis (Johan, archidiacre d'Aunis, 1329). — Arrentement d'un masureau, d'un verger et leurs dépendances à Losmes, par Savary Riquet demeurant à Laleu, à Johan Chancerea, et à Bienvenue Amourouse, sa femme, estagers à Losmes (sceau perdu de la baillie de Laleu, tenu par sire Aymery Du Verger, prêtre) par Guillaume de la Ferté, clerc juré de noble homme Renaut de Presagne, chevalier, seigneur de Marans et de Laleu (1329).

H. 18. (Liasse.) — 13 chartes, parchemin. — Sceau en cire brune figurant un chevalier à l'écu armorié.

1330-1340. — Vente par Johan Daviau Leique, charpentier de grosses œuvres, bourgeois de la Rochelle à de Transon aussi charpentier et à Jehanne, sa femme, nièce dudit vendeur, de la moitié d'une maison voisine de l'église Saint-Barthelémy, chargée d'une rente de cent sols envers l'aumônerie (1330). — Baillette de deux pièces de terre en la paroisse d'Aytré, par Berthelot de Vernoil,

gouverneur de l'aumônerie à Pierre Huay et à Jehanne sa femme moyennant 9 livres, 15 sols de rente (1330). — Vente d'une maison et ses dépendances en la paroisse de Saint-Médart, par Étienne Fort, d'Anglers, et Johanne Huguette, sa femme, à Étienne et André Abart, frères, des Brandes de Dompierre en Aunis, pour huit livres de cens sceau de Johan, archidiacre d'Aunis (1331). — Vente de deux boisseaux de froment (*duos boyssellos frumenti*) par Laurent Thores, à Johan Pendeil, pour 25 sols tournois de rente (1332). — Vente d'une maison et de deux vergers et ses dépendances à Loumeau par Jehan Chantereau et Bienvenue Amourouse, sa femme « étagers en la bayllie de Laleu » (1334). — Acensement de la moitié d'une maison et ses dépendances par Johan Leccart, l'aîné, demeurant à La Vallée; à Berthomé de La Vallée, pour quinze livres, » presens garens Pierres Rolant l'ainsné, Johan « Rychart et « Johan Fromaget le lundy empres la chandelour (1334).— « (sceau perdu de la sénéchaussée tenu par Matheus De « Boves). — « Johan de Vernoil, gouverneor de la meson Dieu appelée l'aumosnerie Sainct-Berthomé de la Rochelle et Pierres Cloet dit le Piquart, bourgeois de la Rochelle, Sachent tuit que comme nous avon et tiengon par certaines causes une meson et un verger qui est par detreis parséant en la ville de La Rochelle devant le chasteau, tenant d'une part à la meson Symon Leberton, claveurier et d'autre part à la meson Amelot, femme Johan Pessin et le verger se tient à la meson mestre Lambert ly Maygneur, laquelle ditte meson et lequel verger sont froustes et gastes et en mot feble estat et en peril de cheoir en desert à Girart le Bourgouignon, charpentier demeurant a La Rochelle et à Amengart sa feme, la davant ditte meson et la place sus quoy elle siet et ledit verger qui est par detreis... pour sis livres de annuau et perpetuau rente. » (acte 1334, vidimus 1350). — Echange entre Clement Reaut, chevalier et Johanne sa femme à Johan et à Estenne Garin frères de « dous « pièces de vignes et le fons d'icelles contenant quatre « quartiers dont l'une en qui ha trois quartiers est blanche « et est appellée le Clos bataille, tenant d'une part au che- « min par où l'on vait de la maison Deudelon près d'Aitré « à la Molinate et l'autre en quoy ha un quartier est ver- « meille assise en fie de la Sale, tenant d'une part à la vigne « Johan Dusson... pour un fie movant de nous qui fut fahu « André de la Baudrere Le bas de la charte a été enlevé. « Entre 1235 et 1340. (Sceau perdu de la sénéchaussée.) — Acensement par Clemens Reaut, chevalier à Johan et Estenne Garin, frères, d'Aytré « d'un fie qui movoit de moi qui fut fahu André de la Baudrere, pour quatorze sommes de vendenges de rente » (1335). — Nicholaus de Alneto, notaire. — Echange entre Nicolas et Pierre Nainceau, de Cougnes, et Pierre Caffin, de Monroy, « d'un masurau et le « fons d'icelui onquel hont jadiz mayson... en la seignorie Huguet de Castillon valet,... et une pièce de vigne blanche, qui fut de l'omosnerie Saint-Julien de Bornuf, » (5 septembre 1336. — Sceau perdu de l'archidiacre Bernard.) — Partage de la succession de Guillaume de la Vallée entre ses enfants, Berthomé de la Vallée, Johanne, femme de Johan Royer le Jenvre, dit Bigoteau, clerc, Hozenne, femme de Guillaume Huguet, fil de Johan Huguet, de la rivere de Dompere, Katherine femme de Johan de la Guierche (1336). — Acensement par Johan Larchevesque, seigneur de Partenay et de Chastelaillon, d'un masureau et ses dépendances en la paroisse de Perigni à Henry de Nochoé (1338. sceau équestre, à l'écu armorié, burelé d'argent et d'azur, à la bande de gueules brochant sur le tout). — Donation d'un marais sis prés la Sausaye par Helie Peleter et Johanne sa femme, fille de feu Pierre de Lupsaut bourgeois de La Rochelle, à maître Thomas Brun, aussi bourgeois de La Rochelle (1339. — Guillaume de la Porte tenant le sceau de la sénéchaussée).

H. 19. (Liasse.) — 28 chartes, sur parchemin.

1340-1350. — Permutation et échange de terres et de vignes entre Pierre de La Fons, Jacquette, sa femme, demeurant à La Jarrie et Henri de Nochoe, bourgeois de La Rochelle, Guillaume de La Porte, garde scel la charte est déchirée dans toute sa hauteur (mercredi avant Pâques 1340). — Quittance donnée par Pierre Rousseau, fils de feu Pierre de Lharchi à sire Johan Durant, prêtre et Johan Delair, gouverneur de l'aumônerie Saint-Berthomé, d'une somme de quarante livres une fois payée et d'un lit de plumes garni, provenant de la succession de feu Berthaut de la Folie dit de Bouloigne, son oncle, Témoins : Guillaume Johan, prêtre; Johan de Langle; Johan chevalier (1341). — Quittance donnée à Johan Durant, prêtre et à Johan Delair, gouverneur de l'aumônerie, de la succession de feu Berthaut de la Folie dit de Bouloigne Pierre Merbale, garde scel (le jeudi jour de Saint-Luc Evangéliste 1341).—Témoins . Arnaut de La Bonerie, prêtre et Estene Ganter, clerc. — Constitution de 60 sols de rente par Johan Mulot, demeurant à Romaigné en Aunis au profit de Pierre Boussonner, prêtre demeurant à Nyoil en Aunis près La Rochelle (Toussaint 1341). — Transaction entre Pierre Barrotteau, varlet. Pierre Barrotteau, Johan Guimbeleit « quant il vyvoit, en nom et comme procureur de Peirot de « Wytique, jadis bourgeois de la Rochelle » au sujet de deux pièces de vignes. (Le mardi empres la feste Saint-Hilaire 1342). — Acensement par Johan de Vers, gouverneur de l'aumônerie à Raymond Roy, demeurant à Aytré

d'une vigne blanche pour trente sols de cens annuel (le samedi empres la feste Notre-Dame Chandelour 1342). — Constitution de 40 sols de rente par Johanne Boete veuve de Pierre Brotille et Guillaume Brotille, son fils, au profit de Pierre Bassouer, prêtre sur une vigne blanche et vermeille sise à Romagné. Raymond de Loupsaut, garde scel (9 mars 1342). — Donation entre vifs faite entre Arnaut Symion, de la Flotte de Ré et Michelle Simyone sa sœur, fils et fille de feu Aymeri Simyon et de feue Catherine Orrie, jadis sa femme et Jean Denis, gouverneur de l'aumônerie de la Rochelle de leurs personnes et de leurs biens (1343). — Arrentement à Hilaire Fouete veuve de Johan Fouet d'une maison sise devant le château de La Rochelle, à l'angle de la rue de la Broterie pour cinquante sols de rente annuelle au profit de l'aumônerie (2 septembre 1343). — Constitution d'une rente de quarante sols payable le jour de Saint-Luc à prendre sur tous ses biens par Jehan Mulot, de Romaigny, paroisse de Saint-Xandre, à Pierre Bossoner, prêtre (28 décembre 1343). — Arrentement de la maison la Bidelere avec dix pièces de vignes sises à Dompierre à Nicolas Richard par Guillaume de Saint-Dier, maire de la commune de La Rochelle, les échevins et pairs de ladite ville et le conseil des bourgeois « pour le proufit et accroissement de la maison Saint-Ladre près de la Rochelle,... de laquelle... nous sommes patrons et à nous appartient la collation » (26 mars 1344). — Vente d'une rente de dix sols à Berthomé de la Vallée, sa femme Aignes Chevrotelle, fille de feu Jehan Chevroteau, Héliote fille de feu Pierre Beautener par Guillaume Laurent et Johan Faur, fils de feu Guillaume Faure de Chaignollet (2 mai 1345). — Matheus de Boves, Johan Thiphaine, garde scel. — Vente par Pierre Viau l'aîné, de Chaignolet à Berthomé de la Vallée, d'une pièce de vigne blanche et la terre en quoi elle est affiée, au fief Enart, pour neuf livres, témoins maître Hélie Couvreterre, sage en droit et Johan Paumet, clerc (lundi après quasimodo 1345.) Matheus de Boves. — Vente par Johan Negrer, de Salles, et Guillemette, sa femme à Berthomé de La Vallée, paroissien de Dompierre deux pièces de vigne blanche tenant d'un côté à la vigne de « la confrayrie Nostre-Dame instruite en l'églize de Dompierre. » (25 novembre 1345). — Jo. Chauver, Pierre Dardenne, garde scel. — Quittance de quarante deux livres donnée par Pierre Aubant, bourgeois de La Rochelle, André son frère à maistre Jehan du Poiz, aussi bourgeois. (12 mai 1345). — Clemens de Larcay, clerc. — Vente par Johan Mulot à Pierre Baussonner, prêtre, d'une maison et verger à Saint-Xandre et de deux couvrées de vigne blanches (vendredi après la purification de Notre-Dame 1345). — André Charnelle. — Partage fait entre Johannot Tondu, fils de feu Johan Tondu, de Lafonz, et de feue Margot et Nicolas Malyenint au lieu de Berthomé Gaydamour de cinq quartiers de vignes que lesdits Jehan et Berthomé avaient près d'Arnault de Thallemont (12 mars, 1345). — Echange entre Arnaut de Thallemont, bourgeois de La Rochelle et Nicholas Malinint, bourgeois de La Rochelle et Bernarde sa femme, par lequel ledit de Thallemont donne en échange la septième partie des fruits qu'il avait à prendre sur cinq quartiers de vignes au fief de Rochefort, près du Lignon, tenant à la vigne de l'abbaye de Saint-Michau, d'autre à la vigne du prieur du Lignon, d'un bout à la vigne qui fut audit Jean Bérenger, de l'autre au sentier du Lignon à Lagord ausdit Malynint et sa femme Bernarde, lesquels en contre échange lui ont donné six livres de rente à prendre, quatre livres sur une maison qui fut à Naudin Pagre sise en la rue du carrefour des Forges à la porte Rambaud et la place attenant et dix livres sur une maison à la porte Bureau (10 avril 1346). — Vente d'une maison et ses dépendances par Guillaume Tessier du Bois et Marguerite Meliane sa femme, de la paroisse de Geay à Emery (1346), texte latin. — Donation faite à l'aumônerie de Saint-Barthélemy par Daviau Raoul, bourgeois de La Rochelle et Denyse, sa femme, d'une maison sise rue Chef de Ville, à la réserve de l'usufruit. (novembre 1346.) — Le bord de la charte est rongé. — Acquisition faite par Pierre Delouvre, boucher, bourgeois de La Rochelle de Pierre Fromaget et sa femme d'une maison située en la seigneurie de Dompierre (15 mai 1347) — Rachat par Arnaut de Thallemont des six livres de rente mentionnées dans l'échange charte 17 (juin 1347). — Cession par Johan Gymel, bourgeois de La Rochelle et Guillemette sa femme à Aymar de Saint-Julien, bourgeois de cette ville et Berthomé sa femme, d'une maison, verger et dépendances (mardi avant la chandelour 1347), — Vente par Pierre Cornei de Chaignolet et Guillemette, sa femme, à Richard Cailler, bourgeois de La Rochelle, d'une pièce de vigne blanche au fief de Rochefort (1347). — Vidimus, le 7 avril 1365, des lettres de fondation de l'hôpital Saint-Jacques par Henry de Nochoue, bourgeois de La Rochelle et Johanne sa femme, réuni à celui de Saint-Barthélemy en 1563, — portant donation d'une maison sise près le cimetière du Perrot et de rentes et vignes dans la paroisse de Périgny (jeudi après l'Epiphanie 1348).—Vente de dix sols de cens par Ponce de Montignac et Johanne sa femme à Meynard de Choussac (*die lune post festum Conceptionis* 1348). — — Donation faite par noble et puissant seigneur Louis vicomte de Thouars, comte de Dreux, seigneur de Thalemont et de l'île de Ré, à l'hôpital ou aumônerie fondé à La Rochelle par Henry de Nochoue, bourgeois de La Rochelle et Johanne, sa femme et Johan Henry prêtre « pour recevoir, arberger et hosteller les povres genz, » de la maison

y destinée près le cimetière du Perrot, de différentes parties de rentes et des vignes que les fondateurs possédaient à Périgny (le dimanche après l'exaltation de la Sainte-Croix 1349). Double du précédent. Quittance donnée par Micheau La Busche, prévôt de l'Ile de Ré, pour noble homme Monseigneur de Thouars à Henry de Nochoué, d'une somme de trente livres due par les commissaires dudit seigneur (le dimanche après l'exaltation de la Sainte Croix 1349).

H. 20. (Liasse.) — 20 pièces, sur parchemin. — 2 sceaux en cire verte.

1350-1355. — Vidimus en 1355 de la charte par laquelle noble et puissant seigneur Monseigneur Jehan Larchevesque, seigneur de Parthenay et de Chastellailhon confirme les ventes de maisons et de vignes faites par Henry de Nochoué, bourgeois de La Rochelle, « par cause de « plusieurs choses qu'il avoit adquis en noz fiez et rerere « fiez, tant en fiez gentilzs que en roture et li demandes- « sons les honeurs, rentes et finances, homages et home- « nages ou que que soit les choses adquises à cause de « retrait par puissance de fie et plusieurs amandes à cause « de ventes sourselées... qu'il nous deguerpisse et delais- « sast trois piéces de terre plantées qu'il avoit pris a plan- « ter de frerre Foulquaut des prés jadiz prieur de Tuhers « qui sont assizes entre Romigo et Chassegne, lesquelles « il avoit pris à planter dudit prieur à certain cenz ou rente « et deissons que les dictes plantes ettenes ledict prieur ne « povoit ne devoit avoir baillé pour ce que ce estoit nostre « fie et seigneurie et que le domaynne estoit tourné à nous « par faute de façonz et que à nous appartenoit à bailler et « non à autre ou à en fere nostre volunté comme de chose « deserte comme nostre propre domaynne, et sur ce ledit « Henry ampres ce que la chose fut adcertaynnée par « monstrée donnée et faite de nostre court audit Henry « comme advohe a garieurs le prieur de l'abbé et couvent « de Chastres, tant conjoinctement que divisément et cha- « cun d'eulx des quieux garieurs avoir ledit Henry de No- « choué est defaillant et par la fautte desdits garieurs, tant « que par le droit de nostre court, a esté forus de les avoir « et pour ce que ledit Henry est venu à nous humblement « empres toutes les choses dessus dictes et nous a monstré « les granz couz et missionz qu'il avoit faiz et soustenus « à planter et affier les dictes trois pièces de terre et sur « ce, nous a requis que nous les vuyllons recevoir a gra- « cieuse finance a deire chiefz et deissons qu'il nous devoit « ventes de soixante sommes de vendenge de rente qu'il « avait acheptè de Mons. Pierres Josserant et de certains « complanz et cepz qu'il avoit euz dudit Mons. Pierres par « excepcion pour arrerages de la dicte rente. Item du « complant des vignes dame Valence que il adquist sur « Guillaume de Pere. Item de vingt soulz de rente qu'il « adquist de Johan Coygnet. Item de quarante et cinq soulz « de rente qu'il adquist de Jehan Pauter. Item de cinquante « soulz de rente qu'il adquist de Pierres de la Honz. Item « de six livres de rente qu'il adquist de Guillaume Arnaut « sur les biens Jehan Secretain. Item de certaynes choses « qu'il feist exéquter pour arrérages de ladicte rente, les- « quelles sont spéciffiées et déclairées es enchartremenz « sur ce faiz. Item d'une plante qu'il affia et prist la terre « de mons. Pierres Josserant. Item de quarante huyt soulz « de centz ou rente qu'il adquist dudict mons. Pierres Jos- « serant. Item de certainz complantz qu'il adquist de Symon « de Puyraveau parssoyant on petit fie de Beauvoir. Item du « droit que Guillame Gommar avoit en deux pièces de vigne « et une pièce de terre près de Romegoux. Item et de son « arbergement de Pigne, ob trente et troi quartiers de vignes « qu'il adquist de plusieurs genz si comme il est contenu es « lectres sur ce faictes. Item du droict que Mons. Clemenz « Rouaut et Jean de Vivone avoient es dicts plantes qui « cousta neufz escuz et ledit Henry deist et propousast que « des soixante sommes de vendenge dessus dictes, il ne feust « tenu de payer ventes, quar elles estoient assizes sur ge- « neral obligacions de touz les biens dudict Mons. Pierres « Josserant qui sont en plusieurs et diverses juridicions « sanz aucune expresse obligacion qui fust en nostre juri- « dicion, offrant ledit Henry a payer les ventes du complant « dessus desclairé qu'il a eu dudit Mons. Pierres par la « execucion des arrerages desdicts soixante sommes de « vendenge de rente qui coustent six vingtz livres. Item « du complant qu'il achapta de Symon de Puy Raveau qui « cousta vingt escuz. Item des quarante huit soulz de rente « qu'il achapta dudit Mons. Pierres Josserant qui couterant « vingt et quatre livres. Item et du droit que Guillame « Gommar avoit en deux pièces de vignes et une pièce de « terre qui cousta trois escuz d'or. Item de son arberge- « ment de vigne ob ses appartenances et ob ses trente et « trois quartiers de vignes acheptées de plusieurs gentz, si « comme il est contenu es lectres et enchertremenz sur ce « faiz et de toutes les autres choses dont nous le deman- « derons ventes si comme dessus est déclairé, nous a suf- « fisamment enseigné par lectres avoir payé les ventes, « tant à nous comme à Jehan de Saint-Lou pour nous en « temps qu'il estoit nostre baillif de Chastelailhon. Et pour « ce nous, en consideracion es choses dessus dictes et es « resons propousées par ledit Henry ci-dessuz exprimées « non voulanz me grever, ledit Henry voulons et nous pleist « que les dessus dictes trois pièces de terre plantées des- « mourent audict Henry perpetnaument et pesiblement « sanz ce que nous ne les noz pussons demander es dictes

« plantes aucuns complanz recepz ne garssages ne autre « devoirs si ce sont ceux-ci dedens speciffiez ensemblement « ob les autres choses dessus déclairées que ledit Henry a « adquises comme dit est, ob nous rendant et payant un « tournois d'argent de annuau devoir chacun an, le premier « jour de l'an, ensemblement ob touz noz autres cenz, « censes et autres devoirs que ledit Henry nous doit et a « acoustumé payer que il nous payera en la monneie « acoustumée, reserve, sauve et retenu à nous en oultre « tel droit que nos en avons ou avoir povons en la rente « ou cenz que ledit Henry payoit au prieur de Vuhers « dessus dit pour lesdictes trois pièces de terre, plantes, « duquel cenz ou rente nous entendons debouter du tout « ledit prieur du Vuhers comme de notre propre domaynne « et si ainsy estoit que ledit Henry faisoit exequter aucuns « biens appartenans audit prieur de Vuhers par cause des « domaiges qu'il a soustenus par faute du d. garement que « ledit prieur li devoit avoir fait en celi cas, il ne nous « sera tenu de payer nulles ventes ne finances des choses « qu'il feroit exequter sur led prieuré. Item et aussi les « ventes de soixante souls de rente adquis de Jehan Auffrey « sur tous ses biens et pour les finances de toutes choses « dessus dictes, tant pour amandes que pour ventes, « finances, retrays, hommages, hommenages, et que ledit « Henry, etc. » (18 avril 1350 — 10 octobre 1355) — Johan Gosson, clerc, l'encre a pâli au point d'être de la couleur du parchemin. — Acensement par Guillame Mosner dit Chappelet, gouverneur de l'aumônerie Saint-Barthelemy de La Rochelle à Arnaut Bernart, prêtre, d' « une place gaste, « vacant et déserte que ge avoie on nom que dessus en la- « dicte ville de La Rochelle en la rue de la Broterie, laquelle « se tient d'un chief à la maison du sire Arnaut Bernart et « de l'autre chief au grand chemin si comme l'on vait « du karrefourt de Saint-Barthomé à Saincte-Katerine et « d'un côté à la maison de Johanne Armelle, et d'autre « costé à ladicte rue de la Broterie » moyennant trois livres, quatre sols (1350). — Baillette faite par Pierre Biail, bourgeois de La Rochelle à Guillame Mosner, prieur de l'aumônerie Saint-Barthelemy de neuf quartiers et demi de vignes à la charge de servir une pension de dix livres aux prêtres qui devront dire trois messes par semaine aux églises Saint-Barthelemy et Saiut-Michel, à la collation des maires de La Rochelle et prieurs de l'hôpital (14 avril 1350). — Arrentement de quatre pièces de vignes, de maisons et leurs dépendances à Pueliboreau (Puilboreau) par Guillame Mosner, aumônier de Saint-Barthelemy à Jehan Du Poez, avocat et bourgeois de La Rochelle (1350). — Échange d'un quartier et demi de vignes sis à Puilboreau contre un quartier et demi sis à Pré Patard, entre Pierre de Triayze, bourgeois de La Rochelle et Joan Du Poez. (1350). — Vente d'une pièce de vignes blanches en la paroisse de Salles par Jehan et Margot Du Bruyl héritiers de feu Johan Du Bruyl à Benest Gerbe et à Johanne Dabmote, sa femme, acte reçu par Guillame Pourchier, baillif de Chastelaillon pour Mgr de Parthenay (1350). — Transaction au sujet du droit de complant du seigneur d'Aytré « le « lundi emprès la feste Nostre-Dame de Mars » (1351) entre Johan Chastaingner, chevalier, seigneur de la Salle d'Aisytré, Johan Chauderer, Johan Du Poiz « physicien, » Aymeri de Laygue, Louis Buffet, Arbert des Ales, Johan de Herbergues, Hélies Baugis, bourgeois de La Rochelle, Guillame Mosner dit Chappelet, prieur de Saint-Barthelemy, Etienne Gauter et Guillemette, sa femme, Guillame Rigauld, prêtre recteur d'Aytré, Pierre Birole, Hugues Masse, Marguerite du Trogent, et ses enfants, sire Johan Jasme, prêtre, Yon Le Prevet, maitre de l'école de Saint-Nicolas, Geoffroy de Pont, Jehan Parent, dit de Compaigne, et Jehanne Jasme, sa femme, Raymond Rey dit de Saint-George, Jean Garin, d'Aytré, Pierre Chevalier et Penchecouste, sa femme. — Acensement pour trente livres annuelles d'une maison sise à La Flotte et autres domaines (« mardi emprès la circoncision Nostre-Seigneur ») par Pierre de Josse, clerc, prieur de l'aumônerie de Saint-Barthélemy à Jehan Menuet. — Acensement pour quinze sols de rente et 20 sols de cens d'un quartier de vignes sis au fief de Louis d'Espagne par Pierre de Gasse, clerc, aumônier de Saint-Barthélemy à Jehan Veillant (1351). — Arrentement par Jean Bourdin, « commandeur et gouverneur de l'hôpital de la ville de « La Rochelle à Regnaut de Bernier, qui jadis fut du Temple « et de la maison de Breneray mouvant de l'ordre de Saint- « Jehan de Jérusalem, » d'une maison près de l'église de Marsilly sur le chemin de Coulonges, moyennant 35 sols et 20 sols de rente à l'aumônerie (mardi emprès la feste de Magdeleine 1352), ratifié par frère Jehan de Nanthueil, prieur de l'hôpital en Aquitaine (mercredi avant la nativité de Saint-Jean 1353). Charte par laquelle Pierre de Trieze maire de La Rochelle et les échevins, conseillers et pairs affranchissent de toute taillée, servitudes et autres devoirs la maison Dieu et aumônerie de Saint-Jacques du Perrot fondée par Henri de Nochoué à la demande du gouverneur, Pierre Sanz, bourgeois, juré de la commune « en la manière « que nous tenons la maison Dieu ou aumônerie de Saint- « Berthomé en ladite ville, qui est en nostre patronage : « fait et donné en nostre esquevinage, présens, maîtres Lau- « rens Poussart, Fremin de Villiers, Jehan de la Gravelle, « Jehan du Pois, avocat, Pierre Sene, Arnaud Gosset, Vin- « cent Gorraut, Jehan Sudre, Guillame Moustran, Guillame « de Bair, Loys Buffet, Helie Baugis, Jehan Tiphayne, Ray- « mont « le phisecien ». Jehan Mahon, Guillame de la Gra- « velle, Pierre la Calme, aumônier de Saint-Barthélemy,

« Pierre Vinatier, Jehan Gouverneau, Estienne de Villeneuve » (mercredi avant Noël 1352). — Arrentement par Pierre la Calme, aumônier de Saint-Barthelemy à Jehan Le Bas et Jehanne sa femme, d'une maison et ses dépendances sise à La Rochelle et d'un domaine sis hors la ville, paroisse chef de Ville, appelé La Mote, acte reçu par Aymé de La Porte, garde du scel royal, (mercredi avant la nativité de Saint-Jehan-Baptiste 1353). — Payement de quarante écus à Johan Larchevesque, chevalier, seigneur de Parthenay, par Jehan Davy, bourgeois à La Rochelle, à cause de l'herbergement qu'il lui avait baillé à Saint-Rogatien (1353). — Donation mutuelle entre vifs de tous leurs biens présents et a venir par Berthomée de Leygue à Berthomé Mériot son mari, bourgeois de La Rochelle (1354). — Transport de 21 livres de rente à prendre sur plusieurs particuliers, au profit de l'aumônerie par Maurice Testart et sa femme Laurence Bonnet (1354). — Bail d'une pièce de vigne au tiers des fruits, sise au grand fief d'Aunis et donnée à l'aumônerie par feu Johan Georget, pelletier, par Pierre La Calme, aumônier à Guillame Girault et Catherine sa femme. (16 mars 1354). — Bail d'une maison à Puilboreau moyennant seize sols de rente par l'aumônier de Saint-Barthelemy à Guillame Barré et Jehanne Nolle, sa femme. (1354). — Acquisition par l'aumônier pour cinq sols de rente d'une venelle incluse dans le verger de l'aumônerie de Saint-Barthelemy (6 juillet 1354). — Baillette par Johanne de Fessac à Jean Babinot, de deux quartiers et demi de vignes situés à Saint-Maurice pour le dizain des fruits et cinquante sols de cens (21 août 1354).

H. 21. (Liasse.) — 11 chartes, parchemin, sceaux perdus.

1355-1359. — Donation à Pierre La Calme, gouverneur de l'aumônerie Saint-Barthélemy de la Rochelle par Geouffrey Belac, bourgeois de La Rochelle, « d'une maison, ob ses appartenances assize en La Rochelle, en la « rue de la Jueverie, tenant d'une part à la maison de la « dicte aumosnerie et d'autre part au verger mestre Bertin de Trieze et par derrere audit verger et devant au « chemin par out l'on vait de la rue de la Jueverie à la « rue Saint Lienart. » Témoins : Jehan Geoffray, prêtre, « Estienne Bouet, Symon Garin, de Benon, Guillame Moreau, de l'Ardelere (22 mai 1355). — Acensement par Pierre La Calme, gouverneur de l'aumônerie Saint-Barthélemy à Johan Peleter et Guillame Ardoin, de Tasdon, d'une pièce de vigne blanche à l'aumônerie, sise à Tasdon. Témoins : Fremin de Villiers « sage en droit » et son fils, Maurice Melegan, André de Malleville, Johan Joffroy, Johan Amiceau, prêtre, Thévenot Du Port, Johan Borre, François de Tosti, Georget Giraut (8 juin 1357). — Arrentement par Pierre Bernard, d'Aytré à Fouquaut Broil, d'une pièce de vigne blanche à Aytré (1357). — Ratification par Louis, vicomte de Thouars, de la charte passée en son nom par Guy de Livene et Jehan Jousseaume, commissaires (1357). — Cession par Pierre La Calme, aumônier de Saint Barthelemy à Pierre Falleron et Pernelle sa femme « d'une pièce de vigne deserte et de poy de « proufit à ladicte aumosnerie on fie mon Seignor Johan « de Vivonne contenant demi quartier de vigne ou environ, tenant d'une part à la vigne mestre Hugues Oliver, « espicer, et d'autre part à la terre Pierres Cassefeue... « pour une somme de vendenge de annuau et perpetuau « rente. » Témoins : Jehan Amisseau, prêtre, Laurens Pasquer, charpenter et Phelipon Laurens (25 mars 1357). — Arrentement pour soixante sols par Johanne de Fessac femme Hélie de la Gravelle, bourgeois de la Rochelle à Jean de Breau et Agaisse Péraudé, sa femme, d'une maison et pré sis à Colombier, route de Nieul (8 janvier 1358). — « C'est l'information faicte à la requeste de mons. Johan de Beaulieu, prestre comandeur de la maison Saint Ladre près de La Rochelle par nous Johan Mahon, clerc et Estenne Gautier, clerc nottaire public, de l'auttorité royal commissaires en ceste partie de noble homme monseigneur Payan d'Angle, chevalier, lieutenant de noble et puissant seigneur mons^{r} le seneschal de Xainctonge sur les faiz contenuz en une commission ou mandement à nous adroice dudit mons^{r} le lieutenant contenant la forme qui « s'enssuict : ... frere Johan de La Touche, souz « priour des freres prescheurs de La Rochelle, de l'eage « de XLV ans ou environ, premier tesmoing juré, requis « et diligemment examiné sur les faiz contenus en ladite « commission et premièrement s'il cogneut onques Guillame « Itier, dit par son serment que non fors tant que nagueres « celui qui parle confessa à Saint Ladre un homme malade « de la maladie Saint Ladre, lequel se nommoit Guillame « Itier et estoit clerc et se confessa à li en latin et disoit « qu'il estoit devers Thaunay Charante, requis s'il oit ne « fut presenz que icelli Guillame, donast à perpetuauté « touz ses biens au comandeur et à la maison Saint Ladre « dit par son serment qu'il vit, oyt et fut présent comme « ledit malade dit emprès ce qu'il eut esté confessé que il « donoit à touz jours mais et à perpetuauté au comandeur « et à la maison de Saint Ladre touz ses biens mobles et « héritages quelconques, quelque part qu'il soyent pour « Dieu et en aumosne, et pour la affection, dévotion et « amour que il avoit audit comandeur et à ladicte maison, « requis si ledit comandeur estoit presens et s'il prist et « accepta ladicte donacion, dit que il y estoit présent et « prist et accepta ladicte donacion en appellant à tesmoings

« de ce, celi qui parle et plusieurs autres genz qui y es-« toient présenz. Requis qui estoit présent, dit que frère « Jehan Guimbelet et Prete Labarbere et li qui parle « estoyent presenz devant ledit malade et ayant ladicte « donacion, faute audit Guillame par la manere dessus « dicte et frère Guillame Fonteneaù, home de Thaunay « Charente, Johan Bigot, clerc et Benoite femme près du « Ryvon et autres dont il ne scet les noms estoient à pré-« sent et dit celi qui parle que pour la maladie que ledit « Guillame avoit, il ne povoit pas dire à haute voiz ladicte « donacion, ainsi que touz la peussent oir et pour ce quant « il avoit dit que il donoit touz ses biens mobles et non-« mobles audit comandeur et à ladicte maison, celi qui « parle disoit et declaroit aus autres qui estoient à présent « affin qu'il en fussent tesmoings et dit que ledit Guillame « dist et fit la dicte donnacion par la manere dessus dicte « plus de six fois. Item dist plus celi qui parle que ledit « Guillame emprès ladicte donnacion déclaire son meuble, « c'est assavoir trente moutons et doze florences qu'il avoit « en l'oustel, etc. (Estienne Gautier, clerc de la dyoceize, de Xaintonge, nottaire public de l'auctorité royal) — Baillette faite par Jeanne de Fessac, veuve d'Hélie Gravelle, à Pierre Le Comte de deux quartiers de vignes situés au fief du prieur d'Aix, pour le dixain des fruits (3 mars 1358). — Ratification par Guillaume Larchevesque, chevalier, seigneur de Parthenay et de Chastelaillon, des donations faites à l'aumônerie Saint-Jacques-du-Perrot, fondée par Henri de Nochoé et par Johanne, sa femme (1er décembre 1359). — Amortissement d'une rente, par le vicomte Raymond de Fronssac sur une maison, terres, vignes et appartenances sises à Puyleboureau, dépendant de l'aumônerie Saint-Barthélemy (1359). — Vente par Jean Amisseau à Jean de Maignac, aumônier de Saint-Barthélemy, d'une vigne au fief des Manigouts, près Romagné (mars 1359).

H. 22. (Liasse.) — 14 chartes, parchemin, sceaux perdus.

1360-1366. — Baillette d'une vigne mellisse, près Lasalle, par Robert Le Pevrer, prêtre, à Bernard James, bourgeois de La Rochelle (Fremin de Villiers, garde scel, mars 1360). — Testament de Johan de Vaumener, bourgeois de La Rochelle, portant donation à Elie Prevost, prêtre, de six quartiers de vignes et à Vial aussi prêtre, de trois quartiers de vignes, toutes sises à Puilboreau (10 mai 1361). — Arrentement d'une maison sise rue Chaudellerie, à La Rochelle, par Johan de Maignac, clerc-prieur de Saint-Barthélemy, à Johan Anastaize et Catherine, sa femme. — Ratification par Raymond, vicomte de Fronssac, de la donation faite par feu Jehan Arnollet et Peronelle Baudoyn à honorable homme, discret et sage maître Jean de Maignac, aumônier de Saint-Barthélemy (2 septembre 1362). — Donation faite à l'aumônerie par Margarite de La Barre de tous ses biens (18 décembre 1362). — Bail par Jeanne Gilberte, femme Guillaume Rey, de Ferrières à Pierre Caffin l'aîné et Porneré, sa femme, d'une maison à Laubecere, pour dix sols de rente. Témoins : Jehan de Parthenay, Johan le Gauche, maçon et Johan Léonart (1363). — Testament en faveur de l'aumônerie par Guillaume Brun (2 février 1363). — Donation entre vifs par Guillanme de La Gravelle, bourgeois de La Rochelle à l'aumônerie Saint-Barthélemy de l'hébergement de Romagny et ses dépendances, sis à Saint-Xandre et au bailliage du grand fief de Manigoute (26 février 1363). — Arrentement d'une maison au bourg Saint-Nicolas de La Rochelle par Benest Labroue, de Fernac, procureur des religieuses du couvent de Fernac (29 juillet 1364). — Vidimus (19 juillet 1364) d'une donation (6 décembre 1351) faite entre vifs par Johan Pelleter, de Lagors à Pierre Josse, aumônier de Saint-Barthélemy, de tous ses biens. — Arrentement d'une maison et deux vergers, de deux pièces de vignes, etc., d'Aymar Pascaut, écuyer, seigneur du Breuil Bertin à Pierre Buordeaux et Simon et Johan Buordeaux, ses fils, d'Andille (22 mars 1364). — Vente et arrentement pour dix livres, de la terre nommée le Bois-Maubec, à la Jarne, par Guischart d'Angle, chevalier, seigneur de Plain-Martin et de Rochefort à Guillaume Lermite dit Populus, demeurant à la Rochelle (1365). — Arrentement par Johan de Maignac, clerc, aumônier de Saint-Barthélemy, pour le profit de l'aumônerie, à Johan d'Agonnai, de Saint-Rogacien, d'un quartier de vigne blanche (le bas de la charte est rongé).

H. 23. (Liasse.) — 15 chartes, sur parchemin.

1366. — Arrentement par Johan de Maignac, aumônier de Saint-Barthélemy, à Guillaume Bontant et à sa femme, de Lagort, d'un quartier et demi de vigne, aux fiefs des Jarries (Geoffroy Bernier, garde scel, 2 novembre 1366). — Arrentements par le même de deux pièces de vignes blanches à la Salle-d'Aytré, à Denys Rabaut, de Tasdon (8 novembre 1366) ; — à Guillaume Ardoin, de Tasdon, de deux pièces de vignes blanches en la seigneurie de La Salle (11 novembre 1366) ; de deux pièces de vignes blanches en la seigneurie de Parthenay, à Hélie Baudrie, de Tasdon (11 novembre 1366) d'une pièce de vigne blanche à Thevenot Yvon (12 novembre 1366) ; — à Jean Bineau, de Nantilly, d'un quartier de vignes

au Grand fief d'Aunis, pour dix sols de cens payables à la Saint-Martin (26 décembre 1366). — Bail par Jean de Maignac, aumônier de Saint-Barthélemy à Anandon Derier, de La Rochelle, d'un quartier de vignes, au fief de Rochefort, paroisse de Lagort, au quart des fruits (26 décembre 1366); — à Jean et Berthome Thebaut et Thevenot Boilaigne et Jehanne Pichonne, sa femme, de deux pièces de vignes au Chaisne, au tiers des fruits (3 janvier 1366); — à Johan Salomon et à Perrot Guerric, de quatre quartiers de vignes, au tiers des fruits (13 janvier 1366); — à Laurent Gilbert, de Saint-Xandre, de deux pièces de vignes à Romaigné pour le sixième des fruits (3 février 1366). — Acquisition faite par Gilles Poings, de Guillaume Gauthier et Jeanne Poigne, sa femme, de deux quartiers de vignes à Saint-Rogatien en la censive du seigneur de Parthenay (6 février 1366). — Ratification par « Jehan Chauderer, mayre de la ville et commune de la « Rochelle » du bail fait par Jehan de Maignac, aumônier de Saint-Barthélemy à Jehan et Berthomé Thebaut, Thevenot Boilaygue et Johanne Pichonne, des deux pièces de vigne « du Chaygne » membres du corps de ville : honorables hommes et saiges maître Guillaume Boulart, sire Loys Buffet, maître Johan Marchant, Johan Poussart, Johan Du Poiz, Johan Buffet, Johan de Triaize, Johan de Leigue, le jeune, Johan Lespaignol, You le petit, Johan Pignoneau, Arnaut Pelisson, Guillaume Blein, Giraut Aiguerie, Itier de Langle, Pierre Brun, Siquart Favre, Bertrand du Solier, Pierre Rey, Hélie Boylaygue, Johan Mathieu, Raymond Carbonel, Johan de Herbergues, Guillaume de la Gravelle, et plusieurs autres « en nostre eschevinage » (13 mars 1366).

H. 24. (Liasse.) — 28 chartes, parchemin, 1 sceau.

1367. — Baillette, au tiers des fruits, d'un quartier de vigne mélisse sis à Mireuil, par Johan de Maignac, aumônier de Saint-Barthélemy à Guillaume Clemens et à Lescuyère, sa femme, du Colombier, Geoffroy Bernier, notaire (13 juin 1367, sceau en cire verte écartelé de France et d'Angleterre). — Transaction au sujet d'une rente de cent sols entre Berthomé Armal, bourgeois de La Rochelle et Arnaut Boynot, de Chaignollet et Guillaume Lermite, G. Brouard, notaire (4 juillet 1367). — Bail par Johan de Maignac, aumônier de Saint-Barthélemy à Johan Thebaut, de trois pièces de vignes au fief de Rochefort (1er août 1367). Baillette par Johan de Maignac à Fortet Bernart et Macé de La Bruère, de S. Regracien, d'un appentiz audit lieu et d'une place au-devant (10 août 1367). — Baillette d'un quartier de vigues mélisse au fief de Fronsac par Johan de Maignac, à Johan Gaudin, de la Genelere, paroisse de Nyoil (22 août 1367). — Baillette d'une pièce de vigne blanche à S. Rogatien par Johan de Maignac à Johan Amy, au sixain de la vendange (26 septembre 1367). — Baillette d'un quartier de vignes par Johan de Maignac à Guillaume Brisson au sixain de la vendange (26 septembre 1367). — Baillette d'un quartier de vignes chauchées, en la paroisse de Saint-Rogatien, par Johan de Maignac à Geoffroy Grageau, au sixain des fruits (26 septembre 1367). — Baillettes de pièces de vignes blanches en la paroisse de Saint-Rogatien, au sixain des fruits, (et sept sols de cens) par Johan de Maignac à Johan Dorfoille, Guillaume et Benoist, d'Esnandes, Johan du Mayne, André Aymer Aymeri de la Brouce, de la Sauzaie, Johan Garin, Guillaume Billot, Guillaume du Puy, Guillaume Roy, de Bourgneuf, Perot Maynart, de la Ribotelère, Olivier Chautamy, de Saint-Xandre (6 octobre 1367). — Donation mutuelle au dernier survivant faite entre Guillaume Hermite dit Populus, bourgeois de La Rochelle et Perrote Juliote, sa femme, de tous leurs biens meubles et non meubles, « houstillements », joyaux, etc., Nicolas de Saint-Gilles, notaire du prince d'Aquitaine, (19 novembre 1367.) — Ratification par Vincent Gorraut, maire de La Rochelle, du bail d'une pièce de vigne blanche déserte au fief des Gardes, sur le chemin de La Rochelle à La Jarrie, moyennant le sixte de la vendange et sept sols de cens annuel, par Johan de Maignac, aumônier de Saint-Barthélemy à Johan Garin, de Saint-Regracien (1er décembre 1367). — Ratification par Vincent Gorraut, maire de La Rochelle, du bail d'une pièce de vigne blanche à Saint-Regracien, moyennant le sixte de la vendange et sept sols de cens annuel par Johan de Maignac à André Aymer, dudit lieu (1er décembre 1367). Ratification par Vincent Gorraut, maire de La Rochelle, du bail d'un quartier de vignes à Saint-Regracien, moyennant le sixte de la vendange et sept sols de cens annuel par Johan de Maignac, aumônier de Saint-Barthélemy à Guillaume Roy, de Bourgneuf. — Membres du Corps de Ville : Johan Chauderer, Guillame Boulart l'aîné, Loys Buffet, Helye Gillebert, Guillame Boulart le jeune, Fremin Boulart, Aymery Sudre, Johan de Xainctonge, Georges Bressuyre, Johan Poussart, Johan de Lomaria, Pierre Boudre, Johan Dehan, Pierre Labroue, Johan Du Poiz, Raymond Carbonel, Johan de Lesgue le jeune, Pierre Bernart, Guillame de La Gravelle, Xaudrin le Roy, Domingon Rouxon, etc. (1er décembre 1367). — Ratification par Vincent Gorraut, maire de La Rochelle, du bail au sixte des fruits par Johan de Maignac à Perrot Maynart, de la Ribotelère, d'une vigne au fief de Manigoute sur le chemin de la Sauzaie à Marcille. « Ce fut fait et donné, présens honnorables hommes et saiges, sires Johan Chauderer, maistre Guil-

lame Boulart lésné, sire Loys Buffet, Guillame de la Gravelle, Johan Dehan, George Bressuyre, Guillame Blein, Itier de Langle, Hélie Auffroy et plusors autres, en nostre eschevinage tenu le V[e] jour du moys de janvier l'an 1367. »

H. 25. (Liasse.) — 14 chartes, parchemin, sceaux perdus.

1368-1369. — Acensements par Jehan de Maignac, aumônier de Saint-Barthélemy, à Hélie Micheau et Pierre Borart d'une pièce de vigne à Lousmeau (Pierre-le-Gras, auditeur juré de la cour du scel. 29 juillet 1368); — à Jehan Vrignaut et à Guillemette sa femme, de maisons et vergers à Lafons (29 août 1368); — de deux maisons à Ardillières à Guillame de la Couste, de La Rochelle (29 août 1368); — d'une pièce de vigne blanche au fief du sire de Vivonne à Helie Chambrer, d'Aytré. — Ratification par Jehan Marchant, maire de La Rochelle, des acensements de vignes consentis par le prieur de l'aumônerie au profit de Guillame de La Couste. Membres du corps de ville : Jehan Chauderer, Guillame Boulart l'aîné, Jehan de Lomaria, Giraut Augueric, Pierre de la Rougne, Guillame le Camus, Laurens Aubar, Jehan Pepin et plusieurs autres bourgeois (en nostre esquevinage, le 22 novembre 1368). — Arrentement d'une pièce de vignes sise au fief de noble Johan Chasteigner, chevalier, seigneur de la Salle d'Aytré, par Robert Peurer, prêtre à Micheau Fontaineau, bourgeois de La Rochelle (11 octobre 1369). — Arrentement d'une pièce de vigne blanche par le prieur de Saint-Barthélemy à Guillame Boseau (14 octobre 1369), à Saint-Rogatien. — Bail de deux quartiers de vigne blanche par Jehan de Maignac, aumônier de Saint-Barthélemy à Arnaut Gombaut, de Saint-Rogatien (14 octobre 1369). — Ratification par Jehan Henry, maire de La Rochelle « en nostre esquevinage » des arrentements consentis par le prieur de Saint-Barthélemy au profit de Guillame Boseau (14 novembre 1367). — Arrentement d'une pièce de vigne blanche à Jehan Royan et Guillemette la Battellere sa femme, de Saint Rogacien, par le prieur de Saint-Barthélemy (8 novembre 1369). — Délaissement par Guiart de Burlé, valet, à Johan Coutin, de Monroy, d'une pièce de terre « gainable » tenant à la vigne de la veuve Jean Martin, d'autre bout à la terre de Guillame Thomas, de Laubreée, d'un bout au chemin de Laubreée à la Cabane, pour défaut de payement des devoirs à Guiart appartenant audit fief (16 novembre 1369). — Bail, d'un demi quartier de vigne blanche, au sixtain de la récolte, par Fortet Bernart, à Arnaut Pipet, sur les quatre quartiers arrentés audit Bernart par l'aumônier de Saint-Barthélemy (19 février 1369.)

H. 26. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin.

1370-1372. — État des possessions de l'aumônerie Saint-Barthélemy dans les paroisses de Saint-Xandre, Dompierre, Nieul et Laubressay. — Arrentement d'une maison et vergers en dépendant sis en la paroisse de Dompierre par Johan de Maignac, aumônier de Saint-Barthélemy à Arnault Rambert et à Guillemette Picarde, sa femme, ratifié par le maire et les bourgeois de la ville de La Rochelle (17 septembre 1370). — Vente par Hélie Gillebert, bourgeois de La Rochelle à Johan de Maignac, aumônier de Saint-Barthélemy, de soixante et dix sols de rente annuelle et perpétuelle sur quatre livres de rente à lui dues par Étienne Chacat dit l'Escribot, d'Aytré. — Augmentation de l'acensement d'une vigne au fief de la Sauzée, élevée de six à quinze sols par an, payables à Pâques et à la Toussaint et dus à l'aumônerie par Aimeri de la Brouce. — Remise par Johan de Maignac, aumônier de Saint-Barthélemy de 5 sols de rente sur les 35 sols qu'Arnault Rambert et Guillemette, sa femme devaient à l'aumônerie sur une maison et vergers à eux baillés, à la charge que l'aumônier et ses successeurs seront déchargés de la garantie desdits vergers. (23 février 1370); — avec la ratification par Jehan Chaurerer, maire et les bourgeois de La Rochelle en leur échevinage (5 mars 1370). — Amortissement de tout ce qui appartenait à l'aumônerie Saint-Barthelemy en la paroisse de Périgny, à cause de la maison Saint-Jacques du Pérot, fiefs des Chevalliers, des Mouseaux, et de la Planche, Johan Chauderer, bourgeois de La Rochelle. — Arrentements par Johan de Beaulieu, prêtre, commandeur de la commanderie Saint-Ladre près de La Rochelle de vignes en la paroisse Notre-Dame de Cougnes à Johan Chevaler, des Salines et Johan Mercier, de La Rochelle (1[er] mai 1371). — Arrentement d'un demi-quartier de terre « frouste, gaste et déserte » en l'île de Ré par Johan de Maignac, gouverneur de l'aumônerie à Thomas Lemozin, de la Flotte (25 juin 1371). — Vente de deux pièces de vignes blanches, en la seigneurie de Dompierre, par Johan Seignorin et Marion Paillolle à maître Bernard Tomillo, maréchal, à Dompierre (15 novembre 1371). — Acensement par Johan de Maignac, aumônier de Saint-Barthélemy à Guillame Turineau, de Loberçay de Saint-Xandre, de quatre pièces de vignes touchant d'un bout à la vigne de la « Confrairie d'Amours instituée en l'église de Marcille. » (24 novembre 1371) avec la ratification (3 janvier) du maire Guillame Boulart. — Acensement par Martin Flon, bourgeois de La Rochelle à Aymery Pacquereau et a Aymery Godaut, de Ballon, d'une pièce de

vigne blanche en ladite paroisse, contenant trois quartiers (12 novembre 1371). — Bail de quatre pièces de terre en la paroisse de Saint-Xandre, par Johan de Maignac, à Guillaume Blein, bourgeois de La Rochelle, au huitième des fruits (17 novembre 1371). — Bail de deux quartiers et demi de vignes, en la paroisse de Marsilly, par Johan de Maignac, aumônier de Saint-Barthélemy à Pierre Barrac, demeurant à Clavetes de Saint-Rogacien (3 janvier 1371). — Acensement d'une pièce de vignes blanches du Fraisne, par Jean de Maignac, aumônier de Saint-Barthélemy à Jehan Berthault, bourgeois de La Rochelle et Guillemette de Lomaria, sa femme (5 février 1371). — Donation entre vifs par Guillame Fourner, de Puyliboreau à Marguerite Chalue, sa femme. (25 juillet 1372). — « Extrait du privilége donné et conféré par les Roys de bonne mémoyre aux bourgeoys, manans et habitans de La Rochelle » (novembre 1461) par François Joubert, chevalier, conseiller et maître des requêtes ordinaires du Conseil du Roi, à la requête de maître Hilaire Bigot, procureur de la ville de La Rochelle, pour les maire, échevins, conseillers et pairs et noble homme et sage maître Jehan de Fourest, au nom de l'aumônier de Saint-Barthélemy. — (Sceau figurant l'écu de France ancien entre les deux tours du port de La Rochelle, dans lequel pénétrent de nombreux navires). — Lettres de noblesse conférées par le roi Charles VIII aux maires et échevins de La Rochelle (8 janvier 1372. Texte latin publié intégralement par le P. Arcère, *histoire de La Rochelle*, tome II, page 673.) — Acensement par Johan de Maignac, aumônier de Saint-Barthélemy à Johan Boutinart, bourgeois de La Rochelle et Guillemette de Lomaria, sa femme, d'une pièce de vignes blanches, du Fraigne (5 février 1371).

H. 27. (Liasse.) — 14 chartes, parchemin (sceau de la Sénéchaussée).

1372-1377. — Acensement de vignes par Guillame Lohet et Johanne sa sœur, femme Johan Mercier, de Nyoil en Aunis à Pierre Dessart, bourgeois de La Rochelle. — Donation d'un demi-quartier de vignes par Hélies de la Gravelle, bourgeois de La Rochelle à Guillame Noël, de Laleu (30 novembre 1373.) (Ecu de France ancien, supporté par deux griffons, contre sceau à six fleurs de lys chargé des lettres FREP.) — Partage de la succession de Pernelle Cornue entre ses enfants Pierre et Marion, femme de Thomas Ardoin, bourgeois de La Rochelle (1374). — Testament de Guillemette de Cave, veuve d'Étienne Le Fardeleur, bourgeois de La Rochelle en faveur de l'aumônerie (7 juillet 1374). — Baillettes de maisons et vergers par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Perot Sauvaget, Pernelle Baudoize, et Johan Brossart, de La Rochelle (28 octobre 1374). — Ratification par Jacques de Monmor, chevalier, gouverneur et capitaine pour le roi de France, notre sire, de la ville de La Rochelle, châtellenie et ressort en dépendant, des lettres passées sous le scel établi aux contrats par Jehan Masion (2 janvier 1374). — Transaction entre Pierre Esnaud, des Brandes de Dompierre et Jehanne Mestivier, veuve de Guillaume Loyer (2 mars 1375). — Acensement d'une maison rue Chaudellerie à Boulard et à Sauvigny (8 mars 1375). — Vente par Jehan de Maignac, aumônier de Saint-Barthélemy à Guillaume de Pontieu d'Ardillères, de terres et vignes sises audit lieu (2 décembre 1375) (sceau de France ancien, supporté par deux griffons, légende du contre sceau détruite, sauf les lettres S. REGINAD.) — Reconnaissance donnée par Guillame Auger et sa femme Hylaire Aymonne des meubles d'Alizen Johanne, veuve de Pierre Marieteau, bourgeois de La Rochelle. « Une corte pointe, un chalon, du pois de quarante soulz, item cinq linceux de deux telles, item une « pelle qui tient une seillée... item un pelon, qui tient le « quart d'une seillée, item une touaille d'estouppes de deux « aulnes, item une arche qui peut bieu valoir dix soulz, « item une petite greille, item une couche du pris de qua« rante soulz, item quatorze frans d'or, des quieux qua« torze frans d'or, ge ladite Hilaire ge n'avoie baillé audit « fehu Pierre Mariete a fois que doze livres et dimée en « argent franc pour vinct et six soulz et un fran d'or et « dimée que ledit fehu devoit fere pour le droit de la ves« selle d'estain de André et Guillame Chemers, mes en« fans. » (3 janvier 1375.) — Arrentement par Guillame Lohet et Johanne Lohete, sa sœur, femme Johan Mercier, de Nyoil en Aunis à Pierre Dessart, bourgeois de La Rochelle, d'une pièce de vigne sise à Nyoil (le bas de la charte est rongé). — Vente de deux pièces de vignes par Letice Garnier, de Tasdon, veuve Johan Coyme à Thomas Brouart, bourgeois de La Rochelle (24 septembre 1376). — Commission de receveur des cens, rentes et arrérages de la seigneurie de la Salle d'Aytré délivrée à Guillame Chemer par noble homme Johan Chastaigner chevalier, seigneur de la Salle d'Aytré (12 janvier 1376). — Acensement d'une pièce de vigne blanche à Dompierre par Arnaude de Lomaria, fille de feu Guion de Lomaria, bourgeois de La Rochelle, à Johan Dubois, de Dompierre (25 avril 1377). — Bail par Johan de Maignac, aumônier de Saint-Barthélemy à Guillame Violea de Saint-Sauveur de La Rochelle, de deux quartiers de vignes sur la route de Lagord (22 janvier 1377).

H. 28. (Liasse.) — 15 chartes, parchemin, sceaux perdus.

1378-1379. — Bail par Johan Du Solier, bourgeois de La Rochelle, aumônier de Saint-Barthélemy à Johan Paquenot et Pierre Brochet, de la Sauzaie de Saint-Xandre d'un quartier et demi de vigne blanche au fief de Manigoute (13 mars 1378). — Acensement par Johan du Solier, aumônier de Saint-Barthélemy à Johan Chauvet, de Laleu, d'un masureau et un verger à Vaugoing, provenant de feu Hélie de la Gravelle, bourgeois de La Rochelle et appartenant à l'aumônerie (15 mai 1378). — Vente d'une rente annuelle de cent sols par Hugues de La Roussere, clerc et bourgeois de La Rochelle, à Denise Seguyne, veuve de Pierre Thenoteau (30 juillet 1378). — Bail d'une maison et treuil par Jehan du Solier, aumônier de Saint-Barthélemy à Tiphaine Olive et Etienne Poussart, son fils de Saint-Xandre (28 décembre 1378). — Bail par le même à Thomas Voisin, de Saint-Xandre pour 30 sols de rente et le quart des fruits de vignes, verger et trois maisons tenant à la vigne de la confrérie du Saint-Esprit desservie en l'église de Saint-Xandre (28 décembre 1378). — Bail d'un quartier et demi vigne mélisse au fief des Saisies par le même à Pierre Vincens et Soline Lemosine, sa femme, demeurant à Nieul en Aunis (8 janvier 1378). — Acensement d'une maison et ses dépendances à Saint-Maurice par le même à Masse Reveau, de La Jarne (17 avril 1379). — Acensement de deux pièces de vignes à Romagné par Johanne Saincterre à Johan Dergues le Galois, de Saint-Xandre (2 mai 1379). — Bail par l'aumônier de Saint-Barthélemy d'une maison tenant à celle de l'abbaye de Charon, à Heliot Baiart, de Puilboreau (15 juillet 1379). — d'un quartier et demi de vignes blanches à Romagné, à Guillame Bruneau, de Saint-Xandre; — d'un quartier et demi de vignes aux Gardes, à Aubin Coulon, de Saint-Rogacien; — d'une pièce de vigne à la Salle d'Aytré, à Naudin Gadillert, bourgeois de La Rochelle (29 novembre 1379); — d'une pièce de vignes blanches à Angoulins, à Vincent Santiller et à Johanne Delangle, sa femme; — d'une pièce de vignes blanches à la Courbe à Pierre Xandrin, bourgeois de La Rochelle. — Pierre Dessars, garde du scel royal.

H. 29. (Liasse.) — 15 chartes, parchemin.

1380. — Testament de Jehan Du Pois, bourgeois de la Rochelle, demeurant près la porte de chef de ville par lequel il lègue une rente annuelle de 10 livres à l'aumônerie Saint-Berthomé. Sire Jehan Chauderer, maire. (4, septembre 1380). — Bail par l'aumônier de Saint-Berthomé à Guillaume de Nyort, et Jean Arnault de Saint-Xandre, d'un quartier de vignes sis près du Payau, au quart des fruits et 15 sols de cens. Johan Bourreau, notaire (octobre 1380). — Baux par Jehan Rouart, bourgeois, aumônier de Saint-Berthomé, à Huguet Boylaigne, demeurant à Losmeau, d'une pièce de vigne melisse, sise audit lieu (16 octobre 1380); — à Raymond des Chastellers, de deux vignes sises à Saint-Xandre, l'une au tiers, l'autre au quart des fruits (28 octobre 1380); — à Heliot Bayart, de Puyliboreau, d'une pièce de vigne mélisse au quart des fruits et 20 sols de cens (28 octobre 1380); — à Arnaut Robert, de deux pièces de vignes blanches à Puyliboreau (28 octobre 1380); — à Pierre Paillisson demeurant à La Ribotelière, d'une vigne de deux quartiers et demi sise à Saint-Xandre, au quart des fruits et cinq sols de cens, (5 novembre 1380); — à Guillame Denis et Ozanne Arboulère, sa femme, demeurant à Guygnefole, autorisée de son « seigneur époux » d'une pièce de vigne mélisse, sise au fief du seigneur de Laleu (11 novembre 1380); — à Regnaut, porcher, demeurant au Payau, de deux quartiers de vignes blanches sis à Montail, au quart des fruits et 22 sols 6 deniers de cens (17 novembre 1380). — Bail par Arnaud Pelisson, bourgeois de la Rochelle, à Pierre Audouer de Saint-Rogacien, de deux quartiers de vignes sis au fief des Petites-Gardes. (17 novembre 1380.) — Bail, par Johan Rouart, aumônier de Saint-Berthomé, à Jehan Maynier, de Puyliboreau, d'une maison et verger sis à Puyliborau, confrontant à l'abbaye de Charon (26 novembre 1380); — d'une pièce de vigne blanche sise à Fronsac, à Guillaume Large, demeurant à Lagors, au quart des fruits et quinze sols de cens. (29 décembre 1380); — de deux pièces de vignes, une blanche et l'autre chauchée sur la route de Saint-Xandre à Nyoil, à Guillaume Angeler et Marion de Lespine, sa femme, demeurant à Laubrecay, paroisse de Saint-Xandre, (13 janvier 1380); — d'une maison et ses dépendances, à la Courbe, à Arnaut Caradieu, demeurant à la Rochelle, (3 février 1380); — d'une petite maison et ses dépendances, à la Courbe à Arnaut Caradieu, demeurant à la Rochelle-Jean Bourreau, garde du scel royal (3 férier 1380).

H. 30. (Liasse.) — 23 chartes, parchemin; sceaux perdus.

1381. — Baux pour 3 livres 10 sols de rente, par Johan Rouart, aumônier de Saint-Barthélemy (Saint-Berthomé) à Jehan Chebrer, de Saint-Xandre, d'une travée de maisons audit Saint-Xandre, tenant: d'un côté à l'arbergement de ladite aumônerie; d'autre, à une travée de mai-

sons qu'Étienne Poussart tient de l'aumônerie ; par devant, au chemin de Saint-Xandre à La Ribotelière, et les vergers tenant à celui de l'aumônerie, d'autre à celui que Guillaume Sauvaget tient de l'aumônerie (5 juin 1381); — de quatre counées de vignes, en la paroisse de Dompierre, à Sauvestre La Personne et à Ysabeau Barbère, sa femme, demeurant aux Brandes, en ladite paroisse. Cette charte mentionne « la confrairie de Nostre-Dame desservie en l'église de Dompierre. » (Jehan Masson, garde-scel, 12 juillet) ; — d'une pièce de terre déserte et son fonds, au grand fief d'Aunis, à Pierre Bourgnoveau et Jean, son fils, paroissiens de Marcille (22 juillet) ; — d'une pièce de vigne « au carrefour de Vaugoing » à Pierre de Médis, demeurant à Laleu (17 août), sceau fleurdelysé brisé ; — de trois pièces de vignes sises à La Gors à Perrot Maynart, demeurant à La Gors (16 novembre 1381). — Donation faite par Raymonde Caffine demeurant à Laubertère, paroisse de Saint-Méart, à Johan Peton, son mari, du tiers de tous ses biens (26 novembre 1381). — Quittance de mariage de Raymonde Caffine à Johan Peton, son mari (16 novembre). Bail de trois pièces de vignes par l'aumônier de Saint-Bertomé à Perrot Maynart, demeurant à Lagors (16 novembre) ; — d'une pièce de vignes à Mireuil à Johan Gastineau, demeurant à la Rochelle (17 novembre); — de deux quartiers de vignes sises à Romagné, à Jehan Masse demeurant à Saint-Xandre (23 novembre); — d'une maison sise à Saint-Xandre et d'une pièce de vignes à Guillaume Demort, demeurant à Saint-Xandre, pour 45 sols de rente annuelle au cinquième des fruits et à 23 sols de cens payable à la Saint-Martin, à Chênevert Poussard, demeurant à Saint-Xandre (23 novembre); — de deux pièces de vignes sises en la censive du seigneur de Fronsac, à Jehan Leberton et à Marguerite sa femme, au quart des fruits et à 35 sols de cens (24 novembre) ; — d'un appentis et d'un verger sis à Saint-Xandre, pour 35 sols de rente payable à la Toussaint et à Pâques, à Tibault Rousseau, de Saint-Xandre (27 novembre). — Bail d'un appentis et d'un verger sis à Saint-Xandre, pour 35 sols 4 deniers de rente, à Arnaud Matin (6 décembre); — d'une maison sise à Saint-Xandre, pour 33 sols, 4 deniers de rente, à Pierre Audoer (6 décembre) ; — d'un appentis et verger à Saint-Xandre à Arnault Rousseau (6 décembre). — Vidimus du bail d'une pièce de vigne sise à Pyliboreau, à Jean Fourner ; — d'une pièce de terre déserte, au grand fief d'Aunis, paroisse de Marceille, à Nicolas de Maignac (12 février); — d'une maison avec treuil et appentis à Benoît d'Esnandes, demeurant à Saint-Rogacien (15 février). — Vidimus du bail passé entre l'aumônier de Saint-Berthomé et Guillaume Dutil et Florence, sa femme, au sujet d'une maison et vignes en dépendant, sises à la Courbe (17 février). — Double du bail précédent. — Bail d'une pièce de vignes sise au fief de Rochefort par l'aumônier de Saint-Berthomé à Johanne Marillet, au tiers des fruits et 10 sols de cens (21 février). Le haut de la charte est rongé.

H. 31. (Liasse.) — 14 chartes, sur parchemin; sceau fleurdelysé brisé.

1382-1384. — Titre nouvel, par lequel Johan Boutinart, de Saint-Xandre, est obligé envers l'aumônerie Saint-Berthomé, de lui payer 6 livres de rente, auparavant dues par Geofroy Manon, sur une maison sise à la Chaucherie (mardi, veille de la fête de Saint-Eutrope). — Baux d'une pièce de vigne à la Crapaudère, paroisse de Laleu, par Johan Rouart, aumônier de Saint-Berthomé à Penot Du Serrie, bourgeois de La Rochelle à 5 sols de cens et au tiers des fruits (5 décembre). — d'une maison et ses dépendances en la cour des Pinaux, à Lucas Drouhaut, demeurant en la paroisse de Sainte-Soulle, en Aunis, au village de Husseau (3 février) ; — d'une maison et verger au Colombier, près La Rochelle, à Jehan Bonenfant et Jehan Bachime, sa femme, demeurant à La Rochelle (19 mai) ; — d'une pièce de vigne blanche à Vaugoing à Pierre Ayron, bourgeois, de la Rochelle (25 octobre 1383) ; — de 8 pièces de vignes en la paroisse de Dompierre à Seguin Boutaut et à Jeanne Richarde, sa femme (27 octobre 1383); — de 2 pièces de vigne, à La Combe, à Guillaume Lemaistre, demeurant aux Brandes, paroisse de Dompierre (15 novembre 1383). — Quittance de mariage donnée par Johan Sabouraut et Michelle Fornère, sa femme, à Guillaume Forner et Margot Chaslue, sa femme, demeurant à Puyliboreau, père et mère de Michelle Fornère (27 août 1384); — Baux de quatre vignes sises à Saint-Xandre, à Jehan Foulcault, demeurant à Saint-Xandre (23 octobre 1384) ; — d'une pièce de vigne à Saint-Rogacien, à Guillaume Davyau et Hélyot Touar, demeurant à Bourgneuf en Aunis (23 octobre 1384) ; — d'une maison sise au fief de Romaigné, à Denis Le François, demeurant à Romagné, à 32 sols de rente et le quart des fruits (20 novembre 1384) ; — d'une vigne sise à Saint-Rogacien, à Héliot Prieur, demeurant à Bourgneuf (8 janvier 1384). — Procurations données par Hugues de La Roussère à Thomas Testart, Johan Guillot à Johan Jousselin, Johan Masse à Guillaume Brunet (19 mars 1384).

H. 32. (Liasse.) — 12 chartes, parchemin.

1385. — Donation entre vifs, faite par Guillaume Pierre, de la Rochelle, et Guillemette Morière, sa femme, à Thomas Brouart, gouverneur de l'aumônerie Saint-Berthomé

de La Rochelle, de tous leurs biens, sans réserve. Foulques de Cheneveres, garde du scel royal, Morice Davy et Nicolas Dugué, notaires jurés (6 août 1385). — Baux d'une maison sise à La Rochelle, rue de la Jueverie, par Thomas Brouart, gouverneur de l'aumônerie, à Héliot Roux, pour 70 sols de rente. Pierre Dessars, garde-scel ; Jehan Delaguière, auditeur ; — à Jehan Rueaume, demeurant à La Rochelle, son fils et Dardon Gaschete, sa femme, d'une pièce de vigne au lieu appelé Pisseargent près de la Crapaudere (24 septembre 1385) ; — à Jehan Dupuy, demeurant à la Sausaie, en la paroisse de Saint-Xandre, d'un quartier de vigne, pour 12 sols de cens (1er décembre 1385). Hugues de la Roussère clerc, garde-scel. — Baillette de maisons, jardins et champs, par Jehan Pouisset, demeurant à la Rochelle, à Clément Rangaut, demeurant à Sainte-Soulle (5 octobre 1385). — Arrentements d'une maison, de vignes et leurs dépendances, par Thomas Brouart, aumônier de Saint-Berthomé, à Arnaut et Jehan Gousse et à Héliote du Broil, femme dudit Jehan Gousse ; — d'une pièce de vigne sise à Romagné, au cinquième des fruits et 6 sols de cens, à Denis Le Francoys demeurant audit lieu, (14 janvier 1385) ; — d'une pièce de vigne et ses dépendances, à Jehan Jossemeau et Arnaut Boerent, prêtres ; — d'une pièce de vigne blanche à Puyliboreau, à Jehan Jossemeau et Arnaut Boerent, prêtres (27 janvier 1385). — d'une pièce de vigne appartenant à l'hospice Saint-Berthomé, au sixte des fruits et 30 sols de cens, à Guillame Rouillé dit Pouissonnet, demeurant à Saint-Xandre, par le gouverneur de l'aumônerie Saint-Berthomé. Hugues de La Roussère, garde du scel (24 février 1385). — Échange entre Guillame Lorret, « cousturer » bourgeois de La Rochelle, Ayliz Jehanne, sa femme, et Raphaël Du Franchon, aumônier de Saint-Berthomé, d'un quartier de vigne sis au grand fief d'Aunis près Saint-Xandre, contre une pièce dépendant de la paroisse de Saint-Rogacien, au grand fief de Pomerou (1er mars 1385). Hugues de La Roussère, clerc, garde-scel. — Arrentement d'une pièce de terre sise à la Courbe, par Thomas Brouart, aumônier de Saint-Berthomé à Guillame Bar, demeurant à Saint-Nicolas de la Rochelle (La partie inférieure de la charte manque.)

H. 33. (Liasse.) — 12 chartes sur parchemin, sceaux perdus.

1386. — Reconnaissance donnée par Jehan Rousse, bourgeois de La Rochelle, et Jehanne Auban, sa femme, à Jehan Bertin, prêtre, de la somme de douze vingt livres tournois, à cause des arrérages échus de soixante livres de rente annuelle. — Vente, par Arnaut Boynot, demeurant à Chaignollet, paroisse de Dompierre, d'une rente de 30 sols de cens assise sur une pièce de vigne blanche appelée la Gontère, près de Ronsai, contenant 5 quartiers (8 août 1386). — Arrentement, par Thomas Brouart, gouverneur de l'aumônerie de Saint-Barthélemy, à Guillame Roy, né en Touraine, demeurant à Losmeau, paroisse de Nyoil, en Aulnis, de deux pièces de vigne (16 septembre 1386). — Bail, par honorable homme maître Jehan Rousse, bourgeois de La Rochelle, à Jehan de Godes, fournier, demeurant en la même ville, d'un quartier et demi de vigne blanche, paroisse de Lagord (23 octobre 1386). Hugues de La Roussière, garde du scel. — Arrentements, par honorable homme Thomas Brouart, gouverneur de l'aumônerie Saint-Berthomé, à Bernard Plantart, d'une pièce de vigne tenant d'un bout au chemin de Vaugoin au Treuil de Saint-Michel, paroisse de Laleu (17 novembre 1386). — à Guillame Ferreau, demeurant à Romagné, d'une maison et verger sis audit lieu, d'une ouche et demi-quartier de vigne, pour 25 sols de rente et le quart des fruits (2 novembre 1386). — Arrentement, par Colin Josmer, demeurant à Laleu et Parnelle Lescuyère sa femme, veuve de Girard de Burle dit de Courdaux, à Pierre Boudre, bourgeois de la Rochelle, d'une maison sise à Saint-Xandre, touchant le cimetière dudit lieu (14 décembre 1380). — Baux, au cinquième des fruits et 9 sols de cens, faits par Thomas Brouart gouverneur de l'aumônerie Saint-Berthomé, à Olivier Aymon et Jehanne La Joline, sa belle-mère, d'un quartier de vigne blanche sise au fief des Crouzades (14 janvier 1386) ; — à Guillame Gorrin, bourgeois de La Rochelle, de deux quartiers et demi de vigne, appelés la vigne des Rèzes (8 mars 1386) ; — d'une maison et 6 sillons de terre à Saint-Xandre, à Ytier de Chalignac, demeurant audit lieu (17 mars 1386) ; — de deux pièces de vigne, à Jehan Hervé, de Lagord, au quart des fruits et 6 sols de cens (17 mars 1386) ; — de deux pièces de vigne melisse sises au fief de la Bastardière près de Lommeau, à Maurice Boutet, demeurant audit Lommeau, paroisse de Nyoil (24 mars 1386). Jehan Garin, garde du scel royal

H. 34. (Liasse.) — 15 chartes, in-folio, sceau fleurdelysé en cire brune.

1387. — Baux de deux pièces de vignes sises à Puilboreau, par Thomas Brouart, aumônier de Saint-Barthomé, à Jehan Maurice, clerc, demeurant en ladite ville (27 avril 1387). Simon Pineau, clerc, auditeur juré de la Cour du scel. — Échange entre Thomas Brouart, aumônier de l'hôpital Saint-Barthélemy, et Jehan Boutinard, demeurant à Saint-Xandre, de 100 sols de rente sis sur un hébergement à Saint-Rogatien, contre 4 livres de rente sur une maison

appartenant à l'hôpital, sise en la rue la Charreterie, en la ville de La Rochelle, tenant d'une part à la maison de Jehan Mahon, d'autre à celle de Pierre de la Houe, et d'un bout à la dite rue, et pour 20 sols sur une maison et verger sis à la Ribotellière, appartenant à Thenot Poussart, et se tient d'un côté à la maison des héritiers Guillaume Blouin, d'autre côté à la maison de la confrérie du Saint-Esprit, desservie en l'église de Saint-Xandre (18 juin 1387). — Cession, par honorable homme et sage maître Jehan Ducheillou, bourgeois de La Rochelle, aumônier de Saint-Barthélemy, à Guillaume Arbert, d'un demi-quartier de vigne au fief des Jarries tenant au chemin des Marais, pour cultiver ladite vigne (8 septembre 1387). — Marché passé entre Jehan Du Cheillou, aumônier de Saint-Barthélemy, et Jehan Mauléon, de la paroisse de Saint-Jehan du Perrot de La Rochelle, pour l'exploitation d'une vigne mélisse, contenant un quartier, sise à Vaugoin (27 octobre 1387.) — Baux par honorable homme et sage maître Jehan Du Cheillou, bourgeois de La Rochelle et gouverneur de l'aumônerie Saint-Berthomé, à Pierre et Jehan Jarry, son fils, de Saint-Xandre, d'une pièce de vigne sise au fief des Jarries et de diverses pièces sises à Loubressay. Jehan Garin, garde-scel ; André Chaillé, notaire (3 novembre 1387); — à Jehan Boilame et Colète, sa femme, de deux pièces de vigne au fief de Fronsac, au quart des fruits et 15 sols de cens. Guillaume Garin, garde-scel ; J. Papin, notaire (3 novembre 1387); — à Guillaume Babinot, d'une pièce de vigne sise à Saint-Maurice, à 50 sols de cens et au sixtain des fruits (3 novembre 1387); — à Arnaut Bongrain, Jehanne Poline, sa femme, et Héliot Bongrain, demeurant à la Rochelle, paroisse de Notre-Dame-de-Coignes, de diverses pièces de vigne, près de Mirail, paroisse de Saint-Maurice, au tiers des fruits et 13 sols, 4 deniers de cens. Jehan Garin, garde-scel ; André Chaillé, notaire (11 novembre 1387); — à Jean Joussemeau, prêtre, de 3 quartiers de vigne, près Mireuil, paroisse Saint-Maurice, à 10 sols de cens et un quart des fruits (25 novembre 1387). — Transport d'une rente de 11 livres 2 sols 3 deniers assise sur le lieu de Vaugoin et sur une maison à La Rochelle, à l'aumônier de Saint-Berthomé, par Jean de Fessac. La plus grande partie de la charte est pourrie et rongée (1387). — Baux d'une vigne, au fief de Fessac, paroisse de Laleu, par l'aumônier de Saint-Berthomé, à Raymond Moreau, pour 20 sols de cens et le quart des fruits (26 décembre 1387); — d'une pièce de vigne sise près Vaugouin, à 9 sols de cens et le tiers des fruits, à Jehan de Nauves, de la paroisse Saint-Jehan du Perrot de La Rochelle (1387); — de deux pièces de vignes au fief Vaugouin-Fessac de Laleu, au tiers des fruits, à Jeanne et Guillaume Mestivier (1387); — de deux quartiers de vigne, à 10 sols de cens et au tiers des fruits (fief de Fessac, paroisse de Laleu), à Lizon de La Croix (1er février 1387); — de deux quartiers de vigne près de Beaulieu, au sixtain des fruits, à Laurent Delagousse, paroisse de Lagors. Jehan Garin, garde-scel (22 février 1387).

H. 35. (Liasse.) — 10 chartes sur parchemin, sceaux perdus.

1388. — Baillettes, d'un « quasseron » et demi de vigne « mesleisse » au cinquième des fruits et 5 sols de cens, au fief des Bastardières, à Lhoumeau, tenant d'un bout à la motte à Grimault, par Johan du Cheillou, aumônier de Saint-Berthomé, à Huguet Merlat, de Nyoil ; Guillaume Garin, garde-scel (20 août 1388) ; — d'une pièce de vigne blanche contenant un quartier ou environ, sise auprès de Lhoumeau, au fief de la Bastardière, à Jehan Girart et Meriotte Comtesse, sa femme, demeurant à Lhoumeau, paroisse de Nyeulh en Aulnis (18 octobre 1388). — Double de la charte précédente. — Baillette d'un demi-quartier de vigne, sise au fief des Jarries, paroisse de Laleu, chargé de la moitié des fruits envers l'aumônerie Saint-Berthomé, à Guillaume Robert (25 octobre 1389). — Transaction entre Guillaume Bar, de La Rochelle ; Arnaut Chaudet, de Tasdon; Giraudin Decoussaudri, Jehanne Daguindelle, sa femme, d'Aytré, au sujet de la succession de Thomas Daguindau, père de ladite Jehanne Daguindelle, d'un masureau et son fonds, sis audit lieu de Tasdon; Guillaume Garin, garde-scel (30 novembre 1388). — Baillettes par Jean du Cheillou, aumônier de Saint-Berthomé, à Jehan Garin, de deux pièces de vigne blanche, contenant un demi-quartier, sises au fief de Rochefort, près du Paiault, moyennant 6 sols de cens et le quart des fruits (6 décembre 1388); — à Johan Chauvet et Marion, sa femme, d'une pièce de vigne sise auprès de Laleu et de Vaugouin, au tiers des fruits et le dizain au prieur d'Aix (très-endommagée ; le commencement et la fin de la charte manquent, et le reste est troué dans plusieurs endroits (mars 1388) ; — à Pierre Boutin, de Saint-Berthomé de La Rochelle, trois pièces de vigne mélisse, près de Vaugoin, au fief de la Jarrie, dont l'une contient deux quartiers, tenant aux vignes du prieur d'Ays et d'un bout au chemin par où l'on va de Vaugouin au treuil du Temple, et d'autre bout à la vigne Jehan Duguécharroux ; la seconde pièce contient un quartier et demi et la dernière deux quartiers (la charte est endommagée) (3 décembre 1388). — à Jehan Legrand et Estenne Billoteau, d'une maison et héritages sis à La Fons (29 décembre 1388). — Vidimus d'un arrentement de 45 sols sur une maison, sise à La Rochelle en la rue derrière Saint-Berthomé, par Jehanne Chaiznelle, veuve de Loys Vincent, bourgeois de La Ro-

chelle, à messire Guillaume Bernart, prêtre de La Rochelle (8 juillet 1374; vidimus du 12 janvier 1388); Guillaume Garin, garde-scel.

H. 36. (Liasse.) — 18 chartes sur parchemin, sceaux perdus.

1389. — Acensements, par Jehan du Cheillou, à Jehan Gevin, demeurant à La Fons, paroisse de Notre-Dame de Cougnes, d'une maison et ses dépendances sises à La Fons (1 avril 1389); — à Pierre Roberty et son fils, messire Jehan Roberty, prêtre, demeurant à Lafons, d'une maison, verger et dépendances (1 avril 1389); — à Thomas Malebrant, dit Ardoin, fourner, bourgeois de La Rochelle, et Guillemette Cassine, sa femme, d'une place et d'un verger situés en la rue de La Broterie, tenant à une maison qui fut à Arnaut le Masson (21 mai 1389); — à Marc Menan, demeurant en la paroisse de Marcilhe, en Aulnys, d'une pièce de vigne blanche, contenant un quartier, sise près de la Croix Guilhebaut (26 mai 1389). — Transaction par laquelle noble homme Pierre de Peyré, écuyer, seigneur de Ciré, cède à Jehan du Chaillou, aumônier de Saint-Berthomé, 90 livres de rente, dont les arrérages annuels sont de 66 sols 8 deniers; André de Langle, garde-scel royal (9 juillet 1389). — Acensements, pour 50 sols, d'une maison et ses dépendances sises à la Jarne, à Yon de Conanz, bourgeois de La Rochelle, par Johan Du Chaillou, gouverneur de l'aumônerie Saint-Berthomé (24 juillet 1389); — d'une pièce de vigne blanche au fief du seigneur de La Salle, à Bernard Delavigne, demeurant au bourg Saint-Nicolas de La Rochelle; André de Langle, garde-scel (5 septembre 1389); — d'un hébergement de deux pièces de vigne, l'une de 3 quartiers et l'autre de 7 quartiers, sises à Pilboreau, moyennant 10 livres de rente, 12 sols de cens, et le sixtain des fruits, à Pierre Poulailler, bourgeois de La Rochelle; André De Langle, garde-scel (28 novembre 1389). — Double de la charte précédente. — Bail de diverses pièces de vigne sarrazine, au fief de Froussac, près de Lafons, par Johan Bertin, prêtre, à Etienne Nohet, Pierre Nohet, Barraut et autres laboureurs; André De Langle, garde-scel; Mathe Bloys, clerc, auditeur et notaire juré de la cour du scel (30 novembre 1389). — Lettre du maire de La Rochelle, Pierre de Condac (élu le 25 avril 1389, sorti de charge le 9 avril 1390. — Note de M. l'abbé Cholet,) ratifiant la baillette d'un hébergement à Puyliboreau, par Jehan Du Chaillou, aumônier de Saint-Berthomé, à Pierre Poulailler et Pernelle de La Haye, (1er décembre 1389). — Baillettes par Jehan Du Chaillou, aumônier de Saint-Berthomé, à Pierre Poulailler, bourgeois de La Rochelle, d'un hébergement sis à Puyliboreau, pour 10 livres de rente, 12 sols de cens et le sixtain des fruits; André de Langle, garde-scel (1 décembre 1389); — à Pierre Poulaillier, d'un hébergement, treuil, verger et dépendances, sur le chemin des Brandes à Lagort, pour 10 livres de rente, le sixtain des fruits, 12 sols 6 deniers de cens; André de Langle, garde-scel (1 décembre 1389); — à Guillaume Maindieu, d'une pièce de vigne blanche, appelée la Varenne, sise au Grand fief d'Aunis (6 décembre 1389). — Transaction par laquelle Guillaume Maindieu s'oblige envers l'aumônier de Saint-Berthomé, au 5e des fruits, 25 sols 4 deniers de cens payables à la Saint-Martin, sur 3 quartiers de vignes appelées la Varenne, sises au Grand fief d'Aunis (6 décembre 1389). — Autorisation donnée par le sénéchal du bailliage de Chaignollet à la baillette suivante, à cause des cens et honneurs dus au roi. — Baillette, par Jehan Ducheillou, à Vidal Decoles, bourgeois de La Rochelle, « d'un verger froust et gast et en désert et les masuraux et murs qui sont par dedans et à l'environ, » que l'aumônerie possède à Vaugoin; André de Langle, garde-scel (7 février 1389). — Baillette par Jehan Bertin, prêtre, à Perrot Guilhen, boucher, bourgeois de La Rochelle, d'une pièce de vigne blanche, sise au fief de Fronssac; André de Langle, garde-scel (9 février 1389).

H. 37. (Liasse.) — 22 chartes, parchemin, 4 sceaux cire verte fleurdélysés.

1390-1394. — Reconnaissance donnée par Jehan Proudhome, demeurant à La Fromagière, paroisse de Dompierre, en Aunis, à messire Jehan Bertin, prêtre, demeurant à La Rochelle, de la somme de 33 sols tournois, arrérages échus de 25 sols de rente dus par ledit messire sur une pièce de vigne blanche assise au Sauzeau, paroisse de Dompierre. Témoins : Jehan Bonneau, Jehan Piron, clercs demeurant à la Rochelle, et Jehan Gauvaing demeurant aux Salines près de ladite ville (9 octobre 1390). — Acensement, par Jehan Bertin, prêtre, à Perrot Dousset demeurant à Huisseau, paroisse Sainte-Soulle, en Aulnys, d'une maison, un masureau, un verger et leurs dépendances, sis audit lieu (2 novembre 1390). — Baillettes, par Jehan du Cheillou, à Perrotin Pelletier, d'un quartier et un casseron de vigne sis au fief de Vaugouin, au tiers des fruits, et le dixain des fruits au prieur d'Aix. Huguet de la Rossère, garde-scel (25 novembre 1390). — A Pierre du Solier et à Jehanne Taillenelle, sa femme, demeurant à Saint-Rogatien, d'une pièce de vigne blanche sise audit lieu (29 novembre 1390). — Baillette, par Jehan Rouart, aumônier de Saint-Berthomé, à Perrot Duseris, d'une pièce de vigne chauchée, contenant deux quartiers, sis à la

Crapaudère (24 février 1390). — Double du précédent. — Transaction entre Jehan Rousse, bourgeois de La Rochelle, veuf de Jehanne Aubane et messire Jehan Bertin, prêtre, au sujet d'une rente de 60 livres, passée sous le sceau de Louis, archidiacre d'Aunis (14 mars 1390). — Cession d'une pièce de vigne blanche, à Chaignollet, par Hilaire Foucaude, demeurant à La Rochelle, à Jean du Cheillou (1er mars 1391). — Don mutuel entre Jehan Poythou et Raymonde Caffine, sa femme, demeurant à Lauberterre (10 septembre 1391). — Échange fait par Jean Roy et sa femme de deux pièces de vigne, contenant deux journées de 5 hommes ou environ, situées au fief du seigneur de Monroy, et Jehan Poythou et Raymonde Caffine, sa femme, demeurant à Lauberterre, pour 8 sols de rente due par Vincent Baunyose et sa femme (10 septembre 1391). — Vente de cent sols de rente pour 40 livres tournois, par Pierre Boutin et Jaquette Boilaive, sa femme, demeurant à Lomeau, paroisse de Nyoil en Aulnys, à Étienne Boilaive, demeurant à Lagors (2 mars 1391). — Reçu donné audit Etienne Boilaive, des droits et honneurs dus à noble et puissant seigneur, monseigneur Tristant, vicomte de Thouars, comte de Benon, seigneur de Talemont et de Laleu, par Johan Prévost, fermier de la terre de Laleu, (14 mai 1392). — Vente par Thomas Testard, à messire Guillaume Bernart, prêtre, de 45 sols de rente sur une maison située derrière l'église Saint-Berthomé de La Rochelle (16 juillet 1392). — Acensement, d'une pièce de vigne blanche, contenant 5 quartiers, sise près de Rompsay, au fief du petit bailliage de Chaignollet, par Arnaut Boynot, demeurant à Chaignollet en Aulnis, à Arnaut Borent, prêtre (29 octobre 1392). — Acensement d'un quartier de vigne mélisse, sis en la paroisse de Lagors, par messire Jehan Bertin, prêtre, à Jehan Bérart (25 janvier 1392). — Acensement d'une vigne contenant deux quartiers, par Jehan du Cheillou, aumônier de Saint-Berthomé, à Jehan Gillebert l'aîné, demeurant à Saint-Maurice. Jehan Jousselin, garde-scel (9 février 1392). — Transaction entre les héritiers Aiznent, et Hugues Guizart et sa femme, curateurs des enfants de feu Raymond Berthomé, au sujet d'une rente de 25 livres, due à l'hôpital de Saint-Barthélemy, sur la seigneurie de Salles, paroisse d'Aytré. Thomas Testard, garde-scel (28 juin 1394). — Délaissement par Tavart et Fouasson, exécuteurs du testament de feu Mairon des Marteaux, à l'hôpital Saint-Barthélemy, de tous les biens dudit Mairon, situés à Salles (28 juin 1374). — Arrentement, par Jean Bertin à Jean Martin et Guillaume Berruyeau, d'un quartier de vigne mélisse, sis à Lagors (25 janvier 1393). — Vente d'un demi-quartier de vigne, paroisse d'Aytré, par l'aumônier de Saint-Berthomé, à Aymery Daniel, moyennant la somme de 15 livres payées comptant (12 août 1394). — Bail de deux quartiers de vigne, au grand fief d'Aunis, paroisse de Marcille, au sixtain des fruits, et 6 sols de cens, par l'aumônier de Saint-Berthomé, à Geoffroy Corme et sa femme, de Saint-Xandre (20 septembre 1394). — Baillette faite par l'aumônier de Saint-Berthomé de trois casserons de vignes, sis au fief de Feissac, près Vaugouin, au tiers des fruits, à Guillaume Perruge et Thiphaine Trillaude, sa femme, de la paroisse de Laleu. Thomas Testard, garde-scel (29 décembre 1394).

H. 38. (Liasse.) — 14 chartes, parchemin, 2 sceaux cire brune fleurdelysés.

1395-1396. — Baillette d'une maison sise à Dompierre, par Jehan du Cheillou, aumônier de Saint-Berthomé, à Jehan Aleton, bourgeois de La Rochelle, demeurant en la grand'rue et Jehan Conte, demeurant à Puyliboreau (18 juin 1395). — Baillettes, par Jehan du Cheillou à « maître Jehan de Poulaine, docteur en médecine », d'une place sise à La Rochelle, proche la porte Chedeville, moyennant 30 sols de cens (15 septembre 1395); — à Yonnet Robert, de Nantilhe, paroisse de Marsille, de deux quartiers de vigne, au quart des fruits et 5 sols de cens (3 octobre 1395) ; — d'un quartier de vigne, au fief de Quatre-Chevaliers, au quart des fruits, à Pierre Chauchet, cordonnier, bourgeois de La Rochelle. Thomas Testart, garde-scel ; Guillaume Legras, clerc, notaire (16 décembre 1395) ; — d'une maison avec verger, sise près de la porte Rambault, paroisse de Notre-Dame de Cougnes de la Rochelle, touchant à la maison de feu Bernard de Pressac, par Nicolas Favereau et Johanne Aymerelle, sa femme, demeurant à Loumeau à « Bretelot d'Artoys, masson » demeurant à La Rochelle, pour 50 sols de rente (23 janvier 1395) ; — d'une maison, sise rue de la Brotterie, par Johanne du Borgeroul, veuve de feu Pierre Perret, de La Rochelle, à Arnaut Borent, prêtre, pour 20 sols de rente (4 février 1395). — Baillette, par Aymery de Lesgue, bourgeois de La Rochelle, à Jehan Baronneau, tonnelier, bourgeois de La Rochelle, de deux quartiers de vigne au fief de Miroil, paroisse de Saint-Maurice, au sixtain de la vendange et 30 sols de cens (1er février 1395). — Baillette, par Johan du Cheillou, à Guillaume Bonneau, d'une maison sise à La Rochelle, en la rue de la Porte-Rambaut, moyennant 44 sols de rente (1er juillet 1396). — Baillette, par Geoffroy Thebaut, bourgeois de la Rochelle, à Marot Bonneouide, René Hélie, son fils, et Catherine Grazillaude, sa femme, d'une maison avec verger au lieu de la Gerne (15 août 1396). — Donation pieuse par Bernarde Casseignonne, veuve de feu Étienne Villain, demeurant à Saint-

Rogatien en Aulnys, à Dieu et à l'aumônerie Saint-Barthomé de La Rochelle, représentée par Jehan du Cheillou, d'une maison avec verger dans la paroisse de Saint-Rogatien (5 décembre 1396). — Baillette, par Jehan du Cheillou, à messire Jehan de Saint-Nazaire, prêtre de La Rochelle, d'une place, pré et bocage sis à Nyoil en Aunis (10 septembre 1396). — Baillette, par Jehan du Cheillou, à Jehan Dourei, demeurant à La Rochelle, d'une pièce de vigne mélisse, sur le chemin de la Crappaudère à Pampin (3 décembre 1396). — Donation à l'hôpital de Saint-Berthomé, d'une maison sise rue de la Chaudelerie, par Pierre Boutin et son fils (18 décembre 1396). — Baillette, par Jehan du Cheillou, à Guillaume Aymes, demeurant à Puyliboreau, paroisse de Lagors en Aulnys, de deux pièces vigne blanche, sises au lieu de Puyliboreau, au fief de Fronsac, pour le quart des fruits et 15 sols de cens (30 décembre 1396).

H. 39. (Liasse.) — 17 chartes, parchemin, sceaux en cire brune fleurdelysés.

1397-1399. — Baillette, par Jehan Du Cheillou, à Pierre Maynart, demeurant à Lagors en Aunys, moyennant le quart des fruits et six sols huit deniers de cens, d'une pièce de vigne au fief de Fronsac (24 novembre 1397). — Baillette, par Jehan Du Cheillou, à Gaultier Lombart, demeurant à Saint-Rogatien, et Symonne de La Fourest, sa femme, d'une pièce de vigne sise au fief de Chieloup, paroisse de Saint-Rogatien (24 novembre 1397). — Baillette d'un quartier et demi de vigne blanche, par maître Jehan Rousse, bourgeois de La Rochelle, à Hélyot Siquaut, laboureur, demeurant à Saint-Maurice, près la Rochelle, (30 novembre 1397). — Sentence au profit de Jean Bertin, contre Jean Martin et Guillaume Bernyau, qui sont condamnés à faire cultiver un quartier de vigne « mélisse sarrasine » près Lagort en Aunis (30 janvier 1397). — Vente par Jehan Favereau, à Jehan Du Cheillou, aumônier de Saint-Berthomé, de quatre appentis, une maison et plusieurs pièce de vignes sises à Marcille, pour 14 livres 6 sols 6 deniers (11 mars 1397). — Baillette, par Jehan Du Cheillou, à Étienne Guilliou de quatre appentis, une maison et verger et leurs dépendances à Marcille, pour 70 sols de rente (11 mars 1397). — Vente par Hilaire Foulquaude, bourgeoise de La Rochelle, à Thomas Laurens, aumônier de Saint-Berthomé, d'une maison et verger au village de Chaignollet près de La Rochelle, (25 avril 1398). — Baillette, moyennant 4 livres de rente, de quatre quartiers de terre au fief de la Guyarde, paroisse de Laleu, par Thomas Laurens, aumônier de Saint-Berthomé, à Hélie du Poiz dit Poissonnier (30 juillet 1398). — Arrentement de quatre quartiers de terre au fief de la Guyarde, par Thomas Laurens, aumônier de Saint-Berthomé, à Héliot du Poiz dit Poissonnier, pour 4 livres de cens. La moitié de ladite pièce provient de la succession de Jehanne de Fessac, veuve d'Hélie de la Gravelle (18 août 1398). — Baillette, par Jehan Bertin, prêtre à La Rochelle, à Johan Morillon, demeurant à Huisseaux, d'une maison, un verger et leurs dépendance sise audit lieu de Huisseaux (23 août 1398). — Baillette, par Thomas Laurens, aumônier de Saint-Berthomé; à Guillaume Caours, frère de ladite feue Perroche et de feu Jean Viaut et Guillaume Chevaler dit de Pons, seigneur époux de Jeannette Caourte, sœur de ladite, de tout le droit, saisine et propriété de ladite aumônerie sur les donations de ladite feue Perroche et dudit feu Jean Viaut son fils, pour 4 livres de rente et 2 chapons (8 septembre 1398). — Baillette d'un quartier et demi de vigne blanche sis au fief du Puy, paroisse de Laleu, par Jehan Guischart, bourgeois de La Rochelle et Jehan Pellerin, demeurant à Laleu, en Aunis (6 décembre 1498). — La charte est très-endommagée en plusieurs endroits. — Baillette d'une pièce de vigne sise à Andille en Aulnis, par frère André Cousdreau, commandeur de la maison aumosnière... dépendant et mouvant de la maison Dieu ou prieuré de Montmorillon (diocèse de Poitiers), à Étienne Hylairet, demeurant à Andille en Aunis (1399). — (La charte est trouée et déchirée en plusieurs endroits.) — Acensement d'un quartier de vigne au fief de Fessac, près Vaugoin, au quart des fruits et 50 sols de cens, par Thomas Laurens, aumônier de Saint-Berthomé, à Roger Mahon, chandelier, demeurant en la rue des Petites-Tendes à la Rochelle (25 avril 1399). — Quittance donnée à l'aumônier de Saint-Berthomé, par Johan Symon, Johanne Mareschale, sa femme, d'une somme de 20 écus d'or par lui comptée. (27 octobre 1399). — Sentence condamnant Pierrot Toreau, demeurant à Aytré, à cultiver un quartier de terre mouvant de l'aumônerie Saint-Berthomé (15 décembre 1399.) — Vente, par Marie Bertine, veuve de feu maître Audoin Salemon, héritière pour le tiers des biens de feu Jehan Bertin, prêtre, à Thomas Laurens, aumônier de Saint-Barthomé, de tous ses droits à la succession dudit Jehan Bertin, pour 200 livres tournois. — Témoins : honorable homme et sage, maître Jehan Bernon, bailli du grand fief d'Aunis, Jehan de Nazaire, prêtre ; André Regnault et Jehan Danges (dernier février 1399).

H. 40. (Liasse.) — n° 1 sceau fleurdelysé en cire rouge. Signature « Ducouldray. »

1373. — Sentence de francs fiefs pour les aumôneries Saint-Berthomé, Saint-Jacques du Pérot, Saint-Julien,

Saint-Thomas, et Saint-Nicolas et de Saint-Ladre de La Rochelle, à la requête des maires, échevins, conseillers et manants de ladite ville, rendue par François Joubert, chevalier, conseiller du Roi notre sire, lieutenant général par autorité royale en la ville et gouvernement de La Rochelle, sur le faits des « francs fiefs et nouveaux acquetz en ladite ville et gouvernement, en vertu des lettres patentes du Roi, nostre sire données à Saint-Germain-en-Laye le 7 septembre dernier. »

H. 41. (Registre.) — In-folio, fermoirs perdus, 163 feuillets, parchemin; initiales de couleur et dorées, rubriques rouges, belle écriture gothique.

1394. — « C'est le livre des héritages, rentes, cens, censes et autres revenues apartenans à la mayson Dieu l'aumounerie de devant l'église de Sainct Barthomé de La Rochelle, laquelle fondèrent très-honorables et feaulx crestiens Alexandre Aufrey, bourgoys de la ville de La Rochelle et Pernelle sa fame, l'an MII^c et troiz renouvelé et extraict des registres, livres, titres et papiers enssiens trouvés en ladicte aumousnerie, Du Cheillou licencié en loys, bourgoys et eschevin de ladicte ville, gouverneur en celuy tems de ladicte aumousnerie, commancé le lundi XIe jour du moys décembre l'an M. III^c IIIj XX et quatorze, en la présence de messire Arnaud Boyrenc, de messire Jehan Nazaire chappellains, lesquelz avoient desservi en ladicte aumousnerie tant ez gouvernement des héritages et recepcions des rentes d'icelles que autrement par vingt ans et plus. Et premièrement sont escriptz audit livre les biens et héritages qu'a et tient ladicte aumousnerie en la dicte ville de La Rochelle (par paroisses). S'ensuyent : Saint-Morice — La leut — La Leizandere — Lagors — Ré — Lousmeau — Nyeulh — Nantille — Marcille — Andille — Marant — Les Hommeaulx — Esnande — Saint-Xandre — Puyliborea — La Jaudon et Lafons — Dompère — La Valée — Chaignollet — Saincte Soulle — Saint-Rogacien — La Maillolere — Ardilleres — Balon — Thayré — Saint-Laurens — Saint-Vivien — Sales en Aulnys — Angoulins — La gerne — Aytré — Tasdon — Périgne.

H. 42. (Liasse.) — 14 chartes parchemin, sceaux perdus.

1400. — Vente par messire Pierre Borreau, prêtre, à Marcille (Marsilly), fils de Pierre Borreau et de feue Catherine Bertine, de sa part de la succession de Savary Bertin à l'aumônerie Saint-Barthélemy, pour vingt-deux livres dix sols tournois, écus d'or à la couronne, valeur vingt-deux sols six deniers tournois la pièce. — Témoins : Jehan de Saint-Nazaire et Jehan de Luché, prêtres desservants en ladite aumônerie, Ardi Aléart, sergent général du Roi en la ville et châtellenie de La Rochelle et Jehan Bernon, bailli du grand fief d'Aunis (18 octobre 1400) « Ledit messire Pierre Borreau a promis et juré aux Saincts-Évangilles Nostre Seigneur, la main mise sur la poitrine, accomplir et entériner bien et léaument. » — Vente par Guillaume Broutille, de Laleu et Thevenne Bienvenue, sa femme, à l'aumônerie du tiers de la succession de Jean Bretin (Bertin) prêtre, pour trente-quatre livres dix-sept sols six deniers tournois. Témoins : Jehan de Saint-Nazaire, prêtre desservant en l'aumônerie, Jehan de Rosiers, écuyer, « Jehan Davy escripvaing de lettre de forme » (12 avril 1400). — Vente par Jacques Barraut, bourgeois et échevin de La Rochelle, à l'aumônerie, de cinquante-cinq livres de cens et cent sols de rente sur Jehan Galet, bourgeois de la Rochelle, Pierre de Lomaria et feue Pernelle de Triaize, pour le prix de douze cents livres tournois (9 octobre 1400). — Baillettes d'une pièce de vigne blanche par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Héliot de Labarrere (18 octobre 1400) ; — de cinq casserons de terre à Pierre Perraudeau (18 octobre 1400) ; — d'une pièce de vigne à Laleu, à Philippe de Martigny, maçon audit lieu (18 octobre 1400). — Jehan du Boys « considérant qu'il est homme fieble, rendable de son corps et de sa veue, tellement qu'il ne veoit, ne porroit soy gouverner et aussi pour la bonne affection qu'il a à ladite aumosnerie et aux pauvres d'icelle, et pour estre participant, racuilli perpétuellement es prières, oraisons et autre bienffaiz d'icelle, » donne à l'aumônerie tous ses biens. — Témoins : Jehan de Sainct Nazaire et Jehan Rousselot, prêtres, Pierrin le Tourneur, notaire royal, Jehan Gosse, de la Vallée de Dompierre, Guillaume Torie et Hélyot Bergeron, de Lentille (Marsilly) — (29 mars 1400) — Baillettes par Thomas Laurens, aumônier de Saint-Barthélemy à Jehan de Fourest et Parnelle Michelle, du Lignon près la Rochelle, d'un quartier et demi de vignes, aux quart des fruits et trente sols de cens, témoins : Pierre Caillet, licencié en lois et Jehan Petit, dit Goys (3 novembre 1400). — Baillettes à Alain le Baillif et Parnelle Pouyne, sa femme, de vignes à Dompierre ; — à Jehan Destoilles, bourgeois de La Rochelle et Parnelle de Russeau, sa femme, de trois quartiers de vignes entre le Lignon et Lagors (7 novembre 1400). — Revendication sur Aymery de Lesgue, échevin, de 60 livres de rente, de la succession de Jehan Bertin. — Baillettes à Jehan et Guillaume Arnaudeau, laboureurs à la Béraudière de Lagors, et Catin Reguaude, veuve de Guillaume Roignon, laboureur à Lomeau, de deux quartiers de vignes au Trépié de la Foucherie, au quart des fruits et 17 sols 7 deniers de cens (7 novembre 1400) ; — à Bernard Desvignes, laboureur, d'un demi-quar-

tier de vignes dit la Bescherie au fief de Vivonne d'Aytré pour vingt sols de cens (30 novembre 1400). —

H. 43. (Liasse.) — 6 chartes, parchemin, sceaux perdus.

1401.—Confirmation de la donation faite par feu Jaquinet de Boudre à Huguot du Fau, de la moitié de l'hébergement du Coulombiers et des vignes en dépendant, moyennant six sommes de vendange de rente annuelle à l'aumônerie. Témoins : Pierre Bouet, maire, Robert de Vair, Jehan Bernon, licencié en lois, échevins, Guillaume Audouer, Huet Belot, bourgeois de La Rochelle et Jehan Galerant, clerc, demeurant à Saint Jehan d'Angeli (29 juin 1401). — Baux par Thomas Laurens, aumônier de Saint-Barthélemy, à Nicolas Pinson et Jehan Tissier, d'un quartier de vignes sis à la Pomerasse, paroisse de Laleu (30 décembre 1401). — Confirmation du testament de Jaques Poussart l'aîné en faveur de Pierre de Lomaria, à la charge par Pierre de Lomaria de servir à l'aumônerie un tonneau de vin blanc, bon, nouveau et bien marchand d'annuelle et perpétuelle rente, le fût étant fourni par l'aumônier, à prendre sur l'hébergement légué par ledit feu Poussart. Témoins : Robert Vair et Jehan Bernon, licenciés-ès-lois, bourgeois et échevins de La Rochelle (29 juin 1401).—Donation à l'aumônerie Saint-Barthélemy par Guillame du Poix de La Rochelle, de tous ses biens (1er décembre 1401). — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Nicolas Pinson et Jehan Tessier, d'un quartier de vignes sis à la Pomerasse, de Laleu, à la charge de huit sols quatre deniers de rente et le cinquième des fruits (30 décembre 1401). — à Yterot Renoul, charpentier de tonneaux à Lomeau, d'une vigne à la Plante du Puy, au tiers des fruits et soixante sols de cens (6 février 1401). — à Jehan Bardon, de la Grand-Fromagière de Dompierre et Guillemette Loizelle, sa femme, d'une maison et vignes données à l'aumônerie par Jehan du Boys, pour quatre livres dix sols de rente (11 mars 1401).

H. 44. (Liasse.) — 18 chartes, parchemin, 1 sceau fleurdelysé en cire brune brisé.

1402.— Baux par Thomas Laurens, aumônier de Saint-Barthélemy, à Jehan Texelin, le jeune, de Saint-Rogatien, de deux quartiers de vigne « mesleysse » donnés à l'aumônerie par feu Guillame Loret et Alyz Jehanne sa femme. « Sont et seront tenuz faire cultiver et labourer ladite vigne, « dores en avant perpétuellement des façons qui s'ensui- « vent, c'est assavoir deschaucer, tailler, fouir et biner « chascun an et entre deux ans une fois rebiner et en bon- « nes et droites saisons, » — Témoins : Jehan Foreau Heliot Saumur, de La Rochelle, Perrot Thomas, Jehan Rousseau, de Saint Rogatien (9 avril 1402). — A Jehan Bardon, de la Grant fromagièré de Dompierre et à Guillemette Loizelle, sa femme, d'une maison et vignes données à l'aumônerie par feu Jehan Duboys (12 juin 1402). — Vente pour trente livres tournois par Thomas Testard à l'aumônerie, de quarantee cinq sols de rente sur une maison de La Rochelle, sise derrière l'église Saint-Barthélemy, et « en laquelle, demouroit par lors Jehan Masson, cuisiner, sergent du maire de ladite ville et Pernelle, sa femme. » (15 juillet 1402). — Commission obtenue par Thomas Laurens, gouverneur de l'aumônerie de Saint-Barthélemy portant pouvoir de faire assigner les héritiers de Guillaume du Poix et les contraindre au payement des cent livres par lui léguées à l'aumônerie (17 août 1402). Baillette d'un quartier de vignes au fief de la Salle par Thomas Laurens à Gillet Benon laboureur à Aytré (9 octobre 1402) Témoins : Pierre Caillet, licencié en lois, Denys Papin demeurant à Cramahé. Jehan Paligot « recouvreur d'ardoises » (Barthomé Hugueteau, garde-scel, Jehan Claveau, clerc, notaire juré) — Vidimus de la baillette faite par Raphaël de Franchon, bourgeois de La Rochelle, gouverneur de l'aumônerie Saint-Nicolas et Saint-Julien de ladite ville à Jehan Galet bourgeois, d'une maison tenant d'une part à celle des héritiers Jehan Chauderer, chevalier, d'autre à celle d'Arnaut de Moulins, prêtre, d'autre bout à celle de Jehan Goiraut « et du bout d'avant à la rue par où l'on vait de derrere l'église Saint Barthomé vers la maison dudit feu mons. Jehan Chauderer » pour trente sols de rente à l'aumônerie Saint-Barthélemy, cent sols à l'hopital Saint-Julien, trente sols de rente et quarante sols de cens à l'aumônerie Saint-Jehan des Sors (4 janvier. 1370-30 novembre 1402). — Baillettes d'un quartier de vignes à Laleu, à Guillaume Nolon, à la charge de vingt sols de cens et le quart des fruits à l'aumônerie Saint-Barthélemy (30 novembre 1402); — de deux quartiers de vignes à Laleu à Pierre Martigne, à la charge de quarante sols de cens et le quart des fruits (10 novembre 1402); — d'un quartier et demi de vignes à Marsilly, à Philipes Rogier, au quart des fruits et vingt-cinq sols de cens (novembre 1402) ; — à Guillaume Nollon, d'un quartier de vignes à Laleu pour vingt sols de cens et le quart des fruits (2 novembre 1402) ; — à Héliot Bourchaud de six quartiers de vignes au fief des Jarries, au dizain des fruits (14 novembre 1402); — à Robin et Perrin Perroquin frères, de Marsilly, de dix pièces de vignes à Laubreçay, au quart des fruits et trois livres quinze sols de cens (16 novembre 1402). — Baillette par Robert Jourdain, bourgeois de La Rochelle, aumônier et commandeur de l'aumônerie et commandisse de Saint-Ladre près la ville de La Rochelle, à Perrotin Ripaut, boucher, d'une pièce de vigne

chauchée à Nieul pour le cinquième des fruits et huit sols de cens (20 novembre 1402).—Baillettes par Thomas Laurens, gouverneur et aumônier de Saint-Barthélemy à Jehan Galant, de Loumeau, de deux pièces de vignes, l'une chauchée et l'autre mesleysse, au quart des fruits et trente sols de cens. (26 novembre 1402) ; — à Guillaume Germain, de Saint-Rogatien, d'une pièce de vigne blanche, pour sept sols de cens, à Guillaume Thurie et Jehanne Ridelle, de deux pièces de vignes au quart des fruits et quinze sols de cens (14 janvier 1402); — à Pierre Cailleteau et Isabeau, sa femme, de trois quartiers de vignes au fief de Seuil, pour vingt sols de cens et le quart des fruits (22 janvier 1402) ; — à Guillaume Rouillé et Arnault Dellas, de Saint-Xandre, de quatre quartiers de vignes, à Saint-Xandre, au sixtain des fruits et soixante sols de cens (mars 1402).

H. 45. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin.

1403-1404.—Baillette de deux pièces de vignes par l'aumônier de Saint-Barthélemy de La Rochelle, à Pierre Prévost, de Lagort, au cinquième des fruits et soixante sols de cens (26 mars 1403).—Testament par lequel Jean Chauvet, fournier à Laleu, lègue tous ses biens à l'aumônerie (5 janvier 1403). — Baillettes par Thomas Laurens, aumônier de Saint-Barthélemy à Jehan Pignonneau, à Anchelet, trésorier et à Jehan Chignart, boucher, bourgeois de La Rochelle, de trois quartiers vigne blanche, au fief de Fronsac, entre le moulin de Saint-Ladre et l'Église de Saint-Eloy, près La Rochelle, au quart des fruits et vingt sols de cens. (13 juin 1403). — Donation faite à l'aumônerie par Pierre Delafons, laboureur à Laubertière, de Saint-Méard en Aulnys, de tous les biens à lui provenant de Jehan Poictou et Raymonde, sa femme (10 septembre 1403). — Revendication et saisine par Laurens, aumônier de Saint-Barthélemy, d'une maison, un verger, un journal de terre, 5 pièces de vignes à Laubertière, contre noble dame Madame Marguerite de Montberon, Jehan Poictou et Raymonde sa femme. (1394-1403). — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à messire Denis Vigier, prêtre, et Bernard, de Marseille, du treuil, hébergement et vignes de Saint-Rogatien, provenant de Pierre Audouer, pour dix livres de rentes depuis modérées à sept (26 octobre 1403) ; à Martin Viouleau, de Losmeau, d'un demi quartier de vigne « mesleysse », au cinquième des fruits et huit sols de cens (29 décembre 1403) ; — à Pierre Picart, clerc et bourgeois de la Rochelle, de trois quartiers de vignes au fief d'Aix, au quart des fruits et dix sols de cens (7 janvier 1403).— Exponciation de deux quartiers de vignes à Puilboreau faite à l'aumônier de Saint-Barthélemy par Laurent de la Gousse et Michelle Ochiére sa femme (15 mars 1403). — Acquisition par Thomas Laurens, aumônier de Saint-Barthélemy, des Religieux, abbé et couvent de Notre-Dame de Ré, de l'ordre de Citeaux, « d'une place sise à La Rochelle dans la rue, par où l'on va de la grande porte de l'église Saint-Barthélemy à la douhe du Chasteau, tenant d'un bout aux jardins de l'hôpital, de l'autre à une maison appartenant à l'hôpital, du bout de devant à la rue, » plus de quarante sols de rente que l'hôpital devait aux Religieux sur cette maison, moyennant dix livres de rente sur une maison sise à La Rochelle, rue de la Chartrerie (21 mai 1404).—Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Héliot Fort, maçon, de 3 quartiers de vignes près de Saint-Ladre, pour le tiers des fruits et 30 sols de cens (10 janvier 1404). — Cession par Jehan Galet de 110 sols de rente en faveur de l'aumônerie sur une maison à La Rochelle près du carrefour de Malconseil (7 janvier 1404).—Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Jehan Pignon et Agaïsse Brengenelle, d'un quartier et demi de vignes blanches à Périgny (dernier février 1404) ; — à Etienne Lanfreau et Héliotte Aymart, sa femme, d'un quartier de vignes au fief de Fronsac (1er mars 1404). — Délivrance du treuil et hébergement de Lardenne substitué à l'aumônerie Saint-Barthélemy par sire Jehan Dupoix à cause du décès sans hoirs de la fille de Gardrat Dupoix son fils, à laquelle il avait légué lesdits treuil et hébergement, par le maire de La Rochelle, Nicoles Caillet, à la charge de faire dire à perpétuité chaque semaine, le jeudi, une messe du Saint-Esprit (1 mars 1404).

H. 46. (Liasse.) — 21 chartes, parchemin.

1405-1406. — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Jehan Roy, de Bourgneuf, d'un quartier » vigne mesleysse » au fief de Chieloup, paroisse de Saint-Rogatien, au sixième des fruits, sept sols et six deniers de rente (29 mars 1405) ; — à Pasquier Aynault d'une maison au carrefour de Malconseil pour dix livres de rente (6 août 1405); — à Jehan de Cayeulz, pâtissier à La Rochelle, de deux quartiers de vigne dite la treille de Montail, sise au Payau ; au sixième des fruits et 20 sols de cens (6 mars 1405) ;— à Guillaume Lambert, de Saint-Xandre d'un quartier de vignes au sixième des fruits et 14 sols 20 deniers de cens. (22 novembre 1405);— à Pierre Roy et Jean Blanchard, laboureurs à Lafond de deux quartiers de vignes, près Beaulieu, au sixième des fruits et vingt-cinq sols de cens (22 novembre 1405). — Acensement par Jacques Barraut, bourgeois de La Rochelle, à Estienne Lecomte, tissier et bourgeois de la même ville, d'un pièce de vignes à Festille, appelée la Treille, au septième des fruits et vingt sols de cens. (14 novembre 1405). — Baillettes par Thomas Laurens, aumô-

nier de Saint-Barthélemy à messire Jehan Luché, prêtre, d'une pièce de vigne sise devant le prieuré de Saint-Hilaire de Puilboreau, au fief de la Dame, au sixième des fruits et vingt sols de cens (21 décembre 1406). — « Esponcion » par Jehan Richart, laboureur à Dompierre, à Thomas Laurens, aumônier de Saint-Barthélemy, de tous les héritages qu'il tenait de ladite aumônerie, provenant de feu Jehan Bertram, demeurant à la Vallée, paroisse de Dompierre (13 janvier 1405). — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Jehan Jucail, laboureur à Lagort, d'une pièce de vignes au fief des Jarries, au quart des fruits et six sols huit deniers de cens (13 mars 1405); — à Guillaume Domyen et Jehan Beluteau, de Lagord, d'une pièce de vignes pour le quart des fruits et onze sols, trois deniers de cens (13 mars 1405) ; — à Jehan Derrier, bourgeois de La Rochelle, de deux quartiers de vignes, au fief de Fronsac, au cinquième des fruits et cinq sols de cens (9 mai 1406). — Vente par Hebes de Ferreres, prêtre, demeurant à La Jarrie, à Philipon Rouger quarante sols de rente, pour vingt livres tournois (16 mai 1406). — Monstrée et déclaration des biens des frères Jean et Guillaume de La Rochelle (la charte est déchirée). — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Jehan Maton dit Normand, boucher à Saint-Xandre, d'un quartier et demi de vignes sis à Saint-Xandre, au sixième des fruits, à 17 sols, 6 deniers de cens, cinq sols de rente (24 novembre 1406) ; — à Geffroy de Maignac, de Nantilly, d'un quartier de vignes, au sixième des fruits et cinq sols de cens (11 décembre 1406) ; — à Héliot Ysac, de Nantille, d'un quartier de vignes au sixième des fruits et cinq sols de cens (11 décembre 1406) ; — à Guillaume de Mauzé, d'un quartier de vignes à Marcille, pour le sixième des fruits et cinq sols de cens (11 décembre 1406) ; — « L'arpent des vignes qui furent maistre Jehan de Poulayne en la paroisse d'Aytre, arpent par Jehan du Teil, arpenteur au bailliage du grand fief d'Aulnys, pour le Roy notre sire (6 décembre 1406) ; » — Baillettes par l'aumônier à Gervaise de la Couste, veuve de Guillaume Delage, de cinq casserons de vignes au quart des fruits et 19 sols de cens (9 décembre 1406) ; — à Jehan Hervé, de Lagord, d'un demi quartier de vignes, au quart des fruits et sept sols six deniers de cens (16 janvier 1406). — Vente par Johan Helye et Pernelle Goujonne à Pierre Boutereau et Johanne Mitanelle, sa femme, d'une maison et verger, pour quinze sols de rente et un chapon à chaque terme ; témoins Jehan Helyes, Johan Lucas, de la paroisse de Vérines et Guillame Fort de la paroisse d'Angliers (16 janvier 1406) ; — Baillette par l'aumônier à Johan Texelin, de Saint-Rogatien, d'un quartier de vignes blanches au fief d'Eschellay, au sixième des fruits et 14 sols de cens (27 février 1406).

H. 47. (Liasse.) — 21 chartes, parchemin, 4 sceaux en cire brune, brisés.

1407. — Baillette par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Estienne Lombart et Guillaume, d'une pièce de vignes appelée les Basses-Gontières, au cinquième des fruits et cinquante sols de cens (31 mai 1407). — Vente par Pierre Robert, clerc au Bois, île de Ré, à Nicolas Courtois, de la Couarde, d'un quartier de vignes à la Passe en ladite île, pour deux sols six deniers tournois de rente (3 juillet 1407) ; — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Jehan Forton, laboureur à Saint-Xandre, de deux quartiers de vignes au fief de Rochefort, au septième des fruits et vingt-quatre sols de rente (16 juillet 1407) ; — à Jehan et André Dethalignac frères, d'une maison et verger à Saint-Xandre au septième des fruits et trente et six sols de cens (20 août 1407) ; — Thomas Laurens, aumônier de Saint-Barthélemy, demandeur en la Cour souveraine de la Rochelle contre messire Jacques Poussart, chevalier, Jehan Barangier, Zacarie Baston, Jehanne Tronquere, veuve de maitre Jehan Bernoin, tant en son nom que comme tutrice de ses enfants et dudit feu maistre Robert de Vair et sa femme ; Aymeri Guiart, lieutenant de noble et puissant Mgr le gouverneur de La Rochelle (16 juin et 11 juillet 1407) ; — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Jehan Mathon de Saint-Xandre de deux quartiers de vigne melisse appelée la Chaume au fief de Rochefort, au septième des fruits et 25 sols de cens (6 septembre 1407) ; — à Jehan Mathon, boucher à Saint-Xandre, de deux quartiers de vignes dits la Chaume, au septième des fruits et 25 sols de cens (6 septembre 1407) ; — à Denys Malart, demeurant à Laleu, d'une pièce de vigne au fief de la Jarne, au sixième des fruits et vingt sols de cens (18 octobre 1407) ; — Donation par Guillaume Andraut et Marquise Salomone sa femme ; sœur germaine de feu messire Jehan Salomon, prêtre à l'aumônier de Saint-Barthélemy, de cent sols de rente annuelle et deux chapons. — Témoins : Jehan Trieze prêtre, Jehan de Moncontour, Guillem Roux, Pierre Guy, clerc, garde scel à Coingnac pour très-haut et puissant prince, comte de Valois, de Blois, de Beaumont et d'Angoulême (2 octobre 1407) ; — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Jean Texier de deux pièces de vignes au fief des Jarries pour quinze sols de cens, le sixième des fruits envers l'hôpital et le dixain au prieur d'Aix — (Claveau, notaire, 18 octobre 1407) ; — à Naulet Renoult, au lieu de feu Jean de Laguière et Nicole Daline, de trois pièces de vignes à Laleu, à quarante sols de cens (13 novembre 1407) ; — d'un demi-quartier de vignes aux Bûcheries, pour le sixième des fruits et 3 sols quatre deniers de cens à Hélyot Isaac de

Nantilly (17 novembre 1407); — à Jehan Coutin, laboureur à Laleu, de cinq casserons de vignes au fief de la Jarrie, au sixième des fruits et vingt sols de cens (25 février 1407); — à Jehan Rivaut, à Laleu, d'un quartier et demi de vignes, au fief de la Pommerasse, pour trente sols de cens et le dixième des fruits au prieur d'Aix (25 février 1407); — à Pierre Peletier, laboureur en Aunis, d'un quartier et demi de vignes au fief de la Jarrie de Laleu, au sixième des fruits et trente sols de cens (25 février 1407); — à Martin Alain, de Laleu, d'un quartier de vignes audit lieu, au dixième des fruits de vingt sols de rente (20 février 1407); — à Robert Jehan, couturier, à La Rochelle, d'un quartier et demi de vignes à Lagord (27 février 1407); — à Jehan des Granges et Pierre Richard, de quatre quartiers de vignes, au sixième des fruits et soixante sols de cens (12 mars 1407); — à Jehan Desgranges et Pierre Richard, de deux quartiers de vignes, au sixième des fruits et dix sols de rente payable à la Saint-Martin d'hiver, au lieu du quart des fruits et 18 sols de cens, témoins : Aymeri Guyart, lieutenant du gouverneur de La Rochelle, Pierre Foulquier, pair et bourgeois de La Rochelle, Berthomé du Lac, demeurant à Croix-Chapeau, Jehan Mathon, demeurant à Saint-Xandre (11 mars 1407). — (Claveau, notaire).

H. 48. (Liasse.) — 17 chartes, parchemin, 2 sceaux brisés cire verte.

1408.—Transport par Jehan Priouleau, laboureur à Laleu, à Jehan Alain Breton, audit lieu, de la baillette de deux pièces de vignes blanches au fief de Saint-Marc de Laleu que ledit Priouleau tient de l'aumônerie Saint-Barthélemy à quarante sols de cens, et le quart des fruits (1er avril 1408);—Baillette par André Causdray, commandeur et gouverneur de la maison aumônière de Notre-Dame de Bethléem, hors la ville de La Rochelle, de deux pièces de pré, paroisse d'Andilly, pour 5 sols de cens.—P. Richard, notaire (6 octobre 1408); — Baillette par Jehan du Cheillou, aumônier de Saint- Barthélemy à Mathelin Baut, de trois pièces de fief du quinzain de Mgr de Parthenay, au cinquième des fruits et sept sols, dix deniers de cens (16 novembre 1408); — Cession par Nicolas Caillet à Pierre Poullailler, bourgeois de La Rochelle, de dix livres de rente sur le bien de Passebrun et sa femme pour le prix de cent livres pour principal et cinquante livres pour les arrérages et quatre livres dix sols pour les dépens (13 décembre 1408). — Transport par l'hôpital Saint-Barthélemy à Jehan Gabarit et Guillemette Durande, sa femme, de Chaignolet, d'une maison et verger pour 55 sols de rente (6 décembre 1408); — Baillettes par Jehan du Cheillou, aumônier de Saint-Barthélemy à Martin Bauget, laboureur à Lafond, de sept quartiers de vignes entre le prieuré du Lignon et Lagord, au sixième des fruits et vingt sols de cens (21 décembre 1408); — à Guillaume Laurens, d'un demi-quartier de vignes entre le prieuré du Lignon et Lagord, au sixième des fruits et dix sols de cens (21 décembre 1408); — à Guillaume Robert, charpentier à Lafond, d'un quartier de vignes audit lieu, au sixième des fruits et vingt sols de cens (21 décembre 1408); — à Denys Laurens, charpentier à Lafond, d'une pièce de vignes audit lieu, au sixième des fruits et dix sols de cens (21 décembre 1408); —à Jehan Roy, plâtrier à La Rochelle, d'un quartier de vigne entre le Lignon et Lagord, au sixième des fruits et vingt sols de cens (21 décembre 1408;) — à Phelipon Doublet, sergent de la prévôté de La Rochelle, d'une pièce de vigne entre le Lignon et Lagord, au sixième des fruits et vingt sols de cens (26 décembre 1408);—à Simon Manoigne, laboureur et Héliote Dardigne, sa femme, à Laleu, d'une place et masureau audit lieu, provenant de Jehanne Thomasse, le long de la rue par où l'on va de Loumeau à la Bachelerie, pour 25 sols de rente (3 février 1408); —à Guillaume Leroy, de La Rochelle, d'un quartier de vigne à la Sarpoulète de Laleu, pour 20 sols de cens et le quart des fruits (24 février 1408); — à Jehan Pelletier, de Laleu, d'une pièce de vigne au fief de Seuil pour 20 sols de cens et le cinquième des fruits (6 mars 1408); — à Bertrand dit Gamot et Colas Bertrand frères, d'une pièce de vignes à Puilboreau, au cinquième des fruits et 20 sols de cens (24 mars 1408).

H. 49. (Liasse.) — 17 chartes, parchemin, sceaux brisés en cire verte.

1409. — Baillettes par Jehan du Cheillou, aumônier de Saint-Barthélemy, à Guillaume Barbateau, laboureur à La Gabardelière en Aunis, d'une pièce de vigne à Saint-Xandre, au dixième des fruits et dix sols de cens (17 avril 1409); — à Robert Demeules et Jehan Gaidon, d'une pièce de vigne, appelée du Chaigne, paroisse de Lagord, au dixième des fruits et dix sols de cens (18 avril 1409);—Baillette par frère André Coudray, commandeur et administrateur de la maison aumônière de Notre-Dame de Bethléem, près la ville de La Rochelle, d'une pièce de terre et le quart des fruits contenant deux ou trois journaux en la paroisse d'Andilly, pour six sols de cens et le quart des fruits (15 mai 1409);— Baillette par Jehan Merrau, licencié en lois, bourgeois et échevin de La Rochelle, aumônier de Saint-Barthélemy, à messire Lucas Bodin, prêtre, de deux quartiers de vignes au clos des moulins de l'aumônerie, au quart des fruits et cinq sols de cens (30 juin 1409); — Vidimus (1432) d'une baillette (1409) par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Jehan

Copechou et Pierre Chaillou, laboureurs à Laleu, de deux quartiers de vignes à Laleu près de la Couchate, pour soixante sols de cens et le dixième des fruits (Oyseau, notaire); — Baillette par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Jehan Coppechou, laboureur à Laleu, de deux quartiers de vignes à Laleu, pour dix sols de cens et le quart des fruits (29 août 1409); — Baillettes par frère André Causdray, commandeur et gouverneur de l'aumônerie de Notre-Dame de Bethléem, à Guillaume Gorrin, d'une pièce de vigne contenant un demi-journal, à Andilly, pour huit sols de cens (6 décembre 1409); — à Jehan Defourest, demeurant au Lignon, d'un quartier de vignes, au cinquième des fruits et trente sols de cens (11 décembre 1409); — à Héliot Bourchant, de Laleu, d'un demi-quartier de vignes à Saint-James de Boysflori, à cinq sols de cens et le cinquième des fruits (7 décembre 1409); — au même, d'un demi-quartier de vignes sur le chemin de Laleu à Chefdeboys, au sixième des fruits et six sols de cens (7 décembre 1409); — à Robert Jehan, d'une pièce de vignes contenant un quartier et demi sur le chemin de Saint-Xandre à Lagord, au septième des fruits et quinze sols de cens (16 janvier 1409); — à Jehan Pontart, charpentier et Jehan Aymerion, clerc à Nieul, du treuil et de l'hébergement et verger de Lagord, pour trois sols de cens et le tiers des fruits (11 janvier 1409); — à Jehan Raymont, de Saint-Rogacien, d'un petit verger, pour 25 sols de rente (11 janvier 1409); — transaction intervenue entre frère Johan Tuc, de l'ordre de l'hôpital de Saint-Jehan de Jérusalem, commandeur de la Vauceaux et de Villegas, membres dudit hôpital, procureur de noble, religieux et puissant seigneur, Mgr le maître dudit hôpital et messire Jehan Merlateau, prêtre, procureur de noble et religieux homme, frère Nicolas Seguin, commandeur de la maison du Temple de La Rochelle, membre dépendant dudit hôpital, et honorable homme et sage maître Jehan du Cheillou, licencié ès lois, aumônier de Saint-Barthélemy de La Rochelle, au sujet de la somme de neuf-vingt livres, arrérages échus à Noël dernier, de vingt livres de rente que ledit commandeur du Temple a sur les biens de feue Marie Bucante, dont six vingt-cinq livres à Mgr le maître et cinquante-cinq au commandeur, desquelles six vingt-cinq livres ledit procureur a reçu aujourd'hui de Jehan du Cheillou quatre-vingt-dix livres et les trente-cinq livres restant a ledit Jehan promis payer audit maître dedans quinze jours et lesdits cinquante-cinq livres appartenant audit commandeur ledit Jehan a promis payer audit commandeur savoir : quinze livres dans quinze jours après la fête de Pâques et les quarante livres restant la fête de Saint-Luc prochaine (7 février 1409); — Baillette par l'aumônier de Saint-Barthélemy d'un quartier de vignes à Johan Yon, de Lousmeau, au cinquième des fruits et 5 sols de cens (24 février 1409) ; — à Colin, charpentier à Lousmeau, de deux quartiers de vignes audit lieu au cinquième des fruits et cinq sols de cens (24 février 1409) ; — à Jehan Bouc, de Laleu, d'un quartier de vignes au fief de la Pommerasse, pour vingt sols de cens et le dixain des fruits (15 mars 1409).

H. 50. (Liasse.) — 16 chartes, parchemin, sceaux en cire verte brisés.

1410. — Sentence donnée par deux échevins de la Rochelle par laquelle Guillaume Bourne et Arnaude de Castres, sa femme, sont déchargés du septain des fruits que Jehan du Cheillou, aumônier de Saint-Barthélemy prélevait sur quatre quartiers de vignes à Puilboreau, pendant leur vie et celle de leurs enfants ; mais qu'eux venant à décéder sans héritiers, leur septain serait pris sur les quatre quartiers ; par cette sentence, ils devront payer une rente de trente sols audit aumônier, sur une maison et verger à Puilboreau, tenant au treuil du sieur Poullailler et d'autre côté au chemin des Brandes à Lagord. — Pierre Caillet, licencié ès lois, lieutenant général de noble et puissant messire Pierre seigneur de Vilennes, de Tourny et d'Yvetot, conseiller et chambellan du Roi, gouverneur et capitaine de La Rochelle (1410). — Baillette par Jehan Pignonneau, bourgeois et pair de La Rochelle et Nicole Daunys sa femme à Jehan Parronneau, tonnelier à La Rochelle, d'une maison à La Rochelle tenant par devant « à la rue comme l'on vait de Saint-Gille à la Boucherie » pour cinq livres de rente (dernier avril 1410); — Baillette par Nicolas et Jehan Favereau à Nicolas Caillet, échevin de La Rochelle d'une maison, place et verger à La Rochelle, près la porte Rambaut, pour quarante-cinq sols de rente (11 août 1410); — Baillettes par Jehan du Cheillou, aumônier de Saint-Barthélemy, à Denys Claver, cordonnier, bourgeois de La Rochelle, d'une pièce de vigne près Vaugoin dite la Bastarde, pour dix sols de cens « de la monnoye qui aura cours chacun an par le pays » — Témoins : Jehan Baranger et Bernard Butaut, bourgeois de La Rochelle — Viaut, notaire (17 septembre 1410); — à Pierre Poulailler, bourgeois et marchand de la Rochelle, de l'avis et délibération des maire, échevins, conseillers et pairs de ladite ville, neuf livres quinze sols de rente sur un hébergement et treuil à Puilboreau et dix livres de rente sur une maison près de la porte du pont de La Rochelle, nommée la tour du Reloge. — Témoins : honorables hommes et sages maîtres, Jehan Mouraut, Estienne Gillier, licenciés ès lois, à La Rochelle, Aymeri Guiart, bachelier ès lois à Marans, Pierre Viaut, clerc à La Rochelle, Huguet Pignet à Courson (11 octobre 1410) ; — d'une maison à Marsille, à Guillaume Guillon, pour 50 sols de rente (10 décembre 1410) ; — (en double charte) ; — à Laurens Assere et Perrot Pauvert, d'un quartier de vignes à la Pou-

merasse de Laleu (11 novembre 1410); — de Pierr Fourner, de Lagord, un quartier de vignes blanches, audit lieu, au quart des fruits et dix sols de cens (16 novembre 1410); — à Phelipot Guerin, de Laleu, d'une pièce de vignes au fief du quinzain, à 25 sols de cens et le sixième des fruits (16 novembre 1410);—à Phelipon Boursaut, charpentier de tonneaux, d'une pièce de vigne appelée la Trappe, à Laleu, à 20 sols de cens (20 décembre 1410);—à André Tayront, d'Aytré, un quartier de vigne au fief de la Bécheue, pour dix sols de cens (10 janvier 1410); — à Jamet Panier, d'une pièce de vignes au fief de la maison du prieur d'Aix, au dixième des fruits et 20 sols de cens (5 janvier 1410); — au même, une pièce de vigne à Vaugoin, au fief du prieur d'Aix, au dixième des fruits et 20 sols de cens (5 février 1410);—Ratification par Robert de Vau et Regnaut Garit, licenciés ès lois, bourgeois et échevins de La Rochelle, délégués par le corps de ville, de l'échange fait par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Pierre Poulailler d'une rente de neuf livres quinze sols faisant partie d'une de dix livres contre une autre rente de dix livres (février 1410).

H. 51. (Liasse.) — 10 chartes, parchemin.

1411.—Baillettes par Jehan du Cheillou, aumônier de Saint-Barthélemy, à Perrin Lequeulx, d'un quartier et demi de vignes tenant aux marais de Laleu à Chef de Boys, au sixième des fruits et dix-huit sols de cens (20 avril 1411); — à Guillaume Testard, bourgeois de La Rochelle, d'une pièce de vignes à Puilboreau pour 20 sols de cens (27 juin 1411);— à Hugote de la Brousse, veuve de James de Tréolou, d'un hébergement et treuil à Aytré, pour quatre livres onze sols de rente (1411); — à Taton Pelin, à Aytré, d'une pièce de vigne audit lieu; au fief de Rabatechien, pour 14 livres 11 sols de rente (13 septembre 1411); — à Jamet Chenau le jeune, d'un quartier de vignes près l'aumônerie d'Aytré, pour la moitié des fruits (13 septembre 1411); — à Yterot Aymar, demeurant à Aytré, de deux quartiers de vignes, au fief de la Grande-Cousture d'Aytré, au cinquième des fruits et dix sols de cens (13 septembre 1411); — à Gervays Xaincte, d'Aytré, une pièce de vignes, au cinquième des fruits et dix sols de cens (13 septembre 1411); — à Jehan Rousseau, de Lagord, une pièce de vignes, au fief de Fronsac près Lagord, au sixième des fruits et pour 20 sols de cens (1411); — à Guillaume Rateau, d'un masureau sis à Laleu, pour 26 sols de rente (1er février 1411.)

H. 52. (Liasse.) — 10 chartes, parchemin.

1412-1414. — Baillettes par Jehan du Cheillou, aumônier de Saint-Barthélemy, à Pierre Cabois, demeurant Dompierre, d'un demi-quartier de vignes audit lieu, pour cinquante sols tournois de rente (29 avril 1412);—à Guillaume Maynart, du bourg Saint-Nicolas, de La Rochelle, d'un quartier de vignes sur le chemin de la Courbe à la Molinate, au quart des fruits et sept sols six deniers de cens (1er octobre 1412); — à Estienne Chesneau d'un quartier de vignes au fief de la Rouche, pour dix sols de cens et le cinquième des fruits (4 novembre 1412); — à Guillaume de Mauzé, de Nantilly, d'un quartier de vignes à la Croix-Guilbaud, de Marsilly, au sixième des fruits et dix sols de cens (6 mars 1412); — à Pierre Cognet au lieu de Jean Bonneau, laboureur, d'un demi-quartier de vignes à Pisse-argent, paroisse de Saint-Maurice, au huitième des fruits et sept sols six deniers de cens (8 septembre 1413); — à Gilbert Maynart, de Saint-Xandre, de trois quartiers de vignes sis au Palais de Saint-Xandre, pour soixante et sept sols six deniers de cens; — à Jehan Gastineau, de Lagord, de deux quartiers de vignes au fief de Fronsac, pour le sixième des fruits et vingt sols de cens (4 février 1413); — à Jean Gastineau, de deux quartiers de vigne au fief de Fronsac, au sixième des fruits et vingt sols de cens (4 février 1413); — Baillette par Mathelin Vaut, à Denis Malart d'une pièce de vignes au fief du quinzain de Mgr de Parthenay, au cinquième des fruits et sept sols six deniers de cens (30 mars 1414); — Jehan Girart, chevalier, sire de Basoges, maire de La Rochelle, confirme la transaction passée entre l'aumônier de Saint-Barthélemy, Raymond et Pierre Julien, au sujet du bail d'une pièce de terre à Salles de Dompière, pour 20 livres tournois de rente (le bas de la charte est déchiré).

H. 53. (Liasse.) — 8 chartes, parchemin, sceaux fleurdelisés en cire verte brisés.

1415-1416. — Baillette à Jehan Menigau, de Nantille, par frère André Cousdreau, commandeur et administrateur de la maison de Bethléem, d'une pièce de vignes au terrier des Chaumes de Marcille, pour quarante-cinq sols (24 novembre 1415); — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy, à Jehan Dignore, au lieu de Guillaume Delage, de cinq casserons de vignes sur le chemin de la Motte au Moulin Bouhet, au quart des fruits et 19 sols 6 deniers de cens (14 novembre 1415); — à Michel Jarrie, au lieu de Johan Joussemeau, prêtre, de trois quartiers de vignes, au fief du quinzain, paroisse de Saint-Maurice, pour 40 sols de cens et le quart des fruits (13 décembre 1415). — Baillette par Jehanne Foulquière, femme de Jehan Bouton, seigneur de la Baugiscre en Poitou, à Mace Mourant, bourgeois de La Rochelle, d'un quartier de vignes à Mirail, de Saint-Maurice, au quart des fruits et vingt sols de cens (11 janvie

1415). — Baillette par Jean Foulquier, aumônier de Saint-Barthélemy à Héliot Airaut, de Ronsay, d'un quartier de vignes sur la route de Chagnolet, au quart des fruits et sept sols six deniers de cens (11 janvier 1415); — à Giraud Deleuvre Dorider, bourgeois de La Rochelle, de deux pièces de vignes au fief de Fessac, au cinquième des fruits et quinze sols de cens (12 janvier 1415); — à Jehan Jucail, de Lagord, d'un quartier et demi de vignes à Lagord, au sixième des fruits et 15 sols de cens (23 octobre 1416); — à Bertrand Brisson et Guillaume Rousseau, au lieu de Hélie Fort, maçon de trois quartiers de vignes aux Jarries, de Dompierre, à trente sols de cens et au quart des fruits (22 mars 1416).

H. 54. (Liasse.) — 14 chartes, parchemin, 1 sceau en cire verte.

1417. — Vidimus du testament de messire Jacques Seignereau, archiprêtre de La Rochelle qui « dons et lais à « l'aumosniere Sainct-Barthomé de ladicte ville de La Ro-« chelle, pour quoy je soye perpétuellement participans et « acuilli es prieres, bienfaitz et oreisons qui en icelle se-« ront faitz et ditz cent soulz de annuelle et perpétuelle « rente que me doigt Guillame Coein de la Fontz sur et à « cause de l'abergement et appartenances que j'ay acquesté « des Sudres, parséant audit lieu de La Fontz et ledit « quart des fruiz ou vendanges que Dieu donra avoir et « croistre esd. troys quartiers de vignes parséans près ledit « lieu de La Fontz à moy appartenant que j'ay acquis de « feu mons. Jacques Poussart. » (1415-1417). — Baillettes par sire Jehan Foulquier, aumônier de Saint-Barthélemy, à Pierre Vassault, d'Ardillières, d'une maison, un masureau et un verger audit lieu, pour dix sols de rente (9 mai 1417); — à Aubin Denou, d'une maison à Saint-Martin-de-Ré, pour 45 sols de rente (24 août 1417); — à Jehan Gaudin, de La Rochelle, de deux pièces de vignes dites de Lesbaupin, pour 20 sols de cens et le cinquième des fruits (20 septembre 1417); — à Jehan Brun, de Chaignolet, de deux pièces de vignes, en la vallée de Chaignolet, pour 18 sols 4 deniers de cens (Baudereau, notaire, 25 octobre 1417); — à Pierre Grenée de Lagord, d'une pièce de vignes sur le chemin de Lagord à Lafond, au septième des fruits et 20 sols de cens (16 janvier 1417). — Vente par Jaquinet Bouteiller de l'île de Ré à Vincent Marchant, d'une somme de vendanges de rente, pour 4 livres 10 sols (6 janvier 1417); — (Guillaume Syméon, garde du scel de Mgr d'Amboise, vicomte de Thouars, comte de Benon, seigneur de Thallemond et de l'île de Ré). — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Jehan Bauju, d'Aytré, d'une pièce de vigne blanche, pour 10 sols tournois de rente (3 février 1417); — à Jehan Godin, laboureur, d'un quartier de vignes en la Grande-Cousture d'Aytré, pour 10 sols de rente (3 février 1417); — à Simon Dujardin, d'un quartier de vignes à Saint-Maurice, pour 20 sols de cens et le septième des fruits (3 février 1417); sceau fleurdelisé de la sénéchaussée en cire verte; — à Étienne Giquel, de deux pièces de vignes, au sixième des fruits et 15 sols de cens (6 mars 1417); — à Jehan Hervé, demeurant à Lagord, d'une pièce de vignes, pour 6 sols 8 deniers de rente et le cinquième des fruits (6 mars 1417) — (double charte); — Baillette par Guillaume Boyrant, bourgeois et pair, de La Rochelle, aumônier de l'aumônerie Saint-Ladre, près de ladite ville, à Guillemette Peignée d'un verger audit lieu pour 5 sols de rente (18 mars 1417).

H. 55. (Liasse.) — 13 chartes, parchemin.

1418. — Baillettes par Jehan Foulquier, aumônier de Saint-Barthélemy, à Jehan Alin et Jehan Lebien, pour 20 sols de cens et le sixième des fruits, d'une pièce de vignes au fief de Fessac de Laleu (4 avril 1418); — à Gillebert Maynart, de Lardelière, de trois pièces de vignes sur la route de Saint-Xandre, pour 8 sols, 6 deniers de cens et le huitième des fruits (16 avril 1418). — Jehan Galet, bourgeois de La Rochelle reconnaît devoir 7 livres 10 sols de rente sur la maison de Pasquet sise au carrefour de Malconseil (15 avril 1418). — Baillette par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Micheau Bienavant, notaire, bourgeois, etc., à La Rochelle d'une « maison frouste, gaste et en ruyne avec le fons sur quoy elle est assise » à Lafond, sise en la rue par laquelle l'on vait du Pilory de ladite ville à la maison appelée Chasteau-Gaillart, le viel mur de la ville entre deux, pour 6 livres de rente (18 mai 1418). — Jehan Doriole, eschevin à Denis Viger, prêtre et à Bernard de Marseille, laboureur à Saint-Georges-du-Bois près Surgères, d'une maison et verger et vignes à Saint-Rogatien pour 10 livres de rente (25 juin 1418). — (Léonard Foulquier, bachelier ès lois) « Comme Jehan Galet, « eschevin et bourgeois de ladite ville de La Rochelle, ait « naguères encommancié à faire faire certaine exécucion « sur une maison ou appentiz, place et vergier avec leurs « appartenances sises et parseans en ladite ville en la rue « que l'on appelle vulgaument la rue des Chauderiers, « tenant d'un cousté à la maison qui est à présent à maistre « Jehan Guiart, prevost de ladite ville, d'autre cousté à la « maison de messire Helies Vivien, prestre et le residu « aux maisons et places de Denis Avine et de Jehan Gri-« moart, du bout devant à ladite rue et du bout derrères à « la maison qui fut de feu Jehan Gonaut où demeure à « présent maistre Gervais Martineau, lieutenant de mon-

« seigneur le gouverneur de ladite ville, pour quarante « livres arrérages cheuz de cent solz de rente qui lui « estoient deuz par feu Pierre de Lomaria ou ses héritiers « et successeurs... ledit Galet... a cédé, transporté et « octroyé audit messire Helies tout le droit qu'il avoit et « povoit avoir esdite maison, place et verger... moyennant « la somme de cinquante et cinq livres tournois... c'est « assavoir quarante sols desdits cent sols de rente aux « prieur et chapitre de Saint-Jehan dehors, trente sols à « l'aumônerie Saint-Berthomé de ladite ville, avec tous les « arrérages qui povent estre deuz desdits quarante solz « d'une part ausdit prieur et chappitre de Saint-Jehan « dehors et desdits trente solz de rente deus à ladite aumô- « nerie de Saint-Berthomé comme dit est et audit Galet, « trente sols de rente chascun an à maître Jehan Guiart, « prévôt de la ville, par les quatre quarterons de l'an « accoustumez, etc., maître Gervais Martineau, lieutenant « du gouvernement, » (7 juillet 1418). — Baillette par Jasme Barrillant, gouverneur et administrateur de l'aumônerie de Saint-Jacques du Perrot et Jehan Boissère, de Saint-Martin-de-Ré, d'un demi-quartier de vignes en ladite île pour une somme de vendange blanche de rente (5 septembre 1418). — Baillette par noble homme Jehan Bouton, écuyer, seigneur de la Baugisière en Poitou et Jehanne Foulquière, sa femme, à Guillaume Rouaut, laboureur, d'une pièce de vigne mesleisse, au tiers des fruits et 14 sols de cens (16 septembre 1418). — Baillettes par Jehan Foulquier, aumônier et gouverneur de Saint-Barthélemy et noble homme Laurens Poussard, écuyer, à Yonnet Leberton, bourgeois, d'un quartier de vignes, au septième des fruits et 30 sols de cens (12 novembre 1418); — à Jehan Savary, de Saint-Rogatien, de deux pièces de vignes, au septième des fruits et 7 sols de cens (7 novembre 1418); — à Pierre Guiton, bourgeois et habitant de La Rochelle, de deux pièces de vignes à la Moulinate, au sixième des fruits et 7 sols, 6 deniers de cens (9 décembre 1418, double charte). — Testament de Pierre Poulailler, bourgeois de La Rochelle (27 février 1418); léguant à l'aumônier de Saint-Barthélemy de La Rochelle, deux quartiers de vigne blanche à Puylboreau, à 15 sols par quartier, tenue du seigneur de Dompierre; 600 livres une fois payées pour des messes dans l'église de Saint-Sauveur « vigille de neuf leczons et trois messes ordennées à diacre et soubz diacre, la première messe de la Trinité, la seconde de Nostre Dame, et la tierce de *Requiem*, cent messes à secret et la letanie et quarante et ungne messes ordennées à diacre et soubz diacre, c'est assavoir la première du Saint-Esperit, la seconde de Nostre-Dame et la tierce de *Requiem* pour le salut de l'âme de moy et de mes parents et amis deffuncts et bienfaiteurs. » — « Je vueil que à ladicte veigle, devant mondit corps soient diz trente psaultiers, la letanie et vigille de neuf leczons par trente pauvres chappellains, religieux ou frères et que chacun soit paié et baillé cinq sous pour chacun psaultier, letanie et vigilles; que le jour de ma sépulture fermée, de l'octave et du bout de l'an, soit donné et distribué à chacun desdits jours une charité de cinq deniers... à chacune personne qui le voudra prendre pour le salut de m'ame et de mes parents et amis deffunts. — Quatre trentenayres par quatre religieux des quatre ordres mendiants de ladite ville. — Aux chappelains compagnons Dieu servens de l'église Saint-Sauveur six livres, une fois payées. — Aux compagnons de Cougnes, de Saint-Barthélemy, de Saint-Nicolas, quatre livres, une fois payées — aux quatre ordres mendiants (prescheurs, frères meneurs, Augustins et Carmes) quatre livres, une fois payées — aux seurs cordelières et blanches, vingt-cinq sols une fois payés — à la fabrique de Saint-Sauveur, pour reparacion de ladite église, seize livres une fois payées — aux Augustins, 40 livres une fois payées — à la fabrique Notre-Dame de Cougues, quatre livres une fois payées — à la fabrique Saint-Barthélemy, vingt-cinq sols une fois payés — à la fabrique Saint-Jehan du Perot, vingt solz une fois payés — à la fabrique de Saint-Nicolas, vingt sols une fois payés — à l'aumônerie de Saint-Barthélemy, huit livres une fois payés — à l'aumônerie Saint-Julien quarante sols, une fois payés — à l'aumônerie Saint-James, quarante sols une fois payés — à l'aumônerie Saint-Ladre, quarante sols une fois payés — aux pauvres d'icelle aumosnerie, soixante sols une fois payés — à l'ermite de Saint-Julien hors la porte Saint-Nicolas, dix sols une fois payés — aux prisonniers du chasteau, trente sols une fois payés — à la confrairie de Nostre-Dame-de-Cougnes dont je suis frère, cent sols une fois payés — à la confrairie Saint-Micheau, dont je suis frère, dix livres une fois payées — à la confrairie Saint-James, dont je suis frère, cent sols une fois payés — à la confrairie Saint-Georges, quarante sols une fois payés — à la confrairie Saint-Éloy vingt-cinq sols une fois payés — chacun de ces legs est motivé « pour avoir la croix à ma sépulture et enterrement et affin que je soie perpetuaument participant es prières, oraisons, et bienfaiz d'icelle confrairie. » — A Jehanne Arnaude et Jehanne Coyffée, mes chambrières « pour les aider à marier », à chacune d'elles dix livres une fois payées — « à Denise Aynaude, pauvre pucelle, pour semblable cause que dessus » cent sols une fois payés — à Micheau Aynaut, mon valet, soixante sols, une fois payées — à pauvres pucelles à marier, cent aulnes de toile de Bretagne, à deux sols l'aune — cent aulnes de toile pour ensevelir les pauvres des aumôneries — vingt-quatre linceuls neufs à l'aumônerie Saint-Barthélemy — idem à celle du Roi — douze à l'aumônerie

Saint-Jasme du Perrot — à Jehanne Rabotelle, de Lafond, dix livres pour l'aider à marier — vingt livres pour un voyage à Saint-Sauveur d'Esture et à Saint-Jame en Gallice afin qu'il y soit dit à chacune trois messes en secret, la première du Saint-Esprit, la seconde de Nostre-Dame et la tierce de Saint-Jame. — Cinq sols « à toute personne qui jurera et affermera en sa conscience que je luy sois teneu. » — « A ma très-chière et amée compagne Phelipe Salerne, ma femme espouse... tous et chascuns mes biens meubles... et conquests immeubles... durant le mariage de nous deux, — deux pièces de vignes à Puilboreau, trois quartiers de vignes sur la route de Puilboreau à Lagord, — l'usufruit de la maison où elle et moi demeurons, à sa mort, la maison reviendra à la fabrique de Saint-Sauveur — le reste de mes biens sis à Puilboreau reviendront à mes héritiers les enfants de feu Etienne Odonnet, mon cousin germain, bourgeois de Poitiers, Guillaume Compagnon, aumosnier de Saint-Jame de Niort et ses deux sœurs aînées de père et de mère, l'une femme de Jacques Veilleseigle et l'autre veuve de Barthomé Roil. — Exécuteurs testamentaires : Pierre Bragier, échevin, Jehan le père, pair et bourgeois de La Rochelle et Phelippe Salerne, ma femme » (Bouchet, notaire — 7 février 1418).

H. 56. (Liasse.) — 7 chartes, parchemin, sceaux fleurdelisés brisés, en cire verte.

1420. — Baillettes par Jehan Foulquier, aumônier et gouverneur de l'aumônerie et Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy de La Rochelle, à Nicole Daulnis, veuve de Jehan de Laguiere et femme de Jehan Pignonneau, pour le sixième des fruits. Témoins : Léonard Foulquier, bachelier ès lois, Légier Rousseau et Thomas Charllau prêtres, Alain Daleirac, clerc (8 mai 1420) — (double charte); — à André Bourdineau de Marcille, de cinq pièces de vignes, au sixième des fruits et 20 sols de cens (19 mai 1420). — Baillettes par Guillaume Massicot, clerc, aumônier et gouverneur de Saint-Barthélemy, à Jehan Bertin, marchand à Aytré, de deux quartiers de vignes audit lieu, au quart des fruits et 20 sols de cens (14 décembre 1420); — à Jehan Delacourt et Florence Dinaigues, sa femme, de La Rochelle, d'une pièce de vignes près de l'Aguille-de-Saugon, au quart des fruits et 20 sols de cens (25 février 1420) — (double charte); — « Ja pieça feu maistre Thomas Laurens, « adoncques aumosnier de ladite aumosnerie, bailla, céda « et transporta... à Heliot Bourchaut, une pièce de vigne « blanche... au fief des Jarries, près de Vaugoin... pour la « quinte partie de tous les fruiz et vendenge... et pour « 100 sols tournois de cense annuelle et perpétuelle... et il « soit ainsi que ledit Heliot Bourchaut soit allé de vie à tres- « pas et delaissé son héritage en la moitié par indivis « Pierre Langlade son nepveu, duquel est tuteur ou légi- « time administreur Pierre Langlade, son père, lequel de- « puis le trespas dudit Bourchaut n'a fait faire ne labourer « la moitié de ladite pièce de vigne... mais la laisse cheoir « en ruyne et désert;... à la requeste dudit aumosnier, « vous admonestez ledit Langlade en son nom que il de- « guerpe et delaisse audit aumosnier, tous et chascuns les « biens et chouses qu'il a et tient ou autres pour nom de « lui qui furent dud. Bourchaut, se mieulx il n'aime faire « et labourer ladite pièce de vigne chascun en desd. façons « et icelle tenir, planter, et affier bien et convenablement « et vendre et payer audit aumosnier pour sesdits dom- « mages et interests ladite somme de 5 livres tournois. » (1er mars 1420.)

H. 57. (Liasse.) — 17 chartes, parchemin, sceaux fleurdelisés en cire verte brisés.

1421. — Baillettes par Guillaume Massicot, aumônier de Saint-Barthélemy de La Rochelle, à Jehan Doualen, cordonnier, bourgeois de La Rochelle, d'« une maison avec ses appartenances de verger et places parséant prés du pillory de ladite ville » pour « sept livres tournois d'annuelle et perpétuelle rente. » — Témoins Jehan Crespeau, prestre et frère Guillaume Morleau, religieux de l'abbaye de Nostre-Dame de Moureilles en Poitou, Estienne Delaporte, bachelier ès lois, garde du scel royal, et Delajoye, clerc — (16 juin 1421); — à Yonnet Gousse, demeurant à La Valée près Chaignolet « ung appentitz et ung petit vergier » tenant d'ung bout « au chemin comme l'on va de l'hébergement de ladite aumosnerie au grant chemin Rocheloys » pour 10 sols tournois de rente et une vigne, au huitième des fruits. — Témoins : Hublet Delajoye, Colas le Bascle, clercs, Arnault Pastelevée et Jehan Brun, laboureurs (15 novembre 1421); — Vidimus de la charte précédente par Fremont, le 28 juillet 1508; — à Maurice Herbert, de Nantille, d'un demi quartier de vignes aux Chaumes, au huitain des fruits et 10 sols de cens (26 décembre 1421); — à Denis Barraut, au lieu de Helyot Rambaut d'un quartier et demi vigne mélisse à Tasdon, au fief de la Salle d'Aytré, tenant au chemin « comme l'on va de Tasdon au Bautroil » au sixième des fruits et 12 sols six deniers de cens. Témoins Pierre Mareschal, Jehan Rochier, Guillaume Lenfermé, prêtres (1er janvier 1421) — (double charte); — à Colas Foulcaut et Thiffaine Cardine, de Marsille, d'une pièce de vignes à Laubressay, au sixième des fruits et 10 sols de cens (4 janvier 1421); — à Mathurine Dutemple, veuve et tutrice des enfants de Morice Boutet, de deux pièces de vignes au fief des Bastardères, au cin-

quième au lieu du quart des fruits et 12 sols six deniers de cens, — témoins : Jehan Crespeau, Jehan Delajoye, Legier Rousseau, prêtres et Hublet Delajoye, clercs — (4 janvier 1421); — à Jehan Boursault, laboureur à Laleu, d'un quartier de vignes au fief Greffeau, pour le huitième des fruits et 20 sols de cens (1er février 1421); — à Giraut Deleuvre, bourgeois de La Rochelle, d'un quartier de vignes au fief de Fessac, de Laleu, au septième des fruits et 20 sols tournois de rente (15 février 1421);—à Jehan Burgaut, meunier au moulin de Pierre de la Massée, d'une vigne près dudit moulin, au quart des fruits et 20 sols de cens (21 février 1421); — à Jehan de la Fourest et Jehan Mousnier, de deux pièces de vignes au fief de la Bastardière, près Loumeau, pour le septième des fruits et 25 sols de cens. (7 mars 1421); — à Arnoul Jehan, bourgeois de La Rochelle, de deux pièces de vignes blanches près Lagord, au septième des fruits et 30 sols de cens (8 mars 1421); — à Peyronet Loyzeau, de trois quartiers de vignes à Laleu, pour 45 sols de cens et le septième des fruits (10 mars 1421). « Pour le vimayre de la guerre qui a eu et encores a cours en ce Royaume et pour la descendue et longue demeure que certains navires et gens d'armes du Royaume d'Espaigne ont fait en ladite ville de La Rochelle ès ports et hâvres voisins d'icelle ville et aussi pour la grande cherté de vivres et autres choses qui aussi ont eu cours en icelle ville... icellui Pierre n'a peu labourer icelle vigne »; — à Guillaume Bounet, laboureur au bourg Saint-Nicolas de La Rochelle, de trois pièces de vignes blanches, au sixième des fruits et 20 sols de cens. Témoins : Jehan Chagnolin, prêtre, Maturin Nerbonneau, clerc et Arnault Pastelevée (21 mars 1421); — à Guillaume Seneschal, à Nieul, d'un quartier et demi de vignes à Lagord, pour le dixième des fruits et 100 sols de cens (21 mars 1421); — à Perrotin Boisseau, de Loumeau, d'une pièce de vignes au fief de la Pelousière, pour 20 sols de cens (1er mars 1421); — Guillaume Maynart, garde-scel et Pierre Baudoreau, notaire juré.

H. 58. (Liasse.) — 21 chartes, parchemin, sceau fleurdelisé en cire verte.

1422. — Baillette par Guillaume Massicot, aumônier et gouverneur de Saint-Barthélemy de La Rochelle, à Pierre Morain, laboureur aux Brandes de Dompierre de « tous et chascuns les maroys, prez, bocions, boys et autres terres arables que lad. aumosnerie a de long temps et à présent assises et parséans environ la Sauzee et Candé en Aulnis avec leurs fonz, appartenances et dependances quelconques » pour quatre charretées de bonne bourrée bonnes et marchandes en chacune charretée faix à six bœufs et le dixième des fruits et « payant les anciens devoirs si aucuns sont deuz par dessus. » — Témoins : Jehan Crespeau, prêtre, Arnault Pastelevée, Jehan Picot, demeurant en ladite ville (25 mars 1422). — Ajournement à comparaître devant la cour du scel, donné par Guillaume Maynart, au nom de l'aumônier de Saint-Barthélemy à Pierre Langlade (1er avril 1422). — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Jehanne Mestivere dicte Audeberte et Guillaume Mestiver, prêtre, son fils, de deux pièces de vignes « mesleysse » près de Vaugoin, au fief de Fessac, au tiers des fruits et 10 sols de cens (1er avril 1422). — « Comme honourable homme et saige maistre Guillaume Massicot, en nom et comme aumosner et gouverneur de l'Ostel-Dieu et aumosnerie Sainct-Barthomé de ladite ville de La Rochelle eust nagaires fait admonester par André Leprince, sergent de ladite court de céans et trait en cause en icelle court Pierre Langlade, tant en son nom que comme légitime administreur de Pierre Langlade son fils, nepveu et héritier de feu Helyot Bourchaut, demeurant au temps qu'il vivoit à Laleu en Aulnis qu'il labourast ou fist labourer des façons qui s'ensuivent, c'est assavoir deschausser, tailler, binner et rebiner chascun an, etc., la moitié d'une pièce de vignes blanches contenant six quartiers ou environ parséant en fief des Jarries près de Vaugoin lèz ladite ville de La Rochelle, etc., chargée envers ladite aumosnerie du quint des fruitz conduit, porté et payé audit lieu de Laleu, au treuil de ladite aumosnerie et de 100 sols tournois de cens annuelle et perpétuelle, portables et payables chascun an perpetuaument en icelle aumosnerie en chascunes octaves de Nostre-Dame me-aoust, à paine du double et la somme de 500 livres, etc., et avec ce que icellui Langlade esdits noms deguerpist et delaissast audit aumosner tous et chascuns les biens et choses tant meubles comme immeubles qu'il avoit et tenoit, etc., comparans aujourduy en ladite court de céans lesdits partis, etc., par ledit Langlade, etc., nous a esté dict et respondu qu'il n'estoit pas et n'est son entencion, en tant qu'il lui touche, de empescher ne débatre en rens que ladite admonicion avoir et sortir son plenier effect et execucion, etc. Avons condempné et condempnons icelui Langlade esdits noms es despens dudit aumosner faiz et soustenuz en ladite cause et pour occasion d'icelle, la tranxacion d'iceux réservée à ladite cour de céans. » (3 avril 1422). — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Guillaume Bonneau, au lieu de Jean Bonneau, d'un appentis et verger au Coulombiers et d'un quartier de vignes au fief de Gastebourse, chargés, savoir, le verger de 40 sols et la vigne de 15 sols de cens et le quart des fruits envers l'aumônerie (16 avril 1422); — à Légier Laurens, laboureur, d'un quartier de vignes près Lagord, au septième des fruits et 20 sols de cens. —

Témoins : Jehan Crespeau, prêtre, et Estienne Duchesne (10 mai 1422) ; — à Micheau Picaut, de Marsilly, d'une « maison à fest » appelée l'Aumônerie avec un verger, pour 70 sols de rente. Témoins : Jehan Crespeau, Guillaume Estenart, Guillaume Querequi et Johan Chaignolin, prêtres (4 juin 1422). — Baillette par Jehanne Foulquière, veuve de Jehan Bouton, écuyer, à Jehan Gannoy, bourgeois de La Rochelle, d'une pièce de vignes blanches devant la croix de Saint-Maurice, au quart des fruits et 5 sols de cens. Témoins : Yvonnet Davignon, bourgeois de La Rochelle et Tarlay Thomas, demeurant à Miroil (24 août 1422). — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Pierre Grenée, laboureur à Lagort, d'une pièce de vigne blanche au fief des Combes pour le cinquième des fruits et 13 sols 4 deniers de rente. Témoins : Jehan Crespeau, Légier Rousseau, prêtres et Jehan Jucail, laboureur (25 août 1422) ; — à Jehan Rousseau de deux pièces de vignes à Lafond, pour 15 sols de cens. Témoins ; Colas Potart, Hélie Dubroilbadant, prêtre (13 septembre 1422) ; — à Greffion Micheau, d'une maison, trois quartiers de vignes et une ouche près La Rochelle, paroisse de Saint-Maurice pour 14 livres de rente, 3 livres de cens et le tiers des fruits (Étienne Delaporte garde-scel). Témoins : Jehan Langlois, Léonart Foulquier, Guillaume Borent, échevins ; Guillaume Légier, bachelier ès lois, pair, Jehan de Villiers, Jehan Dodin, bourgeois (3 décembre 1422). — « D'un mandement de « *debitis* en forme commune émanné de la court de mon- « seigneur le gouverneur de ladite ville, Jacquete Testarde « vefve de feu Jehan Mauduit dit Barrilz eust ja pièça, faict « mectre en vente et excecution par feu Estienne Letisseau « sergent royal par le temps qu'il vivoit certains biens et « choses meubles et immeubles appartenans audit feu Jehan « Mauduit à son trepassement assis à la Valée et environ « desquels la déclaration et confrontation s'enscuyt » (4 décembre 1422.) — Baillette par Guillaume Borrant, pair et bourgeois de La Rochelle, aumônier et commandeur de l'aumônerie Saint-Ladre près ladite ville, à Nicolas Lebongne et Bonne Bouleuze, sa femme, bourgeois de La Rochelle, d'une pièce de vigne, près du moulin à la Macée pour le cinquième des fruits et 12 sols 6 deniers de cens. Témoins : Jehan Berart, prêtre et Jehan Genber dit Besson, pâtissier, bourgeois de La Rochelle (6 décembre 1422). —Baillette par Guillemette Audayne, femme de Terri Chotart, bourgeois de La Rochelle, à Guillaume Clert et Johan Bieton, laboureur à Lantilli, paroisse de Marcille, de deux quartiers de vignes, pour 2 écus d'or couronnés de rente et 10 sols de cens et le sixième des fruits. Témoins : Jehan Delabarde, bourgeois, et Lucas Bieron, laboureur (8 décembre 1422) — (double charte). — Baillettes par Guillaume Massicot, aumônier de Saint-Barthélemy, à Jehan Bertier, laboureur à Nieul, d'un quartier et demi de vigne blanche, pour le huitième des fruits et 12 sols 6 deniers de cens. Témoins : Guillaume Estennart, prêtre, Thibault Chaussegrox et Guillaume Simonneau (3 janvier 1422) ; — à Jehan Chevalier, prêtre, d'une pièce de terre touchant à la doube ou foussé qui est devant la vieille porte de chief de ville, pour 40 sols de rente, avec réserve du passage dudit Chevalier par la porte du cymetière aux riches pour aller et venir à ladite porte. Témoins : Guillaume Gaudouet, Thiery Chotart, marchands et bourgeois de ladite ville (9 février 1422) ; — à Guillaume Simonneau, laboureur à Nieul, d'une pièce de vigne, au huitième des fruits et 16 sols de cens (28 mars 1422). — Baillette par Jehanne Foulquière, veuve de noble homme Jehan Bouton, écuyer, seigneur de la Baugizière en Poitou à Micheau Lepetit, fournier et bourgeois de La Rochelle, d'une pièce de vigne au fief du quinzain de Parthenay près de Miroil, au septième des fruits et 20 sols de cens (10 janvier 1422). — Baillette par Colin Vibren et Guillemette de Fourest, sa femme, fille et héritière de Jehan de Fourest demeurant au Lignon, paroisse de Lagord, d'une pièce de vigne audit lieu, pour le cinquième des fruits et 30 sols de cens (9 février 1422). — Jehan Oyseau, clerc, notaire.

H. 59. (Liasse.) — 9 chartes, parchemin.

1423. — Baillettes par Guillaume Massicot, aumônier et gouverneur de Saint-Barthélemy de La Rochelle à Jehan Raoul, le jeune, de Marcelle, de deux quartiers de vignes à Chaumeronde, aux Clouseaux et à la Bechève, pour 15 sols de cens, 20 sols au Roi et 20 deniers au seigneur de Maillezais et le sixième des fruits. — Témoins : Jehan Crespeau et Légier Rousseau, prêtres desservants en ladite aumônerie (30 mars 1423). — Exécution prononcée par Estienne de la Porte, garde du scel et sergent royal à La Rochelle, à la requête de Guillaume Massicot, aumônier et gouverneur de Saint-Barthélemy de La Rochelle contre Jacquete Testarde, veuve de Jehan Baril dit Mauduit, bourgeois et pair de cette ville, d'un treuil et un verger avec leurs dépendances, plusieurs pièces de vignes, etc. (2 mai 1423).—Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie d'Esnandes rendu au Roi par Charles de Bretaigne, seigneur d'Avaulgour, de Thors et d'Esnandes. Les limites de cette seigneurie sont la mer et « le lieu appellé de Solé départant la terre du Roy du « Grand fief d'Aulnis et celle du seigneur de Laleu jus- « ques à la maison et vergier de Morille en allant au pont « de Tercillon ; o droict de naufrages, choses esparses « et advanturées qui peuvent estre et advenir en toute la « mer qui fiert et joinct à nostre dicte terre et seigneurie

« d'Esnande et o tout droict d'avoir et prendre la tierce « partie de tous poissons qui sont peschés à la mer, venant « et affluant ou qui sont trouvés à ladite coustière, comme « ballaines, marsouins, dauphins, esturgeons et de tous « autres poissons appellés royaux et o tout droict de punir « tous ceux qui feront meurtres, pillages, larroncins, feux, « robries ou autres délits quelconques es nefs, barques, « galères et balivers qui seroient sur la mer, tant en faict « de guerre, comme de marchandise, et tant sur les an- « chres que à tref ou avables et d'en faire toute justice « selon l'exigence des cas, etc. » (12 mai 1423).—Baillette par Guillaume Massicot, gouverneur de Saint-Barthélemy, à Pierre Abaut, bourgeois « d'une mare ou aygon en la- « quelle souloit avoir maroys salant, assise entre le Colum- « bier et la Porte Rambaut, tenant d'un cousté au chemin « par lequel l'on vait dudit lieu du Columbier à ladite « Porte Rambaut, d'autre cousté aux bocioux de ladite « aumosnerie, d'un bout à la rere douhe de ladite ville et « d'autre bout aux vergiers de Gieffrion Micheau et de « Jehan Dupin qu'ils tiennent de ladite aumosnerie, ce « foussé entre deux, etc., » pour 5 sols de rente (27 mai 1423) — (double charte); — à Jehan Guynet, laboureur à La Valce de Dompierre, d'une pièce de vigne au huitième des fruits et 7 sols 6 deniers de cens (10 juin 1423). — Baillette par Guillaume Boyrant, bourgeois et pair de La Rochelle, aumônier et commandeur de l'aumônerie et commandisse de Saint-Ladre à Guillaume de Nyort, charpentier de tonneaux, bourgeois de La Rochelle, d'une maison en la rue du Champ de Congnes touchant à celle des « chappellains de Congnes appellez Gaste bourse » pour 12 livres de rente à l'aumônerie Saint-Ladre, 40 sols de rente, au prieur et chapitre de Saint-Jehan dehors, 12 deniers de cens au Roi. Ledit Guillaume de Nyort dépensera 80 escus d'or pour les amendemens et reparacions de ladite maison (1er juillet 1423). — Baillette par l'aumônier Saint-Jacques du Perrot à Micheau Curet, d'un quartier de vignes, près le village du Bois, à l'île de Ré, pour une somme de vendanges et un chapon (Rousseau, notaire — 1er septembre 1423). — Baillette par Guillaume Massicot, aumônier de Saint-Barthélemy à Estienne Guiguel, cordonnier à Nieul, de cinq pièces de vignes « mesleysse » au Fief nouveau près Lagord pour le cinquième des fruits et 11 sols 3 deniers de cens (9 mars 1423).

H. 60. (Liasse.) — 7 chartes, parchemin, sceaux perdus.

1424. — Baillettes par Guillaume Massicot, aumônier de Saint-Barthélemy à Alain Aubert, bourgeois de La Rochelle, d'une pièce de terre hors de ladite ville « au bout du cymetière de ladite aumosnerie appellé le cymetière aux riches, pour 43 sols 4 deniers de rente perpétuelle (23 avril 1424); — à Jehan Blanchet l'aîné, demeurant à Chaignolet de Dompierre, d'une maison et verger audit lieu et d'une vigne tenant à la vigne appartenant à la chapelle dudit lieu pour 45 sols de rente (30 juin 1424); — à Jehan Periouse, demeurant au bourg Saint-Nicolas de La Rochelle, d'une vigne à la Salle d'Aytré, pour le cinquième des fruits (21 octobre 1424); — à Ytherot Mosnier, laboureur et Pernelle de Germans, sa femme, d'une pièce de vignes à l'Aiguille Saugon, pour 3 livres de cens et le quart des fruits (6 janvier 1424); — à Jehan Grimaut, à Nantille, de deux pièces de vignes aux Maindreaux et aux Grans pièces, pour le sixième des fruits et 10 sols de cens (10 février 1424). — Baillette par Guillaume Boyrant, aumônier et commandeur de l'aumônerie et commandisse de Saint-Ladre près La Rochelle, à Raoulin Marchart et Jehanne Guesdonne, bourgeois de La Rochelle, d'une pièce de vigne, près du treuil des Nouhers, au sixième des fruits et 40 sols tournois de cens. Témoins : Thomas Le Sarrailher, marchand et Gervais Hodierne, demeurant à La Rochelle (22 juillet 1424). — Donation faite par Jehanne Boutaude veuve de Micheau Texier à Jehan Chaillou et Helyot Texier, sa femme d'une maison et verger sise à Marsilly, pour 13 sols de rente à l'aumônerie et 2 sols pour que ladite Boutaude participe aux prières et bienfaits de l'aumônerie (1er août 1424).

H. 61. (Liasse.) — 14 chartes, parchemin.

1425. — Baillettes par Guillaume Boyrant, aumônier et commandeur de l'aumônerie et commandisse de Saint-Ladre près La Rochelle, à Guillemette Peignée d'un quartier de vignes au clos des Malades appartenant à ladite aumônerie, pour le quart des fruits et 12 sols 6 deniers tournois de cens. Témoins : Jehan Bérant, prêtre, Raoulet Herbier, pâtissier, Jehan Mareschal (5 mars 1425); — à Jamet Rivere, fournier, bourgeois de La Rochelle d'un quartier de vigne au fief de Saint-Ladre au quart des fruits et 12 sols 6 deniers de cens (25 mars). — Baillettes par Guillaume Massicot, aumônier et gouverneur de Saint-Barthélemy à Estienne Delaqueuce, bourgeois de La Rochelle, d'un quartier et demi de vignes sis à Vaugouin, pour le huitième des fruits et 18 sols de cens. Témoins : Jacques Vergnant, prêtre, Guillaume Porchier et Jehan Devays (10 mai 1425); — à Usson Médart, de Saint-Xandre, d'une maison et d'une « osche » d'une pièce de vigne blanche, sise aux Bagonnières, pour 35 sols de rente, 25 sols de cens et le septième des fruits (20 juillet 1425); — à Guillaume de Mastaz, bourgeois de La Rochelle, de deux quartiers de vignes, au

fief appelé Barbatelle, pour le huitième des fruits et 30 sols de cens (4 août 1425). — Bail judiciaire à Jehan Dugueyreux, prêtre à Aytré, d'une pièce de vigne contenant un demi-quartier, sise au Pré Mullot, pour le sixième des fruits et 4 sols de rente (vidimus 1497 de la charte 1425). — Baillette par André Brisart, maître, commandeur et administreur de la maison de Bethléem de La Rochelle, mouvant du prieuré de Montmorilhon, diocèse de Poitiers, à Geoffroy Hurtaut et Pierre Corron, laboureurs à Marsilly, de trois quartiers de vignes en Chaumeronde, paroisse de Marsilly, pour 45 sols de cens. — Baillette par Guillaume Boyrant, pair et bourgeois de La Rochelle, aumônier et commandeur de l'aumônerie et commandisse de Saint-Ladre près de ladite ville, à Jehan et Robert Martin frères, demeurant au champ de Congnes, d'une pièce de vignes, au fief de la Rouhe, au cinquième des fruits et 10 sols de cens. Témoins : Pierre Ruffeau, cordonnier et Jehan Mareschaut, demeurant en ladite ville (30 novembre 1425). — Sentence condamnant Baronnet, de Périgny à payer à l'aumônier de Saint-Barthélemy, 24 livres de rente (décembre 1425). — Baillettes par Guillaume Massicot, aumônier et gouverneur de Saint-Barthélemy à Médart Texier, de La Rochelle d'un quartier de vignes à la Crapaudière, pour le cinquième des fruits et 15 sols de cens (14 janvier 1425). Témoins : Légier Rousseau, Jehan Bonnion, demeurant à La Rochelle et Jehan Aumont prêtre, demeurant à Montereulbellay; — à Robin Tuaut, bourgeois de La Rochelle, d'un quartier de vignes à la Crapaudière, pour le sixième des fruits et 20 sols de cens. Témoins : Pierre Ganacheau, Peret Collin, Le Roullier, chaussetier à La Rochelle (13 février 1425); — à Jehan Breteau et Tiphaine Mahon, sa femme, d'une pièce de vignes à Vaugoin, pour le sixième des fruits et 20 sols de rente au lieu du quart des fruits (27 février 1425) ; — à Heliot et Rogier Yvonnet et Jehan Brander, laboureurs, à La Rochelle, d'une pièce de vignes, pour le huitième des fruits et 35 sols de cens (24 février 1425) ; — à Jehan Bigot, de deux quartiers de vignes au fief de Fessac, paroisse de Laleu, au sixième des fruits et 40 sols de cens (4 mars 1425).

H. 62. (Liasse.) — 14 chartes, parchemin.

1426. — Baillettes par Guillaume Massicot, aumônier et gouverneur de Saint-Barthélemy, à Hélise Franquesse, veuve de Guillaume de Chozac, demeurant au bourg Saint-Nicolas, de La Rochelle, de deux quartiers de vigne à l'Aguille de Cengon, au cinquième des fruits et 30 sols de cens (16 septembre 1426) ; — à Jehan Despaigne au lieu de Jeanne Mestivier, fille de feu Pierre Mestivier, d'une maison et verger à Laleu et d'une vigne près Vaugoin, pour 40 sols de rente et 25 sols de cens (10 décembre 1426); — à Jehan Herbrege, de Lafond, d'un demi-quartier de vignes au fief appelé Sarrasine près Lagord, au sixième des fruits et 10 sols de cens (23 septembre 1426); — à Guillaume Guillon, de Lagord, d'un quartier et demi de vignes, au sixième des fruits, 15 sols de cens et 22 sols de rente (13 octobre 1426); — à Estienne Brunet, laboureur à la Valée de Dompierre, d'une maison, verger et vigne audit lieu, au quart des fruits du verger, au septième des fruits de la vigne et 8 sols de cens (13 octobre 1426). — à Guillaume Bontemps, prêtre et Hélyot Grolon, marinier, de trois quartiers de vignes au fief de l'Aguille Saugon pour 2 livres 10 sols de cens et le sixième des fruits (27 octobre 1426); — à Pierre de Launay et Guillaume Suquail de deux quartiers de vignes au fief de La Courbe, au sixième des fruits et 40 sols de cens (27 octobre 1426) ; — à Pierre Danyet, laboureur à Lagord, d'une pièce de vigne audit lieu, pour 10 sols de cens et le sixième des fruits (27 octobre 1426) ; — à Bertram Pinon, laboureur à Lagord, d'une pièce de vigne, au sixième des fruits et 10 sols de cens (27 octobre 1426) ; — à Pierre Coenel, laboureur à Lagord, d'une pièce de vigne; au sixième des fruits et 15 sols de cens (27 octobre 1426) ; — à Pierre Texer, laboureur à Lagord, d'un quartier de vignes, pour le sixième des fruits et 15 sols de cens (28 octobre 1426) ; — à Geffrion de Myrat, d'un quartier de vignes, au sixième des fruits et 15 sols de cens (28 octobre 1426); — à Denys Legoil, cordonnier, bourgeois de La Rochelle, d'un masurau, un vergier et trois quartiers de vignes, pour 45 sols de cens, le neuvième des fruits et deux boisseaux de froment (30 octobre 1426) ; — à Jehan Payen, laboureur à Lagord, d'un quartier de vignes, au sixième des fruits et 15 sols de cens (2 novembre 1426) ; — à Thomas Barbe, demeurant à Lagord, d'une pièce de vigne, au sixième des fruits et 15 sols de cens (2 novembre 1426) ; — à Jehan Giguel et Thomas Sergonne, laboureurs à Lagord, d'une pièce de vigne, au sixième des fruits et 15 sols de cens (2 novembre 1426). — Baillette par Guillaume Boyrant, échevin et bourgeois de La Rochelle, aumônier et commandeur de la commanderie Saint-Ladre, à Jehan Delaboyne, d'une pièce de vigne, au cinquième des fruits et 15 sols de cens, — Pierre Nolau, garde scel (19 novembre 1426).

H. 63. (Liasse.) — 6 chartes, parchemin, sceaux brisés.

1427. — Condamnation de Jehan Ymbert, tant en son nom que comme tuteur de J. Patron, à payer à l'aumônerie de Saint-Barthélemy 33 sols, 4 deniers de rente pour neuf

années échues et 33 sols 4 deniers de rente annuelle. — Transaction survenue après le décès de Pierre Jasme, entre Jehanne Partière, sa femme, Guillemette Jasme, sa fille, à présent femme de Symon Verneau et maître Jehan Doriole, tant en son nom que comme administrateur de Pierre Doriole, son fils, héritier de feue Colecte Duguechairoux et Aymar Duguechairoux, au sujet de la somme de 32 livres et demie de rentes et leurs arrérages, sur une maison au bourg Saint-Nicolas de La Rochelle, etc. Témoins : Jehan Guyart, garde de la prévôté de la Rochelle, Jehan Rouillé, licencié ès lois, Denis Jouhet, bourgeois et pair, Pierre Du Boys, bourgeois de La Rochelle et Guillaume Michot, notaire à Dompierre (13 août 1427). — Baillette d'un quartier de vignes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Raoulet Martin, au lieu de Jean Gaudin qui y était aussi au lieu de Jeanne Depoulaine, au fief de la Grande-Cousture, paroisse d'Aytré, pour 10 sols de cens (20 décembre 1427). — Privilèges et franchises accordés par le roi Charles VII à l'aumônerie Saint-Barthélemy de La Rochelle: « elemosinarie seu domus Dei familiares et homines de « corpore si quos habeant in suis justis possessionibus, « usibus, juribus, franchisiis, libertatibus et saisinis in qui« bus ipsos esse suos que predecessores fuisse pacifice ab « antiquo invenerint, mainiteneant et conservent, etc. » (Poitiers, 10 janvier 1427). — Transaction entre Guillaume Massicot, aumônier de Saint-Barthélemy et Barthomé de la Farge, prieur de l'île d'Aix, en présence de Léonard Foulquier, échevin de La Rochelle, Jehan Goribon, bourgeois et pair et Aimeri-Macé, clerc et notaire royal (24 janvier 1427). (La pièce est incomplète, il ne reste plus que les douze dernières lignes.) — Baillette par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Barthomé Préau, demeurant à Laleu, d'un quartier de vignes au fief de Pampiu, paroisse de Laleu, au huitain des fruits (24 janvier 1427). — (Pierre Noeau, clerc, garde du scel royal à La Rochelle, Hablet Delajoye, notaire.)

H. 64. (Liasse.) — 8 chartes, parchemin.

1428. — Baillette par Guillaume Massicot, aumônier de Saint-Barthélemy, à Jehan Marchays, marchand à Losmeau, d'un quartier et demi de terre près la fontaine de Grimant, pour 15 sols de cens et le neuvième des fruits (24 août 1428). — André Xansson « prestre demourant en ladite ville de La Rochelle, chappellain d'une stipendie ou provision jadiz instituée par feu Guillame de Perregort le geune, et desservie en l'église de Saint-Nicolas de ladite ville » Hervé Dequieulx, pâtissier, bourgeois de La Rochelle, d'une pièce de vigne blanche sise près de Loumeau, pour 45 sols tournois de rente et 22 sols, 6 deniers tournois de cens. Témoins : Jehan Barbaut, prêtre, Briehent Chappelet, Dropper et Pierre Beraut, couturiers demeurant à La Rochelle (24 septembre 1428). — Baillette par Guillaume Massicot, aumônier de Saint-Barthélemy, à Guillaume Josseaume, d'un quartier de terre sis à Saint-Xandre, pour 20 sols de cens et le huitain au lieu du quart des fruits. Témoins : Jehan Baudut, bourgeois et pair et Gillebert Maynart, demeurant à Lardelère de Dompierre (16 novembre 1428). — Baillette par Guillaume Borent, pair et bourgeois de La Rochelle, aumônier et commandeur de l'aumônerie et commandisse de Saint-Ladre à Jehan Motoux, monnoieur, bourgeois de La Rochelle, d'un quartier de terre, au sixième des fruits et 20 sols de cens. Témoins : Pierre Givant, prêtre, Jehan Lebien, laboureur (29 novembre 1428). — Baillette par G. Massicot, aumônier de Saint-Barthélemy, à Thévenot Maynart, bourgeois de La Rochelle, d'une pièce de vignes au fief des Jarries, pour 10 sols de cens et le dixième des fruits. Témoins : Jehan Auboin, prêtre, Jehan Baron, demeurant à Vaugoin et Lucas Audouart (22 janvier 1428). — Baillette par Guillaume Riboteau, l'aîné, échevin de La Rochelle, à Estienne des Landes, laboureur, et Jehanne Choysie, sa femme, demeurant au treuil de Maillezais en la paroisse de Nieul, d'une maison audit lieu pour 8 livres de rente (15 mars 1428). — Lettres de Charles VII, données à Poitiers le 11 septembre 1428, prescrivant « à tous ceulz dont requis seras par icellui exposant (G. Massicot, aumônier de Saint-Barthélemy) que tantost et sans delay, ilz luz rendent et payent tous les arrérages des rentes et autres devoirs et charges par eulx deues et appartenant à icelle aumosnerie, dont il t'aperra tant par lectres que par les rolles, registres, comptes et anciens papiers et cartulaires appartenant à ladite ausmosnerie » signifiées au gouverneur de la Rochelle par Regnault Maynard, sergent général du Roi (24 février 1428). — Reconnaissance donnée à Guillaume Massicot, aumônier de Saint-Barthélemy, par Thomas Bouhet, laboureur à Nieul en Aunis et Jehanne Jouennelle, sa femme, veuve de Pierre Tabit, d'une rente de 50 sols (4 mars 1428).

H. 65. (Liasse.) — 15 chartes, parchemin; sceaux perdus, 1 pièce, papier.

1429.—Acensements par Guillaume Massicot, aumônier de Saint-Barthélemy à Guillaume Thiffereau, boucher à Marsilly, d'une maison appelée l'Aumônerie et ses dépendances tenant au grand chemin de Marsilly à Nantilly d'un côté, d'autre à la vigne dudit Thiffereau et au verger de feu Pierre Raoul, d'autre à la maison des hoirs Pierre Raoul et à la

maison de Micheau Guillon, une allée entre deux, pour 50 sols de rente, compris 10 sols à l'aumônerie de Marsilly ; — à Guillaume Jarry, charpentier à la Jarrie, d'une maison et verger à la Jarne pour 50 sols de rente (13 août 1429) ; — à Perrin Boisseau, laboureur à Nieul, de deux pièces de vignes au fief de la Bastardière pour 12 sols 6 deniers de cens (7 décembre 1429) ; — à Yonnet Gousse, de la Vallée de Dompierre, d'une maison avec treuil et verger audit lieu, trois pièces de vignes et deux pièces en désert, pour le huitième des fruits et 25 sols de cens, à cause des terres et 50 sols de rente à cause de la maison (30 octobre 1429) ; vidimus du précédent en 1508. — Sentence au profit de l'aumônier de Saint-Barthélemy contre la fabrique de Saint-Sauveur, qui déclare une maison sise à La Rochelle rue de la Mercerie et quatre pièces de vignes contenant six quartiers sis près de Puilboreau, affectés et hypothéqués au payement de 10 livres 5 sols de rente, du sixième des fruits et de 12 sols de cens dus à l'aumônerie par feu Pierre Poulailler à cause d'un hébergement à lui donné par Jean Chaillou, gouverneur de l'aumônerie (4 août 1429). — Accord entre les religieux, abbé et couvent de Saint-Léonard des Chaumes et l'aumônerie Saint-Barthélemy, touchant la rente due sur la maison de maître Raoul, échevin, provenant de feu Guillaume de Savigny et quittance perpétuelle de 15 sols de rente que lesdits religieux demandaient sur le fait de la Vallée, 5 livres sont adjugées à l'aumônerie et six aux religieux de Saint-Léonard (28 juin 1429). — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Jehan Delafourest, laboureur à Losmeau, paroisse de Nyoil, de deux pièces de vignes, au fief de la Bastardière, au septième des fruits et 24 sols de cens. Témoins : Pierre Ymbert, bourgeois et pair et messire Jacques Chabot, prêtre (19 novembre 1429) ; — à Husson Médart, d'un quartier en désert près Romagné, pour 15 sols de cens (7 décembre 1429). Témoins : messire Léger Rousseau, prêtre, Jehan de Granges et Yonnet Galerit ; — à André Regnault, laboureur aux Brandes, d'une pièce de vignes à la vallée de Dompierre (dont les confrontations ne sont pas indiquées) pour le huitième des fruits et 10 sols de cens (21 septembre 1429) ; — à Jehan Charreter, chaussetier, bourgeois de La Rochelle, d'un quartier de vignes au fief des Jarries près Vaugoin pour 12 sols de cens et le dixième des fruits (29 janvier 1429) ; — à Guillaume Bonneau, notaire royal à Aytré, d'une pièce de vigne au fief d'Aytré, pour le septième des fruits (3 février 1429) ; — à Jehan Hervé demeurant à Lagord, de trois pièces de vignes au cinquième des fruits et 6 sols de cens (2 février 1429) ; — à Pierre Dupuy, demeurant à Saint-Xandre, de trois pièces de vignes à la Ribotelière, au sixième des fruits et 10 sols de cens (15 mars 1429) ; — Prévost, garde scel.

H. 66. (Liasse.) — 13 chartes, parchemin, sceaux brisés.

1430-1433. — Jugement de la cour du scel de La Rochelle, attribuant à Guillaume Massicot, gouverneur de Saint-Barthélemy, 60 sols de rente dus à l'aumônerie par Hélie de Traffelles, bourgeois et pair de La Rochelle, sur une pièce de pré sise près des Pois-Doux, paroisse d'Aytré, tenant d'un côté à une pièce de vigne appartenant à la cure Saint-Nicolas de La Rochelle et à Guillaume Porchier, un fossé entre deux et à la vigne Jean Mignonneau, d'autre à la vigne de feu Valentin Robin, d'autre au chemin par où l'on va du Pois-Doulx à Aytré (31 août 1430). — Exponction faite par Guillaume Barbeucoul, de Saint-Xandre, d'une pièce de vignes sise au fief des Croizates et bail à lui fait par Guillaume Massicot, hospitalier de Saint-Barthélemy, d'un quartier de terre sis à Romaigné, tenant d'un côté à la vigne de Husson Médard, d'autre au désert de ladite aumônerie, d'un bout au chemin de la Sauzée à Marsilly et d'autre à la vigne de Jehan, pour le neuvain des fruits (9 octobre 1430). — Baillette par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Estienne Cherbonnier et Raoullet Vigour, de pièces de vignes près Vaugoing, à Saint-James à 55 sols de cens et le dixain des fruits (13 mars 1430). — Reconnaissance par Colas Forgerit, fils et seul héritier de Pierre Forgerit, demeurant en la rivière de la Grémenaudère, paroisse de Saincte-Soulle à sire Guillaume Massicot, bourgeois et échevin, aumônier de Saint-Barthélemy « la somme de 6 réaulx d'or du coing du Roy » (13 mai 1431). — Adjudication pour 50 livres tournois « et à la charge des devoirs anciens, » présens frère Jehan Boussart, prieur de Périgny, Bertrand du Mayne, Jehan Boissot, etc. de deux petits appentis et deux vergers à Périgny, saisis sur Savigny, à la requête de l'aumônier de Saint-Barthélemy (1431). — Baillette par André Brisart, commandeur de Bethléem, hors les murs de La Rochelle à messire Estienne Pillaut, prêtre, demeurant à Villedoux, d'un masureau et verger audit lieu, pour 18 sols 4 deniers tournois de rente (10 juillet 1431). — Transport fait par Thibaudeau à Pierre Guilloreau de trois quartiers de vignes en la paroisse de Laleu, chargés de 3 livres de rente payables à la Notre-Dame d'août et au sixtain des fruits (Boutin, notaire, 4 septembre 1431), avec l'approbation de Guillaume Massicot, aumônier de Saint-Barthélemy. — Baillettes par Guillaume Massicot, aumônier de Saint-Barthélemy, à Jehan Citeau, laboureur à Aytré, d'une pièce de vigne au fief de la Grand-Cousture, au sixième des fruits et 10 sols tournois de cens annuel (Jehan Oyseau, notaire, 17 octobre 1432) ; — à Pierre Thibaut, laboureur à Tas-

don, d'une pièce de vigne tenant d'un côté, à la falaise de la mer, d'autre aux vignes de Jehan Morpain et de Helioton Grolon, d'un bout aux vignes de Pierre Guilloreau et sa femme, et d'autre aux vignes de Jehan Bastonneau, prêtre, au sixième des fruits et 40 sols de cens (13 novembre 1432) (vidimus de la charte précédente en 1481); — à Macé Mautrait, laboureur à Huisseau, d'une maison, verger, masureau, vigne et terre y joignant, pour 25 sols de rente annuelle et 25 sols de cens (7 mars 1431). — Arrentement d'une maison, rue de la Taupinerie, à La Rochelle, moyennant 10 livres 10 sols tournois par Jean Chauvin et sa femme à Jean Charon (14 mai 1433). — Sentence au profit de l'aumônier de Saint-Barthélemy de La Rochelle, au sujet d'une vigne que tient Hélie de Trafelles, bourgeois et pair de La Rochelle, au Puy doulz près Tasdon (13 novembre 1433).

H. 67. (Liasse.) — 13 chartes, parchemin.

1434-1435. — Demande par les gens des comptes du Roi aux maire, échevins, conseillers, pairs et aumônier de l'Hôtel-Dieu de La Rochelle, d'apporter ou envoyer à la chambre des Comptes dudit sire à Bourges ou à Tours, la déclaration et dénombrement de toutes les rentes, possessions, censives, droits, etc., de ladite aumônerie (6 avril 1434). — Lettre du roi Charles VII, portant affranchissement en faveur de l'aumônerie Saint-Barthélemy de La Rochelle, de toutes redevances sur ses revenus (Poitiers, novembre 1434). « De grant ancienneté plusieurs notables « personnes de nostre dicte ville et autres ont par dévo- « cion fondé en icelle la dicte aumosnerie et maison Dieu « qui est grant belle et notable et icelle dotée de plusieurs « rentes, domaines et héritaiges pour y recevoir et héber- « gier, pourveoir et soutenir de vivres et autres nécessités « les povres et misérables personnes qui chacun jour y « viennent et affluent en grant quantité et en icelle aumos- « nerie ou houstel Dieu est fait et célébré bel et notable « service divin et mesmement chacun jour y sont dictes « et célébrées toutes les heures canoniaux trois messes à « note et plusieurs basses, pareillement que ès églises col- « légiales et y sont les euvres de miséricorde grandement « acomplies, pour lesquelles choses faire et entretenir et « aussi pour maintenir en estat les maisons, édifices, he- « bergemens, et autres héritages appartenans à icelle au- « mosnerie et maison Dieu et autrement en plusieurs ma- « nières icelle aumosnerie porte et soustient très grans mises « et despenses. Et combien que tant pour le fait de nos « guerres, pour la povreté du peuple, comme autrement, la « dicte aumosnerie qui principalement est fondée en reve- « nues de domaines muables tenuz en censes et roture a « grant charge de cens, censes, rentes et devoirs deuz par « chacun an tant à nous et aux seigneurs en quelz terres « elles sont comme ailleurs montans icelles charges à « quatre cens livres ou environ soit moult diminuée de « ses revenues et en soit une grant partie tournée en non « valoir et en aventure de encores y cheoir plus ou temps « à venir et aussi que de raison les revenues d'icellui hos- « tel Dieu tenues en roture qui sont ordonnées pour le « nourrissement et nécessité des povres ne soient subjectes « à aucunes finances et amortissemens, mesmement que « grant partie d'icelles appartiennent audit Hostel Dieu « des longtemps a au devant de soixante ans et aussi « qu'elles sont en main laye, et que au regart des choses « tenues en fief appartenans à icelle aumosnerie et hostel « Dieu les diz maire, eschevins, conseillers et pers en quel « patronage ladicte aumosnerie est, aient privilége d'ac- « quérir en fié noble sans amortir ne en paier finances, « touteffois, les commissaires par nous ordonnés sur le « fait des nouveaux acquestz et admortissemens par le co- « mandement et ordonnance de nostre très cher et très « amé cousin le comte de Vendosme et grant maistre de « nostre hostel et nostre amé et féal maistre Jehan Chas- « teiner, général conseiller de nos finances nagueres estant « audit lieu de La Rochelle pour délivrer l'ambaxade que « envoyons en Escoce pour faire venir par deça nostre « très chière et très amée fille la dauphine, ont voulu con- « traindre icellui aumosnier à amortir et finer, des dictes « rentes et revenues appartenans à la dicte aumosnerie et « icelles faire faire saisir et mectre en nostre main, par « quoy le divin service et les euvres de miséricorde et les « autres bienffaiz en icelle aumosnerie fussent demourez à « faire et du tout empeschez et finablement après ce que « nosdits cousin conseillers et commissaires ont bien au « long remonstre aus dis supplians noz affaires et la né- « cessité que avions d'avoir prompte finance pour la deli- « vrance de ladite ambaxade qui tant estoit et est néces- « saire, les diz supplians nonobstant les choses dessus dictes « voulans tous jours nous subvenir à noz affaires comme « bons et loiaulx subgiez, se sont volonterement et libé- « ralement condestenduz que sans prejudice de leurs pri- « viléges pour la finance et amortissement des dettes rentes « et revenues appartenant à la dicte aumosnerie ou hostel « Dieu, en quoy ilz nous pourroient estre tenus, ilz feroient « faire célébrer dores en avant perpétuelment à un jour de « jeudi par chacun moys en la chappelle Saint Jehan Bap- « tiste de ladicte aumosnerie ou hostel Dieu, pour la félicité « et prospérité de nous et de nostre lignée et aussi pour la « paix et transquillité de nostre Royaume une messe à « note du benoist Saint-Esperit, tant que nous viverions et

« après nostre trespassement une messe de requiem pour « le salut de nostre âme et si nous paierorient pour nous « aidier à fournir ladicte ambaxade la somme de sept cent « cinquante livres tournois monnoye courante à présent, « à quoy noz diz cousin, conseillers et commissaires, consi- « dérans les choses dessus dictes et mesmement que les « diz supplians maintiennent que en nostre dicte ville de « La Rochelle nous ne prenons ventes, saisines et autres « droiz des vendicions qui y sont faictes et que en nostre « pays de Xaintonge et gouvernement de La Rochelle « n'avons droit de confiscation, sinon en cas de crime de « leze majesté et que grant partie des dictes rentes et re- « venues ont esté amorties et especialement des choses « tenues en fief eue sur ce advis et délibéracion à noz offi- « ciers ordinaires de nostre dicte ville de La Rochelle, « présent et constentant nostre procureur clerc. Se sont « accordez et condescenduz à l'offre faicte par les diz « supplians en leur promectant de leur faire avoir et bailler « nos lettres d'amortissement ou forme done et vériffiée « come il appartient des dictes rentes et revenues appar- « tenanz à ladicte aumosnerie et hostel Dieu qui cy après « seront déclairées. Par laquelle promesse ledict aumosnier « espérant icelle lui estre entretenue a paié comptant la dicte « somme de sept cent cinquante livres tournois pour conver- « tir en ladicte ambaxade et lui en a fait bailler nostre dit géné- « ral, conseiller des charges de nostre amé et féal secré- « taire maistre Guillaume Chanier, receveur général des- « dictes finances en nous humblement requérant et sup- « pliant par iceulx supplians qu'il nous plaise ce avoir « agréable et leur en donner noz lettres appartenant au « cas. Et nous, considérans les grans charges, fraiz et « mises que ladicte aumosnerie et maison Dieu a chacun « jour à supporter, tant pour le faict et nécessité desdits « povres comme autrement dont nous sommes à plein in- « formez par noz diz cousin et conseiller et en faveur dudit « divin service et des autres euvres méritoires qui un cha- « cun jour sont faictes et accomplies en icelle aumosnerie « comme dessus est dit, et aussi pour cause des dictes « messes que ledict aumosnier et ses successeurs doivent « et seront tenuz faire dire et célébrer pour nous en ladicte « chapelle Saint Jehan, désirans mettre en la meilleure « seurté que faire povions les dictes rentes, revenues et « domaines à icelle aumosnerie appartenans et les perpé- « tuer et faire valoir au plus que povons afin que tous « jours perpétuelment lesdicts povres puissent estre re- « cueilliz, nourriz, pourveuz et alimentéz et ledict divin « service estre fait et continué en ladicte aumosnerie et afin « que nous soions perpetuelment participans es biensfaiz, « prières et oraisons d'icelle aumosnerie, inclinans à la « requeste d'iceulz supplians aus diz maire, eschevins, « conseillers et pers et aumosnier pour eulx et leurs suc- « cesseurs, pour les causes dessus touchées et autres à ce « nous mouvans, avons admorti et admortissons par ces « présentes, toutes et chacunes les rentes, cens, censes, « droiz, domaines et héritages, possessions et revenues « quelxconques à la dicte aumosnerie appartenans et qui « lui povent et doivent compecter et appartenir, tant nobles « comme tenues en censives et roture en quelque manière « et pour quelconque cause que ce soit, et en oultre leur « avons octroié et octroions de noz grace especial auctorité « et puissance roiale que icellui aumosnier et les diz suc- « cesseurs aumosniers et gouverneurs de ladicte aumos- « nerie puissent dores en avant tenir franchement, quit- « tement, paisiblement et délivrement au regart de nous « et noz successeurs, sans amortir ne estre contrains à « aucunes finances ne à mettre hors de leurs mains rentes, « cens, censes, droiz, domaines et héritages, possessions « et revenues... desquelz la déclaracion s'ensuyt. » — Ordonnance des maire, échevins, conseillers et pairs de la ville et commune de La Rochelle portant avoir pour agréable l'appointement que le Roi aura moitié de la rente de 20 livres, sur le moulin à vent de Saint-Sauveur et la ville l'autre moitié, « fait en nostre échevinage le 9 novembre 1424 ». — Cette charte mentionne le « cours d'eau qui descent de l'arceau « de chief de ville en la chenal du pont et havre d'icelle « ville, le quel cours d'eau souloit estre anciennement la « veille douhe, auecques la place et fons par où passe « ledit cours des le pont de la Verdere jusques au pont « du Reloge et aussi la place par où passe ledit cours « d'eaue, qui est entre la maison de Jehan Badory, bar- « bier, près dudit Reloge et les privées ou aysemens com- « muns et publiques de ladite ville, pour faire ediffier cer- « tains moulins ». — Lettre d'amortissement des biens de l'hôpital (vidimus 1435, acte 1434). — Quittance de 500 réaux d'or valant 750 livres payés au Roi par l'hôpital pour l'amortissement (13 novembre 1434). — Lettres de vérification des lettres patentes d'amortissement des domaines du fief des Roses (8 avril 1434). « Yssue et finance fete au Roy, des francs fiefz et nouveaulx pour l'hostel Dieu Saint-Barthélemy « de La Rochelle pour quoy a esté payé 750 livres avec « une grand'messe qui sera tous les lundis, vidimus en « présence des gens du Roy à La Rochelle et de Monsieur « de Xainctes. » — Transaction entre Guillaume Massicot, échevin, aumônier de Saint-Barthélemy, Colin Regnaud Delafons et Raymonde Bironne, sa femme, héritière de son oncle, Héliot Biron, au sujet d'une rente de 100 sols tournois due à l'aumônerie. « Considéré que lesdits de « Biron estoient à leurs vivans gens lays, simples et igno- « rans et ne devoit préjudicier auxdits conjoings le paye- « ment qu'ilz en avoient fait et par ledit aumosnier ait esté

« dit qu'il avoit trouvé par les comptes et cartulaires de « plusieurs ses prédécesseurs aumosniers que les diz cent « solz estoient deuz, et pour ce les povoit loysiblement « demander aus diz conjoings, mesmement qu'il leur avoit « fait exhibicion desdits comptes et cartulaires et aussi « eut dit ledit aumosnier que lui et ledit Colin Regnaud « avoient fait compte final entre eulx des arrérages cheuz « desdits quatre livres dix sols desdits cent sols de rente « tant seulement, par lequel compte ledit Colin avoit co- « gneu devoir à icelui aumosnier, promis paier dedans le « mardi gras derrier passé la somme de onze livres douze « sols six deniers tournois en laquelle somme icelui au- « mosnier ait requis et conclut que lesdits Colin Regnaud « et sa femme lui fussent condempnez, offrans au cas de « nyance, croire sur ce ledit Colin par serment sur les « reliques Monseigneur sainct Anthoine ou en son reffus, « faire ledit serment, lequel serment ledit Colin ait prins « et accepté et ait esté appoincté qu'il feroit icelui ser- « ment en l'église Saint Nicolas de ladicte ville sur les- « dictes reliques, en la présence du clerc et greffier de « ladite Cour, comis à ce, etc. » (1435). — Baillette par G. Massicot, à présent maire de La Rochelle, à Jean Huguet, d'une pièce de vigne au fief de Rochefort, paroisse de Lagord, pour 40 sols de cens (17 juin 1435); — à Guillaume Bardon et Guillaume Gillon, de deux pièces de vignes au fief du quinzain de Laleu, pour 30 sols de cens et le dizain des fruits (3 février 1435). — Ratification par frère Pierre Duplesseys, prieur du prieurté conventuel de Saint-Martin de l'île d'Ayx, en diocèse de Xaintes (25 février 1435); Baillette à Yvonnet Dauvignon, d'une pièce de vigne sise près Mireuil, pour 20 sols de cens et le quart des fruits (21 mars 1435).

H. 68. (Liasse.) — 14 chartes, parchemin.

1436-1439. — Acensement par Guillaume de Puigray, demeurant à Ronssay, à noble homme Jehan Girard, écuyer, seigneur de Givran et demoiselle Françoise Toussaint, sa femme, de deux journaux de pré près le village de Chaignollet, pour 20 sols tournois de rente (31 août 1436). — Baillettes par noble homme Jehan Girard, écuyer, seigneur de Givran à Guillaume Mingaut, prêtre « compaignon de la compaignie des chappellains Dieu servans en l'église Saint Saulveur de ladicte ville de La Rochelle » d'un quartier de vigne blanche en la paroisse Notre-Dame de Congnes, pour le huitième des fruits; — par messire Jehan de Querrequi, prêtre, fondé de pouvoirs de noble homme Regnault de Plouver, écuyer, seigneur de Saint-Benest, à messire Jehan Prieur, prêtre, demeurant à La Rochelle, de deux quartiers de vignes à l'Aiguille de Cengon, près Tasdon, pour 40 sols de cens et le cinquième des fruits. Témoins : honorable homme et sage maître Jehan Peletier, prêtre, curé de Saint-Barthélemy, Pierre Pastoureau, prêtre, et Pierre Thibault, bourgeois de La Rochelle (14 septembre 1445). Procuration reçue par Pierre Baudoreau, notaire, annexée à ladite charte (18 juin 1437); — par sire Guillaume Massicot, aumônier de Saint-Barthélemy, à maistre Aymeri Michel, bachelier en médecine, bourgeois de ladite ville, d'une place, motte ou verger au Colombier, pour 5 sols de rente (13 novembre 1437).— Bulle du pape Eugène IV, accordant dispense à Guillaume Massicot, âgé de cinquante ans, et à Colete Picarde, âgée de quarante ans, veuve Faur, pour qu'ils puissent se marier, quoiqu'ils aient éte parrain et marraine ensemble, donné à Bologne le 6 des ides d'octobre 1437, insérée dans un acte de Hélie Boutin, garde scel, par lequel ladite Colete donne à l'aumônerie Saint-Barthélemy 20 livres de rente sur les moulins de La Rochelle « pour que ledit feu sire Anthoine Faur, jadis son seigneur, et elle et leurs parents et amis vifz et trespassez soient perpétuellement participants et accuilliz es bienfaiz, prières, divin office et oraisons qui dores en avant seront faitz et ditz en ladite aumosnerie. » — Vidimus d'une sentence condamnant Collas Merlant, tant en son nom que comme tuteur de ses enfants à payer à Guillaume Massicot les arrérages de 4 livres de rente (1438). — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Magdelaine Boylaive de deux pièces de vignes au fief nouveau près Lagord, pour le septième des fruits et 15 sols de cens (4 juin 1438); — à Loys Yvains, laboureur au Payaud de deux pièces de vignes pour le douzième des fruits et 20 sols de cens (6 septembre 1438); — à Jehan Fort et Pierre Geofrat, marchand à La Flotte, de deux pièces de vignes, moyennant une pipe de vin blanc de rente, 4 sols 2 deniers de cens (4 février 1438). — Vidimus d'une sentence condamnant Colas Merlant comme tuteur de ses enfants à payer les arrérages de 4 livres de rente à Guillaume Massicot, aumônier de Saint-Barthélemy (vidimus 1452, acte 1438). — Baillettes par Guillaume Massicot, aumônier de Saint-Barthélemy, à Magdelaine Boylaive, de deux pièces de vignes près Lagord, au septain des fruits et 15 sols de cens (4 juin 1438); — à Loys Yvaing, laboureur au Payaut, d'une pièce de terre au douzain et 20 sols de cens (6 septembre 1438). — Bail par Simon Guilbon et Jean Fort à Pierre Geoffrat, marchand à La Flotte, de deux pièces de vignes, moyennant une pipe de vin blanc et 4 sols 2 deniers de cens (4 février 1438). — Bail par honorable homme et sage maître Jehan Meriau, licencié ès lois, bourgeois et échevin de La Rochelle, aumônier et gouverneur de l'aumônerie et hôtel Dieu, de

Monseigneur Saint-Ladre à Lucas Bodin, prêtre, demeurant en ladite ville, d'une pièce de vigne au clos des Moulins, pour 5 sols de cens et le quart des fruits (juin 1439). — Arrentement par Guillaume Massicot, aumônier de Saint-Barthélemy, à Aimeri Regnou, d'une maison et verger situés à Tasdon, paroisse d'Aytré, pour 3 livres de rente (5 septembre 1439). — Baillette par Jehanne Fouquière à Laurens Bigoteau, de deux pièces de vignes « mesleysse » au cinquième des fruits et 10 sols de cens (2 décembre 1439). — Baillette par noble homme Jehan Givart, écuyer, seigneur de Guirans, à Mathieu Blanchet, laboureur, à Chaignolet, d'une pièce de vigne, au neuvième des fruits (3 février 1439).

H. 69. (Liasse.) — 11 chartes, parchemin.

1440-1444. — Baillettes par Guillaume Massicot, gouverneur de l'aumônerie Saint-Barthélemy, à Pierre Donne, marchand et bourgeois de La Rochelle, pour 15 sols de cens payable à la mi-août, d'une pièce de terre en désert sise près du Payau (16 avril 1440); — à Jehan Chauder, aux Brandes de Dompierre, d'une pièce de vigne à la Vallée, paroisse de Dompierre, pour 10 sols de cens et le huitain des fruits (21 septembre 1440); — par Jehan Motoux, monnayeur, bourgeois et habitant de La Rochelle à Jehan Bove, meunier de La Rochelle, d'une pièce de vigne blanche, pour 20 sols de cens et le sixtain des fruits (23 février 1440). — Saisie faite à la requête de l'aumônier de Saint-Barthélemy, sur Raymond et Julienne, sa femme, pour 106 livres d'arrérages de la cense de 25 livres (1441). — Baillette par G. Massicot, aumônier de Saint-Barthélemy, à Marie Touchet et Guillaume Bardon sur une vigne du fief de Montmorillon, paroisse de Saint-Maurice, pour 20 sols de cens et le sixième des fruits (25 avril 1443). — Baillette à Valentin Ylaireau, laboureur à Nantille, par les prieur et frères de la maison Dieu, prieuré et aumônerie de Montmorillon, de deux pièces de vignes pour 33 sols 9 deniers de rente (21 novembre 1444); — à Sibilleau et Ladrières, maçons, de deux masureaux, rue Saint-Julien, pour 6 livres de rente (19 septembre 1444). — Baillettes par les prieur et religieux du collége de la Maison Dieu et aumônerie de Montmorillon au diocèse de Poitiers à Jean de Hauteville d'une pièce de vigne blanche avec une pièce de terre à Andilly, pour 15 sols de cens (23 janvier 1444); — par honorable homme et sage maître Guillaume Massicot, conseiller du Roi et échevin de La Rochelle, d'un hébergement, treuil, vignes et vergers à Mireuil à lui transportés par Jamet Barbin et sa femme, maître Léonart Foulquier, Pierre de Roussi, licencié ès lois, procureur de maistre Berthomé Foulquier (1444); par les prieurs de l'aumônerie de Montmorillon, pour 11 sols 3 deniers, à Guillaume Carbien, laboureur à Nantille, d'une pièce de vigne blanche à Marcille (22 février 1444).

H. 70. (Liasse.) — 15 chartes, parchemin.

1445-1449. — Transaction entre Léonart Foulquier, aumônier de Saint-Ladre de La Rochelle, Symon Copechaigne et Jehanne Tiebleronne, sa femme, par laquelle « pour ce que ladicte Tiebleronne est entachée de maladie « de lèpre ou méselerie, par quoy il est besoing qu'elle « soit séparée d'entre les fames, à la prière et requeste de « ladicte Tiebleronne et de Symon Coppechaigne, son mari « et de Jehan Arnault, son prochain parent et procureur... « a voulu, consenti et octroié que ladicte Tiebleronne soit « receue à demeurer et que elle demeure à la maladerie « de ladicte aumosnerie de Saint-Ladre durant le cours de sa « vie, et a promis ledict aumosnier de bailler à ladite Tie-« bleronne, chambre et maison et lui faire bailler et admi-« nistrer aux despens de ladicte aumosnerie ses provisions « de boyre, menger, coucher et la somme de toutes autres « choses paraillement que doyt estre tenu de le fayre à ung « des autres malades qui sont à la pension, provision et des-« pense d'icelle maladerie en apportant à ladicte mala-« derie ung lit garny de quatre linceulz, deux bonnes cou-« vertes, deux touailles, deux longères, deux platz, quatre « escuelles, une pinte et une choppine d'estaing et une « payle de trois seilleaux, le tout bon et souffisant pour « soy servir de tout ce que dit est, et après le trespas « d'elle, ces dictes choses seront et demeureront à ladicte « aumosnerie, et baillans en oultre une pippe de vin en « quatre rondelles par an et parmy ce autressi que ladicte « Tiebleronne et ledict Jehan Arnault, procureur, que dessus « ont donné, quicté, délaissé, transporté et octroié, assis et « assigné à perpétuité à ladicte aumosnerie et sur tous et « chascuns les biens et choses d'icelle Tiebleronne, une pipe « de vin blanc, nouveau, bon et merchant, d'annuelle et perpé-« tuelle rente, rendue et conduilte par ladicte Tiebleronne « ou les siens à leurs despens et perpétuament sur le « port de ladite ville de La Rochelle, dedans chascune feste « de Toussaint » (1445); — figure dans cet acte « honorable homme et sage maistre Jehan Peletier, prestre, curé de l'église parroicionnelle monseigneur Saint-Berethomé de ladicte ville. » — Transaction passée entre G. Massicot, gouverneur de l'aumônerie de Saint-Barthélemy de La Rochelle et Nicolas Veillon, par laquelle ledit aumônier réduit le quart des fruits et 10 sols de cens dus par Veillon sur trois pièces de vignes à la Crapaudière au cinquième

des fruits et à 7 sols de cens. Bourgeois, notaire (23 mai 1446). — Baillettes par le même à Laurens Hervé, de Saint-Xandre, de deux quartiers de terre pour 10 sols de cens (16 juin 1446); — à Jehan Sauvain, de trois quartiers de vignes entre le fief de Pampin et le bois du Puys, pour 60 sols de cens et le huitain des fruits (9 août 1446); — à Barthomé Cheine, demeurant à Nantille, d'une petite maison avec verger audit lieu, pour 25 sols tournois de rente (17 novembre 1446); — à Guillaume Chevalier et Barbier, cordonnier, bourgeois et jurés de La Rochelle, d'une pièce de vignes sise près de la Courbe, pour 20 sols de cens (5 mai 1447) (double charte); — à Guillaume Charbonneau, marchand, et Marguerite Compaignonne, sa femme, demeurant à Lommeau, paroisse de Nieul, de quatre pièces de vignes au fief d'Aunis, pour 25 sols de rente et 27 sols 6 deniers de cens (10 février 1447); — à Jehan Coton, « juré de la communité et garde de la porte neufve de ladite ville » d'une pièce de vigne près la Fierté, contenant un quartier ou environ, pour le cinquième des fruits et 20 sols de cens (3 mars 1448). — Baillette par noble homme Jehan Girard, seigneur de Guirans à Maurice Pineau, demeurant à Chaignolet, d'une pièce de vignes au fief de la Beschée près Chaignolet, pour le dixième des fruits (29 avril 1449). — Baillettes par G. Massicot, aumônier de Saint-Barthélemy, à Jehan Delacourt, laboureur au Payaut, d'une pièce de terre déserte au fief de Queue de belette, pour 10 sols de cens (25 avril 1449). — Saisie des biens de feu Raymond, au profit de l'aumônerie de Saint-Barthélemy, pour une rente de 25 livres (1449). — Transport de biens sis à Nantilly par Pierre Joyeulx à Jehan Minguet, à la charge de 3 livres de rente payables à la Toussaint (13 septembre 1449).

H. 71. (Liasse.) — 13 chartes, parchemin.

1450-1451. — Arrentements de deux pièces de vignes au fief des Bastardières, par Guillaume Massicot, aumônier de Saint-Barthélemy, à André Boutet au sixième des fruits et 15 sols de cens (9 mai 1450); — à Guillaume Lefèvre, coutelier, bourgeois de La Rochelle, d'une pièce de vigne au fief des Sept-Quartiers de l'aumônerie, pour le huitième des fruits et 10 sols de cens (23 octobre 1450); — par Jehan Guibert, aumônier de Saint-Barthélemy à André Peletier, laboureur à Lagort, d'une pièce de vigne audit lieu, pour le huitième des fruits et 10 sols de cens (22 février 1450); — à Pierre de La Roche, laboureur à Lagort, d'une vigne au sixième des fruits et 10 sols de cens (22 février 1450); — à Martin Mosner, courroyeur, demeurant à La Rochelle, d'une pièce de vignes, pour 10 sols de cens (11 mars 1450); — à vénérable et discrète personne maistre Jehan Obouineau, licencié en decretz, demeurant à La Rochelle, d' « une place vuide avec ung appentiz frouste et en ruyne tenant à icelle » en ladite ville, pour 100 sols 3 deniers de rente (10 août 1441). — Vidimus d'une sentence rendue au profit de l'aumônerie contre Jehan Burot, Colas Dupuy, Mathé Bloys, condamnés à payer 4 livres de rente sur plusieurs domaines au bourg de La Flotte (20 février 1427, 3 décembre 1441). — Baillette par Jehan Guibert, aumônier de Saint-Barthélemy, à Arnault Noysart, chaussetier, bourgeois de La Rochelle, d'une pièce de vigne au fief de la Vallée de Dompierre pour 25 sols tournois de cens et le septième des fruits (12 novembre 1451). — Transaction entre l'aumônier de Saint-Barthélemy, et Jean Cotton, par laquelle le cinquième des fruits, dû sur un quartier de vigne à la Ferté, est réduit au septième et 20 sols de cens, Boutin, notaire (23 décembre 1451). — Baillettes par sire Jehan Guibert, aumônier de Saint-Barthélemy, à Jeanne Julienne, veuve de Guillaume Rouaut, laboureur au Colombier près La Rochelle, d'une pièce de vigne au fief de Myrail, pour 20 sols de cens et le sixième des fruits (13 janvier 1451); — à Vincent Gaultier, d'une pièce de vigne à Myrail, pour 10 sols de cens et le huitain des fruits (14 février 1451); et d'une pièce de vigne au fief des Montailles, près le Poyaut, « qui meut de messire Jehan Mérichon, » pour le sixième des fruits et 10 sols de cens.

H. 72. (Liasse.) — 19 chartes, parchemin.

1452-1455. — Baillettes par Morlet de Palerat, bourgeois et pair de La Rochelle, à Colas Moreau, demeurant à Tasdon, paroisse d'Aytré, d'une maison, verger et puits audit lieu de Tasdon, pour 30 sols de rente; — par Jehan Guybert, échevin et aumônier de Saint-Barthélemy, à Regnaud Maynard, d'une pièce de vignes au Colombier, au dixain des fruits et 7 sols 6 deniers de cens (12 avril 1452); — à Jehan Begaut et Jean du Pont, de Laleu, de deux quartiers de vignes sis au fief des Jarries, pour 40 sols de rente (Babeau, notaire. 1er avril 1452); — à Aymery Leloup au lieu de Simon du Jardin, d'une pièce de vigne à Saint-Maurice, pour 20 sols de cens et le huitain des fruits (22 mai 1452); — par Pasquier Ayrault, couturier et bourgeois de La Rochelle à Jehan Neyraut, aussi couturier et bourgeois, d'une maison ou appentis au carrefour de Malconseil, pour 11 livres en deniers tournois de rente (28 juin 1420, vidimus 1452); — par Nicole Pignonneau, échevin et aumônier de Saint-Barthélemy, à Thibaut Theubler, demeurant à Aytré, procureur de nobles hommes

messires Regnault de Vaux et Millet Ronaut, chevaliers, d'une pièce de terre à Aytré, au huitième des fruits; — par Jehan Guibert, aumônier de Saint-Barthélemy, à Liete Estore, veuve de Jehan Breteau, bourgeois de La Rochelle, d'une pièce de vigne au fief de Vaugoin, paroisse de Laleu au huitième des fruits et 20 sols de cens (sceau fleurdelisé en cire brune (13 avril 1453); — à Jehan Mathé l'aîné, laboureur à Lagord, d'une vigne au fief des Sept Quartiers, pour le sixième des fruits et 7 sols 6 deniers de cens (8 décembre 1454); — par messire Micheau Bounyon, prêtre de Losmeau, paroisse de Nyoil, à Jehan Bernard, marchand et bourgeois de La Rochelle et Jehanne Gracille, sa femme, d'une maison audit lieu de Losmeau pour 40 sols de rente (22 août 1455); — par Nicole Pignonneau, échevin, aumônier de Saint-Barthélemy à Colas de La Roche, demeurant au bourg de Saint-Nicolas, d'une pièce de vigne près du carrefour d'Angoulins, pour 22 sols 6 deniers de cens et le huitain des fruits (11 novembre 1455); — à Micheau Raoulet, laboureur, d'une pièce de vigne joignant l'hôtel et hébergement de Myroil, pour 6 livres de rente et douze sommes de vendange (15 novembre 1455); — à Micheau Rilot, laboureur et Nicole Veillonne, de l'hôtel de Myroil et ses dépendances, pour 20 sols de cens; — par sire Guillaume Riboteau, échevin de La Rochelle à Jehan Ripaut, marchand et bourgeois de La Rochelle, d'une maison et un appentis à Nyoil, pour 30 sols tournois de rente (20 novembre 1455). — Renonciation ou exponction faite par l'aumônier de Saint-Barthélemy au profit du baron de Châtelaillon, de terres prés en la paroisse Saint-Rogatien chargées d'une rente de 20 livres 10 sols 10 deniers (23 novembre 1455). — Baillette par Jehanne Merielle, veuve de feu Morelet de Palerac, à Jacques Merlat, d'une pièce de vigne à Saint-Xandre, chargée de 30 sols de cens annuel envers l'aumônerie Saint-Barthélemy (3 décembre 1455). — Baillettes par Nicole Pignonneau, aumônier de Saint-Barthélemy, à Jehan Chastenaire, clerc, notaire royal, d' « une vieille maison frouste et gaste, en laquelle a une cave assise et parséant en la rue de la Chaudelerie » pour 100 sols tournois de rente (10 janvier 1455); — à Pierre Vachier, laboureur à Saint-Xandre, d'une vigne sise audit lieu, pour le septième des fruits et 15 sols de cens (14 février 1455); — à Morice Gaste, d'un quartier et demi de vignes au fief du prieur d'Aix, moyennant 25 sols de cens à l'aumônerie Saint-Barthélemy et le dixain des fruits au prieur d'Aix (13 février 1455); — à Estienne Bonnet, de deux pièces de vignes sises au fief des Jarries, moyennant 30 sols de rente à l'aumônerie de Saint-Barthélemy et le dixain des fruits au prieur d'Aix (21 février 1455. Chatenaire, notaire).

H. 73. (Liasse.) — 19 chartes, parchemin.

1456-1457. — Baillettes par Nicole Pignonneau, échevin et aumônier de Saint-Barthélemy, à Jehan Vrignault, maçon à Chaignolet, d'une pièce de vigne audit lieu, pour 5 sols tournois de rente (1er mai 1456); — à Pierre Frenat, laboureur, d'une pièce de vigne au fief des Jarries, pour 10 sols de cens (26 juillet 1456); — à André Peletier, laboureur à Lagort, d'une pièce de terre au fief des Sarrasines, pour 15 sols tournois de cens (9 août 1456); — à Denis Boyraut, d'une pièce de vigne à Tasdon, pour 12 sols 6 deniers de cens et le huitain des fruits (8 octobre 1456); — à Jehan Guillon, laboureur à Lagord, d'une pièce de terre au huitain des fruits et 6 sols de cens (15 octobre 1456); — à Pierre Delaroche, laboureur à Lagord, d'une pièce de vigne aux Sept Quartiers, au huitain des fruits et 12 sols 6 deniers de cens (21 décembre 1456); — à Guillaume Gounier, couturier à Nieul, de la moitié d'une maison sise à Nieul, pour 4 livres de rente (2 janvier 1456); — à Pierre Augueraut et Guillaume Basset, d'une pièce de vigne au fief des Combes de Lagort, pour le sixtain des fruits et 10 sols de cens (24 janvier 1456); — à Pierre de Rousse, licencié ès lois, bourgeois de La Rochelle, d'une pièce de vignes, au fief de Miroyl, paroisse de Saint-Maurice, pour 20 sols de cens (8 février 1456); — à messire Guillaume Foulcaut, prêtre demeurant à Aytré, d'une pièce de vigne au fief de la Ratieré, près d'Aytré (24 février 1456); — à Yvonnet Sanpoil, verrier à La Rochelle, d'une pièce de vigne au fief des Sarrasines, au septain des fruits et 10 sols de cens (25 mars 1457); — à Guillaume Pascaut, laboureur à Nieul, d'une pièce de vigne à Lagord au septain des fruits et 30 sols de cens (11 avril 1457). — « Jehan Mérichon, « maire, les échevins, conseilliers et pers de la ville et « commune de La Rochelle salut. Comme honnourable « homme sire Guillaume Riboteau eschevin de ladicte ville, « nous ait naguères fait dire et remonstrer par Jehan Ribo- « teau son filz que jà pièca il avoit prins à rente de l'au- « mosnier Saint-Ladre hors la porte de Coignes de ladite « ville, une maison en la rue du champ de Coignes à la « charge de cinq sols de cens deuz par chacun an au Roy « nostre sire et à vingt-six livres tournois de rente perpé- « tuelle, paiable par chacun an, c'est assavoir quatre « livres au curé de l'eiglise Nostre-Dame de Coignes et « vingt-deux livres à ladicte aumosnerie Saint-Ladre, des- « quelles vingt-deux livres de rente par les convenances « passées et accordées entre lui et l'aumosnier de ladicte « aumosnerie il povoit asseoir et assigner à iceile aumos-

« nerie sèze livres tournois de rente, touteffois et quantes « que Dieu lui en donnoit l'aisement en bons lieux et « convenables au lieu de Nyoil en Aulnis et à une leue à « l'entour et nous eust requis que pour veoir et visiter « lesdicte rentes qu'il avoit entencion de asseoir et assi- « gner à ladicte aumosnerie, lesquelles il offroit de bailler « par déclaracion, il nous pleust comectre et ordonner « telles personnes comme il nous plairoit après la requeste « oye inclinant à icelle, comme à juste et raisonnable nous « pour veoir et visiter la déclaracion desdictes sèze livres « de rente qu'il offroit de bailler et assigner à icelle aumos- « nerie et les lieux pour raison desquelx elles estoient « deues eussons comis et ordonnés sire André Couvretare, « Joachim Duboys et Pierre Mercier, pers et bourgois de la- « dicte ville, pour savoir, enquérir et adviser si lesdictes seze « livres de rente seroient bonnes et prouffitables à prandre « et accepter par ladicte aumosnerie ou non pour nous en « rapporter en nostre eschevinaige tout ce qu'ilz en trou- « veront et qui leur en sembleroit affin d'en faire et ordon- « ner leur rapport, oy comme il appartiendroit à faire par « raison et depuis ledict Jehan Riboteau estoit venu par « devers nous et nous avoit aussi dit et remonstré que en « l'absence dudict Guillame Riboteau son père, qui estoit « malade, il s'estoit par plusieurs foiz traict par devers « lesdicts commissaires et les avoit prié et requis de aler « veoir et visiter lesdictes rentes et les lieux pour raison des- « quels elles estoient deues et mesmement par devers ledit « sire André Couvreterre qui lui avoit dit et respondu que « bonnement il ne povoit vacquer ne entendre au fait de « ladicte commission, pour laquelle cause ledict Jehan « Riboteau estoit derrechef venu par devers nous, en nous « requerrant que en lieu dudict sire André il nous pleust « commectre et ordonner telle personne comme il nous « plairoit, oye laquelle requeste, nous pour veoir et visiter « les dictes sèze livres de rente, les lieux pour raison des « quelx elles sont deues savoir, enquérir et adviser si lesdictes « rentes contenues en ladicte declaracion estoient bonnes, « souffisantes et proufftables, aprandre et accepter en « assiete et assignacion pour ladicte aumosnerie où nous « eussons commis et ordonné en la compaignie des dessus « nommés sire Jacques Audouer aussi eschevin de ladicte « ville ou des quatre les deux pour nous en rapporter en « nostre dict eschevinaige tout ce qu'ilz en trouveroient et « qui leur en sembleroit affin d'en faire et ordonner leur « rapport oy come il appartiendroit à faire par raison des- « quelx quatre commissaires les trois aient vaqué et en- « tendu à veoir et visiter lesdictes rentes et aussi les lieux « pour raison desquels elles sont deues, lesquelx nous aient « aujourduy fait leur rapport et baillé par escript, signé de « leurs seings manuelz................ comme patrons « d'icelle aumosnerie... avons donné et donnons par ces « présentes permission, congié et licence... que icelles « sèze livres de rente lesquelles sire Guillame Riboteau « promectra et sera tenu de garantir et deffendre à ladicte « aumosnerie envers et contre tous, franchement quicte- « ment, paisiblement... donné et faict en nostre dict esche- « vinaige le premier jour d'april l'an 1457. — Par mondit « seigneur le maire et messeigneurs estans en conseil », Raffin. » — Baillette par Nicole Pignougnneau, licencié ès lois, échevin de La Rochelle, conseiller du Roi et gouverneur de l'aumônerie Saint-Barthélemy à Jehan Charles d'un quartier de vignes près le Treuil-la-Belle, au septième des fruits et 15 sols tournois de cens (4 mai 1457). — Jugement de la cour du scel à la requête de l'aumônier de Saint-Barthélemy contre Huguet Bourdonneau et sa femme, comme biens tenant de Jehan Arnoulet, au sujet du bail par feu Guillaume Massicot de deux pièces de vignes blanches près Lagord, pour le septième des fruits et 30 sols de cens (9 août 1457). — Publication par Jehan Pampare, sergent du Roi, des lettres royales de garde générale « des biens de l'aumônerie Saint-Barthomé, tant en chief que en membres, faisant inhibition et deffense de par le Roy à touz par ledit cry sus peine de cent marcs d'argent à appliquer à l'aumosnerie Saint-Barthomé... ils ne feussent si osez ne si hardis de meffaire ne faire meffaire en corps ne en biens et sus peine de sauvegarde. Busset. — Au carrefour de Malconseil presens Jehan Langloys, etc. » « Jehan Gandouet, licencié ès lois, Jehan Nau, Foulque Roulin, Jehan Deshayes, Pierre Joyeau, marchand, Jehan Jay, etc. Au carrefour des Petits-Bans, Jacques Favié, Gomsales Mandes, Pierre Bonenfant, Gaynier et plusors autres, du carrefour des Changes; Jehan Gandonet et Pierre Guibourg, etc. » (1er février 1457). — Baillette par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Morice Brocher, d'un quartier de vigne sis près Mireuil, provenant d'Yvonnet Dauvignon, à la charge de 20 sols de cens et le cinquième des fruits (22 août 1457). — Lettres de Charles VII, datées de Bourbon-l'Archambault (28 septembre 1457) confirmant les franchises et privilèges de l'aumônerie Saint-Barthélemy : « *In suis justis possessionibus, usibus, juribus, franchisiis, libertatibus, et saisinis, in quibus ipsos esse suosque predecessores fuisse pacifice ab antiquo invenerint, mainteneant et conservant ipsos ab omnibus injuriis, violenciis, gravaminibus, oppressionibus, molestacionibus, vi, armorum potenciâ laycorum ac inquietacionibus et novitatibus in debitis quibuscumque deffendendo*, etc. »

H. 74. (Liasse.) — 16 chartes, parchemin; 2 sceaux fleurdelisés, cire verte, 1 sceau brisé en cire rouge.

1458-1459. — Baillette par Nicole Pignoneau, aumônier de Saint-Barthélemy, à Jean Chatenaire, de deux pièces de vignes sises près Mireuil, moyennant 20 sols de cens et le dixième des fruits (7 mai 1458). — Jugement de la cour du scel contre Pierre Mercier et Jehan Reuillon comme biens tenants de feu André Tayraut, comparants par Hublot à la requête de l'aumônier de Saint-Barthélemy (20 juin 1458). — Assignation à ester et comparoir donnée à Pierre Mercier et Jehan Rouillon par Estienne Giraudeau, sergent des admonicions et exécucions de la cour du scel, au carrefour de Malconseil (16 juin 1458). — Adjudication par décret des biens de Jean Faure à Jean Ripaut, à la charge de payer à l'aumônerie 10 sols de rente sur une maison située au village de Boër (27 octobre 1458). — Baillettes par Nicole Pignonneau, aumônier de Saint-Barthélemy, à Clemens Ouvrart, laboureur à Nieuil, de deux pièces de vignes, près Maillezais, pour 22 sols 6 deniers de cens et le sixième des fruits (4 novembre 1458); — à Guillaume Maynard, d'une pièce de vignes à Lagord, pour le sixième des fruits et 6 sols de cens (3 novembre 1458); — Condamnation par la cour du scel, de Guillame Jouhet à payer à Nicole Pignonneau, aumônier de Saint-Barthélemy 20 sols tournois, arrérages échus de 5 sols de cens sur une pièce de vigne sise à Ronsay, fait « et donné par devant nous Jehan Mérichon, conseiller « du Roi, notre sire, lieutenant-général de noble et puis- « sant seigneur monseigneur le gouverneur de la ville de « La Rochelle, chastellenie et ressort d'icelle. » (22 décembre 1458). — Condamnation de Jehan Milon et Jehan Patron, à payer 5 livres de rente et deux gélines à l'aumônier de Saint-Barthélemy (17 juillet 1459). — Transaction entre Estienne Brunet, aumônier de Saint-Ladre et Guillaume Templier, demeurant à Loumeau, par laquelle ledit Templier paie à l'aumônerie pour acquit d'une dette de 15 écus d'or, « ung escu d'or et demy du coing du Roy de rente annuelle » (11 février 1459). — Baillette par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Guillaume Duvergier, d'un quartier de vignes sis au fief des Jarries pour 15 sols de cens et le dixain des fruits (13 mars 1495).

H. 75. (Liasse.) — 13 chartes, parchemin; sceau fleurdelisé en cire verte.

1460-1462. — Condamnation de Jehan-Choysi, couturier demeurant à Nyoil, à payer à Estienne Brunet, bourgeois et pair de La Rochelle comme aumônier de l'aumônerie Saint-Ladre, la somme de 7 livres, 7 sols, 6 deniers, arrérages échus de 62 sols 6 deniers tournois de rente assise sur une maison à Nyoil (27 mars 1460). — Extrait du testament de Thomas Laurens, bourgeois et échevin des villes de La Rochelle, et de Saint-Jean d'Angély, aumônier de Saint-Barthélemy par Jehan Desnoy, licencié ès lois, lieutenant-général de haut et puissant seigneur monseigneur le gouverneur de La Rochelle (25 août 1460). — Baillette par Estienne Quentin, laboureur à Saint-Ladre près La Rochelle à Jehan Bernart, boucher à Saint-Éloy, d'une maison et treuil sis près l'église de Saint-Ladre, pour 6 livres tournois de rente à honorable homme et sage maître Jehan Mérichon, licencié ès lois et conseiller du Roi notre sire (4 novembre 1460). — Commandement à Guillaume Jarry, charpentier, demeurant à La Jarne de payer à l'aumônier de Saint-Barthélemy 54 livres tournois arrérages échus de 50 sols de rente (14 novembre 1460). — Baillette par l'aumônier de Saint-Barthélemy à André Avril, laboureur à Tasdon, d'un quartier de terre situé au fief du Chiron Jolain, pour 17 sols 6 deniers de cens et le septain des fruits (27 décembre 1460). — Publication par Jehan Pampare, sergent, des lettres royales de sauvegarde en faveur de l'aumônerie de Saint-Barthélemy (28 décembre 1460). — Admonition par le sergent royal à Nicolas Toucheteau, demeurant à La Jarne et autres biens tenants de Guillaume Jarry charpentier audit lieu, de payer à l'aumônerie la somme de 55 livres 5 sols tournois (8 mai 1461). — Baillette par Nicolas Pignonneau, aumônier de Saint-Barthélemy, à André Baudet de maisons et héritages à Marsilly pour 70 sols de cens (24 octobre 1461). — Exponction de Raoul Gayet et Guillemette Guillon, sa femme, fille de Michaut Guillon, lequel était fils d'Estienne, des héritages, maisons et vergers qu'ils avaient près de l'aumônerie, entre les mains de M. Nicolas Pignonneau, aumônier (24 octobre 1461). — Donation faite à l'aumônier Saint-Ladre par Jeanne Darette de 20 sols de cens à prendre sur ses biens à Nantilly (5 juillet 1462). — Vente par Jehanne Guignete, femme de Jehan Tabouillet, demeurant à La Flotte à Guillaume Lesture, couturier et bourgeois de La Rochelle, d'une pièce de vigne près La Vallée (6 août 1462).

H. 76. (Liasse.) — 10 chartes, parchemin.

1463-1465. — Condamnation par la cour du scel de Colas Rivière, marchand, bourgeois et pair de La Rochelle à déguerpir et délaisser à Etienne Brunnet « tous et chacuns les biens et choses qu'il avoit et tenoit ou autres

pour nom de lui qui furent dudit feu Bouthe Rouhe si mieulx il ne luy aymoit rendre et payer la somme de 10 livres 10 solz tournois, arrérages cheuz et deuz au quarteron de la feste Sainct-Jehan Baptiste... de 6 livres tournoys de rente (6 mars 1463). » — Baillette par Nicole Pignonneau, aumônier de Saint-Barthélemy, à Jehan Chaillou, laboureur, de trois quartiers ou environ de vignes au sixain des fruits et 30 sols de cens (13 avril 1464). — Baillette par Pierre Mignot à Jehan Dupuy pour un écu d'or de rente « ung bossion assis audit lieu de La Courbe en Aunis » (25 avril 1464). — Baillette par Nicole Pignonneau, aumônier de Saint-Barthélemy, à André Gaulter, sellier, de deux quartiers de vignes entre Puilboreau et Beaulieu, tenant d'un côté à la vigne de Jean Triault, d'autre à la plante des Oliviers et d'autre au chemin par où l'on va du Treuil Potard à Dompierre, pour le septain des fruits et 25 sols de cens (13 août 1464). — Baillettes par N. Pignonneau à Guillaume Aynault, d'un quartier de vignes aux Basses Gontières, pour le dixième des fruits et 17 sols 6 deniers de cens (8 octobre 1464); — à Mathelin Giraudet, de Saint-Xandre, de deux quartiers de terre au Payaut, pour 10 sols de cens (15 octobre 1464); — à Jehan Mariouneau, charpentier, d'une pièce de vigne près de Myrail, au septième des fruits et 25 sols de cens (10 août 1465); — à Pierre Dieumegard, d'une pièce de vignes à Peslande de Saint-Maurice, au cinquième des fruits et 20 sols de cens (16 décembre 1465); — à Jehan Bruceau et sa femme, d'une pièce de vigne, au sixième des fruits et 10 sols tournois de cens. (9 janvier 1465). — Ladite pièce sise à l'Aguille de Saugon provient de Guillaume et Penot Pelletan frères. — Reconnaissance donnée par Jehan Choaisy, couturier à Nieul, d'une somme de 62 sols 6 deniers tournois de rente annuelle, à maître Pierre Pierre, licencié ès lois, aumônier de l'aumônerie et Hôtel Dieu Saint-Ladre hors les murs de La Rochelle (22 mars 1465).

H. 77. (Liasse.) — 10 chartes, parchemin.

1466. — Jugement de la cour du scel concernant une rente de 5 livres due à chaque terme de Toussaint à l'aumônier de Saint-Barthélemy sur des domaines sis à Dompierre (1466). — Obligation de 6 livres 14 sols 2 deniers tournois et 20 sols de rente sur une maison et verger sis à Saint-Lazare par Raoulet et Jehan Baudous frères, au profit de honorable et sage maître Pierre Pierre, aumônier de Saint-Ladre (1466). — Jugement de la cour du scel sur une rente de 100 sols assise sur une maison au bourg de Dompierre au profit de l'aumônier de Saint-Barthélemy (17 juin 1466). — Jugement de la cour du scel au profit de Pierre Pierre, aumônier de Saint-Ladre contre Jehan Bossereau biens tenant de feu Jehan Fouschier et Catherine Robine, sa femme au sujet d'une rente de 30 sols tournois (20 juillet 1466). — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Guillemet Saulnier de deux quartiers de vignes près la Belette, parroisse de Laleu (19 mai 1466); — à Guillaume Martin, d'une maison couverte en tuiles, assise en la rue de la Porte Rambaut avec un masureau, pour 4 livres 50 sols de rente (10 octobre 1466). — Jugements de la cour du scel au profit de l'aumônerie de Saint-Ladre au sujet de 2 rentes l'une de 30 sols, l'autre de 35 sols sur deux maisons sises à Nieul (1466), contre Marie Petitonne veuve de Guillaume Joussein, maistre Loys Joussein, Heliot Popelin et Marie Jousseine, sa femme, enfants et héritiers de Guillaume Joussein au sujet d'une rente de 6 livres tournois sur une maison à La Rochelle en la rue de la Mercerie (17 novembre 1466); — au sujet d'une rente de 5 livres due à la Toussaint sur des domaines sis à Dompierre (19 décembre 1466); — au sujet d'une rente de 35 sols tournois due par Estienne Mosnier, laboureur à Pierre Pierre, aumônier de Saint-Ladre (20 décembre 1466).

H. 78. (Liasse.) — 13 chartes, parchemin; 3 sceaux en cire verte.

1467-1469. — « Loys XI, par la grâce de Dieu, Roy de France, Savoir faisons, etc. Nous avoir reçeue humble supplication de noz chiers et bien amez les mayres, eschevins, etc., contenant que ja pieça ils baillèrent à perpétuité à feu Anthoine For, en son vivant bourgeoys de nostre dite ville certains lieux et place assis sur les viels fosséz et douhes de ladite ville par où on descend l'eau douhe à la mer à la ferme cense ou rente de 20 livres tournois... ignorans que les hospitaliers de l'ordre de Sainct-Jehan de Jerusalhem à cause de leur commanderie du Temple de ladite ville de La Rochelle eussent ou prétendissent aucun droit on dict cours de l'eau, par lequel ilz disoient et maintenoient que il n'estoit loisible à aucun, sans leur congié et permission, construir et bastir aucuns moulins sur ledict cours, tant parce que dit est que aussi on préjudice à certains autres moulins qu'ilz ont audit cours d'eau au dedans de ladite ville et pour laquelle cause s'est ja pieça meu certain procès en nostre court de Parlement entre lesdits Hospitaliers d'une part et nostre procureur et celuy de lad. ville, aucuns ayans prins la gariment de la vefve et héritiers dudit feu Anthoine For d'autre, on quel procès qui a longuement duré a esté procédé en certaine forme et manere et pour ce que puys naguères nous avons chargé au susd. suppliens faire, entretenir la ville en estat

et bonne reparacion, tant pour obvier aux surprinses de nos ennemys les Angloys qui frequentent souvent la mer autour d'icelle que aussi au bruit de ceste guerre encommancée et à visiter saucunes choses y estoient préjudiciables et que en ce faisant ils ont trouvé que lesdits moulins ainsi faiz esdits fousséz estoient et sont très grandement nuysibles et dommagables à lad. ville, tant par ce que lesd. fosséz d'icelle par le moyen de la mer qui y reffouille, sont tous combléz et ne sont fournis de eau doulce que aussi pour ce que led. est très propice pour gayer et abreuver chevaulx dont y en a aucuns en lad. ville et es environs et serait très necessaire et utile... pour le bien de la chose publique que aussi pour obvier aux surprinses et inconveniens qui s'en pourroient ensuyvre on... de lad. ville et à ceste cause iceulx supplians ont advisé entre eulx de faire desmolir et abatre led. moulin... lesd. héritiers dudit feu Anthoine For de leur dite rente, mais ilz ne l'oseroient faire sans avoir sur ce noz congié et licence. — ilz dient humblement requerrans iceulx pour quoy nous ces choses considérées, desirans le bien de lad. ville et de la choze publicque d'icelle et dudit païs d'environ, à iceulx supplians, pour ces causes et considéracions et aultres à ce nous mouvans et à la très grant et instante regarte et priére de nostre tres chier et très amé oncle le conte du Maine nostre lieutenant général es pays de Poictou et de Xainctonge qui sur ce nous a requis en faveur desd. supplians, avons de nostre certaine science, plaine puissance et auctorité royal voulu et ordonné... que lesdits moulins soient desmoliz et abbatus et lesd. foussséz remis en l'estat qu'ilz estoient auparavant l'eddifice desd. moulins encommancé... en récompensant toutes voyes lesdits héritiers dud. feu For. Donné à Saumur au mois d'avril 1464 avant Pasques et de nostre regne le 4e (signé) pour le Roy, Loys de Beaumont, chevalier, seigneur du Plesseis Macé et de La Fourest, conseiller et chambellain du Roy nostre Sire, gouverneur et cappitaine de la ville de La Rochelle, chastellenie et ressort d'icelle pour le Roy nostre Sire et commissaire en ceste partie dud. Seigneur et de mess. les gens des comptes d'icelluy Sr ». — Ratification par les maire, échevins, pairs et conseillers de La Rochelle de la baillette faite par Nicole Pignonneau, licencié es lois et échevin de La Rochelle aumônier de Saint-Barthélemy à Jehan du Chiron, cousturier pour 9 livres tournois de rente annuelle et perpétuelle « d'une maison couverte de tieuble, o son fons et appartenances assise et parséant en La Rochelle en la rue de la Doriderie de ladite ville, tenant d'un cousté et du bout derrière aux maisons qui furent feu Raymond Bonneau que tient à présent Jehan Germain, marchant, d'autre cousté à la maison de la vefve et héritière de feu Guillaume Morteau et du bout de devant à ladite rue de la Doriderie, sur la renonciation de la baillette de ladite maison précedemment acensée par feu Guillaume Deshomeaux chaussetier à Dompierre en Aunis à Pernelle Turppine veuve de feu Gioffrey Doulce, aussi chaussetier et bourgeois de La Rochelle, en raison de sa pauvreté. — Baillette par Nicole Pignonneau aumônier de Saint-Barthélemy à Colas Cailleau, maréchal et bourgeois de La Rochelle, de deux quartiers de vignes blanches en la paroisse de Lagord que naguère souloit tenir Jean Maynard, qui l'avoit remise audit aumônier, tenant d'un côté à Guillemette la Rive, d'autre côté à la vigne de Blanchet, d'un bout au grand chemin par lequel on va de ladite ville à Nieul, d'autre à la vigne de Collas Jousseaume que souloit tenir feu Jean Chastenart pour le septain des fruits et 6 sols de cens à Notre-Dame d'août. Nicolas Gibouin, garde-scel (4 avril 1468). — Vidimus des lettres de Louis XI données à Amboise attribuant au gouverneur de La Rochelle la connaissance d'un procès entre l'aumônier de Saint-Barthélemy et René Fortin à la place de Pierre Morin, prêtre, chapelain de la Couronne « qui est cault et malicieux » au sujet d'une rente de 20 livres prétendue par ladite chapellenie sur l'aumônerie. « Vous, nonobstant certaines noz lettres obtenues par led. Fortin soy-disant chappelain que dessus pour faire l'examen du contenu en lad. quitance vous evocques le principal de lad. cause et matière et d'icelle ensemble dud. appel cognoissez, decidez et déterminez sans avoir regard à lad. quictance ne au contenu en icelle ne par conséquant aux tesmoings, qui sur ce ne le contenu auroient esté examinés laquelle dicte quictance ne le contenu ne voulons aucunement nuyre ne préjudicier aud. hospital, aumosnerie et hostel Dieu comme indeuement faicte et sans cause pour légereté, inadvertance dud. suppliant, de laquelle par tant que mestier estoit nous en avons relevé et relevons de grâce espécial par ces présentes ladite aumosnerie, hospital et hostel Dieu, ensemble led. suppliant en procédant au surplus à la judication dud. procès, tout ainsi et par la forme et manière que eussiez fait ou peu fere si ladite cause eust esté meue et pendant par devant vous ou par avant ladite quictance et nonobstant icelle et lectres subreptices impétrées ou à impétrer à ce contraires » (23 mai 1468). — « Comme certaine cause d'admonicion ait esté meue et pendant en la court de céans de la partie de honnourable homme et saige maistre Pierre Pierre, licencié ès loix, en nom et comme aumosnier de l'aumosnerie Saint-Ladre hors les murs de ladicte ville de La Rochelle demandeur d'une part à l'encontre d'Estagues et Pierre de la Sale, comme ayans prins le gariment de Guillaume Herbert biens tenant de feue Colecte Michote et de Pierre Misson son filz et héritier, deffendeur et d'autre part, à cause et pour raison de ce que ledit aumosnier disoit et proposoit que ladicte

feue Colecte Michote ja pieça fut conjoincte par mariage avecques feu Jehan Misson à son vivant demourant au lieu de Dompierre en Aunis, onquel mariage lesd. Michote et Misson demourèrent par aucun temps et jusques ad ce que ledit Misson ala de vie à trespassement, délaisse à luy survivant icelle Michote sa femme et Pierre Misson son héritier et fils de luy et de lad. Michote sa femme et après lequel trespas, elle convola à secondes nopces avec feu Estienne Morisson, durant lequel mariage il advint que ladite Michote fut parvenue et actainte de maladie de lepre et à ceste cause led. Morisson son mary et ses autres parens et amis parlèrent à feu maistre Bernart Foulquier lors aumosnier de lad. aumosnerie pour icelle Michote mectre, recueillir et loger en icelle aumosnerie et lesquelz aumosnier, Mourisson et Michote présent ad ce ledit Morisson fils d'icelle Michote, commandèrent et appoinctèrent ensemble que lad. Michote, o l'auctorité, congié et licence de sondit mary pour elle, ses hoirs et successeurs et d'eulx ayant cause, pour avoir sa demourance en icelle aumosnerie, durant le court de sa vie et aussi pour estre participant es bienffaiz de lad. aumosnerie, ceda et transporta à lad. aumosnerie à touz jours mais et à perpetuité, après son décès et trespassement led. aumosnier prenant, recevant, stipullant et acceptant pour et au nom de lad. aumosnerie et pour ses successeurs aumosniers d'icelle aumosnerie 100 sols tournois d'annuelle et perpétuelle rente. —Raoul Rorteau, juge de la cour du scel royal et Gibouin » (12 juillet 1468). — Vente par Loys Grolier, charpentier, tonnelier, bourgeois de La Rochelle, à Colin Poinson aussi bourgeois de ladite ville d'une pièce de vigne sise à Aytré au fief du Seigneur de la Sale, pour le prix de 15 écus d'or du coin du Roi (23 août 1468). Estienne Noyrant, notaire. — Relief d'appel obtenu par l'aumônier de Saint Barthélemy, maître Nicole Pignonneau contre Pierre Morin prêtre chapelain de la Couronne et René Fortin, aussi chapelain, au sujet d'une rente de 20 livres et lettres de restitution contre une quittance (19 septembre 1468.) — Commission et mandement donnés en exécution des lettres du gouverneur de La Rochelle, Loys de Beaumont ou son lieutenant. Nicolas Gibouin notaire (20 septembre 1468, 1er février 1469). — Baillette par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Robert Gadiot de deux quartiers de vignes situés à Vaugouin pour 40 sols de cens. — Vincendeau, notaire (8 novembre 1468). — Vidimus (15 mars 1468) d'un acensement 28 octobre 1461) d'un quartier de vignes près le Treuil aux Belles, paroisse de Saint Maurice, à 10 sols de cens et le huitain des fruits, par l'aumônier de Saint Barthélemy à Jean Giton. Estienne Brunet, garde-scel. — Baillette d'un quartier de vignes à Mireuil par l'aumônier de Saint Barthélemy à Jacques Broschet, fils et héritier de Morice Broschet, au septain des fruits. Vincendeau, notaire (sceau fleurdelisé en cire verte) ; — Acensement par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Estienne Merignet pour 40 sols de cens d'une pièce de vigne à Lafond (8 décembre 1469). — Production de pièces ordonnée par Pierre Pierre, licencié en lois, lieutenant du gouverneur de la Rochelle pour Monseigneur le duc de Guyenne, comte de Saintonge et seigneur de La Rochelle (1er février 1469) dans l'appel pendant entre Nicole Pignoneau aumônier de Saint Barthélemy et messire René Fortin, prêtre.

H. 79. (Liasse.) — 15 chartes parchemin ; sceau en cire rouge fleurdelisé entre les tours du port de la Rochelle.

1470. — Vente par Jehan Bragier à Romain Orgeril, de plusieurs pièces de vignes à La Fouchère, paroisse de Lagord, l'une de ces pièces est chargée de 30 sols de cens envers l'aumônier Foulques Roullin de Saint-Barthélemy (décédé le 15 février 1470) la seconde de 10 sols de cens et la dernière de 20 sols de cens. Bonnin, notaire pour le roi (16 avril 1470). — Baillette faite par religieuse et honnête personne frère Mathurin Durand, commandeur de Bethleem, à Roubaut Mathon, boucher, demeurant à Nantille, de deux quartiers de vignes assises au « terrouer de Chaume ronde » pour 33 sols, 9 deniers payables à la Saint Martin d'hiver audit lieu de Bethleem. (1er mai 1470). — Vidimus d'une baillette de 70 sols de rente dus par Joachim Baudu, charpentier et Thomas Roux, maçon à l'aumônier de Saint Barthélemy sur une maison et vergers au village de Lafons (vidimus 10 juillet 1466, baillette du 22 février 1459). — Lettre de sauvegarde des créances de l'aumônerie par Thierry, seigneur de Lenoncourt, conseiller et chambellan du duc de Guienne, comte de Saintonge et seigneur de La Rochelle, gouverneur et capitaine de ladite ville, signées Rochelle, le greffier absent (7 août 1470). — Condamnation à la requête de Pierre Pierre, aumônier de l'hôtel Dieu Saint-Ladre de La Rochelle (et de Saint Barthélemy le 21 janvier 1470) de Jehanne Cosarde demeurant à l'hôtel des moulins de ladite aumônerie, veuve de Jehan Baril, « de payer la somme de 21 livres, 18 sols « 9 deniers tournois à l'aumônerie et deux cents boisseaux « de froment arrérages échus et dus à la nativité Monsei- « gneur Saint-Jehan-Baptiste derrère passée » de vingt-cinq boisseaux de froment nouveau, bon et marchand dus par feu Jehan Barril.—Baillette par Foulques Roulin, pair et bourgeois de La Rochelle, à Jehan Mercier marchand à Marans, « d'une maison et appentiz froustes et gastes et « deux petits masuraux joignans à iceulx avecques ung « verger estant par derrière. » (8 août 1470). — Condam-

nation par la cour du scel de Jehan Aillet et Marguerite Michelle, sa femme, à payer à Fouques Roulin, aumônier de Saint-Barthélemy 48 livres tournois 3 sols 4 deniers sur une maison rue du Cordouan à La Rochelle (11 août 1470). — de Jehan Audouart, « recouvreur » à La Rochelle, de 20 livres tournois, arrérages échus de 4 livres tournois de rente sur une maison rue Saint-Léonart, près la porte Neuve (20 août 1470). — Lettres de sauvegarde des créances de l'aumônerie par Jehan Jouhet, lieutenant général du gouverneur de La Rochelle pour le Roi.—Quittance de la rente de 5 sols dus à l'aumônerie sur la Motte (29 août 1470).— Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Jehan Regnault, laboureur à Lafons, d'une pièce de vignes pour 5 sols de cens, le sixième des fruits et une géline de rente (17 octobre 1470); — à Jehan Tribou, charpentier tonnelier, d'un quartier de terre près Lagord, au fief des Sarrazins, pour le septain des fruits et 10 sols de cens. — Jean Mérichon, conseiller et président en la Chambre des Comptes (20 octobre 1470). — Collation de l'aumônerie Saint-Pierre de Marsilly (Olivier Jolet, aumônier) (26 mars 1468, 10 novembre 1470). — Sentence au profit de Foulques Raoulin, à la place de Pierre Doriole et comme aumônier de Saint-Barthélemy contre Bertrand Maignon et Guillaume Bastard qui sont condamnés à continuer la rente de 10 livres par an sur plusieurs domaines sis à Laleu (17 novembre 1470). — Sentence au profit dudit Foulques Raoulin, audit nom, contre Etienne Baudouin et sa femme, qui sont condamnés à 50 sols de cens sur une vigne sise à Saint-Maurice (24 novembre 1470). Sceau en cire rouge de la sénéchaussée.

H. 80. (Liasse.) — 9 chartes, parchemin, sceau brisé en cire rouge de la Sénéchaussée.

1471. — Baillettes par Fouques Roulin, pair et bourgeois de La Rochelle, aumônier de Saint-Barthélemy, à Jacques Mourant, laboureur à Laleu, d'un quartier de vigne mélisse à Vaugoin, au septième des fruits et quinze sols tournois de cens (1er avril 1471); — à Raoulet de la Nouhe, laboureur au Bergier de Lagort, d'un quartier de vignes pour vingt sols de cens et le sixième des fruits (17 avril 1471); — condamnations par la cour du scel de Jacques Gaschet, de La Rochelle, à payer sept livres six sols six deniers, arrérages échus de soixante sols de rente sur une maison et verger près la Porte Rambault (11 mai 1471); — de Francoys Lavergne et Michelle Thiphenelle, à payer à l'aumônerie de Saint-Barthélemy quarante sols de rente sur une maison à Marsilly (21 novembre 1471). — Baillette par l'aumônier de Saint-Barthélemy et René Chauderier, écuyer, seigneur de Nyoil et de la Possonière de deux pièces de terre à Lafond, au huitain des fruits et dix sols de cens, à Pierre Prieur, charpentier-tonnelier à La Rochelle, qui devra planter en vignes ledit terrain (5 décembre 1471). — Condamnation de Raoule Prou, veuve de Guillaume Tucbœuf, cordonnier à La Rochelle, à payer cinquante-quatre livres à l'aumônerie de Saint-Barthélemy. — Baillette d'une pièce de vigne au Lignon, par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Parnelle Martinette, veuve de Jehan Guérin (22 février 1471). — Établissement de quatre religieuses de l'Hôtel-Dieu de Paris à l'hôpital Saint-Barthélemy, par Guillaume Faitis, maire, savoir des sœurs Pernelle du Broil, Pernelle Lajolme, voilées, Michelette et Collecte non voilées ni encore professes : « Si aucunes femmes vefves vouloient elles « rendre en ladicte aumosnerie pour servir lesditz pauvres, « ledit aumosnier les y pourra recevoir s'il congnoist qu'il « le doyve faire et leur baillera logeis à part et séparé des- « dictes religieuses et filles et avecques ce delibérons et « ordonnons que aus dictes quatre religieuses qui sont « bonnes dès à présent dudit hostel Dieu de Paris et qui « sont en ladicte aumosnerie Saint-Berthomé soyt payé « doresenavant par chascun an à compter et prandre dudit « moys de Juing derrenier passé... vingt-cinq livres tour- « nois qui est pour les deux la somme de cinquante livres « tournois par chascun an et ausdit seurs Michelette et « Collecte... elles auront seullement aux despens d'icelle « aumosnerie leur vie et vesture. Et en tant que touche les « autres religieuses qui doresenavant seront créées et « faictes en icelle aumosnerie, la plus ancienne des doze « religieuses après le trespas desdits Dubroil et La Jotine « aura la somme de vingt livres tournois seulement et « chascune comme les deux précédentes. » — « Et affin « que lesditz pauvres soient dores en avant mieulx tenuz « nectz et que lesdictes religieuses n'ayent matière de sail- « lir des maisons de ladicte aumosnerie pour laver leurs « draps, buhées et lessivees, nous ordonnons que ledict « aumosnier aux despens d'icelle aumosnerie face ouvrir « une petite tour des murs de ladicte ville qui est au bout « de ladicte court joingnant ledit vergier et que par icelle, « il face faire degrez pour descendre en la doue d'icelle « ville et en icelle douhe faire lavouers pour laver les « draps et lessivees d'icelle aumosnerie et de laquelle ou- « verture faire nous donnons audict aumosnier dès à pré- « sent congié, licence et permission, pourvu que à l'en- « droit des portes qui seront faictes en ladite tour pour « faire ladicte descendue ledict aumosnier aux despens « d'icelle aumosnerie fera faire ung petit boulevart à canon- « nières et créneaux pour la deffense d'icelle porte à l'or- « donnance et ainsi que lesdits sires Guillaume Decombes

« et Gobert Cadiot et les maistres des euvres de ladicte « ville l'ordonneront et qu'ilz verront estre à faire. »

H. 81. (Liasse.) — 7 chartes, parchemin, sceaux perdus.

1472. — Rachat par l'aumônier de Saint-Barthélemy de neuf livres dix-sept sols six deniers de cens, sur des vignes à Laleu, vendues par noble homme René Chauderier. — Vente à la criée, au profit de l'aumônerie, de la maison rue Saint-Léonard, près la Porte-Neuve, provenant de feu Jehan Brossart, tenant du bout de devant à ladite rue, par où on va de ladite Porte-Neuve à Chef-de-Ville, et du bout de derrière aux murs de ladite ville, l'allée entre deux, au profit de l'aumônerie (20 avril 1472). — Lettre de décret pour l'aumônier de Saint-Barthélemy de cent sols tournois de rente à lui due par chacun an sur une maison sise près le « Gros-Saing » de La Rochelle, provenant de feu Jehan Garnier et adjugée à Jehan Renelier (1er juillet 1472). — Baillette par damoiselle Ysabeau de Pressac, veuve de honorable homme sire Jehan Darcous, échevin de La Rochelle, son fils Jehan Darcous, marchand, pair et bourgeois, à Estienne Dauvergne, laboureur au Colombier de Saint-Maurice, d'une maison et un verger pour cent sols et deux chapons de rente (21 novembre 1472). — Baillettes par honorable homme, sire Fouques Roulin, échevin et aumônier de Saint-Barthélemy, d'une vigne sise au fief de Saint-Seurin de Laleu pour trente-cinq sols tournois de cens ; — de deux quartiers de vignes audit lieu à Allain Bernard pour trente-cinq sols de cens (8 décembre 1472).

H. 82. (Liasse.) — 17 chartes, parchemin.

1473-1474. — Baillettes : par sire Fouques Roulin, échevin et gouverneur de Saint-Barthélemy, à Jehan Rousseau, bourgeois et juré de la commune, et Agnès Rolande, sa femme, avec l'assentiment du maire Jacques Cousinot et des échevins, d'une maison rue Saint-Léonard, pour quatre livres tournois de rente (12 avril 1473); — à Aymon Regnault et Jehan Fourneau, laboureurs à Saint-Xandre, d'un quartier de vignes, pour dix-sept sols six deniers tournois de rente (25 septembre 1473) ; — à Jehan Rousseau, marchand à Nantilly, d'une pièce de vigne, pour cinq sols de cens, à Saint-Martin et le sixte des fruits (9 octobre 1473) ; — à Guillaume Nepvouet, d'un quartier et demi de vignes à Puilboreau, pour le sixtain des fruits et quinze sols de cens (12 novembre 1473); — à Jehan Bobinet, de Puilboreau, d'un quartier de terre audit lieu, pour le huitième des fruits et quinze sols de cens (12 novembre 1473); — à Roland Sapinaut, d'un quartier de vignes en deux pièces à Lagord, pour sept sols six deniers et le sixtain des fruits (1er février 1473). — Sentence de la cour du scel condamnant Jean Boutinart à payer à l'aumônier de Saint-Barthélemy, quarante sols de rente sur une maison sise à Lafond (21 février 1473); — Acensement à Bernart, d'Aytré, par l'aumônier de Saint-Barthélemy, d'une maison et d'un treuil à Périgny, pour vingt-cinq sols de rente (1er septembre 1474) ; — à André Maignen, d'un quartier de vignes, au fief de la Croix, paroisse de Laleu, pour trente-cinq sols de cens (12 décembre 1474).

H. 83. (Liasse.) — 11 chartes, parchemin.

1475-1476. — Sentence rendue à la requête de Foulques Roulin, aumônier de Saint-Barthélemy, contre les religieux, abbé et couvent de Notre-Dame de l'île de Ré, et les biens tenants de feu Jehan de Caours, Guillaume Chevalier dit de Pons et sa femme, pour qu'ils aient à payer audit aumônier quatre-vingt livres tournois, arrérages de quatre livres de rente échues à la fête de Toussaints 1470 (10 avril 1475). — Baillette par noble et puissant seigneur Monseigneur de Uré, gouverneur de La Rochelle, de trois places et un verger devant le minage, en la rue de la Charreterie pour seize livres de rente à Loys Jaquelin et Jehan Margaing (20 juin 1475). — Résignation par messire Olivier Jolet de l'aumônerie Saint-Pierre de Marsilly à Foulques Roulin, aumônier de Saint-Barthélemy de La Rochelle et installation d'Olivier Breton, après avoir « promis « et juré aux sains évangilles Nostre Seignor, debver léau« ment et charitablement traitter icelle aumosnerie et les « droiz d'icelle garder et faire, saufz à son léal povoir et « s'aucuns en ont esté distraiz de les rappeller et les « mectre au premier estat et deu, sauve et réserve toutes « voyes audit aumosnier Saint-Barthommé et ses succes« seurs aumosniers de ladicte aumosnerie le droit, colla« cion et patronage de ladite aumosnerie Saint-Pierre de « Marsilly, touttefoiz et quantes qu'elle sera vacante et sans « ce que iceluy Breton la puisse eschanger, permuter ne « résigner, sans le congié, permission et licence dudit « aumosnier et ses successeurs. » (8 février 1475). — Baillettes : par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Jehan Dubois d'un quartier de vignes à Saint-Xandre pour dix-huit sols de cens (10 août 1476) ; — à Lorens Volete, d'un demi quartier de terre au fief des palais de Saint-Xandre, pour neuf sols tournois de cens (10 août 1476) ; — à Jehan Frestel, d'un demi-quartier de terre à planter, au fief des Palais près Romagné de Saint-Xandre, pour neuf sols de

cens (10 août 1476); — d'un quartier de terre audit lieu, à Pierre Giraut, pour dix-huit sols tournois de cens (10 août 1476); — à Toussainct Richier, de deux quartiers de vieilles vignes au fief de la Crapaudière, pour vingt-quatre sols de cens (17 septembre 1476). — Confirmation par Pierre Furgon, seigneur de Peray, conseiller du Roi, maire de La Rochelle, les échevins, conseillers et pairs de cette ville, de la baillette faite par Pierre Pierre, aumônier de Saint-Barthélemy, à noble homme Barabin, écuyer, des maisons et moulins de la Verdière et du pont Saint-Sauveur, pour huit livres de rente et un écu d'or (27 novembre 1476) : présents à l'échevinage, monseigneur d'Uré (Mérichon), maistre Jehan Langloys, sire Guillame Faites, maistre Jehan Jouhet, maistre Pierre Pierre, sire Jehan Roy, sire Jacques Cousinot, sire Jehan Riboteau, sire Marot Beuf, échevins, Guillame Guibert, maistre Pierre Jourdain, Loys Avril, Guillame Mercier, Robin Guy, Huguet Clenebault, Pierre de Nomant, maistre Dormisson, maistre Jehan Guibert, Jehan Saumaing, Pierre Tourneur, maistre Guillame Joubert, Estienne Chastaigner, Guillame Guionnet, maistre Jehan Pastureau, Guillame Dedonnes, Guillame Tabart, Guillame Favereau, Pierre Dutroil, Danyel Govin, Guyon, Maigreffort et Guillame Volant bourgeois et pers. » — Baillette par Pierre Pierre, aumônier de Saint-Barthélemy à Mongin Lebossu, poêlier au bourg d'Esnandes, d'une maison et verger pour quarante sols tournois de rente (18 mars 1476); — à Jehan Marteau et Jehanne Marquyse, sa femme, d'un demi-quartier de vignes au fief du prieur d'Aix, paroisse de Laleu, pour cinq sols de cens et le dixain des fruits (28 mars 1476).

H. 84. (Liasse.) — 6 chartes, parchemin; sceaux fleurdelisés en cire verte.

1477-1479. — Baillettes : par noble homme Pierre Pierre, conseiller du Roi, aumônier de Saint-Barthélemy, à Jehan Sorin, notaire, de deux quartiers de vignes à Saint-Maurice, pour cinquante sols de cens et le dizain des fruits (23 août 1477); — à messire Pierre Bar, prêtre, d'un quartier de vignes à Mireuil, pour vingt sols de cens et le sixtain des fruits (1er octobre 1477); — à Jacques Delavergne, cordonnier, bourgeois de La Rochelle, d'une maison rue du Marché-au-Cordouan, pour huit livres tournois de rente (4 janvier 1477); — arrentement d'une maison et verger près la porte Rambaut de La Rochelle, pour quarante-cinq sols tournois à Symon Guion et Françoise Bocherelle, sa femme, par Pierre Lucas, — par Nicole Caillate, tuteur de Françoise Lucase, — par honorable homme André Pitel, licencié en lois, conseiller du Roi, pour vingt-deux sols six deniers tournois, arrérages échus desdits quarante-cinq sols de rente (27 janvier 1477); — d'une pièce de vignes au Treuil de la Belle, au fief de Mireuil, pour vingt-cinq sols de cens à Pierre Jasmes au lieu de Jean Marionneau, pour vingt-cinq sols de cens réduits le 22 avril 1491, à douze sols six deniers de cens et le dixain des fruits (22 avril 1477); — par honorable homme et sage maître Pierre Pierre, aumônier de Saint-Barthélemy, à Jehan Rivière, laboureur à Marsilly, d'une maison et verger tenant à la maison de la fabrique de l'église de Marsilly, pour soixante-dix sols tournois de rente (18 juin 1479).

H. 85. (Liasse.) — 7 chartes, parchemin, sceaux perdus.

1480-1481. — Baillette : par Pierre Pierre, aumônier de Saint-Barthélemy, et Guillaume Arbert, prêtre, chapelain de la chapelle de la Couronne, à André Guillebault, laboureur à Lagord, d'un quartier de terre au fief des Sarrasines, pour quinze sols de cens et le dixième des fruits (2 septembre 1480). — Lettres de sauvegarde des revenus et privilèges de l'aumônerie Saint-Barthélemy par le roi Louis XI (30 janvier 1480). — Décret des biens de Jean Boyleave adjugés à Jean Blanchard, à la charge de payer à l'aumônerie de Saint-Jacques cinq sommes de vendanges (16 février 1480). — Sentence de Raoul Rorteau, conseiller du Roi, juge du gouvernement de La Rochelle pour noble et puissant seigneur messire Philippe de Crévecœur, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur des Guerdes et de Launoy, conseiller et chambellan du Roi, son lieutenant et capitaine général en ses pays de Picardie, gouverneur et capitaine de la ville de La Rochelle, chastellenie et ressort d'icelle, contre les héritiers de Regnault Maynart, et Marie Petitonne, veuve de Guillaume Joussein, au sujet d'une rente de six livres tournois sur une maison, sise rue de la Mercerie, à la Rochelle (19 février 1480). — Sentences de Raoul Rorteau, à la requête de l'aumônier de Saint-Barthélemy contre noble homme Laurens de Vivonne, écuyer, seigneur de la Gerne, au sujet d'une rente due à l'aumônerie (11 mai 1481); — contre Jean Toucheteau, au sujet d'une rente de cinquante-cinq livres cinq sols tournois, arrérages échus de cinquante sols tournois de rente sur une maison et verger à la Gerne (3 juin 1481). — Transport par Estienne Thibaud, prêtre, à Nicolas Lombard et Mery Pille, laboureurs, d'un quartier et demi de vigne au fief de l'Aiguille-Saugon, à la charge de vingt sols de cens et le huitain des fruits (28 décembre 1481).

H. 86. (Liasse.) — 3 chartes, parchemin ; 1 sceau en cire verte, brisé.

1482-1483. — Déclaration des privilèges, franchises et libertés de l'église, chapelle et aumônerie de Saint-Barthélemy de La Rochelle et répression de quelques violations de la franchise spirituelle d'icelle. Raymond Péraud, archidiacre d'Aunis, Georges Geoffroy, écuyer, sieur de Peray (2 septembre 1482). — Baillette : d'un demi-quartier de vignes au fief des Gontières, à Guillaume Barbotteau pour cinq sols de cens et le dixain des fruits (16 décembre 1482); — à Guillaume Grandet, laboureur, à Périgny, d'un demi-quartier de vignes au fief de la Vanvrie, près Périgny (29 mars 1483) ; — à Pierre Cochon, d'une maison et un verger situés à Lesandière et un casseron de vignes pour quatre livres de rente. — Témoins vénérables et discrètes personnes messires Jehan Oyse et André Olivier, prêtres (27 octobre 1483).

H. 87. (Liasse.) — 16 chartes, parchemin; sceau fleurdelisé en cire verte.

1484-1486. — Baillettes par noble homme Georges Geoffroy, aumônier de Saint-Barthélemy, à Olivier Davyau, marchand à la Rochelle, de trois quartiers de vignes à Lagord, au fief des Sarrasines, pour cinquante sols de cens et le dixain des fruits (17 avril 1484) ; — à Pierre Viaut, laboureur, d'une pièce de vigne à Mireuil pour douze sols six deniers de cens et le huitain des fruits (25 avril 1484); — à Jehan Burgalays, d'une pièce de vignes près Lagord, pour cinq sols de cens et le huitain des fruits (2 mai 1484); — à François Maltain, prêtre, d'un quartier de vignes au fief de Mireuil, chargé de vingt sols de cens et du neuvain, au lieu du septain des fruits (15 mars 1484); — à Maurice Russette, prêtre, d'un quartier et demi de vignes sis au fief de Mireuil, pour vingt sols de cens et le cinquième des fruits (14 avril 1485) ; — à Nicolas Caillaud, prêtre, d'un quartier de vignes au fief de Mireuil, moyennant dix sols de cens et le huitain des fruits (24 avril 1485) ; — à Bœuf, Gaillard et Méry d'une pièce de terre à l'île de Ré, pour cinq livres de rente (17 mai 1485) ; — à Colinet Le Comte, de La Rochelle, d'une maison rue Saint-Léonard (25 juin 1485) ; — à Nicolas Veillon, de trois casserons de vignes au fief des Rapaudières, pour le quart des fruits et sept sols six deniers de cens (6 décembre 1485); — à Maurice Romain, de deux quartiers de vignes au fief de Ronzes pour quarante sols de cens et le onzième des fruits (1er juillet 1485); — à André Genneteau, laboureur, d'un quartier et demi de vignes à la Crapaudière, pour vingt sols de cens et le sixième des fruits (25 avril 1486); — à Mathurin Charrier, de deux pièces de vignes sises près la Courbe, pour le huitain des fruits (4 mai 1486). — Sentence de la cour du scel condamnant Jean Mercier à payer trente-sept sols six deniers de rente à l'aumônier de Saint-Barthélemy sur une maison et verger à La Rochelle. — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Guillaume Jamet, bourgeois à La Rochelle, d'un quartier et demi de vigne blanche près de la Courbe, pour le sixième des fruits et vingt-cinq sols de cens (27 octobre 1486); — à Bouchier, d'un demi-quartier de vignes sis près Puilboreau à dix sols de cens et le septain des fruits (décembre 1486). — Sentence de la cour du scel condamnant Colas Bloyn à payer à l'aumônerie soixante sols de rente et trois boisseaux de froment (2 février 1486).

H. 88. (Liasse.) — 5 chartes, parchemin;

1487-1489. — Baillette par Thiphayne Guytarde à François Grenereau d'une maison et verger, en la rue de la Guilleterie, près l'église Saint-Barthélemy pour quatre sols de rente (25 décembre 1487). — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Jehan Mercier, d'une maison à Marans pour trente sept-sols six deniers de rente (6 février 1487) ; — à Imbert Jouhet, d'une pièce de vigne à Lagord pour le sixième des fruits (11 février 1487); — à Pierre Richard l'aîné, demeurant à Nantilly, paroisse de Marsilly, d'une pièce de terre aux Bachoues pour sept sols six deniers de cens et le septain des fruits (7 mars 1488) ; — à Michau Trémeu, d'un quartier de vignes situé au fief du Chiron Joslain, pour le neuvain des fruits et dix-sept sols six deniers de cens (4 février 1489).

H. 89. (Liasse.) — 9 chartes, parchemin.

1490-1492. — Baillettes : par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Jean Moreau, de deux pièces de vignes au fiefs des Rousses, chargées de vingt sols de cens envers l'hôpital et le huitain des fruits (28 avril 1486). — Sentence de la Cour des Comptes exemptant l'aumônerie de Saint-Barthélemy des droits de francs-fiefs (27 novembre 1490). — Baillette par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Toussaint Richer, d'une pièce de vignes à Mireuil pour douze sols de cens et le dixain des fruits (21 avril 1491). — Sentence, condamnant la veuve Jehan Gaymard à payer à l'aumônier de Saint-Barthélemy cinquante sols de rente sur une

maison au champ de Cognes (14 novembre 1491). — Admonestation à comparoir devant la cour du scel donnée à Jehan Chaigneau et Pierre Tinecault, à la requête de l'aumônier de Saint-Barthélemy (3 décembre 1491). — Décret de saisie et de vente d'une maison à Lagord chargée de cinquante sols de rente envers l'aumônerie (27 février 1491). — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy de deux pièces de vignes au fief du Vergier, paroisse de Lagord, à Jacques Baussay, laboureur, pour dix-sept sols six deniers de cens et le dixain des fruits (novembre 1492); — à François Baudry, pour quinze sols de cens et le dixain des fruits, d'une pièce de vigne près La Faucherie de Saint-Maurice (1er décembre 1492); — à Aymery Hurgineaux, d'une maison à Marsilly pour vingt-cinq sols de rente (10 février 1492).

H. 90. (Liasse.) — 12 chartes, parchemin; sceaux fleurdelisés en cire verte.

1493-1496. — Baillettes : par l'aumônier de Saint-Barthélemy de pièces de vignes au fief des Crapandières, paroisse de Laleu, pour douze sols six deniers de cens et le huitain des fruits (16 mai 1494); — à Guillaume Roullet dit Bourguignon, d'une pièce de vignes au fief de la Pelousière, à onze sols de cens (13 décembre 1494). — Sentences de la cour du scel condamnant : André Mosnyer à payer quinze livres tournois d'arrérages d'une rente de trente-cinq sols à l'aumônier Saint-Ladre de La Rochelle (15 décembre 1494); — Pierre Ripault et Marie Ripaude, veuve de Jehan Bachelaud à payer trente livres tournois de rente à l'aumônier de Saint-Ladre (15 décembre 1494). — Baillette par l'aumônier de Saint-Barthélemy d'une pièce de vignes en la paroisse d'Aytré à Jehan Rousseau, saulnier, pour sept sols six deniers de cens et le huitain des fruits (9 mai 1495); — à Thomas Duret et Marie Pontoise, d'une pièce de vignes pour vingt-cinq sols six deniers de cens et le dixain des fruits (4 juin 1495); — à Guillaume Senné, marchand et bourgeois de La Rochelle, d'une maison en la rue du Marché du Cordouan, pour cinq livres de rente (21 juillet 1495); — à Pierre Lamouroux, de trente-cinq sols tournois de rente sur une maison à Puilboreau (1496). — Sentences de la cour du scel condamnant Pierre Boudier à payer à l'aumônier de Saint-Barthélemy six livres de cens et deux chapons sur la maison du Colombier (6 juin 1496); — Pierre Magault, sept livres de cens (14 juillet 1496); — Collas Cailleau à six livres de rentes (23 février 1496), etc.

H. 91. (Liasse.) — 7 chartes, parchemin.

1497-1499. — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy, Pierre Langloys, à Mathurin Amyault, de deux quartiers de terre au fief des Ronces, pour trois livres de cens (Baronneau, notaire, 6 décembre 1497); — à Guillaume Bonnaudeau, d'un quartier de terre, près La Foucherie, paroisse de Lagord, pour vingt sols de cens (14 décembre 1497); — à honorable homme Pierre Masson, marchand, bourgeois de La Rochelle; — à Loys Martin, et Jehanne Delacoussoye, d'une maison, vergers, prés et appartenances situés à Nieul en Aunis, pour quatre cents livres tournois de rente (3 mars 1497); — à Jehan Careault, d'un quartier de vignes près La Foucherie pour vingt sols de cens (22 août 1499); — à Jehan Legeay, d'un quartier de vignes à Vaugouyn, pour le dixain des fruits au prieur d'Aix et quinze sols de rente à l'aumônerie (12 septembre 1499); — à Mathurin Amyault, laboureur, de trois quartiers de terre au fief des Ronzes, pour trois livres de cens (27 novembre 1499).

H. 92. (Rouleau.) — Parchemin.

1420. — Vidimus d'une baillette d'un hébergement à Aytré avec treuil, dépendances, neuf pièces de vignes, etc., chargé de redevances envers le prieur de Saint-Gilles, l'abbé et le couvent de Buzay et le seigneur de la Jarne, par Jehan de Maignac, aumônier de Saint-Barthélemy, à Aymer Perrochin dit Duguécharroux, Jehan Perrochin, son fils, et Hélie Surin, son gendre, demeurant à Aytré. Témoins honorables hommes et sages maîtres Jehan Mérichon, sire Hugues Guybert, Pierre Lecamus, Pierre Foulquier, Raymond Ytier, maître Regnault Santery, échevins; Ardi Aléart et Jehan Robert, clercs, demeurant à La Rochelle. Signé Bounin (30 mars 1420).

H. 93. (Rouleau.) — Parchemin.

1442. — Arrentement par honorable homme et sage maître Guillaume Massicot, conseiller du Roi, maire de La Rochelle, gouverneur de la Maison-Dieu-Saint-Barthélemy, à Regnault Maynart, du treuil du Coulombier près La Rochelle, pour 8 livres de rente. — Présents à l'échevinage : Jehan Le Boursier, chevalier, Jehan Mérichon, Jehan Champdenier, Laurent Desnorz, Nicole Pignonneau, Jehan Bourrelier, Léonard Foulquier, Guillame Riboteau, André

Couvreterre, Étienne Brin, Loys Boudineau, Pierre Boutin, Jehan Cochet, échevins; Pierre Doriole, Jehan Maynart, Jehan Detrelon, Jehan Mérichon le jeune, Mathieu Boutin, Pierre Lucas, Laurencin Faure, Mathe Bloy, Guillame Faitis, Bertin Viger, Guillame Riboteau, le jeune, Guillame Vireuil, Jacques Audouher, Henry Joubert, Jehan Jourdain, Guillame Maynart, Jehan Bragier, Héliot de Trafelles, Mery Raffin, Huguet Sainestre, pairs et bourgeois de La Rochelle (5 janvier 1442).

H. 94. (Rouleau.) — Parchemin.

1448. — Baillette par maître G. Massicot, échevin et aumônier de Saint-Barthélemy à Jehan Lucon et Perenelle Gilberte, sa femme, et Colas Lochon et Perenelle Guillonne, sa femme, fille de Guillaume Guillon, demeurant à Lagord, d'un hôtel et hébergement sis à Lagord, pour huit livres cinq sols de rente (4 janvier 1448).

H. 95. (Rouleau.) — Parchemin.

1451. — Sentence prononcée par Jehan Guyart, assesseur de honorable homme et sage maître Raoul Rorteau, condamnant Helyot Aynault, de la Sablière, à payer 37 livres 2 sols 6 deniers tournois, arrérages échus de 4 livres 10 sols tournois de rente dus à l'aumônerie Saint-Barthélemy sur les domaines de Pierre Pascart (1451).

H. 96. (Rouleau.) — Parchemin.

1452. — Transport de cens par noble homme René Chauderier, écuyer, seigneur de Nyoil en Saintonge, à honorable homme et sage maître Mérichon l'aîné, conseiller et maître des comptes du Roi sur des domaines à Lagord et à Laroche Baranger, à la charge de payer 73 livres à la recette de Chastelaillon, 44 livres au prieur de Périgny, 16 livres et autres charges à l'aumônerie. Témoins : Pierre de Rousse, Pierre Morin, etc. (30 octobre 1452).

H. 97. (Rouleau.) — Parchemin.

1459. — Reconnaissance par honorable homme et sage maître Girart Leboursier, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel du Roi et Robine Duguécharroux, sa femme, héritière de feu Aymar Duguécharroux, son père, maître Pierre Doriol, conseiller du Roi et général des finances de France, héritier de feu Colette Duguécharroux, sa mère, héritiers de feu Jehan Duguécharroux, leur père, à honorable homme et sage maître Nicole Pignonneau, aumônier de Saint-Barthélemy, d'une rente de trente livres et d'une rente de quarante-deux livres dix sols, sur une maison Grande rue Saint-Nicolas (19 juin 1459).

H. 98. (Rouleau.) — Parchemin.

1472. — Adjudication par décret à l'aumônier de Saint-Barthélemy d'une maison sise rue Saint-Léonard, près la Porte-Neuve, provenant de Jehan Audouard, pour quatre livres tournois de rente, par Jehan Jouhet, licencié ès-lois, conseiller du Roi, notre sire, lieutenant général du gouverneur de La Rochelle.

H. 99. (Rouleau.) — Parchemin.

1473. — Sentence prononcée par Raoul Rorteau, licencié en lois, juge de la cour du scel, condamnant Johan Burent, de l'île de Ré, à payer quatre livres de rente à Foulques Roulin, échevin, aumônier de l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy (4 février).

H. 100. (Rouleau.) — Parchemin.

1475. — Transport par Foulques Roullin, aumônier de Saint-Barthélemy, à René Fortin, chapelain de la Couronne de Notre Seigneur, de 20 livres de cens à prendre sur plusieurs particuliers pour amortir une rente (11 août).

H. 101. (Rouleau.) — Parchemin.

1476. — Décret du conseiller et chambellan du Roi, noble homme Jehan Mérichon, écuyer, seigneur d'Uré, Lagort et Breuil Bertin, adjugeant au prieur et chapitre de Saint-Jehan dehors, un hébergement tenu par l'aumônerie Saint-Barthélemy à Lafond, chargé de trente sols de cens au profit dudit chapitre (13 septembre).

H. 102. (Rouleau.) — Parchemin.

1479. — Décret d'adjudication d'une maison rue de la Charreterie, à La Rochelle, à la charge de 31 livres 10 sols tournois de rente, à la requête des chapelains compagnons Dieu servants en l'église Saint-Sauveur de La Rochelle, contre Magant et sa femme (18 février).

H. 103. (Rouleau.) — Parchemin.

1483. — Lettres de Louis XI autorisant son valet de chambre, George Geoffroy, écuyer, seigneur du Péray, aumônier de Saint-Barthélemy, à poursuivre les détenteurs des biens de l'aumônerie qui refusent de payer les rentes et devoirs dus à cet établissement hospitalier.

H. 104. (Rouleau.) — Parchemin.

1483. — Transaction entre l'aumônerie Saint-Barthélemy et Jacques Macé, par laquelle ledit Macé, en échange des droits cédés à l'aumônerie par le sieur du Thay, hormis cent sols de rente qu'il doit encore à cet établissement, abandonne à l'hospice dix livres à prendre sur une maison sise rue des Maîtresses (rue Dupaty), trois livres sur une maison au faubourg du Perrot et vingt sols sur une maison au Marché (12 août).

H. 105. (Rouleau.) — Parchemin.

1489. — Décret d'adjudication d'un domaine, à Saint-Rogatien, chargé de quarante sols de cens envers l'aumônerie de Saint-Barthélemy, rendu à la requête de l'aumônier Pierre Pierre, par Guillame Joubert, conseiller du Roi, seigneur de Brossay, juge de la cour du scel et Jehan Mérichon, écuyer, seigneur d'Huré, de Lagord et du Bruil-Bertin et d'Auzances près Poitiers, conseiller et chambellan du Roi, gouverneur et capitaine de La Rochelle. (2 juin).

H. 106. (Rouleau.) — Parchemin.

1399. — Échange et transport de quatre livres cinq sols et de cinq livres quinze sols de rente entre noble homme et sage maître Pierre Langlois, chevalier, seigneur d'Angliers, aumônier de l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy, et Pierre Roy, licencié en lois et Jehan Bouchart, procureur et praticien en cour laïque (31 mars 1399).

H. 107. (Liasse.) — 35 chartes, parchemin; sceau en cire rouge aux armes de Dunois; sceau en cire rouge armorial à la croix grecque cantonnée de quatre cœurs.

1364-1650. — Donations faites à l'aumônerie de Saint-Barthélemy, par Johan Aubequin de Xainctonge, bourgeois de La Rochelle, [maire de cette ville en 1373,] seigneur du patrimoine et des fiefs des Groyes, par son testament (30 novembre 1373). — Transaction entre Johan Aubequin de Xainctonge, Johan de La Porte, bourgeois de La Rochelle, et Guillemette de La Charpaine, sa femme, au sujet d'un devoir du « tiers de cinq petiz guyennos nous » dû annuellement à la Toussaint, « sur payne de un gros tournois d'argent » sur le fief des Groyes (19 janvier 1364). — Affranchissement de 70 quartiers de terre du fief des Groyes par J. Aubequin à Aimeri Sudre, au devoir noble de 35 sols par an (4 août 1363) sous le scel de Richart Toutesham, chevalier, sénéchal du roi d'Angleterre, en Saintonge et Angoumois et gouverneur de La Rochelle. « Charles, par la grâce de Dieu, Roy de France « à noz amez et feaulz gens de noz comptes et aux gouver- « neurs de La Rochelle, seneschal et receveur de Chaste- « laillon ou à leurs lieuxtenant, salut et dilection. Receu « avons l'umble supplicacion de Guillame Massicot, aumos- « nier de l'aumosnerie Saint-Barthelemi de La Rochelle « contenant que comme à la dicte aumosnerie appartieigne « un herbergement appellé le Patrimoyne avec le fief des « Groyes et ses appartenances, lesquelz sont tenuz et mou- « vans du chastel et chastellenie dudit lieu de Chastellail- « lon à foy et hommage liege et au devoir d'un marc « d'argent en place de noble devoir annuel à juridicion « de sept sols six deniers tournois, lequel hommage ledit « suppliant n'a peu et ne peut bonnement faire de présent, « tant pour ce que lesdiz chastel et chastellenie de Chas- « tellaillon ont esté et sont mises en nostre main et ne scet « a qui la chose appartient en propriété, comme pour le « péril et danger des gens d'armes et autres qui sont sur les « chemins par quoi il doubte que vous ou aucuns de vous « veilliez mettre empeschement esd. herbergement et fief « des Groyes et leurs appartenances par défaut desdict foy et hommage non faiz qui seroit ou grant préjudice et « dommage de ladicte aumosnerie et des pauvres qui « chacun jour sont nourriz et alimentez en icelle, se par « nous n'estoit sur ce pourveu de remede convenable, si « comme dit ledit suppliant en nous humblement requerant « que sur celui veillons pourvoir. Pourquoy nous, ces « choses considérées, aud. suppliant avons donné et « octroyé, donnons et octroyons de grâce especial par ces « presentes terme, respit et souffrance de faire lesdiz foy « et hommage jusques en un an prochain venant à compter « du jour de la date de ces présentes. Si vous mandons et « à chacun de vous si comme à lui appartiendra que de « noz présentes grâce, terme, respit et souffrance, vous « faictes, souffrez et laissez ledict suppliant joyr et user « plainement et paisiblement, sans lui mectre ou donner « ou souffrir estre mis ou donné aucun destourber ou

« empeschement es choses dessus dictes, par default des- « dicts foy et hommage non faiz ledit temps durant, mais « se aucun empeschement y estoit mis pour ladicte cause « si l'en ostez et levez à plain sans delay et lui mectez à « plaine délivrance, pourveu que premièrement et avant « tout envers icellui suppliant fera le serment de féaulté « es mains de vous seneschal de Chastelaillon, se fait ne l'a « et payera à toy receveur les droitz et devoirs, se aucuns « en sont pour ce deuz, se paye ne les a. Car ainsi nous « plaist il estre fait, nonobstant quelzconques ordon- « nances, mandemens ou deffenses à ce contraires. Donné « à Bourges le XIX[e] jour de juillet l'an de grâce mil CCCC « vingt et trois et le premier de nostre regne. Par le Roy, « à la relacion du conseil, Degregy. »

H. 108. (Liasse.) — 17 chartes, parchemin; 12 sceaux fleurdelisés en cire verte, 1 en cire rouge de la Sénéchaussée.

1315-1407. — Vente par Arnaut Delegue et Johan Delegue frères, fils et héritiers de feu Arnaut Delegue, bourgeois de La Rochelle, à Johan Heaumez, bourgeois de La Rochelle, dix livres de cens annuel sur un hébergement à Chaignolet et sur les treuils qui y sont et sur les fonds de terre et toutes les vignes blanches et vermeilles de ce domaine, sur une maison à La Rochelle en la « Grand' rue » et se tient d'une part à la maison Pierre Periz et d'autre part à la maison Pierre de Perigne, sur sept livres de rente, sur le four du port de La Rochelle, sur cent sols de rente sur la maison de Pierre aux Vignerons au Perrot de La Rochelle, pour le prix de cent livres tournois (5 août 1315. *Vidimus* 11 septembre 1355). Témoins : sire Johan Gallechon, prêtre, Bertin de Lerin, Pierre Delacoste et Huguet Delacoste. — Baillette d'un quartier de vignes sis au fief du Quinzain, paroisse de Laleu, chargé envers le seigneur de Mireuil de la moitié des fruits et de 13 sols 6 deniers de rente par Jehan de Lyègue le jeune, fils de feu Aymery de Lyègue, bourgeois de La Rochelle, à Kathin Maryonnelle, demeurant à Laleu, veuve de Guillamele Rey, pour treize sols, quatre deniers et moitié des fruits (18 octobre 1364). — Baillette par Aymery de Legue, bourgeois de La Rochelle, à Jehan Lemoyne aussi bourgeois de deux quartiers de vignes au fief de Saint-Gile, pour le tiers des fruits et quarante sols de cens (6 septembre 1384). — Échange fait entre Aymery Delègue et Maurice Danis, de deux pièces de vignes sises au fief de Quinzain de Saint-Maurice, chargées de dix-neuf sols, neuf deniers envers le seigneur de Mireuil (7 janvier 1388). — Baillette par Aimery Delègue, bourgeois de La Rochelle, à Pierre Préhau, demeurant en la rue de la Charreterie de ladite ville, de sept quartiers de vignes, à Mireuil, pour le quart des fruits et vingt sols de cens (8 juin 1385. *Vidimus* du 1[er] mars 1489). — Baillettes par Aimery Delègue, à Berthomé Raoul, d'un quartier de vignes près du Treuil de la Belle, chargé envers ledit seigneur de vingt sols de cens (1[er] mai 1389); — à Jehan Chenier le jeune, de deux quartiers de vignes au lieu de Mireuil, chargés de vingt sols par quartier et le cinquième des fruits (1[er] septembre 1390); — à Jehan Massé, d'un demi-quartier de vignes, sis au fief de Mireuil, chargé de dix sols de cens et du cinquième des fruits envers ledit seigneur de Mireuil (1[er] septembre 1390). — (Sceau brisé de la Sénéchaussée) ; — à Naudin de Leyre, demeurant à La Rochelle, d'un demi quartier de vignes, près le Treuil de Mireuil, à la charge de dix sols de cens et du cinquième des fruits (19 novembre 1390); — à Guillaume Gautier d'un demi quartier de vigne, sis près le Treuil de Mireuil pour dix sols de cens et le cinquième des fruits (19 février 1390); — à Jehan de Beaugrant, d'un quartier de vignes sis près Mireuil, à la charge du quart des fruits 1[er] octobre 1391) ; — à Jean Plentineau, de deux quartiers et demi de vignes sis près Mireuil, à la charge de cinq sols de cens par quartier et le tiers des fruits, et en outre du quinzain envers le seigneur de Parthenay (1[er] octobre 1391); — à Geoffroy de Lespine, d'un quartier de vignes chauchées et de deux quartiers de vignes chauchées (13 octobre 1392); — à Perrin Loubeau', d'un quartier de vignes à Festilly pour trente sols de cens (20 octobre 1398); — à Robin Mouton, d'un quartier de vignes sis au carrefour de la Belle, à la charge de cinq sols de cens et le tiers des fruits (8 décembre 1400). — Procès-verbal des criées de Mireuil et terres en dépendant à la requête de honorable homme et sage maître Thomas Laurens, aumônier de Saint-Barthélemy de La Rochelle : « les exécuteurs du « testament ou derrere volunté de feu Aymeri Delègue « deyvent à ladicte aumosnerie la tierce partie de cinq cens « livres tournois et les exécuteurs du testament ou derrere « volunté de feu maistre Pierres de Vaumener, Johanne « Gislere, vefve dudict feu Pierres de Leonet, sa feme, à « cause d'elle héritiers et ayans cause dudit feu Aymeri « Delègue les deux parties de cinq cens livres tour- « nois. » (1407).

H. 109. (Liasse.) — 8 chartes, parchemin.

1379-1404. — Baillettes par Guillaume Sudre, clerc, bourgeois de La Rochelle à Johan Bertin, prêtre demeurant à La Rochelle, et à Jacques Bertin, son fils, de huit pièces de vignes sises à la Crapaudière, près du fief du

Quinzain de M. de Parthenay, pour le cinquième des fruits (19 janvier 1379). — Ventes par Johan Sudre, bourgeois de La Rochelle, à Johan Bertin, prêtre de La Rochelle, d'une rente annuelle de vingt livres (20 mars 1379) ; — au même, de seize livres de rente sur le verger de feu Johan Renart, en la Charreterie de La Rochelle, dix livres sur la maison Clément Bonart et sur la maison de Gillet Godart, six livres sur la maison de Guillaume Guillot au marché du Cordouan, quatre livres, etc. (18 octobre 1384). — Vente au même de huit quartiers de vignes à Laleu, à la Poumerasse (5 janvier 1397). — Baillette d'une pièce de vigne mélisse à la Crapaudière par Guillaume Sudre, de La Rochelle, audit Johan Bertin, prêtre (17 janvier 1404) au dos est écrit : « appartenant à cest hospital en conséquance du testament dudit Bertin. Annexes de Mireuil. »

H. 110. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1352-1517. — Testament d'Arnaude Laplatrère qui lègue au curé de Notre-Dame-de-Cougnes vingt sols pour sa sépulture, aux compagnons Dieu servants en ladite église vingt sols, aux frères prêcheurs, mineurs, carmistres et augustins à chacun cinq sols, aux pauvres de l'aumônerie Saint-Barthélemy, une maison devant le chastel de La Rochelle. — Baillettes par Jehan Oriole, gouvernant la mairie de La Rochelle, en l'absence de noble homme Jehan Leboursier, écuyer, maire, du cours d'eau « de la vieille douhe ou chenal de ceste ville » moyennant vingt livres de rente et cent vingt cinq sols comptant à Antoine Sor (décembre 1428) ; — de la place où sont les moulins du Pont de Saint-Sauveur (ledit Antoine Sor avait épousé Collecte Picarde qui, devenue veuve, se remaria à Guillaume Massicot, aumônier de Saint-Barthélemy, 8 février 1465) ; — par Guillaume Massicot, aumônier de Saint-Barthélemy à Jehan Lucon et Perrennelle Gilberte, sa femme, Colas Lochon et Pernelle Guillonne, demeurant à Lagord, d'un hôtel et hébergement audit lieu, moyennant huit livres cinq sols de rente (4 janvier 1468) ; — par Foulques Roulin, aumônier de Saint-Barthélemy, à Yvonnet Blanchel et Nicolas son fils, d'un domaine à Lagord, pour six livres, cinq sols et deux chapons de rente (18 novembre 1470) ; — par Jehan Foulques, licencié ès lois, seigneur de Goudrenière, aumônier de Saint-Barthélemy de La Rochelle, à honorable homme Guillaume Texier, marchand, pair et bourgeois de La Rochelle, d'un hôtel et hébergement à Lagord, moyennant six livres, cinq sols tournois de rente annuelle (21 avril 1517).

H. 111. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1405-1685. — Transaction faite par messire Nicolas Thebaut, presbtre, recteur de l'église paroissiale de Mgr Sainct Berthomé de La Rochelle, honorable homme maistre Thomas Laurens, aumônier dudit Sainct Berthomé, R. P. Mre Bernard, évêque de Saintes et le prieur d'Aix au sujet du clocher qui a été nouvellement fait en l'aumônerie (6 juin 1405). — Fondation de messes, bénédiction du cimetière, permission d'exposer les reliques (1645-1650). — Bénédiction de la chapelle de Saint-Jean de Dieu (5 mars 1685).

H. 112. (Registre.) — In-folio, parchemin ; plats en bois.

1497-1516. — « Ce terrier ou cartulaire qui est en bonne forme a esté commencé et faict par Pierre Langloys, seigneur d'Angliers, procureur du Roy et gouverneur de l'hospital, l'an 1497, et Jehan Foulques, estant en 1516, l'a faict aprouver, confirmer et signer par les maires, échevins, comme appert par le conseil de ville du 7 février 1516, estant au bas d'icelluy terrier écrit par Pierre Barouneau. — J. Conain, maire, Foulques, aumônier, Chauvin, greffier, Defourest, aumosnier. » — Le frontispice représente l'aumônerie (miniature enluminée et dorée). L'A initiale est surmontée des écus de France, de La Rochelle et des deux maires. — On lit au bas : « Alexandre Offroy, riche et puissant, fonda et fet faire l'ospital et houstel Dieu monseigneur Sainct-Barthomé de ceste ville de La Rochelle, en l'an de l'Incarnacion nostre Seigneur mil deux cens et troys. La donacion, patronnaige et collacion duquel hospital par son testament et dernière volonté donna es maire, eschevins, conseillers et pers de ladite ville de La Rochelle, ce que depuis a esté continué en l'ordre qui s'en suit. Pierre Barbe fut et eust le gouvernement et charge dudit hospital amprès le décès dudit Alexandre et par son ordonnance en l'an mil deux cens quinze. (La mort d'Aufredi est de 1220) ; — Jehan de Londres (1229) ; — maistre Hylaire (1234) ; — Guillaume Bataille (1252) ; — Guillaume Hélis (1260) ; — Thomas de Haus (1280) ; — Jehan de Maraant (1290) ; — Jehan le Mesgissier (1310) ; — Domingon Barthomé (1315) ; — Bertrand de Vernoyl (1320) ; — Jehan de Veoyes (1342) ; — Jehan Mosnier (1349) ; — Guillaume Chappellier (1350) ; — Pierre de Jasse (1352) ; — Pierre le Calme (1353) ; — Jehan de Magnac (1366) ; — Hector Barthomé (1375) ; — Jehan du Solier (1378) ; — Jehan Rouart (1380) ; — Tho-

mas Brouhart (1386); — maistre Jehan du Chaillou (1387); — maistre Thomas Laurens (1397); — maistre Jehan du Chaillou (1408); — sire Jehan Foulquier (1414); — maistre Guillaume Massicot (1420); — sire Jehan Guybert (1451); — maistre Nicole Pignonneau (1454); — sire Fouques Roulin (1470); — maistre Pierre Poirier (1475); — noble homme Georges Geoffroy, seigneur de Peray (1492); — noble homme maistre Pierre Langon (1495); — noble homme et sage maistre Guillaume Moulinier (1504); — noble homme Jehan Foucquier, échevin, lieutenant particulier (1515); — maistre Jehan de Forest (1518); — noble homme Olivier le Queu, seigneur de La Tousche et de l'Isle (1530).

H. 113. (Liasse.) — 24 chartes, parchemin.

1500-1504. — Décharge des dîmes et autres droits octroyés à l'aumônerie de Saint-Barthélemy, par le roi Louis XII (15 mars 1500). — Baillettes par messire Pierre Langlois, chevalier, seigneur d'Angliers et de Montroy, aumônier de Saint-Barthélemy, d'une pièce de vignes, près Mireuil, à dix sols de cens à Nicolas Menypeny, marchand et bourgeois de La Rochelle (26 octobre 1500); — de pièces de vignes à la Vallée de Dompierre à François Burlot et Guillaume Portault, prêtre, pour cent sols tournois de rente (25 mai 1501). — Sentence par défaut condamnant Guillemette Léger, veuve de Louis Yves, à payer vingt livres de rente sur tous ses biens à l'aumônerie Saint-Barthélemy (26 janvier 1502); — par Pierre Langlois, aumônier de Saint-Barthélemy, à Guillaume Clerget, de trois pièces de vignes à Loumeau, moyennant quinze sols de cens et le sixième des fruits (24 avril 1503). — Vente par Ewrart, charretier à La Rochelle, à honorable homme et sage maître Bertrand Spean, licencié en lois, d'un masureau à La Rochelle, tenant à la rue par laquelle on va du carrefour de Moultconseil à la Porte-Neuve, moyennant quatre livres tournois de rente (6 avril 1503). — Sentence de la cour du scel condamnant Guillaume Yvaing à payer les arrérages de quatre livres tournois de rente échus de huit ans sur une maison près des murs de La Rochelle (29 mai 1503). — Vente par Pierre Robichon à Jean Gateblé d'un domaine à la Crapaudière, chargé de dix sols de cens et le septain des fruits envers l'aumônerie Saint-Barthélemy (février 1503). — « Aujourdhuy, vingt uniesme jour de « mars mil cinq cens et troys, ampres disgner, presens hon- « nourables hommes et saiges maistres Jehan Maynard, es- « chevin de La Rochelle, advocat du Roy nostre Sire en « Xainctonge, ville et gouvernement de ladite Rochelle, « Turpin de Pallerac, per et procureur d'icelle, Jehan « Martin, licenciés en lois, messires Estienne Blandin, Hil- « lairet Perrigaut, prestres, Jehan Depréaulx, Jehan Bérart, « Jehan Lucas, Guillaume Buschet et plusieurs autres, mais- « tres Bertrand Guiton, prestre, bachelier en decrectz, auquel « hier furent conférées et données par messeigneurs les « maire, eschevins, conseilliers et pers de ladite Rochelle, « Turpin de Pallerac, per et procureur d'icelle, Jehan Mar- « tin, licenciés en lois, messire Estienne Blandin, Hillaret « Perrigaut, presbtres, Jehan Depréaulx, Jehan Berart, « Jehan Lucas, Guillaume Buschet et plusieurs autres, « maistre Bertrand Guiton, presbtre, bachelier en decretz, « auquel hier furent conférées et données par messeigneurs « les maire, eschevins, conseilliers et pers de ladite Ro- « chelle, en conseil en leur eschevinage les aumosneries « Sainct Julicien hors la porte, Saint-Nicolas de ladite Ro- « chelle et chappellainies ou stipandies à icelles annexées « et unies à la présentacion de noble et puissant seigneur « maistre Michel de Balet, seigneur de la Barde, de Mage- « sie et du Puy et de damoiselle Jehanne de Marsy, sa « femme, à cause d'elle, a esté mise en réalle possession « de ladite aumosnerie, chappellainies ou stipandies, droiz, « prouffict, revenuz et esmolumens d'icelle, par sire Jacques « Basset, maire et cappitaine de la dite Rochelle par le bail « des clefs et entrée de l'église de ladite aumosnerie, aper- « cion des trongs d'icelle, esquelx a esté trouvée la somme « de douze sols trois deniers, au bail de laquelle possession « faict par mond. seigneur le maire et aprehension d'icelle « par ledit Guiton, n'y a eu aucune contradiction ou empes- « chement dont ledit Guiton a requis acte audit monsei- « gneur le maire qu'il luy a donné soulz le scel de la mairie « de la dite ville, présens les dessusdictes et moy Estienne « Chauvyn, clerc et greffier d'icelle, les jour et an susdit » (signé) Chauvyn (sceau brisé en cire brune représentant le maire à cheval, un bâton à la main). — Baillette par Guillaume Moulinier, aumônier de Saint-Barthélemy, à Jehan Caillaud, marchand et bourgeois de La Rochelle et portier de la porte de Cougnes, de deux petites maisons et de deux jardins au village de Lafons, pour cent sols tournois de rente (14 juin 1504). — Sentence au sujet de deux rentes, l'une de 52 sols tournois et l'autre de 26 sols tournois dues à l'aumônerie Saint-Barthélemy de La Rochelle par Jehan Rivière et sa femme (20 juin 1504). — Reconnaissance faite par Benoist Cochon de quatre livres de rente dues à l'aumônerie Saint-Barthélemy sur une maison, un verger et un casseron de vignes situés à Lizandière (24 juin 1504). — Baillette par l'aumônier de Saint-Barthélemy d'une maison et verger, pour dix livres dix sols de rente à Pierre Aubert, marchand apothicaire, bourgeois de La Rochelle (10 juillet 1504). — Sentence de la cour du scel condamnant Pierre Vallete et sa femme à payer à l'aumô-

nier de Saint-Barthélemy cent sols tournois de rente sur « une maison assise en la rube du Gros Saing de ladite « ville » (19 août 1504). — Baillette par l'aumônier de Saint-Ladre de La Rochelle à François Ayrault, d'une pièce de vignes sise au fief de la Rouhe pour dix sols de cens et le sixtain des fruits (28 août 1504). — Admonition contre Jehan Berard et Jehan Augere, pour qu'ils aient à payer à l'aumônier de Saint-Barthélemy trente sols tournois de rente sur les biens qu'ils tiennent de Jehan Berard (22 novembre 1504). — Baillettes par Guillaume Mouliner, aumônier de Saint-Barthélemy, à Jehan Riaordeau, charpentier de pipes à La Rochelle pour six sols trois deniers et le huitain des fruits (7 janvier 1504) ; — à Lancelot du Vergier, d'une pièce de vignes confrontant au chemin qui conduit de La Rochelle à Pampin, pour dix sols de cens et le dixain des fruits (5 mars 1504).

H. 114. (Liasse.) — 18 chartes, parchemin.

1505-1509. — Commandement par Pierre Picorit, sergent des admonitions et exécutions de la Cour du scel, à la femme de Jehan Augereau, dit Puigault, et à la femme de Jehan Bisard, de payer au gouverneur de l'aumônerie Saint-Barthélemy la somme de trente-neuf livres tournois, arrérages échus à la Saint-Jehan, de trente sols tournois de rente avec la somme de cent sols tournois, moitié de dix livres tournois de dommages (2 février 1504). — Sentence de la cour du scel condamnant Louis et Mathurin Guy à payer quarante sols de rente à l'aumônier de Saint-Barthélemy (19 mai 1505). — Signification faite par Mathieu Remy, sergent général en la ville et gouvernement de La Rochelle, à Mathurin Thaunet, Pierre Lambert Jehan Pain et André Suyre, chargés de rentes envers l'aumônerie Saint-Barthélemy (11 juin 1505). — Titre nouvel de trois livres de rente dues à l'aumônerie Saint-Barthélemy par Françoys Canault, demeurant à Chaignollet (5 juillet 1505). — Arrentement d'une maison au bourg de Saint-Ladre, par l'aumônier dudit Saint-Ladre, à Lucas Guérin et à sa femme, pour dix-sept sols 6 deniers tournois de rente (29 mai 1506). — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Pierre Joyeulx de trois quartiers de vignes au fief de Vaugouin, pour 45 sols de cens et le neuvain des fruits (3 mai 1507) ; — à Pierre Toymier, de trois quartiers de vignes au fief Vaugouin pour 45 sols de cens et le neuvain des fruits (3 mai 1507) ; — à Mathurin Guimberteau, laboureur à Laleu, d'une pièce de terre au fief de Greffeau pour dix sols tournois de rente (26 juin 1507); — à Jehanne Gallet, veuve de honorable homme Henry Texier, échevin de La Rochelle, de deux pièces de vignes au fief du Portau, pour treize sols quatre deniers tournois de cens et le huitain des fruits (4 août 1507). — Signification faite par Hilaire Petit, sergent royal de la ville de La Rochelle à Mathurin Texelin, Jamet Regnaudeau et Laurens Teneuet, chargés de rentes envers l'aumônerie Saint-Barthélemy (août 1507). — Baillette par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Colas Jay, d'une pièce de vignes pour trois sols quatre deniers de rente (18 novembre 1507). — Transaction passée avec maitre Estienne Leclerc, au sujet d'une rente de trente-un sols sur une maison sise à La Rochelle, devant les pères Cordeliers et constitution d'une rente de vingt-quatre sols huit deniers sur tous ses biens (11 mars 1507). — Baillette par l'aumônier de Saint-Barthélemy d'une pièce de vignes au fief d'Aix à Mathurin Macé, charpentier tonnelier, et Marguerite Pasquère, sa femme, pour vingt sols de cens (Françoys de Crussol, seigneur de Laleu, Loumeau et le Plomb) (1er janvier 1508). — Vente par Perette Massicote à l'aumônier de Saint-Barthélemy d'une rente de quatre livres dix sols tournois sur une maison et jardin devant l'église Saint-Barthélemy de La Rochelle (13 mars 1508).

H. 115. (Liasse.) — 43 chartes, parchemin; 2 sceaux en cire rouge.

1511-1519. — Collation de l'aumônerie de Saint-Pierre de Marsilly par noble homme et sage maître Guillaume Moulinier, aumônier de Saint-Barthélemy, à messire Pierre Barbier (2 juin 1511). — Reconnaissanee par l'évêque de Saintes du droit de l'aumônerie Saint-Barthélemy à ne point payer de décimes (acte 1512, *vidimus* 1516). — Baillettes par Guillaume Moulinier, aumônier de Saint-Barthélemy, à Jehan Bellebon, demeurant à La Rochelle, d'une maison, masureau à Périgny, pour quatre livres de cens (12 mars 1512); — d'une vigne à Saint-Xandre, pour vingt-sept sols de cens à Jehan Sanxon (21 mai 1514). — Reconnaissance par Pierre Bardoillet à François Mercier, licencié en lois, sieur de Saint-Mathurin, de quarante-cinq sols tournois de rente (24 mars 1514). — Echange fait entre Guillaume Penyot, marchand, et Pierre Chauvet, pâtissier et bourgeois de La Rochelle, de deux quartiers de vignes au fief des Justices d'Aytré en Aunis contre deux quartiers de vignes au fief d'Ardayne (29 octobre 1515). — Sentence condamnant messire Robert Duboys à payer à Jehan Foulquier, lieutenant particulier, aumônier de Saint-Barthélemy, les arrérages échus de dix-huit sols tournois de cens de six années sur une vigne à Saint-Xandre tenant d'un côté à la terre de Pierre Jousseaume, d'autre à celle des héritiers Jean Baudet, d'un bout à celle d'Olivier Bernard et d'autre à la vigne de Jehanne Caffin (13 septembre

1515). — Sentence concernant l'exemption des dîmes en faveur de l'aumônerie de Saint-Barthélemy rendue par Pierre Palet, abbé de Vertueil, et Grey de Planis, conseillers du Roi en la cour de Parlement de Bordeaux (8 janvier 1516). — Décrets contre Symon Pain, de quatre livres de rente sur ses héritages de Périgny (3 mars 1516); — contre Bardoilles, de quarante-cinq sols tournois de rente (23 mars 1516). — Lettres de garde des revenus de l'aumônerie Saint-Barthélemy de La Rochelle, par François Ier (21 mai 1516). — Sentence condamnant Estienne Brethon, boucher, à payer cinq livres de rente à l'aumônerie de Saint-Barthélemy (12 juin 1516). — Vidimus de la sentence. — Exponction faite par Jehan Godineau, bourgeois de La Rochelle et Catherine Corée, sa femme, au profit de noble homme Georges Geoffroy, écuyer, seigneur de Peray, aumônier de Saint-Barthélemy, d'une pièce de vignes chargée de quinze sols de cens et le septain des fruits (5 août 1516). — Baillettes par noble homme et sage maître Jehan Foucquier, lieutenant particulier de la ville et gouvernement de La Rochelle à Jehan Breheret, laboureur à Laleu, d'une pièce de terre pour dix sols huit deniers tournois de cens (29 septembre 1517). — Sentence de la cour du scel condamnant Mery Chaignefort et sa femme à payer trente sols tournois de rente à l'aumônier de Saint-Barthélemy sur une pièce de terre à la Foucherie (5 novembre 1517). — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Lucas Bouher de deux pièces de terre à La Courbe, pour dix sols de cens et le huitain des fruits. Bréchet, notaire (20 novembre 1517). — Assignation des héritiers de Jean Gaillard, devant le juge de La Rochelle, pour payer sept livres dix sols de rente à l'aumônier de Saint-Barthélemy (10 avril 1518). — Sentence condamnant René de Lyvene et Gillette de Savigny, à payer à l'aumônier de Saint-Barthélemy douze livres tournois de rente (24 avril 1518). — Procédures au sujet des biens de Maignen entre l'aumônier de Saint-Barthélemy, frère Pierre Hubert, les religieux de Saint-Martin d'Aix, Jehan Choisy, Jehan Mosnier, Jacques Cochon, Loys de Ruffineau et sa femme, Loys de La Peigne, Jehan Chauderier, écuyer, Pierre Lecourt et sa femme, Guillaume Froyn, Loys Ayrault, Jehan Mervault, Jehan Prestreau et sa femme, Savenyen Micheau, Marie Furgon, Jehan Baudouyn, chapelain d'une chapellenie fondée par Jehan Merichon, Estienne Leclerc, chevalier, Françoys Tambar, les compaignons Saint-Sauveur, les fabriqueurs de l'église dudit lieu, Pierre Bethonere, Renée Favereau, Vincent Marin, et Hélye Fremon (22 mai 1518). — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Micheaut Durant et Anthoyne Regnault, laboureurs, d'une pièce de vignes au fief du Quinzain, chargé de quinze sols de rente (31 août 1518); — à Jehan Geraud, d'un quartier de terre au fief de Rousse pour douze sols de cens et le dixain des fruits (15 octobre 1518). — Sentences de la cour du scel condamnant la veuve Burjaud à payer à l'aumônier de Saint-Barthélemy 70 sols tournois de rente sur une maison sise devant Saint-Barthélemy et 44 sols tournois sur une maison sise rue de la Porte-Rambault (8 novembre 1518); — condamnant les fabriqueurs de Notre-Dame-de-Cougnes à payer à l'aumônier de Saint-Barthélemy cinq sols de rente et le dixain des fruits (19 novembre 1518); — condamnant Pierre Chamault à payer à l'aumônier de Saint-Barthélemy six livres dix sols de cens sur une terre à la Vallée de Dompierre; — condamnant Estienne Fillon à payer cinq sols de cens à l'aumônier de Saint-Barthélemy sur un quartier de vignes sis à Laleu. — Baillette par Jehan de Fourest, aumônier de Saint-Barthélemy à Pierre Croissart, marchand, d'une pièce de vignes à Lagord pour le neuvain des fruits (10 juillet 1519).

H. 116. (Liasse.) — 43 chartes, parchemin.

1520-1528. — Sentence condamnant Colas Jay à payer à l'aumônerie Saint-Ladre trois sols six deniers de cens à la Notre-Dame d'Août et le sixtain des fruits sur un demi quartier de vignes à Dompierre (19 juillet 1520). — Baillette d'une pièce de terre à Saint-Morice à Françoys du Vergier, marchand et bourgeois de La Rochelle, par l'aumônier de Saint-Ladre, pour quarante sols de rente (9 août 1520). — Sentence condamnant messire Pierre Bretonneau, prêtre, à payer quarante quatre sols tournois de rente à l'aumônerie de Saint-Barthélemy de La Rochelle sur une maison rue de la Porte-Rambault avec un petit verger (12 novembre 1520). — Sentence condamnant Loys Pajault à payer à l'aumônerie de Saint-Barthélemy vingt sols de cens et le huitain des fruits sur un quartier de vignes sis à Vaugouyn. — Baillette par l'aumônier de Saint Barthelemy à Guillame Roullet dit Bourgoignon, bourgeois de La Rochelle d'une pièce de désert contenant cinq casserons sis au fief de la Pellouzière, paroisse de Saint-Morice, pour quarante sols tournois de cens et transport de la dite baillette à François du Vergier, marchand et bourgeois, pour quarante sols tournois (9 août 1520). — Sentence condamnant Colas Jay à payer à l'aumônerie Saint-Barthélemy quinze sols de cens et le sixième des fruits sur un quartier et demi de vignes situé au fief des Raises (20 août 1520). — Sentence déchargeant l'aumônerie de Saint-Barthelemy de toute redevance sur le fait des amortissements, francs fiefs et nouveaux acquêts (1er juillet 1523). — Condamnation de Guillaume Charrueau, de la Jarrie, à payer à l'aumônier de Saint-Barthélemy soixante sols

de rente sur une maison sise près la porte Rambault (20 juillet 1521). — Condamnation de Germain Planchon, marchand et bourgeois de La Rochelle, à payer sept livres de rentes à l'aumônerie Saint-Barthélemy sur une maison sise près le Pilori, rue du Minage (20 décembre 1521). — Testament d'Olive Prévoste, femme de Pierre Touchart, charpentier de grosse œuvre, demeurant à La Rochelle en faveur de l'aumônerie Saint-Barthélemy (10 avril 1522). — Donation par Pierre Bardollet, boulanger, bourgeois de La Rochelle, à noble homme et sage maître Jehan de Fourest, licencié en lois, échevin de la dite ville, aumônier de Saint-Barthélemy, de tous ses biens meubles et immeubles, moyennant la somme de vingt sols tournois, une fois payés (28 octobre 1522). — Autorisation donnée par le roi François Ier à l'aumônier de Saint-Barthélemy de se faire représenter les lettres, titres et enseignements qu'ont plusieurs notaires et qui peuvent aider à la défense des droits de l'aumônerie (23 décembre 1523). — Poursuites exercées par l'aumônier de Saint-Barthélemy pour faire rentrer les rentes dues par Étienne Fillon et sa femme, Marguerite Nau, et son mari Jacques Leroy, André de la Croix, etc. — Baillette par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Hippolyte Prévaut, des maisons sises à La Rochelle près le moulin de la Verdière, moyennant quarante sols tournois de rente (15 juillet 1526). — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Colas Grisault, laboureur à Nieul en Aunis, d'une pièce de vignes à L'Enfermerie pour le huitain des fruits, et cinq sols tournois de cens (5 janvier 1526) ; — à Vincent Mausson, de deux quartiers de vignes au Colombier, au huitain des fruits, et vingt sols de cens (16 avril 1527). — Transport fait à l'aumônerie de trente sols de rente et le huitain des fruits, de terres sises à Puilboreau, par noble homme messire Estienne Leclerc, chevalier, seigneur de Cheusses et de Lauzières. — Baillettes par Jehan de Fourest, aumônier de Saint-Barthélemy à Clerbaud, laboureur, d'un masureau et jardin à la Crapaudière de Laleu pour quarante sols de rente (27 juin 1527) ; — à Pierre Bouchet, laboureur, d'un casseron de vignes au fief de l'Aiguille de Saugon, pour cinq sols de cens et le huitain des fruits (14 septembre 1527) ; — de trois casserons de vignes à Mathurin Chapeleau pour dix sols de cens et le neuvain des fruits (4 septembre 1528). — Baillette par Jehan de Fourest, aumônier de Saint-Barthélemy, à Jehan Fretel, de Saint-Xandre d'une vigne pour dix sols de cens et le neuvain des fruits (13 septembre 1528).

H. 117. (Liasse.) — 23 chartes, parchemin.

1530-1539. — Engagement par l'aumônier de Saint-Barthélemy de recevoir et loger à l'aumônerie, sa vie durant, Christophe Debœuf, demeurant à Tasdon pour quarante sols de rente (27 juin 1530). — Baillettes par Jehan de Fourest, aumônier de Saint-Barthélemy, à Jacques Girard, laboureur à Saint-Xandre, pour dix sols de cens et le neuvain des fruits (2 juin 1530) ; — par noble homme Olivier Lequeu, seigneur de la Tousche, pair et échevin de La Rochelle, aumônier de Saint-Barthélemy à Mathurin et Audet Seguyns frères, d'une pièce de terre près Romagné, pour cinq sols tournois de rente (26 avril 1532) ; — à André Cocuau, laboureur, d'une pièce de vignes aux Bachoues de Marsilly pour trois sols de cens et le huitain des fruits (30 octobre 1531). — Sentences condamnant Loys Navereau à payer trente sept-sols six deniers de rente (26 février 1532) ; — Jehanne Blancharde, veuve de Pierre Huguereau, à payer à l'aumônerie une rente de vingt-cinq sols tournois (15 mars 1532). — Remise du septain au huitain de complant et dix sols de cens d'un quartier de terre sis au Payault, à la charge de le planter, par Olivier Lequeu, aumônier de Saint-Barthélemy, à Jacques Cotineau, laboureur à Puilboreau (5 juillet 1533). — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à François Dupin, laboureur à Saint-Xandre, d'un demi-quartier de terre sur la route de Saint-Xandre à Esnandes, pour le dixain des fruits et cinq sols de cens (24 août 1533). — Transactions entre l'aumônier de Saint-Barthélemy, Lequeu, Jehanne Franchetelle et Mathurin Nycolle, par laquelle sont dus à l'aumônerie sur une pièce de vignes sise au fief de Fronsac cinquante sols tournois de rente (2 juin 1534). — Sentence de la cour du scel condamnant Hélye Regnault à payer à l'aumônerie de Saint-Barthélemy 37 sols 6 deniers de cens sur une maison à Marans (1534). — Sentences à la requête de l'aumônier de Saint-Ladre contre Nycollas de Lamothe et sa femme, au sujet d'une rente de cent sols assise sur le moulin de Brigault ; — à la requête de l'aumônier de Saint-Barthélemy, contre Regomme Blandin. — Ventes par Jehanne Choisie, demeurant à La Rochelle, à Jehan Collin, maître chirurgien barbier et bourgeois de La Rochelle, d'un quartier et demi de vignes située près la croix Moreau, pour quarante sols tournois de rente (29 mai 1536) ; — par Jehan Baudy dit Chasteauneuf, audit Jehan Collin, d'une vigne près le chemin de La Rochelle à Angoulins pour treize livres dix sols tournois reçus « en six escuz sol, tous bons d'or et de poiz » et neuf livres tournois à la Saint-Michel prochaine (19 juin 1536) ; et d'une vigne près

le chemin de la croix Moreau à Angoulins pour vingt-deux livres dix sols tournois (23 mai 1536). — Obligation de Pain envers l'aumônerie de Saint-Barthélemy, touchant une rente de quatre livres et une rente de quarante sols sur des domaines à Périgny (1536). — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Mathurin Richard, saulnier, de deux pièces de vignes à l'Enfermerie pour vingt sols tournois de cens et le huitain des fruits (16 décembre 1538) ; — à Guillaume Girard, charpentier de grosse œuvre, d'un masureau près la porte Bureau, de La Rochelle, pour vingt-cinq sols tournois de rente et le huitain des fruits (7 janvier 1538). — Sentences condamnant Jehan Berchon, maréchal, à payer à l'aumônerie trente sols tournois de cens sur une pièce de vigne près le moulin de Lagord (7 février 1538) ; — condamnant Loys Girard à payer à l'aumônerie huit livres de rentes (9 janvier 1538). — Vente par Marie Sorin à François Frouin d'une pièce de vignes à Saint-Maurice, pour cinquante sols de cens (25 juin 1539). — Baillette par l'aumônier de Saint-Jacques à Pascault et François Mariault de terres sises à Ars-en-Ré, pour vingt sols de rente (6 août 1539); — à Pierre Regnault, marchand de La Rochelle, d'un quartier de vignes sis à Aytré pour cinq sols de cens (29 octobre 1539). — Sentence condamnant Hugues du Seure à payer trente-cinq sols quatre deniers de cens sur une terre à Lagord (7 janvier 1539) à noble homme Jacques de Montbron, écuyer, seigneur de Lagord.

H. 118. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin.

1540-1549. — Reconnaissance donnée par Toussainctz Matour, laboureur à Périgny, à Hiéronyme Foucaud, écuyer, seigneur de Cousdun, aumônier de l'hospital Saint-Jasmes de La Rochelle, de la somme de vingt sols tournois arrérages de deux années de dix sols tournois de cens, sur une pièce de vignes, au fief de la Chaulme (14 novembre 1540). — Sentences rendues à la requête de l'aumônier de Saint-Barthélemy contre Jehanne Joubert, veuve Achard, au sujet de 45 sols de cens dû sur une pièce de vigne au fief de Vaugoin (9 décembre 1540) ; — contre Héllie Picard, de Saint-Rogacien, au sujet d'une rente de trente-cinq sols et vingt sols tournois (9 mai 1541) ; — contre Guillaume Penygault, laboureur à Ronsay, au sujet de vingt sols de cens (6 mars 1541). — Vente par Estienne Cartaud, laboureur à Tasdon, à Jehan Ferret, saulnier audit lieu, d'une maison et jardin, et d'une pièce de vigne, pour vingt-cinq sols tournois (16 mai 1542). — Sentence du bailli concernant les réparations du logis de Nieul (24 juillet 1542). — Baillette de deux pièces de vignes à Périgny, par l'aumônier de Saint-Jacques du Perrot à Jehan Meschin, pour trente sols tournois de cens et le huitain des fruits (14 octobre 1542). — Sentences condamnant la veuve Le Berchon à payer à l'aumônerie de Saint-Barthélemy, cinq livres de rente (20 janvier 1542) ; — Jehan Poiotou, à payer à l'aumônerie dix sols de cens sur un domaine à Puilboreau et le huitain des fruits (12 février (1542) ; — Thomas Pichonnère et Thousanne Burt, sa femme, à payer à l'aumônerie vingt-cinq sols de rente (27 février 1542) ; — maître Loys Févart, prêtre, à payer à l'aumônerie quatre livres de rente et le huitain des fruits (26 avril 1543);— Mathieu Richard, à payer à l'aumônerie vingt sols de cens et le huitain des fruits ; — Guillaume Puigault, à payer à l'aumônerie vingt et un sols 3 deniers tournois et le dixain des fruits sur une vigne sise à l'aumônerie de Laleu (17 mars 1545) ; — Michel Decheroye et sa femme, à payer quarante sols de cens à l'aumônerie d'une vigne sise à Vaugouin (10 février 1546). — Amortissement d'une rente de vingt livres sur quatre vingts dues par l'aumônerie à madame de Montbron (1543). — Sentence au profit des administrateurs de l'hôpital des Ladres contre Jehan Gorridon et consorts, au sujet d'une rente de cinq livres sur des maisons et jardins à Dompierre (16 octobre 1544). — Baillettes par les administrateurs de l'hôpital Saint-Barthélemy à Jacques Beaulne, maître cordonnier et bourgeois de La Rochelle, d'une pièce de vignes à Lagord, contenant un quartier, au dixain des fruits et dix sols tournois de cens (26 mars 1545); — à Philippe Dagouet, sergent royal à La Rochelle, d'un masureau au patrimoine de Nieul, pour douze deniers tournois de rente (12 avril 1545). — Cession par l'aumônerie à René Lemercier, écuyer, du huitain des fruits sur un quartier de vignes sis à Vaugoin, moyennant dix sols de rente (8 janvier 1546). — Mainlevée d'une saisie de six ras d'avoine appréciés quatre sols faite sur l'aumônerie par le seigneur engagiste de Nieul. — Sentences condamnant Jehan Gorribon à payer cinq livres de rente à l'aumônerie sur des domaines sis à Dompierre (8 juin 1547); — Pierre Thibauldière et Sébastienne Deschamps, à payer soixante-dix sols de rente à l'aumônerie (25 août 1547); — Hélie Queu, à payer à l'aumônerie Saint-Barthélemy cinquante sols de rente sur une maison à Lagord (6 février 1547); — Toussaine Buhot, veuve Thomas Pichonnière, à payer à l'aumônerie vingt-cinq sols tournois de rente sur une maison et verger à Angoulins (23 février 1547). — Amortissement de quatre livres de rente sur une maison faisant le coin des rues des Cordouans et Chevrier par Catherine Mesmyne, veuve de Jean Digeon, à Nicolas Thévenyn, seigneur de Rosne. — Vente par Jean Papot à François Toynier d'un demi-quartier de vignes au fief Saint-Barthélemy de Saint-Maurice, chargé envers l'aumônerie de dix sols de cens et du huitain des fruits (15 mai

1548). — Sentence condamnant Jehan Barbault à payer à l'aumônerie cinquante sols de rente sur deux maisons à la Guillerie (1548). — Baillette par Michel Barbain, laboureur à Saint-Maurice, à Jean Barbain, son fils de cinq casserons de vignes sis au fief de Saint-Barthelemy, à la charge de vingt sols de cens et le huitain des fruits envers l'aumônerie (11 février 1548). — Sentences condamnant Pierre Hervoud à payer à l'aumônerie cinquante sols de rente (11 février 1548). — Lettres de garde des revenus et devoirs de l'aumônerie Saint-Barthélemy (8 mars 1549) et sentences prononcées contre les débiteurs de l'aumônerie en vertu des dites lettres.

H. 119. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin.

1550-1559. — Appointement obtenu de l'assesseur lieutenant particulier de la ville et gouvernement de La Rochelle, par l'aumônier de Saint-Barthélemy, contre Mathurin Perreau, tant en son nom que comme tuteur de Marye Reault, pour raison de trois quartiers de vignes au lieu dit La Planche et un quartier et demi sis à Mireuil, paroisse de Saint-Maurice (17 décembre 1550). — Sentence condamnant Pierre Pregan, Anthoine Maron et Catherine Bardelle, sa femme, veuve de Jehan de Launay, tant en leur nom que comme tuteurs de Jehanne de Launay, à payer à l'aumônerie de Saint-Barthélemy cinq sols de cens sur deux quartiers de vignes sis au treuil des Noyers, paroisse de Saint-Maurice (22 mai 1551). — *Vidimus* de l'arrêt exemptant les hospitaliers de La Rochelle des droits de francs-fiefs et nouveaux acquêts (29 mars 1551). — Donation faite par Guillaume Dutertre à l'aumônerie de Saint-Barthélemy de tous les biens qu'il possédait à Esnandes (9 mai 1551). — Donation entre vifs et universelle faite de tous ses biens par Hilaire Archambault, veuve de Georges Prudhomme, à l'aumônerie de Saint-Barthélemy représentée par Olyvier Lequeu, escuyer, seigneur de La Tousche, administrateur dudit hospice (8 juin 1551). — Vente par Jehan Rivelière, de Benon, d'un demi-quart de vigne, chargé de cinq sols de cens et du huitain des fruits envers l'aumônerie (1552). — Sentence condamnant Jacques Baudoyn et sa femme à payer à l'aumônerie cinquante sols de rente sur une maison sise à Lafond (6 mars 1552). — Baillette par Jehan Roussert le jeune, couvreur, et Clémence Barbe, sa femme, à maistre Michel Girard, prêtre à La Rochelle, d' « une chambre haulte estant en derrière d'une maison à demy fest couverte de thieulles sise en la ruhe de la porte Rambault » pour « la tierce partie de soixante-cinq sols tournois de rente deue sur ladite maison... tant à maistre Jehan Groyse, presbtre, que à l'hospital Sainct-Barthelemy. » (3 décembre 1552). — Vente d'une rente de treize livres par Jehan Pasly et sa femme à l'aumônerie (1553). — Baillette d'une maison près la porte Rambault pour six livres sept sols six deniers (23 janvier 1554). — Sentence rendue par la cour présidiale de La Rochelle condamnant Guillaume Achenard à payer à l'aumônerie vingt-deux sols six deniers sur une maison sise à Saint-Éloy (1555). — Sentences mettant l'aumônerie en possession des biens à elle légués par Micheau Gyrard (25 octobre 1555). — Baillettes par Guillaume Moulinier, aumônier de Saint-Barthélemy à Pierre Groysart, marinier et gabarreur à La Rochelle, d'une pièce de vignes au fief des Sept Quartiers près Lagord, pour sept sols six deniers de cens et le dixain des fruits (23 mars 1555). — « Henry, par la grâce de Dieu Roy de France, au premier huissier de nostre parlement ou nostre sergent, qui sur ce sera requis, salut. De la partie de nostre bien aimé Raoullet du Jau, marchant, pair et bourgeois de La Rochelle, en nom et comme gouverneur et aulmosnier de l'Hostel Dieu et aulmosnerye Sainct-Berthellemy, en ladite Rochelle, nous a esté exposé que ondit nom, il est tenu de recevoir, nourrir, loger et entretenir audit Hostel Dieu et aulmonerye tous paouvres et mandiquens et impotens à gaigner et mandiquer leurs vies, ensemble tous les petiltz enffans estans encores à la mamelle et es nourrices qui se trouvent avoir esté portez dessus une grant tumbe estant soubz la voulte de la grand porte de l'église dudit Sainct-Berthellemy, et oultre les nourrir et entretenir en ladite aumosnerye, ampres qu'ilz sont hors des mamelles et estiers des dites nourrices jusques qu'ilz puissent aller gaigner ou mendiquer leurs vies desquelz petitz enffans y a tous jours grant nombre, oultre est tenu de faire ensevelir, inhumer et enterrer tous trespassez en la dite aumosnerye et autres que l'ong porte sur ladite tombe et qui plus est nourrir loger plusieurs presbtres et jusques au nombre de huict et ung curé pour administrer les sainctz sacremens de l'églize esd. paouvres estans mallades aud. Hostel Dieu et à chascun d'eux bailler certaine somme de deniers pour stipendie, distribution, gage ou sallaire pour le divin service qui ce faict par chacun jour bien honnorablement et solempnellement en l'églize de ladite aulmosnerye en laquelle toutes heures canoniales se disent, font, chantent, et cellebrent tout ainsy que es autres églises collégialles de l'evesché de Sainctes avec autres grans charges innumérables et quasi insupportables au daumaine et revenu d'icelle dite aulmonerye, lequel consiste totalement en rentes, censes, et vinées deues sur plusieurs maisons assises en ladite ville de La Rochelle, vignes et autres héritaiges scituez et assiz en plusieurs et divers villaiges et bourgs dudit gouvernement de La Rochelle distans de

la ville, les ungs d'une lieue, les autres de deux, autres de trois, quatre, cinq lieues dont les aumosniers precedans ledit exposant a très grant difficulté ont peu estre payez par cy-devant par les destenteurs et possesseurs des lieulx subjectz affectez et obligez esd. rentes, censes et vinées ou complans, n'eust esté la grant poursuitte qu'ilz ont faict en justice par force de procès qu'ilz ont intenté par devant nostre gouverneur de lad. Rochelle ou son lieutenant conservateur de par nous et soubz noz droictz, previlleiges, prerogatives et preheminences des maires, eschevins, conseillers et pers de lad. Rochelle fondateurs, patrons et ayant la totalle provision et disposition de ladite aulmosnerye toutes les foys qu'il est besoing y pourveoir et que vaccation y eschoit, etc. Nous à ces causes désirant conserver les droictz es paouvres hospitaulx et aulmosneryes de nostre Royaulme et obvier aux inconvenienz, pertes et dommaiges a plain dezclairez audites lettres cy attachées et en suivant icelles te mandons et commectons par ces présentes que à la requeste dudit exposant au non dessusd. tu faces expres commandement de par nous sur certaines et grandes peines à nous à appliquer aux debteurs des dites maisons, vignes et autres héritaiges dudit hospital et aulmosnerie quelque part et lieu qu'ils soyent scituez et assis de payer les arréraiges escheuz des dites rentes, censes, complans et autres debvoirs deubz à ladite aumosnerye par obligations, tiltres, lettres sentences, condamnations, consessions de parties ou par les pappiers terriers anciens cartulaires, comptes rendus esdits maires, eschevins, conseillers et pers à leurs commis et depputez selon leurs statuts et ordonnances faictes sur le faict et administration d'icelle dite aulmonerye cloz arrestez et signez des auditeurs d'iceulx comptes, memoriaulx, juges, tesmoings et autres loyaulx enseignemens et en cas d'opposition, reffuz ou delay, nostre main suffisamment garnye premièrement et avant toute œuvre quant aux choses noblement teneues jusques aux sommes qui t'aperront estre deues, adjourne les opposans, reffusans à certain et compectant jour, par devant nostre dict gouverneur de ladite Rochelle ou son dit lieutenant pour dire les causes de leur opposition, reffuz ou delay, respondre, procedderet aller advant comme il appartiendra par raison en le certifiant suffisamment aux jour de ce que faict auras sur ce, auquel nous mandons, etc. — Bloys, le 15 février 1555. — Par le Roy, en son conseil, Robillart. » — Sentence condamnant Emery Bernier à payer à l'aumônerie Saint-Barthelemy vingt sept sols six deniers de cens sur un quartier de vignes situé près le Colombier (1556). — Baillettes par noble homme Raoullet du Jau, seigneur de Nyoil, échevin de La Rochelle, administrateur de l'aumônerie de Saint-Barthélemy, à Guillaume Chevalier, tonnelier à Lagord, d'une pièce de vigne audit lieu, pour cinq sols six deniers de cens et le dixain des fruits (1557). — Sentences du Présidial de La Rochelle condamnant Toussaincet Guillaume, Bichot, Françoy et Nicollas Huguereaulx à payer à l'aumônier de Saint-Barthelemy la somme de onze livres quatorze sols quatre deniers (dernier février 1557); — Mathurine Bertrand, veuve Lemercier à payer à l'aumônerie trente sols de cens sur un quartier de vignes sis à Vaugoin (28 mars 1528); — Mery Bernier et Françoise Rambaud, veuve de Vincent Naussion, à payer à l'aumônerie quarante sols tournois de rente sur une pièce de vigne sur la route de Mireuil au Colombier de Laleu (16 novembre 1558); — François Regnault à payer à l'aumônerie soixante sols de rente (20 février 1558); — Marguerite Chabot, veuve d'Hélie Picara, à payer à l'aumônerie cent cinquante-cinq sols de rente (20 février 1558); — Jeanne Perrynet, vingt cinq sols et cinquante sols de cens (1558); — Certificat de criées d'une maison sise au marché au Cordouan de La Rochelle (20 février 1558). — Lettres de garde du Roi François II pour la conservation des revenus et priviléges de la juridiction de l'aumônerie de La Rochelle (29 mars 1559). — (Deux sceaux sur lacs de soie rouge et verte).

H. 120. (Liasse.) — 23 chartes, parchemin ; sceaux pendants.

1560-1568. — Sentence rendue par Amatheur Blandin, escuyer, conseiller du Roi, assesseur et lieutenant particulier civil et criminel de la ville et gouvernement de La Rochelle, contre Pierre Valleau, fils d'André, à la requête de l'aumônier Saint-Jacques du Perrot, au sujet d'une rente de quarante-six sols tournois (30 juillet 1568). — Ventes par décret d'une maison rue du Cordouan à La Rochelle, appartenant à Gilles Denys, chargé envers l'aumônerie Saint-Barthélemy, d'une dette de vingt-deux livres neuf sols huit deniers tournois (21 juillet 1560); — d'une maison sise à Esnandes, appartenant à Gaspard Guyon (12 août 1560). — Sentences à la requête de l'aumônier de Saint-Barthélemy, et de Pierre Coullon, marchand, pair et bourgeois de La Rochelle, comparant par Jehan Cartault contre Estienne Bernyn, maître boucher de la grande boucherie comparant par Françoys Lescale (6 février 1560); — contre Jehan Colin, pair et bourgeois de La Rochelle, au sujet de vingt sols de cens sur une vigne près Lagord (6 février 1561, 12 mai 1562). — Vente par les administrateurs de l'aumônerie Saint-Barthélemy à Nicolas de Lafosse, bourgeois de La Rochelle, de trois pièces de terres sises au fief de la Chabanne, seigneurie de Laleu, moyennant vingt sols de cens (7 mai 1562). — Sentence à la requête de l'aumônier de Saint-Barthélemy,

contre messire Thomas Texier, prêtre, au sujet d'une rente de cinquante sols (27 août 1562). — Donation à l'aumônerie Saint-Barthélemy par Lori Lemoyne, marchand, et Jehanne Chartier, sa femme, de tous leurs biens meubles et d'une rente de cinquante livres tournois (26 février 1562). — Baillette d'un domaine au Treuil des Noyers par l'aumônier de Saint-Lazare à Mathurin Petit, laboureur à Saint-Maurice, pour le huitain des fruits et dix sols de cens (1562). — Ratification par lettres patentes de Charles IX enregistrées en parlement de l'union faite par les maires, échevins, pairs et conseillers de La Rochelle des hôpitaux de Saint-Barthélemy et de Saint-Jacques du Perrot, ainsi que du revenu des deux établissements « actendu que le dict hospital de Saint-Jacques a esté employé au lieu où est à présent la citadelle de ladite ville. » « Les maison et chapelle dudit hospital Saint-Jacques ont esté desmolyes et ruynées » (14 mars 1563, octobre 1563. Grand sceau de majesté sur lacs de soie rouge et verte). — Lettres de garde du roi Charles IX des revenus de l'aumônerie Saint-Barthélemy (octobre 1563. Grand sceau de majesté sur lacs de soie rouge et verte).

H. 121. (Liasse.) — 13 chartes, parchemin.

1571-1574. — Vente par Bastien Saburault, laboureur à Pileboreau et Catherine Becquect, sa femme, à Françoys Aymer, tonnelier, et Françoise Aymer, sa femme, résidants à La Rochelle, de la dixième partie d'une maison avec jardin, sise rue Porte-Rambault à la charge de payer une rente de la dixième partie de soixante sols tournoys à maistre Gilles Bretinaud, enquesteur, et quinze deniers tournois de cens (14 janvier 1571). (La charte est trouée en plusieurs endroits). — Vente de la dixième partie de ladite maison par Gaspart Guion, marchand à Esnandes, faisant pour Nicolas Becquet et sa femme absents, à Françoys Aymer, tonnelier, et à sa femme, moyennant quarante livres tournois payées en soixante testons et le reste en monnaie (13 décembre 1570). — (La charte est trouée en plusieurs endroits). — Baillette d'une pièce de vignes à Mireuil, par Denis Gibou, marchand, et Jehanne Hérauld, sa femme, à Pierre Duguet, moyennant trois sols neuf deniers de cens et le huitain des fruits (2 février 1572). — Vente par Denis Gasche, « texier en toiles » à Jehan Rossin, « cousturier » à La Rochelle, du quart d'une maison située rue de la Porte-Rambault, dont les trois autres parts appartiennent audit Rossin, moyennant cinquante-cinq livres tournois (11 mars 1572). — Transaction par laquelle l'aumônier de Saint-Barthélemy a réduit le huitain des fruits sur deux pièces de terre sises à La Courbe, en trente sols de rente foncière et dix sols de cens, à la demande de Berthommée Moreau, femme de Guillaume Combaud (8 avril 1560). — Enregistrement des lettres de garde au profit de Pierre, échevin, pair et bourgeois de La Rochelle, gouverneur et administrateur du grand hopital et aumônerie de Saint-Barthélemy et Saint-Jacques du Perrot (7 février 1573). — Arrentement par maistre Pierre Decombes, secrétaire de la chambre du Roi, sire Fiacre Ratouyt, marchand et bourgeois, et Françoise Denis, sa femme, absente, de la moitié d'une maison « où pend pour enseigne : les trois marchands » assise en la rue de la Mocquerie, la moitié d'une étable, cave, cour et grenier à foin, sis en ladite rue, la moitié par indivis d'une maison, sise derrière le jeu de paume de Pelat, rue de la Juifverie, la moitié d'un héritage sis au bourg de Laleu, la moitié de tous les meubles et ustensiles, obligations, cédulles et comptes appartenant audit Desçombes (10 janvier 1574. De la Rivière, notaire). — Acte de commutation fait entre Amatheur Blandin, aumônier de Saint-Barthélemy, et François Drouin, bourgeois de La Rochelle, du huitain des fruits et seize sols de cens sur une pièce de vigne près Tasdon, contre quatre livres dix sols de cens et devoir foncier (7 mai 1575. Bertrand Peronneau, notaire royal). — Vente par honorable homme, Pierre du Jardrin, sieur de Lymouillet, demeurant à La Rochelle, à honorable homme Yves Bretinauld, sieur de Beauregard, et dame Mesmyne Morin, demeurant à La Rochelle, d'une pièce de terre près le moulin de la Brande, village de Colombiers (20 décembre 1577). — Vente par honorable homme Anthoine Dupré, marchand, et Pierre Regnaud, marchand, et Osanne Jay, sa femme, à Paulmier, bourgeois de La Rochelle, et Françoise Gaultier, sa femme, d'une maison sise à La Rochelle, paroisse de Cougnes, faisant le hault du coing de la ruhe du Cordouan, moyennant cent soixante-dix écus d'or sol et deux tiers d'écu (19 novembre 1578).

H. 122. (Liasse.) — 17 chartes, parchemin.

1539-1595. — Décret pour la vente de la « maison où pend pour enseigne : la truye qui fille », sise rue de la Touppinerye, tenant d'autre côté à la rue de la Broterye, et du bout de devant à ladite rue de la Touppinerye « par laquelle on va du Pillory au couvent des Augustins », saisie sur Pierre Chaillou et Marie Dammisson, sa femme, héritiers sous bénéfice d'inventaire de Geoffroy Dammisson, père de ladite Marie, au sujet d'une rente de deux sols tournois due aux « chappellains et compaignons Dieu servans en ladite église Saint-Barthélemy. » (17 mars 1539). — Vente par Jehan et Anthoine Becquet frères, labou-

reurs, à Jehan Rymont, « marchand texier en toiles » à La Rochelle des quatre cinquièmes « en une moictié de maison » dont l'autre cinquième appartient à leur sœur Nicolle Becquet, demeurant à Esnandes, et l'autre moitié audit Rymont (15 avril 1581.) — Sentence au profit de François Pajault, eschevin et aumônier de Saint-Barthélemy, pour maintenir l'aumônerie aux droits de terrage et comptant sur les fiefs des Grois (7 août 1581). — Sentence condamnant Guillaume Texier, écuyer, sieur de Poulías, au nom et comme curateur de Marie et Pierre, enfants de feu Pierre Texier, avocat au présidial, à payer seize écus deux tournois de rente et la continuation d'une rente d'un écu deux tiers à Jehan Bailly, pair et aumônier de l'hôpital des Ladres de La Rochelle (Pierre de Juyve, président au siège présidial, 4 août 1581). — Vente par Denis Gasché, « texier en toiles » frère et héritier de feu Denis Gasché, demeurant à La Rochelle, rue Porte Rambaud, à François Aymé, marchand tonnelier, et Françoise Aymé, sa femme, d'une « petite chambre basse en appen- « tif ayant son agout sur le jardin des héritiers Pierre « Girault, en son vivant marchand apothicaire en ceste « ville, et laquelle chambre a son yssue pour aller et « venir, passer et repasser en une allée commune à ladite « chambre et aultres chambres d'une grande maison située « et assize en la rue de la Porte-Rambaud » (20 novembre 1581). — Sentences condamnant François Cors demeurant à Lagord, à payer quarante sols tournois de rente sur un masureau avec jardin à Jehan Bouhereau, l'un des pairs de cette ville de La Rochelle, aumônier et administrateur des pauvres de l'hôpital Saint-Barthélemy (14 mai 1582); — maistre Jehan Lechantre, procureur en la cour, à payer huit livres de rente sur une maison sise rue du Marché au Cordouan (9 août 1582), à Françoys Pajault, eschevin de cette ville, aumônier de Saint-Barthélemy. — Baillette par noble homme Jehan Bouhereau, l'un des pairs de La Rochelle, aumônier de Saint-Barthélemy, à maître André Dubois Barranger, greffier de la cour de la prévôté, d'un quartier de terre à Lafond pour le huitain des fruits et cinq sols de cens (14 novembre 1583). — « Entre hault et puissant Claude d'Angliers de Joubert, « escuyer, sieur de La Saulzaye, Beauregard, Lagord et « Huré, demandeur comparant par N. Brunet leur procu- « reur, contre maistre Estienne Bergier, procureur en la « cour de céans, deffendeur comparant en sa personne et « par Lechantre, aussy son procureur, le demandeur pro- « pose de ses conclusions et conclud contre ledit deffen- « deur à ce qu'il soict condempné luy paier et continuer « par chascun an en chascune feste de saint Jehan-Baptiste « la somme de deux escuz et demy de rente foncière « faisant selon l'entienne suputation la somme de sept « livres dix sols sur, à cause et pour raison d'une maison « appartenant audict deffendeur, et où il réside, size en « ceste ville en la ruhe des Maistresses tenant d'ung costé « à la maison des hoirs feu Jehan Guyton et Boubier, sa « femme, d'autre et par le derrière à la maison et jardin « de feu Jacques Huguetteau et du bout devant à ladicte « ruhe des Maistresses, déclairant icelluy demandeur « avoir esté payé des arrérages à luy dheubz d'une année « escheue dès la sainct Jehan-Baptiste dernière passée, « déclairant avoir icelle dicte rente acquise en acquérant « ladicte seigneurie d'Heuré. Ledit deffandeur dict qu'il « n'a moyen pour empescher les fins et conclusions dudict « demandeur et accorde debvoir la rente par luy de- « mandée... Sur quoy, parties ouyes, avons par jugement « présidial donné en dernier ressort, condempné et con- « dempnons ledict deffandeur de son consentement et « vollonté, à bailler, paier et doresenavant continuer au- « dict demandeur par chascun an, en chascune feste de « sainct Jehan-Baptiste, sur, à cause et pour raison de la « maison cy dessus confrontée... lesdicts deux escuz et « demy, etc. » (14 février 1585. — Goriou, greffier). — Baillettes par honorable homme Guillaume Massicot, bourgeois et échevin de La Rochelle, aumônier de Saint-Barthélemy, à Yvonnet Gousse, demeurant à la Vallée de Dompierre, d'une maison avec verger, pour vingt-cinq sols de cens (30 octobre 1429 — Vidimus par Guillaume Prevost, garde du scel royal — 1589). — Baillette par Jacquette Thévenyn, veuve de noble homme Guillaume Gandraud, échevin de La Rochelle, à Françoys Aymery, marchand tonnelier et bourgeois de cette ville, et Jehanne Dousche, sa femme, d' « une maison à faist couverte de thuilles, partie de laquelle est batye sur porche et pilliers de bois » sise à La Rochelle, rue de la Porte Rambault (13 septembre 1589) pour six écus sol et deux tiers d'écus de rente foncière. — Sentence condamnant Estienne Tranchant et Christophe Richard, sa femme, veuve de Noël Dubois, à payer à l'aumônerie douze sols six deniers de cens et le huitain des fruits sur un quartier de terre situé au fief du Chiron Joslain (13 juin 1549). — Sentences du sénéchal du fief des Grois portant baillettes de terres abandonnées dans tous les quartiers dudict fief (28 mars 1589). — Transaction par devant Anthoyne Courault, écuyer, sieur de Coureilles, conseiller et procureur du Roi, garde héréditaire des sceaux établi aux contrats en la ville et gouvernement de La Rochelle, entre Pierre Salmon, procureur au siège présidial, et Estienne Berger, aussi procureur, portant échange d'une pièce de vignes sise au grand fief du bailliage d'Aunis contre une pièce de terre sise au Noil Bogier, près le village de Coullenge, paroisse de Marsilly (4 avril 1591). — Baillettes d'une pièce de vignes

au fief des Ladres, paroisse de Saint-Maurice, moyennant cinq sols de cens et le septain des fruits (6 mai 1595); — d'une pièce de vignes au fief de Mireuil, près Laferté, pour le huitain des fruits et vingt sols de cens à Estienne Regnault (25 mars 1589).

H. 123. (Cahier.) — 48 feuillets.

1593. — Papier censif de l'aumônerie Saint-Barthelemy. (Second cahier d'une série dont le commencement manque) « Loys Fouschier, l'ung des pairs de ceste ville de La Rochelle, à cause de Pineau, sa femme, au lieu de feue damoyselle Jaquette Laydet, veufve de feu maistre Michel Texier, escuyer, vivant sieur de Sainct-Mathurin, et de feue damoyselle Margueritte Mercier, et auparavant de feu Antoyne Jarrie, escuyer, et maistre Françoys Pillet, pour sa mayson et appartenances assize en la ruhe de Loupssaulx, quinze solz tournois de rente foncière, chascun an, au terme de Toussainctz restens et sept livres tournois de rente qui a esté ci-devant baillé en assiette et les dictz quinze solz demeurez sur la dite maison, pour ce XV solz tenant d'ung costé aux maisons et appartenances de Claude d'Angliers, escuyer, sieur de La Saulzaye et Renné d'Angliers escuyer, sieur de Mortaigne, enfans et héritiers de feu messire Claude d'Angliers, escuyer, vivant sieur dudit lieu de La Saulzaye, aultrefois lieutenant général du Roy, nostre Sire, en la dicte ville, d'aultre costé ès maysons et appartenances de Hurbain Bouhier, l'ung des pairs de ceste ville, sieur de La Chanssellière, où il demeure, qui furent dame Pierrette Carré, dame de Lanere, d'ung bout à ladite ruhe de la Juifverie (aujourd'hui Admyrauld) et d'autre bout à ladite ruhe de Lupsaulx (Lescale), desquelz quinze solz de rente sont les tiltres qui s'ensuivent : « Assavoir ung contrat d'accord en parchemin, passé par feu de La Haye, notaire royal le 24e jour de juing l'an mil cinq centz cinquante trois, signé Bobineau, et scellée faict entre Michel Texcier, escuyer, sieur de Sainct-Mathurin et damoyselle Jacquette Laydet, sa femme, et damoyselle Marguerítte Lemercier, leur mère, d'une part, et François Barrier, lhors aulmosnier dudit hospital, par lequel aura entre aultres choses et charges, ladicte mayson demeure chargée desditz quinze solz tournois de rente. » — Pierre Martin, huissier, sergent à cheval du Roy, nostre Sire, en son chastellet à Paris et Motaye, sa femme, fille de feu Mathurin Motaye, vivant marchant apotiquaire et habitant de ceste ville, et Me Jehan Brunet, procureur au siège présidial d'icelle par transport de Marie Papineau et de Hareneder, curateur de Motaye, fils dudit feu, etc. XXV sols tournois. — Les hoirs de feue dame Guyonne Mérichon, au lieu de feu maître Jehan Mérichon, sieur de Lagord et d'Huré, pour une maison que possède de présent maître Gilles Bretinault, conseiller du Roi en la cour présidiale de La Rochelle. — Maître Françoys Bauldoyn, écuyer, sieur de Louaille, échevin, conseiller au Présidial, pour une maison en la rue des Augustins et sa femme Marie, auparavant veuve de noble homme Michel Paqueteau, pair, noble homme René Lhommedieu, l'un des pairs de cette ville, tuteur de ses enfants, et de feue Bérault, sa femme, fille de feu maître François Bérault, vivant notaire royal, pour une maison sise rue de la Toupinerie. — « MM. les maires eschevins, conseillers et pairs de ladicte ville, au lieu de maître Jehan Imbert et Jehanne Rabotte, sa mère, *pour leurs maisons où soulloyent tenir le collège des grandes escolles publiques de ceste dite ville assizes devant le lieu ou soulloit estre le grand victral dudict temple Saint-Brethommé.* » — Damoiselle Marie Boilevin, veuve de Guillaume Texier, escuyer, sieur de Poullyas, échevin de La Rochelle, au lieu de feu maître Pierre Texier, escuyer, sieur de Sainct-Mathurin, fils de feu maistre Michel Texier, escuyer et Suzanne Collin, fille de feu noble homme maistre Guy Collin, lieutenant criminel en l'île de Ré, pour deux maisons sises près la place du Château et le temple de Sainct-Brethomé : 4 livres tournois de rente. — Jehan Salbert, écuyer, sieur de la Remigère, pair de cette ville, Julien Gauthier, marchand et bourgeois de La Rochelle, et Marguerite Amellin, sa femme, sur une maison sise en la rue de la Boucherie, paroisse de Saint-Berthomé, 4 livres, 10 sols de rente à un écu sol 1/2. — Catherine Targues, veuve de Jehan Blandin, écuyer, sieur de fief Mignon, sur une maison et verger sis place du Château, 250 sols tournois de rente. — Marie Boutet, veuve de Charles Chalmot, écuyer, sieur de Beaulieu, échevin, pour une maison et jardin sis devant la place du Château, 50 sols tournois. — Noble homme François Manigault, l'un des pairs de cette ville, tuteur de ses enfants, et de feue damoiselle Chollet, sa femme, au lieu de feu Geoffroy d'Angliers, écuyer, sieur de Fonpastour, sur une maison sise rue de la Boucherie, 20 sols tournois de rente. — Marie Auboyneau, veuve de Jehan Marion, marchand et bourgeois de La Rochelle, sur une maison sise rue du Minage, 4 livres 5 sols de rente foncière. — Marguerite Beau, veuve de Martin de Labbé, marchand et bourgeois de La Rochelle, sur une maison sise rue Sainte-Catherine, 25 sols tournois de rente foncière.

H. 124. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1749-1764. — Quittances de deux cents livres signées par M. de Laste, pour les vingtièmes dus par le mar-

quis de Castries, pour sa terre de Dompierre (Jacques-Étienne Collon Dubreuil fermier), marié à Marie-Jeanne Pinçonneau. — Quittances de trois cent quatre-vingt-cinq livres pour le dixième revenu de la tèrre de Dompierre; — — soixante trois livres pour la taxe des corps de garde de la capitainerie de La Rochelle. — Compte de réparations faites au château de Dompierre. — Quittance de seize cents livres donnée par Procope Constant, religieux procureur du couvent et hôpital de la Charité de La Rochelle, au sieur Collin Dubreuil, fermier de la terre de Dompierre, pour à-compte sur ladite ferme. — Travaux faits au moulin de Periou, dépendant du château de Dompierre. — Commandement par huissier fait à la requête de haut et puissant seigneur monseigneur Charles-Hugues-Gabriel de La Croix de Castriés, marquis de Castries et de Ferry, comte de Charlus, gouverneur de la ville et citadelle de Montpellier, de la ville et port de Cette et forts en dépendant, baron des États de Languedoc, lieutenant de Roi de la même province, et haute et puissante dame Magdelaine-Isabeau-Thérèse de Ronet de Fleury, dame de Dompierre, au sieur Jacques-Étienne Collon Dubreuil, fermier de la terre de Dompierre, et Marianne Pinssonneau (*sic*) son épouse, de payer audit seigneur et à sa dame quatre années du prix de ladite ferme à raison de trois mille six cents livres par an. — Comptes rendus par M. Félix, directeur des domaines de La Rochelle, à M. de Castries, de la recette et dépense faites des revenus de la terre de Dompierre. — Comptes rendus au marquis de Castries par le sieur Colon Dubreuil. — Noms de ceux qui ont fourni leurs déclarations à la terre et seigneurie de M. le marquis de Castries, seigneur de Dompierre. — Mémoire par lequel on propose de faire l'échange du bois taillis de la Salle, dépendant de Dompierre, contre des rentes foncières non rachetables dues sur des domaines à la bienséance du château de Dompierre. — Lettre de M. E. Weis à MM. Basset et Lalliés, par laquelle il n'est nullement « d'avis de faire murer la porte en question. » — Vente, à la requête des directeurs et administrateurs de l'hôpital général de cette ville de La Rochelle, de la maison et borderie appelée la Brande, paroisse de Saint-Maurice, seigneurie de Laleu et ses dépendances. « Par vertu d'un jugement rendu en la sénéchauseée de cette ville, le 7 décembre 1761, entre lesdits sieurs directeurs, Jacques-Philippe Gerbier, procureur au même siège, comme curateur aux successions abandonnées du sieur Bernard-Nicolas Grosé et Élisabeth Grosé, avec les dames religieuses hospitalières de cette ville, le sieur Jacques Goguet, négociant, la dame Leclerc, son épouse, le sieur Mullon, mineur émancipé, Jean Pillet, entrepreneur d'ouvrages, Bonnin, charpentier, et Paul Robert, serrurier, d'adjudication de la maison de la Brande par Louis-François Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur marquis et baron de la baronnie de Châtelaillon et des châtellenies, terres et seigneuries de Salles, Rudepierre, le Rouliet, la Salle d'Aytré, la Laisse, Bourlande et les Viviers, ancien capitaine de cavalerie au régiment royal de Pologne, chevalier de Saint-Louis, conseiller du Roi et son grand sénéchal en la sénéchaussée de La Rochelle. — Aux termes de ce jugement, les religieuses hospitalières sont rentrées en possession du moulin et domaine de la Brande, provenant de l'aumônerie Saint-Barthélemy.—Jugement de la sénéchaussée de La Rochelle condamnant lesdites dames religieuses hospitalières, en leur qualité d'adjudicataires du domaine de la Brande, à payer une rente de deux cent-cinquante livres à l'hôpital général de La Rochelle, quarante-deux livres quatorze sols à M[me] Goguet, pour frais funéraires de M[lle] Grozé et le salaire du chirurgien, deux cent-dix-huit livres seize sols à M. Gerbier, curateur, trois cent-quatre livres onze sols neuf deniers à l'hôpital général de La Rochelle, douze livres au sieur Gautier, fermier de la seigneurie de Laleu, deux cent-quarante et une livres douze sols six deniers aux sieur et demoiselle de Sociando, cent livres à M[me] de Beauharnois, trente-sept livres un sol à Paul Robert, serrurier, deux cent vingt livres à Pillet, entrepreneur, cent vingt-neuf livres à Bonnin, quarante-trois livres dix sols à Poinot, fermier, cinq cents livres à M[me] Goguet, cinq cents livres au sieur Béraud, etc.

Commanderie, aumonerie et maladerie de Saint-Ladre (Saint-Lazare) réunie a l'aumônerie Saint-Barthélemy de La Rochelle.

H. 125. (Liasse.) 35 chartes, parchemin.

1220-1497. — (L'acte de fondation de la maison Dieu et aumônerie de Saint-Ladre est adiré). — Donations pieuses à l'hospice Saint-Lazare de la Rochelle, par Pierre Ymbert et sa femme Florence, des droits qu'ils avaient sur 14 quartiers de vignes appartenant aux dits religieux et situés au fief de Rochefort (1220); — par Hugues et Savary de Rochefort, frères, de tous les droits qu'ils avaient sur 16 quartiers de vignes appartenant aux dits religieux et situés au fief de Rochefort, les frères de Saint-Lazare doivent en reconnaissance de cette aumône, une demi-livre de cire chaque année à Noël (1221). — (H. 14). — Vente par Helyes de Lavau, bourgeois de La Rochelle et Johanne, sa femme, aux frères et aux sœurs de la maison Saint-Ladre, de trente-cinq sols de cens sur une maison sise rue aux Chauderers et sur la moitié d'une autre

maison voisine, et sur une maison et verger, carrefour Mauconseil (1274-H. 15). — Arrentement de la maison de la Bidelère et de dix pièces de vignes sises à Dompierre à Nicolas Richard, par Guillaume de Saint-Dier, maire de LaRochelle, pour le « proufit et accroissement de la maison Saint-Ladre » (1344— H.19).— Information faite à la requête de l'aumônier commandeur de la maison Saint-Ladre au sujet des dernières volontés de Guillame Itier qui a donné tous ses biens à ladite commanderie (H. 21). — Baillettes par Robert Jourdain, bourgeois de La Rochelle, aumônier et commandeur de Saint-Ladre, à Perrotin Ripaut, boucher, d'une pièce de vigne chauchée à Nieul, pour le cinquième des fruits et huit sols de cens (1402 — H. 44) par Guillaume Boyrant, aumônier de Saint-Ladre à Guillemette Peignée d'un verger pour 5 sols de rente (1417 — H. 54); à Nicolas Lebongne et Bonne Bouleuze, sa femme, d'une vigne près du moulin à La Macée, pour le cinquième des fruits et douze sols six deniers de cens (1422 — H. 58). — à Guillaume de Nyort, charpentier de tonneaux, d'une maison en la rue du champ de Cougnes pour 12 livres de rentes (1423 — H. 59) ; — à Jehan et Robert Martin père, d'une vigne au fief de la Rouhe, au cinquième des fruits et dix sols de cens (1425-H-61) ; — à Jean Delaboyne d'une vigne au cinquième des fruits et quinze sols de cens (1426 — H. 62) ; — à Jehan Motoux, monnayeur, d'un quartier de terre au cinquième des fruits et vingt sols de cens (1428 — H. 64) ; — par Jean Meriau, gouverneur de Saint-Ladre à Lucas Bodin, prêtre, d'une vigne au clos des Moulins, pour cinq sols de cens et le quart des fruits (1439— H.68). — Transaction entre Léonard Foulquier, aumônier de Saint-Ladre et Symon Copechaigne au sujet de l'admission, dans l'aumônerie, de sa femme, Jehanne Tiebleronne « entachée de maladie de lèpre ou méselerie » (1445 — H.70) ; — entre Estienne Brunet, aumônier de Saint-Ladre et Guillaume Templier, au sujet d'une dette de 15 écus d'or contractée envers l'aumônerie par ledit Templier (1459 —H. 74). — Condamnation de Jehan Choysi à payer à l'aumônier de Saint-Ladre sept livres, sept sols six deniers arrérages échus d'une rente de soixante-deux sols six deniers sur une maison à Nieul (1460 —H. 75). — Donation à l'aumônier de Saint-Ladre, par Jehanne Darette, de vingt sols de cens à prendre sur ses biens à Nantilly (1462—H.75).—Condamnation à la requête de Pierre-Pierre, aumônier de Saint-Ladre, de Jehanne Cosarde, veuve de Jehan Baril, de payer à l'aumônerie la somme de vingt-une livres dix-huit sols, neuf deniers tournois (1470 — H. 79). — Baillettes par Pierre Pierre, licencié ès lois, conseiller du Roi, aumônier de Saint-Ladre, de trois quasserons de vignes à Dompierre, à Phelipon Delahaye, pour deux sols six deniers de cens ; — d'un demi-quartier de vignes au fief de Craon, paroisse de Dompierre, à Jehan Coucault, pour cinq sols tournois de rente (1474); — d'une pièce de vigne au fief des seigneurs de Maillezais, à Dompierre, à Laurens Salenart, laboureur, pour deux sols six deniers tournois de rente (1474); — à Colas Courvaud, laboureur à Dompierre, d'une pièce de vigne au fief de Pierre de la Salle, pour deux sols six deniers tournois de cens (1474). (Au dos se lit cette annotation : C'est le reste des tiltres de Saint-Lazare, le surplus ayant été donné aux relligieuses hospitalières). — A Pierre Babin, demeurant à Saint-Xandre, d'une pièce de vignes au fief le Roy, pour cinq sols tournois de rente (28 octobre 1475) ; — à Pierre Bouher, laboureur à Faye, d'une vigne près Saint-Jehan Dehors, pour quarante sols tournois de rente (3 novembre 1475); — à Guillaume Giraud, marchand à Saint-Xandre, de deux vignes au fief de la Manderie, près Saint-Xandre, pour deux sols six deniers de cens (10 novembre 1475) ; — à Guillaume Grandet, d'une pièce de vigne à Saint-Xandre, pour deux sols et demi de cens. — Marquet-Lefèvre et Symonne Gombaude donnent quittance à Loys Quelin d'une somme de cent douze sols six deniers tournois, pour le quart du principal de l'amortissement d'une rente due à l'aumônerie Saint-Ladre sur un marais près le treuil de Langle, paroisse de Notre-Dame de Cougnes, tenant au chemin par où l'on va des Salines à Périgny (7 décembre 1476). — Sentence de la cour du scel condamnant Jehan Dupuy à payer un écu d'or de rente à Vincent Paumier, aumônier de Saint-Ladre (17 mars 1476). — Transfert par Jeanne Bouterouhe, veuve de Pierre Gombaut, à Loys Quelin, marchand et bourgeois de La Rochelle, du quart d'un marais salant contenant six vingt-quatre aires et tenu de l'aumônerie Saint-Ladre et la moitié par indivis en un *boussiou* tenu de Saint-Jehan hors les murs, pour quarante-cinq sols tournois de rente. — Amortissement de ladite rente audit Quelin, par Guillaume Boceau et Jehanne Gombaude, sa femme (17 mai 1477. — Sorin, notaire.) — Vente de dix livres de rente sur le pont de Saint-Sauveur à Auguier Pasquier et transfert de ladite rente à l'aumônerie Saint-Lazare : « fait et donné en conseil tenu audit « eschevinage soubz le scel de ladite mairie, maistre « Pierre Pierre, maire, sire Guillaume Decombes, maistre « Jehan Desnoix, sire Grosoy Martin, Seguin Foreau, Jac- « ques Guismot, maistre Raoul Rorteau, sire Jehan de « Champdenier, maistre Pierre Langloys, sire Loys Mayn- « nard, eschevins, Guillaume Guibert, maistre Loys Jos- « sein, Pierre Noel, maistre Pierre Jourdain, Hugot Le- « bailly, maistre Marsault Bernage, Estienne Pierre, Olivier « Blanchet, Pierre Tornet, Jamet Thibaudin, maistre Jehan « Richaud, Micheau Richaud, Robin Guy, Jacques Beraud, « maistre Jehan Pastoureau, Pierre Mercier, Laurens Faure,

« Bertrand Chauvin, Jehan Ralemond, Guillaume Barbe, « René Ragot, Pierre Denouaut, Braquet de Braquemont, « Bernard Gaultier, Estienne Chasteigner, Huguet Cler- « baut, maistre Guillaume Joubert, Pierre Rouland, Jehan « Pibonnet, Guion Mesgrefort, Jehan Guerin, Françoys « Guibert, Guillaume Mercier, Pierre Dutroil, Guillaume « Denebaut, maistre Jehan Guibert, Guillaume Favereau, « Guillaume Guyonnet, Guillaume Volant, Estienne Fer- « rant, pers de la dite ville » (14 mai 1479). — Baillettes par Vincent Paulnier, aumônier de la maison Saint-Ladre, à Jehan Faure, marchand et bourgeois, de deux quartiers de vignes, au fief de Sauzeau, paroisse de Dompierre, pour sept sols six deniers tournois de cens (6 février 1481) ; — à Olivier Brisson, d'un quartier de vignes près Saint-Ladre, pour vingt sols tournois de cens (18 septembre 1482). — Publication par le sergent royal de la sentence rendue au profit de Vincent Paumier, aumônier de Saint-Ladre, contre les débiteurs de l'aumônerie (3 février 1489). — Sentences de la cour du scel condamnant André Mosnyer à payer quinze livres tournois d'arrérages d'une rente de trente-cinq sols à l'aumônier de Saint-Ladre, de La Rochelle ; — Micheau Chenier à payer soixante-deux sols six deniers tournois; Pierre Ripault et Marie Ripaude, veuve de Jehan Bachelaud, à payer trente livres tournois de rente à l'aumonier de Saint-Ladre (15 décembre 1494). — Baillette par l'aumônier de Saint-Ladre, sire Jehan Depuy, échevin, d'une maison, près les murs de La Rochelle, pour dix-sept sols de rente à Jamet Rivère, laboureur à Saint-Ladre (24 mars 1497).

H. 126. (Registre.) — In-quarto, 160 feuillets, papier.

1578. — « Inventaire des titres, lettres et enseignements de l'hospital Saint-Ladre-lès-la-Rochelle, fait par nous, Pierre Salbert, escuyer, sieur de l'Herbaudière, eschevin et président des comptes des hospitaulx de ceste ville de La Rochelle, Pierre de Haraneder, escuyer, sieur du Troyl Maynard, eschevin, et gouverneur dudict hospital, Hugues Phelippes, pair et greffier des conseils de ladicte ville, le samedi 12 octobre 1578. » Il n'existe que deux titres du XIIIe siècle. Le plus ancien (février 1270) concerne une donation « de salines faicte audit hospital « par Marye, fille de feu Hillairet Brunières, femme de Pierre Tardy. » — Les domaines mentionnés sont répartis dans les paroisses de La Rochelle, Dompierre, Nyoil, Nantilly, Marsilly, Ré, Tasdon, Puyleboreau, Laleu, Pommerou, Aystré, Saint-Xandre et Lhousmeau.

H. 127. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1507-1660. — Aumônerie de Saint-Julien de Montroy. — Mémoire fourni par M. de La Croix à Messieurs de l'ordre de Saint-Lazare de Notre-Dame de Mont-Carmel et de Jérusalem, concernant les biens et revenus de l'aumônerie de Saint-Julien de Montroy : Inventaire des ornements servant au service divin, livres et meubles, à la requête du sieur de Cheusses (1538). — Mainlevée à Gabriel Eveillard, aumônier, du revenu temporel saisi, à la charge par lui de faire le service divin et d'entretenir les autres charges de l'hôpital. — Prise de possession de l'hôpital et de l'aumônerie par François Housseau (1613) ; — par Olivier Nicolas, prêtre (1632). — Rente de vingt-cinq livres assise sur un moulin à vent (1535). — Rente de 30 sols due par Mexant Jarousseau (1536). — Rente de quatre livres sur la Bonnelière due par André Poignereau, puis par Jean Censeau. — Rente de treize sols quatre deniers due par Jean Brie. — Rente de dix sols due par Noël Hilaire. — Arrentement d'une maison et jardin à Pierre Talbot, pour douze sols six deniers. — Rente de vingt-cinq sols due par Vincent Mariteau sur une pièce de terre. — Rente de sept sols six deniers due par Jacob Bessen. — Rente de trois livres et deux boisseaux de farine due par Anne Soualle, veuve de Renée Barbot. — Acte d'un conseil des maîtres de l'ordre de Saint-Lazare qui permet au chevalier de La Croix de se mettre en possession de l'aumônerie de Montroy. — Mention des titres concernant les revenus de l'aumônerie de Saint-Julien de Bourgneuf (1631-1698) ; — ceux de l'aumônerie de Sainte-Catherine d'Aytré (1491-1698) ; — de l'aumônerie de Saint-Martin de Maillé de Sainte-Croix en la paroisse de Saint-Pierre de Mauzé. — Décret des biens vendus sur Marie Courault (1620), femme de Josias Perlue, écuyer, sieur de la Bonnière; Cassandre Courault femme d'Abraham Cardel, écuyer, sieur de la Fuye, etc.

GESTION DES RELIGIEUX DE L'ORDRE DE LA CHARITÉ.

H. 128. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1617-1789. — Affaires ecclésiastiques. — Bulles et brefs des pages Alexandre VIII, Paul V et lettre décrétale par Innocent XII concernant la canonisation de Saint-Jean de Dieu, fondateur de l'ordre des religieux de la Charité (né en 1495) pour en faire la fête en toutes les maisons de l'ordre de la Charité (1692-1729). — Privilèges et indulgences

accordés à l'ordrede la Charité. — Privilèges concédés par le par (1617-1620). — « Les grands pardons et indulgences pleine rémission et autres grâces données à perpétuité par NN. SS. PP. les Papes et confirmés par Urbain VIII à tous les hôpitaux de la Charité de l'ordre du bienheureux Jean de Dieu establis et à establir. » Sceau : (Un religieux lavant les pieds d'un pauvre dont le front est entouré d'une auréole divine, y découvre les stigmates de la croix). — Nécrologe des religieux. — Confirmation des privilèges (mars 1732). — Réglement royal pour l'administration et gouvernement des hôpitaux de l'ordre de la Charité (1669). — Arrêt royal sur la juridiction ecclésiastique séculière et régulière. (1695). — Procès-verbaux de l'assemblée des archevêques et évêques en l'archevêché de Paris (mars et mai 1681). — Extrait du testament de Louis XIV (1714). — Remontrances du clergé de France présentées au Roi par François de Bosquet, évêque de Montpellier, et Antoine Godeau, évêque de Grasse (1651-1656). — Lettre pastorale de l'évêque comte de Cahors, touchant les usures et intérêts (1668). — Délibération de l'assemblée générale du clergé de France sur les devoirs des réguliers à l'égard de l'épiscopat (1645). — Réflexions sur un écrit contre les réguliers. — Arrêt de la cour du Parlement sur la réforme des quatre ordres religieux appelés mendiants (1667). — Arrêt du Conseil d'État concernant l'exemption des droits d'amortissement (1725).

H. 129. (Registre.) — 150 feuillets, parchemin.

1646. — « Partage des biens de l'hospital Saint-Barthélemy et ses annexes Saint-Jacques et Saint-Lazare de la ville de La Rochelle faict entre les religieux de la charité et les religieuses hospitalières de la même ville. — « Comme ainsy soit que les religieux de l'ordre de la Charité du bienheureux père Jean de Dieu et les religieuses hospitalières eussent estéz establys en l'hospital Sainct-Barthélemy et ses annexes Sainct-Jacques et Sainct-Lazare de cette ville par le feu Roy d'heureuse mémoire, lors de la réduction d'icelle en son obéissance, pour y traicter, panser et médicamenter les pauvres mallades de l'un et l'aultre sexe, suivant leurs régles et institutions, leur ayant à cette fin faict don du fond, domaines et revenus dudict hospital et des dictz annexes, sçavoir ausdictz religieux des deux tiers et aux dictes religieuses l'aultre tiers qu'ils auroient du depuis partagé entr'eux, en quatre lots, dont le premier seroit escheu ausdictes religieuses hospitallières et les deux et troisiesme seroient escheuz ausdicts religieux de la Charité et quant au quatriesme d'aultant qu'il estoit lors composé des domaines, debvoirs et rentes litigieux et non liquidez la plus part en cadis et nulle valleur, lesquels, faute de tiltres, on n'auroit alors peu recognoistre ny mesme encore à présent. Messire François de Villemontée, chevalier seigneur de Villenauxe et de Montaiguillon, pour lors et encores à présent intendant en la justice, police et finances et marine des provinces de Poictou, Xainctonge, Angoulmois, Aulnis et Isles adjacentes et pardevant lequel le partage avoit esté faict, auroit ordonné par jugement estant au pied d'icelui du unziesme octobre mil six cens trente deux, que les choses contenues audict quatriesme lot seroient recherchées et demandées par les dictes partyes, tant en plaidant qu'aultrement à frais communs, pour estre le tout par après partagé entre eux, ainsy que dessus, ou depuis quoy iceux religieux de la Charité auroient fait leur possible à cette fin ; en telle sorte qu'ils en auroient faict veriffier une bonne partye et mesme recouvert quantité de domaines et rentes dont il n'estoit plus faict mention. » Choses liquides : — 1er lot. Hôpital Saint-Barthelemy. — Paroisse Saint-Barthelemy. — Paroisse Notre-Dame de Cougnes. — Domaine du Roi. — Paroisse de Dompierre. — 2e lot. — Paroisse Saint-Jean du Perrot. — Hôpital Saint-Barthelemy. — Hôpital Saint-Jacques. — Hôpital Saint-Lazare. — Paroisse Saint-Barthelemy. — Paroisse Notre-Dame de Cougnes. — Paroisse Saint-Sauveur. — Paroisse Saint-Nicolas. — Champfleury. — Paroisse de la Jarne. — Paroisse de Cougnes hors les murs. — Rompsay. — La Rochelle. — Saint-Laurent de Laprée. — Paroisse de Dompierre. — Nyœil. — Saint-Xandre. — 3e lot. — Hôpital Saint-Jacques. — Paroisse Saint-Jean du Perrot. — Paroisse Saint-Barthélemy. — Domaine du Roy. — Paroisse Saint-Barthélemy. — Hôpital Saint-Lazare. — Paroisse Saint-Morice. — Paroisse de Cougnes. — Paroisse de Lagord. — Paroisse de Saint-Just en Saintonge. — Paroisse de Perigny. — Paroisse de Nyœil. — Choses litigieuses : Paroisse Saint-Barthélemy. — Hôpital Saint-Jacques. — Hôpital Saint-Barthelemy. — « Une pièce de terre scize rue de Lescalle qui se tient « depuis la Tour de Padé jusques au cimetière de ceux de « lad. R. P. R. et qui tient d'un bout à ladite rue et d'autre « bout au canal dont partye de ladite pièce est dans l'en- « clos des Pères Carmes, cy V livres. — Item un cellier « scis hors la porte du Petit Comte dicte la Porte Neufve, « tenant d'un costé à la rue de la Charité, d'autre et du « bout aux terres dudit hospital et du devant à ladicte « Porte Neufve, lequel cellier Mrs de la Direction de cette « ville s'en servent et en font un corps de garde de nuict, « à laquelle servitude le présent lot sera tenu, en payant « néantmoins par lesditz sieurs le loyer d'iceluy et non « aultrement XX livres. — Item, la grande prée de l'hos- « pital appelée de Maumusson, scize hors ladite Porte

« Neufve, tenant d'un costé aux terres de la butte, et dud. « Hospital, le cours d'eau et canal entre deux, d'aultre « au clos de Roux, marchant, d'un bout à un morceau de « pré qui estoit antiennement le chemin de la porte Ram- « bault conduisant à Nyoil, d'autre au pavé de la nouvelle « Porte Neufve et encore à une petitte pièce de terre dudit « hospital, pour raison de quoy il y a procès, lequel vuidé « et gaigné seront tenus ceux ausquelz escherront le pré- « sent lot de recevoir ceux qui auront les deux autres lots « à prendre chacun leur tiers de ladite prée, en payant « par eux audit présent lot, à raison de cinquante livres « qu'elle a esté estimée, sans néantmoins estre obligez à « aulcuns frayz, cy L livres. » Paroisses de Lagord, Nyœil, Marsilly, Saint Xandre, Esnandes, Dompierre, Chaignollet, Notre-Dame de Cougnes, Lafond, Saint Esloy, Saint-Lazare, la Jaudon, Loumeau, Bourgneuf, Lajarie, Lajarne, Baslon, Aytré, Saint-Sauveur, Saint-Nicolas, Saint-Jean, Saint-Morice, Laleu, le fief des Crapaudières, île de Ré, Marans, Fouras, Salles; « fait et passé et arresté audit parloir et grille desdits religieuses en la présence et de l'advis dudit Mᵉ Charles Bomier et encores en présence de Abraham Sarrau, Martin Darrache, Pierre Teuleron, clercqz, Jean Normandin maistre tonnelier, Jacques Grasset aussy thonelier, et Louis Raze. — (Signé en l'original des présentes.) F. Siméon de la Barre, prieur, Sœur Catherine de Saint-Bernard, prieure, Sœur Marie du Saint Sacrement, Sœur Anne de la Passion, Sœur Hélène de Saint-Joseph, Sœur Anne de Sainte-Marie. Fr. Germain Lestringant, Bomier, Le Breton, Bernier, M. Daniceau, J. Normandin, Louis Raze, Sarrau, Jacques Grasset, Darrache, Teuleron, notaire royal. »

H. 130. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin.

1633-1680. — « Supplient humblement les religieux, prieur et couvent de la Charité establys par le Roy en l'hospital Saint-Barthelemy de La Rochelle auquel est annexé l'hospital Saint-Ladre, disans qu'en vertu de la déclaration du Roi sur la réduction de ladite ville et des arrets du privé conseil des 18 décembre 1628, 14 février et 4 juin 1630, ilz ont esté establys et mis en possession dudit hospital Saint Barthelemy et des deux tiers, tant des revenus d'icelluy que dudit hospital Saint-Ladre, y annexée par ladite déclaration, pour le recouvrement desquels revenuz, au moins de ce qui leur en est escheu par le partage qu'ils en ont faict avec les hospitallières, ausquelles appartient l'aultre tiers, ilz ont esté contrainctz d'intenter plusieurs instances au Présidial de ladite ville, esquelles ilz ont besoing de produire les tiltres et pièces justificatifves de leurs demandes concernantz leurs droictz audit hospital Saint-Ladre, lesquelz s'estans trouvez après ladite réduction dans la maison commune de la ville, ont esté apportez avec les aultres papiers d'icelle en ladite chambre à la dilligence de M. Bailly, conseiller du Roy et maistre ordinaire de ses comptes, député à cet effet. Ce considéré, mes dictz sieurs, il vous plaise ordonner que coppies vidimées seront dellivrées ausdits supplians par le greffier de ladite chambre. »

H. 131. (Liasse.) — 89 pièces, papier, 3 parchemins.

1553-1673. — Exponciation par les religieux de la Charité de Jean Bitros, marinier à La Rochelle et Jeanne Cordier, sa femme, au sujet de deux masures sises rue des Prêtres (27 mars 1648). — Vente par Pierre Vaugour, marchand à La Rochelle, et Perette Langlois, sa femme, à Etienne Calamaire et Hilaire Preveau, sa femme, d'une maison sise près l'Echelle de la Porte Bureau, paroisse Notre-Dame de Cougnes, à la charge de cinq sols de rente à ladite fabrique (20 novembre 1553). — Sentence condamnant Chuppin à payer aux religieuses hospitalières vingt sols de cens et le huitain des fruits, sur un quartier de vignes au fief de Mireuil (1650). — Sentence entre les prêtres de la congrégation de l'Oratoire de Jésus de La Rochelle, prieurs de Saint-Martin d'Aix et de Saint-Jean hors les murs et les religieuses hospitalières ordonnant l'estimation des maisons construites sur les héritages du sieur Gruzeau (1654). — « Contredits de production que mettent et baillent par devant vous nosseigneurs des requêtes du Palais, les religieux, prieur et couvent de l'hôpital de la Charité de Saint-Barthélemy de La Rochelle ayant pris le fait et cause de Pierre Grusseau contre les prêtres de la congrégation de l'Oratoire de Jésus de La Rochelle (1655). » — Mémoire des frais, salaires et vacations faits et deubz à maistre Philippe Martin, procureur en la cour, au nom et comme ayant acquis la pratique de M. Louis Billaud (de la famille du conventionnel Billaud-Varennes) aussi procureur en ladite cour et instances pour Pierre Gruzeau contre les religieux de la Charité, des prêtres de l'Oratoire et les fabriqueurs de Notre-Dame de Cougnes.

H. 132. (Liasse.) — 27 pièces, papier, 8 parchemins.

1524-1638. — Lettre de cachet à l'évêque de Saintes pour décharger l'hôpital de Saint-Barthélemy des taxes du clergé (26 avril 1524). — Baillettes par Abel Barbot,

écuyer, sieur de Lardenne, échevin de La Rochelle, administrateur des pauvres de l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy de La Rochelle, d'une pièce de pré située près Usseau et d'une autre pièce située près la Porte-Neuve, avec un grenier à foin appelé le grand grenier à Pierre Gougue, à Volivres (1612); — par Jehan Berne, écuyer, sieur de Jousseran, échevin, aumônier et administrateur de Saint-Barthélemy, à Jacques du Verger, pair de cette ville, pour 90 livres d'une pièce de pré hors la Porte-Neuve (1615). — Jugement de Jehan-François de Gondy, archevêque de Paris, sur l'opposition faite par les vicaire général, religieux, prieur et couvent de l'hôpital Saint-Jean-Baptiste de l'ordre de la Charité, fondé par la Reine-Mère au faubourg Saint-Germain-des-Prés-lès-Paris, au titre de Filles de la Charité porté par certaines filles hospitalières, et leur enjoignant de ne porter d'autre nom que celui de l'hospital de la Consolation (19 mars 1625). — Arrêt de la cour du Parlement de Paris portant que les filles hospitalières poursuivront la vérification des lettres de leur établissement sous le nom de filles hospitalières de Notre-Dame seulement (14 avril 1625). — Extrait de 63 rentes dues aux hôpitaux de La Rochelle de 1543 à 1656, mémoire fourni par les dames religieuses hospitalières, pour examiner si les parties de rentes y mentionnées sont comprises dans les partages faits entre elles et les religieux de la Charité. — Arrêt du Parlement de Paris portant que les sœurs Françoise de la Croix, Claude du Calvaire, Marie du Saint-Sacrement et autres, jouiront de l'effet contenu en leurs lettres sous le nom de filles hospitalières seulement, et non de monastère (15 mai 1627). — Arrêt du Conseil d'Etat portant autorisation d'établissement de l'hôpital de Saint-Barthélemy par les religieux de la Charité (18 décembre 1628) : « en considération des services rendus par « eux au gouvernement des soldats malades et blessés « ès hospitaux des camps et armées de Sa Majesté ès sièges « de Saint-Jean-d'Angely, Montauban, Montpellier et « récemment au siège de la ville de La Rochelle. » — Prise de possession de la moitié de l'hôpital Saint-Barthélemy, par les religieux de la Charité (19 mars 1629), les cordons de la croix étant portés, pendant la procession, par « le marquis de Vignoles, commandant pour le Roi, de la Thuillerie, intendant de la justice, et de Meaux, gouverneur de la ville et château du Pont-de-Sé, accompagnés de plusieurs de la noblesse. » — Sentence de partage des biens de l'hôpital Saint-Barthélemy, donnée entre les religieux de la Charité et les filles hospitalières par Gaspard Coignet, sieur de la Thuillerye, intendant (9 octobre 1631). — Sentence du présidial de La Rochelle sur ledit partage (23 décembre 1631). — Mandement de Mgr l'évêque de Saintes au sujet de la prise de possession dudit hôpital par les religieux de la Charité (17 août et 15 décembre 1632). — Supplique à la chambre des comptes par les religieux prieur et couvent de l'ordre de la Charité établis à l'hôpital Saint-Barthélemy et les religieuses hospitalières de La Rochelle pour obtenir copies collationnées des pièces concernant l'hôpital Saint-Ladre et autres déposées à la Cour des comptes (13 août 1635). — Transaction entre les religieux de la Charité et les fabriqueurs de Saint-Barthélemy, au sujet d'un jardin (24 décembre 1638).

Biens des consistoires confisqués au profit du couvent des religieux de la Charité de La Rochelle.

H. 133. (Portefeuille.) — 75 pièces, papier.

1551-1654. — Sentence rendue le 10 mai 1552, en vertu de l'édit de Chateaubriant (27 juin 1551) par Claude d'Angliers, escuier, sieur de la Sauzaye, conseiller du Roi, lieutenant général de la ville et gouvernement de La Rochelle, Amateur Blandin, Michel de Cherbei, Grenot, Vargnier, Achard, Perpan, Bouchet, Chanvier (ou Chavouyer), Brechet et Gauvain, en la cour du gouvernement de La Rochelle, contre Mathias Courault dit Gaston Deschamps, Pierre Constantin dit Castin et Lucas Manseau « séditieux, « schismatiques et pertubateurs de nostre religion chres- « tienne et du repos public et icelles disputéez contre les « Sainctz Sacrementz de pénitence et confession, contre « l'honneur de la très sacrée et glorieuse Vierge Marie, des « Sainctz et Sainctes, contre l'auctorité et dignité de nostre « mère Saincte Eglise et de ses ministres, et oultre ledit Cou- « rauld dogmatizé et fait lecture entre le commun populaire, « contre tout ce que dessus et persévéré en nostre présence « ès dictes erreurs d'hérésie, et ledit Lucas d'avoir pareille- « ment souventes foys et en public, parlé desdaigneusement « et irréveremment de la dite très sacrée et glorieuse Vierge « Marie, singulièrement en particulier en nostre présence, « Sainctz et Sainctez et contre les constitutions ecclésias- « tiques et solemnizement des festes commandées par nostre « Saincte-Eglize et contre le libéral arbitre, et en ce faisant, « d'avoir ainsy troublé le repos et la tranquillité des fidèles « avec lesquels ils conversoient... lesdictz sont condamnez « à faire amende honorable en chemise, teste et pieds nuz, « la corde au col, tenant chacun d'eux un flambeau de « cire ardent, du poids d'une livre, et ledit Manseau, un « fagot de bois sur le dos, le tout sur un chaffault qui, pour « cet effet, sera dressé devant la grande et principale porte « de Nostre-Dame de Cognes en ceste ville, jusques auquel « chaffault, lesdits Courault et Constantin seront menez « et trainez depuis les prisons du Roy sur une clie, et en

« chemises, pieds et testes nuez, la corde au col et le fagot « sur le dos, et sur lequel dit chaffault, ils demeureront de « genoux pendant et durant une grande messe, qui sera « dicte et célébrée en ladite église, laquelle dicte, lesdits « Courauld, Constantin et Manseau, requerront à haulte « voix, par leurs bouches, pardon à Dieu, à la benoiste « Vierge Marie, Sainctz et Sainctes, a Roy et à justice, des « propositions erronées, hérétiques et schismatiques, blas- « phèmes, par eux dictes et proférées et maintennes « respectivement contre l'honneur de Dieu, de la dicte « benoiste et sacrée Vierge Marie, les Sainctz et Sainctes, « et contre les constitutions de l'Eglise... et, après ladicte « amende honorable faicte, avons condamné ledit Courauld « à avoir la langue coupée, en manière qu'il ne puisse « plus parler, et ce faict, estre tous trois... ramenez en la « place du chasteau, estre bruslé tout vif en un grand feu « qui, pour ce, sera faict en la dicte place et ledict Cons- « tantin estre estranglé et, ce fait, estre en un autre grand « feu en la dicte place et ledict Manseau assister esdictes « deux exécutions, aussi en chemise, teste et pieds nuds, la « corde au col et ledit fagot sur le dos, sur un autre chaf- « fault qui, pour ceste fin, sera dressé en ladicte place, et « la dicte exécution faicte, estre fustigé de verges par l'exé- « cuteur de la haute justice autour desdits deux feux « jusques à y rendre effusion de sang et, ce faict, l'avons « banni et bannissons à perpétuité de ceste ville et gouver- « nement d'icelle... » (Le Père Arcère, supérieur de l'Ora- toire de La Rochelle nous apprend (tome I, page 329) que « Claude d'Angliers qui présida au jugement, frappé de la « fermeté que ces hommes infortunés firent paraître, « abjura la religion de ses pères, pour embrasser la « croyance qui s'accréditoit) ». — Arrêt du Parlement de Paris qui adjuge aux religieux de l'Hôtel-Dieu de Chartres le legs fait aux pauvres de ladite ville, professant la R. P. R. (7 janvier 1626). — Arrêt du Conseil d'Etat défendant à ceux de la R. P. R. de Paris de recevoir aucun malade ni hospitalier en leur maison et hôpital du faubourg Saint-Marcel, en la rue qui aboutit sur le fossé entre les portes Saint-Jacques, Saint-Marcel, proche le jeu de Paume (30 juin 1637). — Testament de Jeanne Courtaud, veuve d'Abraham Despéroux, léguant vingt-cinq livres aux pauvres de la religion qu'on appelle P. R. de La Rochelle et cent livres à MM. Guillaume Colomiez, Philippe Vincent, Elie Bouhereau et Jean Flanc, ministres de la Parole de Dieu en ladite Religion, pour les réparations du temple où se fait l'exercice de ceux de ladite religion (22 janvier 1641). — Testament d'Esther Geneteau, femme de messire André de Charron, conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé, président en la cour du Parlement de Bordeaux et chambre mi-partie de Guyenne, léguant une somme de cinq cents livres aux pauvres de la R. P. R. (3 juillet 1643). — Testament de Marie Petit, veuve de René Coulon, marchand à La Rochelle léguant au consistoire de la R. P. R. de La Rochelle, la maison, cour, jardin et autres appartenances « en laquelle cour et proche la muraille la sépa- « rant du jardin est le monument et sépulture de mon dit « mary, scituée et assize la dite maison et appartenances « au lieu de S. Esloy, proche de cette dicte ville, joignant « du bout à la seigneurie de Faye, et la somme de cent « livres tournois aux proposants et aspirants au ministère « de ladite religion dont je fais profession » (16 octobre 1645). — Sentence du présidial de La Rochelle attribuant ledit legs au couvent de la Charité. Appel fait au Parlement de Paris par Jean Flanc, ministre, les anciens et diacres de la R. P. R. de ladite sentence. — Libelle intitulé: « Recueil des privilèges réels qui sont octroyez par le Roy Louis XIV à ceux de la R. P. R. » par le P. Victorin Poulihot, récollet (1644). — « Jugement contradictoire rendu par le lieutenant général de La Rochelle contre le sieur Vincent, ministre de la R. P. R, portant l'exhibition et vérification des lettres escrites par Pierre Jarrige, au sujet du changement de religion dudit Jarrige, ci-devant de la Compagnie des PP. Jésuites » (1648). — Testament de Jacques Arnaud, capitaine de marine entretenu pour le service du Roy à La Rochelle, léguant une somme de cent cinquante livres au consistoire de la R. P. R. cent cinquante livres pour l'entretien des proposants et aspirants au saint ministère de ladite religion, deux cents livres aux quatre ministres qui servent actuellement en ladite église qui sont les sieurs Vincent, Bouhereau, Flanc et Salbert pour leur être délivré à chacun par quatre parties (22 mai 1649). — Baillette reçue par Élie Peronneau, notaire, aux termes de laquelle François Papin, marchand, cède à Jean Lemaire, marchand et bourgeois de La Rochelle, moyennant cent cinquante livres de rente, une maison à deux corps de logis, l'un couvert de tuiles, l'autre d'ardoises, située rue Chandellerie, tenant d'un côté à la maison de Joseph Guillaudeau, avocat, d'autre à celle de la veuve de Jean Manigault, derrière à la maison du Temple (23 décembre 1608). Desdites cent-cinquante livres, Marie Hugueteau, femme de Baptiste Braud, en lègue cinquante pour l'entretien des ministres de la R. P. R. (12 décembre 1626). Nicolas Lemaire s'oblige par contrat reçu Bureau (15 mai 1649), à servir à l'hôpital Saint-Barthélemy 75 livres de rente sur ladite maison. — Transport par le consistoire de La Rochelle à Pierre Guibert, sieur de Chaguolet, moyennant six cents livres payées comptant (20 février 1676), des soixante livres de rente léguées par Esther Geneteau, femme d'André de Charron, conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé, président en la

cour du Parlement de Bordeaux et en la chambre mi-partie de Guyenne, pour l'entretien des proposants et aspirants au ministère de la R. P. R. de La Rochelle (Abel Cherbonnier, notaire). — Sentence du présidial de La Rochelle condamnant Marie Suire, femme de Blais Sicard, marchand à La Rochelle, à compter aux religieux et couvent de la Charité la somme de deux cents livres léguée par Judith Daguenet à l'église P. R. de La Rochelle (12 janvier 1661). — Factum pour les religieux, prieur et couvent de l'hôpital de la Charité de La Rochelle contre Louys Auboyneau soi-disant receveur du consistoire de La Rochelle, revendiquant deux legs, l'un de trois mille, l'autre de mille livres faits par deux particuliers de la religion audit consistoire. — Testament de Jean Nicollas, écuyer, sieur de Coureilles qui lègue cent-cinquante livres à chacun des pasteurs de ladite église qui seront en charge à La Rochelle au moment de son décès, six mille livres pour l'entretien du ministère de ladite église et pour faire étudier les proposants, trois mille livres au consistoire de ladite religion, soixante livres au lecteur (Langloys, notaire, 18 avril 1654).

H. 134. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1658-1685. — Testament de messire Jehan Gobert, chevalier, seigneur de Nieul, et dame Jacquette Clément, sa femme, léguant une rente de mille livres au receveur du consistoire pour les nécessités du consistoire (21 décembre 1658). — Factum pour les religieux, prieur et couvent de l'hôpital de la Charité de La Rochelle contre Louis Auboyneau, soi-disant receveur de la boîte du consistoire de la R. P. R. de La Rochelle pour revendiquer à leur profit le legs ci-dessus. — Sentence du présidial de La Rochelle attribuant au couvent de la Charité les mille livres léguées par feu Gobert, seigneur de Nieul, au consistoire (10 novembre 1660). — Arrêt du Parlement de Paris statuant sur l'appel interjeté par Louis Auboyneau, marchand et receveur du consistoire de la R. P. R. de La Rochelle et attribuant audit couvent le legs fait au consistoire par feu Gobert et sa femme (29 avril 1662). — Plaidoyer de Mᵉ Bouchereau pour le couvent de la Charité qui revendique le legs fait aux pauvres de la R. P. R. par le sieur de Coureilles, sous le prétexte que l'hôpital qu'ils administrent est ouvert aux catholiques et aux pauvres de ladite religion. — Sentence du présidial de La Rochelle attribuant aux religieux de la Charité le legs de trois mille livres fait par le sieur Jean Nicollas, écuyer, sieur de Coureilles à la boîte du consistoire et confirmant les legs faits à Pambert, exécuteur testamentaire et aux ministres, proposants et lecteurs de la R. P. R., lesdits religieux comparants par Regnaud et Bouchereau, Louis Auboyneau faisant pour le consistoire comparant par Depoix, assisté de Husson, maîtres Jean Flanc, Samuel Priolleau, Laurent Drelincourt, ministres, et Jacques Papin, lecteur, comparants par Thomas, assisté de Bailly (29 janvier 1660). — Explication de l'article 22 de l'édit de Nantes portant ordonnance qu'il ne soit fait aucune distinction, pour le regard de la religion, à recevoir les escoliers pour estre instruits ès universités, collèges et escoles et les malades et pauvres ès hôpitaux et maladeries ou aumônes publiques et concluant à l'attribution aux couvents des legs faits aux pauvres de la R. P. R. (1661). — Conclusions de l'avocat du Roi, Mᵉ. Bomier, dans le procès intenté par les religieux de la Charité au consistoire de la R. P. R. pour revendiquer le legs fait audit consistoire par le défunt sieur de Coureilles (29 janvier 1660). — Estat des malades de la R. P. R. reçus dans l'hôpital de la Charité depuis les 8 janvier 1663 jusqu'au 1ᵉʳ mars 1683. — (16 conversions sur 48 admissions). — Revendication par les religieux de la Charité du legs fait par Josué Guillen à chacun des ministres qui seront en charge lors de son décès, de la somme de 200 livres, d'une somme de 500 livres au consistoire pour l'entretien des ministres et même somme pour l'entretien des proposants (5 février 1670) : les religieux sont deboutés par sentence rendue aux requêtes de l'hôtel. — Revendication par le couvent de la Charité du legs d'une maison, d'un jardin, cour et dépendances légués à Jean Flanc et autres ministres et anciens de ceux de la R. P. R. par Marie Petit et adjugés audit couvent (1645-1661). — Sentence du présidial de La Rochelle condamnant les héritiers Daguenet à payer la somme de deux cents livres à eux léguée, avec les intérêts, au couvent de la Charité et défendant à tous notaires et autres personnes publiques d'employer dans tous leurs actes d'autres mots que ceux de « religion prétendue réformée » à peine de cinq cents livres d'amende contre les contrevenants (12 janvier 1661). — Attribution aux religieux de la Charité de La Rochelle d'une rente de 150 livres léguée par Eléonore Aubry, veuve de messire René Gillier, chevalier, seigneur baron de Mauzé, pour l'entretien du ministre et du consistoire de la R. P. R. dudit Mauzé (1681). — Testament des seigneurs et dame d'Argence, léguant une somme de trois mille livres pour l'entretien des ministres des églises recueillies à Dompierre et Fouras, partagée par moitié entre les consistoires des susdits lieux (mars 1659). — Revendication dudit legs par les religieux du couvent de la Charité de La Rochelle et attribution dudit legs audit couvent (1661). — Confiscation au profit dudit couvent du legs de Pierre Asseilly au profit du consistoire de La Rochelle. — Confiscation au profit dudit couvent du legs d'une rente de

quinze livres aux pauvres de la R. P. R. de Salles, sur les conclusions de l'avocat du Roi, Pierre Bomier. — Testament de Jeanne Saboreau, veuve de Nicolas Gilbert, l'un des gardes du corps de la Reine-mère, léguant une somme de quatre cents livres pour les quatre ministres de La Rochelle (1er juin 1662). — Procédure du couvent de la Charité contre MM. Jacques de Tandebaratz, Guybert et Lortye, ministres de la R. P. R., Jean Bailly, avocat, exécuteur testamentaire de Jeanne Saboreau, Pierre Denize, sieur de la Cave et Jacques Poirier, huissier, et attribution du legs au couvent (1665). — Adjudication au couvent de la Charité des biens des sieurs Gillier, baron de Mauzé, Pascault, baron de Poléon, Thibault et Morice pour s'être battus en duel où ledit Morice a été tué (1644-1663). — Rejet de l'appel des ministres, anciens et consistoire de Mauzé contre l'arrêt qui les dépouille du legs de 150 livres fait au consistoire dudit lieu par les héritiers de madame de Mauzé (1681). — Revendication par le couvent de la Charité du legs fait au consistoire par les sieur et dame d'Argence, représentés par Marie Pascaut, veuve de feu Pierre Guillemin, écuyer, seigneur des châtellenies d'Aytré, des Rouaux, et de la Salle d'Aitré en partie (1663). — « Lettre circulaire de l'assemblée générale du clergé à Messeigneurs les prélats de ce royaume, avec les moyens qui ont été proposez par Messeigneurs les commissaires nommez pour les affaires de la religion, afin d'obliger ceux de la R. P. R. d'observer dans les provinces les édicts et déclarations du Roy et pour réformer aussi les entreprises que ceux de ladite religion ont faites depuis l'édict de Nantes » (1661). — Bail fait par Jacques Massiot, au nom du consistoire de La Rochelle à Saviot Boussard, marchand en cette ville, d'une maison à Saint-Eloy (juin 1660). — Sentence condamnant les ministres, anciens et diacres de la R. P. R. de La Rochelle, à se désister et départir de la possession de la maison, jardin et appartenances à Saint-Eloy à eux léguée par Marie Coulon, et confisquant ce domaine au profit du couvent de la Charité (16 janvier 1661). — Sentence attribuant audit couvent de la Charité le legs de cent livres fait au consistoire par Judith Daguenet (14 février 1662). — Arrêt du Conseil d'Etat, cassant l'arrêt de la Chambre de l'Édit, et ordonnant que conformément à l'arrêt du conseil du 26 février 1663, prescrivant que les pères catholiques seront tenus de faire baptiser et élever leurs enfants à ladite religion catholique, apostolique et romaine, et ne souffriront qu'ils soient instruits en la R. P. R. et enjoignant audit Pierre Beluteau, nouveau converti, de faire élever ses enfants en ladite religion catholique, et à faute par lui de ce faire dans la quinzaine, il sera condamné à 500 livres d'amende (7 novembre 1664). — Explication (abrogation) de l'article XLII des particuliers de l'édit de Nantes par M. Pierre Bernard, conseiller du Roi au présidial de Béziers. — Revendication par le couvent de la Charité des legs faits au profit des ministres et anciens du consistoire de la R. P. R. du bourg de Salles. — Revendication du cimetière de la R. P. R. de La Rochelle par ledit couvent, par suite de l'abolition de l'exercice de la R. P. R. dans tout le royaume. — Plaidoyer de Me. Bomier soutenant en faveur du couvent de la Charité les revendications des legs faits au profit du consistoire de la R. P. R. pour l'entretien des ministres. — Même plaidoyer contre le consistoire de Tonnay-Charente. — Sentence du présidial de La Rochelle attribuant au couvent de la Charité de La Rochelle les 140 livres léguées au consistoire le 5 septembre 1652 par Sara Piccassary, veuve de messire Jean Pascault, seigneur de Villars, baron de Pauléon, conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé. — Arrêt du Conseil d'Etat condamnant les héritiers de Jean Nicolas, sieur de Coureilles, savoir : Philippe et Gédéon Nicolas, frères, seigneurs de Voutron et la Cave, à payer au couvent de la Charité de La Rochelle la somme de quinze cents livres, moitié du legs de trois cents livres fait par testament du 18 avril 1654 (22 mai 1672). — Testament de Magdelaine du Tillet, femme Bousseau, léguant la somme de cinq cents livres pour l'entretien des ministres de la religion de La Rochelle (6 juillet 1674). — Arrêt du Conseil d'Etat attribuant au collège des PP. Jésuites de l'hôpital de Pamiers le legs fait au profit des habitants et bien tenant contribuables dans la communauté des Pamiers faisant profession de la R. P. R. (23 décembre 1679). — Testament de Jacques Jolly, marchand à La Rochelle, et Marie Petit portant legs du tiers des biens du dernier décédé à l'Hôtel-Dieu, l'autre tiers à l'hôpital général et le dernier tiers aux religieux de la Charité de La Rochelle. (Ces trois mots sont ajoutés en interligne et remplacent les mots Pierre Firmin, Nicolas Beauvallon et Jacques La Boissière, barrés). — Sentence du Parlement de Toulouse, condamnant le consistoire et les habitants de la R. P. R. de Montpellier à payer la valeur des legs à eux faits pour les pauvres de la R. P. R. au syndic de l'hôpital général de cette ville (12 décembre 1681). — Déclaration du Roi concernant la qualité des personnes qui peuvent être admises à l'exercice de la R. P. R. dans les maisons des seigneurs ayant haute justice ou des fiefs de haubert (septembre 1684). — Déclaration du Roi concernant les condamnations d'amendes et d'aumônes au profit des couvents et hôpitaux (21 janvier 1685). — « Edit du Roy portant révocation de celuy de Nantes et de tous autres édits, déclarations et arrests rendus en conséquence » (octobre 1685).

Hôpital général de Saint-Louis de La Rochelle.

H. 135. (Portefeuille.) — 10 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1673. — Lettres patentes données à Saint-Germain-en-Laye, portant établissement d'un hôpital général dans a ville de La Rochelle et attribution de plusieurs privilèges à cet établissement. — Ces lettres signées Louis, contresignées Phelypeaux, ont été visées d'Aligre, enregistrées au parlement de Paris, le 20 février 1675, à la Chambre des Comptes, le 6 mars 1676, et à la Cour des Aides le 26 mars 1676. — Écusson aux armes royales sur la porte et principale entrée. — Bureau d'administration dit conseil de l'aumône, composé de huit directeurs-administrateurs qui resteront en exercice pendant deux années. — Défense à toute personne de quêter sans l'autorisation du bureau. — Prisons annexées à l'hôpital. — Établissement d'archers nommés par l'administration hospitalière. — Droit exclusif de tentures aux enterrements. — Revendication des dons et legs faits aux pauvres sans autre désignation. — Droit de quêtes et de troncs dans les églises et lieux publics. — Adjudication au profit de l'hospice du quart des amendes prononcées par jugement et des condamnations d'amendes. — Droit de boucherie de carême et autorisation de mettre ce droit en adjudication. — Propriété des meubles des pauvres décédés dans les hospices. — Permission de recevoir les dons, legs, donations entre vifs, d'acquérir, vendre et transiger. — Droit de volières, colombières, moulins à vent et à eau dans l'étendue dudit hôpital et de ses dépendances. — Remise par le Roi des droits d'amortissement, de lods et ventes, pour les acquisitions à faire par l'hôpital général, à la charge d'indemniser les seigneurs particuliers. — Autorisation de fabriquer des étoffes et autres marchandises avec exemption de tous droits.—Réception sans frais et sans chef-d'œuvre, en qualité de maîtres, des pauvres qui auront travaillé six ans à l'hôpital général, et en qualité de compagnons, de ceux qui ne seront point présentés à la maîtrise. — Réception des garçons chirurgiens à la maîtrise après un travail de six ans dans l'hospice. — Exemption des droits de guet, garde et de toutes impositions. — Gratuité de toutes expéditions. — Défense aux salpêtriers d'entrer dans l'hôpital et ses dépendances. — Permission d'élire un secrétaire greffier et autres officiers du bureau, de dresser des statuts. — Exemption de toutes charges publiques en faveur des administrateurs. — Arrêt du Parlement de Paris ordonnant, avant l'enregistrement des lettres patentes, une information préalable de *commodo* et *incommodo* par devant le lieutenant général, le consentement de l'évêque diocésain et l'état des revenus de l'établissement (5 août 1673). — Procès-verbal d'enquête dressé par le lieutenant général, de Landaz. — Délibération du Corps de Ville statuant sur les revenus nécessaires pour assurer les ressources l'hôpital (19 août). — Consentement et approbation de l'évêque, Henri de Laval (24 août). — Arrêt du Parlement ordonnant l'enregistrement des lettres patentes au greffe de la Cour (20 février 1675). — Arrêt de la Cour des Comptes et de la Cour des Aides prescrivant l'enregistrement à leurs greffes respectifs (6 et 26 mars). — Lettres patentes du roi Louis XV portant confirmation de l'établissement dudit hôpital et des privilèges y attachés. — Arrêt de la Chambre des Comptes de Paris ordonnant le dépôt au greffe de ladite Cour de l'état des biens-fonds, revenus, rentes et autres droits appartenant à l'hôpital général (13 juillet 1722). — Arrêt de la Chambre des Comptes ordonnant l'enregistrement des lettres patentes Contenant confirmation dudit établissement. — Droit sur les octrois concédé à l'hôpital en raison de son état de détresse. — Création d'un fonds annuel pour la subsistance et l'entretien des enfants trouvés (arrêt du Conseil 27 mai 1717, lettres patentes 11 février 1722). — Réunion de l'aumônerie de Maillezais à l'hôpital de La Rochelle, par lettres patentes de septembre 1676; — des aumôneries de Mauzé, lettres patentes et arrêt du Conseil 10 avril 1725;— de Surgères, 10 avril 1725;— de Charon, 29 avril 1726; — de Marans, 2 mars 1725; — tableau général de tous les établissements, fondations et revenus de charité dans la Généralité (23 août 1775).— Règlement pour l'intérieur de l'hôpital. — Edits, déclarations et ordonnances concernant les divers hôpitaux et maisons religieuses du royaume.

H. 136. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 150 pièces, papier.

1630-1709. — Lettres patentes (août 1641), arrêts du Parlement et du Conseil d'État (4 juin 1630) concernant la boucherie de carême, dont la vente pour les infirmes et malades sera exclusivement faite par un boucher spécial, qui devra payer les frais dus au prédicateur de l'avent et du carême, au profit des religieux de l'ordre de la Charité de l'hôpital de La Rochelle. — Procès-verbaux d'adjudication de la boucherie de carême au profit de l'hôpital général (1718-1771).

H. 137. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1673-1778. — Donations : par Bernier de 37 livres 10 sols et 15 livres de rente (26 juillet 1673); — demoiselle Le Masle, de tous ses biens à la charge d'une rente de 150 livres aux dames de la Charité et de 100 livres de pension à Gilles Le Masle, frère de la défunte; — Catherine Chaffault, veuve Morpain (1697); — Ramey, prêtre de l'Oratoire (1701); — Catherine Penau, veuve Busseau (1704); — Magdeleine Guibourg (1718); — de Champflour, évêque de La Rochelle, d'un quart de ses biens pour l'hôpital général, un quart pour les religieux de la Charité, l'hôpital Saint-Étienne et l'école des garçons pour le surplus; — l'abbé Chaulmette, chanoine de La Rochelle (1727); — Amadieu La Barrière, femme Hélène Paulet (1737); — Suzanne Faneuil, veuve d'Abraham de La Croix (1737); — donation d'une maison sur les remparts à Jean-Louis Martin, conseiller et procureur du Roi, des traites (1737); — Pierre Constant (1738), donateur d'une maison, rue du Temple; — Marie Faure (1739; — Marie Robein, veuve Joubert (1739); — Léon Bureau (1740); — Marie-Magdeleine Chauveau (1741); — Pierre-François Soullard, notaire (1741); — de Menou, évêque de La Rochelle (1747); deux tiers à l'hôpital, un tiers moitié à l'hôpital Saint-Étienne, moitié aux pauvres du diocèse et de la paroisse de l'abbaye d'Angle; — Guy de Hillerin, archidiacre (1749); — Jean Allemant, bourgeois (1749); — Marie Gindreau, religieuse ursuline (1754); — Jeanne-Flore Gitton, veuve Vivien (1756); — Jean-Baptiste de Courgines, chanoine de La Rochelle (1758); — Louise Fradet veuve Cop (1759); — Pierre d'Hillerin (1759; — Jeanne-Elisabeth-Eléonore Rossignol (1764); — Jacques Lespine (1765); — Cassin, chanoine (1770); — Claude Dumont, épouse de Langronne dit Ménage (1770); — Marie-Anne Rossignol (1770); — Paul-François de Pont, trésorier de France au bureau des finances de La Rochelle, enterré dans la chapelle de l'hôpital (1771); — Marie-Louise-Thérèse-Anne-Magdelaine Moreau (1774); — Jean de Roussy, aumônier du chapitre (1776); — Jean-Marie Dizy, prêtre (1778).

H. 138. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1646-1773. — *Héritages réunis aux domaines de l'hôpital général* (5 novembre 1646). — Temple et cimetière de ceux de la R. P. R. de La Rochelle. — Sept livres de marais salants (île de Ré), deux tiers à l'hôpital général, un tiers aux religieux de la Charité et dames hospitalières, ci-devant biens consistoriaux. — Marais et dépendances à Marans, réunion des biens de l'aumônerie de Marans. — Baux par adjudication (23 juin 1734) des biens de l'aumônerie à Nicolas Rigaud, arrêt du Conseil d'Etat, 2 mars 1725 et Blanchet 21 juillet 1773. — (L'hôpital n'a jamais eu en sa possession les titres primitifs des biens provenant de cette réunion.)

H. 139. (Portefeuille.) — 24 pièces, papier.

1593-1767. — *Héritages acquis par l'Hôpital général.* — Maisons rue des quatre Fils Aymon, du Coq ou de la Verdière (1593-1736); — rue des Pares (1676-1767); — rue Notre-Dame (1676-1751); — rue Saint-Yon (1666-1754).

H. 140 (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1638-1776. — *Héritages donnés à l'Hôpital général.* — Trois livres huit acres marais salants à Angoulême (Bernier 1638-1771). — Maison rue du Prêche (Faneuil de La Croix 1699-1752). — Maison, borderie et sept pièces d'héritages à Saint-Maurice (1652-1774). — Deux pièces de terre à Saint-Maurice (1733-1758) (Bourgine). — Deux quartiers de terre en bossis de marais salants (Ve Cop. 1766). — Pièces de terre à Saint-Maurice (1733-1773). — Maison de Lacourneuve. — Transaction entre les administrateurs de l'hospice général et dom François Vergniaud, prieur de l'abbaye royale de Saint-Léonard des Chaumes, portant désistement d'appel et reconnaissance par le sieur prieur, desdits administrateurs, d'une somme de 593 livres tournois, tant pour années de cens et rentes, indemnités et non cultures que frais de réunion et portant consentement dudit dom Vergniaud que l'hôpital jouira, au nom des héritiers Hervieux, propriétaires de ladite maison (26 septembre 1776).

H. 141. (Portefeuille.) — 6 pièces, papier.

1609-1722. — *Rentes foncières* à cause de la maison du Plessis (14 mai 1667). — Amortissement du droit de huitain sur six quartiers et demi de vignes situés au fief des Justices, paroisse de Cougnes (1609-1718). — Huit livres de rentes foncières pour commutation d'un droit de huitain sur un quartier de terre au fief de Caillebis, paroisse de Périgny, seigneurie des Grolles (1722).

H. 142. (Registre.) — 19 feuillets, papier.

1710-1737. — « Livre pour servir d'instruction pour savoir les acquisitions que l'hôpital a faites depuis le 8 février 1710 qu'il a commencé et les rentes qu'il a acquises, tant des charités du public que des demoiselles qui l'ont gouverné et qui sont mortes que de celles qui le servent actuellement, et le nom des notaires qui ont passé les actes qu'on trouvera tous en liasses séparées selon les différentes acquisitions qui en ont été faites et plusieurs autres mémoires utiles. »

H. 143. (Registre.) — In-folio, 27 feuillets, écrits, papier.

1755-1762. — Rentes dues à l'hôpital général par 66 débiteurs parmi lesquels : les héritiers Avrard ; — les aumôneries de Marans, Mauzé, Maillezais et Surgères. — René Brissonneau de La Rochelle, rentes dues par divers particuliers au consistoire de La Rochelle droits sur Brouage, sur les vins et marais de l'île de Ré, le passage de Martrou, les tailles, les grands et les petites traites de La Rochelle, les halles, minages et prison de Rochefort ; — Les héritiers de Pierre Denecheau ; — Marc Antoine Giraud, demeurant à Choupeau ; — René Hardy ; — Jean de La Croix; — Mlle de Jonquières ; — Le Moyne de Sérigny ; — Le Corps de Ville de La Rochelle ; — Les héritiers de la dame veuve de Noordingh!; — Savarit, notaire royal à Salles ; — Soullard, notaire royal à La Rochelle ; — Etienne Texier, de La Ronde.

H. 144. (Registre.) — 88 feuillets, papier.

1634-1684. — Censif d'Huré. — Principaux censitaires : Louis Gargoulleau, écuyer, à La Rochelle. 3 casserons de vignes, 15 sols et 2 poules de cens. — Paul de Pont, marchand à La Rochelle, le moulin de la châtellenie de Lafond 35 livres argent et 4 livres de sucre de cens. — André Lortie, ministre à La Rochelle, maison et jardin 22 sols 6 deniers de cens. — Alexandre Landaz, lieutenant général, une maison à Puilboreau, 5 sols de cens. — Gabriel Rabusson, prêtre curé et prieur de Lagord, pour masureaux et jardins, 20 sols de cens annuel. — Demoiselle Louise Salbert, veuve de Pierre Legoux, écuyer, seigneur des Marais, demeurant à La Rochelle, pour deux quartiers de vignes et deux pièces de terre au fief du Roullet, vingt sols de cens et le huitain des fruits.

H. 145. (Registre.) — In-folio, 255 feuillets, papier.

1776. — Inventaire. — « Recueil général des titres, pièces, papiers et enseignements des biens et revenus appartenant à l'hôpital général de La Rochelle. » — I. Etablissement de l'hôpital général, droits et privilèges y attachés, titres de la réunion des biens du consistoire et de différentes aumôneries. — II. Donations et testaments en faveur de l'hôpital général. — III Propriétés d'héritages. — IV Rentes financières. — V. Intérêts dans différentes classes. Rentes sur le Roi et le clergé. — Rentes hypothécaires et constituées. — VI. Papiers anciens servant de renseignements.

H. 146. (Carte.) — Papier.

1782. — Carte gravée de la Généralité de La Rochelle, par Jaillot (père du curé de Saint-Sauveur, historien de La Rochelle.)

H. 147. (Registre.) — 234 feuillets, papier.

1692-1737. — Administration de l'établissement. — Délibérations prises dans l'hôpital général de Saint-Louis de La Rochelle par le bureau composé de MM. Griffon, conseiller au présidial ; Morineau, avocat du Roi ; Troussilcon et Cuny, chanoines de l'église cathédrale ; Corneille, receveur de l'hôpital ; Lucas, Prévost père et Pagès, administrateurs. — (Le premier registre manque). — Distribution de l'aumône (mars 1692) 147 livres 7 sols. — Comptes de la boucherie (20 octobre au 16 février) 207 livres 16 sols. — Gages des archers pendant le mois de mars, 16 livres 13 sols 4 deniers. — Deux sacs de minot ; 20 livres meules de moulin pour le moulin des Salines 118 livres. — Huit boisseaux de froment 16 livres 16 sols. — Deux charnières à liens pour la meule, 50 sols. — Dépenses des deux dernières semaines d'avril, 11 livres 6 sols 6 deniers. — Recettes 2 livres 17 sols. — Aumônes du mois d'avril, 154 livres 15 sols. — 5 janvier 1693. — Distribution des emplois : M. Troussillon et M. de la Boucherie se sont chargés de la distribution de l'aumône qui se fait aux pauvres de la ville, chaque mois ; MM. Lambert et Troussillon ont été chargés du spirituel ; MM. Poirel et Lucat ont été chargés de la nourriture des pauvres ; MM. Pagez et Gault, des provisions et des achats de blé, vins, bois et autres denrées, M. Troussillon des bâtiments et M. Pré-

vost des affaires. — Stipulation pour un enfant exposé. — Sépulture de M. Tissier, chanoine dans l'église Saint-Louis de l'hôpital (12 janvier 1693). — Accord fait entre les directeurs de l'hôpital et les religieux de la Charité, au sujet d'un don de mille livres fait par moitié entre l'hôpital et les pères de la Charité par Marguerite de La Mare, veuve du sieur de Cheurmont. — Emprunt de 2,360 livres pour remboursement du capital dû à mademoiselle Lee. — Vente du moulin des Salines par M. Troussillon. — Aumônes : mars 145 livres, avril 141 livres 15 sols, mai 133 livres 15 sols. — Don à l'hôpital de deux mille livres par M. Lucat, l'un des administrateurs. — Rente de 30 livres 14 sols 3 deniers due au duc de Saint-Simon. — Aumône : octobre 127 livres 5 sols. — Compte rendu des recettes et des dépenses présenté par M. Corneille. — Recettes 17,053 livres 1 sol 3 deniers. — Dépenses 14,509 livres, 17 sols 1 denier. — Renonciation à un legs de l'évêque de Laval. — Pierre de Beauchamps est nommé inspecteur de la conduite des pauvres, aux gages annuels de 75 livres, par suite de la maladie de la gouvernante sœur Anne (14 février 1695). — Nomination de demoiselle de Bœleuf, comme gouvernante (2 janvier 1697), — de Nicolas de Ferronde Moudron, en qualité d'aumônier (17 mars 1698). — Don de 550 livres par demoiselle Catherine Faure, à l'hôpital, à la charge d'une rente viagère de 27 livres 10 sols, du droit de sépulture dans la chapelle Saint-Louis, et d'une somme de 100 livres une fois payée, aux pauvres honteux, par les dames de charité (14 juin 1694). — Legs fait par M. Maurage, grand archidiacre d'Aunis, en faveur de l'hôpital (28 juin 1694). — Aumônes (mai) 141 livres 19 sols 4 deniers. — Traité passé entre les directeurs et M. Chabirand au sujet de l'hérédité des Mariaux, en vertu duquel les directeurs renoncent à toute prétention à ce legs, moyennant une somme une fois payée de 1,430 livres 10 sols 7 deniers (10 février 1700). — Le bureau décide que quatre sœurs grises au traitement de 900 livres seront logées dans l'hôpital et nourries, à la charge de tenir deux écoles dans cette ville deux religieuses seront demandées au supérieur de Saint-Lazare pour se charger du soin de l'hôpital, sous l'autorité du bureau; cette délibération est signée par l'évêque de La Rochelle, C.-M. de la Frezelière, ancien colonel de dragons; Régnier, doyen des conseillers ; Diserote, conseiller ; Habert de Belassay, Julien, Gruyère, Mestaier, Trahan, du Bouchet, Edmond Gould, Lucat (10 janvier 1701). — M. Lambert, doyen, et M. Habert de Bellassay se sont chargés du spirituel de l'hôpital; M. de la Maignerie et M. Bion, de l'achat des blés, sels, et autres provisions; M. Tuleron, conseiller, et M. Groyer, avocat, de la nourriture des pauvres; M. Trahan, des réparations des jardins et des moulins; M. Groyer, des affaires. — Tirage de la loterie, au profit de l'hôpital. — Le bureau a jugé à propos de donner à mademoiselle Marchand le soin d'écrire dans un livre particulier tout ce qui se reçoit à l'hôpital, de le toucher elle-même, en donner des reçus aux personnes du dehors et ensuite de remettre l'argent qu'elle aura reçu entre les mains de mademoiselle Remy qui l'écrira sur son livre de recette en présence de la dite demoiselle Marchand (3 juin 1705.) — Réception de M. Robert Butler pour administrateur en la place de feu M. de la Manière (12 juin 1705); MM. Guerry, lieutenant criminel, Poirel l'aîné, conseiller du présidial, députés de leur corps, ont pris séance en la manière ordinaire ; MM. Guibert, théologal et de Lupé, chanoine de l'église cathédrale, députés du chapitre, ont pareillement pris la leur, et M. Guillotin, nommé pour l'un des dits administrateurs, au lieu et place de feu M. Groyer, a été admis au bureau en cette qualité, après voir fait le serment accoutumé. » (12 janvier 1707.)— de M. François Chauvet, prêtre du diocèse, admis par le bureau en qualité d'aumônier (30 octobre 1708). — Le bureau étant réuni extraordinairement au palais épiscopal, sous la présidence de monseigneur Etienne de Chamflour, évêque, M. Trahan a été continué pour deux ans dans la direction de l'hôpital, et M. Bordier, nommé en remplacement de M. Belin, dont les pouvoirs étaient échus (28 décembre 1708). — Nomination de MM. de Bonnemort, lieutenant général au présidial ; Tuleron, conseiller ; Rougier des Tourettes, chanoine ; Bonvallet, président en l'élection ; Corneau, Besnard et Butler (1710). — Réception par le bureau de M. Pierre Keatin, en qualité d'aumônier (27 janvier 1712). — Installation de MM. Begon, doyen du chapitre ; Girard de Bellevue et Pollart, conseillers au présidial, députés de leurs compagnies, par le bureau assemblé au palais épiscopal, sous la présidence de monseigneur Etienne de Champflour (11 janvier 1713). — Réception des sieurs Brunet et Dunsereau (21 août 1715). — 1716, Mesteier, chanoine, prend séance. — Fontaine, avocat à la place de M. Guillotin, qui « ayant instamment demandé de se démettre de l'emploi, a été fort remercié des grands et importans services qu'il a rendus audit hôpital. » — Bonvalet, Jean Butler et Jacques Leclerc, continués dans leurs fonctions. — 1719, Béraudin, lieutenant général ; Griffon, conseiller du présidial ; Maissonnoux, chanoine, député du chapitre ; Guillotin avocat, et Bertrand négociant, députés du corps de leur ville. — De la Bruère, avocat. — Marché fait avec Allemend pour le rétable (24 avril 1720). — Nominations de MM. Vaslin, Besnard fils et Papineau, comme directeur (1721). — Continuation de M. de la Bruère dans ses fonctions. — Etablissement des filles de la Sagesse dans l'hôpital (13 juin 1725.) —

Nomination de M. Bourrot à la place de M. Bourgine, comme député du chapitre, de M. Cadoret de Beaupreau à la place de M. de Marines, par le présidial, de M. de Marines de M. Sénat, démissionnaire; Besnard à la place de M. Cadoret de Beaupréau; de M. de Varaise, continué; M. Couppé à la place de M. Bureau; M. de Launay, trésorier; M. Besnard, directeur de la faïencerie (1726). — Procès-verbal de l'accident arrivé à l'hôpital par un coup de tonnerre (23 septembre 1726.) — Nomination d'une septième dame gouvernante (18 mars 1733). « Le bureau bien instruit de la remontrance faite par la sœur Magdeleine, supérieure des dames gouvernantes de cet hôpital, et parfaitement édifié du zèle, de l'attention et du bon ordre que les dames gouvernantes apportent dans l'exercice de la direction qui leur a été confiée, et pleinement convaincu qu'elles ont besoin d'être soulagées dans leurs travaux, après avoir communiqué à monseigneur l'évêque la proposition de la sœur Magdeleine, supérieure des dites dames gouvernantes, a permis, du consentement et conformément aux intentions dudit seigneur évêque, à leur dite sœur Magdeleine d'appeler auprès d'elle une sœur de son institut pour partager, avec elle et les cinq autres dames gouvernantes, les soins et les travaux de la direction, dont elles s'acquittent avec tant de prudence, d'ardeur et de piété, a accordé à cette nouvelle dame gouvernante les honoraires semblables à ceux qui ont été assignés à chacune des autres » 18 mars 1733 (signé) de Bourot, Pollart, Bourgine, Boutiron, P. Dupas. — Lettre de M. Bignon, intendant, du 18 juin 1733, informant le bureau que le contrôleur général alloue une somme de 300 livres à M. Belisle, médecin de l'hôpital, à titre de gratification, en raison du nombre des malades parmi les mendiants renfermés. MM. Roulleau, député du chapitre, Pollart, du présidial; Gastumeau et Bureau, de l'Hôtel-de-Ville, Boutiron, membres du bureau de l'hôpital (1er janvier 1733.) — Demande au Roi de l'établissement d'une loterie et de l'exemption des droits pour les cotonnades fabriquées dans l'hôpital, passant dans les provinces réputées étrangères, (5 juin 1734); — nominations par le présidial de M. de Varaise, conseiller, en remplacement de M. Poirel, dont les pouvoirs sont échus. — Distribution des emplois (1734), MM. Roulleau et Bourot, chargés du spirituel, M. Bourot, des quêtes du vin, et de veiller aux enfants bâtards ou qui seront exposés; MM. de Varaize et Polart, des états des pauvres qui entrent et sortent, des enfants aux nourrices et du payement de ces dernières; MM. de Launay et Gastumeau, du bois, du blé, du beurre et de toutes les denrées et provisions pour la nourriture et subsistances tant des sœurs gouvernantes que des officiers, ouvrières et pauvres de l'hôpital, comme aussi tout ce qui concerne l'entretien du moulin; MM. Vincent, Bureau et Bourgine, de l'achat des cotons et fils, de la vente de la cotonnade, de la manufacture et de l'achat des toiles et des étoffes pour les pauvres; M. Bourot, de la direction des mousses; MM. Boutiron et de Launay, de l'inventaire et vérification des titres et papiers de l'hôpital et de leur mise en ordre; M. Dupas, de la recette particulière des troncs, des quêtes et des aumônes; M. Bourgine, des recettes et dépenses générales de l'hospice. — M. de Lamarque, nommé administrateur du palais épiscopal, prend séance le 2 décembre 1732. — Envoi des cotonnades fabriquées dans l'hôpital dans les îles d'Amérique, par les armateurs de La Rochelle, pour le compte de l'hôpital. « Aujourd'hui 7 juillet 1734, le bureau assemblé à la manière ordinaire, se sont présentés les maîtres apothicaires de cette ville, lesquels voulant témoigner leur zèle pour le bien des pauvres, ont déclaré que comme les maîtres chirurgiens fournissent gratis leur travail et leurs soins pour les malades de l'hôpital, ils étaient prêts de leur côté de faire la même chose et auraient à cet effet offert de fournir pour la pharmacie dudit hôpital, toutes fois et quantes le besoin le requerrera, un garçon ou serviteur suffisant et capable pour, sous les yeux, ordre et direction de ces dits maîtres, faire toutes les préparations et compositions convenables, soit prescrites par la formule et les ordonnances des médecins et autrement indiquées pour la guérison des malades, aux conditions toutefois que l'hôpital ne pourra faire aucun commerce, vente, livraison ni administration d'aucunes drogues, préparation et compositions à personnes étrangères et du dehors de la maison, ce qui n'empêchera pas néanmoins que lesdites sœurs qui sont dans la dite maison n'en puissent fournir aux autres sœurs de leur ordre établies ou à établir dans le diocèse de La Rochelle et l'île d'Oleron. » — Désignation de MM. de Varaise et Boutiron pour recevoir les legs faits à l'hôpital par M. Chalmette, chanoine et official du diocèse (13 juillet 1734). — Acceptation par le bureau de la sœur Marie, entrée comme 6e sœur (21 juillet 1734). — MM. Regnier de Périgny, assesseur au siège présidial, et Rousseau, chanoine de la cathédrale, nommés à la place de MM. Pollart et Rouleau, archidiacre, ont pris séance au bureau le 5 janvier 1735. — M. Seignette, officier du présidial, nommé à la place de M. de la Boucherie de Varaise, prend séance au bureau le 4 janvier 1736. — Nomination de M. Louis Besnard, en qualité de receveur; M. Cadoret de Beaupréau, conseiller au présidial, délégué par cette compagnie à la place de M. Regnier de Périgny, prend séance au bureau (2 janvier 1737.) — « Aujourd'hu 14 juin 1737, le bureau assemblé extraordinairement, par convocation de M. Chalmette, président du bureau, il

a été arrêté que les billets de la loterie des Siamoises seront cachetés du cachet de M. Besnard, trésorier, dont l'empreinte est ci-jointe (d'argent à la montagne ardente, l'écu timbré d'un casque de chevalier) et que chaque billet sera de 24 sols et que le premier tiré sera de 700 billets. » (5 juillet 1734). — « Il sera posé des pierres avec boucles et chaînes de fer dans les cellules du Refuge et du Bon Pasteur. » le 10 juillet 1734. « Il a été arrêté que les billets de lotterie pour les Siamoises seront cachetés du cachet de M. Bernard de Launay, administrateur, dont l'empreinte est ci-jointe (un guerrier antique perçant de son glaive un oiseau gigantesque, les ailes étendues) et que les billets seront de 24 sols et que le second tiré sera de 500 billets. » — 7 août 1737, les billets seront scellés du cachet de M. Bouchereau, procureur du Roi, dont l'empreinte est ci-jointe (d'argent au lion armé et lampassé de.... tenant un flambeau au chef de..., chargé de trois étoiles de..., l'écu timbré de la couronne de comte, pour cimier un lion issant et deux lions pour support.) — 4 septembre 1737, les billets seront scellés des cachets de M. Martin (Hercule vainqueur du lion de Némée), avec cette devise : « Cet insy qu'il saura vincre ces vices. » (*Sic*).

H. 148. (Registre.) — 93 feuillets, papier.

1725-1732. — Répertoire des séances du bureau commencé le 11 juillet 1725. — Administration et comptabilité de l'établissement : MM. Bourgine, chanoine ; Cadoret de Beaupreau, conseiller ; Bouchereau, procureur du Roi ; Nectoux Vincent, Bureau, Mauricière et Besnard, trésoriers du bureau. — La gouvernante a rendu compte à la manière accoutumée, elle s'est trouvée débitrice de la somme de 366 livres 19 sols 8 deniers. — Admission de Henry Mathieu Renaud, de Marie-Magdelaine Patry, bâtarde, de Gabrielle Tellier.—Approbation de la comptabilité de M. Besnard, receveur, pour l'année 1725. — Vérification et approbation des comptes des dames gouvernantes. — A Troquet, maçon, réparations à la maison du canton, dépendant de la succession de Pierre Paul Reynaud, 35 livres 2 sous ; — à Pierre Allemand, payement du cadran et d'une croisée qu'il a faits pour cet hôpital, 18 livres (1727) ;— à Jacques Whitte, pour deux barils de beurre fournis à l'hôpital, 121 livres 16 sols (1727) ; — à maître Abelin, marchand de bois, du port d'Envaux, pour deux milliers de fagots, 180 livres (1727) ; — à Pierre de Rocher, maître de barque, pour frêt de 10 tonneaux de froment qu'il a amenés de Marans, compris les droits du seigneur, de petite traite et acquit, 27 livres 14 sous. — « Le bureau a accordé à M. de Bellisle, médecin de cet hôpital, la jouissance du petit jardin que M. Besnard avait ci-devant à titre de ferme, sans en rien payer, et ce, à la recommandation de M. Bignon, intendant (1731). » — Le bureau a fait marché avec le sieur Bousnaud pour faire graver « en pierre l'écusson des armes du Roi dans le « fronton de la porte et principale entrée du nouveau bâ- « timent qui est derrière le clocher, et un autre écusson « dans le fronton de la porte qui est sur la cour des filles, « représentant les deux L. L. entrelacées avec la couronne « fermée et les deux palmes rampantes à côté de l'écusson, « suivant le dessin approuvé, et il est convenu qu'il lui sera « payé la somme de cent trente livres et qu'il lui sera « donné à dîner à la table des officiers les jours où il tra- « vaillera. Signé : Bousnaud. — Fontaine. » (1732). — Le bureau voulant récompenser le sieur Boursier, apothicaire, qui sert les malades de cet hôpital, depuis près d'un an, sans aucune rétribution, a ordonné à la supérieure de le faire habiller, suivant son besoin et la dépense lui sera allouée dans ses comptes (1732). « Morancy a présenté au bureau le toisé des bâtiments de 1731, lequel il a fait par ordre du bureau pour compter avec M. Troquet, et le bureau lui a fait payer par M. Bourgine, trésorier, 6 livres pour le temps qu'il a employé à faire ledit toisé ». — (Signé) Fontaine (1732).

H. 149. (Registre.) — 278 feuillets, papier.

1737-1787. — Délibérations du bureau de l'hôpital général cotées et paraphées par messire Louis-Joseph Chalmette de Rilly, docteur de la maison et société de Sorbonne, archidiacre de Fontenay, dans l'église de La Rochelle et président du bureau.— Accord entre les héritiers de feu messire Guignet, prêtre du diocèse, mort pensionnaire en cet hôpital et l'hôpital général. — Séance de M. de Hillerin, nommée par le présidial en remplacement de M. Seignette (8 janvier 1738) et de M. Harouard-Dubeignon, échevin, nommé par le Corps de Ville en remplacement de M. Le Clerc (5 mars 1738). — Billets de loterie cachetés du cachet de M. Cadoret de Beaupréau, administrateur de l'hôpital (d'argent au lion d... armé et lampassé...) les billets seront de 24 sous et le 5e tiré sera de 500 billets (26 mars 1738). — MM. Cadoret de Beaupréau et Bernard de Launay seront chargés de l'examen de toutes les affaires qui restent de la succession de Mgr. de Champflour (27 août 1738). — Billets de loterie cachetés du cachet de M. Chalmette, président du bureau (écartelé au 1er et 4e d'argent à la double croix d'archidiacre, au 2e et 3e d'azur à la tour d'or, l'écu timbré de la couronne

de comte), le 6e tiré sera de 500 billets. — Séance de M. Durand de Lavaux-Martin, président du présidial, nommé à la place de M. Cadoret de Beaupréau ; Mesteier de la Noë, chanoine, nommé à la place de M. Chalmette, archidiacre ; Guillotin, fils, avocat, à la place de M. Bernard de Launay, avocat ; Marchand, marchand à la place de M. Avril, marchand (7 janvier 1739). — Nomination de M. le Borgne, pour vaquer aux affaires de l'hôpital à la place de M. Martin. — Décès de messire Jean-Baptiste Mesteier de la Noë, et service solennel pour le repos de son âme (2 février 1740). — Réception de MM. de Roussy et Desmarines, en remplacement de M. de Lavaux-Martin (4 janvier 1741). — Engagement de messire Pierre Couraud, écuyer, sieur de Montlouis, seigneur du fief noble de Brochu, en la paroisse de Crozans, province de la Marche ; pour Pierre Marc, enfant de l'hôpital qu'il accueille à titre de domestique ; — nomination de M. François Hallays, comme médecin de l'hôpital général (12 juillet 1741). —Nomination de M. Des Roches, en remplacement de M. Darger, par le chapitre et de M. Beaurepaire, par le présidial, en remplacement de M. de Sélines (28 décembre 1741). — MM. de Beaurepaire et le Borgne, chargés de l'examen des affaires de la succession de M. de la Charclerie. — Billets de loterie cachetés du cachet de M. Des Roches, président du bureau (écartelé au 1er et 4e de sinople à l'arbre fruité d'or, au 2e et 3e d'azur à deux chevrons accompagnés de deux épis en chef et d'une croix en pointe), les billets de 24 sols, le 8e billet tiré de 900 billets. — Envoi par Barentin, intendant de la généralité, d'une lettre de cachet du 7 mai 1742, signé « Louis » et plus bas « Phelipeaux », ordonnant la détention, à l'hôpital général, du sieur Roulleau, prêtre. — Billets de loterie de 24 sous et le 9e de 900 livres, cachetés du cachet de M. l'intendant Barentin (d'azur à trois faces d'or, les deux dernières ondées, au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or), 1742). — Séance de MM. Griffon, nommé par le présidial à la place de M. de Marines ; Meynard de Saint-Michel, par le chapitre, à la place de M. de Roussy de Caseneuve ; Massieux et Charlot, à la place de MM. Bourgine et Marsaud (1742). — Nomination de M. de Villars en qualité de médecin de l'hôpital général, aux gages de 400 livres (30 juillet 1742). — Délibération autorisant M. Boutiron, avocat et Raoult, procureur à poursuivre la délivrance du legs de 3,000 livres fait par la dame Gazeau aux pauvres de Marans (21 mars 1754). — Lettre de cachet du 5 avril 1754, signée « Louis », contresignée « Rouillé », ordonnant la détention à l'hôpital général de Norris Patroni. — Convention entre le bureau et le curé de Marans, Jean-Baptiste Poullin, au sujet du legs Gazeau (20 novembre 1754). — Séance de messire Jean de Roussy, chanoine et aumônier de la cathédrale de cette ville et de messire de la Boucherie de Varaise, nommée par le présidial (5 janvier 1757). — « Il est ordonné à la sœur Magdelaine de l'hôpital général de recevoir et garder dans sa maison la femme qui lui sera remise par un sergent et deux soldats de la garnison et de la retenir jusqu'à nouvel ordre, à peine d'en répondre. » Fait à La Rochelle, le 7 juillet 1756 (signé) : « Baillon ». — « La sœur Magdelaine voudra bien remettre au cavalier porteur du présent ordre la femme de mauvaise vie qui lui a été remise ce matin de ma part par un sergent et deux fusiliers du régiment de Bresse. — Elle retiendra le présent, si elle le juge à propos qui lui servira de décharge. Fait à La Rochelle le 7 juillet 1756, après midi : (signé) : « Baillon ».—Protestation du bureau et l'hôpital contre la mesure prise par l'intendant comme portant atteinte au pouvoir et à l'autorité du bureau et députation de deux administrateurs pour faire des représentations à l'intendant : « Le bureau, composé de députés des corps les plus respectables de la ville, ne reconnaît d'autres ordres que ceux qui sont émanés du Roi ou de ses ministres, que MM. les intendants, n'ont rien à ordonner personnellement au bureau, que cependant il s'est toujours porté à déférer aux sentiments de MM. les intendants, lorsqu'ils ont paru désirer qu'on remît quelques personnes à l'hôpital ». — Envoi d'un placet à M. de Rouillé, ministre, et au contrôleur général. — Projet d'érection d'un bas-relief en marbre à Augustin Roch de Menou, évêque de La Rochelle avec cette inscription : « August. Roch de Menou, episcop. rupell. — *Vel intueri solamen erit*. » — Le buste sera enchâssé dans le trumeau entre les deux fenêtres de la salle du bureau qui regardent le jardin (10 mai 1758).— Le projet n'a pas reçu d'exécution, à la demande du prélat. — Délibération pour remercier Monseigneur l'évêque pour les largesses qu'il a données à l'hôpital (28 novembre 1759). — Adjonction de la sœur Perpétue avec le titre de seconde gouvernante et d'adjointe à la sœur Magdelaine, supérieure, par le bureau avec le consentement de Mgr l'évêque (23 mars 1765). — Acceptation de la sœur Bonne comme adjointe à la sœur Magdelaine, supérieure, par suite du départ de la sœur Perpétue dans une autre communauté (2 juillet 1766). — Mort et enterrement (11 mai 1768) de Mgr de Menou, évêque de La Rochelle, décédé le 26 novembre, « bienfaiteur de l'hôpital qui est demeuré dépositaire de son corps, qui a été enterré dans l'église auprès du marquis de Charnisay, son frère. » — Description des honneurs rendus à la mémoire de l'évêque « qui n'était pas moins l'honneur de la religion par ses vertus que le père des pauvres par sa charité, ayant soutenu l'hôpital pendant sa vie et l'ayant fait son

légataire à sa mort. »—Remise des meubles et effets de feu Mgr de Menou à Mgr. de Crussol, évêque de La Rochelle, son successeur (3 août 1768). — Offre de 50,000 livres à l'évêque pour réparation de l'évêché (8 mars 1769). — Revendication par l'hôpital du poêle qui avait servi aux obsèques de Mgr de Menou, en en payant le prix au chapitre (20 janvier 1775). — Délibération au sujet du compte rendu par les économats de la succession de M. de Menou. — Nominations de l'abbé Souzy, chanoine; Valin, avocat et Demontis, commissaires pour la vérification du compte de M. Pelletan (19 avril 1775). — Autorisation à M. Desbains, l'un des administrateurs, de faire faire les réparations à l'aumônerie de Marans (24 mai 1775). — Fondation d'un service pour le repos de l'âme de sieur Jean-Félix Moreau, curé des Epesses, bienfaiteur de l'hôpital. — MM. Pelletan et Demontis sont chargés de fournir à l'intendant l'état général des revenus de l'hôpital. — Établissement d'une dixième sœur, la supérieure non comprise (30 octobre 1775). — Séance de M. Théodore-Louis Moyne du Vivier, conseiller du Roi, juge magistrat en la sénéchaussée de La Rochelle, et Pierre René-André Gaultier, prêtre chanoine en la cathédrale, nommés par la compagnie du présidial et le chapitre (3 janvier 1776). — Augmentation des appointements de secrétaire de l'hôpital Fargenel, qui sont portés à 200 livres (1776). — Traité avec le sieur Laurent, fabricant de bas (21 février 1776). — Séance de MM. Bridault et Charrault, députés par le corps de ville (10 avril 1766). — Demande de confirmation des lettres patentes du mois de janvier 1673, conférant des privilèges à l'hôpital et portant permission d'acquérir des fonds jusqu'à concurrence de 10,000 livres de revenus, par lettres patentes d'octobre 1757. — M. Demontis est chargé de cette mission (13 mai 1776). — Opposition à la demande de M. Gilbert, subdélégué général, en date du 15, à l'effet que les malades, les vieillards et les infirmes détenus au dépôt de mendicité de la généralité soient reçus à l'hôpital (22 août 1776). — Construction d'une salle pour les petits garçons ; affectation d'une nouvelle sœur à l'inspection de la manufacture (20 novembre 1776). — Séance de messire Charles-Ferdinand-Henri de Loynes de la Coudray, 2ᵉ archidiacre en la cathédrale de La Rochelle, et Charles-Jacques-Étienne Girard de Villars, 2ᵉ avocat du Roi en la sénéchaussée et siège présidial de La Rochelle (2 janvier 1777). — Translation du logement des enfants-trouvés dans l'endroit où est la filerie et construction d'un magasin à blé et de chambres pour pensionnaires (30 avril 1777). — Lettre à M. Besnard, supérieur des filles de la Sagesse, pour lui demander trois autres dames gouvernantes, dont deux partageraient les emplois communs avec celles qui sont déjà dans la maison, et la troisième serait destinée, sous les ordres de madame la supérieure, comme toutes les autres, à la surintendance de la maison. — Lettre au curé de Marans, au sujet de l'admission d'une femme de la paroisse d'Aligre, munie d'un certificat de cet ecclésiastique et de M. Savarit, sénéchal : — « Il y a beaucoup de pauvres de ladite paroisse d'Aligre dans l'hôpital, et il y en a qui ne sont nullement dans le cas d'être admis dans la maison, appartenant à des parents fort à leur aise, et les revenus tirés de la paroisse d'Aligre sont très modiques. » (26 novembre 1777). — Services funèbres pour le repos de l'âme de Mgr de Menou, évêque de La Rochelle, dédicace d'une épitaphe en marbre, office célébré par l'évêque en présence du chapitre, des officiers du présidial et du Corps de Ville et des principaux notables (23 décembre 1777). — Séance de M. Jacques Goguet, échevin, député du Corps de Ville (11 février 1778) et de M. André Rougé, député du Corps de Ville. — Lettre et mémoire adressés à M. Necker au sujet de la nécessité d'établir une nouvelle salle (15 mai 1778). — Séance de MM. Pierre Guillemot, député du Corps de Ville (2 septembre 1778) ; Augustin Mathieu Beaupied de Clermont, échevin (3 février 1779) ; Denis Joseph Goguet, négociant; Jean-François Jacquelin, négociant. — Ferme de la cabane et dépendances de l'aumônerie de Marans ou d'Aligre, par MM. Reynaud et Desbains, administrateurs (19 mai 1779). — Opposition à la translation hors des murs du cimetière de l'hôpital (10 juin 1779). — — Nomination de M. de la Coste, avocat au parlement et au siège présidial, comme administrateur, à la place de M. Valin, qui est remercié du zèle qu'il a toujours témoigné pour l'intérêt des pauvres (1ᵉʳ décembre 1779). — Séance de messire Charles-Victor-Étienne de Saint-Marsault, prêtre chanoine en l'église cathédrale (12 janvier 1780). — Fr. Boutet et Charles Benjamin Lardeau, députés du Corps de Ville (16 février 1780); Jacques François de la Boucherie de Varaize, prêtre chanoine en l'église cathédrale de La Rochelle et conseiller clerc en la sénéchaussée et siège présidial (19 janvier 1780). — Service pour le repos de l'âme de madame Élisabeth-Angélique Jarrye, bienfaitrice de l'hôpital, épouse de messire Petit du Petitval. — « Messieurs de la police assujettiront les comédiens qui jouent en cette ville à donner une représentation au profit des pauvres dudit hôpital » (24 janvier 1781). — Séance de M. Jean de Maussac, doyen de l'église cathédrale, et Charles-Jean-Marie Alquier, conseiller avocat du Roi au siège présidial de La Rochelle (3 janvier 1781). — Nomination de M. Lardeau pour trésorier (4 avril 1781). — Lettre de Mgr François-Joseph-Emmanuel (de Crussol d'Uzès), évêque de la Rochelle, à MM. les administrateurs du bureau de l'hôpital général

du 10 avril 1781, nommant l'abbé Le Gay pour le représenter audit bureau, et que « la place de ce représentant est la seconde après celui qui préside. » — Délibérations des officiers du présidial de La Rochelle donnant commission à leurs députés de s'opposer à toute installation, séance du représentant au commissaire de Mgr. l'évêque audit bureau; même délibération du Corps de Ville. — Réponse du bureau; même délibération du Corps de Ville. — Réponse du bureau à Mgr l'évêque, envoyant copie des deux délibérations précédentes, signée de Maussac, doyen; l'abbé de Saint-Marsault; Alquier, avocat du Roi; la Boucherie de Varaize; Reynaud, procureur du Roi; Goguet; Butler; de la Coste; Lardeau, Desbains. — Vérification des comptes de M. Jacquelin (23 mai 1781). — Séance de M. Jean Hippolyte Blanchard, député du chapitre (2 janvier 1782). — Grée, député du Corps de Ville; Boutet, député du présidial; Rougé, du Corps de Ville (1782). — Transaction entre l'hôpital général et les dames hospitalières (10 avril 1782). — Débats entre MM. Du Puy, médecin de l'hôpital, et Gabaude, chirurgien, sur le point de savoir si c'était lui, le sieur Du Puy, qui avait envoyé à la société royale de médecine de Paris le mémoire qui avait servi à former l'article intitulé : « Extrait d'observations du médecin de l'hôpital général de La Rochelle, concernant les blessés par les animaux enragés », inséré dans le 2e volume (19 mars 1783). — L'affaire est ajournée par suite d'une maladie du sieur Du Puy. — Installation par le Corps de Ville du sieur Destrapières, médecin de l'hôpital, doyen du collège royal de médecine (2 mai 1783). — « M. du Puy de la Porcherie, nommé par le corps de ville et les notables (le 17 août 1767) pour médecin de l'hôpital général de cette ville, étant décédé, l'assemblée a unanimement nommé et choisi M. Destrapières, docteur en médecine, pour faire les fonctions de médecin de l'hôpital général de cette ville aux conditions : ledit sieur Destrapières sera tenu de visiter, outre les pauvres attachés à l'hôpital général, toutes les personnes qui s'y trouveront indistinctement, il sera aussi tenu de visiter ainsi que cela s'est pratiqué par les médecins qui ont précédé ledit sieur Du Puy audit hôpital, tous les pauvres malades de la ville, reconnus hors d'état de faire les frais de la visite d'un médecin pour les soulager dans leurs maladies, pour raison de quoi et en considération des soins qu'il prendra pour le soulagement de tous lesdits pauvres, il lui sera payé la somme de 400 livres par an sur les deniers commun et d'octroi de cette ville par le receveur d'iceux. » — Admission de M. de la Fortinière, sous-chantre de l'église cathédrale de La Rochelle, en qualité de représentant de l'évêque, aux termes de sa lettre du 25 novembre 1783, conformément aux lettres patentes du 5 juillet 1783). — Tenue de deux registres pour les enfants exposés (17 décembre 1783). — Délibération tendant à obtenir confirmation de l'établissement et des privilèges de l'hôpital (29 décembre 1783) : 1° privilèges d'exemptions de services pour tout ce qui appartient à l'hôpital; — 2° de gain de maîtrises ou de modération de finances pour les ouvriers qui travaillent gratuitement dans l'hôpital dans un temps fixé; — 3° attribution au présidial ou à la sénéchaussée de toutes les causes dans lesquelles les administrateurs de l'hospice seront obligés pour la conservation des biens et droits de l'hôpital; — 4° abandon du quart des amendes de police; — — 5° faculté de recevoir des dons et legs jusqu'à 1,000 livres de revenu (octobre 1787). — Certificat des doyen et agrégés du collège royal de médecine, au sujet de la maladie grave de M. Du Puy, qui le met dans l'impossibilité de s'occuper d'aucune affaire et de répondre à la lettre de MM. les administrateurs de l'hôpital général, signé Destrapières, doyen; Bridaut, Seignette Desmarais et Rondeau. — Décès du sieur Du Puy. — « Le bureau a décidé qu'il serait délivré au sieur Gabaude copie collationnée du mémoire signé par feu le sieur Charault et par ledit sieur Gabaude, pour servir de réponse à ceux du sieur Du Puy, déposés aux archives du bureau en l'année 1780, et mention sera faite que les faits rapportés audit mémoire, autant qu'ils sont de la compétence du bureau, sont conformes à la vérité, et que dans tous les temps lesdits sieurs Charault et Gabaude, chirurgiens de l'hôpital, y ont exercé leur profession avec zèle, honneur et capacité » (signé) : Griffon, lieutenant général; Couet, chanoine; Boutet, Regnaud, procureur du Roi; de la Coste, Demontis, Lardeau. — Installation (11 avril 1781) de M. Bridault, docteur en médecine, nommé par le Corps de Ville médecin de l'hôpital général, à la place de M. Des Trapières (27 mars), décédé. — Démission de M. Lardeau des fonctions de trésorier et sa nomination comme administrateur (30 mai 1787). — M. Pavie, nommé trésorier. — Séance de Jean-Nicolas Legay (5 décembre 1787).

H. 150. (Registre.) — 181 feuillets, papier, dont 37 écrits.

1779. — An VII. — Registre des délibérations du bureau concernant les personnes entrées à l'hôpital en qualité de pensionnaires. — Admission du sieur Michel Mounier, aliéné, âgé de 46 ans; 150 livres de pension, signé : Goguet, Cosson, Jacquelin, Desbains (26 mai 1779). — Monréal, nègre : 150 livres de pension (11 août 1779) signé : de Clermont, Goguet, Guillemot, Jacquelin, Cosson. — Messire Etienne Louis Bridault, prêtre, 600 livres de pension (26 août 1779) signé : de la Fortinière, chanoine; Aldebert, vicaire général; Goguet, Desbains, Jacquelin. —

Messire Zacharie Méreau, prêtre, 500 livres de pension signé : Jacquelin, Pichon, chanoine (13 octobre 1779). — Jacques Triou, d'Aligre, aliéné, 250 livres de pension (10 novembre 1779). — Charles de Hillerin, ci-devant officier, 200 livres de pension (17 mai 1780). — Pauline, négresse, 25 ans, et Dominique, nègre, 10 ans, appartenant à madame la baronne Pernet du Recourt, du cap Saint-Domingue, 600 livres par an pour les deux (2 août 1780). — Pinelière, prêtre, 350 livres (29 août 1781). — Gravier, 400 livres (5 septembre 1781). — Deschamps, veuve Dutertre, aliénée, pension de 100 livres payée par Guénon, avocat en parlement (9 octobre 1782). — Abbé Moreau, 550 livres (13 août 1788). — Clémenceau Querqui du Gué, de Puybéliard, en Poitou, 700 livres (4 novembre 1789). — Marie-Catherine Laurenceau, veuve de Pierre-Paul Schiller, habitant de Rochefort, 550 livres (18 novembre 1790). — Girard, prêtre, aliéné (5 janvier 1791). — La Boucherie, religieux cordelier, et de Méric, religieux carme, 550 livres chacun (30 juin 1791) signé : Goguet, maire; E. Joly Drouhet, Puyrusset, J. Chaize, J.-L. Pavie, Rey, substitut du procureur de la commune. — François Brousset, 250 livres (23 mai 1793) signé : Callot, J. Lambertz, Demissy, Poupet, Seignette, Fleuriau Bellevue, T. Fromentin. — Agathe Normand, ci-devant religieuse au couvent des Hospitalières, âgée de 70 ans, 360 livres (1er août 1793). — Brichet, âgé de 14 ans, devenu aveugle au service du navire *le Prévôt*, dans un voyage à la côte de Guinée, 550 livres, pension payée par son oncle Fisel, capitaine de navire (10 octobre 1793). — Suzanne de Mazière, 72 ans, 200 livres de pension (31 octobre 1793). — etc., etc.

H. 151. (Registre.) — 181 feuillets, papier.

1780. — An III. — Affaires courantes du bureau de l'hôpital général. — Note d'une somme de 86 livres 8 sols 9 deniers pour M. de Saisy, baron d'Oulme, ancien conseiller honoraire, pour les dépens desquels les pauvres se trouvent reliquataires comme légataires universels de M. de Menou, au sujet de la mouvance du fief depuis possédé par la dame de Rampillon, demeurant à l'Hermenault (5 avril 1780). —Compte de la manufacture de bas présenté par M. Goguet (12 avril 1780). — Vente des deux métairies des Epèces et d'une petite borderie, d'une grange et de morceaux de terre y attenant (7 mai 1780). — Admission à l'hospice comme pensionnaire de mademoiselle Boisnier de la Richardière (26 août). — Administration en 1788 : Grissot de Passy, lieutenant général criminel, président; Denis de la Coste, Lardeau, Desbains, J.-L. Pavie, Le Gay, vicaire général, Regnaud.

Aumônerie d'Esnandes.

H. 152. (Portefeuille.) — 20 pièces, papier : pourries et rongées.

1448-1775. — Les titres de fondation de la vieille et de la nouvelle aumônerie d'Esnandes sont adirés. Extrait du censif de la seigneurie dressé par ordre de Louis XI, intitulé « papier terrier du bailliage du grand fief d'Aunis, appartenant au Roy, nostre Sire, selon l'arpentement et vérification qui en fut faite par Jean Godeau. » On y remarque la déclaration de l'aumônier de Nostre Dame de Vauvert en Esnandes, qui percevait le huitain des fruits sur ses tenanciers. — Il n'y est point fait mention de l'érection d'Esnandes en comté. Il passa de la maison de Vivonne dans les mains du duc de Penthièvre, puis dans celles de François Joubert, chevalier, seigneur de la Roche Barangère, de Seguin Gentils, de Louis de Sainte-Marthe et de Jean de Montberon. — L'église est sous le vocable de Saint-Martin. — L'aumônerie percevait le huitain des fruits sur tous les domaines qu'elle affermait.

Hôpital Saint-Etienne, dit des Forestières.

H. 153. (Portefeuille.) — 14 pièces, papier.

1710-1770.—La supplique adressée au roi Louis XIV par l'évêque de La Rochelle pour la confirmation de la fondation de l'hôpital Saint-Etienne, expose que « la misère fut si générale en son diocèse, après l'hiver de 1709, que la ville de La Rochelle fut remplie d'un très grand nombre de pauvres de tout sexe, lesquels étant tombés dangereusement malades, il ne se trouva point, pour les femmes et filles, d'hôpital capable de les contenir, les religieuses hospitalières de cette ville n'ayant dans leur maison qu'une petite salle, et quinze lits de fonds alors, ce qui obligea le suppliant d'engager une pieuse et charitable demoiselle de cette ville (Anne Forestier, née protestante, devenue catholique après la révocation), qui retirait chez elle des pauvres femmes et filles malades de sa paroisse, de recevoir également toutes les malades, ce qu'elle accepta avec beaucoup de zèle, et Dieu a béni ses soins charitables, de manière que, par les aumônes des personnes pieuses de cette ville, cette demoiselle s'est mise en état d'avoir vingt-six lits garnis pour l'hiver et pour l'été, dont elle espère augmenter le nombre jusqu'à trente, ayant à ce dessein fait bâtir de ses deniers une salle de cent pieds de long et

de vingt-trois de large, avec des logements convenables pour les personnes qui desservent cet hôpital. » — Cession par Charlotte Rochard aux demoiselles qui administrent l'hôpital Saint-Etienne d'une rente foncière de cinquante-six livres quatorze sols quatre deniers, au capital de quatorze cent-dix-huit livres, à elle due par son frère, avocat au présidial. — Mémoires historiques des commencements et des progrès de l'hôpital pour combattre l'opposition des religieuses hospitalières à l'établissement sollicité par l'évêque et montrer que les ressources de mademoiselle Forestier suffisent à l'entretien de l'hôpital et que les mêmes charités peuvent être continuées après sa mort. (Elle est décédée le 28 mars 1740, âgée de 67 ans, et a été inhumée dans la chapelle de Saint-Jean, au village de Lafond.) — Lettres patentes pour autoriser l'hôpital Saint-Etienne, du mois de juin 1723, registrées en parlement le 11 mars 1726, en la sénéchaussée et siège présidial le 4 mai et à l'hôtel de ville le 11 décembre 1727. — Donation de trente mille livres, par l'évêque Etienne de Champflour, audit établissement (situé dans la rue du Château — aujourd'hui Chaudrier — faisant face à la place Royale, et dans la rue du Minage, paroisses de Notre-Dame et Saint-Barthélemy.) 30 décembre 1721. — Mémoire adressé au Roi pour demander : 1° l'autorisation d'acquérir des biens immeubles pour agrandir l'hôpital Saint-Etienne, et notamment trois petites maisons enclavées dans l'enceinte des bâtiments de l'hospice, avec les projets des trois contrats d'acquisition; 2° d'accepter le legs d'un petit domaine qu'un ecclésiastique veut faire à l'hôpital « La supplique adressée au comte de Saint-Florentin sera envoyée à l'intendant pour avoir son avis. »

Aumôneries d'Aytré, Mauzé, Nuaillé, Montroy et Tasdon réunies a l'Hôpital de La Rochelle.

H. 154. (Portefeuille.) — 6 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin ; sceau pendant en cire verte.

1508-1725. — Réunion à l'hôpital de La Rochelle des aumôneries de Nuaillé, Aytré, Saint-Pierre de Mauzé, Saint-Julien de Monroy et Tasdon; par lettres patentes, en ce non compris vingt-six livres de rente foncière et onze livres quinze sols, dues par Michel Pillard à la veuve Beslayer, demeurant à Montroy, dont le curé de ladite paroisse jouira, comme il l'a ci-devant fait et ordonnant le dépôt des titres et papiers concernant les dites aumôneries et revenus en dépendant aux archives de l'ordre des chevaliers de Saint-Lazare. — Arrêt du Conseil d'État portant réunion des revenus des dites aumôneries à l'hôpital des pauvres malades réunies à l'hôpital Saint-Louis de La Rochelle (29 mars 1697). — Enregistrement des dites lettres au greffe du présidial de La Rochelle (mars 1698). — Transport par Mousnereau Berne, écuyer, seigneur de la châtellenie d'Angoulins, à Jean Rey et Jean Chausson, marchands à La Rochelle, d'une livre seize aires de marais salants à Angoulins, quatre livres six aires, d'autre part, et deux livres (Teuleron, notaire). — Transaction entre Jean de Roy, marchand de soie à La Rochelle, Jeanne Tinsot, sa femme, et les religieuses hospitalières, au sujet d'une livre quatre aires de marais salants à Angoulins, affectés à la dot de leur fille entrée en religion (19 juillet 1665). — Sentence du présidial de La Rochelle condamnant les religieuses hospitalières, comme jouissant de l'aumônerie Saint-Laurent de Nuaillé à fournir leur déclaration pour ladite aumônerie à messire Charles Le Mastin, chevalier, seigneur des baronnies de Nuaillé, châtellenie de Ferrières et autres places, brigadier des armées du Roi, colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, demeurant au château de Ferrières (1725).

Aumônerie de Maillezais.

H. 155. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 10 pièces, papier.

1676-1725. — Lettres patentes registrées au parlement de Paris, le 20 août 1677, portant réunion à l'hôpital général de l'aumône annuelle que l'aumônier de l'église cathédrale de La Rochelle était dans l'usage de faire à Maillezais. « En conséquence, Sa Majesté veut que la quan« tité de blé méture qui était ci-devant employée, par « chaque an, au pain pour ladite aumône soit réglée et « fixée par M. l'évêque de La Rochelle, ledit aumônier « appelé » (septembre 1676). — Arrêt du parlement de Paris prescrivant une information au sujet de ladite réunion et communication desdites lettres patentes à l'aumônerie (22 septembre 1676). — Réquisitoire du procureur du Roi au lieutenant général pour ladite information et ordonnance pour faire assigner les témoins (18 janvier 1677). — Procès-verbal d'information et dépositions unanimes de sept témoins concluant à la réunion en question (19 janvier 1677). — Signification à M. Bourdaille, aumônier, tant des lettres patentes que de l'arrêt à la requête de Mgr de Laval, évêque de La Rochelle, tendant à ce que ledit aumônier ait à déclarer s'il a moyen d'empêcher l'effet desdites lettres patentes (17 juillet 1677). – Consentement de M. Bourdaille à ladite réunion (20 juillet 1671). — Arrêt du parlement ordonnant l'enregistrement des lettres patentes (20 août). — Signification tant des lettres

patentes que de l'enregistrement, à M. Bourdaille, aumônier, à la requête des administrateurs, avec sommation d'y satisfaire (8 juin 1680). — Décret de monseigneur de Laval, évêque de La Rochelle, réglant la quantité de blé de ladite aumône à 700 boisseaux de méture, mesure de Fontenay ou Maillezais que ledit aumônier sera tenu de faire délivrer annuellement entre les mains du trésorier de l'hôpital, au bourg de Marans tous les ans, huit jours après la Saint-Michel, et au cas de contestation sur la qualité du blé, les parties s'en rapporteront à deux marchands audit lieu de Marans, par elles choisis à cet effet, avec faculté audit aumônier, de présenter six pauvres dudit Maillezais pour être nommés dans ledit hôpital comme les autres indigents (17 août). — Sentence du présidial de La Rochelle prescrivant que Marie Lefèvre, veuve de Nicolas Pichard Dupaty, fermière du temporel de l'aumônerie de l'église cathédrale de La Rochelle, sera tenue de délivrer aux directeurs et administrateurs, ou à ceux qui seront porteurs de leurs ordres, au lieu de Marans, la quantité de sept cents boisseaux de blé méture pour une année de l'aumône de l'aumônier dudit chapitre, échue à la Saint-Michel (1719) ou leur prix, et pour le retard la condamne aux dommages-intérêts et aux dépens de l'instance (6 septembre 1725).

Aumônerie de Marans.

H. 156. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 100 pièces, papier.

1725. — Arrêt du Conseil d'État (2 mars 1725) qui réunit à l'hôpital général de La Rochelle tous les fonds de l'hôpital ou aumônerie de Marans, et qui, en conséquence, ordonne la remise des titres et la reddition des comptes, ainsi que le payement des reliquats d'iceux. — Ordonnance de l'intendant Amelot de Chaillou pour l'exécution dudit arrêt (28 mars). — Commission sur ledit arrêt (2 mars 1725). — Signification dudit arrêt aux administrateurs de l'hôpital de Marans (16 avril 1825). — Baux de l'aumônerie, procès-verbaux d'adjudication et de réparations et pièces de procédures, comptes du fermier Troquet. — Procès verbaux d'adjudication des ouvrages pour le dessèchement des marais, mémoires et quittances. — Correspondance entre les administrateurs, les fermiers de l'aumônerie et les directeurs des intéressés dans les marais, au sujet desdites réparations et travaux d'entretien.

Aumônerie de Surgères.

H. 157. (Portefeuille.) 7 pièces, papier.

1725. — Arrêt du Conseil d'État, ordonnant que les aumônes qui ont coutume d'être faites par les Minimes de Surgères demeureront réunies à l'hôpital général de La Rochelle, auquel elles seront distribuées annuellement en un ou plusieurs termes, suivant l'évaluation qui en serait faite par M. l'intendant de La Rochelle (10 avril 1725). — Signification dudit arrêt aux Minimes de Surgères avec injonction de s'y conformer (14 mai 1725). — État des charges de la maison des Minimes de Surgères doit remettre annuellement à l'hôpital général (14 juillet 1725). — Ordonnance de l'intendant Amelot de Chaillou qui fixe à 500 livres les aumônes que les Minimes de Surgères ou leurs fermiers, en leurs acquêts doivent payer annuellement en deux termes, le 1er janvier et le 1er juillet (9 août 1725). — (Voir H, 66, 67.)

Aumônerie de Mauzé.

H. 158. (Portefeuille.) — 7 pièces, papier.

1725-1727. — Arrêt du Conseil du Roi qui ordonne la réunion des aumônes qui ont coutume d'être faites à Mauzé par les Feuillants de Poitiers à l'hôpital général de La Rochelle, auquel elles seront distribuées annuellement en un ou plusieurs termes, suivant l'évaluation qui en sera faite par M. l'intendant de La Rochelle sur les titres qui lui seront remis par lesdits religieux (10 avril 1725). — Signification dudit arrêt aux religieux Feuillants à la requête des administrateurs de l'hôpital général (17 mai 1725). — Requête présentée à l'intendant par les administrateurs de l'hôpital général tendant à l'évaluation de ladite aumône. — Ordonnances par défaut de M. Amelot de Chaillou, intendant, contre les Feuillants de Poitiers, qui fixe à douze cents livres par an, payables aux deux termes des 1er janvier et 1er juillet l'aumône en question (20 juin 1725). — Ordonnance dudit intendant contradictoire avec lesdits religieux, portant évaluation de l'aumône annuelle dont ils sont tenus à deux cents boisseaux de blé froment, bon et marchand, mesure du minage de Mauzé, payables aux deux termes des 1er avril et 1er octobre de chaque année (29 décembre 1725).— Ordonnance dudit intendant rendue sur une demande en mainlevée de saisie faite ès mains du sieur Fromentin, fermier de Saint-Pierre de la

Croix, à Mauzé, sur les religieux Feuillants de Poitiers, à la requête des administrateurs de l'hôpital général, Fromentin est débouté de sa demande et condamné à payer au receveur de l'hôpital général de La Rochelle deux cents boisseaux de froment pour l'année dernière échue le 1er avril précédent ou la somme de 480 livres pour le prix et estimation d'iceux (11 mai 1726). — Arrêt du conseil d'État rendu contradictoirement entre les administrateurs de l'hôpital général de La Rochelle et les religieux Feuillants de Poitiers, qui ordonne l'exécution de l'arrêt de réunion du 10 avril 1725 et des ordonnances de l'intendant des 29 décembre 1725 et 11 mai 1726. — Commission sur ledit arrêt (8 juillet 1727).

Aumônerie de Charron.

H. 159. (Portefeuille.) — 7 pièces, papier.

1726-1771. — Arrêt du Conseil du Roi, portant réunion à l'hôpital général de La Rochelle de l'aumône de quarante boisseaux de méture que les religieux de l'abbaye de Notre-Dame de Charron étaient dans l'usage de distribuer aux pauvres mendiants qui se présentaient à la porte de l'abbaye (9 avril 1726). — Ordonnance de M. Amelot de Chaillou, intendant de La Rochelle, pour l'exécution dudit arrêt, étant au pied d'icelui (15 juin 1726). — Ordonnance de l'intendant Bignon, aux mêmes fins (7 novembre 1726). — Arrêt du Conseil du Roi contradictoire avec les administrateurs de l'hôpital général et les abbé et religieux de l'abbaye de Charron qui, avant de faire droit sur les demandes et contestations des parties, ordonne que lesdits religieux seront tenus de représenter copie collationnée d'une transaction passée entre ledit abbé et les religieux en 1625 et autres titres qu'ils aviseront, comme aussi de justifier qu'ils ont acquitté l'aumône en question depuis 1726, et cependant ordonne l'exécution provisoire de l'arrêt de réunion de ladite aumône du 9 avril 1726 et pièces de la procédure sur laquelle est intervenu ledit arrêt du Conseil (18 mai 1771). — (La transaction entre les administrateurs de l'hôpital général, les abbé, prieur et religieux de l'abbaye de Charron est transcrite sur le registre des délibérations du bureau d'administration de l'hôpital, le 17 juillet 1771). — Les religieux s'engagent à payer, chaque année, dans le courant du mois d'août, les quarante boisseaux de blé méture, rendus à leurs frais à l'hôpital général, et quant aux quarante quatre années d'arrérages, ils s'engagent à payer à l'hôpital la somme de deux mille neuf cent-cinquante-deux livres sur laquelle il ne reste plus que celle de mille livres qu'ils acquitteront dans trois années.

Prieuré conventuel et Aumônerie de l'Hôpital neuf de Pons.

H. 160. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1214-1272. — Donation faite par Michel, abbé de Saint-Florent de Saumur, en faveur du prieuré conventuel et aumônerie de l'hôpital neuf de Pons, d'une pièce de terre contiguë audit établissement et de tous les droits qu'il avait sur icelle, ainsi que de la dîme que ledit abbé percevait sur le cimetière de l'hôpital, à la charge de payer annuellement au prieur de Saint-Vivien 29 sols de cens assignés sur les jardins situés près l'hôpital vieux de Pons et quelques autres héritages (1214). — Copie de la traduction française de la précédente donation. — Échange entre Renaud de Pons le jeune (*R. de Ponte junior*) et l'hôpital neuf. Il abandonne tous ses droits sur le moulin de Goutrolles, en farine, blé et anguilles, et toutes ses autres redevances, excepté le droit de justice criminelle (vol, meurtre, rapt). Il se réserve également douze sols de rente sur ledit moulin et l'hommage de Vullierme Renaud, et en échange, l'hôpital lui abandonne les rentes, revenus et directes qui lui étaient dus, à cause de l'hospice de Rançannes, sa part du péage de Pons, l'hommage-lige de Seguin, écuyer, le droit d'accepte à cause dudit hommage et la rente due sur la place par Vullierme de Bernolles (Berneuil) (1228). — Transaction par laquelle Gombaud, prieur de Saint-Sauveur, en l'île de Ré, se démet, en faveur de l'hôpital neuf situé au bourg de l'hôpital, d'une motte située à Fontdurand, et ce, moyennant un anniversaire (novembre 1236). — Investiture accordée par le seigneur de Berneuil à l'hôpital neuf de Pons, par suite de l'acquisition d'une partie du moulin de Gotteyrolles (Goutrolles) pour laquelle le prieur doit 5 sols d'accepte (27 mars 1247. n. s.). — Échange entre Renaud, seigneur de Pons, Geoffroy, son fils aîné, et le prieur de l'hôpital neuf, par lequel le seigneur abandonne au prieur onze livres de rente annuelle sur les moulins de Château-Renaud et, en outre, la faculté de faire moudre, sans payer aucune redevance, dans lesdits moulins et reçoit en échange les dîmes et rentes dues au prieur sur le Château-Renaud, Ransannes et autres lieux (mars 1248. n. s.). — Donation faite par Ramnulfe Jacquelin, en faveur de l'hôpital neuf, de vingt sols de rentes qui lui étaient communs avec l'hôpital sur le moulin de Goutrolle près Pons (18 mars 1260). — Baillette consentie par Hélie de Rabayne, écuyer, fils de feu

Geoffroy de Rabayne, chevalier de Pons, de bonne mémoire, en faveur du prieur de l'hôpital neuf, des héritages appelés les coutumes de la maison de « Grostouzi », au devoir de neuf quartières de froment (1270). — Testament de Johan Bourrut, bourgeois de la ville de Pons, par lequel il fait divers legs aux églises de Saint-Martin et Saint-Vivien de Pons et à l'hôpital neuf et aux aumôneries qui en dépendent (3 mars 1272. n. s.).

H. 161. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin.

1273-1288. — Vente par Machiane, veuve de Jean Baron, de Pons, en faveur du prieur et des frères de l'hôpital neuf de Pons, de trente sols de rente, assise sur le fief commun, situé dans la paroisse de Saint-Martin de Pons et sur le fief Fougerat, situé dans la paroisse de Saint-Vivien (avril 1273. V. S.). — Donation à l'hôpital neuf par Marie Reigner, épouse de Pierre Pilet, de tous ses biens (1275). — Ventes par Robert Guichard, fils d'Hélie Pierre Guichard, varlet, de la paroisse de la Jard et de Guilborge, aux prieur et religieux dudit hôpital, d'une culture et droit de domaine appelé la culture du Peyro, située dans la paroisse de la Jard, pour le prix de dix livres, au devoir de cinq quartières de froment de rente (1277); — par Hélie Geoffrant, tisserand, et autres habitants de la paroisse de Saint-Vivien, en faveur des religieux de l'hôpital neuf, des deux tiers d'un pré contigu au leur, moyennant cinq boisseaux de froment de rente annuelle (1280); — par Pierre Magnyas, aux prieur et religieux de l'hôpital neuf, de sept sols de rente sur une maison sise à Pons, avec tout domaine direct et utile, moyennant soixante sols (1281); — par Alexandra, veuve de Guillaume de Huysell (d'Usseau), chevalier, et Constantin Foulcher, chevalier, son fils, aux prieur et religieux de l'hôpital neuf de Pons, de tous ses droits sur la terre de Tochapapot et de Feugesuely (1282); — par Hélie Renaud, en faveur du prieur de l'hôpital neuf de Pons, de deux quartieres froment, mesure dudit lieu et deux sols de rente que lui doit Guillaume Jocelin, de la paroisse de Berneuil (1284); — par Pierre Grignaud et son épouse Almadis, en faveur du prieur de l'hôpital neuf de Pons, de trente sols, moins un denier, un setier froment, une quartière avoine, mesure de Pons, huit poulets, huit oboles, seize deniers et une obole, une poule et huit deniers ou un chapon ou huit deniers de rente affectée sur le lieu appelé Breuil Bozon (1285). — Promesse du prieur et des religieux de l'hôpital neuf au seigneur de Pons de lui abandonner l'hypothèque qu'ils ont de sept livres de rente sur les fiefs de Venteyac, Sorbiers, Champrond et autres lieux, au cas qu'il affecte ladite rente de sept livres sur d'autres biens situés dans la châtellenie de Pons (1287, n. s.). — Testament de Hélie d'Auribeau, par lequel il donne à l'hôpital neuf, dix livres de rente (17 août 1286). — Vente par Marie Dupuy et Guillaume Meynard, son gendre, en faveur de Ramnulfe Sarradoisne, prieur de l'hôpital neuf, de deux sols de rente affectés sur une maison qui confronte avec celle dudit acheteur (1286). — Hélie Rudel, seigneur de Pons et de Montignac, prescrit aux religieux de l'hôpital neuf la façon de perçevoir les droits qui leur sont dus au jour de foire qui se tient tous les ans auprès dudit hôpital (1287, n. s.). — Vente faite à l'hôpital neuf par Pierre Ferrand, écuyer, de Pons, de trois boisseaux de froment de rente à lui due par les enfants d'Élie de Villeneuve, à cause d'une terre sise dans le petit fief (19 avril 1286). — Gombaud Ganenes consent au legs fait par Bertrand de Veyreyre, en faveur de l'hôpital neuf, de six sols de rente, assise sur un verger situé dans la directe dudit Gombaud et cède, en outre, audit hôpital dix-huit deniers de rente qui lui sont dus par les tenanciers dudit verger (1288, n. s.).

H. 162. (Liasse.) — 12 chartes, parchemin; sceau en cire brune brisé de Philippus de Chamli, prêtre, garde-scel de Parcoul pour Philippe, roi de France.

1290-1294. — Appel fait par devant l'official de Bordeaux par Arnaud de Vassal, fondé de procuration du seigneur de Pons, Hélie Rudel de la cause pendante entre ledit seigneur et les religieux de l'hôpital neuf, au sujet du droit de patronage que le seigneur prétend avoir pour la nomination du prieur de l'hôpital (1290). — Donation par Guillaume et Pierre Richard, en faveur dudit hôpital, de tous les domaines, bois, à Champredon, Tochapapot, etc. (1298, n. s.). — Vente par Foulcher d'Usseau, écuyer, de Pons, aux prieur et religieux de l'hôpital neuf, de la quatrième partie de tout ce qui peut lui revenir sur les fiefs de Valieyre, Touchepapot, Feuges-Vielies, en vins, vendanges, volailles, oies, lods, ventes, avec tous droits utiles, directs, etc., pour le prix de cinquante livres (1290) (sceau de Ph de Chamli). — Donations audit hôpital de mottes situées au-dessus du pré Pobet par Guillaume Galabard (1292); — par Pierre de Ferrière, varlet, de la ville de Pons, en faveur du prieur et des religieux, de cinq quartières de froment de rente à La Jard (1292). — Vidimus de ladite donation (1293, n. s.). — Vente par Lambert de Sainte-Foy à Giraud de Sainte-Foy de la part qu'il avait dans la dîme de Sainte-Foy, moyennant trente quartières de froment de rente, sur lesquelles ledit Giraud sera tenu de payer onze livres aux religieux de l'hôpital neuf de Pons

(1293). — Donation par Foucauld du Bois, en faveur dudit hôpital d'un boisseau et demi de froment (1294). — Vente audit établissement par Alexandra, veuve de Guillaume d'Usseau, écuyer, de la huitième partie de ses fiefs (1294). — Cessions par Guillaume Vital, en faveur de l'hôpital neuf de tous les droits qu'il avait sur un pré situé paroisse de Colombiers et sur les terres, vignes, etc., que tiennent dudit hôpital Arsende Barcle et Guillaume Dugon, de la paroisse Saint-Martin de Pons (1294); — par Benoist d'Usseau (Huissel), aux religieux de l'hôpital, de trente boisseaux de froment de rente qui lui sont dus dans la paroisse de Saint-Surin de Palayne, jusqu'à final payement de 95 quartières de froment qui lui avaient été léguées (1294). — Fyne, épouse de Jean de Lande, chevalier de Montendre, donne à l'hôpital neuf toute la rente qu'elle a sur la paroisse de Saint-Hilaire du Bois pour 30 sols de rente légués par sa fille audit hôpital pour un anniversaire perpétuel (1294). — Vente par Pierre de Ceresis de Montbron de tout ce qu'il possède dans le fief de Valières (1294).

H. 163. (Liasse.) — 8 chartes, parchemin.

1293-1299. — Donation par Giraud et Hélies Bonneau frères et leurs deux sœurs, en faveur de l'hôpital, d'une motte de terre sise dans la directe dudit hôpital fief de Valières (1293). — Ytier Alard reconnaît que sa défunte cousine, fille de P. Valières et d'A. Alard, a donné à perpétuité à P. Ouzeau, frère de l'hôpital neuf, la tierce partie qu'elle avait par indivis avec lui de tous les héritages que la mère dudit Ytier possédait dans les Vallières et Mazerolles, paroisse de Saint-Vivien (terres, vignes, bois), etc., au devoir de trois boisseaux froment de rente que ledit Ytier promet payer annuellement audit P. Ouzeau, ainsi qu'un bon chapon (Geoffroy, archidiacre de Saintonge, 1295). — Donation à l'hôpital par Foulcaud Le Chantre et Marie, sa femme, de tous leurs biens (1296). — Reconnaissance, en faveur des prieur et religieux, d'un herbergement ou ménil avec ses appartenances situé à Coudenac, qui a longtemps appartenu à Élie de Rabayne, au devoir de douze quartières trois boisseaux froment de rente par Constantin Chavaux, clerc de Pons, et Marie, sa femme (1296 ou 1297). — Vente faite à l'hôpital, par Pierre Bergier et sa femme, de deux sols de rente assignés sur divers héritages et maisons de la ville de Pons (1297). — Donation par Raymond de Jarnac, chevalier, de Pons, en faveur de l'hôpital, d'un quart de la dîme de la paroisse de Saint-Quentin, avec l'hommage et les lods et ventes à lui dus pour raison de ladite dîme indivisément avec Ostence le Prévot, clerc et Pierre Vigier, varlet (scellé originairement du sceau de Guy, évêque de Saintes) (1298). — Pension viagère accordée par les religieux à Pierre Endrade « physicus de Ponte », des 50 sols de rente que leur devaient Arsende Quentin, Pierre Alard, Arnaud Quentin de Chanteloup, Vivien Florentin et Pierre Meynard, de la paroisse de Mérignac (1298). — Vente par Constantin Chavans et sa femme de 5 quartiers de rente, mesure de Pons, affectés sur les tiers de la dîme de Puygrigneux en Pérignac, à eux appartenant par indivis avec Pierre Richard (11 avril 1299).

H. 164. (Liasse.) — 11 chartes, sur parchemin (texte latin); sceau de la sénéchaussée.

1300-1312. — Résiliation du contrat de ferme passé entre le prieur de l'hôpital neuf de Pons et Hélie Rufus (Roux), de la paroisse Saint-Vivien, du moulin à eau appelé le moulin neuf, situé sur la Seugue (Attribué à 1367, à cause du sceau de Seguin, archidiacre de Saintonge) (1367). — Donation en faveur de l'hôpital neuf, par Constantin Chauveau et sa femme, de leur part de la dîme de Puygrigneux, paroisse de Pérignac, qu'ils tiennent par indivis avec Pierre Richard et autres (1300). — Dénombrement fourni en faveur de l'hôpital neuf, par Pierre Richard et sa femme, de la dîme de Puygrigneux, paroisse de Pérignac, qu'ils tiennent par indivis avec l'abbé de Saint-Jean-d'Angely et autres. En raison de cette dîme, ils doivent à l'hôpital 10 quartières de froment, 10 quartières de fèves, 10 quartières de méture et 10 quartières d'avoine de rente (mesure de Pons) (1300). — Donation de 5 sols de rente dus par Yvonet Raoul, Breton, peaussier, sur une maison près Saint-Vivien, par Béatrix de Pons, dame du Puy de Saint-Georges de Cubillac à l'hôpital neuf (28 mars 1352). — Donation audit hôpital par Guillaume Daugeac, clerc, de 18 quartières 1/2 de froment et 4 sous 6 deniers de rente sur des terres, bois et mottes situés dans la dîmerie de l'Ile, qui est sous la maison de Robert de Pons, ladite rente est payable par Guillaume Brunet, de la paroisse Saint-Martin de Pons (1302). — Vente de 30 sous de rente par Marguerite, fille de Kalon, seigneur de Berneuil, en faveur des prieur et religieux de l'hôpital neuf (1304). — Investiture consentie par Pierre Champanes, prieur de l'hôpital neuf en faveur de Guillaume Ruffy (Roux), de Saint-Vivien, pour un bois par lui acquis de Benoît Robert et autres, situé dans la mouvance dudit hôpital, paroisse de Tanzac (1306). — Vente par Pierre de Gombaud, varlet (*valetus*), de la paroisse de Saint-Vivien de Pons, à Élie de Giraud, de sa 8e partie par indivis du bois de Loujar, au devoir de 2 quartières de froment de rente (1306).

— Bail à cens consenti par le prieur de l'hôpital neuf en faveur de Mignard, Gasteuil, clerc, d'une pièce de terre située en la paroisse d'Echebrune, au devoir de deux boisseaux froment (Bernard, archidiacre de Saintonge) (1309). — Vente par Guillaume Hugon, de la paroisse de Saint-Seurin de Palayne, aux religieux de l'hôpital neuf, de 3 sous 4 deniers de rente affectée sur un pré, paroisse de Montils, et donation par ledit Hugon, aux religieux, de 20 deniers de rente, à la charge de célébrer annuellement un anniversaire pour le repos de son âme (1312). — Transaction passée entre le prieur et les frères de l'hôpital neuf, d'une part, et le prieur du prieuré de Pérignac, portant que le prieur touchera annuellement à perpétuité toute la dîme du vin et de la vendange de la vigne que tient Mosnier le jeune, du village de Puigrigneux, paroisse de Pérignac, de même que toute la dîme du vin et de la vendange des vignes anciennes, nouvelles et de celles que l'on plantera à l'avenir dans les villages de Sainte-Foy et de Puygrigneux et dans tout le territoire de Pérignac, le village des Gons, etc., etc., et si ladite vigne est tombée en friche, elle sera réduite en blé et le blé retournera aux prieur et frères de l'hôpital neuf (1312).

H. 165. (Liasse.) — 17 chartes, parchemin; sceau brisé de Thibaud, évêque de Saintes.

1315-1327. — Investiture accordée par Geoffroy de Rabayne, varlet de Pons, aux religieux de l'hôpital neuf, pour 9 quartières et un boisseau comble froment de rente, à lui donnée par Meynard, et affectés sur des héritages sis en la paroisse de Montils (1315). — Vente par les prieur et religieux de l'hôpital neuf, à Arnaud Bodet, de la paroisse Saint-Genis, de toutes les agrières qu'ils avaient autour dudit bourg de Saint-Genis, et d'une terre appartenant autrefois à Guillaume Bernard, avec le droit pour ledit Bodet de percevoir, au nom du prieur, les droits de vente et entrée sur les dits lieux; il lui en est réservé le dixième et il devra rapporter les neuf autres parties au couvent, à peine de 15 sols d'amende (1316). — Bail à cens consenti par le prieur et les frères de l'hôpital neuf, en faveur d'Hélie Prévost, de la paroisse d'Échebrune, de divers biens situés en ladite paroisse, au devoir de 9 quartieres et un demi-boisseau froment, mesure de Pons (Bernard, archidiacre de Saintonge), (1316). — Baillette de bois, terres et domaines, au dedans et aux environs de l'Ile au devoir de 23 quartières de froment de rente, par le prieur et les religieux de l'hôpital neuf, à Pierre et Hélie Constantin et à Guillaume Amanieu, frères (1317). — Vente faite par Guillaume de Bren et sa femme Pétronille, de Saint-Martin de Pons, à Pierre Guillaume, clerc, pour 60 sols de rente, dont 5 assignés à l'hôpital neuf (1318). — Donation faite aux pauvres de l'hôpital neuf, par Pierre Bastit, clerc, de tous ses biens, meubles et immeubles (Arnaud, archidiacre de Saintonge) (1317). — Vente par Hélie de Joubert, à l'hôpital neuf, de 2 boisseaux de froment et de 12 deniers de rente affectés sur les biens du vendeur (1319). — Donation à l'hôpital, de tous ses biens par Arnaud et Arsende sa femme, de Saint-Vivien, de Pons (1319). — Acquisition pour l'hôpital neuf de 3 quartières de froment payables annuellement à la fête de Saint-Vivien, par Hélie Sergent, Guillaume Gastel, du lieu de Chasseuil, paroisse d'Échebrune, pour le prix de 6 livres, mercredi après l'octave de l'Annonciation 1318-1321 (*Qua die Johannes Furnerii, clericus juratus noster premissa audivit, sed morte preventus, ea perficere non potuit*). — Transaction passée entre Pierre Gombaud, chevalier, de la ville de Pons, et les religieux de l'hôpital neuf, au sujet de vignes, terres, près, marais et mottes de la mouvance de l'arrière fief dudit Gombaud : les religieux conviennent de payer 6 deniers de rente sur ladite motte, et réservent la promesse de rente sur les autres domaines, dès que Gombaud aura justifié de ses droits sur ses héritages (1322). — Vente à Pierre de la Croix, frère de l'hôpital neuf, par Hélie Constantin, de la paroisse de Saint-Vivien, de 2 quartières de froment de rente, assises sur tous les biens dudit Constantin (1321 ou 1322). — Fondation d'une chapellenie par Pierre Fournier, clerc, qui donne à l'hôpital neuf 48 sols de rente et 42 quartières et demie de froment, que lui payaient divers particuliers de Courcoury, etc., etc. (1321). — Ventes à l'hôpital neuf : par Étienne Brun, pour 40 sols d'une quartière de froment, mesure de Pons, affectée sur tous les biens de Pierre Adémar, habitant à Ardennes (1326); — par Aymar de Pons, de 5 quartières de méture de rente, affectée sur une partie du moulin de Gotteyrolles (1327). — Transaction entre le prieur de l'hopital neuf, et Arsende de Faucher, veuve de maître Faucher, Élie et Raymond de Faucher, par laquelle ceux-ci s'obligent à payer 40 livres de rente annuellement au prieur (1327). — Assignation de 55 sols de rente, en faveur du prieuré et couvent de l'hôpital neuf, sur trois maisons sises en la ville de Pons; maître Hélie Foulcher, clerc, docteur ès lois; Hélie Bertrand, bourgeois de Pons, fondé de procuration de Pétronille Foulcher, fille de feu maître Raymond Foulcher, bourgeois de Pons; Pierre Batphale, demeurant à Pons et religieuses personnes, frère Constantin Lambert, et Pierre Bassignolle, frères de l'hôpital neuf (charte latine du 8 mai 1320).

H. 166. (Liasse.) — 17 chartes, parchemin (texte latin); sceau en cire rouge, faces Saint-Pierre et Saint-Paul, revers A. (de l'archidiacre Bernard.)

1328-1337. — Donation, aux prieur et religieux de l'hôpital neuf, par Pierre, fils de Jean Picard, de tous ses biens présents et à venir (1328). — Arrentement par Arsende Fabrice, veuve de Guillaume Fabre, en faveur d'Hélie Rosse, de la ville de Pons, de trois pièces de terre situées au Peyrot des Chartres, dont l'une est sise dans la mouvance de l'hôpital neuf, au devoir de 6 quartières froment, mesure de Pons, dont le preneur doit payer un boisseau et 3 sols de rente, au prieur dudit hôpital (1329). — Donation à l'hôpital neuf, par Guillaume dit de Cognac, et sa femme, Marie Benoîte, de la paroisse de Saint-Quentin, de tous leurs biens (1329). — Ventes audit hôpital : par Raymond de Pierre Brune, varlet, de 38 setiers 14 boisseaux froment, 18 rases avoine de rente, affectées sur Breuil-Bozon et autres héritages en la paroisse de Saint-Genis (1330), (Arnaud, archidiacre de Saintonge) ; — par Bernard Ferchaut, de la paroisse de Biron, d'une quartière froment de rente, affectée sur tous ses biens, moyennant 40 sols tournois (1332); — par Foulcher Davit et Marie de Trillia, son épouse, de la paroisse de Saint-Quentin, près Ransannes, à Arnaud Gaucelin de 2 quartières de froment, mesure de Pons, à prendre sur tous leurs biens présents et à venir, pour le prix de 4 livres 16 sols, ladite rente portable à l'hôpital par le vendeur (1330); — par Guillaume Alard, de 10 boisseaux de froment, mesure de Pons, et 10 sols de rente annuelle, affectée sur tous ses biens, pour le prix et somme de 12 livres (1331). — Donation faite à l'hôpital neuf, par Geoffroy de Rabayne, écuyer, seigneur de Pisany, de 20 sols de rente à lui dus sur la boîte de Pons (1333 N. S.) — Vente par Hélie Garre à Guillaume Guy, et Pierre Fournier, de 5 boisseaux froment, affectés sur une maison sise dans la directe du prieur de l'hôpital (1333 N. S.) — Donation à l'hôpital neuf, par Pierre de Mohels (1333). — Vente à Arnaud Joceim, frère de l'hôpital neuf, de Pons, par Élie Adhémar de Valières, de 3 boisseaux froment de rente, pour le prix de 30 sols tournois (1333) (Arnaud, archidiacre de Saintonge). — Cession à l'hôpital neuf de 50 sols de rente sur un maine situé à Saint-Genis (1334). — Vente à l'hôpital neuf, par Pierre et Robert Hélie, frères, de la paroisse de Belluire, des agrières qui lui étaient dues à Breuil-Bozon (1334). — Legs à l'hôpital neuf, par Élie Gombeau, de 6 quartières de froment (mesure de Pons), à prendre sur tous ses biens (1335). — Reconnaissance au profit de l'hôpital neuf, par Élie Boniay, de Flayac, fils de feu Guillaume Boniay, de maisons, prés, terres, bois et autres domaines, au devoir de 3 quartières de froment de rente (1336 V. S.) — Vente à Guillaume Oggier dit de Saintes, prieur de l'hôpital neuf, par Pierre de Bremond, chevalier, du bourg de Jazennes, de tous ses droits sur le fief de Champrond de la Giffardrie, consistant en rentes et agrières (1353). — Bail à cens par le prieur de l'hôpital neuf, à Pierre Ramnulfe, d'une pièce de terre située paroisse de Montils, au lieu appelé Averton, dans la directe du seigneur de Montlieu, au devoir de 10 boisseaux de rente (1338 n. s.)

H. 167. (Liasse.) — 13 chartes sur parchemin (texte latin); 3 sceaux en cire rouge de Bernard, archidiacre de Saintonge.

1341-1346. — Transaction entre Hélie prieur de l'hôpital neuf et Hélie Amalvin, par laquelle celui-ci s'oblige de payer audit prieur 40 quartières froment (mesure de Pons), 6 boisseaux de froment, pour la confrérie de Saint-Nicolas, célébrée en l'église Saint-Martin, pour ledit hôpital, et 6 chapons de rente, affectés sur ses biens de l'Isle, près Pons (1341 v. s). — Transaction entre Hélie prieur et les religieux de l'hôpital neuf, et Elie Girard de Carrière, habitant Saint-Jacques de Pons, archiprêtre d'Archiac, par laquelle ils lui abandonnent 18 rases d'avoine, 14 boisseaux de froment et 38 sols de rente, qu'ils percevaient dans l'aire de la paroisse de Saint-Genis (24 janvier 1343). — Vente à l'hôpital neuf, par Guillaume d'Abzac, varlet de Tugeras, de 16 quartières froment de rente (mesure de Pons) affectées sur les biens du vendeur (22 septembre 1343). — Assignation faite par Ramnulfe du Fief, curé de la paroisse de Saint-Crépin, de 40 quartières froment de rente, autrefois léguées par Guillaume du Fief, pour la dotation d'une chapellenie par lui fondée dans l'hôpital neuf (1344). — Vente à l'hôpital neuf, par Pierre Clari, de 6 quartières de froment et 18 quartières de métures (mesure de Pons), sises sur les moulins de Goute-rolles, pour la somme de 36 livres tournois (5 janvier 1345); — Donations audit hôpital : par plusieurs habitants des paroisses de Saint-Palais et de Saint-Quentin, d'un bois taillis situé près le maine dudit hôpital, au Gros-Tozin. (1345) ; — par Adélaïde Pezune et Arsende Vanelle, d'un petit bois taillis appelé Gros-Tozin, touchant au bois de l'hôpital (1345); — par Arnaud et Pierre Veyssend, de tous leurs droits sur la portion du bois située près le Mayne-Gros de l'hôpital (1345). — Ventes audit hôpital : par Pierre Renaud, d'une quartière froment affectée sur une maison située au lieu appelé la Grande-Roche (1345);

— par Hélye Aymer et son épouse, de la paroisse de Chassac, d'une quartière froment de rente (mesure de Pons), affectée sur tous leurs biens (1346); — par Robert Allard, de la paroisse de Saint-Quentin, de 2 boisseaux froment de rente, assignés sur une vigne située en la paroisse Saint-Quentin, au lieu du Breuil (1346); — par Adémar, de 15 quartières de méture de rente, affectée sur le moulin de Goutterolles (1346); — par Geoffroy Allard et son épouse, de la moitié et de la huitième partie d'un bois situé dans la paroisse de Saint-Martin, pour 100 livres tournois (1346. Mardi avant l'Ascension.)

H. 168. (Liasse.) — 18 chartes, parchemin; sceaux de Gaillard, évêque de Saintes, l'archidiaconé vacant, et du prieur Pierre de Gaston.

1350-1468. — Vente à l'hôpital neuf, par Martin Seguin, de 5 quartières de froment, affectées sur tous les biens du vendeur (1350). — Reconnaissance en faveur dudit hôpital : de 3 boisseaux froment, par Rampnulphe Fabri (Jean, archidiacre de Saintonge) (1351); — de 2 sols 6 deniers de rente, par Arnauld Regnier, sur une maison située sous le château du seigneur de Pons (1351); — d'une vigne située dans la dîmerie de l'hôpital, au devoir de 5 sols de rente vendus 60 sols par Robert Joubert, tisserand, et Pétronille, son épouse, de la paroisse de Saint-Vivien, en faveur de Constantin Lambert, prêtre et frère de l'hospice neuf (1351). — Donation à l'hospice neuf, par Rampnulphe Pelet, de 12 quartières froment de rente, affectées sur tous ses biens, sis en la paroisse de Colombiers (1352). — Transaction entre Pierre Fabre, prieur, les religieux de l'hôpital neuf et Marguerite de Ferrière, par laquelle celle-ci se démet, moyennant 24 florins, de tous ses droits sur une partie du moulin de Goutterolles, légué audit hospice et situé paroisse Saint-Vivien. (*Gualhardus*, évêque de Saintes occupant l'archidiaconé vacant) (1354). — Baillette par le prieur et les religieux de l'hospice, en faveur de Gracien de Labarde, d'une maison et verger situés dans la paroisse Saint-Vivien, et proche la porte de Saint-Vivien, au devoir de 4 livres 5 sols de rente. (Vendredi après la fête de Saint-Luc 1357). — Baillette d'une maison sise en la rue Saint-Jacques, paroisse Saint-Vivien, pour 1,359 deniers et un chapon, et d'un bois pour 7 sols 6 deniers, d'une vigne pour 1 boisseau de froment comble et d'une motte pour 2 sols, par l'hôpital neuf, à Guillaume Audouin, marchand, de la paroisse de Saint-Vivien (1468 n. s.). — Charte française, scellée du sceau du prieur Pierre de Gaston, un religieux agenouillé lavant les pieds d'un pauvre.) — Transaction entre le seigneur de Rabayne et le prieur de l'hospice neuf, audit Rabayne, en échange du petit fief de Rabayne, situé en la paroisse d'Avis, à la réserve de lui payer deux gros blancs tournois à muance de prieur (1359). — Investiture accordée par Ponce de Jarnac, écuyer, en faveur des religieux de l'hôpital neuf, de 10 quartières froment, 10 rases avoine et 20 sols de rente, acquise par lesdits religieux, de Robert de la Motte (Le texte de la charte n'indique pas sur quels héritages est affectée la rente) (1351). — Vente par Gombaud de Balanzac, chevalier, seigneur de Chadenac, à l'hôpital neuf de Pons, de 6 quartières froment de rente (mesure de Pons) dues audit chevalier, par l'hôpital, pour raison des héritages abandonnés audit hôpital (Gilles, archidiacre de Saintonge, Arnauld Baronnel, prieur de l'hôpital. 1359). — Legs d'un pré dit pré du moulin de Constance, par Hugues, de Pons, à l'hôpital neuf (1359). — Foulcher de Cristeuil, prêtre, religieux de l'hôpital vieux de Pons, assigne sur tous ses biens 2 boisseaux froment de rente, au profit de l'hôpital neuf (1360). — Dénombrement de tous les biens en la mouvance de l'évêché de Saintes, rendu au seigneur, évêque de Saintes, par Pierre Fabre, prieur de l'hôpital neuf de Pons, sous l'hommage plein d'une paire de gants de la valeur de 5 sols, à changement de seigneur et de vassal (*vidimus*, janvier 1428, Guillaume, archidiacre de Saintonge, Bernard, évêque de Saintes) (1364). — Vente par Aimeri Bocha de Javarzac, écuyer, aux prieur et religieux de l'hôpital neuf, de 10 sols de rente annuelle sur une maison, paroisse Saint-Vivien, pour le prix de 100 sols (1363). — Assignation par Pierre Vigier, varlet, de onze livres de rente données à l'hôpital par Setzina Ferrande, dame [de Hormac? épouse de Geoffroi Jordain, chevalier, sur le moulin de Margarence (1362). — Assignation sur les moulins de Margarence par Setzina Ferrande, épouse de Geoffroi Jordain, chevalier, de onze livres de rente données à l'hôpital neuf pour l'entretien d'une chapellenie. (1362?) (La charte, distraite de l'église de Mons, près Mirambeau, à laquelle elle avait été primitivement attribuée, est très détériorée.

H. 169. (Liasse.) — 16 chartes, parchemin ; sceau de Seguin, archidiacre de Saintonge et de Renaud (*Reginaldus*), de Pons.

1366-1378. — Bail à cens, consenti par Pierre Fabre, prieur, et les religieux de l'hôpital neuf, en faveur de Foulcaud Chat, d'un maine avec ses appartenances situé dans la mouvance de l'hôpital, paroisse de Saint-Vivien, au devoir de 4 quartières de froment (mesure de Pons) (Égidius, archidiacre de Saintonge) (1366). — Arrentement d'une maison à Saint-Vivien, au devoir de 35 sols, par le prieur de l'hôpital neuf à Guillaume Goyn et sa femme (Seguin,

archidiacre de Saintonge) (1367). — Transaction passée entre Raymond de Bonnefont et Almadis Fabrice, par laquelle celle-ci reconnaît devoir audit de Bonnefont 15 sols de rente, plus 10 sols à l'hôpital vieux et 5 sols à l'hôpital neuf sur une maison située au marché de la ville de Pons dans la mouvance desdits hôpitaux (1368). — Acensement d'une maison sise en la ville de Pons, par les religieux de l'hôpital neuf à Ademard de Maynard, au devoir de 20 sols (1368). — Baillette par les prieur et religieux de l'hôpital neuf à Guillaume Mauvilain, boucher, d'une maison dans l'île de Pons au devoir de vingt-quatre sols de cens (1368). — Vente aux prieurs et religieux de l'hôpital neuf, par Guibert Bremond, varlet, seigneur de Jazennes, de 10 boisseaux froment et de 10 sols de rente que les religieux lui devaient à cause de quelques fiefs situés dans la paroisse d'Échebrune, ainsi que le quart des fruits, argent, chapon de rente et chauffage qu'il prenait sur le quart appartenant auxdits religieux au maine des Essards, paroisse de Jazennes, moyennant le prix de 30 livres (1369). — Baillette d'une maison et d'un maine situés à Pons, au devoir de 28 sols de rente par le prieur de l'hôpital neuf, au profit de Ramnulfe Boeré (1369). — Baillettes : d'une maison sise à Pons, près le portail, par les prieur et religieux de l'hôpital neuf, à Jean Branchin et à sa femme, au devoir annuel de 52 sols, dont 50 sols à l'hôpital et 2 sols à Élie Foucault, bourgeois de Pons (1372) ; — d'un hôtel avec un verger situés dans la rue Saint-Jacques, par le prieur à Nicolas de Queyquem et autres de la paroisse Saint-Martin de Pons, au devoir de 6 livres 3 sols 8 deniers de rente et acensement par les preneurs à Jancien Houmont et à sa femme, aux mêmes clauses et conditions. (Le contre-sceau de l'archidiacre Seguin n'est pas visible) (1372). — Arrentement d'une maison sise rue Saint-Jacques, au devoir de 6 livres 3 sols 8 deniers, par le prieur, à divers particuliers de la ville de Pons (1372. Vidimus; acte 1367). — Arrentement d'une maison, paroisse Saint-Vivien, à Jean Guischard et sa femme, au devoir de 4 sols et une poule (1373). — Transaction entre le prieur Guillaume Ramnulfe et Arsendis, son épouse, paroisse Saint-Vivien, par laquelle lesdits conjoints, pour les arrérages qu'ils doivent auxdits religieux, leur cèdent un hôtel et maine avec toutes les appartenances, situés dans la paroisse Saint-Vivien, pour le prix de 81 livres 10 sols et 3 quartières de froment qu'ils confessent avoir reçu desdits religieux pour droit d'entrée d'iceux, au devoir de 12 deniers de rente (14 février 1373). — Transaction entre le prieur et Pierre Pelipart, par laquelle il paraît qu'Arsende, épouse de maître Jean Anglée, avait léguée auxdits religieux 20 sols de rente sur une maison sise en la rue Fruchelière de Pons, sur laquelle rente ils ne payeront dorénavant que 16 livres (1373). — Vente par Pierre Seguin, à l'hôpital neuf de 10 sols de rente qui lui doivent divers particuliers sur une maison sise paroisse Saint-Vivien (1375). — Baillette consentie par le prieur, en faveur de Guillaume Vital, d'un hôtel situé dans les îles de ladite ville, proche la Grande-Charrerie, au devoir de 30 sols de rente (1376). — Donation à l'hôpital neuf, par Jean Colot et sa femme, en faveur d'Arnaud Colot, leurs fils, religieux de l'hôpital, de 6 marcs d'argent ou de la tierce partie de leurs biens, à l'option de leurs héritiers (1378). — Déclaration par divers particuliers des fonds qu'ils tiennent en la mouvance de la seigneurie de Sarlac, appartenant aux seigneurs de la Ferrière (1378).

H. 170. (Liasse.) — 17 chartes, parchemin; sceau de Pierre, archidiacre de Saintonge.

1382-1398. — Assignation de 11 livres de rente à raison d'une chapelle, sur les moulins de Margarences situés sur la Seugne. paroisse Saint-Vivien, en faveur du prieur et des religieux de l'hôpital neuf (Pierre, archidiacre de Saintonge. Vidimus relatant un acte fait par Egidius, archidiacre) (1382). — Assignation de 11 livres de rente. en faveur du prieur et des religieux de l'hôpital neuf, à raison de la desserte d'une chapelle transférée de l'église de Saint-Martin, près Mirambeau, dans celle de l'hôpital neuf. (Vidimus relatant un acte de Bernard, évêque de Saintes, 1380) (1386). — Échange entre Constantin Lambert, prieur de l'hôpital, et Arnaud Laboret, de rentes affectées sur des maisons situées en la ville de Pons et mention d'autres rentes dues au prieur de Saint-Vivien et au seigneur de Roussillon (1386). — Mainlevée d'une maison et d'un maine sis derrière icelle, en la rue Fruchelière (1387). — Bail à cens aux religieux de l'hôpital neuf, consenti par les religieux des hôpitaux vieux et neuf, en faveur de Pierre-Michel-Élie Pélipart, d'une maison avec ses appartenances, située rue de la Fruchelière, au devoir de 44 sols (1388). — Transaction entre le prieur et divers particuliers de la paroisse Saint-Vivien, au sujet de rentes assises sur une maison et un maine situés en la paroisse Saint-Vivien (*actum in assisia nostra Reginaldi domini de Ponte*) (1390). — Droit d'agrières dû à l'hôpital neuf sur certaines terres situées en la paroisse de Clyon (1391). — Déclaration concernant les nouvelles acquisitions de l'hôpital neuf, fournie par le prieur à Giles Raffin, secrétaire de Mgr de Berry et commissaire royal, sur le fait des finances des nouveaux acquêts, en la sénéchaussée de Saintonge, tant par le clergé que par les roturiers (acte en langue vulgaire) (1392). — Convention, en vertu de laquelle Constantin Lambert, prieur, modère en faveur de Geoffroy Renaud, de

Saint-Palais, une rente annuelle de 2 quartières de froment et la réduit à une seule, en considération de sa mauvaise situation (Pierre, archidiacre de Saintonge) (1394). — Baillette d'une maison et ses dépendances situées dans la ville de Pons, au devoir de 15 sols de rente, par le prieur, au profit de Pierre Ferrasse (vendredi après la fête de Saint-Grégoire 1394). — Accord entre les prieur et religieux de l'hôpital neuf et Foucault de Villeneuve, par lequel les religieux consentent que ledit Foucault leur paye à l'avenir seulement 22 sols et demi, une quartière et demi-boisseau de froment (mesure de Pons), deux journées de fauche et deux poules de rente annuelle et perpétuelle, au lieu des anciens devoirs auxquels ils étaient ci-devant tenus pour les héritages qu'ils possédaient dans la mouvance desdits religieux, modération motivée par l'infertilité de ces fonds (1395). — Baillette par le prieur d'une maison située à Saint-Vivien de Pons, moyennant 30 sols (1397). — Acensement par le prieur à Bertrand Dupuy, boucher, au devoir de 2 sols 6 deniers de la maison neuve située à Chartres près Pons (1397). — Donation à l'hôpital neuf par maître Pierre Portier, avocat de la ville de Pons, d'une maison et d'un verger sis rue du Colombier, paroisse Saint-Vivien (1398).

H. 171. (Registre.) — 69 feuillets, parchemin. — Initiales bleues et rouges.

XVe siècle. — Censif du prieuré conventuel et aumônerie de l'hôpital neuf de Pons. — *Census in nativitate Domini : Hic intitulatur Census minimorum hospitalis novi de Ponte in festo natalis Domini et in aliis festis subsequentibus per anni circulum et proximo Sancti Genesii. — Helyas Bertrandi et Gaufridus Lopigner, omnes isti debent solvere XL et VIIJ solidos* (suivent deux annotations d'une écriture cursive plus récente). Principaux censitaires : *Gaufridus Rufus de Corbernart. — Hylaria de Latrelyat — Bernardus de Chanpayngnoles. — Seguinus Écudiers. — Ramnulphus Johannis de Byrone. — Familia Johannis Maleti de Echabrones. — Guillelmus de Fonte Sancti Rycherii.* — Prieur de Marignac. — *R. de Ponte de Richemunt et domini Guillelmi de Huyssello et fratrum et militum et domini Guillelmi de Ponte, militis fratres Guillelmi et Helye de Bernolio. — Helyas de Villa nova. — Guillelmus Meynardi. — Gyraudus de Chancac. — Helyas* comte de Javarzac. — *Helyas Samuel, laborator. — Petrus Gontiers.* — Abbé de Madion. — *Gaufridus de Ponte. — Guillelmus de Ponte. — Guillelmus Gardra, miles. — Guillelmus de la Mota, miles. — A. de Moiniac,* bourgeois de Pons. — Noms de lieux : *Machapchava* (Machecou). — *Tenzac* (Tanzac). — *Jazenes* (Jazennes). — *Javarzach* (Javrezac). — *S. Q. de Rancanes* (Saint-Quantin de Rançannes). — *Champagnoles* (Champagnolles). — *Boys* (Bois). — *Avis* (Avy). *Byrone* (Biron). — *Echabrones* (Échebrune). — *Chadenach* (Chadenac). — *Jarnac in Campania* (Jarnac-Champagne). — *Germygnac* (Germignac). — *Perygnac* (Pérignac). — *Boniallo* (Bonneuil). — *Lajarn* (La Jard). — *Bernolio* (Berneuil). — *Belloria* (Belluire). — *Sancti Severini de Clarabisa* (Saint-Seurin de Clerbize). — *Mazerolles* (Mazerolles). — *Montilz* (Montils). — *Sancto Leodegario* (Saint-Léger). — *Marignac* (Marignac). — *Chancac* (Chansac). — *Javarzac* (Javrezac). — *Vilars* (Vilars). — *Beloyra* (Belluire). — *Pregulyac* (Préguillac). — *S. G. de Vibraco* (Saint-Germain de Vibrac). — Moulin de Mirabelle. — Moulin de la Chartres.

H. 172. (Rôle.) — Parchemin, 2 mètres 50 centimètres.

1324-1727. — Déclaration et information des biens et rentes nobles et roturières possédés par les prieur et religieux de l'hôpital neuf, faites devant le sénéchal de Saintes, commissaire royal, pour l'amortissement des biens par eux acquis. Arnauld (*Arnaldus*), archidicare de Saintonge et Thibaud (*Theobaldus*), évêque de Saintes.

H. 173. (Rôle.) — 1 parchemin, 1 mètre.

1346. — Extrait du Censif de l'hôpital neuf, indiquant les revenus de cet établissement.

H. 174. (Rôle.) — 1 parchemin.

1379. — Extrait du Censif.

H. 175. (Rôle.) — 1 parchemin.

1381. — Extrait du Censif.

H. 176. (Rôle.) — 1 parchemin ; 1 pièce, papier.

1465. — Déclaration faite au seigneur de Plassac par le prieur de l'hôpital neuf de Pons, des biens qu'il possède dans le ressort de ladite châtellenie. — « C'est le papier censif des rentes nobles, directes et foncières dues annuellement à la seigneurie d'Asnières, acquise de Seunac. »

H. 177. (Liasse.) — 14 chartes, parchemin.

1400-1417. — Concession à fief par le prieur, à Jean Charlopin, d'une pièce de terre sise à la Lempnia, au devoir de 2 sols de rente annuelle (Pierre, archidiacre de Saintonge) (1401). — Arrentement de deux maines, avec leurs dépendances, situés aux Valiers, au devoir de 10 boisseaux de froment, une rase d'avoine, 5 sols et 2 chevreaux. — Fondation, par testament de Pierre Itier de Berbezille, d'une chapelle à laquelle il attribue 10 livres de rente sur ses revenus à Cognac. Cette chapelle sera desservie dans l'église de l'hôpital neuf et collation en sera faite au prieur. — Transaction entre le prieur de l'hôpital, Robert et Guillaume Allard, de la paroisse de Tanzac, par laquelle le prieur réduit à 2 boisseaux de rente annuelle la quartière de froment qui lui était due. — Baillette d'une maison, située rue de la Fruchelière, au devoir de 4 livres de rente, par le prieur, en faveur de Machiot Mahareborg (1402). — Transaction entre le prieur et Pierre Portier, de la ville de Pons, au sujet de l'assiette de 10 livres de rente, donnée à l'hôpital pour la fondation d'une chapelle en l'église de l'hôpital par maître Pierre Portier, avocat, frère du contractant; ledit Portier assigne 12 livres de rente, à la charge par les religieux de dire 3 messes par semaine pour le repos de l'âme de son frère (1403) — Pierre Ferrasse, religieux de l'hôpital vieux, est déchargé de 7 sols de rente qu'il payait sur deux maisons situées en la paroisse Saint-Martin (1403). — Vidimus d'un arrentement fait par le prieur de l'hôpital, du chemin de Mirambeau, en faveur d'Arnaud, médecin, de deux pièces de vignes situées à Puichalière, au devoir d'un quartier froment (mesure de Mirambeau) et deux sols (1404). — Baillette du prieur de l'hôpital neuf qui, conjointement avec Pétronille de Jarnac, de la paroisse de Saint-Léger, diminue les rentes que leur devait Guillaume Souvignant, de la paroisse de Tanzac, pour un maine, qui venait des Patars, d'un bois et terres y joignant, le maine de Faynot, la vigne de Malz et le maine de Benoît Sauvignant, pour lesquels il ne doit payer que 2 boisseaux froment de rente et 5 sols du maine de Faynol, deux boisseaux froment et 5 sols de rente pour le maine Patars, 12 deniers de rente pour la vigne, 1 rase d'avoine de rente et trois apports aussi de rente, terme de Saint-Vivien, moitié à l'hôpital et moitié à ladite de Jarnac (19 mai 1408) (premier document français du chartrier). — Certificat du garde du scel, Gualhard Chondais, au sujet d'une rente assignée sur un hôtel situé au carrefour du château de Pons et donnée par le testament de messire Guillaume Boucher et de son épouse aux prieur et religieux de l'hôpital neuf de Pons, pour faire un service solennel annuel (1411). — Échange entre noble Martial Martin, prieur, Martin et Perrot Nicolas père et fils, par lequel lesdits Nicolas donnent au prieur un hôtel avec ses appartenances, situé près la porte Peltroux, et ledit prieur donne en contre-échange audit Nicolas toute la rente qu'il avait sur un hôtel situé près l'hôtel ci-dessus, venelle entre deux, sur lequel il serait tenu de payer audit prieur 12 deniers de rente (Pierre Faure, chastelain de Pons, garde du scel royal) (1413). — Vidimus de l'archidiacre de Saintonge, attestant que par leur testament messire Guillaume de Boulhier et son épouse donnent aux prieur et frères de l'hôpital neuf de Pons 15 sols de rente, assignés sur l'hôtel qui appartenait autrefois à maître Constantin Lambert, situé dans la ville de Pons, au carrefour du château, à la charge d'un service solennel tous les ans (1417). — Baillette par laquelle les prieur et religieux de l'hôpital neuf donnent à fief nouveau, à Jean Gribel, une maison joignant d'un bout au cimetière de l'église, d'autre côté au four du seigneur et 12 rangs ou environ de vignes situés au fief de Larteau, au devoir de 30 sols de rente annuelle et perpétuelle payables à Noël (1417).

H. 178. (Liasse.) — 14 chartes, parchemin (langue vulgaire.)

1426-1449. — Testament de messire Arnaud Tholot, prêtre, religieux de l'hôpital neuf, par lequel il donne audit hôpital diverses rentes et héritages, et fonde, à l'autel Saint-Eutrope de l'église de cet hôpital, une stipendie, pour la desserte de laquelle les religieux sont tenus de dire chaque semaine trois messes (1426) — Baillette consentie par le prieur, en faveur de Jean Bastart, d'un hôtel avec ses appartenances situé rue Bladière, au devoir de 20 sols tournois de rente; « Pierre Faure, bourgeois de Pons, garde-scel pour très noble et puissant seigneur monseigneur de La Trémoïlle, tuteur de noble et puissant monseigneur de Pons, son nepveu » (1428). — Baillette par le prieur : de 18 sols de rente sur une maison située à Saint-Vivien à Arnaud François, marchand (Michel Hervé, notaire royal), en faveur d'Héliot Giraut, paroisse Saint-Vivien, d'un verger ou maine en la seigneurie de l'hôpital, au devoir de 10 sols, plus d'une pièce de terre au devoir de 5 sols de rente (1435). — Arrentement par l'hôpital de 5 sols de rente sur une maison et jardin sur la rue qui va de Saint-Vivien au moulin de la Tour. Cette maison devait une rente à la confrérie de Saint-Nicolas établie à Saint-Martin et au chapelain d'une chapellenie constituée par messire Pierre du Vivier et la dîme du jardin était réservée (1435) — Lettres royales accordées par Char-

les VII, roi de France, aux prieur et religieux de l'hôpital neuf de Pons sur l'appel par eux interjeté d'une sentence du sénéchal de Saintes qui portait atteinte au droit de l'hôpital sur la rivière (1436). — Baillette consentie par les prieur et religieux en faveur de Clémens, d'une maison située rue Fillacière, au devoir de 20 sols tournois de rente (1436).—Le prieur donne à fief nouveau, à Guimard Simon de Pons, 2 journaux de pré (dont la situation n'est pas indiquée), au devoir de 2 sols 6 deniers tournois payables annuellement à la Saint-Jean-Baptiste (1446). — Le receveur de Pons est obligé de payer au prieur de l'hôpital, à cause de son prieuré, 11 livres tournois de rente due sur les moulins de Château-Renaud, dont ledit receveur touchait les profits depuis longtemps, sans payer de rente au prieur (1447). — Baillette d'héritages par le prieur à Bernard Faure, laboureur, au devoir de 5 sols de rente, du domaine sis en la paroisse Saint-Vivien (1449). — Transaction portant affranchissement et remise entre Jean Bertrand, seigneur de Pons, et les prieur et religieux de l'hôpital neuf, par laquelle ledit seigneur remet aux religieux toutes les agrières qu'il percevait sur les fiefs de Tugeras et de la Laignie, et généralement sur toutes les ferres dudit hôpital, à la charge de faire célébrer, le 1er lundi de carême de chaque année ou le lendemain, un anniversaire de 3 messes avec vigiles de 3 leçons et de le faire savoir audit seigneur ou aux siens et de payer annuellement 5 sols moins 3 mailles de rente, chaque fête de Saint-Michel, pour des terres situées dans la paroisse Saint-Martin, plus 8 deniers de rente audit terme pour des terres tenues par l'hôpital neuf de Vigier-Bucher, situées en ladite seigneurie (1449).

H. 179. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1454-1459. — Baillette, par le prieur, de deux fiefs du Châtenet près Saint-Quentin, au devoir de 2 quartières de froment et 2 quartières d'avoine à Pasquier Ardoin, laboureur, demeurant à Rançannes, paroisse de Saint-Quentin (Guillaume Guibert, notaire) (1454). — Vidimus d'une baillette du 9 avril 1455, par les prieur et religieux à Arnaud Réat, habitant du bourg et paroisse de Saint-Genis, d'une maison et verger sis dans ledit bourg, d'une motte de 2 journaux de terre, au lieu dit la Fousse de Deffaits, au devoir de 7 sols 6 deniers tournois et une géline de rente, plus de 4 journaux de terre assis près ledit bourg, 17 seillons appelés le Rochelard, au devoir de 3 boisseaux froment de rente. — Lettres royales accordées par Charles VII, roi de France, aux prieur et religieux, contre Guillaume de Pons, Bérengier, refusant de payer audit hôpital une livre tournois de rente affectée sur les moulins de Château-Renaud par Geoffroy de Pons (1450). — Copie informe d'un bail à cens consenti par les prieur et religieux à Guillaume Mercier, d'une maison au lieu dit Courant, de 9 journaux de terre à l'entour de ladite maison et d'un pré contenant la journée de 2 faucheurs, au devoir de 3 quartières de froment (mesure de Pons) de rente annuelle et perpétuelle au terme de Saint-Michel (1455). — Transaction entre noble homme Henry de Corbon, écuyer, seigneur de Saint-Légier, et les religieux de l'hôpital neuf, au sujet de la fondation d'une chapellenie de 5 messes par semaine par les prédécesseurs dudit Corbon (1455). — Baillettes par le prieur : à Arnaud Roussenon, charpentier, d'un hôtel et d'un verger sis au bourg de Saint-Vivien, au devoir de 24 sols tournois de rente (double de la charte précédente, 1455); — à Pierre Lémoleau, du bourg de Saint-Vivien, située audit bourg, avec un petit appentis derrière, au devoir de 27 sols 6 deniers de rente (1457); — au profit de Guillaume Ravayre, du maine appelé Pierre David, avec 8 journaux de terre situés en la paroisse Saint-Palais, seigneurie dudit hôpital, plus de 4 mottes sises en la paroisse Saint-Vivien, au devoir de 2 quartières froment et un chapon (1458). — Donation par noble homme Henry de Corbon, écuyer, seigneur de Saint-Légier, en faveur des prieur et religieux de l'hôpital neuf, de tout le droit et seigneurie qu'il a sur une maison située paroisse Saint-Martin, rue Saint-Jacques, au devoir d'un anniversaire de 2 messes (1459). — Acensement par les prieur et religieux à Jean Tiez, dit l'Hermite, marchand de Pons, d'un hôtel (austel ou houstel) « à feste » assis et situé en la rue Saint-Jacques de ladite ville de Pons, pour 60 sols tournois de rente annuelle (copie de la baillette précédente sur papier timbré (1459).

H. 180. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 5 pièces, papier, 2 sceaux.

1461-1469. — Bail à cens consenti par les prieur et religieux de l'hôpital neuf, en faveur de Thomery et Boulineau, d'un mazureau appelé le maine Penot, avec 10 journaux de terre, situés dans la paroisse de Bois, seigneurie dudit hôpital, au devoir de 2 quartières de froment, 110 sols et 1 géline de rente. — Dénombrement rendu par les prieur et religieux de l'hôpital neuf au révérendissime évêque de Saintes, au devoir d'une paire de gants de la valeur de 5 sols, à muance de seigneur et de vassal (*vidimus* en 1629 d'une charte de 1462). — Baillette par les prieur et religieux en faveur de Thérot Michau, marchand de la paroisse Saint-Vivien, d'uue maison, verger, etc. (1462). — Bail à fief fait, sous la seigneurie

de messire Henri d'Albret, sire de Pons, par les prieur et religieux, d'une maison assise à Diconche, avec ses dépendances, à Pierre Bourdeau, laboureur, au devoir de 25 sols tournois et 2 chapons de rente annuelle (1462). — Baillettes, par les prieur et religieux : en faveur de Jean Couillau, Pierre Chardavoine, demeurant à Jarlac, paroisse de Montils, d'une pièce de bois contenant 3 quartiers ou environ, située en la paroisse Saint-Sever, au devoir de 12 sols tournois et 3 chapons; — en faveur de Jean Jamart et Jean Thier, de mottes en ruines et en désert, situées au-dessous de Fontdurand, plus d'une pointe ou recoin aussi en désert, au devoir pour le tout de 25 sols tournois de rente (1er septembre 1462) : (sceau établi aux contrats de la ville et châtellenie de Pons pour haut et puissant monseigneur de Pons, sceau de l'hôpital neuf) ; — de 20 sols de rente, sur une maison à Saint-Vivien, rue Saint-Jacques, en faveur de Guillem Odouyn, fournier, demeurant au bourg de Saint-Vivien, au devoir de 20 sols tournois (1462). — Baux à cens par les prieur et religieux : en faveur de Lolin Micheau, fournier, habitant de la paroisse Saint-Vivien, d'un pré situé à Fontdurand, au devoir de 12 sols (1463) ; — d'une maison et d'un verger situés rue de Paradours, au devoir de 21 sols 6 deniers (la charte étant déchirée ou rongée dans toute sa longueur, le nom du bailleur manque) (1464). — Baillettes par les prieur et religieux : en faveur de Penot Thorin et Louise La Brete, veuve de Jean Thorin, d'une maison et maine avec ses appartenances situées en la paroisse de Jazennes, au devoir d'un boisseau froment et de 18 deniers tournois de rente, d'un transsin de bois, situé en la paroisse de Jazennes, au bois de la Touche, au devoir de 18 deniers de rente, plus d'une pièce de terre assise en ladite paroisse contenant 5 journaux de bois et landes, au devoir de 2 sols 6 deniers de rente et le tiers d'un autre maine dit aux Farraus, au devoir de 26 boisseaux froment et 16 deniers de rente (1464) ; — en faveur de Guillaume Guibert et Pierre Texier, de 3 mottes contiguës situées sur la rivière de Chartres et Jolysabe, au devoir de 5 sols tournois (1465). — Transaction entre le prieur de l'hôpital neuf et le prieur de Saint-Genis, par laquelle ce dernier s'oblige de payer audit hôpital 20 sols de rente sur le fief de Chausmard, contenant 30 journaux de terre et 6 quartières de pré, à deux termes, 10 sols à Noël et 10 sols à la Saint-Jean-Baptiste (1467). — Baillettes par les prieur et religieux : en faveur de Guillaume de Lacourt, prêtre, d'une maison située au bourg d'Échebrune avec 8 journaux de terre et 2 journaux de pré, au devoir de 4 quartières froment, 10 sols tournois et 2 chapons de rente (1467) ; — au profit de Guillaume Ravaud, laboureur, d'une maison et 8 journaux de terre appelés le maine David, paroisse de Saint-Palais, plus d'un journal en la prairie des Essartières, au devoir de 2 quartières de froment et un chapon, de 20 journaux de terre près le Fourchaud, paroisse de Saint-Palais, au devoir de 9 quartières de froment, de divers héritages au carrefour des Grosses-Vaches pour 2 chapons de cens et le terrage, de 2 journaux de terres et de bois pour un chapon de cens, soit ensemble 5 quartières de froment et 4 chapons (1467); — à Jean Geoffroy, de Pérignac, d'héritages près la croix Ozannière, au devoir de 2 boisseaux froment de rente noble (1467) ; — d'une pièce de terre aux Chartres, au devoir d'un boisseau froment de rente (1469). — Arrentement par le prieur et les religieux, en faveur de Jean Marennier, de la paroisse d'Avies, d'un maine et tènement avec dépendances en ladite paroisse au lieu de Chassaignes, au devoir de 6 boisseaux froment (mesure de Cozes), de 15 sols et 2 poules, le tout portable audit Chassaignes (1469).

HÔPITAL VIEIL DE PONS.

H. 181. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1470-1479. — Acensements par le prieur : à Etienne Brunau, laboureur, d'un chai et de divers héritages situés en la paroisse d'Echebrune, an devoir d'une quartière froment, d'une quartière avoine et de 2 gélines (1471); — à Micheau, de 3 maisons, dont 2 avec verger et d'une chambre situées rue Saint-Jacques de Pons, au devoir de 36 sols (1471).—Baillettes par le prieur : à Thérot Micheau, de Saint-Vivien de Pons, de domaines sis à Saint-Vivien, au devoir de 16 sols tournois de rente (1473); — à Jean Micheau, d'une pièce de vigne et d'un morceau de terre, pour 11 sols de rente (1473) ; — à Perrot Trachem, laboureur, de la paroisse Saint-Léger, d'une pièce de pré en la paroisse de Colombiers, prairie de Nodebaud, au devoir de 5 sols et 2 chapons (1475); — à Colas Chevallier, de 6 journaux de terre en Briboson, au devoir de 5 boisseaux de froment et 3 sols 4 deniers (1475); — à Guyard Favereau, d'une vigne située au bourg de Saint-Vivien au devoir annuel de 5 sols (1476); — à Janot Brun, laboureur, demeurant à Figiers, paroisse d'Echebrunes, de 1/2 journal de terre sise au lieu de Pixani, au devoir de 3 sols (1476) ; — à Stinot Brun, de 1/2 journal de terre situé à Pixani, au devoir de 3 sols payables à la Saint-Michel (1476); — à Guiart Favereau, marchand, demeurant au bourg Saint-Vivien de Pons, d'une pièce de terre en chasnasses et landes, au devoir de 8 sols tournois de rente (1477). — Déguerpissement d'une pièce de terre en désert, par Jeanne Sextière,

veuve de Jean Foucauld, et baillette à fief nouveau par le prieur à messire Guillaume Rullet, prêtre, au devoir de 5 sols tournois de rente annuelle et perpétuelle payables à la Saint-Michel (1477). — Copie de baillette par très noble et très puissant seigneur Gui, seigneur de Pons, vicomte de Thurenne, seigneur des îles d'Oleron, Marennes, Arvert, Brouage, Hiers, Plassac et le Viroul, des villes et châteaux de Royan et Mornac, à André Dupont, de Saint-Hilaire du Bois, d'une pièce de terre en ruine située en la paroisse de Saint-Hilaire; d'une autre pièce de terre en bois et buissons située à la combe de la Clavelière, au devoir d'une quartière froment, de 30 sols tournois et de 2 chapons (1479). — Transaction entre le prieur de l'hôpital neuf et celui de Pérignac, par laquelle il est accordé à celui de Pérignac toutes les dîmes qui pourraient appartenir au prieur de l'hôpital neuf sur les villages de Sainte-Foy, des Gons et de Puygrigneux. Le prieur de Pérignac payera à celui de l'hôpital neuf 40 quartières froment, une pipe d'avoine et 4 moutons, et pour les petites dîmes 20 aunes de toile une fois payées, et chacun de ses successeurs à muance de prieur, 10 aunes de toile une fois payées. — Arrentement du bois de Fougerat, pour 8 boisseaux d'avoine de rente annuelle, par Jean Chauveau, laboureur à Fougerat, paroisse Saint-Vivien de Pons, à Jehan Chenu, marchand (1479.)

H. 182. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin.

1480-1497. — Baillettes : par les prieur et religieux de l'hôpital neuf, à François et Julien Paris, frères, demeurant en la paroisse Saint-Palais de Phiolans, d'une maison et maine appelés les Brousses, situés en la paroisse de Saint-Palais, seigneurie dudit hôpital, contenant 12 journaux de terre ou environ, au devoir de 7 sols tournois, 6 boisseaux froment, 1 quartière avoine et 2 chapons de rente (1488); — par « le prieur du prieuré conventuel et « aumosnerie de l'ospital neuf hors les murs de la ville de « Pons et les prêtres, frères et religieux dudit hospital « assemblés en le chapitre au son de la campanne, traictans « des négoces et affaires dudit couvent », à Jean Couturier, habitant de ladite ville de Pons, d'une pièce de vigne assise au Colombier, appelé le maine Manot-Chut, au devoir de 5 sols tournois de rente (1487). — Acensement par le prieur et les religieux de l'hôpital neuf à Etienne Bourdin et Jeanne Besonne, sa femme, d'une maison et héritage dit le maine Penot, situé dans la paroisse de Boys, au devoir de 3 quartières froment, 2 quartières avoine (mesure de Pons), 12 sols 6 deniers et 3 chapons (1487). — Baillette par le prieur à Simon Huguet, bachelier ès droit à Jonzac, d'un maine et héritage situé en la paroisse de Saint-Gervais de Jonzac, au devoir de 15 sols tournois et 2 chapons de rente (1483). — Baux à cens par le prieur à Guillaume Drahounet, laboureur, d'une pièce de terre en la seigneurie des Gons, au devoir d'une quartière d'avoine et d'une géline (1482). — Baillette par le prieur d'une maison et de divers morceaux de terre au bourg d'Echebrune, pour 4 quartières de froment et un pré en la paroisse de Mortiers, près Chadenac, pour 10 sols et 2 chapons (1482). — Transaction entre messire Jean de Saint-Moris, prieur de l'hôpital neuf, et frère Jean Vibrac, religieux dudit hôpital et curé de la paroisse Saint-Hilaire du Bois, par laquelle Vibrac reconnaît que la cure de Saint-Hilaire est dépendante dudit hôpital et que ledit prieur a droit de prendre les deux tiers des dîmes des grains croissant dans la paroisse (1482). — Baillettes par le prieur : à Pierre Soulart, laboureur, demeurant à Beluire, de 5 journaux de terre sis en la paroisse Saint-Palais près Beluire, au devoir de 10 sols tournois, une quartière avoine et un chapon de rente (1489); — à Étienne Marteau, boucher de Pons, d'une maison sise en la rue et sur la place de ladite ville, au devoir de 35 sols tournois et une bonne pièce de bœuf de rente (1480). — Acensement par le prieur de l'hôpital, à Barthélemy Petit, d'un journal de terre situé près Pons, au devoir de 5 sols (1480). — Baillettes par le prieur : à Thomas Maynard, laboureur, en la paroisse de Saint-Vivien de Pons, d'une pièce de terre sise en ladite paroisse près les couldres dudit hôpital, au devoir d'une quartière de froment, 2 sols 6 deniers tournois et 2 gélines de rente (1481); — à Maurice et Jean Blanchier frères, et à Jean Bertin, demeurant à Saint-Seurin de Clerbize, d'une pièce de terre, 120 journaux situés dans le fief de Bribozon, au devoir de 10 boisseaux froment, 6 boisseaux avoine, 20 sols, 2 chapons et 1 livre de cire (1494). — Donation à l'hôpital neuf par Jean Patris, laboureur à Gotterolles, de tous ses biens (1495). — Noble homme Chardon de Rabayne, écuyer, donne à fief à Héliot Savarit, Colas et Étienne Doussous, laboureurs de Saint-Quentin, plusieurs maines, maisons et bois situés à Saint-Quentin et formant 13 pièces (fief du Chastenet), au devoir de 30 sols, 2 quartières de froment, 4 boisseaux d'avoine et 6 chapons (1497). — Bail à fief par le prieur à Thomas Maynard, laboureur de Saint-Vivien, d'une pièce de terre près les Couldrays, au devoir annuel d'une quartière de froment (mesure de Pons), 2 sols 6 deniers tournois et 2 gélines payables à la fête de Saint-Michel, une journée d'homme entre les fêtes de Toussaint et Noël ; Thomas s'engage, en outre, à faire bâtir dans 4 années deux travers de maisons couvertes de tuiles et entourées de murailles (1497.)

H. 183. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin.

1500-1515. — Sentence qui condamne Jean Hanneau et Pierre Faure, de Pons, à payer les lods et ventes d'une pièce de terre ou vigne située dans le fief dudit hôpital ou en faire la revente aux prieur et compagnons dudit hôpital; Odet de Pons, licencié en lois, juge ordinaire de la ville et châtellenie de Pons, pour très noble et puissant seigneur, monseigneur dudit lieu, vicomte de Thurenne (1514). — Statuts ou lettre de privilèges par François, seigneur de Pons, vicomte de Thurenne, pour les maîtres bouchers par lequel il paraît que le nombre des bouchers est fixé à 16, tant pour la ville que pour les fauxbourgs de Pons et qu'ils sont obligés de payer chacun au seigneur de Pons 40 sols en argent, 2 chapons et un quartier de mouton, signé : François de Pons (6 avril 1510); — Baillettes par le prieur de l'hôpital neuf : à Mathurin Roullet, de 2 journaux de terre situés dans la seigneurie dudit hôpital, au devoir de 5 sols tournois, 1/2 livre de cire et 2 chapons (1514); — à messire Roux, curé de Saint-Hilaire du Bois, du moulin de Saint-Hilaire avec ses appartenances; au devoir de 8 quartières de froment (1517). — Dénombrement fourni par Pierre Dutillet, prieur de l'hôpital neuf, tant pour lui que pour les autres religieux, à messire François de Soderinis, évêque de Saintes, à l'hommage plein de... de la valeur de quinze sols, à muance de seigneur et de vassal, au devoir de 23 quartières de froment de rente (1515). — Vente par Jeanne Joubert, veuve de Nicolas Robert, à Mathurin Roullet, de 7 journaux de terre joignant au chemin qui conduit de Saint-Jacques à Goteiroles et d'autre au chemin qui longe le moulin neuf vers la rivière, au devoir de 2 boisseaux froment de rente payables à l'hôpital neuf (1515).

H. 184. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1520-1554. — Baillette par le prieur et les religieux de l'hôpital neuf, à Robert Fougerat, d'une maison rue Bladière, moyennant 25 sols de rente annuelle, dont ledit Fougerat pourra amortir 12 sols 6 deniers (1521). — Vente au prieur par Colas Pichenneau et Perrine Peronne, sa femme, pour l'augmentation de la chapelle Saint-Maurice, d'une quartière de froment (mesure de Pons) de rente annuelle et perpétuelle, payable chaque fête de Saint-Vivien (1521). — Vente par Jacques Freneau à Jean Baudet d'une pièce de terre située dans la paroisse d'Echebrune et tenue à rente de l'hôpital neuf (1523). — Acte du notaire Vautrin établissant que Saint-Sauveur dépendait en 1523 de la paroisse du château de Pons (ruinée en 1574) (1524). — Baillette consentie par Antoinette de Pons à Jean Luneau d'un banc et d'une place sous la halle de Pons, au devoir de 20 sols, deux chapons et un quartier de mouton de rente annuelle payable à Noël, et il a été en outre convenu que si ledit Luneau vient à décéder sans héritiers mâles, ladite dame de Pons pourra retirer ledit banc et place pour en disposer selon sa volonté (1525). — Appel comme d'abus de la juridiction du Pin sur les habitants de la seigneurie des Ayres, Saint-Genis et autres appartenant à l'hôpital neuf (1528). — Vente par Pierre Chemin et sa femme, de la paroisse d'Echebrune, en faveur du sieur Liot Chemin l'aîné, de Saint-Saturnin de Sarvais, de tous leurs droits sur une terre partie en pré, partie en terre labourable, au lieu de Mortiers (paroisse de Chadenac), dont la rente est payable à l'hôpital neuf (1527). — Baillette par le prieur, du moulin de Saint-Hilaire du Bois, à Me Robin Michau, curé dudit lieu (1534). — Sentence du sénéchal de Pons en faveur de l'hôpital neuf par laquelle Colas Dubreuil est condamné à déguerpir une maison et mazureau (5 mai 1529). — Sentence du sénéchal de Saintes maintenant le prieur dans le droit de percevoir annuellement, par forme de pension, la quantité de quarante quartières froment et une pipe d'avoine (mesure de Pons) dans l'aire décimaire du lieu des Gons, 4 moutons d'un an et, à chaque mutation de seigneur, 10 aunes de toile (1534). — Copie informe d'un arrêt du parlement de Bordeaux ordonnant une saisie des revenus de l'hôpital neuf sur lesquels le prieur prendra une certaine somme et le surplus sera employé à l'entretien de ceux qui font le service divin et soignent les pauvres (1550). — Acte par lequel Jean Corbineau, Jean Quantin et autres reconnaissent devoir à messire Jacques Arrouhet, curé de Charente, 15 boisseaux de froment d'arrérages, pour raison d'un pré situé sous le bourg de Pérignac, et promettent de continuer à lui payer la vente d'un boisseau 1/2 de froment (mesure de Pons), portable à l'hôpital neuf (1553). — Sentence du sénéchal de Saintes maintenant le prieur en possession de prendre annuellement sur les revenus du prieuré de Pérignac 40 quartières de froment, 13 quartières d'avoine et 4 moutons de pension annuelle, et pièces de procédure se rattachant à cette décision (1553).

H. 185. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1561-1599. — Baillette à Jean Pelletier, par le prieur, du fief Chastenet et le Trau, en Saint-Quentin (1561). —

Copie de plusieurs déclarations par maître Jean Bernard, notaire royal, commissaire nommé par le sénéchal de Saintonge, à la requête de haut et puissant Antoine, sire de Pons, chevalier des ordres du Roi. On y trouve mentionnées les enceintes de la ville et des faubourgs et les tours défendant chaque pont (1561). — Vente par Antoinette de la Barthe, veuve de Gabriel de Saint-Miris, à Nicolas Robin, d'une maison avec ses dépendances, située rue Saint-Jacques (Saint-Vivien), soumise à une rente de 22 sols à la seigneurie de Rochane et 7 sols 6 deniers à l'hôpital neuf (1576). — Arrentement par le prieur, de 5 journaux de terre, paroisse Saint-Vivien, appelés l'Enclos de feu Gros-Jean, au devoir noble foncier et direct envers l'hôpital neuf de 20 sols annuellement (1578). — Vente par Bertrand et Zacharie Bourdaulx, laboureurs, habitants de Jazennes, en faveur de Jean Courperon, du bourg de Villars, d'une pièce de pré sise en la rivière de Gironde, dont les lods et ventes sont payables à la seigneurie de l'hôpital (1579). — Acensement par madame de Pons à Jean Tixier d'une place sous la halle de la Poissonnerie, au devoir de 5 sols de rente annuelle, sans y comprendre le droit à percevoir sur les jours de marchés (1592). — Hommage rendu à Antoinette, dame de Pons, marquise de Maignelais, par frère Michel Niollet, prieur de Saint-Vivien, d'un coq vif pour son fief ; avec une consulte faite à la requête de Michel Violliot, prieur de Saint-Vivien, établissant que ledit prieur doit rendre cet hommage tous les lundis de Pâques (1597). — Certificats des marchands qui ont assisté durant six mois aux distributions de pain faites aux aumônes générales de l'hospice de Pons, établissant que ces distributions se sont élevées à 449 quartières 3 boisseaux méture (1597). — Requête du prieur pour se faire rembourser les mestures distribuées par dessus l'état de madame de Pons (1597). — État du receveur des hospices vieux et neuf de la ville de Pons (1597). — Comptes rendus des aumônes et de l'hospitalité exercées envers les pauvres, par les économes de l'hôpital neuf (1598). — Déclaration à madame Antoinette de Pons par Anselme Tizan, marchand, des lieux qu'il tient hors la porte et joignant les murs et boulevard de Saint-Vivien de Pons, et par Simon et Louis Trouvé frères. — Baillette par noble homme messire Bonnard, prieur de Saint-Vivien de Pons, à la collation de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, à Augustin Choynin, marchand, demeurant à Antigny-le-Tillac en Touraine, de deux pièces de pré dites les Pallus, pour 3 livres de rente, un boisseau d'avoine, un chapon, une poule et 6 deniers de cens (1566).

H. 186. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1607-1632. — Baillette par Jullien Sesbron à Hélie Sesbron, laboureur, du quart d'une maison et d'un four, le tout situé à Vallières (fief de l'hôpital neuf), et du quart d'un bois taillis situé à la Grollière (fief du seigneur de Mazerolles) (1627). — Échange entre Jean et Élie Sesbron d'une maison sise au village de Vallières, quereux, jardin, etc. (fief de l'hôpital neuf) (1625). — Procuration donnée à maître Norry pour la reddition des comptes de l'hôpital neuf, par messire Apollo d'Albret, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, abbé des abbayes de Fontaine-Daniel et la Reulle, à présent à Paris, logé rue Tire-Chappe, enseigne du *Soleil d'Or*, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois (1622). — Vente par Étienne Foulchier à Mathurin Giraud d'un lopin de terre situé dans la paroisse Saint-Vivien (agrière de l'hôpital neuf) (1619). — Concession à l'hôpital neuf par M. de Lanchère de 4 journaux 50 carreaux de bois taillis pour 4 services solennels le lendemain des 4 fêtes annuelles (1614). — Arrentement d'un carreau 1/2 de jardin situé à Vallières, châtellenie de Pons, fief de l'hôpital neuf, par Jacques Landrault à Antoine Lecort (1613). — Quittance d'Antoinette, dame de Pons, de la redevance d'un coq vif due par le prieur de Saint-Vivien sur les domaines qu'il possède dans la seigneurie de Pons ; signée « Anthoynette de Pons » (1614). — Appointements du commissaire député de la Chambre établie par le Roi pour la réformation générale des hôpitaux et maladreries de France, qui, nonobstant l'opposition du procureur fiscal de Pons et son appel, décide qu'il sera procédé aux enchères des revenus des hôpitaux vieux et nouveau de Pons, avec injonction au procureur de représenter les titres de fondation (1607). — Présentation et nomination faite par monseigneur d'Albret, prieur de l'hôpital neuf de Pons, à l'évêque de Saintes, de maître Jean Rostoland, clerc tonsuré du diocèse de Tarbes, à l'église paroissiale de Saint-Jean de l'hôpital de la Grandvaux près Jonzac, pour que ce prélat accorde des provisions audit Rostoland pour ladite église.

H. 187. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1634-1657. — Baillettes par le prieur de l'hôpital neuf : à Pierre Corniller, meunier du moulin de Marjollance, de 74 carreaux de terre en asjons, situés dans le vieux fief de l'hôpital, au devoir de 4 sols tournois de rente noble annuelle, et concession d'un nouveau fief audit Corniller,

de 36 carreaux de terre en asjons, joignant les précédentes, au devoir de 2 sols tournois de rente noble (1657); — à Jacques Besson, pour 44 sols de rente noble, de 6 carreaux de terre situés près le domaine de l'hôpital en Saint-Vivien (1657); — à Jacques Besson, marchand, et à Mathurin Drillon, du faubourg de Saint-Vivien, de 2 journaux de terre en friche situés près le bois des pauvres de l'hôpital, au devoir de 10 sols tournois de rente (monseigneur d'Albret, prieur) (1657): — à Étienne Morel, tailleur d'habits, d'un domaine à Mongerny, pour un boisseau 3 setiers froment et 18 sols argent (François Amanieu d'Albret, prieur) (1657); — à Mathurin Braud, de 4 carreaux 1/4 terres situées au Caston, pour 40 sols de rente noble (1657); — à Antoine Mesnard, de 4 carreaux 1/3 terres situées au Coston, pour 40 sols de rente (1657); — à Étienne Terrien, de 2 journaux 70 carreaux terre pour 8 sols de rente noble et 15 sols (1657); — de 4 carreaux 1/3 terre au Caston, et de 4 autres carreaux avec jardin pour 4 livres de rente noble à Jean Guillon (1657). — Demande par le prieur de 3 livres 2 sols 1 denier de rente due par les propriétaires des moulins appelés de Mirambeau, situés en la paroisse Saint-Vivien de Pons, et sentence du juge de Pons condamnant les propriétaires des moulins au payement de la rente, et appel au présidial de Saintes, dont la sentence manque au dossier (1647). — Baillette par messire Jacques le Vasseur, prêtre prieur de l'hôpital neuf, à Estienne Pichet, escardeur, demeurant au village des Mesnards, paroisse de Mazerolles, de deux pièces de terres vagues et désertes au fief des Croix de Font-Lizotte au droit d'agrière et de complant des fruits (28 décembre 1642); Morer, notaire apostolique. — Présentation de messire Henri Pichon, clerc tonsuré, à l'illustrissime et révérendissime évêque de Saintes, pour la chapelle de Saint-Sauveur au château de Pons, signée Henri d'Albret. — Vidimus d'une baillette par le prieur à Penot Tallet, de Saint-Seurin de Clerbize, du pré Rouffet, contenant cinq journaux sis en la seigneurie de Fléac, au devoir de cinq sols de rente. — Provisions accordées par Charles de Cerzay, doyen du chapitre de Saintes et vicaire général, à maître Jean Larce, prêtre du diocèse d'Auch, pour la vicairerie perpétuelle de l'hôpital neuf, sur la présentation du prieur (1637). — Baillette par le prieur, au devoir de 6 boisseaux froment, 6 boisseaux avoine, 4 chapons et 40 sols argent et 2 boisseaux froment, une poule, 10 sols argent (mesure de Jonzac), à Jean Marchay, praticien, et Collas Dupont, laboureur de Saint-Simon-de-Bordes, pour divers domaines et héritages, paroisse Saint-Simon-de-Bordes (1635). — Requête au parlement concernant les redevances à l'hôpital neuf sur la cure de Saint-Hilaire-du-Bois (1634). — Nomination par le prieur de Jacques Levasseur, clerc, sous-diacre du diocèse d'Amiens, auquel les provisions ont été accordées pour l'église paroissiale de Saint-Jean de l'hôpital de la Grand-Vau (signée: François Amanieu d'Albret). — Fondation de la chapelle Saint-André (5 octobre 1636). — Ordonnance de messire Jacques Raoul, évêque de Saintes, concernant une somme de 243 livres due par le prieur de Saint-Vivien. — Quittance de ladite somme donnée à messire François Mossion, prêtre curé de Saint-Vivien de Pons, au nom de messire Sené, docteur en théologie, aumônier de l'évêque de Saintes, fondé de procuration de messire Arnout Amelin, conseiller et aumônier du Roi, prieur de Saint-Vivien de Pons, par Jean Bonnaudeau, Charles Acquart et Simon Fleuret, fabriqueurs.

H. 188. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1650-1662. — Vente par Magdeleine Ollivier à Jean Chevalier d'un pré de 31 carreaux à la Ferrière (1662). — Baillette par le prieur d'une maison avec jardin à Saint-Vivien, à Jean Dussin et Jean et Anne Arnaudet (Isaac Paboul, notaire royal de très haute et très puissante Magdelaine de Guénégaud, épouse de très haut, illustre et très puissant seigneur messire César-Phébus d'Albret, sire de Pons, maréchal de France, conseiller du Roi en ses conseils et chevalier de ses ordres, capitaine-lieutenant de la compagnie des gens d'armes de la garde de Sa Majesté (1650). — Prise de possession du prieuré de l'hospice neuf par messire François Amanieu d'Albret, clerc tonsuré du diocèse de Saintonge (1661). — Baillettes par le prieur : à Pierre Doublet, de 6 carreaux de terre à Saint-Vivien, pour 24 sols de rente (1661);— à Laurent Laurens, d'une pièce de terre aux grands Essards, contenant 3 journaux 29 carreaux, près le vieux fief de Chansac; à la Bigote, 1 journal 90 carreaux; à la Groix de Niort (120 carreaux); champ de Niort (1 journal 44 carreaux); 1 journal 5 carreaux; 130 carreaux, au devoir pour le tout de 35 sols tournois de rente (1659). — Arrentement pour 35 sols de 5 carreaux de terre au Coston par le prieur à Michel Mesnard (1658). — Baillette par le prieur de 10 carreaux de terre dans le domaine de l'hôpital, au devoir de 50 sols de rente à Jehan Riberat (1658). — Acte fait à messire Massion, curé de Saint-Vivien de Pons et prébendier de l'hôpital vieux, pour maintenir Bardy, clerc tonsuré, en possession d'une prébende de l'hôpital vieux. — Baillettes par le prieur : à Pierre et Jean Angevin, pour deux livres de rente du domaine des Grois des Gabares en Saint-Genis (1658); — à Gabiou, pour 20 sols de rente, de domaines à Bribaudon (1658); — à Guillaume Telat, pour 40 sols

de rente, de quatre carreaux et demi de terre au Coston (Saint-Vivien).

H. 189. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1657-1779. — Instance entre messire Dufour, curé de l'hôpital neuf, et Jean Dession, curé de Saint-Simon de Maroix, pour la nomination à la cure de Saint-Hilaire des Bois, devant Guillaume, évêque de Saintes, Louis d'Anglene de Bourlemont, archevêque de Bordeaux, primat d'Aquitaine, et le Parlement (1681). — Supplique au Parlement (1681). — Supplique au Parlement par Camille-Louis de Lorraine, prince de Marsan, sire de Pons et souverain de Bédeille, prince de Mortagne, marquis de Mirambeau, seigneur de Saint-Léger et autres lieux, chevalier des ordres du Roi, lieutenant général de ses armées, gouverneur du comté de Provence, pour revendiquer les domaines appartenant autrefois à l'hôpital neuf fondé par ses prédécesseurs et injustement gardés par quelques particuliers et la réunion à l'hôpital de ces domaines. — Ferme par messire François d'Hérel, fondé de procuration de messire François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois, à messire Jean Chevalier, bourgeois de Pons (1673). — Partage d'une pièce dit de pré la Motte-au-Prieur entre Jean Chevalier, marchand, et Marie Pignant, veuve Dussaud.

H. 190. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 61 pièces, papier.

1692-1701. — Extraits des papiers censifs et états des revenus de l'hôpital neuf (1693). — Vidimus d'un extrait du censif de l'hôpital neuf de Pons concernant la redevance due sur la cure Saint-Hilaire de Feodemont (1693). — Bail par le prieur de Saint-Vivien constatant son droit sur plusieurs rentes et agrières dans la paroisse de Saint-Vivien, ainsi que son droit de pêche (1694.) — Maître Jean Depont, avocat en la cour du parlement de Guyenne et juge de la ville et sirerie de Pons, comme fondé de procuration de très haut et très puissant prince, monseigneur Charles de Lorraine, comte de Marsan, sire de Pons, prince de Mortagne, souverain de Bédeille et autres places, chevalier des ordres du Roi, afferme, audit nom, auxdits sieurs Jean Thibaudeau, Daniel Bertin et Benjamin Garnier, marchands, conjointement et solidairement, la seigneurie de Chasteau-Renaud et ses dépendances, pour la somme annuelle de 3,650 livres (1697). — Quittance de la somme de 500 livres par Charles de Lorraine, comte de Marsan, seigneur de Pons, pour les droits de lods et ventes, à lui dus sur la terre de Saint-Fort, en faveur de messire Isaac Michel, sieur de la Mothe, capitaine de vaisseau dans les armées navales du Roi, et seigneur de la terre et seigneurie de Saint-Fort de Cosnac, et dame Marguerite Meschinet, son épouse, par les mains dudit sieur de la Mothe, demeurant ordinairement à Marennes en Saintonge, étant maintenant à Versailles, 6 décembre (1697). — Procédures et pièces justificatives de la comptabilité du procureur de l'hôpital neuf, entre messire François de Poudens, prieur de l'hôpital neuf de Pons, et monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque de Tarbes, au sujet du prix de la ferme, dont il a donné quittance finale le 27 juin 1701. — Procès-verbaux de visite et constatation de l'état des lieux de l'hôpital neuf et pièces de comptabilité concernant les travaux faits aux bâtiments de cet établissement.

H. 191. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 44 pièces, papier.

1700-1719. — Baillette par le prieur à Jean Pesron, charpentier au faubourg de Saint-Vivien, d'un mas de terre contenant 5 carreaux 1/4 situé audit faubourg devant la maison dudit Pesron, au devoir de 50 sols de rente noble (1704). — Sentence de la chambre du conseil du présidial de Saintes entre Isaac Michel, seigneur de la Motte et de la châtellenie, terre et seigneurie de Saint-Fort-sur-Gironde, capitaine commandant sur les vaisseaux du Roi, demandeur en reprise d'instance au lieu et place de Henri de Bonnefoy, seigneur de la Grossière, et ci-devant dudit Saint-Fort, appelant de deux sentences rendues par le juge dudit Saint-Fort, et incidemment demandeur en lettres royaux d'une part, Jean Châteauneuf, syndic des habitants de la paroisse de Saint-Fort et Louis Maurin, et condamnant lesdits Maurin et Châteauneuf à fournir annuellement au seigneur demandeur les biens et corvées à lui dus à cause de sa seigneurie de Saint-Fort et sur tous les habitants de qualité roturière, lesquels biens et corvées sont réglés à 4 annuellement par chacun des redevables, suivant l'usage du comté de Plassac, les déchargeant des arrérages et les condamnant aux dépens (1710). — Procédures portées devant le sénéchal de Saintes entre la veuve de Jean Aubineau, fermier de l'hôpital neuf, demanderesse en confirmation de la sentence du sénéchal de Pons au profit de son mari, condamnant Réau à payer à ladite veuve un picotin 1/2 de froment, 1/15e d'un chapon, 1/5e de poule, etc., pour raison de la prise de Recroze (le jugement de l'appel manque) (1710). — Constitution de 320 livres de rente par messire Pierre-Charles-Jacques de Lagny, chevalier, conseiller du Roi en la cour du Parlement, et Marie-Louise de Balarin, son

épouse non commune en biens, à maître Marc-Antoine Bourdin de Champvallier, bourgeois de Paris, demeurant rue Quincampoix (1710).—Vente de 500 livres de rente par messire Charles-Jacques de Lagny, chevalier, conseiller du Roi en la cour du Parlement, et dame Marie-Louise de Balarin, à haute et puissante dame Catherine-Marguerite de Courtavel, veuve de haut et puissant seigneur messire Germain Texier, chevalier, comte d'Hautefeuille, demeurant à Paris, rue Saint-Dominique (1713). — Reconnaissance par César-Auguste Le Cauchois, bourgeois de Paris, constatant que la rente de 136 livres, au principal de 3,000 livres, constituée par M. et madame de Lagny, appartient à Louis Doublau, seigneur de Boussy (1714). — Constitutions : — de 100 livres de rente annuelle par M. et madame de Lagny, au profit de François Chauron, huissier ordinaire de la chambre de S. A. R. monseigneur le duc d'Orléans (1718) ; — de 320 livres de rente par M. et madame de Lagny à M. de Champvallier (1710) ; — de 150 livres de rente par M. et madame de Lagny à Geneviève Carrière (1713); — de 500 livres de rente par M. et madame de Lagny à la comtesse d'Hautefeuille (1713) ; — de 200 livres de rente par M. et madame de Lagny à messire Godefroy Ferret, prêtre, docteur en Sorbonne, et Anne et Angélique-Élisabeth Ferret (1713) ; — de 200 livres de rente par Claude Camet, bourgeois de Paris (1717) ; — de 500 livres de rente par M. et madame de Lagny à Jean Bardy, officier de S. A. R. Madame (1714) ; — de 136 livres de rente par M. et madame de Lagny à César-Auguste Le Cauchois (1714). — Abandon du tiers du fief de la seigneurie de la Berlière à messire Thomas d'Estoquey, comte de Mondejeu, et à messire Jean-Baptiste d'Estoquey, son frère. — Constitution de 227 livres de rente par M. et madame de Lagny à Jean-François Carrère, chirurgien de S. A. R. Madame (1718). — Constitution de 136 livres 7 sols 3 deniers de rente à Alexis Denise, valet de chambre de M. l'abbé Fagon (1719). — Lettre de messire F. de Poudens, prieur de l'hôpital neuf, à M. de Lains, au sujet des marais salants que possède l'hôpital auprès du chenal de Marennes (sceau chargé de trois lévriers passants). — Plan des maisons du Coston, chargées de rente au profit dudit hôpital. —Mémoire pour servir aux aveux et dénombrements du prieur de Saint-Vivien de Pons, mentionnant une charte de 1169 aujourd'hui adhirée et qui établit que le prieur ne peut invoquer la transaction de 1467 contre le curé de Mazerolles, qui pourra lui opposer la prescription, puisqu'en 1564 Mazerolles était paroisse; mais, dans ce dernier cas, il devra continuer à desservir les quatre villages qu'il voulait abandonner à la desserte du prieuré. — Arrentement par Apollo d'Albret, prieur, à Pierre Soren, marchand, de deux pièces de pré et une de vignes, au devoir de 5 sols de rente.

H. 192. (Liasse). — 25 pièces, parchemin.

1720-1740. — Sentence du Parlement de Paris déclarant bien et dûment obtenu le défaut dans le procès entre Marguerite Meschinet et Pierre Baudichon, sur l'appel de la même sentence pendant au rapport de maître Sennet, conseiller, pour y être fait droit, condamnant ladite défaillante aux dépens de l'instance dudit défaut et de tout ce qui a suivi. — Sentence concernant dame Marguerite Meschinet, veuve de messire Jean Michel, écuyer, sieur de Saint-Fort, chevalier de Saint-Louis, appelante d'une sentence rendue au siège royal de Rochefort, le 4 septembre 1722, préjudiciable à la demanderesse aux fins de la commission et exploit contre demoiselle Marguerite Tabais, veuve de Josué Rambault, intimée et comme tutrice de ses enfants. — Baillette par MM. du chapitre de Saintes et le chevalier de Pins, prieur de l'hôpital neuf de Pons, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, à Jean Dudouet, d'un domaine en la paroisse des Gons (droit de boissage envers le chapitre, remplacé par une rente noble de 6 boisseaux d'avoine) (1734). — Sentence du présidial de Saintes entre Claude Renard de Fustemberg (Fuchsamberg), marquis d'Amblimont, lieutenant de vaisseau, seigneur de Saint-Fort, demandeur en exécution d'une sentence d'examen de compte portant liquidation de fruits et revenus d'une pièce de pré, et Pierre Guyon, marchand, et condamnant ledit Guyon (1734). — Sentence d'évocation de saisie réelle, criées, ventes et adjudication au profit de messire Claude de Fuchsamberg, chevalier, marquis d'Amblimont, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi au département de Rochefort, et Marguerite Michel, son épouse, fille et unique héritière de Marguerite Meschinet, veuve de messire Isaac Michel, écuyer, seigneur de Saint-Fort, de deux maisons en la ville de Rochefort, rue Saint-Pierre, sur Raymond Goulard, procureur au siège royal, etc. — Pièces de procédure et sentences du Parlement de Paris et du présidial de Saintes concernant l'adjudication pure et simple par décret des biens immeubles saisis réellement et mise en criée des deux maisons susdésignées, etc., faute des payements dus aux sieur et dame d'Amblimont.

H. 193. (Liasse). — 12 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1750-1779. — Sentence du présidial de Saintes, jugeant le compte de curatelle du sieur Gaudard et ordonnant qu'il retiendra 296 livres 4 sols 2 deniers qu'il doit sur ses frais privilégiés (1750). — Sentence contradictoire du Parlement de Bordeaux condamnant messire Claude-Thomas Renard de Fuchsamberg, marquis d'Amblimont, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, chef d'escadre des armées navales de Sa Majesté, « sans que ses qualités puissent nuire ni préjudicier, » à payer au sieur Audinot, tenant garni l'hôtel de Bretagne, 1,081 livres montant de l'obligation par lui souscrite, devant maître Argat et son collègue, les 2 août 1754, par tiers, de 2 mois en 2 mois, soit 4,693 livres 13 sols 4 deniers et aux dépens (1755). — Requête de l'économe de l'hôpital neuf, demandant la décharge des décimes sur les revenus dudit hôpital et restitution de celles indûment perçues, et ordonnance de la chambre ecclésiastique prescrivant qu'avant de faire droit, l'hôpital payera les arrérages des décimes dont est appelé. — Requête des administrateurs de l'hôpital pour combattre les conclusions de la chambre ecclésiastique de Saintes (1769). — Arrêt de la chambre souveraine du clergé de Bordeaux donnant raison aux administrateurs de l'hôpital neuf, cassant l'ordonnance de la chambre ecclésiastique du diocèse de Saintes, déchargeant l'hôpital neuf des décimes auxquels il a été indûment imposé pour les années 1765 et suivantes, et faisant défense au bureau diocésain de Saintes d'imposer désormais ledit hôpital pour la portion destinée au soulagement des pauvres et à l'entretien de l'hôpital, sans préjudice d'imposer aux décimes le prieur et le vicaire perpétuel à concurrence de leurs rôles particuliers signé : prince Ferdinand, archevêque de Bordeaux, président (2 juillet 1771).

H. 194. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1780-1790. — Procédures devant le présidial de Saintes entre l'hôpital neuf de Pons et le prince Camille-Louis de Lorraine, prince de Marsan, sire de Pons, prince de Mortagne, souverain de Bédeille, marquis de Mirambeau, seigneur de Saint-Léger, chevalier des ordres du Roi, lieutenant général des armées du Roi, lieutenant général du comte de Provence, au sujet de l'union de la maladrerie ou léproserie du faubourg de l'hôpital neuf de Pons avec les terres et autres biens en dépendant, sous la même administration, et sentence portant que tous détenteurs desdits biens devront déguerpir avec restitution des fruits, etc. — Rôle des dépens à payer au prince de Marsan, faisant pour l'hôpital de Pons contre Giraud, voiturier, Gros, teinturier, et Mézières, médecin, par arrêt du 4 février 1780. — Arrentement au plus offrant et dernier enchérisseur, par les administrateurs de l'hospice neuf de Pons, des domaines appelés le bois des Fermiers, appartenant audit hôpital et situés paroisse Saint-Vivien. — Arrêt du Parlement de Bordeaux contre Giraud, Étienne Gros et Mezières (21 février 1780), concernant la réunion de la maladrerie ou léproserie de l'hôpital neuf de Pons aux autres biens et domaines audit hôpital et autorisant les administrateurs à s'emparer desdits biens pour les régir et les gouverner, comme les autres biens de l'hospice. — Arrêt du Parlement de Paris validant, sauf quinzaine, en faveur de maître Jacques-Nicolas Laglaine, procureur de messire Claude de Fuschamberg, chevalier, marquis d'Amblimont, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi au quartier de Rochefort, et dame Marguerite Michel, son épouse, fille et unique héritière de défunte Marguerite Meschinet, veuve de messire Isaac Michel, écuyer, seigneur de Saint-Fort, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi au port de Rochefort, poursuivant la saisie réelle, criée de vente et adjudication par décret de deux maisons se joignant en la ville de Rochefort, rue Saint-Pierre, paroisse Saint-Louis, et leurs dépendances, la saisie réellement faite desdites maisons à leur requête et de l'autorité du siège royal de Rochefort, par exploit du 8 juillet 1745 de maître Raymond (1748). (La fin de l'acte manque.)

Hôpital Saint-Louis de Saintes.

H. 195. (Portefeuille.) — 2 pièces, papier.

1687-1694. — Lettres patentes du roi Louis XIV, contresignées Colbert, portant établissement de l'hôpital royal de Saint-Louis dans la ville de Saintes. « Ledit hôpital général a été établi suivant les délibérations et consentement tant du sieur évêque de Saintes que des maire, échevins et habitants de ladicte ville, en conséquence de la déclaration de l'année 1656, dans lequel auroient été renfermés tant les pauvres malades et invalides, qui ne peuvent subsister, que les mendiants valides, afin de secourir les uns de leurs misères et éloigner les autres de l'oisiveté, en leur faisant apprendre des métiers ou occupations qui les rendent capables de gagner leur vie ; mais comme ledit hôpital général qui ne subsiste que des aumônes et charités qui lui sont faites n'a pu jusqu'à pré-

sent trouver de fonds pour faire des bâtiments et autres choses nécessaires à un établissement de cette conséquence, les exposants ont été obligés de louer des maisons pour servir d'hôpital, lesquelles, outre qu'elles absorbent une bonne partie des revenus des charités dudit hôpital, sont dans un lieu trop resserré, sans commodité et très peu aéré, ce qui a obligé les exposants de nous supplier d'accorder audit hôpital ce qui reste de la place où étoit autrefois la citadelle de la ville de Saintes, consistant en cinq arpents ou environ, un gros corps de bâtiment ruiné, qui est dans ladite place, qui servoit au logement du gouverneur, comme aussi de quelques vieilles écuries, magasins avec les fossés de ladite citadelle et emplacement de deux bastions ruinés et débris d'iceux, pour servir le tout aux bâtiments de l'église, de la maison et l'enclos dudit hôpital général, qui recevra tous les pauvres mendiants tant de l'un que de l'autre sexe, natifs et originaires de notre ville de Saintes, fauxbourgs et paroisses d'icelle, ou qui y sont domiciliés et demeurants depuis cinq ans, lesquels ne peuvent vivre de leur bien ni de leur travail, pour y être instruits et élevés en la crainte de Dieu par des personnes y préposées, nourris, entretenus et employés aux manufactures et travaux dont ils seront jugés capables en présence des directeurs. » Défense de mendier et juridiction sur les pauvres. Obligations des propriétaires et locataires à l'égard des pauvres mendiants. Interdiction de la mendicité à peine de trois livres d'amende pour tous ceux qui auraient aumôné en public, dans les rues, aux églises et aux portes des maisons, pour quelque motif de nécessité ou compassion que ce puisse être. Défense de retirer et coucher les pauvres en sa maison, à peine de vingt livres d'amende, au profit de l'hôpital. Nombre des directeurs fixé à douze. Confirmation des directeurs en exercice, fonctions des receveurs et greffiers de la direction. Droit de quêtes exclusif. Droit de l'administration pour les dons et les legs. Débit exclusif de la viande pendant le carême. Concession du quart des aumônes ordonnées par les juges. Permission d'acquérir, aliéner, échanger aumônes. Dons et legs. Droit de manufacture. Privilèges des ouvriers de la manufacture. Défense de faire aucun acte de justice ailleurs qu'au bureau. Visite par les directeurs dans la ville et les fauxbourgs pour faire emprisonner les pauvres et gens sans aveu. Visiteurs nommés par le bureau pour le service journalier de l'hôpital. Assemblées hebdomadaires des cinq directeurs à l'hôpital. Comptabilité du receveur. Droit de l'administration de faire des règlements. Privilèges des administrateurs et fermiers des domaines de l'hôpital. — Brevet du roi Louis XIV qui, à la requête de l'évêque de Saintes, Guillaume III du Plessis de Gasté de la Brunetière, accorde à l'hôpital les biens qui ont appartenu aux consistoires des temples des gens de la R. P. R. du diocèse de Saintes (20 décembre 1684).

H. 196. (Portefeuille.) — 8 pièces, papier.

1705-1784. — Titres de rentes annuelles dues à l'hôpital par madame veuve Guérin 71 livres 11 sols ; — par M. J. Guérin, 23 livres 70 sols ; — par M. Boisson Gros-Bon, 39 livres 50 sols ; — d'un hectolitre 9 décalitres 9 litres 38 centilitres de blé ; — par madame veuve Berthomé, 98 livres 77 sols ; — par M. de Lavade, 276 livres 55 sols ; — par madame Le Veneur de Beauvais, 237 livres 3 sols.

H. 197. (Registre.) — Format griffon, 148 feuillets, papier, dont 66 écrits.

1765-1788. — Délibérations du bureau d'administration de l'hôpital général Saint-Louis de Saintes, registre coté, paraphé, numéroté par Emmanuel Cajetan Le Berton de Bonnemie, chevalier, conseiller du Roi, président du présidial, lieutenant général civil de la sénéchaussée de Saintonge et siège présidial de Saintes, lieutenant général de la police de la ville, fauxbourgs et banlieue dudit Saintes. — Bureau tenu au palais épiscopal, le 19 janvier 1765, sous la présidence de messire Germain de Chasteñier de La Chasteigneray, comte de Lyon, conseiller du Roi en tous ses conseils, seigneur évêque de Saintes ; présents : Le Berton, lieutenant général, de Beaune, procureur du Roi ; Gaudriaud, maire ; de La Chaume ; Sary ; des Granges (*alias* Dégranges) ; chevalier Deslandes ; Maillet, secrétaire. — A la séance du 24 mars assistent, en outre, Cherpentier de La Varennes, Bourdeille, Viaud syndic, Fourestier, docteur en médecine. — Le 8 avril, l'évêque, vu son prochain départ pour l'assemblée provinciale, nomme pour le représenter au bureau de l'hôpital, l'abbé Delord, son grand-vicaire. — Recettes du 25 juillet 1764 au 1er avril 1765 : 4,802 livres 15 sols ; 11 deniers dépenses, 4,525 livres 1 sol 9 deniers. En caisse 277 livres 14 sols 2 deniers. Il restait dû aux ouvriers et fournisseurs diverses sommes y détaillées. — Nomination de Landreau du Maine-au-Picq, avocat en la Cour, à la place du sieur Viaud (23 mai 1767). — Délégation par la communauté des maîtres en chirurgie, des chirurgiens Maillet et Mercier (12 juin 1767). — Nomination de Methé de Fonremis, conseiller au siège présidial à la place de M. de Bourdeille, décédé (30 décembre 1768). — Refus de l'évêque de se rendre dans la salle de l'administration de l'hôpital, parce

que, jusque-là, les séances du bureau se sont tenues au palais épiscopal (5 avril 1769). — Démarche faite auprès de l'évêque par Vieuille et de Fonremis, députés de l'administration hospitalière. — Protestation du lieutenant général Le Berton sur la réunion convoquée au palais épiscopal, le 24 avril 1769, et réitération des protestations reçues par Pasquier, notaire royal. — Renouvellement des protestations au sujet du lieu de l'assemblée par Le Berton, Dégranges, Vieuille et de Fonremis. — Arrêt du Parlement de Bordeaux, du 1er juin 1769, ordonnant que les séances du bureau d'administration auront lieu audit hôpital et non ailleurs, inhibant à monsieur l'évêque de Saintes de les convoquer ailleurs, et notamment dans son palais épiscopal et portant qu'en cas d'absence de l'évêque, elles seront présidées par les plus anciens administrateurs. — A la séance du 15 juin assistent Le Berthon, lieutenant général; Beaune, procureur du Roi; Fourestier, Vieuille, Arnauld, de Fonremis et Landreau du Maine-au-Picq. — L'évêque préside, le 24 mai 1770, la séance du bureau extraordinairement assemblé dans l'hôtel du marquis Étienne de Guinot-Monconseil, lieutenant général des armées du Roi, inspecteur général de son infanterie, pour accepter un don de 11,000 livres à l'hôpital (11 décembre 1770). — Nomination de M. Antoine Garnier, négociant, en remplacement de M. Desgranges, démissionnaire; — de M. Poittevin, procureur du Roi en l'Élection, en remplacement de M. Garnier, décédé; — de M. Chesnier du Chesne, avocat, en remplacement de M. Landreau du Maine-au-Picq, démissionnaire; — de M. Dangibeaud, curé de Saint-Michel, à la place de M. de Fonremis, démissionnaire; — de M. Faure, marchand, à la place de M. Arnaud, démissionnaire (28 février 1776). — Acceptation d'un don du marquis de Monconseil de 11,000 livres pour l'organisation de métiers de petite manufacture. — Admissions à vie de pauvres des paroisses de Saint-Vivien et de Saint-Eutrope et consentement d'en vêtir sept dans la nudité. — Acceptation du produit des quêtes du jubilé (956 livres) (5 janvier 1771). — Taxe des ouvriers, directeurs fabricants et fileurs à l'hôpital. — Le mari et la femme, 75 livres par mois; ouvriers, mari et femme, 20 sols par jour. — Les pauvres de l'hôpital (hommes et femmes pouvant travailler), seront occupés à la manufacture et, en cas de refus, mis hors dudit hôpital (30 mars 1772). — Aucun membre ne peut être admis au bureau, en dehors des douze, savoir : six administrateurs nés : l'évêque, le lieutenant général, le doyen de la cathédrale, le maire, le procureur du Roi et sept électifs nommés par le bureau d'administration. — Réduction du nombre des ouvriers à la manufacture de l'hôpital, à deux cardeurs, deux fabricants et quelques enfants pour filer. — Fixation des heures de travail à l'hôpital. — De la Toussaint à Pâques, de 8 heures du matin à 10 heures, de 11 heures à 2 heures, et de 3 heures à 5 heures; de Pâques à la Toussaint, de 6 heures du matin à 9 heures, de 10 heures à 2 heures, et de 3 heures à 7 heures. — Admission des pauvres, à 3 heures (5 juin 1774). — Prix des sels : 33 livres le muid à 40 livres (25 juillet). — Produit des quêtes, 30 livres 15 sols (18 janvier 1776). — Don par l'évêque, 1,200 livres; de la supérieure, 200 livres; quêtes, 698 livres, pour réparation des dégâts arrivés aux bâtiments par l'ouragan du 24 décembre 1775. — Adjudication du pain avec remise de 6 livres sur chaque quintal ou 100 livres payables de six en six mois (19 septembre 1778). — Demande au Roi d'un subside de 6,000 livres pour aider à la subsistance des enfants trouvés. — Nomination de M. Dangibeaud à la place du chanoine, son frère, démissionnaire pour infirmités. — L'évêque Pierre de La Rochefoucauld assiste pour la première fois à la séance du 25 mai 1782. — Nomination de M. Marillet fils à la place de son père (29 décembre 1785). — Renouvellement et confirmation des lettres patentes de juillet 1687 sollicité par l'évêque, pendant un voyage à Paris, puis par M. Maillet.

H. 198. (Registre.) — Format griffon, 100 feuillets, papier.

1788-an XII. — Nomination de M. Petit, secrétaire à la place de M. Maillet, démissionnaire; — de M. Dières Monplaisir, administrateur, à la place de M. Faure, démissionnaire. — Offre de 150 livres de location par l'Intendant pour obtenir l'autorisation d'amener les soldats du régiment pour faire l'instruction dans la cour de l'hôpital. — Refus de l'administration qui allègue l'inconvenance d'une pareille mesure. — Vérification des comptes du receveur (3 avril 1789). — Installation de la nouvelle administration de l'hôpital, sous la présidence de M. de Rochecouste, maire (article 16 du décret du 5 novembre 1790). — André-Antoine Bernard, Briault, Boisnard, Buisson, Louis Canolle, Alexandre Crugy, Jacques Février jeune, Louis Suire, Antoine Gout, Pierre-Nicolas Maillet. — Remise de la manufacture fondée par le marquis de Monconseil à l'administration, qui ne maintient que la filature proprement dite, sous la gérance de l'administration. — Pétition adressée par un certain nombre d'habitants des paroisses d'Arvert et des Mathes, qui revendiquent la propriété, jouissance et possession des terrains qui ont anciennement appartenu aux Réformés, à l'usage de leur temple et pour enterrer leurs morts, afin de les rendre à leur destination primitive. — Les administrateurs refusent, alléguant le don fait par Louis XIV des biens des consistoires

des temples des gens de la R. P. R. du diocèse de Saintes (20 décembre 1684), et l'arrentement desdits terrains fait au curé d'Arvert, par acte du 2 juin 1699, moyennant 8 livres de rente pour Arvert et 30 sols de rente par acte du 5 mai 1756 pour les Mathes; ils ajoutent que la loi qui permet aux plus proches parents de protestants de réclamer les biens invendus de leurs parents expatriés pour cause de religion, ne peut être appliquée à la situation présente, etc. (4 septembre 1791). — Réunion des trois hôpitaux de la ville de Saintes en un seul établissement, sous la dénomination d'hospice de la Fraternité (3-15 pluviôse an II). — « Le président a dit que l'administration municipale, par son arrêté du 3 du courant, confirmé par l'administration centrale du département, et pour raison des motifs y contenus, a ordonné que les hospitalières actuellement en activité dans cet hospice seraient tenues de se retirer, ainsi que le citoyen Boisnard, officier de santé, pour les premières être remplacées par les citoyennes Cherbonnier, Saint-Georges, Mareuil et autres, et l'officier de santé par le citoyen Jean-Louis Lavigne, que cet arrêté porte que l'opération de ce changement sera faite par l'administration de cet hospice; il a observé que ledit arrêté ne pouvant souffrir de difficulté dans son exécution de la part du bureau, il fallait délibérer sur les moyens d'opérer le changement ordonné. Le bureau, ayant délibéré, arrête qu'avant de faire succéder les citoyennes Cherbonnier, Saint-Georges, Mareuil et autres à la place des hospitalières, il sera procédé à l'inventaire ou récol des meubles et effets qui sont dans ledit hospice. A cet effet, il a nommé pour commissaires les citoyens Viauld et Fabvre administrateurs qu'il autorise à reconnaître lesdits effets, et à en donner décharge s'il y a lieu. (Signé) F. Fabvre, J. Viauld, l'aîné, Apert (7 germinal an V). » — Les citoyennes Saint-Georges, Mareuil, Cherbonnier, Demannes tante et La Magdelaine sont installées le 10 germinal. — La citoyenne Demannes mère est, sur sa demande, remplacée par la citoyenne Marie Paris. — Le citoyen Lavigne est installé comme officier de santé. — Le traitement des hospitalières est fixé à 150 livres par an. — Celui de trois filles utiles à 75 livres, l'infirmier à 100 livres. — Demande des sœurs de la Sagesse à remplacer la dame Saint-George, directrice de l'hospice, qui ne peut se charger de continuer son administration (18 ventôse an XII). — Nomination des demoiselles Sallette et Dury à la place des dames de Chateaupair de Bossay et de Mannes (25 floréal an XII). — Demande d'autoriser, par le ministère de l'intérieur, les religieuses de l'ordre de Sainte-Marthe, actuellement hospitalières, à recevoir, en qualité de novices, les demoiselles qui voudraient se consacrer au service des pauvres (20 pluviose an XIII). — Adoption du règlement proposé par la sœur dite de Saint-Jean de Dieu, supérieure des filles de la Sagesse (7 vendémiaire an XIV). — Partage des meubles de l'hospice de Tesson (16 mai 1806). — Le traitement du portier est élevé de 300 à 600 livres, celui du secrétaire de 600 à 1,200 livres, celui du trésorier de 300 à 600 livres. — Achat du citoyen Pelletan d'un tonneau de vin, 4 barriques (huit hectolitres environ) pour 25,000 livres (15 frimaire an II).

H. 199. (Registre.) — Format griffon, 106 feuillets écrits, papier.

1782-1790. — Registre matricule des enfants trouvés, dits enfants de la patrie. — 4 enfants trouvés en 1782. — 54 en 1783; 46 en 1784; 57 en 1785; 74 en 1786; 52 en 1787; 58 en 1788 et 63 en 1789.

HOPITAL SAINT-LOUIS DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY.

INVENTAIRE RÉDIGÉ PAR M. C.-L. SAUDAU, ANCIEN GREFFIER DE JUSTICE DE PAIX, ARCHIVISTE DE LA VILLE DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY.

H. 200. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1695-1696. — Arrêt du Conseil privé et lettres patentes du roi Louis XIV autorisant l'établissement, à Saint-Jean-d'Angély, d'un hôpital, auquel sont attribués les biens des aumôneries de Lussaut, Saint-Lazare, Saint-Hilaire de Loulay, Matha, la Tour-Blanche, Frontenay-Labatu, sous l'obligation d'y recevoir les malades desdites paroisses en proportion du revenu apporté par lesdites aumôneries. — Arrêt du Parlement de Bordeaux prescrivant l'enregistrement desdites lettres.

H. 201. (Liasse.) — 1 pièce, papier; in-4°.

1597. — Contrat d'échange entre frère Léonard Guillonet, religieux bénédictin, prieur de Saint-Jacques et Méry Charrier, marchand et pair du Corps de ville, d'une pièce de terre dite Le Champs des Poulies, contre une autre pièce confrontant aux moulins et quéreux de Comportet.

H. 202. (Liasse.) — 1 pièce, papier, in-4°.

1604. — Jugement par défaut du sénéchal de Saintonge, rendu à la requête du procureur du Roi, contre Jean Morin et Denis Boursoreille, qui refusent de prêter serment

en qualité d'administrateurs des pauvres et sont condamnés à cent livres d'amende.

H. 203. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1619-1715. — Partage entre les héritiers de Pierre Mesnard et de Jeanne Prévost, des biens de ces derniers, et autres pièces relatives aux terres du Petit-Marais, sur lesquelles une rente noble de 3 livres 11 sols 6 deniers était due à l'hôpital.

H. 204. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1680-1716. — Transaction entre les administrateurs de l'hôpital Saint-Louis de Saint-Jean-d'Angély et messire Pierre-Henri de La Laurencie, chevalier, seigneur de Villeneuve-la-Comtesse, au sujet d'une amende de 400 livres, adjugée au profit des pauvres dudit hôpital, par jugement prévôtal rendu contre le chevalier de La Laurencie de Villeneuve, condamné à mort pour avoir frappé mortellement maître Jean Claveau, substitut de MM. les gens du Roi du siège de Saint-Jean-d'Angély.

H. 205. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1682-1709. — Déclaration faite par Pierre, Jean, Jacques et Zacharie Allenet, des biens par eux tenus à cens de l'hôpital de Saint-Jean-d'Angély.

H. 206. (Registre.) — In-4°, couvert en parchemin; 41 feuillets, papier.

1693. — Papier terrier de l'hôpital des malades de la ville de Saint-Jean-d'Angély, contenant les cens, rentes nobles et secondes, légats, domaines et autres droits et revenus appartenant à cet établissement charitable.

H. 207. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

(**Sans date. — Vers 1695**). — Observations sur différents articles du censif de l'hôpital royal Saint-Louis de Saint-Jean-d'Angély.

H. 208. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1695. — Mémoire de ce que M. de Bonnegens, prévôt de la maréchaussée, tient dans le fief de l'Aiguille appartenant à l'hôpital.

H. 209. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1696. — Mémoire sur la situation des hôpitaux de Saint-Jean-d'Angély.

H. 210. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1697. — Supplique adressée à M. l'évêque de Saintes et à l'Intendant de La Rochelle, pour obtenir la réunion à l'hôpital de Saint-Jean-d'Angély de diverses aumôneries et maladeries. — Avis favorable.

H. 211. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1697. — Sentence rendue par le subdélégué de l'Intendant de La Rochelle contre Jean Laroche et Paul Allenet, qui sont condamnés à payer une somme de 128 livres au receveur de l'hôpital.

H. 212. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1698. — Jugement de la sénéchaussée de Saintonge au siège de Saint-Jean-d'Angély, qui condamne Étienne Martiau, fermier de Saint-Hérie, à demander pardon à Dieu et à la justice, et à servir le Roi sur ses galères, pendant trois ans, en qualité de forçat, pour avoir frauduleusement suborné un nommé Labossay à lui donner une fausse quittance au nom de François Piniau, condamnant aussi Labossay à 50 livres de réparation envers le notaire qui avait libellé la quittance, et pareille somme à l'hôpital des malades.

H. 213. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1698-1699.— Mémoire, requête, notes et correspondance pour l'hôpital des pauvres malades de Saint-Jean-d'Angély, contre les Bénédictins de la même ville, au sujet des aumôneries de la ville.

H. 214. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1699. — Arrentement par Jean Hillairet, marchand, d'un journal de terre au fief de l'Aiguille, moyennant 30 sols de rente directe et foncière à l'hôpital de Saint-Jean-d'Angély.

H. 215. (Cahier.) — 7 feuillets, papier.

1699. — État des revenus de l'hôpital des pauvres malades de la ville de Saint-Jean-d'Angély (janvier 1699). (Copie.)

H. 216. (Cahier.) — 3 feuillets, papier.

1700. — Testament de Jean Jean, donnant aux pauvres de l'hôpital Saint-Louis tous ses meubles et la tierce partie de ses biens. (Copie.)

H. 217. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1708. — Supplique des administrateurs de l'hôpital de Saint-Jean-d'Angély, aux président et lieutenant général de la Sénéchaussée, pour obtenir l'autorisation de faire arpenter le fief de l'Aiguille, dont les droits seigneuriaux étaient de 2 sols 6 deniers par boisselée, afin de contrôler l'exactitude des déclarations faites par les tenanciers de l'hôpital.

H. 218. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1717. — Donation par Charles Delastre, écuyer, seigneur du Bouchereau, La Touche Marteau, fiefs-bruns, à l'hôpital Saint-Louis, de 50 livres de rente seconde annuelle et perpétuelle assise sur le fief et seigneurie de fief-brun destinée à la nourriture et au soulagement d'un malade pauvre, habitant de préférence La Touche-Marteau, à charge aussi, de faire dire annuellement, dans la chapelle de l'hospice, le jour de la Saint-Charles Borromée, une messe basse à l'intention du donateur.

H. 219. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1719. — Titre nouvel d'une rente de 10 sols appuyée sur un morceau de vignes, situé dans les fiefs-bruns, seigneurie de La Touche-Marteau, due par François Robin aux Jacobins.

H. 220. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

1724. — Pièces de procédures relatives à une rente de 100 sols sur la seigneurie de La Madeleine, due à l'hôpital Saint-Louis par les héritiers Gadouin, et plus tard par Élisée Loustallot.

H. 221. (Cahier.) — 12 feuillets, papier.

1725. — Mémoire pour les administrateurs de l'hôpital Saint-Louis, contre les religieux bénédictins, au sujet de l'administration des aumôneries et Hôtel-Dieu desdits religieux.

H. 222. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1725. — Supplique des administrateurs de l'hôpital Saint-Louis, adressée à l'intendant de la Généralité de La Rochelle, pour obtenir le payement de 1,100 livres, dues à l'hôpital par les Bénédictins. — Commandement par huissier aux religieux pour la même créance.

H. 223. (Cahier.) — 4 feuillets, papier.

1725. — Procès-verbal de la prise de possession du grand hôpital par les administrateurs de l'hôpital Saint-Louis.

H. 224. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1725. — Arrêt du Conseil du Roi défendant aux Bénédictins de faire, à l'avenir, la distribution de leurs aumônes publiques et ordonnant que la somme de 100 livres, à laquelle elles montaient, serait payée par les religieux au receveur de l'hôpital Saint-Louis. — Signification dudit arrêt. — Nomination par les administrateurs de l'hôpital Saint-Louis du sieur Louis Picard, sergent subalterne, en qualité de gardien du Grand Hôpital.

H. 225. (Cahier.) — 4 feuillets, papier.

1725. — Procès-verbal de prise de possession et état des lieux du Grand Hôpital dressé par les administrateurs de l'hôpital Saint-Louis, en exécution de la déclaration royale du 18 juillet 1724, concernant les mendiants.

H. 226. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1726. — Sommation à la requête des administrateurs de l'hôpital général Saint-Louis, choisi pour renfermer les mendiants, aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu d'avoir à leur payer 275 livres pour un quartier, conformément à l'arrêt du Conseil d'État du 2 mars 1726.

H. 227. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1745. — Cession d'une rente foncière de 40 livres assise sur les bâtiments de l'hôpital, faite par Jean Guibert, écuyer, chevalier, seigneur des Varennes, à Joseph de Bonnegens, seigneur des baronnies et châtellenies du Cluzeau, Bignay et la Madelaine.

H. 228. (Carton.) — 1 pièce, parchemin.

1746. — Cession à titre d'arrentement, et pour 30 livres de rente, d'une pièce de pré appelée des Pauvres, située dans la prairie de Montalier, paroisse de Saint-Savinien-du-Port, faite par Michel Perreau, syndic de l'hôpital Saint-Louis de Saint-Jean-d'Angély, à Nicolas Vignier.

H. 229. (Cahier.) — 10 feuillets, papier.

1754. — Arrentement des biens et domaines de l'aumônerie de La Revêtison Chabot, par les administrateurs de l'hôpital Saint-Louis, à dame Marie-Madeleine Pellerin, veuve de François Crosnier, seigneur des Ajots, moyennant 36 livres de rente seconde et foncière non amortissable. — Procès-verbal d'état des lieux dressé à la requête de la dame Pellerin.

H. 230. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1766. — Reconnaissance par le sieur Ranson d'une rente de 35 sols, par lui due à l'hôpital Saint-Louis sur une maison qu'il avait acquise de Hyacinthe Guillemin de Villarzay.

H. 231. (Carton.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1770-1783. — Testament de dame Barbe de La Croix du Repaire, hospitalière de l'hôpital Saint-Louis, léguant aux dames hospitalières dudit établissement une rente volante et hypothécaire de 100 livres, au capital de 2,000 livres à elle due par Pierre Honoré Griffon sieur de Plenneville, suivant contrat du 16 mai 1774.

H. 232. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1773. — Déclaration par Louis et Pierre Allenet, des biens et domaines du fief de l'Aiguille, qu'il tenaient de l'hôpital Saint-Louis de Saint-Jean-d'Angely.

H. 233. (Carton.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1773. — Titre nouvel d'une rente de 7 sols 6 deniers assise sur une maison située porte de Niort, due par Marguerite Mesnard veuve Pierre Sueur à l'hôpital Saint-Louis.

H. 234. (Carton.) — 4 pièces, papier.

1773. — Déclaration par Jacques David, curateur des mineurs Abelin, des terres que ces derniers possédaient dans le fief de l'Aiguille, à cens et rente de l'hôpital Saint-Louis.

H. 235. (Carton.) — 3 pièces, papier.

1774. — Déclaration par Suzanne Guiberteau, veuve Jean-Christophe Rayé, des biens, domaines et héritages dans le fief de l'Aiguille, qu'elle tenait à cens et à rente de l'hôpital Saint-Louis.

H. 236. (Carton.) — 5 pièces, papier.

1774. — Poursuites exercées par les administrateurs de l'hôpital Saint-Louis contre François Rocquet, pour le payement de la ferme d'un pré sis dans le fief de l'Aiguille.

H. 237. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1774. — Déclaration par les époux Vinet, d'une motte du fief de l'Aiguille, tenue de l'hôpital à 7 sols 11 deniers de cens ou rente.

H. 238. (Carton.) — 1 pièce parchemin; 2 pièces, papier.

1774. — Cession par Pierre Micheau à Pierre Albert d'une maison et jardin, près des douves de Saint-Jean-d'Angély, tenus de l'abbé au devoir de la maille d'or évaluée 7 sols 6 deniers.

H. 239. (Carton.) — 2 pièces, papier.

1774. — Déclarations fournies par Joseph Gourdon et François Bourras des domaines tenus dans le fief de l'Aiguille, à cens et à rente de l'hôpital Saint-Louis.

H. 240. (Carton.) — 1 pièce, parchemin; 11 pièces, papier.

1774. — Titre nouvel de 20 sols de rente foncière sur une vigne située à l'Ardillière, due à l'hôpital Saint-Louis par Jacques Robion et Mestadier.

H. 241. (Carton.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1777-1789. — Titre nouvel d'une rente seconde de 6 livres sur le fief Saint-Eutrope, due à l'hôpital Saint-Louis par Charles-Grégoire de Beauchamp, chevalier, seigneur de Grandfief, La Jarroussière, Benons, Varzai, capitaine au régiment de Penthièvre, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Liège et Marie Payen de La Pinaudière, veuve d'Honoré Griffon de Plaineville, dame en partie de Saint-Eutrope.

H. 242. (Carton.) — 2 cahiers, in-4°, formant ensemble 16 feuillets, papier.

1779-1789. — Papier censif de l'hôpital Saint-Louis, rédigé suivant les nouvelles déclarations et les titres nouveaux, ensemble un extrait du même censif.

H. 243. (Cahier.) — 1 pièce, parchemin.

1783. — Vente par Jean-Maurice Durand à dame Barbe de la Croix du Repaire, religieuse hospitalière de l'hôpital Saint-Louis, d'une pièce de terre du fief de l'aumônerie, au prix de 120 livres et à charge d'acquitter une rente foncière de 30 sols, dont elle était grevée.

H. 244. (Cahier.) — 22 feuillets, papier.

1785. — Extraits du censif de l'hôpital Saint-Louis.

H. 245. (Carton.) — 4 feuillets, papier.

1789. — Transaction par laquelle Jean Bonnesset s'engage à payer à l'hôpital Saint-Louis les frais du traitement du sieur Massiou, qu'il avait blessé grièvement dans une rixe.

H. 246. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1790. — État des biens, tant rentes secondes, foncières, constitutives que cens, agrières, dont jouissait l'hôpital civil de Saint-Jean-d'Angély.

H. 247. (Carton.) — 71 pièces, papier.

1758-1791. — Transaction au sujet d'une rente de 120 livres constituée au profit des pauvres de l'hôpital Saint-Louis par les héritiers Berthommé et Bérard et rachetable au capital de 2,400 livres. — Adjudication du moulin de Puycherant revendiqué par l'hôpital au sieur Maurin. — Procès entre l'hôpital Saint-Louis et le sieur Lelouis, au sujet d'une rente de 345 livres 58 sols sur le domaine de la Maison-Blanche, due à l'hôpital Saint-Louis par le sieur Martin.

H. 248. (Cahier.) — 20 feuillets, papier.

1790. — Inventaire des titres et enseignements de l'hospice civil de Saint-Jean-d'Angély.

H. 249. (Cahier.) — 2 feuillets, papier.

1724-1781. — Description des documents et dossiers extraits des archives pour être consultés, et date de leur réintégration dans le dépôt.

H. 250. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1793. — Inventaire des titres antérieurs à 1790 des revenus supprimés, amortis ou aliénés.

H. 251. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1696. — Désignation par Guillaume de La Brunetière, évêque de Saintes, et Begon, intendant de La Rochelle, en attendant la nomination par le Roi des administrateurs : du lieutenant général, du père prieur de l'abbaye, du maire, du curé ou vicaire perpétuel, du procureur du Roi et des sieurs Griffon, élu et Mallet, procureur, pour s'assembler et étudier les mesures nécessaires à l'établissement de l'hôpital, à la réunion des hôpitaux et maladreries et à la fondation d'une communauté de filles hospitalières à l'instar de celles d'Angoulême et de Saintes.

H. 252. (Carton.) — 2 feuillets, papier.

1697. — Traité passé entre les administrateurs de l'hôpital général et les sœurs hospitalières Françoise Mesnard (des Godinières), Marie Mesnard (de La Tâcherie)

et Marguerite Mesnard (de Jarry) pour le « gouvernement » intérieur du nouvel établissement.

H. 253. (Carton.) — 1 pièce, parchemin ; 14 pièces, papier.

1597-1708. — Contrat d'échange entre Édouard Guillonnet, bénédictin, prieur de Saint-Jacques, et Mery Charrier, pair de Saint-Jean-d'Angély, d'une pièce de terre de 94 carreaux appelée le Champ des Poules contre une pièce de terre, sise derrière les moulins de Comportet et acquisition d'une maison pour agrandir l'hôpital Saint-Louis.

H. 254. (Registre.) — 174 feuillets, papier.

1697-1781. — « L'hôpital ou aumônerie des Lusseaux, scitué en cette ville de Saint-Jean-d'Angély, près « la porte de Mathas, fut estably et fondé par (Guillaume) « des Luysseau, bourgeois de la dite ville, le 14 novembre 1379 ; et l'hôpital ou aumônerie de Nostre-Dame des « Halles fut aussi fondé par Jean Galleran, eschevin de « ceste dite ville par son testament du neufiesme octobre 1429 ; les maires et eschevins avoient la direction et « administration de ces deux hôpitaux, le dernier desquels « estoit dans la maison où est (*sic*) à présent les prisons « et le palais de la sénéchaussée et siège royal de ladite « ville, à cause que le parquet et auditoire où Messieurs « les officiers dudit siège et ceux de l'Élection tenoient « leurs séances, qui estoit à un coing de la halle, ayant esté « destruit avec ladite halle par les gens de guerre, lesdits « sieurs officiers du siège et de l'Élection, du consentement « des maire et eschevins, prirent une des chambres hautes « de la Maison de ville pour tenir leurs séances et rendre « la justice ; mais comme ledit hôtel-de-ville n'estoit pas « assés spacieux pour eux tous, lesdits sieurs officiers du « siège demandèrent au Corps de Ville ladite maison et « emplacement de l'hôpital ou aumônerie de Nostre-Dame, « fondée par ledit sieur Galeran (*sic*), pour y faire leur palais et la conciergerie, ce qui leur fut accordé par les « maire et échevins, en attendant qu'il plust au Roy de « pourvoir d'un autre lieu commode pour l'exercice de la « justice, moyennant qu'il seroit payé annuellement, au « receveur de ladite aumônerie, la somme de trente livres, « et dès lors de cette convention, tous les lits, linge, meubles et les pauvres qui estoient dans ladite maison ou « l'hôpital fondé par Galeran furent portéz et transféréz « dans l'hôpital ou aumônerie de Lusseau, ainsy que de « tout appert par une enqueste et jugement rendu audit « siège le vingt-un mars mil six cent trois, à la poursuite « et diligence du procureur syndicq de ville, contre le receveur du domaine, qui fut condamné de payer lesdites « trente livres, au receveur dudit hôpital et d'en continuer « le payement à l'advenir. L'administration desdits maire « et eschevins a continué jusqu'en l'année 1621 que leurs « privillèges ayant esté suprimés, ils cessèrent leurs fonctions, ensuitte de quoy M. le lieutenant général du siège « et ses successeurs en ladite qualité ont eu la direction et « administration dudit hôpital jusqu'en l'année 1677. Mais « comme ils distribuoient les revenus sur des requestes « qui leur estoient présentées par les pauvres de ladite « ville et qu'on ne tenoit plus d'hospitalité dans ladite aumônerie des Luysseaux, Messieurs de l'ordre de Notre-« Dame-de-Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem « s'en emparèrent en ladite année 1677, en conséquence « de l'édit du mois de décembre 1672 et autres subséquonts, qui unissoient audit ordre tous les hôpitaux, aumôneries, maladreries et autres lieux pieux où l'hospitalité « n'estoit point gardée, sy bien que lesdits sieurs chevaliers de l'ordre de Saint-Lazare en ont jouy jusqu'en l'année 1693 que Sa Majesté par son édit des mois de mars « audit an, auroit désuny dudit ordre de Nostre-Dame-de-« Mont-Carmel et de Saint-Lazare, lesdits hôpitaux aumosneries et maladreries qui y avoient été unies par ledit « édit de 1672, et autres rendus en conséquence, pour « estre les revenus d'iceux employés à secourir les pauvres malades des lieux, ainsy qu'il seroit ordonné par Sa « Majesté sur les advis de Mess. les archevêques et évesques et de Mess. les intendants et commissaires départis. « Depuis lequel édit, M. l'évesque de Saintes et M. de « Bernage, intendant de la Généralité de Limoges, ont envoyé leur advis au Conseil pour le rétablissement dudit « hôpital ou aumônerie et faire réunir à iceluy quelques « autres aumôneries et maladreries et en attendant l'explication de la volonté du Roy sur ce sujet, M. l'évesque « auroit, par son ordonnance du 16 juillet dernier 1696, « nommé Mᵉ Charles-François Griffon, conseiller esleu « en l'Élection de ladite ville et Alexandre Mallet, procureur audit siège, pour la régie et administration dudit « hôpital, lesquels en conséquence, ont restably l'hospitalité dans ladite aumônerie de Luysseau, mais M. l'évesque et M. de Begon, intendant de la Généralité de « La Rochelle, considérant qu'un hôpital général seroit « très nécessaire dans cette ville, aussi bien que celuy des « pauvres maladres, et que pour augmenter le revenu, il « seroit bon d'y réunir tous les autres hôpitaux, aumôneries et maladreries, pour y parvenir, ils ont randu « leur ordonnance le 21 décembre dernier 1696, qui sera « cy-après employée, en exécution de laquelle, M. le lieutenant général, le R. P. prieur de l'abbaye, M. le maire,

« M. le curé, M. le procureur du Roy du siège et lesd. « sieurs Griffon et Mallet, nommés par icelle, s'estant as- « sembléz aujourd'huy premier jour de janvier de l'année « mil six cent quatre-vingt-dix-sept, ils ont commencé le « présent registre des délibérations, ainsy qu'il s'ensuit. » — Désignation par le bureau du sieur Mallet, l'un des administrateurs, pour remplir les fonctions de secrétaire. — Choix de la maison Charrier, sur le port de cette ville, pour l'hôpital. — Nomination du sieur Griffon pour receveur. — Traité avec les dames hospitalières (21 avril 1697; Durand, notaire royal). — Constitution définitive du bureau : de Rousselot, lieutenant criminel au siège royal; — Pierre Peluchon, avocat au Parlement, Honoré Ailliaud, docteur en médecine, Jean Fradin le jeune, marchand, nommés directeurs amovibles, lesquels trois changeront chaque année aux jour et fête de la Circoncision. — Bénédiction de la Chapelle (22 novembre 1698. — 2 décembre 1698). — Érection de la confrérie de Notre-Dame-des-Agonisants avec indulgences (2 décembre 1698). — Nomination du procureur du Roi, Birot, en qualité de directeur et receveur, et de l'avocat Mallet, comme directeur et secrétaire du bureau (8 janvier 1699). — Procuration donnée à M. Couet, avocat des conseils du Roi, pour retirer les titres et papiers, concernant ledit hôpital, qui se trouvent aux archives de l'ordre de Saint-Lazare, pour intervenir au procès pendant au rapport de M. de Ribeyre, intenté par le chevalier de Tangy et MM. de l'ordre de Saint-Lazare contre les PP. Bénédictins « pour le bien de l'hôpital, au nom des « directeurs d'icelui. » (Signé) Charrier, procureur du Roy, Birot, F. Fradin, Mallet, de Bonnegens, lieutenant général. — Renouvellement des directeurs amovibles (7 octobre 1700) : Barraud, conseiller au siège; Mallet, élu, garde-scel en l'Élection; Levallois, avocat; Regnier, marchand. — Le bureau s'assemble à l'abbaye, à l'issue de la messe. — Rémunération du service de l'hôpital par les Cordeliers, durant six mois : 12 livres 10 sols (27 avril 1704). — Brevet du Roi « étant à Marly » (26 juin 1715) signé Louis et plus bas Colbert, enregistré le 27 juillet 1715 au greffe du siège royal de la ville de Saint-Jean-d'Angély, signé Levallois, greffier (folios 79, 80, 109) accordant et faisant don à l'hôpital général dudit lieu du champ Ramard, pièce de terre sise au fief de Malmaire : « après la démolition du temple « de la ville de Saint-Jean-d'Angéli et les défenses faites « aux Religionnaires d'avoir des cimetières dans l'enceinte « des villes, ils achetèrent un champ du nommé Ramard, « à une portée de mousquet des fossés de la ville, dont le « prix fut payé des deniers du Consistoire et de la vente « desdébris du temple; depuis 1683, on y a enterré les « habitants qui sont décédés dans les erreurs du calvinisme « (*sic*) jusqu'à la révocation de l'Édit de Nantes; depuis « cette révocation, on a encore affecté d'y inhumer quel- « ques habitants de ladite ville de Saint-Jean-d'Angéli qui « sont morts avant d'être parfaitement et entièrement pé- « nétrés des vérités de la R. C. A. et R. Et comme tous les « sujets de Sa Majesté ne doivent professer que cette seule « religion et qu'il ne doit rester aucun vestige de la P. Ré- « formée, elle a résolu de faire cesser et détruire l'abus « qui résulte de ce prétendu cimetière, en en faisant dona- « tion, au profit de l'hôpital général de la ville de Saint- « Jean d'Angéli. »

H. 235. (Registre.) — 184 feuillets, papier.

1782-1808. — Délibérations des administrateurs du bureau de l'hôpital de charité de Saint-Jean-d'Angély, cotée et paraphées par Jean-Joseph de Bonnegens, seigneur des Hermitans, conseiller du Roi, lieutenant général en la sénéchaussée de Saintonge, au siège royal de ladite ville. — Membres du bureau : de Bonnegens, Fr. B. Lemaire, Valentin, maire; Pelluchon de Breuil, procureur du Roy; Fr. J. Christophe Chapot, curé de Saint-Jean-d'Angély; Marchant de Fief Joyeux, premier échevin; sœur Legendre, sœur Drouhet, sœur de Lacroix, sœur Martineau, supérieur; signent également les délibérations. — Suppression des enfants de famille mis sur le compte de l'hôpital. — Acceptation de Françoise Brisson de Villards pour religieuse, laquelle a fait sa profession et vœux le 20 février 1784 et est décédée le 29 juin 1787. — Réception de Marie-Eustelle Prou, laquelle a fait profession le 9 novembre 1786. — Conflit entre le maire et le procureur du Roi au sujet de la préséance, en l'absence du lieutenant général. — Diminution du nombre des pauvres entretenus à l'hôpital. — Déclaration du Roi prescrivant de convoquer une assemblée générale pour procéder à la nomination d'administrateurs amovibles et électifs, et renseignements demandés sur les enfants trouvés exposés. — Demande de lettres patentes pour régulariser la situation des religieuses hospitalières qui « gouvernent » l'hôpital et les autoriser à recevoir des novices (21 novembre 1788). — Lettre de Pierre-Louis de La Rochefoucauld, évêque de Saintes, du 17 février 1789, pour autoriser les religieuses à se pourvoir pour parvenir à l'obtention de lettres patentes, conformément au vœu des officiers municipaux et rendant témoignage « qu'elles se conduisent de la manière la plus estimable et « la plus édifiante, qu'elles rendent les services les plus « marqués aux pauvres et aux malades, que leur estime fait « honneur à la religion et est très utile à l'État, qu'elles « sont dignes de toute manière de la protection du gou- « vernement. » — Copie des arrêts du Conseil d'État des

2 septembre 1695, 1er novembre 1696, 15 décembre 1696, des délibérations des administrateurs des 21 décembre 1696, 1er janvier 1697, 17 juin 1697, 21 novembre 1698. Lettres-patentes qui autorisent l'établissement de la communauté des religieuses hospitalières dans l'hôpital Saint-Louis, leur permettent de recevoir des novices avec dot et de poursuivre le recouvrement des anciennes dotations qui pourroient être dues (août 1789, enregistrées au Parlement le 2 janvier 1790). — Membres du bureau : Loustalot, Mallard notable, Pyry, notable, Pongaudin, procureur syndic, Fr. Deforis, curé de Saint-Jean, sœur Prou supérieure, sœur Drouhet, hospitalière, Durand, secrétaire greffier. (10 mai 1791). — Loustalot, Robinet, Picard, Poitou Duplessy, Moullain, Bartaré, officiers municipaux, Durand, greffier (1792). — Décision du Directoire du département signée Raboteau, Rondeau, Ruamps et Esmond, greffier, autorisant la demoiselle Bouyer à se retirer de l'hôpital « soit pour vivre dans sa famille, soit pour aller dans un autre « hospice pour y continuer à soulager l'humanité. » — Vérification des comptes du receveur Guillonnet, signée Moulain, officier municipal, commissaire, Picard, officier municipal, commissaire, Bouquet, commissaire vérificateur, Duvergier, officier municipal, Pongaudin, officier municipal, Daniel Allenet, Mallard, notables, Allenet, Poitou Duplessy, officier municipal et Loustalot, officier municipal. — Délibération du 14 février 1792, accordant aux religieuses cinq barriques de vin rouge, pour leur tenir lieu de l'indemnité qu'elles réclament, à l'occasion de la cherté des denrées, et les autorisant provisoirement et attendu l'urgence, à se pourvoir d'un desservant, auquel il sera payé le traitement d'usage. — Nomination du sieur Esmin, comme chirurgien, chargé du service journalier de l'hôpital, aux gages de 300 livres. — Nomination, comme aumônier, du P. Vincent, prêtre assermenté, à la rétribution annuelle de 250 livres, par suite du départ du P. Constantin, ci-devant Cordelier (20 juillet 1792).—Arrêté relatif aux bâtards et établissement d'une boîte ou tour (2 octobre 1792). — Nomination de Levallois, comme caissier, en remplacement de Guillonnet; — puis de Brassaud aux mêmes fonctions (9 nivôse an II). — Projet d'un nouveau régime pour l'hôpital de charité du port (19 pluviôse an II). — « Il sera fait à l'instant, par les officiers « municipaux, comme administrateurs de l'hôpital de cha- « rité, un mandement de douze mille livres à titre d'em- « prunt sur le caissier de ce district, en faveur du rece- « veur dudit hôpital, pour ledit mandement, préalablement « visé par les administrateurs dudit district, servir à « acquitter ce qui est dû au boucher, au boulanger et à « tous les autres, payer journellement le pain et autres « objets de consommation et commencer à faire les appro- « visionnements nécessaires audit hospice. Le départe- « ment sera instamment invité à prendre les plus promptes « mesures pour la stabilité du régime de l'hôpital de cha- « rité et pour assurer aux pauvres les secours que la Con- « vention se fait un devoir de leur accorder. En attendant, « le département sera également prié d'envoyer une ordon- « nance de somme suffisante pour l'entretien des pauvres « et pour l'achat des denrées, dont il est instant de s'ap- « provisionner. Expédition du présent arrêté sera de suite « adressée au directoire de ce district pour y donner son « avis et l'envoyer sur le champ au département qui vou- « dra bien aussitôt, attendu l'urgence, le prendre en con- « sidération. » — Faure, officier municipal, Paroche Du Frêne, maire; Berthonnière, officier municipal; Mestadier, officier municipal; E. Quantin, officier municipal; Maugeais, procureur de la commune; Peroche, officier municipal (2 messidor an III). — Construction d'un four dans l'hôpital. — Bureau : (21 fructidor an VI) Dautriche, président; Jacques-Pierre Grelat, secrétaire; Levallois, receveur. — Souscription faite pour l'hospice au temple décadaire, le jour de la Souveraineté du peuple (30 ventôse an VII). — Nomination de Brillouin, receveur, à la place de Levallois (28 vendémiaire an XI). — Traitement de l'aumônier : 200 livres. — Règlement du service des hospitalières laïques (20 ventôse an XI) : Madame Drouhet, directrice; Mademoiselle Mervault, première adjutrice; Mademoiselle Roger, seconde adjutrice. — Proposition du citoyen Desbarres pour le poste d'aumônier. — Établissement d'un tronc dans l'oratoire. — Nomination du citoyen Brunis, comme officier de santé. — Remise aux fabriques des titres qui les concernent. — Nomination d'Oliveau, comme médecin honoraire de l'hospice. — Nomination de Duret, comme aumônier, au traitement de 100 livres. — Arrêté préfectoral adjoignant à la commission de l'hospice, Brillouin, magistrat de sûreté. — Logement et chauffage de l'aumônier de l'hospice (15 thermidor an XIII).—« Quoiqu'on ait trouvé depuis plusieurs années « dans les personnes charitables qui, sans autre motif et « sans autre règle que leur amour pour l'humanité, se sont « vouées au service des pauvres dans l'hospice de Saint- « Jean-d'Angely, un zèle et des soins qu'aucunes circons- « tances n'ont vu se ralentir, on n'a pu prétendre à cette « unité d'action et à cette régularité dans tous les détails « de l'administration intérieure, qui n'existent réellement « que dans des filles uniquement vouées par état, par « caractère, par principe et par religion à cette mission « honorable et pieuse. Que s'il est du devoir de l'admi- « nistration de reconnaître les soins généreux et désin- « téressés de la directrice actuelle de l'hospice et de celles « des dames qui, de concert avec elle, ont le plus contribué

« à prévenir son anéantissement dans les circonstances « critiques où il s'est trouvé, cette reconnaissance ou plu- « tôt ce qu'on leur doit, ne peut faire aux administrateurs « l'obligation de conserver un ordre de choses auquel « on peut, dans l'intérêt de cet établissement, substituer « un ordre reconnu meilleur. » — Adhésion des administrateurs aux conditions requises par les Filles de la Sagesse pour leur admission à l'hospice. — Parenteau Lameullière, Brillouin, Normand, Griffon, président ; Duplessis. — Retraite à l'hospice de Madame Drouhet, directrice, avec un traitement viager de 50 francs qui serait porté à 150 francs si elle renonçait à la faculté de rester à l'hospice. — Pension viagère de 100 francs à Mademoiselle Mervault (décret du 20 mars 1807). — Dįpart de Madame Drouhet de l'hospice de Saint Jean-d'Angély pour celui d'Angoulême (17 octobre 1807). — Entrée en fonctions des Sœurs de la Sagesse (1er octobre 1806). — Fondation faite à l'hospice et aux écoles de charité par M. Regnaud, conseiller d'État. — Nomination, comme aumônier, de l'abbé de Meschinet, à la place de l'abbé Duret, au traitement annuel de 60 francs et 80 francs de loyer, dans la maison des héritiers Guilloteau. — (10 décembre 1806). (On doit à l'abbé de Meschinet des chansons en patois saintongeois.)

H. 256. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1699-1702. — Compte rendu par Jean Birot, procureur du Roi, receveur des deniers de l'hôpital Saint-Louis et pièces à l'appui de sa gestion. — Recettes : 1,120 livres 13 sols 8 deniers. — Dépenses : 906 livres 6 sols. — Les comptes sont vérifiés par les membres du bureau : de Bonnegens, lieutenant-général, Charrier, procureur du Roi ; Mallet, Birot et Pelluchon.

H. 257. (Cahier.) — 17 feuillets, papier.

1710-1716. — Compte rendu de la gestion de Mallet, trésorier et receveur de l'hospice. — Recette : 8,240 livres 12 sols 5 deniers. — Dépense : 8,189 livres 17 sols 1 denier.

H. 258. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1714. — Devis de la construction et des travaux de réparations à faire à l'hôpital Saint-Louis.

H. 259. (Liasse.) — 39 cahiers, formant 140 feuillets.

1721-1788. — Quittances et mandats justificatifs de la comptabilité des receveurs de l'hôpital Saint-Louis.

H. 260. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1721-1724. — Extrait du compte des recettes de Mongis, receveur de l'hôpital Saint-Louis, en ce qui concerne les versements opérés par Mallet, receveur des revenus de l'évêque de Bayonne, abbé de Saint-Jean-d'Angély.

H. 261. (Cahier.) — 15 feuillets, papier.

1725-1731. — Compte de la gestion d'Étienne Perraudeau, substitut de MM. les gens du Roi et trésorier de l'hôpital Saint-Louis.

H. 262. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1773. — Extrait des délibérations du bureau de l'hôpital Saint-Louis nommant trésorier de l'hospice François-Gabriel Guillonnet.

H. 263. (Liasse.) — 15 cahiers, formant 150 feuillets, papier.

1773-1793. — Comptes de la gestion dudit Guillonnet, trésorier de l'hospice.

H. 264. (Registre.) — 94 feuillets, papier.

1775-1784. — Livre de dépenses des pauvres entretenus par l'hôpital.

H. 265. (Registre.) — 58 feuillets, papier.

1784-1792. — Livre des dépenses des pauvres entretenus par l'hôpital. — Janvier, 389 livres 16 sols; février, 369 livres 6 sols ; mars, 334 livres 1 sol ; avril, 310 livres 4 sols ; mai, 354 livres 5 sols; juin, 340 livres 2 sols; juillet, 285 livres 15 sols; août, 303 livres 5 sols; septembre, 321 livres 15 sols ; octobre, 313 livres 15 sols novembre, 330 livres 13 sols; décembre, 347 livres 15 sols.

H. 266. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1691-1790. — Acte de réception de Marianne de Sainte-Hermine, comme sœur hospitalière de l'hôpital de Saint-Jean-d'Angély et constitution de sa dot, par messire Louis de Sainte-Hermine, sieur de Mérignac et de La Toucherolle, et dame Marie de Livaine, ses père et mère. — Lettres patentes de Louis XVI, approuvant et autorisant l'établissement de la communauté des religieuses hospitalières dans l'hôpital Saint-Louis de Saint-Jean-d'Angély (août 1789). — Traité passé entre sœur Françoise Mesnard, dite des Godinières, fille hospitalière professe de la maison de Saintes et les administrateurs de l'hôpital général de Saint-Jean-d'Angély, pour le gouvernement dudit hôpital, conformément aux règlements adoptés dans les hôpitaux de Saintes et d'Angoulême (21 avril 1697). — Délibérations du Corps de Ville et procès-verbal de l'assemblée générale des habitants approuvant l'établissement de la communauté des filles hospitalières dans ledit hôpital (24 septembre 1702). — Traités passés par les administrateurs de l'hôpital avec François Piet, sieur de la Bergerie, pour la réception en qualité de sœur hospitalière et la dot d'Anne Piet de la Bergerie, sa fille ; — avec Marguerite Guillet, veuve de Jacques Charrier, sieur de La Claudrie, pour celle d'Anne Charrier ; — avec Marie Lamoureux, Marguerite-Suzanne Legendre ; Barbe de La Croix du Repaire ; Françoise Brisson de Villars ; Élisabeth Gaudin et Marie-Estelle Proux, aussi sœurs hospitalières (1691-1786). — Consultation sur la régularité de l'établissement des sœurs hospitalières, par Roullet, avocat au Parlement de Bordeaux (1788).

H. 267. (Registre.) — 150 feuillets, papier.

1765-1792. — Comptes des dépenses des enfants assistés entretenus par l'hôpital.

H. 268. (Liasse.) — 35 cahiers, papier.

1769-1790. — Procès-verbaux d'exposition des enfants trouvés.

H. 269. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1779-1788. — Arrêt du Conseil d'État concernant les enfants trouvés. — Supplique au directeur général des finances pour obtenir que les enfants bâtards ou exposés fussent mis à la charge du domaine, comme à Saintes et à Rochefort. — Placet adressé au baron de Breteuil pour solliciter des secours pour l'entretien des enfants bâtards exposés (22 février 1775).

H. 270. (Liasse.) — 2 feuillets, parchemin ; sceaux perdus.

1614. — Vente par Joseph Deputier et Renée Esmon, son épouse, à Isaac de Ligoure, sieur des Forges et de la Fragnée, d'une maison sise rue Rose, à Saint-Jean-d'Angély.

H. 271. (Liasse.) — Cahier imprimé, 35 feuillets, papier.

1652. — Règlement de l'Hôtel-Dieu de Notre-Dame des Anges de la ville d'Angoulême.

H. 272. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1728. — Quittance notariée d'une somme de 13 livres, arrérages d'une rente seconde appuyée sur une maison de la rue Rose et due par les nommés Chabot et Barbaud.

H. 273. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1756. — Brevet d'un office de judicature de la juridiction de l'hôpital de Meuse et Rhosne, délivré par le frère Ferdinand de Langon, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur du Temple de La Rochelle.

H. 274. (Liasse.) — 3 feuillets, papier.

1786. — Contrat de mariage de Marie Barbion avec Jacques Rousseau.

AUMÔNERIE DE BRESDON RÉUNIE A L'HOSPICE SAINT-LOUIS DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY.

H. 275. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1494-1774. — Testament de Jean Martineau, écuyer, seigneur du Treuil Bastard, par lequel il donne 10 sols de rente à l'aumônerie de l'abbaye de Bresdon, diocèse de Saintes. — Ordonnance de l'intendant de La Rochelle attribuant à l'hôpital Saint-Louis de Saint-Jean-d'Angély les revenus de la dite aumônerie.

AUMÔNERIE DE FRONTENAY LABATTU (ROHAN-ROHAN) RÉUNIE A L'HOPITAL SAINT-LOUIS DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY.

H. 276. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 29 pièces, papier.

1670-1774. — Arrêt de la Chambre royale condamnant Jean Favroux, curé de Frontenay-Labattu, administeur de l'aumônerie dudit lieu, à se départir de la possession de ladite aumônerie en faveur de l'ordre de Montcarmel et à lui en remettre les titres, papiers et revenus. Prise de possession de l'aumônerie, ferme des revenus par les administrateurs de l'hôpital Saint-Louis. — Saisie du prix de ferme pour payement des réparatious faites à l'église de Rohan-Rohan. — Quittances et pièces de comptabilité.

ORDRE DE GRANDMONT (DOMAINES RÉUNIS A L'HÔPITAL).

H. 277. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1750. — Bail à cens et rente emphytéotique pour quatre-vingt-dix-neuf années fait par R. P. Dom Francois Auvier, mondain de la Maison Rouge, conseiller et aumônier ordinaire du Roi, abbé, chef et général de tout l'ordre de Grandmont, relevant immédiatement du Saint-Siège, en faveur de François Salleau, des prieuré, métairie, terre et seigneurie de la Lance, en la paroisse du Breuil de Maigné, au prix de cinq cent-cinquante livres par chaque année.

MAISON HOSPITALIÈRE DE MONTBRON (DIOCÈSE D'ANGOULÊME).

H. 278. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 14 pièces, papier.

1676-1684. — État de lieux de la maison hospitalière de Saint-Jacques de la ville de Montbron, dressé à la requête de l'ordre de Mont-Carmel. — Ordonnance de la Chambre royale en faveur dudit ordre. — Appel de ladite ordonnance et pièces de procédures y relatives.

ORDRE DE NOTRE-DAME DE MONT-CARMEL ET DE SAINT-LAZARE DE JÉRUSALEM, QUI OBTINT PAR ÉDIT DU MOIS DE DÉCEMBRE 1672 LES REVENUS DE L'HÔPITAL ET EN JOUIT DÈS 1677.

H. 279. (Liasse.) — 2 pièces sur parchemin ; 12 pièces, papier.

1685-1723. — Don de la commanderie de Saint-Jean-d'Angély, du grand prieuré de Languedoc, de l'ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, fait par Louis XIV au sieur de Tangis, ingénieur et capitaine d'infanterie (1685). — Édit portant désunion des biens, maladreries, léproseries et autres revenus, cidevant unis par édit de décembre 1672 à l'ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel (1693). — Déclaration du 15 avril 1693 pour l'interprétation de l'édit précédent. — Restitution des maladreries et léproseries à leurs précédents fondateurs ou possesseurs. — Pièces de procédures au sujet de l'instance pendante entre l'ordre de Mont-Carmel, d'une part, et Jean Castin, prêtre, chanoine prébendé en l'église cathédrale d'Angoulême, administrateur de l'hôpital ou aumônerie de Saint-Augustin de la ville d'Angoulême au sujet de la revendication de ladite aumônerie par les religieux de cet ordre.

AUMÔNERIE DE SAINT-HILAIRE DE LOULAY.

H. 280. (Liasse.) — 3 pièces sur parchemin ; 27 pièces, papier.

1445-1788. — Arrentement à perpétuité, moyennant 2 sols tournois, d'un verger mouvant de l'aumônerie de Loulay, fait par Pierre Papin, prêtre, aumônier, à Jacquesmin Availlet. — Papier des cens et rentes dus à la même aumônerie. — Baux à ferme des revenus. — Procédures engagées pour assurer la rentrée des redevances laissées en souffrance.

AUMÔNERIE DE SAINT-JACQUES DE LHOUMEAU.

H. 281. (Liasse.) — 3 pièces sur parchemin; 16 pièces, papier.

1676-1685. — Arrêt de la Chambre royale du 29 juillet 1682 mettant l'ordre de Mont-Carmel en possession et jouissance de la maison hospitalière et aumônerie de Saint-Jacques de Lhoumeau. — Opposition audit arrêt et confirmation d'icelui. — Pièces de procédures à cette occasion.

PRIEURÉ DE SAINT-HILAIRE DE MELLE.

H. 282. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1785-1786. — Correspondance entre les administrateurs de l'hôpital et le prieur de Saint-Hilaire de Melle, au sujet de la rente due par ce dernier à l'hôpital de Saint-Jean-d'Angély.

ABBAYE ROYALE DES BÉNÉDICTINS QUI ADMINISTRAIT L'HÔTEL DIEU DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY.

H. 283. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1630-1656. — Jugement de la cour de la prévôté moine, en faveur du syndic de l'abbaye, contre Pierre Boursoreille, administrateur de l'aumônerie de Lupsault, pour le payement d'une rente directe et foncière de 5 sols due sur une pièce de pré, située en la « prinsse du Clou » près les portes de Bembuhet. — Assignation aux mêmes frais.

H. 284. (Liasse.) — 2 cahiers ensemble de 13 feuillets, papier.

1632. — Transaction entre Claude de Vivonne, abbé, d'une part, et les religieux profès de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, d'autre part, au sujet des charges et revenus de l'abbaye, stipulant celles qui doivent à l'avenir incomber à chacune des parties.

H. 285. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1646-1790. — Déclarations des domaines et héritages tenus de la prévôté-moine, et du sous-prieur de l'abbaye de Saint-Jean d'Angély par Charles Bonnes, conseiller et élu en l'Élection. — Extrait du testament de Marie-Thérèse Payant de La Pinaudière, veuve de Honoré Toussaint Griffon (21 novembre 1790). — Pièces concernant les baux des moulins de Saint-Eutrope et leurs revenus.

H. 286. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1655. — Mandement de Pierre Boizard, juge sénéchal de la prévôté-moine, pour contraindre Daniel Durouzeau au payement des frais auxquels il avait été condamné. — Signification à Daniel Durouzeau d'une sentence du prévôt moine de Saint-Jean-d'Angély pour le payement d'une rente de 20 sols.

H. 287. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1712-1755. — Reconnaissance d'une rente foncière de 17 livres 10 sols due aux Bénédictins par les héritiers d'Abraham Veillet et appuyée sur les terres sises en l'île de Maigné.

H. 288. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1726. — Bail à ferme des moulins de Moulinvaux et de trois morceaux de pré, consenti à Jean et à Jacques Niquet par les Bénédictins, moyennant trois cents boisseaux de blé froment et 100 livres argent.

H. 289. (Registre.) — 300 feuillets, papier.

1757-1765. — Copie de baux à ferme, déclarations, reconnaissances, quittances et autres pièces constitutives des revenus de l'abbaye royale des Bénédictins.

H. 290. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1770. — Reçu de 227 livres 10 sols, pour treize années d'arrérages d'une rente de 17 livres 10 sols due à la communauté des Bénédictins, donnée par le cellérier à Abraham Veillet.

H. 291. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1781. — Extrait du bail à ferme des revenus de l'abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély, consenti par l'abbé à Pierre-Barthélemy-Toussaint Poitou du Plessis.

H. 292. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1620. — « Mémoire des faictages deubs à messieurs « les prieur et religieux de l'abbaye de Saint-Jean-d'An- « gély, en le jour et feste de la nativité sainct Jehan-Bap- « tiste. »

H. 293. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1445. — Cession aux Bénédictins, par la veuve Amouroux et Jehan Gargot, son gendre, d'une rente perpétuelle de vingt sols, assise sur une maison dans « la rue par où « l'on va du canton des Forges à la porte de Taillebourg. »

H. 294. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1505. — Arrentement de la tierce partie du fief Ravard, moyennant quarante sols tournois de rente perpétuelle par le chambarier de l'abbaye royale à Thomas Garnaut, marchand.

H. 295. (Cahier.) — 4 feuillets, papier.

1522. — Cession d'une rente de cinquante boisseaux de froment sur des moulins de la Grande-Roche, dans la seigneurie du prévôt-moine de l'abbaye.

H. 296. (Cahier.) — 4 feuillets, papier.

1538. — Transaction entre le syndic de l'abbaye et les époux Mathieu Favreau, au sujet d'une rente de sept livres dix sols due sur une maison sise près de l'église Saint-Pierre.

H. 297. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1553. — Jugement de la sénéchaussée de Saintonge au siège de Saint-Jean-d'Angély, entre le syndic de l'abbaye, demandeur, contre Jacques Pourgault, pour le payement de vingt sols de rente à prendre chacun an sur une maison en la rue « par laquelle on va des Cordeliers à la « porte de Taillebourg », maison acquise du seigneur de Roumefort.

H. 298. (Cahier.) — 6 feuillets, papier.

1620. — Transaction entre Jehan Gadouin, écuyer, sieur de La Bertinière et de Saint Eutrope de Laleu, et le syndic de l'abbaye, au sujet de la délimitation de leur seigneurie.

H. 299. (Carton.) — 1 pièce, parchemin.

1633. — Jugement de la prévôté-moine du moûtier de Saint-Jean-d'Angély, condamnant Philippe Payen à payer au syndic des Bénédictins vingt sols de rente seconde, assise sur une maison confrontant d'une part à la ruelle par laquelle « l'on descend de la grande escolle de la ville « à la porte de Taillebourg à main sénestre et, d'autre part, « elle se confronte à une autre ruelle par laquelle l'on va « de la grande escolle en la grand'rue qui vient de ladite « porte de Taillebourg au canton des Forges. »

H. 300. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1641-1644. — Arrêt du Parlement de Bordeaux rendu entre le syndic des religieux de Saint-Benoît et Daniel Robert, condamnant ce dernier à faire moudre au moulin banal de Puychérant tous les blés servant à la nourriture de sa famille, et pièces de procédure relatives au même objet.

H. 301. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1646. — Déclaration faite devant le juge sénéchal de la prévôté-moine des biens possédés par Jehan Pauillac et situés dans la seigneurie de La Chambarrie.

H. 302. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1648. — Déclaration faite devant le juge sénéchal de la prévôté-moine de l'abbaye des biens tenus du seigneur abbé par Jacques Allenet.

H. 303. (Cahier.) — 30 feuillets, papier.

1655. — Jugement sur appel de la sénéchaussée de Saintonge au siège de Saint-Jean-d'Angély, relativement à une rente de vingt sols due au prévôt-moine par Bonnet et Gouri.

H. 304. (Cahier.) — 8 feuillets, papier.

1671. — Arrêt du Parlement de Bordeaux portant partage des revenus de l'abbaye entre l'abbé et le syndic.

H. 305. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1691. — Traité entre Jacques Viollet, commissaire des poudres et salpêtres, et l'abbé de Saint-Jean-d'Angély, au sujet de l'écoulement des eaux du moulin de Puychérant.

H. 306. (Cahier.) — 9 feuillets, papier.

1722. — Bail à ferme des revenus de l'abbaye par André Druillet, évêque de Bayonne, abbé commendataire de Saint-Jean-d'Angély, aux religieux bénédictins pour six mille livres.

AUMÔNERIE DE L'ABBAYE DITE HÔTEL-DIEU OU GRAND HÔPITAL.

H. 307. (Cahier.) — 4 feuillets, papier.

1725. — Arrêt du Conseil d'État rétablissant l'hospitalité dans l'Hôtel-Dieu de Saint-Jean-d'Angély et réglementant l'administration dudit établissement.

H. 308. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1523. — Arrêt du Parlement de Bordeaux déterminant l'admission des enfants assistés dans l'aumônerie des Bénédictins et dans celle de Notre-Dame-des-Halles, en proportion des revenus de ces établissements.

H. 309. (Cahier.) — 15 feuillets, papier.

1547-1552. — Déclaration par frère Pierre de La Faye, aumônier de l'abbaye, au sénéchal de Saintonge, des fiefs, arrière-fiefs et choses qu'il tient en la sénéchaussée de Saint-Jean-d'Angély, au comté de Poitou, sièges de Niort et Civray, suivant les lettres patentes du Roi, ainsi que les charges lui incombant en sa qualité d'aumônier.

H. 310. (Carton.) — 2 pièces, papier.

1557. — Arrêt du Parlement de Bordeaux ordonnant une enquête de commodo et incommodo au sujet de la distribution des aumônes générales par les Bénédictins.

H. 311. (Carton.) — 4 pièces, parchemin; sceau royal.

1558-1573. — Jugement condamnant Marie Lamy, veuve de Jean Payen, à payer au syndic de l'abbaye dix sols tournois de rente dus sur un appentis et un jardin situés en la rue « par où l'on va de l'église Saint-Pierre à l'église Saint-Reverend », et pièces de procédure y relatives.

H. 312. (Cahier.) — 4 feuillets, parchemin.

1596. — Jugement de la sénéchaussée de Saintonge ordonnant qu'une somme de vingt-sept livres réclamée par Pantaléon Ballue, aumônier de l'abbaye demeurerait aux mains des commissaires de ladite aumônerie pour la nourriture de l'aumônier et le surplus être remis aux administrateurs alors en charge.

H. 313. (Cahier.) — 6 feuillets, papier.

1598. — Jugement rendu à la requête de Pantaléon Ballue, aumônier, réclamant l'administration de l'aumônerie, en raison des malversations qu'il attribuait aux administrateurs laïques. — Délibération du Corps de Ville sur cette prétention.

H. 314. (Cahier.) — 4 feuillets, parchemin.

1601. — Jugement de la sénéchaussée de Saintonge rendu entre Jean Suirreau, marchand, et le procureur du Roi, maintenant la seigneurie de Lusseaux comme membre dépendant de la grande aumônerie de Saint-Jean-d'Angély.

H. 315. (Liasse.) — 5 pièces; papier.

1628-1688. — Arrêt du Parlement de Bordeaux statuant par provision et permettant au sieur Garnier, boucher, de vendre et débiter pendant le carême, dans l'aumônerie de l'abbaye, chairs, volailles et autres vivres nécessaires aux malades de l'hôpital et de la ville, moyennant le payement du prix de l'adjudication qui lui en avait été faite, avec défense aux autres bouchers de vendre pendant le carême ailleurs que dans l'hôpital. — Adjudication de la boucherie de carême au profit de la nourriture des des pauvres de l'hôpital.

H. 316. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1672. — Sommation du syndic des religieux de l'abbaye à René Grelat, fermier des ruines du corps de l'abbaye d'avoir à enlever les fruits et autres dépôts faits par lui, sans droit, dans les maisons, bâtiments, celliers et greniers dépendant de l'aumônerie de l'abbaye, située près l'hôpital d'icelle.

H. 317. (Cahier.) — 4 feuillets, papier.

1683. — Transaction entre le syndic de l'abbaye et les héritiers de François Macé, sieur de La Chesne, au sujet du payement de quinze livres de rente destinées à l'acquisition du linge et léguées à la grande aumônerie de l'abbaye par testament dudit sieur de La Chesne, du 15 juin 1622.

H. 318. (Cahier.) — 8 feuillets, papier.

1687. — Arrêt de la Chambre royale recevant les Bénédictins de Saint-Jean-d'Angély, appelants d'une sentence du subdélégué à Saintes, des 12 et 14 mars 1687, rendue en faveur de Messieurs de l'ordre du Mont-Carmel, au sujet des revenus de l'aumônerie. Dans leur requête, les Bénédictins établissent que « les offices claustraux de petite et « de grande aumônerie étaient unis à leur manse conven-

« tuelle, que de l'office de grand aumônier dépendait l'hô- « pital de Saint-Jean-d'Angély, et le prieuré de Saint-Jac- « ques de celui de petit aumônier. » Ils indiquent aussi les revenus affectés à ces deux aumôneries.

H. 319. (Carton.) — 4 pièces, papier.

1688. — Réponse des Bénédictins aux griefs articulés devant la Chambre royale par le sieur Broé de Tangy, commandeur de Saint-Jean-d'Angély, au sujet des redevances dues par les Bénédictins à l'aumônerie.

H. 320. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1688. — Extrait des productions faites à la Chambre royale par les Bénédictins en réponse au chevalier de Tangy, relativement à l'aumônerie Saint-Lazare.

H. 321. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1688-1698. — Mémoires et autres pièces de procédure relatifs à la boucherie de carême, dont le produit était un sujet de contestation entre les Bénédictins et l'ordre de Mont-Carmel.

H. 322. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1722. — Bail à ferme du blé et autres denrées pouvant être recueillis dans les terrages appartenant à l'office d'aumônier, passé entre les Bénédictins et Jean Beau.

H. 323. (Liasse.) — 98 pièces, papier réunies en deux cahiers.

1725. — Mémoire pour les administrateurs de l'Hôtel-Dieu nommés par arrêt du Conseil du 2 octobre 1725, défendeurs, et demandant l'exécution dudit arrêt, ainsi que de celui du 2 mars précédent, contre les Bénédictins de Saint-Jean-d'Angély opposants auxdits arrêts. — Copie de la requête des Bénédictins sur le même sujet. « Ordonne Sa Majesté que les religieux de ladite abbaye « de Saint-Jean-d'Angély seront tenus de remettre « auxdits administrateurs (de l'hôpital général) dans « quinzaine du jour de la notification qui leur aura été « faite du présent arrêt, à peine de saisie de leur temporel, tous les titres, contrats, baux à ferme, papiers « censifs, arrêts, transactions, partages et autres enseigne- « ments concernant les maisons, fiefs, seigneuries et autres « biens et revenus destinés ou affectés à ladite aumônerie « ou Hôtel-Dieu, circonstances et dépendances dont les « abbés, prieurs et religieux ont joui ou dû jouir, desquels « biens et revenus, ils délaisseront la libre possession et « jouissance auxdits administrateurs. » (Arrêt du Conseil d'État du 2 octobre 1725.)

H. 324. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1726. — Bail à ferme du pré de l'aumônerie de Nachamps par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jean-d'Angély, à Pierre Berthommé, aubergiste à l'enseigne des Trois Bouteilles, à Saint-Jean-d'Angély, aux termes de l'arrêt de réunion du 23 avril 1523, constatant la propriété de l'hôpital sur les terres et seigneuries de Nachamps, Courjon et Lussant.

H. 325. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1726. — Saisie du prix de ferme de la terre et seigneurie de Saint-Cibard, du Cluseau, le Bouchet et Sallerit, en Poitou, faite à la requête des administrateurs de l'Hôtel-Dieu, entre les mains de Simon Garraud, fermier.

H. 326. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1726. — Ferme du pré des Granges par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, à Jean Debelleix, aubergiste à l'image Notre-Dame, à Saint-Jean-d'Angély.

H. 327. (Carton.) — 2 pièces, papier.

1726-1729. — Ferme des prés de La Fontaine et de la Dent de Loup, faite par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, à Jean Dufour et Jean Niquet.

H. 328. (Cahier.) — 16 feuillets, papier.

1727. — Supplique des religieux Bénédictins à l'intendant de La Rochelle contre les administrateurs de l'aumônerie claustrale de l'abbaye, pour s'opposer à la remise des revenus de l'aumônerie au receveur de l'hôpital de la ville.

H. 329. (Carton.) — 3 pièces, papier.

1727-1729. — Délibération du bureau de l'Hôtel-Dieu accordant remise du tiers de sa ferme à Michel Forget, fermier de l'aumônerie de Courjon, ravagée par la grêle le 29 juin et 16 juillet 1728.

H. 330. (Carton.) — 4 pièces, papier.

1728. — Signification à la requête des administrateurs de l'Hôtel-Dieu, au prieur de la communauté de la Mission de la ville de Saintes, pour obtenir paiement d'une redevance de 16 boisseaux de froment due sur ledit prieuré. — Assignation donnée à Pierre Meschain pour ladite créance assise sur les terres de Véron.

H. 331. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1729. — Ferme du pré de Nachamps dépendant de l'aumônerie de Saint-Jean-d'Angély, consentie par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, en faveur de Michel Abelin.

H. 332. (Carton.) — 2 pièces, papier.

1730. — Sommation à Jean Beau, archer, d'avoir à payer le prix de sa ferme du fief du grand aumônier entre les mains du receveur de l'Hôtel-Dieu. — Notification de cessation de bail à ferme du même fief par Jean Beau, dans le but d'éviter la tacite reconduction.

H. 333. (Carton.) — 2 pièces, papier.

1731-1747. — Ferme à Jean Beau et Jacques Friou, cavalier de la maréchaussée, des fiefs du grand et petit aumônier et de Rocmagnolle, appartenant à l'Hôtel-Dieu, aux prix de 55 et 140 livres.

H. 334. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1731. — Sommation au sieur Dardillouze, trésorier des ponts et chaussées à Tonnay-Charente, d'avoir à payer aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu, trente livres de rente dues sur la métairie de La Batis.

H. 335. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1735. — Ferme par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, à Jean Dufour, du pré dit des Granges.

H. 336. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1740. — État des arrérages dus à l'Hôtel-Dieu par l'abbé des Bénédictins, savoir : 145 boisseaux de froment, 100 boisseaux de méture, deux pipes et cinquante pintes de vin annuellement. — Signification de ladite redevance au P. Chapellet, régisseur des revenus de l'abbaye.

H. 337. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1742-1749. — Transaction passée entre les administrateurs de l'hôpital et les Bénédictins au sujet des revenus de l'Hôtel-Dieu. — Procès-verbal d'un conflit de préséance au sujet de la signature de ladite transaction.

H. 338. (Carton.) — 2 pièces, papier.

1747. — Ferme de la seigneurie de Courjon, faite par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, à Étienne Guionnet, moyennant le prix annuel de 840 livres.

H. 339. (Carton.) — 2 pièces, papier.

1747. — Ferme des revenus de la seigneurie de Nachamps, consentie à Pierre Mousnier par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, au prix de 530 livres.

H. 340. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1762. — Reconnaissance par Jean-Charles-Toussaint Beau d'une rente de vingt sols en faveur de l'aumônerie, sur une maison « faisant un coin en la rue par où l'on va « de l'abbaye au minage. »

H. 341. (Cahier.) — 23 feuillets, papier.

1538-1540. — « Compte rendu par frères François « de La Place, prieur de Marestay de Matha, et Macé Hélies, « religieux de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély ; Pierre « Baudouin, avocat du Roi en la sénéchaussée de Saintonge « au siège de Saint-Jean-d'Angély, et Anthoine Razin, bour- « geois et pair du collège et maison de la dite ville, com- « missaires ordonnés au régime et gouvernement des cens, « rentes et autres droits et devoirs deubs et appartenant « chacun an à l'aumônerie et hôpital dudit Saint-Jean à « Gabriel de Hallis et Michel de Vallon, conseillers au « Parlement de Bordeaux, commissaires pour l'audition « desdits comptes. — Il est justifié que l'administration « était faite par deux principaux habitants de la ville et qu'il « y avoit plus de vingt lits garnis dans ledit hôpital ; que le « service divin se faisoit et la distribution des aumônes « générales au nombre fixé par l'arrêt du 23 avril 1523,

« rendu sur la fondation et que les terres et seigneuries de « Nachamps, Courjon et Lussaut et autres revenus y énon- « cés appartenoient audit hôpital et aumônerie. »

H. 342. (Cahier.) — 6 feuillets, papier.

1723-1773. — État des revenus et charges de l'hô- pital et grande aumônerie de la ville de Saint-Jean-d'An- gély (diocèse de Saintes) : « Quant aux revenus de l'hôpital « Saint-Louis de Saint-Jean-d'Angély, malgré les diffé- « rentes réunions desdits trois hôpitaux (Saint-Lazare, « Hôtel-Dieu administré par les Bénédictins, Lusseau et « Notre-Dame-des-Halles gouvernés par les religieux de « l'ordre de Mont-Carmel de Saint-Lazare (édit de décem- « bre 1672) et des aumôneries de Loulay, Bresdon, Matha, « Arsay, La Revêtison Chabot et Rohan-Rohan, ils étoient « très médiocres au point qu'on ne pouvoit encore entre- « tenir que quatre pauvres par an ; il y fut cependant en- « tretenu en 1700 six orphelines nouvelles converties par « ordre de Sa Majesté, qui faisoit payer leur pension, et ce « n'a été qu'après la réunion desdits 480 boisseaux de « grain et des onze cents livres dues par les Bénédictins, « qu'il a commencé à être à même d'entretenir un certain « nombre de pauvres. Son revenu actuel consiste, premiè- « rement, en différentes rentes et redevances portées par « un censif qui fut rédigé sur les pièces et titres qui fu- « rent remis par le greffier de l'ordre de Mont-Carmel, que « ceux qu'on put découvrir et auquel on a ajouté depuis « les différents dons et légats qui ont été faits successi- « vement audit hôpital, ainsi que autres rentes que MM. les « directeurs ont cru devoir constituer, suivant les diffé- « rentes circonstances et qui reviennent par an à la somme « de huit cents livres, cy . . . . 800 liv.

« Il jouit en outre d'un petit fief appelé « de l'Eguille, situé aux environs de la ville, « qui consiste en 11 ou 12 journaux de prés « en domaine et en quelques petits agriers, « dont le dernier bail étoit par an trois « cents livres. 300

« Il lui appartient encore une petite por- « tion des dixmes de la paroisse de Marsay, « affermée actuellement cent livres. . . . 100

« Ces deux objets dépendent originaire- « ment de l'hôpital de Lusseau et de Notre- « Dame-des-Halles.

« L'hôpital et aumônerie de Saint-Lazare « ou des Ladres ne consiste aujourd'hui « qu'en deux petits bâtiments de très peu

A reporter. 1,200 liv.

Report. . . . . 1,200 liv.

« de valeur, un pré d'environ deux jour- « naux y joignant, arrenté le tout trente « livres 30

« L'aumônerie de Loulay, qui y a été réu- « nie, consiste en quelques petits domaines « et quelques articles de cens, a été affermé. 51

« Celle de Rohan-Rohan, consiste en do- « maine seulement et est affermé 95

« Celle de Bresdon qui consiste aussy en « quatre journaux de domaine et trois ar- « ticles de cens et quelques agriers est « affermé. 22

« La boucherie de carême peut revenir, « année commune, à. 250

« Celle d'Arsay consiste également en « domaine et quelques agriers et a été ci- « devant arrenté par MM. les directeurs « par an à 200

« Celle de la Revêtison Chabot, qui con- « siste aussi en domaine est également ar- « rentée 36

« Celle de Matha ne consiste que dans un « emplacement où étoit autrefois l'aumô- « nerie, affermé . . . . » 10 s.

« On remarquera qu'il ne reste plus au- « jourd'hui aucun vestige de ces aumône- « ries sur les lieux, et que ce qu'on a « découvert de leur revenu n'en est vrai- « semblablement qu'une très petite partie.

« A l'égard des 480 boisseaux de méture « qu'on perçoit annuellement sur lesdits « prieurés de Neré, Dœuil et Muron, ainsi « qu'on l'a détaillé ci-dessus, portés année « commune à 45 à 50 sols le boisseau, « peuvent produire 1,100 livres, cy . . . 1,100

« Enfin il perçoit annuellement par quatre « termes égaux les 2,000 livres dues par « MM. les Bénédictins, conformément audit « concordat 2,000

« Tous lesquels revenus reviennent en- « semble, année commune, à la somme de « 4,954 livres, ci 4,954

« On observera cependant que la dernière « adjudication des baux dont les termes « échoiront à la saint Jean-Baptiste pro- « chaine, il y a eu sur toutes les fermes

A reporter. 9,938 l. 10 s.

Report	9,938 l. 10 s.
« 182 livres d'augmentation, cy.	182
« Quant à la dépense actuelle, elle consiste en l'entretien et traitement de vingt-six pauvres invalides, qui y sont entretenus à raison de six sols par jour et huit enfants sur le pied de quatre sols six deniers, qui sont habitans, tant de Saint-Jean que des paroisses voisines, et dont la dépense est revenue le mois de décembre dernier, à la somme de 328 livres 3 sous 6 deniers et par année commune, revient à	3,300
« Il y a de plus sur le compte de l'hôpital actuellement 42 enfants tant trouvés que placés par charité sur l'attestation de leur curé de l'indigence et pauvreté de leur père et mère sur le pied de 48 livres pour chacun an, et qui y sont entretenus jusqu'à l'âge de sept ans et dont l'entretien s'est monté l'année dernière à 2,016 livres, et peut revenir, année courante, à 1,800 livres, y en ayant assez régulièrement de 35 à 40.	1,800
« Les gages des domestiques reviennent par an à	110
« Les appointements de l'aumônier se montent par an à	150
« Ceux du greffier à.	60
« Il est, en outre, chargé de 40 livres de rente seconde au capital de 800 livres qui lui reste à amortir de l'acquisition de la maison où il est établi	40
« Il paye, en outre, au seigneur abbé de cette ville par an deux boisseaux et demi de froment, 3 livres et 2 chapons de cens dus sur leur emplacement où il est bâti et qui reviennent par an à près de . . .	16
« L'entretien dudit hôpital, tant de réparations de bâtisses que de lits et linges pour soulagement des pauvres, revient, année commune, à près de.	200
« Et en total lesdites dépenses à. . . .	5,666 l. 12 s.

« Il se fait de plus, chaque jeudi saint de l'année, dans « toutes les églises de la ville, des quêtes que perçoivent « les dames hospitalières elles-mêmes, qui se chargent du « soin de se procurer des quêteuses ; le produit, qui n'est « pas considérable, s'emploie dans les médicaments, dont « se précautionnent lesdites dames hospitalières pour les « pauvres. Quant aux autres quêtes que font annuellement, « toutes les fêtes et dimanches, dans l'église quelques « dames charitables de la ville, elles les distribuent elles-« mêmes aux pauvres honteux sur les connoissances « qu'elles prennent, par leurs visites, de leur nécessité.... « Tout le linge, matelas et couvertes de lits ont besoin « d'être renouvelés, ainsi que les murs du jardin d'être « réédifiés, lesquelles augmentations et réparations, in-« dispensables pour le maintien dudit hôpital, se monte-« ront à près de 4,000 livres. »

H. 343. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1725-1771. — Comptes rendus par M. Sureau de sa gestion de l'Hôtel-Dieu.

H. 344. (Registre.) — 245 feuillets, papier.

1726-1767. — Comptabilité de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jean-d'Angély : — 1726. Recettes : 1,933 livres 19 sols 6 deniers. Dépenses : 1,457 livres 10 sols 8 deniers ; — 1767. Recettes 2,475 : livres 13 sols 5 deniers. Dépenses : 4,464 livres 2 sols 10 deniers.

H. 345. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1781. — Délibération du bureau de l'Hôtel-Dieu, au sujet de la restitution des meubles et hardes des détenus par la veuve Sicard, gardienne de l'hôpital.

P.P. Capucins de Saint-Jean-d'Angély.

H. 346. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1604-1620. — Arrentement d'une pièce de terre sise au fief Combachard, seigneurie de l'abbaye, moyennant 40 sols de rente, outre les droits seigneuriaux, par Josias Dobeterre (Bouchard d'Aubeterre), seigneur de Saint-Martin de la Coudre, à Jean La Serre, sergent royal. — Donation de ladite rente par ledit seigneur aux religieux de Saint-François, à la charge par ces derniers de célébrer annuellement, le 31 décembre, une grand'messe de *requiem* à l'intention de Jeanne de Rivroy, épouse dudit seigneur. — Pièces de procédure pour assurer l'exécution de ce legs.

H. 347. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1616-1789. — Contrat constatant le payement d'une somme de dix livres et constitution d'une rente de vingt sols sur une maison sise en la ruelle « qui va de la grand'rue de la porte d'Aunis à la porte du château », au profit du couvent des religieux de Saint-François, par Jeanne Razin, veuve de Robert Dupont, sieur de Charzay, pour la fondation d'un service perpétuel pour le repos de l'âme de son mari.

H. 348. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1622-1789. — Extrait du testament de François Macé, notaire royal et greffier de présentations à Saint-Jean-d'Angély, léguant quinze livres tournois au couvent des P. P. Capucins, quinze livres au couvent des P. P. Cordeliers, dix au curé de la paroisse, cent sols au couvent des P. P. Dominicains ou Jacobins et quinze livres aux pauvres malades de la grande aumônerie, et pièces relatives au même legs.

CORDELIERS DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY.

H. 349. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1605-1789. — Présentation à Jean Dabillon (ou d'Abillon), écuyer, sieur de la Laigne, lieutenant général civil et criminel au siège de Saint-Jean-d'Angély, du testament de Mathieu Ballonfeau, contrôleur pour le Roi, en l'Élection dudit Saint-Jean, léguant entre autres sommes quinze livres de rente aux P. P. Cordeliers, à la charge de dire des messes pour le repos de son âme. — Diverses pièces relatives à l'exécution de ce legs.

H. 350. (Carton.) — 1 pièce, parchemin.

1615. — Testament de Catherine Petit, veuve de Jean Perrin, prescrivant à son fils de distribuer cent sols aux pauvres le jour de son enterrement, et pareille somme huit jours après ; fondant une messe annuelle des morts dans la grande église de Saint-Jean-d'Angély, deux autres dans la chapelle des P. P. Cordeliers, et constituant une rente de seize sols pour chacune de ces fondations, rente appuyée sur une maison sise en la rue « qui va du minage aux Jacobins. »

H. 351. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1628-1631. — Donation par Françoise Dorin, veuve de Symon Texier, au couvent des P. P. Cordeliers, d'une pièce de vigne de la contenance de cinq gerbes, située au fief de Lerze, seigneurie de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, et de celle de Bessé, à charge par les religieux de dire chaque année une messe de *requiem* à basse voix pour le repos de l'âme de son défunt mari.

H. 352. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 12 pièces, papier.

1635-1789. — Arrentement par le gardien des P. P. Cordeliers, à Jamet Rigondeau, d'une pièce de vigne faisant partie des douves et ruines du château, à la charge de faire un fossé pour l'écoulement des eaux de la poissonnerie et de payer 35 sols de rente seconde. — Arrentement à Jean Bretaud, d'une pièce de terre de deux journaux, sise au fief de l'aumônier, moyennant soixante-dix sols tournois de rente. — Rétrocession desdits arrentements et pièces y relatives.

H. 353. (Carton.) — 2 pièces, parchemin.

1672-1679. — Vente par Jean Coullon, sieur du Perat, à Bernard Guinot, écuyer, seigneur de Lonzay, de la moitié d'un pré situé à Saint-Pardoult, seigneurie de La Chambarie, au prix de quarante livres tournois. — Donation aux P. P. Cordeliers de ladite pièce de pré par ledit Bernard Guinot.

H. 354. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1703-1768. — Arrentement par les P. P. Cordeliers de Saint-Jean-d'Angély, à François Rossignol, d'une pièce de terre, située dans les fossés de ladite ville, moyennant vingt sols de rente foncière. — Pièces relatives audit arrentement.

H. 355. (Carton.) — 2 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1649-1762. — Cession par Marie Tiraqueau, supérieure de la maison des Ursulines de Saint-Jean-d'Angély, aux P. P. Cordeliers de la même ville, de deux lopins de vignes, situés au fief du grand et petit Combachard et provenant de Suzanne Émeryt, veuve de Pierre Suireau, à la charge de faire dire une messe annuelle. — Commande-

ment fait à la requête de Françoise-Hélène de La Rochefoucauld, supérieure des Ursulines, à Antoine de Rousselot, écuyer, seigneur de Saint-Laurent de la Barrière, d'avoir à lui payer une somme de quatre cents livres sur une maison sise à Saint-Jean-d'Angély.

H. 356. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1708-1765. — Acte constitutif d'une rente de cinq livres, assise sur une maison de la rue « par où l'on va du canton des Forges à la place de Taillebourg », au profit du couvent des P. P. Cordeliers, par dame Anne Berruyer, Charles-Auguste Maichin, écuyer, seigneur de Places, et dame Marie Macé, son épouse.

H. 357. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 8 pièces, papier.

1718-1789. — Cession par Marie Caffin, veuve de Charles-Louis Charrier, procureur du Roi, aux P. P. Cordeliers, d'une rente de vingt livres à elle due par les héritiers René Brunet, à cause d'une maison et autres lieux, à la charge de dire annuellement vingt-cinq messes à la chapelle de Saint-Nazaire, paroisse de Ternant, faubourg de Taillebourg, et pièces y relatives.

H. 358. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce. papier.

1767-1776. — Arrêt du Conseil d'État autorisant des poursuites pour le payement au P. Pierre Fauconnier, gardien de la communauté des P. P. Cordeliers, d'une rente de cinq boisseaux de blé, mêture, mesure de Matha, due aux P. P. Cordeliers, par François Audouin, meunier des moulins de Banizaud. — Acte nouvel passé entre les mêmes contractants.

PP. Jacobins de Saint-Jean-d'Angély.

H. 359. (Carton.) — 1 pièce, parchemin.

1588. — Cession de 65 sols de rente sur une maison et un jardin rue Rose, par Robin Gaultier à frère François Gerny, prieur du couvent des frères prêcheurs.

H. 360. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1541-1785. — Arrentement du moulin à drap de Fossemagne dit « moulin à la Rivallet », par Louis Couhet et Perrine Mangon, sa femme, à Nicolas Nau, avec constitution de trois livres dix sols de rente en faveur du prieur des P. P. Jacobins. — Procédure pour assurer le payement de ladite rente.

H. 361. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1620-1789. — Baillette par le prieur des P. P. Jacobins à Éloy Mathiot, maître chirurgien, d'une place vague le long de la muraille et clos dudit couvent, moyennant trente-deux sols de rente noble, directe et foncière, plus quarante livres.

H. 362. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1659-1779. — Pièces relatives à une rente de quinze livres, assise sur une maison appelée le « Chêne Vert », faubourg d'Aunis, due au couvent des P. P. Jacobins, comme cessionnaires de maître Sébastien Pépin, sieur de La Bretinière.

H. 363. (Carton.) — 1 pièce, parchemin.

1673. — Cession d'une rente foncière de dix livres, appuyée sur une petite maison sise au devant de la place Saint-Pierre, faite par René Suireau, sieur de La Bretinière, à Jacques Quaud, prieur des frères Prêcheurs ou Jacobins.

H. 364. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 7 pièces, papier.

1675-1789. — Quittance de quarante sols de rente, assise sur une maison située proche les moulins à drap, donnée par le syndic du monastère des frères Prêcheurs à Isaac Gastineau.

H. 365. (Carton.) — 2 pièces, parchemin.

1728. — Jugement de la sénéchaussée de Saintonge, au siège de Saint-Jean-d'Angély, donnant mainlevée de sommes saisies à la requête du syndic des P. P. Jacobins, au préjudice d'Adam Denechaud.

Aumôneries de Lusseaud et de Notre-Dame des Halles de Saint-Jean-d'Angély.

H. 366. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1631-1687. — Vente par Judith François, veuve de P. Reynier, sieur de La Plante, assesseur criminel de robe

courte à Saintes, à Louis Allenet, d'une maison sise dans la rue « par où l'on va du canton des Bancs au couvent des Jacobins », tenue du prévôt-moine, au devoir de la maille d'or, et chargée, en outre, de vingt-cinq sols de rente seconde au profit de l'aumônier de Lusseaud, moyennant la somme de dix-huit cents livres tournois.

H. 367. (Carton.) — 1 pièce, parchemin; 46 pièces, papier.

1633-1722. — Procès-verbal de la prise de possession de l'aumônerie de Saint-Cyr-d'Arsay par Pierre Peluchon, avocat, et l'un des administrateurs de l'aumônerie de Notre-Dame des Halles et de Lusseaud. — Ferme des biens de ladite aumônerie. — Déclarations et pièces de procédure y relatives. — Vente à Pierre Brunet, par les héritiers de Guillaume Brochard, d'une maison indivise entre eux, située sur la rue « comme l'on va du minage au puy de la Chevalle », tenue du prévôt-moine, au devoir d'une maille d'or et, en outre, de trente sols de rente envers les pauvres de l'aumônerie de Lusseaud, moyennant la somme de mille livres. — Déclaration et autres actes se rattachant à ladite maison. — Procès-verbal de la prise de possession de la maladrerie de Matha, au nom de l'aumônerie de Lusseaud, par Charles-François Griffon, aumônier (1697).

H. 368. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1645-1789. — Vente par Jean Suireau à Madeleine Hémery, veuve de Jean Debonne, d'une maison sise près du minage, en la seigneurie du prévôt-moine, au devoir d'une maille d'or, quand il fait sa chevauchée, et chargée, encore de six livres de rente envers les pauvres de l'aumônerie de Lusseaud, et pièces de procédure pour assurer l'effet de ladite vente.

H. 369. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 4 pièces, papier.

1656. — Sommation par Pierre Sablon, économe de l'aumônerie de Lusseaud, au sieur Cany, fermier d'un lopin de pré, sis près du Lard, d'avoir à lui fournir une grosse de son bail.

H. 370. (Carton.) — 1 pièce, parchemin.

1681-1722. — Vente par Marie de Festiveau, veuve de Benjamin de Livene, à Jean Naveau, procureur, d'une maison sise en la rue « par où l'on va du canton des Bancs à la rue de Niort », tenue du prévôt-moine, au devoir d'une maille d'or, quand il fait sa chevauchée, et chargée de quatre-vingt-cinq sols de rente envers les pauvres de l'aumônerie de Lusseaud. — Procédures pour assurer l'effet de ladite vente.

H. 371. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 39 pièces papier.

1682. — Jugement de la sénéchaussée de Saintonge, au siège de Saint-Jean-d'Angély, condamnant Élisabeth Allenet, héritière de feu Jean Allenet, son père, à payer trente sols de rente dus à l'aumônerie de Lusseaud. — Arrérages de 29 livres, échus à la fête de Noël dernière, sur une maison sise à Saint-Jean-d'Angély, rue Matha.

H. 372. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1682. — Déclaration des biens, domaines et héritages que tient et possède à cens et à rentes de l'aumônerie de de Lusseaud, Jean Deffreuche, savoir : une pièce de terre derrière les moulins de Comportet, au devoir annuel de cinq sols.

H. 373. (Carton.) — 2 pièces, papier.

1682. — Déclaration des biens, domaines et héritages possédés à cens et à rentes de l'aumônerie de Lusseaud, par Marie Gournet, veuve de César Gendron.

H. 374. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1682. — Déclaration fournie par Catherine Macé, veuve de Pierre Macouillard, de deux morceaux de terre tenus de l'aumônerie de Lusseaud au devoir de cinq sols de rente.

H. 375. (Carton.) — 2 pièces, papier.

1682. — Déclaration par Jacques Rivet, d'une motte à chanvre, sise au fief de l'Aiguille, tenue à rente de l'aumônerie de Lusseaud et de Notre-Dame des Halles, au devoir annuel de deux sols six deniers de cens.

H. 376. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1682-1683. — Baillette par François d'Iliers de Pandry, directeur des affaires de l'ordre de Saint-Lazare de Jérusalem, à Jean Fradin, marchand, d'une maison, grange, jardin et pré situés le tout au lieu de La Rouillerie, près Saint-Jean-d'Angély, moyennant trente sols de rente noble,

directe et foncière, au lieu et place du droit du cinquième des fruits payés jusqu'alors.

H. 377. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1682-1707. — Déclaration des domaines et héritages que David Fonteneau tient et avoue tenir à rente noble, des aumôneries de Lusseaud et de Notre-Dame des Halles, et consistant en deux lopins de motte sis au Petit-Marais.

H. 378. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1683-1789. — Déclaration des biens, domaines et héritages possédés par François Chouet et Marguerite de Bonnegens, son épouse, et tenus à cens de l'aumônerie de Lusseaud : une maison rue de la Porte du Château et pièces y relatives.

H. 379. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1683. — Déclaration des biens tenus à rente de l'aumônerie de Lusseaud, par Abraham Beneteau, et consistant en un « lopin de motte » d'environ deux boisselées, situé au fief de l'Aiguille, seigneurie de ladite aumônerie de Lusseaud.

H. 380. (Carton.) 1 pièce, papier.

1683. — Déclaration par Jean Suau qu'il ne possède rien dans les fiefs dépendant de l'aumônerie de Lusseaud.

H. 381. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1684. — Déclaration par les héritiers d'Alexandre Durouzeau, d'un lopin de motte, d'environ deux boisselées, sis entre le port et Moulinvaux, et tenu à cinq sols de rente de l'aumônerie de Lusseaud.

H. 382. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1684. — Déclaration d'une « oizillière » de deux journaux, située au Petit-Marais, et tenue de l'aumônerie de Lusseaud, au devoir de cinq sols de rente par Marguerite Charrier, veuve de Jean Cloché.

H. 383. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1684-1709. — Ordonnance rendue à la requête des chevaliers de Mont-Carmel, pour contraindre le fermier du poids du Roi à présenter le bail en vertu duquel il jouissait des revenus desdits poids, enlevé par lui de l'aumônerie de Lusseaud, à laquelle il appartenait, pour l'établir dans l'ancien Hôtel de ville, en outre à payer vingt-neuf années d'arrérages de sa ferme, sur le pied de huit livres dix sols. — Montant des anciennes fermes. — Procédures relatives au même objet.

H. 384. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1706-1715. — Mémoire et autres pièces de procédure relatifs à une rente de quatre livres, assise sur une maison située près de l'aumônerie de Lusseaud, due à l'hôpital Saint-Louis par Sébastien Griffon, greffier de la chambre du clergé de Guyenne, et Croizé, marchand. — Transaction, au sujet de ce procès et vente des ruines de l'aumônerie de Lusseau.

H. 385. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1715. — Vente par Élisée-Jean-Baptiste Chaillou et Marie Croizé, sa femme, à François Babin, d'un morceau de terre d'environ deux journaux, appelé vulgairement la Tourasse, situé en la seigneurie de l'aumônerie de Lusseaud, au devoir annuel de vingt sols de cens et moyennant le prix de mille livres.

H. 386. (Carton.) — 2 pièces, papier.

1716. — Vente par Gabriel Barusseau et Marie Brillaut, son épouse, à Henry Barret, d'une pièce de terre labourable, située dans le fief du Petit-Pilotteau, tenue de la seigneurie de l'aumônerie de Lusseaud, au huitain, moyennant quatre-vingt-deux livres.

H. 387. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1747. — Ferme des revenus de la seigneurie de Lusseaud consentie à Jacques Favre, sieur de La Grave, par les administrateurs de l'hôpital de Saint-Louis, au prix de six cents livres.

H. 388. (Carton.) — 4 pièces, papier.

1774. — Titre nouvel d'une rente de trente-cinq sols due à l'aumônerie de Lusseaud sur deux maisons sises rue de la porte de Niort et place de la Halle, par Marie-Jean de La Laurencie, écuyer, seigneur de Leffort, La Vignollée et autres lieux.

H. 389. (Carton.) — Imprimés, 2 pièces, papier.

1523. — Arrêt du Parlement de Bordeaux, portant réglement pour l'administration des hôpitaux et aumôneries de la ville de Saint-Jean-d'Angély.

H. 390. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1654-1656. — Compte rendu par Pierre Sablon, procureur, et Jean Morand, tailleur d'habits, économes et dispensateurs des deniers des pauvres de l'aumônerie de Lusseaud.

H. 391. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1683-1687. — Compte rendu par Jean Cardailhac, à l'ordre de Saint-Lazare, de sa gestion des revenus de l'aumônerie de Lusseaud, et pièces justicatives.

H. 392. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1693. — Procès-verbal d'état des lieux de l'aumônerie de Lusseaud, dressé lors de sa désunion de l'ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel, par Daniel Rousselet, lieutenant criminel au siège de Saint-Jean-d'Angély.

H. 393. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1694. — Reçu de la somme de 100 livres, moitié du prix de ferme de l'aumônerie de Saint-Jean de Lusseaud, tenue à bail par Fradin.

H. 394. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1696. — Nomination d'un économe de l'aumônerie de Lusseaud par l'évêque de Saintes. — Ordonnance de Michel Begon, intendant de la Généralité de La Rochelle, pour le paiement à l'économe des revenus de ladite aumônerie.

H. 395. (Cahier.) — 4 pièces, papier.

1697. — Procès-verbal notarié dressé à l'occasion d'une tentative de prise de possession de l'aumônerie de Lusseaud et de la maladrerie de Saint-Lazare, par Jacques Maisnier, chevalier servant de l'ordre ancien hospitalier et militaire du Saint-Esprit, pourvu canoniquement par Charles Hue, des anciens barons de Courson en Auxerrois, chevalier commandeur de Saint-Pourçain en Auvergne et sous-vicaire général dudit ordre, de la commanderie et maison de Saint-Jean-d'Angély.

H. 396. (Carton.) — 1 pièce, parchemin.

1430. — Testament de Jehan Gallerand, bourgeois et échevin de Saint-Jean-d'Angély, par lequel il fonde l'aumônerie de Notre-Dame des Halles et en confie l'administration aux maire et échevins de ladite ville.

H. 397. (Carton.) — 2 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

1408-1722. — Cession par Louis de la Maignère à Jehan Gallerand, échevin, et à sa femme Jeanne de Saumur, de sa part dans les dîmes de Marsay. — Mémoire et procédures pour assurer le paiement de ces dîmes.

H. 398. (Carton.) — 6 pièces, papier.

1507. — Testament de Robert Macé, licencié ès lois, sieur d'Annezay, par lequel il donne une rente de dix sols tournois à l'aumônerie Notre-Dame des Halles, avec l'obligation de services anniversaires et d'aumônes annuelles.

H. 399. (Cahier.) — 14 feuillets, papier.

1538. — « C'est le papier des cens et rentes dus à l'au-
« mousnerye Nostre-Dame des Halles aux jours et festes
« cy-amprès déclairées. »

H. 400. (Cahier.) — 10 feuillets, papier.

1590. — « Sommaire, copie et extrait du papier des
« ranthes duhes aux pauvres des aumosneries de Nostre-
« Dame des Halles, Lussauld et Saint-Michel, faict par
« nous, noble homme Jehan Thoreau, sieur de Roussigné,

« et maistre Jehan Mesnard, procureur et pair, adminis-« trateurs des pauvres. »

H. 401. (Carton.) — 2 pièces, papier.

1650. — Extraits du papier censif de l'aumônerie de Notre-Dame des Halles et de Lusseaud, appartenant aux pauvres de Saint-Jean-d'Angély.

H. 402. (Carton.) — 1 cahier, 10 feuillets, papier.

1654-1710. — Bail à ferme des fiefs de l'Aiguille et du Petit-Pilotteau, contenant 12 journaux de pré, consenti à Pierre Charrier, par Charles Razin, écuyer, sieur du Fief et du Linay, moyennant 38 livres (1654). — Déclaration par Jean Cristin d'une motte, d'une boisselée et demie (1683) située au fief de l'Aiguille, et tenue de l'aumônerie de Lusseaud, au devoir de 3 sols 9 deniers de cens. — Baux à ferme des fiefs de l'Aiguille, du Petit Pilotteau, des dîmes de Marsay, des prés de Moulinvaux, du Lard, cens, rentes, lods, ventes et honneurs, poids du Roi et pré des Portes. — Vente par Catherine Macé, veuve de Pierre Macouillard, et Charles Macouillard, son fils, à Jean Barel, d'une motte de deux boisselées, située fief de l'Aiguille, derrière les moulins de Comportet, tenue de l'aumônerie de Notre-Dame des Halles et de Lusseaud, au devoir de cinq sols de rente et déclaration deladite motte par Barel (1680). — Ordonnance du sénéchal de Saintonge, rendue à la requête de François d'Hiers de Panday, directeur des affaires de l'ordre de Mont-Carmel, pour l'arpentement du fief de l'Aiguille, appartenant à l'aumônerie de Notre-Dame des Halles et de Lusseaud (1684).

H. 403. (Carton.) — 4 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1678-1682. — Arrêts de la Chambre royale et procédures concernant l'aumônerie de Notre-Dame des Halles et de Lusseaud, entre les chevaliers de l'ordre de Mont-Carmel, demandeurs, contre les sieurs Lambert et Élie Claveau, administrateurs de ladite aumônerie. « Comme « ils distribuoient les revenus sur des requestes qui leur « estoient présentées par les pauvres de ladite ville et « qu'on ne tenoit plus d'hospitalité dans ladite aumosnerie « des Lusseaux, Messieurs de l'ordre de Notre-Dame de « Montcarmel et de Saint-Lazare de Jérusalem s'en empa-« rèrent en lad. année 1677, en conséquence de l'édit du « mois de décembre 1672 et autres subséquents qui unis-« soient audit ordre tous les hôpitaux, aumôneries, ma-« ladreries, et autres lieux pieux où l'hospitalité n'estoit « point gardée. »

H. 404. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 11 pièces, papier.

1681-1789. — Déclaration faite devant le lieutenant général, par Isaac Souchard, d'une maison sise rue Jéhu, tenue par lui de l'aumônerie Notre-Dame des Halles et de Lusseaud, au devoir de six sols six deniers de rente. — Procédures relatives à cet immeuble.

H. 405. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1682-1684. — Mémoires et poursuites pour assurer le service des rentes dues aux aumôneries de Notre-Dame des Halles et de Lusseaud.

H. 406. (Cahier.) — 11 feuillets, papier.

1682. — « Papier censif du fief personnier de Saint-« Phelix, esquel les seigneurs de Saint-Phelix y prennent « troix huictiesmes et une vingtiesme partye; M. Pierre « Pineau, sieur des Guilloteaux, une dixiesme partye, plus « une huictiesme partye qu'il a aquize par décret de feu « Daniel Lescuyer, et une vingtiesme partye qu'il a aussy « aquize du sieur Bazin; les héritiers de feu Chevezac, « une autre huictiesme partye, ceux de feu M. Christophe « Foucher une autre huictiesme et la dame de la Royrie une « vingtiesme partye. La recepte commencée à faire par « ledit sieur Pineau, tant de son chef que comme fermiers « des autres personniers, terme de Sainct-Lucq 1633. »

H. 407. (Carton.) — 5 pièces, papier.

1654-1687. — « Inventaire de pièces que M. Car-« dailhac, esconome de l'aumousnerie de Nostre-Dame des « Halles et de Lusseaud, a représenté à M. de Pandry, di-« recteur des affaires de Nostre-Dame de Mont-Carmel et « de Saint-Lazare de Jérusalem. » — Déclaration à la Chambre royale des revenus de ladite aumônerie, par Cardailhac.

H. 408. (Carton.) — 4 pièces, papier.

1697. — Supplique adressée à l'évêque de Saintes, par Charles-François Griffon et Alexandre Mallet, administrateur de l'aumônerie de Notre-Dame des Halles et de Lusseaud, pour obtenir l'installation dans cet établissement

des filles hospitalières. — Nomination de Marie Mesnard de La Tâcherie et de Marie Mesnard de Jarry, filles hospitalières.

H. 409. (Carton.) — 1 pièce, parchemin.

1445. — Donation par Jean Haurry, aux prêtres compagnons Dieu servants en l'église Notre-Dame des Halles, de deux maisons sises dans la rue « par où l'on va de l'or- « loge à l'église Nostre-Dame et d'autre aux vieilles « douhes de ladite ville, » à la charge de dire des messes pour le repos de son âme.

H. 410. (Carton.) — 1 pièce, parchemin.

1483. — Arrentement par les compagnons Dieu servants de Notre-Dame des Halles à Étienne Raynart, avocat du Roi en Saintonge, et Perette Arnaude, sa femme, d'une maison située rue des Babouins « par où l'on va de « l'orloge de la ville à la halle », moyennant vingt livres tournois de rente annuelle et perpétuelle. »

H. 411. (Carton.) — 1 pièce, parchemin.

1494. — Donation d'une maison sise « rue Rouze » aux chapelains de Notre-Dame des Halles par Jean Roy, « licencié en décrets », « pour le logement du plus ancien compagnon qui n'en posséderoit pas », à la charge par celui-ci de dire une messe à l'autel édifié dans la dite église par le donateur.

H. 412. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1510. — Testament de Jean Guiet, léguant trente livres de rente aux compagnons Dieu servants en l'église séculière et collégiale de Notre-Dame des Halles.

H. 413. (Carton.) — 1 pièce, parchemin.

1511. — Donation d'une rente de onze livres par Marguerite Disse, veuve de Jean Brun, seigneur de La Madeleine, aux chapelains de Notre-Dame des Halles.

H. 414. (Carton.) — 7 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1519-1533. — Ordonnance de François Ier, enjoignant au sénéchal de Saintonge de juger la cause pendante devant lui, au sujet d'une rente de dix livres réclamée par les compagnons de l'église Notre-Dame des Halles à Catherine Méhée. Cette dernière invoquait sa noblesse pour demander l'évocation de l'affaire aux grandes assises de Saintonge.

H. 415. (Carton.) — 1 pièce, parchemin.

1526. — Échange entre les compagnons chapelains de l'église Notre-Dame des Halles, d'une part, et Jean Dulac, écuyer, seigneur de La Séart, et sa femme Tomsquyne de Seguen, d'une rente de treize livres sur une maison, contre une rente de même somme due par ledit sieur sur les seigneuries de La Giraud, Fontaine et Estray.

H. 416. (Carton.) — 5 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1550-1721. — Échange entre les héritiers Jean Robin et Louis-Alexandre Charruaud, de maisons situées rue Plantechoux et rue Porte-Gérie, grévées de rentes, en faveur de la chanoinerie de Notre-Dame des Halles et du prieur des Jacobins.

MALADRERIE DE SAINT-LAZARE DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY.

H. 417. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 80 pièces, papier.

1469-1661. — Ordonnance royale de Louis XI pour contraindre le receveur Chaillou à payer deux années d'arrérages d'une rente de huit livres, accordée aux ladres sur la recette de Saintonge par les rois ses prédécesseurs. — Procédures pour assurer le service régulier de ladite rente.

H. 418. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1536-1677. — Donation entre-vifs par Jean Blanchard et Marguerite Cerizay, son épouse, de la moitié d'une maison située carrefour des Bancs, sur laquelle ils associent une rente de cinq sols en faveur des ladres et 40 sols à distribuer aux pauvres à chaque fête des défunts. — Sentence de la sénéchaussée de Saintonge et procédures pour assurer le payement de ladite rente.

H. 419. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1574-1700. — Déclaration par Jacques Trizon, lépreux et gardien de la maladrerie de Saint-Lazare, des domaines, héritages, rentes et droits de ladite maladrerie.

Mémoires des titres concernant les aumôneries et maladreries de Saint-Jean-d'Angély, produits par l'ordre de Saint-Lazare dans une instance pendante à la Chambre royale.

H. 420. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1588-1714. — Jugement rendu en faveur de Jean Mesnard, administrateur des pauvres ladres, contre Bertrande Dupont, veuve de Pierre Boiceau, Hugues Fouchier, sieur de Virou, Laurent Grolatier et Marie Dupont, sa femme, relativement à une rente de vingt sols léguée aux ladres, pour les frais d'un dîner, par Robert Dupont, sieur de Charsay.

H. 421. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1676-1678. — Procès-verbal de la prise de possession de la maladrerie de Saint-Lazare de Saint-Jean-d'Angély, sise faubourg de Taillebourg, paroisse de Ternant, par l'ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel. — Ordonnance royale pour le transfèrement à Saint-Mesmin, près d'Orléans, de tous les lépreux de France. — Arrêt de la Chambre royale pour les saisies de deniers entre les mains de MM. de Notre-Dame de Mont-Carmel.

H. 422. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 11 pièces, papier.

1683. — Procédures engagées entre messire Michel-François Le Tellier, marquis de Louvois, en sa qualité de grand-vicaire général de l'ordre de Mont-Carmel, et Joachim Dupuy, fermier de la maladrerie de Saint-Lazare, contre Pierre Régné, sieur de La Paillerie, au sujet du dommage causé dans le jardin de la maladrerie par les vaches du défendeur.

H. 423. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1687. — Enquête faite à la requête de Tangy, commandeur de Saint-Jean-d'Angély, au sujet de l'expulsion de Joachim Dupuy, fermier de la maladrerie de Saint-Lazare.

H. 424. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1697. — Lettres et notes relatives au payement du prix de ferme de la maladrerie de Saint-Lazare par Joachim Dupuy.

H. 425. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1697-1698. — Procès-verbal de la prise de possession de la maladrerie de Saint-Lazare de Saint-Jean-d'Angély, par Charles-François Griffon, administrateur de l'aumônerie Notre-Dame des Halles et de Lusseaud. — Bail à ferme de ladite maladrerie.

H. 426. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1724. — Sommation à la requête des administrateurs de l'Hôtel-Dieu, à Jacques Loustallot, sieur de Baudinières, adjudicataire des domaines de la maladrerie de Saint-Lazare, d'avoir à signer l'arrentement à lui consenti, moyennant trente-six livres.

H. 427. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1625-1657. — Quittance donnée par Martiale Reignier, veuve de Jean Bonnain, lépreux, et Jacques Tizon, lépreux, gardien de la maladrerie de Saint-Lazare, à Dom Léonard Chastel, syndic des P. P. Bénédictins, pour les quartiers de mouton et de merluche, droit de faitage, dus annuellement à la maladrerie de Saint-Lazare, le jour de la Saint-Jean-Baptiste.

H. 428. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1708. — Mémoires des réparations nécessaires aux bâtiments de la maladrerie Saint-Lazare.

H. 429. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1709. — Quittance du prix des travaux de réparations et d'entretien exécutés à la maladrerie de Saint-Lazare.

H. 430. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1588. — Ordonnance sur requête rendue par René de Cumont, écuyer, sieur de Fiefbrun, lieutenant particulier en la sénéchaussée de Saint-Jean-d'Angély, autorisant Jean Bonnin et Jeanne Roy, sa femme, lépreux, à continuer d'habiter la maladrerie de Saint-Lazare, à la charge de ne fréquenter personne.

Confrérie de Saint-Jean-Baptiste de Saint-Jean-d'Angély.

H. 431. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 9 pièces, papier.

1552-1789. — Jugement de la cour de la sénéchaussée de Saintonge, condamnant Jean Roy à payer au syndic de la confrérie de Saint-Jean-Baptiste vingt sols tournois de rente, payable à Noël, pour une maison et jardin, sis rue Saulnier, « comme l'on descend du carrefour des Brebian, ou de la Chevrye, » et procédures y relatives.

Maison hospitalière ou aumônerie de Taillebourg.

H. 432. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1676-1677. — Arrêt de la Chambre royale, rendu par défaut, au profit de MM. de l'ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel, contre Dager, administrateur et professeur de la maison hospitalière et aumônerie de Taillebourg, paroisse de Saint-Savin, diocèse de Saintes, condamnant ce dernier à se désister et départir au profit dudit ordre de la possession et jouissance de ladite aumônerie, et pièces de procédures y relatives.

Fondation d'une aumône aux Touches.

H. 433. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1729. — Testament de Suzanne de Gréaume, veuve de Jean Thoury, sieur de La Barrière, fondant une aumône annuelle et perpétuelle de dix boisseaux de méture, en faveur des pauvres de la paroisse des Touches, à prendre sur la rente seconde de vingt-deux livres à elle due sur les moulins à eau du Béchereau, autrefois appelés Gattegrain, en la paroisse des Touches.

Hospice civil de Saint-Martin de Ré.

H. 434. (Carton.) — 8 pièces, parchemin; 35 pièces, papier, 1 sceau.

1674-1745. — Procès-verbal d'assemblée des habitants de Saint-Martin (île de Ré), pour remettre aux religieux de la Charité l'hôpital Saint-Honoré, dont aucun titre ne constate la fondation (17 juin 1674). — Lettres patentes du roi Louis XIV, autorisant l'établissement à Saint-Martin de Ré des religieux de la Charité de l'ordre Saint-Jean-de-Dieu, et leur confiant l'administration de l'hôpital (juillet 1695). (Jarnain, administrateur de l'hospice, écrit le 6 vendémiaire an VIII que l'existence de cet hôpital date d'au moins cinq cents ans, d'après un compte rendu en 1559, perdu aujourd'hui). — Lettres patentes du roi Louis XIV sanctionnant la fondation de l'hôpital Saint-Louis de Ré (août 1705). — Donation par Robert de Pierre-Pont, gouverneur de l'île de Ré, de cinq cents livres de rente, au capital de dix mille livres, aux religieux de la Charité, de l'ordre de Saint-Jean-de-Dieu, fixés à Saint-Martin de Ré, pour être employées au soulagement de six pauvres femmes dudit lieu, à la charge de la célébration annuelle, à partir du décès du testateur, d'une grande messe de *requiem*, avec vêpres et sermon (19 avril 1681). — Fondations : d'une messe basse par Jeanne Sibille, veuve de Josué Mousnier, qui a donné mille livres pour la construction d'une chapelle dans l'hôpital Saint-Louis (25 février 1714) ; — de messes basses, par Pierre Bernard, donateur d'une rente de dix livres (29 août 1716); — d'une messe basse, par Antoine Blay, donateur d'une rente de huit cent-cinquante-trois livres quinze sols onze deniers (10 août 1744) ; — par Josué Baudin, donateur de vingt-quatre mille livres pour la fondation de six lits à l'hôpital (2 décembre 1745).

H. 435. (Carton.)— 3 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1765-1777. — Fondation d'un service anniversaire pour le repos de l'âme de messire Moreau, curé de Saint-Martin de Ré, qui a légué dix mille livres pour la fondation d'un hôpital destiné à secourir de pauvres femmes (3 février 1765). — Procès entre les administrateurs de l'hôpital de Saint-Martin de Ré et ceux du collège Mazarin, relativement à l'exercice du droit féodal revendiqué par ces derniers sur les marais achetés, de M. de Choisy, des deniers provenant du don de M. Josué Baudin, et constatation du droit des héritiers Baudin de faire admettre les infirmes qui doivent occuper les six lits par lui fondés. — Testament de Suzanne Gigour des Gravilliers, portant don de neuf mille livres, fondation d'un service de *de Profundis* et compte rendu de l'exécuteur testamentaire (1er mai 1754-15 septembre 1766). — Donation du P. O'Kelly, prêtre irlandais, ci-devant aumônier de la citadelle de Saint-Martin de Ré, à l'hôpital dudit lieu, des biens mobiliers qu'il se trouverait avoir au jour de son décès, et transaction à ce sujet entre les administrateurs de l'hospice et les Augustins de La Rochelle (11 janvier 1769-31 janvier 1770). — Acte reçu par Mala et Dupont, notaires, aux termes duquel Philibert Fournier, prêtre,

verse une somme de quatre mille cinq cents livres pour les honoraires de l'aumônier de l'hospice Saint-Louis (17 août 1776). — Testament de Marie-Marguerite Giraud Quéroux, qui donne à l'hospice quinze cents livres et fonde une messe basse (14 août 1777).

H. 436. (Carton.) — 16 pièces, parchemin; 108 pièces, papier.

1559-1789. — Procès-verbal de reprise de possession de la maison principale de Saint-Honoré et des dépendances de cet établissement hospitalier. — Constatation de l'état des lieux. — Prise de possession, en vertu d'une autorisation royale accordée à la demande de Begon, intendant de la Généralité de La Rochelle, d'un marché construit sur le terrain appartenant, avant la révocation de l'Édit de Nantes, au Consistoire et au temple du Culte réformé et affectation de cet emplacement à la fondation d'un hôpital de femmes (13 novembre 1706). — Baux à ferme et cahier des charges relatifs audit local, et transactions intervenues entre l'administration municipale et celle de l'hospice et les sieurs Seguin, Maher, Penetreau Desaugiers (1714-1789). — Acquisition, du comte de Choisy, de marais salants à Loix, par suite de la donation de Josué Baudin, neuf livres, deux aires (Chameau, notaire 13 janvier 1759). — Acquisition par les religieux de la Charité (1), du sieur David Dulacq, des maisons voisines de l'église paroissiale, avec plan; Penaud, notaire (1720-1777). — Acquisition par les religieux de la Charité, du sieur Riché, intendant du gouverneur, des maisons sur l'emplacement de l'*Hôtel des Cadets*, moyennant deux mille deux cent cinquante livres et une rente foncière de cent livres envers le comte de Choisy; Penaud, notaire (15 avril 1720). — Arrêt du Parlement de Paris, autorisant l'amortissement de ladite rente de cent livres (9 mars 1750), et transaction intervenue en conséquence (Deroulède, notaire à Angoulême). — Cession faite au Roi par les religieux de la Charité, desdites trois maisons, pour y établir « le logement des cadets « gentilshommes des bataillons coloniaux », sur la place d'armes, moyennant deux mille cinq cents livres de rente, au capital de cinquante mille livres. — Acquisition par les religieux de la Charité de deux pièces de vignes (aujourd'hui en prés) sises l'une aux Plumées (commune du Bois), l'autre au Verclou (commune de Saint-Martin de Ré), l'une et l'autre de la contenance de dix ares quatre vingt-dix-neuf centiares (1726); — d'une maison faisant corps avec l'hôpital Saint-Honoré (1777-1778)); — d'une pièce de vigne à La Couarde, affermée à moitié des fruits par les religieux de la Charité (1720); — de la vigne dite de l'Hôpital, près des murailles de la ville; — de deux maisons des sieurs Chollet et Amiand; — de la maison du sieur Pierre Bouhier (Jamain, notaire); — d'une maison en face de la place d'Armes (aujourd'hui transformée en jardin); — de la maison du sieur Braudon, proche le puits de la Croix; — de la maison de la dame de Barin. — Arrêt du Conseil du Roi autorisant l'agrandissement de l'hôpital Saint-Honoré. — Requête des habitants pour s'opposer à ces dispositions. — Réponse du prieur des Charitains. — Revendication par les Charitains du terrain dit Jeu de prix occupé par les habitants de Saint-Martin. — Bénédiction du sanctuaire, de l'autel, du chœur, de la sacristie et du cimetière des Charitains (1602-1778). — Transcription des actes de propriété et d'acquisition des Charitains pour l'hospice Saint-Honoré (1774-1780.)

(1) Le registre de 1774 des religieux de la Charité constate que « l'hôpital ou Hôtel-Dieu de Saint-Julien de Saint-Martin-de-Ré a été gouverné par les bourgeois dudit lieu, pendant plus de deux cents ans, ce qui se prouve par les comptes qu'ils ont rendus

H. 437. (Registre.) — 150 feuillets, papier.

1782-1790. — Journal des actes capitulaires des religieux de la Charité.

H. 438. (Registre.) — 150 feuillets, papier.

1727-1788. — Revenus de l'hôpital Saint-Honoré, sous la gestion des Charitains.

H. 439. (Carton.) — 150 pièces, papier, dont 20 détériorées par l'humidité.

1600-1700. — Titres des successions des bienfaiteurs de l'hospice : le curé Moreau, Gaillard, et procédure, pour entrer en possession desdits legs.

H. 440. (Carton.) — 150 pièces, papier (en très mauvais état).

1720-1750. — Procès entre les administrateurs de l'hospice et le sieur Dugé Bernonville, au sujet d'une rente de douze livres dix sols, dont ce dernier se prétendait créancier.

H. 441. (Carton.) — 140 pièces, papier (rongées et en mauvais état).

1759-1760. — Titre de la succession Desgravilliers, l'une des bienfaitrices de l'hôpital.

H. 442. (Carton.) — 25 pièces, papier.

1686. — Acquisition de la maison Pierre Bouhier, pour agrandir l'hospice Saint-Honoré. « Pierre Pont fait « don à l'hospice de cinq cents livres de rente annuelle « rachetable de dix mille livres à prendre sur ses biens « après son décès, à la charge par l'hospice d'obtenir son « établissement régulier par lettres patentes duement « enregistrées. Les habitants de Saint-Martin ayant sup- « plié l'Intendant de la province de faire exécuter les vo- « lontés du donateur, et, d'autre part, le Roi ayant été « informé que ses troupes manquaient de secours en l'île « de Ré, ordonna à M. Demuyn, intendant du pays d'Au- « nis, d'établir des religieux de la Charité dans ladite île. « En conséquence, on y envoya trois de ces religieux qui y « arrivèrent le 16 juin 1674, et furent mis en possession, « le lendemain, des titres, effets et locaux dudit hôpital, « ainsi qu'il appert de l'acte d'assemblée des habitants de « Saint-Martin, en date du 17 juin 1674. Cet établissement « a été confirmé par lettres patentes du 4 novembre 1695, « enregistrées au Parlement de Paris, à la Chambre des « Comptes et à la Cour des Aydes. Antérieurement à cette « époque, l'hôpital qui avait été établi à Saint-Martin de « Ré, dès le treizième siècle, sous le nom d'Hôtel-Dieu ou « de Saint-Julien, était un établissement laïque, administré « par les habitants qui étaient administrateurs chacun à « leur tour. »

H. 443. (Carton.) — 25 pièces, papier.

1728. — Succession Nolleau. — Cession de mobilier à l'hospice Saint-Louis.

H. 444. (Carton.) — 150 pièces, papier.

1669-1777. — Conflit entre le curé Pinelière, de Saint-Martin et l'administration hospitalière. Le curé Pinelière se prétendait le premier administrateur de l'hôpital de Saint-Martin de Ré, il revendiquait le droit de faire les convocations, donner les billets d'entrée, occuper la première place au bureau, proposer les matières sur lesquelles devaient porter les délibérations, dire le premier son opinion, recueillir celle des autres administrateurs, etc. Il s'était même emparé de la clef de l'armoire qui contenait les registres des délibérations et refusait de remettre cette clef à ses collègues et même de leur communiquer les registres, ce qui fit l'objet d'un jugement en date du 16 février 1775, par lequel le sénéchal de Saint-Martin autorisait les administrateurs de l'hôpital à faire lever la serrure aux frais de l'abbé Pinelière. Les prétentions du curé étaient contestées par le sénéchal et le procureur de la baronnie de l'île de Ré, administrateurs nés de l'hôpital, ainsi que par les administrateurs élus par les habitants de Saint-Martin. Le procès s'est terminé par un arrêt du Parlement (30 juillet 1776), lequel, tout en reconnaissant que le curé était administrateur né de l'hôpital, déclarait qu'il n'avait droit à aucune préséance sur les autres administrateurs, et qu'au point de vue du rang, il ne venait qu'après les deux autres administrateurs nés, le sénéchal et le procureur de la baronnie de l'île de Ré, c'est-à-dire, le troisième. — Donation par le père O'Kelly, à l'hôpital, de tous ses meubles et objets mobiliers et d'une somme de cinq cents livres (1669-1672), et procès entre l'administration, le trésorier Guillobé jeune, et la veuve Hurtaud, pour assurer à l'hospice la jouissance intégrale de ladite donation.

H. 445. (Carton.) — 10 pièces, papier.

1741-1776. — Plans des vignes qui appartenaient à l'hôpital Saint-Honoré; — de la vigne dite la Tour du Moulin; — du moulin des Carreaux; — des bâtiments de l'hôpital et du cimetière; — du Jeu de prix; — des maisons acquises pour l'agrandissement de l'hôpital des Cadets, dressés par le P. Bouxin, le P. Ignace Joubin des Marières, l'ingénieur Bannanaud et le P. Ignace.

H. 446. (Carton.) — 8 pièces, papier.

1741-1776. — Présentation, nomination et traitement des aumôniers. — Entretien de la chapelle et des oratoires. — Correspondance entre l'autorité diocésaine et l'administration hospitalière.

H. 447. (Cahier.) — 76 feuillets, papier.

1717-1722. — Comptes de gestion rendus par le receveur Étienne Aujol.

H. 448. (Cahier.) — 6 feuillets, papier.

1678. — Comptes de gestion rendus par le receveur Pierre Durand.

H. 449. (Cahier.) — 22 feuillets, papier.

1632-1641. — Comptes de gestion rendus par le receveur Pierre Baudin.

H. 450. (Cahier.) — 16 feuillets, papier.

1642-1647. — Comptes de gestion rendus par le receveur Louis Boissonnière.

H. 451. (Cahier.) — 54 feuillets, papier.

1647-1654. — Comptes rendus par le receveur Jean Deramé.

H. 452. (Cahier.) — 36 feuillets, papier.

1654-1660. — Comptes rendus par le receveur Mathurin Apierre.

H. 453. (Cahier.) — 44 feuillets, papier.

1658-1659. — Comptes rendus par le receveur Pierre Lambert.

H. 454. (Cahier.) — 23 feuillets, papier dont 3 rongés.

1660-1668. — Comptes rendus par le receveur Gabriel Sourisseau.

H. 455. (Cahier.) — 22 feuillets, papier.

1668-1669. — Comptes rendus par le receveur Vincent Mestay.

H. 456. (Cahier.) — 13 feuillets, papier.

1709-1722. — Comptes rendus par le receveur Fierdesbras.

H. 457. (Cahier.) — 12 feuillets, papier.

1722-1782. — Comptes rendus par le receveur Jacques Ariaud.

H. 458. (Cahier.) — 3 feuillets, papier.

1728-1742. — Comptes rendus par le receveur Henry Penaud.

H. 459. (Cahier.) — 5 feuillets, papier.

1742-1750. — Comptes rendus par la veuve Hurtaud.

H. 460. (Carton.) — 2 cahiers de 22 feuillets, l'un des recettes, l'autre des dépenses.

1750-1761. — Comptes rendus par le receveur Plaideau Girard père.

H. 461. (Carton.) — 2 cahiers, l'un de 9 feuillets, pour les recettes, l'autre de 13 pour les dépenses.

1761-1764. — Comptes rendus par le receveur Sicateau Plaideau.

H. 462. (Cahier.) — 9 feuillets, papier.

1764-1772. — Comptes rendus par le receveur Guillobé jeune.

H. 463. (Cahier.) — 21 feuillets, papier.

1772-1781. — Comptes rendus par le receveur Chesneau jeune.

H. 464. (Cahier.) — 8 feuillets, papier.

1781-1786. — Comptes rendus par le receveur Valleau Grelaud.

H. 465. (Registre.) — 150 feuillets, papier.

1778-1789. — Livre des recettes de l'hôpital royal de Saint-Louis.

H. 466. (Carton.) — 150 pièces, papier.

1765-1788. — Adjudication de la boucherie de carême, au profit de l'hospice.

H. 467. (Carton.) — 5 pièces, papier.

1777-1778. — Correspondance entre l'administration hospitalière et l'Intendant, au sujet d'une somme de

quatre mille cinq cents livres placée au Trésor au profit de l'hospice.

H. 468. (Registre.) — 205 feuillets, papier.

1770-1790. — Journal des rentes de l'hôpital Saint-Honoré avant et pendant la gestion des Charitains. — Produit des vignes, prix du blé, du vin et charges.

H. 469. (Registre.) — 6 cahiers, papier.

1674-1789. — Inventaire des titres, fondations, revenus de l'hôpital Saint-Louis; des comptes annuels des recettes et des dépenses des Charitains.

H. 470. (Registre.) — 150 feuillets, papier.

1775-1789. — Journal des recettes du prieur des Charitains.

H. 471. (Registre.) — 15 feuillets, papier.

1780-1789. — Journal des dépenses du prieur des Charitains.

H. 472. (Carton.) — 8 pièces, papier.

1741. — Installation des sœurs de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul, pour le soin des infirmes et malades indigents, dans l'hôpital Saint-Louis (12 avril 1741).

H. 473. (Carton.) — 5 cahiers, papier, formant 153 feuillets, papier.

1706-1789. — Délibérations des administrateurs de l'hospice Saint-Louis et des sections réunies des hospices Saint-Louis et Saint-Honoré. — Transcription du testament du curé Moreau, bienfaiteur de l'établissement : « Je « donne et lègue, après mes dettes payées et les susdits « legs et donations ci-dessus et plus bas remplis, tous mes « autres biens meubles et acquêts, créances et généralement tout ce qui peut et pourra m'appartenir lors de ma « mort, au profit des *pauvres* de cette paroisse et pour en « faire un emploi auxdits *pauvres*. Je prie mon exécuteur « testamentaire d'avertir, aussitôt ma mort, MM. les curé, « syndyc et principaux habitants de la paroisse que « mon intention est qu'ils aient au plus tôt des lettres-« patentes pour l'établissement en forme d'un *hôpital* pour « y recevoir et secourir les *pauvres femmes malades* et « pour donner aux *pauvres honteux* les secours nécessaires « par les soins et les mains des dames de la charité, au-« tant qu'il plaira à Dieu en conserver la confrérie et des « autres personnes qui seront commises pour cet emploi « par lesdits curés et habitants, de l'avis et consentement « de mes seigneurs les évêques de La Rochelle; et, en cas « que dans six mois après ledit avertissement, ils n'aient « pas porté toutes leurs diligences pour l'accomplissement « de mon intention, qui est l'érection dudit hôpital, je veux « que ladite donation ainsi faite tourne au profit des deux « hôpitaux de Fontenay-le-Comte, chacun par moitié, et « qu'en ce cas, il soit seulement mis entre les mains desdi-« tes dames de la charité de cette ville la somme de six « cents livres une fois payée, à la charge audit hôpital de « cette ville ou à ceux de Fontenay, de faire dire à perpé-« tuité par celui ou ceux qui profiteront desdits legs, cha-« cun une messe par semaine à perpétuité pour le repos de « mon âme et celles de mes parents et bienfaiteurs et aussi « un service anniversaire à perpétuité le jour de ma mort « ou plus proche d'icelui non empêché. Fait à Saint-« Martin, le 21e jour de février 1705 (Signé) JEAN MOREAU, « curé de Saint-Martin. »

H. 474. (Registre.) — 150 feuillets, papier.

1778-1789. — Copie de lettres de l'administration hospitalière.

MAISON DES PAUVRES DE LA FLOTTE (ILE DE RÉ).

H. 475. (Carton.) — 2 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1662-1780. — Testament de Catherine Prou fondant la maison des pauvres de la paroisse de La Flotte (île de Ré) pour les malades et l'éducation de la jeunesse. — Testament de Françoise Joubert, femme de Joachim Bernard, en faveur de la maison des pauvres (Mestayer, notaire). — Arrentement par Jean Rigalleau, boucher, et Madeleine Cochard, sa femme, demeurant à Saint-Martin de Ré, « d'une maison sise au bourg de La Flotte, en la dizaine des bancs, faisant face à la maison des pauvres, n'y ayant que la rue entre deux » à messire Jean-Simon Davy, curé de l'église dudit bourg, Jacques Goguet-Massivet, et Michel Porsin-Coursolles, marchands et marguilliers de ladite église et fabrique, directeurs et administrateurs nés de la maison servant à l'usage des pauvres malades et à l'éducation de la jeunesse dudit bourg, et Mathieu Sicatteau-Lara, marchand, procureur et receveur de ladite maison des pauvres. Cette maison est dite de la buanderie. — Vente du jardin au levant

de ladite maison faite à la maison des pauvres et école de charité de la paroisse de La Flotte, par messire Jean-Simon Pennetreau Des Augiers, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine d'infanterie au régiment de Poitou, et Marie-Françoise-Esther Souchar, son épouse (Riguelin, notaire).

H. 476. (Carton.) — 4 pièces, papier.

1725-1790. — Établissement dans la paroisse de La Flotte (île de Ré) de deux filles de la Sagesse, de Saint-Laurent-sur-Sèvre, pour avoir soin des pauvres malades, leur distribuer des charités et aumônes qui leur sont faites et instruire les petites filles. — Mémoire au sujet d'une contestation entre les sœurs et le curé, suivi de la consultation de l'avocat. — Rapport de Gustave Dechezeaux (depuis député à la Convention nationale, décapité et réhabilité), au sujet des propositions adressées au supérieur de l'institut des sœurs de la Sagesse, sur leur appel à l'administration de l'hospice et prise en considération de ces propositions par l'assemblée des habitants.

H. 477. (Registre.) — 18 feuillets, papier.

1753. — Livre des rentes appartenant à la maison des pauvres de La Flotte, commencé le 26 septembre par Me Mathurin Riguelin, notaire royal, à La Flotte, à la réquisition du sieur Jacques Goguet-Coutanseau.

H. 478. (Registre.) — 20 feuillets, papier.

1767-1778. — Rentes dues à la maison des pauvres de La Flotte. — Noms des débiteurs : Jean Thelly et sa femme : 36 livres. — Pierre Guilloton ; 25 livres ; — Étienne Dupeux : 20 livres ; — Jacques Massé : 20 livres; — François Lebon : 12 livres ; — Jacques Martin : 15 livres ; — veuve Maurice Mestayer : 17 livres ; — Jacques Martineau : 10 livres ; — Pierre Bernard : 9 livres; — André Texier : 7 livres ; — Thomas Porsain : 5 livres ; — Pierre Escrand : 6 livres; — Jean Bureau : 3 livres; — Pierre Manguis : un quart de vin blanc et 50 sols. — Jacques Rousseau : deux tiers d'un quart de pipe vin blanc et la moitié d'une poule; — veuve Jean Du Reffe, de Rivedoux : 10 livres.

H. 479. (Carton.) — 3 pièces, papier.

1717-1782. — Inventaire des titres et rentes dues à la cure et à la fabrique ; — des noms des notaires qui ont reçu les actes concernant la fabrique et le curé ; — des meubles appartenant à la maison des pauvres.

H. 480. (Carton.) — 31 pièces, papier.

1726-1790. — Comptes de gestion de la maison des pauvres signés par J. Coutant, Sicateau, procureur des pauvres, J. Morineau, curé de La Flotte, Thomas Goguet, procureur des pauvres, et André Cognacq. — A ces comptes est annexée une lettre de l'abbé Moulin, secrétaire de Mgr. de Menou, aux armes épiscopales (de gueules à la bande d'or) relative à la vérification desdits comptes (1).

(1) Six sœurs de la charité de Saint-Lazare ont été établie à Saint-Martin (de Ré) par lettres patentes d'août 1705, enregistrées en mars 1706 pour montrer à lire à la jeunesse, et administrer une fondation de dix lits pour les femmes malades.
Trois sœurs du Monterre ont été établies à Ars (de Ré) par acte du 15 décembre 1721 approuvé par l'évêque de La Rochelle, pour instruire la jeunesse, visiter et panser les pauvres malades de la paroisse.

FIN DE L'INVENTAIRE DES ARCHIVES HOSPITALIÈRES.

TABLE DE L'INVENTAIRE

DES FONDS HOSPITALIERS DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

SUPPLÉMENT A LA SÉRIE H.

Paris. — Société d'imprimerie PAUL DUPONT, 41, rue J.-J.-Rousseau (Cl.) 28.7. 82.